

Christian Plantin

**Dictionnaire de l'argumentation
2025**

Les différents fascicules correspondant à une ou plusieurs lettres sont numérotés séparément

Pour citer une entrée :

— Dans le texte : (Plantin, 2025 [Entrée]) = (Plantin 2025, Subjectivité)

**— En bibliographie : Plantin Christian, 2025, Dictionnaire de l'argumentation.
<https://icar.cnrs.fr/dicoplantin/wp-content/uploads/2024/11/A3.pédéf.pdf>:FOI//
icar.cnrs.fr/dicoplantin/**

A

Arg. A cohærentia ► COHÉRENCE

Arg. A COMPARATIONE ► COMPARAISON ; CATÉGORISATION ; ANALOGIE 3

Arg. A conjugata ► APPARENTÉS

Argument A CONTRARIO

Argument A FORTIORI

Argumentation A PARI

Argumentation A PRIORI, A POSTERIORI

Argumentation A REPUGNANTIBUS

Argument A SIMILI

AB –, AD –, EX – : LES NOMS LATINS DES ARGUMENTS

Arg. en A – / AB – : "ARGUMENT A CONTRARIO"

Arguments AD – : "Argument AD HOMINEM"

Arg. en E – / EX – : "Argument EX CONCESSO"

Arg. AB ENUMERATIONE ► CAS PAR CAS

Arg. AB EXEMPLO

ABDUCTION

Réfutation par l'ABSURDE

Accent ► PARONYMIE

Fallacie d'ACCIDENT

ACCORD

« ACCORDS PRÉALABLES » ► Conditions de discussion

Arg. Ad baculum ► MENACE

Arg. AD CONSEQUENTIAM

Argumentation AD HOMINEM

Arg. AD INCOMMODUM

Argumentation AD JUDICIUM

Arg. Ad lapidem ► MÉPRIS, Arg. du –

Arg. Ad litteram ► Arg. sur la LETTRE

Arg. Ad orationem ► Arg. sur la LETTRE

Arg. Ad personam ► ATTAQUE PERSONNELLE

Arg. AD POPULUM

Arg. Ad quietem ► Tranquillité

Arg. AD REM

Arg. Ad verecundiam ► MODESTIE

AFFIRMATION DU CONSÉQUENT ► DÉDUCTION

Alignement, Alliance ► ORIENTATION 1

AMBIGUÏTÉ

Amphibolie ► AMBIGUÏTÉ

ANALOGIE (1) : LA PENSÉE ANALOGIQUE

ANALOGIE (2) : Le mot ANALOGIE Argumentations fondées sur l'ANALOGIE

ANALOGIE 3 : ANALOGIE CATÉGORIELLE

ANALOGIE 4 : ANALOGIE STRUCTURELLE

Antanaclase, Antimétabole, Antiparastase ► Inversion d'ORIENTATION

ANTITHÈSE

Antonomase ► IMITATION

Arg. APAGOGIQUE

Aporie ► STASE

Argumentations fondées sur des termes APPARENTÉS

Amphibolie ► AMBIGUÏTE

ARGUMENT – CONCLUSION

***ARGUMENT, ARGUMENTER, ARGUMENTATION* : Les mots**

Argumentaire ► SCRIPT

ARGUMENTATION 1 : UN CORPUS DE DÉFINITIONS

ARGUMENTATION 2 : CARREFOURS ET POSITIONS

ARGUMENTATIVITÉ

ASSENTIMENT

Association ► DISSOCIATION

ATTAQUE PERSONNELLE

Auditoire ► ORATEUR

AUTO-ARGUMENTATION

AUTO-RÉFUTATION

Autophagie ► **AUTO-REFUTATION**

Arg. d'**AUTORITÉ**

B

BALISAGE DE L'ARGUMENTATION

BIAIS LANGAGIER

Bon sens ► **DOXA ; AUTORITÉ**

C

Carte argumentative ► **SCRIPT**

Argumentation au **CAS PAR CAS**

CAS PARALLÈLES

CATÉGORISATION et NOMINATION

Causalité 1 ► **“CAUSE” : Le mot**

Causalité 2 : **LA RELATION CAUSALE**

Causalité 3 : **Argumentation CAUSALE Établir ou réfuter l'existence d'une relation causale**

Causalité 4 : **Argumentation par la CAUSE ou arg. DE LA CAUSE À L'EFFET**

Causalité 5 : **Argumentation de l'EFFET À LA CAUSE ► EFFET**

“CAUSE” : Le mot

CERCLE VICIEUX

CHARGE DE LA PREUVE

Argumentation du **CHAUDRON**

Argumentation sur les **CIRCONSTANCES**

Classe argumentative ► **ÉCHELLE ARGUMENTATIVE**

Argumentations sur les **CLASSIFICATIONS**

Argument de la **COHÉRENCE**

COMPARAISON

Argument de la **COMPLÉTUDE**

COMPOSITION ET DIVISION TOUT ET PARTIE

CONCESSION

CONCLUSION ► ARGUMENT – CONCLUSION

CONDITIONS DE DISCUSSION

CONDUCTION

CONNECTEURS ARGUMENTATIFS

CONNECTEURS LOGIQUES

Argument du CONSENSUS

Argumentation par les CONSÉQUENCES

Ou arg, de l'EFFET à la CAUSE

CONTRADICTION ► DÉSACCORD ; NON CONTRADICTION ; CONTRAIRES

Propositions CONTRAIRES et CONTRADICTOIRES

CONTRE-ACCUSATION

CONTRE-ARGUMENT, CONTRE-ARGUMENTATION

CONVERGENCE

CONVERGENCE – LIAISON – SÉRIE

CONVERSION d'un énoncé

PRINCIPE DE COOPÉRATION

Argumentation sur les termes CORRÉLATIFS

CRITIQUE – RATIONALITÉS – RATIONALISATION

CROYANCES DE L'AUDITOIRE

D

DÉBAT

DÉDUCTION

***Définition 1* : DÉFINIR la DÉFINITION**

***Définition 2* : Argumentation d'une DÉFINITION**

***Définition 3* : ARGUMENTATION par la DÉFINITION ..**

***Définition 4* : DÉFINITION PERSUASIVE**

DÉMONSTRATION – ARGUMENTATION

DÉPASSEMENT ► DIRECTION

Argumentation exploitant une DÉRIVATION LEXICALE

DÉSACCORD ARGUMENTATIF

DESTRUCTION DU DISCOURS

DIALECTIQUE

Dallèle ► CERCLE VICIEUX

Dialogue ► INTERACTION ; LOGIQUES DU DIALOGUE

Argumentation par le DILEMME

Argument DIRECT *et argument* INDIRECT

Argument de la DIRECTION

Dispute ► DÉBAT ; DIALECTIQUE

DISSENSUS – CONSENSUS

DISSOCIATION

DISTINGUO

DIVISION ► Composition ; Division

DOUTE

DOXA

E

ÉCHELLE ARGUMENTATIVE – LOI DE DISCOURS

ECHÈSE

L'argumentation dans l'ÉMOTION

ENTHYMÈME

ÉPICHÉRÈME

ÉPITROPE

ÉPOUVANTAIL

ÉTABLIR / EXPLOITER UNE RELATION

ÉTAPES et AMORÇAGE

ÉTHOS

L'ÉTHOS, UNE CATÉGORIE STYLISTIQUE

ETHOS ET IDENTITÉ DISCURSIVE

ÉTUDES D'ARGUMENTATION

Étymologie ► SENS VRAI DU MOT

EUPHÉMISATION ► MAXIMISATION, MINIMISATION

ÉVALUATION DES ARGUMENTATIONS

ÉVALUATION DU SYLLOGISME

ÉVIDENCE

ÉVIDENTIALITÉ (ou MÉDIATIVITÉ)

Argumentationi EX CONCESSIS

Arg. EX DATIS [1]

Argumentation par l'EXEMPLE

EXEMPLUM

EXPÉRIENCE DE PENSÉE

EXPLICATION

Fallacies d'EXPRESSION (“Misleading expressions”)

F

FABLE

Fallacies 1 : LES MOTS *FALLACIEUX*, *FALLACE*

Fallacieux 2 : DÉFINITIONS – THÉORIES – LISTES

Fallacieux 3 : LES LISTES D'ARISTOTE

Fallacieux 4 : Les Modernes BACON – PORT-ROYAL – LOCKE

FAUSSE PISTE

FIGURE

FOI - SUPERSTITION

Argument sur le FOND de la question

Arg. de la FORCE DES CHOSES

FORCE d'un argument

Arg. sur la FORME du débat ► Arg. sur le FOND du débat

G

Arg. du GASPILLAGE

GÉNÉRALISATION

Argument de la GÉNÉRALITÉ DE LA LOI

Argumentation fondée sur le GENRE

H

HOMONYMIE

I

Arg. sur l'IGNORANCE

Ignorance de la réfutation, *Ignoratio elenchi* ► PERTINENCE

Imitation, Parangon, Modèle ► EXEMPLE

Sens INDÉTERMINÉ – VAGUE – FLOU

Indicateur ► CONNECTEURS ARGUMENTATIFS

INDICE

Stratégies d'INDIRECTION

INDUCTION

INFÉRENCE

Arg. de l'INTENTION DU LÉGISLATEUR

INTERACTION – DIALOGUE – POLYPHONIE – INTERTEXTUALITÉ

Argumentation fondée sur l'INTERPRÉTATION

INTERPRÉTATION, EXÉGÈSE, HERMÉNEUTIQUE

Arg. de l'INTITULÉ *ou* A RUBRICA

Argument de l'INUTILITÉ d'un article de loi

Inventio, INVENTION - La collecte des arguments

IRONIE

J

Arg. du JUSTE MILIEU

Règle de JUSTICE

JUSTIFICATION - DÉLIBÉRATION

L

Arg. fondée sur la LETTRE du discours

Arg. à prémisses LIÉES *LINKED* - *COORDINATE arg.*

Lieu commun ► TOPOS

LOGIQUES : ART DE PENSER - BRANCHE DES MATHÉMATIQUES

LOGIQUES du DIALOGUE

LOGOS – ÉTHOS – PATHOS

LOI DE DISCOURS ► ÉCHELLE ARGUMENTATIVE
LOI DE PASSAGE ► MODÈLE DE TOULMIN ; TOPOS ;
SCHÈMES ARGUMENTATIFS

M

MANIPULATION

MAXIMISATION - MINIMISATION

MENACE – PROMESSE

Arg. du MÉPRIS

MÉTAPHORE – ANALOGIE – MODÈLE

MÉTONYMIE – SYNECDOQUE

MODÈLE DE TOULMIN

Arg. de la MODESTIE

MOBILE – MOTIF

N

Arg. Naturaliste ► Arg. de la FORCE DES CHOSES

NÉGATION – DÉNÉGATION

Négation de l'antécédent ► DÉDUCTION

Argument du NOM PROPRE

Arg. du Nombre ► CONSENSUS

NOMINATION ► CATÉGORISATION – NOMINATION

Principe de NON-CONTRADICTION

Normes ► RÈGLES – NORMES

Arg. de la NOUVEAUTÉ ► Arg. du PROGRÈS

O

OBJECTION

OBJET DE DISCOURS

Argument de l'OBJET DE LA LOI

Arg. Ontologique ► Arg. A PRIORI— A POSTERIORI

Opposant ► RÔLES

Termes OPPOSÉS, OPPOSITION

ORATEUR – AUDITOIRE

ORIENTATION ARGUMENTATIVE

Inversion d'ORIENTATION ARGUMENTATIVE

ORNEMENT vs ARGUMENT

P

PARADOXES DE L'ARGUMENTATION ET DE LA RÉFUTATION

Paralogisme ► ÉVALUATION DU SYLLOGISME

PARONYMIE

Argumentation PATHÉTIQUE

LE PATHOS, MOYEN DE PERSUASION

PATHOS et FALLACIES *AD PASSIONES*

PÉCHÉS DE LANGUE et FALLACIES

Arg. de la PENTE GLISSANTE

PERSUADER – CONVAINCRE

PERSUASION

PERTINENCE

Pétition de principe, *PETITIO PRINCIPII* ► CERCLE VICIEUX

POLÉMICITÉ ► DÉSACCORD ; PRÉSUPPOSITION

POLITESSE ARGUMENTATIVE

Polyphonie ► INTERACTION

POLYSYLLOGISME

Argument PRAGMATIQUE

PRÉCÉDENT

PRÉSUPPOSITION

PREUVE ET ARTS DE LA PREUVE

“PREUVES TECHNIQUES” “PREUVES NON TECHNIQUES”

PROBABLE – VRAISEMBLABLE – PLAUSIBLE

Argument du PROGRÈS

PROLEPSE .

Analogie de PROPORTION

Proposant ► RÔLES ARGUMENTATIFS

Argumentation *PROPTER QUID – QUIA* ► A PRIORI - A POSTERIORI

Q

Argumentation “QUASI-LOGIQUE”

QUESTION

QUESTION ARGUMENTATIVE

QUESTION CHARGÉE

QUESTION DÉLIBÉRATIVE

QUESTION RHÉTORIQUE

R

RAISONNEMENT À DEUX TERMES

RAISONNEMENT PAR DÉFAUT

Rationalité ► CRITIQUE

Argumentation fondée sur la RÉCIPROCITÉ

Argumentation fondée sur la RÉFLEXIVITÉ

RÉFUTATION

RÉFUTATION PAR LES FAITS

RÈGLES et NORMES

RELATION

RÉPÉTITION PERSUASIVE

REPRISE DU DISCOURS

Argument du RESPECT

Rétorsion ► AUTO-RÉFUTATION

RHÉTORIQUE ARGUMENTATIVE CLASSIQUE

Argument de la RICHESSE – Argument de la PAUVRETÉ

RIRE et SÉRIEUX

RÔLES argumentatifs : PROPOSANT, OPPOSANT, TIERS

S

SCHÉMA, SCHÈME, SCHÉMATISATION

SCHÉMATISATION en LOGIQUE NATURELLE

SCHÈME ARGUMENTATIF (TOPOS)

SCRIPT ARGUMENTATIF

Fallacie *SECUNDUM QUID*

ou fallacie d'OMISSION DES RESTRICTIONS LINGUISTIQUES PERTINENTES

Argument du SENS STRICT

Argumentations en SÉRIE

SERMENT

SILENCE

SITE argumentatif

Situation argumentative ► QUESTION ARGUMENTATIVE

SOPHISME, SOPHISTE

SORITE

STASE

STRATÉGIE ARGUMENTATIVE

STRUCTURE ARGUMENTATIVE

STASES sur les QUESTIONS ARGUMENTATIVES

SUBJECTIVITÉ

Suivisme ► *AD POPULUM* ; CONSENSUS

Superstition ► FOI – SUPERSTITION

SYLLOGISME

Argument SYSTÉMATIQUE

Symétrie ► RÉCIPROCITÉ

Synecdoque ► MÉTONYMIE

Arg. par la SYZYGIE 61

T

TÉMOIGNAGE

TERME – PROPOSITION – CARRÉ LOGIQUE – INFÉRENCE IMMÉDIATE

L'argument “*TOI AUSSI !*”

TOPIQUE JURIDIQUE

TOPIQUES POLITIQUES

TOPIQUE DU PRÉFÉRABLE

TOPOS – LIEU COMMUN

TOPOS en SÉMANTIQUE

Arg. de la TRANQUILLITÉ

Arg. de la TRANSITIVITÉ

TYPOLOGIE DES ARGUMENTATIONS

TYPOLOGIES ANCIENNES

Quatre TYPOLOGIES MODERNES

Trois TYPOLOGIES CONTEMPORAINES⁴⁸

V

Vague ► Sens INDÉTERMINÉ

VALEUR

VERBIAGE

Argument du VERTIGE

Argument du VRAI SENS du mot

Le VRAI contre le PROBABLE-VRAISEMBLABLE

VRAI – VÉRIDIQUE

Vraisemblable ► INVENTION ; PROBABLE ; VRAI

Christian Plantin

**Dictionnaire de l'argumentation
2025**

A

A Cohærentia – Ad Populum

Arg. A COHÆRENTIA ► COHÉRENCE	3
Arg. A COMPARATIONE ► COMPARAISON ; CATÉGORISATION ; ANALOGIE	3
Arg. A CONJUGATA ► APPARENTÉS.....	3
Argument A CONTRARIO	3
Argument A FORTIORI.....	5
Argumentation A PARI	10
Argumentation A PRIORI, A POSTERIORI	16
Argumentation A REPUGNANTIBUS	19
Argument A SIMILI	20
AB -, AD -, EX - : LES NOMS LATINS DES ARGUMENTS	21
Arg. en A - / AB - : "ARGUMENT A CONTRARIO"	25
Arguments AD - : « ARG AD HOMINEM » cor 27-10.....	28
Arg. en E - / EX - : ARGUMENT EX CONCESSO	33
Arg. AB ENUMERATIONE ► CAS PAR CAS.....	34
Arg. AB EXEMPLO.....	34
ABDUCTION	35
Réfutation par l'ABSURDE.....	37
Accent ► Paronymie.....	40
Fallacie d'ACCIDENT.....	40
ACCORD.....	42
« ACCORDS PRÉALABLES » ► Conditions de discussion	43
Arg. AD BACULUM ► Menace	43
Arg. AD CONSEQUENTIAM.....	43
Argumentation AD HOMINEM.....	44
Arg. AD INCOMMODUM	48
Argumentation AD JUDICIUM	49
Arg. AD LAPIDEM ► MÉPRIS, Arg. du —.....	51
Arg. AD LITTERAM ► Arg. sur la LETTRE	51
Arg. AD ORATIONEM ► Arg. sur la LETTRE	51
Arg. AD PERSONAM ► ATTAQUE PERSONNELLE	51
Arg. AD POPULUM	51

Arg. A COHÆRENTIA ► COHÉRENCE

Arg. A COMPARATIONE ► COMPARAISON ; CATÉGORISATION ; ANALOGIE

Arg. A CONJUGATA ► APPARENTÉS

Argument A CONTRARIO

L'argumentation a contrario [1] est fondée sur des termes ou sur des expressions de sens opposé. Cette argumentation permet de soutenir ou de réfuter une assertion combinant deux termes en substituant à ces deux termes deux termes opposés, selon que ce nouvel énoncé est ou non avéré (plausible).

En droit, l'argument *a contrario* est défini comme :

Un procédé discursif d'après lequel, une proposition juridique étant donnée, qui affirme une obligation (ou une autre qualification normative) d'un sujet (ou d'une classe de sujets), faute d'une autre disposition expresse, on doit exclure la validité d'une proposition juridique différente, qui affirme cette même obligation (ou une autre qualification normative) à l'égard de tout autre sujet (ou classe de sujets)." (Tarello 1972, p. 104). C'est ainsi que si une disposition oblige tous les jeunes gens, ayant atteint l'âge de 20 ans, à accomplir leur service militaire, on en conclura, *a contrario*, que les jeunes filles ne sont pas soumises à la même obligation. (Perelman 1979, p. 55)

Une mesure n'est applicable que dans la catégorie et aux personnes strictement mentionnées et seulement à elles ; si une disposition est prévue pour les êtres appartenant à telle catégorie, alors elle ne s'applique pas aux êtres qui n'appartiennent pas à cette catégorie. Ainsi définie, l'argumentation *a contrario* correspond à l'argumentation par les contraires.

C'est une application de la *règle de quantité* de Grice, qui demande que l'on fournisse la quantité d'information nécessaire, ni plus ni moins, V. Coopération. La disposition doit être prise au sens strict ; elle n'est pas accompagnée d'une clause du genre qui permettrait son extension ;

si le législateur avait eu l'[Intention](#) d'incorporer les filles, il lui aurait suffi de remplacer "jeunes gens" par "personnes".

Cette règle suppose que le système du droit est bien fait et stable. Dans une période d'évolution de la société et de révision du droit, on opposera l'argumentation [a pari](#) à l'argumentation *a contrario*. Dire que les femmes sont engagées dans un processus de conquête de l'égalité avec les hommes, c'est dire qu'elles refusent qu'on définisse leur statut *a contrario* par rapport à celui des hommes, et qu'elles demandent que les lois soient appliquées *a pari*, quel que soit le degré d'attractivité de ces lois (droit de vote ou service militaire).

Il n'y a pas de paradoxe dans le fait qu'il soit possible d'appliquer [a pari](#) et *a contrario*, dans une même situation ; cela ne fait que refléter la dualité des positions possibles sur les questions sociales. Le paradoxe n'apparaît que si on veut faire fonctionner le règlement comme un système logique immuable, asocial et anhistorique.

[1] Lat. *contrarius*, "contraire". On trouve aussi la formulation explicite "argument *a contrario sensu*", argument "par le sens contraire" ; ainsi que la construction avec la préposition *ex*, *complecti ex contrario* : "conclure par les contraires" (Cicéron, cité dans *Dicolat, Complector*).

Argument A FORTIORI

1. Formes de l'argument *a fortiori*

Lat. *a fortiori ratione*, “à plus forte raison”. *Ratio*, “raison” — *Fortis*, “fort” (“vaillant...”) au comparatif de supériorité, *fortior*, “plus fort”.

L'argument *a fortiori* a deux formes :

(i) “D’autant plus”, “du plus grand au plus petit” (*a maiori ad minus*), qui correspond à l’adage “*qui peut le plus peut le moins*”. Cette formule permet les inférences “du plus au moins”:

Si quelqu’un peut porter un fardeau de 30 kg, alors il peut (*a fortiori*, d’autant plus, à plus forte raison) porter un fardeau de 10 kg.

S’il est capable de tuer, il est, à plus forte raison, capable de frapper quelqu’un.

(ii) “D’autant moins”, “du plus petit au plus grand” (*a minori ad maius*) ; “qui ne peut pas le moins ne peut certainement pas le plus”. Cette forme permet les inférences “du moins au plus”:

Si quelqu’un ne peut pas porter un fardeau de 30 kg, il peut *d’autant moins* porter un fardeau de 100 kg.

Si l’on n’a pas le droit de frapper, on n’a pas le droit de tuer.

Ce schéma peut être spécifié dans un thème ou dans un domaine discursif. Au topos formel “à plus forte raison”, spécifié dans le genre “discours de consolation”, correspond la forme semi-abstraite :

L’idée selon laquelle la mort devrait épargner les jeunes gens est plus acceptable (plus normale...) que l’idée que la mort devrait épargner les gens âgés ; or vous savez qu’autour de vous bien des jeunes gens sont morts ; acceptez donc la mort.

Cette forme est sous-jacente à l’énoncé “*d’autres sont morts bien plus jeunes*”, supposé inciter les mourants âgés à la résignation et consoler les vivants de la perte d’un proche âgé.

2. Nature de la gradation

L’application du topos *a fortiori* présuppose que les faits mis en relation relèvent d’une même catégorie et qu’ils sont positionnés selon une certaine hiérarchie dans cette catégorie : telle forme d’irrespect est plus grave que telle autre, tel sacrifice plus important, etc. **La gradation peut s’effectuer en raison de principes très différents.**

— Gradation objective : “*Il peut à peine aller de son lit à la fenêtre, et tu voudrais qu’il aille se promener dans le parc ?*”

— Gradation socio-sémantique : “*Même les grands-parents font parfois de grosses bêtises, alors les petits enfants ...*”

— Gradation culturelle : se mettre en colère contre ses parents est plus grave que feindre de ne pas les écouter.

— Gradation fondée sur l’autorité de la Bible : le sacrifice *Pessah* est plus important que le sacrifice *Tamid*.

La règle *a fortiori* est un opérateur de raisonnement sur une échelle graduée (ici l'échelle du poids, des violences physiques). Une telle catégorie est représentée sous la forme d'une *échelle* dans la théorie de l'argumentation dans la langue (Ducrot 1973).

Lorsque la gradation fait l'objet d'un consensus, ratifié par le dictionnaire, la déduction argumentative / interprétative est purement sémantique, [V. Définition 3](#)).

3. *A fortiori* dans les échelles à parangon

Certaines de ces échelles sont orientées par un modèle absolu, dit *parangon*, représentant « ce qu'il y a de plus excellent » (Littré, *Parangon*) dans la catégorie. Le degré absolu dans la catégorie est établi par l'égalité avec le parangon :

Avare comme Harpagon
Fauché comme les blés

Ces échelles à parangon sont commodes pour rejeter une plainte : «*Tu dis que tu as été condamné à tort (que ce qui t'arrive est injuste...), c'est vrai, je te crois.*

Mais le Christ est l'Innocent par excellence : "Innocent comme le Christ" Or le Christ a accepté une mort injuste. Tu dois donc accepter cette injustice, et la mort qui t'attend».

Le passage suivant contient une argumentation correspondant à ce topos dérivé de *a fortiori* :

Un épisode de la guerre civile espagnole (1936-1939). Paco, un villageois un peu turbulent, s'est rendu aux « étrangers aux gros pistolets » à la demande de Mosén Millán, un prêtre. Mosén Millán lui a dit qu'il passerait en jugement, mais lui a garanti qu'il aurait la vie sauve. Il s'est rendu, et il va être fusillé avec ses compagnons.

— Pourquoi voulez-vous me tuer ? Qu'est-ce que j'ai fait ? Nous n'avons tué personne. Dites-leur que je n'ai rien fait. Vous savez bien que je suis innocent, que nous sommes innocents tous les deux.

— Oui, mon fils. Vous êtes tous innocents. Mais qu'est-ce que je peux faire ?

— S'ils veulent me tuer parce que je me suis défendu à Párdinas, bon. Mais les deux autres n'ont rien fait. »

Pedro s'accrochait à la soutane de Mosén Millán, et répétait : « Ils n'ont rien fait, et on va les tuer. Ils n'ont rien fait. » Ému jusqu'aux larmes, Mosén Millán lui dit :

— Parfois, mon fils, Dieu permet la mort d'un innocent. Il l'a permis pour son propre fils, qui était plus innocent que vous trois.

En entendant ces mots, Paco resta paralysé et muet. Le curé ne disait rien non plus.

Ramón J. Sender, *Requiem por un campesino español* 1960.[\[3\]](#)

2. *A fortiori*, un topos transculturel

Le topos «à plus forte raison» fournit un exemple particulièrement clair de schème argumentatif-[interprétatif](#) transculturel.

2.1 Tradition gréco-latine

On trouve des formulations et des illustrations équivalentes de ce topos tout au long de l'histoire de l'argumentation occidentale. Aucune liste ne l'omet, [V. Typologies](#). Il correspond au topos « du plus et du moins » d'Aristote, qui l'illustre notamment par les exemples suivants :

Si les dieux eux-mêmes ne savent pas tout, *a fortiori* les hommes.
Qui frappe son père frappe ses voisins, [...] parce que les hommes frappent moins leurs pères que leurs voisins. (Rhét., II, 23, 1397b15 ; Chiron, p. 381)

Ce topos “*puisque’il frappe son père, il est bien capable de frapper ses voisins*” est utilisé dans la situation suivante, V. [Invention](#). Quelqu’un a été agressé. Qui est le coupable ? On sait que, dans le voisinage de la victime, quelqu’un a commis des violences sur son père. Le topos fait peser sur lui le soupçon d’être également coupable de violences sur son voisin. Non seulement il a des antécédents violents, mais d’une violence plus grave. Conclusion : il doit être interrogé par la police.

2.2 Tradition musulmane

Dans la tradition légale musulmane, l’argumentation “*bi-l-awla*” correspond exactement à l’argumentation “*à plus forte raison*”. Le problème est discuté à partir du verset 24 de la sourate 17 du Coran, traitant du respect que l’enfant doit à ses parents :

Ne leur dis pas “*pfff !*” (Trad. J. Dichy)

L’interdiction porte sur une forme de réplique minimale, qui permet à l’enfant de rejeter d’un haussement d’épaule les observations de ses parents, c’est-à-dire de “*faire fi*” de leurs paroles, ou bien de leur obéir à contrecœur, en poussant un soupir d’exaspération. Par le principe *a fortiori*, l’interdiction est étendue à tous les comportements irrévérencieux : “*puisque’il est interdit même de dire ‘pff !’ à ses parents, il est à plus forte raison interdit de leur répondre impoliment, de se mettre en colère contre eux, de les frapper...*”. Le point d’appui du raisonnement est le point le plus bas dans l’échelle, l’épsilon de l’irrespect. Il n’a pas échappé aux commentateurs que la déduction *a fortiori* est parfois un cas de déduction sémantique (Khallâf [1942], p. 216).

Dans *Le Livre du discours décisif*, le philosophe Averroès (Ibn Rushd) s’interroge sur « la connexion existant entre la Révélation et la philosophie » (A. de Libera, *Introduction*, p. 10) (1126-1198). Il établit d’abord que dans de nombreux passages « la Révélation nous appelle d’abord à réfléchir sur les étants en faisant usage de la raison » (p. 105, arg. d’autorité), que réfléchir c’est inférer, en faisant usage de l’espèce de syllogisme la plus parfaite que l’on appelle “*démonstration*” (p. 107). Il conclut (id.) que :

si de l’énoncé divin : « Réfléchissez donc, ô vous qui êtes doués de clairvoyance », le docteur de la Loi peut inférer l’obligation de connaître le syllogisme juridique, **il est d’autant plus justifié que** celui qui connaît vraiment Dieu en infère l’obligation de connaître le syllogisme rationnel. (id.)

La science juridique dépend de la science de Dieu, la seconde est donc d’un ordre plus élevé que la première; donc, *s’il y a obligation de connaître la validité du syllogisme juridique*, il y a *a fortiori* (« il est d’autant plus nécessaire) *de connaître la validité du syllogisme rationnel* pour ce qui relève de la science divine. ; et pour cela, « le chercheur à venir doit s’appuyer sur le chercheur passé », car,

il serait difficile qu’un seul homme découvrit tout ce qu’il y a besoin de savoir des espèces du syllogisme juridique, Et cela est vrai *a fortiori* de la connaissance du syllogisme rationnel. (P. 109) [2]

2.3 Exégèse talmudique

Les règles de l'exégèse talmudique ont été fixées par différents auteurs, depuis Hillel au 1^{er} siècle. La première des treize règles exégétiques de Rabbi Ishmaël est la règle *qal va-homer* "à plus forte raison" (de la "mineure" (*qal*) à la "majeure" (*homer*) (E. C., *Hermeneutics*). Elle intervient dans le calcul du licite et de l'illicite. Cette règle permet de répondre à des problèmes comme les conditions de célébration du sacrifice de Pâques (*Pessah*). Il semble que la situation soit la suivante. La Bible demande que *Pessah* soit offert à Pâques. Par ailleurs, certaines actions sont interdites le jour du Shabbat. Que faut-il faire lorsque Pâques tombe le jour du Shabbat ? Le calcul "à plus forte raison" apporte la réponse : le sacrifice *Tamid* est offert tous les jours ; il est offert durant le Shabbat. Or *Pessah* est plus important que *Tamid* (preuve : si on ne respecte pas *Tamid*, on n'encourt pas de sanctions ; si on ne respecte pas *Pessah*, la sanction est grave et explicite). Puisque ne pas célébrer *Pessah* est plus grave que ne pas célébrer *Tamid*, puisque *Tamid* est licite lorsque Pâques tombe le jour du Shabbat, il est donc à plus forte raison licite de procéder au sacrifice *Pessah* lorsque Pâques tombe le jour du Shabbat.

Le raisonnement peut être exprimé comme un syllogisme rhétorique :

Problème : le sacrifice de Pessah doit être offert à Pâques.

Or certaines actions sont interdites le jour du Shabbat.

Question : Que devons-nous faire lorsque Pâques coïncide avec Shabbat ?

Données : On sait que

1) *Tamid* doit être célébré le jour du Shabbat ;

2) "Ne pas célébrer Pessah est plus grave que ne pas célébrer *Tamid*".

Argumentation : En vertu du topos des [contraires](#) sur (2), on déduit que "célébrer Pessah est plus important que célébrer *Tamid*". Ce qui, combiné avec (1) permet de conclure :

Conclusion : Pessah peut être célébré lorsque Pâques coïncide avec Shabbat.

2.4 Tradition Chinoise

Confucius (551–479), *Entretiens* [\[2\]](#) :

Zilu demanda comment servir les esprits et les dieux. Le Maître dit : "Vous ne savez pas encore servir les hommes, comment voudriez-vous servir les esprits ?" L'autre demanda : "Puis-je vous interroger sur la mort ?" Le Maître dit : "Vous ne comprenez pas encore la vie, comment voudriez-vous comprendre la mort ?"

Han Fei Tse (280-233), "Les précautions contre les siens" [\[3\]](#) :

« En 655 av. J.-C, à l'instigation d'un bouffon appelé Che, Pouliche-noire, la favorite du duc Hsien de Tsin, réussit, par ses insinuations et ses calomnies, à faire exécuter le prince Chen-cheng » ; Han Fei Tse en tire la conclusion suivante :

Le bouffon Che incita Pouliche-Noire à tuer le prince Chen-cheng pour placer sur le trône Hsi-t'si. Si donc on ne peut faire confiance à des êtres aussi proches et aussi chers qu'un fils ou une épouse, à plus forte raison à des étrangers.

L'argument *a fortiori* semble donc être un bon candidat à l'universalité, ce qui n'a d'ailleurs rien de surprenant, puisqu'il exprime une règle de fonctionnement des échelles graduées, cf. §1.

- [1] [*Requiem pour un paysan espagnol*] [1953], Barcelone, Destinolibro, 7e éd., 1981, p. 100-101.
- [2] [Confucius] *Les entretiens de Confucius*. Trad. du chinois, présenté et annoté par P. Ryckmans. Préface d'Étiemble. Paris, Gallimard, 1987, XI, 12.
- [3] *Han Fei Tse ou le Tao du Prince*, Présenté et trad. du chinois par J. Levi. Paris, Le Seuil. 1999, p. 164.
- [4] Averroes [Ibn Rushd] (1126-1198). *Le Livre du discours décisif* [*Kitab fasl al-maqal*] (vers 1179). Introd. par A. de Libera, trad., notes et dossier par M. Geoffroy. Paris, Garnier-Flammarion, 1996.
-

Argumentation A PARI

L'argumentation a pari [1] peut porter sur des individus (voir [règle de justice](#) et argumentation par la [définition](#)), ou sur des groupes d'individus ; elle sert alors les opérations d'extension et de redéfinition des [catégories](#).

1. Usages et définition

On peut distinguer deux formes d'argumentations *a pari*, selon que le raisonnement porte sur des individus ou des classes d'individus, V. [Classification](#) ; [Catégorisation](#).

On utilise parfois l'étiquette "argument *a comparatione*" ou le vocabulaire de l'analogie pour désigner l'argumentation *a pari*, sous ses deux formes.

1.1 Argumentation portant sur des êtres appartenant à une même catégorie

Lorsque l'argumentation *a pari* porte sur des êtres appartenant à une même catégorie, elle se confond avec la [règle de justice](#), qui prévoit que tous les individus d'une même catégorie doivent être traités de la même façon.

C'est ce que dit également l'[argumentation par la définition](#) de la catégorie, qui veut que tout ce qui peut se dire d'un membre d'une catégorie *en tant que tel* (espèce, genre...) puisse également se dire de chacun des autres membres appartenant à cette même catégorie. Ce mode de traitement est définitoire de la notion d'appartenance d'un être x à une catégorie, ou, en logique, à un ensemble défini en intension ($x \in E$).

1.2 Argumentation portant sur des êtres appartenant à des catégories différentes

Lorsque l'argumentation *a pari* porte sur des êtres appartenant à des catégories différentes, elle correspond à une opération de [restructuration des catégories](#). C'est cette forme qui est définie dans la présente entrée.

L'argumentation annule les différences considérées comme spécifiques, et met en avant les caractères communs à deux espèces ou à deux groupes d'individus pour n'en constituer qu'une seule. Cette forme de restructuration est courante pour les [catégories socio-historiques](#), alors que les [catégories scientifiques](#) ne sont restructurées que très localement au terme de discussions réglées menées entre spécialistes du domaine.

Les catégories sociolinguistiques proches sont perpétuellement déstabilisées et reconstruites par des argumentations *a pari*. Les [classifications](#) naturelles ne connaissent pas de tels mouvements.

L'argumentation *a pari*

[applique] « à une autre espèce du même genre ce qui a été affirmé pour une espèce particulière » (Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], p. 325).

Un argument *a pari* est celui qui raisonne par égalité des cas : si un parricide mérite la mort, il en va de même d'un matricide. (Chenique 1975, p. 358)

L'argumentation *a pari* transfère à une espèce de criminels (ici les matricides) une propriété, une qualité ou un droit, une peine (ici "mériter la mort"), actuellement appliquée à une autre

espèce (les parricides), en arguant qu'elles appartiennent au même genre (ici "meurtrier d'un parent"). Schématiquement :

<i>Situation</i>	<i>Le crime de matricide est puni de prison à perpétuité.</i>
<i>Proposition</i>	Aggravons le châtement du matricide !
<i>Argument</i>	Le crime de parricide est puni de la peine de mort.
<i>Inférence a pari</i>	Parricide et matricide sont des crimes "du même genre" Il s'agit dans les deux cas du meurtre d'un parent ; la différence de genre n'est pas pertinente.
<i>Conclusion</i>	Le matricide mérite la peine de mort.

Le raisonnement *a pari* réduisant deux catégories à une seule doit être envisagé différemment selon qu'il s'agit :

— D'un raisonnement décontextualisé, comme en logique.

— D'une situation argumentative où la question argumentative apparaît dans un contexte qui exclut de fait une branche de *a priori*.

2. *A pari* syllogistique

Du point de vue de la contemplation de la vérité, l'argumentation *a pari* est soit un truisme syllogistique, soit un paralogisme, selon que la propriété envisagée est ou non générique. Considérons deux espèces relevant du même genre.

2.1 Propriété générique

Si la propriété en question est générique, alors elle est vraie de toutes les espèces couvertes par le genre, en particulier pour les deux espèces concernées. On est dans le cas (1) de *a pari*, qui correspond au syllogisme :

"Avoir une température constante" est une propriété générique des mammifères.

Les baleines, les humains... sont des mammifères.

Les baleines, les humains... ont donc une température constante.

Dans les termes de la définition donnée supra :

Si les baleines sont des animaux à température constante

"Ce qui est dit d'une espèce ...", ici les baleines ;

alors *les hommes sont des animaux à température constante*

"...est appliqué à une autre espèce...", ici, les hommes ;

puisque *les hommes et les baleines sont des mammifères.*

"...du même genre...", ici, les mammifères.

Il peut sembler étrange de partir de l'espèce baleine pour transférer à l'espèce humaine la propriété générique "être à température constante" : le mouvement de la connaissance va des êtres centraux, les mieux connus de la catégorie, ici les hommes, aux êtres périphériques, ici les baleines. Mais dans la situation envisagée, la connaissance est supposée totale et distribuée de manière homogène, et les notions d'objet central ou périphérique ne sont pas pertinentes.

2.2 Propriété non générique

Si la propriété n'est pas générique, alors l'inférence constitue un paralogisme :

Les labradors sont des retrievers ("*chien d'arrêt dressé pour rapporter le gibier*"),

Les caniches sont des chiens, comme les labradors,
Donc les caniches sont des retrievers.

Mais les caniches ne sont pas des retrievers. La propriété “être un retriever” observée sur les labradors ne peut leur être transférée : c’est qu’il ne s’agit pas d’une propriété *générique*, attachée au *genre* chien, mais d’une propriété *spécifique* partagée seulement par certaines *espèces* de chiens, dont ne font pas partie les caniches.

Les prédicats d’espèces intègrent tous les prédicats de genre : si les labradors sont des chiens, alors tout ce qui peut être dit des chiens peut être dit des labradors. Mais certaines choses sont vraies des labradors qui ne sont pas vraies de tous les chiens, par exemple “sont des retrievers”. On ne peut transférer des propriétés d’espèce à espèce qu’à condition qu’il s’agisse de propriétés *génériques*, et non pas de propriétés *spécifiques*, propres ou accidentelles. Cela suppose qu’on dispose d’une typologie bien faite, et, pour que l’argument soit reçu, qu’on soit d’accord sur elle.

3. L’impasse apparente *a pari* / *a contrario*

Deux paradoxes sont attribués à l’argumentation *a pari*. On considère une situation où des classes d’individus **A** et **B**, proches mais distinctes selon un certain point de vue, sont traitées de manière différente. Dans cette situation :

a pari détruit *a pari*.
a contrario et *a pari* s’annulent.

3.1 *A pari* annule *a pari*

A pari étend aux **A** le traitement réservé aux **B**, en se fondant sur le fait qu’ils relèvent d’une catégorie commune, ou en construisant une catégorie capable d’inclure les **A** et les **B** :

Les **A** sont comme les **B** ! Ils doivent être traités comme les **B** ! (1)

Mais *a pari* permet tout aussi bien d’étendre aux **B** le traitement des **A**, en répliquant :

Si **A** est comme **B**, **B** est aussi comme **A** ; c’est **B** qui doit être traité comme **A** !

Le premier prend pour base que les femmes doivent être traitées comme les hommes, c’est-à-dire, faire le service militaire ; le second prend pour base que les hommes sont des femmes comme les autres, et que par conséquent elles ne doivent pas non plus faire de service militaire (voir infra).

3.2 *A contrario* annule *a pari*

A contrario justifie la différence de traitement, en se fondant sur le fait que **A** et **B** sont réellement des *contraires*, au sens où il s’agit d’espèces distinctes d’un même genre :

(2) Les **A** ne sont pas comme les **B** ! Ils doivent donc être traités de façon spécifique ! (2)

La question argumentative est de savoir si la différence entre **A** et **B** doit être supprimée ?

- *A contrario* répond “non !”,
- Tous les partisans de *a pari* répondent “oui !”, mais
 - Les uns alignent les femmes sur les hommes.
 - Les autres alignent les hommes sur les femmes.

Dans une classification où la différence homme / femme est considérée comme une différence *naturelle*, on ne peut qu’en rester à cette double impasse. D’où la conclusion que tout cela ne sert à rien (dans la citation suivante, le terme *analogie* correspond à *a pari*) :

On connaît les méthodes d'interprétation habituelles de l'*argumentum a contrario* et de l'analogie : elles sont complètement dépourvues de valeur, cela résulte déjà suffisamment du fait qu'elles peuvent conduire à des résultats opposés, et qu'il n'existe aucun critérium qui permette de dire quand c'est l'une et quand c'est l'autre qu'il faut mettre en œuvre. (Kelsen 1962, p. 459)

4. A *pari* en contexte social et culturel

Dans le cas précédent, tout change si l'on ne considère plus la différence entre catégories comme naturelle, mais comme sociale et culturelle.

Considérons une situation dans laquelle les **G** et les **B** sont traités différemment. L'argument a pari peut être utilisé pour soutenir les affirmations « Tous des **G** ! » ou « Tous des **B** ! » et a contrario, pour réfuter les deux.

4.1 A *contrario*

A *contrario* est l'argument du status quo, qui peut être opposé aux deux formes d'alignements *a pari*.

Ceux qui veulent maintenir le status quo ne supportent pas la charge de la preuve. Pour justifier la différence de traitement, il leur suffit de maximiser l'opposition entre les **F** et les **G**. Ils peuvent pour cela se contenter de reformuler et amplifier le discours dominant, soit l'opinion dominante, soit l'opinion telle qu'elle est cristallisée dans la loi en vigueur :

Ce n'est pas par hasard qu'on parle de garçons et de filles, c'est parce que les garçons sont des garçons et les filles sont des filles et pas autre chose, c'est comme ça et pas autrement. Les **F** sont comme ci et les **G** sont comme ça, tu n'y peux rien !

4.2 A *pari*

Le partisan de l'un ou l'autre alignement *a pari* des catégories (socio-historiques) peut attaquer ce discours par une stratégie à deux volets, la minimisation et la maximisation.

— La *minimisation* porte sur les différences autrefois considérées comme centrales. Elles sont reconstruites comme de simples faits périphériques, ou anecdotiques, dépassés, ridicules, etc.

— La *maximisation* porte sur les éléments autrefois considérés comme périphériques, anecdotiques, autrefois niés ou méprisés. Ils sont maintenant redécrits comme de comme dominants, pertinents et superbien.

L'approche syllogistique de *a pari* ne tient pas compte des préférences et des impossibilités inscrites dans la situation d'argumentation. Ces conditions contextuelles excluent systématiquement l'une ou l'autre application de l'*a priori*. A pari est logiquement bidirectionnel et contextuellement monodirectionnel, comme on peut le voir dans les cas suivants.

4.3 A *pari* contre *a pari* : Asymétrie des deux branches de l'alternative

Le contexte de la discussion définit des orientations, des préférences, des impossibilités. Ces éléments se matérialisent par l'existence d'une charge de la preuve, qui varie selon le contexte de la discussion, mais qui est un trait définitoire d'une situation argumentative.

La situation argumentative n'est pas binaire comme le sont le vrai et le faux en logique, le + et le – en arithmétique, mais toujours en déséquilibre, ce qui joue en faveur d'un discours contre

l'autre. Cette dissymétrie joue sur tous les phénomènes d'opposition, par exemple la droite et la gauche. Le contexte élimine l'une ou l'autre branche de *a pari* ; *a pari* est logiquement bidirectionnel et contextuellement unidirectionnel, comme on peut le voir sur les exemples suivants.

Service militaire : filles / garçons

Contexte : Un pays où les garçons, mais pas les filles, effectuent un service militaire obligatoire.

Appliquer *a pari* aux garçons, c'est-à-dire prétendre qu'ils ne devraient pas faire leur service militaire, revient à demander la suppression de l'armée ou sa professionnalisation. Là serait le véritable enjeu, et non pas celui de l'égalité de traitement entre garçons et filles. Il s'ensuit que l'argument *a pari* ne peut être avancé que par les filles, ou par l'administration militaire désireuse d'incorporer des filles.

La question argumentative pertinente ne peut être que « *les filles doivent-elles aussi faire leur service militaire ?* », et *a pari* soutient très bien une réponse positive.

Contrats de travail Permanents (CP / à Durée Déterminée (CDI)

Contexte : Certains employés bénéficient d'un contrat à durée indéterminée (CDI), tandis que d'autres ont un contrat à durée déterminée (CDD), le premier type de contrat étant considéré comme le meilleur du point de vue des travailleurs. Dans une période de prospérité et de plein emploi, les CDI sont la norme, et l'alignement des CDD sur les CDI est à l'ordre du jour. La question d'un éventuel alignement des CDI sur les CDD n'est pas pertinente. La différence sera niée par des arguments tels que :

Les CDI sont exploités, nous sommes tous des travailleurs, tout le monde devrait pouvoir avoir un CDD !

Dans des conditions économiques moins favorables, les CDI deviennent la norme, et leur alignement sur les CDD n'est pas à l'ordre du jour. La différence sera niée par des argumentations telles que :

Les gens qui ont des CDD sont des privilégiés, il faut abolir les privilèges, tout le monde devrait être mis sur un CDI !

Meurtres: Parricide et matricide

Contexte : Un groupe dans lequel un processus d'apaisement est en cours ; il y a un effort clair pour éliminer toute forme de violence. Dans une telle situation, une généralisation *a pari* de la peine de mort est hors de question. La seule question pertinente peut être « *Devons-nous réduire la peine pour le parricide ?* », et *a pari* soutient une réponse positive.

5. A pari en contexte : Question, doxa et charge de la preuve

L'impasse que dénonce Kelsen est celle d'une théorie décontextualisée de l'argumentation qui efface l'existence d'une *question argumentative*, d'une *doxa*, et d'une *charge de la preuve*, soit toutes les conditions contextuelles de base définissant une situation argumentative où les positions sont par essence asymétriques.

Dans l'argumentation ordinaire, on doit tenir compte du fait que la définition des catégories ne les met pas à l'abri de leur contestation, destruction et reconstruction. Les catégories sont des entités dynamiques et révisables.

En contexte argumentatif, *a pari* et *a contrario* ne sont pas appliqués “à sec”, comme des principes logiques symétriques. Les paradoxes de leur neutralisation réciproque sont produits par la négligence des conditions pragmatiques dans lesquelles on fait appel à eux :

— D’une part, *a pari* ne peut pas neutraliser *a pari* dans la mesure où une des deux branches de *a pari* est neutralisée contextuellement.

— D’autre part, l’application de *a contrario* et de *a pari* est bien plus complexe que l’application mécanique d’un principe général, car elle dépend d’un travail de maximisation (*a contrario*) ou de minimisation (*a pari*) de la différence.

[1] Lat. *a pari*, abréviation de l’étiquette *a pari ratione*, “pour la même raison” ; de *par*, “chose égale” ; *ratio*, “raison”.

Argumentation A PRIORI, A POSTERIORI

Les argumentations a priori et a posteriori constituent deux classes d'argumentation, la première est fondée sur des données abstraites et va des causes et des raisons aux phénomènes qui les manifestent et la seconde est fondée sur des données concrètes, et part des phénomènes pour aller jusqu'aux causes et aux raisons qui les organisent.

1. A priori, a posteriori [1]

Dans le langage courant, *a priori* équivaut à “à première vue, avant toute analyse approfondie, dans le cas général, en attente de plus d'information ...”, V. [Raisonnement par défaut](#). *A posteriori* situe la réflexion “après avoir mûrement réfléchi, après coup”.

En philosophie, la discussion de l'*a priori* / *a posteriori* est liée à celle du nécessaire et du contingent, et de l'analytique et du synthétique.

La différence *a priori* / *a posteriori* est d'ordre épistémologique. **La connaissance a posteriori est une connaissance concrète**, construite à partir des données extraites du monde par l'observation et la pratique. **Elle s'oppose à la connaissance abstraite, a priori**, qui ne nécessite pas d'autre connaissance que celle du langage, peut-être elle-même appuyée sur une intuition des essences.

1. Argumentation a posteriori

L'argumentation *a posteriori* part de données d'expérience et remonte à leur cause, à leur origine ou à leur essence, et elle va de ces données à leur origine ou à leur cause, V. [Conséquence](#). Les argumentations fondées sur l'exploitation d'un *indice*, d'un *exemple*, sont des cas d'argumentation *a posteriori*, ainsi que l'*abduction*, qui rattache les données à une explication théorique capable d'en rendre compte.

2. Argumentation a priori

À la différence de l'argumentation *a posteriori*, l'argumentation *a priori* s'effectue hors de toute considération de l'existant ; elle part de l'Idée platonicienne, de ce qui est premier, profond, supérieur, essentiel, pour en déduire les conséquences.

Rousseau, au moment de s'interroger sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes, marque la distinction entre ce que serait une recherche d'ordre historique (a posteriori) et ses propres réflexions a priori :

Commençons donc par écarter tous les faits, car ils ne touchent point à la question. Il ne faut pas prendre les Recherches, dans lesquelles on peut entrer sur ce sujet, pour des vérités historiques, mais seulement pour des raisonnements hypothétiques et conditionnels ; plus propres à éclairer la nature des choses qu'à montrer la véritable origine, et semblables à ceux que font tous les jours nos Physiciens sur la formation du monde.

Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* [1755] [1]

L'argumentation *a priori* prend appui sur des fondements de différentes natures.

— *La cause* est considérée comme première (conditionnante) par rapport à l'effet, qui est second (conditionné) ; l'argumentation *a priori* correspond alors à l'argumentation [de la cause à](#)

l'effet.

— *Les traits essentiels*, qui définissent l'être ou l'objet, sont premiers par rapport aux traits accidentels qui les affectent et sont considérés comme seconds. L'argumentation *a priori* correspond à diverses formes de déductions qui partent de principes, de définitions langagières, d'axiomes pour en dérouler les conséquences.

L'argumentation essentialiste *a priori* part de la définition d'un concept pour en tirer analytiquement les conséquences ; elle correspond à l'argumentation par la définition essentialiste. On considère qu'une telle définition exprime l'essence de la chose sur laquelle on raisonne, et que l'esprit humain a la capacité d'entrer en contact avec (d'appréhender) cette essence. L'argumentation part d'une connaissance *a priori* substantielle des essences et progresse en passant d'une évidence intellectuelle à l'autre, la déduction restant dans le domaine de l'*a priori*. Dans une vision platonicienne, la contemplation ordonnée des essences définit la connaissance suprême, et l'argumentation *a priori*, qui porte "sur l'être des choses", est la forme d'argumentation la plus valorisée.

2. Argumentations *propter quid* et *quia* [2]

2.1 *Propter quid*

L'argumentation par la cause est parfois désignée en latin comme argumentation *propter quid*, "à cause de quoi". Elle a le caractère d'une argumentation *a priori*. L'argumentation *propter quid* descend de la cause et en dérive des effets. Si la cause est assimilée à l'essence, alors l'argumentation *propter quid* correspond à l'argumentation *a priori*, par la définition.

2.2 *Quia*

L'argumentation par les conséquences est parfois désignée en latin comme argumentation *quia*, "parce que". Elle remonte des effets aux causes, et correspond à l'argumentation *a posteriori*. La preuve *quia* est première par rapport à nous, alors que la preuve *propter quid* est première dans l'absolu.

2.3 Deux types de *parce que*

Cette distinction correspond à la différence entre deux usages de *parce que*.

— *Parce que* de cause à effet, ou *parce que "propter quid"* :

— *Pourquoi la pelouse est-elle mouillée ?*

— (Elle est mouillée) parce qu'il a plu.

— *Parce que* de l'effet à la cause, ou *parce que "quia"* :

Il pleut, parce que la pelouse est mouillée

**Pourquoi pleut-il ? — Parce que la pelouse est mouillée.*

— *Pourquoi dis-tu (qu'est-ce qui te permet de dire) qu'il pleut ?*

— *Parce que la pelouse est mouillée.*

2.3 Deux types de preuves de l'existence de Dieu

La distinction *quia* / *propter quid* est proposée par Thomas d'Aquin à propos de deux modes possibles de démonstration de l'existence de Dieu [4] .

— La preuve *propter quid* correspond à la *preuve ontologique* de l'existence de Dieu. Elle consiste à définir Dieu comme un être infiniment parfait, pour en déduire qu'il existe nécessairement, cette conclusion étant, comme le dit Saint Anselme, le fruit « d'un silencieux raisonnement avec [soi]-même » (Anselme, *Proslogion.*, p. 3). [5]

— La preuve *quia* prouve l'existence de Dieu par la perfection du monde. Dieu est défini comme un être infiniment parfait et la perfection implique l'existence ; un être qui n'existe pas ne saurait être parfait.

Cette preuve est présentée par Voltaire sous la forme d'une analogie classique :

L'univers m'embarrasse, et je ne puis songer,
Que cette horloge existe et n'ait point d'horloger.
Voltaire, *Les Cabales, Œuvre pacifique*, Londres, [1772], p. 9.

[1] Lat. A priori, de *prior*, “supérieur, antérieur, plus ancien, meilleur, premier” ; Lat. a posteriori, de *posterior*, “inférieur, qui vient derrière, plus tard ; second”.

[2] In *Œuvres complètes*, t. III, édition de B. Gagnebin et M. Raymond, Paris, Gallimard (La Pléiade), 1964, p. 132-133. (Ponctuation originelle)

[3] *Propter quid*, “à cause de quoi” ; *quia*, “parce que”.

[4] *Somme théologique*, 1e Partie, Question 2, 2 ; Com. NE, 4, §51.

[5] « Upon the insistent adjurations of certain brothers I wrote a work— as an example of meditating about the rational basis of faith—in the role of someone who by arguing silently with himself investigates what he does not yet know. » (p. 88)

Anselm of Canterbury, *Proslogion* (composé autour de 1077-1078). In *Complete philosophical and theological treatises of Anselm of Canterbury*. Translated by Jasper Hopkins and Herbert Richardson. The Arthur J. Banning Press Minneapolis, 2000.

Argumentation A REPUGNANTIBUS

Cette étiquette latine désigne 1/ le lieu des choses logiquement contradictoires , ou 2/ une mise en contradiction de l'acte et des discours.

Le latin *repugnans* (PPrst / Subst) signifie, “contradictoire ; résistant, contraire, incompatible”. Le sens de “répugnant” est également dérivé de cette base, mais ce n'est pas ce sens qui est utilisé en argumentation. L'argument *a repugnantibus* n'est pas l'argument du dégoût ; la réfutation par les conséquences désagréables correspondrait plutôt à la [réfutation ad incommodum](#). Néanmoins, *repugnans* au sens de “inacceptable, révoltant” exprime bien le fait que, dans l'argumentation ordinaire, le jugement d'incompatibilité peut s'appuyer sur des valeurs et des émotions.

1. Dans les *Topiques*, Cicéron définit *a repugnantibus* comme le lieu des choses logiquement contradictoires (Cicéron, *Top.*, Xii, 53-58, p. 83-85). Ce lieu est repris par Boèce. Stump traduit *a repugantibus* par “*from incompatibles*” (Boèce = Boethius [1978], p. 64), [V. Opposés](#).

2. Bossuet définit l'argumentation *a repugnantibus* comme une mise en contradiction de l'acte et des discours : « Votre conduite ne convient pas avec vos discours » ([1677], p. 140), ce qui correspond à la troisième forme d'argument [ad hominem](#).

Argument A SIMILI

L'argument *a simili* "ou par analogie" est défini comme suit :

Une proposition juridique étant donnée, qui affirme une obligation juridique relative à un sujet ou à une classe de sujets, cette même obligation existe à l'égard de tout autre sujet, ou classe de sujets, ayant avec le premier sujet (ou classe de sujets) une analogie suffisante pour que la raison qui a déterminé la règle à l'égard du premier sujet (ou classe de sujets) soit valable à l'égard du deuxième sujet (ou classe de sujets).

C'est ainsi que le fait d'avoir interdit à un voyageur de monter sur le perron accompagné d'un chien nous conduit à la règle qu'il faut également l'interdire à un voyageur accompagné d'un animal tout aussi incommode. (Perelman 1979, p. 56)

La clause « *d'un animal tout aussi incommode* » définit le *genre d'êtres* visé par l'interdiction. Le degré d'inconfort de l'animal de compagnie sera déterminé selon les mécanismes d'analogie internes à la catégorie dont le chien est l'être prototypique, V. [Classification](#) ; [Catégorisation](#).

L'animal est ici déterminé par son genre. Il pourrait l'être, au moins par sa fonction "animal de compagnie".

Par application de la règle *a fortiori*, les voyageurs peuvent peut-être être accompagnés d'un animal moins gênant qu'un chien (un chat ?), **mais pas par un animal plus gênant** (une chèvre ? un serpent ? ce qui pose la question du statut des *animaux de compagnie*).

Telle qu'elle est définie ici, l'argumentation *a simili* correspond aux argumentations par *analogie structurelle* et par *analogie catégorielle* ; *a pari*, ainsi qu'à l'application de la *règle de justice*. L'importance de l'argumentation par analogie se reflète dans cette abondance terminologique.

[1] Latin *similis*, "ressemblant, identique". On trouve aussi arg. *per analogiam*: analogia, "ressemblance, analogie".

AB –, *AD* –, *EX* – : LES NOMS LATINS DES ARGUMENTS

Les noms des arguments en latin sont construits sur le modèle “Argument + Préposition + Nom”. Les trois prépositions les plus utilisées sont :

A/Ab, “tiré de” : argument *a contrario*, tiré des contraires.

Ad, “vers, à” : argument *ad hominem*, visant la personne.

E/Ex, marquant l'origine: argument *ex silentio*, argument fondé sur le silence.

Le latin est toujours utilisé pour nommer certains arguments ou certaines fallacies. Cet usage, quoique peu systématique, est bien présent dans les textes modernes, et il en reste des traces dans la pratique contemporaine. Certaines de ces dénominations, peu nombreuses, sont passées dans le vocabulaire courant : argument *ad hominem*, *a fortiori*, *a contrario*, *a pari*... (pour cette raison, nous ne les mettrons pas en italique). On trouve également des doublons terminologiques français-latin, parfois transparents :

Argument *e silentio*, ou argument du silence,

— parfois totalement opaques pour le non-latiniste :

Argument *ad crumenam*, ou argument du portefeuille,

— parfois enfin, l'équivalent proposé est problématique : ainsi, “argument *ad verecundiam*” est souvent traduit par “argument d'autorité”, alors que le latin *verecundia* signifie “modestie”. Pour Locke, qui a proposé cette étiquette, l'argument *ad verecundiam* est un sophisme non pas d'autorité mais de *soumission à l'autorité*, V. [Modestie](#).

Cette pratique terminologique est excluante pour le non-latiniste. Dans de nombreux cas, ce latin d'occasion apparaît comme gratuit, voire quelque peu pédant, particulièrement lorsqu'il existe des termes français dont l'usage est bien établi pour désigner le même type d'argument ; en tout cas, il n'est plus spontanément compris.

Son usage s'explique cependant par l'importance qu'a longtemps conservée le latin comme langue du droit, de la philosophie et de la logique. Le maintien de ce système de désignation n'est pas plus étrange que celui, bien établi, qui est utilisé pour les figures de rhétorique. Il tendait à doter l'étude critique du raisonnement langagier d'un langage technique, tout en introduisant dans le discours théorique un parfum d'autorité Cicéronienne.; Cet usage du latin est entièrement comparable à celui qui est fait actuellement de l'anglais.

Morphologiquement, les locutions latines utilisées pour nommer les types d'arguments sont principalement des étiquettes prépositionnelles, et également diverses locutions.

1. Les étiquettes prépositionnelles : prépositions *ab*, *ad* et *ex*

Certains arguments ou fallacies sont désignés, dans les textes contemporains, par des syntagmes prépositionnels de la forme :

Argument + préposition latine + substantif latin.

Parfois, le mot latin *argumentum* remplace *argument*.

Le latin est une langue à déclinaisons ; les mots latins figurent dans les dictionnaires au cas sujet. Lorsque ces mots entrent dans des locutions prépositionnelles, la préposition leur impose un cas précis, marqué par une variation morphologique en fin de mot.

Les trois prépositions les plus utilisées sont **ab** ; **ad** ; **ex** :

— La préposition **ab** (*a* devant consonne) signifie “à partir de, tiré de” :

“Argument **a contrario**” : arg. tiré des contraires, [topos des contraires](#).

— La préposition **ad** signifie “vers, à” :

“Argument **ad personam**” : arg. visant la personne – mais on dit aussi “sur la personne”, voir supra.

— La préposition **ex** marque “l’origine, la provenance” ; les étiquettes en **ex** sont les moins nombreuses :

“Argument **ex datis**” : arg. fondé sur ce qui est admis (par l’interlocuteur, le public).

On rencontre accessoirement les prépositions :

Per : argument per analogiam, par analogie

In : argument in contrarium, par les contraires

Pro : argument pro subjecta materia, sur le sujet en question.

Ab, **ad** et **ex** peuvent entrer en concurrence pour la désignation de certains arguments ; on trouve :

“Argument **ab auctoritate**”, ou “argument **ad auctoritatem**”

“Argument **ab absurdo**”, ou “argument **ad absurdum**” ou “argument **ex absurdo**”.

Du point de vue sémantique, il y a un contraste directionnel **origine / but** entre les prépositions **ab** et **ex** d’une part, et **ad** d’autre part :

argument **ab**, **ex** + substantif latin = arg. **tiré de**, *sur*, *faisant appel à* —

argument **ad** + substantif latin = arg. **visant** —.

Les types d’arguments désignés par chacune de ces étiquettes sont hétérogènes. Nombre d’étiquettes en **ad** ont été introduites à l’époque moderne, pour désigner des contenus parfois relativement précis ; elles servent notamment à désigner des appels à l’émotion ou à une position subjective, alors que les étiquettes **ab** et **ex** ne sont jamais utilisées dans ce sens.

2. Autres expressions latines

On utilise parfois divers syntagmes latins pour désigner certaines fallacies aristotéliennes classiques.

— **Fallacie d’omission des qualifications (circonstances) pertinentes**, ou de “généralisation induite d’une affirmation restreinte” :

Fallacie “*a dicto secundum quid ad dictum simpliciter*”, de *dictum* “mot ; maxime ; “affirmation” ; *secundum quid* “d'un certain point de vue” ; *simpliciter*, “simplement”, de *simplex*, “simple”.

Sophisme de passage d'un jugement qualifié (à portée limitée) à un jugement catégorique.

Cette formule est abrégée en fallacie “*secundum quid*”, V. [Circonstances](#).

— *Fallacies de la fausse cause*, c'est-à-dire de mauvaise construction de la relation causale, V. [Causalité 2](#) :

Non causa pro causa, “non cause (prise pour) cause”.

On affirme que **E1** est cause de **E2**, alors que tel n'est pas le cas.

Cum hoc, ergo propter hoc, “en même temps que, donc à cause de” :

E1 et **E2** sont concomitants, on en déduit à tort que **E1** est cause de **E2**

Post hoc, ergo propter hoc, “après, donc à cause de” :

E1 se produit toujours avant **E2**, on en déduit à tort que **E1** est cause de **E2**

— *Fallacie de [cercle vicieux](#), *petitio principii**, “pétition de principe”

On utilise, notamment en droit, des expressions latines, qui désignent des principes argumentatifs, ainsi que certaines expressions pour désigner des formes particulières d'arguments, par exemple :

Eiusdem generi lat. *idem*, “le même” ; *genus*, “genre” ; adage latin exprimant à la [clause du genre](#), V. [Topique juridique](#).

3. Des formes parodiées

Dans *Tristram Shandy*, Sterne joue avec le latin et mentionne les arguments *ad verecundiam*, *ex absurdo*, *ex fortiori*, *ad crumenam* ainsi que l'*argumentum baculinum* (*ad baculum*) et demande qu'on ajoute à la liste l'*argumentum fistulatorium*, dont il revendique la paternité. L'échange suivant porte sur le sort des familles, « [des] milliers d'entre elles périssent chaque année [...] dont on se soucie comme d'une guigne » :

— À mon simple point de vue, répondait mon oncle Toby, ce sont là, pour parler net, autant de meurtres. Les commette qui voudra.

— Voilà où gît votre erreur, répliquait mon père, car en *foro scientiæ*, il n'y a rien qu'on puisse appeler meurtre : il y a, mon frère, la mort.

À quoi mon oncle Toby n'opposait jamais d'autre argument que le sifflement de douze mesures de *Lillabullero*. Telle était, le lecteur doit l'apprendre, la soupape ordinaire de ses passions chaque fois qu'il était choqué ou surpris, mais particulièrement lorsqu'il se trouvait nez à nez avec une absurdité ! [...] Je décide donc et ordonne strictement par les présentes que ledit argument soit désormais reconnu et défini par le nom et le titre d'*Argumentum Fistulatorium* et aucun autre.

Laurence Sterne, *Vie et Opinions de Tristram Shandy, gentilhomme*, 1760[1]

Lillabullero est une célèbre marche irlandaise. La *fistula* est une flûte de Pan (Gaffiot [1934], *Fistula*). Le comportement de l'oncle Toby correspond exactement à celui que décrit l'expression française *faire fi* : faire *fi*, c'est faire *pfff !*, crachotement qui se prolonge en un sifflement « dénotant un comportement indifférent ou insolent » (*TLFi, Siffloter*), V. [Destruction du discours](#).

L'*argumentum fistularium* est *l'argument du pipeau*, au sens de “celui qui dit “Pipeau !”, c'est-à-dire l'argument du [mépris](#). Il est du même type que l'argument *ad lapidem* du Dr Johnson.

[1] *The Life and Opinions of Tristram Shandy, Gentleman* [1760]. Trad. française de Ch.Mauron, Paris, Robert Laffont, 1946. Cité d'après l'édition 10 x 18, 1975, p. 95-96.

Arg. en A – / AB – : "ARGUMENT A CONTRARIO"

Cette entrée liste les arguments désignés par un syntagme prépositionnel latin gouverné par la préposition *a / ab*, comme l'étiquette "argument a contrario".

1. La construction

La même préposition *a / ab* est employée sous ces deux formes ; en général, *a* s'emploie devant consonne et *ab* devant voyelle.

En latin classique, cette préposition se construit avec un substantif complément au cas ablatif. Elle n'introduit pas de compléments de nom, mais uniquement des circonstanciels qui indiquent la provenance, l'origine, l'éloignement, la séparation ; à la base de constructions comme "argumentum *a / ab* N", il y a donc un verbe ellipsé.

Les textes latins désignent les formes argumentatives par des expressions de ce type, par exemple :

Cum autem a genere ducetur argumentum,

Lorsque c'est le genre qui doit fournir un argument (Cicéron, *Top.*, IX, 39 ; p. 79)

Genere est le cas ablatif du substantif *genus*, "genre". La construction est *argumentum [ducetur] a genere*, soit, avec ellipse du verbe "argument [fourni par le, tiré] du genre". De même, la rhétorique *À Herennius* dit que, pour amplifier l'accusation :

Primus locus sumitur ab auctoritate,

Le premier lieu [*primus locus*] se tire [*sumitur*] de l'autorité [*ab auctoritate*]
(*À Her.*, ii, 48 ; p. 80-81)

Auctoritate est le cas ablatif du substantif *auctoritas*. La construction est : "lieu [tiré] de l'autorité". *Locus* signifie littéralement "lieu", pris ici par métaphore pour "lieu commun argumentatif, schème d'argument", V. [Topos](#).

2. Liste d'arguments en *a / ab*

La première colonne du tableau suivant reprend la désignation latine ; la seconde propose une traduction tirée de Gaffiot (1934), et renvoie à l'entrée française correspondante.

Nom latin de l'argument : <i>argumentum</i> —	Terme latin, traduction — Équivalent en anglais — Entrée(s) correspondante(s)
<i>a carcere</i>	lat. <i>carcer</i> , "prison" — ang. <i>arg. from prison</i> — V. Émotion ; Menace
<i>a coherentia</i>	lat. <i>cohærentia</i> , "connexion, cohésion" — ang. <i>arg. from coherence ; from consistency</i> — V. Cohérence
<i>a comparatione</i>	lat. <i>comparatio</i> , "comparaison, confrontation" — ang. <i>arg. from comparison</i> — V. Comparaison ; A fortiori ; A pari ; Analogie

<i>a completudine</i>	lat. <i>completus</i> , “complet”, <i>completudo</i> , “complétude” — ang. <i>arg. from completeness</i> — V. Complétude
<i>a conjugata</i>	lat. <i>conjugatus</i> , “apparenté, de la même famille” — ang. <i>arg. from related words</i> — V. Sens vrai du mot ; Dérivation ; Paronymie
<i>a contrario</i> <i>a contrario sensu</i> <i>ex contrario</i>	lat. <i>contrarius</i> , “contraire” — ang. <i>a contrario arg.</i> ; <i>arg. from the opposite</i> — V. A contrario ; Contraires
<i>a consequentibus</i>	lat. <i>consequens</i> , “ce qui suit” — ang. <i>arg. from consequences</i> — V. Circonstances ; Conséquence
a fortiori	lat. <i>a fortiori ratione</i> , “à plus forte raison” ; <i>ratio</i> , “raison” ; <i>fortis</i> “fort” au comparatif de supériorité — ang. <i>a fortiori arg.</i> — V. A fortiori
<i>a generali sensu</i>	lat. <i>generalis</i> , “qui appartient à un genre, général” ; lat. <i>sensus</i> , « manière de voir, de concevoir » — ang. <i>arg. of the generality of the law.</i> — V. Généralité de la loi
<i>a genere</i>	lat. <i>genus</i> , “genre” — ang. <i>arg. from genus</i> — V. Classification ; Définition ; A pari .
<i>a pari</i>	lat. <i>par</i> , “égal, pareil” — ang. <i>arg. a pari</i> — V. A pari
<i>a posteriori</i> <i>a priori</i>	lat. <i>posterus</i> , “qui vient en second” — ang. <i>a posteriori arg.</i> Lat. <i>prior</i> , “le premier de deux, supérieur” — ang. <i>a priori arg.</i> — V. A priori ; A posteriori
<i>a repugnantibus</i>	lat. <i>repugnans</i> (PPrst/Subst), “contradictoire ; résistant, contraire, incompatible” — ang. <i>arg. from contrary, from incompatible</i> — V. A repugnantibus ; Absurde ; Ad hominem ; Cohérence
<i>a rubrica</i>	lat. <i>rubrica</i> , “titre” — ang. <i>arg. from (the) title</i> — V. Intitulé
<i>a silentio</i>	lat. <i>silentium</i> , “silence” — ang. <i>arg. from silence</i> — V. Silence
<i>a simili</i>	lat. <i>similis</i> , “ ressemblant, identique” — ang. <i>arg. by analogy.</i> — V. Analogie ; A pari .
<i>ab absurdo</i> [en général : <i>ad absurdum</i>]	lat. <i>absurdus</i> , “absurde” — ang. <i>arg. from absurdity ; from the absurd</i> — V. Absurde
<i>ab adjunctis</i>	lat. <i>adjuncta</i> , “ce qui accompagne” — ang. <i>arg. from circumstances.</i> — V. Circonstances

<i>ab antecedentibus</i>	lat. <i>antecedens</i> , “ce qui précède” — ang. <i>from circumstances</i> — V. Circonstances ; Précédent
<i>ab auctoritate</i> [g ^{ra} l : <i>ad auctoritatem</i>]	lat. <i>auctoritas</i> , “autorité” — ang. <i>arg. from authority</i> — V. Autorité
<i>ab enumeratione partium</i>	lat. <i>enumeratio</i> “énumération” ; lat. <i>pars</i> , “partie” ; “dénombrement des parties” — ang. <i>arg. from the enumeration of the parts</i> — V. Tout et partie ; Cas par cas ; Définition .
<i>ab exemplo</i>	lat. <i>exemplum</i> : “exemple” — ang. <i>arg. from example</i> — V. Exemple ; Exemplum ; Précédent .
<i>ab inutilitate</i>	lat. <i>inutilitas</i> , “inutile, dangereux” — ang. <i>arg. from superfluity</i> — V. Inutilité
<i>ab utili</i>	lat. <i>utilitas</i> , “utilité, avantage” — arg. <i>from utility ; from usefulness</i> — V. Pragmatique

Les arguments en **a / ab** constituent le stock originel d’arguments dont le noyau est tiré de la typologie de Cicéron, V. [Typologies 1](#).

Par opposition aux arguments en **ad**, on remarque qu’on ne trouve aucune étiquette en **a / ab** faisant référence à des émotions ou à des croyances subjectives.

Les arguments en **a / ab** désignent clairement des *arguments* et non pas des *fallacies*. En d’autres termes, ce stock originel d’arguments se situe dans la perspective de celui qui produit et met en avant l’argument, non pas dans la perspective de celui que l’argument va impacter et qui va le rejeter.

Arguments AD – : « ARG AD HOMINEM »

Cette entrée liste les arguments désignés par un syntagme prépositionnel latin gouverné par la préposition *ad*, par exemple l'étiquette "argument *ad hominem*".

1. La construction : une désignation moderne ?

En latin classique, la préposition *ad* se construit avec l'accusatif et introduit des circonstanciels de lieu, de but.

Selon le cas, on lit le syntagme « *ad* +... » comme "argument faisant appel à, fondé sur, de, par... (la personne, etc.)".

D'après Hamblin, le terme le plus ancien de la série est *ad hominem* ; il figure dans les traductions latines d'Aristote. Cette appellation aurait été popularisée par Locke [1690], ainsi que par Bentham [1824], et la plupart de ces termes seraient du XIXe ou du XXe siècle. Il y aurait ainsi une spécificité des arguments en *ad*, qui ne sont pas classiques (Hamblin 1970, p. 41 ; p. 161-162).

2. Liste d'arguments en *ad*

Nom latin de l'argument <i>Argumentum</i> —	Terme latin, traduction — Équivalent en anglais — Entrée(s) correspondante(s)
<i>(reductio) ad absurdum</i> <i>ab absurdo</i>	lat. <i>absurdus</i> , "absurde" — ang. <i>reduction to the absurd</i> — V. Absurde
<i>ad amicitiam</i>	lat. <i>amicitia</i> , "amitié" — ang. <i>appeal to friendship</i> — V. Émotion
<i>ad antiquitatem</i>	lat. <i>antiquitas</i> , "ancienneté, antiquité, tradition" — ang. <i>appeal to tradition ; to antiquity</i> — V. Autorité
<i>ad auditorem</i> (pl. <i>ad auditores</i>)	lat. <i>auditor</i> , "auditeur" — ang. <i>appeal to the public, to the audience</i> — V. Auditoire ; Croyance
<i>ad baculum</i>	lat. <i>baculus</i> , "bâton" — ang. <i>arg. from the stick</i> — V. Menace
<i>ad captandum vulgus</i>	lat. <i>captare</i> , "chercher à saisir... tâcher de gagner par insinuation" ; <i>vulgus</i> , "le public, la populace" — ang. <i>playing to the gallery ; playing to the crowd.</i> — V. Auditoire ; Rire ; Émotion ; Ad populum
<i>ad consequentiam</i>	lat. <i>consequentia</i> , "suite, succession" — ang. <i>arg. from consequences</i> — V. Conséquences ; Circonstances
<i>ad crumenam</i>	lat. <i>crumena</i> , "bourse" — ang. <i>argument to the purse</i> — V. Émotion ; Menace

<i>ad falsum</i> (<i>reductio ad falsum</i>)	lat. <i>falsum</i> , “faux” — ang. <i>reduction to a falsehood</i> — V. Absurde
<i>ad fidem</i>	lat. <i>fides</i> , “foi” — ang. <i>appeal to faith</i> — V. Foi
<i>ad fulmen</i>	lat. <i>fulmen</i> , “foudre” — ang. <i>arg. from thunderbolt</i> — V. Menace
<i>ad hominem</i>	lat. <i>homo</i> , “être humain” — ang. <i>arg. ad hominem</i> — V. Ad hominem
<i>ad ignorantiam</i>	lat. <i>ignorantia</i> , “ignorance” — ang. <i>appeal to ignorance</i> — V. Ignorance
<i>ad imaginationem</i>	lat. <i>imaginatio</i> , “imagination” — ang. <i>appeal to imagination</i> — V. Subjectivité
(<i>reductio</i>) <i>ad impossibile</i>	lat. <i>impossibilitas</i> “impossible” — ang. <i>reduction to the impossible</i> — V. Absurde
(<i>deducendo</i>) (<i>reductio</i>) <i>ad incommodum</i>	lat. <i>incommodum</i> “inconvenient, désavantage” — ang. <i>reduction to the uncomfortable</i> — V. Ad incommodum
<i>ad invidiam</i>	lat. <i>invidia</i> , “envie, haine, indignation, impopularité” — ang. <i>appeal to envy</i> — V. Émotion
<i>ad iudicium</i>	lat. <i>iudicium</i> , “faculté de juger, tribunal, sentence” — ang. 1. <i>argument appealing to the judgment</i> ; 2. <i>to common sense</i> — V. Fond ; Autorité
<i>ad lapidem</i>	lat. <i>lapis</i> , “pierre” — ang. <i>argument by dismissal</i> — V. Mépris
<i>ad Lazarum</i>	lat. <i>Lazarus</i> (nom propre biblique) — ang. <i>arg. ad Lazarum</i> — V. Richesse
<i>ad litteram</i>	lat. <i>littera</i> , “lettre ; à la lettre” — ang. <i>to the letter</i> — V. Lettre ; Sens strict
<i>ad ludicrum</i>	lat. <i>ludicrum</i> , “jeu ; spectacle” — ang. <i>appeal to the gallery</i> — V. Émotion ; Auditoire ; Rire ; Ad populum
<i>ad metum</i>	lat. <i>metus</i> , “peur, crainte” — ang. <i>appeal to fear</i> — V. Émotion ; Menace
<i>ad misericordiam</i>	lat. <i>misericordia</i> , “compassion, pitié” — ang. <i>appeal to pity</i> — V. Émotion
<i>ad modum</i>	lat. <i>modus</i> “mesure, juste mesure, modération” — ang. <i>arg. of gradualism</i> — V. Proportion
<i>ad naturam</i>	lat. <i>natura</i> , “nature” — ang. <i>appeal to nature</i> ; <i>naturalistic fallacy</i> — V. Force des choses ; Fallacieux 1

<i>ad nauseam</i>	lat. <i>nausea</i> , “nausée, mal de mer”, par métonymie de l’effet, la nausée, pour la cause, la répétition — ang. <i>proof by assertion</i> — V. Répétition
<i>ad novitatem</i>	lat. <i>novitas</i> , “nouveau ; condition d’un homme qui, le premier de sa famille, arrive aux honneurs” — ang. <i>appeal to novelty</i> — V. Progrès
<i>ad numerum</i>	lat. <i>numerus</i> , “nombre, foule” — ang. <i>appeal to the number, arg. from number</i> — V. Autorité
<i>ad odium</i>	lat. <i>odium</i> , “haine” — ang. <i>appeal to hatred</i> — V. Émotion
<i>ad orationem</i>	lat. <i>oratio</i> , “langage, propos, parole” — ang. <i>arg. to the statement</i> — V. Lettre ; Sens strict
<i>ad passionem</i> (pl. <i>ad passiones</i>)	lat. <i>passio</i> , “passion, émotion” — ang. <i>appeal to passion, to emotion</i> — V. Pathos ; Émotion
<i>ad personam</i>	lat. <i>persona</i> , “masque, rôle, personne” — ang. <i>abusive ad hominem</i> — V. Attaque personnelle ; Ad hominem
<i>ad populum</i>	lat. <i>populus</i> , “le peuple romain (opposé au sénat et à la plèbe) ; peuple” — ang. <i>appeal to people, arg. from popularity</i> — V. Ad populum
<i>ad quietem</i>	lat. <i>quies</i> “repos, neutralité politique, calme, tranquillité” — ang. <i>appeal for calm, to repose, to conservatism</i> (Hamblin) — V. Tranquillité
<i>ad rem</i>	lat. <i>res</i> , “réalité, chose ; point de discussion, question” — ang. <i>arg. addressed to the thing, to the point, dealing with the matter at hand</i> — V. Fond
<i>ad reverentiam</i>	lat. <i>reverentia</i> “crainte respectueuse” — ang. <i>arg. from respect</i> — V. Respect
<i>ad ridiculum</i>	lat. <i>ridiculus</i> , “ridicule, absurde” — ang. <i>appeal to ridicule ; to mockery</i> — V. Rire ; Absurde
<i>ad socordiam</i>	at. <i>socordia</i> , “stupidité ; paresse d’esprit” — ang. <i>appeal to weak-mindedness</i> — V. Subjectivité
<i>ad superbiam</i>	lat. <i>superbia</i> , “orgueil, fierté ; despotisme” — ang. <i>appeal to pride ; arg. of popular corruption</i> — V. Émotion ; Ad populum
<i>ad superstitionem</i>	lat. <i>superstitio</i> , “superstition” — ang. <i>appeal to superstition</i> — V. Foi
<i>ad temperantiam</i>	lat. <i>temperantia</i> “juste mesure, juste proportion” — ang. <i>arg. of gradualism</i> — V. Proportion

ad verecundiam lat. *verecundia*, “respect, modestie ; crainte de la honte”
— ang. *arg. from modesty ; from authority*
— V. [Modestie](#) ; [Respect](#) ; [Autorité](#) ; [Éthos](#)

ad vertiginem lat. *vertigo*, “rotation, vertige” — ang. *arg. from vertigo* — V. [Vertige](#)

3. Caractéristiques de cette famille

On relève beaucoup plus d’arguments en “*ad* —” que d’arguments en “*ab* —”, et seule la construction en “*ad* —” est productive. C’est aussi la forme qui est parodiée, notamment sur internet, avec plus ou moins de bonheur ; on y trouve l’argument *ad bananum*, et bien sûr, [ad Hitlerum](#).

3.1 Origine de ces étiquettes

Certaines de ces appellations ont été définies et utilisées par Locke et par Bentham, [V. Typologies 2](#). Locke a défini les arguments :

ad hominem — *ad verecundiam* — *ad ignorantiam* — *ad iudicium*

Bentham a défini les arguments ([V. Typologies 2](#)) :

<i>ad verecundiam</i>	<i>ad superstitionem</i>	<i>ad ignorantiam</i>
<i>ad quietem</i>	<i>ad socordiam</i>	<i>ad iudicium</i>
<i>ad amicitiam</i>	<i>ad odium</i>	<i>ad metum</i>
<i>ad imaginationem</i>	<i>ad superbiam</i>	<i>ad invidiam</i>

3.2 Sous-familles sémantiques d’arguments en *ad*

On peut proposer quelques regroupements en fonction des contenus sémantiques des arguments.

(i) **Arguments subjectifs liés aux affects**, aux émotions, souvent via des intérêts positifs (ré-compenses) ou négatifs (menaces) :

<i>ad passionem</i>	<i>ad odium</i>
<i>ad amicitiam</i>	<i>ad quietem</i>
<i>ad invidiam</i>	<i>ad superbiam</i>
<i>ad misericordiam</i>	<i>ad metum (ad carcerem, ad baculum, ad fulmen, ad crumenam)</i>

Les formes suivantes ont une composante émotionnelle :

<i>ad captandum vulgus</i>	<i>ad personam</i>
<i>ad ludicrum</i>	<i>ad populum</i>
<i>ad novitatem</i>	<i>ad verecundiam</i>
<i>ad numerum</i>	

(ii) **Arguments faisant appel à un système limité de croyances**, à des croyances personnelles, non universelles, contestables...

<i>ad consequentiam</i>	<i>ad incommodum</i>
<i>ad fidem</i>	<i>ad socordiam</i>
<i>ad hominem</i>	<i>ad superstitionem</i>
	<i>ad vertiginem</i>

ad ignorantiam
ad imaginationem

D'un point de vue normatif, les catégories **(i)** et **(ii)** rassemblent des arguments, parfois considérés comme fallacieux dans la mesure où ils expriment la subjectivité de l'argumentateur. En d'autres termes, elles sont le reflet, dans la théorie de l'argumentation, des composantes éthique et pathémique de la rhétorique, V. [Subjectivité](#) ; [Éthos](#) ; [Pathos](#).

Arg. en E – / EX – : ARGUMENT EX CONCESSO

Cette entrée liste les arguments désignés par un syntagme prépositionnel latin gouverné par la préposition *e / ex*, par exemple l'étiquette "argument *ex concesso*".

La préposition latine *ex* ou *e* (jamais *e* devant voyelle) introduit, en latin classique, un complément de nom à l'ablatif. Elle signifie "tiré de" ; dans le cas des constructions qui nous intéressent, le complément indique donc la provenance, la substance, au sens abstrait, dont est fait l'argument.

Liste d'arguments en *e* ou *ex*

Nom latin de l'argument <i>argumentum</i> —	Terme latin, traduction — Équivalent en anglais — Entrée(s) correspondante(s)
<i>ex datis</i>	lat. <i>datum</i> , "don, présent" — ang. <i>from the facts ; from what is accepted by the audience</i> — V. Croyances
<i>ex notatione</i>	lat. <i>notatio</i> , "marquer d'un signe" — ang. <i>arg. from the structure or meaning of a word</i> — V. Sens vrai du mot
<i>ex silentio</i>	lat. <i>silentium</i> , "silence" — ang. <i>arg. from silence</i> — V. Silence
<i>ex concessis ; e concessu gentium</i>	lat. <i>concedere</i> , "céder, concéder, se ranger à l'avis de" — ang. <i>arg. from the consensus of the nations ; from traditional wisdom</i> — V. Consensus ; Croyances ; Autorité
<i>e contrario (= a contrario)</i>	lat. <i>contrarius</i> , "contraire" — ang. <i>arg. from the contrary</i> — V. Contraires ; A contrario

Comme les arguments en *ab* et en *ad*, les arguments en *ex* ne peuvent guère être regroupés en une ou plusieurs catégories spécifiques d'arguments, qu'on pourrait rattacher soit à une même racine sémantique, soit à un même type formel.

Arg. AB ENUMERATIONE ► CAS PAR CAS

Arg. AB EXEMPLO

L'étiquette *ab exemplo* (du lat. *exemplum*, "exemple") utilisée en droit désigne des formes d'argumentation techniques différentes de ce que l'on entend couramment par argumentation par *l'exemple*.

En droit, l'argument *ab exemplo* :

- Applique la loi sur la base d'un cas ayant la force d'un [précédent](#).
- Interprète la loi conformément à « la doctrine généralement admise » (Tarello, in Perelman 1979, p. 59).

Sous ces deux formes, l'argumentation *ab exemplo* s'appuie sur la tradition. Elle réduit la part d'initiative du juge, permettant ainsi de contenir l'innovation.

Par l'exigence de continuité qu'elle instaure, elle contribue à renforcer la cohérence structurale du champ discursif auquel elle s'applique, [V. Topique juridique](#).

ABDUCTION

Aristote nomme abduction une forme de syllogisme dialectique qui n'élimine pas, mais réduit l'incertitude à propos d'un fait donné. Pour Peirce, l'abduction est le processus créatif par lequel est produite une hypothèse explicative plausible capable de rendre compte d'un fait inattendu. L'abduction est la méthode experte mise en œuvre notamment par le médecin et l'enquêteur.

1. L'abduction comme réduction relative de l'incertitude

Aristote définit l'abduction [1] comme un syllogisme dialectique dont la majeure est vraie, la mineure simplement probable, et, en conséquence, la conclusion probable (Aristote, *P. A.*, ii, 25-30, p. 317). La conclusion seule, sans la mineure, est plus improbable que la mineure, donc la mineure renforce relativement l'acceptabilité de la conclusion. Cette situation rappelle la définition Cicéronienne de l'argumentation comme réduction de l'incertitude, V. [Argumentation 1](#).

Ce genre de syllogisme permet de construire une réponse à la question “*La justice peut-elle être enseignée ?*”, “*Peut-on apprendre à être juste ?*” en combinant :

- Une prémisse certaine : il est clair que la science peut être enseignée,
- avec une prémisse douteuse : la vertu est une science, qu'on pourrait exprimer sous la forme d'une analogie, la vertu ressemble à la science ;
- pour conclure que : *la vertu peut s'enseigner.*

Bien qu'incertaine, la seconde prémisse est tout de même moins douteuse que la conclusion “*la vertu peut s'enseigner*” : elle peut donc servir d'argument pour cette conclusion. On retrouve ce montage dans des discours comme :

Il faut enseigner **la citoyenneté**, ce n'est au fond qu'un ensemble de savoirs et de pratiques sociales ; or les savoirs, ça s'enseigne et toutes les compétences pratiques peuvent s'améliorer par l'enseignement.

Cette forme est exemplaire du fonctionnement de l'argumentation. Dans des contextes démonstratifs, le raisonnement se développe à partir du vrai, dans la stricte limite de ce qu'autorisent les prémisses prises à la lettre. L'argumentation conclut, en toute connaissance de cause, à partir d'informations incomplètes, *faute de mieux* ; elle permet néanmoins d'améliorer le statut épistémique d'une croyance. C'est une logique non pas d'élimination mais de *réduction* du doute et de l'incertitude, V. [Raisonnement par défaut](#), qui utilise au mieux les informations disponibles

2. L'abduction comme dérivation d'hypothèse à partir de faits

Le concept moderne d'abduction a été introduit par le philosophe Charles Sanders Peirce (1839-1914). Pour Peirce, il existe deux sortes d'inférences, l'inférence *déductive* et l'inférence *abductive* ou *abduction*. Dans l'abduction, on part de la constatation d'un fait “inattendu”, c'est-à-dire n'entrant pas dans le système explicatif disponible. Il ne s'agit pas de déterminer les causes de ce fait, mais de proposer une hypothèse expliquant ce fait. Cette hypothèse n'est pas le produit de l'application d'un algorithme de découverte, mais le fruit d'un processus créatif :

« en fin de compte, l'abduction n'est rien d'autre que de la devinette [*guessing*] » (Peirce [1958], § 219).

La problématique dans laquelle s'inscrit l'abduction est non pas celle de la logique mais celle d'une **méthode scientifique créative** (*ibid.*, chap. 6). Le travail scientifique consiste à proposer, sur la base de faits, des hypothèses vraisemblables « suggérées » par ces faits, dans le cadre d'un paradigme scientifique donné. L'abduction est le premier moment de cette démarche. La pratique de l'abduction n'est pas guidée par des règles logiques mais **par des principes**, comme le principe selon lequel **tout fait admet une explication** : une hypothèse “abduite” est intéressante « s'il apparaît qu'elle rend le monde raisonnable [*reasonable*] » (*ibid.*, §202) ; ou encore **le principe d'exclusion des hypothèses dites métaphysiques**, c'est-à-dire qui n'auraient aucune conséquence expérimentale.

À la différence de l'abduction qui part des faits à la recherche d'une théorie capable d'en rendre compte au mieux, **la déduction peircienne** part d'une théorie à la recherche de faits : on recherche les conséquences expérimentales de l'hypothèse explicative.

L'opposition abduction / induction rappelle celle qui existe entre raisonnements *a priori* / *a posteriori* (*propter quid* — *quia*).

Mieux que comme une forme bâtarde de déduction ou d'induction, l'argumentation gagnerait à être vue comme une forme d'abduction ; du fait que la lumière est allumée, “*j'abduis*”, je fais l'hypothèse, qu'il y a quelqu'un dans la pièce ; mais cette hypothèse reste à vérifier. L'étude de l'argumentation comme processus abductif s'est révélée particulièrement fructueuse dans les domaines de la médecine, de la science et du droit (Walton 2004 ; Gabbay & Woods, 2005) [2].

[1] Lat. *abductio* “action d'emmener”, par un mouvement dirigé vers l'extérieur (v. *infra*, sens 2).

[2] Walton, Douglas N., 2004. *Abductive reasoning*. Tuscaloosa, AL, University Alabama Press (2004) Gabbay, Dov, & Woods, John, (2005). *The Reach of Abduction. Insight and Trials*. Elsevier Science.

Cette entrée a été publiée dans [Non classé](#) le [27 janvier 2022](#) par [Christian Plantin](#). [Modifier](#)

Réfutation par l'ABSURDE

La réfutation par l'absurde amène à rejeter une proposition, car, pour quelque raison que ce soit, elle a des conséquences indésirables.

1. Le schème réfutatif

La réfutation par l'absurde [1] repose sur la mise en contradiction de deux jugements. L'opération générale de *réduction à l'absurde* correspond au mécanisme suivant :

- On part d'une proposition (d'une hypothèse)
- On en déduit des conséquences, quelles qu'elles soient, causales ou logiques
- On constate qu'une des conséquences de cette hypothèse est "absurde", pour une raison quelconque.
- On rejette la proposition (l'hypothèse) de départ.

La démonstration par l'absurde fournit une preuve *indirecte*, renvoyant à une famille d'arguments qui conclut au rejet d'une proposition non pas à partir de son examen direct, mais sur la base des conséquences insoutenables qu'entraînerait son adoption.

2. Variétés de l'absurde

Il y a autant de formes de réduction à l'absurde que de modes de déduction et de raisons de trouver inadmissible une conséquence. Le terme général "absurde" peut ainsi s'appliquer à une conséquence :

Absurde logico-mathématique — On voit clairement la variété et la diversité de ce qu'on appelle *absurde* en argumentation en contrastant ces formes avec la *démonstration mathématique par l'absurde*, où "absurde" signifie *contradictoire*, voir infra.

Absurde sémantique — Les conséquences dérivées analytiquement, à partir du sens même d'une expression, aboutissent à une contradiction sémantique, V. [Contraires](#) ; [Conséquence](#).

Absurde parce que non ratifié par l'expérience — Dans le domaine physique et de l'expérience naturelle, les effets prévus par l'hypothèse ne sont pas attestés, V. [Causalité](#). Dès que l'on passe du lien causal scientifiquement établi au "roman causal" tel qu'il est utilisé par exemple dans [l'argumentation pragmatique](#), la personne intervient par le biais des valeurs en fonction desquelles elle évalue des conséquences comme positives ou négatives. Une conséquence est alors dite *absurde* parce que :

Absurde parce que contraire aux buts poursuivis — Les effets de l'action proposée sont pervers, la mesure est contre-productive, contraire à des intérêts très divers, V. [Pragmatique](#).

Absurde parce que contraire aux valeurs du groupe ou du locuteur — La conclusion proposée est inacceptable du point de vue de la loi, de la morale sociale, du bon sens, ou des valeurs spécifiques poursuivies par le locuteur. V. [Apagogique](#) ; [Ad incommodum](#). L'argumentation par l'absurde se rapproche alors de [l'argumentation pathétique](#).

L'argumentation par l'absurde n'est pas une argumentation par l'ignorance. L'argumentation par l'ignorance affirme que **P** est vraie *parce qu'on a échoué à démontrer non-P*. L'argumentation par l'absurde affirme que **P** est vraie *parce qu'on a démontré que la proposition non P est fausse*, et que, de **P** ou de sa contradictoire **non-P**, une seule peut être vraie. Cette démarche correspond à une argumentation *au cas par cas* dans une situation où le nombre de cas est réduit à deux : la proposition est vraie ou sa contradictoire est vraie ; or la contradictoire est fausse.

La réfutation pragmatique par les conséquences négatives s'oppose à une mesure en montrant qu'elle aura des conséquences négatives imprévues par celui qui la propose et que ces inconvénients l'emportent sur tout avantage éventuel.

Le caractère absurde de la proposition réfutée est renforcé si on montre qu'elle aura des effets diamétralement opposés à ceux qu'elle se propose, et qu'elle augmentera en fait le mal qu'elle est supposée combattre.

3. Démonstration par l'absurde

En mathématique, la démonstration par l'absurde repose sur le principe du tiers exclu, selon lequel on a nécessairement "**A** ou **non A**" (*ou* exclusif). Il s'agit de déterminer la vérité ou la fausseté d'une proposition **A**. Le raisonnement s'effectue à partir de sa contradictoire, **non A**, que l'on admet provisoirement. On en déduit les conséquences, jusqu'au moment où on est conduit à affirmer **A**. On affirme donc "**non A (hypothèse)** et **A (conséquence de non-A)**", ce qui enfreint le principe de contradiction. On conclut que **non A** est fausse, et que **A** est nécessairement vraie.

Dans le langage de l'implication, on est dans une situation où "**A** → **non A**". Cette implication n'est vraie que si **A** est faux, selon le principe "du faux on peut déduire n'importe quoi".

On démontre ainsi par l'absurde que "la racine carrée de 2 (le nombre dont le carré est 2, noté $\sqrt{2}$) n'est pas un nombre rationnel" (proposition **A**).

Hypothèse : Le nombre correspondant à $\sqrt{2}$ est rationnel (proposition non A).

— Par définition, un nombre rationnel peut s'écrire sous la forme d'une fraction **p/q**, où **p** et **q** sont premiers entre eux (n'admettent que 1 comme diviseur commun).

$\sqrt{2} = p/q$ donc $p^2 = 2q^2$; donc **p²** est pair
or on sait que si le carré est pair, la racine est paire
donc **p** est pair.

— Si le carré de **p** est pair, il peut s'écrire : **p = 2k**, et son carré $p^2 = 4k^2$.

or $p^2 = 2q^2$ (voir supra)
donc $2q^2 = 4k^2$ et $q^2 = 2k^2$
donc le carré de **q** est pair
donc **q** est pair.

— **p** et **q** sont pairs ; donc ils admettent 2 pour diviseur commun, ce qui est contradictoire avec l'hypothèse de départ.

*Conclusion : l'hypothèse exprimée en (1) est fausse, et, en vertu du principe du tiers exclu, " $\sqrt{2}$ n'est pas un nombre rationnel" (proposition **A**).*

La démonstration par l'absurde est une façon *indirecte* de démontrer une proposition : on n'a pas démontré que **A** est vraie, mais seulement que sa contradictoire est fausse.

Ce mode de raisonnement n'est pas admis par tous les spécialistes : « si les mathématiciens classiques tiennent pour valide la preuve par l'absurde, les intuitionnistes la récuse : pour démontrer a , disent-ils, il ne suffit pas d'établir que non-(non- a) » (Vax 1982, *Absurde*).

On voit qu'on peut discuter du caractère démonstratif d'une [démonstration](#).

[1] Latin arg. *ad absurdum*, de *absurdus*, « qui a un son faux, qui détonne [...] qui jure, qui ne convient pas [...] ». [En parlant des idées, des paroles, etc.] absurde, saugrenu. » (Gaffiot).

On trouve également les étiquettes *ab absurdo*, *ex absurdo*. On parle également de *reductio ad absurdum*, « réduction à l'absurde », sous différentes formes : réduction à l'impossible (*reductio ad impossibile*), au faux (*reductio ad falsum*), au ridicule (*reductio ad ridiculum*), à l'indésirable (*reductio ad incommodum*)

Accent ► Paronymie

Fallacie d'ACCIDENT

Un accident est une propriété d'un être qui ne change pas son essence, telle que **l'exprime** sa définition, c'est-à-dire qui ne concerne ni son genre ni sa différence qui le distingue positivement des autres espèces du même genre. Il y a fallacie d'accident quand on prend pour essentiel un trait accessoire. Cette confusion bloque l'application du syllogisme.

Dans l'ontologie aristotélicienne, l'opposition *essence / accident* correspond à celle qui existe entre traits *centraux* et traits *périphériques* ou *contextuels* servant à catégoriser des êtres.

Dans le discours quotidien, elle correspond à l'opposition entre *l'important* et *l'accessoire*. V. [Fond](#) ; [Circonstances](#).

1. Fallacie d'accident

1.1 Le concept d'*accident*

En philosophie, l'*accident* s'oppose à *l'essence*. Un être est caractérisé par un ensemble de traits essentiels qui le définissent et déterminent sa place dans une [classification](#) scientifique : traits *génériques* exprimant son genre et *différence* caractérisant son espèce.

Une propriété *accidentelle* est une propriété qui n'affecte pas l'essence, telle qu'elle est décrite dans la définition. L'accident peut être une caractéristique permanente comme “avoir les yeux bleus” ou une caractéristique *occasionnelle*, susceptible de convenir et de cesser de convenir à des êtres appartenant à des genres très différents ; “être fatigué” peut sans doute se dire, au sens propre, de tous les vivants.

À la différence du prédicat *générique* “être un mammifère”, ou du prédicat différentiel “être doté de raison” qui sont vrai en permanence de tous les humains, le prédicat *accidentel* “être fatigué” peut être vrai d'un humain à un certain moment et cesser de l'être à un autre, sans cesser pour autant d'être un animal. Une personne peut “avoir les yeux bleus” ou avoir les yeux noirs sans que cela ne change rien au fait qu'il est “un animal raisonnable”.

1.2 La fallacie de l'accident

La *fallacie de l'accident* est la première sur la liste aristotélicienne des fallacies indépendantes du discours, [V. Fallacieux 3](#). Elle est due à une confusion entre propriété essentielle et propriété accidentelle.

— **Du point de vue de la technique de la définition**, le défaut correspondant à cette fallacie consiste à définir un être par un trait qui ne lui appartient qu'occasionnellement ; “être au milieu du chemin” n'est pas un trait susceptible de définir les mots *chien* ou *pierre* ; “faire la sieste” n'est pas un trait définitoire de “après-midi”, V. [Raisonnement à deux termes](#).

On ne peut parler de fallacie d'accident qu'en référence à une classification reposant sur des définitions bien construites.

— **Du point de vue du raisonnement**, les relations entre propriétés essentielles (définitoires) s’expriment correctement par un raisonnement valide, comme le syllogisme suivant :

<i>Socrate est un homme</i>	prédication vraie de l’espèce sur un individu,
<i>L’homme est un mammifère</i>	prédication vraie du genre sur une de ses espèces,
<i>Socrate est un mammifère</i>	prédication vraie du genre sur un individu particulier

En revanche la confusion d’une propriété accidentelle avec un genre conduit à une absurdité :

<i>Socrate est grippé</i>	prédication vraie d’un accident sur un individu
<i>La grippe est une maladie</i>	prédication vraie du genre sur une de ses espèces
<i>Socrate est une maladie</i>	prédication fausse d’un genre sur un individu particulier.

2. “Essentiel” vs. “Accessoire”

Dans le contexte argumentatif ordinaire, la discussion autour de l’accidentel se pose lorsque l’argumentation tourne autour de ce qui *important, caractéristique* d’une part, et ce qui est *accidentel, c’est-à-dire accessoire, contextuel, occasionnel, marginal...* d’autre part.

Si l’un présente tel fait ou telle caractéristique comme essentielle, centrale pour l’affaire en cours, l’autre soutient qu’elle est en fait marginale et vice-versa.

La question se pose par exemple dans les conflits de catégorisation où les parties utilisent l’une l’argumentation *a pari* (par les similitudes) et l’autre l’argumentation *par les contraires* (par les différences).

La première minimise ou efface les différences considérées comme essentielles par la seconde, la seconde maximise (essentialise) les différences considérées comme minimales ou inexistantes par la première, V. [A pari](#) ; [Contraires](#) ; [Maximisation – Minimisation](#).

L1 : *Les garçons peuvent sortir le soir, mais pas les filles, parce que les filles ne sont pas comme les garçons.*

L2 : *Si ! Filles et garçons ont les mêmes droits, reçoivent la même éducation, etc.*

La discussion suivante porte sur le caractère essentiel ou accidentel (occasionnel) de la malhonnêteté chez les politiciens :

L1₁ : — *Les politiciens sont corrompus.*

L2₁ : — *Non. Un politicien peut être honnête ou malhonnête sans cesser pour autant d’être un politicien. Il peut arriver que des politiciens soient corrompus, mais ils ne le sont pas systématiquement (essentiellement, par définition).*

— En d’autres termes, “c’est un politicien honnête” n’est pas un oxymore, et “c’est un politicien malhonnête” n’est pas tautologiquement vrai ; un politicien n’est pas malhonnête par définition mais, marginalement, certains peuvent l’être. À quoi L1 réplique :

L1₂ : — *Il ne s’agit pas de définition, mais c’est ce que je constate (par induction), en me basant sur des observations que tout le monde peut faire, les politiciens sont forcément corrompus et il y a à cela une bonne raison : étant donné notre système de financement des partis politiques, les hommes et les femmes politiques ne peuvent pas ne pas être corrompus.*

La discussion ne se termine évidemment pas sur cette intervention.

ACCORD

Différents types d'accords jouent un rôle en argumentation.

1. La situation argumentative se caractérise par une **préférence pour le désaccord** (Bilmes, 1991), qui la différencie de la situation d'interaction consensuelle, régie par le principe de **préférence pour l'accord**, V. [Désaccord conversationnel et désaccord argumentatif](#) ; [Politesse](#).

2. Accords sur les arguments, V. [Argument – Conclusion](#)

3. L'accord, au sens de [consensus](#), peut être exploité, comme *argument*, dans des argumentations qui justifient une proposition en soutenant qu'elle fait l'objet d'un *consensus* dans le groupe concerné, V. [Autorité](#).

L'opposant de fait apparaît ainsi comme une personnalité marginale, exclue de « *notre communauté* ». Son opinion est disqualifiée, et on peut la rejeter sans prendre la peine de la réfuter ou même de considérer les arguments qui la soutiennent, V. [Mépris](#).

4. L'existence d'[accords préalables](#) sur l'organisation et l'objet de la discussion et de fond est parfois considérée comme une condition nécessaire d'une pratique fructueuse de l'argumentation (Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], p. 18).

— Dans la vie civile, les rencontres argumentatives institutionnelles (tribunaux, commissions de conciliation, parlements, réunions décisionnelles...) suivent des procédures standard préétablies (format de l'échange, objet de la dispute...) auxquelles les participants doivent se conformer, V. [Règles](#) ; [Conditions de discussion](#).

— Dans un échange [dialectique](#), des accords spécifiques préalables s'imposent aux participants, comme les règles du jeu s'imposées aux joueurs.

— Dans un discours rhétorique, l'orateur recherche des zones d'accord a priori avec son auditoire, V. [Croyances de l'auditoire](#).

5. La production d'un accord constitue le but de l'adresse ou de l'interaction argumentatives. L'argumentation gère la distance entre **accords posés** (sur les arguments) et **accords recherchés** (sur les conclusions), V. [Persuasion](#).

« ACCORDS PRÉALABLES » ► Conditions de discussion

Arg. AD BACULUM ► [Menace](#)

Arg. AD CONSEQUENTIAM

Le mot latin *consequentia* signifie :

1. “Ce qui vient après”, dans l’espace ou dans le temps.
2. La conséquence causale ou logique : *per consequentias*, « par voie de conséquence » (d’après Gaffiot, *Consequentia*) (Voir Walton 1999 [1])

V. [Circonstances](#) ; [Conséquences](#) ; [Pathétique](#).

Argumentation AD HOMINEM

Dans son acception première, la réfutation *ad hominem* (lat. *homo*, “être humain”) repose sur la mise en évidence d’un défaut de cohérence de la part d’une personne, entre ses dires ; entre ses dires et ses croyances ou ses comportements.

L’argumentation *ad hominem* permet au locuteur d’intervenir sur le mode du tiers, sans s’engager sur le fond, en se présentant non pas comme un opposant, mais comme un interlocuteur de bonne volonté qui cherche à comprendre.

L’étiquette *ad hominem* est couramment utilisée au sens d’attaque personnelle, *ad personam*, pour désigner différentes formes de dénigrement cherchant à disqualifier l’adversaire sans traiter ses arguments et sans lien avec la question débattue.

1. *Ad hominem* comme auto-contradiction et inconsistance

Dans la *Rhétorique*, Aristote définit un lieu réfutatif fondé sur les « incohérences » que l’on peut « extraire des lieux, des dates, des actions ou des discours » (1400a15 ; Chiron p. 397) ; V. Cohérence. La mise en contradiction *ad hominem* s’applique non seulement aux dires et aux croyances, mais aussi aux comportements et actions de la personne qu’elle vise.

L’argumentation *ad hominem* est définie, sous ce nom, par Locke ; elle consiste à

presser un homme par les conséquences qui découlent de ses propres principes, ou de ce qu’il accorde lui-même. C’est un argument déjà connu sous le titre d’argument *ad hominem*. ([1690], p. 573)

Selon cette définition, l’argumentation *ad hominem* met l’opposant en contradiction. Elle rejoint la réfutation *ex concessis*.

Locke rejette cette forme d’argumentation comme fallacieuse, dans la mesure où elle se limite à prendre en compte les croyances d’un individu particulier et ne dit rien de la vérité absolue de la thèse en débat. Elle ne produit aucune connaissance substantielle sur le monde, V. Typologies (I).

III. Dès-là qu’un homme m’a fait voir que j’ai tort, il ne s’ensuit pas qu’il ait raison lui-même. (Id. p. 574).

Son effet immédiat est de mettre la personne visée sur la défensive, comme le montre l’usage du verbe “presser” (*to press*). Cet embarras est un état émotionnel et cognitif typiquement attribué à celui qui se voit opposer une réfutation, V. Doute. Ces sentiments n’ont rien à voir avec les émotions violentes associées à l’attaque personnelle, *ad personam*, dite en anglais “*abusive ad hominem*”, (ang. *abusive*, “grossier, injurieux”).

Leibniz note à propos de cette définition que « l’argument *ad hominem* a cet effet qu’il montre que l’une ou l’autre assertion est fautive, et que l’adversaire s’est trompé, de quelque manière qu’on le prenne » (Leibniz [1765], p. 437) ; il reconnaît ainsi l’intérêt épistémique de cette forme d’argumentation dans le cadre d’une discussion tendant à clarifier les positions et les connaissances.

2. Mise en contradiction directe des dires

On a une réplique *ad hominem* dans le cas suivant :

Proposant : — P / Je propose de P

Opposant : — Avant, vous avez dit “ non-P” / vous vous êtes opposé à P

Question : *La durée du mandat présidentiel, actuellement de sept ans, doit-elle être ramenée à cinq ans ?*

Proposant (ancien président) : *Je suis pour une réduction à cinq ans.*

Opposant : *Mais dans une déclaration antérieure, alors que vous étiez président vous-même, vous avez soutenu que la durée actuelle était nécessaire au bon fonctionnement de nos institutions. Vous devriez clarifier vos positions.*

En monologue, la structure de l'argument est celle de l'affichage de la contradiction "Il dit à la fois **A** et **Z**, qui ne sont pas compatibles". Dans les deux cas, le nerf de l'argument repose sur la citation. Le proposant n'a pas forcément dit **non P** mais plutôt **Q** que l'opposant paraphrase, reformule ou réinterprète comme **non P**. Dans le langage ordinaire, la notion de *contraire* est floue, et la mise en contradiction procède toujours d'un *montage* par l'opposant des paroles de l'interlocuteur.

La source des dires mis en opposition est variée. La proposition qui est opposée aux dires actuels peut avoir pour source non seulement le discours de l'opposant, ce qu'il a plus ou moins réellement dit avant, mais aussi ce qu'ont dit *tous les gens qu'il ne peut pas désavouer*, sa famille de co-énonciateurs ou la communauté discursive partie prenante de ce discours : gens de son parti, de sa religion, de son école, etc. Dans ce cas, L'argumentation ad hominem met en cause la cohérence globale du camp de l'adversaire.

Réactions à la réfutation *ad hominem* sur les dires

La cible de l'argument *ad hominem* peut choisir d'assumer la contradiction ou de la réfuter ; cette réfutation peut elle-même porter sur le fond ou sur la lettre.

(i) La contradiction est assumée : L'argumentation *ad hominem* demande une personne sans contradiction. Par une manœuvre classique en théorie des *stases*, le destinataire peut choisir de revendiquer ce qu'on lui reproche, et faire de la contradiction un système de pensée :

Moi, j'assume mes contradictions. J'aime la pluie et le beau temps.

(ii) La contradiction est résolue par le sacrifice de la première position :

J'ai développé mon système

Les circonstances ont changé, il faut suivre son temps

J'ai changé, l'homme sot est celui qui ne change jamais, vous préférez les psychorigides ?

(iii) La contradiction est résolue par le rejet de la formule rapportée et du montage discursif sur lequel repose la mise en contradiction, V. [Reprise](#).

Vous me faites dire ce que je n'ai jamais dit, vous déformez mes propos.

Le locuteur conteste la nature et le degré de l'incohérence qui lui est attribuée.

3. Mise en contradiction des paroles et des croyances

Dans le cas précédent, l'opposition est directe entre une affirmation présente et une affirmation antérieure. Soit la question d'un retrait de troupes d'intervention envoyées en Syldavie :

L1 : — *Devons-nous poursuivre notre intervention en Syldavie ?*

L2 : — *Non !*

Supposons en outre que ce partisan du retrait admette les données **A**, **B**, et **C** :

L1, Objection : — Mais vous admettez que (**A**) les troupes Syldaves sont mal formées, et (**B**) que les troubles en Syldavie risquent de s'étendre à toute la région. Vous conviendrez que cette extension menace notre sécurité (**C**) ; et personne ne nie que nous devions intervenir si notre sécurité est menacée. Donc, vous devez admettre que nous devons rester en Syldavie.

Schématiquement, **L1** argumente *ex datis* à partir de discours tenus par **L2**, qui affirme que **non P**, ici “*Nous devons mettre fin à notre intervention en Syldavie*”. Par ailleurs, d'après **L1**, il admet également que sont vraies les propositions {**A**, **B**, **C**}, qui, toujours d'après **L1**, sont plutôt orientées vers **P**. De ces propositions et de principes de déduction également admis par **L2**, **L1** conclut qu'en fait, **L2** devrait plutôt militer pour la poursuite de l'intervention en Syldavie, soit **non-(non-P)**. Toutefois, strictement parlant, il a simplement montré que **L2** ne pouvait pas soutenir à la fois {**A**, **B**, **C**} et **non-P**.

Réactions à la réfutation *ad hominem* sur les croyances

Ces réactions sont les mêmes que celles qu'on peut opposer à *ad hominem* sur les dires. Dans la ligne de cet argument, **L2** peut renoncer à sa première position, ou bien choisir de rejeter l'objection *ad hominem* en arguant que les croyances **A**, **B**, **C** ne correspondent pas à sa position réelle ; que **A**, **B**, **C** n'incitent pas nécessairement à l'intervention ; et qu'en tout cas, son analyse de la situation ne se résume pas à ces trois affirmations caricaturales.

Ad hominem fait progresser la discussion : c'est le sens de la remarque de Leibniz citée au §1.

4. Mise en contradiction des paroles avec les prescriptions et les pratiques

La contradiction peut également être relevée entre, d'une part, ce que j'exige des autres, ce que je leur prescris ou ce que je leur interdis, et, d'autre part, ce que je fais moi-même, ce vers quoi tendent mes actes. Il y a contradiction à demander aux autres de ne pas fumer, alors que je fume moi-même. Les actes sont supposés parler plus fort que les mots, et l'injonction faite aux autres est systématiquement invalidée si le locuteur ne s'y plie pas lui-même. Pour être crédible, le conseiller doit commencer par appliquer ses recettes et recommandations dans sa propre conduite, V. [Réflexivité](#) :

Parmi les gens déguenillés, il en est qui portent de longues robes,
Et qui se vantent d'enseigner, en maîtres, l'art de transmuter les métaux. Pourquoi donc ces
gens-là ne font-ils pas un peu d'or pour eux-mêmes ?
C'est que tout leur art consiste à vendre un peu d'eau claire aux hommes crédules.
Les Alchimistes. Six Nouvelles chinoises. [1885]¹

Médecin, guéris-toi toi-même !
Vous prétendez apprendre aux autres à argumenter, mais vous êtes incapable d'argumenter
vous-même !
Tu milites pour la libération de la femme et à la maison tu ne fais jamais la vaisselle.
Il se prétend conseiller conjugal, et (= mais) il se dispute avec sa femme !

Dans ces deux derniers exemples, *et* est oppositif ; il a la valeur de *mais*, V. [Connecteurs argumentatifs](#).

Cette forme d'*ad hominem* correspond à ce que Bossuet appelle argument *a repugnantibus* : «*Votre conduite ne convient pas avec vos discours* » ([1677], p. 140). Walton parle de *circumstantial ad hominem* pour décrire ces cas où sont mis en contradiction

ce pour quoi milite la personne et ses *personal circumstances*, c'est-à-dire son comportement, sa situation, sa position personnelle, v. [Circonstances](#). L'argument "[Toi aussi !](#)" utilise cette forme d'*ad hominem*.

La partie d'*ad hominem* peut se dérouler sur plusieurs coups :

Question : *Doit-on interdire la chasse ?*

Proposant : — *Oui. Les chasseurs tuent des animaux par plaisir !*

Opposant : — *Et vous, vous mangez bien de la viande ?*

On peut prêter au proposant l'argumentation : "*On doit interdire, supprimer la chasse. Les chasseurs tuent par plaisir. C'est nul*". L'opposant construit une argumentation *ad hominem* :

Vous dites que tuer les animaux est mal. Or vous mangez de la viande, ce qui suppose que l'on tue les animaux. Vous condamnez chez les chasseurs ce que vous permettez au boucher. Il y a là une contradiction.

Le proposant peut rétorquer qu'il y a une différence décisive : le chasseur tue par plaisir, le boucher par nécessité ; l'opposant réfute cette réfutation en arguant qu'il n'y a pas nécessité de manger de la viande, alors qu'il y a nécessité à se faire plaisir.

Réactions à la mise en contradiction des *paroles* avec les *prescriptions* et les *pratiques*

Le prêcheur de vertu à qui on fait observer que ses pratiques ne respectent pas ses conseils peut répondre qu'il a une personnalité divisée, que son exemple est en fait une preuve de la nécessité de ses conseils :

Je suis pécheur, il est vrai ; mais c'est du fond de la noirceur qu'on sent le mieux la nécessité de la lumière.

C'est normal, c'est toujours le cordonnier qui est le plus mal chaussé, n'empêche qu'il fait de bonnes chaussures.

Néanmoins, cette forme d'argumentation reste redoutée des prêcheurs, qui doivent d'abord "prêcher d'exemples". Son interlocuteur répliquera : "*Ce que tu dis est sans doute juste et vrai, mais je ne veux pas l'entendre de ta bouche*", v. [Exemple](#).

5. Mise en contradiction des *paroles* avec les *faits*

v. [Réfutation par les faits](#). La mise en contradiction des paroles avec les faits actuels peut faire appel au mécanisme de l'[ironie](#).

6. Mise en contradiction des *engagements* avec les *actes*

Une forme particulière d'*ad hominem* met en contradiction ce qui avait été non seulement affirmé, mais promis avec ce qui a été réellement fait, v. [Superstition](#) ; [Serment](#).

7. *Ad hominem* et argumentation sur les croyances des interlocuteurs

Alors que l'argument *ad hominem* traque les incohérences dans le discours de l'opposant, [l'argument sur les croyances du partenaire](#) (*ex datis* ou *ex concessis*) exploite positivement le système de croyances de l'interlocuteur ou de l'auditoire.

[1] Traduites par le Marquis d'Hervey-Saint-Denis. Bleu de Chine, 1999.

Arg. AD INCOMMODUM

L'argument *ad incommodum* ("inconvenient" est une forme de l'argumentation par les conséquences négatives.

Bossuet le définit comme « l'argument qui jette dans l'inconvenient » ([1677], p. 131). C'est une variante de l'usage réfutatif de l'argumentation pragmatique, par les conséquences inacceptables ou contradictoires, V. [Absurde](#).

Bossuet illustre ce schème par un exemple destiné à réfuter les doctrines des opposants au pouvoir politique absolu sur les corps et à l'autorité ecclésiastique absolue sur les âmes.

S'il n'y avoit point d'autorité politique à laquelle on obéit sans résistance, les hommes se dévoreraient les uns les autres ; et s'il n'y avoit point d'autorité ecclésiastique à laquelle les particuliers fussent obligés de soumettre leur jugement, il y auroit autant de religions que de têtes. Or est-il qu'il est faux [*mais il est faux*] qu'on doive souffrir, ni que les hommes se dévorent les uns les autres, ni qu'il y ait autant de religions que de têtes. Donc, il faut admettre nécessairement une autorité politique à laquelle on obéisse sans résistance, et une autorité ecclésiastique à laquelle les particuliers soumettent leur jugement.

Jacques-Bénigne Bossuet, *Logique du Dauphin* [1677] [1]

La réfutation de Bossuet a la forme de deux syllogismes hypothétiques :

Sans d'autorité politique absolue, les hommes se dévoreraient : *non AP* → *D*
Sans autorité religieuse absolue, les religions se multiplieraient : *non AR* → *M*
Les hommes ne doivent pas se dévorer : *non D*
Les religions ne doivent pas se multiplier : *non M*
Donc il faut une autorité politique absolue : *AP*
Donc il faut une autorité religieuse absolue : *AR*

Les deux argumentations sont présentées de façon strictement parallèle. Cet effet textuel ou stylistique a pour effet de solidariser les deux argumentations, donc les deux pouvoirs, jusqu'à l'identification [2]. V. [cas parallèles](#).

[1] Paris, Éditions universitaires, 1990, p. 131 (Orthographe originelle)

[2] Cette identification exclut par exemple la pluralité des religions dans une monarchie absolue, justifiant ainsi la Révocation de l'Édit de Nantes de 1685.

Cette entrée a été publiée dans [Non classé](#) le [15 avril 2021](#) par [Christian Plantin](#). [Modifier](#)

Argumentation AD JUDICIUM

L'argumentation *ad judicium* est centrée sur le **savoir** certain ou probable (Locke). Il peut aussi être pris au sens d'argumentation **ad rem** (Whately) ; ou comme un appel au **sens commun** ; ou encore comme une fallacie de **confusion** (Bentham).

Dans les *Essais philosophiques sur l'entendement humain* (1690), Locke distingue quatre types d'arguments,

dont les hommes ont accoutumé de se servir en raisonnant avec les autres hommes, pour les entraîner dans leurs propres sentiments, ou du moins pour les tenir dans une espèce de respect qui les empêche de contredire.

Ces quatre types d'arguments sont désignés par les étiquettes latines:

ad ignorantiam, argument fondé sur l'**ignorance**, Lat. *ignorantia*, ignorance.
ad verecundiam, arg. fondé sur la **modestie**, Lat. *verecundia*, modestie.
ad hominem, réfutation fondée sur la mise en contradiction. Lat. *homo*, humain
ad judicium, argument faisant appel au jugement. Lat. *iudicium*, "faculté de juger, tribunal, sentence".

De ces différents arguments, Locke considère que seul est valide, l'argument *ad judicium*, défini comme suit :

[L'argument *ad judicium*] consiste à employer des preuves tirées de quelqu'une des sources de la connaissance ou de la probabilité. [...] C'est le seul de tous les quatre qui soit accompagné d'une véritable instruction, et qui nous avance dans le chemin de la connaissance. (*Ibid.*, p. 573sq)

Locke précise ensuite que la vérité est construite non seulement sur la base « des preuves, des arguments », mais aussi

d'une lumière qui [naît] de la nature des choses elles-mêmes. (*id.*, p. 574)

L'argument "instructif" est donc le produit 1) d'un raisonnement 2) soumis aux seules contraintes émanant des *choses* sur lesquelles il s'exerce. Cette seconde condition exclut toute considération subjective, intérêts, valeurs, émotions — entre autres émotion esthétique liée aux usages non littéraires, poétiques ou éloquents, du langage, V. **Ornement et argument**.

Le raisonnement *ad judicium* n'est donc pas un schème d'argument comme, par exemple, l'argumentation par l'ignorance ou par les contraires. L'étiquette réfère typiquement à l'ensemble des procédures scientifiques guidant le jugement et permettant de développer des connaissances à propos des objets.

Ad judicium, une étiquette polysémique

D'autres définitions sont attachées à l'étiquette *ad judicium*, ce qui crée une certaine confusion.

(1) Faisant sans doute référence à Locke, Whately considère que l'étiquette *ad judicium* désigne « très probablement la même chose » que l'argument *ad rem* ([1832], p. 170), V. **Fond**. On aurait donc affaire à une simple redondance terminologique.

Néanmoins, il semble que, comme l'argument sur le fond, l'argument *ad rem* se rapporte plutôt à un contexte de débat, alors qu'*ad iudicium* renvoie davantage au raisonnement scientifique monologique.

(2) Par ailleurs, selon un dictionnaire de théologie [1], l'étiquette *ad iudicium* désigne « une argumentation faisant appel au sens commun [*common sense*] et à l'opinion générale [*judgment of people*] pour valider une position » ; ce qui correspond à l'argument du [consensus universel](#), V. [Foi](#) ; [Autorité](#).

(3) Enfin, Bentham utilise l'étiquette *ad iudicium* pour désigner la série des fallacies qui **brouillent le jugement** et plongent l'esprit dans la confusion (Bentham [1824]), [V. Topique politique](#).

Le champ terminologique et conceptuel couvert de fait par l'étiquette *ad iudicium* peut donc se ranger comme suit :

- Au sens de Locke, raisonnement scientifique, fondé sur les choses (et non sur la subjectivité).
- Au sens de Whately, *ad rem*, argument sur le fond (d'une discussion).
- En théologie, argument fondé sur le consensus des nations.
- Au sens de Bentham, fallacie *ad iudicium*, qui obscurcit le jugement.

L'opposition *ad iudicium* VS *ad ignorantiam*, *ad verecundiam*, *ad hominem*

Tout comme l'argument *ad iudicium* proprement dit, les arguments *ad ignorantiam*, *ad verecundiam* et *ad hominem* font appel à des formes de *jugement psychologique*, respectivement :

- *ad ignorantiam* suppose une évaluation des preuves présentées ;
- *ad verecundiam*, une évaluation des forces en présence, qui fonde, à tort ou à raison, un sentiment d'humilité ou d'insuffisance personnelle ;
- *ad hominem*, une évaluation de la cohérence (de la stabilité) du discours et des croyances.

Ces arguments sont donc dits fallacieux non pas parce qu'ils ne font pas appel au jugement ils seraient *arbitraires*, mais parce qu'ils sont marqués par la *subjectivité* des locuteurs. Ils ne disent rien d'universel car ils tiennent compte des locuteurs et des conditions d'interaction :

- des états de savoir des locuteurs (ignorance) ;
- des conditions psychologiques des locuteurs en interaction (modestie) ;
- de la cohérence des croyances des locuteurs (*ad hominem*).

L'argumentation ainsi conçue est aux antipodes de ce que Grize appelle « une logique des sujets », V. [Schématisation](#).

[1] <http://carm.org/dictionary-argumentum-ad-iudicium> (20-09-13).

Arg. AD LAPIDEM ► MÉPRIS, Arg. du —

Arg. AD LITTERAM ► Arg. sur la LETTRE

Arg. AD ORATIONEM ► Arg. sur la LETTRE

Arg. AD PERSONAM ► ATTAQUE PERSONNELLE

Arg. AD POPULUM

En droit romain, la *provocatio ad populum* est un droit d'appel au peuple, qui n'a rien à voir avec ce qu'on appelle parfois l'argument *ad populum*. La juste condamnation du discours dit populiste peut être détournée de façon à englober indistinctement toutes les revendications populaires, “*toujours exagérées et irréalistes*”.

Dans la Rome antique, la *provocatio ad populum* [1] ou “droit d'appel au peuple ” est l'ultime recours prévu par la procédure judiciaire.

Dans le monde politique actuel,

— L'étiquette *ad populum* est toujours utilisée pour désigner les discours et arguments des orateurs populistes ou démagogues.

— L'appel *ad populum* correspond à la lettre à l'appel direct au peuple citoyen.

1. Orientation argumentative du mot *peuple*

Le terme *peuple* est susceptible de prendre des orientations argumentatives opposées.

— **Le peuple populace.** L'individualiste, qui pense que toute vertu réside dans l'individu, peut conclure par application du topos des contraires, que le peuple est corrompu, et que par

conséquent, toute argumentation *ad populum* est fondamentalement fallacieuse. Le peuple devient la *populace*, [V. Mépris](#).

— **Le peuple citoyen.** À l’opposé, l’adage *vox populi vox dei* “voix (*vox*) du peuple, voix de Dieu (*deus*)” confère au *populus* une sorte d’infailibilité.

À l’accusation de démagogie *ad populum* répond la contre-accusation d’arrogance (*ad superbiam*), commise par celui qui considère que le peuple est intrinsèquement corrompu (*popular corruption*).

Dans un effet de [composition](#) hardie, soutenu par une analogie, Aristote proclame la supériorité de la multitude sur l’élite. La discussion porte sur le régime démocratique; « [confier] le pouvoir souverain à la multitude plutôt qu’à une élite restreinte » est une solution « défendable », et peut-être même la bonne solution.

La multitude en effet, composée d’individus qui, pris séparément, sont des gens sans valeur, est néanmoins susceptible, prise en corps, de se montrer supérieure à l’élite de tout à l’heure, non pas à titre individuel, mais à titre collectif : c’est ainsi que les repas où les convives apportent leur écot sont meilleurs que ceux dont les frais sont supportés par un seul. (Aristote, *Politique*)³¹

2. La *provocatio ad populum* dans le domaine judiciaire

Dans la Rome républicaine, l’appel au peuple, la *provocatio ad populum*, correspondait à un droit d’appel (*jus provocationis*) dans les procès criminels. En vertu de ce droit, en dernier ressort, l’accusé citoyen romain pouvait porter sa cause devant le *populus*. Par *populus*, il faut entendre l’ensemble des citoyens romains constitué en corps politico-judiciaire dans les “comices centuriates” où votent les citoyens complets, groupés en centuries (catégories censitaires). Le *populus* est donc bien distinct du *vulgus* ou de la *plebs*, en tant que groupes réunis par hasard et politiquement inorganisés : *Vox populi, vox dei* : lorsque le *populus* en tant que tel est assemblé, il fait entendre la voix (*vox*) des dieux (*dei*, sg. *deus*).

Ce droit d’appel est lié à la République : « La tradition prétend que l’année même de la République fut créée par une loi du “consul” Publicola la *provocatio ad populum* » (Ellul [1961], p. 278). Avec l’empire, « la *provocatio ad Cæsarem* a évincé la *provocatio ad populum* » (Foviaux 1986, p. 61), c’est-à-dire qu’on a cessé d’appeler au peuple, pour se tourner vers César.

La demande de grâce présidentielle actuelle rappelle la *provocatio ad Cæsarem*. La *provocatio ad populum* est une voie de recours judiciaire, n’ayant pas grand-chose à voir avec ce qu’on appelle parfois argument *ad populum*, ou argument populiste, qui relève de la sphère du politique.

3. Ad *populum* dans le domaine politique

3.1 Appel au peuple, référendum et plébiscite

“Par la volonté du peuple”

Le principe du suffrage universel a consacré la prééminence de la majorité, en principe dûment éclairée. [V. Consensus](#).

En politique, *l'appel au peuple* couvre le référendum et le plébiscite. *Plébiscite* vient du latin *plebis scitum* “décret du peuple” ; de même, le *référendum* est une procédure qui réfère une décision au vote populaire.

Dans le parler contemporain, les usages se sont spécialisés, autour de l'idée de peuple biface, le *peuple citoyen* instance politique à qui on réfère et qui décide souverainement par le *référendum*, et le *peuple populace*, manipulée par le *plébiscite*.

Alors que sous l'ancien régime le roi tirait sa légitimité de sa filiation et de l'onction divine, le Tiers État de 1789 se réclame de la *volonté du peuple*, dont il était le représentant. Cette volonté avait une force de légitimation supérieure à celle de l'autorité royale, comme en témoigne la célèbre réplique du Comte de Mirabeau au Marquis de Dreux-Brézé qui, le 23 juin 1789, som-mait l'Assemblée Nationale, de quitter la salle du Jeu de Paume :

Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et qu'on ne nous en ar-rachera que par la puissance des baïonnettes.

Sous la Révolution française, le peuple cumule les pouvoirs suprêmes en matière de décision dans tous les domaines intéressant la vie sociale. Il détient les pouvoirs législatifs et exécutifs comme le pouvoir judiciaire. Par *l'appel au peuple*, on demande au peuple de trancher, et sa décision est irrévocable. L'argument *ad populum* en ce sens est un argument justificatif su-prême, “*le peuple l'a voulu ainsi*”.

En matière constitutionnelle, le peuple est l'instance décisionnelle directe et suprême ; l'ex-pression “appel au peuple” est utilisée pour désigner le référendum qui approuve la Constitution de l'an I, adoptée le 24 juin 1793.

Le peuple contre le peuple

Sous la Révolution, le peuple cumule les pouvoirs suprêmes. Par *l'appel au peuple*, on de-mande au peuple de trancher, et sa décision est irrévocable. L'argument *ad populum* en ce sens est l'argument suprême, “*le peuple l'a voulu ainsi*”.

Ayant jugé Louis XVI, la Convention délibère, fin 1792 et début 1793, de la peine à infliger au roi et de ses modalités d'application. Le député Salles demande

Que la Convention, après avoir déclaré le fait que Louis est coupable, renvoie au peuple l'ap-plication de la peine (p. 860) [121](#)

Buzot formule comme suit cette proposition « *d'appel au peuple* »

Après avoir jugé Louis comme individu, et prononcé avec toute la sévérité d'un juge, il me reste à examiner la proposition d'appeler au peuple pour la confirmation du jugement. (P. 875)

Robespierre récuse cet appel au peuple, par un [distinguo](#) :

Je ne vois, moi, dans ce prétendu appel au peuple qu'un appel de ce que le peuple a voulu, de ce que le peuple a fait, au moment où il déployait sa force, dans le temps seul où il exprimait sa propre volonté, c'est-à-dire dans les temps de l'insurrection du 10 août, à tous les ennemis secrets de l'égalité. (P. 877)

Pour Robespierre, le peuple à qui le Girondin Salles veut en appeler est *le peuple des provinces* qui regroupe « *les ennemis secrets de l'égalité* » Il lui oppose *le peuple de l'insurrection pari-sienne* du 10 août, et interprète l'appel de Salles comme une tentative pour jouer le premier contre le second. Le 15 janvier 1793, l'Assemblée répond “non” à la question :

Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple, oui ou non ?

L'affaire Louis Capet est un procès politique. En matière constitutionnelle le peuple est également l'instance décisionnelle directe et suprême. L'expression "appel au peuple" est utilisée pour désigner le référendum qui approuve la Constitution de l'an I, adoptée le 24 juin 1793.

3.2 L'appel *ad populum* est-il populiste ?

L'étiquette descriptive et évaluative "argument *ad populum*" évoque l'*argumentation populiste*. Les arguments du discours populiste sont condamnés parce qu'orientés vers des actions inefficaces et ondamnables qui ont prouvé au 20^e siècle qu'elles mènent le monde à la catastrophe :

Le Leader populiste se prend pour un Guide (Caudillo, Duce, Führer).

Son discours excite le peuple contre les élites ; sous couvert de critique du système et de la corruption, il s'en prend de fait aux institutions démocratiques.

Il promeut les valeurs négatives comme la haine de l'autre et la xénophobie.

Il excite les gens pour les pousser à agir sur la base d'émotions instinctives, non contrôlées, par opposition à des conclusions réfléchies et dûment discutées.

Il appelle à l'action directe impulsive et à la satisfaction immédiate.

Il fait des promesses inconsidérées ; il laisse croire que les solutions qu'il propose sont les seules possibles et faciles à mettre en œuvre, qu'elles feront des miracles, et qu'elles n'auront aucune conséquence négative, etc.

Pour l'analyste accusateur, le mot *populiste* désigne les anciens et nouveaux "démagogues", qui, en vue d'un pur bénéfice électoral, font des promesses auxquelles eux-mêmes ne croient pas. À ce discours populiste, on oppose le discours de la réforme, du parler vrai, du juste milieu ou de la rigueur.

La juste condamnation du discours dit populiste peut être détournée de façon à englober indistinctement toutes les revendications populaires, "toujours exagérées", "impossibles à satisfaire" ; elles "déséquilibrent le budget" et "conduisent à la ruine et à une dictature révolutionnaire" etc. Sous le Front Populaire, à propos des accords de Matignon, *Le Figaro* écrivait :

Hélas, combien de milliers de familles, combien de tout petits bourgeois sont en ce moment inquiets et se demandent ce que deviendront leurs pauvres économies à l'arrivée de ce gouvernement révolutionnaire ? [4]

On voit que l'argument populiste n'est pas un type d'argument, comme l'argument par analogie. Du point de vue formel, il s'agit d'un argument par les conséquences négatives, qui sont rejetées pour des raisons de contenu.

L'argument *ad populum* a été déclaré formellement fallacieux parce qu'étroitement dépendant des croyances d'un groupe, parce que faisant essentiellement appel au pathos et manquant de pertinence.

Appel aux croyances d'un groupe — Ancêtre du discours populiste, l'argument *ad populum* est parfois défini comme un argument qui part de prémisses admises par l'auditoire, au lieu de partir de prémisses universelles. Elle viserait donc l'adhésion et non pas la vérité (Hamblin 1970, p. 41 ; Woods et Walton 1992, p. 69). En ce sens, toute argumentation rhétorique ou dialectique est *ad populum*. L'argumentation *ad populum* n'est alors pas différente de

l'argumentation sur les *croiances de l'auditoire*, abondamment désignée comme argument *ex concessis*, *ex datis*, ou encore argument *ad auditores*.

Appel à l'émotion et défaut de pertinence

— « On peut définir le paralogisme dit argumentum *ad populum* comme une tentative pour gagner l'assentiment populaire à une conclusion en suscitant l'émotion et l'enthousiasme des masses » (Copi 1972, p. 29 ; cité dans Woods et Walton 1992, p. 74).

L'argument *ad populum* est lié négativement à la haine et au fanatisme, et, pas toujours positivement, à l'enthousiasme : il est pris dans la condamnation générale des passions, sans prendre en compte le fait que de bonnes et mauvaises argumentations peuvent soulever des émotions fortes, et que ces émotions peuvent être ou non justifiées, V. Pathos ; Émotion.

Cette définition correspond à l'appellation *ad captandum vulgus* (*playing to the gallery*) (Hamblin 1970, p. 41 ; Woods & Walton 1992, p. 69), autrement dit, au *théâtralisme* oratoire, dont les politiques sont loin d'avoir l'exclusivité. La désignation de l'argument étend analogiquement la façon de faire de l'acteur à l'orateur.

La critique de l'argumentation *ad populum* rejoint la critique morale du discours flatteur, comme la critique de l'enthousiasme, du conformisme et des effets de groupe en général (suisvisme, "*bandwagon fallacy*"), ou simplement alignement sur le plus grand nombre (*ad numerum*), V. Rire ; Consensus. Qu'il s'agisse d'appel aux croyances ou aux émotions, on reproche à l'orateur de s'aligner sur l'auditoire ; c'est l'auditoire qui conduit l'orateur, et non pas la vérité.

Comme tous les cas d'appel aux passions, il y aurait donc substitution des passions au logos, donc ignorance de la question, c'est-à-dire défaut de *pertinence* (Woods et Walton 1992, p. 76), sur quoi est fondée l'accusation d'incompétence adressée aux orateurs populistes.

[1] *Provocatio ad populum*, lat. *provocatio*, appel, droit d'appel ; *populus*, "peuple".

[2] *Réimpression de L'Ancien Moniteur...* Tome Quatorzième, Paris, Bureau Central, 1840.

[https://books.google.fr/booksid=z5IFAAAAQAAJ&printsec=frontcover&dq=Ancien+moniteur+tome+quatorzième&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwj9vSI5sHvAhUHxBQKHR9eBakQ6wEwAHoECAUQAQ#v=one-page&q=Louis Capet &f=false](https://books.google.fr/booksid=z5IFAAAAQAAJ&printsec=frontcover&dq=Ancien+moniteur+tome+quatorzième&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwj9vSI5sHvAhUHxBQKHR9eBakQ6wEwAHoECAUQAQ#v=one-page&q=Louis%20Capet&f=false)

[3] Nouvelle traduction avec introd., notes et index par J. Tricot, Paris, Vrin, 1982, p. 214-215.

[4] <https://www.lefigaro.fr/histoire/archives/2016/05/02/26010-20160502ARTFIG00233-il-y-a-80-ans-le-front-populaire-triompheait.php>

Christian Plantin

**Dictionnaire de l'argumentation
2025**

A

Ad quietem - Amphibolie

Arg. AD QUIETEM ► Tranquillité.....	3
Arg. AD REM.....	3
Arg. AD VERECUNDIAM ► Modestie	3
AFFIRMATION DU CONSÉQUENT ► DÉDUCTION.....	4
Alignement, Alliance ► ORIENTATION 1.....	4
AMBIGUÏTÉ.....	5
Amphibolie ► AMBIGUÏTÉ.....	9
Analogie (1) : LA PENSÉE ANALOGIQUE.....	9
Analogie (2) :Le mot ANALOGIE Argumentations fondées sur l'ANALOGIE	11
Analogie 3 : ANALOGIE CATÉGORIELLE	15
Analogie 4 : ANALOGIE STRUCTURELLE.....	18
Antanaclase, Antimétabole, Antiparastase ► Inversion d'ORIENTATION	25
ANTITHÈSE	25
Antonomase ► Imitation	27
Arg. APAGOGIQUE.....	27
Aporie ► STASE	28
Argumentations fondées sur des termes APPARENTÉS	28
Amphibolie ► Ambiguïté	28

Arg. AD REM

Rem est l'accusatif du substantif **res** qui signifie :

- 1) « objet, être » ;
- 2) « affaire judiciaire, litige » (Gaffiot, *Res*).

1. Dans le premier sens de *res*, l'argument *ad rem* est un argument qui s'attache à “la réalité des choses”. C'est sans doute dans ce sens que Whately assimile l'argument *ad rem* à l'argument [ad iudicium](#) de Locke. Dans une perspective essentialiste, on peut aussi comprendre que l'argument *ad rem* est celui qui porte sur l'**être** des choses.

2. Au sens de « affaire judiciaire, litige » (Gaffiot), [*res*] renvoie nettement à un débat, comme dans les expressions *nihil ad rem* “ce n'est pas la question” et *quid ad rem ?* “qu'importe ?”. Ces expressions servent à rejeter une intervention comme sans [pertinence](#).

En ce sens, l'argument *ad rem* est un argument qui s'appuie sur un fait [*res*] pertinent pour la cause [*causa*], sachant que certains faits liés à l'acte matériel donnant lieu à un litige p, commentent ne pas entrer dans la cause.

V. [Fond](#).

Arg. AD VERECUNDIAM ► Modestie

AFFIRMATION DU CONSÉQUENT ► DÉDUCTION

Alignement, Alliance ► ORIENTATION 1

AMBIGUÏTÉ

On distingue l'ambiguïté lexicale (homonymie) et l'ambiguïté syntaxique. L'analyse logique voit dans l'ambiguïté un défaut qui rend le raisonnement radicalement **fallacieux**. Le théologien voit dans l'ambiguïté une source d'hérésie. L'art littéraire exploite la richesse des significations multiples, et le langage diplomatique voit dans les significations ambiguës la ressource qui permet aux parties de s'accorder tout en donnant au texte des significations incompatibles.

1. Ambiguïté, ambivalence

En latin, *ambigere* a le sens de « discuter, être en controverse ; être en procès » (Gaffiot, *Ambigo*).

Pour parler du « point en litige », Cicéron utilise l'expression « *id de quo ambiguitur* », “ce à propos de quoi on diverge [*ambiguitur*]”.

En français, *ambigu*, *ambiguïté* peuvent se dire d'un discours ou d'un comportement.

En argumentation, un participant à une discussion a **une position ambiguë** s'il n'opte pas clairement pour un des camps en présence. Il parle tantôt en faveur d'une des parties, tantôt en faveur de l'autre, et certains de ses énoncés ont des orientations argumentatives **indéterminées**.

Une attitude est ambivalente si elle manifeste simultanément des sentiments contradictoires, par exemple de l'attraction et de la répulsion, de l'amour et de la haine.

2. Ambiguïté lexicale

Homonymie, polysémie, paronymie — Deux mots sont **homonymes** s'ils ont le même signifiant, mais des significations bien distinctes.

— Un mot est **polysémique** si son signifiant recouvre plusieurs significations liées entre elles.

— Deux mots sont **paronymes** si leurs signifiants sont à peine différents, mais ont des significations bien distinctes. Les paronymes sont susceptibles de fonctionner en parole comme des homonymes, et de brouiller le raisonnement.

En analyse logique, les termes homonymiques et polysémiques peuvent rendre fallacieux les syllogismes dans lesquels ils fonctionnent en introduisant subrepticement un **quatrième terme** dans le raisonnement. Lorsqu'elle est indésirable, on combat l'ambiguïté lexicale par le ***distinquo*** et la ***dissociation***.

En analyse de discours, l'ambiguïté lexicale introduit des glissements de sens exploités dans la construction d'***objets de discours***.

3. Ambiguïté syntaxique

Un énoncé ambigu syntaxiquement est défini comme un énoncé qui peut être paraphrasé par deux énoncés n'ayant pas le même sens. Dans le même sens, en théorie des fallacies, on parle d'énoncé ***amphibolique***, **V. Fallacie 3**.

Le célèbre énoncé “*la petite porte le voile*” peut être paraphrasé par :

Paraphrase 1 : “elle est voilée (= dissimulée) par la petite porte” (si l’on veut bien admettre qu’une porte peut *voiler* quelqu’un).

Paraphrase 2 : “La petite (personne) porte le voile”

L’ambiguïté syntaxique est un phénomène de surface. Les deux interprétations sont rattachées à deux structures syntaxiques sous-jacentes différentes, qu’on distingue par le jeu des parenthèses :

(La petite porte) (le voile)
(La petite) (porte le voile).

Cette ambiguïté disparaît en contexte. La ponctuation peut avoir le même effet. Le non moins célèbre énoncé “*l’instituteur dit l’inspecteur est un âne*” est syntaxiquement ambigu : il admet deux structures dont la différence est marquée à l’oral par l’intonation de phrase, et à l’écrit par la ponctuation :

L’instituteur, dit l’inspecteur, est un âne.
L’instituteur dit : “*L’inspecteur est un âne*”.

4. Ambiguïté sophistique, ambiguïté hérétique

L’ambiguïté brouille le message et rend le raisonnement fallacieux ; si ce brouillage est intentionnel, elle devient [manipulatrice](#) et [sophistique](#).

Dans le langage religieux, une lecture divergente du texte sacré n’est plus dite sophistique, mais *hérétique*. Admettre la lecture condamnée est un [péché de langue](#).

Dans le texte suivant, la différence de lecture est cruciale pour la conception orthodoxe catholique de la Trinité. Ce dogme affirme l’égalité divine du Père, du Fils et du Saint Esprit (le Verbe).

La première phrase de la Genèse et donc de la Bible, admet deux lectures. Saint Augustin, un “Père de l’Église”, expose et tranche la question comme suit.

La ponctuation [*distinctio*] hérétique que voici :

In principio erat Verbum et Verbum erat apud Deum et Deus erat

Au commencement était le Verbe et le Verbe était auprès de Dieu et Dieu était,

changeant le sens de,

Verbum hoc erat in principio apud Deum

Ce Verbe était au commencement auprès de Dieu,

refuse d’admettre que le Verbe est Dieu. Mais c’est une opinion à rejeter, d’après la règle de la foi qui, au sujet de l’égalité des trois Personnes, nous prescrit de dire :

Et Deus erat Verbum [Et le Verbe était Dieu],

puis d’ajouter :

Hoc erat in principio apud Deum [Il était au commencement auprès de Dieu].

Saint Augustin, *De la doctrine chrétienne – De Doctrina Christiana*. [De 397 à 426] [1]

On remarque qu’Augustin ne fonde pas sa règle de lecture sur la grammaire, mais sur la foi.

— La lecture hérétique découpe le texte en deux affirmations, l'une au sujet du Verbe, et l'autre au sujet de Dieu :

In principio [erat Verbum et Verbum erat apud Deum] et [Deus erat]

Au commencement, [était le Verbe, et le Verbe était auprès de Dieu] [et Dieu était]

— La lecture canonique découpe le texte en trois affirmations au sujet du Verbe :

[In principio erat Verbum] et [Verbum erat apud Deum] et [Deus erat verbum]

[Au commencement était le Verbe], et [le Verbe était auprès de Dieu] et [le Verbe était Dieu]

Soit : *Le verbe était Dieu, et il était auprès de Dieu au commencement.*

5. Ambiguïté entre sens propre et sens figuré

Dans la métaphore “*Pierre est un lion*”, l’interprétation littérale doit manifestement être éliminée, et seule subsiste l’interprétation figurée. Dans le cas suivant, l’interprétation littérale est en compétition avec l’interprétation figurée. Face à l’invasion perse, les Athéniens consultent la Pythie de Delphes. Elle leur répond que :

Jupiter qui voit tout [leur] accorde une muraille de bois qui seule ne pourra être ni prise ni détruite. (Hérodote, *Histoire*, VII, CXXI) [2]

La réponse provoque une *stase* d’interprétation, ce qui la rend énigmatique ; elle est ambiguë au sens étymologique du mot. Cette stase oppose le sens littéral au sens métaphorique :

Quelques-uns des [Athéniens] plus âgés pensaient que le dieu déclarait par sa réponse que la citadelle ne serait point prise, car elle était anciennement fortifiée d’une palissade. Ils conjecturaient donc que la muraille de bois dont parlait l’oracle n’était autre chose que cette palissade.

D’autres soutenaient, au contraire, que le dieu désignait les vaisseaux, et que sans délai il en fallait équiper. (Id., CXXII)

Thémistocle fait triompher cette seconde interprétation, et les mesures prises conduiront à la victoire de Salamine (480 av. J.-C.).

6. Ambiguïté et productivité discursive

Comme un énoncé, un texte est ambigu s’il est possible de lui attacher plusieurs interprétations. Alors que l’ambiguïté est bannie du discours scientifique, la multiplicité des sens et la diversité des orientations est considérée comme un facteur de productivité sémantique et comme une richesse dans le texte littéraire.

Dans le domaine diplomatique, un texte négocié (traité, accord, convention...) est ambigu si chacune des parties qu’il concerne peut lui donner une interprétation propre, qui va dans le sens de ses intérêts, et de fait ne règle rien définitivement. L’ambiguïté joue alors un rôle essentiel, soit parce que chacune des parties peut signer le traité, soit parce qu’elle permet à la partie perdante de sauver la face :

En 1883, lorsque Robert Cordier, commandant du *Sagittaire* signa avec le roi Mani Makosso Tchicouso le traité ambigu qui plaçait son territoire sous le protectorat et la suzeraineté de la France, le roi du Loango était-il encore un vrai souverain, ou simplement était-il devenu

depuis longtemps un roi de village ?

Etanislav Ngodi, *Résistances à la pénétration et à la conquête coloniale au Congo (XIXe-XXe siècles)*. 2016. [3]

7. Fallacies d'ambiguïté

Dans le cadre d'une théorie logique de l'argumentation, l'ambiguïté syntaxique et l'ambiguïté lexicale sont des fallacies liées au discours. Employés dans une même argumentation ou un même raisonnement, deux mots homonymes produisent une fallacie d'homonymie, [V. Fallacieux \(3\)](#). Il en va de même pour les paronymes et pour les termes polysémiques.

L'ambiguïté s'oppose à l'univocité, V. [Indétermination](#). Le discours scientifique exige que les mots et les énoncés soient *univoques*, c'est-à-dire aient un sens et une valeur de vérité, et conservent ce même sens dans toute l'argumentation. Un énoncé ambigu peut recevoir autant de valeurs de vérité qu'il a d'interprétations. Il est donc exclu d'un discours scientifique, si ses diverses significations sont possibles dans le champ concerné ; si l'une n'est pas possible, l'ambiguïté est inoffensive.

Le langage argumentatif n'est pas, par essence, condamné à l'ambiguïté. La désambiguïtation fait partie du programme critique de l'argumentation, qui la traite soit par le moyen d'une critique méta-argumentative (théorie des fallacies), soit, si l'on préfère une définition immanente de la critique, par un travail de *distinguo* et de *dissociation* opéré par les participants eux-mêmes. **Alors que l'univocité est posée en préalable du travail scientifique, elle apparaît, le cas échéant comme construite par un travail argumentatif.**

[1] Introd. et trad. de M. Moreau. Annotations et notes complémentaires d'I. Bochet et G. Madec, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1997, p. 237.

[2] Trad. du grec par Larcher ; avec des notes de Bochart, Wesseling, Scaliger. [et al.] Paris : Charpentier, 1850. <https://remacle.org/bloodwolf/historiens/herodote/polymnie.htm>

[3] *Connaissances et savoirs*, 2016.

Analogie (1) : LA PENSÉE ANALOGIQUE

Pour la pensée analogique, le monde est structuré par des analogies d'origine divine. Savoir, c'est être capable de repérer les analogies pour les mettre au service des humains. Ainsi, les vertus des plantes médicinales sont marquées par une similitude avec la partie du corps qu'elles sont destinées à soigner

Du point de vue anthropologique, l'analogie est une forme de pensée qui postule que les choses, les êtres et les événements se reflètent les uns dans les autres. Pour la pensée analogique, connaître, c'est déchiffrer des ressemblances, établir des correspondances ; ainsi conçue, l'analogie est au fondement de toutes les gnosés. L'analogie, par les liens qu'elle élabore, produit « un sentiment cosmique où triomphe l'ordre, la symétrie, la perfection », un monde clos (Gadoffre *et al.* 1980, p. 50).

Du point de vue de l'histoire des idées, cette forme de pensée a connu son apogée à la Renaissance, où le monde "sublunaire" était, par l'analogie, mis en correspondance avec les sphères célestes, et, généralement, avec le monde divin.

Dans une de ses manifestations, la doctrine des correspondances valide les arguments de la forme :

Donnée :	<i>Cette fleur ressemble à telle partie du corps.</i>
Conclusion :	<i>Elle a une vertu cachée efficace pour guérir les maux qui touchent cette partie du corps.</i>
Permis d'inférer :	<i>Si la forme d'une plante ressemble à une partie du corps, alors elle guérit les maux qui touchent cette partie du corps.</i>
Garantie :	<i>C'est une disposition divine.</i>

Cette forme de pensée postule que toutes les plantes ont des vertus médicinales, mais que ces vertus sont cachées. La plante porte une signature qui est une représentation de la partie du corps humain qu'elle peut soigner. Cette signature ou « sympathie analogique » est un signifiant motivé, une « ressemblance » avec la partie du corps concernée. C'est un signe que Dieu lui-même a imprimé, de façon non arbitraire, sur les plantes afin de nous révéler leurs vertus et de nous permettre d'en bénéficier.

Une plante où l'on trouve une ressemblance avec les yeux, par exemple la forme des paupières, guérit le mal des yeux. De même, on observe que le coing est un fruit velouté. Ce trait apparemment superficiel est lu comme une signature, la signature des cheveux, donc le coing est bon pour les chauves. Dans les termes d'Oswald Crollius :

Donnée : *Ce poil folet qui vient autour des coings [...] représente en quelque façon les cheveux. (P. 41)*

Conclusion : *Aussi la decoction d'iceux [des coings] fait croître les cheveux, lesquels sont tombés par la verole ou outre maladie semblable. » (P. 41)*

Loi de passage : *La vertu curative des plantes « se reconnoist par la signature ou sympathie analogique, & mutuelle des membres du corps humain, à ces plantes-là ». (P. 8)*

Garantie : *Dieu a donné comme un truchement [= moyen d'expression] à chaque plante afin que sa vertu naturelle (mais cachée dans son silence) puisse être cogneuë & découverte. Ce truchement (*) ne peut estre autre que la signature externe, c'est-à-dire ressemblance de forme & figure, vrais indices de la bonté, essence & perfection d'icelles (**).*

Truchement : “moyen de se faire comprendre” (Littre) ; *d'icelles* : “de ces plantes”.
Traicté des signatures ou vraye et vive anatomie du grand et petit monde, 160 [1]

De cette doctrine découle un programme de recherche, à l'usage de « ceux lesquels veulent acquerir la vraye et parfaite science de la médecine » : « qu'ils employent toute leur estude à la cognoissance des signatures, hieroglyphes, & caracteres » (p. 20). Cette formation leur permettra de reconnaître « de plein abord (*), au seul regard de la superficie des herbes, de quelles facultez elles sont doüees » (p. 9 ; (*) “immédiatement”.

La connaissance des propriétés médicinales des plantes s'acquiert ainsi en apprenant à déchiffrer le discours de la nature, c'est-à-dire à reconnaître les signes dispersés dans le monde, et non pas par l'observation et l'expérience, en pratiquant la dissection ou en faisant ingérer une décoction au malade et pour constater ensuite qu'il va mieux, qu'il est mort, ou qu'il ne va ni mieux ni pis.

La connaissance analogique, qui a partie liée avec la pensée magique, est un mode de pensée spécifique, qui s'oppose à la **connaissance par les causes**, auxquelles sont substituées de mystérieuses correspondances véhiculant des influences. Elle court-circuite la réflexion sur la hiérarchie des catégories en genres et en espèces, à laquelle elle substitue une ligne ou un réseau de ressemblances. Mais elle est un puissant stimulant de l'observation et de la classification.

[1] Milan, Archè, 1976, p.23. Orthographe originelle.

« Ce poil folet qui vient autour des coings [...] représente en quelque façon les cheveux. Aussi la décoction de coings fait repousser les cheveux perdus suite à la variole, la syphilis ou quelque autre maladie de ce genre. »

La vertu curative des plantes « se reconnoist par la signature ou sympathie analogique et mutuelle des membres du corps humain à ces plantes-là. »

« Dieu a donné une sorte d'interprète à chaque plante, afin que sa vertu naturelle (mais cachée dans son silence) puisse être reconnue et découverte. Cette marque est la signature externe de la plante, c'est-à-dire une ressemblance de forme et de figure, qui sont les signes authentiques de sa propriété, vertu curative, bonté, essence et perfection. »

Analogie (2) : ANALOGIE, le mot Argumentations fondées sur l'ANALOGIE

Comme la causalité, l'analogie peut être marquée ou non marquée ; les indicateurs d'analogie sont polyvalents. L'analogie est à la base d'une dizaine d'opérations argumentatives parfois entremêlées.

Les dictionnaires de langue définissent l'analogie comme un *rapport*, une *similitude*, une *ressemblance*, c'est-à-dire par ses trois premiers synonymes (*DES, Analogie*). L'analogie est une *identité partielle*, une *proportion* entre des *choses*, ou « *des réalités différentes* » (*TLFi, Analogie*) ; l'existence d'une relation d'analogie est établie au moyen d'une *comparaison* qui dégage des traits communs entre les objets ou les réalités considérés (*Littre, TLFi, Analogie*).

1. Repérer les analogies

1.1 L'analogie marquée

L'analogie peut être marquée par un ensemble ouvert de termes, qui englobe les mots de liaison, [V. Connecteur](#), ainsi que des mots sémantiquement pleins, substantifs et verbes (Eemeren *et al.* éd. 2007 ; Snoeck Henkemans 2003), [V. Balisage](#).

Substantifs — Le substantif *analogie* est plus ou moins synonyme de :

affinité, allégorie, association, concordance, convenance, évocation, homologie, harmonie, image, métaphore, parenté, parallèle, précédent, proportion, relation, ressemblance, suggestion, symbole...

L'occurrence d'un de ces termes ne suppose pas forcément qu'il y ait une analogie dans les paragraphes, mais ils fonctionnent dans des discours qui exploitent ou établissent une analogie. Ils ne disent pas “*il y a une analogie, à vous de la trouver*” mais “*voyez s'il n'y aurait pas une analogie*”. Ce sont des termes à fonction heuristique.

Marque prédicative — Certains prédicats sont des connecteurs d'analogie. L'analogie est définie comme le lien existant entre les actants sujets et objets de prédicats comme les suivants :

X a des rapports avec, ressemble à, rappelle, fait penser à, correspond à... **Y** ;

A est à **B** ce que **C** est à **D** ;

X est comme, du même genre que, le même que, pareil à... **Y**.

Le sens du prédicat peut être fourni par un substantif de la classe synonymique de *analogie*, ou par l'adjectif correspondant :

X est en concordance, en harmonie, a des rapports... avec **Y** ;

X est comparable, analogue, semblable, similaire, identique, parallèle, équivalent, homologue... à **Y**.

Les constructions dites **subordonnées comparatives** couvrent des relations allant de la comparaison à l'analogie. Lorsque la construction met en jeu un terme comparé **X** et un terme comparant **Y**, l'un et l'autre étant susceptibles de recevoir le même prédicat graduable **M**, on a une analogie de comparaison :

“**X est aussi M que Y**” : *Pierre est aussi beau que Paul.*

Cet énoncé est orienté vers *Pierre est beau*, ou vers *Paul n'est pas beau*.

La comparaison peut jouer sur la position respective des deux termes relativement à deux prédicats graduables, **M** et **N** :

“**X est aussi M que Y est N**” : *Pierre est aussi paresseux que Paul est travailleur.*

Ces constructions peuvent correspondre à des analogies de propriété ou à des analogies de structure. Les **relations interphrastiques** sont propices à la présentation et à la discussion des analogies structurelles :

P₀ comme, ainsi (que), de même que, plus /moins /aussi que, de la même façon que, ...

P₁

P₀, et *mutatis mutandis*, **P₁**

Un énoncé marqué par un adverbe suggérant l'analogie peut être mis en relation avec tout un discours antérieur **D₀** :

D₀. *De même, même chose, également ... pareil, idem pour... P₁*

Polyvalence des indicateurs d'analogie — D'une façon générale, les indicateurs d'analogie ne font qu'inciter au travail interprétatif dans le sens de l'analogie ; ce sont des *indices* d'analogie. Même *comme* n'est pas un indicateur univoque d'analogie. — Au sens de *alors que*, il dénote une relation de simultanéité temporelle :

Comme je descendais, j'ai croisé Pierre.

— Au sens de *puisque*, il articule une relation causale : “*Comme Pierre est malin, il verra tout de suite le piège.*”

Les analogies sont clairement argumentatives quand elles fonctionnent en soutien d'une position avancée dans une dispute orientée par une question. Dans un tel contexte, les indicateurs fonctionnent après coup ; ce n'est que quand on a bien saisi l'analogie qu'on est à même d'interpréter correctement tel morphème ou telle construction comme un indicateur, une balise, un signal, un indice d'analogie.

1.2 L'analogie transcende les indicateurs

L'analogie peut être exprimée dans des énoncés métaphoriques de la forme “**A est B**” :

Metaphor is the dreamwork of language (D. Davidson)

Elle peut également l'être par des énoncés *mis en parallèle*, sans aucun mot indicateur :

Au football, on joue l'adversaire ou le ballon, parfois les deux. En argumentation, on se focalise sur l'objet du débat ou sur la relation aux opposants.

1.3 Le mot *analogie* comme terme couvrant

Si l'on met à part la question mathématisable de la *proportion*, la définition du mot *analogie* se fait au travers des trois substantifs *similitude*, *ressemblance*, *comparaison*. Faut-il faire correspondre un concept spécifique à chacun de ces trois mots ? La réponse à cette question doit tenir compte de la structure des familles dérivationnelles auxquelles ces mots appartiennent. Les données sémantico-lexicales s'organisent selon le tableau suivant :

Verbes	Adjectifs		Substantifs			
	Base	Déverbal	Base	Désadjectival sur :		Déverbal
				le PPrst/Adj	l'adj. base	
(se) ressembler		ressemblant		ressemblance		
	semblable				semblable	
	similaire		similitude		similarité	
	analogue		analogie			
comparer		comparable				comparaison

La série comprend deux verbes, *(se) ressembler* et *comparer* ; on peut considérer que *(ne pas) ressembler* est le résultatif de *comparer* :

H (agent humain) *compare A et B* ; après examen, il conclut que :
A et B *(ne) se ressemblent (pas), A (ne) ressemble (pas) à B.*

Les substantifs et les adjectifs s'alignent sur le verbe *(se) ressembler* :

*Il existe une analogie, similitude, ressemblance (*comparaison) ... entre A et B.*
A est semblable, ressemblant, similaire, analogue, comparable... à B.
A et B sont semblables, ressemblants, similaires, analogues, comparables.
 \Leftrightarrow **A et B se ressemblent.**

Cette contrainte a pour effet de faire des adjectifs *ressemblant*, *semblable*, *similaire*, *analogue* des quasi-synonymes, ainsi que les trois substantifs dérivés *ressemblance*, *similarité*, *similitude*. Ces données conduisent à faire de la paire *{analogie, ressembler}* les termes pivots (termes couvrants) du discours sur l'analogie.

On fait généralement correspondre une notion à un terme substantif ; en fait, la notion se dit sous diverses formes lexicales, verbe, adjectif ou substantif ; or il se trouve que le substantif *analogie* n'a pas de verbe correspondant, le concept doit trouver son verbe ailleurs : ce sera *ressembler*.

Métaphore, comparaison, proportion, similitude... exploitent l'analogie, sous différentes formes et définitions.

2. Explication des analogies

L'analogie comme parenté ou identité de forme (isomorphisme) demande à être expliquée ; pour cela, on a invoqué :

- **La cohérence de la création divine**, V. [Analogie \(I\)](#).
- **L'imitation d'un modèle** : B imite A \Leftrightarrow B ressemble à A.
S'il y a des analogies entre la Grèce et Rome, c'est parce que Rome a imité la Grèce. (D'après Paul Veyne).
- **L'empreinte de sa cause** : A crée, engendre, produit, cause... B \Leftrightarrow B ressemble à A.
- **L'œuvre d'un même producteur**. L'analogie peut alors servir de base à des supputations hasardeuses :

Les pyramides aztèques et mayas font partie des grandes merveilles de L'Humanité. Qui a bien pu les construire ? Certainement pas ces pauvres indiens qui vivent à leur ombre. Des extra-terrestres ? L'hypothèse n'est pas sérieuse non plus. Mais ces pyramides font penser aux pyramides égyptiennes... Bon sang, mais c'est bien sûr : c'est donc qu'en des temps immémoriaux, bien avant Christophe Colomb, de hardis architectes navigateurs égyptiens ont franchi l'Atlantique et sont venus s'installer au Mexique.

3. Formes argumentatives exploitant l'analogie

L'analogie est une ressource argumentative majeure, probablement universelle. Une dizaine d'opérations argumentatives, désignées par des étiquettes parfois redondantes, se définissent à partir de l'analogie. Les principales sont les suivantes.

- **L'analogie catégorielle** est celle qui existe entre deux êtres qui entrent dans une même catégorie, et qui entre dans les argumentations [a pari](#) et par la [définition](#).
- **L'argument a pari (a simili)**, posant que deux êtres figurant dans une même catégorie partagent leurs propriétés désignées par cette catégorie.
- **L'exemple**. On distinguera le sens d'exemple comme *spécimen* et exemple comme *modèle* à suivre ou à ne pas suivre, introduisant un *précédent* (réel ou fabuleux), un *parangon*, V. [Exemplum](#) ; *Ab exemplo* ; [Imitation](#).
- **Le précédent**, est un cas suffisamment analogue au cas discuté pour justifier qu'on applique au second le jugement déjà émis au sujet du premier.
- **La comparaison**, *a comparatione*, opération de base permettant de conclure ou non à une analogie.
- **L'analogie de proportion** (ou analogie *de relation*) est définie comme une analogie entre deux relations, chacune d'elles unissant deux êtres. Elle met donc en jeu quatre termes.
- **L'analogie structurelle** (ou analogie de forme, *isomorphisme*) est celle qui existe entre deux systèmes complexes partageant une même structure. L'analogie structurelle repose sur la mise en relation d'un nombre *a priori* indéfini d'éléments et de types de relations susceptibles de les unir.
- **La métaphore** repose sur un mécanisme d'analogie qu'elle dépasse. La métaphore filée est une forme d'analogie structurelle. La métaphore simple est un processus de recatégorisation, qui pousse l'analogie jusqu'à l'identité.

Analogie 3 : ANALOGIE CATÉGORIELLE

L'analogie catégorielle est la relation qui lie les êtres appartenant à une même catégorie. Les êtres ou objets analogues sont réunis dans une même catégorie sur la base des traits qui engendrent et définissent la catégorie. Analogues dans l'absolu, les membres d'une même catégorie deviennent identiques pour la catégorie qui les réunit. En assimilant identité catégorielle et identité absolue, on efface toutes les frontières entre les objets.

1. De l'identité à l'analogie catégorielle et circonstancielle

Identité individuelle — Un individu est *identique* à lui-même (ni *semblable* ni *ressemblant*) ; il n'est pas “plus ou moins” identique à lui-même. Cette évidence correspond au [principe d'identité](#) “ $A = A$ ”.

Identité des indiscernables — Deux individus différents parfaitement ressemblants, par exemple des produits industriels pris en sortie de chaîne, sont matériellement *identiques*, au sens de perceptuellement *indiscernables*. Tout ce qui peut se dire de l'un peut se dire de l'autre ; leurs descriptions coïncident, ils partagent tous leurs prédicats, essentiels ou accidentels (circonstanciels). Les êtres indiscernables sont dans une relation d'analogie catégorielle et d'identité circonstancielle.

La discernabilité dépend de l'observateur : le premier venu estime que “*c'est la même chose, c'est tout pareil*”, alors que le spécialiste voit des différences.

Analogie catégorielle — *L'analogie catégorielle* est la relation qui existe entre les membres d'une même catégorie **C** qui tous possèdent, par définition, les traits conditionnant l'appartenance à cette catégorie. Ils sont tous descriptibles comme des membres de **C** ; l'expression “*un autre X*” renvoie à un autre membre de la même catégorie.

Deux êtres appartenant à une même catégorie sont *identiques pour cette catégorie* ; une baleine et un rat sont identiques du point de vue de la catégorie “*être un mammifère*”. Cette identité catégorielle est donc une identité *partielle*, compatible avec de grandes différences ; deux êtres appartenant à la même catégorie sont *analogues*, *similaires* ou *semblables*. Ils sont *comparables* par leurs autres propriétés non catégorielles. Les œufs de poule sont tous *semblables* en tant qu'œufs de poule ; un œuf est identique à un autre œuf, et il est *comparable* à tous les autres œufs pour sa fraîcheur, sa grosseur, sa couleur, etc. V. [Comparaison](#).

Analogie circonstancielle — Si l'individu **X** possède les traits (**x, y, z, t**), il est semblable à tous les individus qui possèdent un quelconque de ces traits, qu'il s'agisse d'un trait essentiel ou accidentel. Les parties communes aux descriptions de deux objets définissent le *point de vue* pour lequel ils sont équivalents.

Si l'on élargit la notion d'appartenance à une classe, on dira que deux êtres sont *analogues* si leurs *descriptions* contiennent des parties communes, que cette description corresponde ou non à l'ensemble de leurs traits essentiels. En d'autres termes, *l'identité de description produit une catégorie*, le sens de l'opération dépendant de l'intérêt de la catégorie créée. On pourrait parler d'*analogie circonstancielle*. Alice et le serpent sont identiques du point de vue de la catégorie “*être au long cou qui mange des œufs de pigeon*”.

2. L'analogie catégorielle comme induction ou déduction

L'argumentation par analogie catégorielle peut être reconstruite comme une induction ou une déduction.

— Comme une induction :

O est analogue à **P**
P possède les propriétés **w, x, y, z**
O possède les propriétés **w, x, y**
Donc **O** possède *probablement* la propriété **z**.

D'un jugement global d'analogie entre deux êtres **O** et **P**, porté sur le constat d'existence de traits partagés **w, x, y**, on conclut que, si l'un possède le trait **z**, alors l'autre doit forcément le posséder. En d'autres termes, l'analogie est *orientée vers l'identité*.

— Comme une déduction :

O est analogue à **P**.
P possède la propriété **z**.
Conclusion : **O** possède *probablement* la propriété **z**.
O est analogue à **P** en ce que les deux possèdent le trait **z**.
O et **P** appartiennent à la même catégorie **C**.
Conclusion : Donc ils partagent *probablement* d'autres, voire toutes, les propriétés de cette catégorie **C**.

Ce qui revient à dire que l'analogie (le prédicat "*analogue à*") est interprétée comme *un affaiblissement de l'identité*.

La déduction et l'induction sont considérées comme des formes valides de raisonnement. La raison d'être de la discussion sur la possibilité de ramener l'analogie à de la déduction ou à de l'induction est donc de déterminer **si, le raisonnement par analogie est une forme valide de raisonnement**. Comme le raisonnement par analogie est parfois utilisé pour prouver l'existence de Dieu, on voit les enjeux idéologiques de cette question.

Ces formulations de l'argumentation par analogie sous la forme de syllogismes dialectiques sont assez stériles, car elles enfouissent le permis d'inférer qui contient tous les problèmes intéressants. En revanche, la reformulation de la conclusion non plus comme un savoir catégorique, mais comme une règle heuristique est d'une grande valeur. On pourrait réécrire les conclusions précédentes sous la forme de suggestions :

Il est intéressant de regarder ce qu'il en est de **P** concernant la propriété **z**.

Il est intéressant de regarder si **O** et **P** ont d'autres propriétés communes.

3. Argumentations sur l'analogie catégorielle

— L'analogie catégorielle est à la base de l'application de la *règle de justice* et de l'argumentation *a pari*, qui, avec *a contrario*, permet de restructurer les catégories, donc, par contrecoup, les *classifications*.

— Pour les définitions de la notion de catégorie et des opérations par lesquelles un individu est intégré à une catégorie, V. [Catégorisation](#).

L'appartenance à une catégorie peut être *graduelle*, selon que l'être considéré se rapproche plus ou moins du stéréotype définissant la catégorie.

4. Réfutation de l'analogie catégorielle

Tout est analogue à tout sous l'un ou l'autre aspect, et les analogies peuvent être plus ou moins "tirées par les cheveux". L'analogie refusée est catégorisée comme un *amalgame* (Doury 2003, 2006).

L'analogie catégorielle se réfute en montrant que le regroupement des deux êtres dans une même catégorie est fondé non pas sur un trait essentiel, mais sur un trait accidentel ; d'une façon générale, on montre que la catégorie produite est sans intérêt. L'analogie "Chinois ~ Papillon", *ironiquement* discutée par Musil dans le passage suivant, illustre les périls de l'analogie circonstancielle, fondée sur le choix arbitraire d'une (stupide) caractéristique non essentielle, la couleur « jaune citron ».

Il existe des papillons jaune citron ; il existe également des Chinois jaune citron. En un sens, on peut définir le papillon : Chinois nain ailé d'Europe centrale. Papillons et Chinois passent pour des symboles de la volupté. On entrevoit ici pour la première fois la possibilité d'une concordance, jamais étudiée encore, entre la grande période de la faune lépidoptère et la civilisation chinoise. Que le papillon ait des ailes et pas le Chinois n'est qu'un phénomène superficiel. Un zoologue eût-il compris ne fût-ce qu'une infime partie des dernières et des plus profondes découvertes de la technique, ce ne serait pas à moi d'examiner en premier la signification du fait que les papillons n'ont pas inventé la poudre : précisément parce que les Chinois les ont devancés. La prédilection suicidaire de certaines espèces nocturnes pour les lampes allumées est encore un reliquat, difficilement explicable à l'entendement diurne, de cette relation morphologique avec la Chine.

Robert Musil, *Esprit et expérience. Remarques pour des lecteurs réchappés du déclin de l'Occident* [1921].[\[1\]](#)

La relation d'analogie rencontre des problèmes avec la transitivité, V. [Série](#). L'analogie *catégorielle* est transitive : si **A** et **B** d'une part, **B** et **C** d'autre part, sont dits analogues parce qu'ils possèdent les mêmes traits essentiels, alors **A** est analogue à **C**. La relation d'analogie *circonstancielle* n'est pas transitive : rien ne dit que si la description de **A** a des parties communes avec celle de **B**, et celle de **B** avec celle de **C**, alors la description de **A** et de **C** ont des parties communes. Khallâf reprend une analogie traditionnelle pour critiquer les chaînes analogiques en général :

[Quelqu'un] essaie de trouver, sur la plage, des coquillages qui se ressemblent. Dès qu'il a trouvé un coquillage qui ressemble à l'original, il jette ce dernier et se met à chercher un coquillage semblable au second, et ainsi de suite. Lorsqu'il aura trouvé le dixième, il ne sera pas surpris de constater qu'il est totalement différent du premier de la série.

Khallâf [1942], p. 89.

[\[1\]](#) *Essais*, traduits de l'allemand par Philippe Jaccottet, Paris, Le Seuil, 1984, p. 100. Cité dans Jacques Bouveresse, *Prodiges et vertiges de l'analogie*, Paris, Raisons d'agir, 1999, p. 21-22.

Analogie 4 : ANALOGIE STRUCTURELLE

L'analogie structurelle met en relation deux domaines complexes où des objets entrent en relations. Ces domaines peuvent avoir des statuts différents, en particulier du point de vue des connaissances qu'on en a. On distingue alors un domaine ressource (connu) et un domaine ciblé dont il s'agit d'améliorer la connaissance grâce à l'analogie reconnue entre la ressource et la cible.

1. Terminologie

L'analogie *structurelle* met en relation deux domaines complexes articulant chacun un nombre indéfini et illimité d'objets et de relations entre ces objets. Elle combine analogie *catégorielle* (propriété des objets) et analogie *proportionnelle* (propriété des relations).

On pourrait également parler d'analogie *de forme* (analogie *formelle*), ou emprunter aux mathématiques le terme *d'isomorphisme*.

On parle *d'analogie matérielle* pour désigner la relation entre deux objets dont un est la réplique de l'autre. La notion couvre des phénomènes différents, comme la relation entre une *maquette* et l'original, ou la relation entre un *prototype* et l'objet à réaliser. Certains raisonnements faits sur la maquette ou le prototype sont directement transposables sur l'objet fini.

On peut distinguer deux types de situations correspondant à deux affirmations distinctes mettant en jeu l'analogie structurelle. Les accolades rappellent qu'il s'agit ici non pas d'individus, mais de domaines complexes.

(i) {A} et {B} sont analogues — Dans le premier cas, il s'agit de comparer les deux domaines {A} et {B} afin de déterminer s'il existe ou non une analogie entre eux, c'est-à-dire si la proposition "A et B se ressemblent" est vraie ou non. On peut se demander si la crise de 1929 a des caractéristiques communes avec celle du Japon dans les années 1990, ou avec celle de l'Argentine au début des années 2000, afin d'établir une typologie des crises économiques, sans trop d'idées préconçues sur l'utilisation que les politiques feront des résultats de cette recherche.

Les domaines sont symétriques du point de vue de l'investigation, qui ne porte pas sur l'un des domaines, mais exclusivement sur leurs relations. Aucun des domaines n'étant privilégié par rapport à l'autre, ils ne peuvent être désignés que dans leur spécificité.

(ii) {A} est analogue à {B} — On voit *a contrario* l'importance de la situation précédente lorsqu'on fait intervenir dans la série la crise de 2008 ; il s'agit alors, à coup presque sûr, de voir s'il est possible de "tirer des leçons" des crises précédentes. Si quelqu'un se sert de l'analogie 1929 ~ 2008 pour prédire une troisième guerre mondiale, on détruira son argumentation en montrant que les domaines ne sont pas analogues, et qu'on ne peut donc pas s'appuyer sur l'un pour dire quelque chose sur l'autre (voir infra § 6).

C'est cette différence de statut cognitif ou pratique entre les deux domaines qui est travaillée dans l'analogie structurelle.

Elle a été notée de différentes façons :

- {A} est analogue à {B}.
- Le *Thème* ressemble à son *Analogue*.

- Le *Comparé* est comme le *Comparant*.
- La *Cible* ressemble à la *Source*, ou *Ressource*.

On pourrait de la même manière utiliser la terminologie utilisée pour l'étude de la métaphore:

- *Tenor* ressemble à *Vehicle* (Richards 1936) (Ang. *Tenor* = le sens, le contenu ; *Vehicule* = l'instrument, le vecteur, le support)
- Le *Thème* ressemble au *Phore* (Perelman et Olbrechts-Tyteca [1958], p. 501)

L'argumentation par analogie fonctionne sur l'asymétrie des domaines comparés ; c'est pourquoi ces deux domaines seront désignés par les lettres d'alphabets différents, $\{\text{P}\}$ et $\{\text{R}\}$.

Le domaine $\{\text{P}\}$ est le domaine **Problématique**, domaine *Cible* de, ou **Ciblé par l'investigation**.

Le domaine $\{\text{R}\}$ est la *Source* ou la *Ressource* sur laquelle on s'appuie **afin de modifier le statut épistémique du domaine Ciblé**, $\{\text{P}\}$, pour déduire à partir de $\{\text{R}\}$ certaines conséquences touchant $\{\text{P}\}$.

Autrement dit, le domaine *Ressource* $\{\text{R}\}$ a le statut de **domaine argument** et le système *Ciblé* $\{\text{P}\}$ de **domaine Conclusion**. Les deux domaines sont différenciés des points de vue épistémique, psychologique, langagier et argumentatif :

- En termes *épistémiques*, le domaine *Ressource* est le domaine le mieux connu ; le domaine *Ciblé* est le domaine en cours d'exploration, sur lequel porte la recherche.
- En termes *psychologiques*, l'intuition et les valeurs qui fonctionnent sur le domaine *Ressource* sont invitées à fonctionner dans le domaine *Ciblé*.
- En termes *langagiers*, le domaine *Ressource* est couvert par un langage stable ; le domaine *Ciblé* ne dispose pas d'un langage stabilisé propre.
- En termes *argumentatifs*, le domaine *Ressource* est reconnu comme légitime / illégitime, donc légitimant / délégitimant pour le domaine *Ciblé*.
- En termes *de méthode et d'action*, on connaît des procédures dans le domaine *Ressource*, mais pas dans le domaine *Ciblé*.

2. Analogie explicative

Dans la célèbre analogie d'Ernest Rutherford entre l'atome et le système solaire, le domaine *Ressource* est le système solaire, le domaine *Ciblé* par l'analogie est l'atome :

L'atome est comme le système solaire.
[Le domaine *Ciblé*, où se pose le problème], **est comme** [le domaine *Ressource*].

C'est une **analogie didactique**, qui vise à faire comprendre ce qu'est l'atome à partir de ce qu'est le système solaire. L'asymétrie et l'autonomie des domaines comparés est évidente. Le domaine *Ressource*, le système solaire, est bien connu, depuis longtemps. Le domaine *Ciblé* est nouveau, mal compris, énigmatique.

L'analogie explicative conserve ses mérites pédagogiques même si elle est **partielle**. On peut toujours comparer les deux systèmes afin de mettre en évidence les limites de la comparaison, (voir §4 infra).

L'analogie a valeur explicative dans la situation suivante :

1. Dans le domaine $\{\text{P}\}$, la proposition π n'est pas comprise.
2. Dans un domaine $\{\text{R}\}$, il n'y a pas de débat sur \mathbf{p} : elle est comprise.

3. $\{\Pi\}$ est isomorphe à $\{\mathbf{R}\}$ (analogie structurelle, systémique).
4. La position de π dans $\{\Pi\}$ est identique à celle de \mathbf{p} dans $\{\mathbf{R}\}$.
5. π est un peu mieux comprise.

On établit une relation d'analogie entre deux faits, on intègre (situe) l'inconnu sur la base du connu. Comme l'explication causale, l'explication par analogie jette des ponts, brise l'insularité des faits.

3. Puissance de l'analogie structurelle

L'analogie est une invitation à concevoir le domaine problématique à travers un domaine *Ressource* considéré comme un modèle du domaine *Ciblé*. Pour faire entendre sa vision de l'épistémologie, Otto Neurath utilise une analogie métaphorique maritime :

Il n'y a pas de *tabula rasa*. Nous sommes comme des marins en pleine mer, qui doivent rebâtir leur bateau sans jamais pouvoir l'amener sur un dock pour le démonter et le reconstruire avec de meilleurs éléments.

Otto Neurath, *Protokollsätze*, 1932/3. [\[1\]](#)

L'analogie peut se traduire mot à mot : “il n'y a pas de fondement ultime des connaissances, à partir desquels nous puissions, sans aucun présupposé, montrer qu'elles sont valides”. Cette ressource est extrêmement puissante, l'image pourrait aussi bien s'appliquer à la vie relationnelle : “*il n'y a pas de 'bonne explication' qui permette de reconstruire une relation endommagée et de repartir de zéro*”, à la vie sociale, “*il n'y a pas de Grand Soir*”.

Un langage est attaché au domaine des ressources. Par exemple, au corps humain est attaché un langage qui peut être incomplet et parfois assez incohérent, mais généralement bien compris : langages du flux des matières organiques, de l'anatomie et de la physiologie populaires, de la bonne santé et de la maladie, de la vie et de la mort. Ce langage synthétise et construit une intuition commune du corps. D'autres domaines moins concrets, comme la société, ne sont pas dotés d'un langage partagé aussi dense, efficace et fonctionnel. L'analogie projette le langage du corps humain sur le domaine problématique, la société, qui devient “le corps social”. Dès lors, par exemple, les *convulsions* sociales peuvent être discutées, par exemple, en termes de dysfonctionnement organique. L'analogie est une invitation à voir le problème à travers la lentille de la ressource ; la [métaphore](#) complète nous demande d'oublier les lunettes.

La ressource ne doit pas nécessairement préexister à l'analogie ; l'analogie peut créer *ex nihilo* une ressource dont l'évidence s'impose instantanément à l'intuition, [V. Expérience de pensée](#).

C'est cette possibilité qu'exploite l'analogie proposée par Heisenberg en 1955 où le comparant est « un bateau construit avec une si grande quantité d'acier et de fer que la boussole de son compas, au lieu d'indiquer le Nord, ne s'oriente que vers la masse de fer du bateau ». Le danger dont il est question à la première ligne est celui dans lequel se trouvait l'humanité au moment de la Guerre froide.

Une autre métaphore rendra peut-être encore plus évident ce danger. Par cet accroissement apparemment illimité du pouvoir matériel, l'humanité se trouve dans la situation d'un capitaine dont le bateau serait construit avec une si grande quantité d'acier et de fer que la boussole de son compas, au lieu d'indiquer le Nord, ne s'orienterait que vers la masse de fer du bateau. Un tel bateau n'arriverait nulle part ; livré au vent et au courant, tout ce qu'il peut faire, c'est de tourner en rond. Mais revenons à la situation de la physique moderne ; à vrai dire, le danger existe tant que le capitaine ignore que son compas ne réagit plus à la force magnétique de la

Terre. Au moment où il le comprend, le danger est déjà à moitié écarté. Car le capitaine qui, ne désirant pas tourner en rond, veut atteindre un but connu ou inconnu, trouvera moyen de diriger son bateau, soit en utilisant de nouveaux compas modernes qui ne réagissent pas à la masse de fer du bateau, soit en s'orientant par les étoiles comme on le faisait autrefois. Il est vrai que la visibilité des étoiles ne dépend pas de nous et peut-être à notre époque ne les voit-on que rarement. Mais, de toutes façons, la prise de conscience des limites de l'espoir qu'exprime la croyance au progrès contient le désir de ne pas tourner en rond, mais d'atteindre un but. Dans la mesure où nous reconnaissons cette limite, elle devient le premier point fixe qui permet une orientation nouvelle.

Werner Heisenberg, *La nature dans la physique contemporaine* [1955] [2]

Comme le montrent ces exemples, l'analogie structurelle tourne spontanément à la *fable* et cette vision hypnotique de l'objet que la rhétorique des figures nomme *hypotypose* (« description animée, vive et frappante, qui met, pour ainsi dire, la chose sous les yeux », Littré, *Hypotypose*). Elle est puissante, car elle permet une compréhension, peut-être illusoire, fondée sur la matérialisation et la visualisation de situations indécises et d'objets lointains. Son *modus operandi* est celui de l'argumentation visuelle.

4. L'analogie structurelle comme obstacle épistémologique

Mais la force de l'analogie fait sa faiblesse. Elle crée un obstacle épistémologique lorsque l'explication qu'elle propose, très satisfaisante pour l'intuition, fait obstacle à des recherches plus approfondies :

Par exemple, le sang, la sève s'écoulent comme l'eau. L'eau canalisée irrigue le sol ; le sang et la sève doivent irriguer eux aussi. C'est Aristote qui a assimilé la distribution du sang à partir du cœur et l'irrigation d'un jardin par des canaux (*Des parties des Animaux*, III, v, 668a 13 et 34). Et Galien ne pensait pas autrement. Mais irriguer le sol, c'est finalement se perdre dans le sol. Et là est exactement le principal obstacle à l'intelligence de la circulation.

Georges Canguilhem, *La connaissance de la vie* [1952]. [3]

L'analogie est féconde pour stimuler la découverte ou l'invention, elle est utile dans l'enseignement et la vulgarisation, mais du point de vue scientifique, elle est incapable de prouver. Cette observation fonde le rejet de principe de l'analogie.

5. L'argumentation par analogie structurelle

Dans la parole ordinaire, l'analogie est utilisée argumentativement dans les cas de figure suivants :

1. Une question se pose dans un domaine $\{\alpha\}$: la vérité d'une proposition α ou la pertinence d'une ligne d'action β sont en débat.
2. Dans un domaine Ressource $\{\mathbf{R}\}$, la proposition \mathbf{a} est tenue pour vraie ou l'action \mathbf{b} pour adéquate. Dans ce domaine, les représentations sont stabilisées, font l'objet d'un consensus.
3. Il existe une relation d'analogie entre domaine Ressource $\{\mathbf{R}\}$ et domaine Problématique $\{\alpha\}$.
4. Donc, tenons α pour vraie, considérons que faire \mathbf{a} serait efficace.

L'opération argumentative consiste à attirer l'attention du douteur sur le fait que “*si les domaines sont analogues, alors leurs éléments et relations constitutifs le sont*”, en particulier \mathbf{a} et

α , β et β , ainsi que les relations qui les unissent. L'analogie donne à penser, mais ne prouve rien : la conclusion peut se révéler fautive, V. [Métaphore](#); [Exemple](#) ; [Imitation](#).

6. Réfutation des analogies structurelles

6.1 Analogie vaine

De même que dans une *explication*, l'explication fournie (*explanans*) doit être plus accessible que la chose à expliquer (*explanandum*), et que dans une *définition*, la définition (*definiens*) plus claire que le terme défini (*definiendum*), pour qu'une *analogie* soit intéressante pédagogiquement, il faut que le domaine *Ressource* soit plus familier que le domaine *Ciblé*. Lorsque le domaine *Ressource* est de fait encore moins connu, moins clair que le domaine sous exploration, l'analogie est vaine du point de vue du partage des connaissances.

L'analogie vaine peut servir à *bluffer le jobard*, c'est-à-dire non pas à faire *comprendre* le domaine ciblé par le destinataire, mais à faire *admirer* les compétences supposées du locuteur qui se présente comme familier du domaine *Ressource* ; le théorème de Gödel a beaucoup servi à cet effet (Bouveresse [1999]).

6.2 Fausse analogie

On réfute une argumentation par l'analogie en rejetant l'analogie qu'elle exploite. On montre pour cela que le domaine *Ressource* présente des différences cruciales avec le domaine *ciblé*, ce qui interdit de tirer à partir de l'une des leçons ou des explications, des inférences... applicables à l'autre. Par exemple, la comparaison de la crise de 2008 avec la crise de 1929 est mise en échec par le fait que, dans le paysage européen de 2009, on ne trouve rien à mettre en correspondance avec Hitler et la situation de l'Allemagne en 1929. C'est une réfutation sur le fond.

François Mondot — La crise économique ne contribue-t-elle pas à rendre notre civilisation plus fragile que jamais ? On entend parfois certains intellectuels ou éditorialistes faire des analogies avec la crise de 1929 qui a débouché sur la Seconde Guerre mondiale.

Pascal Boniface — On commet très souvent l'erreur de penser que l'histoire se répète, ou qu'elle bégaie, pour s'autoriser des comparaisons très risquées. La Russie tape du poing sur la table, et l'on parle aussitôt du retour de la guerre froide. Une crise économique et financière éclate à Wall Street, et l'on s'empresse de faire une analogie avec 1929 en imaginant qu'un Hitler pourrait arriver au pouvoir à la faveur de ces difficultés. Or, les circonstances politiques sont évidemment très différentes, dans la mesure où il n'y a pas, en Europe, de grand pays qui ait été humilié, comme l'Allemagne en 1918, et qui veuille prendre sa revanche. Cette comparaison est facile et parlante, mais elle n'est pas fondée ni stratégiquement, ni intellectuellement.

Le choc des civilisations n'est pas une fatalité, interview de Pascal Boniface par Jean-François Mondot [4]

La réfutation repose sur le repérage d'une différence cruciale entre les deux événements. Cette différence interdit d'exploiter ce qui s'est passé en 1929 pour prédire ce qui va se passer après 2008.

6.3 Analogie partielle

L'analogie partielle (boiteuse) est une analogie qui a été critiquée et limitée (« misanalogy », Shelley 2002, 2004), comme on le voit pour l'analogie entre le système solaire et l'atome :

— Similitudes fondatrices de l’analogie :

Une masse centrale : le soleil, le noyau.

Des éléments périphériques : les planètes, les électrons.

Une masse centrale plus importante que les masses périphériques : la masse du soleil est plus importante que celle des planètes, celle du noyau est plus importante que celle des électrons, etc.

— Différences cruciales (ruptures d’analogie) :

La nature de l’attraction : électrique pour l’atome, gravitationnelle pour le système solaire.

Il y a des atomes identiques, chaque système solaire est unique.

Il peut y avoir plusieurs électrons sur la même orbite, il n’y a qu’une seule planète sur la même orbite, etc.

L’analogie partielle conserve toute son utilité pédagogique, mais interdit toute transposition mécanique d’une connaissance acquise dans un domaine à l’autre domaine.

6.4 Analogie réorientée

La même analogie conduit à des résultats incompatibles avec la conclusion qu’on prétend en tirer (« disanalogie », Shelley, *ibid.*). À partir du même domaine *Ressource*, une autre analogie réfute l’analogie primitive.

Ce mode de réfutation est particulièrement efficace, car il se place sur le terrain de l’adversaire. L’opposant “pousse plus loin” l’analogie avancée dans le discours de proposition, afin de la retourner pour la mettre au service de son propre discours d’opposition. Il admet que tel domaine *Cible* admet bien tel domaine *Ressource* ; en focalisant sur un aspect de la *Ressource* inaperçu du proposant, il en tire une conclusion au service de son contre-discours. Cette stratégie est exploitée pour la réfutation des métaphores argumentatives.

Argument : *Ce domaine se situe au cœur de notre discipline.*

Réfutation : *C’est vrai. Mais une discipline a aussi besoin d’yeux pour y voir clair, de jambes pour avancer, des mains pour agir, et même d’un cerveau pour penser.*

Autre réfutation : — *C’est vrai. Mais le cœur peut très bien continuer à battre, conservé dans un bocal.*

Un partisan de la monarchie héréditaire parle contre le suffrage universel :

Argument : *Un président élu au suffrage universel, c’est absurde, on n’élit pas le pilote.*

Réfutation : *Mais on ne naît pas non plus pilote.*

Les deux parties filent la même métaphore. Cette forme d’analogie a la force d’une réfutation *ad hominem*, sur les croyances de l’interlocuteur : “*tu es ton propre réfuteur*”.

6.5 Contre-analogie

Comme pour toute argumentation, à une argumentation par l’analogie, on peut opposer une contre-argumentation, c’est-à-dire une argumentation dont la conclusion est contradictoire avec la conclusion originelle, [V. Contre-discours](#). Cette contre-argumentation peut être de type quelconque, notamment *une autre argumentation par analogie, tirée d’un autre domaine ressource ; on parle alors de contre-analogie.*

Argument : — *L'université est (comme) une entreprise, donc...*

Réfutation : — *Non, l'université c'est (comme) une garderie, une abbaye ...*

[1] *Erkenntnis* 3 (1932/3), p. 206. Cité dans Ansgar Beckermann, “Zur Inkohärenz und Irrelevanz des Wissensbegriffs”, *Zeitschrift für philosophische Forschung* 55, 2001, p. 585.

[2] Trad. de l'allemand par A.E. Leroy, Paris, Gallimard, 1962, p. 35-36.

[3] Paris, Vrin, 1965, p. 26-27.

[4] *Les Cahiers de Science et Vie*, février-mars 2009. <http://www.iris-france.org/Tribunes-2009-03-04.php3> (20-09-13)

ANTITHÈSE

L'antithèse met en parallèle deux contenus opposés. Elle peut consister en une simple juxtaposition de mots antonymes *riches / pauvres*”, et se développer jusqu'à des tableaux contrastés opposant les *vies des puissants aux vies des humbles*.

1. Antithèse et diptyque argumentatif

La situation argumentative émerge avec le constat d'un point de confrontation ratifié comme tel, une *stase*. Elle se développe en un diptyque, constitué par la confrontation de deux *schématisations*, c'est-à-dire deux descriptions–narrations des faits d'orientations opposées, appuyant des conclusions opposées. À ce niveau, le dialogue peut parfaitement se réduire à un “dialogue de sourds”, où rien du discours de l'un ne se fait entendre dans le discours de l'autre. Ce type de situation argumentative élémentaire correspond à *l'antithèse dialogale*.

La confrontation peut être reprise en un monologue structuré juxtaposant les deux volets de ce diptyque. *L'antithèse monologale* ainsi créée met en scène une antiphonie, deux voix tenant des discours incompatibles sur un même thème. C'est typiquement le cas de la délibération intérieure, où le locuteur se situe dans la position du tiers, de celui qui va et vient d'une position à l'autre, V. [Question délibérative](#).

L'antithèse monologale peut exprimer une opposition de type *dilemme* ou *opposition-et* :

J'admire ton courage et je plains ta jeunesse. (Corneille, *Le Cid* 2, 2, v. 43 [1])

Lorsque le locuteur s'identifie clairement à l'un des deux énonciateurs, l'équilibre des deux voix est rompu en faveur d'une des positions, qui l'emporte sur l'autre. On a affaire à une *opposition-mais*, ouverte sur un dépassement de l'antithèse :

... mais je plains ta jeunesse, je ne répondrai pas à tes provocations.

2. L'antithèse, figure et argument

Un discours comme le suivant correspond à une argumentation complète structurée par le topos des contraires,

C'est quelqu'un de soumis aux forts, je n'aimerais pas me retrouver face à lui en position de faiblesse. **D₁**

Il en va de même pour la description autoargumentée :

Il est soumis avec les forts et dur avec les faibles. **D₂**

Alors que, dans **D**₁, “*dur avec les faibles*”, le second membre du topos, reste sous-entendu, **D**₂ correspond à une actualisation complète du topos. Mais les deux discours reposent sur les mêmes mécanismes : l’argumentation est “valide” dans la mesure où le portrait est “vrai” ; l’un et l’autre sont “convaincants”.

Les ressorts de la description et de l’argumentation, de la figure et de l’argument sont les mêmes.

[1] Cité dans Lausberg [1960], § 796.

Arg. APAGOGIQUE

Le terme est surtout utilisé en droit, où l'argument apagogique [1] est une forme d'argument par l'[absurde](#) :

L'argument apagogique suppose que le législateur est raisonnable, et qu'il n'aurait pas pu admettre une interprétation de la loi qui conduirait à des conséquences illogiques ou iniques (Perelman 1979, p. 58).

L'argument de l'intention du législateur demande qu'en cas de doute, la loi puisse être interprétée **positivement** en fonction du but que poursuivait explicitement le législateur, c'est-à-dire le corps législatif, en votant cette loi. L'argument apagogique représente le volet **négatif** de cette possibilité, en interdisant les interprétations présupposant un législateur irrationnel ou malveillant.

Avec les arguments par *analogie*, *a contrario* et *a fortiori*, l'argument *apagogique* est l'un des quatre types d'arguments prévalents en droit (d'après Alexy 1989, cité dans Kloosterhuis 1995, p. 140), V. Topique juridique.

[1] L'adjectif apagogique provient d'un mot grec signifiant "détourné".

Aporie ► STASE

Argumentations fondées sur des termes APPARENTÉS

Différents types d'argumentations sont fondés sur le fait que deux termes sont “**apparentés**” [1], selon le type de lien que ce terme désigne :

1. Un apparentement **étymologique**, [V. Sens vrai du mot](#).
2. Un apparentement **morpho-lexical**, [V. Dérivés](#)
3. Un rapport de **ressemblance phonique** ou **graphique**, [V. Paronymie](#).

[1] Lat. arguments *a conjugata*; de *conjugatus*, “apparenté, de la même famille”.

Amphibolie ► Ambiguïté

Christian Plantin

**Dictionnaire de l'argumentation
2025**

A

Argument - Autorité

ARGUMENT – CONCLUSION	3
ARGUMENT, ARGUMENTER, ARGUMENTATION : Les mots	8
ARGUMENTAIRE ► SCRIPT	13
Argumentation 1 : UN CORPUS DE DÉFINITIONS	13
Argumentation 2 : CARREFOURS ET POSITIONS	20
ARGUMENTATIVITÉ	27
ASSENTIMENT	29
Association ► DISSOCIATION	32
ATTAQUE PERSONNELLE	32
AUDITOIRE ► Orateur	34
AUTO-ARGUMENTATION	34
AUTO-RÉFUTATION	37
AUTOPHAGIE ► AUTO-REFUTATION	39
Arg. d' AUTORITÉ	39

ARGUMENT – CONCLUSION

1. Le mot *argument*

Le mot *argument* est utilisé, avec des acceptions différentes, en logique, en grammaire, en littérature et en théorie de l'argumentation.

Logique et mathématiques

Les *arguments d'une fonction* f sont les *variables*, x, y, z, \dots , associées à cette fonction, notée $f(x, y, z, \dots)$.

Grammaire

La *fonction* correspond au *prédicat*. Par exemple, le verbe *donner* correspond à un prédicat à trois arguments “ x donne y à z ”. Le nombre d'*arguments essentiels* définit la *valence* du verbe. Lorsque des expressions nominales convenablement choisies (respectant les contraintes imposées par le verbe) sont substituées à chacune des variables, on obtient une phrase, exprimant une *proposition* (vraie ou fausse) : “*Pierre donne une pomme à Jean*”.

Ce sens d'*argument* n'a rien à voir avec le sens utilisé en argumentation, où *argument* est lié à *conclusion*.

Littérature, Discours

L'*argument* d'une pièce de théâtre ou d'un roman correspond au schéma, au résumé ou au fil directeur de l'intrigue.

Ces différents sens du mot *argument* sont morphologiquement isolés, c'est-à-dire que les mots *argumenter*, *argumentation*, morphologiquement dérivés d'*argument*, n'ont pas d'acceptions correspondantes. Dans ces emplois, *argument* ne s'oppose pas à *conclusion*, [V. Argument : les mots](#). On a bien affaire à des homonymes.

1. *Argument* en théorie de l'argumentation

Par synecdoque de la partie pour le tout, *argument* est souvent pris au sens de “argumentation” : “*il faut que le meilleur argument l'emporte*”. Le *Dictionnaire de l'Académie* de 1762 définit ***argument*** comme un « **raisonnement** », c'est-à-dire comme une argumentation, et, secondairement, ***argumentation*** comme la « **manière de faire des arguments** ». Il donne en exemple le syntagme prémonitoire « *Traité de l'argumentation* » (DAF, *Argument* ; *Argumentation*, 20-09-2013) ; un tel titre ne renvoie donc pas à un ouvrage *théorique* sur l'argumentation, mais à un ouvrage *pratique* sur l'art d'argumenter.

1.1 Donnée, prémisse

Les termes de *prémisse* et de *donnée* sont parfois utilisés au sens de “argument”.

Donnée

Les *données* sont constituées par un ensemble de faits considérés comme indiscutables (*banque de données*). Les données ainsi réunies peuvent avoir ou non une *orientation* argumentative en elles-mêmes ; elles prennent valeur d'argument quand elles sont utilisées dans le cadre d'une question argumentative, où elles sont liées à une conclusion par un schème argumentatif.

Dans les termes de [Toulmin](#), la donnée, “data”, constitue la tête de l'argumentation. Elle devient un argument dans la mesure où elle se combine avec un système “warrant - backing”, parfois implicite. Le terme *argument* est couramment utilisé pour désigner le “data”.

Prémisse

En logique, on oppose les *prémisses* du syllogisme à sa *conclusion*. Les *prémisses* sont des propositions exprimant des jugements susceptibles d’être vrais ou faux. La *conclusion* est une proposition distincte des prémisses et dérivée par combinaison des prémisses, sans introduction subreptice d'informations (de jugements) laissés implicites dans le raisonnement, [V. Syllogisme](#).

Certaines conclusions peuvent être tirées par [inférence immédiate](#) d'une prémisses isolée. Le [syllogisme classique](#) est construit sur deux prémisses. Chacune de ces prémisses ne constitue pas un argument à elle seule, mais une composante d’un argument, construit par la [combinaison](#) de deux prémisses, [V. Modèle de Toulmin](#)

1.2 Argument – conclusion

Argument et *conclusion* sont des termes corrélatifs. Le tableau suivant schématise les oppositions couramment utilisées pour exprimer leurs relations.

Lecture du tableau : le tiret doit être remplacé par le mot ou l’expression contenu dans chaque case de la colonne correspondante. Par exemple, la ligne 1 se lit “l’argument est un énoncé *consensuel* (ou présenté comme tel par l’argumentateur)”, “la conclusion est un énoncé *dissensuel, contesté, disputé* (ou présenté comme tel par l’argumentateur)”.

<i>L’ARGUMENT EST UN ÉNONCÉ* ——— OU LA CONCLUSION EST UN ÉNONCÉ* ———</i>	<i>PRÉSENTÉ COMME TEL PAR LE LOCUTEUR</i>	<i>OU PRÉSENTÉ COMME TEL PAR LE LOCUTEUR</i>
<i>(*) ou un passage de longueur indéfinie, à structure complexe</i>	<i>(*) ou un passage généralement bref, à structure simple</i>	
consensuel	dissensuel, contesté, disputé	
plus plausible que la conclusion	moins plausible que l'argument	
point de départ (de l’argumentation délibérative)	point d’arrivée (de l’argumentation délibérative)	
point d’arrivée (de l’argumentation justificative)	point de départ (de l’argumentation justificative)	
relevant de la doxa	exprimant un point de vue spécifique	
exprimant une bonne raison	en quête de raison	
sur lequel ne pèse pas de charge de la preuve	supporte la charge de la preuve	
orienté (vers la conclusion)	projection (de l’argument)	
<i>(du point de vue fonctionnel)</i> : qui détermine, légitime la conclusion	(—) : déterminé, légitimé par l'argument	
<i>(du point de vue dialogal)</i> : qui accompagne la réponse à la question argumentative	(—) : <i>constitue</i> la réponse proprement dite à la question argumentative	

1.3 Argument vrai, vraisemblable, admis

Un énoncé est considéré comme hors de [doute](#), faisant l'objet d'un [accord](#), et susceptible de fonctionner comme argument sur des bases extrêmement diverses.

— Un **fait donné pour évident**, une généralité factuelle, intellectuelle:
La cire chaude dilate les pores (ce qui rend l'épilation plus facile)
Deux et deux font quatre.

— Une **[croyance](#) partagée** : *La divinité a telle structure*

— Une **[norme](#) légale** ayant cours dans une communauté : *Tu ne tueras pas.*

— Une **convention, un accord local** : soit l'énoncé argument fait l'objet d'un accord explicite, entre les partenaires ; soit on constate qu'il n'est, de fait, pas mis en cause dans l'interaction

Nous sommes d'accord pour considérer que) la Syldavie ne sortira jamais de la zone euro.

— Une **hypothèse**, V. Syllogisme hypothétique in [Syllogisme § 3.2](#) ; [Expérience de pensée](#).

D'une façon générale, le locuteur peut utiliser n'importe quel énoncé comme argument, à charge pour lui de le connecter correctement à sa conclusion, et à ses risques et périls de le voir rejeté par l'autre partie.

Dans une interaction fortement argumentative, est argument effectif ce que le [Tiers](#) retient comme tel.

1.4 Contestation de l'argument

L'accord des interlocuteurs sur tel énoncé susceptible de servir de support à une conclusion, n'est pas forcément assuré, celui de l'adversaire encore moins. Le choix de ce qui sera retenu pour argument est donc une affaire de **stratégie de discours**, adoptée en fonction des circonstances.

Si l'argument est contesté, il doit alors être lui-même légitimé. Au cours de cette nouvelle opération, il prend le statut de *conclusion* devant être soutenue par une série d'arguments, qui sont des sous-arguments par rapport à la conclusion primitive. Sous la pression de l'opposant, l'argumentation simple "argument - conclusion" se voit transformée en argumentation en [série](#) (*sortite*) ; l'[épichérème](#) est une argumentation renforcée.

Si l'accord ne se réalise sur aucun énoncé, la régression peut être infinie et la dispute éternelle (Doury, 1997). Les risques associés à de telles situations de désaccord profond ne mettent pas en cause l'utilité de l'argumentation comme instrument permettant de traiter les contradictions individuelles ou sociales, dans la mesure où peuvent intervenir des tiers, ayant autorité et pouvoir de décision. La présence d'un tiers permet de se passer de l'accord entre proposant et opposant.

3. Thèse, conclusion, point de vue, proposition

2.1 Thèse

Dans le *Traité de l'argumentation*, la conclusion d'une argumentation est appelée thèse (« qu'on présente à [l']assentiment des esprits », Perelman & Olbrechts-Tyteca 1958, p. 5), ce qui rapproche de la [dialectique](#). *Thèse* est un terme philosophique ; les questions traitées par

l'argumentation sont « les plus rationnelles qui soient » (id., p.7). Le *Traité* se maintient à distance de l'argumentation quotidienne ; il ne s'adresse pas aux ignorants, ni à d'autres : « il existe des êtres avec lesquels tout contact peut sembler superflu ou indésirable » (id. p. 15).

2.2 Point de vue

Dans le domaine socio-politique, *point de vue* a le sens de “opinion”, justifiée éventuellement par des arguments. Les locuteurs peuvent se fixer pour but d'éliminer les différences *d'opinions* : les expressions “*éliminer les différences de *conclusions, de *thèses...* » ne sont pas utilisées.

Le concept de *point de vue* utilisé en argumentation est métaphorique. Le système de référence perceptuel du locuteur est organisé en fonction de son point de vue, c'est-à-dire de sa position spatiale :

De l'autre côté de la haie, j'aperçus un jardinier (le locuteur est sur la route)

De l'autre côté de la haie, on apercevait une route (le locuteur est dans le jardin)

Le concept de point de vue structure l'univers de l'argumentateur face à la réalité selon la métaphore visuelle du spectateur face à un paysage. Cette métaphore n'est pas consistante avec un programme d'élimination des différences de points de vue au profit d'un seul ; un sujet concret a toujours un point de vue, et on peut construire une bonne carte du paysage en multipliant les points de vue.

Une affirmation constitue *un point de vue* si elle est ramenée à une source ; la vérité absolue a une source universelle, en d'autres termes, elle est indépendante de toute source, V. [Subjectivité](#).

Les points de vue sont comparables ; on peut adopter un *meilleur* point de vue, on peut *changer* de point de vue, *multiplier* les points de vue, on ne peut pas être *sans* point de vue. Les points de vue sont critiquables, car ils peuvent fonctionner comme des *œillères* ; ou louables, car ils protègent de *l'illusion objectiviste* produite par le consensus, ainsi que de la *paranoïa* du savoir absolu.

Pour *éliminer les différences de points de vue*, il faudrait éliminer la subjectivité, la pluralité des voix, des valeurs et des intérêts, décontextualiser le discours et ressusciter le sujet absolu hégélien ou le locuteur narrateur omniscient des romans du XIXe siècle. C'est ce que fait le discours scientifique, mais dans la mesure où le discours argumentatif veut traiter des affaires humaines, on ne peut pas lui donner ce langage pour modèle.

2.3 Conclusion, proposition

(i) **Les volumes de paroles** exprimant respectivement l'argument et la conclusion sont indéterminés. L'argumentation peut être longuement développée, la *conclusion* peut être exprimée en une phrase. La *thèse* et les *points de vue* sont beaucoup plus développés. L'ensemble des conclusions tirées de données peut constituer une théorie complexe, V. [Abduction](#).

(ii) La **conclusion argumentative** est distincte de la **conclusion comme clôture matérielle** de l'intervention ou de l'échange. La conclusion argumentative peut être annoncée ou rappelée en divers points du discours, dans son *introduction* comme dans sa clôture.

(iii) La conclusion argumentative est définie par opposition à l'argument (voir tableau *supra*). Dans un texte argumentatif monologal, la conclusion est l'affirmation en fonction de laquelle s'organise le discours ; vers laquelle il converge ; dans laquelle se matérialise son [orientation](#), l'intention qui donne son sens au discours. La conclusion est l'ultime résidu que l'on obtient par la condensation de texte.

(iv) La conclusion est plus ou moins détachable des arguments qui la soutiennent. Une fois qu'on a conclu que "*Harry est probablement un sujet britannique*", on peut, par défaut, agir en fonction de cette croyance. Mais, dans la mesure où l'affirmation est lestée d'un modal, les conclusions qui en sont dérivées restent toujours révisables.

Le principe "on tire et on oublie" [*fire and forget*] ne vaut pas en argumentation, c'est-à-dire que la conclusion n'est jamais totalement *détachable* des bonnes raisons qui la soutiennent.

(v) Un énoncé ou un bref passage **D** devient une *proposition-conclusion* dans la configuration dialogale structurée par une question :

- (1) L1 dit, ou présuppose que **D**. **D** peut exprimer quelque chose d'essentiel ou d'anecdotique pour L1, pour son propos ou pour la conversation en cours.
- (2) **D** il n'est pas ratifié ; l'interlocuteur L2, produit un second tour non préféré.
- (3) **D** est maintenu, réasserté ou reformulé par L1.
- (4) **D** ou sa reformulation est encore rejeté par L2, le désaccord est ratifié.
- (5) Apparition des arguments et des contre-arguments.

Le désaccord est manifeste au stade (3). Au stade (4), ce désaccord est ratifié en tant que tel, une *stase* se forme ; **D** est maintenant une position, une conclusion tenue par L1. Au stade (5), la stase commence à se développer.

Le stade (1) n'est pas un stade d'ouverture dialectique. L'orateur n'a pas nécessairement l'intention d'ouvrir une discussion sur **D**. La non-ratification peut avoir lieu à tout moment dans une interaction et peut concerner tout énoncé de premier plan ou de fond, V. Négation ; Désaccord. En d'autres termes, le fait d'être une conclusion n'est pas la propriété d'un énoncé, mais est lié au traitement d'un énoncé dans une configuration interactionnelle.

C'est la réaction du destinataire qui produit une *proposition-conclusion* à partir d'un texte ou d'un tour de parole. "Être une conclusion" est une propriété relative à un état du dialogue ou de l'interaction. L'énoncé devient pleinement une *conclusion* lorsqu'il est soutenu par des arguments.

[1] Dans la *Rhétorique*, Aristote emploie le terme *pistis*, traduit par "preuve" ou "argument". Le latin utilise le mot *argumentum*, "argument, preuve". En français, le mot *argument* n'est devenu courant qu'au XXe siècle « avec des applications particulières à la publicité et à la vente » (Rey [1992], Argument).

ARGUMENT, ARGUMENTER, ARGUMENTATION : LES MOTS

Les mots de la famille lexico-sémantique de argument sont fortement polysémiques. Outre le sens de “donner de bonnes raisons”, le verbe anglais to argue signifie “se quereller”, sens qui n'est pas associé à argumentation et ne se retrouve pas dans les langues romanes. En français, arguer permet de mettre à distance l'argumentation rapportée.

La proximité graphique des mots correspondant à *argumentation*, *argument*, *argumenter* dans les langues romanes comme en anglais ou en allemand, fait d'eux d'excellents candidats à l'internationalisation.

Mais les sens de ces mots comportent des différences essentielles, comme on peut le voir en comparant *argumenter* et *argument* avec les mots anglais apparemment homologues *to argue*, *an argument*, et plus généralement en considérant les mots formés sur la racine [arg-, argument-] dans différentes langues romanes.

1. Anglais : to argue, an argument, argumentation, argumentative

1.1 To argue

D'après O'Keefe (1977), et le dictionnaire Webster, le verbe anglais *to argue* a deux significations, que l'on peut noter *to argue*₁ et *to argue*₂ ; le français *argumenter* traduit bien *to argue*₁, mais ne correspond pas à *to argue*₂.

— **To argue**₁ signifie « **donner des raisons** » (Webster). *To argue*₁ est une activité monologique. Ce verbe se construit avec **une complétive en that**, “que”, “to argue that **P**”. **P** est la thèse, la position défendue par le locuteur.

— **To argue**₂ signifie « **avoir un désaccord avec qn**, une querelle, une dispute » (Webster). À la limite, *argument*₂, *to argue*₂ s'opposent à *argument*₁, *argumentation*₂ :

We need to stop arguing and engage in constructive dialogue (tfd, *Argue*)
“Nous devons cesser de nous quereller et ouvrir un dialogue constructif”.

*To argue*₂ se construit avec **une double complémentation indirecte** : “**to argue with B about P**”, *to argue* “avec qn, à propos de qch”. *To argue*₂ est une activité interactionnelle, et **P** désigne l'objet de la dispute.

L'interaction *to argue*₂ n'exclut pas le pugilat. Dans le passage suivant, le détective Ned Beaumont soumet à une critique serrée le [témoignage](#) de son informateur, Sloss.

“Qu'est-ce que tu as vu au juste ?”

“On a vu Paul et le gosse, là sous l'arbre, en train de se disputer [*arguing*]”

“Tu as vu ça en passant en voiture ?”

Sloss hocha énergiquement la tête.

“L'endroit était sombre, lui rappela Ned Beaumont, je ne vois pas comment tu as pu voir leurs têtes en passant en voiture comme ça, à moins que tu aies ralenti, ou que tu te sois arrêté.”

“Non, non, pas du tout, mais je reconnaîtrais Paul n'importe où.”

“Peut-être ; mais comment sais-tu que c'était le gamin qui était avec lui ?”

“C'était lui. Sûr. On le voyait assez pour s'en rendre compte.”

“Et tu pouvais voir qu'ils étaient en train de se disputer [*arguing*] ? Qu'est que tu veux dire par là ? Ils se battaient [*fighting*] ?

“Non, mais ils se tenaient là comme s'ils étaient en train de se disputer [*they were having an argument*]. Tu sais bien, des fois on peut voir que les gens se disputent [*are arguing*] rien qu'à leur façon de se tenir.

Ned Beaumont eut un sourire sans joie. “Oui, si l'un est en train d'écraser la tête de l'autre [*standing on the other's face*].” Son sourire disparut.

Dashiell Hammett, *The Glass Key* [1931] ^[1]

1.2 [Arg-, argument-] en anglais et dans les langues romaines

1.2.1 Argument en anglais

Le substantif anglais *an argument* partage les deux sens de *to argue* : un *argument*₁ est une “bonne raison”, et un *argument*₂ est une “dispute”, éventuellement une dispute où sont avancées de bonnes raisons.

Le mot anglais *argument* ne peut être traduit ni par *argument* ni par *argumentation* dans des énoncés comme les suivants :

Alice, who was always ready for a little argument = “une bonne discussion”

Alice didn't want to begin another argument = “recommencer à se disputer”

If you lose an argument... = “si vous n'avez pas le dessus dans une discussion”

Les deux sens d'*argument* orientent vers des approches analytiques différentes. L'ouvrage de Grimshaw *Conflict talk - Sociolinguistic investigations on arguments in conversation* (1990) a pour objet les *disputes conversationnelles*, et non pas l'*argumentation* ; sauf erreur, le mot *argumentation* ne figure pas dans le livre.

En anglais, *argumentation* est dérivé de *to argue*₁, via *argument*₁, et renvoie uniquement à un discours où une position est soutenue par de bonnes raisons. Il n'y a pas de mot anglais *argumentation* avec un sens correspondant à *argument*₂, *argument*₃ “thème, sujet” ou *argument*₄, “variable”.

1.2.2 Anglais et langues romanes

Argument (ang., fr.), *argumento* (esp.), *argomento* (it.), *argumento* (port.) peuvent aussi avoir les sens de :

— *Argument*₃, “thème, sujet d'un texte, particulièrement d'une œuvre littéraire”,

— *Argument*₄, “variable définissant une fonction mathématique”. Ce dernier sens, en principe, ne prête pas à confusion (sauf dans le cas des prédicats [connecteurs](#)).

En espagnol, le sens [*argument*₃] de *argumento* est aussi répandu que le sens [*argument*₁]. L'énoncé suivant est ambigu :

En mi tesis, analicé como el profesor de química presenta su argumento.

“Dans ma thèse, j'ai analysé comment le professeur de chimie présente / introduit son [*argumento*]”

Le singulier pousse ici à comprendre *argumento* comme [*argument*₃], “comment le professeur introduit sa matière”, ce qui n'est pas le même sujet de thèse que “comment le professeur argumente”.

En italien, le premier sens de *argomento* est *argument*₃ :

1. Materia, tema, questione : l'argomento della conversazione, del libro ;
2. Prova o ragionamento addotto a sostegno di una tesi : *argomento fondato, inconsistente ; confutare, ribattere un argomento* [2]

Tableau *On n'a pas fait figurer les sens argument*₄, *argument*₅, ni les autres sens liés à *argomento*₁ en portugais.

Les différentes acceptions sont présentées dans l'ordre du dictionnaire mentionné.

Anglais <i>Webster</i>	reason	angry dispute	abstract
Espagnol <i>rae</i>	razonamiento		resumen
Français <i>TLFi</i>	raisonnement		analyse sommaire
Italien <i>Garzanti</i>	materia, tema, questione		prova o ragionamento
Portugais <i>Priberam</i>	raciocinio		exposição resumida.

Conclusions :

- Les faits soulignent la spécificité de *to argue*₂, *argument*₂ en anglais par rapport aux langues romanes.
- En italien, “materia” est le premier sens de *argomento* ; “prova” vient en second. La situation est inverse dans les autres langues.
- En espagnol, *argomento* au sens de “resumen” semble aussi courant que le sens de “bonne raison”.
- Le sens exprimé en anglais par *to argue*₂, *argument*₂ est indépendant du sens exprimé par la famille *to argue*₁, *argument*₁, *argumentation*.
- Le sens “*argument*₂” ne se retrouve pas dans les langues romanes (ni en allemand).
- Le champ des études d'argumentation se développe à partir du sens partagé d'*argument*₁, “bonne raison” qui seul est lié à *argumentation*.
- Le fait que les dérivés *argumentation*, etc. soient liés seulement à *argument*₁ va même dans le sens d'une franche homonymie de *argument*₁ et *argument*₂.

1.2.3 « Argument is war »

Lakoff et Johnson proposent l'équivalence métaphorique, *argument is war* « l'argument(ation?) c'est la guerre » :

Commençons par le concept d'argument et la métaphore conceptuelle *argument is war*. Cette métaphore se retrouve dans beaucoup d'expression de notre langage quotidien :

- Vos positions [*claims*] sont indéfendables. (1)
- Il a attaqué tous les points faibles de mon [*argument*]. (2)
- Ses critiques étaient bien ciblées. (3)

J'ai démolì son [argument] [...] (4)
Nous pouvons réellement gagner ou perdre des [arguments] (5)
(1980, p. 4 ; capitales dans le texte ; ma numérotation)

Dans les exemples (2) et (4) *argument* se traduit par *argument* ou *argumentation* (*to argue*₁, *argument*₁), et correspondent en effet à des façons de parler métaphoriques, qui fonctionnent également pour l'activité critique en général (cf. *position* en 1. *critique* en 3.).

Lakoff et Johnson se réfèrent au « [concept argument] » ; selon l'analyse lexicale et la comparaison interlangues, il y a deux mots différents. Le sens “querelle violente” (*angry quarrel*) (MW, *argument*) de *to argue*₂ et *argument*₂ correspond bien à une sorte de mini-guerre, comme le montre l'exemple de Hammett. Toutefois, un *argument*₂ ne fait pas nécessairement appel à la violence physique, qui définit la guerre non métaphorique. Tout cela suggère en tout cas que la métaphore guerrière n'est pas définitoire au moins de *argument*₁, et que l'expression “argumentation collaborative” n'est pas un oxymore.

1.3 Argumentation

Le mot anglais *argumentation* est dérivé de *to argue*₁, via *argument*₁, et renvoie uniquement à un discours où une position est soutenue par de bonnes raisons. Il n'y a pas de mot *argumentation* avec un sens correspondant à *argument*₂, *argument*₃ ou *argument*₄

1.4 Argumentatif (fr.) et argumentative (ang.)

En français, le mot *argumentatif* est toujours relatif à la construction d'une (bonne) raison soutenant une conclusion, et ne peut se dire que d'une production verbale. *Argument*, *argumentatif*, *argumentativité* sont toujours en relation avec *argumentation*.

En anglais, *argumentative* peut être employé en relation avec *argument*₁, mais est plutôt du côté de *argument*₂, et peut se dire d'une personne. “*An argumentative personality*” désigne une personne “querelleuse” qui « a tendance à préférer le désaccord et à se mettre en colère dans les discussions » (MW-LD, *Argumentative*). Le dictionnaire Collins traduit *argumentative* par “ergoteur, discutailleur”.

Il s'ensuit que si on traduit l'expression “*l'orientation argumentative d'un énoncé*” par “*the argumentative orientation of an utterance*”, on risque de suggérer que cet énoncé a non pas une orientation vers une certaine conclusion, mais une tendance polémique voire agressive, et des précisions peuvent être nécessaires.

2. Argüer, argutie (Fr)

Le français a deux verbes, *argumenter* et *argüer*, dont la comparaison éclaire l'orientation argumentative positive du substantif *argument*, opposé à *argutie*.

2.1 Arguer

Il y a en français deux verbes, *arguer*. L'un relève du vocabulaire spécialisé de l'orfèvrerie, et signifie “passer des lingots à l'argue”, *l'argue* étant un « appareil permettant d'obtenir des fils d'or et d'argent par tirage à froid ». L'autre verbe *arguer* (*argüer* dans l'ancienne orthographe) appartient à la famille de *argumenter*.

Arguer est le verbe de base de la série ; *argument* peut être vu comme son dérivé résultatif ou processuel en *-ment* :

(Il) charge, (un) chargement : (il) argue, (un) argument

Argumenter est refait sur *argument* : (Un) argument, (il) argumente

Mais il y a une discontinuité sémantique entre *arguer* et *argument* : *argument* est sémantiquement lié à *argumenter* et non pas à *arguer*. À la différence du verbe *argumenter*, qui peut se construire sans complément, le verbe *arguer* entre dans les constructions transitives “X (Humain) *argue que P*” ou “*argue de P*”. *Arguer* cite un dire argumentatif sans prendre position sur ce dire. Il permet de rapporter les arguments de l’adversaire, sans leur reconnaître la moindre validité. Il prend ainsi facilement le sens de “proposer un argument fallacieux”. Un journal démocratique et républicain écrira : “*l’extrême droite argue de —*”.

S’il s’agit du report d’une dispute sur laquelle le locuteur n’a pas pris position, d’une “affaire à suivre”, il dira “*M. X se défend en arguant que —*”. Dans le cas où le sujet est le pronom de première personne, la mise à distance s’effectue grâce au conditionnel hypothétique dans “*j’arguerais que —*”.

Il s’ensuit que dire “*Pierre argumente*”, c’est déjà reconnaître une certaine validité à ses arguments. *Arguer* et *argumenter* sont anti-orientés : *arguer* est orienté négativement vers la mise à distance, l’invalidation, le rejet de l’argumentation ; *argumenter* vers la prise en considération et la validation,

Le concept d’argumentation et les études d’argumentation bénéficient du coup de pouce donné par l’orientation positive des mots *argument*, *argumentation* dans le langage ordinaire. Il en va de même pour le mot et le concept de *dialogue*, comme, probablement, pour celui de *persuasion*.

2.2 Argutie

Au verbe *arguer* correspond le substantif *argutie*. Alors que *arguer* met simplement à distance l’argument, une *argutie* est un argument non seulement invalide mais [méprisable](#) :

Ces gens-là ne sont que les agents d’une subversion dont la fin leur échappe mais dont ils exécutent les consignes et rabâchent les arguties.

Autrement dit, “*moi, j’argumente, je produis des arguments ; vous, vous répétez des arguties*”.

Le terme *argutie* est parfois remplacé par son équivalent exact, *argument* mis entre guillemets : ...*et dont ils rabâchent les “arguments”*, comme on le lit dans la présentation d’un contre-argumentaire diffusé par des partisans de l’énergie éolienne :

Étudions quelques-uns des “arguments” avancés par les anti-éoliens.
(Exemple complet, [V. Convergence](#))

[2] <https://www.garzantilinguistica.it/ricerca/?q=argomento>

Argumentation 1 : UN CORPUS DE DÉFINITIONS

Nous proposons une vingtaine de définitions ou de points de vue définitionnels sur l'argumentation occidentale.

L'étude de l'argumentation en Occident est née en Grèce avec les Sophistes, Socrate et Platon, puis Aristote, V. [Logique](#) ; [Dialectique](#) ; [Rhétorique](#). Elle fait l'objet de recherches approfondies dans le cadre d'un courant de recherche spécifique, depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

— **La logique traditionnelle** est une théorie de l'argumentation en langue naturelle. Depuis la rupture intervenue à fin du XIXe siècle avec Frege, la logique se définit comme une branche des mathématiques, et non plus comme l'art de penser en langage naturel.

L'étude du raisonnement naturel comme activité langagière et cognitive a été repensée depuis le milieu du XXe siècle dans le cadre de nouvelles "logiques" : *Logique substantielle* (Toulmin 1958), *Logique informelle* (Blair & Johnson 1980 ; Johnson 1996) ; *Logique naturelle* (Grize, 1974, 1982, 1990, 1996).

Ces nouvelles approches prennent acte de la formalisation de la logique et réaffirment la nécessité de reprendre les recherches sur la logique comme "art de penser", capables de rendre compte du raisonnement ordinaire. [Toulmin](#) approche l'argumentation comme *raisonnement par défaut*. La *Logique informelle* insiste sur l'échec pédagogique d'un enseignement de la *pensée critique* fondé sur la logique formelle (Kahane 1971) ; sur la diversité des *modes d'inférences ordinaires* (ou *types d'argumentations*), qu'il n'est pas possible de ramener à l'induction et à la déduction ; sur la nécessité de mettre au point de nouvelles méthodes d'étude des fallacies.

— **La rhétorique classique** est une théorie de l'argumentation adaptée aux exigences de la parole publique. Elle a été redéfinie par Ramus de façon à en exclure la théorie de *l'inventio*, c'est-à-dire l'argumentation, pour en faire une discipline consacrée au polissage de l'expression langagière, particulièrement aux Belles-Lettres.

Face à la rationalité scientifique, **l'existence d'une rationalité spécifique des discours sociaux** a été réaffirmée par la *Nouvelle rhétorique*, et explorée sur la base des acquis de la rhétorique et de la dialectique ancienne (Perelman et Olbrechts-Tyteca ([1958]).

— **La dialectique aristotélicienne** est une théorie du dialogue argumentatif adaptée à la recherche de la définition essentialiste des termes qui seront mis en œuvre dans le syllogisme. Elle a été redéfinie par l'intégration des théories de la pragmatique et des actes de langage, et élargie pour devenir un puissant instrument critique dans le cadre de la *Pragma-dialectique* et de la *Logique informelle*.

— Une nouvelle vision de **l'argumentation en tant qu'orientation** des énoncés vers une certaine conclusion a été développée par la théorie sémantique de *l'Argumentation dans la*

langue (Anscombe 1995b ; Anscombe & Ducrot 1983, 1986 ; Ducrot 1972, 1973, 1988, 1995 ; Ducrot *et al.* 1980).

— **La Logique naturelle de Grize** définit l'argumentation par l'étude des processus cognitifs à l'œuvre dans la parole ordinaire. Elle généralise l'argumentativité à toute activité de parole définie comme une *schématisation* de la réalité (Grize, *op. cit.* ; Borel Grize Miéville *et al.*, 1983 ; Vignaux, 1976).

Il en résulte que les perspectives logiques, rhétoriques et dialectiques sont maintenant omniprésentes dans les études et les programmes d'enseignement contemporains sur l'argumentation (van Eemeren & Houtlosser 2002 ; Boyer & Vignaux 1995). Les liens entre rhétorique, linguistique du texte et analyse du discours ont été reconnus et réarticulés.

Les résultats spectaculaires obtenus dans l'analyse des interactions ont ouvert à l'argumentation l'immense domaine des interactions conversationnelles quotidiennes, interactions de travail, interactions de service, en tant que domaine d'investigation spécifique, où les participants ont à cogérer leurs visions du monde et leurs relations à autrui.

Ce foisonnement des études d'argumentation s'incarne dans différentes visions et définitions de ce que sont les concepts clés, les objets prototypiques, les méthodes et les objectifs de l'étude de l'argumentation. Compte tenu de cette diversité et des divergences, apparentes ou réelles, entre ces perspectives, il pourrait être tentant de rechercher une définition synthétique, qui, sans être anodine, rétablirait l'ordre, l'unité, la simplicité et le consensus. L'expérience montre toutefois que les nouvelles définitions s'ajoutent aux anciennes sans les remplacer, aggravant ainsi le problème qu'elles auraient voulu résoudre.

Le champ des études sur l'argumentation ne se développe pas dans le style hypothético-déductif, en partant d'une maîtresse définition dont il suffirait de tirer les conséquences. Les études d'argumentation se développent à partir d'un corpus de définitions du concept d'argumentation, qui présentent des traits communs et des différences caractéristiques. Ce corpus est regroupé autour de pôles constitués par des définitions remarquables.

Ce qui suit propose un ensemble de définitions fondamentales de l'argumentation. L'entrée [Argumentation 2 : Carrefours et positions](#) tente une sorte de cartographie des options théoriques ouvertes dans le domaine des études d'argumentation.

1. L'argumentation rhétorique et la persuasion

La rhétorique argumentative ancienne est définie par sa visée persuasive.

Socrate, “l'art de guider les âmes”

Socrate définit la rhétorique comme une entreprise de persuasion sociale par le discours ; il partage cette définition avec ses adversaires, notamment Gorgias :

Gorgias — Je parle du pouvoir de convaincre grâce aux discours, les juges au tribunal, les membres du Conseil au Conseil de la Cité, et l'ensemble des citoyens à l'assemblée, bref, du pouvoir de convaincre dans n'importe quelle réunion de citoyens. Platon, *Gorgias*, 452d ; p. 135)

Socrate — L’art de la rhétorique n’est-il pas “l’art d’avoir de l’influence sur les âmes” par le moyen de discours prononcés non seulement dans les tribunaux et dans toutes les autres assemblées publiques, mais aussi dans les réunions privées ?
Platon, *Phèdre*, 261a ; p. 143-144

Socrate condamne le discours rhétorique de persuasion, comme *mensonge, illusion, manipulation*. Il lui oppose le discours philosophique de recherche de la *vérité*. La rhétorique n’est qu’une « contrefaçon d’une partie de la politique » (*Gorgias*, 463d ; p. 159), la politique étant pour Socrate « l’art qui s’occupe de l’âme » (*id.*, 464b ; p. 161). [V. Vrai vs. Probable – Vraisemblable](#)

Aristote, “discerner le potentiellement persuasif”

Aristote voit dans la rhétorique argumentative « le pendant de la dialectique » (*Rhét.*, i, 1, 1354a1 ; Chiron, p. 113), et la définit comme une science empirique, orientée vers l’étude du particulier :

Posons que le rhétorique est la capacité de discerner dans chaque cas ce qui est potentiellement persuasif. (*Rhét.*, I, 2, 1355b26 ; trad. Chiron, p. 124)

Dans la grande architecture aristotélicienne, la rhétorique s’articule à la [dialectique](#) et à la [syllogistique](#).

Cicéron, “persuader”

Cicéron reprend cette orientation vers la persuasion (V. aussi infra §2) :

Cicéron fils : — Qu’est-ce qu’un argument ?

Cicéron père : — Une raison plausible inventée pour convaincre.

Cicéron, *Div.*, ii, 5 ; p. 3

Crassus : — J’ai appris que le premier devoir de l’orateur est de s’appliquer à persuader. (Cicéron, *De l’or.*, I, XXXI, 138 ; p. 51)

Perelman et Olbrechts-Tyteca, “ provoquer ou accroître l’adhésion des esprits”

L’objet de [la théorie de l’argumentation] est l’étude des techniques discursives permettant de provoquer ou d’accroître l’adhésion des esprits aux thèses qu’on présente à leur assentiment. (Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], p. 5).

— En mettant au premier plan les « techniques discursives » et « l’adhésion des esprits », la définition de Perelman & Olbrechts-Tyteca donne à la théorie de l’argumentation les mêmes fondements que ceux de la rhétorique argumentative aristotélicienne, **les topoï et la persuasion**. Cette théorie réinjecte ainsi le trésor des réflexions classiques dans la réflexion contemporaine sur l’argumentation.

— L’argumentation a pour objet l’étude d’une certaine classe de *techniques discursives*, mais le *Traité* ne donne pas d’analyse linguistique ou textuelle de ces techniques.

— *Thèse, esprit, présentation, adhésion, assentiment, techniques discursives* : cette définition articule les concepts de base de ce qui constitue *la conception argumentative de la vie politique* dans les sociétés démocratiques modernes.

2. Toulmin, la « logique substantielle »

Toulmin définit le passage argumentatif par sa structure : un locuteur avance une thèse ou conclusion (*Claim*) en l'appuyant sur une donnée (*Data*) et sur des règles garantissant l'inférence (*Backing, Warrant*). La conclusion est réfutable sous certaines conditions (*Modal, Rebuttal*).

Toulmin ne fait aucune référence à la rhétorique argumentative. Mais, comme l'a immédiatement souligné Bird (1961), son schéma repose sur la notion de topos, fondamentale pour la théorie ancienne de l'argumentation.

Cette approche est parfaitement conciliable avec les définitions classiques de l'argumentation comme instrument permettant de *réduire l'incertitude* :

Cicéron père : — L'argumentation est la manière de développer les arguments ; [...] elle part de propositions non douteuses ou vraisemblables, et en tire ce qui, considéré seul, paraît douteux ou moins vraisemblable. (Cicéron, *Div.*, XIII, 46 ; p. 19)

3. Grize, la « logique naturelle »

Telle que je l'entends, l'argumentation considère l'interlocuteur, non comme un objet à manipuler, mais comme un alter ego auquel il s'agira de faire partager sa vision. Agir sur lui, c'est chercher à modifier les diverses représentations qu'on lui prête, en mettant en évidence certains aspects des choses, en occultant d'autres, en proposant de nouvelles, et tout cela à l'aide d'une schématisation appropriée. Grize 1990, p. 40

Cette *généralisation de l'argumentation* comme schématisation d'objets de discours rend la notion coextensive à celle d'énonciation :

Argumenter cela revient à énoncer certaines propositions qu'on choisit de composer entre elles. Réciproquement, énoncer, cela revient à argumenter, du simple fait qu'on choisit de dire et d'avancer certains sens plutôt que d'autres. (Vignaux 1981, p. 91)

4. Quintilien, bien dire et dire le bien

Cette vision du *dire* comme essentiellement argumentatif peut également être rapprochée de celle que Quintilien donne du *bien dire*, comme essence de la rhétorique :

La définition qui conviendra parfaitement à la substance de la rhétorique, c'est "*la science de bien dire*".

Cette formule célèbre est souvent citée en latin « *Rhetoricem esse bene dicendi scientiam* » (Quintilien, *I. O.*, ii, 15, 34 ; p. 84). La définition généralise potentiellement la rhétorique à toutes les formes de *dire* ; elle est complémentaire de la définition de l'orateur "homme de bien habile à parler". La rhétorique devient une technique normative d'une parole, garantie par la qualité de la personne qui l'utilise, V. Éthos.

5. Rhétorique à Herennius : la stase argumentative

La contradiction portée par une partie à une autre partie, devant un tribunal, produit une *stase*, ou *état de cause*, ouvrant une situation argumentative :

L'état de cause est défini à la fois par le point essentiel de la riposte du défenseur et par l'accusation portée par l'adversaire. (*À Her.*, i, 18 ; p. 17)

La stase définit ce sur quoi doit porter la discussion ; l'argumentation est l'instrument discursif grâce auquel la stase est traitée, avant d'être tranchée par le juge.

6. Anscombe & Ducrot, « l'argumentation dans la langue »

Un locuteur fait une argumentation quand il présente un énoncé **E1** (ou un ensemble d'énoncés) comme destinés à en faire admettre un autre (ou un ensemble d'autres) **E2**. *Notre thèse est qu'il y a dans la langue des contraintes régissant cette présentation*. Pour qu'un énoncé **E1** puisse être donné comme argument en faveur d'un énoncé **E2**, *il ne suffit pas en effet que E1 donne des raisons d'acquiescer à E2*. *La structure linguistique de E1 doit de plus satisfaire à certaines conditions pour qu'il soit apte à constituer, dans un discours, un argument pour E2*. (Anscombe & Ducrot 1983, p. 8 ; je souligne)

Cette approche amène à une redéfinition de la notion de [topos](#), comme lien sémantique entre deux prédicats. En situant l'argumentation au niveau des contraintes caractérisant la sémantique de l'énoncé, Anscombe et Ducrot procèdent à une généralisation de la notion d'argumentation non plus sur la base de l'activité de discours, comme le fait Grize, mais comme un *fait de langue*, V. [Morphème argumentatif](#) ; [Orientation](#) ; [Échelle argumentative](#) ; [Connecteur argumentatif](#).

7. Schiffrin, l'argumentation “entre monologue et dialogue”

L'argumentation est un mode de discours ni purement monologique ni purement dialogique [[neither purely monologic nor dialogic](#)]. (Schiffrin 1987, p. 17)

Je définis l'argumentation comme un discours par lequel les locuteurs défendent des [positions discutables](#) [*disputable positions*] (Schiffrin 1987, p. 17 ; p. 18).

L'œuvre de Schiffrin n'est pas fondamentalement consacrée à l'argumentation, mais cette définition rapide exprime parfaitement le caractère mixte, énonciatif et interactionnel, de l'activité argumentative.

8. van Eemeren, « la nouvelle dialectique »

L'argumentation est une activité verbale et sociale, ayant pour but de renforcer ou d'affaiblir l'acceptabilité d'un point de vue controversé auprès d'un auditeur ou d'un lecteur, en avançant une constellation de propositions destinées à justifier (ou à réfuter) ce point de vue devant un juge rationnel. (van Eemeren *et al.* 1996, p. 5)

Cette définition très complète synthétise les positions rhétoriques et dialectiques. Elle déplace la position du juge de l'institutionnel empirique au rationnel normatif, V. [Normes](#) ; [Évaluation du syllogisme](#) [Évaluation de l'argumentation](#). Elle fonde un ensemble d'études qui portent sur tous les aspects de la théorie de l'argumentation (van Eemeren & Grootendorst 1984, 1992, 2004).

9. Blair, Johnson, Walton, Woods et la logique informelle

La logique informelle, développée depuis le début des années 1970, part du constat de l'échec de la logique formelle à rendre compte des processus d'argumentation quotidiens, en langue ordinaire. (Kahane 1971). La définition suivante (que nous avons mise en italique) est souvent citée ; elle est accompagnée d'une réserve remarquable sur le fait que, loin d'être un préalable indispensable, une définition peut être une véritable *entrave à la réflexion* et au développement d'une discipline :

Dans le passé, nous avons résisté aux demandes de définition de la logique informelle. Nous n'avons aucune définition à offrir et, en essayant de sortir de l'emprise puissante de la conception dominante de la logique, nous avons ressenti le besoin d'essayer de forger de nouvelles façons de penser sans être entravés par un engagement prématuré aux restrictions d'une définition [*without being fettered by a premature commitment to the strictures of a definition*]. Nous sommes maintenant plus confiants sur nos orientations théoriques, et, même si nous hésitons à appeler ce qui suit une définition, c'est néanmoins une caractérisation plus précise que celles que nous avons pu avancer précédemment.

La logique informelle désigne cette branche de la logique dont la tâche est de développer des normes non formelles, des critères, des procédures pour l'analyse, l'interprétation, l'évaluation, la critique et la construction de l'argumentation dans le discours quotidien.

Johnson, Blair, 1987, p. 148.

10. Autres définitions

Amossy ([2000]) « [reformule en l'élargissant] la définition de Perelman ». L'argumentation est constituée par :

Les moyens verbaux qu'une instance de locution met en œuvre pour agir sur son allocutaire en tentant de le faire adhérer à une thèse, de modifier ou de renforcer les représentations et les opinions qu'elle leur prête, ou simplement d'orienter leurs façons de voir ou de susciter un questionnement sur un problème donné. (P. 37)

Doury (2003) définit l'argumentation comme

Un mode de construction du discours visant à le rendre plus résistant à la contestation. (P. 13)

Plantin (2005) définit la situation argumentative par :

Le développement et la confrontation de points de vue en contradiction en réponse à une même question. Dans une telle situation, ont valeur argumentative tous les éléments sémiotiques articulés autour de cette question. (P. 53)

Pour Danblon (2005),

Argumenter consiste à avancer une *raison* en vue de conduire un auditoire à adopter une *conclusion* à laquelle il n'adhère pas au départ. (P. 13)

Pour Angenot (2008),

Les humains argumentent et débattent, ils échangent des raisons pour deux motifs immédiats, logiquement antérieurs à l'espoir raisonnable, mince ou nul, de **persuader** leur interlocuteur : ils argumentent **pour se justifier**, pour se procurer face au monde une justification [...] inséparable d'un avoir-raison, et ils argumentent **pour se situer par rapport aux raisons des autres** en testant la cohérence et la force qu'ils imputent à leurs positions [...], pour soutenir ces positions et se mettre en position de résister. (P. 441).

Pour Breton (1996), le champ de l'argumentation est circonscrit par « trois éléments essentiels » :

Argumenter, c'est d'abord **communiquer** [...] ; argumenter n'est pas convaincre à **tout prix** [...] ; argumenter, c'est **raisonner**, proposer une opinion à d'autres en leur donnant de bonnes raisons d'y adhérer. (P. 15-16).

Dufour (2008) définit l'argumentation comme

Un ensemble de propositions dont certaines sont **censées être justifiées** par les autres. (P. 23)

11. Orientations générales suivies par ce *Dictionnaire*

Dans le but de présenter de façon synthétique le champ de l'argumentation, ce dictionnaire se conforme, autant que possible, aux orientations suivantes **autour** desquelles on peut articuler les traits définitionnels mis en évidence dans les définitions majeures précédentes.

- **L'argumentation** est l'ensemble des activités sémiotiques, verbales et non verbales, produites dans une *situation argumentative*.
- Une *situation argumentative* est une situation discursive organisée par une *question argumentative*.
- Une *question argumentative* est une question à laquelle des locuteurs (les argumentateurs) donnent des *réponses sensées, raisonnables, mais incompatibles*.
- Ces *réponses* expriment les *conclusions* (les points de vue) des argumentateurs sur la question.
- Les éléments du discours et du contre-discours étayant ces réponses-conclusions ont le statut d'*argument* pour leurs conclusions respectives, V. [Stase](#) ; [Question argumentative](#).
- Trois rôles spécifiques s'articulent dans une telle situation, les rôles de [Proposant, d'Opposant et de Tiers](#).
- Les situations argumentatives connaissent différents *degrés et types d'argumentativité*, selon les modes de relation établis entre discours au contre-discours et les paramètres interactionnels et institutionnels cadrant la situation de discours.

Cette entrée a été publiée dans [Non classé](#) le [15 avril 2021](#) par [Christian Plantin](#). [Modifier](#)

Argumentation 2 : CARREFOURS ET POSITIONS

Les différentes options théoriques utilisables dans le champ de l'argumentation peuvent être présentées sous forme d'une arborescence. Les nœuds des branches sont des choix à opérer, des questions carrefours. La carte présentée met au premier plan la question de la cognition langagière ; d'autres points de départ (opposition forme / fonction, statut de la rationalité, etc.) déterminent d'autres parcours théoriques.

L'explosion des interrogations théoriques autour de la notion d'argumentation (van Eemeren *et al.* 1996), la multiplicité des disciplines concernées, rendent réductrice et risquée toute définition globale et incitent plutôt à caractériser le domaine par le faisceau des problèmes qui le traversent et le structurent.

Les définitions de l'argumentation peuvent s'organiser à partir des questions de recherche qui donnent au champ son unité. On constatera que ce qui pouvait apparaître à première vue comme de la dispersion répond en fait à la nécessité de prendre en compte la gamme complexe d'objets et de situations où se manifeste l'activité argumentative.

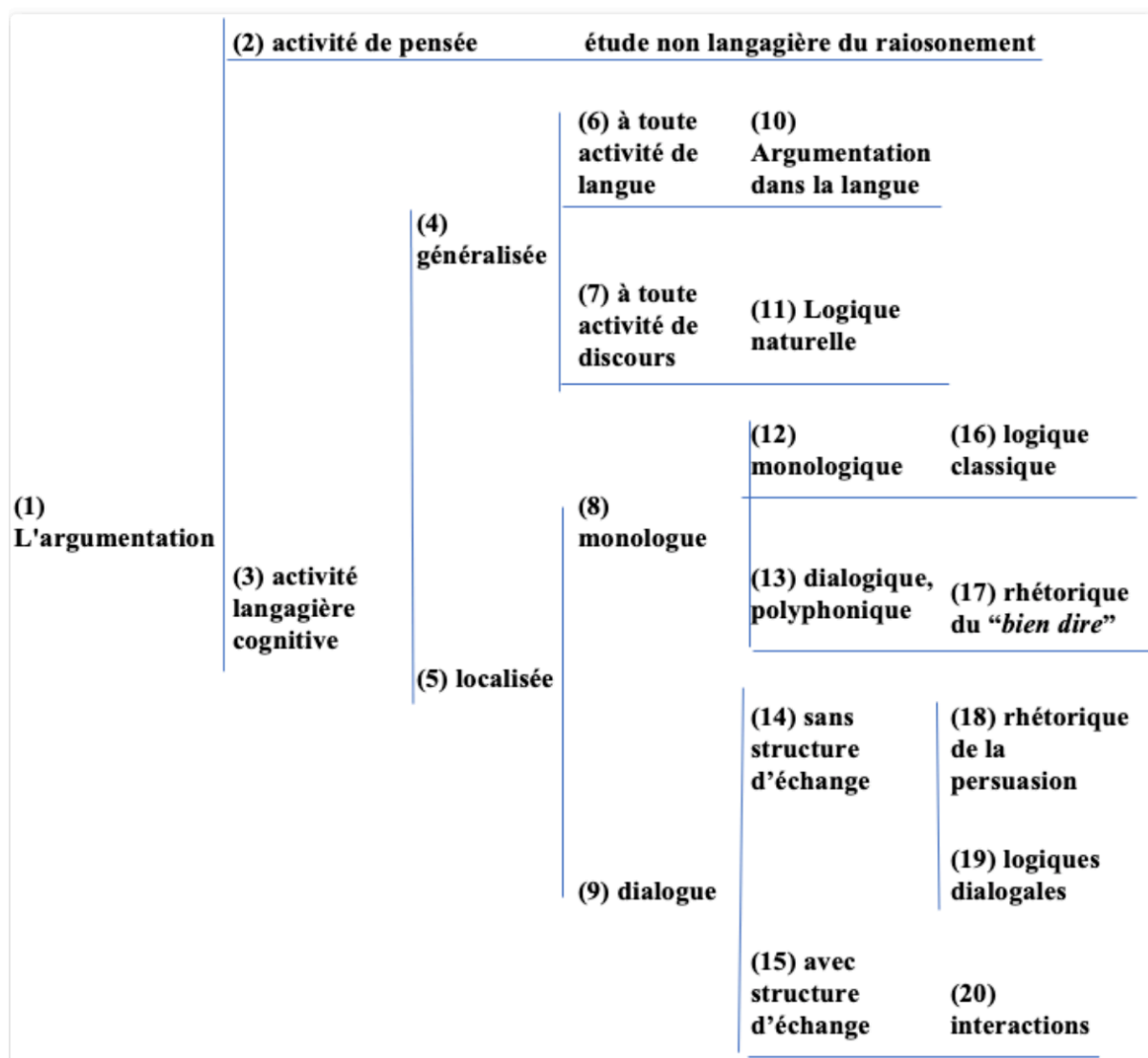
1. Une carte du champ de l'argumentation : la question du langage

Le schéma suivant tente une cartographie des théories de l'argumentation. Les principales approches y sont présentées sous la forme d'une arborescence. Les nœuds des branches sont des choix à opérer, des questions carrefours.

Les réponses qu'on donne à ces questions balisent différents cheminements correspondant aux choix théoriques qui structurent les différentes approches de l'argumentation. Ces chemins correspondent aux *hypothèses internes* caractérisant les théories (voir infra §2) figurant à l'extrémité des branches.

La carte suivante part de la question du cognitif au langagier dans l'argumentation. La discussion de ces questions-carrefours vient à la suite du schéma.

D'autres questions peuvent être prises comme points de départ (voir infra §2) chacune produisant une cartographie différente.



- **(1) L'argumentation(1) est-elle :**
 - une pure **ACTIVITÉ DE PENSÉE**, (2) ?
 - une pratique **COGNITIVE-LANGAGIÈRE**, (3) ?

Au même titre que l'argumentation quotidienne où les bonnes raisons sont nécessairement exprimées en langue naturelle, la pensée mathématique et le raisonnement scientifique utilisent des langages formels.

Si l'argumentation est définie comme une pure activité de pensée, exprimée dans un langage parfaitement transparent, les études d'argumentation correspondent à l'étude des mécanismes de raisonnement hors du langage ordinaire.

- **(3) : L'argumentation est une pratique cognitive-langagière. Est-elle :**
 - **GÉNÉRALISÉE**, (4) ?
 - **RESTREINTE**, (5) ?

L'argumentation, considérée comme une activité linguistique et cognitive, doit-elle être considérée comme un phénomène GÉNÉRAL caractérisant l'activité de langage, ou comme un phénomène RESTREINT à certaines formes de dialogue ou de monologue ?

- **(4) : L'argumentation est une pratique cognitive-langagière GÉNÉRALISÉE.**
Est-elle attachée :
 - à la LANGUE, (6) ?
 - au DISCOURS, (7) ?

La première approche généralise le concept d'argumentation au niveau de la langue (au sens saussurien), tandis que la seconde effectue la même généralisation au niveau du discours.

— **(6) L'argumentation est “dans la langue” (10).**

La théorie de l'argumentation dans la langue voit dans l'argumentation la forme de la signification linguistique. Comme pour les approches classiques, l'argumentation est bien considérée comme une combinaison d'énoncés (argument, conclusion) ; mais c'est un principe sémantique, liant en langue le prédicat de l'argument à celui de la conclusion, qui autorise et conditionne la dérivation de la conclusion à partir de l'argument : *il est divorcé, donc il a été marié ; il est intelligent, il fera bien le travail.* La conclusion est déjà dans la forme sémantique de l'argument. En conséquence, la rationalité attachée à l'étayage argumentatif est le reflet illusoire de la signification, V. [Orientation argumentative](#).

— **(7) Tout discours est argumentatif : “Logique naturelle” (11)**

Pour la théorie de l'argumentation dans *la langue*, l'argumentativité du discours est dérivée de celle de la langue. La logique naturelle de Grice considère l'argumentativité comme la propriété fondamentale caractérisant *le discours*. L'argumentation est vue comme la schématisation d'une situation opérée par la parole, dont les constructions jettent un éclairage subjectif sur la réalité ; *argumenter, c'est*, métaphoriquement, donner à voir, “orienter le regard”. Dans cette perspective, l'argumentation n'est pas forcément un ensemble d'énoncés ordonnés à la Toulmin, et ses éventuels effets persuasifs ne sont pas attachés à un type spécial de discours ni à l'emploi de techniques discursives spécifiques. Tout énoncé, toute succession cohérente d'énoncés (descriptive, narrative) construit un point de vue ou « schématisation », dont l'étude constitue l'objet de la logique naturelle.

- **(5) L'argumentation est une pratique cognitive-langagière RESTREINTE.**
Est-elle attachée :
 - au MONOLOGUE, (8) ?
 - au DIALOGUE, (9) ?

On considère dans cette hypothèse que *tout discours n'est pas forcément argumentatif* ; l'argumentativité caractérise *certaines formes* de discours, ayant la forme d'un *monologue* (argumentation monogérée par le locuteur), ou d'un *dialogue* (argumentation cogérée par les participants). Chacun de ces choix correspond à deux familles de théories.

- **(8) : L'argumentation est une pratique cognitive-langagière restreinte à certaines formes de monologue.** *Ces formes sont-elles :*
 - MONOLOGIQUES, (12) ?
 - DIALOGIQUES (13) ?

On distingue deux formes d'argumentation monologuées, selon qu'elles prennent en compte ou non la parole de l'autre.

- **(12) L'argumentation est un monologue monologique :**
Logique traditionnelle (16)

La logique traditionnelle étudie les lois du discours qui assure la transmission correcte de la vérité. Le discours logique n'est pas adressé ; il se développe indépendamment de tout auditoire et de tout opposant. Ce discours ne recherche pas la persuasion ; son caractère persuasif éventuel est dérivé de sa vérité.

- **(13) L'argumentation est un monologue dialogique :**
Cellule argumentative - Rhétorique du bien dire (17)

L'esclavage a été aboli, pourquoi pas la prostitution ? Les serpents sortent, il va pleuvoir :

L'essence de l'argumentation est dans un discours où un énoncé, l'argument, appuie un autre énoncé, la conclusion. L'esclavage a été aboli, c'est certain ; les serpents sortent, on le constate ; en revanche, abolir la prostitution est un projet qui sera peut-être réalisé un jour ; et c'est l'avenir proche qui dira s'il pleut. On projette du non douteux, l'argument, vers l'incertain et le controversé, la conclusion.

Cette approche correspond à celle de Toulmin, qui définit l'épisode argumentatif comme une constellation structurée d'énoncés. L'argumentation part d'une donnée, pour en tirer une conclusion ; une loi générale garantit ce passage. La composante dialogique et les réserves qu'on peut faire sur cette inférence sont exprimées par un trait modal introduisant les conditions de réfutation de l'argumentation positive. Cette forme définit le discours rationnel raisonnable.

La *rhétorique du bien dire* est dialogique, c'est-à-dire qu'elle peut intégrer la parole de l'autre. Son discours se présente comme véridique ; il n'est pas adressé, au sens où il n'est pas structuré par l'intention persuasive. Son caractère persuasif éventuel est dérivé de sa véridicité.

- **(8) L'argumentation est une pratique cognitive-langagière restreinte à certaines formes de dialogue. Ces dialogues sont-ils :**
— **SANS STRUCTURE D'ÉCHANGE, (14) ?**
— **AVEC STRUCTURE D'ÉCHANGE, (15) ?**

Les théories *dialogales* considèrent soit que le dialogue est la forme première de l'activité argumentative, soit que c'est sous la forme du dialogue que se manifestent le plus clairement les mécanismes de l'argumentation, en vertu du principe d'externalisation (van Eemeren & Grootendorst 1992, p. 10).

À l'intérieur de cet ensemble d'approches *dialogales*, on distingue selon que le dialogue a ou non une structure d'échange (admet des tours de parole, donne à tous les participants la possibilité de prendre la parole dans les mêmes conditions). Le premier cas est celui de la rhétorique de la persuasion, le second correspond à deux familles de théories.

- **(14) L'argumentation, un dialogue sans structure d'échange :**
Rhétorique de la persuasion (18)

L'adresse rhétorique persuasive monogérée est un type de dialogue particulier, à structure *dialogique*. Les voix des autres, en particulier celle de l'adversaire, sont reconstruites dans le discours de l'orateur qui monopolise la parole. Le public ne donnera sa réponse sous un autre format, en tant que jugement de l'affaire ou décision politique.

Ce discours est caractérisé de façon extra-discursive, par l'effet perlocutoire qui lui serait attaché, la persuasion unilatérale. La *rhétorique* est l'art de conduire les âmes. L'auditoire est là pour être guidé et persuadé, non pas pour proposer, son tour venu, un contre-discours.

- **(15), L'argumentation est un dialogue avec structure d'échange. Son format est-il :**
 - LOGIQUE, (19) ?
 - INTERACTIONNEL, (20) ?

Depuis les années 1970, les théories de la logique informelle et de la pragma-dialectique ont réorienté les études d'argumentation en donnant la priorité à l'étude de l'argumentation en tant que dialogue.

Dans le cas d'un dialogue avec structure d'échange, l'étude peut se développer comme approche formelle des dialogues argumentatifs (19), ou comme une approche empirique de l'argumentation dans les interactions naturelles (20).

- **(15) L'argumentation est un dialogue avec structure d'échange ayant un format logique :**
Dialogue formel - Dialectique (19)

Les logiques dialectiques sont des dialogues formels dont les règles sont de type logique. L'argumentation dialectique est un dialogue, vrai, au sens où des partenaires alternent leurs tours de parole, et c'est un dialogue critique, évaluant la validité de l'argumentation. Les théories critiques de l'argumentation dialectique renforcent les contraintes sur le dialogue, soit au moyen d'un système de règles conçu pour incarner un standard rationnel, comme dans Pragma-Dialectique, soit au moyen d'un système de questions critiques, comme dans la Logique Informelle.

- **(15) L'argumentation est un dialogue avec structure d'échange au format interactionnel**
L'argumentation est une forme d'interaction ordinaire (20)

Le déclencheur de l'activité argumentative est la non-ratification et le doute jeté sur un point de vue, créant une stase, et conduisant l'interlocuteur à justifier ce point de vue. Selon la réaction des participants, le trouble de la conversation peut être rapidement résorbé dans la tâche en cours, sinon, l'échange peut évoluer vers des argumentations en bonne et due forme. La situation argumentative émergente est fondamentalement régie par les lois de l'interaction. Ses développements ultérieurs peuvent la transporter sur d'autres sites, comme les terrains judiciaires, politiques ou scientifiques.

Ce développement de l'argumentation à partir d'une contradiction créant une question argumentative est théorisé dans la rhétorique ancienne sous le nom de théorie des stases et des questions, ou "états de cause".

2. Autres cartographies possibles

Le tableau ci-dessus met au premier plan la question du langage dans l'argumentation. D'autres points de départ, par exemple l'opposition forme / fonction ou le statut de la rationalité argumentative, déterminent d'autres parcours inter-théoriques.

2.1 Forme ou fonction ?

L'argumentation est-elle définie par sa fonction ou par sa forme ? Cette question oppose deux familles théoriques, l'une axée sur la *persuasion* et l'autre sur la *description structurelle des épisodes argumentatifs*. Ces deux points de départ donnent lieu à des questionnements symétriques classiques lorsqu'on traite de forme et de fonction : comment traiter des aspects fonctionnels dans ce dernier cas ? Dans le premier cas, quels sont les critères structurels garantissant l'adéquation descriptive ?

2.2 Quel type de rationalité ?

Certaines théories mettent au premier plan l'argumentation comme instrument de la rationalité au service de l'action. Vérité et rationalité peuvent être considérées :

(i) Comme l'attribut d'un type de discours monologique dont la meilleure illustration est fournie par le *syllogisme*. Différentes approches de l'argumentation prennent en charge les notions de vérité et de rationalité associées au discours logique.

(ii) Dans la perspective d'une *rhétorique de la persuasion*, le rationnel social est ce sur quoi se réalise le *consensus* de l'auditoire universel convenablement constitué.

(iii) La rationalité d'un échange peut être vue comme une *production sociale*, produit d'un *dialogue critique* bien organisé.

(iv) Comme une *construction progressivement élargie*, qui s'effectue sous le guidage de la pensée et de la *méthode scientifique*.

Contrastant avec ces perspectives, les théories généralisées de l'argumentation maintiennent une perspective agnostique sur la rationalité et remettent en question la possibilité même de l'exprimer dans le discours ordinaire.

2.3 Quels objets ?

2.3.1 Hypothèses internes et hypothèses externes

Les différentes approches de l'argumentation sont caractérisées par la nature des hypothèses qu'elles font,

— d'une part sur le plan de leur organisation théorique et conceptuelle : les hypothèses *internes*.

— d'autre part, sur le plan de la définition de leurs objets, les hypothèses *externes*.

Les branches de l'arborescence présentée supra représentent une série de décisions théoriques hiérarchisées, qui correspondent à l'organisation des *hypothèses internes* de différentes théories de l'argumentation.

Les extrémités des branches de ces arbres proposent des théories dans lesquelles ces hypothèses se matérialisent dans l'étude de certains types de données, réunies en fonction des *hypothèses externes* de la théorie.

2.3.2 Principaux couplages

Hypothèses externes et internes sont liées. Par exemple,

— considérer que le dialogue est la situation argumentative prototypique,

— ou prendre comme discours argumentatif de référence le discours *syllogistique*, c'est chaque fois mobiliser un couple hypothèses externes - hypothèses internes spécifique pour étudier l'argumentation.

On trouve par exemple les couples suivants :

— Théorie logique de l'argumentation et discours *monologal - monologique*

- Théorie rhétorique de l'argumentation et discours *dialogique monogéré planifié*.
- Théories dialectiques et *dialogue normé*.
- Théorie des orientations argumentatives et *paire d'énoncés*.
- Théorie de l'argumentation interactive et *interaction plurilocuteurs*.
- Théorie de l'argumentation comme schématisation et *texte*.

2.3.3 Objets centraux et périphériques

Pour satisfaire à l'exigence d'*adéquation descriptive*, chaque théorie doit non seulement rendre compte correctement de ses objets centraux, mais *affronter la question de son "reste"*, c'est-à-dire des autres objets qu'elle pose comme objets périphériques (dérivés, secondaires).

Les décisions concernant ce qui doit être considéré comme central et périphérique relèvent des *hypothèses externes*. Par exemple, l'analyse de *mais* argumentatif a été menée d'abord sur les *mais* coordonnants dans des textes monogérés. Or *mais* est couramment utilisé en tête de tour de parole, même lorsque les deux interventions sont alignées. Dans quelle mesure l'analyse du *mais* argumentatif coordonnant peut-elle être étendue au *mais* tête de tour de parole ? (Cadiot & al., 1979), V. [Connecteurs](#).

Chaque théorie choisit ses données privilégiées, et il n'existe pas de théorie sans "reste". Cela ne signifie pas que les faits et les données de second niveau, problématiques, sont exclus, mais que *tous les phénomènes ne peuvent pas être traités au même niveau*. Il ne s'agit pas de rejeter, mais de *choisir des priorités*.

En pratique, le problème consiste à déterminer *comment, et dans quelle mesure, les résultats établis sur la base de faits centraux peuvent être étendus aux données périphériques*.

2.3.4 Nouveaux objets

Les objets servent à déstabiliser et à relancer les théories. Dans les définitions précédentes, l'argumentation est seulement considérée comme une pratique *discursive* verbale.

La prise en compte de *l'image*, fixe et animée, conduit à s'interroger sur une signification argumentative, capable d'investir des supports multimodaux *non verbaux*. L'analyse de ces données mixtes demande *que l'on considère le langage ordinaire parmi les autres systèmes sémiotiques et symboliques*. Les données prises en compte dans les travaux sur l'argumentation en situation d'apprentissage des sciences sont de ce type.

La recherche sur l'argumentation *en situation de travail* demande que soit prise en compte l'intention signifiante qui oriente à la fois *l'action et l'argumentation*. L'argumentation peut être alors analysée comme *une simple modalité de l'action (non-linguistique) dont elle tire son sens*. On n'est pas loin de la position de Bitzer (1968), V. [Rhétorique](#).

ARGUMENTATIVITÉ

La notion de question argumentative, permet de définir la notion de séquence argumentative prototypique, et de distinguer les degrés et les formes d'argumentativité de ces séquences.

1. Argumentation, langue, discours, genre et types discursifs

Pour les **théories étendues** de l'argumentation, la *langue* (Ducrot) ou le *discours* (Grize) sont essentiellement argumentatifs, V. [Orientation](#) ; [Schématisation](#) ; [Argumentation 2](#).

Les **théories restreintes** de l'argumentation attachent l'argumentation à certains **genres** discursifs : délibératif, épideictique, judiciaire, publicitaire, prédicatif (prêche, discours adressé à un auditoire de fidèles d'une religion).

La linguistique textuelle distingue cinq *types* de séquences discursives : narrative, descriptive, argumentative, explicative et dialogale (Adam 1996, p. 33). Une séquence d'un certain type peut entrer comme sous-séquence d'une séquence d'un autre type.

Lorsqu'une information, un récit, une description, une explication, ou une narration sont développées à l'appui d'une réponse à une question argumentative, elles constituent des sous-séquences de la séquence argumentative, coorientées avec l'argumentation elle-même.

La séquence argumentative peut émerger dans n'importe quel genre ou type de discours. Elle est délimitée par des opérations de balisage spécifiques, et structurée par une contradiction ratifiée par les participants dont la parole est orientée par des intentions et par des conclusions opposées.

La notion de séquence argumentative ne présuppose pas de coupure nette entre séquence argumentative et les autres types de séquence. Les genres argumentatifs sont des fournisseurs réguliers de séquences argumentatives, mais ne sont pas les seuls.

La notion d'argumentation est axée sur la notion de question argumentative, qui définit de façon relativement claire la notion de **séquence argumentative prototypique**. La notion d'argumentation est ainsi rendue indépendante des genres, indépendante de la rupture entre sciences et humanités, ouverte sur l'argumentation scientifique et socio-scientifique.

D'autres séquences, par exemple le bulletin météo ou la recette de cuisine, sont des objets périphériques pour les études d'argumentation, mais peuvent bien entendu devenir pleinement argumentatives si elles sont prises dans une question argumentative.

Dans la mesure où l'argumentation est définie comme une activité langagière et qu'on ne fait pas de l'argumentation le tout des structures et des activités langagières, la description doit faire systématiquement appel à des éléments de grammaire textuelle et à l'étude des interactions.

2. La séquence : Degrés et formes d'argumentativité

Définie comme l'apparition et le traitement d'une différence de positions *pertinentes pour la conversation ou l'action en cours*, l'*argumentativité d'une séquence* n'est pas une question de tout ou rien ; on peut distinguer des formes et des degrés d'argumentativité. Schématiquement :

i) En ce qui concerne le **degré**, un échange commence à devenir argumentatif lorsque surgit une opposition entre deux orientations de discours, et ce caractère se renforce lorsque cette opposition est ratifiée et thématifiée, V. [Désaccord](#).

ii) En ce qui concerne **la forme**, on peut distinguer deux *formes* principales d'argumentativité dans le développement des discours qui se développent dans une situation argumentative.

- Deux monologues juxtaposés, contradictoires, sans allusion l'un à l'autre, constituent un **diptyque argumentatif**, chaque partenaire élabore, répète et réaffirme sa position, V. [Antithèse](#)
- Ce “diptyque argumentatif” s'articule et se complexifie en intégrant la réfutation de la position opposée (V. [Rôles](#)).

ASSENTIMENT

Dans la première définition qu'il donne de l'objet de la théorie de l'argumentation, le *Traité de l'argumentation* ne définit pas l'argumentation en relation avec la persuasion, mais avec l'assentiment qu'elle peut ou non recevoir de ses auditeurs.

1. Assentir / persuader, convaincre

Perelman & Olbrechts-Tyteca mènent la discussion des effets de l'argumentation sur la base de l'opposition de *persuader* à *convaincre*, où *persuader* est défini en relation avec un auditoire particulier, local, alors que *convaincre* est lié à l'auditoire universel.

Cependant, la définition fonctionnelle de l'argumentation proposée à l'ouverture du *Traité*, n'utilise pas les termes d'orateur, d'auditoire, mais parle d'*adhésion*, d'*esprits* et d'*assentiment* :

L'objet de [la théorie de l'argumentation] est l'étude des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment. (Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], p. 5).

D'une part, on présente des « thèses » à des « esprits ». La confrontation n'est pas une interaction de personne à personnes, mais une opération purement intellectuelle :

Une *thèse* est « 2. Particulièrement, proposition de philosophie, de théologie, de médecine, de droit, que l'on soutient publiquement » (Littré, *Thèse*).

On retrouve les disciplines de référence du *Traité*, avec en plus, la médecine.

Esprit « se dit en particulier des facultés intellectuelles, de l'aptitude à comprendre, à saisir, à juger ». (Littré, *Esprit*)

Il n'est pas question dans cette définition de vouloir persuader ou convaincre, mais simplement de présenter des thèses à des esprits. Réciproquement, on n'attend pas que ces esprits soient persuadés ou convaincus, mais on sollicite simplement leur assentiment, mot qui rappelle le titre de l'ouvrage de Newman, *Grammaire de l'assentiment* (1975 ; *A Grammar of Assent*, [1870]).

Assentiment est le résultatif du verbe *assentir* ; on peut « assentir à un acte, à une proposition » (Littré, *Assentir*) [1]. Assentir est un acte de langage qui suppose réflexion, c'est accepter, valider, ratifier par son accord ou mettre en attente. Le langage courant traite l'assentiment comme la matérialisation de l'action d'*assentir* : on peut donner, refuser ou suspendre son assentiment, comme on peut donner, refuser ou suspendre sa signature.

L'adhésion ainsi produite s'oppose à la production mécanique d'une réponse sous la pression causale d'un stimulus, comme à la contrainte du calcul et de l'expérience exercée par la preuve scientifique. La liberté d'assentir est liée à des valeurs qu'on peut choisir, alors qu'on ne peut pas choisir ses vérités scientifiques (mais on peut toujours choisir de ne pas les voir).

Du point de vue rhétorique, l'intervention de l'assentiment problématise la réception de l'acte de persuasion en accordant une certaine activité à l'auditoire destinataire ; alors qu'on se laisse persuader, on donne son assentiment. Cela rétablit un peu l'équilibre entre orateur et auditoire : à l'intention de persuader du premier correspond la capacité du second d'accorder ou non son assentiment. Il y a un refus d'assentir, "d'opiner" qui est parfaitement rationnel ; la suspension

de l'assentiment instaure l'état de doute qui est définitoire de la position du tiers, V. [Rôles](#) ; [Doute](#).

La notion d'assentiment relève de **la théorie stoïcienne de la connaissance**, où elle est définie comme *un acte volontaire de l'âme qui se produit toutes les fois qu'elle reçoit une impression vraie*, ce qui suppose une harmonie entre la volonté et la vérité : "l'âme veut le vrai", la vérité est *index sui*, sa propre marque ; la marque de l'impression vraie est l'assentiment qu'on lui accorde.

Le scepticisme rejette cette harmonie entre représentation vraie et assentiment ; le vrai n'est pas capable de s'auto-certifier, en d'autres termes, on peut donner son assentiment à des représentations fausses. Le vrai n'éveille pas nécessairement des échos en nous. La suspension, ou l'abstention, de l'assentiment, est au fondement de la méthode sceptique permettant d'obtenir la tranquillité (*ataraxie*).

Ainsi la voie sceptique est appelée [...] "aporétique", [...] soit du fait qu'à propos de tout elle est dans l'aporie et la recherche, soit du fait qu'elle est incapable de dire s'il faut donner son assentiment ou le refuser.

Sextus Empiricus, *Esq. pyrrh.*, i, 2, 7 ; p. 55

L'assentiment peut être donné, refusé ou suspendu par un acte de la volonté :

[...] c'est la plus énergique des actions que de lutter contre les sensations, de résister aux conjectures, de retenir son jugement [*assensus*] sur la pente de l'affirmation. [...] Carnéade [a accompli] un véritable travail d'Hercule en purgeant notre esprit de cette affirmation [*assensus*], qui précède la lumière et vient de la légèreté.

Cicéron, *Premiers Académiques*, II, 34 ; p. 469

Dans la situation argumentative, le moment sceptique correspond à la confrontation de deux discours *anti-orientés* et de *force égale* (*isosthéniques*), ce qui impose une *suspension de l'assentiment*.

Cette suspension de l'assentiment définit la position du Tiers, V. [Rôle](#).

2. Degrés d'assentiment

L'assentiment accordé à une proposition connaît des degrés, selon qu'on passe de l'opinion à la croyance et au savoir :

— **Le degré d'assentiment le plus faible correspond à l'opinion**, définie comme une croyance accompagnée de la conscience qu'il existe d'autres opinions également valides :

L'opinion se distinguera de la croyance seulement parce que, différemment de la croyance, elle a conscience de sa propre insuffisance. (Kant, cité dans Gil 1988, p. 17)

— **Le degré intermédiaire est celui de la croyance**, consciente du fait qu'il existe d'autres croyances, qu'elle considère comme sinon comme fausses, du moins peu valides, manquant de substance et de vérité.

— **Le degré le plus fort est la conviction** ; la personne convaincue considère que la proposition à laquelle il adhère est vraie et que les discours qui s'y opposent sont faux, et que ceux qui les soutiennent sont des esprits faibles ou pervers. [2]

Selon la théorie de Perelman & Olbrechts-Tyteca, *persuader* produit l'opinion, une croyance locale, alors que *convaincre* produit une croyance générale, qui fait fonction de savoir, V. [Per-suader](#).

[1] Le verbe *assentir*, vieilli selon Littré, est toujours utile.

[2] Dans le monde et l'usage actuels, il n'est pas certain que l'opinion soit consciente de sa propre insuffisance ; son ancrage dans une subjectivité radicale tend plutôt à la présenter comme seule certitude irréfutable à notre portée.

Les opinions et croyances peuvent faire l'objet de tous les degrés d'assentiment.

ATTAQUE PERSONNELLE

L'attaque personnelle ne porte pas sur les positions de l'opposant, mais sur sa personne privée ou publique. Elle doit être distinguée de l'argument *ad hominem*, qui est un authentique schème argumentatif.

La prohibition de l'attaque personnelle est une règle constante du débat ayant un but « honorable ». Cette unanimité dans sa condamnation ne l'empêche pas de prospérer.

L'attaque personnelle [1] peut cibler **la personne** publique ou privée. Elle viole les [règles de politesse](#) et les interdictions éthiques qui protègent l'individu, en tant qu'être humain unique. Elle contourne les positions de l'adversaire, pour s'en prendre à sa personne afin de la discréditer et de rendre son discours inaudible.

La réfutation proprement dite porte sur **les positions** prises par l'adversaire, alors que l'attaque personnelle est une stratégie de contournement métonymique des positions de l'adversaire ; pour éliminer les dires, on disqualifie le locuteur.

L'attaque personnelle, parfois appelée “attaque *ad personam*”, est bien distincte de l'**attaque [ad hominem](#)** qui se situe sur un plan strictement cognitif pour exploiter une contradiction entre les positions prises par l'opposant et ses croyances ou son comportement. Néanmoins, l'étiquette *ad hominem* est fréquemment utilisée pour désigner une attaque personnelle, ce qui ne peut qu'être une source de confusion.

Les règles de la [politesse](#) argumentative ne correspondent pas aux règles de la politesse ordinaire. Ces dernières ne s'appliquent pas sur certains points aux acteurs d'une situation argumentative, mais, en tenant compte de ces restrictions, il n'en reste pas moins vrai que les locuteurs engagés dans une situation argumentative peuvent se comporter correctement ou grossièrement.

L'attaque de la personne est explicitement condamnée par les Règles 4 de Hedge « pour une controverse honorable », V. [Règle, § 2.2](#)

Règle 4. On ne doit se permettre aucune considération touchant à la personne de l'adversaire. (1838, p. 159-162)

La règle 7 demande aux locuteurs de s'abstenir de toute moquerie :

Règle 7. Comme la vérité, et non pas la victoire, est le but proclamé de toute controverse, [...], toute tentative pour [...] affaiblir la force [du raisonnement de l'adversaire] par l'humour, la chicane ou en le tournant en ridicule [*by wit, caviling, or ridicule*] est une violation des règles de la controverse honorable. (*id.*)

L'insulte est la forme la plus extrême de l'attaque *ad personam* : “*Monsieur, vous êtes un vrai salaud !*” Il semble que sa prohibition va tellement de soi qu'elle n'est pas mentionnée par Hedge.

L'attaque personnelle est une façon de *pourrir le débat*. Ironiser sur l'adversaire hors de propos, faire allusion à lui en des termes négatifs, peut contribuer à lui faire perdre son sang-froid, brouiller son discours, le pousser à se placer lui-même sur le terrain personnel et à répondre sur le même ton ; le public sera tenté de renvoyer les pugilistes dos à dos.

L'attaque personnelle peut être *directe*, et porter *sur la vie privée* de l'opposant, par exemple, dire dans un débat politique à son adversaire dont les enfants ont des problèmes :

Vous feriez mieux de vous occuper de vos enfants !

est une attaque personnelle que beaucoup trouveraient violente. Plus subtilement, l'attaque peut être portée de façon *indirecte* en introduisant la question de la politique familiale dans le débat, en soulignant la nécessité pour les parents de s'occuper en priorité de leurs enfants ; *la rumeur pourvoira aux prémisses manquantes*.

Degrés de pertinence de l'attaque sur la personne

Selon qu'elle est ou non liée à la question débattue, *l'attaque personnelle est plus ou moins pertinente*. Considérons les descriptions insultantes de l'adversaire faites dans le cadre de la question argumentative “*Faut-il intervenir en Syldavie ?*”

Proposant : *Il faut intervenir en Syldavie de toute urgence !*

Opposant : 1. *Arrête tes idioties, espèce de va-t-en guerre !*

2. *Pauvre imbécile manipulé par les médias !*

3. *Pauvre imbécile, il y a huit jours, tu étais incapable de localiser la Syldavie sur une carte !*

Dans le cas (1) et (2), on a affaire à des attaques insultantes jusqu'à plus ample informé gratuites, c'est-à-dire sans liaison avec la question argumentative.

Mais dans le cas (3), rien n'est clair ; l'opposant fournit un argument tendant à invalider l'interlocuteur dans le cadre du présent débat. L'attaque n'est donc pas dénuée de pertinence, mais cela ne justifie pas l'insulte qui l'accompagne.

Il faudrait pouvoir faire une différence entre *traiter* quelqu'un d'imbécile et *appeler* imbécile un imbécile, mais ce n'est pas possible, tous les insulteurs diront qu'ils ne font que décrire l'insulté ; d'où la prohibition générale de l'insulte.

[1] Le substantif *persona* désigne non pas l'identité personnelle de l'individu mais le masque de l'acteur, qui correspond à son rôle.

AUTO-ARGUMENTATION

L'argumentation s'exprime régulièrement dans un passage, de dimensions parfois considérables, qui peut comprendre plusieurs énoncés. Mais elle peut être tout entière contenue dans une phrase complexe où la subordonnée exprime l'argument et la principale la conclusion. Si la subordonnée est nominalisée dans la principale, alors l'énoncé simple devient auto-argumenté.

1. L'argumentation comme composition d'énoncés

Les compositions d'énoncés suivantes correspondent aux différentes formes de la séquence de base argumentative telle qu'elle se manifeste dans un texte oral ou écrit.

— Argument, conclusion, topos, modalisateur

Cette combinaison correspond au modèle de Toulmin, qui articule la cellule argumentative monologique autour de cinq éléments, la *donnée* (l'argument), la *conclusion*, la *loi de passage* (ou *topos*), elle-même accrochée à un *support*, et enfin un *modalisateur* qui renvoie aux conditions de réfutation de l'argumentation ([1958], chap. 3), V. [Modèle de Toulmin](#).

— Argument, conclusion, topos

Le modèle de Toulmin combine une composante positive, démonstrative et une composante réfutative, souvent omise ou sous-entendue. L'argumentation a alors la forme argument - topos - conclusion, comme c'est le cas dans l'argumentation [indicielle](#) suivante :

- L1 — Tiens, un serpent ! Il va sûrement pleuvoir !
- L2 — Ah bon, et pourquoi ça ?
- L1₁ — Ici, quand les serpents sortent, c'est qu'il va pleuvoir.

On dit qu'il y a *plus* dans l'argument que dans la conclusion, dans la mesure où l'argument est plus assuré que la conclusion, qui n'est qu'une projection hypothétique de l'argument. On peut aussi dire qu'il y a *moins*, dans la mesure où la conclusion ne fait pas que développer analytiquement l'argument, elle est le produit de cet argument *enrichi* et structuré par sa combinaison avec un principe général ou topos.

— Argument, conclusion

La loi de passage est fréquemment sous-entendue, ce qui réduit l'argumentation à une paire d'énoncés {Argument A, Conclusion C}.

Une suite d'énoncés {A, C} est argumentative si l'on peut la paraphraser par des énoncés comme les suivants :

- A appuie, étaye, motive, justifie... C
- A, donc, d'où... C
- C, puisque, étant donné que... A

Du point de vue logique, pour être valide et instructive, une argumentation doit s'exprimer par une séquence coordonnée "argument + conclusion", telle que la conclusion n'est pas une pure reformulation de l'argument. Il faut pour cela que les deux énoncés soient distincts et évaluables indépendamment l'un de l'autre. C'est le cas dans "*le vent s'est levé, il va pleuvoir*". On a affaire à deux faits constatables, le fait qu'il y ait du vent à un certain moment et de la pluie un peu plus tard. Le premier fait est mesurable par un anémomètre, le second par un pluviomètre, deux appareils dont les principes de fonctionnement n'ont rien à voir.

— Argument

Enfin, la conclusion peut elle-même être sous-entendue, lorsque le contexte permet sa reconstruction. La théorie de l'argumentation dans la langue formule la même relation sous un mode qui s'est avéré extrêmement fertile, V. [Orientation argumentative](#) : la conclusion, c'est *ce que le locuteur veut dire*, ce qu'il a en vue, ce à quoi il veut en venir quand il énonce l'argument :

Si le locuteur énonce **E1**, c'est dans la perspective de **E2**
La raison pour laquelle il énonce **E1**, c'est **E2**
Le sens de **E1**, c'est **E2**.

et, à la limite, "**E1, autrement dit, c'est-à-dire E2**" :

L1 : — Ben moi j'peux pas venir, j'ai du travail ...
L2 : — Ah bon, d'accord, t'as du travail ... autrement dit, tu ne veux pas sortir avec nous ?

On voit qu'*autrement dit*, connecteur dit de reformulation, permet à **L2** de substituer une conclusion polémique, à la conclusion avancée par **L1**. La conclusion, c'est ce qui **donne sens** à l'énoncé ; seule la saisie de la conclusion caractérise une authentique **compréhension** de l'énoncé.

2. De la composition d'énoncés à l'énoncé auto-argumenté

Un énoncé seul peut être considéré comme indice d'une argumentation dans la mesure où il pointe vers une certaine conclusion correspondant à l'intention du locuteur, telle que le contexte, c'est-à-dire la situation argumentative, permet de la reconstruire.

Dans un tel contexte, l'énoncé seul peut répéter la conclusion d'une argumentation encore proche dans la mémoire discursive ; la répétition de la conclusion évoque l'argumentation associée.

D'autre part, considérer que toute affirmation doit être justifiée à la demande revient à accorder à tout énoncé le statut d'une conclusion potentielle, les arguments qui la soutiennent restant à déterminer.

Le cas de l'énoncé auto-argumenté est beaucoup plus clair. Les règles de subordination et de nominalisation permettent d'intégrer l'énoncé argument, tel qu'il figure dans une séquence textuelle à l'énoncé conclusion correspondant.

L'énoncé argument est enchâssé dans l'énoncé conclusion sous forme de subordonnée, ou de déterminant d'un des termes de l'énoncé conclusion :

Ces gens viennent pour travailler dans notre pays, accueillons-les.
→ Accueillons ces gens qui viennent pour travailler.

L'argument peut se nominaliser et s'intégrer à la conclusion, qui est alors, de fait, auto-argumentée :

→ Accueillons ces travailleurs !

Dans ce cas, l'argument est inclus **dans le mot** (Empson [1940], et l'argumentation dans l'énoncé simple résultant. Cet énoncé unique exprime à la fois la conclusion et la bonne raison qui la sous-tend, soit un point de vue complet, qui se donne pour évident. Il est **auto-argumenté**.

AUTO-RÉFUTATION

Tout comme une assertion peut *s'autoargumenter*, elle peut *s'autodétruire* si elle exprime un paradoxe ou si elle mène à une contradiction entre ce qui est dit et l'acte de le dire ou les circonstances du dire. À la différence de l'auto-argumentation, l'autodestruction n'est pas spontanée, mais le fait d'un loppasant.

Selon Perelman, il y a *autophagie* lorsque :

L'affirmation d'une règle est incompatible avec les conditions ou les conséquences de son assertion ou de son application : on peut qualifier ces arguments *d'autophagie*. La *rétorsion* est l'argument qui attaque la règle en mettant l'autophagie en évidence. [...] l'action implique ce que les paroles nient.

Perelman 1977, p. 83-84

La règle en question peut avoir la forme d'un énoncé général.

L'énoncé tourne au *paradoxe* quand il engage un cercle de réfutation / confirmation, comme c'est le cas du Crétois Épiménide affirmant que "*tous les Crétois sont menteurs*" — donc lui-même, Épiménide ment ; mais s'il ment, alors il dit la vérité, etc.

La rétorsion ne s'applique que si l'affirmation a été donnée comme vraie, et non pas comme paradoxale :

L1 : *Toutes les affirmations peuvent être mises en doute.*

L2 : *Je mets en doute cette affirmation.*

Un homme est accusé d'avoir commis un vol la nuit dans un parc de Vienne. L'accusé clame son innocence, et l'on n'a retrouvé aucune trace du portefeuille volé, ni d'indice de la culpabilité de l'accusé qui avait simplement eu la mauvaise idée de se trouver dans le parc ce soir là. À bout d'arguments, le procureur s'exclame : "*Pourquoi l'accusé se serait-il rendu la nuit dans ce parc sinon pour voler ? Personne ne se promène la nuit dans ce parc, à moins qu'il n'ait l'intention de commettre un vol.*" À quoi l'avocat répondit en démontrant le caractère irrationnel de ces propos : "*Si les voleurs sont les seuls à se rendre dans ce parc la nuit, quelle raison un voleur aurait-il d'y aller à un moment où il serait sûr de n'y rencontrer que des collègues ?* »

Thérèse Delpech, *L'appel de l'ombre. Puissance de l'irrationnel*, 2002 [1]

Ce mode de réfutation, connu sous le nom *d'épître*, est utilisé par Socrate pour réfuter la thèse de Protagoras selon laquelle :

L'homme, est la mesure de toutes choses, de l'existence de celles qui existent, et de la non-existence de celles qui n'existent pas.

Platon, *Théétète*, 152a[2]

Cette doctrine présente cette caractéristique « plaisante » que, si elle est vraie, elle est fausse :

Socrate : — Mais, en second lieu, voici ce qu'il y a de plus plaisant. Protagoras, en reconnaissant que ce qui paraît tel à chacun est, accorde que l'opinion de ceux qui contredisent la sienne, et par laquelle ils croient qu'il se trompe, est vraie.

Théodore : — En effet.

Socrate : — Ne convient-il donc pas que son opinion est fausse, s'il reconnaît pour vraie l'opinion de ceux qui pensent qu'il est dans l'erreur ?

Théodore : — Nécessairement. (*Id.*)

Cette réfutation exploite le principe de [non-contradiction](#) ; pour maintenir la cohérence de son discours, un sceptique devra mettre en doute ce principe.

[1] Paris, Grasset, 2002, p. 105.

[2] Cité d'après <http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/platon/cousin/theetete2.htm>

Arg. d' AUTORITÉ

1. *Auctoritas*, autorité, autoritaire, autorisé

1.1 *Auctoritas*

Autorité vient du latin *auctoritas* qui renvoie notamment à l'autorité des juges, des instances judiciaires ; au prestige, à la parole de poids.

Auteur vient du latin *auctor* est « celui qui augmente la confiance », le garant, le modèle, le maître (d'après Gaffiot, *Auctoritas*, *Auctor*). Ellul décrit comme suit l'exercice institutionnel de l'*auctoritas* :

L'*auctoritas* est la qualité de l'*auctor*. [...] L'*auctoritas* apparaît comme l'autorité d'une personne qui sert de fondement à un acte juridique. Celui-ci n'a de valeur et d'efficacité que par l'*auctoritas*. [...] Le *pater* donne son *auctoritas* au mariage de son fils. Dans la vie religieuse, l'*auctoritas* du prêtre délimite le domaine du sacré, et trace la frontière du profane. Dans la vie juridique, l'*auctoritas* délimite le domaine du légitime, le sépare de ce qui n'est pas le droit. (Ellul [1961], p. 248-249)

1.2 Mots et concepts contemporains

Les mots

Les mots latins, dont sont issus les mots français, relèvent tous de ce sens fondationnel d'*auctoritas*.

— Le français a distendu le lien *auteur* – *autorité* ; un *auteur* peut n'avoir aucune *autorité*, et le détenteur d'une autorité n'est pas forcément un *auteur*.

Avec *autoritaire* et *autoritarisme*, il a développé une ligne lexicale stigmatisant l'autorité.

Le mot *autorité* a conservé son sens positif (anglais *authoritarian* / *authoritative*) dans l'expression *faire autorité*, (*être*) *une autorité*, *autorisé*₂ “avoir du poids” (vs *autorisé*₁ “permis”)

Le concept d'autorité

Le concept d'autorité est redéfini et discuté dans tous les champs des sciences humaines, en relation avec la soumission et en opposition avec la ou les libertés. Des études majeures sur le thème de l'autorité, du pouvoir et du totalitarisme ont marqué le siècle dernier : en psychologie particulièrement depuis les retentissantes expériences de Stanley Milgram sur la « soumission à l'autorité » (1974) ; en philosophie, avec l'étude de la « personnalité autoritaire » de Theodor Adorno ([1950]), ou l'étude du “système totalitaire” d'Hannah Arendt ([1951], 1972) ; ou en sociologie avec Max Weber ([1921]), dont les distinctions entre les différentes sources d'autorité et de légitimité sont passées dans la pensée commune : autorité traditionnelle, charismatique, et rationnelle-légale.

2. “Faire faire” : l'autorité légale et réglementaires

L'autorité, au sens le plus courant du terme, a pour prétention d'être respectée, c'est-à-dire obéie.

2.1 L'ordre autoritaire

Le principe d'autorité comme “faire faire” veut, sous sa forme radicale, que l'ordre soit obéi en vertu de son origine, sans qu'aucune justification ne l'accompagne nécessairement.

Contexte : *L détient le pouvoir et des moyens de coercition, récompense et sanction.*

L dit à **O** de faire **F**.

O fait **F**.

L'idéal de l'autorité autoritaire est d'agir causalement sur le comportement d'autrui. Si l'on n'est sensible ni aux bonnes raisons ni au charisme du tyran, il lui reste le recours aux deux célèbres manipules, [le châtement et la récompense](#).

L'autorité radicale demande que la personne qui reçoit l'ordre obéisse “*comme un cadavre*” (*perinde ac cadaver*), selon la métaphore qu'Ignace de Loyola reprend pour illustrer la perfection de la vertu d'obéissance. Pour celui qui n'est pas membre de l'organisation, obéir ainsi, c'est **se réduire à l'état d'instrument** en renonçant à son libre examen et à sa volonté propre. Pour celui qui est membre de l'organisation, c'est simplement faire confiance aux qualités naturelles ou surnaturelles de l'organisation à laquelle il appartient.

À rebours, **l'ordre reçu fournit la justification de l'action accomplie** : “*j'en ai reçu l'ordre, je n'ai fait qu'obéir*”. Cette forme d'autorité est antinomique de la philosophie de l'argumentation qui universalise l'impératif de justification. Selon les conventions internationales des Droits de l'homme et la Convention de Genève, l'argument de l'obéissance aux ordres n'est pas recevable sans condition.

2.2 Le jugement justifié

L'autorité légale se démocratise lorsque ses capacités de recours à la force portent sur des objets précis, codifiés et connus (payer ses impôts) et que ses possibilités de sanction sont encadrées par la loi. L'autorité est celle de la *norme légale*, mise en action dans le système judiciaire pénal ou civil. Son exercice est soutenu par le monopole de la *violence légale*. Schématiquement :

Contexte : *Il existe un système de normes N. Une de ces normes habilite un juge pour faire appliquer ce système et lui attribue les moyens de coercition nécessaires à son application.*

La personne **P** a fait telle action **A**.

J, le juge, évalue, dans le cadre d'une procédure organisée selon les prescriptions de **N**, que **P** constitue ou non une transgression d'une norme.

J prononce la sentence **S** enjoignant à **P** de faire **F**

P fait **P** : il verse des dommages et intérêts à la partie adverse et/ ou exécute une obligation au civil ; verse une amende et / ou va en prison au pénal.

L'ordre porte sur une action, non pas sur une croyance. **P** fait **S** bon gré, mal gré. Les destinataires des bonnes raisons du juge sont plus les collègues du juge, le procureur ou l'avocat que l'accusé lui-même. Il se peut que ce dernier ait été convaincu de la justesse de son châtement par les bonnes raisons que lui a données le juge, mais cette condition psychologique n'est pas nécessaire ; **P** doit seulement *se plier* à la décision du juge. On ne peut pas demander à tout le

monde de partager la théorie du châtement rédempteur, et de consentir de gaieté de cœur à sa condamnation, même démocratique.

La vie sociale est également régie par de multiples **règlements** (règlements des services publics, règlements intérieurs des entreprises...) et statuts (des associations, des sociétés...) qui organisent la vie de ces groupes et auxquels les individus concernés doivent se conformer.

La demande émanant de l'autorité réglementaire ou statutaire disposant d'un certain pouvoir ne peut porter que sur du faire. Si le contrôleur de la SNCF me demande mon billet, je suis tenu de le lui montrer ; son autorité est inscrite dans le *règlement* de la SNCF.

Cette transaction banale est un cas typique illustrant **la forme fondamentale que prend l'argumentation par l'autorité dans nos sociétés : le contrôle autorisé.**

Les autorités légales et réglementaires sont tenues de motiver leurs jugements :

L'obligation de motivation de sa décision **oblige le juge au raisonnement juridique**, c'est-à-dire **à la confrontation de la règle de droit applicable avec les faits de l'espèce.** [1]

La technique de raisonnement utilisée fait l'objet de la logique juridique, et ses principaux moyens argumentatifs sont résumés dans les topiques juridiques.

3. “Faire croire” : Formes d’autorité liées à la parole

3.1 L'*auctoritas* performative

Le locuteur détient une forme unique d'autorité, l'*auctoritas* liée à la performativité de différentes classes d'énoncés. D'après Austin [1962], **l'énoncé performatif est producteur de la réalité qu'il énonce** : on promet en disant “ *je promets* ” ; le locuteur est à la lettre *auctor* de la réalité qu'il crée, c'est-à-dire de sa promesse.

3.2 “Faire croire” par la parole

On n'a pas ordinairement besoin d'argumenter pour faire croire quelque chose, il suffit de le dire. Le locuteur est ordinairement cru sur sa parole. Si l'on demande “*Quelle heure est-il ?*” on accepte la réponse sans chercher à consulter directement la montre de l'interlocuteur.

Les affirmations portant sur des états intérieurs (“*Je me sens en pleine forme aujourd'hui*”) sont, par défaut, reçues sans problème, de même que les affirmations des personnes bien placées pour voir (témoins) ou pour savoir (experts).

Si *avoir de l'autorité* signifie “avoir le pouvoir de faire partager à autrui ses représentations”, on a là les formes d'autorité les plus spécifiquement associées à l'activité linguistique ordinaire. Elles sont liées à la notion de préférence pour l'accord.

Néanmoins, la préférence pour l'accord n'est qu'une tendance ; les destinataires sont couramment en désaccord, et la capacité d'affirmer son désaccord est une capacité argumentative fondamentale, V. Modestie.

Cette autorité attachée à l'exercice même du langage se combine avec d'autres autorités attribuées au locuteur en fonction des différentes identités et rôles sociaux qu'il joue. Ces identités et rôles convergent vers l'**autorité manifestée** du locuteur, par son **éthos**.

En situation argumentative, le locuteur peut anticiper les réticences du locuteur, et, par une sorte de prolepse, **soigner son éthos, en se décrivant et en se montrant comme une autorité**. Il renforce, ou impose ainsi, par des méthodes rhétoriques, la tendance naturelle à l'accord.

Cette autorité éthotique est *auto-fondée* : “*Vous pouvez croire ce que je dis parce que c’est moi qui vous le dis et je sais de quoi je parle*”.

4. L'argument d'autorité

4.1 L'autorité citée

De l'éthos à l'argument d'autorité

D'une façon générale, l'argument d'autorité consiste à justifier un discours par la **qualité de la personne qui tient ce discours**, c'est-à-dire par la qualité de son énonciateur.

Cet énonciateur peut être le locuteur lui-même qui exhibe son autorité éthotique, mais les manœuvres éthotiques ne sont pas forcément suffisantes pour forcer l'accord, ce qui ouvre une situation argumentative.

Le locuteur peut alors faire appel à des arguments de n'importe quel type, en particulier des arguments d'autorité. Comme son autorité éthotique n'a pas été suffisante, **l'énonciateur garant du discours est un “ tiers énonciateur”**, une **autorité citée** par le locuteur. Cette source extérieure est tenue pour légitimante (autorisée, *authoritative*).

Il y a alors hétérogénéité des sources énonciatives, et non plus homogénéité, comme dans le cas de l'autorité éthotique.

L'étude technique de cette dernière forme d'argumentation s'inscrit dans le cadre plus général de la reprise discursive.

L'argument d'autorité

L'argument d'autorité classique exploite une des sources de l'autorité ; il repose sur un mécanisme de citation. Il se schématise simplement sous la forme suivante (voir Hamblin 1970, p. 224 sqq.) :

L : — *A est une autorité, A dit que P ; donc P est vrai / donc je fais comme ça.*

L : — *A dit que P*

Dire que **A** est une autorité, c'est dire qu'il est un expert dans un domaine de savoir ou une pratique : *une autorité en matière de football, de vin, une autorité en virologie*. La discussion en cours se rattache au domaine d'expertise de **A**, **L** lui-même défend une position coorientée avec **P**, mais il a moins d'autorité que **L** dans le domaine concerné.

L'exemple prototypique fondant cette catégorie est celui de Pythagore cité par ses disciples : “*il l'a dit lui-même*” (“*ipse dixit !*”), donc c'est vrai. — Pythagore n'est pour rien dans l'affaire ; c'est le locuteur qui lui confère, à juste titre, l'autorité.

L'autorité peut également justifier des *façons de faire* comme des croyances, ou combiner les deux :

L : — *Le Maître a dit que la pitié est un vice.*

L : — *C'est comme ça qu'on tient sa fourchette, à Paris.*

L : — *Je ne donne jamais d'argent aux SDF, j'ai vu sur internet que ça ne leur rendait pas service.*

La philosophie de l'argumentation privilégie un idéal d'exposition à la réfutation (Toulmin) : cette exigence est parfaitement satisfaite par l'argument d'autorité, puisqu'on sait exactement qui a dit quoi.

Retentissement éthotique de l'argument d'autorité

Le locuteur peut procéder par allusions connotant un discours “autorisé”, dominant, prestigieux ou expert. Si j’insère dans mes paroles les expressions “*formation discursive*”, “*appareil idéologique d’état*” ; “*grand Autre*”... je laisse entendre mes accointances, ou ma connivence, avec, respectivement, les pensées prestigieuses, ou jadis telles, de Foucault, Althusser, Lacan, Deleuze, etc.

Citer directement ou par allusion une autorité prestigieuse **renforce l'éthos du locuteur** ; parler par la voix du Maître, c’est faire entendre Sa voix, donc, en fin de compte, *s’identifier* à Lui et *recadrer l’échange* en conséquence.

Cet enfouissement de l’autorité dans le discours (présupposition, implication, moyens paraverbaux), la dérobe à la réfutation.

4.2 Qu'est-ce qu'une autorité ? Le magasin des autorités traditionnelles

L’autorité est au fondement du topos n° 11 de la *Rhétorique* d’Aristote qui définit sa force comme

[celle du] jugement antérieur prononcé sur la même question, une question semblable ou une question contraire, surtout s’il émane de tout le monde et à toutes les époques, à défaut s’il émane au moins de la majorité, ou des sages — tous ou la plupart —, ou d’hommes de bien ; ou encore des juges de l’affaire eux-mêmes ou de ceux dont les juges admettent l’opinion ou de ceux dont il n’est pas possible de contredire le jugement, par exemple ceux qui ont pouvoir sur nous, ou de ceux dont il n’est pas beau de contredire le jugement, tels les dieux, notre père ou nos maîtres. (*Rhét.*, II, 23, 1398b15-30 ; trad. Chiron, p. 388)

On remarque que le sens du mot *jugement* évolue au fil des exemples, du jugement intellectuel jusqu’au jugement judiciaire.

Sur cette base, les rhétoriques ultérieures énumèrent les autorités susceptibles d’être appelées à la rescousse pour affermir la position d’une partie. Dans le domaine judiciaire, la rhétorique *À Herennius* propose dix « formules » (topoî) pour « amplifier l’accusation » :

La première est tirée « de l’autorité, quand nous rappelons que l’intérêt les dieux immortels, nos ancêtres, les rois, les cités, les nations, les hommes les plus sages, le sénat, ont pris à la chose – et surtout quelle sanction a été prévue par les lois en ces matières. (*À Her.*, II, 48 ; p.81).

Il s’agit d’autorités susceptibles d’appuyer toute forme de discours, bien distinctes du *précédent* judiciaire.

L’époque moderne accorde une grande importance à l’autorité des experts et des spécialistes, mais le magasin traditionnel des autorités est largement repris, avec quelques ajustements :

Autorité des Livres, de la tradition, des ancêtres (*ad antiquitatem*). On oppose à cette forme d’autorité l’argument du progrès.

— des vers célèbres, des proverbes, des exemples, des exempla, des fables, des paraboles.

—des Américains, des Chinois... (en tant que tels)

— des médias, des professionnels, de savants, des professeurs...

- des enfants et des vérités qui sortent de leur bouche, des riches, des pauvres, des paysans du Danube... V. [Richesse et pauvreté](#)
- grand nombre, prestige du consensus majoritaire, d'un groupe particulier... V. [Consensus](#) ; [Doxa](#)

Ces formes d'autorité sont cumulables : l'autorité scientifique du Maître est parfois mâtinée de l'autorité charismatique du gourou.

Toutes ces variétés d'autorité peuvent être citées ; certaines peuvent être en outre incarnées par le locuteur se mettant en scène comme un Chinois, un expert, un pauvre, un membre d'une communauté éminente, etc.

5. Évaluer et critiquer l'autorité experte

D'un point de vue logico-scientifique, un discours est recevable s'il recueille et articule, selon des procédures admises dans la communauté concernée, des propositions vraies, pour en déduire une proposition nouvelle, vraie et intéressante.

L'acceptation d'un point de vue est fondée sur l'autorité si elle repose non pas sur l'examen de la conformité de l'énoncé aux choses elles-mêmes, mais sur la confiance accordée à la source et au canal par lesquels l'information a été produite et reçue. L'argument d'autorité correspond à la substitution d'une *preuve périphérique, indirecte*, à la *preuve ou à l'examen directs*, considérés comme inaccessibles, trop coûteux ou trop fatigants.

Son usage se justifie quotidiennement par un *principe d'économie*, de division du travail, ou par un effet de position. Il fonctionne très bien, très rationnellement, comme *argument par défaut*, révisable lorsqu'on aura accès à de plus amples informations.

L'autorité ne soustrait rien ni personne à la contestation, elle établit simplement l'existence d'une présomption, transférant la *charge de la preuve* à la personne qui la conteste, V. [Dialectique](#).

L'argument d'autorité sous sa forme classique est donc bien une forme d'argumentation recommandable, car il expose l'autorité dont il se réclame. On peut opposer *l'étayage autoritaire*, de l'énoncé autoritaire, soutenu par la position socio-discursive du locuteur, et *argument d'autorité*, hétéro-fondé, où l'autorité est clairement thématisée.

Autrement dit, l'argument d'autorité n'est ni autoritaire ni fallacieux s'il est invoqué pour ouvrir le débat, mais il le devient s'il prétend le clore.

La méthode des contre-discours fournit un principe d'évaluation et de critique des arguments d'autorité. L'argument d'autorité "L: — A dit que C" est vulnérable à des contre-discours visant soit la citation C en tant que telle, soit la qualité d'expert de A.

5.1 Réfutation de l'argument d'autorité

Contre la citation elle-même

L : A dit que P

La réfutation remet en cause le fait que A ait dit P, la citation en tant que telle ou la pertinence de la citation dans le cadre de la discussion actuelle. Cette démarche préserve le statut de A en tant qu'autorité.

- **A n'a jamais dit P** ; **P** n'est pas conforme à la lettre de ce que **A** a réellement dit.
- **P** est une citation tronquée, coupée de son contexte, V. [Circonstances](#).
- **P** est une paraphrase contenant des éléments malicieux de reformulation et de réorientation, V. [Reprise](#)
- Quoique matériellement exacte, la citation **P** a été mal interprétée par **L**. Dans le sens où l'entendait **A**, **P** n'est pas pertinent pour la présente discussion.

L'argumentation par autorité **exploite une autorité**, et cette ligne critique regarde si cette exploitation est correcte, en vérifiant que la citation proposée est recevable. Elle laisse intact le statut de **A** comme une autorité.

Contre la qualité de la personne citée comme une autorité

- Retournement de l'autorité : **A a évolué sur ce point** ; ses déclarations et ses résultats plus récents ne vont pas dans le même sens.
- **On ne dispose d'aucune preuve directe de P** , il n'y a donc pas d'authentiques experts dans ce domaine, ni **A** ni qui que ce soit d'autre.
- Par application de l'argument *ad hominem* : **P** est peu compatible, voire contradictoire avec d'autres affirmations (ou prescriptions) de **A** ; **A s'est contredit sur ce point**.
- **Il n'y a pas consensus parmi les experts**.
- **A a parlé hors de son domaine de compétences** ; il n'est pas expert dans le domaine précis dont relèvent les prises de position du type **P**.
- **A n'est pas un vrai expert, A est dépassé, il se trompe, il s'est souvent trompé**.
- **A il est intéressé, manipulé, vendu : A est payé pour dire ce qu'il dit**.
- On peut coiffer le tout par une attaque personnelle : **A n'est pas un expert mais un bouffon**.

L'argumentation par l'autorité suppose que la source soit une réelle autorité. La réfutation s'en prend maintenant au statut de **A** comme autorité.

Elle correspond a contrario **à l'argumentation qui fonde une autorité légitime** :

A parle dans son domaine de compétence, il est au fait de l'état de la question, son système est cohérent, il dispose de preuves directes, tous les experts sérieux sont d'accord avec lui, il a déjà fait telle prédiction juste.

Les deux formes de réfutation peuvent se combiner : **A n'est pas un expert** (son autorité n'est pas établie), et **L le cite n'importe comment** (lui fait dire n'importe quoi).

Argumentation fondant / exploitant l'autorité

On retrouve les deux classes d'argumentations : argumentations établissant une autorité et les argumentations exploitant cette autorité.

5.2 Contre-argumentations

Discours de résistance à l'autorité

Le cadrage dialogal invite à focaliser non plus sur l'argument *d'autorité*, mais sur la *relation d'autorité*. La focalisation est moins sur le problème de *l'autorité citée* que celui de la *pusillanimité de l'interlocuteur* qui accepte l'argument d'autorité, V. Modestie.

Contre-argumentation par des arguments sur le fond

L'opposant peut opposer directement à **P** des arguments directs, portant sur le fond, tirés non pas de l'autorité, mais de la raison scientifique, ou du savoir historique. Ces arguments sont par nature supérieurs à l'appel à l'autorité, qui reste un argument périphérique.

6. Usages réfutatifs de l'autorité

6.1 Usages réfutatifs de l'autorité positive

Les paragraphes précédents abordent l'autorité en tant qu'elle sert d'appui à une affirmation. Dans les mêmes conditions, l'appel à l'autorité sert à la réfutation lorsqu'il soutient une affirmation opposable à celle qu'on veut réfuter :

L1 : — **P** !

L2 : — **X** dit le contraire, et il s'y connaît !

Si **X** est du même camp que **L1**, la réfutation combine autorité et *ad hominem*, V. Ad hominem. L'autorité positive peut aussi être utilisée pour détruire non plus le contenu de ce qui est dit, mais *la prétention à l'autorité* et donc la *compétence* de la personne qui tient le discours d'autorité :

L1 : — **P** !

L2 : — *C'est exactement ce que dit Perelman !*

— La pensée est un dialogue intérieur ? Ça, on le sait depuis le Thééthète !

6.2 Autorité négative : *Ad Hitlerum*

L'autorité négative sert à la réfutation du dire dans le cas suivant :

L1 : — **P** !

L2 : — **H** dit exactement la même chose !

H est une personne, un parti rejeté dans la communauté de parole à laquelle appartiennent **L2**, les tiers arbitres de l'échange et possiblement **L1** lui-même ; **H** est une anti-autorité, V. [Imitation](#).

Dans l'argumentation positive par autorité, le lien de l'énoncé à l'autorité positive est fait par le proposant ; ici, c'est l'opposant qui relie l'énoncé qu'il conteste à l'autorité négative. *Hitler* occupe le sommet de la catégorie graduée des personnes dont il est impossible de reprendre les termes : on parle de *reductio ad Hitlerum* pour désigner ce cas d'autorité négative, dont l'invocation est supposée mettre un terme à toute discussion :

L'an dernier, on s'en souvient, des barons de l'industrie financière se sont excités à propos d'une très légère critique du Président Obama. [...] Et quant à leur réaction à la proposition de supprimer une niche fiscale permettant à certains d'entre eux de payer vraiment peu d'impôts, — eh bien, Stephen Schwartzman, Président du groupe Blackstone, l'a comparée à l'invasion de la Pologne par Hitler

Paul Krugman, *Panic of the Plutocrats*, 2011 [3]]

[1] <https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/obligation-motivation-decisions-justice-juge-20105.htm> (01-04-2022).

[2] Racine, *Andromaque*, 1667. I, 2.

[3] *New York Times*, 10 octobre 2011. http://www.nytimes.com/2011/10/10/opinion/panic-of-the-plutocrats.html?_r=1&ref=global-home, (20-09-2013).

Christian Plantin

**Dictionnaire de l'argumentation
2025**

B

Balisage - Bon sens

BALISAGE DE L'ARGUMENTATION.....	2
BIAIS LANGAGIER	6
BON SENS ► DOXA ; AUTORITÉ.....	9

BALISAGE DE L'ARGUMENTATION

Quelques opérations utiles pour l'analyse de l'argumentation dans un corpus :

- Découpage des données en séquences, détermination des séquences argumentatives.
- Structuration des séquences argumentatives.
- Structuration des interventions argumentatives

1. Principes généraux

Faire une analyse argumentative, c'est construire une représentation d'un texte ou d'une interaction, du point de vue d'une théorie ou d'une synthèse de théories de l'argumentation. Cette représentation dépend en premier lieu des buts de l'analyse et du type de données écrites ou orales envisagé. Les distinctions proposées ici visent seulement à fournir un canevas élémentaire permettant d'organiser les observations de base.

Si l'on postule que, la langue étant argumentative, tout dans la parole doit être argumentatif, le problème d'identifier ce qui est séquence argumentative et ce qui est séquence d'un autre type ne se pose pas.

Si l'on postule que seules certaines séquences de paroles sont argumentatives, il faut en premier lieu découper le donné langagier macro (texte, interaction) en séquences, plus ou moins articulées autour de leurs frontières, et justifier les raisons pour lesquelles on considère telle séquence comme argumentative. La mise en œuvre correcte de cette opération suppose des incursions dans les domaines plus larges de la construction de *cas* et de *corpus*.

Par exemple, si l'on veut étudier "La réfutation chez Jean-Paul Sartre", il faut, à un moment ou à un autre, se poser la question de déterminer les séquences qui constitueront le corpus étudié. Pour cela, il faut baliser ce texte ou cette interaction, c'est-à-dire le découper de façon explicite et motivée, à différents niveaux.

Dans un langage idéal (pour l'analyste), on disposerait de *marqueurs univoques*, c'est-à-dire d'éléments matériels non ambigus dans leur forme et leur fonction, automatiquement repérables, qui permettraient des conclusions certaines, par exemple :

- Présence de la marque **S** : tel passage marque le début ou la fin d'une *séquence* argumentative.
- Présence de la marque **R** : tel participant est dans tel *rôle*.
- Présence de la marque **A** : tel segment est un *argument*.
- Présence de la marque **C** : tel segment est une *conclusion*.
- Présence de la marque **T** : telle argumentation relève de tel *type*.

L'argumentation en langage naturel ne présente pas de tels marqueurs. Ceux qu'on peut relever sont quasi systématiquement polysémiques et polyfonctionnels et leur fonction proprement argumentative doit être appréciée en fonction du contexte ; c'est autant le contexte qui désigne telle marque comme argumentative que la marque qui désigne le texte comme argumentatif, V. [Connecteurs argumentatifs](#).

Si l'on postule que, la langue étant argumentative, tout dans la parole doit être argumentatif, le problème d'identifier ce qui est séquence argumentative et ce qui est séquence d'un autre type ne se pose pas.

Si l'on postule que seules certaines séquences de paroles sont argumentatives, il faut en premier lieu découper le donné langagier macro (texte, interaction) en séquences, plus ou moins articulées autour de leurs frontières, et justifier les raisons pour lesquelles on considère

telle séquence comme argumentative. La mise en œuvre correcte de cette opération suppose des incursions dans les domaines plus larges de la construction de *cas* et de *corpus*. En prenant pour point de départ *le flux de données*, on peut distinguer les points suivants.

1. Découpage des données en séquences, détermination des séquences argumentatives

- Découper les séquences, et déterminer lesquelles sont argumentatives.
- Extraire le fait essentiel qui permet de parler de séquence argumentative.
- Établir les liens nécessaires avec les séquences qui les bornent.

2. Structuration des séquences argumentatives

- Question argumentative principale — Questions argumentatives dérivées
- Participants — Rôles — Positions
- Type d'argumentativité

3. Structuration des interventions argumentatives

- Argument(s), conclusion(s)
- Schème(s) argumentatif(s)

L'analyse d'une séquence argumentative selon les précédents niveaux doit reposer sur des critères relativement *objectifs*, c'est-à-dire stables et partageables, même s'ils ne sont pas toujours *décisifs*. En d'autres termes, l'analyse d'un passage argumentatif est une activité *argumentative*, dont les affirmations doivent être justifiées et critiquées.

2. Structuration des données et extraction des séquences argumentatives

2.1 La séquence, unité d'analyse

La séquence est *l'unité analytique pertinente*. Les passages argumentatifs qui sont exploités dans les manuels ainsi que dans les présentations scientifiques sont le produit de cette première *opération de séquençage*, d'un texte ou d'une interaction. Cette opération est souvent passée sous silence, mais il peut être nécessaire de l'explicitier et de la justifier. Une séquence mal découpée (dont les bornes ont été mal posées) peut compliquer l'analyse et la rendre peu compréhensible.

Le travail d'identification de la séquence par *l'analyste* correspond au travail définissant la position interactionnelle du *participant* : *comprendre ce qu'on est en train de dire* d'une part, *savoir ce qu'on est en train de faire* d'autre part.

Par exemple, dans une *interaction en salle de classe*, on distinguera la séquence "résolution de problème" de la séquence "travaux et consignes pour la leçon suivante".

Les séquences qui se succèdent au cours d'une *réunion de travail* sont extrêmement nombreuses et diverses, elles correspondent aux grandes actions qui s'y déroulent : "ouverture et prise de contact" ; "ordre du jour" ; "discussion et décision sur le premier point de l'ordre du jour" ; "communication et échanges d'informations" ; "gestion de l'interaction" ; "relevé des conclusions et des décisions" ; "détente, blagues et digressions", "fixation de la prochaine réunion", etc.

Les niveaux et types d'argumentativité de ces épisodes peuvent être extrêmement variés.

2.2 Borner et caractériser la séquence

La séquence est définie en *externe* et en *interne*.

- **En externe**, elle est définie par les *frontières* qui la détachent et l'articulent dans une donnée macro. On trouve à ces frontières des formules de transition où on note des changements de thème, des formules de clôture et d'ouverture spécifiques ainsi que des réaménagements du format d'interaction.
- **En interne**, la séquence est définie par sa structure et son contenu : type d'activité langagière, format d'interaction, cohérence sémantico-thématique, qui, globalement, définissent un *principe de complétude* de la séquence. Ce qu'est une séquence complète dépend du type de séquence envisagée : le principe de complétude de la séquence "*présentation de l'ordre du jour*" n'est pas le même que celui de la séquence "*discussion du point numéro trois de l'ordre du jour*".

Dans un monologue, les frontières de séquence sont délimitées par des expressions cadratives, des clôtures et des ouvertures thématiques.

La *rhétorique* argumentative classique propose une excellente description des principaux éléments d'une séquence argumentative monolocuteur, dont elle propose, par défaut, l'arrangement suivant : introduction, présentation de soi et de la question ; faits, lieux, participants ; réfutation des adversaires ; position propre ; argumentations ; conclusion générale, propositions d'action.

2.3 Déterminer l'argumentativité de la séquence

Pour déterminer si telle séquence est argumentative, on recherche s'il s'y manifeste des *désaccords* ; des contradictions *explicites (thématisées)* ou non ; et s'il émerge de ces oppositions, une *question*, sachant que questions et oppositions se déterminent mutuellement. Dans le cas d'un texte monologal, les mêmes relations se manifestent entre les voix dialogiquement ou polyphoniquement mises en scène.

La séquence argumentative peut émerger spontanément dans n'importe quel type de séquence, par exemple, quelqu'un peut manifester un désaccord durant la lecture de l'ordre du jour. La limite gauche (ouverture) d'une séquence argumentative émergente est caractérisée par la concrétisation d'une opposition en une question argumentative. La limite droite (clôture) peut être de n'importe quel type, tout est une question de contraste avec la séquence suivante : le président de séance regarde l'horloge et dit : "*Eh bien, je vous suggère de discuter davantage de ce point très intéressant pendant la pause-café. Merci de votre participation*".

L'argumentation peut être l'activité principale de la séquence ; on s'attend à ce que la séquence "*Discussion et décision sur le point n° 19 de l'ordre du jour*" soit fortement argumentative. La structuration interne et les frontières d'une telle séquence institutionnalisée dépendent des règles en vigueur dans l'institution dans laquelle elle se déroule.

Lorsqu'il s'agit d'une question préexistante dont la discussion est à l'ordre du jour, la discussion actuelle est un épisode dans le développement plus large de la question telle que discutée dans divers *sites* argumentatifs et cristallisée dans un *script* spécifique. La question a une histoire, et la discussion actuelle ne va pas forcément permettre d'en finir avec elle.

3. Structuration des séquences fortement argumentatives

3.1 Question et sous-questions argumentatives

Les *rôles* argumentatifs se distribuent en fonction des questions, et chaque question impose aux arguments qu'elle attire ses principes de *pertinence*, internes et externes. Une même question peut engendrer plusieurs *sous-questions*, déterminant des sous-séquences. La question fait l'unité de la séquence. Étant déterminés par la question, les rôles et positions sont en principe relativement stables.

3.2 Participants, rôles et positions

Qu'il s'agisse d'un dialogue réel ou mis en scène dans un texte, où interviennent argumentations et contre-argumentations, il faut en priorité attribuer son dû à chaque *participant*, c'est-à-dire les *positions* qu'il tient, les *rôles* qu'il joue dans la discussion, et dans quel *système d'alliance* il entre. Les *positions* sont identifiées comme les segments apportant une réponse à la question débattue. L'expérience montre que cette tâche apparemment élémentaire peut être assez complexe.

3.3 Type d'argumentativité

Le type d'*argumentativité* est caractérisé par :

- Le type d'*opposition* (ratifiée / non ratifiée) qui domine la séquence, et la caractérise comme émergente ou pleinement argumentative.
- Les modes de traitement des *contre-discours* (par reprise directe des autres discours, évocations, reformulation, etc.), caractérisent le type de critique et d'évaluation mutuelles mis en œuvre,
- Les *lignes argumentatives* formées par les interventions co-orientées avec celles d'autres partenaires alliés peuvent mettre en œuvre des *stratégies* globales organisées (affirmatives ou réfutatives).

4. Structuration de l'intervention argumentative

Une fois les opérations précédentes menées à bien, on est en mesure d'analyser plus précisément la structuration locale de l'argumentation, notamment :
— au niveau des *orientations*
— au niveau des *types d'argumentation* exploités.

Ces tâches, prennent en compte les *connecteurs* et les *morphèmes argumentatifs* éventuellement présents dans le passage.

Pour vérifier si on a bien affaire à tel ou tel type d'argumentation, on recherche s'il existe une relation de *paraphrase* acceptable entre le discours topique *générique définissant ce type d'argumentation* et le discours argumentatif *actuel*.

Pour un exemple détaillé, V. *Type d'argumentation*. Il se peut qu'un même discours argumentatif concret soit paraphrasable selon plusieurs schèmes.

L'observation de la relation entre 1) les arguments développés par les participants dans une rencontre particulière et 2) les éléments du script associé à la question, lorsqu'il est disponible, est toujours très instructive.

BIAIS LANGAGIER

Un mot biaisé est un mot orienté, hologramme du discours qui le porte. L'élimination des mots biaisés supposerait une réforme générale du langage ordinaire.

On parle de biais en argumentation à propos :

— des questions à présupposés, V. [Questions chargées](#)

— des redéfinitions ad hoc de mots, V. [Définitions persuasives](#)

— de l'[orientation](#) sémantique de certains termes, qui apparaissent comme des *mots biaisés* dans la discussion les concernant.

1. Mots biaisés

L'holographie est une technique qui permet de représenter en deux dimensions des phénomènes tridimensionnels. Métaphoriquement parlant, certains mots sont des hologrammes des discours qui les portent. Ils ont la propriété de représenter la totalité du discours argumentatif dans lequel ils entrent : la ligne du discours est condensée en un seul de ses points, le mot. Ces mots hologrammes sont dits *orientés* (théorie de l'argumentation dans la langue) ou *biaisés* (théorie normative des fallacies).

Dans le débat sur l'avortement, si l'un parle de *bébé* et l'autre de *foetus*, on sait déjà que le premier est probablement contre et l'autre plutôt en faveur de l'avortement. Le mot est chargé (ang. *loaded*) de la conclusion vers laquelle il tend.

Selon le *TLFi*, parler d'un *bébé*, c'est désigner un humain, et inférer qu'on doit développer vis-à-vis de lui toutes les attitudes qu'on a vis-à-vis d'un « enfant en bas âge » ; alors que *foetus* désigne le « produit de la conception des vertébrés au cours du développement prénatal, après le stade embryonnaire, lorsqu'il commence à se former et à présenter les caractères distinctifs de l'espèce. » *Bébé* a des « emplois affectifs », ce qui n'est pas le cas de *foetus* (*TLFi*, art. *Fœtus* ; *Bébé*).

Un mot peut être chargé de valeur dans un discours et pas dans un autre. En médecine, *foetus* s'oppose à *embryon* dans un discours technique non controversé, et tout le monde parle de *bébé* à propos d'un enfant en bas âge.

Pour qu'une proposition entre dans un raisonnement non circulaire, il faut que le terme sujet **T** désigne un être ou un état de choses **t** et que l'énoncé pris globalement porte un jugement sur cette réalité **t**. Le terme **T** est dit chargé ou *biaisé* lorsque le mécanisme de désignation inclut le jugement correspondant à la réponse à la question argumentative qui se pose au sujet de **t**. Dans le cas *bébé* / *foetus* :

“bébé” inclut le jugement “l'avortement est un crime”

“foetus” inclut le jugement “l'avortement est un choix”

La question des termes biaisés correspond à celle de l'*orientation argumentative* du mot. La [définition persuasive](#) est une forme de biais fondée sur un redécoupage du sens du mot par le locuteur, en fonction de ses intérêts immédiats.

La procédure argumentative calquée sur l'argumentation scientifique demande que l'énoncé argument et l'énoncé conclusion désignent deux faits, indépendamment évaluables, et que la conclusion soit tirée de l'argument par l'application d'une loi de passage, V. [Auto-argumentation](#).

L'argumentation est *biaisée* lorsque l'énoncé argument et l'énoncé conclusion ne sont pas indépendants ; l'énoncé argument présuppose en fait les conclusions qu'il feint de construire. La conclusion est intégrée dans l'argument, et le raisonnement est piégé dans un *cercle vicieux*.

Le mot *biaisé* est lui-même biaisé, il a la même orientation négative que "préjugé". Le mot *orienté* peut lui-même avoir l'orientation neutre-positive de "fixé sur un repère", tout en admettant, le cas échéant, l'orientation négative de "*biaisé*".

Le sens des mots évolue, et on peut envisager que l'usage redéfinisse l'opposition bébé / fœtus nous le saurons dans un siècle ou deux. Dire que les mots sont *biaisés*, c'est impliquer que leur bon usage demande qu'ils soient **redressés**. Le diagnostic de biais s'inscrit dans le programme de construction d'un ortho-langage *désubjectivisé*. Ce programme est effectivement réalisé dans toutes les pratiques technico-scientifiques. Son application au langage ordinaire, d'une part, supposerait une réforme générale des locuteurs en tant qu'êtres de langage, porteurs de valeurs et d'intérêts, et d'autre part, elle éliminerait de la parole *la mémoire des discussions passées*. Tout cela équivaldrait à se donner pour programme de recherche en argumentation l'élimination de l'argumentation.

2. Les catégorisations antithétiques, reflets du débat

L'opposition qu'exploitent les discours / contre-discours est parfois reflétée dans la morphologie des mots, V. [Antithèse](#) ; [Dérivés](#) ; [Morphème argumentatif](#) :

Politicien / politique
Personne serviable / servile

D'une façon générale, les parties utilisent des termes opposés pour désigner les êtres au centre du débat : vous êtes le *persécuteur*, je suis la *victime* ; il est le *mauvais riche*, je suis le *pauvre-mais-honnête* ; votre approche est *scientiste* alors que la mienne est *scientifique*. Cette opposition entre les termes peut se développer et s'enrichir dans des constructions complexes :

La chasse au faisan est un sport de gentlemen !
La chasse au faisan est un massacre commis par des brutes avinées !

Dénominations pacifiques et dénominations argumentatives

L'attribution d'un nom (dénomination) ne pose pas trop de problèmes pour les plantes, les animaux et autres *espèces naturelles* familières : Si on entend parler, sous nos latitudes, d'un animal familier, amateur de souris, on conclut immédiatement qu'il s'agit d'un *chat*. Les choses sont plus compliquées lorsqu'on a affaire à des êtres et des situations dont la désignation adéquate n'est pas un préalable au débat, mais un enjeu du débat lui-même.

Bébé médicament et bébé sauveur

L'idée de sélection génétique répugne à bien des gens. Comment parler d'un enfant qui a été conçu génétiquement sélectionné pour qu'il fournisse la greffe permettant de soigner son grand frère ou sa grande sœur malades. Faut-il alors parler de *bébé médicament* ou bien de *bébé sauveur*, de *bébé docteur* ?

Des pesticides aux produits phytosanitaires

Comment désigner les produits utilisés pour traiter les cultures et suspectés d'être cancérogènes ? Le terme *produit agro-pharmaceutique* rappelle l'origine chimique et industrielle du produit ; le terme *produit phytosanitaire* a été repris par une association de défense de personnes qui s'estiment victimes de ce genre de produits, « Phyto-Victimes » ; *pesticide* a également une orientation négative malgré sa signification étymologique, "tueur [de] parasites", comme si la négation d'une négation était interprétée comme une désignation hyper-négative du produit. La lutte terminologique se poursuit et l'industrie s'est tournée vers les termes *produits phytopharmaceutiques* et *produits phytosanitaires*.

Terroristes ou résistants ?

Selon quels critères puis-je catégoriser tel individu comme *terroriste* ou comme *résistant* ? Le résistant est-il un terroriste qui a réussi, et le terroriste le résistant d'une cause perdue ? Tel acte doit-il être catégorisé comme un acte de terrorisme (lâche) ou un acte de résistance (héroïque) ? Dira-t-on que tout le monde a les mains sales et que tout dépend du camp auquel appartient le locuteur, ou qu'il y a des critères universels permettant de trancher, comme "viser des civils innocents, des enfants" ?

3. La désignation, enjeu du débat

Dans le débat sur l'avortement, où il s'agit de déterminer si l'on va accorder le statut de personne à l'objet du débat, la discussion *sur les termes*, *fœtus* ou *bébé*, n'est pas dissociable ici de la discussion *sur le fond*. En pratique, le vainqueur se reconnaît à ce qu'il a réussi à imposer son vocabulaire, avec le sens qui lui convient, V. [Persuasion](#). Il n'est pas pratiquement possible de trouver remède au "langage biaisé" par une forme de conventionnalisme, consistant à se mettre d'accord sur le sens des mots préalablement au débat dans lequel ils seront utilisés, et à s'abstenir de termes "chargés" au profit de termes "neutres".

La discussion sur *la nature* de l'objet n'est pas toujours séparable de la discussion sur *son nom*. Le fait d'être l'enjeu d'un débat dédouble la désignation de cet objet. Son nom "vrai", "objectif", lui sera, éventuellement, attribué au terme du débat — l'objectivité n'est pas une condition, mais un produit du débat.

La recherche de termes "neutres" manifeste d'une part le désir de mettre entre parenthèses le langage, pour autant qu'il ne correspond pas à un hypothétique idéal référentiel pur, et, d'autre part, la volonté de considérer que le débat entre êtres rationnels ne saurait reposer que sur le *malentendu*, conséquence des défauts de la langue naturelle.

La situation d'argumentation est relativement simple si l'on part de l'hypothèse qu'il existe des *données admises* par les deux parties. Mais d'une façon générale, il n'y a accord sur les faits que si ces faits allégués sont des faits *pacifiques*, c'est-à-dire externes au vif du débat. Dans le cas contraire, la division des discours se marque alors de façon radicale par les

désignations dites biaisées, chargées ou orientées. L'orientation des désignations est inhérente à l'activité argumentative, V. [Schématisation](#).

L'accord sur la désignation linguistique des faits est une question d'identité, de focalisation, d'empathie émotionnelle : non moins qu'aux *croyances*, on se *convertit* aux faits et à leurs *désignations*.

4. La désignation, mémoire de l'argumentation

L'argumentation est couramment considérée comme un raisonnement autonome, contenu dans un épisode discursif lui-même autonome. La vision normative traditionnelle des biais langagiers change du tout au tout si l'on aborde l'argumentation comme un long processus de débats se développant à partir d'une question lancinante, dont personne n'a la réponse, et qui met en jeu des valeurs et des intérêts jugés cruciaux par les participants.

Dans de tels débats, les locuteurs n'improvisent pas leurs positions et leurs conclusions ne sont pas construites *hic et nunc*. L'orientation des mots rappelle que tout cela a *déjà été argumenté de façon que le locuteur estime valable*. Les mots orientés font référence à l'ensemble des discours soutenant leur orientation ; ils manifestent *la mémoire de l'argumentation*, et sont ainsi un exemple clair de ce qu'est un *objet de discours*, V. [Auto-argumentation](#).

BON SENS ► [DOXA](#) ; [AUTORITÉ](#)

Christian Plantin


**Dictionnaire de l'argumentation
2025**

C

Carte argumentative

-

Concession

CARTE ARGUMENTATIVE ► SCRIPT	3
Argumentation au CAS PAR CAS.....	3
CAS PARALLÈLES	6
CATÉGORISATION et NOMINATION	8
Causalité 1 ► “CAUSE” : Le mot	14
Causalité 2 : LA RELATION CAUSALE	14
Causalité 3 : Argumentation CAUSALE Établir ou réfuter l'existence d'une relation causale	17
Causalité 4 : Argumentation par la CAUSE ou arg. DE LA CAUSE À L'EFFET	23
Causalité 5 : Argumentation de l'EFFET À LA CAUSE ► EFFET	24
“CAUSE” : Le mot	24
CERCLE VICIEUX 	25
CHARGE DE LA PREUVE	28
Argumentation du CHAUDRON	30
Argumentation sur les CIRCONSTANCES	32
CLASSE ARGUMENTATIVE ► ÉCHELLE ARGUMENTATIVE	34
Argumentations sur les CLASSIFICATIONS	34
Argument de la COHÉRENCE	39
COMPARAISON	43
Argument de la COMPLÉTUDE	44
COMPOSITION ET DIVISION TOUT ET PARTIE	45
CONCESSION	50

CARTE ARGUMENTATIVE ► SCRIPT

Argumentation au CAS PAR CAS

L'argumentation au cas par cas procède par inventaire des cas possibles, suivi de l'élimination de tous ces cas sauf un, qui est déclaré correspondre au cas réel. On la réfute en montrant que l'inventaire des cas envisagés est incomplet.

1. Argumentation au cas par cas

L'argumentation au cas par cas (ou *argumentation par cas*) procède en plusieurs étapes :

- (1) Une question comme-“*Que s'est-il passé, que peut-il se passer ?*” :
- (2) Inventaire des cas possibles.
- (3) Examen successif de chacun de ces cas.
- (4) Cet examen conduit à l'élimination de tous les cas possibles, sauf un.
- (5) Ce dernier cas possible est déclaré correspondre à ce qui s'est réellement passé.

L'argumentation par cas suppose une généralisation correcte à l'étape (2). C'est une méthode d'argumentation indirecte, concluante, « fondée sur la nature des choses » (*ad rem*) , V. Fond. Elle s'applique particulièrement à la recherche des causes et des définitions. Exemple :

Cet argent, soit vous en avez hérité, soit vous l'avez gagné par votre travail, soit vous l'avez volé. Si vous l'avez gagné par votre travail ou si vous en avez hérité, il vous est facile de le prouver en nous montrant les documents qui l'attestent. Vous n'avez aucun document de ce type ? Donc vous l'avez volé.

On parle également d'argumentation par division, que Perelman illustre comme suit :

Le pneu a éclaté parce qu'il était usé, parce qu'il y avait des clous sur la route, ou parce qu'il y avait malfaçon. Or le pneu venait d'être acheté, on n'a retrouvé aucun clou dans le pneu. Donc il y avait malfaçon. (Perelman 1977, p. 65)

Ce schème argumentatif est connu depuis l'antiquité grecque, elle est décrite par Socrate, dans *La République* [1]. Selon Socrate, la cité juste est définie a priori par quatre vertus. Deux chemins permettent d'établir ces vertus, soit par constatation directe, soit indirectement « par la méthode que nous appellerions aujourd'hui des restes ou résidus » (Bacou, 1966, p. 28) [1], qui correspond au cas par cas :

Socrate: Il est donc évident que [la cité recherchée] est sage, virile, modérée et juste. (427e)

Adimante: C'est évident.

Socrate: Par suite, quelle que soit celle de ces vertus que nous trouvions en elle, les vertus restantes seront celles que nous n'aurons pas trouvées.

Adimante: C'est évident.

Socrate: Si par exemple, dans le cas de quatre choses quelconques, nous cherchions l'une d'entre elles dans quelque domaine que ce soit et que nous la reconnaissons en premier, cela nous satisferait; mais si nous reconnaissons d'abord les trois autres, par ce fait même serait découverte celle que nous cherchions : car elle ne serait évidemment rien d'autre que celle qui resterait. (428a) [2]

Cette procédure argumentative est rigoureuse. Elle correspond au schème logique de la négation d'une disjonction, V. [Connecteurs logiques](#) :

(P ou Q ou R) est vrai
P est faux et Q est faux
Donc R est vrai.

1.1 Argumentation par cas et recherche de la cause

Comme le montrent les exemples précédents, l'argumentation au cas par cas permet de déterminer la cause d'un phénomène **Ph**. On fait empiriquement l'inventaire des causes possibles et on regarde ce qui se passe si on les élimine. Par exemple, on constate que **Ph** est systématiquement précédé ou accompagné des phénomènes **A**, **B** et **C**. On supprime les phénomènes **A** et **B** et on constate que **E** se produit toujours : on en conclut que **C** est une cause possible de **Ph**.

Si les causes possibles ont été correctement inventoriées, et si on constate que **E** ne se produit pas si on supprime **C**, alors **C** est la cause de **E**, V. [Réfutation par les faits](#)

1.2 Argumentation par cas et définition en extension

La [définition](#) en extension applique également la méthode des cas, mais dans un contexte tout différent. Il ne s'agit plus d'une recherche portant sur un événement ou un fait empirique, mais de rechercher quels sont les traits essentiels définissant un mot-concept (une catégorie). La recherche de Socrate mentionnée supra porte sur la définition de la Cité parfaite est entièrement conceptuelle *a priori*.

L'impiété peut ainsi être *définie* comme un manque de respect *soit* envers les dieux, *soit* envers leurs prêtres, *soit* envers leurs sanctuaires (Aristote, *Rhét.*, II, 23, 1399a5 ; Chiron, p. 390).

Pour accuser quelqu'un d'impiété, on procède par division ou par cas, en montrant qu'on n'a manqué de respect *ni* envers les uns, *ni* envers les autres, *ni* envers les troisièmes.

Le 18^e lieu de Bossuet est l'argumentation par « énumération des parties » (Lat. *ab enumeratione partium*) V. [Typologies Anciennes](#) ; [Typologies Modernes](#). Ce lieu est illustré par l'exemple suivant, qui repose sur la définition de "(grand) capitaine" :

Le tout et la partie font le dix-huitième lieu. Là se fait cet argument qui s'appelle le dénombrement des parties, *ab enumeratione partium*. Ainsi l'Orateur romain (= Cicéron) dans l'oraison pour la loi Manilia en faisant le dénombrement de toutes les parties d'un grand capitaine, conclut que Pompée est le capitaine accompli qu'il faut opposer à Mithridate. Par la même raison, si on convient que quelqu'un soit un parfait capitaine, on montrera par là qu'il aura donc la prudence, la valeur, et toutes les autres parties d'un bon général.

Bossuet, *Logique*, Livre 3, Chap. 20, *Des moyens de preuve tirés de la nature de la chose*, (p. 140)

1.3 Terminologie

Le même phénomène argumentatif peut donc être désigné par quatre étiquettes :

- Argumentation au cas par cas
- Argumentation par division
- Méthode des restes ou résidus
- Argumentation par le tout et la partie, *ab enumeratione partium*.

2. Réfutation de l'argumentation par énumération des cas

Qu'elle touche à la causalité ou à la définition, l'argumentation au cas par cas est une preuve *indirecte* « fondée sur la nature des choses » (*ad rem*), [V. Fond](#). Elle repose a) sur l'inventaire des cas possibles et b) sur l'examen de tous ces cas.

Cette preuve est parfaitement concluante si on a effectivement envisagé – et correctement examiné – tous les cas. On réfute l'argumentation au cas par cas en montrant que l'énumération des cas est incomplète, donc que la généralisation à “tous, sauf un” était précipitée, par exemple, dans les cas précédents :

— Vous avez oublié un cas : cet argent, je l'ai gagné à la loterie, voici le billet gagnant !

— Vous n'avez pas positivement prouvé qu'il y avait eu malfaçon. Un pneu peut éclater parce qu'il était mal gonflé, parce qu'il y avait un nid-de-poule sur la route, parce qu'il avait pris un choc, parce que (il était surchauffé parce que) l'automobiliste venait d'utiliser un chalumeau pour dévisser un boulon de roue, parce que le frein était collé, parce que la voiture était trop chargée, parce qu'elle roulait à trop vive allure ...

[1] Robert Bacou, 1966, *Introduction à Platon, La République*. Garnier-Flammarion, 1966, p. 28.

[2] *La République*, Livre. 4, (trad. de Pierre Pachet, Gallimard, Folio, 1993).

CAS PARALLÈLES

On parle de cas parallèles lorsque les deux cas analogues relevant de domaines distincts sont rapportés en des termes identiques, mettant ainsi en évidence leur identité de structure et de développement. Il est alors justifié de les réunir sous une même catégorie pour un même traitement

Comme [l'analogie structurelle](#), le cas parallèle est invoqué ou construit pour transférer des jugements, des émotions et des actions stabilisées dans le domaine source vers un domaine cible.

Deux cas sont dits parallèles si leur analogie n'est pas ponctuelle, mais **filée** : les deux cas sont liés points par point, dans leurs détails et dans leurs grandes caractéristiques. Autrement dit, l'analogie tend à l'identité.

Ces deux cas sont exposés de manière exhaustive *par des descriptions ou des récits* formellement superposables.

Dans l'exemple suivant, le *vol* est mis en parallèle avec le *viol*. Le récit de vol se transforme en récit de viol par substitution des termes spécifiques irréductiblement attachés à chacun des domaines (homme / femme, etc.). Les récits étant calqués l'un sur l'autre, tout ce qui est dit de l'un apparaît vrai mot pour mot de l'autre, tout jugement porté sur l'un vaut pour l'autre. Le procédé des cas parallèles permet de pousser l'analogie jusqu'à l'identification : tout correspond, traits essentiels et accessoires, réactions psychologiques et comportements après l'agression : il s'agit bien de la même chose.

MACHISME

Si un viol était jugé comme un vol : la lettre à l'éditeur est devenue virale

Un extrait du texte publié par un lecteur d'EL PAÍS et devenu populaire dans les réseaux sociaux

HÉCTOR LLANOS MARTÍNEZ – 17 MAI 2018

Je suis **un homme** de taille moyenne et déjà d'un certain âge. L'autre soir, de retour chez moi, cinq jeunes et forts individus m'ont forcé à entrer dans un portail et, sans brandir de couteaux ou d'autres armes, ils m'ont **ordonné de remettre tous les objets de valeur que je portais**, de me soumettre à tout ce qu'ils me demandaient. Effrayé par l'intimidation, **je leur ai donné ma montre, mon téléphone portable et l'argent que j'avais dans mon portefeuille**, je me suis soumis à tout ce qu'ils me demandaient. Maintenant, j'hésite à porter plainte, car peut-être **n'ai-je pas assez résisté** : je n'ai pas crié, je ne les ai pas menacés, je n'ai pas offert de résistance physique ou verbale, je n'ai pas risqué ma vie pour **sauver mes biens**. Certains penseront peut-être que j'ai collaboré au vol et que j'ai même apprécié. Ça ne vous rappelle rien ? [1]

Ce récit de vol est construit de façon à correspondre mot pour mot au récit prototypique de viol ; entre parenthèses, les éléments du fil analogique communs aux deux récits.

Je suis **une femme** de taille moyenne et déjà d'un certain âge [*Description de la personne agressée*]. L'autre soir, de retour chez moi, [*vie ordinaire*] cinq jeunes et forts individus [*Circonstances : v(i)ol en bande organisée*] m'ont forcé à entrer dans un portail [*contrainte*] et, sans brandir de couteaux ou d'autres armes [*pas d'armes : c'est un délit, pas un crime*] ils m'ont **agressée sexuellement** [*agression*] et ordonné de me soumettre à tout ce qu'ils me demandaient. [*injonction*] Effrayée par l'intimidation, je me suis soumise à tout ce qu'ils me demandaient [*soumission*]. Maintenant, j'hésite à porter plainte [*honte, culpabilité*], car peut-être **n'ai-je pas assez résisté**, je n'ai pas crié, je ne les ai pas menacés, je n'ai pas offert de

résistance physique ou verbale, je n'ai pas risqué ma vie pour **me préserver** [*la victime culpabilise*]. Certains penseront peut-être que j'ai collaboré au **viol** et que j'ai même apprécié [*retournement de la culpabilité ; soupçon de consentement à l'agression*].

[1] https://verne.elpais.com/verne/2018/05/17/articulo/1526568238_009707.html

CATÉGORISATION et NOMINATION

L'opération de catégorisation consiste à identifier un être en le rattachant à une catégorie. Les **argumentations justifiant une catégorisation** se fondent soit sur une série de traits distinctifs discriminant les membres de la catégorie, soit sur un air de famille de l'objet avec les membres reconnus de cette catégorie. Par l'opération de nomination, l'être catégorisé reçoit le nom de la catégorie à laquelle il est attaché.

catégo Les **argumentations exploitant une catégorisation** fonctionnent selon le mécanisme de l'argumentation par la définition.

Une **catégorie** est un ensemble d'êtres réunis sur la base de leur *air de famille* ou d'une *propriété commune* (Rosch, 1978). Cette communalité différencie une catégorie d'une réunion d'objets quelconques. Elle fonctionne comme le principe de discrimination qui sera invoqué si l'on désire ajouter un être à la liste.

Les catégories saillantes portent un *nom*, ce qui contribue à les stabiliser. La **dénomination** consiste à donner à un être un nom qui le rattache à la catégorie désignée par ce nom.

Les catégories émergentes reçoivent un nom par un processus de **néologie lexicale**, ou au moyen d'un syntagme descriptif.

En science, le processus de **nomination stipulative** (V. [Définition 1 §2.4](#)) consiste à baptiser (attribuer un nom) à une nouvelle catégorie d'êtres parfaitement définie, par exemple une nouvelle espèce animale, privilège généralement accordé à ceux qui l'ont découverte, et qui perpétue la mémoire de la découverte,

Pendant longtemps, la *Myotis nimbaensis* s'est faite très discrète. Cette chauve-souris doit une partie de son nom, « *nimbaensis* », à la chaîne de montagnes de Nimba, où elle a été trouvée.

CNews *Découverte d'une nouvelle espèce de chauve-souris*, 2021 [\[1\]](#)

En droit, la catégorisation – nomination correspond à la *qualification* d'un acte, opération essentielle qui détermine quelles lois sont applicables à cet acte : *Accident ou homicide ?* V. [Stase](#).

1. Techniques de catégorisation

Les termes de catégorisation – nomination désignent un ensemble d'opérations cognitives et de manipulations pratiques **légitimant le rattachement d'un individu à une catégorie désignée par un nom (ou une expression nominale désignative)** :

- *Qu'est-ce que c'est ?* **Demande d'identification** d'un être
- *C'est un N* **Identification par le nom de la catégorie** à laquelle appartient cet être

La catégorie permet de penser l'objet, le nom attaché à la catégorie permet d'en parler.

1.1 Catégorisation par traits distinctifs et par analogie

L'attribution d'un nom et d'une catégorie à un être se fait sur la base de traits distinctifs ou sur d'une ressemblance entre l'être à catégoriser – nommer avec un membre typique de la catégorie (Kleiber 1990).

Catégorisation par traits distinctifs et par analogie

La catégorisation par traits distinctifs s'appuie sur la définition attachée à la catégorie. Cette définition regroupe un ensemble possiblement hétérogène de critères permettant de dire si un être particulier entre ou non dans la catégorie constituée par ce nom. On considère un à un les critères essentiels et on voit si l'être à catégoriser les satisfait plus ou moins tous ; si oui, il appartient à la catégorie, V. [Classification](#) §1 ; [Définition](#) §2.5.

La catégorisation par analogie s'appuie sur une *Gestalt*, c'est-à-dire sur une ressemblance perceptuelle globale de l'être particulier à catégoriser avec un élément bien identifié de la catégorie retenue. L'être de référence pour la catégorie peut être :

— Un membre quelconque de la catégorie : est oiseau tout ce qui ressemble à un autre oiseau.
— Un être fortement caractéristique de la catégorie, **prototypique** de la catégorie : est vraiment oiseau tout ce qui ressemble à un moineau, au moins pour des Parisiens des années trente. Dans ce cas, tous les traits présentés par le stéréotype tendent à être considérés comme essentiels, définitoires de la catégorie, V. [Imitation](#).

Catégorisation binaire et catégorisation graduelle

Catégorisation binaire — La catégorisation faite sur la base de traits distinctifs a pour conséquence que les prédicats de catégorie, comme “— *est un oiseau*”, sont des **prédicats binaires** : “un être est ou n'est pas un oiseau”.

Catégorisation graduelle — Quand l'appartenance à une catégorie est déterminée par un **cumul de traits quelconques**, les prédicats de catégorie sont gradués ; plus le cumul de traits est riche, plus l'être à catégoriser “est un (vrai) oiseau”.

De même, l'appartenance à la catégorie devient graduelle lorsque la catégorisation se fait sur la base d'un être prototypique de la catégorie. Un oiseau qui ressemble plus à l'oiseau prototypique qu'un autre “est plus un oiseau” que l'autre. Le prototype (parangon) représente l'oiseau indépassable.

C'est ce qu'exprime l'expression juvénile “*plus X que lui, tu meurs*”, en d'autres termes, “*tu sors de la catégorie*”.

1.2 Catégorisation opératoire

Dans *Alice au pays des merveilles*, le pigeon crie “serpent !” c'est-à-dire catégorise Alice comme un serpent, sur la base du long cou qui lui est venu dans cet épisode.

‘Serpent !’ criait le pigeon.

‘Mais je ne suis pas un serpent’, répliqua Alice indignée. ‘Laisse-moi tranquille !’ [...]

‘Quelle bonne blague !’ dit le Pigeon sur un ton plein de mépris. ‘J’ai vu pas mal de petites filles de mon temps, mais jamais une avec un cou comme ça ! Non, non ! Tu es un serpent, pas la peine de nier. Et je suppose que maintenant tu vas me dire que tu n’as jamais mangé d’œuf !’

Lewis Carroll, *Alice au pays des merveilles*. [1865] [\[2\]](#)

Ce trait “avoir un long cou” évoque le serpent, ce qui fait que le pigeon craint pour ses œufs — en outre, Alice mange des œufs, trait peut-être inessentiel pour la catégorisation des êtres, mais qui renforce de fait la conclusion du pigeon.

Du point de vue des sciences naturelles, le pigeon catégorise mal les êtres ; “*avoir un long*

cou” n’est ni une différence spécifique ni une caractéristique propre du serpent ; la girafe, le héron... sont également des animaux à long cou. D’ailleurs, le serpent n’a pas de cou, et Alice a été catégorisée “serpent” probablement sur la base d’un fragment de cou entr’aperçu dans les branchages.

Mais rien ne dit que le pigeon catégorise réellement Alice comme ce que nous considérons comme un serpent. Du point de vue du pigeon, le long cou est un indice de dangerosité et il est prudent de s’exclamer “*serpent !*” comme on crie “*au loup !*” pour signaler un danger encore mal défini. C’est une classification fonctionnelle, les termes entrant dans cette classe sont nommés d’après l’élément le plus représentatif de la classe des êtres dangereux, le serpent.

2. Argumentation justifiant une catégorisation-nomination

La catégorisation peut consister en un simple jugement porté sur un individu “*c’est un salaud, ça se voit tout de suite*”. La plupart des désignations-catégorisations ne sont pas l’aboutissement d’un examen soigneux des critères pertinents, mais en cas de doute, on doit avoir recours à de tels critères.

L’opération de catégorisation est celle à laquelle se livre le cueilleur de champignons qui s’interroge sur la nature de ce qu’il vient de cueillir, ou l’employé municipal qui doit déterminer les droits sociaux de la personne qui est en face de lui. Une catégorisation bien menée aboutit à des conclusions comme :

C’est / ce n’est pas un *marasmius oreades*, autrement dit, un mousseron.

X est / n’est pas un parent isolé au sens administratif du terme.

Ces jugements sont portés sur la base de critères définitionnels tirés de l’Atlas des champignons dans le cas de la catégorisation naturelle, des textes et décrets définissant une politique sociale dans le cas de la catégorisation sociale administrative.

2.1 Catégories administratives

La catégorisation administrative se fait sur la base de lois (*citoyens français*), et de règlements (*doctorant*). Les *parents isolés* sont définis comme des « *parents qui assument seuls la charge d’un ou plusieurs enfants, ainsi que les personnes qui ont été amenées à le(s) recueillir.* » [3]. “*Être seul*” est défini comme « *être veuf, divorcé, séparé ou célibataire ne vivant pas maritalement* ». Le sens de “*parent*” est enfin étendu aux « *femmes enceintes* » et aux « *personnes qui ont été amenées à recueillir [un ou plusieurs enfants]* ».

2.2 Catégories naturelles

L’Atlas des champignons décrit le mousseron comme suit :

Grêle, chapeau de 3 à 8 cm, pied pouvant atteindre 10 cm, mais à diamètre n’excédant pas 5 mm, élastique, il est finalement très résistant, à l’image de son pied qui, sous la pression des doigts, reste rigide, sans s’écraser.

Le chapeau, vite aplani, reste mince avec des lames très espacées ; l’ensemble de l’espèce est de teinte ochracée, un peu roussâtre par temps sec, en particulier au sommet, par ailleurs mameonné. [4]

Si la chose cueillie correspond à cette description, c’est un mousseron. La catégorisation est opérée par un ensemble de procédures dont on appréciera la diversité : elle exploite des données issues de définition par description ; par ostension (photographie d’un mousseron) ; et

enfin de définition opératoire (« élastique ... sous la pression des doigts »).

L'expérience aidant, la perception intégrera l'argumentation et correspondra immédiatement à la catégorisation : c'est alors que, réellement, **on verra** le *marasmius oreades* : "Regarde, des mousserons !"

L'importance de la bonne catégorisation peut être vitale. Le cueilleur de champignons s'interroge sur la nature exacte de l'amanitacée qu'il contemple ; s'agit-il d'une amanite rougissante (excellente) ou d'une amanite panthère (hautement toxique) ? Pour cela, il doit disposer de critères d'identification **différentiels** qui lui sont fournis par son encyclopédie des champignons.

Le bulbe de l'amanite rougissante est lisse, sans bourrelet marqué, rebroussé en forme de navet ; celui de l'amanite panthère présente au moins deux bourrelets superposés d'un blanc pur. (Montegut, id.)

3. Questions de catégorisation et flou des frontières

La nécessité d'une argumentation pour fonder une catégorisation se voit dans les cas limites où la situation ou l'être réel ne cadre pas totalement avec les critères de catégorisation : une mère en voie d'isolement est-elle assimilable à un parent isolé ?

Je suis actuellement séparée de mon mari qui, lui, a quitté le domicile conjugal pour aller retrouver une autre femme. Nous allons donc faire le nécessaire pour le divorce, mais en attendant, je vis seule avec ma fille.

Il y a stase ou conflit de catégorisation lorsque discours et contre-discours proposent deux catégorisations incompatibles pour le même événement, la même action, la même personne. L'attaque et la défense font apparaître des discours définitoires justifiant le jugement porté sur le cas envisagé, V. [Analogie catégorielle](#).

L1₁ : *C'est un pauvre type*

L2 : *Non, c'est un vrai salaud*

L1₂ : *Non, mais c'est un vrai pauvre type, il faut le plaindre.*

Le conflit ne porte pas sur la définition de ce qu'est un salaud, mais bien sur la catégorisation de Untel comme un salaud.

L1₁ : *La Syldavie est maintenant une grande démocratie !*

L2₁ : *Comment peux-tu parler de démocratie dans un pays qui ne respecte pas les droits des minorités ?*

L2₁ rejette la catégorisation de la Syldavie comme une démocratie, considérant que le respect des droits des minorités est une condition *nécessaire* pour pouvoir prétendre à être une démocratie, et que la Syldavie ne respecte pas ces droits.

L1₂ : — *Mais si, elle reconnaît le droit des minorités !*

L1₂ maintient sa catégorisation-nomination, admet qu'une démocratie doit respecter les droits de minorités et affirme, contrairement à **L2₁**, que la Syldavie respecte ces droits. Il n'y a pas de conflit de catégorisation.

L3₁ (allié de L₁) : *Des démocraties qui ne respectent pas les droits des minorités, il y en a des tas.*

L3₁ rejette le critère nécessaire proposé par L2₁. Il y a maintenant conflit de catégorisation. L2₁ catégorise la Syldavie selon un critère essentialiste, L3₁ sur un critère empirique, ce qui ouvre une situation argumentative parfaite.

4. Argumentations exploitant la catégorisation

L'appartenance à une catégorie se concrétise par l'attribution d'un nom, "c'est un N !"

Une fois entré dans la classe des N, l'objet est connecté à un stock de savoirs et de croyances, soumis à des normes et des attentes diverses fondées sur l'appartenance à cette classe, selon le mécanisme de l'argumentation par la définition, sans préjuger du type de définition retenu par le locuteur, complété par le stock inépuisable des savoirs conventionnellement liés à la catégorie.

Par exemple, s'agissant de citoyens britanniques, on conclura, selon les circonstances, qu'on peut *donc* s'adresser à lui en anglais, qu'il prend probablement son thé avec un nuage de lait, ou, s'il a commis un crime à l'étranger, que le traitement judiciaire dont il relève est régi par telle et telle convention internationale.

Tu es une fille, tu ne dois pas avoir peur !

Argument **fondant** la catégorisation :

Vous avez présenté les documents prouvant que vous répondez aux critères définissant un parent isolé.

Ratification de la catégorisation : — *Donc vous êtes un parent isolé.*

Argumentation **exploitant** la catégorisation :

L'allocation de parent isolé doit vous être versée.

L'argumentation par la définition est l'exemple de ce que Billig appelle « la pensée bureaucratique », fondamentale dans la vie quotidienne ([1987], p. 124).

La *règle de justice*, l'argumentation *à pari*, reposent sur le principe d'équivalence des membres appartenant à une même catégorie.

5. Restructuration des catégories

Les catégories peuvent être restructurées par assimilation d'une catégorie à une autre catégorie, par dissociation d'une même catégorie en deux catégories, V. [Distinguo](#) ; [Dissociation](#) ; [À pari](#).

Alignement des catégories

Si le locuteur estime que la distinction entre deux catégories existantes n'est pas, ou n'est plus, pertinente, ces deux catégories doivent être alignées, par création d'une nouvelle catégorie unique, ce qui peut se faire de deux façons,

- par suppression d'une des deux catégories,
- par agglomération de deux catégories en une nouvelle catégorie.

Recomposition

Lorsqu'une catégorie existante est considérée comme hétérogène, elle est scindée en deux ou plusieurs nouvelles catégories.

[1] <https://www.cnews.fr/monde/2021-01-19/des-chercheurs-confirment-la-decouverte-dune-nouvelle-espece-de-chauve-souris#:~:text=Mercredi%2013%20janvier%202021%2C%20ils,la%20revue%20American%20Museum%20Novitates>.

[2] Lewis Carroll, *Alice in Wonderland*, BookVirtual digital edition. P. 71; 72-73 (Trad. CP).
https://www.adobe.com/be_en/active-use/pdf/Alice_in_Wonderland.pdf (11-08-2017).

[3] Informations provenant du site [<http://www.linternaute.com/pratique/famille/jeunes-enfants/73/l-allocation-parent-isole.html>], consulté en 2007. Les choses ont évolué depuis cette date.

[4] J. Montegut et J. Manuel, *Atlas des Champignons*, Paris, Globus, 1975).

Causalité 1 ► “CAUSE” : Le mot

Causalité 2 : LA RELATION CAUSALE

Le discours ordinaire est imprégné de consécutives interprétables comme des causalités.

Causalité 2 : *L'argumentation causale* établit ou réfute l'existence d'un lien causal.

Causalité 3 : *L'argumentation par la cause* permet d'établir des conséquences (positives ou négatives).

Causalité 4 : *L'argumentation par les conséquences* remonte à la cause.

1. La relation causale et son expression

La notion de cause joue un rôle central pour l'argumentation quotidienne comme pour l'argumentation scientifique. L'idée de cause passe pour *une notion primitive*, intuitivement claire ; en pratique, cela signifie que le langage courant n'offre pour définir la cause que des notions d'une complexité au moins égale.

La relation causale lie des faits, des événements, des phénomènes, de sorte que si la cause est présente, l'effet l'est nécessairement. La relation causale suppose une corrélation entre les faits, et il se peut que tout ce que nous appelons cause soit en fait *l'expression d'une corrélation statistique* positive parfaite.

La détermination de la cause d'un phénomène fournit *l'explication*, du phénomène ; elle rend compte de ce phénomène. *Comprendre*, c'est saisir la position d'un événement dans le réseau de ses causes et de ses effets ; connaissant leurs causes, on saisit le *pourquoi*, la *raison* des choses.

1.1 Expression de la corrélation causale

La causalité s'exprime à travers une grande variété de formes linguistiques.

Substantifs — Considérons le champ des synonymes de *cause* (DES, *Cause* ; *Causer*) :

1) La cause est *principe, origine, base, fondement* — *déclencheur, départ, moteur* — *ressort, facteur*. La cause est le premier moteur, qui déclenche une série d'effets.

2) L'individu agissant comme cause est *agent, artisan, auteur, créateur, inspirateur, instigateur, promoteur*...

Ses *buts, finalités, intentions, mobiles, motifs*... valent comme des causes de ses actions. Si l'individu **X** avait *l'intention et le pouvoir* de faire quelque chose (de bien ou de mal) **M**, si on constate que **M**, alors on conclut que c'est **X** qui l'a fait.

Les incitations sont des causes de second niveau. Si **H₁** incite, pousse ... **H₂** à faire **F**, alors il est *agent de second niveau*, et il peut être tenu pour responsable de **F**. **H₂** est considéré comme l'instrument de **H₁**, et sa responsabilité est atténuée.

3) Métaphoriquement, la cause est pensée comme une *étincelle, un ferment, un germe, une origine, une semence, une source*. *Leur cause est la mère des choses telles qu'elles sont*.

Verbes — Des relations de type causal sont associées aux verbes correspondant aux substantifs précédents, ainsi qu'à des verbes très généraux comme les suivants.

— *Amener, apporter, attirer, créer, donner, donner lieu à, faire, former, procurer, soulever...*

— Une série est plus spécifique : *être cause de, avoir pour effet, être à l'origine de, entraîner, créer, produire, provoquer, déterminer ...*

— La série *allumer, engendrer, faire naître, déclencher, exciter, fomentier, inspirer, occasionner, motiver, susciter ...* est métaphorique, organique, et liée à des agents humains.

Relateurs — Comme la relation logique d'implication, la relation causale est notée par des relateurs :

Conséquence + Relateur + Cause : *parce que, puisque* :
Le fer s'est dilaté parce qu'on l'a chauffé

Cause + Relateur + Conséquence : *donc ; quand ; si – alors* :
On a chauffé le pneu, donc – alors il a explosé
Quand on chauffe un pneu, il explose
Si on chauffe un pneu, alors il explose

Simple juxtaposition — Deux événements juxtaposés donnent parfois une impression de causalité, pour peu que leurs contenus s'y prêtent

On l'a retrouvé mort à son bureau. Il serrait dans sa main la lettre de son percepteur.

Toutes les fois qu'une séquence thématise un de ces termes ou une de ces constructions, elle peut développer une relation de la famille causale. Ce sont des indicateurs très généraux, des indices *non nécessaires* d'une relation causale, dans la mesure où ils peuvent également exprimer d'autres types de relations.

1.2 Relations causales pertinentes pour l'analyse de l'argumentation

D'un point de vue pratique, il serait difficile et pas forcément productif de chercher à identifier ou reconstruire toutes les relations causales explicitement ou implicitement à l'œuvre dans un discours. Les relations causales les plus pertinentes pour l'argumentation sont des relations de premier plan, exploitées de façon contradictoire dans les lignes argumentatives des protagonistes.

La mise en cause des causalités implicites est un instrument efficace pour réfuter le contre-discours.

2. Série temporelle, série causale, série logique

Dans le monde physique, la cause précède l'effet, mais l'effet peut rétroagir sur la cause, V. [Causalité \(II\)](#). Dans le monde logique, l'antécédent "précède" le conséquent, au sens où il figure à gauche du connecteur d'implication '→' et le conséquent à sa droite.

<i>Série causale</i>	cause	effet, conséquence	
<i>Série logique</i>	antécédent	conséquent, conséquence	
<i>Série temporelle</i>	avant antérieur précédent	pendant concomitant	après postérieur, ultérieur suivant

La relation logique implicative lie un *antécédent* à un *conséquent*. Le terme *conséquence* s'emploie pour désigner *l'effet* (lié à la cause) ou le *conséquent* (lié à l'antécédent logique). Les démonstrations logico-mathématiques développent les *conséquences* de postulats ou d'hypothèses. Si on double la longueur du côté du carré, on multiplie sa surface par quatre : c'est une *conséquence*, liée à une "cause" qui est une *raison* mathématique. Dans le cas suivant, on a affaire à une *conséquence* sémantique développant des contenus de langage, V. [Conséquence](#) §3 ; [Inférence](#).

Tu parles de la naissance des dieux, tu affirmes donc qu'à une certaine époque, les dieux n'existaient pas.

3. Construire et exploiter une corrélation causale

La terminologie des argumentations mettant en jeu la cause est parfois délicate à manier. Nous distinguerons fondamentalement :

- *La construction* argumentative du lien causal
- *L'exploitation* argumentative d'un lien causal préconstruit (présupposé, implicite).

3.1 **Argumentation établissant une relation causale, ou argumentation causale**

Cette argumentation permet d'établir l'existence d'une relation de causalité entre deux faits et d'éliminer les "fausses causes".

La méthodologie causale est au centre de la pensée aristotélicienne, V. [Fallacieux 3](#).

3.2 **Argumentation exploitant une relation causale**

Cette argumentation *présuppose* l'existence d'une relation causale. On distingue :

- *L'argumentation par la cause*, qui "descend" *de la cause à l'effet*. Elle s'appuie sur un fait-argument auquel est attribué un statut de *cause*, pour reconstruire ses *effets*, sur la base d'un principe causal reconnu.
- *L'argumentation par les conséquences ou les effets* "remonte" *de l'effet à la cause*. Elle s'appuie sur un fait-argument auquel est attribué un statut d'*effet*, pour reconstruire sa *cause*.
- *L'argumentation pragmatique* exploite une forme d'argumentation par les conséquences. Pour prendre une décision sur une question pratique, on propose une mesure, on la considère en tant que cause, et on s'appuie sur une évaluation positive ou négative de ses conséquences pour la recommander ou la rejeter.
- Différentes formes d'argumentations par *les mobiles et les motifs* alignent la relation "mobile-acte" sur la relation "cause-effet".

Les argumentations *a priori et a posteriori*, *propter quid* et *quia*, portent également sur les liens logiques et les liens causaux.

Causalité 3 : Argumentation CAUSALE

Établir ou réfuter l'existence d'une relation causale

L'argumentation causale établit ou rejette l'existence d'un lien causal entre deux phénomènes. Elle nécessite une enquête approfondie, souvent technique, sur les phénomènes considérés.

Dans la vie sociale, l'investigation sur la vraie cause d'un drame ou d'un simple contretemps est liée à la recherche d'éventuels responsables sur les plans judiciaires et politiques.

1. Argumentation causale

L'argumentation causale établit l'existence d'un lien causal entre deux types de phénomènes. Par exemple, on constate d'une part, que (1) l'utilisation des pesticides s'intensifie, et d'autre part que (2) les abeilles disparaissent. Existe-t-il une relation causale entre ces deux faits, autrement dit des affirmations comme les suivantes sont-elles vraies ?

L'utilisation des pesticides *cause la disparition* des abeilles.

L'utilisation des pesticides *est en train de faire disparaître* les abeilles.

On utilise les pesticides *et* les abeilles disparaissent.

Il peut y avoir désaccord sur l'existence d'une causalité, alors même qu'il y a accord sur les faits considérés :

On utilise des pesticides et les abeilles disparaissent, c'est entendu. Mais ...

L'investigation causale part d'un fait saillant, comme "les abeilles disparaissent", "le climat change", dont on recherche la cause. En général, plusieurs faits sont évoqués comme des causes possibles, qui fonctionnent comme des *explications* du phénomène. On aboutit ainsi à des *stases de causalité*, qui se manifestent par la confrontation de ces deux hypothèses :

L1 : C'est l'augmentation de l'activité solaire qui provoque le changement climatique.

L2 : C'est l'émission croissante de gaz à effet de serre qui provoque le changement climatique.

Ces causes explicatives s'intègrent elles-mêmes à de plus vastes théories sur les activités humaines et l'équilibre climatique du globe terrestre. À travers les affirmations causales retenues, ce sont des conceptions du monde physique et social qui s'affrontent.

L'affirmation d'une relation causale repose sur le report d'observations et sur le montage d'expérimentations, selon une méthodologie dépendant du domaine.

L'expérimentation causale se pratique couramment dans la vie ordinaire. Je souffre d'une allergie. Quels sont les allergènes possibles ? Hier je suis allé à la piscine et j'ai mangé des fraises. Deux candidats possibles au statut de cause allergisante, les fraises ou les produits d'entretien pour la piscine. Vérification : manger des fraises sans se baigner, se baigner sans manger de fraises. Si je n'ai pas de chance, je dois approfondir l'enquête, et avoir recours à un spécialiste, qui procédera fondamentalement de la même manière. Si j'ai de la chance, l'allergie se manifeste dans un cas et pas dans l'autre, et j'ai trouvé l'allergène. Comme l'état de crise allergique est indésirable, je raisonne pragmatiquement par la conséquence négative, et j'élimine la cause.

2. Réfutation des affirmations causales

L'affirmation de l'existence d'une relation causale est la *conclusion* d'une **argumentation causale**.

Une telle argumentation est sous-jacente aux argumentations **exploitant la cause**, c'est-à-dire l'argumentation *par la cause* et l'argumentation *par l'effet* (dont relève l'argumentation pragmatique).

Le souci de la détermination correcte de la relation causale est à la base de la pensée aristotélicienne. Il y a **fallacie de causalité**, dite de la "**fausse cause**", lorsqu'une relation causale est affirmée entre deux phénomènes qui n'en ont de fait aucune.

Cette fallacie, considérée par Aristote comme *indépendante du discours*, est parfois désignée par son nom latin *non causa pro causa*, "non-cause" prise pour une cause, V. [Fallacieux 3](#). "*Fumer donne le cancer*" : en toute rigueur, l'existence positive d'une telle relation ne peut être montrée ou démontrée ; on ne peut que la considérer que comme **une forte corrélation, un "reste"**, persistant lorsque toutes les autres possibilités ont été exclues, c'est pourquoi on préfère dire "*fumer accroît les risques de cancer*". L'imputation causale est révisable. Pour pouvoir affirmer que tel lien entre deux faits est effectivement de type causal, il faut répondre au discours "contre l'existence d'une relation de causalité", dont les grands traits sont les suivants.

• Le prétendu effet n'existe pas

Les faits ne sont pas clairement établis : on réfute l'affirmation causale "*l'emploi des pesticides est la cause de la disparition des abeilles*" en montrant que **les abeilles disparaissent peut-être de telle zone, mais qu'à l'échelle de la région, il y en a toujours autant**. Elles n'ont pas *disparu*, elles se sont *déplacées*. On recherchait la cause d'un effet qui n'existait pas.

C'est le cas de *La dent d'or* de Fontenelle (1657-1757)

Assurons-nous bien du fait, avant de nous inquiéter de la cause. Il est vrai que cette méthode est bien lente pour la plupart des gens, qui courent naturellement à la cause, et passent par-dessus la vérité du fait ; **mais enfin, nous éviterons le ridicule d'avoir trouvé la cause de ce qui n'est point**. Ce malheur arriva si plaisamment, sur la fin du siècle passé, à quelques savants d'Allemagne, que je ne puis m'empêcher d'en parler ici.

En 1593, le bruit courut que les dents étant tombées à un enfant de Silésie, âgé de sept ans, il lui en était venu une d'or, à la place d'une de ses grosses dents. Horstius, professeur en médecine à l'université de Helmstad, écrivit, en 1595, l'histoire de cette dent, et prétendit qu'elle était en partie naturelle, en partie miraculeuse, et qu'elle avait été envoyée de Dieu à cet enfant pour consoler les chrétiens affligés par les Turcs. Figurez-vous quelle consolation, et quel rapport de cette dent aux chrétiens, ni aux Turcs. En la même année, afin que cette dent d'or ne manquât pas d'historiens, Rullandus en écrivit encore l'histoire. Deux ans après, Ingolsteterus, autre savant, écrivit contre le sentiment que Rullandus avait de la dent d'or ; et Rullandus fait aussitôt une belle et docte réplique. Un autre grand homme, nommé Libavius, ramasse tout ce qui avait été dit sur la dent, et y ajoute son sentiment particulier. **Il ne manquait autre chose à tant de beaux ouvrages, sinon qu'il fût vrai que la dent était d'or**. Quand un orfèvre l'eût examinée, il se trouva que c'était une feuille d'or appliquée à la dent avec beaucoup d'adresse ; **mais on commença par faire des livres, et puis on consulta l'orfèvre**.

Rien n'est plus naturel que d'en faire autant sur toutes sortes de matières. Je ne suis pas si convaincu de notre ignorance par les choses qui sont, et dont la raison nous est inconnue, que par celles qui ne sont point, et dont nous trouvons la raison. Cela veut dire que non seulement nous n'avons pas les principes qui mènent au vrai, mais que nous en avons d'autres qui

s'accommodent très bien avec le faux.
Fontenelle, *Histoire des Oracles* [1686][1]

- **Le prétendu effet existe indépendamment de la prétendue cause**

La cause déterminante agit à tout coup ; si “C est cause de E”, on ne peut pas avoir C sans E ; si on chauffe un métal, il se dilate forcément. On peut donc réfuter une affirmation causale en montrant que l'effet persiste alors que la cause est absente : si on peut démontrer que **les abeilles disparaissent aussi de zones où l'on n'emploie pas de pesticides**, les pesticides sont mis “hors de cause”, dans tous les sens du terme *cause*.

- **Il y a non pas causalité mais concomitance**

Ce n'est pas parce que A accompagne ou précède régulièrement B qu'il est la cause de B. **Le coq chante régulièrement avant le jour, mais il n'est pas la cause du lever du soleil.** La prise d'un antibiotique s'accompagne d'un sentiment de fatigue, or la cause de cette fatigue n'est pas l'antibiotique, mais l'infection qu'il combat. Le principe général de vérification d'une relation causale est toujours le même : on supprime l'agent dont on pense qu'il est la cause, et on voit si l'effet est toujours là. Si on élimine le coq, le soleil se lève toujours ; si on ne prend pas d'antibiotique, on est encore plus fatigué et plus longtemps.

L'emploi de pesticides est en effet concomitant de la disparition des abeilles ; **mais dans les zones où l'on a supprimé les pesticides, les abeilles ont continué à disparaître au même rythme.** La cause est à chercher ailleurs : peut-être ne supportent-elles pas les changements climatiques ?

Ces erreurs d'imputation causale sont bien repérées dans la théorie ancienne des fallacies, qui les désigne par deux expressions latines :

— *Cum hoc, ergo propter hoc* : “avec, donc à cause de” : A vient avec B, donc A est cause de B.

— *Post hoc, ergo propter hoc* : “après, donc à cause de” : B apparaît après A, donc A est cause de B.

- **Une autre cause peut avoir le même effet**

L'infection n'est pas forcément la source de la fatigue ; on peut aussi être fatigué parce qu'on s'est dépensé physiquement ou parce qu'on est déprimé.

- **On a affaire à une causalité complexe**

La conjonction de plusieurs causes est nécessaire pour produire un certain effet ; c'est le cas des crises économiques, ou du cancer du poumon. La détermination des causes permet, le cas échéant, d'établir la responsabilité des agents humains qui ont mis en branle la machinerie causale. Si la causalité est complexe, il est possible aux accusés de soutenir qu'**ils ne sont responsables que d'un des multiples facteurs causaux** qui, à lui seul, n'aurait pas eu d'effet. Une personne décède lors de son arrestation, dont tout le monde s'accorde à reconnaître qu'elle a été menée de façon virile ; l'autopsie montre que cette personne souffrait d'une faiblesse cardiaque :

L'avocat : — *Si la police ne l'avait pas rudoyé, il ne serait pas décédé. La police est responsable.*

La police : — *S'il n'avait pas été malade avant, il ne serait pas décédé. La police n'est pas responsable.*

En cas de forte pollution, les autorités municipales s'excusaient naguère de la même façon auprès des personnes souffrant d'affections respiratoires : "*les gens normaux n'ont pas de problème*".

- **C'est l'effet qui nourrit la cause**

Le *feed back* est une sorte de cercle vicieux causal. Dans le domaine social, ce genre de mécanisme est invoqué pour rejeter une proposition d'action particulière, arguant qu'elle va non pas combattre, mais *aggraver* ce qu'elle prétend *combattre* :

L1 : *Pour combattre la récession, il faut renforcer / réduire les services publics.*

L2 : *Mais le renforcement / la réduction des services publics va renforcer la récession.*

L'argumentation pragmatique permet de réfuter une mesure en affirmant qu'elle aura telles et telles conséquences indésirables (*certaines*) qui l'emportent sur ses (*prétendus*) avantages. Dans le cas précédent, la réfutation est radicale, l'effet pervers étant non pas un quelconque effet latéral de la proposition resté inaperçu par son auteur, mais exactement **l'inverse de l'effet qu'il en attend**. C'est un cas d'inversion pure et simple de la causalité (voir *infra*), fréquent dans le discours polémique.

- **Prophéties auto-réalisatrices,**

L'annonce d'un événement est cause de cet événement :

L1_1 *En vérité, je vous le dis : il va y avoir une pénurie alimentaire !*

Paniqués par la prophétie, les gens se ruent dans les magasins et il y a pénurie alimentaire.

L1_2 *Alors, je vous l'avais bien dit !*

L2 *Si vous n'aviez pas semé la panique, il n'y aurait pas eu de pénurie.*

La prophétie auto réalisatrice est voisine de la manipulation :

Nous allons certainement vers la guerre, donc nous devons réarmer et conscientiser la population.

[Après une période convenable :]

Maintenant, nous sommes les plus forts, et notre peuple est derrière nous. Nous pouvons faire la guerre.

- **Conversion de la cause et de l'effet.**

Le retournement de la cause et de l'effet est une forme de réfutation utilisée dans l'argumentation ordinaire sur les affaires humaines. On prend acte de l'existence d'une relation entre deux faits qui varient de façon concomitante. Pour rendre compte de cette concomitance, les uns affirment que la causalité va de **A** vers **B**, les autres de **B** vers **A** ; les protagonistes défendent les propositions converses "**A** est cause de **B**" et "**B** est cause de **A**".

Pleure-t-on parce qu'on est triste ou est-on triste parce qu'on pleure ? L'agression provoque-t-elle la peur, ou la peur, l'agression ?

L1 *J'ai peur des chiens, ils mordent !*
L2 *Non, ils mordent parce qu'ils sentent que tu as peur.*

L1 *Si je suis agressif c'est parce qu'on me persécute !*
L2 *Non, on te persécute parce que tu es agressif.*

Dans le premier cas, les responsables et les coupables sont le mordeur et le persécuteur, dans la seconde, le mordu et le persécuté.

Les célibataires se suicident plus que les gens mariés : ont-ils des problèmes parce qu'ils sont célibataires, ou sont-ils célibataires parce qu'ils ont des problèmes ?

Cette réfutation par permutation de la cause et de l'effet est simple et radicale, lorsqu'elle peut s'appliquer, ce qui n'est pas possible par exemple dans le cas des abeilles et des pesticides. C'est sans doute pour cette raison qu'elle est particulièrement prisée de l'argumentation causale ordinaire, illustrant ainsi la force de tous les topoï jouant sur la permutation des termes. Il est plus excitant de soutenir que *c'est la politique qui détermine la morale*, ou que *c'est la morale qui détermine la politique*, qu'*il n'y a pas vraiment de lien entre morale et politique*.

3. Causalité, subjectivité, responsabilités : “comment découper la chaîne causale ?”

L'expression de la problématique causale sous la forme “A est cause de B” est une simplification qui peut être excessive. Toute cause est elle-même causée — sauf Dieu, qui serait à la fois sa propre cause et cause de tout ce qui s'ensuit. Le phénomène agissant comme cause peut être lui-même construit comme l'effet d'une cause plus profonde, et ses effets sont de nouvelles causes pour de nouveaux effets. On n'a donc pas affaire à un lien entre deux termes, mais à une véritable chaîne causale, de longueur potentiellement infinie. L'imputation causale nécessite que la chaîne soit coupée, et selon qu'elle est coupée en tel ou tel point, on affirme telle ou telle cause.

L'exemple suivant montre que la causalité ordinaire est construite comme tout autre objet de discours. On lisait en première page de *L'Équipe* du lundi 17 avril 1988 :

L'horreur ! Quatre-vingt-quatorze personnes ont trouvé la mort, samedi, dans le stade de Sheffield, où devait se dérouler la demi-finale de la Cup Liverpool-Nottingham.

La catastrophe provoque une inquiétude qui stimule la recherche d'explications causales, sous le signe de la question *Pourquoi ?* sur laquelle titre *Le Figaro* du même jour :

Football : Pourquoi tant de morts ?

Quatre explications pour le drame :

La folie des supporters • L'incurie de la police

La vétusté du stade • L'insuffisance des secours

Les réponses apportées par le journal à sa propre question relèvent, la première, d'une *causalité large*, les suivantes d'une *causalité étroite*. Le journal *Libération* affirme une causalité large :

94 morts dans la tribune du stade de Sheffield

L'odieux du stade

Écrasés par la pression d'autres supporters, les victimes qui étaient venues assister au match

de foot Liverpool-Nottingham Forest ont payé un tribut dramatique au sport-roi du pays de Thatcher.

Le journal *L'Humanité* combine des causes locales et des causes dites “plus profondes” :

Après le drame de Sheffield, Liverpool en deuil

Le dernier stade de l'horreur

9 morts et 170 blessés, au moins, tel est l'effroyable bilan de la catastrophe de Hillsborough. Les victimes sont, dans leur grande majorité, des enfants et des adolescents de milieux populaires, venus supporter debout leur équipe. La vétusté et le caractère ségrégatif des stades, la mainmise de l'argent sur le monde du football sont au banc des accusés. La destruction du tissu industriel et la désorganisation des loisirs qui en résulte ont leur part de responsabilité dans la transformation du sport et du jeu en activité à hauts risques.

L'examen de la chaîne causale mobilise des spécialistes sur chacun de ses segments : policiers et juges sur les causalités et responsabilités *étroites*, sociologues, économistes, politiciens et historiens sur les causalités et responsabilités *longues*, journalistes sur les deux. En résumé, quelle est la cause ? La fragilité de la cage thoracique des victimes, la mauvaise qualité des soins reçus, la lenteur des services de secours, l'impéritie des services de police, la vétusté du stade, l'avidité financière des organisateurs, la folie des supporters, les mouvements sociaux, le chômage, l'exclusion sociale, le système capitaliste ... ? Désigner une cause, c'est désigner un *responsable* à l'action judiciaire et à la vindicte publique.

En outre, par le phénomène de causalité multiple, les chaînes causales s'entremêlent et les “fils causaux” s'enchevêtrent en un “tissu des causes”. À partir de ce tissu, les locuteurs *tirent des “fils causaux”*, et pose des causes *en coupant ces fils* en certains points. Ces points sont déterminés en fonction des intérêts et du programme d'action du locuteur, qui peut ainsi désigner ses responsables et ses coupables préférés.

Le locuteur est tout entier dans le découpage de la chaîne causale qu'il opère, et dans la cause qu'il isole. Il serait donc illusoire de considérer que les argumentations s'appuyant sur des liens de causalité sont tout de même plus *rigoureuses*, moins *subjectives* que les argumentations s'appuyant, par exemple, sur l'analogie ou sur le caractère du locuteur.

[1] Bernard Le Bouyer de Fontenelle, *Histoire des Oracles* [1686], Londres, 1785, p. 21-23.

Causalité 4 : Argumentation par la CAUSE ou arg. DE LA CAUSE À L'EFFET

L'argumentation par la cause **exploite une relation causale** pour conclure à l'existence d'un effet et agir en conséquence, selon que l'effet est évalué positivement ou négativement.

1. Argumentation par la cause

L'argumentation *par la cause* :

- 1) exploite une relation causale qu'elle présuppose, "**C est cause de E**".
- 2) part d'une cause **c** de type **C** pour conclure à l'existence d'un effet **e** de type **E**

Argument	<i>On constate l'existence d'un fait c.</i>
	<i>Ce fait c entre dans la catégorie générale des faits C.</i>
Loi de passage	Il existe une loi causale liant les faits C à des faits E
Conclusion	c aura un effet e , de type E .

La déduction causale est inséparable de la prédiction / prévision :

Ce pont est en métal ; ce métal se dilate selon tel coefficient quand on le chauffe.
En été le pont se dilatera de telle longueur.

Réfutation de l'argumentation de la cause à l'effet

L'argumentation *par la cause* se réfute en montrant que la relation causale qu'elle présuppose est mal construite, V. [Causalité 2 §2](#).

2. Argumentation pragmatique

L'[argumentation pragmatique](#) présuppose une argumentation causale, et l'argumentation causale peut se prolonger par une argumentation pragmatique.

La dilatation augmente le volume d'un corps, ce qui peut être dangereux, V. [Conséquence](#).

On doit donc prendre des précautions :

Il faut prévoir un espace de dilatation suffisant pour le tablier du pont.

3. Argumentation du mobile à l'acte

L'argumentation du mobile à l'acte calque l'argumentation de la cause à l'effet, V. [Mobiles et motifs](#) :

il avait le désir et la capacité de le faire, il a trouvé l'occasion : donc il l'a fait.

Causalité 5 : Argumentation de l'EFFET À LA CAUSE ► EFFET

“*CAUSE*” : Le mot

En théorie de l’argumentation, on parle de “cause” en deux sens totalement différents :

— États de cause

Le mot *cause* est pris au sens de “affaire en discussion, question argumentative”. On parle de cause en matière judiciaire, mais aussi bien pour des affaires plus courantes :

Ce qui est en cause est l'avenir de notre ville qui est en cause ;
C'est ton comportement qui est en cause.

En ce sens, le mot n’admet pas les dérivés *causal*, *causalité*, etc.

V. [Stase](#) ; [Question argumentative](#).

— Causalité

Le mot *cause* sert à désigner une relation nécessaire entre deux phénomènes **C** et **E**, appartenant à un même domaine, telle qu’on n’a jamais **C** sans avoir également **E**.

V. [Causalité](#) ; [Argumentation de la conséquence à la cause](#) ; [Argument pragmatique](#).

CERCLE VICIEUX

Soit P un segment linguistique répété dans la même unité linguistique, ayant même forme et même sens (ou des sens très proches) dans ses deux occurrences.

Il y a cercle vicieux lorsqu'on donne P pour preuve de P ; lorsqu'on définit P par P ; lorsqu'on explique P par P. Argumentation, définition, explication sont réduites à la répétition.

1. Circularité du raisonnement

1.1 Pétition de principe

Comme le cercle vicieux, la pétition de principe [1] est une demande d'accorder ce qui est en question, la proposition qui fait l'objet du débat, ou une proposition équivalente.

Tricot considère que « la version *pétition de principe*, que nous ne pouvons qu'adopter, est d'ailleurs vicieuse : ce qu'on demande d'accorder, n'est non pas un principe, mais la conclusion à prouver » (note 2 à Aristote, *Top.*, VIII, 13, 162a30 ; p.359).

On peut cependant comprendre que l'argumentateur demande qu'on lui accorde, à titre d'argument ou de *principe*, ce qui est en question, c'est-à-dire la *conclusion* elle-même.

1.2 Cercle vicieux

Le cercle vicieux est un raisonnement prétendant prouver une chose par elle-même, donnant comme argument pour une conclusion cette conclusion elle-même, d'où l'image du cercle. Sa forme schématique est :

A, puisque A
A, donc A.

Du point de vue logique, l'inférence est valide, mais le raisonnement est stérile.

Le cercle vicieux est classé parmi les [fallacies](#) de raisonnement, indépendantes du discours. L'expression *cercle vicieux* souligne les aspects cognitifs, sémantiques et textuels du phénomène, alors que *pétition de principe* met en évidence les aspects interactionnels-dialectiques du processus.

Explication circulaire

La circularité touche non seulement l'inférence, mais également l'explication : une explication est circulaire, si l'*explanans*, l'explication elle-même, est faite dans des termes identiques à ceux qui décrivent le phénomène à expliquer, l'*explanandum*.

L'explication circulaire est différente de l'explication vaine, qui est aussi obscure que le phénomène qu'elle prétend expliquer.

Définition circulaire

Par nature, la définition est formellement circulaire, en vertu du principe de substituabilité du *definiens* et du *definiendum*. Elle ne l'est pas sémantiquement, puisque le *definiens* donne un contenu au *definiendum*.

2. Formes de cercle vicieux

Il existe différentes formes de cercle vicieux (Aristote, *Top.*, VIII, 13 163a15-30 ; p. 359 sq.).

2.1 Répétition

Dans le cas le plus évident, on a affaire à une *répétition*, la conclusion répétant mot pour mot l'argument. Dans le discours ordinaire, *parce que* peut lier un énoncé à lui-même ou à un équivalent strict :

Tu dois le faire parce que tu dois le faire.
C'est comme ça parce que c'est pas autrement.

Malgré le format “**P** *parce que* **P**”, on n'a pas affaire à une pétition de principe précisément parce qu'il ne s'agit pas de justification, mais de **refus de justification**, comme le montre l'humeur associée, l'exaspération.

2.2 Reformulation

Dans les cas courants, il y a cercle vicieux lorsque la conclusion est une *reformulation* parastatique de l'argument :

J'aime le lait parce que c'est bon.
Heureusement que j'aime le lait, si je ne l'aimais pas, je n'en boirais pas, et ce serait dommage, parce que c'est si bon !

— Quand on postule le résultat même qu'on doit démontrer, « c'est là une faute qui échappe difficilement à l'attention, mais elle est plus difficile à déceler dans le cas de synonymes ou d'un terme et d'une expression ayant la même signification ». (Aristote, *Top.*, VIII, 13, 162b35 ; p. 360).

Dans la théorie de l'argumentation dans la langue, la notion d'*orientation* introduit de façon systématique une forme de *biais* qui n'est pas différente de la pétition de principe.

L'énoncé “*Pierre est intelligent, il pourra résoudre ce problème*” présente des allures déductives, alors que le prédicat “*est intelligent*” contient dans sa définition même le prédicat “*peut résoudre les problèmes*”.

La problématique de l'argumentation comme *inférence* évolue vers celle de la dérivation d'une *reformulation*, qui peut avoir valeur d'explicitation. La pétition de principe n'est fallacieuse que dans la mesure où c'est strictement le même terme qui est répété.

Selon Goethe, dans toute argumentation, *l'argument n'est qu'une variation de la conclusion* ; d'où il s'ensuit que la rationalité argumentative n'est qu'une vaine rationalisation :

Il vaut toujours mieux exprimer tout simplement son opinion que de l'appuyer sur des preuves, car *les preuves ne sont que les variations de l'opinion*, et nos adversaires n'écoutent volontiers ni le thème ni les variations. (Goethe, *Maximes et Réflexions* [2])

2.3 Loi générale *ad hoc*

Les *Topiques* signalent le cas toujours fréquent où l'on postule sous forme de loi universelle ce qui est en question dans un cas particulier (Aristote, *Top.* VIII, 12, 163a1 ; p. 360) :

Ce politicien est menteur, corrompu... puisque les politiciens sont menteurs, corrompus.

Le locuteur postule une vérité générale *ad hoc*, calquant le cas concerné et ne s'appliquant qu'à lui. On peut également analyser ces cas comme des [définitions](#) mal construites : on considère le fait d'être corrompu comme une caractéristique essentielle des politiciens, alors qu'elle n'est qu'une caractéristique [accidentelle](#). C'est une forme d'argumentation extrêmement répandue.

2.4 Présupposition mutuelle

Tous les cercles vicieux ne sont pas des reformulations. On a objecté à l'idée de miracle qu'elle fonctionnait en cercle vicieux : les miracles justifient la doctrine, prouvent qu'elle est vraie et sainte ; mais un fait n'est reconnu comme un miracle que par cette doctrine. C'est une forme de résistance à la réfutation :

L1 : *Ce miracle prouve l'existence de Dieu.*

L2 : *Mais ce fait n'est reconnu comme un miracle que par ceux qui croient en l'existence de Dieu.*

L2 peut ajouter que **L1** ne reconnaît pas d'autres faits tout aussi surprenants ; à quoi ce dernier répondra que :

L1 : *Ces autres faits sont des miracles opérés par le démon pour tromper les gens.*

2.5 Incertitude égale

Le terme *diallèle* est utilisé par les sceptiques, avec une signification identique à "cercle vicieux" :

Le mode du diallèle arrive quand ce qui sert à assurer la chose sur laquelle porte la recherche a besoin de cette chose pour emporter la conviction ; alors, n'étant pas capables de prendre l'un pour établir l'autre, nous suspendons notre assentiment sur les deux.

Sextus Empiricus, *Esquisses pyrrhoniennes*, I, 15, 169 ; p. 143

Cette définition introduit un nouveau concept de cercle vicieux, qui ne porte plus sur l'équivalence sémantique ou sur la relation épistémique, mais sur la base même de l'argumentation, qui demande que l'on fonde l'incertain (la conclusion) sur du plus assuré (l'argument). Les sceptiques vont donc s'attacher à montrer que, systématiquement, l'argument n'est pas plus certain que la conclusion. En ce sens, ils sont les premiers déconstructionnistes.

[1] Lat. *petitio principii* ; *petitio*, "demande" ; *principium*, "principe". Ang. *begging the question*.

[2] http://textes.libres.free.fr/francais/johann-wolfgang-von-goethe_les-affinites-electives.htm (20-09-2013).

CHARGE DE LA PREUVE

La charge de la preuve [1] joue un rôle fondamental en argumentation générale. C'est un principe conservateur, comme le principe d'inertie en physique, qui vaut dans la vie ordinaire comme dans la vie professionnelle. De même que la pierre roule sur la pente, "*Je continue à faire la même chose à moins que vous ne me donniez une bonne raison de changer*" — ou que vous m'obligiez à changer.

1. Un handicap qui pèse sur une des parties

La charge de la preuve est relative à une question et à une proposition. Si l'opposant avance une contre-proposition, il supporte la charge de la preuve sur ce point.

La charge de la preuve varie avec le groupe ou le site sur lequel a lieu le débat. Si la doxa du groupe veut qu'aucun interdit ne doit frapper la consommation du cannabis, alors, dans ce groupe, c'est le partisan de l'interdit qui supporte la charge de la preuve, V. [Question argumentative](#).

La notion de charge de la preuve permet de définir le [rôle de proposant](#), comme celui du partenaire qui supporte la charge de la preuve.

Elle permet également de définir la doxa : un "endoxon" (une proposition de la doxa), plus qu'une croyance "probable", est [une croyance sur laquelle ne pèse pas la charge de la preuve](#), et qui est, en conséquence, considérée comme "normale" dans un groupe donné.

Hamblin a redéfini la charge de la preuve dans un jeu de langage comme la détermination du joueur à qui revient [l'initiative du premier coup](#). Cette définition peut être transposée aux interactions plurilocuteurs fortement argumentatives, où l'on constate que le premier tour de parole est généralement alloué à la personne qui fait la proposition dont on va discuter. Ainsi, dans un débat sur la légalisation de la drogue, l'animateur adresse la première question à un *partisan*, et non pas à un opposant à la légalisation.

Dans un jeu dialectique, la charge de la preuve est attribuée au Questionneur : s'il n'arrive pas à mettre en contradiction le Répondeur, il a perdu la partie.

[La charge de la preuve pèse traditionnellement sur l'innovation](#), c'est-à-dire sur celui qui conteste une proposition admise comme sur celui qui avance une proposition nouvelle. L'un et l'autre doivent fournir de bonnes raisons. C'est pourquoi, lorsque Descartes met en doute toutes ses croyances, il justifie cette opération radicale par une hypothèse tout aussi radicale, celle du Malin Génie (Descartes [1641]).

[Dans les débats informels](#), il n'y a pas de règle générale décidant de qui supporte la charge de la preuve, et chacun des partenaires peut essayer de la transférer à l'autre : "*C'est vous qui devez prouver que...*". La charge de la preuve devient un enjeu du débat.

1.2 Dans le domaine politique

Mill rappelle l'anecdote des habitants de Locres qui concrétise bien la lourdeur de la charge de la preuve imposée par une société conservatrice, V. [Tranquillité](#) :

Selon ce point de vue, celui qui défend une vérité nouvelle devrait être légalement tenu de s'avancer comme celui qui proposait une nouvelle loi à la ville de Locres : avec une corde au cou et prêt à être garrotté, si, après l'avoir écouté, l'assemblée, n'adoptait pas immédiatement ses propositions. Ceux qui traitent ainsi leurs bienfaiteurs ne doivent pas tenir leurs bienfaits en grande estime. Il me semble que cette vision des choses est propre à ceux qui pensent qu'autrefois on a pu rechercher des vérités nouvelles, mais que maintenant nous en sommes suffisamment pourvus. [2]

John Stuart Mill, *On Liberty* [1859] [3]

1.3 En droit

En droit, l'attribution de la charge de la preuve détermine légalement qui doit prouver quoi. Dans une procédure civile, la charge de la preuve incombe au demandeur (au plaignant), par exemple celui qui demande que la clause de garantie sur tels travaux soit honorée par l'entreprise qui les a réalisés. Dans une procédure judiciaire, la charge de la preuve incombe au Procureur de la République.

La charge de la preuve est liée à la présomption d'innocence. Le prévenu a le droit de garder le silence, et, pour obtenir sa condamnation, l'accusation doit fournir des preuves allant au-delà de tout doute raisonnable.

L'existence d'une charge de la preuve se manifeste dans l'organisation du débat judiciaire où le dernier mot est laissé au défendeur.

2. Charge de la preuve soutenant l'innovation

La charge de la preuve est un handicap imposé à une partie ; dans sa version traditionnelle elle pèse sur l'innovation. Mais elle peut s'inverser, et peser sur la coutume, et non plus sur l'innovation : “*c'est nouveau, ça vient de sortir !*” est un argument publicitaire classique. On a besoin de bonnes raisons pour *ne pas acheter le nouvel iPhone, ne pas adopter la nouvelle théorie, et ne pas voter pour l'homme nouveau*, V. [Progrès](#).

[1] Lat. onus probandi, de. onus “charge, fardeau” ; probandi, de probare “rendre croyable, faire accepter, prouver”. Ang. burden of proof

[2] L'anecdote est rapportée par Démosthène, *Harangue contre Timocrate*. <https://remacle.org/bloodwolf/orateurs/demosthene/timocrate.htm>

Je vais vous raconter en quelle forme on porte les lois dans la Locride ; car il est bon que vous soyez instruits des usages d'une République bien policée. Les Locriens sont tellement dans le principe qu'ils doivent se gouverner d'après les lois anciennes, maintenir les règlements de leurs pères, sans établir des lois au gré de chacun, pour assurer au crime l'impunité ; les Locriens, dis-je, sont tellement dans ce principe, qu'ils ont voulu qu'on ne portât chez eux de loi nouvelle, qu'ayant le cou passé dans une corde ; de sorte que, si la loi est jugée utile, celui qui l'a proposée se retire avec la vie sauve sinon, il est étranglé sur-le-champ. [140] Aussi, les particuliers de ce pays, fidèles à observer les lois anciennes, n'osent point en porter de nouvelles ; et l'on dit que, dans un long intervalle de temps, il n'y en a eu qu'une seule de portée.

[3] Harmondsworth, Penguin Classics, 1987, p. 88-89.

Argumentation du CHAUDRON

L'argumentation du chaudron — ainsi nommée d'après Freud — est une stratégie de défense qui mobilise **plusieurs formes de réfutations plus ou moins concluantes, mais incompatibles.**

Freud raconte l'histoire du chaudron dans *L'interprétation des rêves* [1900], à propos de l'interprétation qu'il fait d'un de ses propres rêves, dit de "l'injection faite à Irma", une de ses patientes.

Cette histoire lui permet de montrer comment se défend l'inconscient, d'une manière radicale et absurde. **Cette défense est radicale, car elle mobilise plusieurs formes de réfutations toutes pertinentes, mais elle est absurde parce que les réfutations avancées sont incompatibles.**

Il est vrai que ces explications, qui concourent toutes à me disculper, ne s'accordent pas ensemble et même s'excluent. Tout ce plaidoyer — car ce rêve n'est rien d'autre qu'un plaidoyer — rappelle la défense de cet homme à qui son voisin reprochait de lui avoir rendu un chaudron en mauvais état : "*Premièrement, je te l'ai rendu en bon état ; deuxièmement, ton chaudron était déjà percé quand je te l'ai emprunté ; troisièmement, je ne t'ai jamais emprunté de chaudron*". Tout est parfait ; il suffit que l'un de ces trois moyens de défense soit jugé valide, pour que l'on doive acquitter cet homme. (Freud [1900], p. 92)

On reconnaît dans cette gamme de défense les mêmes contenus que ceux qu'organise la théorie des *stases*.

(1) L'accusé rejette le fait qu'on lui reproche "*je t'ai rendu ton chaudron en bon état*", ce qui produit une *question de fait* (stase conjecturale) : "*le voisin a-t-il ou non rendu le chaudron en bon état ?*"

(2) L'accusé affirme ensuite que "*ton chaudron était déjà percé quand je te l'ai emprunté*", ce qui est contradictoire avec ce qu'il affirmait en (1) et ce qu'il affirmera en (3).

Il produit ainsi une sorte de *contre-accusation*, rejetant la responsabilité du dommage sur son accusateur ou un tiers, d'où la question "*Qui a percé le chaudron ?*"

(3) L'accusé affirme enfin que "*je ne t'ai jamais emprunté de chaudron*". Il rejette ainsi ce qu'il avait implicitement admis dans (1), ce qui produit une seconde *question de fait* "*le voisin a-t-il emprunté le chaudron ?*"

Le dommage pourrait également être *reconnu* et *minoré* :

C'est un tout petit trou de rien du tout, facile à réparer.

En fait, dans l'affaire du chaudron telle qu'elle est présentée par Freud, on pourrait dire que l'inconscient ne se défend pas, mais qu'il *prépare sa défense*, comme le fait l'accusé hésitant entre différentes stratégies. Un petit montage langagier permet d'ajuster ces stratégies :

Il s'agissait non pas d'un *emprunt* formel (3) mais d'une demande d'aide amicale et ponctuelle. Ton chaudron était *en mauvais état* et *presque percé* (2) quand je te l'ai emprunté, il fuyait de plus en plus, et il devait bien finir par se trouer franchement ; en fait, je te l'ai rendu *dans le même état* (1). Donc, *c'est toi qui es responsable* du mauvais état du chaudron, et de toutes façons, ça n'est pas moi, *mais ton ami Pierre* qui s'est occupé de faire la soupe dans ton chaudron ce soir-là.

L'inconscient ne pense pas plus mal que le conscient.

En pratique, l'essentiel est que les différentes accusations soient convergentes (co-orientées).

L'écrivain chinois Lao She (1899-1966) « est une des premières victimes de la révolution culturelle. » Après avoir été torturé, « Il est retrouvé mort le 24 août 1966. La version officielle est celle d'un suicide par noyade » (Wikipedia, Lao She). Cette version des faits est contestée par Simon Leys.

Sur cette question brûlante, les maoïstes occidentaux ont adopté une ligne de défense assez originale qui s'articule en trois points. (1) Lao She ne s'est pas suicidé, c'est une invention de Taïwan ; (2) Son suicide s'explique d'ailleurs parfaitement étant donné sa mentalité bourgeoise ; (3) De toute manière, cette affaire est tout à fait dénuée d'intérêt et ne mérite pas qu'on s'y attarde.

Simon Leys, *Essais sur la Chine*, 1998.

Les adverbes *d'ailleurs* et *de toute manière* présentent (1) comme suffisant ; (2) et (3) sont donnés en plus, pour faire bon poids, V. [Connecteurs](#).

Pour effacer les contradictions, il suffit de les faire porter par différents locuteurs alliés, si possible à différents moments, ou devant différentes instances, ou encore comme des hypothèses flottantes, sur lesquelles il faudrait enquêter sérieusement.

Cohérence de l'argumentation convergente

On dit *argument du chaudron*, mais il faudrait parler de *l'argumentation du chaudron* pour désigner un discours qui appuie une conclusion d'une série d'arguments convergents pour disculper le locuteur, mais incompatibles entre eux, V. [Convergence](#); [Cohérence](#); [Ad hominem](#); [Contraires](#).

Le cas du chaudron montre que, pour qu'une argumentation convergente soit bien formée, il faut non seulement que les arguments soient co-orientés, mais qu'ils soient cohérents. De toutes façons, l'introduction d'un simple *mais efface l'incohérence* :

je n'ai pas besoin de vêtements, mais comme il y a soldes, j'achète.

Argumentation sur les CIRCONSTANCES

Dans le langage ordinaire, les circonstances [1] d'une action sont les « faits particuliers qui accompagnent un événement ; les éléments secondaires d'une action » (Larousse). Ces faits caractérisent le contexte d'un événement, et non pas l'événement proprement dit. Ils sont dits « secondaires » ou accessoires, dans la mesure où ils ne définissent pas l'événement.

En droit, « on considère qu'il y a un acte, une opération, une situation et ses *circonstances*. » (Juridictionnaire, *Circonstances*) [2].

1. Argumentation sur le fond / sur les circonstances

L'opposition *action même / circonstances de l'action* n'est pas à rechercher dans le continuum des faits essentiels ou accessoires, mais dans la nature de la question argumentative, qui détermine la pertinence des faits. Ce qui appartient au domaine thématique de la question est source d'arguments directs, forts ou faibles, mais **pertinents** relativement à cette question. Ces arguments sont liés à la conclusion par le biais d'un schème argumentatif (typiquement indice, témoignage, analogie, causalité, etc.). Ils représentent ce qu'on considère comme un apport substantiel à la discussion.

Les événements qui ne font pas clairement partie de ce domaine de pertinence constituent les circonstances de l'action. Ils **ne font pas preuve**, du moins ils n'apportent qu'une preuve faible. Par exemple, avoir les cheveux en désordre ou trop bien coiffés est un fait périphérique par rapport à une accusation d'incompétence professionnelle.

Pour distinguer ces deux types d'arguments, le vocabulaire oppose les arguments et les **argumentations directes, sur le fond**, centrales, fondées sur les faits essentiels proprement dits, aux **argumentations indirectes**, sur les circonstances de ces faits.

2. Argumentation par les circonstances

L'argumentation par les circonstances est une forme d'argumentation **indirecte**, utilisée pour établir l'existence d'un fait : « *A-t-il commis ce crime ?* » (Cicéron, *Top.*, XI, 50 ; p. 82).

Pour établir le fait, on doit « chercher les circonstances qui ont précédé le fait, qui l'ont accompagné, qui l'ont suivi » (Cicéron, *Top.*, XI, 51 ; p. 83) : on trouve ainsi,

le rendez-vous [...] l'ombre d'un corps [...] la pâleur [...] et autres indices du trouble et du remords. (*ibid.*, XI, 53; p. 83)

Bossuet est également intéressé par cette méthode de travail de détective :

Il est sorti en murmurant... : c'est argumenter par ce qui précède ; on l'a vu se couler derrière un buisson... voilà ce qui accompagne. [...] une joie maligne, qu'il tâchait de tenir cachée, a paru sur son visage avec je ne sais quoi d'alarmé : voilà ce qui suit. ([1677], p. 140)

L'argumentation par les circonstances exploite des faits matériels a priori secondaires, qui néanmoins pointent vers un fait qu'elles suggèrent plus qu'elles ne le prouvent.

Les indices non probants fournissent de tels arguments périphériques.

Question : — *Est-il corrompu ?*

Accusateur : — *Certainement. Il avait des besoins d'argent ; on l'a vu échanger de grosses enveloppes ; et puis, il a acheté une grosse voiture.*

Les indices sont de trois types, selon qu'ils *précèdent*, *accompagnent* ou *suivent* l'action. (*ante rem*, *cum re*, *post rem*, Cicéron, *Top.*, p. 82-83). Bossuet parle « [d']adjoincts ou conjoincts ; antecedens ; consequens » ([1677], p. 140).

Ces circonstances observées sont des [indices](#) probables. L'argumentation par les circonstances est un puissant instrument de l'art de jeter la suspicion. L'accumulation de tels indices crée une forte présomption, particulièrement en ce qui concerne l'intentionnalité de l'action.

La prise en compte des circonstances est essentielle pour l'établissement de l'intentionnalité d'une action (Juridictionnaire, id.)

3. Réfutation par recadrage d'une action en fonction de ses circonstances

Les circonstances d'un événement peuvent jouer ou non un rôle essentiel dans la discussion de l'événement focus. Nécessairement, tout discours portant sur un événement opère une sélection de circonstances qu'il considère comme secondaires, alors que l'opposant les mettra en avant parce qu'essentielles.

L1 : — *Vous avez franchi la ligne jaune*

L2 : — *Oui, j'ai dû me déporter pour ne pas écraser un hérisson, c'est une espèce protégée.*

On est dans le cas de [réinterprétation](#) d'une action. Les *excuses* fonctionnent sur ce principe de recontextualisation de l'action.

V. Fallacie de généralisation abusive, *secundum quid*.

[1] Le mot anglais *circumstances* est un faux ami ; il peut renvoyer :

— Aux *circonstances d'un événement*, ce qui correspond au fr. "circonstances".

— À la situation d'une personne (spécialement à sa situation financière).

Dans l'expression "circumstantial *ad hominem*", les *circumstances* dont il s'agit relèvent de ce second sens, V. [Ad hominem](#).

[2] https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/juridi/index-fra.html?lang=fra&lettr=indx_catalog_c&page=95GjKjNiDgnM.html

[3] Le § 53 des *Topiques* de Cicéron traite des arguments tirés « des conséquences, des antécédents, des choses contradictoires [*ex consequentibus et antecedentibus et repugnantibus*] » (*Top.*, XI, 53 ; p. 83). Il s'agit dans ce paragraphe d'antécédence et de conséquence *logiques*, de liens sémantiquement « nécessaires » (*ibid.*), qui renvoient aux questions du raisonnement dit [a priori, a posteriori](#), à la [définition](#), aux règles de [l'implication](#) et de la [déduction](#), ainsi qu'au principe de [non-contradiction](#).

Note Relecture 17 oct

Confirmer par une note la séparation secundum circonstances.

Vérifier tout de même les autres exemples de secundum

CLASSE ARGUMENTATIVE ► ÉCHELLE ARGUMENTATIVE

Argumentations sur les CLASSIFICATIONS

Les êtres sont **catégorisés, nommés et définis** sur la base des *caractéristiques partagées*, qui les rassemblent, et des *spécificités*, qui les différencient des êtres d'une autre nature. Une fois catégorisés, nommés, définis, les êtres peuvent entrer dans des **classifications** qui procèdent par **genres** subdivisés en **espèces**, ayant chacune leur **différence** spécifique.

Une classification est un ensemble de définitions organisées selon leur degré de généralité, croissant de la base au sommet, décroissant du sommet vers la base.

Une classification représente la structure intelligible d'un domaine de réalité ; lire méthodiquement une classification, c'est faire un voyage raisonné dans ce domaine.

Catégorisations et classifications sont des espaces où s'applique **le raisonnement syllogistique**. L'ensemble constitue un **universel anthropologique**, ce que Lévi-Strauss appelle « la science du concret », science fondamentale partagée par tous les humains ([1962], chap. 1), et base de l'argumentation ordinaire.

La *catégorisation* des êtres et leur organisation en *classifications* caractérise ce que Lévi-Strauss appelle « **la science du concret** », science fondamentale partagée par tous les humains ([1962], chap. 1), et fondement de l'argumentation ordinaire.

Du point de vue de l'argumentation, **le système catégorisation – nomination – définition – classification – syllogisme** définit la logique comme un « art de penser » en langue naturelle. La théorie de la définition et de la classification a servi d'introduction au raisonnement logique, c'est-à-dire au raisonnement scientifique, Jusqu'aux développements modernes des mathématiques avec leur application aux sciences expérimentales, et l'émergence de la logique formelle.

1. Prédicats fondamentaux et définition essentialiste

Aristote assigne à la science la tâche de donner des *définitions* correctes des êtres apparentés, liées dans des *classifications* bien faites. Reconstituée par Porphyre (c.234 – c.305) dans l'*Isagoge* (“*Introduction*”), et transmise au Moyen Âge principalement par Boèce (c.480-525), cette « méthodologie aristotélicienne de la définition » (de Pater, 1965) a constitué l'équipement intellectuel fondamental de la science jusqu'à l'époque moderne.

Aristote distingue cinq types de prédicats fondamentaux (*prédicables*) : *genre, espèce, différence, propre, accident* [1]. Le statut logico-métaphysique exact de ces notions est disputé, mais leur fonction est claire, il s'agit d'assigner une structure logico-sémantique à des énoncés comme les suivants.

— *Pierre est un humain* : cet énoncé **prédique une espèce, “humain”, d'un individu, Pierre.**

— *L'humain est un animal* prédique un genre, “animal”, de l'espèce, “humain”.

— *L'humain est raisonnable* prédique une différence, “raisonnable”, de l'espèce, “humain”. L'humain et le cheval sont deux espèces du genre animal ; à la différence du cheval et des autres animaux, l'humain est doué de raison.

— *Le cheval hennit* : dans son interprétation générique (*les chevaux hennissent*), cet énoncé prédique un caractère propre, *hennir*, d'une espèce, le cheval. Le propre est une caractéristique non essentielle d'une espèce ; *hennir* est le propre du cheval (tous les chevaux hennissent, et seuls les chevaux hennissent).

Définir l'homme comme un “bipède naturellement sans plumes” permet d'identifier l'être humain. La philosophie essentialiste reproche à cette définition de ne rien dire de ce qu'est, dans sa réalité unique, un humain. De même, “l'humain est le seul animal qui ait la faculté de rire” (Aristote) —mais n'est pas un élément de sa définition essentialiste.

— *Ce cheval souffre* : prédique un accident d'un individu. L'accident est une propriété de l'individu qui ne caractérise pas l'espèce (ni un trait de genre, ni une différence), et qui ne lui est pas propre. Le cheval (les chevaux) ne peut pas être caractérisé, à n'importe quel niveau, comme un “*animal souffrant*”. Un cheval particulier peut souffrir ou non, selon les circonstances, alors qu'il ne peut pas être un mammifère ou non.

La définition aristotélicienne de l'humain est construite sur cette base :

L'humain est un animal_{genre} raisonnable_{différence}

L'(espèce) “humain”_{definiendum} est définie comme [“animal_{genre} raisonnable_{différence}”]_{definiens}

Quand on a défini-catégorisé un être, on l'a associé aux objets qui lui sont identiques et dissocié des objets différents. On en possède une connaissance *scientifique*, c'est-à-dire qu'on connaît de lui tout ce qui ne lui est pas attaché en tant qu'individu particulier, ce qu'on exprimait en disant qu'il n'y a pas de science du contingent (de l'accidentel).

L'erreur sur la nature de la prédication est à l'origine d'erreurs de définition, conduisant à une mauvaise catégorisation. Admettons que “*certains nuages sont gris*” et “*tous les moineaux sont gris*” soient des propositions vraies. La couleur est une propriété *accidentelle* des nuages, et elle correspond à un caractère *commun* partagé par tous les moineaux, mais qui ne leur est pas *propre* : les éléphants aussi sont gris. Cette propriété, bien que partagée, ne permet pas de regrouper les nuages et les moineaux dans une même espèce naturelle ; tout au plus, peut-on dire que, du point de vue de l'effet de gris, certains nuages sont *comme* les moineaux. Autrement dit, si on argumente par analogie catégorielle sur le trait “gris”, pour regrouper dans la même catégorie les moineaux et les nuages, l'analogie est considérée comme fallacieuse, V.

[À pari](#) ; [Analogie intra-catégorielle](#) ; [Métaphore](#).

2. Classification scientifique des espèces naturelles et raisonnement syllogistique

La définition d'un être par son espèce, sa différence spécifique et son genre permet de le positionner correctement dans la classification dont il relève. Une classification scientifique est un classement raisonné et hiérarchisé des êtres, constitué par un système emboîté, représentable par une arborescence. Les éléments de base d'une telle classification sont les individus, et son point d'aboutissement la catégorie la plus générale (la plus abstraite), la plus élevée dans l'arbre.

On aboutit à des résultats plus ou moins convaincants selon qu'il s'agit d'animaux ou

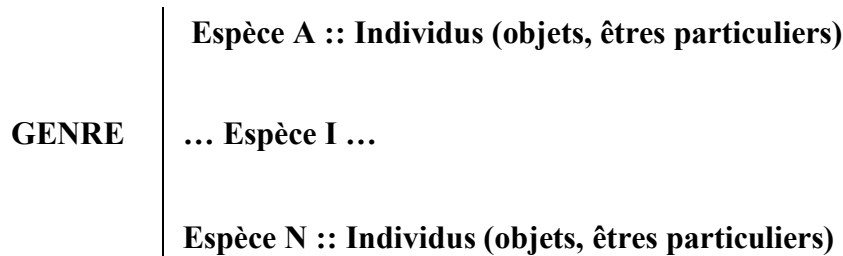
d'affects. Néanmoins, ce mode de pensée classificatoire a donné des résultats spectaculaires, bien entendu révisés avec les progrès scientifiques.

Au sommet de cette grande classification des êtres naturels, on trouve le règne *minéral* opposé aux deux règnes regroupant les êtres vivants, le règne *végétal* et le règne *animal*. Le règne inclut différents *ordres* qui comprennent eux-mêmes un certain nombre de familles, et ainsi de suite, selon la succession d'inclusions :

Règne > Ordre > Famille > Genre > Espèce :: {Individus}

Les classifications peuvent être complexifiées par l'introduction, entre le règne et l'ordre, de l'*embranchement* et de la *classe*.

Le genre est une réunion d'espèces présentant des caractères communs et des rapports phylogénétiques étroits. **L'espèce** est l'unité fondamentale de la **systématique**. Une espèce est un ensemble d'**individus**. C'est l'unité de base de la taxonomie. Dans le règne animal, les individus qui composent une espèce sont issus de parents identiques ou similaires et peuvent se croiser entre eux. [2]



En tant que domaine de connaissance, la taxonomie nécessite un langage dénominatif univoque, transparent pour le spécialiste. Les noms Latins sont utilisés à cette fin. Le champignon dit "faux mousseron", par exemple, est connu scientifiquement sous le nom de *marasmius oreades*, nom qui correspond à la taxonomie suivante : *Ordre* : Agaricales ; *Famille* : Marasmiaceae ; *Genre* : Marasmius ; *Espèce* : (Marasmius) Oreades

Raisonnement syllogistique sur les classifications scientifiques

Les classifications scientifiques obéissent aux lois de la théorie des ensembles. Les prédicats s'organisent en arborescences en fonction de leur généralité, ce qui permet d'effectuer des inférences syllogistiques valides. Loin d'être un tableau figé, une classification est un espace de raisonnement ; ce couplage taxinomie-syllogisme est un instrument fondamental de l'argumentation ordinaire. Argumenter, c'est ici se déplacer de façon réglée d'une branche à l'autre d'un "arbre de Porphyre".

Dans la mesure où la taxinomie est bien faite, on peut parler de définition et d'inférence fondées sur la nature des choses : "— est un labrador" implique "— est un chien", et les deux impliquent également "— est un mammifère". D'où le syllogisme, "les labradors sont des chiens, or les chiens sont des mammifères, donc les labradors sont des mammifères" :

Les labradors sont des chiens

le labrador est une espèce du genre_1 ; = tous les L sont des C

Les chiens sont des mammifères

le genre_1 est un sous-genre du genre_2 ; = tous les C sont des M

Les labradors sont des mammifères

le labrador est une sous-(sous-espèce) du genre_2 ; = tous les **L** sont des **M**

Soit la définition : “Les hommes_{definiendum} sont des animaux_{genre} raisonnables_{différence}”

Elle permet de construire le syllogisme valide :

Les hommes sont des animaux	tous les H sont A
Les hommes sont raisonnables	tous les H sont R
Certains animaux sont raisonnables	certains A sont R

Inversement, si le genre **C** comprend les espèces **E**₁, **E**₂, ... **E**_n, alors, on peut inférer immédiatement la vérité de la disjonction :

“être un **C**” implique “être ou un **E**₁, ou un **E**₂, ... ou un **E**_n”

“**X** est un mammifère” implique “**X** est soit un chien, ... soit une baleine”

D’autres implications reposent sur le fait que le genre est caractérisé par un ensemble de propriétés qui appartiennent à toutes les espèces qu’il domine. Si “être un mammifère” est défini comme “être un vertébré, à sang chaud, à température constante, ayant une respiration pulmonaire, allaitant ses petits”, alors chacune de ces propriétés est attribuable à n’importe lequel des êtres qui sont des mammifères, quelle que soit leur espèce.

En résumé, une fois **catégorisés, nommés, définis**, les êtres pertinents pour une communauté peuvent entrer dans les **classifications**, procédant par **genres** subdivisés en **espèces** ayant chacune leur **différence** spécifique. Les classifications deviennent ainsi **des espaces où s’applique le raisonnement syllogistique**, l’ensemble constituant **un universel anthropologique** (Lévi-Strauss).

3. Classifications ordinaires, langue et raisonnement naturels

Selon les théories psychologiques et linguistiques du prototype, les classifications courantes comportent **trois niveaux** :

- les catégories **de base** (“— est un chien”)
- des catégories **superordonnées** (“— est un mammifère”)
- et des catégories **subordonnées** (“— est un labrador”).

Le mot *catégorie* est utilisé ici pour renvoyer à un niveau quelconque d’une classification.

Dans le langage ordinaire, *espèce* et *genre* fonctionnent comme des synonymes pour catégoriser approximativement des êtres qui ne correspondent pas au stéréotype catégoriel : “Regarde, il y a une espèce / un genre de *champignons sur le mur* !”.

Les êtres sont identifiés et désignés en premier lieu par leur catégorie de base, caractérisée par sa fréquence ou sa saillance, perceptuelle, culturelle ou cognitive. Communément, on reconnaît (on “voit”) d’abord un chien, non pas un mammifère ou un labrador, mais le spécialiste voit directement un labrador.

Sur le plan langagier, cette situation correspond à la **relation d’hyponymie et d’hyperonymie**.

La relation d’*hyponymie* correspond à celle de genre à espèce : rose est *hyponyme* de fleur, toutes les roses sont des fleurs. La relation d’*hyperonymie* correspond à celle d’espèce à genre : fleur est hyperonyme de rose, “*certaines fleurs sont des roses*”.

Raisonnements sur les classifications ordinaires

La catégorisation *scientifique* détermine la place exacte d'un être particulier ou d'une classe d'êtres dans une taxinomie rationnelle et scientifique, où les termes ont reçu une définition essentialiste à partir de laquelle il est possible d'argumenter syllogistiquement. La [catégorisation-nomination ordinaire](#) consiste à attribuer à un individu le nom courant qu'on juge lui correspondre, associé avec la catégorie et la définition attachée à ce nom en langue naturelle. Cette opération peut être considérée comme la technique argumentative de base, fondamentale pour tous les types d'argumentation.

Le système en principe simple, stable et consensuel des catégories scientifiques est remplacé par le système complexe, instable et contestable, des relations de signification et de définition dans une langue donnée. Le raisonnement syllogistique reste possible sur les îlots de stabilité correspondant aux accords sémantiques, c'est-à-dire aux hiérarchies hyponymes / hyperonymes. Les catégorisations linguistiques étant déstabilisables et révisables, les argumentations *à pari* et *par les opposés* y jouent un rôle prépondérant.

4. Une « classification » non aristotélicienne

Le célèbre passage suivant de Jorge Luis Borges se désigne lui-même comme une « classification », (cf. h). Ce passage fait apparaître, a contrario, les exigences de la classification aristotélicienne à partir des caractères propres et des différences spécifiques ; l'intérêt d'une théorie des prédicables ; et surtout du renoncement à l'association libre et à la [subjectivité](#).

Ces ambiguïtés, redondances et lacunes rappellent celles que le Dr Franz Kuhn attribue à une certaine encyclopédie chinoise intitulée *Emporium* [Entrepôt] *céleste des connaissances bienveillantes*. Dans ses pages lointaines, il est écrit que les animaux se divisent en “(a) appartenant à l'Empereur, (b) embaumés, (c) dressés, (d) porcelets, (e) sirènes, (f) fabuleux, (g) chiens en liberté, (h) inclus dans cette classification, (i) chiens errants, (j) innombrables, (k) dessinés avec un pinceau très fin de poils de chameau, (l) et cætera, (m) qui viennent de briser le vase, (n) qui de loin ressemblent à des mouches.

Jorge Luis Borges. *El Idioma Analítico de John Wilkins. Otras Inquisiciones*. 1952. [3]

Inutile de dire que cette présentation n'a pas grand-chose à voir avec la réalité des modes de classification concrètement utilisés en Chine [4].

[1] Dans cet ouvrage, le mot *catégorie* est utilisé uniquement dans le sens défini à l'entrée [Catégorisation – Nominatation](#), et non pas avec le sens aristotélicien de « prédicable, prédicat ou catégorie première”.

[2] D'après Jacques Brosse, Lexique, in *Atlas des arbustes, arbrisseaux et lianes, de France et d'Europe occidentale*, Paris, Bordas, 1983.

[3] Jorge Luis Borges, *Obras Completas 1923-1972*. Madrid, Ultramar, 1977 (©1974, Buenos Aires, Emecé) 706-709 ; p. 708 (Trad. CP)

[4] En ce qui concerne la Chine réelle, voir Francesca Bray, 1988. Essence et utilité : la classification des plantes cultivées en Chine. Dans *Effets d'ordre dans la civilisation chinoise (rangements à l'œuvre, classifications implicites)* — Extrême-Orient, Extrême-Occident, 10, pp. 13-26.

Argument de la COHÉRENCE

Le principe de cohérence du discours monologique correspond au principe de **non contradiction** en logique. De nombreuses formes argumentatives, **ad hominem ; absurde ; dialectique** ... exploitent la contradiction à des fins de réfutation. Le principe de cohérence sert à réfuter et à confirmer une position. La loi repose sur la stabilité des objets de loi et sur la cohérence du système légal.

Le principe de cohérence est explicité dans le topos n° 22 de la *Rhétorique* d'Aristote, sur les incohérences relevées dans le discours de l'opposant. Il sous-tend le topos n° 5, selon lequel une promesse qu'on aurait sûrement faite vaut une promesse effectivement faite, et le topos n° 18, sur le rejet des choix inconséquents.

1. Réfutation fondée sur l'incohérence de la position

L'exigence de cohérence est exprimée *a contrario* par la possibilité de **la réfutation fondée sur les « incohérences qu'il est possible d'extraire des lieux, des dates, des actions ou des discours »** (1400a15 ; Chiron, p. 397), ou des incohérences dans le plan d'action qu'on attribue au suspect :

L1 : — *C'est à vous que le crime profite, vous l'avez assassiné pour hériter !*

L2 : — *À ce moment-là, j'aurais dû assassiner aussi son autre légataire.*

L'accusateur devra répondre à cette objection, ou trouver un autre mobile. Le défenseur part de la ligne d'action proposée par l'accusateur pour montrer que ses actes n'entrent pas dans ce scénario ; que le récit accusatoire comporte des failles ou des contradictions. C'est un cas particulier d'argumentation *ad hominem*.

L'accusé peut réfuter le récit accusatoire en montrant que, d'après ce récit, il aurait **agi de manière peu cohérente** :

Vous dites que je suis l'assassin. Mais il a été prouvé que, juste avant le crime, j'ai passé une heure au café en face du domicile de la victime, tout le monde m'a vu. Ce n'est pas une conduite cohérente de la part d'un assassin que de s'afficher ainsi sur les lieux de son futur crime.

L'argument *de l'incohérence ou de l'inconséquence* du récit exploite les ressources de la **rationalité comme adéquation d'une conduite à un objectif**. Il exploite également les lois de la **rationalité narrative ou descriptive** : tous les récits, tableaux et comptes-rendus mêlés à de l'argumentation sont vulnérables à ce type de réfutation.

Réciproquement, l'argumentation paraît vraisemblable parce que l'histoire et les tableaux sur lesquels elle se fonde sont cohérents et bien coorientés avec le raisonnement.

L'accusation d'incohérence peut elle-même être réfutée s'il est possible de rétablir la cohérence du récit, par exemple, dans le cas précédent, en montrant que l'assassin présumé a agi de façon cohérente en s'affichant sur les lieux du crime pour se préparer un alibi.

2. L'argument de la cohérence

2.1 L'exploit et la récompense

Le topos n° 5, « tiré de la considération du temps » (*Rhét.*, II, 23, 1397b25 ; p. 382-3) n'est pas énoncé en tant que tel, mais seulement présenté par deux exemples :

Si avant d'agir, j'avais demandé qu'on m'accorde une statue en cas de succès, vous me l'auriez accordée, et maintenant que j'ai réussi, vous ne me l'accorderiez pas ? (*Rhét.*, II, 23, 5 ; Chiron, p. 362-3).

La situation est la suivante :

X accomplit un exploit.

Après coup, il demande une récompense.

Argument : si, avant d'agir, il avait demandé avant qu'on lui promette une récompense en cas de réussite, on lui aurait fait la promesse.

La demande présuppose que l'exploit accompli est du type de ceux pour lesquels on promet une récompense. En conséquence, on le lui doit comme si on le lui avait promis : "*Quand on a bien fait, on mérite une récompense*" ; sous-topos du topos "*Toute peine mérite salaire*". Tout se passe comme si la définition du mot *exploit* avait intégré le topos "*mérite une récompense*" :

L1 : — *Si tu fais, tu auras...*

L2 : — *J'ai fait et bien fait, donc tu me donnes...*

Ce topos explique la déception de celui qui rapporte le portefeuille trouvé et ne reçoit pas de récompense. L'argument est fondé sur le fait que la plupart des gens publient la perte de leur portefeuille et promettent une "récompense à celui qui le trouvera". L'argument correspond au topos proverbial "*une bonne action trouve toujours sa récompense*" (vs "*une bonne action ne demande pas de récompense*")

2.2 Cohérence comme fidélité à soi-même

Le topos n° 18 est illustré par l'enthymème suivant, présenté sous forme d'une question rhétorique :

Alors que, quand nous étions en exil, nous nous sommes battus pour revenir, une fois revenus, nous exilerons pour ne pas nous battre ? (Aristote, *Rhét.*, II, 23, 18 ; Chiron, p. 394).

On peut supposer la situation suivante. Dans le passé, des exilés ont combattu pour revenir dans leur pays, et ils y sont rentrés. Maintenant, ils sont suspectés de refuser de se battre et de préférer l'exil, accusation qu'ils réfutent par l'enthymème précédent.

Ce topos de la fidélité à soi-même est une revendication de cohérence ; il peut couvrir l'argumentation suivante :

Tu t'es battu pour obtenir ce poste, et maintenant tu accepterais qu'on t'en chasse comme ça?

Il est donc à rapprocher de l'argument *ad hominem* positif (argument *ex datis*). L'enthymème semble présupposer une forme de gradualité : "*si on s'est battu pour retrouver sa patrie, à plus forte raison on se battra pour ne pas en être chassé*".

Dans un troisième tour, ceux qui suspectent les anciens exilés de préférer maintenant l'exil au combat répondent : "*On ne fait pas toujours le même choix*".

Les deux opinions, les humains sont constants / inconstants sont également probables. Cette réplique correspond au topos « les mêmes hommes ne choisissent pas toujours les mêmes choses après et avant » (*Ibid.*). Cette réplique est utilisée non pas par ceux qui sont accusés de vouloir s'exiler, mais par leurs accusateurs, dans un troisième tour de parole, V. [Ad hominem](#); [A fortiori](#).

3. Cohérence du système légal et stabilité des objets de loi

Le principe de *cohérence des lois* (*a cohærentia*) et le principe de *stabilité du sujet de la loi* (*in pari materia*) [1] portent sur la cohérence d'un système légal, ou d'un règlement bien fait.

3.1 Principe de cohérence des lois

Ce principe de droit pose que, dans un système légal, deux normes ne peuvent entrer en contradiction ; on dit que le système ne connaît pas d'*antinomies*. En pratique, ce principe exclut la possibilité qu'un même cas soit réglé de deux façons différentes par la justice.

Une ligne argumentative peut donc être rejetée si elle conduit à considérer que deux lois sont contradictoires ; c'est une forme d'argumentation par l'[absurde](#).

Par application de ce principe, si deux lois entrent en contradiction, on dit qu'elles ne le font qu'en apparence, et qu'en conséquence elles doivent être interprétées de façon à faire disparaître la contradiction. Si l'une d'elles est obscure, elle doit être éclairée par une autre moins douteuse.

L'argument *a cohærentia* est invoqué lorsqu'il s'agit de résoudre les conflits de normes. Pour prévenir ce genre de conflit, le système juridique prévoit des *adages*, qui sont des méta-principes interprétatifs, comme "la loi la plus récente l'emporte sur la plus ancienne" (*lex posterior derogat (lex) priori*).

3.2 Principe de stabilité de l'objet de la loi

L'argument *a cohærentia* porte sur la non-contradiction *formelle* des normes légales dans un système juridique. L'argument *in pari materia*, ou argument *du même sujet*, exploite une forme *substantielle* de la cohérence : il demande qu'une loi soit comprise dans le contexte des autres lois portant sur les mêmes êtres (personnes, choses, actes), ou ayant un même but, un même "sujet".

La définition du sujet de la loi doit être stable et cohérente. Seule la stabilité des catégories légales permet à l'argumentation [à pari](#) de fonctionner, V. [Classification](#).

Le principe de cohérence pousse le législateur à harmoniser le système des lois sur un même thème ; la question de la délimitation de ce qui constitue "un même sujet" et "l'ensemble des lois sur un même sujet" peut se poser. Par exemple, les lois antiterroristes forment un ensemble pour lequel il est nécessaire de s'assurer que son objet reste constant. Le terrorisme étant visé par différentes dispositions légales, sa définition doit rester la même dans chacun des passages qui mentionnent le terme. Si ce n'est pas le cas, ces lois demandent à être rendues cohérentes, ce qui suppose qu'elles sont sous-tendues par une politique constante et, elle-même, cohérente.

Si ce n'est pas le cas, ces lois demandent à être rendues cohérentes, ce qui suppose qu'elles sont sous-tendues par une politique constante et, elle-même, cohérente.

La cohérence est un des éléments qui conditionnent la systématisme, V. [Systématique](#).

4. Rejet de l'impératif de cohérence

Le rejet de l'impératif de cohérence correspond au rejet du principe logique de non contradiction, qui est soit redéfini (contradiction hégélienne) soit revendiqué et élaboré en système poétique ou religieux, V. [Non contradiction](#).



Cohérence, Ad hominem, Contradiction

[1] Lat. arg. *a cohærentia*, de *cohærentia*, “formation en un tout compact”. Ang. arg. *from coherence*.
Lat. *in pari materia* : de *par*, “égal, pareil” ; *materia*, “thème, sujet”.
Ang. *in a like matter, upon the same subject, similarly*.

COMPARAISON

La *comparaison* [1] est un rapprochement opéré entre deux objets ou situations afin de déterminer leurs degrés de ressemblance et de différence.

1. Positionnement sur une échelle

La comparaison peut porter sur n'importe quelle qualité des choses, par exemple leur couleur ou leur prix. Elle s'effectue alors dans le système du *superlatif* ou du *comparatif*.

— Superlatif : *le plus / le moins lourd*.

— Comparatif d'égalité / de supériorité / d'infériorité :

lourd / pas lourd — moins lourd / aussi lourd / plus lourd que

Le comparatif situe la propriété considérée sur une *échelle* graduée, réglée par des lois correspondantes, et exploitée notamment par l'argumentation *a fortiori*.

2. Opération de catégorisation-nomination

V. [Analogie catégorielle](#) ; [Catégorisation](#).

Comparaison interindividuelle

La *catégorisation trait à trait* fonde les jugements de *similitude*. Au terme d'une opération de comparaison, ces jugements permettent de catégoriser les êtres et de les distinguer selon que leurs ressemblances et leurs différences portent sur des traits essentiels ou accessoires.

Comparaison intersystémique

La *catégorisation synthétique* procède au moyen d'une comparaison globale entre *le comparé* et un membre d'une catégorie, *le comparant*, le plus proche possible du prototype de cette catégorie. Si le comparé est jugé très semblable à ce comparant, alors il est intégré à la catégorie dont fait partie le comparant.

Appliquée à des systèmes, la comparaison fonde les jugements établissant l'existence d'une *analogie structurelle*.

[1] Latin argument *ad comparatione*, du verbe *comparo*, « 1. Accoupler, apparier » (Gaffiot)

Argument de la COMPLÉTUDE

L'argument de la *complétude* [1] est utilisé en droit. Il postule que le système du droit est *complet*, c'est-à-dire *qu'il n'y a pas de vide juridique* (de lacune dans la législation, de "silence" du législateur).

En conséquence, tous les cas soumis au juge peuvent et doivent être rapportés à une loi ou à une interprétation fondée de la loi.

Le principe de complétude est corrélatif de *l'obligation de juger* : le juge ne peut pas s'excuser en arguant de trous dans le dispositif légal. Cela suppose que la loi fournit au juge un moyen de juger n'importe quel acte socialement reconnu comme dommageable à autrui. À travers ce principe est posé le problème du traitement des lacunes en droit, qui apparaissent en fonction de l'évolution de la société (Tarello 1972, cité dans Perelman 1977, p. 55). Un méta-principe comme le suivant permet de clore le système de jugement :

Dans les matières civiles, le juge, à défaut de loi précise, est obligé de procéder conformément à l'équité ; pour décider suivant l'équité, il faut recourir à la loi naturelle et à la raison, ou aux usages reçus, dans le silence de la loi primitive.

Fortuné Anthoine de Saint Joseph, *Concordance entre les codes civils étrangers et le Code Napoléon*, 1856. [2]

L'argument de la *complétude* fonctionne en parallèle avec *l'argument du législateur impuis-*
sant, la *nature des choses* rendant l'application de la loi impossible.

[1] Lat. argument *a completudine*, de *completudo*, "complétude".

[2] 2e édition, t. II, Paris, Cotillon, 1856, p. 460.

COMPOSITION ET DIVISION TOUT ET PARTIE

“Pierre et Marie se sont mariés » (énoncé composé) est-il équivalent à “Pierre s’est marié et Marie s’est mariée” (énoncé divisé) ?

Le tout **mécanique** (*une table de travail*) et le tout **organique** (*le corps humain*) sont-ils équivalents à la somme de leurs parties ?

La fallacie de composition et division [1] fait partie de l’ensemble des fallacies “en dépendance du discours” (vs fallacies indépendantes du discours) : c’est une fallacie de *mots*, non pas de *choses* ou de *méthode*, v. [Fallacieux 3 : Aristote](#).

Aristote examine la question des “paralogismes de composition et division”,

— En lien avec l’argumentation dans la *Rhétorique* (II, 24 ; p. 128).

— Sur le plan de la grammaire et de la logique dans les *Réfutations sophistiques* (p. 11-12) : Dans quelles conditions les jugements portés sur des énoncés pris isolément restent-ils valides lorsqu’on les compose (réunit en un seul énoncé) ? Dans quelles conditions le jugement porté sur un énoncé pris isolément reste-il valide lorsqu’on divise cet énoncé en plusieurs énoncés ?

L’étiquette *argumentation par la division* est parfois utilisée pour désigner l’argumentation au [cas par cas](#).

En philosophie du langage, la question de la composition et de la division se rattache à l’étude des expressions fallacieuses, “misleading [expressions](#)”.

La fallacie de composition / division a sa source dans une mauvaise compréhension d’une forme linguistique, liée au fait que le sens peut suivre la forme ou ne pas la suivre. Deux expressions peuvent avoir la même forme de surface sans admettre les mêmes implications et les mêmes paraphrases.

La réflexion sur la composition et la division est une initiation à la complexité des faits de langage. Le langage est trompeur seulement au sens où une route est dangereuse et cesse de l’être lorsqu’on adapte sa conduite.

1. Grammaire de la composition et de la division

La composition et la division mettent en jeu la conjonction *et*, qui coordonne des noms ou des verbes, comme dans les constructions suivantes. On dit que

— (3) et (4) sont obtenus par *division* à partir de (1) et (2) respectivement.

— (1) et (2) sont obtenus par *composition* à partir de (3) et (4) respectivement.

Énoncé Composé

(1) Pierre et Paul sont venus

(2) Pierre a fumé et prié

<=>

<=>

Énoncés Divisés

(3) Pierre est venu et Paul est venu

(4) Pierre a fumé et Pierre a prié

Les énoncés “composés” et “divisés” sont parfois équivalents sémantiquement et parfois non.

Les énoncés composés et divisés sont équivalents

Les énoncés (1) et (3) d'une part, (2) et (4) d'autre part, sont en gros équivalents, même si on peut se demander si (1) n'implique pas que Pierre et Paul sont venus *ensemble*, alors que (3) pas forcément.

Dans ce cas, on dit que **la composition et la division sont possibles**. La coordination des syntagmes sujets permet d'éviter la répétition.

Les énoncés composés et divisés ne sont pas équivalents

Parfois, il n'y a pas d'équivalence entre l'énoncé où les sujets sont coordonnés et la coordination de deux énoncés. Les phénomènes en jeu sont liés au sens des mots, et peuvent être très différents.

— *Les significations* de l'énoncé divisé et celle de l'énoncé composé ne sont pas les mêmes :

Énoncé Composé		Énoncés Divisés
(5) Pierre et Marie se sont mariés	\Leftrightarrow	(6) Pierre s'est marié et Marie s'est mariée

À défaut de plus d'information, on comprend (5) "*Pierre et Marie se sont mariés l'un avec l'autre*" et (6) "*Pierre et Marie se sont mariés chacun de leur côté*". La composition / division produit un nouveau sens.

Si le locuteur parle de ses enfants, la coutume étant ce qu'elle est la composition / division n'est pas trompeuse.

Dans les exemples suivants, (7) et (9) sont normaux, mais (8) est par défaut contradictoire et (9) est incompréhensible.

Énoncé Composé		Énoncés Divisés
7) Le drapeau est rouge et noir	\Leftrightarrow	(8) *le drapeau est rouge et le drapeau est noir
(9) B est entre A et C	\Leftrightarrow	(10) * B est entre A et B est entre C

Parfois une opération syntaxique appliquée à un énoncé produit un énoncé qui le paraphrase, parfois la même opération appliquée à un autre énoncé ayant apparemment la même structure que le premier produit un énoncé n'ayant aucun sens ou un sens et des conditions de vérité différents de ceux de l'énoncé de départ.

Les sophistes historiques utilisent les jeux de la composition et de la division **pour jeter leurs interlocuteurs dans la confusion**, comme le montre l'exemple suivant :

Ce chien est ton chien (est tien, est à toi) ; et ce chien est père. Donc ce chien est ton père, et toi le frère des petits chiens.
D'après Platon, *Euth.*, XXIV, 298a-299d ; p. 141-142, V. [Sophisme §1](#))

L'interlocuteur est *désorienté*, et tout le monde trouve cela très drôle.

Le jeu sur la composition et la division est une manœuvre radicale de [destruction du discours](#) qui va jusqu'à affecter la capacité de l'interlocuteur à s'exprimer, en le poussant au bégaiement et à l'exaspération, afin de le ridiculiser devant l'auditoire.

2. Argumentation par composition et division

Aristote examine ces saillies des sophistes dans les *Réfutations sophistiques* et dans la *Rhétorique*, où la notion de composition est présentée sur plusieurs exemples dont on voit clairement la portée argumentative,



Composition / Division dans les *Réfutations sophistiques*

On peut argumenter par composition et division « en combinant ce qui est séparé ou en séparant ce qui est combiné » (*Rhét.*, II, 24, 1401a20-30 ; trad. Chiron, p. 405-406), ce qui permet de présenter les choses sous un aspect plus ou moins favorable. C'est une technique de [schématisation](#) au sens de Grize.

Cette technique d'argumentation met en jeu des énoncés construits autour des prédicats appréciatifs et modaux comme — *est bon* ; — *est juste* ; — *est capable de* — ; — *peut* — ; — *connaît* — ; — *sait que* —, etc.

L'exemple suivant est emprunté au drame de Sophocle *Électre* : Clytemnestre tue son mari, Agamemnon. Oreste, leur fils, tue Clytemnestre pour venger son père. Mais avait-il le droit légal et moral de tuer sa mère ?

Il est juste que celle qui a tué son mari meure, et il est juste aussi, assurément, que le fils venge son père ; ces deux actions ont donc été accomplies justement ; mais peut-être que, réunies, elles cessent d'être justes. (*Rhét.*, II, 24, 1401a35-b5 ; p. 407).

Réunir les deux actions signifie qu'elles n'en font plus qu'une. Oreste soutient que cette composition est licite :

Composition : X est juste et Y est juste => X et Y sont justes

(X) "venger son père" est juste et (Y) "exécuter la femme qui a tué son mari" est juste

Or si "venger son père" est juste, "tuer sa mère" est un crime. Pour les accusateurs d'Oreste, le fait qu'il soit le fils de Clytemnestre bloque la composition, car il n'est pas possible de composer une action vertueuse et une action criminelle. **La stase dramatique se noue autour de l'argument de la composition.**

Cette technique de décomposition d'une action douteuse en une suite d'actes louables, ou au moins innocents est argumentativement très productive : voler, ce n'est jamais que prendre le sac qui se trouve là, le déplacer ailleurs et négliger de le remettre à la même place. La division bloque l'évaluation globale.

La *Rhétorique* présente un second exemple où on voit clairement que fallacie et argument sont bien l'avant et le revers d'une même médaille :

Puisque deux fois une quantité rend malade, on ne peut affirmer qu'une fois cette quantité soit bonne pour la santé ; car il est absurde que si deux sont des biens, un soit un mal. Utilisé ainsi, l'argument est réfutatif ; mais comme il suit il est démonstratif : [...] il n'est pas possible que si un est un bien, deux soient des maux. C'est un lieu complètement paralogique. (*Rhét.*, II, 24, 1401a30 ; Chiron, p. 406)

Par division, c'est l'argument des abstinentes, par composition, celui des permissifs. Les partisans de la prohibition partent d'un accord sur le fait que "*vider beaucoup de verres rend malade*", et ils divisent :

Vider (1+1+1+...) verre rend malade.

Donc vider 1 verre rend malade et vider 1 verre rend malade et vider 1 verre rend malade ...

Les permissifs partent d'un autre accord : “boire un verre est bon pour la santé”, et ils composent.

3. Argumentation par composition et division et argumentation par le tout et les parties

3.1 Argumentation fondée sur le *Tout*

L'argumentation fondée sur le *Tout* (ou par *Division*) attribue à chacune des *Parties* qui le composent une propriété observée sur le *Tout*

Si le tout est **P**, est-ce que chacune de ses parties est **P** ?

La Syldavie est riche, donc les Syldaves sont riches.

Il l'a agressé parce qu'il est Syldave, et que les Syldaves sont riches.

Mais il se peut que la Syldavie soit riche et que tous les Syldaves ne soient pas riches, et que la Syldavie ne soit pas riche, et que les Syldaves non plus. V. [Généralité](#).

3.2 Argumentation fondée sur les *Parties*

L'argumentation fondée sur les *Parties* (ou par *Composition*) attribue au *Tout* qu'elles composent les propriétés vérifiées sur chacune des parties :

Si chacune des parties d'un tout est **P**, alors le tout est **P**.

Si chacun des joueurs est bon, alors l'équipe est bonne (?).

Les deux étiquettes “composition et division” et “tout et partie” sont, en pratique, considérées comme équivalentes.

L'argumentation par composition / division couvre en effet le cas de la structure additive qui est celle de l'argumentation tout / partie. Elle traite cependant de problèmes sémantiques plus complexes que ceux qui concernent la seconde, comme le montrent les exemples cités.

Dans le cas de la composition de “Pierre est venu et Paul est venu” en “Pierre et Paul sont venus”, “Pierre et Paul” ne forment pas un tout dont Pierre et Paul seraient les parties, au sens où la Syldavie est un tout dont chacun de ses ressortissants “fait partie”.

4. Effet de composition

N'importe quel ensemble d'objets ou d'actions sans connexions entre eux, en simple relation de voisinage, constitue une **totalité mécanique ou accidentelle** (cas de la totalité Pierre et Paul, *supra*). La réunion de ces objets en un tout accidentel ne modifie en rien leurs propriétés et ne crée aucune propriété nouvelle.

Dans les **totalités organiques ou complexes**, la conjonction des parties fait émerger une nouvelle propriété, qui fait l'unité du tout et le distingue d'une juxtaposition inerte d'éléments constituants. Le degré de complexité de l'ensemble est supérieur à la simple addition arithmétique des propriétés de ses parties. Pour désigner l'irréductibilité du Tout à la somme de ses Parties, on parle d'un **effet de composition** ; pour un exemple d'un tel effet, V. [Ad populum](#). On retrouve au niveau de l'argumentation une question traitée en théorie des figures de rhétorique, le problème de la [métonymie](#) et de la [synecdoque](#), la première reposant sur le simple voisinage, la seconde sur une unité substantielle.

[1] Lat. *fallacia compositionis*, de *fallacia*, “tromperie ; enchantement” ; *compositio* “appariement, préparation composition”. Ang. *composition of words, division of words*.

CONCESSION

Dans une négociation d'affaires ou d'idées, par la concession, le locuteur abandonne certaines positions ou renonce à certaines prétentions pour faciliter l'établissement d'un accord préservant suffisamment ses intérêts, qu'ils soient raisonnables ou non.

En grammaire, par la concession, le locuteur reconnaît l'existence de la position adverse, tout en réaffirmant son propre point de vue dans son intégralité.

1. Concession substantielle

La concession est un moment essentiel de la négociation, entendue comme discussion sur un différend ouvert et tendant à l'établissement d'un accord, raisonnable ou non, mais consenti par les partenaires.

La concession est l'expression d'un rapport de force en évolution. Le locuteur cède jusqu'à un certain point à certaines demandes, explicites ou non, de son partenaire. Il renonce à certaines de ses exigences matérielles, ou accorde des points controversés.

Du point de vue stratégique, la concession est un recul en bon ordre, peut-être dans l'espoir que le partenaire de négociation fera de même sur un autre point.

Dans le cadre d'une situation argumentative courante, par la concession les parties ajustent leurs opinions et leurs intérêts concrets et contradictoires, chacun préservant ce qu'il peut et sacrifiant le reste.

Dans l'interaction, la concession apparaît comme un pas fait vers l'adversaire ; elle est constitutive d'un éthos positif (ouverture, écoute de l'autre). La concession peut cependant être ironique, V. [Épitrope](#).

2. La concession comme acte de discours

En grammaire, les constructions concessives monologiques articulent un discours *assumé* **D₁** et un discours *concedé* **D₂** d'orientations argumentatives opposées tout en ayant pour orientation globale celle du second membre **D₁** :

Bien que **D₂**, **D₁**

Certes **D₂**, mais néanmoins **D₁**

J'admets, je comprends **D₂**, mais je maintiens **D₁**.

D₁ réaffirme la position du locuteur, **D₂** reprend ou reformule le discours d'un opposant réel, ou évoque par *prolepse* le discours d'un opposant fictif :

L1 : — *Les relations sociales sont extrêmement tendues dans l'entreprise, mais nous devons néanmoins continuer les restructurations d'effectifs.*

À la différence de la concession négociée, la concession langagière est un pur acte de langage. Dans les termes de la théorie polyphonique, **L1** met en scène un énonciateur virtuel, une voix, exprimant l'argument **D₂** "*les relations sociales sont extrêmement tendues*", orienté vers la conclusion "le moment n'est pas propice à des licenciements". **L1** reconnaît ainsi l'existence d'arguments valides allant dans un autre sens, mais il refuse de conclure sur cette base, et reprend sa propre voix pour réaffirmer sa propre ligne argumentative, celle qui est exprimée dans **D₁**. Dans les termes de Goffman-Ducrot, le locuteur anime simplement **D₂**, alors qu'il

anime et énonce D₁, V. [Rôles](#).

La concession est ici une simple *désactivation* de la force argumentative. Le terme espagnol *desvirtuar* “vider un argument de sa force, de son efficacité, de sa substance” caractérise parfaitement cette opération. La concession langagière n’est nullement l’expression de la bonne volonté d’un négociateur rationnel, mais le phagocytage et la castration des arguments de l’opposant.

En rationalisant la concession langagière, on peut la combiner avec la concession négociée. On dira alors que si l’on concède au sens langagier, c’est parce qu’on s’est livré à une pesée des arguments propres et de ceux de l’opposant. Mais, comme le langage a la propriété de donner pour vrai ce qu’il signifie, *la concession langagière* produit automatiquement un effet de *concession négociée*, que ce soit ou non le cas.

3. Concession et dialectique binaire

Les notions de *négociation* et de *concession* n’ont pas de place dans les jeux logiques et dialectiques qui radicalisent la contradiction et ne connaissent que deux régimes, l’acceptation ou le refus.

Le jeu dialectique est binaire. Soit le Questionneur parvient à pousser le Répondant à la contradiction, et il a gagné, soit il n’y parvient pas et c’est le Questionneur qui l’emporte. Cette façon de faire est parfaitement accordée aux buts de la dialectique aristotélicienne, l’établissement de définitions permettant le raisonnement syllogistique.

Dans une conception pragma-dialectique de la discussion d’une opinion, si l’opinion attaquée n’a pas été défendue de façon concluante, le défendeur doit la retirer, et si elle a été défendue de façon concluante, c’est l’attaquant qui doit retirer ses doutes, V. [Règles](#), §2.3. En l’absence d’instance tierce décisionnelle, les partenaires risquent de diverger sur le caractère *concluant* des arguments de leur adversaire, ou tout simplement sur ce qu’est une conclusion défendue “au delà de tout doute raisonnable”.

L’exclusivisme binaire de la dialectique aristotélicienne n’est pas transposable dans le domaine de l’argumentation traitant des affaires humaines, qui se mène sous le régime de la concession. La concession suppose que la position de l’autre est reconnue et validée *jusqu’à un certain point* et qu’elle est défendue/attaquée de manière *plus ou moins* concluante.

Christian Plantin

**Dictionnaire de l'argumentation
2025**

C

Conclusion - Croyances de l'auditoire

CONCLUSION ► ARGUMENT – CONCLUSION	3
CONDITIONS DE DISCUSSION.....	3
CONDUCTION	6
CONNECTEURS ARGUMENTATIFS.....	9
CONNECTEURS LOGIQUES	17
Argument du CONSENSUS	26
Argumentation par les CONSÉQUENCES	
Ou arg, de l'EFFET à la CAUSE.....	28
CONTRADICTION	
► DÉSACCORD ; NON CONTRADICTION ; CONTRAIRES.....	30
Propositions CONTRAIRES et CONTRADICTOIRES.....	30
CONTRE-ACCUSATION.....	34
CONTRE-ARGUMENT, CONTRE-ARGUMENTATION	36
CONVERGENCE	38
CONVERGENCE – LIAISON – SÉRIE	41
CONVERSION d'un énoncé.....	42
PRINCIPE DE COOPÉRATION	44
Argumentation sur les termes CORRÉLATIFS	46
CRITIQUE – RATIONALITÉS – RATIONALISATION	47
CROYANCES DE L'AUDITOIRE.....	51

CONDITIONS DE DISCUSSION

La tenue d'une discussion se déroule dans certaines conditions, sur sa forme, ses participants, son objet. Ces conditions peuvent être négociées ou posées par une convention préalable qui, théoriquement, s'impose aux participants.

1. « Accords préalables »

Comme toute activité sociale, l'argumentation repose sur des accords et des contraintes. Dans l'argumentation *dialectique*, les partenaires doivent préalablement être d'accord sur la procédure de discussion, la répartition des rôles et la thèse à discuter. Dans une adresse rhétorique, l'orateur peut rechercher des contenus sur lesquels il peut être d'accord avec son auditoire, V. *Croyances de l'auditoire*.

Le *Traité de l'argumentation* insiste sur la nécessité « [d']accords préalables » à l'argumentation proprement dite :

Pour qu'il y ait argumentation, il faut que, à un moment donné, une communauté des esprits effective se réalise. Il faut que l'on soit d'accord, tout d'abord et en principe, sur la formation de cette communauté intellectuelle et, ensuite, sur le fait de débattre ensemble d'une question déterminée. (Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], p. 18)

Deux types différents d'accords sont mentionnés ici, et aucun des deux ne va de soi.

2. Accord constituant la communauté de parole

Le premier type d'accord portant sur la réalisation d'une libre « communauté intellectuelle » est parfois évoqué comme la forme idéale de la communication argumentative, et certaines rencontres scientifiques ou philosophiques en sont sans doute une bonne approximation.

On peut en effet constituer des communautés pour argumenter, mais les communautés de fait argumentent également. Le tribunal est un site argumentatif tout aussi prototypique, et aucun accord préalable n'est passé avec les accusés pour qu'ils y comparaissent et débattent de la question qui motive leur comparution. L'accord fait place à la contrainte légale. De même, la pratique de l'argumentation ordinaire ne dépend pas non plus de tels accords préalables.

Les communautés économiques et sociales sont structurées institutionnellement par des règlements, des relations d'autorité et de pouvoir. Elles fonctionnent sur la base de conventions définissant des sites, des problématiques et des types d'interactions spécifiques, auxquelles les entrants se conforment et qu'ils font évoluer. L'existence de telles infrastructures sociales pré-existantes permet de faire l'économie des négociations constitutives des communautés de parole.

3. Accord constituant la question

Pour que l'on débattre d'une question, faut-il, comme l'affirme le *Traité*, que les participants « [soient] d'accord [...] sur le fait de débattre ensemble » de cette question ?

D'une façon générale, l'établissement d'ordre du jour d'une communauté constituée peut relever des attributions et prérogatives d'une personne ou d'une instance spécifique. Les procédures et systèmes légaux disent qui a compétence pour déterminer les chefs d'accusations entraînant la comparution d'une personne.

Quoi qu'il en soit, la décision d'ouvrir telle question et d'en discuter dans telles conditions est une activité tout aussi argumentative que la discussion qu'elle prétend organiser. Elle devrait donc elle-même faire l'objet d'accords préalables. V. [Stase sur les questions argumentatives](#)

4. Accords sur ce qu'on tient pour argument

Aux accords sur la communauté de parole et sur la question traitée, s'ajoutent des accords sur les êtres, les faits, l'état du monde, les règles et les valeurs (Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], II, 1, *L'accord*). La question des accords porte ici sur les conditions faisant qu'un énoncé avancé dans un débat peut compter comme un argument : condition de *vérité*, qui est fondamentale dans un raisonnement, V. [Évidence](#) ; condition de [pertinence](#) de l'énoncé vrai pour la conclusion défendue ; condition de pertinence de la conclusion (défendue par un énoncé vrai et pertinent) pour le débat lui-même.

Comme il est parfois impossible de déterminer dans l'absolu si un énoncé est vrai, pertinent pour une conclusion elle-même pertinente pour un débat, on doit invoquer un régime général d'*acceptation de fait* par les parties, acceptation qu'on peut interpréter comme un *accord explicite* des parties.

Lorsqu'il s'agit d'une affaire sérieuse, les accords partiels constructifs sont difficiles à réaliser. Les points d'accord et de désaccord peuvent faire l'objet d'une négociation permanente pendant l'argumentation. Les disputants radicaux *se voient venir*, et savent très bien qu'accepter l'argument, c'est déjà accepter la conclusion, d'où la tendance à préférer le désaccord de principe, y compris sur les faits discutés, V. [Politesse](#) ; [Désaccord](#).

La notion d'accord joue ainsi le rôle d'un *deus ex machina* qui permet de se passer de la notion de vérité et de faire passer un énoncé du statut d'argument pour l'un à celui d'argument pour l'autre, et enfin pour la discussion en cours. Cet "appel aux accords" est fondé sur un argument par les conséquences indésirables : l'absence d'accord condamnerait le débat à un état indésirable de "désaccord profond". Si le destin du débat est laissé aux débatteurs, cette absence d'accord peut en effet aboutir à un effondrement de la discussion (Doury 1997).

5. Désaccords persistants et rôle du Tiers

L'absence d'accord préalable entre les parties, que ce soit sur les participants, la question ou les arguments, ne fait pas obstacle à l'interaction argumentative, s'il existe un Tiers responsable de son déroulement. L'exercice d'un tel pouvoir, qui peut être légitime, permet de se passer d'accord ; la décision du juge, et plus largement celle du tiers, peut se faire sur la base d'un argument rejeté ou ignoré par l'une ou l'autre partie, V. [Rôles](#). Les institutions judiciaires interviennent précisément lorsqu'aucun accord ne peut être passé entre les parties à propos d'un différend relevant de la loi ; en tant que détentrice du pouvoir, l'institution n'accorde aucune importance aux accords préalables passés entre les parties sur les arguments, mais une grande importance à leurs arguments.

Plus l'on charge la barque des accords, plus on rapproche la pratique de l'argumentation de celle de la simple déduction. Si l'on est d'accord sur les données et les règles, il suffit d'arranger convenablement les accords pour que la conclusion en découle. Cette vision aboutit à aligner l'argumentation sur l'information, l'explication et la clarification des malentendus. Or

l'argumentation est une manière langagière de traiter les différents dans un régime de désaccord et d'incertitude généralisés. Il y a une incompatibilité décisive des intérêts matériels en jeu : on peut en effet partager le gâteau, mais ce qui est mangé par l'un ne peut l'être par l'autre. Le désaccord profond sur la question, les participants et les arguments relève du régime argumentatif ordinaire, V. [Évidence](#).

CONDUCTION

Wellman définit le raisonnement **conductif** [*conductive argument*] comme un raisonnement [*argument*] ni déductif ni inductif, s'appliquant dans les domaines esthétique et moral.

La notion d'**argumentation conductive** [*conductive argument*] est définie par Carl Wellman [1] pour rendre compte d'argumentations comme les suivantes (ma numérotation) :

- (1) Vous devez emmener votre fils au cirque, parce que vous le lui avez promis.
- (2) C'est un bon livre, car il est intéressant et suscite la réflexion.
- (3) Bien qu'il soit maladroit et non conformiste, il reste un homme moralement bon en raison de sa profonde gentillesse et de sa réelle intégrité. (1971, p. 52)

Au vu de tels exemples, Wellman note que « il est tentant de définir le raisonnement **conductif** [*conductive argument*] comme **un raisonnement** [*argument*] qui n'est ni déductif ni inductif » (1971, p. 51 ; voir Blair 2011 [2] ; Possin 2016 [3]).

Les exemples (1) et (2) sont composés de deux propositions, “argument — conclusion” liées par un connecteur ; (3) ajoute une concessive. Ceci montre que, comme il est courant, le mot anglais *argument* peut se traduire par “argumentation”, ou par “argument”. La **conductivité** apparaît comme une qualité de l'argumentation et pas de l'argument au sens strict (opposé à “conclusion”).

L'argumentation conductive est définie comme

- une forme de raisonnement où 1) on tire, de façon non concluante, 2) une conclusion à propos d'un cas précis, 3) à partir d'une ou plusieurs prémisses relatives à ce cas, 4) sans faire appel à d'autres cas. (Wellmann 1972, p. 52). [4]

1. Structure de l'argumentation conductive

1.1 Une structure argumentative dialogique

Quoi qu'il en soit, Wellman distingue trois types d'argumentations **conductives** (ibid., p. 55-57).

(A) « **Une seule raison est donnée pour la conclusion** », par exemple :

- (4) Vous devez l'aider parce qu'il a été très gentil avec vous.
- (5) La pièce est bonne, parce que les personnages sont très bien construits.

(B) « **Dans le deuxième modèle de conduction, la conclusion est motivée par plusieurs raisons** », par exemple :

- (6.) Vous devriez emmener votre fils au cinéma, car vous le lui avez promis, c'est un bon film et vous n'avez rien de mieux à faire cet après-midi.
- (7.) Ce n'est pas un bon livre, car il est ennuyeux, les descriptions sont vagues et l'intrigue invraisemblable.

Alors que le premier cas correspond à une argumentation élémentaire, le deuxième correspond à une argumentation convergente.

(C) « Le troisième type de conduction est la forme d'argument dans laquelle la conclusion est tirée à la fois de considérations positives et négatives », par exemple :

- (8.) Malgré une certaine dissonance, cette musique est belle en raison de sa qualité dynamique et de son mouvement final.
- (9.) Bien que votre pelouse ait besoin d'être tondue, vous devriez emmener votre fils au cinéma, car le film est parfait pour les enfants et demain, il ne sera plus à l'affiche.

Ce troisième cas est celui de l'anticipation des objections ou prolepse. (6.) pourrait également relever de ce cas, la bonne raison « *Vous n'avez rien de mieux à faire cet après-midi* » pouvant être vue comme un rejet anticipé de possibles excuses.

Ces argumentations sont formellement conformes aux schémas standards de l'argumentation appuyant une conclusion sur une ou plusieurs bonnes raisons, et phagocytant les objections potentielles.

1.2. Les liens argumentatifs

L'inférence conductive s'exerce en matière d'esthétique (théâtre, roman, musique, cinéma) et de morale (jugement moral ou impératif moral), c'est-à-dire dans le domaine des valeurs. Dans 2., 5., 7., 8., le jugement esthétique est exprimé en termes généraux (*le livre est / n'est pas bon, la pièce est bonne, la musique est belle*), et réfracte l'évaluation portée dans l'argument. L'argument est fortement orienté vers la conclusion, la conclusion explicite cette orientation.

- Bon *parce qu'intéressant* (2.)
- Bon *parce que* personnages bien construits (5.)
- Pas bon *parce qu'ennuyeux* (7.)
- Bon *parce que* qualité dynamique et son mouvement final) (8.)

Le jugement moral (3.) s'analyse comme les jugements esthétiques précédents,

- Bon *parce que* gentil et intègre (3.) ; *Gentil et intègre* sont orientés vers *moralement bon*.

Les exhortations (1.), (4.), (6.), (9.) reposent sur divers mécanismes argumentatifs :

- Devoir faire *parce que* engagement (1.) — *Définition de promesse*
- Devoir aider *parce que* (très gentil) (4.) — *Principe de réciprocité*
- Devoir faire *parce que* (bon) et (possible, modalité du faire) (6.)
- *Rappel d'un engagement, orientation de bon, pas de contre-argument.*
- Devoir faire *parce que* (parfait) et (possible) (9.) — *Orientation de parfait, double prolepse éliminant 1) le contre-argument de la pelouse à tondre et 2) la possibilité de remettre à plus tard.*

Ces argumentations reposent sur des schémas argumentatifs classiques.

2. Conduction et valeurs

Dans les exemples précédents, les bonnes raisons invoquées expriment des *goûts* dont l'articulation relèverait typiquement de l'argumentation et non de la démonstration, et on rejoint ainsi les positions de Perelman (Guerrini, 2019 [5]). L'inférence conductive (sur les valeurs) ne correspond à aucune détermination logique ou matérielle. Elle invoque des arguments qui ne sont pas des faits objectifs élémentaires, au sens où ils ne sont pas le résultat d'observations, de mesures ou de calculs, et ne sont pas susceptibles d'être testés empiriquement. À la différence du raisonnement par défaut, l'argumentation conductive n'est pas révisable par un apport de nouvelles informations. Sa révision est plutôt liée à une transformation de la perception esthétique ou morale, structurée par les valeurs sur lesquelles elle s'appuie. V. [Subjectivité](#). Les structures proleptiques proposées sous (C) sont convertibles. Avec les mêmes raisons, mais à partir de valeurs et de choix esthétiques différents, un autre locuteur pourrait tirer des conclusions opposées :

(8) Malgré une certaine dissonance, cette musique est BELLE en raison de sa qualité dynamique et de son mouvement final.

(8.1) Malgré une certaine qualité dynamique et sa conclusion finale, cette musique est LAIDE à cause de sa dissonance.

V. [Connecteur argumentatifs](#) ; [Échelle argumentative](#) ; [Orientation argumentative](#)

[1] Wellman, C. 1971. *Challenge and Response: Justification in Ethics*. Carbondale, IL: Southern Illinois University Press

[2] Blair, J.A. and R.H. Johnson, eds. 2011. *Conductive Argument: An Overlooked Type of Defeasible Reasoning*. London: College Publications.

[3] Kevin Possin 2016. Conductive Arguments: Why is This Still a Thing? *Informal Logic*, 36, 4, pp. 563-593.

[4] "Conduction can best be defined as that sort of reasoning in which 1) a conclusion about some individual case 2) is drawn nonconclusively 3) from one or more premises about the same case 4) without any appeal to other cases" (p. 52)

[5] Jean-Claude Guerrini 2019. *Les Valeurs dans l'argumentation. L'héritage de Chaïm Perelman*. Paris, Garnier.

CONNECTEURS ARGUMENTATIFS

Les connecteurs sont des particules de liaison **plurifonctionnelles**, pouvant marquer **la structuration argument-conclusion**. Cette structuration argument-conclusion peut également être marquée par des verbes connecteurs, et d'autres types de construction.

En particulier, **donc** n'introduit pas nécessairement une conclusion, et **mais** pas nécessairement un renversement argumentatif.

1. Cadre terminologique

La terminologie autour des connecteurs et des marqueurs de structuration discursive ou argumentative est foisonnante. Schématiquement, le cadre de la discussion est le suivant.

Balisage

L'analyse argumentative des connecteurs suppose qu'a été effectué le **balisage** de la séquence où ils figurent (que la séquence argumentative a été correctement délimitée).

Particules discursives et connecteurs

Les **connecteurs logiques** sont définis par leurs tables de vérité.

Les **connecteurs discursifs** sont rattachés à la catégorie des **particules discursives**. En grammaire de la phrase et du discours, cette catégorie renvoie à un ensemble de mots et de locutions composé essentiellement par les conjonctions, prépositions, certains adverbes, interjections. Certaines particules discursives sont particulièrement attachées à l'oral : *eh bien, ben, bof, m'enfin* ...

Les **connecteurs discursifs** sont des mots de liaison, qui lient deux termes ou deux propositions simples ou complexes pour former un nouveau terme ou une nouvelle proposition complexe. *Et, mais, d'ailleurs, pourtant...* sont des connecteurs discursifs qui ont les mêmes conditions de vérité que le "&" logique.

Les connecteurs langagiers assument **diverses fonctionnalités** ; seuls certains connecteurs ont une valeur argumentative. D'autres ont des fonctions connectives essentiellement non argumentatives, même s'ils peuvent figurer dans des contextes argumentatifs. Par exemple, les connecteurs *de liste, "premièrement, deuxièmement, ensuite, quatrièmement, et finalement"* peuvent servir à énumérer aussi bien les points de l'ordre du jour qu'une succession d'arguments. L'effet de liste peut être lui-même argumentatif.

Les connecteurs à fonction argumentative, par abréviation connecteurs argumentatifs, contribuent au repérage et à la délimitation du segment de discours fonctionnant comme *argument* et du segment de discours fonctionnant comme *conclusion*, à l'intérieur de la *séquence argumentative*. Les connecteurs argumentatifs sont **plurifonctionnels** ; ils ne sont des *marqueurs d'argument* ou *de conclusion* que dans certains de leurs emplois.

Marqueurs d'argument ou de conclusion

D'autres mots que les particules et d'autres constructions que les constructions à particule peuvent marquer la structuration argumentative. Les constructions

*A ; ce qui me permet de conclure que B
de ceci, on peut conclure cela*

ont la même structure argumentative que "**A, donc B**" (voir infra §4).

En résumé :

- Les connecteurs sont des particules de liaison plurifonctionnelles.
- Ils peuvent marquer la structuration argument-conclusion.
- La structuration argument-conclusion peut également être marquée par des verbes connecteurs, et d'autres types de construction.

2. Connecteurs fonctionnellement argumentatifs

Alors que l'observation des pratiques langagières est, en principe, tout pour les théories rhétoriques anciennes de l'argumentation, ces théories ne s'occupent pas spécialement des mots de liaison structurant les passages argumentatifs.

Les modernes pas davantage : Perelman et Olbrechts-Tyteca ([1958]) n'en parlent pas, non plus que Lausberg (1960) dans sa monumentale recreation du système classique. En revanche, ces mots sont bien présents dans le modèle de Toulmin (1958). Le *warrant* (loi de passage) est introduit par *since*, "puisque" ; le *backing* (support) par *on account of*, "étant donné que" ; le *claim* (conclusion) par *so*, "donc" ; le *rebuttal* (contre-discours) par *unless*, "à moins que". Mais Toulmin n'approfondit pas autrement la question ; c'est la théorie de l'argumentation dans la langue d'Anscombe et Ducrot (1983), qui a introduit la thématique des "*mots du discours*", dont font partie les connecteurs, comme une composante centrale de la théorie de l'argumentation (Ducrot *et al.* 1980).

Parler de **marqueur d'argument et de marqueur de conclusion** n'implique pas forcément qu'on adopte un point de vue positiviste-formaliste selon lequel une marque serait forcément un lexème unifonctionnel. Dans l'usage, les particules sont polyfonctionnelles. Certaines de leurs occurrences ne sont pas argumentatives ; on ne peut pas déduire du fait qu'on rencontre un *parce que* ou un *donc* qu'on se situe dans une structure argumentative, et ce n'est pas parce qu'on introduit un *donc* qu'on produit une argumentation, V. [Expression](#).

La discussion de la valeur argumentative d'une particule doit être rapportée à la **séquence argumentative** elle-même (V. [Balisage](#)), indépendamment définie, c'est-à-dire en tant qu'elle est organisée par une question argumentative articulant discours et contre-discours, ce qui n'interdit pas la pratique de *l'ars subtilior* de la reconstruction des argumentations profondes.

Il s'ensuit que le caractère argumentatif des particules est second, dérivé du contexte, et non pas primitif. **Le fait d'apparaître dans des contextes argumentatifs active leur fonction argumentative.**

Les particules ayant des emplois argumentatifs sont ainsi à prendre :

- — **Avec leurs caractéristiques syntaxiques propres.**
- — **Dans leur polyfonctionnalité idiosyncrasique**, telle qu'elle est décrite par le dictionnaire et la grammaire.
Par exemple, le connecteur *cependant* est polyfonctionnel, il peut marquer aussi bien une pure *concomitance temporelle* qu'une opposition argumentative. Dans le texte de Flaubert cité infra (§3.2), le *cependant* surligné marque la concomitance.
- — **Dans leur polyfonctionnalité en tant que particules argumentatives** : une particule comme *mais* peut marquer un argument, une conclusion, une contradiction ou une dissociation argumentative.

Donc, parce que, mais ... sont des cas centraux de particules à fonction argumentative.

2.1 Le connecteur *donc*

Donc serait **donneur d'ordre interprétatif** si l'on pouvait tenir des principes comme "s'il y a un *donc*, la proposition qui suit est nécessairement une conclusion ; s'il y a un *parce que* la proposition qui suit est forcément un argument pour une conclusion".

Or ces particules sont polyfonctionnelles ; il y a des *donc* et des *parce que* non argumentatifs, et il y a des argumentations sans *donc* ni *parce que*. Elles restreignent les possibilités d'interprétation en évoquant une possible structure argumentative, mais elles ne sont pas des sommations adressées à un destinataire somnolent pour le réveiller de sa torpeur interprétative. Autrement dit, si l'interprétant attend d'être alerté par un *donc* ou un *parce que* pour se rendre compte qu'il est dans une situation argumentative, il a un problème sérieux de compétence argumentative ; et si le locuteur pense qu'argumenter, c'est mettre un peu partout des *donc* et des *parce que* qui "donneront à l'interlocuteur l'ordre d'interpréter comme une argumentation" le tas de mots qu'on lui propose, il y a de fortes chances pour que cet interlocuteur se rebelle. Aristote avait déjà repéré cette stratégie et la considérait avec raison comme fallacieuse, V. [Expression](#). Le poids de ces indicateurs dans le travail de production et d'interprétation argumentative est potentiel et second.

Donc* peut être marqueur de conclusion, et bien d'autres choses** ; il peut par exemple marquer la reprise d'un thème déjà introduit, formant le thème ratifié du texte ou de l'interaction, mais momentanément abandonné dans l'exposé ou la conversation. Ce ***donc de reprise, non argumentatif, peut se trouver un peu partout, et notamment dans des contextes argumentatifs, ce qui corse le problème. L'exemple suivant est extrait d'un débat animé sur l'attribution de la nationalité française aux émigrés vivant en France :

Je pense que:: toutes ces personnes- et puis aux personnes aussi qui sont venues **donc** pendant les trente glorieuses on leur doit quand même une certaine forme de respect. (*Débat sur l'immigration* [1])

Personne n'a jamais douté que « ces personnes » soient « venues pendant les trente glorieuses » ; le raisonnement est que *puisque* elles sont venues pendant les trente glorieuses, elles ont *donc* droit au respect en tant que travailleurs. En fait, *donc* rappelle un énoncé qui est, fonctionnellement, non pas une conclusion, mais une composante d'un discours-argument. La structure est :

[Nous devons respecter ces gens, *Conclusion*]
[ils sont venus travailler (pendant les trente glorieuses), *Argument*]

Et évidemment pas :

* nous devons le respect à tous ces gens, donc ils sont venus pendant les années de boom d'après-guerre.

L'intervention suivante est faite par un régisseur d'immeuble au cours d'une session de conciliation avec sa locataire (anonymisée ici en LOC). Le régisseur récapitule sa position : il demande 80 F (12 €) d'augmentation.

Moi j'avais d=mandé madame LOC doit s'en rappeler' j'avais d=mandé si v=voulez' euh: **donc** euh: quatre-vingt francs si v=voulez' pour arriver à mille trente, par mois, c=qui m=paraissait très raisonnable, *FORT* très raisonnable' vu l'appartement' et vu son emplacement' [...] bon et

bien j=demandais mille trente francs, comme dernier' pour éviter' le lapsus' qui avait été commis' par ma s=crétaire
Corpus CLAPI, Négociation sur les loyers [2]

Ce *donc* est particulièrement intéressant, car il accompagne ce qui est une conclusion (“*pour telle et telle raison, je demande donc 80 F d’augmentation*”), mais **cette conclusion est rappelée, elle n’est pas tirée de ce qui précède**. Comme dans le cas précédent, c’est un *donc* non argumentatif, un *donc* de rappel et de développement, marquant non pas le fait qu’on tire actuellement une conclusion, mais que ce qui va être dit – et qui se trouve être une conclusion – a déjà été dit, est connu et admis par les interactants.

2.2. Le connecteur *mais*

3.1 Mais inverseur d’orientation argumentative

La théorie de l’argumentation dans la langue propose une approche argumentative des connecteurs linguistiques au moyen du concept d’*orientation*. Le cas de *mais*, particulièrement stimulant, a joué le rôle de prototype pour l’analyse des connecteurs (Carel 2011).

Le contexte choisi pour analyser cette conjonction est schématisé par “**E1 mais E2**”, “*le restaurant est bon, mais cher*”. Les observations de base sont les suivantes :

— **E1 et E2 sont vrais** (le restaurant est bon, et il est cher).

Du point de vue purement logique, *mais* est une expression de ‘&’, une variante “rhétorique” de *et*, V. [Connecteurs logiques](#).

— *Mais* renvoie à une **opposition**.

- L’opposition **n’est pas entre les prédicats** “*être bon*” et “*être cher*” : on dit que “*tout ce qui est bon est cher*”, et on a tendance à penser que tous les restaurants *chers* sont forcément *bons*.
- Elle est **entre les conclusions** tirées de **E1** et de **E2**.
Autrement dit, **les énoncés E1 et E2** sont les arguments pour des conclusions opposées ; ils sont **anti-orientés** :
 - Le restaurant est bon, *conclusion* : allons-y !
 - Le restaurant est cher, *conclusion* : n’y allons pas !

— Le locuteur retient la conclusion tirée du second énoncé, *n’y allons pas*.

Mais articule deux arguments orientés vers des conclusions contradictoires, pour ne retenir que la conclusion dérivée du second argument.

Dans la théorie de l’argumentation dans la langue, le sens de *mais* est dit “**instructionnel**” ; *mais* donne au récepteur la consigne de “trouver une conclusion **C** telle que **E1** est un argument pour **C** et **E2** un argument pour **non C**”. C’est au récepteur de se débrouiller pour reconstruire une opposition argumentative dans le contexte pertinent, texte ou échange conversationnel.

— *Mais* articule des contenus sémantico-pragmatiques

Un énoncé comme “*et c’est ainsi que le commissaire Valentin coffra toute la bande*” peut clore un roman ; la portée à gauche de “*et c’est ainsi que* —” correspond sinon à tout le roman, du moins au roman depuis le début de l’enquête du commissaire Valentin. Il en va de même pour le connecteur *mais*, qui articule non pas des propositions, mais des contenus sémantico-

pragmatiques, entités qu'on peut déterminer et délimiter en contexte seulement. En d'autres termes, cette conception instructionnelle produit non pas du sens componentiellement dérivé, mais des *interprétations*. Cette description repose sur la notion d'*orientation*.

— *Mais* s'inscrit dans le champ d'une question argumentative

La reconstruction de la conclusion C se fait dans le champ d'une question argumentative. La reconstruction précédente s'inscrit sous une question comme *pourquoi ne pas essayer ce restaurant ?* Si la question est "*Quel restaurant devrions-nous acheter pour faire le meilleur investissement ?*", le rapport qualité / prix (l'interprétation des adjectifs *bon* et *cher*) ne serait plus relatif au domaine culinaire, mais au domaine des investissements financiers :

Ce restaurant est bon (il offre des performances financières exceptionnelles), *mais il est cher* (à l'achat)

La conclusion serait "*investissons notre argent ailleurs*". Ces structures argumentatives en *mais* correspondent à la *prolepse* par figure d'antéoccupation.

Si les données soutenant l'analyse sont limitées à une paire d'énoncés, la conclusion est implicite, et l'analyste doit faire appel à son imagination pour reconstruire le contexte manquant. C'est la question argumentative qui structure le contexte et crée le champ de pertinence et les contraintes d'interprétation. La question argumentative n'est implicite qu'en raison du mode de construction des données, qui appuie l'analyse de *mais* sur une paire d'énoncés. Cette technique pose que la prise en compte d'un contexte plus large n'affecte pas les fondements de l'analyse et ne doit intervenir, à titre d'illustration, que lors de l'analyse de cas. C'est une décision portant sur l'équilibre hypothèses internes / hypothèses externes de la théorie.

3.2 *Mais* inverseur d'orientation narrative et descriptive

Mais n'est pas systématiquement argumentatif. D'une façon générale, *mais* fonctionne comme *inverseur d'orientation*, que cette orientation soit argumentative, informative, descriptive ou narrative comme dans le cas suivant, où *mais* articule deux univers (je souligne) :

27 août : ce vendredi, je me suis rappelée que la taxe annuelle sur ma voiture allait arriver à échéance. Comme je ne suis pas de celles qui attendent la dernière minute pour la faire renouveler, je me suis décidée, je suis entrée dans le bureau. Un employé était là, qui m'attendait, ou presque. En quelques minutes, via Internet, tout a été fait. Me voilà tranquille jusqu'à l'année prochaine. *Mais* pendant ce temps-là...

Lui, il marchait, et tandis qu'il marchait, inlassablement, la tête haute, bercé par son rythme régulier, il rêvait à l'année prochaine, à ces nouvelles classes, à sa passion pour l'enseignement et la philosophie, à l'espoir que représentent les jeunes de son pays. [3]

Dans le passage suivant, Emma Bovary *se promène dans un tableau* (description plus narration infinie sans élément perturbateur) puis bascule brutalement *dans le monde de la réalité* prosaïque ; la bascule est effectuée par un *mais* (id. ; pour *cependant*, voir §2) :

Au galop de quatre chevaux, elle était emportée depuis huit jours vers un pays nouveau, d'où ils ne reviendraient plus. Ils allaient, ils allaient, les bras enlacés, sans parler. Souvent, du haut d'une montagne, ils apercevaient tout à coup quelque cité splendide avec des dômes, des ponts, des navires, des forêts de citronniers et des cathédrales de marbre blanc, dont les clochers aigus portaient des nids de cigognes. On marchait au pas à cause des grandes dalles, et il y avait par

terre des bouquets de fleurs que vous offraient des femmes habillées en corset rouge. On entendait sonner des cloches, hennir des mulets, avec les murmures des guitares et le bruit des fontaines, dont la vapeur s'envolant rafraîchissait des tas de fruits, disposés en pyramides au pied des statues pâles, qui souriaient sous les jets d'eau. Et puis ils arrivaient, un soir, dans un village de pêcheurs, où des filets bruns séchaient au vent, le long de la falaise et des cabanes. C'est là qu'ils s'arrêtaient pour vivre : ils habiteraient une maison basse à toit plat, ombragée d'un palmier, au fond d'un golfe, au bord de la mer. Ils se promèneraient en gondole, ils se balanceraient en hamac ; et leur existence serait facile et large comme leurs vêtements de soie, toute chaude et étoilée comme les nuits douces qu'ils contemperaient. *Cependant*, sur l'immensité de cet avenir qu'elle se faisait apparaître, rien de particulier ne surgissait : les jours, tous magnifiques, se ressemblaient comme des flots ; et cela se balançait à l'horizon infini, harmonieux, bleuâtre et couvert de soleil. *Mais* l'enfant se mettait à tousser dans son berceau, ou bien Bovary ronflait plus fort, et Emma ne s'endormait que le matin, quand l'aube blanchissait les carreaux et que déjà, le petit Justin sur la place ouvrait la pharmacie. (Gustave Flaubert, *Madame Bovary*, 1856) [4]

Le *mais* surligné n'a rien d'argumentatif. Dans cet exemple comme dans le précédent, *mais* marque la frontière textuelle où se produit un basculement d'isotopie : monde romantique stéréotypé / monde réel.

3.3 Mais exprimant une contradiction non résolue

Mais peut articuler des arguments anti-orientés sans que l'énoncé global résolve la contradiction :

L1 : — On en est où du projet de promenade ?

L2 : — Les uns veulent aller dans les bois, **mais** les autres à la plage.

L'enchaînement par *donc* n'est pas possible : “*Les uns veulent aller dans les bois, mais les autres à la plage. Donc nous irons à la plage*” — et le problème est résolu. On peut seulement enchaîner par quelque chose comme “*on ne sait pas que faire*” ; “*faudra en parler à la réunion ce soir*”.

Dans cette fonction, *mais* est à peine un masque de *et*, qui exprime crûment la contradiction “*Les uns veulent aller dans les bois et les autres à la plage*”.

Dans cette fonction très courante, *mais* permet au locuteur d'exprimer une contradiction qu'il est incapable de résoudre :

Le capitalisme, c'est bien, mais le communisme, c'est pas mal non plus.

Dans ce cas de tels énoncés, dire que les deux énoncés tendent vers des conclusions opposées n'aide pas vraiment l'interprétation. *Mais* apparaît ici comme un connecteur révélant autant que masquant les contradictions de la pensée.

3.4 Mais indicateur de dissociation argumentative — *Mais* intensif

L1 : — Je croyais que vous vouliez une réforme ?

L2 : — Nous voulons une réforme, mais une vraie réforme.

La notion de [dissociation](#) argumentative est définie par Perelman et Olbrechts-Tyteca, comme la scission d’une notion élémentaire, opérée par l’argumentateur pour échapper à une contradiction ([1958], p. 550-609). En opposant un terme à lui-même “*il est bête, mais bête !*” la dissociation crée un effet d’intensité, correspondant à l’effet de valorisation du second terme observé par Perelman & Olbrecht-Tyteca (*ibid.*)

3.5 Mais de rectification (Plantin 1978)

À Vienne, le Danube n’est pas bleu, mais gris sale
À Vienne, le Danube est non pas bleu, mais gris sale.

3.6 Mais particule de prise de tour de parole

L1 : — *Pierre a encore raté son certificat d’études !*
 L2 : — *Mais c’est exactement comme moi !* (Voir Cadiot & al. 1979)

3. Prédicats connecteurs et autres constructions marquant l’argument ou la conclusion

Donc argumentatif est paraphrasable par un ensemble de constructions qui assurent la connexion de l’argument à la conclusion :

Contexte Gauche = Argument	<i>donc, d’où, ...</i> <i>ça fait que, tout ça prouve bien que, ...</i> <i>on peut (donc) en conclure que...</i>	Contexte droit = Conclusion
--------------------------------------	--	---------------------------------------

La conclusion peut apparaître comme coordonnée à l’argument, mais aussi comme la complétive d’un prédicat connecteur. On limiterait donc indûment le marquage de structuration argumentative aux “petits mots” ; d’autres constructions peuvent jouer ce rôle, où se combinent termes anaphoriques, verbes et substantifs.

4.1 Prédicats connecteurs

Certains verbes prédisent (i) une conclusion sur leur sujet correspondant à l’argument, ou (ii) un argument sur leur sujet exprimant une conclusion. Seuls ces prédicats connecteurs sont d’indiscutables “connecteurs argumentatifs” et d’indiscutables marqueurs de fonction argumentative. On trouve les deux cas de figure :

Le prédicat désigne la conclusion : Sujet (Argument) — Préd (Conclusion)

<i>de Arg je V (que) Concl</i>	<i>V = conclure, tirer, déduire ...</i>
<i>Arg permet de V que Concl</i>	<i>V = induire, déduire, démontrer, ...</i>
<i>Arg V Concl</i>	<i>V = prouver, démontrer, avoir pour effet, plaider pour, soutenir, appuyer, étayer, corroborer, suggérer, aller dans le sens de, motiver, légitimer, justifier, impliquer, suggérer, défendre, fonder, permettre de croire (dire, penser ...) ...</i>

Le prédicat désigne l’argument : Sujet (Conclusion) — Préd (Argument)

Le verbe *argumenter* n'est pas un prédicat connecteur, mais un simple verbe d'activité de parole. "*Pierre argumente pour (conclusion)*" ne dit pas que Pierre est un argument pour cette conclusion, mais qu'il présente une argumentation qui soutient cette conclusion.

On dit, par métonymie du texte pour l'auteur, "**D** *argumente pour telle conclusion*" au sens de "**D** *plaide pour telle conclusion*".

4.2 Constructions cadratives signalant une argumentation

Tous les termes pleins servant à parler des argumentations peuvent servir d'indicateurs de structuration et de fonction argumentative. Cette classe d'indicateurs nominaux correspond à l'ensemble du lexique ordinaire de l'argumentation : (*contre-*)*argument*, *conclusion (point de vue...)*, *prémisse*, *objection*, *réfutation*, ...

— ... **D1** ... c'est / voici (maintenant) *ma conclusion, une conséquence, une objection sérieuse, un argument à prendre en considération* ...

Le discours **D1** (Argument) est énoncé, dit pour, en vue de, dans l'intention de faire accepter, faire, dire, ressentir ... **D2** (Conclusion)

La théorie de l'argumentation dans la langue a particulièrement étudié les constructions :

Si on dit **E1**, c'est dans la perspective de **E2**

La raison pour laquelle on énonce **E1**, c'est **E2**

Le sens de **E1**, c'est **E2**

E1, c'est-à-dire **E2**

La négligence de cet ensemble de constructions serait particulièrement dommageable dans l'enseignement de l'argumentation.

Conclusion : si on peut dire à coup sûr que "*construisons l'école ici, les terrains sont moins chers*", est une argumentation complète, c'est fondamentalement parce qu'on peut la paraphraser de façon intuitivement satisfaisante par :

Une bonne raison pour construire ici, c'est que les terrains sont moins chers. Le fait que les terrains soient moins chers ici légitime tout à fait la décision d'y construire l'école.

[1] Corpus « Débat sur l'immigration – TP d'étudiants », Base Clapi.

[http://clapi.univ-lyon2.fr/V3_Feuilleter.php?num_corpus=35], (30-09-2013).

[2] Corpus « Négociation sur les loyers - commission de conciliation », Base Clapi, [http://clapi.univ-lyon2.fr/V3_Feuilleter.php?num_corpus=13], (29-09-2013).

[3] Source : [http://impassesud.joueb.com/news/mali-pendant-ce-temps-la-lui-il-marchait], (28-07-2010 (*souligné par nous*)).

[4] 2e partie, chap. 12. Cité d'après le Livre de poche, 1961, p.236-237.

Plantin, Christian, 1978, « Deux mais », *Semantikos* 2-3, 89-93.

CONNECTEURS LOGIQUES

La **logique des propositions inanalysées** raisonne sur des propositions notées P, Q... combinées au moyen de **connecteurs** (logiques). Elle définit une **syntaxe**, c'est-à-dire les règles de construction, à l'aide des connecteurs, de **propositions complexes** bien formées, à partir de propositions simples ou de propositions complexes elles-mêmes bien formées. Elle détermine, parmi ces formules, **lesquelles sont des formules valides** (lois logiques ; tautologies), au moyen de **tables de vérité**.

La comparaison des connecteurs langagiers aux connecteurs logiques permet de faire ressortir et de mieux comprendre la spécificité des uns et des autres.

La **logique des propositions inanalysées** détermine ainsi la validité de certains raisonnements, qui peuvent être étudiés sans que l'on ait à prendre en compte la structure interne des propositions qui les composent.

La **logique des prédicats** étudie la validité des raisonnements **sylogistiques** prenant en compte des propositions **analysées** dans une structure sujet-prédicat.

1. Connecteur logique binaire et tables de vérité

Les connecteurs logiques binaires combinent deux propositions, P, Q simples ou complexes, pour former une nouvelle proposition complexe "**P connect Q**". Ils empruntent leurs signifiants oraux aux conjonctions de coordination et de subordination. Il existe théoriquement 16 connecteurs binaires ; on utilise les connecteurs binaires suivants :

~	connecteur d'équivalence des propositions
→	connecteur implicatif, implication, lu "si — alors —"
&	connecteur conjonctif, conjonction, lu "et"
V	connecteur disjonctif, disjonction, lu "ou",
W	connecteur disjonctif exclusif, disjonction exclusive, lu "ou exclusif".

La négation est parfois appelée **connecteur unaire**, V. [Proposition](#).

Du point de vue syntaxique, les connecteurs logiques sont placés **entre les deux propositions** qu'ils conjoignent et dont ils sont indépendants. La syntaxe des connecteurs linguistiques est beaucoup plus complexe. Par exemple, **et, ou...** sont relativement indépendants des propositions qu'ils combinent, alors que **mais, parce que**, sont attachés à la proposition qui les suit, non pas à celle qui les précède ; **donc** peut être placé entre le sujet et le prédicat de la proposition qu'il gouverne.

Un connecteur binaire est défini par la **table de vérité** qui lui est associée. **La table de vérité** d'un connecteur binaire est un tableau à trois colonnes et à cinq lignes. Les lettres P, Q... sont utilisées pour noter les propositions ; les lettres **V** (vrai) et **F** (faux) pour noter les valeurs de vérité.

Colonnes

La première colonne correspond aux valeurs de vérité de la proposition P.

La seconde aux valeurs de vérité de la proposition Q,

La troisième aux valeurs de vérité de la proposition complexe formée par le connecteur, soit “**P** connec **Q**”

Lignes

La première ligne mentionne toutes les propositions à prendre en compte, “**P**”, “**Q**” et “**P** connec **Q**”. Les quatre lignes suivantes correspondent aux quatre possibilités, lorsque **P** est *V*, **Q** peut être *V* ou *F*; de même, lorsque **P** est *F*, **Q** peut être *V* ou *F* (ce *ou* est exclusif).

Sont ainsi réalisées les quatre combinaisons des valeurs de vérité possibles des deux propositions.

La présentation rudimentaire suivante des connecteurs logiques est accompagnée de quelques éléments de comparaison avec le ou les connecteurs langagiers qui leur sont associés par leur signifiant oral.

2. Équivalence logique et paraphrase linguistique

L'équivalence logique est notée ‘ \sim ’; “**P** \sim **Q**” est lu “**P** est équivalent à **Q**”.

La proposition complexe ‘**P** \sim **Q**’ est vraie si et seulement si les propositions **P** et **Q** ont les mêmes valeurs de vérité. C’est ce qu’exprime la table de vérité suivante :

P	Q	P \sim Q
V	V	V
V	F	F
F	V	V
F	F	F

En logique, les propositions sont des îlots de vérité, et toutes les propositions vraies sont équivalentes entre elles, toutes les propositions fausses sont équivalentes entre elles, **quelle que soit leur signification**. Du point de vue de leur valeur de vérité, “*Pékin est la capitale de la Chine*” est équivalent à “*2 et 2 font 4*”.

On est très loin de l'équivalence linguistique, de la paraphrase et de la reformulation, qui demandent la préservation du sens.

3. Conjonction ‘&’ et connecteurs langagiers *et, mais, or, pourtant...*

La conjonction “**P** & **Q**”, lue “**P** et **Q**” est vraie si et seulement si **P** est vraie et **Q** est vraie. C’est ce qu’exprime la table de vérité suivante :

P	Q	P & Q
V	V	V
V	F	F
F	V	F
F	F	F

Le connecteur logique ‘&’ impose seulement **que les propositions qu’il conjoint soient l’une et l’autre vraies**. Dans la langue ordinaire, cette propriété est commune à de très nombreux termes connecteurs, à *et* comme à *mais, or, pourtant ...* et à tous les concessifs (*bien que ...*) :

Les circonstances qui rendent vrai l'énoncé conjoint sont toujours les mêmes, savoir la vérité simultanée des deux énoncés qui le composent, et cela qu'on utilise *et*, *mais* ou *bien que*. L'utilisation de l'un de ces mots plutôt que d'un autre peut modifier le caractère naturel de l'expression et ainsi fournir incidemment un indice sur ce qui se passe dans l'esprit du locuteur, elle demeure néanmoins incapable de faire la différence entre la vérité et la fausseté du composé. La différence de signification entre *et*, *mais* et *bien que* est rhétorique et non logique. La notation logique, étrangère aux distinctions rhétoriques, exprime la conjonction de manière uniforme. (Quine [1950], p. 55-56)

En d'autres termes, la logique de proposition ne dispose pas des concepts adéquats pour traiter des phénomènes d'**orientation argumentative**. La stratégie de Quine consiste à se débarrasser du problème en le minorant et en le déléguant à la rhétorique, vue comme une vaste poubelle à problèmes non résolus, ce qui est normal puisque la théorie logique n'a d'obligation qu'envers de la vérité.

Les propriétés sémantiques de *et* ont été originellement discutées non pas comme un problème grammatical, mais comme un problème logique, dans le cadre de la théorie aristotélicienne des fallacies. La conjonction langagière *et*, loin d'être un mot "vide", sensible aux seules conditions de vérité, impose à son contexte des conditions sémantiques subtiles, par exemple, la sensibilité à la successivité temporelle. Si "**P & Q**" est vraie, alors "**Q & P**" l'est aussi ; mais les énoncés suivants ne contiennent pas les mêmes informations ; il ne s'agit plus de rhétorique, quel que soit le sens que l'on donne à ce mot, mais de sémantique temporelle :

Ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants.
Ils eurent beaucoup d'enfants et se marièrent.

On pourrait considérer que, dans certaines conditions où *et* porte sur des événements, son analyse logique introduit une troisième proposition "*et les événements se sont succédé dans cet ordre*". En outre, la conjonction *et* coordonne non seulement des propositions mais également des groupes nominaux, et impose certaines contraintes sur les termes coordonnés, V. [Composition](#).

4. Disjonction: *ou* exclusif ' W ' ou inclusif ' V '

— La disjonction *exclusive* "**P W Q**" est vraie si et seulement si **l'une seulement** des deux propositions qu'elle conjoint est vraie ; dans tous les autres cas, elle est fausse.

— La disjonction *inclusive* "**P V Q**" est vraie si et seulement si **l'une au moins des deux propositions** est vraie. Elle est fausse si et seulement si les deux propositions P et Q sont simultanément fausses ; dans tous les autres cas, elle est vraie.

C'est ce qu'expriment les tables de vérité suivantes.

Disjonction <i>exclusive</i>			Disjonction <i>inclusive</i>		
P	Q	P W Q	P	Q	P V Q
V	V	F	V	V	V
V	F	V	V	F	V
F	V	V	F	V	V
F	F	F	F	F	F

Du point de vue du langage ordinaire, **ou** correspond à des situations de choix à opérer sur une gamme d'options, proposant deux ou plus de deux options possibles (choix binaire ou n-aire). Comme *et*, *ou* peut conjoindre des énoncés ou des termes, V. [Composition](#). Les observations suivantes portent sur quelques différences entre le **ou** logique et le **ou** conjonctif de la langue ordinaire.

4.1 **Ou exclusif : les possibles ne sont pas compossibles**

Ou est dit exclusif quand on est face à deux ou plus de deux possibles, tels que la réalisation de l'un (le choix de l'un) annule l'autre ou les autres, possibilités :

- (1) *Tu viens **ou** (tu viens) pas ?*
- (2) *C'est une fille **ou** un garçon ?*

Ces questions portent sur des tautologies, "**P ou non P**"; une logicienne peut répondre **oui** à l'une et à l'autre. La fonction de (1) est de répéter une question dont la réponse tarde, en la réduisant à sa forme logique. Le choix de l'un des termes exclut l'autre, de par la nature des choses ; *je pars, mais je laisse un peu de moi ici* est interprété figurativement.

(2) est exclusif binaire dans le régime des genres du XXe siècle. Il est n-aire et inclusif dans le régime des genres du XXIe siècle.

- ((3) *Tu peux voter pour un candidat ou voter blanc ou t'abstenir.*
- (4) *Tu peux voter pour un candidat ou voter blanc, mais tu ne peux pas t'abstenir, sous peine d'amende*

Ces énoncés présentent la gamme de choix avec **1** choix retenu sur **3** possibles, ou **1** sur **2**, selon la loi du pays.

- (5) *Carte **ou** menu ? Fromage **ou** dessert ?*

Le choix est de 1 sur 2, en fonction de la contrainte définie par le restaurant, avec possibilité de négociation, moyennant supplément.

Le **ou** exclusif binaire fonctionne dans les situations d'avertissement et de menace :

— Avertissement (causalité physique) : on ne peut pas permuter les énoncés conjoints par **ou** ::

- (6) *Cramponne-toi **ou** tu vas te faire éjecter*

— [Menace](#) binaire ou n-aire, dont l'agent est humain :

- (7) *La bourse **ou** la vie !*
- (8) *Alors, ce terrain, je l'achète à toi **ou** à ta veuve ?*
- (9) *Tu manges ta soupe ou tu vas au lit, **ou** tu restes à la maison dimanche*
***SI** tu ne manges pas ta soupe, **ALORS** (tu vas au lit **ou** tu restes à la maison dimanche)*
***SI** (tu ne veux ni manger ta soupe ni aller au lit) **ALORS** tu restes à la maison dimanche.*

4.2 Ou inclusif : plusieurs choix possibles

Ou est inclusif quand la réalisation (le choix) de l'un des possibles n'annule pas le ou les autres possibles ; les possibles sont compossibles.

*Cette année, je peux aller à la pêche dimanche **ou** lundi*
*Dans ce magasin, on trouve des légumes frais, du tabac **ou** de l'alcool **ou** encore des condiments orientaux*
*Comme entrée, vous pouvez avoir œuf mimosa **ou** hareng pommes à l'huile **ou**... (suit une liste potentiellement longue mais toujours finie d'entrées) ... **ou** poireau vinaigrette.*

Ou exclusif correspond au régime menu. **Ou** inclusif correspondrait au régime buffet (qui peut être inséré dans le régime menu).

*Ça s'achète dans les boutiques spécialisées, en supermarché, **ou** à la sauvette.*

Ou est équivalent à *et* de fin de liste.

4.3 Ou "autrement dit", de reformulation synonymique

Ou conjoint les termes d'une **équivalence** entre deux termes, par exemple un terme courant et un terme technique (ou inclusif).

Le syndrome de Meadows **ou** cardiomyopathie du post-partum (CMPP) est une pathologie rare et méconnue. (www.sciencedirect.com, *Syndrome de Meadow*, 20-12-12).

4.4 Ou sur les choses (de re) et ou sur le dire (de dicto)

*Je cherche une Lamborghini Veneno **ou** une Ferrari Pininfarina*

L'information porte sur les objets de ma recherche (*de re*). Même pour un locuteur financièrement à l'aise, le **ou** est plutôt exclusif, mais s'il est vraiment riche ou s'il s'agit d'un magasin de modèles réduits, il peut être inclusif : "Nous avons les deux !"

*Pierre cherche une Lamborghini Veneno **ou** une Ferrari Pininfarina*

Comme précédemment, le **ou** porte sur les objets de la recherche de Pierre (*de re*). Mais il peut également porter sur ce que je sais de cette recherche (*de dicto*) : Pierre recherche soit une Lamborghini soit une Ferrari (exclusif), mais je ne sais pas exactement laquelle. L'alternative est dans ma façon de dire, non pas dans la recherche de Pierre. **Ou** est imbibé de signification contextuelle.

Les connecteurs logiques sont insensibles au sens des propositions, alors que les connecteurs langagiers sont interprétés en fonction de leur propre sens et des contextes d'usage des propositions ou des éléments qu'ils conjoignent. Le connecteur langagier est seulement un élément entrant dans le calcul qui produit l'interprétation globale des énoncés qu'ils conjoignent.

5. Implication '→', et paradoxes liés à la prise en compte des seules valeurs de vérité

Le connecteur implicatif '→' permet de former, à partir de deux expressions bien formées, **P** et **Q**, une nouvelle expression bien formée, "**P** → **Q**". **P** est l'*antécédent* de l'implication et **Q** le *conséquent*.

La table de vérité de l'implication logique est la suivante :

P	Q	P → Q
V	V	V
V	F	F
F	V	V
F	F	V

L'implication "**P → Q**" est fausse si et seulement si **P** est vraie et **Q** fausse (ligne 3) ; en d'autres termes : "**P → Q**" est vraie si et seulement si "**non (P & non-Q)**" est vraie, c'est-à-dire "*il n'est pas vrai que l'antécédent P soit vrai et le conséquent Q faux*".

Le faux implique n'importe quoi, le faux aussi bien que le vrai.

Le faux implique le faux (ligne 4) — Dans le langage ordinaire, cette implication correspond à l'enchaînement suivant :

Paris est en Amérique et moi je suis le pape

Les deux propositions fausses n'ont pas le même statut, la fausseté de la seconde est manifestement absurde, le **et** aligne les interprétations des deux propositions, affirmant ainsi l'absurdité de la première.

Le faux implique le vrai (ligne 3) — Dans le langage ordinaire, cette implication affirme paradoxalement la vérité de la coordination :

SI la lune est un fromage mou (F), ALORS Napoléon est mort à Sainte-Hélène (V)" (1)

Comme les autres connecteurs logiques, le connecteur "**→**" est indifférent au *sens* des propositions qu'il connecte ; il ne prend en considération que leurs *valeurs de vérité*. L'absurdité de l'enchaînement (1) en langue ordinaire fait ressortir la condition de cohérence du discours ordinaire, où *une même séquence développe nécessairement une même isotopie sémantique, une même action langagière*.

L'implication stricte de Lewis se propose d'éliminer le paradoxe de l'implication, en exigeant que pour que "**P → Q**" soit vraie, il faut que **Q** soit déductible de **P**, ce qui introduit des conditions sémantiques, outre les valeurs de vérité. Le mot de "implication" est alors pris au sens de "inférence déductive".

L'implication ainsi définie est appelée implication *matérielle* ; elle n'a rien à voir avec la « logique substantielle » [*substantial*] de Toulmin.

Du point de vue épistémique, c'est-à-dire si l'on considère des implications entre propositions sémantiquement liées, particulièrement du point de vue causal, ou par simple successivité temporelle, toujours susceptible d'être interprétée causalement, les lois de l'implication expriment les notions de **condition nécessaire et de condition suffisante** :

A → B

A est une condition suffisante pour B,

B est une condition nécessaire **A**.

Dire que s'il pleut, la route est mouillée, c'est dire qu'il *suffit* qu'il pleuve pour que la route soit mouillée, et que, *nécessairement*, la route est mouillée quand il pleut.

6. Lois logiques

À partir de connecteurs et de propositions simples ou complexes, on peut construire des expressions propositionnelles complexes, par exemple ' $(P \ \& \ Q) \rightarrow R$ '. La vérité de l'expression complexe est uniquement fonction de la vérité de ses composantes. La méthode des tableaux de vérité permet d'évaluer ces expressions. Certaines d'entre elles sont toujours vraies ; elles correspondent à des **lois logiques**. Certaines lois logiques ont reçu des appellations particulières, par exemple les suivantes.

6.1 Lois de De Morgan

Les connecteurs binaires entrent dans des équivalences appelées *loi de De Morgan*, considérées comme des lois de la pensée ordinaire. Par exemple, les connecteurs ' $\&$ ' et ' \vee ' entrent dans les équivalences :

— "**non** $(P \ \vee \ Q)$ " (négation d'une disjonction inclusive) est équivalent à '**non** $P \ \& \ \text{non } Q$ ' (conjonction des négations de ses composantes).

— "**non** $(P \ \& \ Q)$ " (négation d'une conjonction) est équivalent à '**non**- $P \ \vee \ \text{non-}Q$ ', (disjonction des négations de ses composantes)

L'argumentation au [cas par cas](#) utilise ces lois.

6.2 Syllogisme hypothétique (ou syllogisme conditionnel)

C'est une loi logique que "**si l'implication est vraie et l'antécédent vrai, alors le conséquent est vrai**"; cette loi est notée :

$$[(P \rightarrow Q) \ \& \ P] \rightarrow Q$$

On peut également l'écrire sous forme d'une déduction en trois étapes ; on parle alors de syllogisme hypothétique, V. [Raisonnement hypothétique](#) :

$P \rightarrow Q$	s'il pleut, le sol est mouillé.
P	il pleut.
donc Q	le sol est mouillé.

En revanche, l'expression suivante n'est pas une loi logique ; elle correspond **au paralogisme d'affirmation du conséquent** :

$$[(P \rightarrow Q) \ \& \ Q] \rightarrow P$$

Comme dans le cas des syllogismes invalides, parler ici de *fallacie* est de peu d'intérêt, il s'agit simplement d'une erreur de calcul.

6.3 Syllogisme conjonctif

Le syllogisme conjonctif est un syllogisme dont la majeure nie une conjonction ; elle a la forme “**non (P&Q)**”. La mineure affirme l’une des deux propositions, la conclusion exclut l’autre (figure dite *ponendo – tollens*). Dans l’écriture de l’implication :

$$\text{non (P \& Q) \& P] \rightarrow \text{non-Q}$$

Sous forme de déduction :

non (P & Q)	Pierre n’était pas à Londres et à Bordeaux hier à 18 h 30.
P	Pierre était à Bordeaux hier à 18 h 30
donc non-Q	Pierre n’était pas à Londres hier à 18 h 30

Si le prévenu affirme qu’il était à Londres et qu’on l’a vu à Bordeaux, alors il ment.

V. [Raisonnement hypothétique](#).

6.4 Syllogisme disjonctif

Le syllogisme disjonctif est un syllogisme dont la majeure est la négation d’une disjonction :

(W, *ou* exclusif) :

$$[(P \vee W \vee Q) \& P] \rightarrow \text{non-Q}$$

Sous forme de déduction :

R W C	un candidat doit être reçu ou collé
non R	ce candidat n’est pas reçu
donc C	<i>donc</i> il est collé

Si je ne trouve pas mon nom sur la liste des reçus, c’est que je suis collé, ou qu’il y a une erreur sur la liste

Toutes ces déductions sont courantes dans la parole ordinaire, où elles fonctionnent comme des évidences sémantiques, qui passent inaperçues. L’erreur serait de considérer que, puisque ces argumentations sont valides, elles ne sont pas des argumentations, V. [Probable](#).

7. Traduire pour évaluer

Le langage de la logique est un langage mathématique qui dépasse et oublie le langage ordinaire. Il reste qu’on peut chercher à établir la ou les expressions logiques correspondant au mieux à tel fait de langue ou de discours, ou à comparer sur tel ou tel point les langages logiques au langage naturel afin de faire ressortir les similitudes et les spécificités de chaque système (Quine [1962]). En français, ce mouvement a été inauguré par Ducrot (1966), et est particulièrement illustré par la tradition d’étude “connecteurs logiques et connecteurs linguistiques”, qui s’intéresse aux différences de comportement entre connecteurs logiques et connecteurs langagiers.

L’analyse des connecteurs logiques s’accompagne d’exercices qui peuvent être purement formels, mais aussi recevoir des « applications au langage usuel » pour « l’analyse d’arguments », y compris « d’arguments incomplets » (Kleene [1967], p. 67-80). Ces exercices, qui

font pleinement partie du domaine de l'argumentation, portent sur l'évaluation de raisonnements comme le suivant :

Je vous paierai pour votre installation TV (**P**) seulement si elle marche (**M**). Or votre installation ne marche pas (**non M**). Donc je ne vous paierai pas (**non P**). (*Ibid.* p. 67)

Si l'on définit la compétence logique comme une capacité à s'abstraire du donné langagier brut pour dégager des formes générales et examiner leurs propriétés, il est clair que l'exercice d'argumentation et l'exercice de logique sont ici une seule et même chose : une compétence logique élémentaire fait partie de la compétence argumentative, comme les compétences arithmétique, géométrie, en physique, etc.

Argument du CONSENSUS

Il y a consensus à l'intérieur d'un groupe lorsque tous ses membres **sont d'accord** sur la décision à prendre. **L'argument du consensus** est avancé précisément quand il n'y a pas consensus ou quand le consensus est menacé ; sinon, on doit se contenter de l'autorité du grand nombre. On réfute le consensus par la valorisation de **l'opinion personnelle**.

1. Positions du consensus en argumentation

- Consensus opposé au *dissensus*, V. [Accord](#) ; [Désaccord argumentatif](#) ; [Dissensus](#)
- Consensus comme *accord posé*, V. [Accord](#).
- Consensus comme *accord visé*, V. [Persuasion](#)
- Argument du consensus (*cette entrée*)

2. Arguments liés au consensus

Consensus est emprunté au latin *consensus* “accord” ; **consentement** est emprunté au latin via *consentire* du lat. *consentire* “être d'accord avec”, “être d'un même sentiment”.

Comme le consensus, le consentement concerne un groupe de partenaires devant prendre une décision. Le **consensus** demande un accord positif, ou du moins l'abstention d'opposition. Le **consentement** demande un accord explicite.

2.1 Argument du consensus

Il a la forme générale :

On a toujours pensé, désiré, fait... comme ça (ici). Donc achetez (désirez, faites...) comme ça.
Tout le monde (ici) aime le produit Untel. Il est étrange que vous n'en consommiez pas ?

L'étiquette “*argument du consensus*” couvre une famille d'arguments qui fondent l'acceptabilité d'une conclusion sur le fait qu'*il y a accord*, au moins tacite, sur le sujet.

Invoqué de façon informelle, l'argument du consensus permet de rejeter sans examen les voix dissidentes. Il est lié à l'argument de la [tranquillité](#).

Les dimensions du groupe où le consensus est supposé régner varient depuis un petit groupe de discutants jusqu'à inclure tous les humains de tous les temps.

La proposition faisant prétendument l'objet d'un consensus est présentée comme *in-discutable* dans ce groupe, il s'ensuit qu'en s'y opposant, le contradicteur s'exclut de cette communauté. Il se trouve ainsi *récusé* sans qu'il soit besoin de prendre la peine de les *réfuter*.

L'argument du consensus est une forme d'argument d'autorité sur ce qu'il convient de croire ou de faire ou comment on doit se comporter. Dans certaines sociétés occidentales, l'argument du consensus partage son destin avec celui de l'argument d'autorité, au point qu'on lui refuse toute valeur. Dans d'autres sociétés, le consensus est le ciment social. Le consensus est également invoqué lorsqu'il devient nécessaire de donner un masque décent à la répression et à la privation de liberté.

2.2 Arguments frayant la voie au consensus

— Argument du grand nombre

Lat. arg. *ad numerum* ; de *numerus*, “nombre”

L’argument du (plus) grand nombre tend vers l’argument du consensus.

La majorité / beaucoup de gens ... pensent, désirent, font... X.
Trois millions d’Américains l’ont déjà adopté !
Mon livre s’est mieux vendu que le tien.
C’est un acteur très connu.

— Argument du sens commun

Le sens commun est *l’âme* du consensus, la faculté mystérieuse qui a le don de rendre les opinions et les actes du plus grand nombre raisonnablement raisonnable et de légitimer les affirmations qui n’ont aucune autre source de légitimité.

L’argument du consensus se fonde avec celui de l’autorité généreusement accordée à la *sagesse traditionnelle*, au *bon sens* ou au *sens commun*, V. [Autorité](#) ; [Fond](#).

Je sais que les Français m’approuvent.
Seuls les extrêmes m’attaquent, tous les gens de bon sens sont d’accord avec moi.

— Contre le suivisme : Bandwagon fallacy

L’argument du grand nombre est un appel à *l’imitation*, poussant la personne à s’intégrer à un groupe où elle trouve son modèle d’action.

L’imitation est condamnée comme du *suivisme* dans l’expression métaphorique anglaise **bandwagon fallacy**. Le *bandwagon* est littéralement le wagon décoré qui promène l’orchestre à travers la ville, et que tout le monde suit avec enthousiasme. Suivre ou monter dans le *bandwagon*, c’est **prendre le train en marche, suivre le mouvement, se joindre à une “émotion” populaire, au sens étymologique du terme.**

L’imitation a ses vertus ; lorsqu’on ne sait pas ce qu’il faut faire, regarder ce que font les autres et choisir de suivre leur exemple peut être une sage décision. C’est ce qu’on fait quand on veut escalader un sommet qu’on ne connaît pas et qu’on décide de suivre une autre cordée qui a l’air de savoir par où il faut passer. Néanmoins, faire quelque chose parce que tout le monde le fait est une manifestation d’un instinct grégaire, manifestant un renoncement à la réflexion et au choix personnel ; cette fallacie est également associée à l’argument “populiste” [ad populum](#).

L’argument “*tout le monde fait comme ça*” est au mieux un argument périphérique, auquel on peut avoir recours par défaut. L’argument de la tranquillité pousse au suivisme, comme le dit l’adage déprimant “*mieux vaut avoir tort avec tout le monde qu’avoir raison tout seul*”, du moins pendant un certain temps, comme l’apprennent à leur détriment les moutons de Panurge.

3. Réfutation du consensus : arguments du petit nombre, du sentiment personnel et du chemin solitaire

L’argument du petit nombre valorise ce que rejette l’argument du grand nombre : recherche de la distinction, volonté de faire partie des élites, de la minorité agissante, etc. V. [Richesse et pauvreté](#) ; [Valeur](#).

Le petit groupe peut se réduire à *l’individu*, qui accepte d’aller seul contre tous, ou désire manifester la force de son *sentiment personnel*.

Argumentation par les CONSÉQUENCES

Ou arg, de l'EFFET à la CAUSE

Le mot *conséquence* peut être pris :

- Au sens de *conséquence matérielle*, ou *effet*, dans un enchaînement cause / effet, V. [Causalité](#).
- Au sens de *conséquence logique*, ou *conséquent*, dans une implication logique antécédent / conséquent, V. [Connecteurs logiques](#).

L'expression "argument par les conséquences" vient du latin "arg. *ad consequentiam*", de *consequentia*, "suite, succession". Outre les deux significations *précédentes*, *consequens* peut avoir une signification purement temporelle, "ce qui vient après dans le temps", « *consequentia rerum*, la suite des événements » (Gaffiot, *Consequentia*)

1. Argumentation fondée sur une conséquence matérielle

L'argumentation par les conséquences va des conséquences, des effets constatés, à la cause. En s'appuyant sur l'existence d'un fait et d'une relation causale entre ce type de faits et un type de cause, la conclusion affirme l'existence d'une cause de ce type.

Ce type d'argumentation "remonte" de de l'effet, à la cause ; elle est orientée vers l'arrière. Elle est parfois désignée par l'étiquette latine *quia* "parce que", en opposition avec l'argumentation *par la cause* ou argumentation *propter quid*, "à cause de quoi", V. [A priori](#). On dit également *argumentation par l'effet*, ou *de l'effet à la cause* :

Vous avez de la fièvre, donc vous avez une infection.

Argument : — On constate l'existence d'un fait **f** : la température corporelle du patient est de 39°.

Ce fait **f** entre dans la catégorie des faits **F** "avoir de la fièvre"

Loi de passage : — Il existe une loi causale liant la catégorie de faits **F** "avoir de la fièvre" à la catégorie de faits **I**, "avoir une infection".

Conclusion : — **e** a une cause de type **I**, soit : "Vous avez une infection".

C'est le processus du diagnostic : on pourrait parler d'*argumentation diagnostique*. Elle rejoint l'argumentation par l'[indice](#). L'effet, la conséquence de l'infection, le fait d'avoir de la température, est exploité en tant que signe naturel de sa cause, l'infection.

La procédure rappelle celle de l'abduction, dans la mesure où proposer une cause pour un effet suppose d'associer une théorie à cet effet.

Argumentation pragmatique

L'*argumentation par la conséquence* remonte de la conséquence pour conclure à la cause. Dans le domaine de la décision, [l'argumentation pragmatique](#) recommande ou rejette une mesure sur la base des conséquences positives ou négatives qu'elle attribue à cette mesure.

2. Argumentation sur une conséquence logico-sémantique

L'argumentation par les conséquences vaut pour les déductions opérées sur le sens des mots comme pour les déductions causales. Elle exploite le fait que le locuteur est tenu d'assumer tous les contenus qu'on peut inférer à partir de ses dires :

Si le conséquent est toujours le même, conclure que les antécédents sont aussi les mêmes. Xénophane disait “Ceux qui prétendent que les dieux naissent sont tout aussi impies que ceux qui affirment qu'ils meurent ; la conséquence est dans les deux cas est que pendant un temps les dieux n'existent pas”. (Aristote, *Rhét.* II, 23, 1399b5 ; trad. Dufour, p. 122-123).

3. Argumentation sur l'identité des conséquences matérielles ou logico-sémantiques

Si faire telle chose est condamnée / loué parce que cela entraîne mécaniquement des conséquences considérées comme négatives / positives, alors, par un raisonnement *a pari*, tout ce qui est susceptible d'avoir une conséquence du même type doit être condamné / loué.

Conséquence matérielle

Si la raison donnée pour interdire la consommation du haschich est que *cette substance fait perdre la maîtrise de soi* alors tout ce qui fait perdre la maîtrise de soi est condamnable, par exemple l'alcool.

Conséquence logico-sémantique, V. [Orientation argumentative](#), §3.2.

- Tu parles de la naissance des dieux, donc (1b) tu affirmes qu'à une certaine époque, les dieux n'existaient pas.
 - Nier l'existence des dieux (relativement à une époque quelconque), (2b) constitue une impiété.
 - Donc (3) tu dois subir le châtimeut prévu par cette loi, tout comme le subissent, d'ailleurs, *a pari*, ceux qui parlent de la mort des dieux.
-

CONTRADICTION ► DÉSACCORD ; NON CONTRADICTION ; CONTRAIRES

Propositions CONTRAIRES et CONTRADICTOIRES

En logique, le *carré logique* précise les relations entre les propositions affirmatives et négatives, universelles et particulières, selon un ensemble d'inférences immédiates, dont les relations de contradiction et de contrariété.

1. Propositions contradictoires

Deux propositions **P** et **Q** sont contradictoires si et seulement si elles ne peuvent être ni simultanément vraies ni simultanément fausses ; autrement dit, l'une d'elle est vraie, et l'autre est fausse :

P	Q	P et Q sont contradictoires
V	V	F
V	F	V
F	V	V
F	F	F

Soit un ensemble d'objets, et deux propriétés définies sur cet ensemble, **P**₁ et **P**₂. Ces propriétés sont telles que :

— Chacun des membres **x** de **E** possède soit la propriété **P**₁ soit la propriété **P**₂ :

$$P_1(x) \vee P_2(x) \text{ — (V = ou inclusif).}$$

— Aucun de ces membres ne possède les deux propriétés **P**₁ and **P**₂ :

$$P_1(x) \wedge P_2(x) \text{ — (W = ou exclusif)}$$

P₁ et **P**₂ sont des propriétés *complémentaires* ; elles divisent l'ensemble **E** en deux sous-ensembles complémentaires (sans partie commune). Ces deux propriétés sont dites *contradictaires*.

“Être un homme” et “être une femme” sont des propositions **contradictaires** dans le régime des genres du 20^e siècle ; dans le régime des genres du 21^e siècle, ce sont des propositions **contraires**.

2. Propositions contraires

Deux propositions **P** et **Q** sont contraires si et seulement si elles ne sont pas simultanément vraies, mais elles peuvent être simultanément fausses :

P	Q	P contraire de Q
V	V	F
V	F	V
F	V	V
F	F	V

Soit un ensemble d'objets, et **n** propriétés définies sur cet ensemble, **P₁, P₂, ... P_n**. Ces propriétés sont telles que :

— Chacun des membres de cet univers possèdent l'une de ces propriétés ; il est un **P₁**, ou un **P₂**, ... ou un **P_n**.

— Aucun ne possède deux ou plus de deux des propriétés **P₁, P₂, ... P_n**, c'est-à-dire qu'aucun des objets de cet univers n'est à la fois (**P_i & P_j**).

P₁, P₂, ... P_n sont des *contraires* ; ils sont dans une relation de contrariété.

“Avoir les cheveux blonds” et “avoir les cheveux roux” sont des propositions **contraires** : une même personne ne peut pas avoir les cheveux à la fois blonds et roux (si on passe sur le cas des cheveux teints) ; elle peut avoir les cheveux ni *blonds* ni *roux* mais *bruns*.

En résumé, on considère un ensemble de propriétés définies sur un même ensemble d'objets, qui divisent de manière exhaustive cet ensemble en une série de sous-ensembles complémentaires et disjoints.

— S'il n'y a que **deux propriétés** de ce type, elles sont dites **contradictaires**

— S'il y en a **plus de deux**, on dit qu'il s'agit de **propriétés contraires**.

Les contradictoires sont le cas limite des contraires.

Opposition

1) à **deux** dimensions :

— les propriétés qui s'opposent sont des **contradictaires**

2) à **plus de deux** dimensions :

— les propriétés qui s'opposent sont des **contraires**

3. Réfutation par substitution de la contrariété à la contradiction

Il s'ensuit qu'une affirmation fondée sur une contradiction peut être réfutée en montrant que l'univers en discussion n'est pas bidimensionnel, mais multidimensionnel. Cela semble être le cas dans l'exemple suivant.

En 1864, le pape Pie IX publie un Syllabus, c'est-à-dire un recueil ou un catalogue résumant l'ensemble de ses positions à propos des idées “modernes”. Considéré comme rétrograde, le Syllabus est vivement attaqué. En 1865, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, prend sa défense dans les termes suivants.

C'est une règle élémentaire d'interprétation que la condamnation d'une proposition, réprouvée comme fausse, erronée et même hérétique, n'implique pas nécessairement l'affirmation de sa contraire, qui pourrait être une autre erreur, mais seulement de sa contradictoire. La proposition contradictoire est celle qui exclut simplement la proposition condamnée. La contraire est celle qui va au-delà de cette simple exclusion.

Eh bien ! c'est cette règle vulgaire qu'on paraît n'avoir pas même soupçonnée dans les inconcevables interprétations qu'on nous donne depuis trois semaines de l'encyclique et du syllabus. Le Pape condamne cette proposition : "Il est permis de refuser l'obéissance aux princes légitimes" (Prop. 63).

On affecte d'en conclure que, d'après le Pape, le refus d'obéissance n'est jamais permis, et qu'il faut toujours courber la tête sous la volonté des princes. C'est aller d'un bond à la dernière extrémité de la contraire et faire consacrer par le vicaire de Jésus-Christ le despotisme le plus brutal, et l'obéissance servile à tous les caprices des rois. C'est l'extinction de la plus noble des libertés, la sainte liberté des âmes. Et voilà ce qu'on fait affirmer au Pape ! Félix Dupanloup, évêque d'Orléans, « La convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre [1864] », 1865. [\[1\]](#)

Ainsi, pour Dupanloup, les « modernistes » malveillants substituent des *contradictaires* aux *contraires*, opération qu'il décrit comme « aller d'un bond à la dernière extrémité de la contraire », qui est une désignation appropriée de la contradictoire. Il accuse ainsi ses adversaires de reformuler la position du pape, en utilisant une stratégie de radicalisation absurdfiante, V. [Maximisation](#).

L'univers de l'encyclique est-il binaire ou pluridimensionnel ? Soit une prise de position **X**.

— Si elle entre dans un schéma d'opposition binaire

Permis / Défendu,

alors les propositions "*Il est permis (de refuser l'obéissance)*" / "*Il est défendu (de refuser l'obéissance)*" sont *contradictaires* : l'une seulement de ces propositions est vraie. Si on condamne la première, alors on doit conclure que la contradictoire est vraie, c'est-à-dire que "*Il est défendu de refuser l'obéissance aux princes légitimes*", autrement dit « *Il faut toujours courber la tête sous la volonté des princes* ».

— Si elle entre dans le schéma d'opposition trinaire

Prescrit / Permis (Indifférent) / Défendu,

alors les propositions "*Il est permis (de refuser l'obéissance)*" / "*Il est défendu (de refuser l'obéissance)*" ne sont pas contradictoires mais *contraires* : elles ne sont pas simultanément vraies, mais elles peuvent être simultanément fausses, par exemple si **X** est indifférente. L'inférence "*Si X n'est pas combattu, X est prescrit*" n'est pas valide. Si on condamne « *Il est permis de refuser l'obéissance aux princes légitimes* », alors on doit conclure l'un ou l'autre des extrêmes :

Il est prescrit de refuser l'obéissance aux princes légitimes.

Il est défendu de refuser l'obéissance aux princes légitimes.

Comme on a du mal à admettre que le pape prescrive le devoir de désobéissance systématique aux gouvernants légitimes, on en conclut bien que c'est l'autre membre de la disjonction qui est prescrit par le pape, soit "*X est défendu*".

Si on considère enfin un univers à cinq dimensions :

Prescrit / Conseillé / Permis (Indifférent) / Déconseillé / Défendu,

on introduit deux possibilités supplémentaires, "*conseillé*" et "*déconseillé*". L'interprétation "*conseillé*" n'est pas possible, pour les raisons déjà vues ; "*déconseillé*" pourrait correspondre

à l'intention du texte tel que le lit Dupanloup. On se demandera alors pourquoi tant de solennité dans la condamnation. Si on admet que quelque chose de *déconseillé* est quelque chose qu'on ne fait pas *sans bonne raison*, il est évident que l'on ne désobéit pas au prince légitime sans quelque bonne raison.

[1] Cité dans *Pie IX, Quanta cura et Syllabus*, Paris, Pauvert (Libertés), 1967, p. 104-105.

CONTRE-ACCUSATION

La contre-accusation est une stratégie de défense par laquelle l'accusé ;

— Reconnaît l'existence des *faits* (*la mobylette a été brûlée*) et leur *qualification* (*c'est un délit*).

— Nie être l'auteur du délit, et l'attribue à quelqu'un d'autre, V. Stase.

Accusateur : — *Tu as volé la mobylette !*

Réplique de l'accusé :

- Accuse une personne tierce: — C'est pas moi, c'est le chef qui a volé la mobylette (1)

- Contre-Accusation :

- du forfait dont il est accusé :

- “C'est celui qui dit qui l'est”

- C'est toi qui as volé la mobylette pour toucher l'assurance !* (2)

- d'un autre forfait: — *Et toi, tu as bien volé un sac à dos dans le train !* (3)

La stratégie de contre-accusation fonctionne aussi bien dans le cadre informel de la famille qu'au tribunal. La réplique (3) peut, d'une part, passer pour un aveu implicite, et d'autre part, permettre d'ouvrir des poursuites contre le nouvel accusé.

Situations de contre-accusation

On rapporte que les accusés dans les procès de sorcellerie en Pays basque, au 17e siècle usaient de ce procédé :

Peu de temps avant l'envoi de la commission royale dont fera partie de Lancre, des événements significatifs avaient déjà eu lieu, dans les lieux mêmes, et avec les mêmes personnages qu'on verra réapparaître dans le texte du *Tableau* : Des rivalités locales entre groupes familiaux avaient donné lieu à des accusations de sorcellerie, manière expéditive mais désastreuse de se débarrasser du groupe rival, qui fait en réponse usage du même procédé.

Pierre De Lancre. *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, 1612[1]

La stratégie de contre-accusation fonctionne de façon spectaculaire dans les procès politiques, particulièrement si l'accusateur est le juge :

Le láogǎi « est un camp de rééducation par le travail en République Populaire de Chine » (Wikipédia, *Laogai*).

Enfin, on l'a vu au *laogai*, celui qui accuse, en Chine communiste, a toujours raison, puisqu'il se barde de citations et de slogans intouchables ; on aggrave presque systématiquement son cas en se défendant. La seule réponse efficace réside donc dans une contre-accusation de niveau supérieur : qu'elle soit fondée ou non importe peu, l'essentiel étant qu'elle soit exprimée en termes politiquement justes. La logique du débat pousse donc à l'élargissement constant du champ des attaques, du nombre des attaques et du nombre des attaqués.

Stéphane Courtois & al. *Le livre noir du communisme*, 1997[2]

La contre-accusation prend également une grande force devant le tribunal populaire-médiatique

“You are fake news !”.

Trump’s Impeachment Defense Borrows an Old Karl Rove Strategy — Ed Kilgore (11. 13, 2019)

There’s one Rovian strategic principle that Team Trump is following to absolute perfection before and during the impeachment proceedings the president now faces, as explained in a 2005 academic discussion of Rove’s campaign modus operandi :

Tactic #3: Accuse Your Opponent of What He/She is Going to Accuse You Of

This is another preemptive tactic, in which Bush has launched his campaigns by accusing his opponent of his own weaknesses.^[3]

[1] Pierre De Lancre. *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons, où il est amplement traité des sorciers et de la sorcellerie*, 1612. Introd. et notes par Nicole Jacques-Chaquin. Paris, Aubier, 1982, p. 8.

[2] Courtois Stéphane, Werth Nicolas, Jean-Louis Panné, Paczkowski Andrzej, Margolin Jean-Louis 1997. *Le livre noir du communisme – Crimes, terreur, répression*. Paris, Robert Laffont, p. 582.

[3] <http://nymag.com/intelligencer/2019/11/team-trump-deploying-rovian-strategy-of-accusing-accusers.html>

CONTRE-ARGUMENT, CONTRE-ARGUMENTATION

Les expressions *contre-argument*, *contre-argumentation* peuvent avoir le sens de réfutation substantielle de l'argumentation visée.

Elles peuvent aussi désigner toute position autre, défendue par des arguments autres, rivale de l'argumentation visée. Tout argument qui ne va pas dans le sens de la conclusion de référence est alors un contre-argument pour cette conclusion.

Sous une même question argumentative QA, peuvent se développer :

- d'une part, un discours D₁ qui développe la proposition P₁,
- et d'autre part, un discours D₂ qui réfléchit au même problème selon d'autres critères, et lui trouve une solution P₂, différente de P₁, en s'appuyant sur des arguments et des argumentations Arg₂, et tout cela en s'abstenant systématiquement de mentionner D₁.

D₂ se présente simplement comme un discours autre qui choisit d'ignorer le discours concurrent, et de se concentrer sur la construction de sa propre position.

Une telle stratégie fortement assertive permet de focaliser positivement l'intervention, elle évite les paradoxes de la réfutation, mais peut être considérée comme une forme de mépris des arguments avancés par une partie adverse, "même pas dignes d'une réfutation".

On peut parler de contre-argumentation lorsque de tels discours sont ouvertement en contact. À l'affirmation d'une position argumentée D₁, l'interlocuteur réplique par l'affirmation d'une autre position également argumentée, D₂ qui, par sa position dans l'interaction, prend le statut de contre-argumentation.

L : — Construisons la nouvelle école ici, les terrains sont moins chers.
Proposition^{D1}, Argument^{D1}

L : — Si on la construit là-bas, les élèves auront moins de transport.
Proposition^{D2}, Argument^{D2}

Cette structure d'argumentation / contre-argumentation peut correspondre à une situation argumentative émergente, ou aux moments où les participants présentent et argumentent leur position sans considérer la proposition de l'antagoniste. Une telle situation peut se produire à tout moment dans une situation argumentative concrète, particulièrement aux moments où les partenaires doivent récapituler leurs positions. V. [Antithèse](#).

On parle de contre-proposition argumentée, et de conclusion incompatible, non pas de *contre-conclusion.

1. Réfutation substantielle et réfutation contextuelle

La réfutation substantielle d'une argumentation correspond aux mécanismes de réfutation visant la forme et le contenu de cette argumentation (Brandt et Apothéloz 1991, p. 98-99). Dans une opposition argumentation vs contre-argumentation, les deux partenaires argumentent au sens positif du terme, c'est-à-dire défendent une position. Mais argumentation et contre-argumentation ont en outre un rôle de réfutation réciproque, qu'on peut appeler réfutation contextuelle.

Par le jeu de la négation en situation bipolarisée, le fait de fournir une raison de faire ou de croire **D2 (resp. D1)** incompatible avec **D1 (resp. D2)**, se transforme en raison de ne pas faire ou de ne pas croire **D1 (resp. D2)**, et les arguments positifs qui soutiennent **D2 (resp. D1)** peuvent être désignés, relativement à **D1 (resp. D2)**, comme des *contre-arguments contextuels*, c'est-à-dire “des arguments qui défendent une proposition autre”.

2. Discours, contre-discours et charge de la preuve

Lorsque le dialogue argumentatif est engagé, particulièrement lorsque la question argumentative a une longue histoire, les deux discours en présence combinent en miroir deux types d'opérations :

- Travail négatif de rejet de l'autre discours.
- Travail positif de construction d'une proposition *autre*.

La charge de la preuve rompt cet équilibre apparent. On peut alors parler, *dans une situation donnée*, de discours et de contre discours. Si **Y** supporte la charge de la preuve, il est dans l'absolu, contre-discours de **X**.

Si le cadre de la discussion change, la charge de la preuve peut être inversée.

[1] Massimo Piattelli-Palmarini éd., *Théorie du langage, théorie de l'apprentissage*, Paris, Le Seuil, 1979, p. 461.

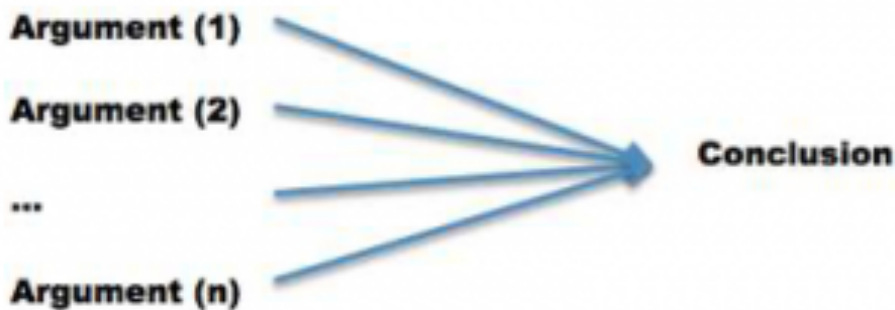
CONVERGENCE

Deux ou plusieurs arguments sont convergents lorsqu'ils soutiennent indépendamment la même conclusion ; ils sont **coorientés** vers cette conclusion.

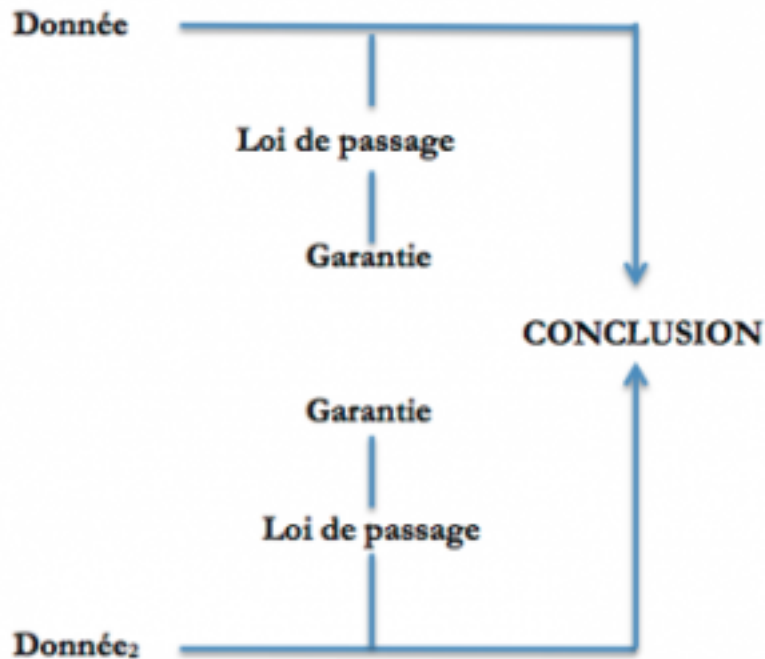
On parle alors d'*argumentation* ou de *raisonnement convergent* ou *multiple* (ang. *convergent*, *multiple argument*).

La convergence est un des modes d'organisation des discours complexes soutenant une conclusion, V. [Liaison](#) ; [Série](#).

On a affaire à un cumul d'*arguments*, qui, pris séparément, peuvent être relativement faibles, peu concluants, mais qui, pris en bloc, **se renforcent** (“*deux raisons valent mieux qu'une*”) : “*Mon ordinateur commence à vieillir, il y a des promotions sur ma marque favorite, je viens de toucher une prime, j'achète !*” Chacun des arguments est orienté vers la conclusion, “*J'achète !*”.



Chaque argument fournit une “bonne raison” autonome. Chacune de ces argumentations (Arg_i => Conclusion) est ici schématisée globalement. Si on rétablit ces lois de passage, on obtient le schéma suivant, à comparer avec celui de *l'argumentation liée*, V. [Modèle de Toulmin](#).



De la même manière, des contre-arguments peuvent converger pour réfuter une conclusion.

La structure ouverte de l'argumentation convergente est **caractéristique du *filet* argumentatif**, opposé à la *chaîne* démonstrative. Dans la chaîne démonstrative, chaque pas est nécessaire et suffisant ; si une étape n'est pas valide, la chaîne se brise. Dans le cas du filet argumentatif, si un maillon du filet se rompt, le filet peut toujours être utilisé pour prendre des poissons, du moins les plus gros.

Les *scripts argumentatifs* ont une structure d'argumentations convergentes, dans leur partie positive comme dans leur partie réfutative.

1. Disposition des arguments convergents

Dans la **rhétorique** classique, la théorie de l'organisation générale du discours (*dispositio*) porte sur les différentes capacités de persuasion attribuées aux divers arrangements d'arguments convergents de force différente.

Si les arguments convergents sont de force très différente, la présence d'un argument faible à côté d'un argument fort risque de nuire à l'ensemble de l'argumentation, particulièrement si cet argument clôt l'énumération : Faut-il commencer par l'argument le plus fort ou le réserver pour la fin ? Faut-il commencer par l'argument le plus faible, ou l'enfourir comme une incidente quelque part ailleurs dans le discours ?

C'est un grand chasseur, il a tué deux lions, trois sangliers et un lapin de garenne.

Les arguments convergents peuvent être simplement juxtaposés (disposition paratactique), ou connectés :

1° (Arg1) ; 2° (Arg2) ; 3° (Arg3) ; *donc* Concl.
Arg, *en outre* Arg *et enfin* Arg, *donc* Concl

Les connecteurs *non seulement* Arg1 *mais* Arg2 ; *en outre* Arg2 ; *en plus* Arg2 ; *sans parler de* Arg2... produisent outre l'effet de cumul, un effet de radicalisation croissante de l'argumentation. Cet effet est net dans le cas du connecteur *d'ailleurs* :

[Conclusion] *puisque* Arg1, Arg2... *et d'ailleurs* Arg_n
Mais non, Pierre ne viendra pas dimanche, il a du travail, comme d'habitude, d'ailleurs sa voiture est en panne.

Le locuteur considère que le premier argument est suffisant pour la conclusion, mais qu'il ajoute en plus, "pour faire bonne mesure", un autre argument. Ducrot *et al.* (1980, p. 193-232) **décrit l'argument introduit par *d'ailleurs* comme « l'argument du camelot »**. L'image fait référence à la pratique des marchands ambulants vendant par lots une marchandise de qualité médiocre, et ajoutant sans cesse au lot de nouveaux éléments, par exemple en ajoutant une bouilloire (ici, l'argument introduit par *d'ailleurs*) pour rendre plus attractif un lot de casseroles (ici, les autres arguments):

Le locuteur prétend viser une conclusion **r**, il donne pour cette conclusion l'argument **P** qui la justifie. Et dans un second mouvement discursif, il ajoute un argument **Q**, allant dans le même sens que **P**. Dans la mesure où **P** tout seul devrait déjà conduire à **r**, **Q** est ainsi présenté comme n'étant pas nécessaire pour l'argumentation. (Bourcier & al., 1980, p. 195)

On peut considérer que chaque argument apporte une partie de la vérité, et que ces contributions peuvent être arithmétiquement ajoutées pour constituer un grand discours décisif. On peut aussi penser que, par nature, chaque argument est présenté comme suffisant, et que leur ajout obéit

en fait à la logique de la mise en rayon de tous les produits disponibles, tous plus satisfaisants les uns que les autres.

2. Réfutation point par point

Pour réfuter la conclusion d'une argumentation convergente, on doit réfuter chacun des arguments qui soutiennent cette conclusion ; à une argumentation *convergente*, on répond ainsi par une réfutation *point par point* ; c'est une argumentation au *cas par cas*, limitée aux cas qui ont été avancés par l'adversaire.

CONVERGENCE – LIAISON – SÉRIE

Une argumentation complète minimale a la forme “un énoncé argument, un énoncé conclusion”. La composante “conclusion” est exprimée par un seul énoncé ou par un bref passage conclusif de tonalité fortement assertive, alors que la composante “argument”, soit *le discours environnant la conclusion et orienté vers elle*, peut être beaucoup plus long et complexe.

La distinction entre argumentations *liées, convergentes et en série* porte sur la structure qu’il convient d’attribuer à ce discours ; à ces trois types, il faut ajouter l’*épichérème*, pour lequel il n’y a, à ma connaissance, pas de nom moderne. On distingue ces trois modes de structuration, selon que le discours orienté vers la conclusion est composé :

- De plusieurs arguments co-orientés, V. [Convergence](#)
 - De plusieurs énoncés, dont la combinaison produit un argument, V. [Liaison](#).
 - De plusieurs argumentations, dont la conclusion de l’une est prise comme argument par la suivante, V. [Série](#) ; [Sorite](#).
 - De plusieurs sous-argumentations qui renforcent les prémisses produisant la conclusion, V. [Épichérème](#).
-

CONVERSION d'un énoncé

On obtient la proposition converse d'un énoncé en permutant deux de ses actants. L'opération peut permettre de retourner de façon spectaculaire un énoncé clé d'une argumentation (antimétabole, contre-accusation)

1. En logique

En logique, deux propositions sont *converses* si elles permutent leur sujet et leur prédicat. “P est Q” et “Q est P” sont des propositions converses.

La conversion logique joue sur la quantification. La proposition converse d'une proposition vraie n'est pas forcément vraie.

- La proposition universelle négative et sa converse sont équivalentes :
Aucun P n'est Q \Leftrightarrow Aucun Q n'est P
- La proposition particulière affirmative et sa converse sont équivalentes :
Certains P sont Q \Leftrightarrow Certains Q sont P
- La proposition universelle affirmative et sa converse ne sont pas équivalentes :
Tous les P sont Q \neq tous les Q sont P
On a seulement : Tous les P sont Q \Leftrightarrow certains Q sont P
- La proposition particulière négative et sa converse ne sont pas équivalentes :
Certains P ne sont pas Q \neq Certains Q ne sont pas P

2. En langue naturelle

Certains Français sont alcooliques amorce un discours critique sur les Français et l'alcool. La réplique *Oui, mais certains alcooliques ne sont pas Français* réoriente la conversation vers l'alcoolisme comme un problème général, pas spécifiquement Français.

En langue naturelle, le mécanisme de la conversion correspond à celui de *l'antimétabole*. Il peut s'appliquer à n'importe quelle structure binaire, moyennant quelques ajustements “N1 de N2” / “N2 de N1”, ou sur le groupe < Adj + Nom > :

Mieux vaut une fin effroyable que cet effroi sans fin.

Il se battait pour une Allemagne européenne, plus jamais une Europe allemande
(Felipe González, à propos de Helmut Kohl. *El País*, 07-01-2017)

Certains prédicats comme *louer* admettent la conversion, V. [Homonymie](#) :

Si [Propriétaire] *loue un appartement* à [Locataire]
alors [Locataire] *loue un appartement* à [Propriétaire]

Utilisée comme instrument polémique, l'antimétabole permet de restructurer l'expression de l'adversaire, c'est-à-dire d'inverser l'orientation de son discours, V. [Orientation](#).

On peut contre-argumenter de façon radicale une proposition en soutenant sa converse, V. [Causalité](#) ; [Analogie](#).

L1 : — A est cause de B ; A est comme B ; A imite B.

L2 : — Pas du tout, c'est B qui est cause de A ; qui est comme A ; qui imite A.

De même une stratégie radicale de défense consiste en une conversion des rôles d'accusateur et d'accusé, en appliquant le principe "it takes one to know one" : "si tu m'accuses, c'est parce que le coupable c'est toi !" V. [Contre-accusation](#); [Réciprocité](#); [Stase](#). La réplique enfantine "*c'est celui qui le dit qui y est*" sert à convertir l'accusation :

L1 : — C'est toi qui a volé l'orange !

L2 : — Non, c'est toi, parce que c'est celui qui le dit qui y est.

Le fait que L1 accuse L2 est utilisé par L2 comme un argument pour accuser L1.

PRINCIPE DE COOPÉRATION

Selon H. P. Grice, l'intelligibilité de la conversation est régie par

un principe général que les participants sont supposés (*ceteris paribus*) respecter, qui s'énonce comme suit : *Faites que votre contribution à la conversation soit telle qu'elle est attendue, au stade où elle est produite et en fonction du but commun ou de l'orientation de l'échange auquel vous participez* (1975, p. 45).

Ce principe, appelé « Principe de coopération » demande aux participants de fournir des informations pertinentes, vraies, clairement exprimées et dans la juste quantité. Il se spécifie sous quatre formes, « Quantité, Qualité, Relation et Manière » (*ibid.*). Le principe de coopération porte sur la gestion de l'action conversationnelle, sur la façon de “faire de la conversation ensemble”.

- Le principe de **quantité** demande que soit fournie exactement la quantité d'information nécessaire, ni plus ni moins.
- Le principe de **qualité** demande que l'information soit *vraie* (ou crue vraie par le locuteur), condition que l'on retrouve dans tous les systèmes prétendant régler l'interaction argumentative.
- Le principe de **relation** “*be relevant*”, porte sur la pertinence de l'intervention. Il est lié au mode de relation de ce qui est dit au thème du dialogue ; Grice reconnaît qu'il est parfois difficile d'identifier ce qui est pertinent dans un échange. La règle pragma-dialectique no 4 porte sur cette même exigence, V. Pertinence ; Règle.
- Le principe de **manière** correspond à l'impératif “*be perspicuous*”, “soyez clairs”. Sous cette entrée, on retrouve le rejet de l'obscurité d'expression, V. Vague ; Généralisation ; de l'ambiguïté (la première des fallacies aristotéliennes) ; de l'« *unnecessary prolixity* », correspondant à la fallacie de verbiage qui condamne l'amplification rhétorique.

Grice affirme que ces règles expriment le caractère **rationnel** des principes qui régissent la conversation :

Une de mes thèses explicites est de considérer la parole [*talk*] comme un cas particulier, un genre de comportement intentionnel [*purposive*], authentiquement [*indeed*] rationnel (1975, p. 47),

aussi bien que leur caractère **raisonnable** : il s'agit non seulement de

Quelque chose à quoi nous nous conformons EN FAIT, mais aussi de quelque chose qu'il est RAISONNABLE [*reasonable*] de faire, et que nous NE DEVONS PAS abandonner (*ibid.* ; majuscules dans le texte).

On peut rapprocher ces quatre impératifs de ceux qu'avance l'argumentation normative. En situation argumentative, la notion de coopération est une question stratégique redéfinie par les participants, qui ne sont pas forcément disposés à coopérer à leur propre réfutation. Les règles spécifiques, qu'elles se réclament de la discussion honorable ou rationnelle, sont une imposition de coopération aux participants.

Les énoncés violant des principes de Grice ne sont pas éliminés comme des *fallacies*, mais compris comme des *actes de langage indirects*. Lorsqu'un participant constate que quelque chose n'est pas conforme à telle règle conversationnelle, sa réaction n'est pas d'accuser le partenaire de faire une contribution non pertinente ou irrationnelle, mais bien de se demander ce que *veut dire et faire* celui qui semble ne pas respecter les règles, et *pour quelles raisons* il ne le fait pas.

L'analyse des fallacies retrouve cette orientation interprétative toutes les fois qu'elle adjoint à sa logique une pragmatique qui prend en compte les conditions contextuelles de l'échange analysé.

Dans certains contextes stratégiques comme le tribunal, qui ne sont pas ceux envisagés par Grice, certains locuteurs sont institutionnellement déliés de certaines de leurs obligations de coopération, V. [Politesse](#) ; [Silence §4](#) ; [Charge de la preuve §1.3](#). Il n'y a rien de scandaleux ou de fallacieux à cela, dans la mesure où les partenaires sont conscients d'être dans un tel contexte intentionnellement opaque.

Argumentation sur les termes CORRÉLATIFS

Elle prend pour argument une prédication sur un des membres d'une paire de corrélatifs et conclut à la validité de la même prédication ou d'une prédication analogue ou contraire faite sur l'autre membre: “*le père est banquier, le fils sera trader*” ; “*à père avare, fils prodigue*”.

1. Termes corrélatifs

Les termes *corrélatifs* sont également dits *relatifs*, ou *réciproques*, et considérés comme une forme de [termes contraires](#) :

Les relatifs sont [des opposés] par définition ; [ils sont] « ontologiquement simultanés] (Hame-
lin [1905], p. 133).

Mère et *enfant* sont des termes corrélatifs ; ils entrent dans une relation d'inférence immédiate : “*si A est la mère de B, alors B est l'enfant de A*”. D'une façon générale, les prédicats **R₁** et **R₂** sont des corrélatifs si :

$$A_R_1_B \Leftrightarrow B_R_2_A .$$

mère / enfant
vendre / acheter

cause / effet
double / moitié

Les termes corrélatifs sont définis l'un par l'autre ; “*père de —*” est défini comme “homme ayant **E1** et **E2** pour enfants” ; “*enfant de —*” comme “garçon ou fille de —”.

2. Topos des corrélatifs

Les opérations sur les corrélatifs correspondent au topos n° 3 de la *Rhétorique* d'Aristote, « à propos des impôts : s'il n'est pas honteux pour vous de les vendre, il ne l'est pas non plus pour nous de les acheter » (*Rhét.*, II, 23, 1397a25 ; Chiron, p. 381). Ces inférences ont des limites ; selon ce topos :

S'il est permis d'*acheter* 2 g de haschich, alors il est permis de *vendre* 2 g de haschich.

Mais la *vente* de drogue est poursuivie, alors que la *possession* de drogue en petite quantité est tolérée.

Le principe suivant traite deux paires de corrélatifs *savoir / apprendre*, *commander / obéir* par le topos des [contraires](#) :

Si tu veux savoir commander, tu dois d'abord apprendre à obéir.

CRITIQUE – RATIONALITÉS – RATIONALISATION

Variétés des rationalités : r. de bon sens – r. d'une conduite adéquate à son objectif – r. liée à un domaine - r. démocratique. Chaque *genre discursif* est gouverné par une forme de rationalité ; rationalité *argumentative*, rationalité *narrative*, rationalité *descriptive*, etc.

Rationalité et processus de rationalisation comme ruses du Moi pour « rester en bonne entente avec le soi »

D'après Edgar Snow, le monde contemporain est marqué par la coexistence de deux cultures structurées par deux types de raison, la rationalité démonstrative, fondée sur l'expérience et façonnée par les mathématiques, et la rationalité raisonnable du monde des choses humaines dont l'argumentation serait l'instrument.

Cette opposition a été fortement réaffirmée par Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], V. [Persuasion](#), [Preuve](#).

Ces rationalités coexistent sous diverses formes dans le discours ordinaire.

1. Rationalités

2.1 Formes générales

Rationalité comme bon sens

La rationalité comme bon sens ou sens commun correspond à l'art de penser se conformant aux règles et intuitions incarnées dans la logique traditionnelle et adaptées aux nécessités sociales par l'argumentation rhétorique.

La valeur scientifique de cette rationalité a été ébranlée par le développement de la pensée axiomatique, comme en témoignent les géométries non euclidiennes ou par l'invention de l'unité imaginaire i , telle que $i^2 = -1$. En sciences humaines, l'invention freudienne de l'inconscient et le développement des études sur les idéologies et les déterminismes sociaux ont remis en cause la vision d'un sujet souverain transparent à lui-même, maîtrisant consciemment son calcul, ses intentions, projets, discours et actions. Cette double crise affecte directement la vision classique de l'orateur rhétorique comme être moral rationnel.

Rationalité comme adéquation d'une conduite à un objectif

Cette forme de rationalité couvre toutes les formes d'action guidées par un script, une recette ou un plan préétabli. Si l'on veut réussir une crème anglaise, il est plus rationnel de verser le lait chaud sur les œufs que de mettre les œufs dans le lait chaud, la crème sera plus homogène. Ce principe de rationalité se confond avec l'exigence de cohérence (non-contradiction) entre conduite et objectif. Il est exploité par toutes les formes de réfutation qui décèlent une contradiction chez l'adversaire, V. [Ad hominem](#) ; [Cohérence](#).

Comme il est normal de courir plusieurs lièvres à la fois, c'est-à-dire de poursuivre plusieurs objectifs, la rationalité résultante est perpétuellement déstabilisée.

Cette forme de rationalité est compatible avec le crime ; Sade est un argumentateur hors pair. D'où la possibilité de rationalités délirantes et despotiques au service de buts de même nature.

Rationalité liée à un domaine

La rationalité dépend des domaines. *Un comportement* est dit rationnel s'il est conforme aux bonnes pratiques reconnues dans un domaine, un domaine technique, un paradigme scientifique, une tradition de pensée, V. [Règles](#).

Rationalité démocratique

C'est une qualité des sociétés et des groupes disposant d'institutions et de lieux où l'information est accessible, où fonctionne l'examen libre et contradictoire des positions et des oppositions, dans la perspective d'une prise de décision effective ; où il existe un droit de réponse, dans un format identique à celui de l'attaque, et où la sécurité des opposants est assurée. C'est une forme de société où les détenteurs du pouvoir et de la violence légale sont amenés à rendre compte de l'usage qu'ils en font.

Cette définition de la rationalité fait l'impasse sur les questions de position sociale, de fortune et de pouvoir.

Au vu des pratiques de rationalités précédentes, si on postule que la rationalité est gouvernée par des règles, ces règles devront être de nature très différente, et leur articulation sera difficile.

2.2 Rationalités discursives

2.1 Rationalité monologique

Rationalité langagière

Du point de vue langagier, un discours rationnel est d'abord un discours *sensé*, ayant un *sens linguistique* et un *sens contextuel*, en relation avec le problème discuté ou la tâche en cours. Un discours *sensé* est doté d'une signification accessible à ses destinataires, le locuteur soutient ce discours s'il est contesté, il peut en rendre compte, expliquer pourquoi il dit cela et pas autre chose ; en anglais, on résume tout cela en disant que le discours se rend *accountable*. Le paradoxe créé dans une situation argumentative pilotée par une question est que *chacune des réponses prises isolément est sensée, mais qu'elles sont globalement contradictoires*. C'est pourquoi les théoriciens de l'argumentation recherchent parfois, pour discriminer ces réponses, un critère de validité qui serait plus fort que le sens simplement *sensé*, et introduisent pour cela, dans leurs modèles la notion de discours *rationnel*. On peut lier les différentes familles de théories de l'argumentation à différentes visions de la rationalité.

Rationalité et genre discursif

La rationalité du discours est habituellement considérée en relation avec le discours argumentatif. Mais *chaque genre discursif est gouverné par une forme de rationalité*. Il y a non pas *une, mais des rationalités : rationalité argumentative, rationalité narrative, rationalité descriptive, etc.* ; on le voit *a contrario* dans les descriptions et les récits incohérents et délirants. Un guide d'utilisation mal conçu, donc inexploitable, est irrationnel.

Discours rationnel et rhétorique efficace

La rationalité de l'efficacité est du type rationalité comme adéquation d'un comportement à un but. Comme elle, elle peut se passer de justification, elle est compatible avec la manipulation verbale et non verbale, elle peut même être insensée.

Discours rationnel et affirmations justifiées

La définition du discours rationnel comme *discours justifié* élabore l'idée qu'un discours est raisonnable dans la mesure où les propositions qu'il avance ne sont pas affirmées sur la base d'une certitude individuelle, quel que soit son fondement, mais ouvertement étayées sur d'autres propositions liées à la conclusions défendue par quelque règle sinon valide, du moins reconnue dans la communauté de parole, V. [Évidence](#) ; [Évidentialité](#) ; [Schéma de Toulmin](#).

Discours rationnel et anticipation des objections

Un discours est plus rationnel s'il exhibe ses points faibles, en s'offrant à la réfutation. Le discours toulminien répond à cette exigence : la conclusion est établie à partir d'une donnée, en fonction d'une loi étayée d'un support, et dûment modalisée. L'instance critique est représentée par sa trace, le *rebuttal*, indiquant le *point de réfutation* potentiel, notion poppérienne où le discours exhibe son point faible, et indique quelle direction on doit prendre pour l'améliorer. Inversement, plus une argumentation dissimule ses points faibles, moins elle sera dite rationnelle.

2.2 Rationalité dialogale

Les modèles de l'argumentation fondés sur le dialogue mettent l'activité critique au centre de leurs préoccupations. La *pragma-dialectique* et la *logique informelle* développent une critique de l'argumentation fondée sur un système de règles qui redéfinissent le concept de *fallacie*. La logique informelle utilise plutôt la technique des questions critiques
V. [Fallacieux](#) ; [Paralogisme](#) ; [Sophisme](#).

La pratique de l'argumentation dialoguée, en face à face ou à distance, peut être considérée comme *l'exercice de la fonction critique du langage*. Critiquer ne veut pas dire "dénigrer", ni "rejeter", mais "examiner, porter un jugement", positif ou négatif, sur une activité quelconque. L'observation des données montre que les partenaires engagés dans une argumentation passent leur temps à évaluer les arguments des autres (Finocchiaro 1994, p. 21). La parole argumentative est évaluée dans un métadiscours, produit aussi bien en face à face qu'à distance, dans l'espace et dans le temps. Toute approche du discours argumentatif soucieuse d'adéquation empirique doit prendre en compte cette dimension critique, à un moment ou à un autre.

Un discours est plus rationnel s'il a été critiqué. Son degré de rationalité augmente avec le nombre de rencontres contradictoires auxquelles il a été soumis et dont il est sorti vivant, toujours tenable. Comme le dit Bachelard, il n'y a pas de vérité, il n'y a que des erreurs rectifiées ou en cours de rectification.

La nouvelle rhétorique pose la question critique à deux niveaux.

— D'une part, à la suite de la rhétorique ancienne, elle accorde toute leur place aux mécanismes de réfutation, qui constituent une critique de premier niveau.

— En second lieu, elle considère que le travail d'évaluation est celui de l'auditoire, (V. [Persuader — convaincre](#)), défini comme l'ensemble des participants ratifiés à l'adresse rhétorique C'est un contraste considérable avec les visions qui confient l'évaluation aux soins d'un juge rationnel, qui, dans la pratique se confond avec l'analyste.

3. Théories généralisées de l'argumentation et critique du discours

Toutes les théories de l'argumentation ne s'engagent pas dans la tâche de définir une forme quelconque de rationalité : c'est le cas de la théorie de *l'argumentation dans la langue* d'Anscombe et Ducrot et de la *logique naturelle* de Grize. Dans leur principe, elles ne sont pas *irrationnelles*, mais *a-rationnelles* ; tout discours étant argumentatif, l'idée de rectifier un discours pour améliorer son argumentativité ou sa rationalité n'a pas de sens, par quelque méthode que ce soit. Elles rappellent cependant que la première des conditions pour qu'un discours soit rationnel, c'est qu'il soit *sensé*.

Pour la *logique naturelle*, la théorie de l'éclairage accorde à chaque discours, une validité certaine, mais partielle. Il y a une sorte d'impossibilité communicationnelle : « l'orateur ne fait

jamais que construire une schématisation devant son auditoire sans la lui “transmettre” à proprement parler » (Grize 1982, p. 30).

La *théorie de l'argumentation dans la langue* voit dans la conclusion un développement sémantique de l'argument ; l'argumentation est en fait une reformulation. L'argumentation est entièrement soumise aux orientations de la langue, que le discours ne fait que se développer selon ses « biais » — qui sont précisément dénoncés par les théories des fallacies, en quête d'un langage référencé, neutre, objectif. En fait, la théorie de l'argumentation dans la langue propose **une théorie critique radicale du discours dans sa prétention à atteindre la, ou une, rationalité**. Si on reformule cette théorie dans le langage de la théorie des fallacies, on dira que toute argumentation en langue naturelle est radicalement fallacieuse par pétition de principe. Il s'ensuit que **l'argumentation est un « rêve du discours »** (Ducrot 1993, p. 234). On pourrait filer cette métaphore, qui ramène la prétention rationnelle de l'argumentation à une **“rationalisation du rêve”**, théorisation illusoire, fondamentalement idéologique, au sens dénonciateur du **terme**. Proposer une critique des argumentations, serait s'enfermer dans une “critique du rêve”, alors qu'on ne peut, au mieux, que l'interpréter, V [Démonstration](#) ; [Biais](#).

4. Rationalité et rationalisation

En psychanalyse, on parle de rationalisation ou d'intellectualisation pour désigner les processus discursifs à prétention rationnelle par lesquels un sujet rend compte et revendique ses actes, ses représentations, ses sentiments, ses symptômes ou son délire (Laplanche et Pontalis, 1967, *Rationalisation*) alors que leur source véritable lui reste opaque ;

[Le *Moi*] s'efforce, autant que possible, à rester en bonne entente avec le *soi*, en illustrant les commandements inconscients de celui-ci par ses propres rationalisations conscientes. (Freud [1923], p. 230) [\[1\]](#).

Étant donnée la situation intermédiaire qu'il occupe entre le *Ça* et la réalité, il ne succombe que trop souvent à la tentation de se montrer servile, opportuniste, faux, à l'exemple de l'homme d'État qui, tout en sachant à quoi s'en tenir dans certaines circonstances, n'en fait pas moins un accroc à ses idées, uniquement pour conserver la faveur de l'opinion publique. (*Id.*)

[\[1\] http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:UM6H8KERZA4J:emc.psycholib.free.fr/livres-freud/Freud_le_moi_et_le_ca.doc+&cd=2&hl=fr&ct=clnk&gl=fr](http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:UM6H8KERZA4J:emc.psycholib.free.fr/livres-freud/Freud_le_moi_et_le_ca.doc+&cd=2&hl=fr&ct=clnk&gl=fr)

CROYANCES DE L'AUDITOIRE

L'argumentation fondée sur les croyances de l'auditoire ou de l'interlocuteur s'oppose à l'argumentation sur le fond de la question. Dans l'argumentation rhétorique classique, l'orateur doit non seulement connaître l'affaire et la loi, mais aussi le *juge*, c'est-à-dire les personnes qu'il a l'intention de s'adresser et de convaincre et *l'opposant* qu'il doit affronter et réfuter. Avant de s'engager dans la recherche d'arguments, il doit recueillir des informations sur l'éthos du public et l'éthos de l'adversaire, ainsi que sur leurs croyances, y compris leurs discours et positions antérieurs. L'orateur exploite ces informations soit positivement pour confirmer sa position, soit négativement pour rejeter la position de l'adversaire.

L'exploitation argumentative des croyances et de l'éthos de l'auditoire revêt deux formes :

— L'argument ***ad hominem*** exploite le système de croyance de l'interlocuteur de manière *négative*, et bloque le partenaire en le mettant en contradiction avec lui-même : “*tu te contredis en refusant de soutenir l'intervention en Syldavie !*”, V. *Ad hominem*.

— L'argumentation ***ex datis*** exploite *positivement* ces croyances : “*tout ce que tu penses t'incite à soutenir l'intervention en Syldavie*”, V. *Ex datis*.

Christian Plantin

**Dictionnaire de l'argumentation
2025**

D

Débat - Doxa

DÉBAT	3
DÉDUCTION	7
<i>Définition 1 : DÉFINIR la DÉFINITION</i>	12
<i>Définition 2 : Argumentation d'une DÉFINITION</i>	18
<i>Définition 3 : ARGUMENTATION par la DÉFINITION</i>	22
<i>Définition 4 : DÉFINITION PERSUASIVE</i>	26
DÉMONSTRATION – ARGUMENTATION	29
DÉPASSEMENT ► DIRECTION	36
Argumentation exploitant une DÉRIVATION LEXICALE	36
DÉSACCORD ARGUMENTATIF	40
DESTRUCTION DU DISCOURS	44
DIALECTIQUE	47
DIALLÈLE ► Cercle vicieux	51
DIALOGUE ► Interaction ; Logiques du dialogue	51
Argumentation par le DILEMME	51
<i>Argument DIRECT et argument INDIRECT</i>	55
Argument de la DIRECTION	56
DISPUTE ► Débat ; Dialectique	57
DISSENSUS – CONSENSUS	57
DISSOCIATION	62
DISTINGUO	66
DIVISION ► Composition ; Division	69
DOUTE	69
DOXA	71

DÉBAT

L'argumentation est une activité à la fois monologique et dialogale, qui se déploie dans le débat, source de légitimité sociale et scientifique, lieu où la rationalité argumentative s'affronte et s'articule à l'autorité et au pouvoir.

Le débat n'est cependant pas la panacée où se dissolvent les oppositions sociales et intellectuelles. Il peut se transformer en un spectacle sophistique dont se nourrissent les *argumentative personalities*, les personnalités querelleuses.

1. Variété des opérations dans le débat argumenté

Le débat est un genre qui mobilise toutes les facettes de l'activité argumentative, au point qu'on assimile parfois les deux termes, *débattre c'est argumenter pour convaincre* : construire des points de vue, produire de bonnes raisons, interagir avec des personnes et des points de vue différents, nouer des alliances plus ou moins éphémères, intégrer / concéder / réfuter / détruire les positions des autres, s'impliquer personnellement sur des enjeux de décision, de vérité et de pouvoir afin de faire triompher ce qu'on avance comme de bonnes raisons.

Le débat ayant lieu sur un site et selon un certain cadrage, il distribue les tours de parole selon différents types de séquences correspondant à des opérations qui ne sont pas toutes argumentatives : présentation des participants ; recherches d'information auprès d'eux et ailleurs ; gestion des différentes phases de l'interaction ; digressions et plaisanteries, etc.

Il est ainsi légitime de se demander quelles en sont les séquences proprement argumentatives d'un débat argumentatif, ou quelle est la proportion de temps consacrée à discuter sur le fond et celle passée à des considérations annexes.

Si le débat argumentatif a un objectif précis, comme la *discussion de travail*, la variété de séquences s'accroît encore : exposés, lecture de rapports ; rédaction d'actes, etc.

L'importance prise par sa variété médiatique fait que le débat est souvent associé à la *polémique*, alors qu'il existe de nombreux exemples de discussions et de débats *coopératifs*, dans le cadre professionnel ou familial. D'une façon générale, *polémicité et coopération* caractérisent des types de tours de parole ou des moments du débat, plus que des formes de débat en général.

2. Le débat participatif informé et argumenté, source de légitimité sociale

Le débat participatif citoyen est mis au centre de la vie démocratique, et étendu aux décisions de la vie ordinaire : démocratie conjugale, familiale, scolaire, professionnelle... où on considère que les meilleures pratiques sont celles qui font sa part au débat.

Dans une *perspective fondationniste*, on peut considérer qu'une décision sociopolitique est légitime si elle est conforme à, ou dérivable d'un *pacte originel*, d'un contrat social auquel les ancêtres, ou les représentants idéaux de la communauté, auraient adhéré librement aux temps mythiques des origines, ou adhèreraient dans un espace rationnel idéal.

La *perspective démocratique valorise la légitimation par le débat*. Une décision est considérée comme légitime seulement si elle a été argumentée publiquement de façon ouverte, libre et contradictoire. La décision légitime *de fait* est celle qui survit au débat ; qu'il s'agisse de la

meilleure décision *de droit*, c'est-à-dire de celle qui est soutenue par le meilleur argument, est une autre question ; **l'autorité et le pouvoir** font la différence.

La forme et le destin de l'argumentation dans le débat et la discussion dépendent du *pouvoir* dont disposent les participants, s'ils ont ou non **capacité de décision** sur l'affaire en cours. Si elle est prise à la majorité, la décision contraint la minorité, qu'elle soit ou non persuadée, et que l'argument l'ayant emporté soit ou non le meilleur aux yeux de tel ou tel évaluateur.

L'espace du débat est, en principe, un espace égalitaire et libre ; en un sens, il est négateur des rapports de force externes, au moins il les suspend. Mais cela ne veut pas dire sans règles : chaque lieu de débat impose son format, ses règles, et son autorité régulatrice qui veille au respect des normes formelles ou substantielles reconnues en ce lieu. **Le débat présuppose la démocratie autant qu'il la promeut.**

Les débats permettent parfois d'y voir plus clair, produisent d'abondantes *conclusions*, mais pas forcément des *décisions*. Si le débat exclut les considérations de pouvoir pour atteindre la rationalité, le changement d'opinion et le consensus restent sans conséquences concrètes. Pour passer à la décision, puis à *l'action*, il ne suffit pas d'invoquer la mystérieuse catalyse opérée par la volonté, les émotions et les valeurs qui transformeraient les convictions partagées en action. **Il existe un large espace entre l'argumentation et la décision, et un autre encore entre la décision et la mise en œuvre.** En matière politique et sociale, la décision et son application relèvent de *l'exercice d'un pouvoir* défini par sa capacité d'exécution, et pour cela disposant de moyens matériels, incluant l'usage de la violence légitime et la possibilité de *contrainte*.

3. Le débat, instrument de formation scientifique

L'argumentation est traditionnellement liée au droit, à la politique et par là aux sciences humaines, V. [Démonstration](#). La recherche sur le débat argumenté dans les apprentissages mathématiques et scientifiques, couplée avec l'éducation à la citoyenneté scientifique et technique, s'est développée depuis la fin des années 80, et de manière exponentielle depuis les années 2000 (Arsac, Shapiron, Colonna, 1992 ; Erduran & Jiménez-Aleixandre (eds), 2007 ; Schwarz & Baker (eds) (2017) [1], etc.).

La salle de classe peut ressembler à **un lieu de dialogue idéal** sur les sujets où les consciences sont libres. C'est un lieu favorable pour se construire une opinion informée, où on peut même envisager de changer d'opinion. L'espace scolaire ne neutralise pas les *paradoxes* fondamentaux de l'argumentation, en particulier, argumenter en faveur de **P** affaiblit **P**. On le constate particulièrement dans les débats sur les parasciences et les pseudo-médecines (Doury 1997). Dès qu'interviennent les questions de **savoir**, il faut gérer le fait que **le changement de représentation doit se faire obligatoirement dans le sens de l'acquisition des connaissances**, et non pas d'un renforcement des préjugés qu'on voulait combattre, qu'il s'agisse de **savoirs sociaux** ou de **savoirs scientifiques**. C'est en ce point qu'intervient le guidage par le professeur. Lorsqu'il s'agit de connaissances, notamment, ses interventions sont **autorisées (authoritative)** et non pas autoritaires (*authoritarian*). D'une façon générale, il y a un saut du débat à l'apprentissage ; c'est le professeur qui détermine la conclusion (Buty & Plantin, 2009).

Le débat n'est pas une panacée capable de résoudre ou de dissoudre à lui seul tous les maux personnels, sociaux ou planétaires. C'est une ressource puissante, qui demande de la méthode ;

la mise en débat est une décision politico-didactique qui appelle elle-même une justification et une organisation complexes (Polo 2021).

4. Limites et critique du débat

4.1 Contraintes liées au format même du débat

L'empire du débat, particulièrement *du débat médiatique polémique*, est la cible d'un argumentaire critique qui comprend notamment les points suivants, V. [Péchés de langue](#) — [Fallacies 4 : Port-Royal](#).

— *Comme activité pédagogique au service de l'éducation et des apprentissages*, le débat argumentatif rencontre aussi ses limites, qui permettent d'en définir les bonnes pratiques. Par exemple, le débat scolaire se cadre spontanément selon le format du match sportif ou du débat médiatique polémique, ce qui ne contribue pas forcément au développement harmonieux de la formation. Il est donc nécessaire d'opérer **un cadrage spécifique** à l'activité et aux buts poursuivis, et au rôle de chacun, notamment du professeur.

— Livré à lui-même, le débat **maximise les différences** et promeut ainsi *une forme potentiellement agressive de l'argumentation*.

— Les participants peuvent se sentir menacés dans leur *identité* même. L'appel à la *confrontation* des points de vue dans un face à face public peut **altérer les relations** aux autres, ce qui peut s'avérer contre-productif.

— Le débat politico-social obéit à un principe d'externalisation des opinions. Mais *dire en public ce que l'on pense et à quel camp on se rattache n'est pas forcément une activité sans conséquence sous toutes les latitudes*.

4.2 Artifices et désengagement

Le recours à l'argumentation et au débat peut n'être qu'un *artifice de présentation*. Pour introduire un sujet quelconque, un personnage historique ou un événement politique, on montre qu'il est le point focal de deux discours antagonistes ; les choses ne seraient intéressantes que dans la mesure où elles irradient un peu de chaleur polémique.

Laisser ouvert un débat est un topos de transition qui permet au conférencier de se désengager de son exposé et de passer la parole à la salle. Pour un présentateur journaliste, c'est aussi une manière de *ne pas prendre de responsabilité*, et de ne pas risquer de s'aliéner telle fraction de ses lecteurs et auditeurs.

La posture dubitative et interrogative est parfois très confortable. Elle permet le cas échéant d'esquiver la contradiction, notamment d'affirmer *impunément des positions contradictoires*, commodément articulées par un *mais*, V. [Connecteurs argumentatifs](#).

4.3 Un espace potentiellement sophistique

Le débat est un *lieu potentiellement sophistique*, où trouvent à s'employer toutes les **techniques de manipulation**. Dès que les enjeux deviennent réellement importants et que s'institutionnalisent les débats citoyens, interviennent *des spécialistes du débat*, bien formés, cordiaux et sympathiques, vis-à-vis desquels le citoyen ordinaire, qui ne consacre pas toute sa vie à tel ou tel débat précis, aura du mal à faire valoir ses positions.

Devenant une fin en soi, *le débat se dramatise et se spectacularise*. Il perd tout lien avec la recherche de la vérité, de l'accord, de l'approfondissement des différences ou de la clarification des positions en présence, V. [Rire](#). Le public enchanté s'active à sa propre manipulation.

Les différences peuvent être un fonds de commerce. Discuter peut devenir *un hobby et une identité*. Au Moyen Âge, le péché de *contentio* était le péché des moines dialecticiens orgueilleux, péché d'intellectuel, et en particulier du premier d'entre eux, Abélard (1079-1142), V. [Consensus](#).

[1] Arzac, Gilbert, Shapiro, Gisèle, Colonna, Alain & al. 1992. *Initiation au raisonnement déductif au collège. Une suite de situations permettant l'appropriation des règles du débat mathématique*. Lyon, Presses Universitaires de Lyon.

Buty, Christian, Plantin, Christian (eds) 2009. *Argumenter : du débat à l'apprentissage*. Lyon, Presses Universitaires de Lyon.

Doury, Marianne 1997. *Le débat immobile - L'argumentation dans le débat médiatique sur les parasciences*. Paris, Kimé.

Polo, Claire 2020. *Le débat fertile. Explorer une controverse dans l'émotion*. Grenoble, UGA.

Schwarz, Baruch B. & Baker Michael J. (eds) 2016. *Dialogue, argumentation and education: History, theory and practice*. Cambridge University Press.

DÉDUCTION

Dans le langage ordinaire, on parle de déduction pour désigner tout type d'inférence. En sciences et en philosophie, une déduction est le processus par lequel on tire une conclusion nécessaire d'autres choses connues avec certitude (Descartes). La déduction en discours naturel s'appuie sur des prémisses explicites ainsi que sur des conditions contextuelles qui ne sont pas exprimées linguistiquement.

1. Dans le langage ordinaire

Dans la langue ordinaire, les mots *déduire*, *déduction* peuvent signifier :

— “Soustraire, soustraction”.

— “Dériver de, dérivation effectuée par un calcul ; implication”, sens utilisé en argumentation.

Cette homonymie n'est pas périlleuse, car les contextes d'usage sont bien distincts.

Déduction fonctionne comme un terme couvrant, pour désigner toute espèce de discours où une conclusion est dérivée, ou présentée comme dérivée, d'un ensemble de données prises comme point de départ.

Sherlock Holmes décrit comme suit sa célèbre “méthode déductive”, au cours d'une conversation avec son ami Watson, qui lui rend visite.

[Holmes] [...] Vous ne m'aviez pas dit que vous comptiez reprendre le collier de misère ?

[Watson] — Mais comment le savez-vous ?

— Je le vois, ou je le déduis plutôt de ce que je vois. Vous avez été souvent mouillé ces temps derniers et vous avez une servante extrêmement maladroite et négligente.

— Mon cher Holmes, dis-je, ceci est trop fort. Il y a quelques siècles, on vous aurait sûrement brûlé vif comme sorcier. Il est parfaitement exact que j'ai dû faire jeudi dernier une longue course dans la campagne, et que je suis rentré trempé et couvert de boue ; mais comme je ne porte pas aujourd'hui les mêmes vêtements, je ne comprends pas ce qui vous l'a fait découvrir. Quant à Marie-Jeanne, elle est incorrigible et ma femme lui a donné son congé ; mais une fois de plus, je ne vois pas comment vous avez pu le deviner.

Il esquissa un petit sourire moqueur et frotta l'une contre l'autre ses longues mains osseuses.

— C'est enfantin, dit-il ; je vois d'ici que sur le rebord de votre soulier gauche, éclairé en ce moment par le feu, le cuir est sillonné de six coupures parallèles. Il est clair que ces coupures ont été faites par quelqu'un qui a gratté très négligemment le tour des semelles afin d'en enlever la boue desséchée. De là, vous le voyez, ma double déduction, que vous étiez sorti par un très mauvais temps et que vous aviez chez vous un très fâcheux spécimen de domesticité londonienne. Quant à votre profession, il est bien évident que quand quelqu'un entre chez soi avec sur lui une forte odeur d'iode, qu'il a sur l'index une tache de nitrate d'argent et que son chapeau haut de forme est déformé là où il cache son stéthoscope, il faudrait être stupide pour ne pas en déduire qu'il est médecin.

Arthur Conan Doyle, *Un scandale en Bohème*. 1891.[\[1\]](#)

Le raisonnement de Holmes est “déductif” au sens où il part d'un *indice* constaté et l'associe à une histoire vraisemblable, dont la conclusion est ratifiée par Watson. L'histoire reconstruite joue le rôle d'hypothèse explicative de ce fait constaté.

2. Dédution et démonstration

La connaissance obtenue par démonstration, ou connaissance *apodictique* [1] est produite au moyen d'une déduction valide. Descartes définit la déduction comme

Toute conclusion nécessaire tirée d'autres choses connues avec certitude. [...] On sait la plupart des choses d'une manière certaine sans qu'elles soient évidentes, pourvu seulement qu'on les déduise de principes vrais et connus, au moyen d'un mouvement continu et sans aucune interruption de la pensée qui voit nettement par intuition chaque chose en particulier. (Descartes [1628], p. 16).

Kleene établit la distinction suivante entre démonstration et déduction ([1967], p. 41) :

— La *démonstration prouve* des théorèmes à partir de propositions *vraies*. Ces propositions sont des *axiomes* ou ont été établies par une *démonstration* antérieure.

— La *dédution* déduit des conséquences de propositions admises à titre d'*hypothèses*. Dans le *raisonnement par l'absurde*, la proposition sur laquelle opère le calcul a le statut d'une hypothèse (vérité provisoire). Elle perd son statut de vérité provisoire lorsqu'il est montré qu'elle conduit à des conséquences absurdes.

Démonstration et déduction formelles se présentent comme **des listes de formules**, telles que chaque ligne de la liste :

— soit correspond à une formule vraie ou admise par hypothèse (cf. supra).

— soit est déduite d'une paire de formules qui la précèdent par une règle unique, la règle de détachement (*modus ponens*) (*Id.* p. 42)

Implication, règle de détachement, déduction valide

L'*implication* est un connecteur logique, noté " \rightarrow ", permettant de former à partir de deux expressions bien formées, **A** et **B**, une nouvelle expression bien formée $A \rightarrow B$, dont la validité est définie par la table de vérité de ce connecteur.

Sur cette base, la *règle de détachement* permet de déduire **B** des deux prémisses $A \rightarrow B$ et **A** par une déduction en trois pas :

- | | | | |
|-----|---------------------------------|---|-----|
| (1) | A \rightarrow B | Prémisse | (1) |
| (2) | A | Prémisse | (2) |
| (3) | B | Prémisse (1), Prémisse (2), détachement | |

Le même raisonnement peut s'exprimer comme une implication correspondant à une *loi logique*, "si l'implication est vraie et l'antécédent vrai, alors le conséquent est vrai" :

$$[(A \rightarrow B) \& A] \rightarrow B$$

La règle de détachement assure la transmission de la vérité depuis ce stock de propositions jusqu'à une conclusion qui hérite de cette vérité.

3. Validité, correction (*soundness*), productivité

Une suite de formules est une déduction logiquement *valide* (*valid*) si elle respecte les règles de la déduction ; elle est *correcte* (*fondée*, *sound*) si elle part de prémisses vraies.

La notion de validité formelle n'est pas suffisante pour rendre compte du processus de raisonnement. Pour qu'un raisonnement (une déduction) soit *valide, fondé [sound], et productif*, il doit respecter d'autres conditions. Le raisonnement correct doit se dérouler dans **un même espace sémantique**. En pratique, cela signifie que les données sur lesquelles le raisonnement s'appuie relèvent d'un même domaine scientifique ou expérientiel. Par exemple, l'inférence "*la lune est un fromage mou, donc Napoléon est mort à Sainte Hélène*" est valide, puisque le faux implique le vrai, mais le raisonnement est absurde, il part d'une proposition portant sur un être du cosmos et en déduit une vérité historique.

À l'intérieur d'un domaine cohérent, le raisonnement doit combiner les données de façon *productive*. **La conclusion doit apporter une instruction, accroître les connaissances, ou du moins réduire l'incertitude**. Considérée comme une forme de raisonnement, l'implication "**P, donc P**" est un raisonnement logiquement valide (le vrai implique le vrai, et le faux implique le faux). Mais cette inférence est vide, elle n'apporte rien de nouveau ; sa conclusion n'est qu'une répétition de la prémisse ; le raisonnement "n'avance pas".

Le raisonnement doit partir d'affirmations vraies ou en principe vérifiables, ou du moins plus probables que leurs *contraires* ; il doit prouver, montrer quelque chose. Le raisonnement hypothético-déductif introduit dans la démonstration des éléments de réalité *correspondant* au contenu de propositions vraies.

4. Condition nécessaire et condition suffisante

L'argumentation par la définition rappelle le raisonnement déductif procédant à partir de propositions vraies *a priori*. Les multiples formes de l'argumentation *par l'absurde* permettent de rejeter une hypothèse admise à titre exploratoire.

La distinction entre *condition nécessaire et suffisante* définit le concept d'implication et la règle de détachement. Elle est de première importance pour le raisonnement naturel, où elle opère telle quelle, tout en étant soumise à des conditions contextuelles.

Considérons l'implication vraie "*s'il pleut, la pelouse est mouillée*", notée $P \rightarrow M$

— **M** est une condition nécessaire (CN) pour **P**.
S'il pleut, la pelouse est *nécessairement* mouillée.

— **P** est une condition suffisante (CS) pour **M**.
Il *suffit* qu'il pleuve pour que la pelouse soit mouillée.

Par ailleurs, on sait que "*Si on arrose, la pelouse est mouillée*" : la pluie est une autre condition *suffisante* pour que la pelouse soit mouillée. Ni la pluie ni l'arrosage ne sont des conditions *nécessaires* pour que la pelouse soit mouillée.

4.1 Dédution valide

— *Si une condition suffisante de M est satisfaite, alors M est le cas (est vraie).*

La déduction utilise la règle dite du *modus (ponendo) ponens*. Elle procède en affirmant (*ponendo*, "en posant") la vérité de l'antécédent **A** pour affirmer, (*ponens*) la vérité du conséquent **B**. On parle également d'*affirmation de l'antécédent* (voir supra, règle de détachement) :

$P \rightarrow M$: P est une condition suffisante pour M ; *s'il pleut, l'herbe est mouillée*
 P : cette condition suffisante est réalisée : *Il pleut*
Donc M est réalisée : *l'herbe est mouillée.*

La même déduction par *modus ponens* peut s'effectuer à partir de la conjonction "**non (A & non B)**" : l'implication est vraie si et seulement si on n'a pas à la fois l'antécédent vrai et le conséquent faux. Cette vérité correspond par exemple au fait qu'une situation où il pleuvrait sans que l'herbe ne soit mouillée n'est pas concevable dans un monde régi par les lois physiques telles que nous les connaissons.

— *Si une condition nécessaire de P n'est pas satisfaite, alors P n'est pas le cas (est fausse)*

La déduction utilise la règle dite du *modus (tollendo) tollens*. En "enlevant" (*tollendo*), c'est-à-dire en niant, le conséquent M , elle permet "d'enlever", c'est-à-dire de nier l'antécédent P ,

$P \rightarrow M$: M est une condition nécessaire pour P ; *s'il pleut, l'herbe est mouillée*
Non M : cette condition nécessaire n'est pas réalisée ; *l'herbe n'est pas mouillée*
Donc **non P** : donc P n'est pas réalisée ; *donc il ne pleut pas.*

4.2 Dédutions non valides (paralogismes de la déduction)

Selon la définition de la déduction (supra §2), si une ligne de la déduction n'est pas un axiome et n'est pas obtenue par application de la règle de détachement *modus ponens*, alors la liste a la forme d'une déduction, mais n'est pas une déduction valide ; elle est paralogique. C'est le cas des déductions suivantes.

Paralogisme de négation de l'antécédent

L'absence de réalisation d'une condition **suffisante** du conséquent ne permet pas d'affirmer la fausseté de ce conséquent. La déduction suivante est non valide :

$P \rightarrow M$: P est une condition suffisante pour M ; *s'il pleut, l'herbe est mouillée*
Non- M : cette condition suffisante n'est pas réalisée ; *il ne pleut pas*
*donc **non- P** : *donc P n'est pas réalisée ; **l'herbe n'est pas mouillée.*

Paralogisme d'affirmation du conséquent

La réalisation d'une condition **nécessaire** de l'antécédent ne permet pas d'affirmer la vérité de cet antécédent. La déduction suivante est non valide :

$P \rightarrow M$: P est une condition nécessaire pour M ; *s'il pleut, l'herbe est nécessairement mouillée*
 M : cette condition nécessaire est réalisée ; *l'herbe est mouillée*
*donc P ; *donc P est réalisée ; **donc il pleut.*

Dans le premier cas, une condition suffisante pour que l'herbe soit mouillée (la pluie) a été indûment considérée comme nécessaire ; dans le second cas, une condition nécessaire pour (qu'on puisse dire que) il pleut (à savoir : l'herbe est mouillée) a été indûment considérée comme suffisante.

4.3 Pragmatique de la déduction

Les notions de paralogismes d'affirmation du conséquent et de négation de l'antécédent sont bien définies dans le cadre d'un système logique, où toutes les composantes du raisonnement sont explicitées. Le langage ordinaire autorise ellipses et sous-entendus, son interprétation repose sur des connaissances contextuelles. Supposons que le sol ne puisse être mouillé que si l'une au moins des quatre conditions suffisantes est réalisée : 1) on a arrosé, 2) il a plu, 3) il y a une fuite de canalisation, 4) il y a de la rosée. S'il est contextuellement évident que l'on n'a pas arrosé (je sais ce que j'ai fait, et personne ne s'amuse à venir arroser mon jardin), qu'il n'y a pas de fuite d'eau (pour la bonne raison qu'il n'y a pas de canalisation dans le jardin), et qu'il n'y a pas de rosée (parce que l'heure est passée), alors je peux dire en toute sécurité que si l'herbe est mouillée, c'est parce qu'il pleut ou qu'il a plu.

C'est seulement la forme superficielle du raisonnement qui est paralogique. Son évaluation doit tenir compte du raisonnement implicite complet, au cas par cas, qui a permis d'éliminer les autres conditions suffisantes, transformant la dernière de celles-ci en condition nécessaire et suffisante. Plus que de l'application de principes de charité interprétative, de tels raccourcis correspondent à la mise en pratique des règles de quantité et de manière de Grice, [V. Coopération](#).

Cette conclusion ne montre aucune incapacité de "la logique" à exprimer de telles situations, elle montre seulement que la mise en forme logique de la déduction telle qu'on croit la lire dans une paire d'énoncés est plus complexe que ne le laisse penser leur forme apparente.

[1] Arthur Conan Doyle, *Un scandale en Bohême*. 1891, Strand Magazine. Cité d'après la trad. de J. de Polignac. <https://www.atramenta.net/lire/un-scandale-en-boheme/34808>. P. 3-4.

[2] Grec *apodeixis*, ἀπόδειξις "preuve, preuve déductive, argument" (LSJ).

Définition 1 : DÉFINIR la DÉFINITION

Le dictionnaire définit les mots pleins en empruntant à différentes techniques de définition, mobilisables quand se pose une question de définition. La qualité de la définition des termes centraux dans une argumentation conditionne la qualité de l'argumentation.

1. Définition 1 : Définir la définition

Définir le sens d'un mot ou d'une expression, c'est leur attribuer une *signification*, c'est-à-dire leur associer un discours ayant le même sens. La définition établit une relation d'équivalence sémantique entre un terme, le défini (*definiendum*, "ce qu'il faut définir", l'entrée du dictionnaire) et un discours (le définiens "ce qui définit").

Le définiens est parfois appelé *définition* (par métonymie du mot signifiant le tout pour signifier la partie),

Oncle :	"Frère de la mère ou du père"
[<i>definiendum</i>] :	[<i>definiens</i>]

Ceci vaut de façon centrale pour les mots pleins (substantifs, adjectifs, verbes, adverbes). La *définition essentialiste* (v. §2.1), est une structure modèle du définiens.

Dans un langage scientifique, l'équivalence *definiendum* / *definiens* se définit de deux manières :

- 1) Sur le plan sémantique (en intension), il doit y avoir *identité de sens* entre le terme défini et la définition.
- 2) Sur le plan formel (en extension), on doit pouvoir substituer la définition et le défini dans toutes leurs occurrences. Quand on remplace la définition par le terme défini, on *abrège* le discours. Quand on remplace le terme défini par la définition, on *explique* le sens du terme défini.

Cette double exigence est pleinement satisfaite par la *définition stipulative* (v. §2.4). À la différence des langages formels, les "mots pleins" du langage naturel sont soumis aux *variations de l'usage*. Leur signification évolue avec les progrès dans la connaissance et les changements historiques.

Ils peuvent être *polysémiques*, ce qui fait que les substitutions défini / définition ne valent que pour leurs usages centraux.

Dans l'usage courant, la définition apporte une réponse à des questions comme :

Qu'est-ce qu'un X ? ; Qu'appelle-t-on X ? ; Quand parle-t-on de X ?
Selon la nature du mot et du questionnement, ces demandes d'information portent sur le sens, le savoir substantiel attaché au mot ou sur ses usages typiques (demande d'exemples) :
Qu'est-ce qu'un poisson ? Qu'est-ce qu'une démocratie ? Qu'est-ce qu'un parent isolé ? Qu'est-ce qu'une personne cultivée ? Qu'est-ce qu'un citoyen français ?

La définition lexicographique du *poisson* par les traits "vertébré ... aquatique ... branchies ... nageoires", fait appel aux ressources des sciences naturelles, celles de *démocratie*, de *citoyenneté*, aux sciences et aux idéaux politiques et idéologiques, celle de *parent isolé* aux lois et

décrets en vigueur, et l'idée vague de *personne cultivée* mélangera un peu tous les domaines des arts et des lettres.

2. Types et techniques de définition

On peut distinguer différents types techniques de définition, exploités et mixés dans les définitions lexicographiques.

— Lui associer un discours ayant le même sens exprimant le caractère propre et la différence spécifique des êtres appartenant à la catégorie désignée par ce mot (déf. **essentialiste**).

— Énumérer les êtres qui peuvent être désignés par ce mot (déf. **extensionnelle**).

— Pour les termes concrets, montrer (représenter, décrire, citer... un) être typiquement associé à ce mot (déf. par **ostension** et déf. dérivées).

— Donner un procédé permettant d'énumérer tous les êtres qui peuvent être désignés par ce mot (déf. **opératoire**).

— Donner l'usage qui est spécifiquement associé à ce mot (déf. **opérationnelle**).

2.1 Définition essentialiste

La *définition essentialiste* cherche à exprimer, au-delà du *savoir* linguistique sur le mot (*définition lexicale*), au-delà même du *savoir* sur la chose définie (*définition encyclopédique*), toujours relatif à un état des connaissances, **ce qu'est la nature même de la chose, c'est-à-dire l'essence stable et pérenne du défini**. Elle prétend dire ce qu'est **le vrai sens du mot**, en tant qu'il exprime l'essence de la chose, et non ses accidents.

En termes platoniciens, on dira qu'une définition essentialiste est celle qui capte l'*Idee* de la chose : "*Qu'est-ce que la vertu?*". En principe, la définition essentialiste doit être établie par une méthodologie propre, qui peut faire appel à une "intuition des essences", V. [Classification](#) ; [Définition \(II\)](#).

Alors qu'une **définition de type réaliste du mot démocratie** part des acceptions sociohistoriques de ce mot, une définition de type *essentialiste* établit les conditions idéales de la démocratie, rattache à ce sens les usages du mot, parfois pour les condamner au nom de la *vraie démocratie*, ou de la démocratie idéale. **La définition essentialiste est normative** ; il est possible qu'aucune démocratie concrète ne réalise l'essence de la démocratie. En conséquence, la définition essentialiste est un point d'appui critique important.

Elle est souvent mobilisée dans l'argumentation *a priori sur la nature des choses*, de nature idéaliste ou conservatrice (Weaver 1953), V. [Catégorisation](#).

La définition essentialiste fait abstraction des caractéristiques accidentelles des êtres, V. [Accident](#), ainsi que de ses traits propres. Par exemple, pour désigner le Président de la République Française on peut utiliser des descriptions comme "*l'hôte de l'Élysée*" ou "*le mari de la première dame de France*", qui sont propres au président de la République : elles s'appliquent à lui et seulement à lui ; ces descriptions sont extensionnellement équivalentes à l'expression "*président de la République*". La condition de *substituabilité* est remplie, mais pas celle de *signification*, car ces descriptions ne disent rien de ce qu'est un président de la République, de son mode d'élection ou des fonctions qu'il exerce. En termes aristotéliens, la propriété "être logé gratuitement au Palais de l'Élysée pendant 5 ans" n'est pas une propriété essentielle attachée à la fonction de Président de la République. C'est une information accessoire, périphérique.

2.2 Définition par ostension

L'*ostension* est l'action de montrer. La *définition par ostension* consiste à définir un terme en montrant un exemplaire des êtres qu'il permet de désigner : "*Tu veux savoir ce que c'est, un canard ? Eh bien, justement, en voilà un là-bas !*". Le mot *canard* est défini comme la cible du geste montrant un canard. La définition par ostension ne peut s'appliquer qu'à des êtres concrets. L'ostension est fondamentalement ambiguë : par le même geste, on montre le *cheval alezan* et la *couleur alezan*. Le contexte, l'orientation de la conversation neutralisent l'ambiguïté.

Dans la mesure où la demande de définition porte sur le sens, l'ostension ne constitue pas vraiment une définition, car elle ne donne pas de discours. Elle court-circuite le sens pour s'appuyer directement sur un acte de référence. Mais elle fournit une excellente introduction à l'usage adéquat d'un terme : on apprend ce qu'est un canard en fréquentant les canards.

L'ostension est un auxiliaire de définition indispensable pour les termes désignant des êtres et des choses concrets; plus l'être particulier montré se rapproche du **prototype** de son espèce, plus efficace est l'ostension. L'ostension est un principe puissant permettant de désigner comme des canards tout ce qui *ressemble* au canard montré, constitué, de ce fait, comme canard prototypique.

L'image qui accompagne la définition du dictionnaire correspond à une définition par ostension.

La définition par ostension sous-tend le fameux argument: *je sais pas t'expliquer, mais, les mousserons, c'est comme les crapules : je sais les reconnaître quand j'en vois un !*

La définition par exemplification consiste à donner un cas où le terme s'applique : "*un canard (journalistique), c'est, par exemple, quand on a annoncé à la télévision la partition de la Belgique*". De tels exemples fournissent une base à partir de laquelle on peut donner un sens au mot par induction analogique, comme dans le cas de l'ostension. L'exemplification est utilisée par le dictionnaire en complément des autres définitions, mais si l'exemple choisi est prototypique, elle est un instrument commode de [catégorisation](#).

2.3 Définition opératoire — Définition fonctionnelle

La définition opératoire associe à un terme **X** un ensemble d'opérations qui permettent de contrôler son application adéquate, c'est-à-dire de déterminer si tel individu est un **X** ou non. On ne dit plus ce qu'est un **X**, on apprend à utiliser le signifiant **X**.

L'expression "*nombre premier*" est définie comme "*un nombre qui n'est divisible que par lui-même et par l'unité*". Pour un nombre quelconque, cette définition permet de dire à coup sûr s'il est ou non premier.

La définition fonctionnelle ne s'intéresse pas à l'essence ou à la structure technologique de l'objet défini ; elle associe le terme aux fonctionnalités de l'instrument qu'il désigne. Donner du sens au mot *boussole*, c'est savoir à quoi ça sert : "*ça indique le nord*", sans forcément faire le lien avec le champ magnétique terrestre.

2.4 Définition stipulative

La définition *stipulative* est également appelée **définition de nom** (Pascal [1657], p. 349). Elle réalise un idéal de la définition, en établissant une parfaite synonymie entre le terme à définir

(*definiendum*) et l'expression définitoire (*definiens*). Elle correspond à une procédure d'abréviation, la définition étant toujours immédiatement récupérable sous le terme défini. Dans le langage ordinaire, cet idéal est à peu près réalisé par un mot comme *oncle*, voir supra.

La définition stipulative est essentielle pour la **création néologique scientifique**. Lorsqu'une nouvelle classe de phénomènes ou d'êtres a été repérée et caractérisée, il faut lui donner un nom. Alors que, dans le cas général, la demande de définition porte sur un terme donné dont on recherche ou construit la définition, dans le cas de la définition stipulative, on part d'un sens clair et bien établi (le *definiens*), et on recherche un terme capable de bien l'exprimer ; il s'agit d'un baptême. Pour cela, on peut procéder arbitrairement, et choisir un mot courant vidé de son sens ordinaire.

Les physiciens utilisent ainsi le mot *charme* pour parler d'une particule particulière, le *quark charme*.

Dans d'autres cas, le mot choisi pour désigner le phénomène conserve quelque chose de son sens ordinaire, et on peut soutenir que "*mon mot désigne mieux que le tien la nature du phénomène*". Dans l'enseignement, doit-on parler de *moment*, de *phase*, d'*épisode*, de *footing*... didactique ? En argumentation, faut-il parler d'argumentation *convergente* ou d'argumentation *multiple* ? D'ailleurs, faut-il parler d'*argumentation* ou de *raisonnement* ?

Comme chacun préfère sa terminologie, le caractère relativement arbitraire de la néologie stipulative peut conduire à une "inflation terminologique" et à des "querelles de mots", qu'on tente de dépasser en invoquant la primauté de la réalité des choses :

Vous pouvez même appeler ceci "Ivan Ivanovitch" du moment que nous savons tous ce que vous voulez dire. (Jakobson 1963, p. 30)

3. Définition encyclopédique ; Définition lexicale

3.1 Définition encyclopédique

Le *dictionnaire encyclopédique* recueille seulement les termes conceptuels. La *définition encyclopédique* résume l'état du savoir sur les choses et les concepts désignés par le terme. Centrée sur le référent, elle modélise les êtres et les processus de la réalité. Une bonne définition de chose est le couronnement d'une connaissance bien construite (comme d'une loi bien faite).

La force et la masse du physicien ne sont pas celles du dictionnaire de langue. Le physicien définit le *concept physique* de masse :

Le terme *masse* est utilisé pour désigner deux grandeurs attachées à un corps : l'une quantifie l'inertie du corps (la *masse inerte*) et l'autre la contribution du corps à la force de gravitation (la *masse grave*). Ces deux notions sont *a priori* distinctes, mais leur égalité est expérimentalement vérifiée à 10^{-12} près, et on se permet dès lors de parler de *la* masse d'un corps. (Wikipédia, *Masse*)

Pour Littré, les deux sens fondamentaux du mot masse, et non plus du concept physique de masse, sont :

1. Amas de parties qui font un corps ensemble. [...].
2. Il se dit aussi d'un seul corps [compact]. *Une masse de plomb*. (Littré, *Masse*).

Cependant, la définition scientifique du concept physique finit par pénétrer dans le dictionnaire de langue :

Rapport constant entre toute force appliquée à un corps et l'accélération qui lui est ainsi imprimée. La masse d'un corps. (TLFi, *Masse*)

Les argumentations établissant une définition de choses sont liées à des domaines. Il a fallu un congrès d'astronomie pour redéfinir le terme *planète*, et mettre fin à la controverse sur le statut de Pluton.

La définition ordinaire peut être méconnaissable sous la définition technique :

J'utilisais le mot "*surprise*" dans le sens de "réaction de surprise", c'est-à-dire cet ensemble de phénomènes qui, pour le neurophysiologiste, comporte, lorsqu'un stimulus inopiné brutal survient :

1. Un blocage de l'activité alpha précédé par un élément transitoire qui s'exprime dans la région du cortex (une pointe-cortex).
2. Une secousse musculaire plus ou moins importante (le sursaut).
3. Des manifestations neurovégétatives telles que la tachycardie et la diminution de la résistance cutanée.

Je me référais donc à la réaction de surprise "classique" que vous connaissez tous.

Henri Gastaut, *Discussion*, 1974 [1]

3.2. Définition lexicographique

La définition par description n'est pas reconnue comme une forme standard de définition, mais elle est une forme courante de définition conversationnelle. Elle consiste à parler du mot, à donner des exemples d'énoncés où il entre, à donner des informations sur ses usages, à exposer les croyances du groupe à son propos, le tout pour familiariser le destinataire avec le mot. Cette forme de définition par narration et description est toujours plus ou moins présente dans la définition lexicographique.

La définition lexicographique est la définition que l'on trouve dans les dictionnaires *de langue*, par opposition aux dictionnaires *encyclopédiques*. Le dictionnaire de langue doit satisfaire à des conditions multiples : recueillir tous les mots d'une langue ou les mots jugés centraux (ou d'un lexique particulier, ou d'une époque particulière), ainsi que les expressions figées ; fournir une description de leurs significations, de leurs usages et domaines d'usage ; de leurs emplois figurés stéréotypés ; préciser les constructions syntaxiques dans lesquelles se manifestent leurs diverses significations ; les situer dans les divers champs auxquels ils appartiennent ; préciser leurs relations avec leurs (quasi-) synonymes et leurs antonymes sur le plan sémantique ainsi que leurs position dans leurs familles dérivationnelles sur le plan morphologique, etc.

En présentant ainsi le terme dans ses associations linguistiques essentielles, légitimées par l'institution du dictionnaire, la définition lexicale constitue **un stock de "permis d'inférer"**, V. [Définition \(3\)](#).

Le savoir des mots (définition lexicale) et le **savoir des choses** (définition encyclopédique) sont en principe bien distincts, mais en fait, pour les termes ayant reçu une définition encyclopédique, ils sont inextricablement liés. "*Le baromètre baisse, le temps se gâte*" : la déduction est-elle opérée en référence à une loi physique météorologique (un savoir) faisant intervenir les variations de pression atmosphérique, ou l'inférence est-elle inscrite dans le sens du mot lui-même ? Connaître le *sens fonctionnel* du mot *baromètre*, c'est savoir que "*quand ça baisse, le temps se gâte*".

Tous les mots sont dignes d'une définition lexicale, mais seulement certains d'entre eux sont repris dans le lexique scientifique. La frontière entre les deux catégories est mouvante et tributaire de l'état de la recherche ; la *conversation*, jugée jadis chose futile et insaisissable, a été conceptualisée de façon fructueuse par l'analyse conversationnelle et l'ethnométhodologie : ces sciences ont donné de l'être à leur objet.

4. Définition et argumentation

Les situations argumentatives peuvent déstabiliser et mettre ouvertement en discussion le “[vrai sens des mots](#)”. Il se produit alors une stase de définition, où se développe une [argumentation établissant \(vs exploitant\)](#) la relation de définition.

Les argumentations exploitant une définition présupposent l'existence d'une catégorie d'êtres appartenant à une catégorie désignée par un nom ou par une expression définie. Ces argumentations 1) rattachent un être à ces catégories et 2) attribuent à cet être les propriétés, essentielles ou accessoires, qui caractérisent cette catégorie.

On peut rejeter une argumentation par la catégorisation : 1) en montrant que la définition fondant la catégorisation est mal construite, ou bien 2) en montrant que l'objet a été mal catégorisé, soit du point de vue de ses caractéristiques essentielles, soit du point de vue du prototype choisi pour la catégorisation.

[1] Dans *L'Unité de l'homme*, E. Morin et M. Piattelli-Palmarini (dir.), Paris, Le Seuil, 1974, p. 183.

Définition 2 :

Argumentation d'une DÉFINITION

L'exactitude d'une **définition** peut être contestée. Cette critique se réclame explicitement ou implicitement d'une **méthodologie de la définition**, constituée par un ensemble de recommandations à observer pour la construction d'une bonne définition.

1. Conflit de définitions

La théorie de l'argumentation rhétorique parle de *stase de définition* lorsqu'il y a conflit de *définition* (portant sur le *definiens*), lorsque les disputants s'opposent sur la **désignation** (qualification, catégorisation) d'un fait (Cicéron, *De Inv.*, L. I, § 19). Discours et contre-discours reposent sur deux définitions concurrentes d'un même être ou d'une même notion centrale pour la discussion.

Conformément à son rôle, le tiers transforme la stase de catégorisation en question :

Quelqu'un est accusé de vol. L'accusateur décrit un événement correspondant à la définition d'un vol, "C'est mon sac ! ; il me l'a volé !". Le défendeur redécrit et redéfinit l'événement, "Mais non ! C'est juste un acte rituel compulsif, J'en ai parlé beaucoup avec mon thérapeute".
=> Qu'est-ce qu'un vol ? Comment définit-on le vol ?

Quelqu'un est mort. => *Accident ou meurtre ?*

Des informations confidentielles ont été divulguées. => *Trahison ou dysfonctionnement du service ?*

Pour préciser ce qui s'est passé, on doit ouvrir une enquête, orientée par les définitions légales, des actes concernés.

Qu'est-ce qu'un vol, un acte compulsif ?

Qu'est-ce qu'un meurtre, un *accident* ?

Quand y a-t-il *trahison* ? *Dysfonctionnement grave* ?

Même phénomène dans la discussion politique :

L1 : *Les droits de libre expression et de manifestation sont fondamentaux dans la démocratie.*

L2 : *Ce qui est fondamental dans la démocratie, c'est le droit de manger à sa faim et d'avoir son iPhone.*

=> Stase sur le contenu de la définition : quels sont les traits essentiels (centraux) et les traits accidentels (périphériques) qui caractérisent une *société 'démocratique* ?

L1₁ : *La Syldavie est maintenant une grande démocratie !*

L2₁ : *Comment peux-tu parler de démocratie pour un pays qui ne reconnaît pas le droit des minorités ?*

L1₂ : *D'après le dictionnaire, la démocratie, c'est ... ; or rien dans cette définition ne mentionne les droits des minorités ; donc la Syldavie fait indubitablement partie des grandes démocraties.*

L2₂ : *Cette définition est mal faite (trop lâche).*

— La rencontre des positions **L1₁** et **L2₁** produit une stase de catégorisation.

- **L1₂** réfute l’objection de **L2₁** en faisant appel à un ensemble d’autorités comme le dictionnaire, les conventions universelles, le droit international, le consensus, etc.
- **L2₂** rejette cette définition et ratifie la stase de définition.

Selon un exemple célèbre de Lewis Carroll, c’est le pouvoir qui permet de sortir d’une stase de définition :

- Je ne sais ce que vous entendez par “gloire” dit Alice.
- Heumpty-Deumpty sourit d’un air méprisant.
- Bien sûr que vous ne le savez pas, puisque je ne vous l’ai pas encore expliqué. J’entendais par là “voilà pour vous un bel argument sans réplique !”
- Mais “gloire” ne signifie pas “bel argument sans réplique” objecta Alice.
- Lorsque moi j’emploie un mot, répliqua Heumpty-Deumpty d’un ton quelque peu dédaigneux, il signifie exactement ce qu’il me plaît qu’il signifie ... ni plus, ni moins.
- La question est de savoir si vous avez le pouvoir de faire que les mots signifient autre chose que ce qu’ils veulent dire.
- La question, riposta Heumpty-Deumpty, est de savoir qui sera le maître ... Un point c’est tout.

Lewis Carroll, *De l’autre côté du miroir* [1872] [11]

2. La mise au défi de définir

La demande de définition peut être faite dans l’intention de bloquer le discours de l’opposant. Soit une discussion assez serrée autour de diverses personnalités en compétition pour une distinction scientifique :

- L1 : — *Untel a beaucoup de prestige.*
- L2 : — *Qu’est-ce que tu appelles avoir du prestige ?*

Le défi de définir introduit une stase de définition, dans laquelle les participants ne veulent pas forcément entrer, et qui, dans tous les cas, bloque au moins provisoirement le discours des partisans de la personnalité en question.

[Le manque de personnel technique] conduirait à une absence “d’efficacité optimale” dans les laboratoires (d’abord, comment définit-on l’efficacité optimale d’un laboratoire ?) » *Journal du CNRS* 10, 1990.

***The Guardian* : La liberté d’expression est-elle menacée par la « culture de l’annulation » [‘cancel culture’] ?**

Nesrine Malik : *Personne ne vous traque, on vous dit juste que vous avez tort* [*Don’t confuse being told you’re wrong with the baying of a mob*]

La culture de l’annulation [*cancel culture*], la cible évidente mais pas désignée de cette lettre, regroupe plusieurs phénomènes différents sous une même étiquette péjorative. Je m’étonne qu’une déclaration signée par un groupe d’écrivains, de penseurs et de journalistes, pour la plupart diplômés de l’*Ivy League* ou d’autres universités prestigieuses, ne parvienne pas au moins à proposer une définition cohérente de ce qu’elle croit être la culture du boycott avant de la condamner. [2]

3. Argumentation des définitions

De même qu’il existe des règles pour les argumentations établissant une relation causale correcte, V. [Causalité \(I\)](#), il existe des règles pour l’établissement d’une définition correcte, particulièrement une définition de chose. La *méthodologie de la définition* précise les règles

permettant de construire, et par conséquent, d'évaluer, les définitions. Ces règles dépendent des domaines sociaux ou scientifiques auxquels appartiennent les êtres définis et s'adaptent aux types de définition, V. [Définition \(I\)](#). Les plus générales sont du type suivant :

Onze règles critiques pour évaluer une définition

- Le *definiens* (la définition) doit recouvrir le sens intuitif du *definiendum* (terme défini).
- Il doit s'appliquer à tous les êtres pouvant être désignés par le *definiendum*, et seulement à eux.
- On peut critiquer une définition parce qu'elle est **trop lâche** (elle s'applique à des êtres qui ne sont pas désignés par le terme défini) ou parce qu'elle est **trop étroite** (elle laisse en dehors des êtres qu'il serait désirable d'intégrer).
- Comme l'explication ou l'argumentation en général, la définition doit **éviter la circularité**.

Un système de sécurité automobile, c'est ce qui vous permet de conduire sans danger.

Le deuxième paragraphe de l'article 5 du traité instituant la Communauté économique européenne est incompréhensible. Cette définition est une définition circulaire et non juridique. Elle dit que "dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire." C'est incompréhensible. [3]

- Elle doit être **utile**, c'est-à-dire, faciliter la compréhension du phénomène ou l'appréhension de l'être désigné.
- Elle doit être **substituable au terme défini** dans tous les contextes où ce dernier apparaît. L'homonymie est fondée sur l'existence de contextes discriminant deux mots ayant le même signifiant.
- Elle doit être **brève et simple**, plus claire que le terme défini, et pour cela, éviter notamment l'emploi de termes figurés, « on ne doit se servir dans la définition ni de métaphores, ni d'expressions métaphoriques » (Aristote, S. A., 97 b 37 ; Tricot, p. 225); dans Aristote, le terme *métaphore* couvre tous les usages figurés du langage. Néanmoins, la définition métaphorique est un défi capable de relancer la réflexion sur ce qu'est, dans sa réalité ultime, tel être ou tel phénomène auquel elle s'applique :

L'homme est l'être des lointains (Heidegger)
La métaphore est le travail du rêve du langage.

- Elle doit fournir des informations sur **les domaines et les restrictions d'usage** du terme.
- La définition doit être **non biaisée**, c'est-à-dire ne pas être porteuse d'une évaluation positive ou négative vis-à-vis de son objet. En d'autres termes, elle doit représenter

l'usage et le sens réels et non pas refléter les préférences idéologiques de l'auteur de la définition.

L'écologie est une nouvelle religion, un nouvel opium du peuple pour être plus précis.

- Elle doit être **générale**, établie de façon à couvrir les cas sur lesquels il y a consensus. Si la définition est produite afin de s'adapter à un objet ou un cas précis, prédéterminé, on a affaire à une *définition persuasive*. On dit alors que la définition est *ad hoc*.
- Elle ne doit pas être **négative** (Chenique 1975, p.117) ; on ne peut pas définir un âne comme "un non-homme".

Des règles de ce type servent de guide pour l'établissement des définitions et, en conséquence, pour leur critique ; elles sont mobilisables lors des débats sur les définitions (Schiappa 1993 ; 2000). Elles permettent de critiquer les argumentations *faisant appel à une définition*, à quelque niveau que ce soit, en montrant que les définitions sous-jacentes sont mal construites parce qu'elles ne respectent pas l'une ou l'autre de ces règles.

Le même souci méthodologique régit le système de règles pour la construction d'une bonne définition et celui des règles pour la construction d'une bonne *causalité*, d'une bonne *autorité*, ou d'une bonne *analogie*.

[1] Trad. par H. Parisot, Paris, Flammarion, 1969, p. 107-108

[2] <https://www.theguardian.com/commentisfree/2020/jul/08/is-free-speech-under-threat-cancel-culture-writers-respond>

[3] <https://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+CRE+20001026+ITEMS+DOC+XML+V0//FR&language=FR>

Définition 3 : **ARGUMENTATION par la DÉFINITION**

L'argumentation par la définition et l'appartenance catégorielle attache à un être particulier certaines des qualités, propriétés, discours, droits et devoirs, savoirs et idéologies ... qui caractérisent la catégorie d'êtres nommée par le terme.

1. Ce qui définit la catégorie se retrouve dans l'individu

La définition (le *definiens*) de “ce qu’est un **D**” est un stock de *permis d’inférer* applicables aux êtres ou aux actions appelés **D**. L'argumentation a la structure suivante :
Un argument : un énoncé de la forme < **I** est un **D** > : un individu **I** est (jugé être, catégorisé, perçu, nommé... comme) “un **D**”.

- *Un permis d’inférer*, trouvé dans la définition de la catégorie **D**.
- *Une conclusion* : ce qui se dit et se fait à propos des **D** peut se dire, se faire de **I** (déduction). L'exemple de raisonnement (*Harry est né aux Bermudes*, etc.) illustrant le [modèle de Toulmin](#) est de ce type.

Les définitions essentialistes sont liées au raisonnement [syllogistique](#), V. [Classification](#) ; [Catégorisation](#).

Les définitions lexicographiques fournissent quelques inférences remarquables de prédicat à prédicat validées par l'usage.

Les définitions des encyclopédies pratiques légitiment des façons de faire :

“*C’est un mousseron*”, donc “très aromatique, il est délicieux en omelette”. Encore mieux, je vais “l’utiliser comme aromate, en le desséchant”
Montegut & J. Manuel, *Atlas des champignons*, Paris, Globus, 1975

La qualification juridique est la traduction en termes juridiques **J** d'une action de la vie ordinaire, **j**. Cette qualification une fois opérée justifie l'application à **j** des actions prévues par la loi à propos de **J**.

Si l'avion arrive en retard, les passagers ont droit à une compensation financière. Pour cela, on doit définir ce que veut dire arriver et en retard lorsqu'on parle d'un avion, puis appliquer cette définition aux différents cas concrets d'arrivée en retard.

L'arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 4 septembre 2014, *Germanwings*, illustre parfaitement ce qu'est la méthode juridique. La qualification est l'exercice juridique par excellence. C'est en elle que réside le véritable pouvoir du droit. Elle consiste à faire entrer un fait dans une catégorie juridique afin de lui appliquer le régime juridique attaché à cette catégorie juridique. Ainsi, suivant que le fait est ou non “subsumé” dans cette catégorie, le régime lui sera appliqué ou non.

Par exemple, si l'on considère qu'un voyageur est “arrivé” plus ou moins tard dans le long processus de l'atterrissage de l'avion et de son débarquement, cela sera plus ou moins profitable pour la compagnie aérienne. En effet, celle-ci doit une compensation financière au voyageur

victime d'un "retard". Encore faut-il connaître son "heure d'arrivée". Encore faut-il déterminer juridiquement ce qu'est le fait pour un voyage d'"arriver".

Marie-Anne Frison-Roche, *Qualification des faits par le droit :
Qu'est en droit "l'arrivée du passager d'un avion" ?*^[1]

Les catégorisations administratives fonctionnent selon le même principe de qualification de la situation des personnes qui amorce le syllogisme pratique :

Vos documents montrent que vous êtes un (vous entrez dans la catégorie de) **parent isolé**
Cette situation donne droit à telle forme d'aide
Cette aide doit vous être versée.

2. Argumentation fondée sur la définition lexicographique

La définition *lexicale* trouvée dans le dictionnaire est constituée d'une part de syntagmes ayant le même sens, ou l'un des sens du mot à définir, et d'autre part, d'exemples d'usage du mot. Ces exemples sont soit empruntés à des auteurs, soit produits par le lexicographe et donnés par lui comme des exemples typiques ; ils sont reconnus comme à la fois reflétant et fixant le sens du mot.

Définitions et exemples peuvent ainsi être utilisées comme des stocks de topoï liant le terme défini à une série ouverte de termes, et, de ce fait, légitimant les enchaînements de l'un à l'autre (Raccah 2014). Ces inférences s'appuient sur les savoirs lexicalisés qui caractérisent une compréhension de base du mot. Elles sont considérées comme rationnelles et convaincantes dans la mesure où elles correspondent au "patrimoine sémantique" commun.

Si on sait que tel pays est une démocratie, on peut conclure "*alors on y tient régulièrement des élections libres*", puisque la tenue d'élections libres est un des traits qui définissent la démocratie :

Le terme démocratie [...] désigne à l'origine un régime politique dans lequel tous les citoyens participent aux décisions politiques, au moins par le vote. (Wikipedia, *Démocratie*)

Le "riche" du dictionnaire n'est pas le "riche" de la sociologie. Les critères de classification sociologique et les critères d'usage linguistique sont différents, mais, d'une part, dans les deux cas, la désignation d'un individu comme "un riche" demande à être justifiée (argumentation fondant une catégorisation). D'autre part, l'exploitation du savoir sociologique lié à la catégorie "riche" est à la base d'inférences non linguistiques permettant d'enrichir la description d'un individu appelé / catégorisé comme "un riche". Les savoirs scientifiques et les savoirs d'opinion figurant dans les définitions et les exemples des dictionnaires sont également des sources autorisées d'arguments.

Le dictionnaire définit l'adjectif *riche* comme suit.

A – 1. [En parlant d'une pers. ou d'un ensemble de pers.] Qui a de la fortune, qui possède des biens en abondance, qui a beaucoup d'argent. (TLFi, *Riche*).

À partir de "*X est riche*" on déduit, selon ce qu'on pourrait appeler "l'analytique catégorielle" une série ouverte de propriétés : *Donc X a de la fortune, il possède des biens en abondance, il a beaucoup d'argent*

D'autre part, le dictionnaire fait suivre la définition de citations, reprenant des usages typiques du mot et faisant allusion aux croyances et savoirs courants qu'on lui associe. En les associant au sens du mot, le dictionnaire présente ces exemples comme des opinions, plus ou moins

typiques dans la communauté linguistique, et légitime ainsi de nouvelles inférences au statut ambigu. Les informations suivantes proviennent des définitions de MW, tfd ; CD. [2]

1) ... **donc il est riche**. Cette affirmation est justifiée :

— Sur une base analytique :

(Il a) beaucoup d'argent ; des biens de valeur, donc il est riche

— Sur la base de signes :

(Il possède) des biens de valeur, des objets d'art, donc il est riche

— Sur la base de “sa moralité et de ses motivations” :

Il est déterminé à s'enrichir rapidement, donc il deviendra probablement riche

2) **Il est riche, donc...**

Sur la même base analytique, ou à partir de signes, on peut déduire :

... (Il a) beaucoup d'argent ; des biens de valeur ... (il possède) des biens coûteux, faits dans des matériaux rares et travaillés (comme des meubles en acajou) ... il n'a pas besoin de travailler ... il a oublié son humble passé.

Cette dernière conclusion admet des exceptions :

Il est riche, MAIS... ... Même devenu riche et célèbre, il n'a jamais oublié ses modestes origines.

3) **Un principe implicite, “tout le monde peut devenir riche”**, élimine deux réfutations :

— Avoir un passé modeste :

Même lorsqu'il est devenu riche et célèbre, il n'a jamais oublié son humble passé.

— Manquer d'éducation formelle :

Le manque d'éducation formelle n'est pas un obstacle à la richesse.

3) Une opposition **riche / pauvre**

Il y a une loi pour les riches et une autre pour les pauvres.

Pourquoi n'est-elle pas riche ? Parce que son père n'a pas volé. Qu'est-ce qu'être riche au fond ? C'est avoir dans sa poche ce avec quoi le voisin se serait acheté un paletot s'il n'avait pas eu la sottise de se le laisser prendre (Mallarmé, Corresp., 1862, p. 55). (TLFi, ibid.)

Cet énoncé légitime le topos “*la richesse c'est le vol*”, “*il est riche donc il a volé*”.

4) Un sentiment (réciproque), le mépris : “*il est riche, donc il est méprisant*” ; “*il est riche, donc il est méprisable*” :

— Les (fils de) riches méprisent les gens :

Que suis-je à vos yeux ? Le « précepteur » ainsi que me désignait avec mépris ce petit Anglais, ce fils de riche (Mauriac, Asmodée, 1938, IV, 13, p. 176). (TLFi, ibid.).

— La question du mépris se pose à propos des riches :

Les habitudes et le caractère des patriciens étaient tels qu'ils ne pouvaient pas avoir de mépris pour un riche, fût-il de la plèbe (Fustel de Coulanges, *Cité antique*, 1864, p. 389). (TLFi, *ibid.*)

Ces inférences se situent dans la zone floue entre l'analytique (définitionnel) et la doxa. Le lexicographe les fait porter par d'autres voix, comme s'il ne voulait pas tout à fait les prendre en charge.

3. Argumentation fondant la catégorisation-nomination et argumentation par la définition

Le processus de nomination-catégorisation ordinaire, par lequel on donne un nom à un objet, est parallèle au processus général de catégorisation, par lequel on rattache un être à une catégorie scientifique ou administrative. Appeler un être "D", c'est lui imposer les discours de définition accompagnant ce nom ainsi que les scripts d'action, les devoirs et les obligations attachés "aux D".

— *L'argumentation fondant une catégorisation* permet le rattachement d'un individu à une catégorie, nommée par un terme accompagné de son discours définitoire. En termes de traits, le rattachement est autorisé parce que cet individu présente un certain nombre de caractéristiques correspondant à celles de la définition : "c'est un mousseron puisque son chapeau est ...", ou est analogue à un membre de la catégorie de rattachement.

— Une fois rattaché à la définition, on peut lui appliquer tout ce que dit le discours définitoire, par une *argumentation par la définition* : "on peut le déguster, puisque c'est un mousseron!"

— Pour que ce mécanisme puisse fonctionner, il faut que la définition ait été établie de manière indépendante de l'être considéré, V. [Définition persuasive](#) ; c'est à cela que sert *la justification argumentée d'une définition*.

Ces processus de (re-)définition et de (re-)catégorisations interviennent dans les argumentations *a pari*, *a fortiori*, comme dans l'application de la [règle de justice](#).

[1] <https://mafr.fr/en/article/qualification-des-faits-par-le-droit-quest-ce-que-/> (08-06-2020)

[2] Les inférences provenant des dictionnaires anglais (*rich*) peuvent paraître inattendues au lecteur français.

CD = *Cambridge Dictionary*, <http://dictionary.cambridge.org>

tfd = *thefreedictionary*, <http://www.thefreedictionary.com/> (12-12-2017)

MW = *Merriam-Webster Dictionary*, www.merriam-webster.com

Définition 4 :

DÉFINITION PERSUASIVE

La définition d'une catégorie d'objets (*bon travail scolaire*) doit être construite indépendamment du problème que pose la catégorisation d'un objet particulier dans ou hors de cette catégorie (*ceci est / n'est pas un bon travail scolaire*). La définition *ad hoc* ou définition persuasive (Stevenson) ne respecte pas ce critère.

1. Définition *ad hoc*

Une commission *ad hoc* (latin *ad hoc*, “pour cela, à cet effet”) est une commission spécialisée, dont l'objectif est explicitement limité à un thème particulier ; l'expression a ici un sens neutre ou positif. En revanche, une théorie ou une définition sont dites *ad hoc* si elles manquent de généralité et ne conviennent qu'à un seul cas, ou à quelques cas du même type. L'expression a ici un sens fortement négatif.

La définition attachée à l'expression désignant la catégorie “bon travail scolaire” fournit les critères partagés par les travaux appartenant à cette catégorie. Elle permet de décider si tel ou tel travail appartient ou pas à cette catégorie, pour ensuite le traiter selon la [règle de justice](#) : Si tel travail est un bon travail scolaire, il mérite une bonne note.

Une définition *ad hoc* est une définition construite ou remaniée dans l'intention d'englober un être précis dans une catégorie, de le désigner par le nom de la catégorie, et, en dernier ressort, d'attribuer à cet être les bénéfices attachés à cette catégorie. :

Un bon travail scolaire, c'est un travail auquel l'élève consacre beaucoup d'efforts et investit beaucoup. Mon fils a passé son week-end sur son devoir d'histoire, (donc) il a rendu un bon devoir, et il mérite une bonne note.

Ici, la catégorie “*est un bon travail scolaire*” a été redéfinie comme “*un travail auquel l'élève a consacré beaucoup d'efforts*” de telle sorte qu'elle puisse s'appliquer au fils, sans considérer, comme le veut la tradition, ce qu'est, “sur le fond”, un bon travail scolaire. Un bon travail de mathématiques est un travail qui donne les solutions correctes aux exercices proposés, que l'élève y ait passé beaucoup ou peu de temps, V. [Argumentation des définitions](#), Règle (8). Cette stratégie ne respecte pas [la condition de séparabilité](#) entre l'établissement de la définition d'une part, et, d'autre part, son utilisation pour inclure ou non un individu dans la catégorie qu'elle détermine. On peut donc lui opposer une définition générale, par exemple celle que donne le dictionnaire.

Parler de définition *ad hoc*, c'est donc considérer que la définition en question est vicieuse. L'interlocuteur peut résister à cette évaluation en ouvrant [une stase de définition](#).

2. Définition persuasive

La notion de définition persuasive a été introduite par Stevenson (1938) dans les termes suivants :

Dans une définition persuasive [*persuasive definition*] le terme défini est un terme ordinaire, dont le sens est à la fois descriptif et fortement émotif [*emotive*]. Le but de la définition est d'altérer le sens descriptif du terme, souvent en lui conférant une précision plus grande dans les limites de son flou usuel. En revanche, cette définition n'apporte aucun changement substantiel au sens émotif du terme. Et cette définition est utilisée, consciemment ou inconsciemment, pour induire, par le jeu des significations émotive et descriptive, **une réorientation [*re-direction*] des attitudes des gens** [*in an effort to secure, by this interplay between emotive and descriptive meaning, a redirection of people's attitudes*]. (Stevenson [1938], p. 210-211)

Stevenson donne l'exemple suivant. **L1** et **L2** s'opposent à propos d'une connaissance commune :

— **L1** relève chez cette personne un certain nombre de lacunes (éducation, conversation, références littéraires, subtilité d'esprit) et en conclut « *il n'a aucune culture* ». Ces (prétendues) lacunes révèlent en négatif les traits qui définissent pour **L1**, une personne cultivée.
— **L2** décrit cet ami sous un certain nombre de traits favorables (imagination, sensibilité, originalité) et en conclut : « *c'est un homme d'une culture bien plus profonde que celle de la plupart d'entre nous, qui avons pu bénéficier d'une éducation supérieure.* »

Stevenson analyse la situation comme suit. D'une part, **L1** et **L2** sont d'accord pour donner au mot *culture* et au jugement "*X est une personne cultivée*" une **orientation [*direction*]**, émotionnelle positive (valorisation de la culture).

D'autre part, le mot *culture* a **un sens descriptif flou**. **L2** découpe dans cet ensemble descriptif flous une autre définition possible, et montre que l'ami commun répond à ces caractéristiques. Pour Stevenson l'objectif argumentatif, dit ici «émotionnel» de **L2** est de « réorienter [*redirect*] l'attitude de **L1**, car il pense que **L1** n'est pas suffisamment sensible aux mérites de leur ami » (*id.*, p. 211). Pour Stevenson, la situation est la suivante, .

- **L2** souhaite valoriser son ami.
- Il redéfinit le mot *culture* « dans les limites de son flou usuel », en fonction des qualités que possède cet ami. Il produit donc une définition *ad hoc* de la culture.
- Cette définition *ad hoc* lui permet de conclure en toute sécurité que son ami est cultivé.
- **L2** atteint ainsi son but (**1**), faire bénéficier son ami de l'opinion positive associée à l'idée de culture et de personne cultivée.

Par la division du sens qu'elle pratique, la définition persuasive se rapproche des procédés de [distinguo](#) et de [dissociation](#).

3. Définition persuasive et orientation argumentative

Stevenson parle de l'émotion liée au mot "culture". On pourrait aussi bien dire que la culture est une [valeur](#) : Perelman & Olbrechts-Tyteca considèrent que *valeur* est un synonyme non péjoratif de *émotion* ([1958], p. 630).

Stevenson attribue à **L2** *seulement* une définition persuasive. Si on tient compte des évolutions du sens du mot *culture* depuis le milieu du XXe siècle, on pourra estimer que **L1** et **L2** incarnent simplement des positions antagonistes typiques dans le grand débat sur ce qu'est la culture. Il apparaît alors que **L1** donne, non moins que **L2**, **une définition persuasive de culture** ("références littéraires", etc., voir *supra*), qui lui permet d'exclure l'ami commun de la société des gens cultivés. **L1** cherche à influencer **L2** autant que **L2** cherche à influencer **L1**.

Leurs énoncés respectifs ont chacun leur intention argumentative, exclure / inclure l'ami dans la catégorie "personne cultivée". Les deux énoncés ont une valeur "émotive", ils sont l'un et l'autre chargés "d'émotion". Mais Stevenson **essentialise la définition de L1**, et considère qu'elle

correspond à l'essence même, anhistorique, de la culture, V. [Définition 1](#), §*Définition essentielle*,

L'analyse de Stevenson utilise la notion de *re-direction*, "ré-orientation", dite émotive, que nous dirions argumentative. Ce scénario suppose que l'orientation argumentative (le « contenu affectif ») est indépendante du contenu cognitif, et qu'elle est insensible à la modification de ce dernier. On doit donc attacher cette orientation directement au signifiant.

On retrouve la question du statut de l'[orientation argumentative](#) des termes, si elle est *indépendante* ou bien *dérivée* de leur contenu référentiel.

DÉMONSTRATION ; ARGUMENTATION

L'opposition argumentation / démonstration, fonde l'opposition entre “les deux cultures”, sciences et humanités. L'argumentation gagne à être rapportée non pas à la démonstration logique élémentaire, mais aux autres **arts de la preuve** (histoire, médecine, enquête judiciaire...). Les apprentissages scientifiques se développent d'abord sur les bases du raisonnement en langue naturelle, qu'il est loisible d'abandonner pour un langage formel dès que le besoin s'en fait sentir (Quine).

1. Le mot *démonstration*

1.1 Dans le langage ordinaire

Étymologiquement, *démontrer* est lié à *montrer* [1] ; les deux verbes sont restés synonymes dans certains contextes : “*dans ce qui suit, je montrerai (= démontrerai) que...*”. L'usage ordinaire utilise *démonstration* avec le sens de *manifestation* : on se livre à des *démonstrations de solidarité, d'amitié*, et on donne des *preuves d'amour*. Ces emplois rappellent que la démonstration, même dans ses emplois les plus abstraits, garde un lien avec le visuel : **si la preuve fait toucher du doigt et goûter, la démonstration fait voir**. L'argumentation n'a pas de tels arrière-plans métaphoriques ; elle a sa source et se déploie entièrement dans le langage.

1.2 En rhétorique

En rhétorique, hormis le sens de “preuve”, le mot *démonstration* est utilisé dans deux sens totalement différents.

— **La démonstration** est une présentation verbale très vive d'un événement ou d'un état de choses sous forme de tableau, dont l'auditeur ou le lecteur est le spectateur. Cette figure est encore appelée *évidence* ou *hypotypose* (Lausberg [1960], § 810).

— **Le genre démonstratif** est un autre nom du genre généralement appelé *épidictique* ou *laudatif*, à côté des genres *délibératif* et *judiciaire* (Lausberg [1960], § 239).

1.3 En mathématique et en sciences

Le mot *démonstration* est essentiellement utilisé en mathématiques et en sciences, avec un sens que l'on oppose fréquemment à *argumentation*.

2. L'opposition argumentation / démonstration

L'opposition de l'argumentation à la démonstration est l'élément fondamental du “prêt-à-penser” sur l'argumentation, où elle se redouble dans l'opposition **opinion / vérité**. L'opposition démonstration / argumentation correspond à celle qu'on relève entre « **deux cultures** » (Snow, 1961) posées comme radicalement différentes, sans contact ni communication, le monde de la science contre le monde des affaires humaines, le monde de la **vérité** contre celui de l'**opinion**. Cette opposition tient parfois lieu de définition de l'argumentation, réduite à **une pseudo-démonstration**.

La substance et la portée réelle de cette opposition, les relations précises entre argumentation et démonstration, constituent une question essentielle pour le développement des études d'argumentation.

3. La démonstration hypothético-déductive, idéal de la preuve ?

En logique, une démonstration hypothético-déductive est un discours en langage formel, progressant des *axiomes* au *théorème* par l'application de règles de **déduction**, (§3). C'est une suite de propositions telles que chacune d'elles est ou bien un axiome (une prémisses posée comme vraie) ; ou bien une proposition précédemment démontrée ; ou bien une proposition déduite d'un axiome ou d'une proposition démontrée par une règle de déduction. La construction de cette suite n'échappe pas à l'**intentionnalité**, puisqu'elle vise un point d'arrêt, un résultat remarquable, détachable : le théorème.

Lorsqu'il est possible d'amener une preuve à une démonstration de type logico-mathématique, on dit qu'on a **formalisé cette preuve**. Cette définition de la preuve formelle, parfois prise comme idéal de la preuve, est à la base de la conception de la science comme calcul pur, que l'on oppose à une vision de la science comme description de la réalité (géographie, zoologie), mêlant le calcul et l'expérimentation (physique, chimie). Dans les sciences, une démonstration est un discours :

- 1) Portant sur des **propositions vraies** : par hypothèse, comme résultats d'observations ou d'expérimentations menées selon un protocole validé, ou comme résultats acquis de démonstrations précédentes.
- 2) Ces propositions sont **enchaînées de façon valide**, c'est-à-dire conformément aux règles du calcul et aux procédures spécifiques définies dans la discipline.
- 3) Elles aboutissent à une proposition nouvelle, stable, marquant une **avancée des connaissances** dans le domaine concerné, et susceptible d'orienter le déroulement ultérieur de la recherche.

La pratique scientifique suppose bien d'autres opérations, linguistiques, cognitives ou matérielles que la démonstration logico-mathématique : appréhender un état de la question, formuler le problème, concevoir une hypothèse, définir, observer, décrire, réaliser un montage expérimental et une expérimentation, calculer, schématiser, prédire, mesurer, vérifier des résultats... puis mettre en forme les résultats pour les communiquer, répondre aux questions et réviser ce qui doit l'être. En outre, la pratique scientifique courante inclut la rédaction de demandes de financement, l'évaluation des recherches, les entretiens d'embauche, etc. Ces opérations nécessitent la gestion coordonnée des langages techniques, mathématiques et naturels, utilisant une variété de supports sémiotiques, figures, tableaux, schémas et diagrammes. L'argumentation en langage naturel joue un rôle important dans toutes ces activités complexes.

3.1 Des champs distincts : ce qu'on sait, ce qu'on fait, ce qu'on valorise

Le champ de l'argumentation est plus vaste que celui de la démonstration : l'argumentation porte sur ce qu'il faut *croire*, zone sur laquelle elle rencontre la question de la preuve et de la démonstration, mais tout autant sur ce qu'il faut *faire*, démissionner ou pas, rejeter ou accepter des offres de négociation, etc., comme sur ce qu'il convient de valoriser, *d'admirer* ou de *dédaigner*, voire de *ressentir*, domaines dans lesquels le langage de la démonstration n'a pas de sens.

Pour certaines questions relevant du croire et de la prédiction scientifique, on peut penser que le doute est *accidentel*, qu'il est destiné à être normalement éliminé par les progrès de la science. En revanche, il est *essentiel* dès que l'on considère des situations où interviennent des agents

humains. Dans de telles situations, souvent le doute n'est jamais résolu, et on peut se demander légitimement ce qui se serait passé si...

On a recours à l'argumentation quand les données sont incomplètes ou de mauvaise qualité, les hypothèses et lois sont imparfaitement définies ; les déductions qu'elle opère sont, précaires et soumises à un principe de *révision*. En dernier ressort, on est renvoyé à la question du temps : l'argumentation tient du pari ; elle est liée à *l'urgence* et à *l'occasion* ; elle implique un processus "en temps limité", bien différent du temps illimité que peut s'octroyer la démonstration philosophique ou scientifique ; il y a une différence de nature entre leurs agendas comme entre leurs problèmes.

Lorsqu'elle fonctionne dans le champ du savoir, l'argumentation est exploratoire ; elle a une fonction *heuristique*. Elle permet de produire des hypothèses, par définitions précaires et incertaines, mais qui permettent d'ouvrir une discussion et d'enclencher le processus critique de vérification et de révision.

Par nature, la démonstration est liée à un domaine ; l'argumentation peut combiner *des preuves d'origine hétérogène*. Si l'on discute de la nécessité de construire un canal, on devra articuler les arguments, et les preuves des géologues, des économistes, des écologistes avec ceux des riverains et des financiers, le tout sur fond de calcul, de chiffres et de démonstrations toutes plus scientifiques les unes que les autres. L'argumentation en langue naturelle devra tenter de fusionner ces modes de démonstration dans un langage accessible aux politiques et aux citoyens.

3.2 Argumentation-preuve et argumentation-démonstration : l'héritage

Plusieurs théories d'orientation, par ailleurs très différentes, se rejoignent pour opposer argumentation et démonstration. Historiquement, les notions de démonstration et d'argumentation dont nous avons hérité à travers la tradition occidentale se sont construites en Grèce ancienne. La démonstration en sciences et en mathématiques (Archimède, Euclide) s'est construite sans relation avec l'argumentation dans les affaires sociales. D'après Lloyd, Aristote a explicité le concept de démonstration dans un contexte scientifique où étaient pratiqués « quatre types d'argumentation »,

Le premier est celui de l'argumentation dans les domaines du droit et de la politique, le deuxième l'argumentation dans la cosmologie et la médecine, le troisième dans les mathématiques à l'époque pré-aristotélicienne, et le quatrième l'argumentation déductive en philosophie. Les deux premiers sont liés essentiellement à la preuve, les deux derniers à la démonstration. ([1990], p. 124)

L'unité des disciplines de la preuve se constate à l'examen de leur vocabulaire :

Le même vocabulaire, pas seulement celui des témoignages, de l'examen, du jugement, mais également celui de la preuve, apparaît aussi ailleurs que dans le domaine purement judiciaire ou politique, surtout dans diverses branches de la pensée spéculative grecque naissante. La cosmologie comme la médecine en fournissent des exemples. (*Ibid.*)

Dans l'œuvre d'Aristote, l'argumentation est caractérisée par ses différences avec la démonstration logique. En argumentation, les prémisses et les règles de l'argumentation sont vraisemblables, elles *relèvent de l'opinion* alors qu'elles sont *certaines* lorsqu'il s'agit de démonstration, et *probables* lorsqu'il s'agit de dialectique. Par un réflexe suiviste d'un modèle

aristotélicien simplifié, l'argumentation a été constamment **rapportée à la démonstration logique** (à l'argumentation-démonstration), **et non pas aux pratiques des scientifiques, des médecins, des historiens, des enquêteurs de police...** auxquelles elle est cependant le plus liée, de par sa nature substantielle et son rapport aux données (argumentation-preuve). Par exemple, la notion essentielle de *stase* est empruntée à la médecine.

La référence hypnotique à la déduction logique élémentaire entraîne la rupture du lien entre l'argumentation, les arts et les sciences exploitant des données d'observation.

Cette opposition non opératoire de la démonstration à l'argumentation, dont les origines sont profondes et qui fonctionne maintenant comme un lieu commun, a été considérablement renforcée par la nouvelle rhétorique, ainsi que par les positions non référentialistes de la théorie de l'argumentation dans la langue.

4. Démonstration contre argumentation ?

4.1 La Nouvelle Rhétorique

Perelman et Olbrechts-Tyteca ont construit un concept autonome d'argumentation sur un double rejet, rejet des émotions d'une part, opposition de l'argumentation à la démonstration d'autre part. Il s'agit pour le *Traité* de circonscrire un domaine discursif autonome, où l'on parle **sans démontrer ni s'émouvoir**. Dans les termes mêmes du *Traité*, le couple argumentation / démonstration fonctionne comme un « couple antagoniste », dont les termes font l'objet d'une véritable « rupture de liaison » ou « dissociation » (Perelman et Olbrechts-Tyteca [1958], p. 550).

La démonstration logique élémentaire est posée à la fois comme **repoussoir** de l'argumentation, comme on peut le vérifier sur chaque occurrence du terme *démonstration* mentionnée à l'index, et comme son inaccessible **idéal**.

Cette stratégie, proche de celle de *l'épouvantail*, constitue une des cellules génératrices fondamentales du *Traité*. Par ailleurs, si l'on met au premier plan non plus la logique seule, mais d'autres activités scientifiques comme la médecine ou la physique, et si l'on se place non plus dans un contexte d'exposition des résultats, mais dans des contextes de découverte ou d'apprentissage, on voit que, pour chacun des points évoqués dans le *Traité*, on pourrait mettre en question la réalité de la rupture ou discuter sa nature exacte ou sa position dans la construction de la démonstration.

Cette image durcie de la démonstration favorise l'antagonisme argumentation / démonstration. Elle se concrétise par l'exclusion du *Traité* de tout ce qui touche aux sciences ; l'ouvrage se donne comme objets d'analyse,

les moyens de preuve dont se servent les sciences humaines, le droit et la philosophie ; nous examinerons des argumentations présentées par des publicistes dans leurs journaux, par des politiciens dans leurs discours, par des avocats dans leurs plaidoiries, par des juges dans leurs attendus, par des philosophes dans leurs traités. ([1958], p. 13)

Aucune référence n'est faite à une quelconque activité scientifique. L'argumentation concerne exclusivement les humanités, et la démonstration règne sur les sciences et les mathématiques. La coupure entre « les deux cultures » (Snow, 1961) se trouve ainsi consacrée au fondement même de la discipline.

4.2 L'argumentation dans la langue

Cette théorie fait de l'*orientation* argumentative la caractéristique essentielle du plan sémantique de la *langue*, et conclut à l'impossibilité de développer en discours une argumentation fondée sur les bonnes raisons :

Bien souvent, on a remarqué que les discours concernant la vie quotidienne ne peuvent pas constituer des "démonstrations" en un sens tant soit peu logique du terme : Aristote l'a dit, en opposant à la démonstration nécessaire du syllogisme l'argumentation incomplète et seulement probable de l'enthymème, Perelman, Grize, Eggs ont insisté sur cette idée.

Au début, nous pensions nous situer dans une telle tradition avec pour simple originalité de rapporter à la nature du langage cette nécessité de substituer l'argumentation à la démonstration : nous pensions trouver dans les mots de la langue ou la cause ou le signe du caractère fondamentalement rhétorique, ou, comme nous le disions, "argumentatif" du discours.

Mais il me semble que nous sommes maintenant amenés à dire beaucoup plus. Non seulement les mots ne permettent pas la démonstration, mais ils permettent aussi peu cette forme dégradée de la démonstration que serait l'argumentation. Celle-ci n'est qu'un rêve du discours, et notre théorie devrait plutôt s'appeler "théorie de la non-argumentation".

Ducrot 1993, p. 234

Il est dans la cohérence de cette théorie, après que l'ordre de la parole ait été rabattu sur celui de la langue (saussurienne), de dénier tout principe d'intelligibilité à l'argumentation dans le discours.

La thèse sur le "rêve argumentatif" est indissociable de la thèse du "rêve référentiel", qui refuse au discours toute capacité de désignation, pour réduire la signification aux effets de l'énoncé : "c'est sale !" ne signifierait rien, sinon sa suite "Lave-le ! Ne t'en sers pas !", etc. On peut discuter cette affirmation à partir de l'évidence : il y a des traces de sale — café au fond de la tasse, odeur des vêtements sales, poussière sur la voiture, poubelles renversées dans l'entrée de l'immeuble, etc. Le statut des évaluations portées dans différentes cultures ou sous-cultures sur le sale et le propre est une autre question, qui concerne l'anthropologie. Il est évidemment possible d'utiliser les énoncés comme "le verre est sale" de façon purement performative ("sale parce que je le dis"), afin de déclencher par exemple un comportement de soumission ("Oui Monsieur, je vous en apporte un autre immédiatement") et de marquer ainsi sa toute-puissance. Mais ces usages, bien attestés, sont distincts de l'ordinaire qui est, sinon l'accord, la concession, et la négociation : faut-il refaire la vaisselle ?

4.3 Argumenter le caractère non démonstratif de l'argumentation

La thèse de l'impossibilité de démontrer ou prouver en langage ordinaire est menacée par les paradoxes sceptiques, et s'expose à l'auto-réfutation : il est délicat d'argumenter dans un discours en langue naturelle sur le caractère argumentatif ou non du discours en langue naturelle. En outre, toute affirmation générale sur le caractère démonstratif ou non de l'argumentation en général, quel que soit le prestige de l'autorité qui la soutient, est difficilement évaluable. Les argumentations fondées sur des *indices*, l'argumentation au *cas par cas*, ne peuvent être traitées comme les argumentations fondées sur l'*autorité* ou l'*analogie*. Le discours argumentatif ordinaire combine des types de preuve hétérogènes.

Les études d'interaction nous ont appris beaucoup sur ce que sont et font les discours de la vie quotidienne. De brefs raisonnements locaux, s'accomplissent dans des séquences où le langage se combine à l'action, pour arriver à des conclusions opératoires. On définit, on catégorise, on

articule des causes, on fait des analogies, toutes plus ou moins boiteuses, mais toutes susceptibles de critiques et de rectifications, qui, dans leur contexte, fonctionnent parfois de façon satisfaisante.

Non seulement une logique, mais une géométrie, une arithmétique, une physique, etc., informent les pratiques langagières courantes. Moyennant quelques ajustements conventionnels, les mots et le discours permettent au moins la démonstration syllogistique ; chiffres et calculs ne sont pas hors langue, aucun manque métaphysique ne leur interdit de conclure correctement, comme le montrent les petits calculs suivants :

Il faut deux heures pour arriver au refuge, la nuit tombe dans une heure, nous arriverons au refuge dans le noir.

L'abbé du Chaila est un des artisans essentiels de la répression des protestants des Cévennes. Son assassinat « est à l'origine de [la] guerre "des Camisards". » (Poujol, p. 7)

La date de naissance du futur abbé du Chaila pose un premier mystère, du fait de la disparition des registres paroissiaux. On peut la situer au début de l'année 1648. En effet, les parents de François, Balthazar de Langlade et Françoise d'Apchier, se sont mariés le 9 avril 1643 et, à raison d'un enfant par an, ont eu successivement, huit garçons et deux filles en dix ans. François, étant le cinquième enfant de la famille, est donc né en 1648, les quatre frères précédents étant nés respectivement en 1644, 1645, 1646 et 1647.

Robert Poujol, L'abbé du Chaila (1648-1702)[2]

La pratique de l'argumentation ordinaire suppose une capacité d'organiser des ensembles, de les combiner avec un peu d'arithmétique, ou de formuler d'impeccables syllogismes, pour peu qu'ils portent sur des contenus familiers :

Les champignons ne sont pas tous comestibles, certains sont comestibles, mais pas très bons; d'autres sont toxiques ; d'autres encore sont mortels. Il faut donc être très attentif quand on les cueille.

Aujourd'hui j'ai mangé deux poires et trois oranges, donc j'ai mangé cinq fruits, je suis en règle avec mon régime.

Ce train s'arrête à toutes les gares, ce n'est pas un express.

Manier l'équerre et le fil à plomb, calculer des angles, suppose, sinon une théorie, du moins une compétence géométrique. Toutes ces capacités conjuguées trouvent leur écho dans le langage, ce qui fait qu'il est, jusqu'à un certain point, possible de produire de bonnes *preuves* dans les discours mêlés des activités ordinaires.

“*Le baromètre baisse, (ça veut dire que) le temps se gâte*”. Quelle est la nature du lien entre ces énoncés, autrement dit, que signifie *ça veut dire que* ? A-t-on affaire à un principe sémantique ou à un principe physique ? La réponse met en jeu la partition, si commode mais incertaine du savoir linguistique et du savoir encyclopédique. Le lien sémantique a une origine scientifique, il fige un savoir physique difficilement acquis depuis Pascal, qui permet une authentique prévision. Il y a bien deux faits distincts, reliés par une loi : si “*le thermomètre baisse*” signifie “*il va pleuvoir*”, c'est parce que nos pratiques sémantiques ont intégré un savoir positif sur le monde.

D'une part, démonstration et preuve logico-mathématique s'opposent incontestablement à l'argumentation on le voit immédiatement à leur langage qui exclut la [subjectivité](#). Mais une opposition n'a de sens que si les domaines opposés sont comparables. Il n'y pas de sens de comparer un éditorial de journal avec un article exposant le résultat d'une recherche mathématique de pointe. Et surtout, [il n'y a aucune raison pour rapporter éternellement l'argumentation à la démonstration logique élémentaire plutôt qu'aux d'autres pratiques des "arts de la preuve"](#). On peut argumenter de façon correcte en langue naturelle ; il émerge une vérité du débat judiciaire et historique, et l'argumentation joue un rôle dans l'acquisition des sciences, V. [Preuve](#).

5. Argumentation, acquisition des savoirs scientifiques et techniques

Questions socio-scientifiques

Pour construire sa logique formelle, Quine suit « une politique inspirée par le désir de travailler directement avec le langage usuel jusqu'au moment où il y a un gain décisif à l'abandonner » (1972, p. 20-21). Tout pousse à discuter les relations entre argumentation et démonstration dans le cadre d'une telle politique : *mutatis mutandis*, on dira que [l'apprentissage élémentaire de la démonstration et de la preuve scientifique en général est ancré dans la langue ordinaire et ses processus de argumentatifs, et qu'il s'en sépare lorsqu'il trouve un gain décisif à le faire](#). Le point de départ est assuré : tous les enseignements commencent à se développer dans et à l'aide du langage naturel ; les points de séparation dépendent des disciplines.

On peut parler d'une *construction argumentative de la démonstration*, à condition de poser série de ruptures se situant à des niveaux différents. Les termes, objets, règles et modalités d'expérience sont de mieux en mieux définis ; les éléments redondants, les perceptions non pertinentes sont expulsés du contexte ; les indices de subjectivité sont éliminés ; on passe du dialogue au monologue, le discours devient de plus en plus impersonnel, les voix se fusionnent ou sont éliminées ; le langage naturel est transformé et remplacé, partiellement ou totalement, par une langue formelle et calculatoire ; la communauté d'interlocuteurs qualifiés intervient de façon organisée, etc. Au terme de ces métamorphoses, l'argumentatif est devenue démonstratif ; il a permis de construire des savoirs substantiels (Arsac, Shapiron, Colonna 1992 ; Nonnon 1996 ; Baker 1996 ; De Vries, Lund, Baker 2002 ; Buty & Plantin 2009 ; Erduran & Jiménez-Aleixandre 2008 ; Polo, 2020).

Les programmes de recherche sur l'argumentation dans l'enseignement des sciences et plus généralement sur « l'enculturation scientifique » sont apparus à la fin des années 90 et au début des années 2000. Ils représentent maintenant un domaine de développement clé pour l'argumentation.

Les humanités langagières restent largement prisonnières d'une conception de l'argumentation fondée sur des discours autocentrés, dans lesquels tout et le contraire de tout peut se dire. Sur cette conception, [s'est construit un antagonisme confortable avec "la démonstration logique", vue comme un repoussoir](#). Le repositionnement de l'argumentation comme activité complexe, combinatoire de preuves hétérogènes, située dans un environnement matériel éventuellement sophistiqué, permet de prendre quelques distances avec cette vision logocentrique traditionnelle. Les discussions de deux garagistes en désaccord sur les moyens de réparer un moteur défaillant, ou de deux élèves en désaccord sur la forme des rayons qui sortent d'une lentille sont aussi prototypiques de ce qu'est une situation argumentative qu'un débat où le langage n'est perpétuellement rapporté qu'à lui-même.

[1] Latin *demonstrare*, "1. Faire voir ; 2. Exposer, décrire"

[2] Montpellier, Les Presses du Languedoc, 2001, p. 31.

DÉPASSEMENT ► DIRECTION

Argumentation exploitant une DÉRIVATION LEXICALE

Un mot dérivé est un mot formé sur un mot de base ou sur une racine à l'aide d'un préfixe ou d'un suffixe. L'argumentation tire parti du sentiment d'évidence lié à cette opération pour attribuer au mot dérivé des conclusions qu'on peut tirer du mot de base.

Le suffixe change la catégorie grammaticale du mot de base) :

- (il) *charge* [1], le *chargement* du camion
Procès : le chargement du camion a pris trois heures
Résultat du procès : le chargement du camion pèse trois tonnes.

Le préfixe conserve la catégorie grammaticale du mot de base

- (il) *charge* / *décharge* le camion.

Une *famille dérivationnelle* est composée de l'ensemble des mots dérivés d'une même racine ou d'un même mot de base.

1. Argumentation exploitant les dérivations

Comme le *signifiant* du mot de base se retrouve en substance dans le mot dérivé, on tend à penser que le *sens* du mot de base est également conservé dans le dérivé, ce qui n'est pas forcément le cas.

La similitude morphologique produit un sentiment d'évidence sémantique apparemment irréfutable, en vertu de sa forme, "A est A" :

"Je suis *homme*, rien de ce qui est *humain* ne m'est étranger."

Le président d'une *commission* appelle *commissaires* les membres de cette commission ; cette suffixation habile lui permet de capter l'autorité associée au mot *commissaire*, et de conférer à lui et à ses collègues une certaine autorité sur les gens qui ont recours à ses services.

Un discours célèbre du général de Gaulle utilise de tels énoncés auto-argumentés :

Quant aux élections législatives, elles auront lieu dans les délais prévus par la Constitution, à moins qu'on entende bâillonner le peuple français tout entier, en l'empêchant de s'exprimer en même temps qu'on l'empêche de vivre, par les mêmes moyens qu'on empêche les étudiants d'étudier, les enseignants d'enseigner, les travailleurs de travailler.

Charles de Gaulle, *Discours du 30 mai 1968*. [1]

Le sens des familles dérivationnelles n'est ni transparent ni homogène. L'apparement mor-
phologique masque des divergences sémantiques profondes entre le mot de base et le mot dé-
rivé, allant de la conservation du sens, à l'opposition entre les connotations ou orientations
argumentatives des mots, jusqu'à l'indépendance complète des significations en synchronie.

Si vous trouvez votre travail *aliénant*, alors nous devons vous orienter vers un asile *d'aliénés*.

Le topos des dérivés tire parti du sentiment d'évidence lié à l'opération de dérivation lexicale
pour attribuer au mot dérivé des conclusions identiques à celles qu'on peut tirer du mot de base.
La famille dérivationnelle {*entreprendre, entrepreneur, entreprise, entreprenant*} est formée
sur le morphème racine /entrepr/. Elle permet une riche gamme d'argumentations pouvant se
réclamer de l'évidence.

Que les entrepreneurs entreprennent !

est une invitation faite à des individus de se montrer à la hauteur de leur concept. On défend
l'entreprise en objectant que

Il ne faut pas que les règlements tatillons empêchent les entrepreneurs d'entreprendre.

L'argumentation peut attribuer à un individu une qualité sur la base du postulat de l'homogé-
néité du sens entre *entrepreneur* et *esprit d'entreprise* :

Puisque c'est un entrepreneur, il a forcément l'esprit d'entreprise.

Et on peut objecter à un entrepreneur exerçant ses assiduités hors de son domaine de compé-
tence professionnelle :

Je vous trouve bien entreprenant, Monsieur l'entrepreneur !

Mots dérivés anti-orientés — Inversement, les oppositions d'[orientation](#) argumentative entre
mots appartenant à une même famille dérivationnelle sont exploitées par des formes d'antana-
clase :

En signant ce compromis au moment *opportun*, le Président a pris une décision hautement poli-
tique.

Le Président s'est compromis par une décision politicienne, purement *opportuniste*.

Réfutation — Les argumentations par la dérivation sont réfutées comme des “ jeux de mots”,
en mettant en évidence les différences de sens entre mot de base et mot dérivé. À son tour, cette
réfutation donnera prise à son tour à l'accusation de “querelle de mots” ou de “chipotage sé-
mantique”, V. [Expression](#).

2. Autres désignations et formes apparentées

2.1 Lieu des mots apparentés

Cicéron considère le topos des dérivés sous le nom de lieu des *apparentés* (*coniugata*), qui
fournit des « arguments tirés de mots de la même famille » (*Top.*, II, 12, p.70) :

Si le champ est un pâturage commun, on a le droit d'y envoyer des troupeaux pâturer en commun. (*Ibid.*)

Puisque c'est un *communal*, les animaux peuvent y pâturer *en commun*. Mais cela signifie-t-il que tous les troupeaux peuvent y pâturer *simultanément* ?

2.2 Lieu des dérivations

Le topos n°2 de la *Rhétorique* d'Aristote définit le « lieu des dérivations » comme suit :

Un autre [topos] se tire des flexions grammaticales semblables ; car les dérivés fléchis doivent pouvoir pareillement recevoir ou ne pas recevoir un même prédicat ; par exemple, le *juste* n'est pas toujours bon ; car alors le *justement* le serait toujours, tandis qu'en réalité, être mis à mort "justement" n'est pas chose désirable. (*Rhét.*, II, 23, 1397a20 ; Dufour, p. 115)

L'énoncé "si tu trouves que le juste est désirable, alors tu trouves qu'être mis à mort justement est désirable" est un paradoxe sophistique typique. Il repose sur le postulat que "tout ce qui peut se dire d'un terme, *juste*, peut se dire des énoncés où entre son dérivé, *justement*", postulat rejeté car conduisant à une absurdité.

Soit la thèse "ce qui est juste est bon, désirable" ; donc, par instanciation de *ce qui est juste* : *Le juste châtement du criminel est bon, désirable.*

Ce qui exprime le sentiment social. Mais si je suis le criminel, s'ensuit-il que je désire le châtement ? On n'en sait rien ; mais l'hypothèse que le criminel désire le châtement a quelque chose de dostoïevskien. On retrouve l'idée que ce qui est désirable par la société n'est pas forcément désirable par l'individu, V. [Sophisme, §1](#).

2.3 Argument par l'étymologie

L'argument des dérivés est parfois désigné comme "argument tiré de l'[étymologie](#)", ce qui s'entend, puisque différents mots peuvent être formés sur une même racine étymologique. Sous l'intitulé « lieu de l'étymologie », Dupleix traite des dérivations synchroniques du type *oiseau* > *oiseleur*, où le détour par l'étymologie est inutile, et des inférences analytiques comme « il est *docteur*, par conséquent il a de la *doctrine* », où la compréhension de l'apparement des mots nécessite un commentaire historique. Il estime, à raison, que ce genre d'inférence est très « fresle » ([1607], p. 303).

Bossuet distingue deux types d'argumentation sur le nom.

— Le topos qui « se prend de l'**étymologie**, en latin *notatio nominis*, c'est-à-dire de la racine dont les mots sont dérivés, comme quand je dis "si vous êtes roi, réglez" ». En latin, *regnum* "autorité royale", "souveraineté", "royaume", est dérivé de *rex, regis* "roi" (TLFi, *Règne*).

— Le topos qui « se prend des mots qui ont ensemble la même origine, qu'on appelle **conjugata** », et donne pour exemple de cette relation la paire *homo / hominis*, soit deux formes déclinaison du même terme (contrairement au cas des dérivés lexicaux, le sens du mot ne varie pas selon son cas grammatical).

Le principe de fond est clair : toutes les fois que deux termes sont liés par la morphologie, le lexique ou l'étymologie, on cherche à appuyer sur l'un des conclusions touchant l'autre.

[1] On prend pour base verbale non pas l'infinitif mais la 3e personne du singulier du présent de l'indicatif, forme "nue" où le verbe a la même forme que le substantif.

[1] www.charles-de-gaulle.org/pages/espace-pedagogique/le-point-sur/les-textes-a-connaître/discours-du-30-mai-1968.php (20-09-2013).

DÉSACCORD ARGUMENTATIF

L'interaction ordinaire est régie par la préférence pour l'accord. Les désaccords conversationnels peuvent rester non ratifiés et être résorbés dans la suite de l'échange. Les désaccords ratifiés donnent naissance à des échanges fortement argumentatifs organisés par la préférence pour le désaccord.

L'argumentation se développe contre une tendance profonde du dialogue en face à face, la préférence pour l'accord.

1. Préférence pour l'accord

L'argumentation est une technique permettant parfois de dériver un consensus construit, de second niveau (consensus sur la conclusion) à partir d'un consensus posé, de premier niveau (consensus sur les arguments), V. Persuasion. Une telle dérivation peut être vue comme l'expression discursive "macro" d'une tendance observable au niveau "micro" de la séquence interactionnelle, la préférence pour l'accord. Cette notion est fondamentale dans l'étude de l'organisation des tours de parole en interaction ; elle est à la base du fonctionnement de la politesse linguistique.

Dans une séquence composée d'une paire adjacente de tours de parole, le premier de ces tours projette (est orienté vers, préfère...) un second tour d'un certain type. Une demande, une invitation "préfèrent" une acceptation à un refus, au sens où elles sont faites pour être acceptées et non pas refusées ; une affirmation est faite pour être ratifiée et non pas rejetée.

Cette suite préférée est marquée a minima ; l'interlocuteur s'aligne sur le locuteur. L'accord va sans dire ; une marque linguistique minimale peut suffire : ("oui oui", "OK", "on y va"), une marque quasi verbale ("hm hm") ou corporelle (hochement de tête). La préférence pour l'accord se manifeste encore par des pratiques d'évitement de l'opposition frontale (sauf pour les personnalités à tendances agonistiques) ; l'absence de ratification des désaccords émergents, et la préférence pour les micro-ajustements qui permettent aux interlocuteurs d'arriver à un accord sans thématization du désaccord.

La suite non préférée se caractérise par des marques spécifiques comme l'hésitation, la présence de pré-tours et enfin la présence de justifications, comme en L2 :

- L11 : *Tu fais quoi ce soir ?*
- L21 : *Ben j'sais pas trop*
- L12 : *Tu passes prendre un verre ?*
- L22 : (silence) *hmm bon tu vois j'crois pas faut tout de même que je travaille un peu.*

— Alors que donner des raisons pour accepter une invitation peut être désobligeant :

- L1 : *Passe donc dîner demain soir !*
- L2 : *D'accord, avec plaisir, ça m'évitera de cuisiner et j'en profiterai pour descendre la poubelle.*

Cette préférence pour l'accord n'est pas un fait psychologique, mais une régularité observationnelle. Elle correspond au principe de coopération de Grice, ainsi qu'à des observations de

Ducrot sur l'effet polémique produit par les enchaînements qui ne s'inscrivent pas dans la "suite idéale" projetée par le premier tour, celle qui conserve les présupposés.

L1 : *Et vous avez arrêté de boire ?*

L2 : *Mais je n'ai jamais bu. Vous devez me prendre pour quelqu'un d'autre.*

2. Désaccord conversationnel

L'opposition à une intervention peut être *verbale* (" *je ne suis pas d'accord*") ou *paraverbale*. Dans ce dernier cas, elle se manifeste par des phénomènes bien précis : tentatives de l'un pour prendre la parole et refus de l'autre de la céder; chevauchements non collaboratifs entre tours de parole ; accélération du débit ; haussement de voix ; refus d'émettre des régulateurs positifs, ou excès ironique de signes d'approbation ; comportement de partenaire non adressé, non ratifié (" *t'es sourd ou quoi?*"); émission de régulateurs négatifs verbaux ou non (signes négatifs de la tête, soupirs, agitation), etc. L'absence de ratification positive vaut désaccord.

Les épisodes de divergence conversationnelle se caractérisent par les traits suivants.

- Leurs occurrences et leur déroulement sont non planifiés, ou faiblement planifiés.
- Ils peuvent perturber le déroulement de l'interaction initiale.
- Ils introduisent un équilibre délicat entre *menace pour la relation* (affirmer sa différence en persistant dans son discours et sa vision des choses, au détriment des bonnes relations avec l'opposant) et *menace pour la face* (sacrifier sa différence en renonçant à son discours pour maintenir l'harmonie et l'empathie avec l'opposant).
- Ils peuvent contenir des arguments.

Toutes les contradictions surgissant dans le dialogue ne sont pas thématiques pour être traitées argumentativement par les participants. La contradiction émergente peut être réparée sur le champ, par des procédures d'ajustement et de négociation jouant sur les marges d'indétermination et sur les fenêtres d'opportunités laissées par le langage et l'action ordinaires, ou évoluer vers l'approfondissement du différend.

3. Désaccord argumentatif

3.1 Émergence de l'argumentation dans la conversation

Du rôle d'interlocuteur peut émerger celui *d'opposant*, celui qui porte la contradiction. Avec cette émergence se constitue la *situation argumentative*, où deux discours sont en concurrence explicite sur un même thème.

Au fil d'une discussion amicale entre deux personnes qui viennent de faire connaissance :
L1 : — *Si on regarde ensemble le débat, faudrait savoir un peu où on en est, nous on vote pour Untel.*

L2 : — *Ah ben nous, c'est pas franchement ça.*

Avant cet échange, L2 est simplement l'interlocuteur empathique de L1. Au cours de l'échange, une divergence politique se dessine, qui amorce un reformatage de l'interaction, où des interlocuteurs jusque-là amicaux se repositionnent en antagonistes politiques. Les tours de parole suivants pourront thématiser ou non cette opposition émergente.

Le terme **énantiose**, utilisé par la rhétorique des figures, est particulièrement apte à désigner ce moment transitionnel, où l'opposition se construit, sans être encore ratifiée par les participants. L'adjectif grec *enantios* (ἐναντίος) a les sens suivants :

Qui est en face de [...] : rivages qui se font vis-à-vis ; choses qui s'offrent au regard de qn. Avec idée d'hostilité, qui se tient en face de : l'ennemi, littéralement, ceux qui sont en face ; ou en gén. la partie adverse, l'adversaire.

Opposé, contraire à : [to enantion] le parti opposé (Bailly [1901], [enantios]).

Si l'on suit le dictionnaire, la palette sémantique du terme *énantiose* couvre donc la dynamique d'émergence et de première stabilisation de la situation argumentative :

— *Celui qui est en face*, par exemple en position d'interlocuteur.

— *[+ Hostilité] : l'opposant*. L'idée d'hostilité apparaît dans un second temps, celui qui *est en face* devient celui qui *fait face*, soit l'opposant (*adversarius*) dans une rencontre rhétorique argumentative (Lausberg [1960], § 274).

— La situation se stabilise *dans l'antithèse discours / contre-discours*, qui sera éventuellement débloquée par l'argumentation.

Par généralisation, le terme *énantiose* peut désigner une opposition « *bien / mal ; pair / impair ; un / multiple* » (Dupriez 1984, *Énantiose*).

3.2 Ratification du désaccord

Lorsque le désaccord est ratifié, l'interaction devient fortement argumentative. Dans ce type d'interaction, la préférence pour l'accord est remplacée par la *préférence pour le désaccord*, au sens où l'accord et l'alignement sont systématiquement évités, car considérés comme des capitulations argumentatives. Dans un tel contexte, l'accord n'est pas un présupposé de l'interaction, mais une ressource, dont l'emploi relève d'une *stratégie* argumentative.

Le désaccord argumentatif

- n'est pas réparé instantanément au fil de l'interaction où il est apparu ;
- est thématiqué dans l'interaction ;
- peut être porté sur un site argumentatif spécifique. Il engendre alors des interactions organisées autour d'un conflit préexistant ;
- le traitement du conflit est la raison d'être de ces interactions et conditionne leur déroulement ;
- les interventions des participants sont développées et planifiées ;
- ces interactions sont saillantes pour la personne, mémorisées, ruminées et réélaborées au cours du temps.

3.3 Production des positions argumentatives

Un énoncé **E** ou un contenu linguistique quelconque devient **une position du locuteur** dans la configuration dialogale suivante :

- (1) L1 dit D, quelque chose d'essentiel pour lui, ou simplement anecdotique pour son propos général.
(1) n'est pas un "stade d'ouverture" dialectique. Le locuteur n'a pas forcément l'intention d'ouvrir une dispute.
- (2) D n'est pas ratifié par L2, qui produit un second tour non préféré.
Le désaccord émerge.
- (3) D est maintenu, réasserté ou reformulé, par L1.
- (4) D, ou sa reformulation, est rejeté par L2.
Le désaccord est ratifié, il devient le thème de l'échange ; formation d'une stase. D est maintenant une position assumée par L1 (3) et rejetée par L2 (4).
- (5) Apparitions de tours anti-orientés, contenant des arguments pour et contre.

La stase se développe selon sa propre logique, et produit une question argumentative. La non-ratification peut se produire à tout moment dans une interaction et peut concerner tout énoncé de premier ou second plan, V. Négation. En d'autres termes, le fait d'être **une position argumentative** n'est pas la propriété d'un énoncé déclaratif, mais le résultat d'un traitement particulier d'un contenu dans une configuration interactive.

C'est la réaction du destinataire qui produit la position. "Être une position, une proposition, une conclusion" est une propriété relative à un état du dialogue ou de l'interaction.

5. Désaccord radical (*deep disagreement*)

Dans son essence, la polémique serait fallacieuse du fait d'un engagement personnel trop intense. Il en va tout différemment, en principe, du désaccord profond ou radical (*deep disagreement*), notion introduite par Fogelin (1985). Un débat radical n'est pas forcément une controverse ou une polémique, au sens où le débat radical peut très bien rester paisible. Il est au-delà de la controverse ou de la polémique en ce qu'il mettrait en jeu les principes ou des valeurs incompatibles ; le différend qui l'organise serait caractérisé par une différence métaphysique plutôt qu'un conflit épistémique. Autrement dit, si le débat radical n'avance pas, ce n'est pas la faute à l'excessive implication (*involvement*) des participants, mais bien parce que la réalité n'arrive pas à exercer une pression suffisante sur les discours orientés par ces intérêts ou valeurs inconciliables. On en a tiré la conséquence que l'existence de tels débats était un défi lui-même « radical and shocking » (Turner et Campolo 2005, p. 1) à l'entreprise argumentative elle-même :

Si tel était le cas, que deviendrait la discipline ? Et, plus important sans doute, comment pourrait-on traiter les désaccords radicaux ? Du coup, c'est tout le champ et ses réalisations qui semblent menacés. (*ibid.*).

V. Consensus - Dissensus

DESTRUCTION DU DISCOURS

La réfutation est un acte argumentatif actant une rupture sur le contenu, mais **coopératif en ce qui concerne l'activité**. Le refus de coopération se manifeste par une série de manœuvres non argumentatives, allant du refus d'entendre au refus de prendre en compte le contenu du discours de l'opposant.

La **réfutation** argumentative repose sur ce qui est dit par l'opposant, sur l'examen de la teneur du discours rejeté, sur sa **pertinence** pour la discussion en cours, ou sur des considérations liées à la personne qui le tient. Bien ou mal, la réfutation est argumentée. Les discours soutenant une position peuvent être **détruits** par des manœuvres radicales tendant non pas à les *réfuter argumentativement* mais à les *détruire*.

Ces stratégies de destruction visent à annuler la parole de l'autre, à lui enlever sa substance et sa pertinence, et à s'assurer qu'elle n'aura aucun impact pratique sur le groupe. Elles recherchent le *K. O. verbal* (Windisch 1987). En fait, la déclaration "je ne suis pas de ton avis" marque un haut degré de coopération argumentative.

1. Interdire de parole

La façon la plus radicale d'en finir avec une opinion, c'est **d'empêcher ses partisans de s'exprimer**, en saturant leurs sites et leurs comptes Internet, ou, à l'oral, par des manifestations bruyantes qui "couvrent" leur parole. Du point de vue politique, une opinion peut être légalement prohibée ; la loi punit les appels au crime et l'incitation à la haine. V. [Respect](#).

2. Refuser de prendre le rôle d'interlocuteur

Dans les interactions ordinaires face à face, le discours peut être détruit par des manœuvres interactionnelles non verbales, la plus radicale étant **le refus d'entendre** (et de laisser les autres entendre), le discours que l'on rejette. L'accord se manifeste par divers phénomènes de ratification et, inversement, un simple manque de ratification, l'inertie du partenaire, peut l'amener à retirer son discours, V. [Désaccord](#).

L'interaction suivante se déroule en classe de travaux pratiques de sciences physiques. [1] La leçon porte sur la notion de force, et s'appuie sur un petit dispositif, une pierre suspendue à une potence. Deux élèves, travaillant en binôme, sont filmés. La question posée par la professeure est :

Quels sont les objets qui agissent sur la pierre ?

Puis elle s'adresse à la classe, les deux élèves la regardent :

alors j'ai pris un objet dans le sens le plus général c'est tout ce qui peut agir sur la pierre heu: de manière visible ou invisible si puis di: heu: voilà

Un des élèves, **F**, répond, en se tournant vers son partenaire :

ben l'air l'air l'air ... l'air ça agit l'air quand tu as fait ça l'air

Après une interruption, **F** reprend son argumentation, en agitant son bras de bas en haut et de haut en bas :

quand tu fais ça il y aura l'air après puisque tsais quand tu fais un mouvement de vitesse comme ça c'est pareil il y a l'air je suis sûr mais là pour l'instant on répond pas encore ça mais

Son partenaire prend la parole, en jouant avec la pierre :

ya l'attraction

F produit une argumentation en tout point conforme au schéma de Toulmin. La conclusion (claim) est “[c'est] l'air [qui agit sur la pierre]” ; elle est appuyée par un appel à une analogie implicite, “c'est pareil”, entourée et étayée par un discours et une gestuelle *ad hoc*. La conclusion est renforcée, “je suis sûr”, mais paradoxalement immédiatement retirée : “mais là pour l'instant on répond pas encore ça”. Ce retrait totalement inattendu au vu de ce qui le précède n'est compréhensible qu'en référence au comportement interactionnel de son partenaire, qui, pendant toute cette construction, regarde fixement la pierre, et ne donne aucun signe de ratification, ne signalant même pas qu'il entend ce que dit F, avec qui, par ailleurs, il s'entend très bien, comme le montrent leurs échanges ultérieurs, entièrement collaboratifs.

3. Refuser de prendre en compte l'argumentation en tant que telle

L'opposant peut rejeter une argumentation sans s'embarrasser d'une réfutation élaborée. Les ressources non argumentatives de rejet de l'argumentation ne manquent pas.

Mépris

On peut faire le coup du [mépris](#) à son adversaire, en déclarant sa position adverse **sous-argumentative**, donc indigne d'une réfutation.

Raillerie

On peut tourner son discours en **dérision**, en faire matière à plaisanteries pour se rallier les indécis ; c'est un moyen commode de reformater l'échange pour éviter la discussion sur le fond. C'est ce genre de manœuvre que condamnent les fallacies d'histrionisme, V. [Rire](#) ; [Inversion d'orientation](#).

Critique de l'expression

La critique de l'expression peut être substituée à la critique du contenu. Un discours gênant peut être détruit par une critique centrée **sur la forme de son expression**, sans prendre en compte l'argument lui-même. La rhétorique ancienne énumère une trinité de qualités majeures du discours, *qualité* de la langue, *clarté* et *vivacité* de l'expression (respectivement *latinitas*, *perspicuitas* et *ornatus*). Un défaut réel ou inventé sur chacun de ces points peut servir une stratégie de destruction.

— **Qualité de la langue** : “tu ne connais pas la langue que tu prétends parler !”

La *latinitas* correspond à la qualité, la correction grammaticale du latin, ou, d'une façon générale, de la langue dans laquelle le locuteur s'exprime. Dans une situation polémique, l'opposant peut rejeter un discours *a priori* en fondant son rejet sur un défaut grammatical : “tu es à peine compréhensible, arrête de parler dans ton dialecte !”.

Ces stratégies fondées sur les défauts d'expression ne sont ni marginales ni inefficaces :

Dans une orthographe incertaine, Madame X remet en cause l'évaluation de ses compétences linguistiques par le jury du concours.

Mme X a échoué à un examen portant notamment sur ses compétences linguistiques. Elle conteste la décision du jury, qui répond en mentionnant « l'orthographe incertaine » de sa lettre de plainte. *Stricto sensu*, ces erreurs d'orthographe ne prouvent pas que son examen ait également été mal orthographié, mais néanmoins le suggèrent fortement. En tout cas, cette mention souligne une négligence de l'interlocuteur, ce qui suffit à dévaloriser la plainte.

— **Clarté et vivacité de l'expression** : “*Tu es confus et ennuyeux*”

Des stratégies analogues sont fondées sur la clarté, la transparence de l'expression (*perspicuitas* ou *aptum*) : “*L'exposé était confus*” ; et sur la vivacité (*ornatus*, au sens de “décoration”) : “*Son exposé était si ennuyeux !*”.

Il est préférable pour un discours argumentatif d'être grammaticalement correct, clair et intéressant. Par ailleurs, il est humain de considérer comme corrects, clairs, et intéressants les discours avec lesquels on est d'accord. Il ne s'agit pas simplement d'une question psychologique ou de “mauvaise foi”. Ce fait a une pertinence cognitive : on connaît mieux le discours avec lequel on est d'accord ; ses principes profonds sont considérés comme évidents, il est plus facile de récupérer les contenus ellipsés et les liens manquants ; ses variations sont tolérées et appréciées ; il est mieux mémorisé, etc.

Symétriquement, il est relativement naturel d'appliquer au discours de l'opposant ce type de stratégie de destruction, niant que les conditions minimales d'intercompréhension soient satisfaites.

[1] <https://visa-video.ens-lyon.fr/visa-web/>

DIALECTIQUE

La dialectique ancienne est un jeu de dialogue à deux locuteurs où un partenaire tente de réfuter une proposition jouissant d'une certaine acceptation sociale et défendue par l'autre partenaire. Cette dialectique a été renouvelée par la pragma-dialectique dans le sens de l'élimination des différences d'opinion.

La dialectique hégélienne procède non pas par élimination du faux mais par synthèse des opinions en présence.

Dialectique et *dialogue* ont la même étymologie grecque “*dia + legein*”, “à travers” + “dire”. Ce préfixe *dia-* est différent du préfixe *di-* signifiant “deux”. Étymologiquement, un *dialogue* n'est pas une conversation à deux personnes (qui pourrait être désignée comme un *dilogue*) ; la condition n'est pas sur le nombre de personnes entre lesquelles la parole circule, mais sur le fait qu'elle circule. Cependant, la notion historique de dialectique renvoie bien à un dialogue réglé mettant aux prises *deux* partenaires.

1. La méthode dialectique ancienne

La méthode dialectique ancienne théorisée par Aristote part d'une question “**P** ou **non-P** ?” ; “*être riche, est-ce une bonne chose ou non ?*”, et se propose de la résoudre méthodiquement par **la méthode dialectique**, qui permet d'éliminer l'un des termes de l'alternative, à l'aide d'un instrument, le *sylogisme dialectique*, mis en œuvre dans une interaction normée.

La dialectique est *une méthode philosophique* employée notamment dans la recherche *a priori* de la définition des concepts fondamentaux. Dans cette fonction de clarification des premiers principes, elle a été remplacée par l'axiomatisation.

1.1 Raisonnement dialectique

Comme la science mathématique et l'argumentation rhétorique, le raisonnement dialectique procède *par syllogisme ou par induction* (Aristote, *S. A.*, I, 1, 5-15 ; p. 2).

Le syllogisme dialectique a pour particularité d'être fondé sur des *prémisses* qui ne sont pas vraies et premières, comme celles du syllogisme logique, mais de simples *endoxa* (Aristote, *Top.*, I, 1, 100a30 ; p. 2).

Tricot traduit *endoxa* par « prémisses probables » (*ibid.*) et Brunschwig par « idées admises » (Aristote, *Top.* Brunschwig, *ibid.*, p. 1). *Les règles de déduction* strictes sont remplacées par des *topoi*.

D'après les *Seconds analytiques*, le raisonnement dialectique « [prend] les prémisses comme comprises par l'adversaire » (Aristote, *S. A.*, i, 1, 5 ; p. 2). Le jeu se déroule entièrement *dans le système de croyance du Répondant*, il a pour fonction de tester la cohérence de ce système, V. [Ad hominem](#).

1.2 Interaction dialectique

Elle se joue entre deux partenaires, le *Répondant* (ou *Répondeur*) et le *Questionneur* (Brunschwig 1967, p. 29). C'est une interaction bornée, régie par des règles strictes, qui procède par

questions et réponses, avec un gagnant et un perdant : on peut parler de “**jeu dialectique**”. L’un de ces partenaires, le Répondant, choisit d’asserter soit **P** soit **non-P**. Le Questionneur doit réfuter la proposition que le Répondant a choisi de soutenir, par le biais de questions totales, c’est-à-dire auxquelles le Répondant répond par *oui* ou par *non*. Sur la base de ces réponses, le Questionneur doit amener le Répondant à affirmer la proposition contradictoire de celle qu’il a acceptée au début du jeu. S’il y parvient, alors il a gagné la “partie de dialectique” ; s’il échoue, c’est le Répondant qui l’emporte. La pratique dialectique correspond donc à un test [*ad hominem*](#) de l’affirmation défendue par le Répondant.

La réfutation dialectique par les conséquences contradictoires a la forme suivante :

Pierre affirme “*S est P*”.

D’une part, *S* possède l’attribut *Q* : la doxa le dit et l’adversaire l’admet.

D’autre part les *P* possèdent les attributs *non-Q*.

Si *S* était *P*, il devrait posséder l’attribut *non-Q*.

Donc Pierre affirme des choses incompatibles à propos de *S*.

Pierre affirme que le pouvoir est un bien.

Or tout le monde est d’accord pour dire que le pouvoir corrompt.

Or la corruption est un mal.

Or le bien est incompatible avec le mal.

Pour être un bien, le pouvoir devrait exclure la corruption.

Ou encore : tu dis qu’Untel est un super champion ; tu admets, comme tout le monde, qu’un super champion ne se dope pas ; or Untel se dope, il n’est donc pas un super champion.

Ce topos met en contradiction les dires avec les conséquences de ces mêmes dires ; il correspond à : *Tu affirmes les [contraires](#) à propos d’un même être (il se dope et il est un super champion) Cette forme de réfutation exploitée dans l’échange dialectique philosophique est à la racine de la réfutation ordinaire.*

Du point de vue langagier, tout l’art est dans la construction de **non-P**. En fait, ce qui est dit par le proposant, c’est quelque chose comme *S est X* ; son opposant construit *X* comme *non-P*, par une série de paraphrases argumentatives, V. [Contraires](#) ; [Absurde](#).

1.3 Autorité et dialectique

Les *Topiques* définissent le débat dialectique comme la “mise en question” d’un *endoxon*, d’une “opinion probable” ou “idée admise”, c’est-à-dire étayée par une autorité sociale :

Sont des idées admises [*endoxa*], les opinions partagées par tous les hommes, ou par presque tous, ou par ceux qui représentent l’opinion éclairée, et pour ces derniers par tous, ou par presque tous, ou par les plus connus et les mieux admis comme autorités. (Aristote *Top.* Brunschwig, i, 1, 100b20 ; p. 2)

Cette autorité de l’opinion n’est pas une question de tout ou rien. Elle est dérivée de l’autorité des différents groupes sociaux, selon une gradation qui va du quantitatif au qualitatif, de l’opinion du genre humain (consensus universel) à l’autorité de « l’opinion éclairée » jusqu’à celle d’une personne illustre, V. [Doxa](#).

En établissant ce continuum, Aristote valorise les différents ordres d’*endoxa* ; on est loin des problématiques de la doxa comme *cliché* ou *stéréotype* comme du “prêt-à-penser” donc, de façon tout aussi mécanique, du “prêt-à-dénoncer”. Les *endoxa* sont des idées “dignes d’être discutées”. Elles définissent *a contrario* ce qu’est une *thèse* :

Une thèse est un jugement contraire à l'opinion courante, émis par quelque philosophe notable [...] (j'ajoute *notable*) car ce serait une sottise que de se préoccuper des opinions contraires aux opinions courantes professées par le premier venu. (Aristote, *Top.*, i, 11, 104a15-25 ; p. 26)

En d'autres termes, « si c'était le premier venu qui émettait des paradoxes, il serait absurde d'y prêter attention » (Aristote, *Top.* Brunschwig, i, 1, 100b20 ; p. 17). L'autorité entrant dans le débat est clairement fondée socialement.

Il est remarquable de voir ainsi la diversité et *la mise en compétition* des autorités — et non pas *l'appel* à l'autorité — mis à la base du débat intellectuel par excellence. L'autorité n'est pas là pour clore la discussion, mais pour l'ouvrir : dire qu'une proposition est soutenue par une autorité, ce n'est pas dire qu'elle est vraie, mais qu'elle est *discutable, qu'elle mérite d'être discutée*.

1.4 La dispute scolastique

La dispute scolastique (*disputatio*) correspond à la pratique médiévale du jeu dialectique. C'est un instrument de recherche et d'enseignement de la théologie. On part d'une question précise, conçue par un maître. Deux participants, maîtres ou étudiants, dans les rôles de proposant et d'opposant, soutiennent l'un une réponse à la question et l'autre attaque cette réponse. Au terme de la discussion, le maître propose une solution et réfute les arguments qui vont à son encontre (Weijers 1999).

2. Renaissance de la dialectique : la pragma-dialectique

La méthode dialectique ancienne qui avait décliné depuis la Renaissance (Ong 1958) a été reconstruite dans le cadre des jeux de dialogue, et est revenue au tout premier plan des études d'argumentation avec la nouvelle dialectique, la *pragma-dialectique* de van Eemeren & Grootendorst (1996, etc.).

Les termes *Proposant* et *Opposant* utilisés pour désigner les partenaires principaux d'une argumentation sont empruntés à la théorie dialectique. Le *Répondant* du jeu dialectique n'a pas à construire une preuve positive de la proposition qu'il soutient, mais doit simplement éviter de se laisser piéger dans une contradiction.

Comme en dialectique ancienne, en pragma-dialectique il s'agit de valider ou de retirer une proposition, en se guidant sur un système de [règles](#).

Le journaliste interviewant une personne ayant des responsabilités et des capacités de décision et s'efforçant de la mettre en difficulté est proche de la situation du Questionneur dialectique.

L'argumentation concrète se distingue sur des points importants de l'argumentation dialectique au sens historique. D'une part, les partenaires mêlent argumentation étayant leurs positions propres et réfutation de celle de l'opposant. D'autre part, les propositions avancées ne sont pas soutenues simplement par un étayage rationnel, mais par les investissements personnels des participants.

Dans le prolongement d'une définition générale de la dialectique comme « pratique du dialogue raisonné, [l'art] d'argumenter par questions et réponses » (Brunschwig 1967, p. 10), on peut considérer que le processus conversationnel se « **dialectise** » dans la mesure où il porte sur un **problème précis** et défini d'un commun accord ; où il se joue entre **partenaires égaux**, mus par la recherche du **vrai**, du juste ou d'un bien commun, entre lesquels **la parole circule librement**, dans le respect de **règles** explicitement établies et auxquelles souscrivent les partenaires.

3. Dialectique aristotélicienne et dialectique hégélienne

À la différence de la dialectique aristotélicienne, la dialectique hégélienne ne procède pas par élimination du faux, mais par **synthèse des positions** en présence. L'opposition n'est pas résolue, mais dépassée.

Cette dialectique a pour objet non pas le monde fixe des essences, mais le monde mouvant de l'histoire des sociétés.

La dialectique aristotélicienne est fondée sur le principe de non-contradiction, alors que la dialectique hégélienne tend vers un "au-delà" de la contradiction.

Cette dernière est vivement attaquée, au moins sous ses versions opportunistes :

[H] proclame "puisque le monde est déchiré de contradictions, seule la dialectique (qui admet la contradiction) permet de l'envisager dans son ensemble et d'en trouver le sens et la direction". Autrement dit, puisque le monde est contradiction, l'idée du monde doit être contradiction ; l'idée d'une chose doit être de même nature que cette chose ; l'idée du bleu doit être bleue. Julien Benda, *La trahison des clercs*, 1927 / 1975 p. 63.^[1]

Le dialogue fait de négociations et d'ajustements, permet le sauvetage des faces, alors que la dialectique aristotélicienne correspond à une dialectique logique d'élimination du faux, sans considération pour les questions de personnes.

4. Rhétorique et dialectique

L'usage de la déduction syllogistique est le propre de la *science* ; **la dialectique est législative**, elle sert la discussion des fondements *a priori* qui serviront de prémisses à la déduction scientifique ; **la rhétorique a une fonction exécutive** : elle s'occupe des affaires courantes, publiques, relevant du droit, de la politique, et, avec le développement du christianisme, de la croyance religieuse. Elle traite aussi du renforcement des principes qui régissent cette pratique, par le biais de l'épidictique.

Selon leur définition ancienne, dialectique et rhétorique sont **les deux arts du discours**. La rhétorique argumentative est « le pendant [*antistrophos*] de la dialectique » (Aristote, *Rhét.*, i, 1, 1354a1 ; Chiron, p. 113).

— La dialectique est une technique de la *discussion* entre **deux partenaires**, procédant par (brèves) **questions et réponses**. La rhétorique a pour objet le **discours monologal** (possible-ment *monologique*) *long et continu* adressé à un **auditoire**.

— Rhétorique et dialectique utilisent les mêmes fondements d'inférence, les **topoi**, appliqués à des énoncés plausibles, les **endoxa**, composantes d'une *doxa*, (Amossy 1991 ; Nicolas 2007).

— La rhétorique est à la **parole publique** ce que la dialectique est à la **parole philosophique**.

— La dialectique porte sur des thèses d'ordre **philosophique**. La rhétorique s'intéresse à des questions particulières, d'ordre **social ou politique**.

[1] Julien Benda, *La trahison des clercs* 1927. Extrait de la *Préface* à l'édition de 1946. Paris, Grasset, 1975, p. 63.

DIALOGUE ► Interaction ; Logiques du dialogue

Argumentation par le DILEMME

L'argumentation par le dilemme schématise une situation de choix sous la forme d'une alternative dont les deux termes sont également inacceptables. On la réfute en reconstruisant le dilemme comme un faux dilemme, et qu'il existe une issue possible

1. Problèmes de choix, dilemmes moraux

On n'a pas de problème de choix si les deux actions ont des conséquences également positives, ou si l'une des deux actions a des conséquences négatives et l'autre des conséquences positives.

Si les deux actions ont des conséquences plus ou moins positives ou plus ou moins négatives, on peut parfois régler la question du choix par simple hiérarchisation, par préférence pour le plus grand bien et le moindre mal : *la bourse ou la vie?*

Si les conséquences négatives transgressent également des impératifs moraux absolus, on est face à un dilemme moral : peut-on sacrifier une personne pour en sauver deux?

L'un des dilemmes moraux les plus connus est "le dilemme du tramway". Il faut imaginer un train roulant à pleine vitesse. Sur votre chemin, vous rencontrerez cinq personnes attachées à la voie. Cependant, il est possible d'appuyer sur un bouton pour changer d'itinéraire, avec la difficulté que dans cette nouvelle voie il y a aussi une personne attachée aux rails.

Dans ce cas, le dilemme porte sur une action. Le débat est de savoir s'il est moralement plus valable de laisser le train suivre son cours et tuer cinq personnes ou de décider délibérément que la personne sacrifiée devrait être celle qui est attachée à l'autre voie. Si les choses devaient suivre leur cours normal, il ne mourrait pas. Celui qui appuie sur le bouton lui donne la mort. (<https://nospensees.fr/trois-grands-dilemmes-moraux/> (14-01-2023))

Le côté artificiel de telles situations rappelle celles qui sont mises en scène dans les [expériences de pensées](#).

L est face à un dilemme s'il y a nécessité de choisir alors que **toutes les issues sont négatives** et qu'il n'est **pas possible de les hiérarchiser** :

— L doit impérativement prendre une décision (il ne peut esquiver, temporiser).

— Il se trouve face à une alternative, il a le choix entre deux possibilités d'action bien distinctes :

Chacune de ces possibilités le conduit au même résultat pour lui est radicalement négatif.

Chacune de ces possibilités le conduit un résultat moralement inacceptable.

Le choix est impossible. **Il doit se résigner à cette situation.**

Le chantage, et l'argumentation par la force — “la bourse ou la vie !” — sont des exemples de dilemmes artificiels manigancés pour nuire à quelqu'un.

2. Argumentation par le dilemme

Le dilemme est un mode d'argumentation consistant à acculer son adversaire en schématisant sa situation de telle sorte que toutes les issues favorables lui sont fermées.

S'il s'agit d'une accusation, la schématisation montre à l'accusé toutes les lignes de défense qu'il pourrait adopter conduisent à la même conclusion et qu'elle lui est défavorable :

— Ou vous étiez au courant de ce qui se tramait dans vos services, et vous êtes complice, au moins passif, de ce qui est arrivé, et vous devez démissionner.

— Ou vous n'étiez pas au courant, alors vous ne contrôlez pas vos services, et vous devez démissionner.

— Donc vous devez démissionner.

En janvier 1991, Mikhaïl Gorbatchev était Président de l'URSS, poste nouvellement créé. À ce titre, il était directement responsable des actions militaires de l'URSS.

De plus en plus coincé, Gorbatchev était aussi, il faut bien le dire, de plus en plus aveugle. En janvier 1991, profitant de ce que le monde entier suivait à la télévision la première guerre du Golfe, les chars russes sont entrés dans Vilnius puis, devant la résistance, s'en sont retirés en laissant sur le pavé une quinzaine de morts. Ce « dimanche noir » a fini de discréditer Gorbatchev auprès des démocrates : qui voulait, après cela, entendre encore parler de socialisme à visage humain ? Pour se blanchir, et de la tentative et de son échec, il a prétendu n'être pas au courant, et on se demandait ce qui était le pire : qu'il soit menteur ou complètement hors du coup.

Emmanuel Carrère, *Limonov*. P.O.L, 2011, p. 328.

3. Faux dilemme ! Réplique à l'argumentation par le dilemme

Un interlocuteur résolu rejette ce choix comme une *mise en demeure*, **un faux dilemme** insupportable parce que *biaisé*. *Ils doivent* montrer que le dilemme est mal construit, et qu'il radicalise artificiellement une opposition plus complexe. L'opposition est reconstruite de façon à faire apparaître un troisième terme, une porte de sortie, V. [Cas par cas](#).

Que l'adhésion franche et massive des citoyens m'engage à rester en fonction, l'avenir de la République nouvelle sera décidément assuré. Sinon, personne ne peut douter qu'elle s'écroulera aussitôt et que la France devra subir, mais cette fois sans recours possible, une confusion de l'État plus désastreuse encore que celle qu'elle connut autrefois.

Charles de Gaulle, *Allocution télévisée du 4 novembre 1965*

e où il annonce sa candidature à l'élection présidentielle de décembre 1965.^[1]

Les opposants ont reformulé cette schématisation sous la forme du slogan “*moi ou le chaos*”. Un partisan du Général lit cette déclaration comme un *choix* clair à opérer entre le bien et le

mal. Un indécis peut y voir l'expression d'un vrai dilemme, un choix à opérer entre deux options également désagréables, la moins désagréable étant de voter pour le Général. *L'argumentation pragmatique* engendre systématiquement des dilemmes, puisque toute mesure entraîne ici des avantages et là des inconvénients. Les proposants maximisent les avantages et minimisent les inconvénients, les opposants font l'inverse, et les autres se trouvent face à un dilemme.

Retourner le dilemme

Est-il rien, par exemple, de plus subtil que la réponse de Jésus au sujet de la femme adultère? Les Juifs lui ayant demandé s'ils lapideraient cette femme, au lieu de répondre positivement¹, ce qui l'aurait fait tomber dans le piège que ses ennemis lui tendaient, la négative étant directement contre la loi et l'affirmative le convainquant² de rigueur et de cruauté, ce qui lui aurait aliéné les esprits : au lieu, dis-je de répartir comme aurait fait un homme ordinaire, *que celui*, dit-il, *d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre*. Réponse adroite et qui montre bien la présence de son esprit³.

⁽¹⁾ Au lieu de répondre par oui ou par non — ⁽²⁾ Montrant de façon irréfutable — ⁽³⁾ Sa présence d'esprit.

Traité des trois imposteurs, attribué à Paul Thiry, baron d'Holbach, 1723-1789. [2] .

La scène rapportée par l'auteur est tirée de l'Évangile de Jean, 8 (Bible Segond). La question posée par « les Juifs » est :

“Maître, cette femme a été surprise en flagrant délit d'adultère. ⁵ Moïse, dans la loi, nous a ordonné de lapider de telles femmes. Et toi, que dis-tu?”

L'évangéliste précise : « Ils disaient cela pour lui tendre un piège, afin de pouvoir l'accuser » — au cas où il ne se rallierait pas à la Loi juive, de ne pas respecter cette Loi.

4 Dilemme / Faux dilemme : un topos transculturel

Mencius, Bk 6, Part B

[*Le dilemme...*]

A man from Ren asked Wuluzi, “Which is more important, ritual or food?”

— “Ritual is more important,” said Wuluzi.

— “Which is more important, sex or ritual?”

— “Ritual is more important.”

“What if you would starve to death if you insisted on ritual, but you could get food if you didn't. Would you still have to abide by ritual? What if by skipping the ritual groom's visit to receive the bride you could take a wife, but otherwise you could not? Would you still insist on the groom's ritual visit?”

Wuluzi was unable to reply, and the next day he went to Zou to consult with Mencius.

[*... est un faux dilemme*]

Mencius said, “What's difficult about this? And inch long wood chip could measure higher than a building if we hold its tip up above and ignore the difference in what is below. When we say that gold is heavier than feathers, we don't mean a buckle's worth of gold and a cartload of feathers! If you compare the extremity of need for food with a minor ritual, it's not just food that can seem more weighty. If you compare the extremity of need for joining of the sexes with a minor ritual, it's not just sex that can seem more weighty.”

“Go back and respond to him like this: ‘What if you could get food you need only by twisting your elder brother’s arm – would you twist it? What if you could get a wife only by climbing over your neighbor’s east wall and dragging his daughter off – would you do it?’”

Le premier échange est un échange dialectique. L'homme de Ren est le questionneur, Wuluzi le répondant. Les deux questions, posées de façon absolues, amènent Wuluzi à affirmer ce qui est la doxa, “le rituel est la chose la plus importante, plus que la nourriture, plus que le sexe”. Troisième question, le rituel est mis en balance avec une nécessité vitale (*starve to death*) et avec la nécessité, tout aussi pressante, de prendre femme. Soit Wuluzi maintient sa ligne de réponse et répond *oui*, ce qui est un défi au sens commun, soit il répond *non*, et il se contredit.

Mais Mencius est là pour résoudre le cas. Pour cela, il propose une analogie: il suffit d'élever le bout du crayon pour qu'il apparaisse plus haut que la maison; l'or est plus lourd que les plumes, ce qui ne signifie pas que n'importe quelle quantité d'or pèse plus que n'importe quelle quantité de plume. De même, les rituels n'ont pas tous la même importance; n'importe quel rituel n'est pas plus important que n'importe quelle nécessité vitale.

Et Mencius rend au dialecticien la monnaie de sa pièce ; il existe des impératifs rituels qui l'emporteraient sur les nécessités vitales elles-mêmes : casser le bras de son frère, violer le domicile du père pour enlever la fille: dans ces cas, l'homme de Ren accepterait-il de violer les rituels ?

Autrement dit : si on oppose un impératif moral à une nécessité vitale, alors c'est la seconde qui l'emporte. Si l'impératif moral est absolu, alors il l'emporte.

Posée dans l'absolu, la question est insoluble. Ramenée aux réalités pratiques, les réponses sont simples

Ce cas d'école montre que la pratique du dilemme et faux dilemme ne sont pas des exclusivités de la culture occidentale.

[1] <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu00101/de-gaulle-fait-acte-de-candidature-en-1965.html>, (20-09-2013).

[2] Cité d'après la reproduction de l'édition de 1777, Éd. de L'idée libre, Rungis, 2014.

Argument DIRECT et argument INDIRECT

Une argumentation *directe* repose sur un argument substantiel tiré du domaine thématique défini par la question et lui apportant une réponse par le moyen d'un topos inférentiel.

On distingue deux formes d'argumentation *indirecte* (*d'indirection*)

— Une argumentation fondée sur un argument périphérique, V. Circonstances.

— Un argument qui soutient une conclusion en se fondant sur le fait que la conclusion opposée est fautive ou indéfendable. Cet argument montre non pas que les choses sont telles et telles, mais **qu'elles ne peuvent pas être autrement**. Le topos utilisé est une loi de la pensée ordinaire “*on ne peut pas avoir simultanément P et non-P*”, qui vaut dans tous les domaines argumentatifs. Quel que soit le contenu substantiel de l'affirmation **P**, si on sait que **non-P** est fautive, alors **P** est vraie. La conclusion n'apporte rien de substantiel à la discussion de **P**, ni connaissance ni compréhension.

Les arguments suivants sont des arguments indirects de ce second type :

- Argumentation par l'*ignorance* : on adopte une croyance parce qu'on n'a aucune raison de ne pas l'adopter.
- Arg. par t'*absurde* : on adopte une proposition parce que la proposition contraire conduit à une absurdité.
- Arg. au *cas par cas* : on admet le cas résiduel parce que tous les autres sont rejetés.

— On appelle également argumentation directe une argumentation développée par des participants impliqués dans les enjeux, et argumentation indirecte une argumentation rapportée, en particulier une argumentation **racontée**, c'est-à-dire **mise en scène selon un genre journalistique ou littéraire** : théâtre, roman, poésie, etc. Les personnes représentées comme des acteurs primaires de l'argumentation ne sont pas nécessairement impliqués dans les enjeux de la question argumentative traitée.

Argument de la **DIRECTION**

L'argument de la direction est défini par Perelman et Olbrechts-Tyteca comme un argument « fondé sur la structure du réel ». Il met en œuvre la stratégie par [étapes et amorçage](#) :

L'argument de la direction consiste essentiellement dans la **mise en garde contre l'usage du procédé des étapes** : si vous cédez cette fois-ci, vous devrez céder un peu plus la prochaine fois, et Dieu sait où vous allez vous arrêter.

Perelman et Olbrechts-Tyteca [1958], p. 379

Le procédé des étapes correspond à l'argument par la [pente glissante](#), un procédé classique de [manipulation](#).

Le point essentiel est celui de l'**imputation d'intentionnalité**. Le développement par étapes peut correspondre soit à une *stratégie intentionnelle* manipulatoire, soit à un *développement causal autonome*, inaperçu de la personne qui souhaite s'engager dans la première étape.

Hedge considère que l'attribution d'une intention manipulatoire serait contraire à la sixième règle de la controverse honorable, V. [Norme](#) ; [Règles](#) ; [Évaluation](#).

DISSENSUS

Formes du consensus. Le dissensus est approuvé dans son principe, mais pour être mieux éliminé. Après avoir été condamné comme un péché de langue (*contentio*), le dissensus est rejeté comme le lieu de la violence verbale et des sophismes. **Dédiaboliser le dissensus.**

1. Consensus

1.1 Consensus comme accord posé ou visé par l'argumentation

V. [Accord](#) ; [Persuasion](#).

1.2 Argument du consensus

L'argument du consensus couvre une famille d'arguments qui fondent la vérité d'une proposition sur le fait qu'il y a consensus à son sujet, ou qui permettent de rejeter une proposition qui s'oppose au consensus. Le locuteur allègue que les données sur lesquelles il fonde son argumentation font l'objet d'un consensus de tous les hommes et de tous les temps, et qu'en ne s'y ralliant pas, son interlocuteur s'exclurait de cette communauté. Ces arguments ont la forme générale :

On a toujours pensé, désiré, fait... comme ça. Donc achetez (désirez, faites...) comme ça. Tout le monde aime le produit Untel.

Argument du (plus) grand nombre (lat. arg. *ad numerum* ; *numerus* "nombre") — l'argument du (plus) grand nombre tend vers l'argument du consensus universel.

— *La majorité / beaucoup de gens ... pensent, désirent, font... X. Trois millions d'Américains l'ont déjà adopté !*

— *Mon livre s'est mieux vendu que le tien.*

— *C'est un acteur très connu.*

Argument du sens commun — L'argument du consensus se combine aisément avec celui de l'autorité généreusement accordée à la *sagesse traditionnelle*, au *sens commun* ou au *bon sens* dans la mesure où il est la chose du monde la mieux partagée, V. [Autorité](#) ; [Fond](#).

— *Je sais que les Français m'approuvent.*

— *Seuls les extrêmes m'attaquent, tous les gens de bon sens seront d'accord avec moi.*

Critique du grand nombre : Le suivisme — l'argument du grand nombre est également lié à la *fallacie de suivisme* (en anglais *bandwagon fallacy*. Le *bandwagon* est littéralement le wagon décoré qui promène l'orchestre à travers la ville, et que tout le monde suit avec joie et enthousiasme. Métaphoriquement, suivre ou monter dans le *bandwagon*, c'est prendre le train en

marche, suivre le mouvement, se joindre à une “émotion” populaire, au sens étymologique. Parler de *bandwagon fallacy* c’est donc condamner le suivisme : on fait quelque chose simplement parce que ça amuse beaucoup de gens de le faire. Cette fallacie est également liée à l’argument populiste *ad populum*.

2. Dissensus

Les approches les plus courantes de la rhétorique argumentative se focalisent sur la persuasion, l’adhésion, la communion, le consensus, la co-construction... ; ces termes sonnent comme des impératifs moraux : “*la différence, c’est mal, l’identique, c’est bien*”, il faudrait être bien méchant pour ne pas être d’accord avec le principe de l’accord. La mise au premier plan de la persuasion et du consensus laisse croire que l’unanimité consensuelle serait l’état normal et sain de la société et des groupes, opposable à l’état *pathologique* que serait l’état de controverse et de polémique, en bref de *dissensus*.

Le *TLFi* ne donne pas le mot *dissensus* : cette forme régulière, calquée sur le latin, de la famille de *dissentiment*, correspond à l’antonyme indispensable à *consensus*.

2.1 La parole argumentative polémique

« Conflit, polémique, controverse » : d’après le *Petit Robert*, la polémique est un «débat par écrit vif ou agressif => controverse, débat, discussion» (*PR, Polémique*). La controverse semble plus pacifique, au moins dans sa définition : « Discussion argumentée et suivie sur une question, une opinion » (*PR, Controverse*), sinon dans ses exemples, où la controverse est qualifiée de « vive », voire « inexpiable ». Polémique et controverse sont des espèces du genre débat (pas forcément écrit), V. [Débat](#).

Le lexique distingue, d’une part, des interactions collaboratives non violentes, fortement argumentatives, comme *délibérer* et des interactions également fortement argumentatives, mais plutôt conflictuelles, dont relèvent la *polémique* et la *controverse* ; on trouve parmi ces espèces aussi bien *polémiquer* (académique / politique, écrit / oral) que *s’empoigner avec quelqu’un* (ordinaire, verbal, mimo-posturo-gestuel), ce qui peut fort bien se produire dans une *controverse* ; plus que de genres, il s’agit de différents *moments* ou de différentes *postures* interactionnelles, éventuellement très brèves. Pris dans son ensemble, le genre “débat” est à distinguer d’autres formes de violences verbales, non argumentatives, comme *l’échange d’injures*.

La violence verbale dans la controverse ou la polémique est moins marquée par l’injure que par une forme de dramatisation émotionnelle, souvent présente dans l’acte de parole ouvrant ce genre de débats : *s’insurger contre, s’indigner, protester*, mais pas toujours (*contester*). Du point de vue de leur retentissement émotionnel, controverse et polémique peuvent être *bles-santes*.

2.2 La passion du dissensus comme fallacie et péché

La polémique est précisément une forme de débat sans fin. Les polémistes (et les polémiqueurs) manifestent une passion pour le dissensus, qui leur fait sans cesse repousser la conclusion du débat ; l’amour du débat l’emporte sur l’amour de la vérité. Les polémiques prospèrent donc sur fond de paralogismes ; à la limite, le degré de polémique devient un bon indicateur du caractère fallacieux de l’échange : les paralogismes d’émotions et de hiérarchie (*ad personam, ad verecundiam*) sont immanquablement associés au débat « vif et agressif ». Le refus de se rendre

devant les arguments de l'autre est un paralogisme d'obstination, stigmatisé par la Règle 9 de la discussion critique, qui demande au proposant de s'incliner devant une réfutation menée de façon concluante, V. [Règles](#). Mais qui décide que le point de vue a été défendu de façon concluante ? Le polémiste est précisément celui qui refuse d'admettre que le point de vue de son opposant a été défendu de façon concluante, et qui pose que le sien est bien au-delà de tout doute raisonnable.

Cette condamnation de la polémique *fallacieuse* redouble celle que le Moyen Âge portait sur la dispute *peccamineuse*, considérée comme un péché de la langue. Les théologiens médiévaux ont construit une théorie des « péchés de la langue », parmi lesquels figure, en très bonne place, le péché de [contentio](#). Ce mot latin, qui a donné en français *contentieux*, signifie « lutte, rivalité, conflit (Gaffiot [1934], *Contentio*) :

La contentio est une guerre que l'on mène avec les mots. Ce peut être la guerre défensive de celui qui, têtu, refuse sans raison de changer d'avis. Mais il s'agit le plus souvent d'une guerre d'agression qui peut prendre de nombreuses formes : une attaque verbale inutile contre le prochain, non pour chercher la vérité mais pour manifester son agressivité (aymon); une querelle de mots qui, délaissant toute vérité, engendre le litige et va jusqu'au blasphème (Isidore) ; une argumentation raffinée et malveillante qui s'oppose à la vérité écoutée pour satisfaire un irrépressible désir de victoire (*Glossa ordinaria*) ; une altercation méchante, litigieuse et violente avec quelqu'un (Vincent de Beauvais) ; une attaque contre la vérité conduite en s'appuyant sur la force du *clamor* (*Glossa ordinaria*, Pierre Lombard). Souvent, cependant, la *contentio* apparaît dans les textes sans être définie, comme si la connotation d'antagonisme verbal violent attachée au terme suffisait à indiquer le danger qu'il faut éviter et le péché qu'il faut condamner.

Carla Casagrande et Silvana Vecchio, *Les péchés de la langue. Discipline et éthique de la parole dans la culture médiévale* [1987], Paris, Le Cerf, 1991, p. 213-214.

La *contentio* est un péché de "second niveau", dérivé d'un péché capital, essentiellement l'orgueil (« filiation de la vaine gloire », *ibid.*), mode d'expression de la colère et de l'envie. Une réserve cependant : les définitions restreignent le péché de *contentio* aux attaques violentes menées contre, ou en déni, de la vérité ; mais attaquer violemment l'erreur n'est pas un péché ; la colère, peccamineuse là, devient ici une *sainte* colère.

2.3 L'ère post-persuasion et la normalité du dissensus

Tout débat argumentatif un peu sérieux contient des éléments de radicalité, et cette radicalité est normale, nullement dramatique, ni du point de vue social ni du point de vue moral. L'appréciation exacte d'une situation argumentative demande une réévaluation du rôle des participants tiers ratifiés dotés du pouvoir de trancher, et par-dessus tout, une dé-diabolisation du dissensus. Comme le dit Willard, qui a beaucoup écrit à ce sujet :

Faire l'éloge du dissensus va à l'encontre d'une tradition ancienne en argumentation, qui valorise moins l'opposition que les règles qui la contraignent. (Willard 1989, p. 149).

La préférence pour le consensus n'exclut pas la normalité du dissensus. L'une relève des préférences, l'autre des faits. La question engage une vision du champ des études d'argumentation. L'étude de l'argumentation prend pour objet des situations où les différences d'opinion sont *produites, gérées, résolues, amplifiées* ou *transformées* à travers leur confrontation discursive. Savoir dans quelles conditions il convient d'œuvrer à *réduire* les différences d'opinions par la persuasion ou d'une autre manière, et dans quelles conditions il convient au contraire de *favoriser* leur développement est une question sociale et scientifique majeure ; elle a des

implications pédagogiques cruciales, qui ne peuvent être discutées que sur la base d'une appréhension correcte de ce qui se passe quand on argumente.

Il existe des conflits d'intérêts entre les humains et les groupes humains, et il arrive que ces conflits s'expriment dans des discours porteurs de points de vue différents. Ces différences d'intérêt *peuvent* être traitées par le langage (partiellement ou entièrement), et l'argumentation est *un des* modes de traitement langagier de ces différences d'intérêt, qui se matérialisent dans des différences d'opinion.

L'argumentation *peut servir* à travailler l'opinion de l'autre, le convaincre, créer des accords, réduire les différences d'opinion et produire du consensus ; c'est une affirmation empiriquement vraie. On peut prendre pour programme de recherche les conditions dans lesquelles une argumentation élaborée a été partie prenante d'une résolution de conflit, et de ce programme en découle un autre, portant sur la recherche des moyens par lesquels on peut favoriser l'accord, entre individus, nations, groupes religieux ou groupes humains en général ; rien ne dit que le même système de règles et les mêmes procédures soient efficaces à tous ces niveaux, seule une investigation empirique peut, éventuellement, en décider.

L'argumentation *peut servir* à diviser l'opinion et approfondir les différences de point de vue : c'est ce que fait, dans la vision chrétienne du monde, le discours du Christ :

34. Ne croyez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu apporter la paix, mais l'épée. 35. Car je suis venu mettre la division entre l'homme et son père, entre la fille et sa mère, entre la belle-fille et sa belle-mère ; 36. et l'homme aura pour ennemis les gens de sa maison. (Matthieu 10.34-36).

L'approche langagière de l'argumentation s'intéresse à la façon dont sont gérés discursivement les conflits d'intérêts et les différences d'opinion. L'argumentation donne des mots aux conflits, c'est une méthode de gestion non seulement *des différents*, mais *des différences*, parfois en les réduisant, parfois en les faisant croître et se multiplier.

Dans un contexte social, idéologique ou scientifique marqué par le consensus, le premier moment dans la génération d'une question argumentative est de créer un discours "alternatif" s'opposant au consensus. Comme les situations de consensus n'ont pas besoin de justification, les discours alternatifs doivent être puissamment justifiés pour devenir audibles dans la sphère pertinente : c'est une noble tâche pour la théorie de l'argumentation que de réfléchir aux conditions dans lesquelles elle peut contribuer à la construction de ces discours de dissensus, c'est-à-dire *à l'émergence des différences d'opinion*.

La mise au premier plan du consensus suppose que l'unanimité serait l'état normal et surtout souhaitable de la société et des groupes. S'il n'y a pas unanimité, il y a une majorité dans le vrai et une minorité fallacieuse, qui a résisté au pouvoir de persuasion de l'orateur et a refusé de reconnaître la défaite que lui a infligée le dialecticien. Il ne lui reste plus qu'à faire sécession ou à émigrer vers un monde nouveau. On peut faire l'hypothèse que la coexistence d'opinions contradictoires représente l'état normal, ni pathologique ni transitoire, que ce soit dans le domaine socio-politique ou dans celui des idées ; le désaccord profond est la règle, V. [Désaccord](#). La démocratie ne vit pas de l'élimination des différences, et le vote n'élimine pas la minorité ; les choses sont plus complexes. Comme l'a écrit très heureusement un correspondant du quotidien espagnol *El País*,

Il ne s'agit pas de convaincre, mais de vivre ensemble ([*No se trata de convencer sino de convivir*]
A. Ortega, La razón razonable, *El País*, 25-09-2006)

Le problème n'est pas de convaincre l'autre, mais de vivre avec lui. L'argumentation est une façon de gérer ces différences, en les éliminant ou en les faisant prospérer pour le bien de tous.

Il s'ensuit que la théorie de l'argumentation peut rester agnostique sur la question de la persuasion et du consensus. Le débat profond est banal, tous les débats sérieux comportent des éléments de radicalité, c'est précisément en cela qu'ils se différencient de la clarification : argumenter, ce n'est pas seulement dissiper un malentendu.

DISSOCIATION

La dissociation est une opération argumentative par laquelle le locuteur scinde en deux une notion élémentaire pour échapper à une objection. On distinguera ainsi, dans ce que tout le monde désigne comme “la réalité”, d'une part, “*la réalité apparente*”, dévalorisée (-), et, d'autre part, “*la réalité vraie*”, valorisée, (+) ; la conclusion étant “*il faut oublier la réalité apparente pour atteindre la vraie réalité.*”

La notion de dissociation a été introduite par Perelman & Olbrechts-Tyteca. Le *Traité de l'argumentation* schématise le champ de l'argumentation par une grande opposition entre :

— « **Techniques argumentatives** » de *liaison*, qui portent sur des *énoncés*, et correspondent aux divers schèmes d'argumentation.

— **Procédés de dissociation**, qui portent sur des *notions* ([1958], 3e partie).

La technique de *dissociation* est donc placée sur un pied d'égalité avec les techniques *d'association*, c'est-à-dire le vaste ensemble des schèmes d'arguments.

La dissociation est définie comme la scission d'une notion élémentaire, opérée par le locuteur pour échapper à une contradiction ou à une objection. La notion problématique est réanalysée comme contenant une contradiction interne, « une incompatibilité », « une antinomie », et la dissociation est le mécanisme qui permet de la résoudre (Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], p. 550-609).

La dissociation fait éclater un terme **T** en deux notions, désignées respectivement par un Terme₁ et un Terme₂, soit **T₁** et **T₂**. Cette opération s'accompagne d'une évaluation négative de **T₁** et d'une évaluation positive de **T₂**. La dissociation apparaît comme une sorte de « nettoyage sémantique », permettant d'éliminer du sens de **T** un contenu ou une connotation indésirable, **T₁**. Le mot *réalité* peut ainsi être divisé, « dissocié », en la paire **T₁** = *apparence (dévalorisée)* vs **T₂** = *réalité (vraie réalité)*.

Alors que le statut primitif de ce qui s'offre comme objet de départ de la dissociation est indécis et indéterminé, la dissociation en **termes I et II** valorisera les aspects conformes au terme II et dévalorisera les aspects qui s'y opposent. Le terme I, l'apparence, dans le sens étroit de ce mot, n'est qu'illusion et erreur. (Perelman 1977, p. 141)

Selon cette définition, la dissociation n'est pas un type d'argument, mais une stratégie de résistance à la contradiction, qu'elle soit portée dialogalement par un contradicteur ou évoquée poliphoniquement :

X : *Mon vieux, c'est ça la démocratie !*
Y : *Il y a démocratie et démocratie.*

D'après Perelman, la dissociation est

Une technique argumentative qui n'est guère mentionnée par la rhétorique traditionnelle, car elle s'impose surtout à celui qui analyse la pensée philosophique, c'est-à-dire celle qui se veut systématique. (Perelman 1977, p. 13)

L'exemple proposé est celui de Kant, pour qui les sciences naturelles postulent un déterminisme universel ; or la morale postule la liberté de l'individu ; d'où la nécessité de dissocier la *réalité* (notion confuse) en *réalité phénoménale*, où règne le déterminisme et *réalité nouménale*, où l'individu pourrait exercer sa liberté. La dissociation est un cas spécial du *distinguo*, avec valorisation d'un des termes et dévalorisation corrélative de l'autre. Dans l'exemple précédent, la dissociation **permet de dériver un concept d'un mot ordinaire**.

Il s'ensuit que la même notion peut être dissociée selon les objectifs de l'argumentation. Par exemple, on pourra opposer à la réalité (T) en réalité vécue (T₁), celle qui est vécue dans *le monde d'ici-bas*, et réalité céleste (T₂) celle qui sera vécue dans *un monde meilleur*. Dans une autre perspective, la réalité (T) sera dissociée en réalité (T₁) celle de la *vie éveillée* opposée à la réalité (T₂), celle du *rêve*.

1. Formes langagières de la dissociation

Le raisonnement par dissociation du type *apparence / réalité* peut être appliqué à n'importe quelle notion, dès qu'on fait usage des adjectifs *apparent*, *illusoire* d'une part, *réel*, *véritable* de l'autre. Utiliser une expression telle que *paix apparente* ou *démocratie véritable*, c'est indiquer l'absence de paix véritable, la présence d'une démocratie apparente : un de ces adjectifs renvoie à l'autre (Perelman 1977, p.147).

Les marques linguistiques de dissociation sont de tous ordres :

Un préfixe tel que *pseudo-* (pseudo-athée) *quasi ... non ...* l'adjectif *prétendu*, l'usage de guillemets indiquent qu'il s'agit du terme I, alors que la majuscule (*l'Être*), l'article défini (la *solution*), l'adjectif *unique* ou *véritable* signalent un terme II. (*Ibid.*, p. 148)

D'autres dissociations sont *stabilisées* sous forme de paires de termes corrélatifs antithétiques ; le *Traité de l'argumentation* s'est intéressé aux « **couples philosophiques** » comme « *apparence / réalité ; opinion / science ; connaissance sensible / connaissance rationnelle ; corps / âme, juste / légal* » (Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], p. 563). Certains de ces couples de dissociés ont une existence traditionnelle et entrent dans des oppositions génératrices de discours idéologiquement fondateurs.

Les couples antagonistes sont des paires antonymiques, et, comme dans toutes les paires antonymiques, un terme est valorisé, cette préférence pouvant être inversée. L'opposition (T₁) vs (T₂) « superficiel, apparent vs profond, authentique » peut être inversée par un éloge (paradoxal ?) du superficiel : « Ce qu'il y a de plus profond en l'homme, c'est la peau » (Paul Valéry [1]).

Dans la paire “rhétorique vs argumentation”, le terme positif et le terme négatif s'inversent au gré des choix théoriques dans une évaluation tournante permanente, V. [Contradiction](#) ; [Réfutation](#) ; [Valeur](#).

2. Les facettes de la dissociation

La dissociation opère dans tous les domaines où peut s'exercer l'argumentation, comme le montre le cas de *l'amour physique*, notion confuse, dissociable en *pornographie*, où s'assouvit le besoin biologique, et *érotisme* où règnent liberté et inventivité : “*Tous les vrais philosophes vous le diront*”.

On peut penser que certains intellectuels sont de bons hommes d'affaires, tout en admettant qu'ils ne sont qu'une petite minorité. La dissociation fait de même, mais via une exclusion pure et simple de la sous-catégorie "homme d'affaire *et* intellectuel" de la catégorie générale des intellectuels :

- L1 : *Les intellectuels, ça mon vieux, ils sont nuls en affaires !*
L2 : *Ou alors c'est pas des vrais intellectuels.*

La dissociation a une facette *concessive*, elle fait la part du feu :

- L1₁ : *Les Allemands boivent de la bière.*
L2 : *Pas Hans !*
L1₂ : *Mais lui, c'est pas un vrai Allemand !*

L2 réfute **L1** par la production d'un cas contraire. **L1₂** reconnaît que Hans est Allemand et qu'il ne boit pas de bière.

La dissociation opère un *remaniement catégoriel* ; la catégorie "être Allemand" est scindée en deux, les *vrais Allemands* et les autres. Ce remaniement peut être ou non *justifié* ; L1 aurait pu dire :

- L1₃ : — Mais lui, c'est pas un vrai Allemand, il a été élevé aux États-Unis.

On suppose qu'aux États-Unis on boit moins volontiers de la bière qu'en Allemagne. **L1₃** introduit un trait montrant que Hans s'éloigne du *stéréotype* du vrai Allemand. Tout au plus, on peut faire observer que les critères de définition de "être Allemand" n'étaient pas précisés dans **L1₁**, et que maintenant ils le sont sur la base d'un stéréotype associé aux Allemands. Le fait essentiel est que la catégorie créée par **L1₃** est fondée sur un critère explicite, indépendant de la discussion en cours. Dans le dialogue originel, le seul critère contextuellement disponible est précisément "boire de la bière". Autrement dit, *les Allemands*, devenus *les vrais Allemands*, sont définis comme des *Allemands* (au sens du mot dans **L1₁**) *qui boivent de la bière*. L'ajout de ce critère *ad hoc* a rendu l'énoncé **L1₁** *irréfutable*, puisque

tous les *vrais Allemands* (= *Allemands qui boivent de la bière*) boivent de la bière.

Le remaniement catégoriel est excluant. Dans le domaine politique, cette stratégie permet par exemple d'opposer les *vrais Français* aux autres, et de mettre hors-jeu les seconds. En pratique, la dissociation fait qu'une condition qui était *nécessaire et suffisante*,

Il faut et il suffit d'avoir la nationalité française pour être Français,

n'est plus que *nécessaire* :

Pour être un *vrai Français*, il faut avoir la nationalité française **ET** adhérer à Notre Association.

Le cas suivant oppose « la Réunion » à « la vraie Réunion » :

Roland Sicard est journaliste, présentateur de l'émission. Gilbert Collard est avocat, président du Comité de soutien à Marine Le Pen, pour l'élection présidentielle de 2012.

- Roland Sicard : bonjour à tous bonjour Gilbert Collard
Gilbert Collard : bonjour

RS: avant de parler des propos de Claude Guéant sur les civilisations qui reviennent sur le devant de la scène

GC: hm

RS: heu un mot sur le voyage de Marine Le Pen à la Réunion, elle a été chahutée on a l'impression que les candidats du Front National ont toujours beaucoup de mal en Outre-Mer/

GC: écoutez-moi je connais bien La Réunion hein puisque je j'y suis allé plaider très souvent et puis dans des affaires particulièrement sensibles heu il y a: heu deux Réunions hein il y a une Réunion qu'on instrumentalise\ qui organise le comité d'accueil habituel pour Marine Le Pen qui représente pas grand-chose hein finalement bon et puis ya la vraie Réunion quoi qui est faite d'hommes avec des opinions divergentes de femmes avec des opinions qui- qui s'opposent mais c'est pas plus difficile dans les départements d'outre-mer qu'en métropole quand même/ non je crois pas ce qui rend la chose difficile c'est l'instrumentalisation heu médiatique hein [...]

Extrait de l'émission *Les quatre vérités*, France 2, 8 février 2012.

V. [Catégorisation](#) ; [A pari](#) ; [Orientation](#).

[1] *L'idée fixe*, 1931

DISTINGUO

Le distinguo est une opération de correction ou de clarification conceptuelle portant sur le double usage d'un mot, qui peut créer une ambiguïté. Le mot est synonyme de [paradiastole](#). En dialogue, cette première opération d'aménagement du discours **introduit** une analyse différenciée des deux significations.

1. Le distinguo comme opération de clarification conceptuelle

Dans le langage courant, *faire un distinguo*, c'est définir un couple de notions, montrer qu'un même mot ou une même expression recouvrent deux significations différentes qui doivent être distinguées et définies séparément dans l'intérêt de l'analyse en cours. À la différence de la dissociation, aucune de ces significations n'est a priori valorisée.

Le texte suivant considère que le syntagme "développement territorial" ne renvoie pas à une réalité unique, mais à un système complexe où interagissent deux composantes, *l'économique* et le *territorial*. La clarification opérée par le distinguo est la première étape de l'analyse.

Le système de "développement territorial" est fondé sur les jeux d'interactivité qui opèrent entre ses deux composantes : le système économique local d'une part, le système dit "territorial" d'autre part. Le distinguo à opérer entre ces deux derniers systèmes tient à des oppositions relatives aux logiques sous-jacentes qui les portent. Le système économique obéit à des principes qui sont reconnus et exposés en sciences économiques. [...] Le système territorial, quant à lui, vise l'ensemble des fonctions humaines, sociales, économiques et urbaines du lieu.
Loinger & J.-C. Némery, *Recomposition et développement des territoires*, 1998 [\[2\]](#)

2. Le distinguo au service de la réfutation

En dialogue, le distinguo est une opération d'aménagement du discours de **l'autre** :

- (L1 affirme) D.
- L2 déclare ne pas pouvoir répondre directement ou travailler directement avec le discours D tel qu'il est formulé. D est jugé ambigu, insuffisamment explicite, etc.
- L2 prend un segment de ce discours, qui, selon lui, nécessite une clarification, et lui attribue deux lectures distinctes.

En situation argumentative, la correction ou la clarification opérée est au service de la réfutation.

L2 affirme qu'il est d'accord avec l'une de ces deux lectures, et rejette l'autre.

Alors que la [dissociation](#) lutte plutôt contre l'indétermination du sens du mot, le distinguo est un instrument de lutte contre l'[ambiguïté](#). Son usage est compatible avec une accusation implicite de confusion ou d'amalgame (Mackenzie 1988).

2.1 Évaluation du syllogisme

Dans la théorie du syllogisme, le *distinguo* est utilisé pour détecter un [paralogisme](#) à quatre termes, ou, généralement, un changement de sens dans un raisonnement,

Les métaux sont des corps simples.
Le bronze est un métal.
* *donc* le bronze est un corps simple.

Le *distinguo* est opéré sur les deux sens de *métal*, qui peut désigner 1. un corps simple, 2. un alliage.

— La majeure dit que les métaux sont des corps simples, ce qui est faux, seul *certaines métaux sont des corps simples*.

— La mineure dit que *le bronze est un métal*, ce qui est exact au sens 2.

— On ne peut rien conclure de ces deux prémisses.

2.2 Argumentation théologique

Dans l'échange dialectique, le *distinguo* est une stratégie par laquelle, confronté à un raisonnement syllogistique, l'opposant distingue dans le syllogisme ce qu'il admet (*concedo*, je le concède) et ce qu'il nie (*nego*, je nie). Le proposant avance le syllogisme à contenu théologique (d'après Chenique 1975, p. 9) :

Thèse : Aucun pécheur n'entrera au ciel.
Tout homme est pécheur.
Aucun homme n'entrera au ciel.

Opposant :

— Je ne dis rien de la mineure, "*tout homme est pécheur*".

— Dans la majeure, "aucun pécheur n'entrera au ciel", je distingue (*distinguo*) :

— en tant que pécheur, je suis d'accord (*concedo*), "*aucun homme en état de péché n'entrera au ciel*",

— en tant que pécheur pardonné, je le nie (*nego*). Le *distinguo* porte non pas deux significations du mot *pécheur*, mais deux catégories de pécheurs.

— Donc je rejette (*nego*) votre conclusion ; elle ne vaut pas pour les pécheurs pardonnés.

L'opposant objecte donc que le syllogisme est paralogique, car la mineure est ambiguë, vraie en un certain sens et fautive dans un autre sens.

2.3 Un débat amoureux (?)

Dans son expression traditionnelle, la précision "*distinguo*" au sens de "je distingue" est traditionnellement raillée comme sentant la scolastique. Diafoirus oppose ainsi *distinguo* à *concedo* et *nego* :

Angélique : — Mais la grande marque d'amour, c'est d'être soumis aux volontés de celle qu'on aime.

Thomas Diafoirus : — *Distinguo*, mademoiselle ; dans ce qui ne regarde point sa possession, *concedo* ; mais dans ce qui la regarde, *nego*.

Molière, *Le Malade imaginaire* [1673] [3]

Thomas Diafoirus est non seulement pédant, mais quelque peu bestial : il n'a pas à tenir compte de la volonté d'Angélique pour la *posséder* ; mais, à part cela, il fait tout ce qu'elle veut. Le *distinguo* est l'instrument de la lutte contre les ambiguïtés fallacieuses, mais lorsqu'il introduit des distinctions dans une expression parfaitement claire, il est lui-même instrument de confusion fallacieuse.

L'appel au *distinguo* peut être contré par un troisième tour de parole du type “*assez, ça suffit avec les distinguos scolastiques !*”, “*pas de querelle sémantique s'il te plaît !*”

En monologue, des formes de *distinguo* sont à l'œuvre dans la discussion sur les [définitions](#).

[1] Latin *distinguo*, “je distingue”, 1^{ère} personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe latin *distinguere*, “séparer, diviser ; distinguer”.

Si l'on juge que le terme est francisé, il n'est pas mis en italiques, et admet un pluriel en –s, “des distinguos”.

[2] Paris, L'Harmattan, 1998, p. 126.

[3] In Molière, *Œuvres complètes*, t. II, acte II, scène 6. Texte établi, présenté et annoté par G. Couton, Paris, Gallimard, p. 1141.

DOUTE

Pour Descartes, une idée incertaine doit être rejetée comme le serait une idée fautive, alors que les sceptiques considèrent le doute comme l'état normal de la pensée. Pour Perelman, l'argumentation est le mode de traitement des idées par essence incertaines avancées dans les affaires humaines.

Dans le dialogue, l'absence de ratification suffit à jeter le doute sur une proposition et à déclencher le processus argumentatif.

1. Doute cartésien et doute sceptique

En philosophie, on oppose le doute *cartésien* au doute *sceptique*. Descartes rejette « toutes les connaissances qui ne sont que probables et [déclare] qu'il faut se fier seulement à ce qui est parfaitement connu et dont on ne peut douter » ([1628], Règle II). Sur cette base, il reconstruit un système de croyances certaines sur la base de la seule certitude du cogito, « je pense, donc je suis ». Cette forme de doute s'oppose au doute sceptique :

Le doute cartésien ne consiste pas à flotter, incertain, entre l'affirmation et la négation ; il démontre au contraire, avec évidence, que ce que la pensée met en doute est faux, ou insuffisamment évident pour être affirmé vrai.

Le doute sceptique considère l'incertitude comme l'état normal de la pensée, au lieu que Descartes le considère comme une maladie dont il entreprend de nous guérir. Même lorsqu'il reprend les arguments des sceptiques, c'est donc dans un esprit tout opposé au leur.

É. Gilson, dans Descartes, *Discours de la méthode*, [1628] [1]

2. Doute argumentatif

Le *doute argumentatif* s'oppose au *doute sceptique* en ce qu'il ne privilégie pas la suspension indéfinie de l'assentiment par rapport à la résolution du différend. Perelman oppose le *doute cartésien*, où la présence d'un doute suffit à éliminer une proposition, à la pratique argumentative, où la présence d'un doute entraîne un traitement spécial du problème, par les moyens de l'argumentation, qui permet au moins de *réduire le doute*.

Le déclencheur de l'activité argumentative est la mise en doute d'un point de vue, V. [Désaccord](#).

1) Du point de vue psychologique, le doute s'accompagne d'un sentiment d'inconfort et d'inquiétude. L'argumentation est une activité coûteuse des points de vue cognitif, émotionnel et interactionnel. On peut être réticent à s'engager dans une situation argumentative, où il faudra affronter la résistance de l'autre partie et mettre ses faces sociales, voire son identité, en danger.

2) Sur le plan cognitif, douter, c'est ne pas choisir, être dans un état de suspension de l'[assentiment](#) vis-à-vis d'un jugement.

3) Du point de vue langagier, dans les termes de la théorie de la polyphonie ducrotienne, cette suspension de l'assentiment se manifeste par *la non-prise en charge* par le locuteur de la proposition qu'il énonce ; le locuteur ne s'identifie pas à l'énonciateur. Dans les termes de Goffman, le locuteur (*Speaker*) est au plus l'auteur (*Author*) de la proposition, il n'en est pas l'énonciateur (*Principal*), V. [Rôles](#).

Le dialogue externalise ces diverses opérations en leur donnant une forme langagière et une configuration microsociale. La *mise en doute* est un acte réactif d'un interlocuteur **L2** qui refuse de ratifier un tour de parole de son partenaire **L1**, ou qui s'y oppose ouvertement, créant ainsi une [question argumentative](#).

Le premier effet de ce rejet est d'amener **L1** à s'expliquer, ce qu'il fait en développant un discours de justification à propos d'un jugement qui pouvait aller de soi auparavant. D'autre part, le doute ne peut rester "gratuit". **L2** doit expliciter et argumenter sa réserve, en développant ses bonnes raisons de mettre en doute ce que vient de dire **L1**, ou en apportant des arguments orientés vers un autre point de vue.

Dans une situation argumentative, les parties ne doutent pas forcément de la [pertinence](#) de leurs arguments, ni du bien fondé de leurs conclusions. Le doute est pris en charge par le *Tiers*.

[1] Texte établi et commenté par É. Gilson, Paris, Vrin, 1970, note 1, p. 85

DOXA

Dans l'usage contemporain du mot, la doxa est un ensemble de *lieux communs*, conformes au *sens commun*, c'est-à-dire à un ensemble de **représentations socialement prédominantes, considérées comme raisonnables**, mais floues, parfois contradictoires, dont la vérité est incertaine, **prises le plus souvent dans leur formulation linguistique courante**.

Le substantif *doxa* est calqué sur le mot grec ancien dóxa (δόξα), qui signifie “opinion ; réputation, ce qui se dit des choses ou des gens ; opinion sans fondement”.

Le mot *endoxon* est formé de ἐν + δόξα ; il calque l'adjectif ἔνδοξος “conforme à l'opinion commune ; notable”.

Le latin traduit *endoxos* “endoxal” par ***probabilis***, “probable”

Les *endoxa* peuvent exprimer des “affirmables” contradictoires, “*tel père, tel fils*” et “à *père avare, fils prodigue*” ; les deux affirmations sont *plausibles*, V. [Probable](#).

Dans le langage contemporain, le mot *doxa* partage le sens dépréciatif de *cliché* ou un *lieu commun*, ce qui n'est pas le cas dans l'usage aristotélicien du terme.

On donne parfois à *doxa* le sens de “idéologie”, ou de “dogme”, particulièrement lorsqu'on veut la remettre en question (Amossy 1991 ; Nicolas 2007). On utilise parfois les adjectifs *doxique* et *doxal*.

Aristote définit les *endoxa* (sg. *endoxon*) comme les opinions communes d'une communauté, **utilisables** dans les raisonnements [dialectiques](#) et rhétoriques :

Sont des *idées admises* [*endoxa*] [...], les opinions partagées par tous les hommes, ou par presque tous, ou par ceux qui présentent l'opinion éclairée, et pour ces derniers par tous, ou par presque tous, ou par les plus connus et les mieux admis comme autorités.

Aristote, *Top.* Brunschwig, I, 1, 100b20 ; p. 2

Une idée *endoxale* est donc une idée appuyée sur une forme d'autorité sociale : autorité du nombre, des experts, des personnes socialement en évidence. Le mot *endoxal* a l'avantage de former un couple antonymique avec *paradoxal*.

Les *endoxa* sont la cible de la **critique philosophique** adressée également au *sens commun* (la *raison raisonnable*) et au *parler commun*. Cette critique atteint en conséquence les déductions fondées sur des contenus et des techniques vraisemblables, c'est-à-dire sur le système *endoxon* / *topos* sur lequel est fondée l'argumentation, dialectique ou rhétorique. Pourtant, fondamentalement, dire d'une proposition qu'elle est *endoxale* n'a rien de péjoratif :

On sait assez la confiance qu'Aristote accorde, fût-ce sous réserve d'examen, aux représentations collectives et à la vocation naturelle de l'humanité envers le vrai.

Brunschwig, *Préface* à Aristote, *Top.* Brunschwig, p. xxv

L'argumentation dialectique a pour fonction de **tester les endoxa** ; l'argumentation rhétorique les **exploite** dans le cadre d'un conflit particulier, elle apprend à les mettre à profit ou à les combattre, éventuellement en invoquant un lieu commun d'orientation opposée.

Les *endoxa* ne permettent pas d'affirmer une vérité, mais elles **déterminent qui porte la charge de la preuve**, autrement dit sur qui pèse le soupçon, qui accuse la rumeur, V. [Charge de la preuve](#) ; [Invention](#).

De nombreuses formes d'arguments reposent sur le recours à l'autorité de la doxa :

- Appel au sens commun : **argument** *ad iudicium* (au sens 2, différent de l'argument sur le [fond](#)).
 - Appel au [consensus](#), à l'autorité du grand nombre (*ad numerum*).
 - Appel au sentiment de la foule, [ad populum](#).
-

Christian Plantin

**Dictionnaire de l'argumentation
2025**

E

**Échelle argumentative
-
Études d'argumentation**

ÉCHELLE ARGUMENTATIVE — LOI DE DISCOURS	3
ECTHÈSE	9
L'argumentation dans l'ÉMOTION	12
ENTHYMÈME	17
ÉPICHÉRÈME	22
ÉPITROPE	25
ÉPOUVANTAIL	26
ÉTABLIR / EXPLOITER UNE RELATION	28
ÉTAPES et AMORÇAGE	29
ÉTHOS	31
L'ÉTHOS, UNE CATÉGORIE STYLISTIQUE	36
ETHOS ET IDENTITÉ DISCURSIVE	38
ÉTUDES D'ARGUMENTATION	41

ÉCHELLE ARGUMENTATIVE — LOI DE DISCOURS

Les notions corrélatives de *classe argumentative* et d'*échelle argumentative* ont été développées par Ducrot (1973) dans le cadre de la théorie de l'argumentation dans la langue. Ces deux notions permettent d'exprimer quatre lois linguistiques du discours argumentatif.

1. Échelle argumentative

1.1 Classe argumentative

Un locuteur – en entendant par ce mot un sujet parlant inséré dans une situation de discours particulière – place deux énoncés **p** et **p'** dans la classe argumentative déterminée par un énoncé **r**, s'il considère **p** et **p'** comme des arguments en faveur de **r** (Ducrot [1973], p. 17) [1]

L : — Elle fréquente les Deux Magots, elle s'habille en noir, elle lit Simone de Beauvoir, c'est une vraie existentialiste !

Les trois arguments sont co-orientés vers la conclusion "c'est une vraie existentialiste" (une philosophie populaire au milieu du XXe siècle). On a affaire à une argumentation convergente, formée de trois arguments reprenant des traits définitionnels empruntés au stéréotype de ce que sont et font les existentialistes, V. Catégorisation.

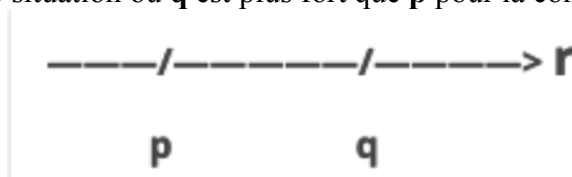
Le terme de classe est pris au sens d'ensemble non ordonné et non hiérarchisé d'éléments. Rien ne dit que "fréquenter les Deux Magots" (un café parisien très existentialiste) soit considéré par le locuteur **L** comme un argument plus ou moins fort que "lire Simone de Beauvoir".

1.2 Échelle argumentative

Deux énoncés **p** et **q** appartiennent à une même échelle argumentative pour un locuteur donné dans une situation donnée, si :

— Ce locuteur considère que **p** et **q** sont tous les deux arguments pour une même conclusion **r** (ils appartiennent donc à la classe argumentative de **r**) ;

— et s'il considère que l'un de ces arguments est plus fort que l'autre ([1973], p. 18). L'échelle suivante représente une situation où **q** est plus fort que **p** pour la conclusion **r** :



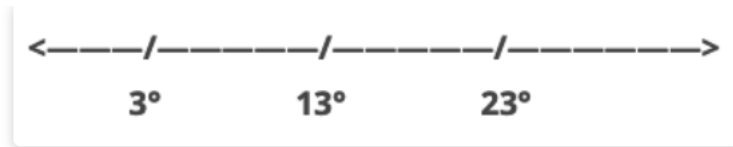
L'échelle suivante schématise le cas où le locuteur considère que lire Simone de Beauvoir est un argument plus fort que fréquenter les Deux Magots pour la conclusion être une vraie existentialiste, (2) :



Échelles relatives et échelles absolues

Les échelles où la force des arguments **p** et **q** est déterminée uniquement par le locuteur, sont dites relatives. L'échelle (2) est relative au locuteur **L**.

Les échelles où la gradation ne dépend pas du locuteur sont dites absolues. L'échelle des températures est fixée objectivement :



Cette gradation objective sert de référence à la gradation subjective suivante (V. Flou) :



Opérateurs de positionnement sur les échelles : **Même, trop, justement**

Même est un morphème argumentatif dans “Léo a même un mastère” [2] Soit un énoncé de la forme “**p**, et même **p'**” ; cet énoncé pose que : il existe un certain **r** déterminant une échelle argumentative où **p'** est supérieur à **p** (Ducrot 1973, p. 229)

L1 : — Léo a le baccalauréat, un mastère, et même une thèse ; il a toutes les compétences pour donner des cours particuliers au niveau collège !

Cet argument peut être retourné par les adverbes justement et trop :

L2 : — Justement, il est trop diplômé pour cet enseignement !

V. Inversion d'orientation

2. Loix de discours

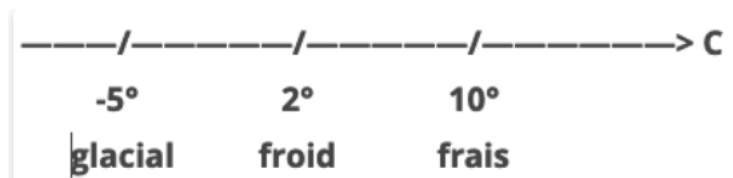
Le fonctionnement sémantique des échelles argumentatives est réglé par quatre loix de discours : Loi de négation, Loi d'inversion, Loi d'abaissement, Loi de faiblesse, V. Morphème argumentatif.

2.1 Loi d'abaissement

Elle note une observation sur le **fonctionnement de la négation sur les échelles graduées orientées** :

Dans de nombreux cas, la négation (descriptive) est équivalente à “*moins que*” (Ducrot 1973, p. 31)

Soit l'échelle **C** des températures, orientée vers les chaleurs croissantes :

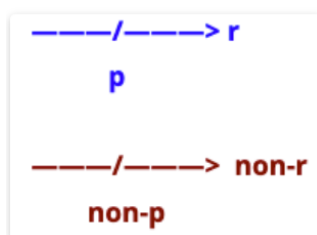


“Froid” renvoie à la zone entourant le point noté *froid*, bornée à gauche par la zone de *glacial*, et à droite par celle de *frais*. On pourrait donc s'attendre à ce que la négation de froid porte sur cette zone. Or, “Il ne fait pas froid” signifie “il fait frais, il fait bon” et non pas “il fait glacial”. L'énoncé “il ne fait pas froid, il fait glacial” fait intervenir une forme de négation spéciale, dite négation métalinguistique, réfutant un énoncé antérieur, Dans “il fait froid” froid est orienté vers les basses températures ; la négation “pas froid” inverse cette orientation, comme le prévoit la loi de négation ; on est au-delà de la zone du froid, dans la zone des températures croissantes.

2.2 Loi de négation - Topos des contraires

La loi de négation pose comme une régularité que

si **p** est un argument pour **r**, **non-p** est argument pour **non-r**
(Ducrot 1973, p. 238 ; 1980, p. 27).



Ce qui se représente sur une échelle bi-orientée :



Si “il fait beau” est un argument pour “allons nous promener !”, alors “il ne fait pas beau” est un argument pour “(N’allons pas nous promener), restons à la maison !”

L'exemple suivant combine loi de faiblesse et loi de négation ; un argument faible pour une conclusion s'inverse en argument fort pour la conclusion opposée :

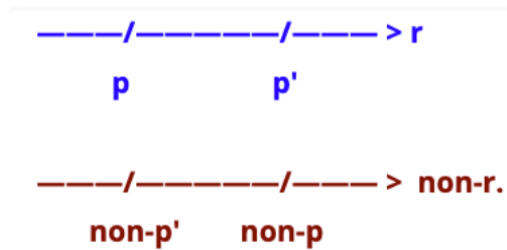
Après la seconde guerre d'Irak, commencée en 2003, Saddam Hussein, ancien Président de la République d'Irak, a été jugé et exécuté en 2006. Certains commentateurs ont estimé que le procès n'avait pas été mené régulièrement, et ont parlé d'un procès tellement truqué que même Human Rights Watch, la plus grande unité de l'industrie américaine des droits de l'homme, a dû le condamner comme une mascarade totale.
Tariq Ali, Un lynchage bien orchestré, Afrique-Asie, février 2007.

On peut comprendre que, d'après l'auteur, l'association Human Rights Watch approuve généralement les décisions allant dans le sens des intérêts des États-Unis. En temps normal, le fait qu'ils **approuvent une décision est un argument faible** pour la conclusion “la sentence est juste”. Dans le cas présent, le fait que **même l'association condamne cette décision** — comme

d'autres personnes ou associations, elles plus enclines à critiquer les États-Unis — **est un argument fort** pour la conclusion "la sentence est injuste".

2.4 Loi d'inversion

Si p' est plus fort que p par rapport à r , alors $\text{non-}p$ est plus fort que $\text{non-}p'$ par rapport à $\text{non-}r$ (Ducrot 1973, p. 239 ; 1980, p. 27)



Échelle bi-orientée :



— “Pierre a le baccalauréat” et “Pierre a un mastère” sont deux arguments pour “Pierre est une personne qualifiée”.

— “Pierre a un mastère” est un argument plus fort que “Pierre a le baccalauréat” pour cette conclusion ; dans les circonstances normales, on peut dire :

Pierre a le baccalauréat et même un mastère.

“Pierre a un mastère et même le baccalauréat” est incompréhensible dans le système de référence standard, où avoir un mastère suppose qu'on a le baccalauréat. On peut dire “il a une thèse, et même le certificat d'études”, mais avec une feinte ironique sur la valeur des diplômes. Si l'on veut argumenter contre Pierre, pour montrer qu'il est insuffisamment qualifié, on dira :

Pierre n'a pas de mastère et même pas de baccalauréat.

L'argument le plus faible pour la qualification est “il a le baccalauréat” ; sa négation “il n'a pas le baccalauréat” est l'argument le plus fort pour son manque de qualification. Les échelles argumentatives lues à rebours correspondent à l'argument [a fortiori](#) :

Il n'est pas bachelier, a fortiori il n'est pas licencié.

Cette loi est utilisée par Socrate :

— Il est conforme à la raison qu'une nature excellente, soumise à un régime contraire, devienne pire qu'une nature médiocre.

— Oui

— Ne disons-nous pas, Adimante, que les âmes les plus **heureusement douées [H]**, lorsqu'elles reçoivent une **mauvaise éducation [M]**, deviennent **mauvaises au dernier point** ? Ou bien penses-tu que les grands crimes et la perversité sans mélange viennent d'une médiocre, et non pas d'une

vigoureuse nature, et qu'une âme faible fasse jamais de grandes choses, soit en bien, soit en mal ? (Platon, La République, VI, p. 249)

Considérons l'échelle du Bien et du Mal.

L'âme **heureusement douée et bien éduquée** (H-B) est en haut de l'échelle du bien, supérieure à l'âme ordinaire O qui n'a pas ces privilèges.

L'âme **heureusement douée et mal éduquée** (H-M) est tout en bas de l'échelle du mal, inférieure à l'âme ordinaire.



Ce qui est conforme aux prédictions de la loi d'inversion.

2.4 Loi de faiblesse

Une loi de discours que nous appelons Loi de faiblesse veut que si une phrase **p** est fondamentalement un argument pour **r**, et si par ailleurs, lorsque certaines conditions (en particulier contextuelles) sont rassemblées, elle apparaît comme un argument faible (pour **r**), elle devient alors un argument pour **non-r**. (Anscombe & Ducrot 1983, p. 66)

C'est un grand chasseur : il a (même) tué deux pigeons l'an dernier.

Il faut en particulier que l'argument faible soit présenté isolément, et non pas en conjonction avec des arguments concluants. Selon la loi d'exhaustivité de Grice, le locuteur avance le meilleur argument dont il dispose. Si ce meilleur argument est par ailleurs faible, la position défendue est compromise et la position opposée adoptée.

Symétriquement, une réfutation faible de **r** renforce **r**. Cette stratégie entre dans le cadre général des paradoxes de l'argumentation, V. [Paradoxes](#).

Même phénomène : "Ils sont parents" est un argument pour "ils se connaissent bien". Parent proche et parent éloigné se positionnent comme suit sur la même échelle argumentative (Ducrot 1995, p. 101) [3] :



P est plus faible que **p'**. La loi de faiblesse dit qu'un argument faible pour **r** peut être utilisé comme argument pour **non r**. C'est ce que met en évidence l'énoncé :

ils sont parents mais éloignés, **ILS NE SE CONNAISSENT PAS TRÈS BIEN**

Mais inverse l'orientation argumentative de "Ils sont parents" vers "ils se connaissent bien". "Ils sont parents éloignés" fonctionne ici comme argument pour "ils ne se connaissent pas très bien" (Ibid. p. 148-150). V. [Connecteur argumentatif §3](#). [3]

[1] Nous maintenons dans cette entrée la notation **r** utilisée par Ducrot et Anscombe pour désigner la conclusion d'une argumentation, très généralement désignée par **c** ou **C**.

[2] Même a différents types d'emplois. Par exemple, dans l'énoncé " j'habite à Paris même (et non pas en banlieue)", même n'est pas argumentatif, il sert à préciser une référence.

[3] Ducrot appuie sur cet exemple la notion de modalisateur réalisant et déréalisant :

Soit **Y** un morphème lexical et **X** un prédicat. Si **XY** a une force argumentative supérieure par rapport au prédicat **X** et de même orientation, **Y** est un modificateur réalisant » (Ducrot 1995, p. 101)

ECTHÈSE

L'ecthèse est un processus de démonstration s'appuyant sur un exemple générique. De même, l'analyse s'appuyant sur un exemple quelconque peut en proposer un modèle valide si elle s'appuie sur les seuls traits génériques de ce cas particulier.

1. Démonstration sur un exemple générique ou ecthèse

Un exemplaire ou un cas générique est un être ou un cas dans lequel se manifestent clairement toutes les propriétés du genre auquel il appartient ; il est un prototype du genre, il incarne le genre au plus près.

L'argumentation sur l'exemple générique s'appuie sur un tel exemplaire pour en tirer des conclusions sur tous les individus appartenant à ce même genre, et sur le genre lui-même.

L'exemple générique consiste en l'explication des raisons de la validité d'une assertion par la réalisation d'opérations ou de transformations sur un objet présent, non pour lui-même, mais en tant que représentant caractéristique d'une classe. (Balacheff 1999, p. 207)

Le procédé est également connu sous le nom d'ecthèse :

Technique de démonstration utilisée surtout en géométrie euclidienne : pour établir un théorème, vous raisonnez sur une figure singulière. Votre inférence est correcte si elle ne fait pas état des caractères propres à la figure tracée, mais uniquement de ceux qu'elle partage avec toutes les figures de son espèce. (Vax 1982, art. Ecthèse)

D'une façon générale, présenter plus ou moins implicitement un exemple comme générique permet de s'épargner le travail harassant et périlleux de vérification sur un grand nombre de cas. Mais un cas concret présente toujours des particularités sur lesquelles il est imprudent de fonder une généralisation.

2. Modélisation s'appuyant sur un spécimen ou un cas unique

La généralisation à partir d'un l'exemple est une extrapolation légitime s'il s'agit d'un exemple générique. La généralisation opérée à partir d'un seul trait est valide s'il s'agit d'un trait générique. Si on se pose la question du nombre des ailes des corbeaux, il suffit d'observer attentivement un individu corbeau, pris au hasard. En revanche, si on se pose la question du poids moyen d'un corbeau, la même procédure appliquée à partir d'un exemplaire quelconque est absurde :

Ce corbeau pris au hasard pèse 322 g.
Donc le poids moyen d'un corbeau est de 322 g.

Comme dans bien des cas on ne sait pas si le trait est essentiel ou accidentel, cette distinction est exploitée comme une ressource argumentative. Le proposant considère que la généralisation est valide, car elle se fait sur un trait caractérisant l'être en question de façon univoque. L'opposant rétorque que sa généralisation n'est pas valide, car elle repose non pas sur un trait essentiel, mais sur un trait accidentel.

Une argumentation développée à partir des données fournies par un seul squelette d'animal appartenant à une espèce disparue fournit une foule de connaissances certaines sur cette espèce.

Mais ce squelette unique peut, en outre, présenter des traits individuels spécifiques, non généralisables.

1. Question : L'homme de Néandertal est-il notre ancêtre ou une espèce différente de la nôtre ?

Les conceptions des savants concernant les Néandertaliens ont connu plusieurs avatars. (Göran Burenhult, *Vers Homo Sapiens*, p. 67^[1])

2. Première réponse : Malgré de grandes différences d'apparence, le Néandertalien appartient à notre espèce.

Il est évident depuis longtemps que l'apparence physique de l'homme de Néandertal – et surtout celui d'Europe – était très différente de la nôtre. (*Ibid.*, p. 66)

Malgré ces différences physiques, on a longtemps considéré les Néandertaliens comme des ancêtres directs de l'homme actuel. (*Ibid.*, p.67)

3. Seconde réponse : Ces différences sont trop grandes, le Néandertalien appartient à une autre espèce.

Ce n'est qu'à la suite des travaux du paléontologue français Marcellin Boule que l'on a jugé ces différences trop importantes pour qu'il en soit ainsi. (Ibid., p. 67).

Le Néandertalien de Marcellin Boule :

À partir de 1911, le paléoanthropologue Marcellin Boule publie une étude détaillée du squelette. Il en a bâti une image qui a conditionné la perception populaire de l'homme de Néandertal pendant plus de trente ans. Ses interprétations sont fortement influencées par les idées de son époque concernant cet hominidé disparu. Il le décrit comme une sorte d'homme des cavernes sauvage et brutal, se déplaçant en traînant les pieds et n'arrivant pas à marcher redressé.

Marcellin Boule décrit un Néandertalien doté d'un crâne aplati, la colonne vertébrale courbée (comme chez les gorilles), les membres inférieurs semi-fléchis et un gros orteil divergent. Cette description correspond bien avec les idées de l'époque sur l'évolution humaine. (Wikipédia, Marcellin Boule^[2])

4. Réfutation : Le Néandertalien de Marcellin Boule était simplement arthritique, ce qui n'en fait pas un être d'une autre espèce.

Marcellin Boule [avait], en 1913, exagéré ses différences avec nous, ne réalisant pas que le squelette qu'il étudiait – le “Vieil Homme” de la Chapelle aux Saints (Corrèze) – était déformé par l'arthrite, comme le démontrèrent W. Strauss et A. J. E. Cave en 1952. (Burenhult, *ibid.*, p. 67)

Jean-Louis Heim décrit le sujet comme gravement handicapé, l'individu souffrait entre autres d'une déformation de la hanche gauche (épiphysiolyse, ou plutôt traumatisme), d'un écrasement du doigt du pied, d'une arthrite sévère dans les vertèbres cervicales, d'une côte brisée, du rétrécissement des canaux de conjugaison par où passent les nerfs rachidiens. Wikipédia, Marcellin Boule, *ibid.*

5. Conclusion, troisième réponse : Notre cousin de Néandertal

Aujourd'hui, on les considère plutôt comme des cousins que comme des ancêtres, bien qu'ils nous ressemblent beaucoup sous de nombreux aspects. (Burenhult, *ibid.*)

S'il veut reconstruire le système d'une langue, le linguiste doit s'assurer que le langage de son informateur correspond à la pratique standard dans sa communauté.

[1] Les premiers hommes, préface de Yves Coppens, Paris, Bordas, 1994.

[2] http://fr.wikipedia.org/wiki/Marcellin_Boule (20-09-2013)

[3] Paris, Grasset, 1975, p. 224-225 (italiques dans le texte).

L'argumentation dans l'ÉMOTION

L'émotion est un syndrome psychologique, cognitif, neurophysiologique et attitudinal. Du point de vue argumentatif, d'une part l'émotion peut être mise en question et justifiée, d'autre part elle peut servir de bonne raison pour une action. Le discours peut éveiller ou calmer les émotions, notamment par redescription de la situation qui en est la source.

L'approche componentielle définit l'émotion comme un **syndrome**, et la réflexion autour de la **composante cognitive** de ce syndrome ouvre de nouvelles perspectives à l'étude de l'argumentation dans la structuration des émotions par la parole, en particulier, **par la parole argumentative**.

1. Conditions pour l'étude de l'émotion dans la parole

Ce paragraphe marque quelques notions orientant l'étude d'une parole particulièrement émotionnée, celle du discours argumentatif.

1.1 L'émotion, un syndrome psychophysique

Du point de vue psychologique, l'émotion est **un syndrome affectant un sujet, une synthèse temporaire d'états de divers ordres, et variant avec le type d'émotion éprouvé** :

- Un état de conscience, ayant **une réalité psychologique** (le sentiment, l'éprouvé).
- **Un état cognitif**, correspondant à une perception de la réalité.
- **Un état neurophysiologique**, perceptible ou non par le sujet lui-même (rougeur associée à la honte, poussée d'adrénaline accompagnant la colère).
- **Un état mimo-posturo-gestuel**, se manifestant par la configuration des traits du visage, la posture du corps et l'attitude ou forme d'action, comme la réaction de fuite inséparable de la peur.

La direction de la causalité entre ces composantes est discutée : le sens commun veut que ce soit l'état psychique qui détermine les modifications neurophysiologiques et attitudinales ("Il pleure parce qu'il est triste"), mais on a montré que, si l'on met un sujet dans l'état physique correspondant à tel éprouvé, il le ressent subjectivement ("Il est triste parce qu'il pleure").

1.2 Des listes d'émotions de base

On oppose les émotions **de base** et les émotions qui en sont **dérivées**. Un jeu d'émotions de base a été proposé par Aristote dans le Livre II de la Rhétorique pour la définition du **pathos** et repris par les rhétoriciens latins. Cette liste oppose entre elles une douzaine "d'émotions de base", présentées sous forme de couples d'opposées, à l'exception de *l'obligance* :

colère /calme
amitié / haine
peur / confiance
honte / impudence
obligeance
pitié /indignation
envie /émulation

Les émotions sont données par paires, selon une structure “émotion / contre-émotion” : si un orateur construit un discours de *colère*; son opposant lui oppose un discours appelant au *calme*, et il s'agit pour l'analyste de rendre compte de ces développements pleinement argumentatifs.

1.3 Émotions / humeur

L'humeur est définie comme **un état affectif relativement stable**, opposé aux émotions qui sont **phasiques**, caractérisées par leur développement selon le schéma d'une courbe “en cloche”. En première approximation, les émotions sont de l'ordre de l'*événement*, alors que les humeurs et les dispositions émotionnelles sont de l'ordre de l'*état*.

Comme il est normal, cette distinction conceptuelle n'est pas reflétée directement et simplement dans le lexique. L'adjectif comme colérique, “qui se met facilement en colère” se dit d'un état durable de caractère ; il est dérivé de colère, qui désigne prototypiquement un événement émotionnel.

1.4 Émotion et situation

L'émotion est liée à une situation. Les théories causales de l'émotion analysent ce lien comme un stimulus, la situation, provoquant automatiquement une réponse, l'émotion. Mais cette théorie n'explique pas la possibilité des injonctions émotionnelles et des désaccords sur l'émotion (voir infra). **C'est la perception de la situation qui est liée à l'émotion** ; le stimulus est une situation sous une certaine description.

1.5 Émotion vécue et émotion parlée

Le rapport entre ces deux modalités de l'émotion est analogue à celui que la langue allemande exprime à propos du temps par l'opposition de Zeit, le temps dans sa réalité extralinguistique, à Tempus, le temps dans son formatage langagier. **L'émotion langagière** relève de l'émotion-Tempus, alors que la psychologie s'intéresse à l'émotion-Zeit.

2. Les émotions du discours argumentatif

2.1 Émotions liées à la situation argumentative elle-même

La situation argumentative est en soi chargée d'émotion. La mise en doute introduit une tension sur tous les plans, social, cognitif, émotionnel. Les intérêts, les valeurs, les croyances des participants sont en jeu. Ils font face à leurs contradicteurs ; leurs faces sociales sont potentiellement menacées, ainsi que leurs relations à l'autre ; leurs représentations du monde sont déstabilisées, ainsi que leurs identités personnelles fondées sur ces représentations. Du point de vue social, l'expression ouverte d'un point de vue peut faire courir un risque à celui qui se déclare.

Dans de telles conditions, on comprend que le théâtre puisse exposer dans toute son ampleur le drame émotionnel et cognitif que peut devenir la rencontre argumentative ; il suffit de penser à Antigone.

2.2 L'émotion en question

La situation liée à l'émotion n'est pas la source causale directe de l'émotion. La possibilité d'injonctions émotionnelles montre que les émotions sont négociables :

Aimez-vous les uns les autres !
Indignez-vous !

S'il pleut, le locuteur est causalement mouillé ; mais il peut choisir de profiter de l'occasion pour approfondir sa dépression, ou pour chanter sous la pluie. La même situation peut provoquer de la peur ou bien une grande exaltation :

L₁ — Le cataclysme climatique approche !
L₂ — L'ouverture du passage du Nord-Ouest ouvre de nouvelles possibilités de développement pour notre entreprise !

L₁ — Pleurons la mort du père de la patrie !
L₂ — Réjouissons-nous de la mort du tyran !

L₁ — Moi, je n'ai pas peur du changement climatique.
L₂ — Pourtant tu devrais.

Dans ce dernier exemple, en refusant de s'aligner sur L₁, L₂ ouvre un débat, elle doit expliquer pourquoi elle n'est pas d'accord, exposer ses raisons d'avoir peur : elle doit argumenter son émotion, et s'exposer à une réfutation par L₁. Les deux partenaires sont en dissonance émotionnelle dans la mesure où ils sont en dissonance cognitive à propos du changement climatique. Une déclaration émotionnelle exprime un point de vue pris sur une situation, et son traitement n'est pas différent de celui de n'importe quel point de vue mis en cause (Plantin, 2011). Des discours anti-orientés construisent des émotions anti-orientées en référence à la même situation. En changeant et réévaluant les représentations, le discours argumentatif nécessairement suscite, apaise, rééquilibre... les émotions corrélées à une vision du monde.

Comme pour l'argumentation générale, on peut distinguer les cas où l'argumentation de l'émotion est explicite, et ceux où elle est implicite. On a alors affaire à une orientation vers telle émotion, qui n'est pas nommée. Dans les deux cas, le point de départ de l'émotion est dans la perception que les participants se font de la situation. Formatage de la situation pour l'émotion et émotion forment un tout ; pour justifier son émotion, on explicite la vision correspondante de la situation source. Le formatage de la situation s'effectue selon un système d'axes, qui déterminent la nature et l'intensité de l'émotion, en fonction du caractère plus ou moins prévisible et agréable de la situation, de son origine, de sa distance, des possibilités de contrôle, des normes et valeurs de la personne émotionnée, etc. (Scherer [1984], p. 107 ; p. 115; Plantin 2011).

La Rhétorique d'Aristote contient une excellente description de la structure thématique des discours construisant l'émotion. Cet ouvrage n'est pas un traité de psychologie, ni une recherche d'émotions de base universelles, mais bien un traité sur ce que le discours peut faire avec les émotions : la parole ne peut pas faire pleuvoir, mais elle peut émouvoir, et organiser l'émotion. Il ne s'agit pas de dire ce que sont la colère ou le calme, mais de voir comment se construit le discours qui met en colère ou, qui organise la colère et qui calme la colère. C'est pourquoi il

est préférable d'utiliser non pas des substantifs, mais des prédicats d'action pour parler des émotions dans une perspective argumentative :

- Mettre en colère ou calmer la colère.
- Inspirer des sentiments d'amitié, ou rompre les liens de l'amitié.
- Faire peur ou rassurer.
- Faire honte et combattre, ou braver, la honte.
- Construire de la gratitude envers quelqu'un, ou prouver qu'on ne lui doit rien.
- Faire pitié ou pousser au mépris et à l'indignation.
- Jouer sur les sentiments de la concurrence : susciter de la rivalité, de la jalousie, de l'envie ou bien une saine compétition (émulation).

On est entièrement dans le champ de l'action discursive. Le Livre II de la Rhétorique définit ces émotions à partir de scénarios émotionnels types, activables par l'orateur. Cette prise en compte des stratégies de formatage des situations par lesquelles le locuteur produit de l'émotion, en la nommant ou sans la nommer, est un acquis fondamental de la théorie ancienne de l'argumentation.

3. Traitement argumentatif de l'émotion : Mettre en colère et calmer la colère

Des discours opposés construisent des émotions opposées. L'émotion construite par l'un est détruite, apaisée ou contrebalancée par la contre-émotion construite par l'autre, exactement comme est combattu, retourné ou contourné comme n'importe quel point de vue. L'exemple de la colère permet d'illustrer les deux facettes de cette situation argumentative.

La théorie de l'argumentation a souligné l'importance de l'appel à la pitié en lui donnant un nom latin, *ad misericordiam*. Mais il n'y a aucune raison d'accorder un traitement spécifique à la pitié parmi les autres émotions. En particulier, la **colère** et l'**indignation** sont des émotions soigneusement argumentées et hautement argumentatives, en particulier dans le domaine politique.

Discours : mettre en colère

La colère est la première des émotions rhétoriques attachées au **pathos**. Celui qui cherche à dresser l'auditoire contre quelqu'un parle d'indignation, de juste colère, et revêt un éthos vertueux ; son opposant parle de haine, qui est un vice.

Le formatage discursif de la situation joue un rôle essentiel dans cette opposition. Le scénario permettant de mettre **A** en colère contre **B** est très schématiquement le suivant :

- **B** méprise **A** injustement ; il le brime, il se moque de lui, il fait obstacle à ses désirs, à ses projets, et il y prend plaisir.
- **A** souffre.
- **A** cherche à se venger en faisant du tort à **B**.
- **A** fantasme cette vengeance et en jouit.

Ce scénario montre que la colère n'est pas définie isolément, comme une réponse brute à la piqure d'un stimulus. Quoique considérée comme une émotion de base, elle apparaît comme la résultante complexe d'une combinatoire où entrent d'autres émotions, comme l'humiliation ou le mépris.

Il s'ensuit que, pour mettre **B** en colère contre **A**, le locuteur doit construire un discours montrant à **B** que **A** le méprise, le brime, l'outrage, etc. La rationalité, le caractère moralement justifié de la colère dépendent de la bonne construction de cette injustice. Elle est pleinement rationnelle et pleinement émotionnelle.

La colère est supposée déclencher les mécanismes de la revanche ou de la vengeance. La colère n'est pas la haine : la colère peut être justifiée, la haine ne l'est jamais. En d'autres termes, la haine est le nom d'une colère dénuée de fondement. Du point de vue religieux, l'appel à la haine est un péché, "*aimez-vous, au moins supportez-vous les uns des autres*". Il est permis de haïr le péché, non pas le pécheur.

Contre-discours : calmer la colère

Si le discours peut mettre en colère, il peut aussi calmer la . Le discours rhétorique est double, et non pas duplice : deux visions des choses s'affrontent, incarnées dans deux personnes, tenant deux discours construisant deux émotions. Pour calmer **A**, le locuteur développe le tissu des topoï substantiels contre la colère, c'est-à-dire les éléments de discours suivants :

Le comportement de **B** n'est pas méprisant, moqueur, injurieux, outrageant ; ou alors, **B** plaisantait ; il a dû agir ainsi involontairement, ce n'était pas son intention. D'ailleurs, il se comporte comme ça aussi vis-à-vis de lui-même. Maintenant, il se repent, il a des remords ; il a été puni. De toutes façons, c'était il y a longtemps, et la situation a bien changé.

Ce discours peut rappeler l'argumentation développée à propos du [chaudron](#) percé : C'est son intention d'apaiser qui lui donne sa cohérence. Au terme de l'opération, on aura montré que la colère n'est pas fondée ; qu'elle n'est pas raisonnable, et, si tout marche comme le souhaite le locuteur, si **A** se laisse convaincre, il retrouvera sa [tranquillité](#).

ENTHYMÈME

En tant que forme d'inférence utilisée en rhétorique, l'enthymème [1] est défini comme : 1. La contrepartie rhétorique du syllogisme logique. 2. Un syllogisme dont les prémisses et le mode d'inférence sont seulement vraisemblables. 3. Un syllogisme admettant l'ellipse d'une prémisses évidente ; 4. établissant ainsi un lien avec l'auditoire ; 5. particulièrement efficace dans les formules conclusives.

L'opposition fondamentale est entre les modes de traitement du vrai (syllogisme) vs du probable (épichérème, enthymème) :

— **Vérité des prémisses** (syllogisme) vs leur probabilité (épichérème, enthymème).

— Validité des **modes d'inférence** (syllogisme) vs leur probabilité (épichérème, enthymème) : règles syllogistiques vs topoi. NB: Un mode de déduction probable appliqué à des données vraies produit une conclusion seulement probable.

— Enthymème et épichérème s'opposent au syllogisme en ce qu'ils prennent en compte les **conditions de communication**.

— L'épichérème se différencie du syllogisme par son exigence de preuves de second niveau ; non seulement les prémisses font preuve, mais **elles sont elles-mêmes prouvées**.

1. L'enthymème, contrepartie rhétorique du syllogisme

Dans la systématique aristotélicienne, la preuve est obtenue par inférence, qu'elle soit scientifique (logique), dialectique, ou rhétorique. Aristote considère que les exigences du discours rhétorique ne sont pas compatibles avec l'exercice de l'inférence scientifique, déduction syllogistique et induction, celles-ci doivent être transposées :

J'appelle enthymème le syllogisme rhétorique, et exemple l'induction rhétorique. (Rhét., I, 2, 1356b5 ; trad. Chiron, p. 128)

Le syllogisme (inférence scientifique) et l'enthymème (inférence rhétorique) sont définis de manière strictement parallèle, comme des discours où,

de l'existence de certaines choses, il résulte – à cause d'elles – une chose différente et distincte d'elles, du seul fait que ces choses-là existent, soit de manière universelle, soit en règle générale, c'est ce qu'on appelle là [*en logique*] un syllogisme, et ici [*en rhétorique*] un enthymème. (Rhét., I, 2, 1356b15 ; trad. Chiron, p. 129)

À la différence du syllogisme, tiré de propositions vraies, l'enthymème est tiré « des vraisemblances et des signes » (Rhét., I, 2, 1357a30 ; Chiron, p. 133) ; V. [Typologies Anciennes](#).

L'enthymème est « le corps de la persuasion », « la démonstration rhétorique » (Rhét., I, 1, 11354a15 ; Chiron, p. 115 ; I, 1, 1355a5 ; p. 119). Il porte sur le fond du débat, « le fait » (Rhét., I, 1, 1354a25 ; Chiron, p. 116), sur la cause elle-même, en opposition aux moyens discursifs fondés sur les émotions ou la présence du locuteur dans son discours, V. [Émotion](#) ; [Pathos](#) ; [Éthos](#).

On parle dans le même sens de syllogisme oratoire, de syllogisme rhétorique ou de syllogisme imparfait ; ces appellations réfèrent toutes le rhétorique au syllogistique.

Le parallélisme science / dialectique / rhétorique et la relation de l'enthymème à la preuve

Le parallélisme science / dialectique / rhétorique est problématique. Si l'on admet cette opposition, on entre dans un quadrillage notionnel très incommode et empiriquement inadéquat. D'une part, on doit prendre en charge la distinction entre les trois types de raisonnements et de syllogismes (scientifique, dialectique, rhétorique), et la coupure entre le catégorique scientifique, le persuasif rhétorique, et le probable dialectique, et faire comme si le discours concret ne connaissait ni le syllogisme catégorique, ni le probable, et n'atteignait jamais la certitude, V. [Probable](#) ; [Vrai](#) ; [Véridique](#). D'autre part, cela amène à corseter la rhétorique argumentative dans l'opposition entre preuves dites [techniques](#), preuves rhétoriques proprement dites, et preuves non techniques, qui, de toute évidence, n'entrent pas dans le cadre notionnel précédent. Or, tout comme le discours ordinaire, le discours judiciaire combine les deux types de preuves. Considéré comme un syllogisme incomplet mais « parfait dans l'esprit », on ne voit pas ce qui empêche l'enthymème de faire pleinement preuve (voir §4). De même, l'enthymème défini comme un syllogisme fondé sur un [indice](#) peut faire preuve, voir §3.

2. L'enthymème convient à la rhétorique parce qu'il exploite le vraisemblable

Dans *les Premiers analytiques*, Aristote définit l'enthymème comme,

Un syllogisme qui part de prémisses vraisemblables ou de signes (*P. A.*, II, 27, 10 ; p. 323).

Le vraisemblable est une proposition probable : ce qu'on sait arriver la plupart du temps, ou ne pas arriver. (*Ibid.*, II, 27, 1 ; p. 322).

Par exemple, “les parents aiment leurs enfants” exprime une prémisses générale vraisemblable, c'est-à-dire admise par défaut. De cette prémisses vraisemblable associée à la prémisses factuellement vraie “Marie est la mère de Pierre”, on déduit, à défaut d'informations à effets contraires, que “Marie aime Pierre”, V. [Raisonnement par défaut](#) ; [Invention](#).

2.1. L'enthymème est fondé sur un signe

Les syllogismes ayant une prémisses fondée sur un signe vraisemblable tombent dans cette catégorie. Le mot signe a ici le sens d'indice ; alors que le signe au sens linguistique est arbitraire par rapport au phénomène qu'il désigne, l'indice est un élément matériel naturellement associé à un phénomène. Un signe-indice est un fait avéré qui s'exprime dans une proposition ayant pour sujet un individu comme (a) “cette femme a du lait”, (b) “cette femme est pâle”, (c) “Pit-tacus est honnête”.

Les trois enthymèmes suivants sont fondés sur ces différents indices :

1) Le signe est certain (suffisant) :

Cette femme a enfanté, puisqu'elle a du lait

Le lien est du type feu / fumée ou avoir un enfant / avoir eu des relations sexuelles (époque de la conception non médicalisée). Le signe décèle un phénomène non immédiatement perceptible, lointain ou passé.

2) Le signe est **une condition nécessaire faible, loin d'être suffisante** :

Cette femme a enfanté, puisqu'elle est pâle

D'autres causes peuvent entraîner la pâleur : avoir un accident de santé, avoir passé la nuit à faire la fête, avoir le teint naturellement pâle, etc. L'évaluation de l'inférence nécessite une enquête et des savoirs spécialisés.

Sur le fond, l'évaluation des diagnostics (a) et (b) ne relève pas de la rhétorique, mais de la pratique médicale. Elle ne relève de la rhétorique que dans la mesure où celle-ci entendrait opposer le diagnostic populaire au diagnostic spécialisé, c'est-à-dire combattre le vrai par le plausible.

3) Le signe est fondé sur **un trait possiblement accidentel** :

Les sages sont honnêtes puisque Pittacus est honnête

L'inférence n'autorise que la conclusion "certains sages sont honnêtes". Il s'agit d'une induction fondée sur un seul cas, en d'autres termes, d'une induction rhétorique ou un exemple, V. [Généralisation](#).

Elle serait valide si elle procédait sur la base d'un trait essentiel, "juge bien de toutes choses" : les sages jugent bien de toutes choses, puisque Pittacus juge bien de toutes choses.

2.2 L'enthymème exploite un mode de déduction seulement vraisemblable

L'enthymème se différencie également du syllogisme en ce qu'il utilise des règles de déduction non universellement valides (V. [Évaluation du syllogisme](#)), les topoi ou [types d'arguments](#) utilisés dans la parole courante. L'enthymème est un discours qui applique un topos, à une situation argumentative concrète.

3. L'enthymème convient à la rhétorique parce que c'est un syllogisme tronqué

L'enthymème est également défini comme un syllogisme catégorique où est omise une prémisses :

Les hommes sont faillibles, tu es faillible.
Tu es un homme, tu es faillible.

Ou la conclusion :

Les hommes sont faillibles, considère que tu es homme !

La Logique de Port-Royal définit l'enthymème comme « un véritable syllogisme dans l'esprit, mais imparfait dans l'expression » (Arnauld et Nicole [1662], p. 226) :

Quand on n'exprime ainsi que deux propositions, cette sorte de raisonnement s'appelle enthymème, qui est un véritable syllogisme dans l'esprit, parce qu'il supplée la proposition qui n'est pas exprimée ; mais qui est imparfait dans l'expression, et ne conclut qu'en vertu de cette proposition sous-entendue. (ibid., p. 180)

Les exemples du paragraphe précédent peuvent donc être appelés enthymèmes pour deux raisons : d'une part, parce qu'ils sont fondés sur des indices, et d'autre part, parce qu'ils sont des syllogismes incomplets.

La définition de l'enthymème comme syllogisme tronqué n'est pas considérée comme aristotélicienne : « Il n'est pas de l'essence de l'enthymème d'être incomplet » (Note de Tricot à Aristote, P. A., II, 27, 10 ; p. 323). En outre, d'après Conley, cette conception de l'enthymème comme syllogisme tronqué est peu répandue dans la rhétorique ancienne ; il ne la retrouve que dans un passage de Quintilien (Conley 1984, p. 174).

Cependant, à la suite de la définition précédente et en commentaire des exemples, les Premiers analytiques envisagent bien le cas du syllogisme tronqué : « On passe sous silence la dernière proposition [Pittacus est sage] parce qu'elle est connue » (ibid., 15 ; p. 323). D'autre part, on lit dans la Rhétorique que

Si l'une des propositions est connue, il n'est même pas besoin de la formuler : l'auditeur la supplée de lui-même. Ainsi, pour établir que Dorieus a reçu une couronne comme prix de sa victoire, il suffit de dire que "en effet, il a remporté une victoire olympique". Le fait que la victoire aux Jeux olympiques est récompensée d'une couronne n'a pas besoin d'être ajouté : tout le monde le sait. (Rhét., I, 2, 1357a15-25 ; trad. Chiron, p. 132).

Les raisons données pour lier l'enthymème au discours syllogistique sont quelque peu paradoxales. L'enthymème comme syllogisme tronqué est supposé convenir à la rhétorique, car il serait moins pédant que le syllogisme complet. Son utilisation suppose que la prémisse manquante est facile à récupérer. Une autre raison est également avancée : on utiliserait l'enthymème parce que l'auditoire ordinaire est composé d'esprits faibles, incapables de suivre un enchaînement syllogistique dans toute sa rigueur. Cette seconde justification suppose que la prémisse manquante est trop difficile à récupérer : ces deux justifications sont difficilement compatibles.

5. L'enthymème convient à la rhétorique parce qu'il fait coopérer l'auditoire

Du point de vue de la communication argumentative, la notion d'enthymème sert à articuler les pratiques de l'implicite à l'effet de persuasion : « tous les orateurs mettent en œuvre les moyens de persuasion en produisant dans la démonstration soit des exemples, soit des enthymèmes. Il n'y a rien d'autre en dehors de cela. » (Rhét., I, 2, 1356b5 ; trad. Chiron, p. 128-129). Comme le note Bitzer, la forme enthymématique est une manière de lier orateur et auditoire dans un processus de co-construction du sens du discours (Bitzer 1959, p. 408). En « se [bornant] à se faire entendre » (Quintilien, I. O., V, 14, 24 ; p. 208), l'enthymème pose l'auditoire comme de bons entendeurs, et crée ainsi un effet "bonne intelligence" et de complicité. La fusion communicationnelle contribue ainsi à la formation d'un éthos de communauté : "je suis comme vous, nous sommes ensemble".

Dans les termes de Jakobson, la formulation enthymématique a une fonction phatique : elle maintient ouvert la ligne de communication. Elle introduit une légère tension dont on suppose qu'elle pourra maintenir l'intérêt d'un auditoire qui tend à la somnolence.

6. L'enthymème comme formule conclusive

Cicéron accorde une efficacité supérieure aux enthymèmes fondés sur les [contraires](#) :

Quoique toute pensée puisse être appelée enthymème, comme celle qui résulte de l'opposition des contraires semble la plus subtile, elle s'est appropriée seule le nom général, (Cicéron, Top., XIII, 55 ; p.84)

Il donne pour exemple :

Celle à qui tu ne reproches rien, tu la condamnes, celle dont tu dis qu'elle t'a fait du bien, tu lui fais du mal ! (Ibid.)

Cet exemple met en jeu deux formes d'opposition, d'une part, celle des contraires, bien / mal, et, à un second niveau, une inversion des principes associés à ces contraires. Selon l'entendement courant, "quand on condamne quelqu'un c'est qu'on a quelque chose à lui reprocher" et "le bien doit être récompensé". Selon Cicéron, le destinataire de la diatribe prend le contrepied de ces principes ; il n'est pas seulement réfuté, il est donné comme insensé.

[1] Grec ἐνθύμημα, enthýmêma « 1. Pensée, réflexion ; 2. Invention, particulièrement stratagème de guerre ; 3. Raison, raisonnement, motif, conseil » (Bailly [1901], ἐνθύμημα). Le sens général de "pensée, réflexion" reste vivant dans toute la rhétorique ancienne : « toute pensée [peut] à bon droit recevoir le nom d'enthymème » (Cicéron, Top., XIII, 55 ; p.84) ; Quintilien signale l'acception « tout ce qui est conçu dans l'esprit », pour la mettre de côté (I. O., V, 10, 1 ; p. 127).

Nous ne tenterons pas de mettre la terminologie classique en accord avec elle-même dans les usages qu'elle fait des termes de syllogisme, enthymème et épichérème, voir Bulmaro REYES CORIA, 1997, *Epichirema / Enthymema*, México, UNAM / Instituto de Investigaciones Filológicas.

ÉPICHÉRÈME

L'épichérème est 1) Un raisonnement dont chacune des prémisses est elle-même soutenue par une argumentation ; 2) Un raisonnement ainsi étayé pris dans son contexte communicationnel.

1. Un raisonnement dialectique

La théorie aristotélicienne du raisonnement syllogistique distingue deux types de syllogismes, le philosophème et l'épichérème [1] :

Si les deux prémisses du syllogisme sont **certaines** et la règle de déduction **valide**, on a affaire à un syllogisme analytique ou scientifique, un « philosophème » (Top., VIII, 11, 15 ; p. 355).

— Par opposition au syllogisme scientifique, « l'épichérème [est] un raisonnement dialectique » (ibid., p.355). C'est un syllogisme fondé sur des prémisses relevant de l'**opinion**, donc seulement probables et n'aboutissant qu'à du vraisemblable, V. Abduction.

2. L'épichérème, un enthymème renforcé

2.1 Une argumentation dont les prémisses sont étayées

Dans les définitions suivantes, l'épichérème correspond à une complexification de la cellule argumentative monologale "Argument, Conclusion".

L'argumentation rhétorique reposant sur des prémisses seulement probables, il est normal d'appuyer ces prémisses sur des preuves. L'épichérème est un tel enthymème renforcé, articulant donc cinq termes (Cicéron, Inv. I, 35, 61).

Le raisonnement suivant est un épichérème :

— **Conclusion visée**, « **proposition, que l'on veut montrer** » : l'univers est conduit selon un plan.

— **[Prémisse 1 + Preuve de la prémisse 1]**

- **Prémisse 1** : « ce qui est mené suivant un plan est bien mieux administré que ce qui est conduit sans plan. »
- **La preuve de la prémisse 1** est apportée par une accumulation d'exemples (conglobation) relevant de l'expérience commune, « une maison menée avec méthode est mieux pourvue de toutes choses et mieux approvisionnée qu'une maison dirigée sans réflexion ni plan. Une armée, [...] Un vaisseau [...] »

— **[Prémisse 2 + Preuve de la prémisse 2]**

- **Prémisse 2** : « de toutes les choses, aucune n'est mieux conduite que l'ensemble du monde. »
- **Preuve de la prémisse 2** : (notre numérotation)
 - (a) « car le lever et le coucher des astres est soumis à un ordre » ;
 - (b) « les révolutions des années ...
 - (b1) ... ont lieu toujours de la même façon comme suivant une loi nécessaire.
 - (b2) ... et en outre sont réglées pour être utiles à toutes choses. »
 - (b2) conclut non seulement pour l'existence d'un plan, mais pour un plan bienveillant.De même (c) :

« l'alternance du jour et de la nuit n'a jamais été modifiée,
et n'a jamais causé de dommage à quoi que ce soit. »

— **Conclusion** : « l'univers est donc conduit suivant un plan. »

3. Composantes de l'épichérème

La question du nombre de composantes de l'épichérème est discutée :

La controverse entre les partisans de la forme quinquepartite de l'épichérème et ceux de la forme tripartite se réduit à une question simple : s'il est nécessaire d'argumenter pour soutenir les prémisses, faut-il considérer que ces argumentations sont indépendantes des prémisses et qu'elles forment des tous distincts de l'épichérème lui-même ? Ou bien qu'il s'agit plutôt de composantes à part entière de l'épichérème ? (Solmsen 1941, p. 170)

La distinction est une question de niveau. En surface, l'épichérème comprend cinq éléments (Prém. = Prémisses)

Prém. 1 — Preuve de la Prém 1 — Prém. 2 — Preuve de la Prém 2 => Conclusion

Au niveau de l'articulation logique, on a une structure à trois composantes :

(Prémisse 1 et sa preuve) — (Prémisse 2 et sa preuve) => Conclusion

C'est la position de Quintilien : « Pour moi, néanmoins, il m'apparaît, ainsi qu'à la majorité des auteurs, qu'il n'y a pas plus de **trois parties** » (I. O., V, 14, 6 ; p. 202). Une prémisses accompagnée de sa preuve devient certaine. Si une prémisses est considérée comme certaine en elle-même (non accompagnée de sa preuve), alors on a un épichérème à quatre termes, réductibles à trois, par exemple :

Prémisse1 — Prémisse2 — Preuve de la prémisse2 => Conclusion

Prémisse 1 — (Prémisse 2 + Preuve) => Conclusion

4. Une argumentation étayée et mise en valeur

La *Rhétorique à Herennius* définit l'épichérème comme :

L'argumentation la plus complète et la plus parfaite, [celle] qui comprend cinq parties : la proposition, la preuve, la confirmation de la preuve, la mise en valeur, le résumé. (À Her., II, 28 ; p. 58).

L'épichérème est présenté comme une organisation textuelle argumentative comprenant cinq éléments.

— Les trois premiers éléments définissent le contenu cognitif de l'épichérème, comme une argumentation dont les prémisses sont étayées :

Argument — Étayage de l'argument — Conclusion

L'étayage peut correspondre à toutes les formes de renforcement, de la précision causale à l'envolée pathémique ou éthotique.

— Les deux derniers éléments introduisent une perspective rhétorique, ornementale et communicationnelle:

Mise en valeur — Résumé

La brièveté du résumé contraste avec l'ampleur de la reformulation.

5. Épichérème, argumentation en série, argumentation liée

L'épichérème est une forme complexe d'argumentation, V. [Liaison](#) ; [Série](#) ; [Convergence](#).

— La forme de surface “Arg => Concl” correspond à une argumentation avec **i)** une prémisse non justifiée et **ii)** une prémisse non seulement non justifiée mais laissée implicite.

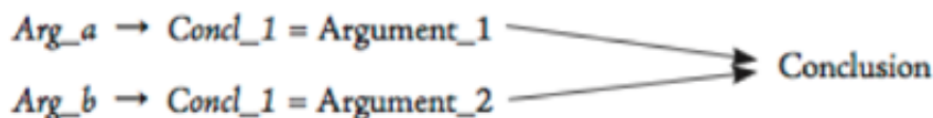
— L'[argumentation en série](#) à une étape correspond à un épichérème avec une prémisse non justifiée (Arg₁) et une prémisse justifiée (Arg₂ justifiée par Arg₁), soit en surface, à un épichérème à trois termes :

$$\text{Arg}_1 \Rightarrow [\text{Concl}_1 = \text{Arg}_2] \Rightarrow \text{Concl}_2$$

— Si l'on distingue entre prémisse et argument, l'épichérème à cinq termes correspond à une [argumentation liée](#) et se représente comme suit.



— L'épichérème correspondant à une [argumentation convergente](#) dont chacun des arguments est la conclusion d'une argumentation en série, se représente comme suit :



Les considérations précédentes sont très fragiles, dans la mesure où les correspondants en langue naturelle de ces schématisations sont souvent douteux ou artificiels.

[1] Le mot épichérème est un calque du mot grec ἐπιχείρημα « 1. entreprise... base d'opération 2. Brève argumentation, épichérème » (Bailly, ἐπιχείρημα).

Il est traduit en latin par ratiocinatio (Cicéron), “raisonnement”, ou par argumentatio (Ad Her.)

ÉPITROPE

L'épître est une concession ironique par laquelle on concède quelque chose qu'on pourrait aisément réfuter.

Littré définit ainsi l'épître comme une « figure de rhétorique, qui consiste à accorder quelque chose qu'on pourrait contester, afin de donner plus d'autorité à ce qu'on veut persuader » (Littré, Épître), V. [Concession](#).

Dans les conditions ordinaires, on réfute tout ce que l'on peut, et on concède le reste. Il s'ensuit que si l'on concède **P**, c'est que l'on n'est pas capable de réfuter **P**. Si le locuteur concède une proposition contestable, on conclut qu'il argumente mal. S'il concède **P** qu'il pourrait de toute évidence rejeter, son discours prend une forme [Ironique](#) :

P est assez clairement faux :

L : — **P**, d'accord, mais / pourtant **Q**

À propos d'un écrivain dont on vient de discuter des qualités de style de manière plutôt négative :

Je veux bien qu'il soit un bon styliste, mais il n'a aucun sens de l'intrigue.

L'épître peut également résulter de l'amplification absurdisante apportée à la position concédée, V. [Maximisation](#) :

J'ai certainement des visions, mais j'ai aussi des preuves.

ÉPOUVANTAIL

1. Épouvantail

La réfutation d'une position s'appuie forcément sur une reprise du discours de l'opposant, pour la rectifier, la récuser, la réfuter, la détruire, etc. Si cet opposant estime que la reprise est mal intentionnée et que son discours est vraiment déformé, il peut, dans un troisième tour de parole, récuser radicalement le discours qu'on lui attribue en le désignant métaphoriquement comme *un épouvantail*, :

- L1₁** – **D1**, discours exprimant une position à laquelle **L1** souscrit
- L2** – **D2**, discours contre **D1** mentionnant **D1**
- L1₂** – *Mais je n'ai jamais dit ça ! Sophisme de l'épouvantail !*
- L2₂** – *Vous n'osez pas le dire ouvertement. Mais c'est bien là que conduisent vos propositions.*

Par cette accusation, **L1₂** tente de discréditer **D2** en accusant **L2** de commettre un sophisme de l'épouvantail, c'est-à-dire de donner de **D1** une représentation caricaturale de façon à faire paraître ce discours intenable, voire absurde et auto-réfuteur. Il cherche à rétablir ses "vraies positions".

L'usage argumentatif de l'épouvantail est lié à l'interprétation d'un discours, mais fonctionne également si le **L2** commente **L1** de façon très générale, par exemple, si **L2** fait apparaître **L1** comme un dangereux personnage, en faisant de lui un suppôt de tel dictateur et en associant ses discours à tels mots, slogans ou doctrines fonctionnant comme des "épouvantails" faisant fuir les électeurs. C'est une telle rupture que pratique **L2₂** en passant du discours à l'intention qui le sous-tend, V. [Mobiles](#). Le locuteur attaqué rétorque que ses adversaires ne respectent ni son discours ni ses intentions.

La [prolepse](#) est un bon emplacement pour un épouvantail discursif et peut donner lieu à l'accusation de caricaturer les objections potentielles.

2. Contre-épouvantail et question d'interprétation

L'accusation de sophisme de l'épouvantail apparaît comme une contre-réfutation de haute intensité, radicalisant l'opposition. Paradoxalement, si **L1** accuse **L2** de faire de lui, **L1**, un épouvantail, de fait, il ouvre à **L2** la possibilité d'opérer une [contre-accusation](#) sur le même thème : **L2** peut accuser **L1** de faire de lui un épouvantail, en disqualifiant totalement le discours de réfutation qu'on lui adresse. On est alors dans la situation suivante :

L1₁	D0	Discours base, D0	
L2	D1	Reprise du discours base D0	
L1₂	D2	Rejet de D1 : "Épouvantail !"	<i>Accusation de fallacie</i>
L2₂	D3	Rejet de D2 : "Épouvantail vous-même !"	<i>Contre-accusation</i>

Les lignes critiques présentées supra s'appliquent à tout discours réfutatif reprenant les positions réfutées, c'est-à-dire aussi bien à la représentation du discours originel dans le discours de l'opposant, soit **D0** dans **D1** qu'à la représentation du discours critique dans le discours du proposant, soit **D1** dans **D2**.

Ces accusations réciproques demandent à être justifiées. Il ne suffit pas que **L1** ou **L2** crient à l'épouvantail pour qu'on soit tenu de les suivre. La réplique **L2₂** ouvre une *question*

d'[interprétation](#), donc une obligation de justification pour **L1** et pour ses followers, au nombre desquels peut se ranger ou non l'analyste.

3. “L’homme de paille”, *strawman argument*

Littéralement, un *strawman* est littéralement un épouvantail, une forme humaine faite avec de la paille. Le mot peut aussi désigner « 1. A weak or imaginary opposition (such as an argument or adversary) set up only to be easily confuted. 2. A person set up to serve as a cover for a usually questionable transaction. » (MW, *Strawman*)

— **Par glissement métonymique**, *strawman* peut signifier “épouvantail” ; le sophisme de l'épouvantail correspond à l'accusation de reformulation tendancieuse, cf. supra.

— **Par métaphore** exploitant le trait “*représentation destinée à faire illusion*”, un *homme de paille* est une “personne qui sert de couverture à une opération, en général douteuse” (id.). La stratégie de l'homme de paille peut alors correspondre à une position masquant la position réelle du locuteur ; cette position est avancée pour lancer le public et les opposants sur une fausse piste, V. [Fausse piste](#) ; [Pertinence](#).

— **Par métaphore** exploitant le trait “*faiblesse*” (que l'on retrouve dans *feu de paille*), une *strawman fallacy* est un pseudo-argument, ou un argument faible, facile à réfuter, qui, comme l'épouvantail ou le tigre de papier, ne peut fonctionner que sur des naïfs (Webster, *Strawman*).

— **Un argument** destiné à lancer la discussion est **évidemment discutable** mais n'est pas a priori fallacieux.

A strawman proposal est un *document provisoire*, produit d'une réflexion spontanée, utilisé pour lancer le travail destiné à améliorer la proposition (d'après Wikipédia), soit “un document martyr”. Ce document n'a en lui-même rien de fallacieux.

ÉTABLIR / EXPLOITER UNE RELATION

L'analogie, l'autorité, la causalité, la définition... sont des schèmes d'arguments qui mettent en jeu deux types d'argumentations, (1) l'argumentation **qui établit l'existence d'une relation** d'analogie, etc. ; (2) l'argumentation **qui exploite** une relation d'analogie, etc., qu'elle présuppose.

L'analogie, l'autorité, la causalité, la définition... sont des ressources argumentatives fondamentales. On les retrouve dans la [typologie ancienne](#) de Cicéron (1er s. AEC), ainsi qu'au 20e siècle dans celles de Janik, Rieke et Toulmin, V. [Typologies Contemporaines](#). Les arguments relatifs à ces sources peuvent être divisés en deux catégories principales.

1. Arguments établissant (construisant, justifiant ...) une relation

- Il existe une [relation de causalité](#) entre deux faits.
- Il existe une analogie entre deux êtres ou deux organisations de la réalité,
V. [Catégorisation](#) ; [Analogie catégorielle](#) ; [Analogie structurelle](#)
- Telle source fait autorité, [V. Autorité, §7.3](#)
- Telle [définition](#) définit correctement tel mot, ou tel concept.

2. Arguments exploitant une relation

- **Une relation causale** préétablie (présupposée, bien connue ...),
V. Arg. [de la cause à l'effet](#) ; [Arg. de l'effet à la cause](#) ; [Arg. pragmatique](#).
- **Une relation analogique** préétablie (présupposée, bien connue...),
V. [Analogie catégorielle](#) ; [Analogie structurelle](#)
- Une source reconnue faisant **autorité**, [V. Autorité, §6-7](#)
- Une **définition** acceptée, V. [Arg. par la définition](#).

Ce deuxième type d'arguments peut être réfuté au motif que l'affirmation sous-jacente du premier type qu'il présuppose n'est pas correcte.

3. Arguments **ÉTABLISSANT / EXPLOITANT** une relation et Arguments « **FONDÉS SUR / ÉTABLISSANT** la structure de la réalité »

La distinction précédente est différente de celle que l'on trouve dans le Traité de l'argumentation entre "Argument fondé sur la structure de la réalité" ([1958], §60-77) et "Relations établissant la structure de la réalité" ([1958], §78-88), V. [Typologies \(3\)](#). Selon Perelman & Olbrechts-Tyteca :

- Les arguments causaux et l'autorité sont « fondés sur la structure de la réalité ».
 - L'analogie est une relation « établissant la structure de la réalité ».
 - La définition est une relation « quasi-logique ».
-

ÉTAPES et AMORÇAGE

Si le chemin jusqu'au but est long et difficile, il est recommandé de diviser la difficulté en une série d'étapes plus faciles à réaliser. S'il s'agit de demander à quelqu'un quelque chose qu'il refusera vraisemblablement, la technique d'amorçage consiste à obtenir son accord d'abord sur peu, et à lui demander de plus en plus, en lui tenant toujours caché le but ultime.

1. L'action par étapes

D'une façon générale, l'action par étapes permet d'atteindre un but global jugé difficilement atteignable en le divisant en une série de buts partiels, plus accessibles, qui pourront être atteints successivement. Je ne peux pas transporter cet objet de cent kilos, alors je le démonte et transporte successivement toutes ses parties ; je divise le grand sac en dix petits sacs, etc. Ces buts partiels peuvent être ordonnés, c'est le cas de tous les apprentissages : on apprend d'abord à conduire sur une route normale avant d'apprendre à conduire sur le verglas. Dans ces différents cas, l'acteur raisonne en ayant clairement présent à l'esprit son but global, par rapport auquel il détermine et organise ses buts partiels.

2. Amorçage

Dans la version manipulatoire de la division, l'action à entreprendre implique la collaboration d'une personne dont on sait qu'elle ne partage pas spontanément cet objectif, ou même qu'elle y est hostile parce que toute la démarche va contre ses intérêts. La stratégie par étape en ce second sens est couramment désignée, dans le domaine de la vente, comme une stratégie d'amorçage (Joule & Beauvois 1987).

Les Martin, nouvellement mariés, veulent acheter un appartement. Conformément à leur première demande, l'agent immobilier leur propose un modeste deux-pièces, et ils acceptent de l'acheter. L'agent a maintenant un pied dans la porte et observe que très bientôt un bébé va arriver ; ils ont donc vraiment besoin d'un trois pièces. Prêts à tout pour le bébé, les Jones optent pour trois pièces. Mais l'agent observe encore que Mme Jones est en train de développer une start-up prometteuse, et qu'il lui faudra un bureau pour le télétravail, donc une quatrième pièce, etc.

Telle qu'elle est décrite par Perelman & Olbrechts-Tyteca, la stratégie du développement par étapes est définie d'abord comme une stratégie potentiellement manipulatrice :

On constate que, bien souvent, il y a intérêt à ne pas confronter l'interlocuteur avec tout l'intervalle qui sépare la situation actuelle de la fin ultime, mais à diviser cet intervalle en sections, en plaçant des jalons intermédiaires, en indiquant des fins partielles, dont la réalisation ne provoque pas une aussi forte opposition. ([1958], p. 379).

Du point de vue de l'action persuasive, l'argumentateur manipulateur amène sa cible ou son interlocuteur à faire / convenir de **A** pour ensuite, sur la base de **A**, l'amener à s'engager plus loin dans la même direction en acceptant **B**, et ainsi de suite.

C'est une telle stratégie d'amorçage – quelque peu manipulatoire, mais l'intention est louable – qu'Abraham utilise dans son argumentation avec l'Éternel pour le convaincre de retenir sa colère vengeresse envers Sodome. La direction va de quelques-uns à très peu.

[...] Abraham demeura encore devant son Seigneur.²³ Et s'approchant, il lui dit : Perdrez-vous le juste avec l'impie ?²⁴ S'il y a cinquante justes dans cette ville, périront-ils avec tous les

autres ? Et ne pardonnerez-vous pas plutôt à la ville, à cause de cinquante justes, s'il s'y en trouve autant ? [...] ²⁶ Le Seigneur lui répondit : Si je trouve dans tout Sodome cinquante justes, je pardonnerai, à cause d'eux, à toute la ville.

²⁷ Abraham dit ensuite : Puisque j'ai commencé, je parlerai encore à mon Seigneur, quoique je ne sois que poudre et que cendre. ²⁸ S'il s'en fallait cinq qu'il n'y eût cinquante justes, perdriez-vous toute la ville, parce qu'il n'y en aurait que quarante-cinq ? Le Seigneur lui dit : Je ne perdrai point la ville si j'y trouve quarante-cinq justes.

²⁹ Abraham lui dit encore : Mais s'il y a quarante justes, que ferez-vous ? Je ne détruirai point la ville si j'y trouve quarante justes.

³⁰[...] Si vous trouvez dans cette ville trente justes, que ferez-vous ? Je ne perdrai point la ville si j'y en trouve trente, dit le Seigneur, je ne la perdrai point.

³¹[...] Et si vous en trouviez vingt ? Dieu lui dit : Je ne la perdrai pas non plus s'il y en a vingt.

³²[...] Et si vous trouviez dix justes dans cette ville ? Je ne la perdrai point, dit-il s'il y a dix justes.

³³Après que le Seigneur eut cessé de parler à Abraham, il se retira et Abraham retourna chez lui. (Genèse, 22-33)

Malheureusement, le Seigneur ne trouva pas dix justes dans Sodome.

3. L'argument de la pente glissante

L'argument de la [pente glissante](#) ou de la direction, permet de prévenir le risque d'être victime d'une stratégie d'amorçage.

ÉTHOS

Avec le logos et le pathos, l'éthos ou "caractère" de l'orateur est le troisième des moyens d'influence rhétoriques. L'éthos combine expertise, moralité et empathie, en un sentiment unique de confiance

1. Le mot éthos et ses traductions

1.1 Les mots grecs

Le mot éthos est un calque d'un mot grec ancien, *ēthos* (ἦθος). La graphie française étymologique est *ēthos*, au pluriel *ēthē*, transposable en français par *ethos* ou *éthos* au singulier. Au pluriel, on utilise *ēthē*, lorsqu'on veut insister sur le lien avec l'acception grecque, ou *éthos* comme forme plurielle francisée.

Le substantif éthos qui intéresse la rhétorique et la philosophie a deux significations :

Au pl. séjour habituel, lieux familiers, demeure. En parlant d'animaux : écurie, étable, repaire, nid. [...] Caractère habituel, d'où la coutume, l'usage ; la manière d'être ou habitude d'une personne, son caractère ; [...] par extension, mœurs. (Bailly (1901), [éthos])

Ce terme est employé en rhétorique pour désigner « l'impression morale » produite par un orateur (ibid.).

À côté de ce substantif éthos, existent en grec les mots *ēthopoia* (ἠθοποιία), "éthopée", et *ēthicos* (ἠθικῶς, adv.) « d'une manière conforme aux mœurs oratoires ; d'une manière caractéristique ou significative » (Bailly 1919)

1.2 Traductions latines : mores, sensus

Mores — Quintilien considère que, comme le *pathos*, l'éthos est une catégorie de sentiment, et traduit le mot par *mores* :

Les sentiments [adfectus], comme nous le savons selon l'antique tradition, se répartissent en deux classes : l'une est appelée par les Grecs *pathos*, terme que nous traduisons exactement et correctement par *adfectus*, l'autre *ethos*, terme pour lequel, du moins à mon avis, le latin n'a pas d'équivalent : il est rendu par *mores*, et, de là, vient que la section de la philosophie nommée *ἠθική* [éthique] a été dite *moralis*. » (I. O., VI, 2, 8 ; Cousin, p. 25)

Sensus — La relation éthos / pathos peut aussi être rendue en latin par *sensus* / *dolor* :

Sensus est un de ces termes vagues par lesquels les Latins essaient de rendre ce que la rhétorique grecque désigne par [éthos]. [...] Il se distingue de *dolor*, lequel répond à [pathos] (Cicéron, De Or. iii, 25, 96). (Courbaud, note à Cicéron, De l'or. ii, xliii, 184 ; note 2, p. 80)

Le substantif *sensus*, a pour sens de base "1. Action sentir, de s'apercevoir", et signifie également "4. [Au sens moral] sentiment", et "5. [Au sens intellectuel] manière de voir" (Gaffiot [1934], *Sensus*). Afficher son bon sensus, c'est donc afficher son bon sentiment moral et

intellectuel, manifester du *sensus communis*, du sens commun, conforme aux façons de penser et aux valeurs de la foule, de l'humanité (ibid.). L'orateur prend la figure de l'homme de bon sens.

1.3 Les mots français : traductions et emprunts

On trouve en français les mots *éthos*, *éthique*, *éthopée*, *éthologie*, empruntés et adaptés du grec :
— Le substantif **éthos**, actuellement utilisé en rhétorique. L'époque classique parlait du caractère oratoire ou des mœurs oratoires, mœurs traduisant le latin *mores*, qui lui-même traduit le grec *éthos*.

— Le substantif **éthopée**, également utilisé en rhétorique pour désigner un "portrait moral et psychologique".

— Le substantif **éthique**, "philosophie morale", est un « calque du latin féminin pluriel *ethica*, qui lui-même est emprunté au grec » (Rey [1992], *Éthique*).

— Le substantif **éthologie**, désigne la « science des comportements des espèces animales dans leur milieu naturel » (id., *Éthologie*).

1.4 Éthique et éthotique

On pourrait utiliser le mot **éthique₁** comme dérivé adjectif de *éthos*. Mais *éthique₂* existe comme substantif et adjectif avec un sens qui le lie à la morale et aux valeurs ; on peut ainsi parler d'éthique du discours pour désigner une instance de contrôle moral de la parole. En anglais, on distingue l'adjectif **ethotic** (*éthique₁*) de **ethics** (nom et adjectif) ; en français, nous suivrons cet usage et utiliserons **éthotique** au sens de **éthique₁**.

La dimension éthotique du discours peut être vue comme la projection discursive des idéaux sociaux du moi, contrôlée par une éthique du discours qui exprimerait les intérêts du surmoi. La notion d'éthique du discours rejoint la problématique classique de l'orateur comme "homme de bien expert en discours" (*vir bonus dicendi peritus*). La théorie argumentative contemporaine réfère la critique du discours à un contrôle rationnel, alors que la rhétorique classique la fondait également sur une instance morale.

La notion rhétorique d'*éthos* renvoie non pas à une problématique morale mais au fait que la personne se projette dans son discours, et qu'elle peut exercer un certain contrôle sur cette projection. C'est une production inhérente à l'activité discursive, exploitée comme une ressource par l'orateur.

2. L'éthos argumentatif

Aristote affirme le **primat du caractère (éthos)** : « [le caractère] constitue, pourrait-on presque dire, un moyen de persuasion tout à fait décisif » (*Rhét.*, I, 2, 1356a10 ; p. 126), et met en garde contre le recours, trop efficace, au **pathos**.

2.1 Éthos de l'orateur

L'éthos de l'orateur est un éthos professionnel. Toutes les professions ont leur éthos, manifestation extérieure et signe de la compétence professionnelle de ses membres. Par exemple, le garçon du café d'autrefois affichait son éthos, ensemble de vertus professionnelles : amabilité, sens du contact et de la réplique, efficacité dans la prise de commande, virtuosité dans la façon de remplir exactement le verre, sans "faux-col" ni une goutte sur la table, etc.

L'éthos rhétorique est une stratégie de « présentation de soi » (Goffman [1956]). On pourrait distinguer deux étapes, la production et le produit ; d'une part, **la présentation de soi**, comme production de soi, étape active, stratégiquement gérée, et de l'autre le produit, **l'image de soi**, telle qu'elle est supposée être reçue par la cible et reconstructible par l'analyste, aux risques et périls de l'interprétation.

Aristote traite de l'éthos dans deux passages de la Rhétorique. Il distingue d'une part **l'éthos propre**, l'autofiction que constitue la construction de la face que l'orateur entend présenter au public ; et d'autre part **l'éthos de son public**, la synthèse d'informations qui lui permet de se faire une conception a priori de son auditoire (cf. infra§4).

Aristote : l'effet conjugué du discours et la réputation

Le terme éthos désigne une des trois classes d'arguments, les deux autres étant le logos et le pathos, V. [Logos - Ethos - Pathos](#). Le mot argument correspond à *pistis*, qui signifie « preuve, moyen d'influence, emprise ». La Rhétorique introduit le concept d'éthos comme suit :

Il y a persuasion par le caractère, quand le discours est ainsi fait qu'il rend celui qui parle digne de foi. Car nous faisons **confiance** plus volontiers et plus vite aux gens honnêtes sur tous les sujets plus bonnement, et même résolument sur les sujets qui n'autorisent pas un savoir exact et laissent quelque place au doute ; il faut que cela aussi soit obtenu par l'entremise du discours et non en raison d'une opinion préconçue sur le caractère de celui qui parle. On ne saurait dire en effet, comme quelques techniciens, qu'au regard de la technique l'honnêteté de celui qui parle ne concourt en rien au persuasif. Bien au contraire : le caractère constitue, pourrait-on presque dire, un moyen de persuasion tout à fait décisif. (Rhét., I, 2, 1356a1-15 ; trad. Chiron, p. 126)

L'éthos de l'orateur est le produit d'une stratégie discursive qui construit une autorité complexe, reposant sur trois composantes :

Les raisons pour lesquelles les orateurs sont en eux-mêmes crédibles sont au nombre de trois, car il y a trois motifs pour lesquels nous accordons notre confiance en dehors des démonstrations : ce sont : la prudence (*phronèsis*), la vertu (*aretè*) et la bienveillance (*eunoia*). (Rhét., ii, 1, 1378a5 ; trad. Chiron, p. 261).

La traduction anglaise de Rhys Roberts propose « good sense, good moral character and good will », autrement dit, l'orateur détient une autorité persuasive parce qu'il est (ou paraît) intelligent (informé, avisé, il a un bon logos) ; parce qu'il est honnête ; parce qu'il nous veut du bien, il est bien disposé à notre égard, il est avec nous. Cette autorité combine expertise, moralité et empathie, en **un sentiment unique de confiance** ; l'éthos a une structure pathémique. Comme le dit Groucho Marx, « si tu parviens à avoir l'air sincère, c'est bon » [Sincerity - If you can fake that, you've got it made]. L'orateur n'échappe pas au paradoxe du comédien ; il peut toujours être suspecté de mensonge sur ses compétences, ses vertus, ses intentions. Hermogène traite **la sincérité** comme une **catégorie stylistique**.

Pour créer la confiance, l'orateur doit se donner les moyens de « paraître prudent et bon » (Rhét., ii, 1, 1378a15 ; trad. Chiron, p. 262). Le mot **paraître**, et non pas **être**, est suspect. Mais au-delà du reproche constant fait à la rhétorique de donner aux incompetents, menteurs et escrocs les moyens de tromper leur public, il s'agit pour elle de **faire en sorte que celui qui est compétent et honnête le paraisse**. L'art du paraître n'est pas moins nécessaire aux honnêtes gens qu'aux crapules.

L'éthos aristotélicien est un éthos intra-communautaire recherchant la conviction en se coulant dans l'autorité d'un consensus. Il existe d'autres postures éthotiques mises en œuvre par des

rhétoriques de rupture établissant des autorités minoritaires : “ Je suis différent de vous tous... j’apporte une nouvelle parole... oui c’est une folie”.

Éthos technique et éthos non technique

Le texte de la Rhétorique dit que

on ne saurait dire, en effet, comme quelques techniciens, qu’au regard de la technique l’honnêteté de celui qui parle ne concourt en rien au persuasif. **Bien au contraire.**

Le traducteur, Pierre Chiron, considère que le texte grec correspondant est « peu satisfaisant. » La discussion porte sur la relation entre ce qui est « obtenu par l’entremise du discours » et ce qui est la conséquence d’une « opinion préconçue ». La traduction de Ruelle propose de conjurer ces effets, et non pas de les opposer :

il faut d’ailleurs que ce résultat soit obtenu par la force du discours et non pas seulement par une prévention favorable à l’orateur. (Aristote, Rhét. Ruelle, p. 83 ; nous soulignons).

Il semble que le « bien au contraire » de la traduction de Chiron va dans le même sens.

Cette distinction renvoie à l’opposition entre preuves (moyens de persuasion) [“techniques” et “non techniques”](#). L’effet éthotique « obtenu par l’entremise du discours et non en raison d’une opinion préconçue sur le caractère de celui qui parle » correspond à une preuve technique, alors que dans le cas de l’effet de persuasion obtenu en raison d’une « opinion préconçue », l’effet éthotique est produit de manière non technique. Il est donc rejeté hors de la rhétorique comme toutes les autres preuves non-techniques. La théorie est cohérente, mais elle impose une distinction difficile à mettre en œuvre sur les données.

2.2 Critique et réduction de l’éthos

Éthos et attaque personnelle

Éthos du locuteur et attaque personnelle de l’opposant constituent l’avert et le revers d’une même médaille discursive. Du point de vue de la théorie de la [politesse](#), il s’agit d’une **augmentation de soi** dans le premier cas et d’une **diminution de l’autre** dans le second. En jouant sur son éthos, le locuteur exploite sa propre personne pour accréditer son point de vue, comme en attaquant l’opposant [ad personam](#) il exploite la personne de l’autre pour réfuter ou discréditer le point de vue qui l’embarrasse. Dans les deux cas, le discours élude la discussion sur le fond, et lui substitue une discussion périphérique des personnes.

Du point de vue défensif, l’éthos n’étant pas thématique mais implicite, il ne peut être critiqué que par une attaque *ad personam* ; on pourrait dire que l’affichage de l’éthos dans le discours pousse l’opposant à la faute.

Approches critiques

Les approches critiques postulent que seuls sont pertinents et potentiellement valides les arguments explicites sur le [fond](#) du débat. Elle tente de protéger les participants des dérives en demandant que les aspects des personnes qui ne sont pas thématiquement liés au débat soient tenus à l’écart. La mise en scène éthotique est considérée comme une tentative d’instaurer une relation asymétrique, mettant l’interlocuteur en position basse **pour inhiber la libre critique**, V. [Modestie](#).

Enfin, l'approche critique extrait de la forme synthétique de l'éthos une composante explicite, l'argument d'[autorité](#), qui satisfait la condition de propositionnalité, et qui est, en conséquence, accessible à la réfutation. Cette autorité est positionnée comme une forme de preuve indirecte, jouant un rôle périphérique. Elle est traitée principalement dans le cadre d'une problématique de l'expertise ou de la compétence sur le point en question. Cette réduction de l'éthos à l'autorité experte implique le rejet de la facette charismatique de l'éthos, comme non pertinente et fallacieuse, ainsi que de sa facette pouvoir (administratif légal) : une affirmation n'est pas vraie, une mesure n'est pas judicieuse simplement parce qu'elles sont portées par une personne prestigieuse ou une instance de pouvoir.

5. [Éthos, “caractère” de l'auditoire](#)

La notion d'éthos s'applique à l'orateur et à son auditoire, dans des perspectives bien différentes. Aristote traite de l'éthos en deux moments de la Rhétorique, dans un bref passage où il définit l'éthos de l'orateur, et, après les chapitres consacrés aux émotions, il passe aux caractères des auditoires :

Étudions après cela les caractères (èthè), à savoir ce que sont les gens en fonction des passions (pathè), des dispositions (hexeis), des âges et des conditions de fortune. (Rhét., ii, 12, 1388b31 ; p. 328-329).

Cette section décrit [des types de caractères](#), qui classent et caractérisent les humains, selon la fortune (les nobles, les riches ; les puissants, et les chanceux) et selon les âges (la jeunesse, la maturité, la vieillesse). Ces “éléments de folk-sociologie” se concluent par une remarque pratique :

Tels sont les traits des caractères des jeunes et des vieux. Par conséquent, puisque tous les hommes font bon accueil aux discours faits à leur propre caractère et aux discours semblables, il n'est pas difficile de voir par quel usage des discours on apparaîtra sous tel ou tel jour, soi-même et ses discours. (Rhét., ii, 13, 1390a20-29 ; trad. Chiron, p. 336)

Un tel passage montre clairement que l'adaptation-identification à l'auditoire est mise à la base de l'entreprise de persuasion. Cette prise en compte du caractère du public sera considérée comme fallacieuse par les théories normatives de l'argumentation : on ne doit pas parler à tel auditoire (ex datis) on doit parler en vérité, V. [Croyances de l'auditoire](#).

Par rapport aux trois statuts distingués pour l'éthos du locuteur, éthos montré, éthos thématisé, et éthos de réputation, on voit que l'éthos de l'auditoire est plutôt un éthos de réputation, prise comme une donnée objective, “non technique”, externe au discours, V. [Éthos et identité discursive](#).

L'opposition entre l'éthos rhétorique de l'orateur et sa réputation relève des mêmes raisons que celles qui opposent [“preuve techniques”](#) et “preuves non technique” : le premier est à produire, le second à utiliser.

Néanmoins, il y a un éthos technique de l'auditoire. L'orateur peut introduire dans son discours une image implicite de l'éthos de l'auditoire favorisant son entreprise, tout comme de thématiser cet éthos. Enfin, le public a lui-même un éthos montré, qu'il manifeste par ses réactions immédiates au discours qu'on lui tient.

L'ÉTHOS, UNE CATÉGORIE STYLISTIQUE

L'éthos, c'est l'homme, – et l'homme, c'est le style. Si l'on cherche une méthode systématique pour étudier l'éthos, on rencontre la tradition stylistique. Quintilien note ainsi l'efficacité d'un "effet de style" lié au choix du vocabulaire qui doit être considéré comme un effet éthotique :

Les mots archaïques n'ont pas seulement pour eux des garants importants ; ils apportent au style une certaine majesté qui n'est pas sans charme : ils ont en effet, l'autorité du temps, et, comme ils sont tombés en désuétude, ils procurent comme un attrait de nouveauté. (Quintilien, I. O., I, 6, 39 ; p. 115)

L'autorité du mot énoncé est constitutive de l'éthos de l'énonciateur. L'être de langage, « effet du discours lui-même », est construit à partir de traits de tous niveaux linguistiques : la voix, puissant vecteur d'attraction / répulsion, les usages lexicaux, la syntaxe, la manière de bafouiller, le type de plaisanterie, etc.

Les pratiques argumentatives permettent les mêmes inférences sur le caractère :

- celui qui fait des concessions est un modéré / un faible ;
- celui qui n'en fait pas est droit / sectaire ;
- celui qui fait appel aux autorités tient compte de l'expérience / est dogmatique ;
- celui qui utilise les arguments par les causes et les conséquences est un pragmatique réaliste ;
- celui qui réfère son discours à la nature des choses et à leur définition affiche un éthos de conviction, conservateur.

D'autres formes comme l'argumentation par l'absurde ou l'argumentation par analogie ne définissent pas d'éthos spécifique.

Le lien de l'éthos avec la stylistique est établi par l'Art rhétorique d'Hermogène de Tarse. Hermogène fait de l'éthos une des sept Catégories stylistiques du discours, qui sont les qualités de

clarté, grandeur, beauté, vivacité, éthos, sincérité et habileté

(Hermogène, A. R, 217,20 - 218,05 ; p. 323 ; Patillon 1988, p. 213).

L'éthos est donc une des catégories stylistiques du discours ; il y a des discours avec ou sans éthos ; et il peut y avoir un peu ou beaucoup d'éthos dans un discours donné. En d'autres termes, le degré d'implication du locuteur dans son discours est une affaire stratégique.

La catégorie de l'éthos est constituée de quatre composantes, qu'on comparera avec les qualités de sagesse, d'expertise et de bienveillance dont se compose l'éthos aristotélicien.

- **La naïveté** (saveur, piquant) : le naturel, la franchise des pensées simples; l'absence de duplicité.
- **la modération** : attribuée au citoyen ordinaire, peu habitué aux manœuvres d'assemblées (Patillon 1988, p. 259).
- **la sincérité** ;
- **la sévérité**, ou la dureté, dans l'accusation de l'autre ou de soi-même.

Chacune de ces composantes se caractérise par des pensées, des méthodes, des mots, des figures, des rythmes et des coupes de phrase.

Aussi étrange que cela puisse paraître, la naïveté, la modération, la sincérité et la sévérité **sont des styles**. L'éthos sincère se construit par les moyens langagiers suivants (Patillon 1988, p. 261 sqq.) :

- Un sentiment, **l'indignation**.
- Une méthode de gestion générale du discours, en particulier l'équilibre réalisé entre ce qui est **thématisé** et ce qui est **suggéré** et implicite.
- L'emploi des mots de la **sincérité**, « ceux de la rudesse et de la véhémence ».
- L'emploi de figures comme **l'apostrophe, le démonstratif péjoratif, les figures de l'embaras**, réticence, doute, hésitation, corrections, interrogations.
- Les **commentaires personnels** et la **suspension** du discours

Les figures servent la construction de l'éthos, donc l'argumentation : on mesure la distance avec les rhétoriques post-ramusiennes où l'invention est divorcée de l'élocution.

La sincérité est le produit d'une **stratégie langagière** ; ce n'est pas un supplément étranger au discours qui lui viendrait d'un **impératif moral** extérieur, elle est le produit d'un certain régime de discours. Ce fait a des incidences pour **l'éthique du discours**.

ETHOS ET IDENTITÉ DISCURSIVE

L'éthos du locuteur est la synthèse de trois composantes : 1) **L'éthos proprement dit** de la tradition rhétorique, soit une facette de soi construite "par l'entremise du discours actuel". 2) Des éléments d'**autoportrait** ; 3) La **réputation**

La distinction entre divers modes de présence de la personne à son discours est fondée sur l'idée d'un sujet divisé par la langue, et selon différents rôles socio-discursifs. Sur ce point, à travers la notion d'éthos, se noue le contact entre études du discours argumentatif et études littéraires en narratologie, qui opposent l'auteur et le narrateur, le lecteur réel et le lecteur implicite (Amossy 1999), ou en linguistique avec la problématique de la « **subjectivité** dans le langage » (Benveniste, 1958 ; Kerbrat-Orecchioni 1980). Comme n'importe quel discours, le discours argumentatif articule trois éléments constitutifs de l'identité discursive de son locuteur :

- L'éthos proprement dit
- La représentation de soi
- La réputation

1. **Éthos, autoportrait, réputation**

1.1 **L'éthos proprement dit :**

Une facette de soi construite "par l'entremise du discours actuel"

Ducrot intègre la notion d'éthos rhétorique à la théorie de la polyphonie énonciative. L'éthos technique est un attribut du « locuteur en tant que tel » (opposé au locuteur tel que le désigne le pronom je, et au sujet parlant) (Ducrot 1984, p. 200) :

Dans ma terminologie, je dirai que l'éthos est attaché à L, le locuteur en tant que tel : c'est en tant que source de l'énonciation qu'il se voit affublé de certains caractères qui, par contrecoup, rendent cette énonciation acceptable ou rebutante. (Ibid., p. 201)

Dans la terminologie de Goffman, l'éthos correspond à l'image (Figure) que le locuteur donne de lui-même, V. [Rôles](#).

1.2 **Des éléments explicites d'autoportrait**

Ducrot mentionne une seconde facette constitutive de l'identité discursive, « ce que l'orateur pourrait dire de lui-même en tant qu'objet de l'énonciation » (1984, p. 201). Le locuteur thématise sa personne : "Moi aussi, j'ai dû travailler pour gagner ma vie". Cette autoreprésentation orientée, ou argumentation de soi est une activité déclarative, contrôlée. Ces éléments explicites d'autoportrait sont bien distincts à la fois de l'éthos rhétorique comme de tout ce que le locuteur peut révéler indirectement sur lui-même, intentionnellement ou non. Ce n'est pas la même chose d'avoir un accent et de le revendiquer "Oui, j'ai un accent et j'en suis fier !".

En situation argumentative, les participants valorisent systématiquement leurs personnes et leurs actes, afin de se légitimer. Les exigences de cette situation priment sur les principes de [politesse](#) linguistique, notamment sur le "principe de modestie".

1.3 **La réputation**

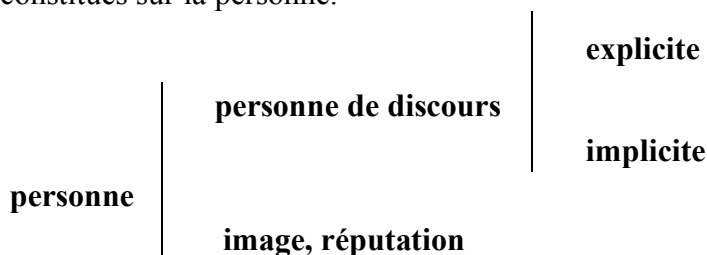
Dans sa définition de l'éthos, Aristote mentionne un élément extra-discursif, antérieur au discours, de l'ordre de la réputation, du prestige, voire du charisme. Cet éthos "pré-jugé" est appelé éthos « préalable » par Amossy :

On appellera donc ethos ou image préalable, par opposition à l'éthos tout court (ou ethos oratoire, qui est pleinement discursif), l'image que l'auditoire peut se faire du locuteur avant sa prise de parole. [...] L'éthos préalable s'élabore sur la base du rôle que remplit l'orateur dans l'espace social (ses fonctions institutionnelles, son statut et son pouvoir), mais aussi sur la base de la représentation collective ou du stéréotype qui circule sur sa personne. [...] En effet, l'image que projette le locuteur de sa personne fait usage de données sociales et individuelles préalables, qui jouent nécessairement un rôle dans l'interaction et ne contribuent pas peu à la force de la parole. (Amossy 1999, p. 70)

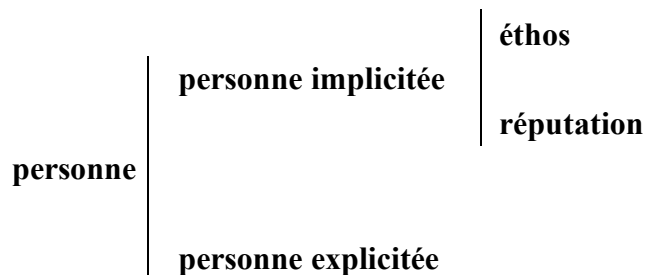
En ce sens, on peut également parler d'un éthos "pré-discursif" (Maingueneau 1999). La réputation est construite à partir d'actes et de paroles ; l'éthos est dit pré-discursif non parce qu'il serait constitué hors langage, mais parce qu'il préexiste à l'intervention considérée. La réputation est une construction sociale. Sa construction délibérée, sa gestion et sa réparation relèvent de l'activité professionnelle des agences de communication, pour lesquelles, tout comme les produits, les humains ont des images (Benoit 1995) qu'il faut gérer en permanence et parfois réparer de toute urgence.

1.4 L'identité discursive, une résultante de trois forces

On aboutit ainsi à une opposition entre deux modes de construction de l'éthos : une image de soi explicitée, **déclarative** et un éthos **implicite**, inférable à partir d'indices discursifs. Les deux peuvent être contradictoires, comme ils peuvent l'être avec la force de la **réputation** (des préjugés) constitués sur la personne.



On peut partir d'autres oppositions, par exemple, en opposant (a) la construction **dite** (personne de discours explicite), explicitement gérée par le locuteur, à (b) l'éthos structurel **implicite** et à (c) aux phénomènes de réputation, d'une tout autre nature, soit :



Ces présentations séparent artificiellement des éléments qui sont en interaction permanente dans la parole.

2. Ethos généralisé et naturalisé

La notion d'éthos a été mise au point dans le champ de la rhétorique argumentative ; mais elle peut aussi être utilisée pour désigner, de façon générale, l'image qu'une personne donne d'elle-même dans sa parole ordinaire (Kallmeyer 1996), son identité discursive. Ce processus de généralisation est typique de certaines théories modernes de l'argumentation, comme celle de l'argumentation dans la langue ou de la logique naturelle. Cette généralisation de l'éthos s'accompagne de sa naturalisation, au risque d'oublier que, comme le pathos et le logos, l'éthos est une ressource stratégique à la disposition du sujet parlant ; on perd l'élément fonctionnel, spécifique de l'éthos rhétorique.

L'orateur déployant sciemment des stratégies éthotiques complexes se distingue du sujet parlant de base non parce qu'il utilise quelque moyen dont il aurait l'exclusivité, mais dans la mesure où il élabore une capacité générale de parole partagée par tous les humains (Lausberg [1960], §3). Tout discours, spontané ou élaboré, contient des caractéristiques subjectives. Ce fait est transparent pour les participants. Le locuteur sait que ses interlocuteurs savent (que lui-même = le locuteur sait, etc.) qu'il produit nécessairement de tels traits de subjectivité, de tous niveaux. Il sait que ses interlocuteurs exploiteront certains de ces traits, considérés comme des signes naturels, pour en tirer des conclusions sur son identité "réelle" ou "profonde". Le locuteur peut donc, plus ou moins intentionnellement, produire et arranger ces indices par des manœuvres éthotiques généralisées afin de canaliser ces interprétations selon ses objectifs et ses perspectives.

Les indices discursifs susceptibles de fournir les bases d'inférences sur la personne du locuteur sont non seulement d'ordre linguistique, mais aussi bien de type encyclopédique. Les uns et les autres sont exploitables à l'infini, les seules restrictions étant celles de l'expertise et des biais interprétatifs du récepteur ; la personne du locuteur est dans l'œil et dans l'oreille du récepteur. L'auteur parle des régimes totalitaires : donc il se réclame d'Arendt (intertextualité) ; il parle des totalitarismes nazis et staliniens, mais pas de totalitarismes nazis et communistes : donc il a des penchants communistes (suspicion d'une stratégie de la "part du feu"). Les connaissances sur les pratiques langagières peuvent fournir matière à déduction : il utilise le passé simple et il vouvoie sa femme ; donc c'est quelqu'un de très vieille France.

Du côté de la production, la rhétorique de l'éthos se propose d'exploiter ces inférences comme moyen de persuasion. Du côté de l'interprétation, l'analyste de l'éthos doit décider quelle technique il se donne pour reconstruire l'éthos argumentatif. Le problème est de définir la spécificité du programme de reconstruction de l'éthos de l'orateur par rapport à d'autres programmes, par exemple, ceux de la stylistique, de la sémiotique du texte ou de la psychanalyse. L'éthos n'est pas l'ego, et étudier l'éthos argumentatif ce n'est pas psychanalyser le locuteur.

ÉTUDES D'ARGUMENTATION

L'**histoire longue** des études d'argumentation rejoint celle de la rhétorique, de la dialectique et de la logique. Comme discipline aspirant à une certaine autonomie, les études d'argumentation n'apparaissent qu'après la Seconde Guerre mondiale. Il est néanmoins possible de noter des inflexions au cours de cette **histoire courte**.

1. L'histoire longue : dialectique, logique, rhétorique

Antiquité gréco-latine

Du point de vue des disciplines classiques, l'argumentation est liée à la **logique**, "art de penser correctement", à la **rhétorique**, "art de bien parler", et à la **dialectique**, "art de bien dialoguer", c'est-à-dire de bien articuler son intervention et sa pensée à celle des autres. Cet ensemble forme la base du système dans lequel l'argumentation a été pensée depuis Aristote jusqu'à la fin du XIXe siècle.

L'argumentation y est vue comme une théorie de la pensée inférentielle en langage ordinaire, dont l'exposé est capable de convaincre. Le cœur de l'argumentation est constitué par la théorie des types d'arguments, et d'une réflexion sur la question de la validité des argumentations. Cette validité dépend de la qualité des prémisses et de la fiabilité des lois qui permettent d'en dériver des conclusions.

Époque moderne

Elle est marquée, depuis la Renaissance, par la **décadence des pratiques dialectiques** comme instrument de recherche de la vérité (Ong 1958) et une critique de la logique aristotélicienne comme instrument exclusif ou essentiel de la pensée scientifique. De nouvelles méthodes fondées sur l'observation et l'expérimentation, faisant de plus en plus appel aux mathématiques, s'imposent. **La rhétorique est ramenée aux figures de style** et aux considérations de style littéraire.

Fin XIXe, début XXe siècle

À la fin du XIXe siècle, l'argumentation rhétorique est délégitimée comme source de savoir et rattachée aux seules belles-lettres ; **la logique est formalisée et devient une branche des mathématiques**. Les études d'argumentation restent vivantes en droit et en théologie. **Depuis le milieu du XXe siècle**, s'élabore une réflexion autonome sur l'argumentation.

2. Un symptôme : les titres

Jusqu'à la parution du Traité de l'argumentation, **les ouvrages intitulés Argumentation ne proposent pas de théorie de l'argumentation, mais des argumentations sur des sujets précis**, comme le montrent leurs titres, par exemple :

1857 — Discussion sur l'éthérisation envisagée au point de vue de la responsabilité médicale, argumentation. Par Marie Guillaume, Alphonse Devergie.

1860 — Argumentation sur le droit administratif de l'administration municipale. Par Adolphe Chauveau.

1882 — La question des eaux devant la Société de médecine de Lyon. Argumentation en réponse au rapport de M. Ferrand. Par M. Chassagny. P.-M. Perrellon.
1922 — Argumentation de la proposition polonaise concernant la frontière dans la section industrielle de Haute-Silésie.

La nature de l'argumentation est précisée par un complément en sous-titre : argumentation à propos de, sur... Le titre Argumentation fonctionne en gros comme Essai ou Thèse dans la littérature actuelle, pour désigner un genre. Si tel est le cas, on doit constater que l'apparition du genre "[ouvrage théorique sur l']Argumentation" est corrélative de la disparition du genre "Argumentation [sur -]", du moins sous ce titre.

En anglais, il existe une tradition d'ouvrages intitulés utilisant "Argument" et "Argumentation" dans leurs titres. Certains de ces ouvrages proposent des argumentations en faveur d'une position, comme les suivants :

Yale C., Some Rules for the Investigation of Religious Truth ; and Some Specimens of Argumentation in its Support, 1826.

Dans la première moitié du XXe siècle, de nombreux ouvrages de formation à la composition ou au débat sont publiés, dans lesquels les objectifs pédagogiques se mêlent à des considérations plus théoriques. Aux États-Unis, ils sont liés aux pratiques des départements de **Speech Communication** ou des départements d'anglais.

Lever R., The Arte of Reason, Rightly Termed Witcraft; Teaching a Perfect Way to Argue and Dispute, 1573.

Brewer E. C., A Guide to English Composition : And the Writings of Celebrated Ancient and Modern Authors, to Teach the Art of Argumentation and the Development of Thought, 1852

Foster, W. T., Argumentation and Debating, 1917.

Baird A. C., Argumentation, Discussion and Debate, 1950.

Un des plus connus est sans doute :

Whately R., Elements of Rhetoric Comprising an Analysis of the Laws of Moral Evidence and of Persuasion, with Rules for Argumentative Composition and Elocution, 1828.

Malgré son titre, l'ouvrage de Toulmin *The Uses of Argument* (1958) ne relève pas de cette tradition. Aucun livre de ce genre ne figure dans sa bibliographie, et il ne cite aucun ouvrage de rhétorique.

3. 1958 et après : les champs des études d'argumentation

Une date clé, 1958

1958 est une date clé, où sont parus deux ouvrages fondamentaux :

Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca, 1958, *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*.

Stephen E. Toulmin, 1958, *The Uses of Argument* [trad. fr. 1993, *Les usages de l'argumentation*].

Ces titres sont les plus connus d'une constellation d'ouvrages qui tous contribuent à définir la nouvelle thématique de l'argumentation.

— **Les “Public Relations”** : un point de vue non rhétorique et non argumentatif sur la persuasion:

Vance Packard, 1957, *The Hidden Persuaders* [trad. fr. 1958, *La persuasion clandestine*]



[*Spin doctors : les nouveaux éthologues*](#)

— **Sur le langage de la propagande** :

Serge Tchakhotine, 1939, *Le viol des foules par la propagande politique*.
Jean-Marie Domenach, 1950, *La propagande politique*.

— **En droit** :

Theodor Viehweg, 1953, *Topik und Jurisprudenz* [Topique et jurisprudence].

— Pour **la rhétorique comme fondement de la littérature et de la culture occidentale** :

Ernst Robert Curtius, 1948, *Europäische Litteratur und Lateinisches. Mittelalter* [trad. fr. 1956, *La littérature européenne et le Moyen Âge latin*]

— Pour une reconstruction historique systématique du champ de la rhétorique :

Heinrich Lausberg, 1960, *Handbuch der literarischen Rhetorik* [Manuel de rhétorique littéraire].

— Pour une histoire des aventures de la dialectique autour de la Renaissance :

Walter J. Ong, 1958, *Ramus. Method and the decay of dialogue*.

Des théories généralisées de l'argumentation

Ces théories ont été développées, essentiellement en français, dans une perspective logico-linguistique à partir des années 1970 :

Oswald Ducrot, 1972, *Dire et ne pas dire* ; 1973, *La preuve et le dire*.

Oswald Ducrot et al. 1980, *Les mots du discours*.

Jean-Claude Anscombe & Oswald Ducrot, 1983, *L'argumentation dans la langue*.

Jean-Blaise Grize, 1982, *De la logique à l'argumentation*.

La tendance dialectique–critique

Les travaux de Perelman & Olbrechts-Tyteca s'inscrivent dans la tradition de l'argumentation rhétorique, issue de la Rhétorique d'Aristote. Dans le même ordre d'idées, Hamblin a repris la vision de l'argumentation comme pensée dialectique et critique, fondée sur le concept de fallacie, issue des Réfutations Sophistiques d'Aristote :

Charles L. Hamblin, 1970, *Fallacies* [Paralogismes, Sophismes].

Cet ouvrage a particulièrement influencé les courants de la pragma-dialectique et de la logique informelle, qui ont également relancé la recherche sur les types d'arguments.

Le courant pragma-dialectique

L'approche pragma-dialectique a été développée à partir des années 1980 par Frans van Eemeren et Rob Grootendorst. Elle refonde les études d'argumentation sur les actes de langage, la pragmatique linguistique et une nouvelle conception de la dialectique. Ils ont élaboré un puissant système de règles pour l'évaluation des arguments permettant la résolution rationnelle des divergences d'opinion, V. [Norme](#), [Règles](#), [Évaluation](#).

Frans H. van Eemeren & Rob Grootendorst, 1984, *Speech acts in argumentative discussions: A theoretical model for the analysis of discussions directed towards solving conflicts of opinion*, 1984.

Frans H. van Eemeren & Rob Grootendorst, 1992, *Argumentation, communication, and fallacies*.

Frans H. van Eemeren et Rob Grootendorst, 2004, *A systematic theory of argumentation : The pragma-dialectical approach*.

En français, l'ouvrage suivant propose une introduction à la pragma-dialectique :

Frans H. van Eemeren & Rob Grootendorst, 1996, *La nouvelle dialectique* (trad. de *Argumentation, communication, and fallacies*, 1992).

Depuis 1986, *The International Society for the Study of Argumentation* organise un colloque de référence, *The ISSA Conference on argumentation*. On peut considérer que ses *Proceedings* proposent un état de l'art de la discipline, renouvelé tous les quatre ans depuis 1987 (Eemeren et al. [ISSA]).

Le *Handbook of Argumentation theory* (2014) de van Eemeren & al présente un état de la recherche en argumentation.

La Logique informelle (informal logic)

La logique informelle d'Anthony Blair, Ralph Johnson et Douglas Walton lie l'argumentation à une logique et à une philosophie qui prennent en compte les dimensions ordinaires du discours et du raisonnement. La notion de schème argumentatif est redéfinie de façon à intégrer les contre-arguments correspondants, ce qui permet de renouveler la méthode d'évaluation des arguments, au service du développement de la pensée critique (critical thinking).

Howard Kahane, 1971, *Logic and Contemporary Rhetoric: The Use of Reason in Everyday Life*.

Ralph H. Johnson et J. Anthony Blair, 1977, *Logical Self Defense*.

Ralph H. Johnson, 1996, *The Rise of Informal Logic*.

Anthony Blair, Ralph H. Johnson, 1980, *Informal Logic: The First International Symposium*.

John Woods & Douglas Walton, 1989, *Fallacies. Selected Papers 1972-1982*.

Douglas Walton, Chris Reed, Fabrizio Macagno, 2008, *Argumentation Schemes*.

Anthony Blair, 2012, *Groundwork in the Theory of Argumentation*.

En français, l'ouvrage suivant propose une traduction d'études qui se rattachent à ce courant :

John Woods et Douglas Walton, 1992, Critique de l'argumentation. Logiques des sophismes ordinaires.

L'argumentation dans les interactions ordinaires

Ces différentes écoles ont construit des théories articulées du champ de l'argumentation, qui accordent une importance particulière au dialogue. Certaines approches s'ouvrent aux problématiques de l'interaction ordinaire. Les premières études faites dans cette perspective se trouvent dans :

Robert Cox et Charles A. Willard, éd., 1982, *Advances in Argumentation Theory and Research*.

Frans van Eemeren et al. éd., 1987, *Proceedings of the Conference on Argumentation 1986*.

Scott Jacobs, Sally Jackson, 1982, "Conversational argument: a discourse analytic approach".

Bilmes 1988, "Preference for disagreement"

Le concept d'argumentation développé dans la théorie de l'argumentation dans la langue est appliqué à l'analyse de la conversation dans :

Jacques Moeschler, 1985, *Argumentation et Conversation*.

Ouvrages d'introduction en français

Les ouvrages suivants proposent des visions globales du champ de l'argumentation, en français:

Pierre Oléron, 1983, *L'argumentation*.

Gilles Declerq, 1993, *L'art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires*.

Jean-Jacques Robrieux, 1993, *Éléments de rhétorique et d'argumentation*.

Christian Plantin, 1995, *L'argumentation*.

Philippe Breton, 1996, *L'argumentation dans la communication*.

Georges Vignaux, 1999, *L'argumentation – Du discours à la pensée*.

Ruth Amossy, 2000, *L'argumentation dans le discours*.

Mariana Tutescu, 2003, *L'argumentation. Introduction à l'étude du discours*.

Emmanuelle Danblon, 2005, *La fonction persuasive. Anthropologie du discours rhétorique*.

Christian Plantin, 2005, *L'argumentation. Histoire, théories, perspectives*.

Michel Dufour, 2008, *Argumenter – Cours de logique informelle*.

Marianne Doury, 2016, *Argumentation. Analyser textes et discours*

Parmi les ouvrages d'introduction à la rhétorique, en français :

Antelme-Édouard Chaignet, 1888, *La rhétorique et son histoire*.

Roland Barthes, 1970, "L'ancienne rhétorique. Aide-mémoire".

Michel Patillon, 1990, *Éléments de rhétorique classique*.

Olivier Reboul, 1991, *Introduction à la rhétorique*.

4. Liens aux disciplines voisines

Les principales écoles d'argumentation entretiennent des relations très diverses avec l'héritage rhétorique, dialectique, logique et grammatical, et philosophique et pédagogique. Le tableau ci-dessous peut donner une idée de ces liens.

Tableau 1

	Nouvelle rhétorique	Arg. dans la langue	Logique naturelle	Fallacy Theory	Pragm-dialectique	Logique informelle
Rhétorique	+++	+	+	o	++	+
Dialectique	+	o	o	+++	+++	+++
Logique traditionnelle	o	o	+++	+++	++	+++
Grammaire, Linguistique	o	+++	++	o	++	+
Philosophie	+++	+	+	++	+	+++
Pédagogie	++	o	o	o	+	+++

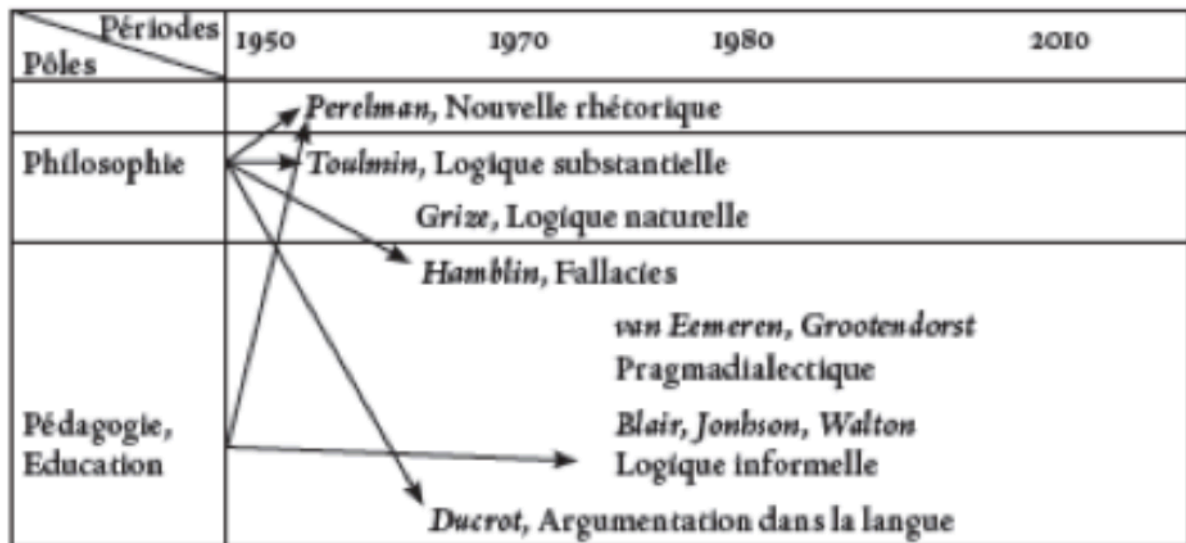
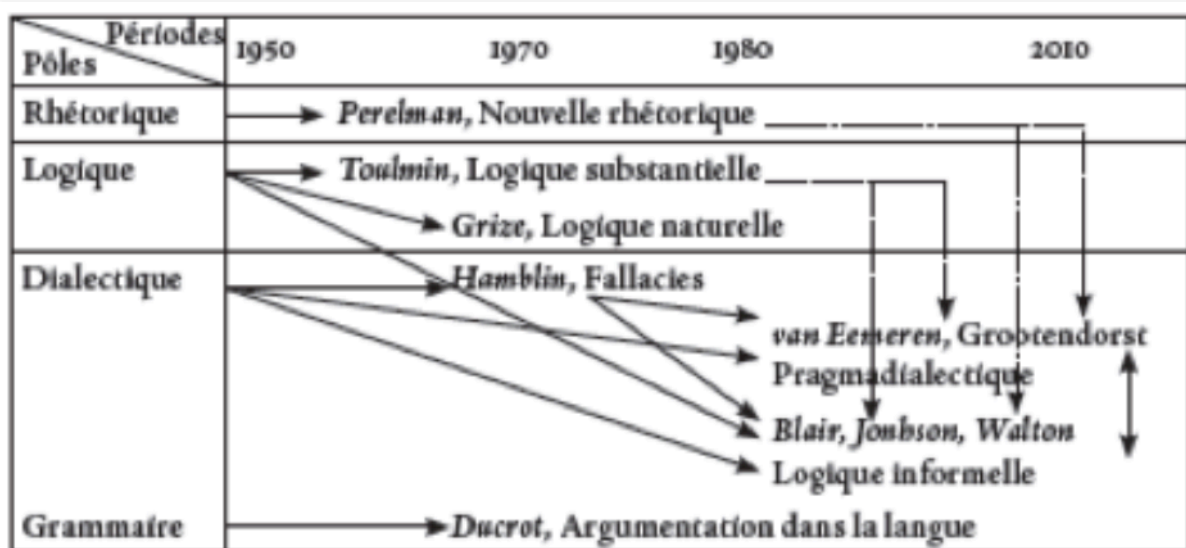
o : pas de lien significatif

+ : le nombre d'étoiles indique l'importance du lien

5. Liens ou filiation entre les grandes écoles

Les flèches représentent les liens de solidarité ou de filiations entre les différentes écoles (flèches pleines : lien essentiel ; flèches pointillées : lien secondaire). Pour plus de lisibilité, le tableau a été divisé en deux.

Tableau 2



6. Argumentation : Nommer un objet, un domaine et des spécialistes

On parle de l'émergence du champ de l'argumentation dans les années cinquante. L'expression est ambiguë : on ne parle évidemment pas du champ de l'argumentation comme ensemble des pratiques argumentatives. Il s'agit non pas du langagier, mais du métalangagier, d'un ensemble de réflexions articulées sur ces pratiques, cherchant à se définir de manière autonome, notamment par rapport à la logique et à la rhétorique. Elle est aussi trop rapide : la réflexion articulée sur l'argumentation ne date certes pas d'un demi-siècle, mais de plus de deux millénaires. On veut donc simplement dire par là que, depuis les années cinquante, s'est constituée une communauté d'étude, appuyée sur des enseignements à tous les niveaux, qui se réclame non plus de la logique ou de la rhétorique, mais simplement de l'argumentation tout court.

Comment désigner un champ d'étude, un objet d'étude, des spécialistes ? La situation est claire lorsque chacune de ces réalités bien distinctes est désignée par un terme spécifique. C'est le cas, par exemple, de la **sociologie**, science des sociétés, prise en charge par les sociologues. La situation est déjà plus compliquée avec **économie**, le terme désignant à la fois l'économie réelle (production et consommation des biens et des services ; en anglais, *economy*) et l'économie comme science étudiant cet objet (en anglais, *economics*) ; les spécialistes sont appelés économistes (anglais *economists*). Le terme argumentation désigne à la fois l'objet de l'étude et l'étude elle-même, ou "théorie de l'argumentation". Un ouvrage intitulé Argumentation peut très bien n'en contenir aucune, de même que, selon la plaisanterie traditionnelle, on peut ouvrir un ouvrage intitulé Fallacies sans craindre que ce titre ne soit une description adéquate du contenu.

L'apparition spectaculaire d'ouvrages titrant sur le mot argumentation masque une réalité plus profonde, liée au changement de statut de la logique. Au fond, on parle actuellement d'argumentation pour désigner un domaine ou un ouvrage théorisant ce domaine parce que le mot logique n'est plus disponible depuis la révolution formelle de la fin du xix^e siècle. Tous les anciens ouvrages intitulés Logique, reprenant la logique aristotélicienne considérée comme art de penser, sont réellement des théories, des traités de l'argumentation.

Mais, depuis la mathématisation de la logique à la fin du 19^e siècle (Auroux 1995), l'intitulé Logique ne peut convenir qu'à un ouvrage de logique formelle. Font exception de rares ouvrages comme les *Éléments de logique classique* de Chenique (1975, t. I : L'art de penser et de juger ; t. II : L'art de raisonner), ou surtout la *Petite Logique* de Maritain ([1923]), qui est peut-être un des derniers ouvrages en français proposant sous l'intitulé simple Logique un art de penser (néo-) aristotélicien. Cette logique est en un sens la première de la série de logiques "non formelles", "substantielles", "naturelles"... qui ont fleuri à la fin du siècle dernier ; c'est un traité de l'argumentation comme théorie de la pensée naturelle, en langue naturelle.

On reste donc avec un problème de la dénomination du champ par un terme unique non ambigu ; on pourrait, en suivant l'exemple de la polémologie et de la didactologie, penser à **argumentologie**. Quant au nom des spécialistes de l'argumentation, la même logique appellerait **argumentologue**, figure bien distincte de l'argumentateur. Les termes risquent d'apparaître inutilement jargonnants, voire ridicules, alors qu'ils seraient bien nécessaires. Quoiqu'il en soit, le dernier mot restera à l'usage et personne ne semble en ressentir actuellement le besoin urgent d'une nouvelle terminologie. Le terme *argumentology* ne figure pas dans les monumentaux et fondamentaux *Proceedings on the Fourth International Conference of the International Society for Study of Argumentation* de 1999 ; une seule occurrence en 2003, une également en 2007 ; il n'y a aucune occurrence d'*argumentologue* ou d'un nom dérivé pour le spécialiste (van Eemeren et al. éd. 1999, 2003, 2007).

Christian Plantin

**Dictionnaire de l'argumentation
2025**

E

Étymologie - Expression

ÉTYMOLOGIE ► SENS VRAI DU MOT.....	3
EUPHÉMISATION ► MAXIMISATION, MINIMISATION.....	3
ÉVALUATION DES ARGUMENTATIONS.....	3
ÉVALUATION DU SYLLOGISME.....	7
ÉVIDENCE.....	13
ÉVIDENTIALITÉ (ou MÉDIATIVITÉ).....	16
Argumentation EX CONCESSIS.....	18
Arg. EX DATIS [1].....	19
Argumentation par l'EXEMPLE.....	21
EXEMPLUM.....	25
EXPÉRIENCE DE PENSÉE.....	27
EXPLICATION.....	34
Fallacies d'EXPRESSION (“Misleading expressions”).....	38

ÉVALUATION DES ARGUMENTATIONS

Les argumentations sont évaluées sur leurs deux dimensions, validité substantielle des prémisses et validité formelle du raisonnement. L'évaluation est produite en direct, par tous les participants impliqués dans l'action argumentative. Le spécialiste de l'argumentation peut en outre intervenir comme **conseil**, et non pas comme substitut du **juge**.

Évaluer un discours argumentatif, c'est porter sur ce discours un "jugement de valeur", positif ou négatif, justifié. L'activité d'évaluation est une activité argumentative, qui peut être elle-même tout aussi fallacieuse ou tout aussi bien fondée que l'argumentation qu'elle approuve ou rejette. Les méthodes, critères et échelles d'évaluation utilisées doivent être précisés. Comme pour n'importe quelle autre argumentation, l'évaluation doit, idéalement, préciser ses défauts (ses conditions de réfutation, V. [Raisonnement par défaut](#)), en tout cas rester elle-même ouverte à la critique.

Lorsque l'argumentation se rapporte aux affaires humaines, l'analyste est une personne impliquée dans les enjeux sociaux sur lesquels il se prononce, et cela peut influencer son jugement.

1. Dimensions de l'évaluation

1.1 Échelles d'évaluation

L'évaluation peut se faire selon différentes dimensions, notamment l'efficacité et la validité.
— L'efficacité de l'argumentation : la meilleure argumentation est celle qui oriente le mieux sa cible vers la thèse qu'elle défend ou l'action qu'elle préconise.

— La validité substantielle et la validité formelle du raisonnement. La validité substantielle du raisonnement (soundness) dépend de la qualité des prémisses, qui peuvent être plus ou moins [vraies](#), [probables](#), ou simplement [raisonnables et plausibles](#). La validité formelle du raisonnement (validity) dépend du mode d'articulation des prémisses selon qu'il s'agit d'un lien déductif (en sciences) ou d'un lien [topique](#) dans le discours ordinaire.

Une argumentation efficace peut être fallacieuse ; en fait, les argumentations efficaces sont systématiquement soupçonnées d'être fallacieuses. Réciproquement, une argumentation valide peut être totalement inefficace : par exemple, "**P**, donc **P**" est une inférence déductive valide qui n'a aucun pouvoir de persuasion, ni d'autre intérêt que d'affirmer catégoriquement **P**. Le plus souvent, on a affaire à la forme "**P**, donc (paraphrase de **P**)",

À cause de son retard, le train ne partira pas à l'heure.

On peut l'entendre comme une lapalissade, les trains ne partant jamais en avance, en principe. Mais prise dans son contexte, la paraphrase est informative et fonctionnelle, elle affirme que la responsabilité des agents locaux n'est pas engagée :

À cause du retard pris antérieurement, le train ne partira pas à l'heure de cette gare.

1.2 Évaluation binaire et évaluation graduelle

La mesure de l'efficacité d'une argumentation est graduelle ; elle se mesure selon les méthodes du marketing politique et commercial.

La validité formelle et substantielle d'une argumentation peut être évaluée de façon binaire ou graduelle.

— **L'évaluation binaire formelle** classe les argumentations en valides et non valides. L'argumentation Elle nécessite la traduction de l'argumentation produite en langage ordinaire dans un langage logique qui en exprime l'essence logique en la décontextualisant. Cette traduction est évaluée, et l'évaluation reportée sur le discours originel, V. [Paralogisme](#).

— L'évaluation peut aussi se faire en termes de **degré de validité**. C'est l'approche qui est adoptée en particulier dans le cadre de la logique informelle. Quand elle porte sur des argumentations types, l'évaluation permet de conclure que tel type est valide à telle et telle condition. Un ensemble de questions critiques permet de cerner la validité d'un argument.

2. Le diagnostic de fallacie

L'imputation de fallacie rejette et disqualifie le discours auquel on l'applique. C'est une procédure accusatoire ; or tout accusé a droit à sa défense, en vertu du principe "no execution without representation". Les discussions sur le caractère fallacieux ou non d'une argumentation sont, dans leur principe, ouvertes et révisables. Ces discussions sont des argumentations comme les autres, possiblement elles-mêmes fallacieuses. Elles constituent des corpus proposables à l'analyse argumentative.

Qui évalue ? — Hamblin a apporté une réponse nette à cette question : le logicien n'est pas l'arbitre du débat argumentatif :

Voyons maintenant la position de l'observateur [onlooker], et plus précisément celle du logicien qui s'intéresse à l'analyse et, peut-être à l'évaluation de ce qui se passe. S'il dit "les prémisses de Smith sont vraies" ou "l'argumentation de Jones est invalide", il prend part au dialogue exactement comme s'il était un participant ; mais, à moins qu'il ne soit engagé dans un dialogue de second niveau avec d'autres observateurs, sa formulation ne dit rien d'autre que "j'accepte les prémisses de Smith" ou "je ne suis pas d'accord avec l'argumentation de Jones". Les logiciens ont bien entendu le droit de donner leur avis, mais il y a quelque chose de répugnant [repugnant] à l'idée que la logique est au service de l'expression des jugements d'acceptation ou de rejet des affirmations et des argumentations. Le logicien ne se situe ni en dehors ni au-dessus de l'argumentation pratique [practical argumentation] et il n'en est pas nécessairement l'évaluateur. Il n'est ni un juge ni une cour d'appel, et ce genre de juge ou de cours n'existe pas. Il est, tout au plus, un avocat bien formé. Il s'ensuit que ce n'est pas l'affaire du logicien de se prononcer ni sur la vérité d'une affirmation [statement], ni sur la validité d'une argumentation [argument]. Puisque nous utilisons une métaphore juridique, il serait intéressant de faire une analogie avec ce qui se passe en droit. Si un membre d'une association privée, par exemple un club ou une

société anonyme, se plaint que les responsables ou l'administration n'ont pas respecté telle règle ou telle disposition statutaire de l'association, le tribunal refusera en général de s'en saisir. En pratique, on dira au plaignant "Plaignez-vous à votre organisation. Vous avez tous les pouvoirs nécessaires pour convoquer les assemblées, engager des procédures d'annulation, voter des motions de censure, et démettre vos dirigeants. Nous n'interviendrons à votre demande que s'il y a une infraction, par exemple une fraude". C'est à cela que devrait ressembler l'attitude du logicien vis-à-vis des argumentations authentiques [actual argument].

Le diagnostic de discours fallacieux fonctionne à un niveau méta-argumentatif. Mais il ne fait pas passer pour autant à un niveau transcendant le dialogue, il fait partie intégrante du jeu argumentatif. Autrement dit, le jugement "cette argumentation est fallacieuse" fonctionne comme une réfutation ordinaire, qu'il soit porté par un participant (usage ordinaire du terme fallacieux) ou par un analyste, qui se comporte alors comme un participant. En ce sens, on peut parler d'un véritable argument ou d'une réfutation ad fallaciam, par accusation de fallacie.

Dans une lettre à Edmond Schérer, l'économiste Léon Walras cite une controverse opposant Schérer lui-même à Adolphe Guérout. Schérer réfute les thèses de Guérout.

Je prends votre étude du 30 décembre [= l'étude de Schérer] au point où vous abordez nettement et sans détour les considérations plus générales qui ont trait à la divergence entre ses opinions [= les opinions de Guérout] et les vôtres.

"La perfectibilité, dites-vous, est une idée moderne, l'une de celles qui marquent le mieux la distance entre le monde ancien et le monde nouveau. Elle porte en elle-même son évidence propre, si bien qu'elle n'a plus pour adversaire que quelques sophistes ou quelques misanthropes. Elle a passé dans le droit commun de l'intelligence. Il ne faudrait pourtant pas, comme M. Guérout semble le faire quelquefois, confondre la perfectibilité avec la possibilité de la perfection. Cette confusion n'est pas simplement affaire de mots ; pour qui sait comprendre la portée des questions, elle marque le point de séparation entre deux systèmes, le libéralisme et le socialisme. Le socialisme ramené à son principe n'est pas autre chose, en effet, que la croyance à la perfection possible de la société et l'effort pour réaliser cet état."

On l'avouera : voilà qui est clair et précis. M. Guérout et vous, vous êtes d'accord jusqu'à un certain point : aux yeux de tous deux, l'humanité avance et ne recule pas, la loi du développement et d'organisation de la société est une loi de progrès et non de décadence. Au-delà de ces limites, vous vous séparez : vous pensez que la société n'est que perfectible, M. Guérout estime, de son côté, que la société, tôt ou tard, sera parfaite ; vous êtes libéral, M. Guérout est socialiste. Perfectibilité ou perfection, libéralisme ou socialisme, telle est l'alternative et la question qui s'agite.

Léon Walras, Socialisme et libéralisme [1863][1]

Schérer affirme que Guérout conclut de la possibilité du perfectible (donnée sur laquelle ils sont d'accord) à la possibilité du parfait (sur laquelle ils ne sont pas d'accord) ; il s'agit typiquement d'une question de [dérivation](#). On n'est pas dans le domaine du sophisme : Schérer n'attribue pas à Guérout d'intention trompeuse, il simplement que Guérout est dans l'erreur. Cette critique n'est pas adressée d'un point de vue extérieur, que pour simplifier nous pourrions appeler celui du linguiste (qui veillerait à l'usage correct des dérivations lexicales) ou du logicien (qui astreindrait le langage à la bonne désignation du concept et à la transmission correcte de la vérité), mais de la part d'un adversaire politique. La dénonciation du paralogisme est ici prise dans le débat argumentatif lui-même, et ne dépend d'aucune objectivation linguistique ou conceptuelle. Elle a son sens comme moment du débat "Libéralisme ou socialisme ?". Cette remarque ne signifie en aucun cas que la critique de Schérer n'est pas fondée : que Schérer prétende parler au nom du vrai n'implique pas qu'il dise le faux.

3. Pour un laissez-faire en argumentation

Certaines argumentations ordinaires sont menées dans un domaine spécifique, entre personnes qui forment ce que Hamblin appelle « a civil association ». Dans ce domaine, le logicien, en tant que tel, n'a pas la compétence spéciale requise. Il peut fort bien l'avoir par ailleurs, par exemple à titre de citoyen conscient et responsable, mais s'il l'exerce au nom de sa profession de logicien, il y a confusion – un problème de déontologie. Il faut donc se résoudre à une “descente critique” : l'accusation de fallacie est analysable comme une stratégie de réfutation parmi d'autres, qu'elle soit portée par le logicien ou par un participant quelconque. Cette remarque est au fondement du “libéralisme critique”, c'est-à-dire du laissez-faire, en argumentation.

Qui évalue? L'observation fondamentale est celle de Finocchiaro : les participants à un dialogue argumentatif passent leur temps à évaluer les arguments de leurs partenaires (1994, p. 21) [1]. La perspective interactionnelle-dialogale intègre aisément l'objection de Hamblin en confiant en effet l'évaluation des argumentations à « l'association civile » des personnes intéressées par la question. Les données brutes prises en compte pour l'évaluation sont constituées par l'ensemble des discours pro et contra interagissant autour d'une question. Un corpus constitué d'une seule intervention prise au hasard serait incomplet.

Les modalités de l'évaluation peuvent être documentées empiriquement, à deux niveaux.

— Au niveau des participants

- Pratiques d'évaluation non thématiques : concessions, objections, réfutations et contre-discours.
- Émergence d'un métalangage critique de l'argumentation : mise en cause du raisonnement ; accusations de fallacie, d'amalgame, de procès d'intention, d'argumentation passionnelle, etc. (Doury 2000 ; Vié-Largier 2005).

— Au niveau des professionnels des domaines concernés

Ce niveau, qui inclut celui de l'expertise scientifique, est le niveau ultime d'évaluation. Il revient aux savants d'évaluer les fallacies de leurs collègues, aux historiens d'évaluer les fallacies des historiens (Fisher 1970) et aux professeurs, mais aussi aux élèves, d'apprécier les arguments des élèves et des professeurs. De même, il revient aux citoyens et non pas aux théoriciens de l'argumentation de valider ou de sanctionner par leur vote les arguments des politiques.

Le logicien peut intervenir à tous les niveaux, si son intervention est souhaitée. Sa fonction et sa posture déontologique sont celles d'un “avocat bien formé”, comme le dit Hamblin. Il peut, à ce titre, évaluer toutes les argumentations du monde, sa posture étant celle de l'évaluateur participant, soumis à une situation classique de double contrainte. En particulier, si sa présence est jugée utile, le spécialiste de l'argumentation peut intervenir devant les tribunaux, en tant que jurillogicien ou jurilinguiste, en tant que *conseil*, et non pas *substitut* du juge.

Comme le souhaitait Guizot, laissez faire, laissez aller. Le discours argumentatif est par essence critique ; l'évaluation, savante ou non, est un processus d'expansion et d'approfondissement argumentatif. Il n'y a pas de super-évaluateur capable d'arrêter le processus critique par une évaluation terminale qui, en s'imposant, ferait taire tout le monde.

[1] Études d'économie sociale – Théorie de la répartition de la richesse sociale, Lausanne, Rouge et Paris, Pichon, 1896. P. 4.

[2] Finocchiaro M. A. (1994). The positive versus the negative evaluation of arguments. In Johnson R. H. & Blair J. A. (eds) (1994). *New Essays in Informal Logic*. Windsor, Informal Logic. P. 21-35.

ÉVALUATION DU SYLLOGISME

Le processus d'évaluation d'un syllogisme a pour but de déterminer si ce syllogisme est formellement valide. Cette évaluation est menée à l'aide des règles du syllogisme ou par la méthode des diagrammes de Venn.

Un syllogisme non valide est un paralogisme syllogistique.

Les paralogismes de déduction sont des « argumentations ayant la forme d'un syllogisme traditionnel et qui violent l'une ou l'autre des règles bien connues du syllogisme. » (Hamblin 1970, p. 44), V. [Fallacieux \(2\)](#); [Fallacieux \(3\)](#).

1. Règles du syllogisme

La logique traditionnelle a établi les règles suivantes, qui permettent d'éliminer les modes non concluants (invalides) du syllogisme (d'après Dopp, 1967, Chap. II, Sect. IV ; Rahman & Akuedotevi 2010/2015).

- **Règle du nombre de termes**

(a) Un syllogisme articule trois termes (trois concepts).

- **Règles de distribution des termes**

Distribution d'un terme

Dans une proposition, un terme (sujet ou prédicat) est dit distribué s'il dit quelque chose de tous les êtres qu'il désigne. Sinon, il n'est pas distribué.

Les termes précédés du quantificateur tous sont distribués ; les termes quantifiés par certains, quelques, beaucoup, presque tous ... ne sont pas distribués.

Par exemple, dans une proposition affirmative universelle **A**, "Tous les Athéniens sont des poètes":

— Le terme sujet Athénien est distribué.

— Le terme poète est non distribué : la proposition **A** dit seulement que "certains poètes sont athéniens".

Pour qu'un syllogisme soit valide, l'ensemble des conditions suivantes doit être réalisé.

(b) Le moyen terme est distribué au moins une fois. Cette règle assure que les deux prémisses concernent au moins un objet commun.

Aucun **M** n'est **P**
Tout **S** est **M**
Aucun **S** n'est **P**

M est distribué : la majeure dit de tous les **M** qu'aucun n'est **P**.

(c) Le grand terme et le petit terme ne peuvent pas être distribués dans la conclusion s'ils ne le sont pas dans la prémisse correspondante.

Aucun M n'est P	P est distribué : dit de tous les P qu'aucun n'est M
Tout S est M	S est distribué : dit de tous les S qu'aucun n'est M
Aucun S n'est P	S est distribué dans la conclusion et dans la mineure.

- **Règles sur les qualités (positive / négative) des prémisses**

(d) Deux prémisses affirmatives ne peuvent pas donner de conclusion négative.

Certains M sont P	Tous les M sont P
Certains S sont M	Certains S sont M
Pas de conclusion	Certains S sont P

(e) À partir de deux prémisses négatives, on ne peut rien conclure.

Aucun M n'est P	Certains M ne sont pas P
Aucun S n'est M	Certains S ne sont pas M
Pas de conclusion	Pas de conclusion

(f) Si une prémisse est négative, la conclusion doit être négative (une prémisse positive et une prémisse négative ne peuvent pas donner une conclusion positive).

Aucun M n'est P	La prémisse majeure est négative.
Certains S sont M	
Certains S ne sont pas P	La conclusion est négative.

- **Règles sur les quantités (universelle / particulière) des propositions**

(g) Si une prémisse est particulière, la conclusion est particulière (la conclusion ne peut être universelle que si les deux prémisses sont universelles).

Aucun M n'est P	
Certains S sont M	La prémisse mineure est particulière.
Certains S ne sont pas P	La conclusion est particulière.

(h) À partir de deux prémisses particulières, on ne peut rien conclure.

Certains M sont P
Certains S ne sont pas M
Pas de conclusion

2. Paralogismes

Un paralogisme est un syllogisme qui ne respecte pas une ou plusieurs des règles précédentes. Sur les 256 modes du syllogisme, 19 modes sont valides ; il y a donc 237 manières d'être invalide pour un syllogisme. La question de savoir s'il "a l'air" concluant ou non est sans *pertinence* ; en fait, pour avoir l'air concluant, il lui suffit d'avoir l'air d'un syllogisme. Le terme de paralogisme ne désigne rien d'autre qu'une erreur de calcul ou une construction incorrecte du syllogisme.

Quelques exemples.

- **Paralogisme de quatre termes — Règle (a)**

Les métaux sont des corps simples.
Le bronze est un métal.
* donc le bronze est un corps simple.

Le bronze n'est pas un corps simple, mais un alliage. Dans la prémisses mineure, le mot métal est dit du bronze parce qu'il a un "air de famille" avec les métaux proprement dits, comme le fer, on peut le fondre et le mouler. Dans la prémisses majeure, métal est employé avec son sens propre. On a donc affaire à deux homonymes ; le syllogisme est à quatre termes, V. [Homonymie](#) ; [Distinguo](#).

- **Paralogisme de distribution — Cf. Règle (c)**

Dans le syllogisme suivant, le grand terme mortel est distribué dans la conclusion et pas dans la prémisses majeure.

Tous les A sont B	Tous les hommes sont mortels.
Aucun C n'est A	Aucun chien n'est homme
* donc Aucun C n'est B	*Aucun chien n'est mortel.

Dans la prémisses majeure, "tous les hommes sont mortels", le grand terme, mortel, n'est pas distribué (cette prémisses ne dit rien de tous les mortels, mais dit seulement de certains mortels qu'ils sont hommes). Mais la conclusion "aucun chien n'est mortel" affirme quelque chose de tous les mortels : "aucun n'est chien". Le grand terme est distribué dans la conclusion et pas dans la majeure. La conclusion affirme donc plus que la prémisses, ce qui est impossible.

- **Paralogisme de qualité — cf. Règle (e)**

Le syllogisme suivant conclut à partir de deux prémisses négatives (voir Règle)

Certains B ne sont pas C	Certains riches ne sont pas arrogants.
Aucun A n'est B	Aucun poète n'est riche.
* donc Aucun A n'est C	* Aucun poète n'est arrogant.

- **Paralogisme de quantité — cf. Règle (h)**

Le syllogisme suivant conclut à partir de deux prémisses particulières :

certaines M sont P	Aucun M n'est P
aucun S n'est M	Certains S sont M
* donc aucun S n'est P	

3. Évaluation du syllogisme

3.1 À l'aide des règles du syllogisme

La méthode traditionnelle d'évaluation des syllogismes utilise un système de règles de type précédent. Le repérage se fait autour des éléments suivants. L'évaluation procède pas à pas :

- Vérifier le nombre de termes et de propositions.
- Repérer le moyen terme, le petit terme, le grand terme.
- Déterminer la quantité et la qualité des prémisses et de la conclusion.
- Repérer les distributions des termes.
- Vérifier l'organisation de la distribution des termes : vérifier que le moyen terme est distribué au moins une fois ; si le grand terme ou le petit terme est distribué dans la conclusion, vérifier qu'il l'est aussi dans les prémisses ; etc.

Cette méthode, laborieuse, déplace l'attention de l'analyste de la compréhension de la structure et de l'articulation du syllogisme, de ce qu'affirme le syllogisme, vers l'application fragmentée d'un système de règles. On développe peut-être ainsi les capacités à appliquer un algorithme, mais on est tout de même loin d'un apprentissage de la pensée critique appliquée aux affaires de la vie ordinaire.

3.2 Évaluation à l'aide des diagrammes de Venn

Les évaluations se font de manière plus parlante à l'aide de la technique des diagrammes de Venn. Trois cercles sécants représentent les trois ensembles correspondant aux trois termes. L'affirmation de chacune des prémisses est reportée sur les cercles correspondants. Si une prémisses affirme qu'un ensemble (concrétisé par un cercle ou une portion de cercle) ne contient aucun élément, ce cercle ou cette portion de cercle est noirci (rayé). Si une prémisses affirme qu'un ensemble (id.) contient un ou des éléments, on met une croix dans le cercle ou la portion de cercle concernée. Une portion de cercle est donc soit noire, soit pourvue d'une croix, soit blanche. Si elle est blanche, c'est qu'on ne peut rien en dire.

Les données des prémisses ayant été ainsi reportées sur le diagramme, on peut confronter le résultat à ce qu'affirme la conclusion. On lit sur le diagramme si le syllogisme est valide ou non.

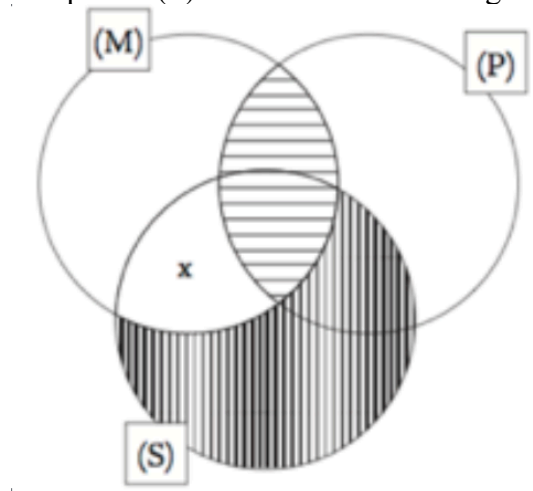
Considérons le syllogisme :

Certains riches ne sont pas arrogants.

Aucun poète n'est riche.

* Aucun poète n'est arrogant.

Il s'évalue comme suit. Soit les trois cercles sécants, représentant respectivement l'ensemble des riches (R), l'ensemble des poètes (P) et l'ensemble des arrogants (A).



— “Certains riches ne sont pas arrogants” : on considère le cercle des riches et celui des arrogants, et on met une croix dans le cercle des riches, hors de son intersection avec celui des arrogants : il y a quelqu’un dans cette zone.

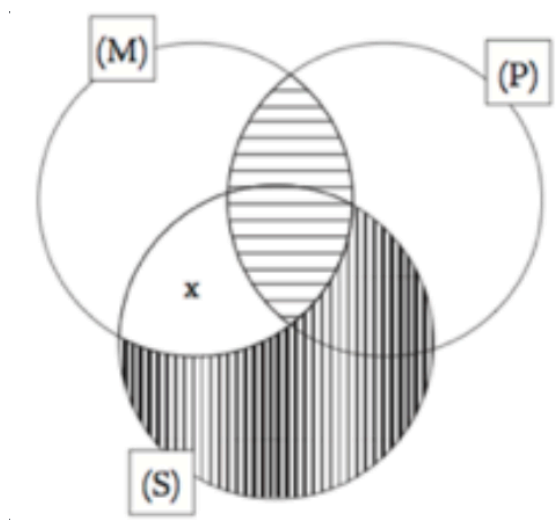
— “Aucun poète n’est riche” : on considère le cercle des poètes et celui des riches, et on noircit leur intersection : il n’y a personne dans cette zone.

— On regarde enfin le cercle des poètes et celui des arrogants ; la conclusion affirme que l’intersection du cercle des poètes avec celui des arrogants est noire (vide, rayures horizontales) ; or on voit que ce n’est pas le cas ; elle est en partie blanche. Ce syllogisme est un paralogisme.

Considérons le syllogisme :

Aucun **M** n’est **P**
 Or Tout **S** est **M**
 Donc Aucun **S** n’est **P**

Les trois cercles sécants, représentent respectivement l’ensemble des **M**, l’ensemble **S** et l’ensemble **P**.



— “Aucun **M** n’est **P**” : l’intersection des cercles **M** et **P** est vide (noire).

— “Tout **S** est **M**” : La partie hors intersection des cercles **S** et **M** est vide (noire).

— On regarde le cercle des **S** et celui des **P** : on voit que leur intersection est noire (vide) ; c’est ce que dit la conclusion “Aucun **S** n’est **P**”. Ce syllogisme est valide.

4. Paralogismes de permutation de quantificateur

Par généralisation, on appelle paralogisme toutes les erreurs naissant d’une mauvaise application des règles de la logique formelle. Par exemple, les erreurs de permutation des quantificateurs donnent naissance à des paralogismes de quantification, comme le paralogisme sophistique : “*Tous les êtres humains ont une mère ; donc ils ont la même mère (une mère est mère de tous les humains.*”

Pour tout être humain **H**, il existe un être humain **M**, tel que **M** est la mère de **H**
 * donc : Il existe un être humain **M** tel que, pour tout être humain **H**, **M** est la mère de **H**.

Il se peut que le passage suivant contienne un tel paralogisme, compliqué d'une fallacie de [verbiage](#) :

Et tous les génies de la science, Copernic, Kepler, Galilée, Descartes, Leibnitz, Buler, Clarke, Cauchy, parlent comme [Newton]. Ils ont tous vécu dans une véritable adoration de l'harmonie des mondes et de la main toute puissante qui les a jetés dans l'espace et qui les y soutient. Et cette conviction, ce n'est pas par des élans, comme les poètes, c'est par des chiffres, des théorèmes de géométrie qu'ils lui donnent sa base nécessaire. Et leur raisonnement est si simple que des enfants le suivraient. Voyez en effet : ils établissent d'abord que la matière est essentiellement inerte ; que, par conséquent, si un élément matériel est en mouvement, c'est qu'un autre l'y a contraint ; car tout mouvement de la matière est nécessairement un mouvement communiqué. Donc, disent-ils, puisqu'il y a dans le ciel un mouvement immense, qui emporte dans les déserts infinis des milliards de soleils d'un poids qui écrase l'imagination, c'est qu'il y a un moteur tout puissant. Ils établissent en second lieu que ce mouvement des cieux suppose résolu des problèmes de calcul qui ont demandé trente années d'études.

Ém. Bougaud (Abbé), *Le Christianisme et le temps présent*, 5e édition, 1883^[1]

^[1] *Le Christianisme et le temps présent*. T. I, *La religion et l'irréligion* Paris, Poussielgue Frères, 5e édition, 1883.

ÉVIDENCE

Par rapport à la certitude **inférentielle** qui est celle de l'argumentation, l'évidence est une certitude "**immédiate**" donnée par perception directe. On distingue trois formes d'évidence : l'**évidence sensible** des faits, l'**évidence de la révélation** des croyances religieuses et l'**évidence rationnelle** de l'intuition intellectuelle.

Une évidence est une forme de certitude immédiate se donnant comme un savoir acquis par une perception directe (Dumoncel 1990).

Ne dire que des évidences, c'est dire des choses connues et admises de tous qu'il ne sert à rien de répéter.

Le terme d'aperception est utilisé pour désigner cette forme de connaissance produite par une perception consciente, accompagnée de réflexion. La connaissance par aperception s'oppose à la connaissance par inférence, donc à la connaissance acquise au moyen d'une argumentation, qui est un type d'inférence. On distingue trois formes d'aperception, c'est-à-dire trois sources de l'évidence :

- L'évidence de la révélation d'une autre réalité transcendante.
- L'évidence perceptuelle, sensible, de la réalité.
- L'évidence de l'intuition intellectuelle.

La façon la plus expéditive de légitimer une affirmation est de la rattacher à l'une de ces trois sources, V. [Argument – Conclusion](#). Elles peuvent être invoquées directement dans une argumentation :

- C'est vrai parce que Dieu m'a parlé (le croyant), V. [Témoignage](#), §4
- C'est vrai parce que je l'ai vu (le locuteur ordinaire), V. [Évidentialité](#)
- C'est nécessairement vrai (le logicien cartésien), V. [Logique](#) ; [Connecteur logique](#) ; [Syllogisme](#).

La certitude de l'évidence vaut pour celui qui contemple l'évidence. Mais le report d'une évidence ne vaut que comme témoignage.

À la certitude liée à l'aperception correspond la certitude manifestée dans l'affirmation simple et *répétée*, qui se dispense d'argumentation.

La croyance argumentée, de par sa nature inférentielle, peut être considérée comme inférieure à la croyance fondée sur l'une des différentes formes d'évidence, V. [Paradoxes](#).

1. Le dogme : la révélation comme source de connaissance

La révélation recueillie dans les Livres sacrés est considérée par les croyants comme une source de certitude. Cette révélation générale, qui a eu lieu au temps sacré des origines, peut être renouvelée par une révélation particulière, comme celle que Blaise Pascal a recueillie dans ce que nous appelons maintenant le Mémorial ; elle produit une certitude absolue :

L'an de grâce 1654. Lundi 23 novembre, jour de saint Clément pape et martyr et autres au martyrologe,

Veille de saint Chrysogone martyr et autres. Depuis environ 10 heures et demie du soir jusques environ minuit et demi.

Feu.

“Dieu d’Abraham, Dieu d’Isaac, Dieu de Jacob” non des philosophes et des savants.

Certitude, certitude, sentiment, joie, paix.
Dieu de Jésus-Christ,
“Ton Dieu sera mon Dieu”
Oubli du monde et de tout, hormis Dieu.

Blaise Pascal, Mémorial.[\[1\]](#)

2. L'évidence sensible – Perception des états de choses

Le sentiment direct de la réalité fonde des affirmations sur l'évidence des sens. On n'a pas besoin d'argumentation pour voir que l'herbe est verte, ou que la neige est blanche. C'est ce que dit l'adage “les faits sont les meilleurs arguments” ; mais l'adage a tort. Le médecin spécialiste montre à son patient ce qu'on voit sur son scanner, mais le patient ne voit rien du tout. La perception des faits est une activité dépendant des conditions cognitives et des valeurs structurant la personne ; ils peuvent être ignorés et remis en cause ; ils font l'objet d'une adhésion, tout comme les valeurs, cf. §4, V. [Stase](#) ; [Réfutation par les faits](#) ; [Schématisation](#).

3. L'évidence intellectuelle

Du point de vue philosophique, Descartes utilise l'hypothèse du Malin Génie pour récuser la possibilité de fonder la connaissance sur les évidences sensibles (Descartes [1641], Première Méditation). La science se construit sur l'intuition intellectuelle binaire et l'inférence.

Règle 3 - Pour ce qui est des objets considérés, ce n'est pas ce que pense autrui ou ce que nous conjecturons nous-mêmes qu'il faut rechercher, mais ce que nous pouvons voir par intuition avec clarté et évidence, ou ce que nous pouvons déduire avec certitude : ce n'est pas autrement, en effet, que s'acquiert la science. (Descartes [1628], p. 11)

La “bonne intuition” est infaillible :

Par intuition j'entends non la confiance flottante que donnent les sens, ou le jugement trompeur d'une imagination aux constructions mauvaises, mais le concept que l'intelligence pure et attentive forme avec tant de facilité et de distinction qu'il ne reste absolument aucun doute sur ce que nous comprenons. (Ibid.p.14)

Cette intuition est celle qui nous fait admettre comme hors de tout doute raisonnable que, par un point pris hors d'une droite, on peut mener une parallèle à cette droite, et une seule ; ou que le carré de tout nombre est positif. Ces certitudes ont été remises en cause par la construction des géométries non euclidiennes et des nombres imaginaires.

4. Conséquences

Conflit des sources d'évidence

Il peut sembler que les données les plus incontestables soient celles de l'évidence sensible. Mais le texte suivant montre que la certitude issue de l'évidence sensible peut être moindre que celle émanant de l'autorité du texte sacré. On remarquera que le commentaire de l'auteur, dans le second paragraphe, ratifie cette hiérarchie.

Désaccord sur la mort du Prophète

Après le décès du Prophète, leur premier sujet de désaccord fut la réalité de la mort même du Prophète. Ainsi, le très estimé 'Omar ibn al Khattâb persistait à dire que le Prophète n'était pas

mort, et mettait en garde ceux qui affirmaient le contraire, parce qu'il considérait que c'étaient des ragots répandus par les hypocrites, jusqu'à ce qu'Abou Bakr vint rappeler aux gens les versets suivants : Mohammad n'est qu'un Messager avant lequel les Messagers sont déjà passés. Est-ce que, s'il meurt ou s'il est tué, vous tomberez dans l'apostasie ? Celui qui tombe dans l'apostasie ne nuira en rien à Dieu et Dieu récompensera ceux qui rendent grâce (3 : 44) Tu dois mourir un jour comme ils le doivent aussi (39 : 30) L'épée tomba aussitôt de la main de 'Omar, qui se jeta à terre, convaincu que le Prophète avait cessé de vivre et que la révélation avait pris fin.

Désaccord au sujet de l'enterrement du Prophète [...]

Ce sont là deux questions importantes sur lesquelles la divergence d'opinion se dissipa rapidement en ayant simplement recours au Coran et à la sounna.

Tâhâ Jâbir al-'Alwani, Islam – Conflit d'opinions – Pour une éthique du désaccord [1986][2]

Soustraire au doute

L'argument, base de la dérivation argumentative d'une conclusion, est présenté comme soustrait au doute, et pour cela il est commode de le présenter comme une donnée aperceptive, c'est-à-dire quelque chose dont la certitude est celle d'une révélation, d'une évidence sensible ou d'une intuition intellectuelle. Il s'ensuit que celui qui refuse d'accepter cette donnée sera considéré, respectivement, comme disgracié, infirme ou débile. Il n'est dès lors pas nécessaire de le réfuter, puisqu'il est ainsi disqualifié, V. [Destruction du discours](#).

Limites de l'argumentabilité généralisée

L'argumentabilité généralisée suppose que toute personne peut être sommée de rendre compte de ses croyances, et qu'elle doit alors les justifier argumentativement, donc qu'il est illégitime de poser une certitude a priori. Cette thèse est d'application concrète difficile lorsqu'il s'agit de certitudes d'ordre religieux, comme "il n'y a pas de Dieu sinon Dieu" ; d'ordre mathématique, "le carré d'un nombre positif est positif" ; ou simplement d'expérience quotidienne, " je crois que le sol ne s'effondrera pas sous mes pas", V. [Dialectique](#). L'évidence affirmée peut être vue comme posant une frontière à l'argumentabilité généralisée.

[1] Dans Œuvres complètes, Paris, Le Seuil, 1963, p. 618.

[2] Paris, Al Qalam, 1995 pour la traduction française, p. 46-47.

ÉVIDENTIALITÉ (ou MÉDIATIVITÉ)

Dans les langues évidentielles [1], les énoncés marquent grammaticalement la source de l'information qu'ils portent : expérience sensorielle ; inférence ; dires d'une autre personne. Dans les autres langues, l'indication de la source de l'information est facultative et exprimée discursivement.

La problématique de l'évidentialité comme marquage de la source du savoir n'a rien à voir avec la problématique de l'*évidence* comme croyance pouvant se passer de preuve.

L'évidentialité est un ensemble de procédés grammaticaux ou discursifs au moyen desquels le locuteur indique comment il a obtenu l'information véhiculée par son énoncé, quelles sont les sources ou les fondements de l'information qu'il transmet.

Les systèmes évidentiels marquent notamment les informations comme provenant de l'expérience sensorielle du locuteur (auditive, visuelle), les informations qu'il a obtenues par inférence ou qu'il rapporte à partir des dires de quelqu'un. D'autres sont plus complexes.

Dans certaines langues, l'évidentialité est une catégorie grammaticale spécifique. De même qu'en français l'événement rapporté l'est nécessairement selon ses coordonnées temporelles-aspectuelles, dans les langues à marqueurs évidentiels, le locuteur doit obligatoirement indiquer si l'information qu'il rapporte a été obtenue par les sens, par ouï-dire ou par inférence, etc. Les marques grammaticales de l'évidentialité forment un système propre, distinct du système des modaux ainsi que du système temporel-aspectuel.

Dans d'autres langues, les marqueurs d'évidentialité sont optionnels. En français, la catégorie de l'évidentialité n'est pas grammaticalisée, mais exprimable par des discours argumentatifs, qui peuvent former un seul énoncé complexe ; l'argument fait alors fonction de marque d'évidentialité accompagnant la conclusion :

Pierre est à la maison, on l'aperçoit d'ici.
On m'a dit que Pierre était chez lui

Elle peut être portée par certains usages considérés comme marginaux du système des temps :

- *Pierre aurait été retardé* : le conditionnel permet de marquer une information comme fondée sur un ouï-dire.
- *Pierre aura été retardé* : le futur renvoyant à un événement passé signale que l'affirmation repose sur une inférence, c'est-à-dire qu'elle a le statut d'une conclusion.

Les modaux introducteurs de complétives sont porteurs de nuances évidentielles (exemples adaptés de Ducrot, 1975) :

- *Je crois que, on dirait que Pierre a reçu ma lettre* : la conclusion repose sur une inférence fondée sur une donnée prise dans le contexte ; par exemple, le comportement constaté de Pierre s'explique bien à partir de certaines informations contenues dans la lettre.
- *Je pense qu'il a reçu ma lettre* : l'inférence repose simplement sur les délais normaux d'acheminement du courrier.

L'évidentialité est une façon de mettre l'argumentation "dans la langue". Elle pousse à concevoir l'argumentation comme un continuum relevant parfois de la grammaire et de la sémantique du *discours* et parfois de la grammaire et de la sémantique de la *langue*.

[1] Le substantif *évidentialité* est un calque de l'anglais *evidentiality*, formé à partir de *evidential* (= US: *evidentiary*), et de *evidence*, "preuve". Pour désigner le même phénomène, on emploie également le mot français *médiativité*.

Argumentation EX CONCESSIS

L'étiquette latine "argument ex concessis" désigne deux formes d'argumentation, (1) une forme d'argument d'[autorité](#) ; (2) une argumentation développant les [croyances](#) spécifiques d'un public particulier.

— **Forme d'autorité : argument du [consensus](#)**¹, consensus des participants, consensus général, consensus des nations², voire consensus universel.

Cet argument permet de repousser une nouvelle proposition ou une suggestion en faisant remarquer à son autrice qu'il y a depuis longtemps) consensus sur le point que tu contestes (si tu venais aux réunions, tu le saurais ; on n'a pas de temps à perdre, ...)

L'argument du consensus marginalise l'opposant et tend à l'exclure du groupe.

— **Croyances d'un groupe** : l'orateur qui développe positivement des conclusions à partir de [croyances admises par l'auditoire](#) argumente *ex concessis*.

En ce sens, l'argument *ex concessis* est appelé également [ex datis](#) (Chenique 1975, p. 322). Rien ne dit que celui qui argumente ainsi partage ces croyances, V. [Ad hominem](#).

¹ Lat. arg. *ex concessis*, de *concessus*, "concession, consentement" ; de *concedere*, "céder, concéder, se ranger à l'avis de".

² Argument *ex concessu gentium*, lat. *gens*, "race, peuple" ; argument tiré du "consensus des nations".

Arg. EX DATIS [1]

Le locuteur argumente **ex datis** quand il se limite à la prise en compte des croyances de l'interlocuteur ou de l'auditoire, et s'autorise à utiliser des croyances de l'auditoire que lui-même ne partage pas.

L'argumentation **ex datis** prend pour données non pas des faits d'expérience, mais **ce qui a été admis, "donné", ou concédé par l'interlocuteur ou l'auditoire**. On raisonne « à partir de ce qui a été accordé » (Chenique 1975, p. 322), ceci dans le cadre d'un échange explicite et réglé. L'argumentation **ex datis** est parfois dite **ex concessis** (ibid.). Par extension, on parle d'argumentation **ex datis** lorsque, rien n'ayant été explicitement dit, l'orateur met à profit les croyances qu'il sait être celles de son interlocuteur,

Une menace **ex datis**, qui ne vaut que pour certains enfants :
— *La Mère Noël va être très fâchée de ton comportement !*

X n'est pas superstitieux, contrairement à **Y** qui refuse de faire des choses importantes le vendredi 13. Si la réunion importante prévue un vendredi 13 complique le calendrier de **X**, il peut dire à **Y** d'un ton léger, — *On va reporter au 20, ça nous évitera le vendredi 13.*

Comme l'argumentation ad hominem, l'argumentation **ex datis** est fondée sur les croyances de l'auditoire, mais, alors que **ad hominem** exploite ces croyances à des fins de réfutation, **ex datis** les exploite à **des fins de confirmation**. Si la connaissance du [caractère de l'auditoire](#) est si importante pour la rhétorique argumentative, c'est en particulier parce qu'elle lui fournit un grand réservoir de prémisses **ex datis**, V. [Éthos](#), §5.

Si le cadre de l'échange n'admet pas la révision des croyances, ces données ne peuvent pas être remises en question, et les conclusions qu'elles permettent d'atteindre sont irréfutables par le partenaire, dans le cadre de cette discussion. Sur ces données, l'argument conclut positivement: **"d'ailleurs, tu le dis toi-même !"**.

Soit la question : " faut-il intervenir militairement en Syldavie ? "

— Vous admettez que les troupes syldaves sont mal formées, qu'elles risquent d'être dépassées par les événements, et que les troubles en Syldavie peuvent s'étendre aux pays voisins. Nous sommes d'accord que cette extension menacerait notre sécurité ; et personne ne nie que nous devons intervenir si notre sécurité est menacée. Donc, vous êtes d'accord avec moi, venez nous rejoindre, rangez-vous donc dans le camp des gens qui sont en faveur de notre présence en Syldavie. V. [Ad hominem](#).

Cette stratégie d'argumentation a quelque chose à voir avec l'**aveu** ; c'est une maïeutique : elle fait accoucher une personne de la vérité de ses croyances, de la conclusion qu'elle n'ose pas, ou qu'elle est incapable de formuler parce qu'elle ne maîtrise pas l'art de combiner les énoncés pour en tirer les inférences nécessaires.

L'argument **ex datis** peut être délicat à manier, car, par ambiguïté ou confusion entretenue entre le locuteur et l'énonciateur, **on peut attribuer au locuteur des croyances qu'il ne manie qu'ex datis**. Le risque est bien repéré dans le domaine de l'argumentation religieuse ; un auteur qui se présente comme orthodoxe ayant entrepris de réfuter les hérétiques peut dissimuler son accord avec les thèses qu'il combat en prétendant ne les manipuler qu'**ex datis**.

Ex datis en philosophie,

Kant a proposé une distinction entre connaissance ex datis fondée sur l'expérience, et connaissance ex principiis déduite des premiers principes.

L'histoire est le prototype de connaissance ex datis, la philosophie et les mathématiques les prototypes de connaissance ex principiis ; la connaissance ex datis ne serait qu'une compilation de données. Dans le prolongement de l'acceptation kantienne, on pourrait penser que l'argumentation ex datis repose sur des données d'expérience, "sur le fond, sur les choses elles-mêmes" ; cette interprétation ferait de ex datis une sorte d'équivalent de ad rem, mais tel n'est pas le cas. L'usage de l'expression ex datis en argumentation est distinct de son usage en philosophie.

Critique de l'argumentation ex datis

Cette forme d'argumentation appelle deux critiques de principe, une critique fondationniste d'une part, et une critique déontologique.

Selon les principes fondationnistes, pour être valide, une inférence doit être fondée sur des prémisses vraies, sur des vérités relevant d'un savoir absolu ; or les prémisses de l'argumentation ex datis reposent seulement sur des croyances. Pour cette raison, elle est dite fallacieuse : il ne s'agit pas du fait que l'argument soit extérieurement formaté pour ce public, mais du fait, plus fondamental, que **l'argument ne vaut que pour ce public**. Dans la mesure où elle tient compte d'un public spécifique, et des circonstances de la parole, toute argumentation rhétorique est contestable du point de vue fondationniste, V. [Subjectivité](#).

Du point de vue déontologique, les affirmations correspondant aux croyances de l'auditoire ne sont pas nécessairement approuvées et prises en charge par le locuteur lui-même. Or, conformément au [principe de coopération](#), l'auditoire de bonne foi attribue normalement au locuteur les croyances et les informations sur lesquelles il argumente. Lorsque l'orateur est mieux informé que son auditoire, c'est-à-dire, s'il sait que **P** est vrai (ou faux), mais que ses auditeurs croient que **P** est faux (ou vrai) ; s'il dispose d'informations sûres que ses auditeurs ignorent ; et s'il se limite à prendre en compte ce que croit l'auditoire, alors, dire qu'il argumente ex datis, ex concessis, ad auditores ... c'est tout simplement dire **qu'il ment et manipule son public**, V. [Conditions de discussion](#) ; [Manipulation](#).

[1] Arg. ex datis, de datum, "don, présent".

Argument ad auditorem, du lat. auditor, "celui qui écoute", le public. L'étiquette est utilisée par Schopenhauer ([1864], p. 43).

Argumentation par l'EXEMPLE

Exemple-1. Au sens d'**élément quelconque** d'une catégorie de cas ou d'événements réunis sous une définition, une loi ou un principe. L'exemple-1 peut a) fonder et b) éclairer et expliquer le principe qui régit sa catégorie.

Exemple-2. Une *personne exemplaire* est un **élément prototypique d'une catégorie morale**, celle en qui se concrétise parfaitement la norme. Elle se prête à l'identification et à l'imitation.

1. Le mot *exemple*

Le mot *exemple* a deux sens :

1. **Spécimen, item quelconque d'une série d'éléments ou de cas équivalents.**
2. Manière d'être ou de faire **donnée comme modèle à suivre et à imiter.**

Le mot *exemplaire*, en tant que substantif, a le premier sens (*le second exemplaire a disparu*), et en tant qu'adjectif, le second sens (*un comportement exemplaire*).

2. La catégorie rhétorique de l'exemple

Dans une version fondatrice de la typologie des preuves rhétoriques, **induction** et **syllogisme** sont les instruments du discours scientifique, **exemple** [*paradeigma*] et **enthymème** sont leurs contreparties rhétoriques respectives (Aristote, *Rhét.*, II, 20, 1393a22 ; Chiron, p. 357).

L'exemple est placé au plus haut dans la hiérarchie des preuves rhétoriques, tantôt mis sur le même plan que l'enthymème, parfois considéré comme une forme d'enthymème, V. [Typologies anciennes, §1.1.](#)

Aristote distingue trois types d'exemples, **événements passés, comparaison et fable**, pris dans le domaine social et politique :

Une espèce d'exemple consiste à raconter des événements qui se sont produits dans le passé, l'autre à inventer soi-même. Dans cette dernière espèce, on distingue la comparaison [parabolè], et les fables [logoi]. (*Rhét.*, II, 20, 1393a20- 1393b1 ; Chiron, p. 357-358)

“Événement passé” mémorable, ou **Précédent**

Comparaison

— Aristote donne comme exemple de comparaison [parabolè] une analogie, tirée des discours de Socrate, contre le tirage au sort des magistrats : agir ainsi, c'est comme si on tirait au sort les athlètes ou, « parmi les matelots, celui qui doit tenir le gouvernail [...] et non le plus compétent » (*Rhét.*, II, 20, 1393b5-25; Chiron, p. 359). V. [Comparaison](#) ; [Analogie structurelle](#) ; [Métaphore](#).

Fable — La fable est porteuse de moralité, mais aussi de leçons sociales et politiques, comme le montre la fable du cheval qui voulait se venger du cerf, et, ce faisant, se rend esclave de l'homme, avec une application aux anciens sauveurs de la patrie qui se transforment en tyrans (*Rhét.*, II, 20, 1393a30 ; Chiron, p. 359-360 [1]).

La fable fait **autorité**, et peut servir de précédent prototypique pour la catégorie de faits qu'elle met en scène. Elle a dans la vie civile, les mêmes vertus que l'**exemplum** dans la vie religieuse.

Les deux ont le même pouvoir, de persuader de vérités de manière plaisante les enfants, petits et grands.

La fable donne du corps à un principe argumentatif général. L'ensemble, forme et substance, constitue un schème argumentatif, une forme qu'il suffit de transposer pour produire une argumentation, V. [Topos](#).

3. EXEMPLE-1 : item quelconque d'une catégorie d'éléments ou de cas relevant du même principe

3.1 L'exemple étayant une catégorie ou un principe.

L'exemple-1, comme cas concret, fonde et éclaire le principe qu'il incarne ou qui définit sa catégorie. Les "exemples" précédents (§2) établissent et diffusent des règles d'actions. Dans le discours scientifique, l'exemple est "exemple de —", il est lié à une règle ou à un discours général. Il montre en quoi le réel est concerné par un tel discours abstrait. Ce lien fonctionnel peut être de différents types, et le même exemple peut cumuler ces différentes fonctions : il fonde, éclaire (explique, illustre...) une affirmation générale.

L'exemple **défend** l'affirmation qu'il incarne. Donner un argument en défense d'une affirmation générale mise en doute, c'est citer des cas auquel elle s'applique correctement. Même si aucune accumulation d'exemples ne peut prouver positivement une théorie, ces exemples montrent qu'au moins la théorie n'est pas détruite par le premier exemple venu, et qu'elle a même un certain pouvoir explicatif.

Dans la tradition scolaire, l'exemple est parfois vu comme la forme minimale d'argumentation : argumenter, c'est d'abord étayer par des exemples **une pensée générale pour la justifier et l'éclairer**.

La multiplication des exemples illustratifs est un instrument d'amplification oratoire (conglotation), supposé fortifier la persuasion.

L'exemple illustre et explique.

Le locuteur part d'un discours théorique et montre sur un cas concret comment ce discours peut lui être appliqué, **comment il rend compte de ce cas** : "Un oiseau migrateur est un oiseau qui ... Ainsi, l'hirondelle ..."

Dans sa fonction « **illustrative** », l'exemple spécifie un discours général portant sur une classe de cas ou d'individus :

Tandis que l'exemple était chargé de fonder la règle, l'illustration a pour rôle de renforcer l'adhésion à une règle connue et admise, en fournissant des cas particuliers qui éclaireront l'énoncé général, montrent l'intérêt de celui-ci par la variété des applications possibles, augmentent sa présence dans la conscience. (Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], p. 481).

Exemple fondateur, exemple générique

— **L'exemple fonde**. L'énumération de cas avérés est à la base du processus de [généralisation](#) ou d'[induction](#).

L'exemple générique fonctionne comme base du raisonnement ([ecthèse](#)) qui aboutit à l'affirmation d'une règle ou d'une régularité.

— **L'exemple définit**. On peut répondre à une demande de [définition](#) comme "Qu'est-ce que ça veut dire, canard ?" en montrant un canard ou l'image d'un canard. S'il s'agit d'un canard

journalistique, on cite un exemple d'une nouvelle sensationnelle célèbre dans laquelle personne ne croit vraiment, mais qui "fait le buzz".

3.2 Le contre-exemple, avant-garde de l'offensive contre une catégorie ou un principe

L'**exemple attaque** lorsqu'il est donné comme contre-exemple (argument *in contrarium*), c'est-à-dire comme une objection à un jugement général.

Un exemple ne permet pas d'établir une loi générale, mais suffit sinon pour réfuter, du moins pour jeter le doute sur une possible généralisation. L'argumentation par le contre-exemple constitue le procédé standard de réfutation des propositions générales "tous les **A** sont **B**" : on réfute cette affirmation en montrant un **A** qui n'est pas **B**. Cette stratégie est parfaitement opératoire en langue ordinaire, V. [Réfutation](#) par les faits.

En réponse au contre-exemple, on peut d'abord le **rejeter**, ("*Ce n'est pas un vrai contre-exemple*") ; si on l'admet, il faut tenter de montrer que le principe général proposé peut en rendre compte. Si ce n'est pas possible, il faut ou bien retirer, ou bien **rectifier** ce qu'on avait présenté comme un principe général, ou encore restreindre sa généralité, c'est-à-dire **admettre une exception**. V. [Objection](#) ; [Réfutation](#) ; [Termes Contraires](#).

4. EXEMPLE-2. Donner l'exemple / Suivre l'exemple, Prendre (en) exemple : Bon / Mauvais exemple et modèle à imiter.

Dans le domaine moral, un modèle est une personne qui incarne ou qui produit une norme. Dans « les petits garçons modèles », "**modèle**" est pris au sens de "**exemple à imiter** du point de vue de leur travail et de leur comportement, etc."

En théorie des catégories, le modèle correspond à l'objet prototypique (parangon) de la catégorie. Il définit la norme idéale pour les membres de la catégorie et leur critère d'évaluation.

Suivre l'exemple

Lorsque **A** prend **B** pour modèle, **A** justifie ses actions en disant qu'il suit l'exemple de **B** ; **B** lui-même n'est pas nécessairement conscient d'être un modèle pour **A**.

Pour amener quelqu'un à faire quelque chose, on peut procéder argumentativement, en lui exposant discursivement toutes les bonnes raisons de le faire. On peut en particulier **argumenter par le modèle, en lui donnant en exemple** des gens importants qui l'ont fait (variante de l'argumentation d'autorité). Cet "argument de l'exemplarité" peut être considéré comme un **exemplum** émergent. Le lexique et les discours autour du "modèle", petit garçon ou employé, tendent à être pris ironiquement.

Donner l'exemple

On peut également donner l'exemple, et faire soi-même ce qu'on souhaite que l'autre fasse, sans passer par le langage. On évite ainsi l'accusation de faire la morale aux autres, de faire du prosélytisme, et on se garde par définition des réfutations **ad hominem**, "*Vous ne faites pas ce que vous demandez aux autres de faire.*"

Il ne s'agit plus de dire la norme, mais de la montrer en actes, de s'instituer soi-même comme norme. On ne peut alors parler d'argumentation par l'exemple que de façon métaphorique, comme on parle d'argumentation par la force pour ouvrir avec un tournevis une boîte de conserve. L'argumentation par l'exemple donné joue sur les mécanismes non verbaux de l'alignement (imitation sociale, entraînement, identification, empathie). Séduction et répulsion sont des

forces qui poussent une personne à s'aligner sur un modèle et à se distancier d'un antimodèle, V. [Autorité](#).

L'argumentation éthotique est une forme d'argumentation par l'exemple, poussant l'auditoire à l'identification à un modèle particulier, le locuteur lui-même, V. [Éthos](#).

La stratégie de l'exemple pour "faire faire" peut être utilisée pour toutes les formes de comportements qu'on souhaite modifier, comment manger proprement, parler de façon correcte, mener une vie digne de récompense dans l'au-delà. Au cours de ce processus, il peut y avoir persuasion (transformation des systèmes de comportement), sans qu'on puisse pour autant parler d'argumentation. Tout ce qui persuade n'est pas le produit d'une argumentation, V. "[Toi aussi!](#)".

Le modèle fonctionne relation a contrario avec un contre-modèle ou un antimodèle qui représente tout ce qu'il ne faut pas faire, une autorité négative, V. [Autorité](#).

5. Culture classique et imitation des modèles

Dans la culture classique, l'autorité fonde la doctrine de l'imitation, et contribue à définir les genres littéraires en rapportant chacun d'eux à un modèle fondateur : le genre historique à Thucydide, la fable à Ésope et à La Fontaine, l'argumentation à Aristote ou à Cicéron, le roman de gare à Guy des Cars, etc. Appartient à tel genre l'œuvre qui ressemble au "modèle du genre".

[1] Voir La Fontaine, « Le cheval s'étant voulu venger du cerf », Fables, Livre 4, 13)

EXEMPLUM

La **prédication** religieuse doit être considérée comme un genre rhétorique à part entière. L'**exemplum** est un moyen de prédication, voisin de la fable, destiné à imager les sermons, à les rendre plus plaisants, plus efficaces, plus faciles à mémoriser.

1. Le genre prédicatif

Les genres rhétoriques classiques, le délibératif, le judiciaire, l'épidictique, ont tous trait à la vie civile. La rhétorique religieuse chrétienne a développé un genre nouveau, la **prédication**, où la persuasion est mise au service de la foi religieuse.

Prédication est le nom d'action associé au verbe prêcher, et au substantif prêcheur ; il n'a pas été atteint par les orientations péjoratives parfois associées à ces deux mots dans l'usage contemporain.

Il est homonyme du mot prédication utilisé en grammaire et en **logique** pour désigner l'opération par laquelle on associe un prédicat (un groupe verbal) à un sujet.

La prédication est un genre rhétorique argumentatif qui **entre pleinement dans la définition que Perelman et Olbrechts-Tyteca donnent de l'argumentation** ; elle vise à « provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on propose à leur assentiment » ([1958], p. 5). Dans le cas de la **foi**, les thèses sont des croyances qui sont articles de foi du point de vue du prédicateur.

Si l'auditoire est composé de fidèles, par la prédication, leur pasteur assure leur formation permanente et accroît l'adhésion de leurs âmes à la foi qu'on leur prêche. Si l'auditoire est composé d'incroyants, par la prédication, le missionnaire provoque l'adhésion de leurs âmes à ces mêmes croyances. Si l'auditoire est composé d'hérétiques en position de force, la rhétorique doit faire place à la dialectique.

Les contenus de la foi catholique sont donnés par les Écritures saintes, commentées par les Autorités que sont les Pères de l'église. Ces contenus sont articulés et appliqués dans les sermons au moyen de diverses techniques de la parole, qui se sont affirmées dans une tension parfois polémique entre appel dialectique à la raison et enthousiasme rhétorique de la foi.

2. L'exemplum

L'exemplum (plur. exempla) est un instrument de prédication — un moyen d'argumentation et de persuasion particulièrement développé, par les ordres mendiants, Dominicains et Franciscains, à partir du début du XIII^e siècle. Structurellement, **l'exemplum est une forme de récit, exploitant les ressources de la fable**.

Le genre est légitimé par l'exemple même du Christ qui a prêché par **paraboles**. Les exempla présentent des modèles d'action, à suivre ou à éviter.

L'exemplum est défini comme **« un récit bref donné comme véridique et destiné à être inséré dans un discours (en général un sermon) pour convaincre un auditoire par une leçon salutaire »** (Brémond et al. 1982, p. 37-38). Brémond distingue les exempla métaphoriques et métonymiques.

— **Exemplum métaphorique** : « le récit ne cite plus alors un échantillon de la règle, mais un fait qui lui ressemble » (id.) :

Le hérisson, dit-on, quand il entre dans un jardin, se charge de pommes qu'il fixe sur ses piquants. Mais quand le jardinier arrive, et qu'il veut fuir, sa charge l'en empêche, et c'est ainsi qu'il se fait prendre avec ses pommes. [...] C'est ce qui arrive au malheureux pécheur qui se fait prendre à la mort avec la charge de ses péchés.

Humbert de Romans, *Le don de crainte ou l'Abondance des exemples* (rédigé à la fin du 13e Siècle. [1])

— **Exemplum métonymique**, où le fait est donné comme vraisemblable. Il y a alors une certaine identité de statut entre les héros de l'anecdote et les destinataires de l'exhortation. On représente aux riches la parabole du mauvais riche, aux logiciens un de leurs collègues tourmenté en enfer pour ses péchés, c'est-à-dire ses sophismes.

L'exemplum suivant traite du destin des âmes après la mort, et particulièrement du purgatoire. La leçon qu'il contient est une « dénonciation chrétienne de la vaine érudition païenne » (Boureau, voir [2] réf. p. 94), et un appel à la conversion des logiciens à une vie religieuse.

Troisièmement, pour notre édification, il peut être utile de nous faire savoir qu'une lourde peine est infligée aux pécheurs, au terme de leur vie. C'est ce qui se produisit à Paris, selon le Chantre parisien, [= Pierre le Chantre]. Maître Silo pria instamment un de ses collègues, fort malade, de venir lui rendre visite après sa mort et de lui faire part de son sort. L'homme lui apparut quelques jours après, avec un manteau de parchemin couvert d'inscriptions sophistiques et entièrement fourré de flammes. Le maître lui demanda qui il était ; il répondit : « Je suis bien celui qui t'a promis sa visite. » Interrogé sur le sort qu'il subissait, il dit : « Ce manteau me pèse et m'opprime plus qu'une tour ; on me le fait porter pour la vaine gloire que j'ai retirée des sophismes ; les flammes dont il est fourré représentent les fourrures délicieuses et variées que je portais, et cette flamme me torture et me brûle. » Et comme le maître trouvait cette peine légère, le défunt lui dit de tendre la main pour éprouver la légèreté de la peine. Sur sa main tendue, l'homme fit tomber une goutte de sueur qui perça la main du maître aussi vite qu'une flèche. Le maître éprouva un tourment extraordinaire et l'homme lui dit : « il en va ainsi de tout mon être. » Effrayé de la dureté de ce châtement, le maître décida de quitter le siècle et d'entrer en religion ; et le matin, devant ses étudiants rassemblés, il composa ces vers :

Aux grenouilles, j'abandonne le coassement

Aux corbeaux, le croassement

Aux vains la vanité ; j'attache mon sort

A une logique qui ne craigne pas le "donc" conclusif de la mort.

Et, quittant le siècle, il se réfugia dans la religion.

Jacques de Voragine, *La légende dorée* (rédigée vers 1260) [2]

La pratique de l'exemplum dépasse le domaine strictement religieux : "La dent d'or" de Fontenelle constitue un exemplum métonymique illustrant la démarche fallacieuse consistant à trouver la cause d'un fait qui n'existe pas, [V. Argumentation causale](#)

[1] Trad. du latin par Christine Boyer, postface de Jacques Berlioz, Lyon, PUL, 2003, p. 116.

[2] Texte présenté par Alain Boureau, dans J.-C. Schmitt éd., *Prêcher d'exemples. Récits de prédicateurs au Moyen Âge*, Paris, Stock, 1985, p. 7.

EXPÉRIENCE DE PENSÉE

1. Expérience de pensée

L'expression “expérience de pensée” (EP) apparue au 18e siècle, a été popularisée par Ernst Mach (*Gedanken Experiment*) au 20e siècle (SEP, *Thought experiment*). Cette forme de raisonnement a été pratiquée depuis l'antiquité aussi bien en Orient qu'en Occident. **(Ex. 1)** L'exemple qui suit est emprunté à Ibn Sina (Avicenne) (980-1037), où il apparaît dans deux passages :

We say: If a human is created all at once, created with his limbs separated and he does not see them, and if it happens that he does not touch them and they do not touch each other, and he hears no sound, he would be ignorant of the existence of the whole of his organs, **but would know the existence of his individual being as one thing**, while being ignorant of all the former things. What is itself the unknown is not the known.

Avicenna, al-Nafs (c. 1027). V.7 (Marmura p. 390) [1]

He will not doubt his affirming his self existing, but with this he will not affirm any limb from among his organs, no internal organ, whether heart or brain, and no external thing. Rather, he would be **affirming his self** without affirming for it length, breadth and depth. And if in this state he were able to imagine a hand or some other organ, he would not imagine it as part of his self or a condition for its existence.

You know that what is affirmed is other than what is not affirmed and what is acknowledged is other than what is not acknowledged. Hence **the self whose existence he has affirmed has a special characteristic of its being his very self**, other than his body and organs that have not been affirmed.

Hence the one who affirms has a means to be alerted to **the existence of the soul** as something other than the body—indeed, other than body—and to his being directly acquainted with this existence and aware of it. If he is oblivious to this, he would require educative prodding.

Id. I.1 (Marmura p. 387)

Le raisonnement hypothétique envisage une situation reconnue comme possible dans le monde tel qu'il est, et produit des conclusions exploitables dans ce monde. Ce raisonnement conclut **sur la base du vrai et du faux**.

À la différence du jugement hypothétique, l'expérience de pensée repose sur la construction narrative d'une situation qu'il est **impossible de réaliser**, dans l'état actuel de ce que nous appelons “monde, réalité”, de nos capacités technologiques et de nos principes éthiques. Dans ce monde fictionnel, les lois de la physique et de la physiologie sont suspendues.

En d'autres termes, les prémisses de ce raisonnement ne sont ni vraies, ni probables, ni plausibles, mais **impossibles, “in-vraisemblables”**.

Malgré cela, il serait possible d'en tirer des conséquences vraies sur le monde et les humains, en développant la fiction pour en tirer des conclusions catégoriques qu'elle affirme vraies dans le monde réel et pertinentes pour une discussion en cours dans un domaine spéculatif, ici la philosophie morale. Les expériences de pensée,

suggest that we can learn about the real world by virtue of merely thinking about imagined scenarios (SEP, Thought experiment).

L'expression expérience de pensée, ou par la pensée, ou par l'imagination, (Wikipedia, Expérience de pensée) est **quelque peu oxymorique**. L'expérience est définie comme une « connaissance acquise par interaction avec l'environnement » (Wikipedia Expérience, 30-09-21). Par

substitution de la définition au défini, une expérience de pensée, par la pensée ou par l'imagination, est une connaissance acquise par interaction avec un environnement qu'il est, par définition impossible de construire dans le monde réel et avec lequel il est impossible d'interagir. L'expérience de/par la pensée a tous les charmes de l'énigme de bureau.

2. Autres exemples

Galileo Galilei (1564-1642) On the speed of falling objects

Dans le Dialogo sopra i due massimi sistemi del mondo (Dialogue sur les deux grands systèmes du monde), Galilée réfute la théorie aristotélicienne de la chute des corps, selon laquelle **les corps lourds tombent plus rapidement que les corps légers**. Salviati est le porte-parole de Galilée, et Simplicio celui d'Aristote.

Le passage suivant est considéré comme une expérience de pensée (SEP, Thought Experiment), mais rien ne fait obstacle à sa réalisation physique, et c'est d'ailleurs ce que fait Galilée lui-même. Rien n'empêche donc d'y voir non pas une expérience de pensée, mais un compte-rendu ou un projet d'expérience, exposant le raisonnement qui sous-tend le montage expérimental et les mathématiques qui permettent d'anticiper de façon certaine sur son résultat.

Salviati— But, even without further experiment, **it is possible to prove clearly, by means of a short and conclusive argument, that a heavier body does not move more rapidly than a lighter one provided both bodies are of the same material and in short such as those mentioned by Aristotle**. But tell me, Simplicio, whether you admit that each falling body acquires a definite [63] speed fixed by nature, a velocity which cannot be increased or diminished except by the use of force [violenza] or resistance. [...]

Salv. — If then we take **two bodies whose natural speeds are different**, it is clear that **on uniting the two, the more rapid one will be partly retarded by the slower, and the slower will be somewhat hastened by the swifter**. Do you not agree with me in this opinion? Simplicio — You are unquestionably right.

Salv. — But if this is true, and if **a large stone moves with a speed of, say, eight while a smaller moves with a speed of four, then when they are united, the system will move with a speed less than eight; but the two stones when tied together make a stone larger than that which before moved with a speed of eight**. Hence the heavier body moves with less speed than the lighter; an effect which is contrary to your supposition. Thus you see [108] how, from your assumption that the heavier body moves more rapidly than the lighter one, I infer that the heavier body moves more slowly.

Galileo Galilei, Dialogues Concerning Two New Sciences, 1638.[\[2\]](#)— Voir analyse §4

Mencius, 4th Century BC, The Small Child and the Well'

Why do I say that all people possess within them a moral sense that cannot bear the suffering of others? **Well, imagine now a person who, all of a sudden, sees a small child on the verge of falling down into a well. Any such person would experience a sudden sense of fright and dismay**. This feeling would not be something he summoned up in order to establish good relations with the child's parents. He would not purposefully feel this way in order to win the praise of their friends and neighbors. Nor would he feel this way because the screams of the child would be unpleasant.

By imagining this situation we can see that one who lacked a sense of dismayed commiseration in such a case simply could not be a person. Moreover, anyone who lacks the sense of shame

cannot be a person; anyone who lacks a sense of deference cannot not be a person; anyone who lacks a sense of right and wrong cannot not be a person.

The sense of commiseration is the seed of humanity, the sense of shame is the seed of righteousness, the sense of deference is the seed of ritual, and the sense of right and wrong is the seed of wisdom. Everyone possesses these four moral senses just as they possess their four limbs. To possess such seeds and yet claim to be unable to call them forth is to rob oneself; and for a person to claim that his ruler is incapable of such moral feelings is to rob his ruler.

Mencius_{eno.} 2003, Bk 2 Part A, 6. [3]— Voir analyse § 4

Chateaubriand (1768-1848), Tuer un homme à la Chine

Ô conscience ! Ne serais-tu qu'un fantôme de l'imagination, ou la peur des châtements des hommes ? Je m'interroge ; je me fais cette question : **“Si tu pouvais, par un seul désir, tuer un homme à la Chine et hériter de sa fortune en Europe, avec la conviction surnaturelle qu'on n'en saurait jamais rien, consentirais-tu à former ce désir ?”**

J'ai beau m'exagérer mon indigence; j'ai beau vouloir atténuer cet homicide en supposant que, par mon souhait, le Chinois meurt tout à coup sans douleur, qu'il n'a point d'héritier, que même à sa mort ses biens seront perdus pour l'État ; j'ai beau me figurer cet étranger comme accablé de maladies et de chagrins ; j'ai beau me dire que la mort est un bien pour lui, qu'il l'appelle lui-même, qu'il n'a plus qu'un instant à vivre; malgré mes vains subterfuges, j'entends au fond de mon cœur une voix qui crie si fortement contre la seule pensée d'une telle supposition, que je ne puis douter un instant de la réalité de la conscience.

Chateaubriand, Génie du Christianisme, 1802. 1e Part., L. 6, Chap. 2 Du remords et de la conscience. [4]

3. L'argumentation dans l'expérience de pensée

Norton (1996), réfute l'idée que de telles expériences “draw from some special source of knowledge of the world that transcend our ordinary epistemic resources” (p. 333-334). Il considère que les EP mobilisent “our standard epistemic resources: ordinary experiences and the inferences we draw from them” (id., 334). La discussion porte sur le statut épistémologique des expériences de pensée,

One viewpoint is my own view that thought experiment are merely picturesque arguments, and in no way remarkable epistemologically. [...] The other will be the view of Jim Brown [1991 [5] that certain thought experiments afford us a glimpse into a Platonic world populated by the law of nature themselves. According to my view it is essential that all thought experiment can be reconstructed as argument (id.)

La reconstruction des EP dans le cadre d'un modèle épistémologique de l'argumentation au sens de Norton n'est pas de notre ressort. Nous nous bornerons à esquisser une analyse argumentative des quatre expériences de pensée proposées à partir des textes, originaux ou traduits, où elles sont exposées.

On peut distinguer trois types d'EP selon qu'elles se développent :

— à partir d'une situation contrefactuelle, possible, en fait fausse, mais qui aurait pu se réaliser dans le passé (voir le roman de CK Dick, *The man in the high castle*.)

— à partir d'une situation imaginaire théoriquement possible, mais dont les conditions d'observation ne sont jamais réalisées dans le monde actuel (Mencius)

— à partir d'une situation imaginaire que toute notre expérience et nos savoirs sur le monde existant portent à déclarer impossible, pour en tirer néanmoins des conclusions sur le monde existant (Ibn Sina).

Il est possible d'envisager une situation expérimentale possible sur laquelle on peut raisonner de façon concluante, en attendant la confirmation expérimentale. C'est, si l'on veut, une expérience “par la pensée” (Galilée), mais la différence est cruciale en relation avec l'expérience.

4. Schématisation des processus argumentatifs dans les exemples (2), Galilée et (3), Mencius

L'EP suppose un mécanisme de dérivation de la conclusion à partir de la situation hypothétique, possible ou impossible. Ces processus de dérivation peuvent mettre en jeu n'importe quel mécanisme argumentatif.

À titre d'illustration, nous prendrons l'EP de Galilée à propos de la chute des corps, et celle de Mencius, sur l'existence d'un sens moral.

(Ex. 2) Galileo Galilei (1564-1642) On the speed of falling objects

Dans l'exemple (2), Galilée traite un problème de physique par un raisonnement par l'absurde (lire en Annexe, le texte plus complet). Il s'oppose à la thèse aristotélicienne selon laquelle les corps lourds tombent plus vite que les corps légers, autrement dit :

Assumption for reductio proof: The speed of fall of bodies in a given medium is proportionate to their weight (Norton 1996, p. 341-342) [6]

Galilée a le génie de se demander ce qui se passe lorsque deux pierres, l'une lourde et l'autre légère, sont *tied together*, attachées l'une à l'autre. Cette croyance entraîne deux conclusions contradictoires (id.),

— La pierre légère ralentit la vitesse de la pierre lourde et la pierre lourde accélère la vitesse de la pierre légère. Donc les deux pierres attachées l'une à l'autre tombent à une vitesse inférieure à la vitesse de la pierre lourde seule.

— La pierre légère attachée à la pierre lourde forme un corps plus lourd que la pierre la plus lourde. Donc les deux pierres attachées l'une à l'autre ont une vitesse supérieure à la vitesse de la pierre lourde seule (d'après Norton, 1996, 341-342).

On a donc affaire à une argumentation par l'absurde, concluante, qui permet à Galilée de rejeter la thèse d'Aristote, et d'affirmer sa propre thèse selon laquelle tous les corps tombent à la même vitesse [8] dans le vide.

L'expérience de pensée est ici la pensée d'une expérience possible, que rien n'empêche de réaliser — sauf la difficulté de créer un milieu où règne le vide parfait.

(Ex. 3) Mencius, 4th Century BC, The Small Child and the Well

Pour décrire l'argumentation développée dans le texte de Mencius (exemple 2.2), nous utiliserons une méthode dérivée de celle qu'utilise Grize pour les opérations argumentatives construisant les objets de discours.

L'argumentation positive

Annonce et situation — Mencius annonce sa thèse sur l'universalité du “moral sense” et développe ensuite une situation, sur laquelle se fonde l'expérience de pensée.

Cette situation décrit schématiquement un fait sans doute rare, mais possible :

Imagine now a person who, all of a sudden, sees a small child on the verge of falling down into a well.

Cette situation décrit une scène et rapporte une perception, sans la lier à aucune action. Le destinataire peut se projeter dans cette situation. Les psychologues expérimentaux pourraient certainement imaginer une expérience, portant non pas sur un individu particulier ni sur l'humanité entière, qui prendrait pour base non pas les réactions à une situation réelle, mais à une situation représentée.

Thèse et dérivations

Mencius dérive de sa supposition une thèse qu'il développe en deux étapes.

1) Point de départ, argument : attribution d'un état mental accompagnant nécessairement la perception de la scène primitive :

Any such person would experience *a sudden sense of fright and dismay*.

Cette dérivation est fondée sur une intuition, un sentiment d'évidence ou de révélation intérieure, accessible par introspection, "I would experience...".

Mencius ne dit pas que l'enfant est sauvable, ni que la personne émue "se précipiterait pour sauver l'enfant". L'interprétation est compatible avec "se sauverait effrayé / par peur d'être pris dans une sale affaire".

2) Développement de l'argument : Opérations argumentatives de spécification, re-catégorisation, généralisation

Dans ce passage, le moteur argumentatif — le moteur du passage de l'argument, la situation, à la conclusion sur l'existence de quatre sens moraux — n'est pas l'inférence, mais des opérations de transformation : reprise, reformulation, spécification et re-catégorisation.

En suivant le développement textuel de l'argument à la conclusion :

Argument → [an experience] **spécifiée comme** a sudden sense of fright and dismay
> **reprise par** a feeling, (to) feel
> **re-formulée comme** a sense of dismayed commiseration
> **recatégorisée et généralisée comme un des quatre** "moral senses" ← **Conclusion**

La dernière étape introduite par "moreover" affirme l'existence de quatre sentiments moraux définissant l'être humain : la généralisation est portée par une analogie :

humanity, righteousness, ritual, right and wrong.
Everyone possesses these four moral senses just as they possess their four limbs

La dérivation de la thèse des quatre sentiments moraux à partir d'un sentiment de "fright and dismay" s'accompagne de deux généralisations portant sur la personne objet de ce sentiment moral, et sur l'autre sur la situation. On passe d'un risque individuel de souffrance à la souffrance de tous :

a small child	> généralisation >	others
on the verge of falling down into a well	> généralisation >	sufferings

3) Cette conclusion est testée et développée par application du **topos des contraires**

all people possess within them a moral sense that cannot bear the suffering of others
one who lacked a sense of dismayed commiseration in such a case simply could not be a person.

- {Humans} would experience a sudden sense of fright and dismay, soit “**H would experience F.**”
- par application du topos des contraires : “**non-F would be non-H**”]
- one who lacked a sense of dismayed commiseration in such a case simply could not be a person.

3.2.2 Objections et réfutation

La nature argumentative du texte est attestée par [la mention d'objections possibles](#) de nature utilitariste :

- something he summoned up in order to establish good relations with the child’s parents.
- purposefully feel this way in order to win the praise of their friends and neighbors
- because the screams of the child would be unpleasant.

Ces objections sont rejetées, non pas discutées et réfutées. Elles sont exploitées par une argumentation implicite ad ignorantiam - cas par cas : on ne peut pas imaginer d'autres ressorts à l'action secourable.

On peut opposer à la conclusion de Mencius la thèse de Xunzi (3e siècle av. JC) selon laquelle “Human nature is bad” :

Human nature is bad. Their goodness is a matter of deliberate effort. [...] They are born with feelings of hate and dislike with them. (Xunzi, Chap 25, Human Nature is bad, p. 248. [9])

Conclusion

L'EP part d'une situation contrefactuelle ou fictive et lui applique un mécanisme de dérivation afin d'en tirer une conclusion pertinente dans le cadre d'une certaine question que nous nous posons sur le monde.

La structure de l'EP est celle de l'argumentation hypothétique. Sa spécificité tient à la situation envisagée qui est aux limites, voire au delà du possible. Une fois posée cette hypothèse, l'argumentation se déroule selon les mécanismes argumentatifs généraux.

L'EP met en jeu les mécanismes généraux de l'argumentation ; en cela, elle ne constitue pas un nouveau “type d'argument”.

Cette conclusion est banale, si on la rapporte au fait connu de tous, que l'argumentation peut être extrêmement pressante et bien construite dans un discours par ailleurs délirant.

[1] Avicenna’s al-Nafs [On Psychology], which is a section of his al-Shifa (On Healing). Translations are from Michael Marmura, 1986, “Avicenna’s ‘Flying Man’ in Context” The Monist 69, p. 387. Quoted from David Sanson, “Selection from the floating man”. <https://www.davidsanson.com/texts/avicenna-floating-man.html>

[2] Dialogues Concerning Two New Sciences by Galileo Galilei. Translated from the Italian and Latin into English by Henry Crew and Alfonso de Salvio. With an Introduction by Antonio Favaro. New York: Macmillan, 1914.

[Discorsi e dimostrazioni matematiche intorno a due nuove scienze attenenti alla meccanica e i movimenti locali. Leiden, Elsevier 1638. Quoted after https://oll.libertyfund.org/title/galilei-dialogues-concerning-two-new-sciences#Galileo_0416_238

[3] Mencius. [2003]. Translated with an Introduction and Notes by D. C. Lau. Penguin Classics. (First published 1970). Mencius is the romanized name of the Chinese philosopher Mèng Kē or Mengzi, et le titre de l'ouvrage rassemblant ses propos.

Pour bien marquer que l'analyse ne porte pas sur le texte chinois de Mencius mais **uniquement sur** la traduction anglaise de ce texte par Robert Eno, nous utiliserons systématiquement la notation Mencius_{Eno}. On peut comparer avec la traduction anglaise Mencius_{Lau} ou la traduction française Mencius_{Scouvreur}.

[4] François René de Chateaubriand, *Génie du Christianisme*, 1802. 1e Part., L. 6, Chap. 2 Du remords et de la conscience. Cité d'après l'édition. Tours, Mame, 1877, p. 87. Sur l'origine littéraire du “paradoxe du mandarin” et sur son immense fortune, voir Michel Delon, « De Diderot à Balzac, le paradoxe du mandarin », *Revue italienne d'études françaises* [En ligne], 3 | 2013, mis en ligne le 15 décembre 2013, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rief/248> ; DOI : 10.4000/rief.248

[5] Jim R. Brown, *The laboratory of the mind: Thought experiments in the Natural Science*. London, New York: Routledge 1991)

[6] Norton, John D. 1996, Are Thought Experiments Just What You Thought? *Canadian Journal of Philosophy*, 26: 333–366.

[7] Id. [6].

[8] Pour une discussion intégrant le milieu dans lequel tombent les pierres, voir Norton, 1996.

[9] Xunzi - The complete text. Translated and with an introduction by Eric L Hutton. Princeton, Princeton UP, 2014.

EXPLICATION

La demande d'explication a sa source dans un **embarras psychologique et cognitif**, que l'explication doit soulager au moins en partie. La **structure conceptuelle** du discours explicatif dépend du domaine concerné ; l'explication est fournie par l'indication **d'une cause, d'une fonction, d'une intention**, ou globalement par une analogie ou par une interprétation. Les notions d'argumentation et d'explication sont toujours **mélangées** ; la relation d'argumentation est relativement égalitaire, alors que la relation d'explication "expert / profane" est clairement asymétrique. **Les positionnements interactionnels et les enjeux de face sont très différents.**

La structure conceptuelle du discours explicatif **en sciences** dépend étroitement des définitions et des opérations pratiquées dans le domaine considéré : on explique en histoire, en linguistique, en physique, en mathématiques.

Par **l'analyse des accounts** ("justification, explication"), l'ethnométhodologie se propose de saisir ce qui fait l'intelligibilité des actions et des interactions ordinaires.

Dans **la langue courante**, les mots "expliquer" et "explication" renvoient à des scénarios, à des types de discours et d'interactions extrêmement divers.

La linguistique textuelle fait de la séquence explicative un des types de séquences de base (Adam 1996, p. 33), généralement en opposition avec la narration, la description et l'argumentation. Les relations entre ces types sont complexes : l'argumentation justificative (vs délibérative) explique, rend compte d'une décision en termes de bonnes raisons.

1. Structure conceptuelle du discours explicatif

Du point de vue conceptuel, le discours explicatif s'attache à caractériser la relation entre phénomène à expliquer (explanandum) et phénomène expliquant (explanans). L'explication est une [abduction](#). On distingue :

— **L'explication causale**, qui permet la prédiction et oriente l'action :

Arc-en-ciel : phénomène météorologique lumineux [...] qui est produit par la réfraction, la réflexion et la dispersion des radiations colorées composant la lumière blanche (du Soleil) par des gouttes d'eau. (PR, art. Arc-en-ciel)

— **L'explication fonctionnelle**

— Pourquoi le cœur bat-il ? — Pour faire circuler le sang.

— Pourquoi la religion ? — Pour assurer la cohésion sociale.

— Pourquoi les oranges ont-elles des tranches et le chocolat des carreaux ?

— Pour être divisées entre les enfants de façon commode et plus équitable.

— **L'explication intentionnelle**

"Il a tué pour voler", V. [Mobiles](#).

— Explication analogique

“l’atome est comme le système solaire”, [V. Analogie structurelle](#)

— Explication interprétative

L'[interprétation](#) fournit une explication des textes obscurs et qu'on suppose porteurs d'un sens caché.

2. Explications ordinaires

2.1 Expliquer : le mot et ses usages

Expliquer est un acte de langage.

- L'explication est désignée comme **une séquence interactionnelle tendant à la dispute** dans “L1 et L2 s'expliquent (au sujet de M)” : “Viens, on va s'expliquer tous les deux” est une ouverture d'interaction animée, voire violente.
- C'est une **séquence interactionnelle localisée sur un contenu conceptuel** dans “L1 explique M à L2”.
- C'est une **séquence monologique conceptuelle** avec effacement des traces d'énonciation dans “S explique M (S s'explique par M)”.
- Le tout se combine : “L1 affirme que S explique M”.

Dans l'usage ordinaire, le mot explication désigne des segments de discours ou des séquences interactives succédant à des questions de nature extrêmement diverses, produites par quelqu'un :

— **Qui n'a pas compris quelque chose** : “explique-moi le sens de ce mot” : demande de définition, de paraphrase, de traduction ou d'interprétation) ; “explique-moi ce qui s'est passé” : demande de récit ; “explique-moi pourquoi la lune change de forme apparente” : demande de théorie, de schémas et d'images.

— **Qui ne sait pas comment faire**, “Explique-moi comment ça marche” : demande de produire une notice explicative, un mode d'emploi, une démonstration pratique ; la structure de l'explication fournie sera aussi diverse que le type d'activité en cause.

La question de l'unicité du concept d'explication se pose donc, ainsi que celle des discours explicatifs et de l'activité interactionnelle appelée explication. Le besoin d'explication naît d'un blocage, dans le sentiment de surprise (nouveau, anomalie) ; compte comme explication tout ce qui fait disparaître cette surprise.

2.2 En ethnométhodologie

L'ethnométhodologie (Garfinkel 1967) accorde une importance centrale à l'analyse des explications (to account : “s'expliquer, expliquer que, (se) justifier, donner des raisons”) dans les interactions ordinaires, et cela à deux niveaux. D'une part, au niveau de l'explication explicite [overt explanation] « par laquelle les acteurs sociaux rendent compte de ce qu'ils sont en train de faire en termes de raisons, de motifs ou de causes » (Heritage 1987, p. 26). D'autre part, à un second niveau, implicite, **ce même genre d'accounts, d'explications, est « inscrit dans l'action et l'interaction sociale »** (ibid.) où il assure en flux continu l'intelligibilité mutuelle des actions, sur fond d'un ensemble de scripts d'actions, d'attentes sociales ou de normes morales

pratiques. Ces explications sont dites situées dans la mesure où elles font intervenir des pratiques liées à des contextes particuliers.

Du point de vue de l'analyse conversationnelle, les explications ou justifications "ouvertes" interviennent en particulier comme réparations, lorsqu'un premier tour de parole est suivi d'une suite non préférée, par exemple lorsqu'une invitation est refusée, le refus est accompagné d'une justification (" je ne pourrai pas venir, j'ai du travail"). Ce genre d'explication ou de bonne raison est exigé par une norme sociale, comme on peut le voir par le tour conflictuel pris par l'interaction lorsque l'explication n'est pas fournie (Pomerantz 1984).

2.3 Séquence explicative

L'explication dépend de la personne à qui l'on s'adresse : l'explication donnée au jeune élève n'est pas identique à celle que l'on donne à l'étudiant avancé. La séquence explicative est ainsi initiée et cadrée par la question "Pourquoi les choses sont-elles ainsi ?", mais on peut remonter bien en amont, en s'intéressant à l'émergence de la demande d'explication. On définit alors l'explication de manière générale comme **une activité cognitive, langagière, interactionnelle, déclenchée par le sentiment ou l'expression d'un doute, d'une ignorance, d'un trouble dans le cours normal de l'action, ou d'un simple malaise intellectuel, d'un « mental discomfort »** (Wittgenstein 1974, p. 26). L'explication satisfait un besoin cognitif, apaise un doute et produit un sentiment de compréhension et d'intercompréhension.

Le processus interactionnel d'explication à contenu cognitif peut être schématisé comme une succession de stades, où le succès de l'acte d'explication est conditionné par une demande et une ratification venues du profane.

- L1 a un doute, une inquiétude, un blocage... au sujet de M.
- L1 demande à L2 de lui fournir une explication
- L2 fournit l'explication.
- L1 ratifie cette explication.

Selon ce schéma, l'explication est un acte de discours subordonné à un acte principal qui est la demande d'explication. Dans le cadre scolaire, l'explication peut être fournie d'autorité, sans prendre appui sur une demande d'explication ou sur une manifestation de curiosité à propos du phénomène expliqué.

3. L'explication comme argumentation

L'explication est du côté de l'argumentation justificative, V. [Délibération](#). Explication et argumentation sont également déclenchées par le doute, et il s'agit dans les deux cas d'une relation entre deux discours. L'argumentation monologique relie un argument et une conclusion, l'explication un explanans et un explanandum.

Dans l'exposé argumentatif, l'argument est donné comme assuré, le doute porte sur le conséquent, la conclusion ; mais dans la recherche d'argument, c'est l'inverse, comme dans l'explication, où l'explanandum est avéré et l'explanans est à trouver. Les mêmes lois de passage peuvent assurer la connexion. Les liens causaux sont exploités dans l'explication comme dans l'argumentation (par exemple dans l'argumentation par les conséquences, "vendons le hachisch en pharmacie, ça ruinera les trafiquants et les recettes de TVA renfloueront les caisses de l'État"); les liens fonctionnels servent à justifier des actions (" je vais inventer une nouvelle religion, ça créera du lien social") ; et les motifs sont autant de bonnes raisons ("*je vais*

l'assassiner pour prendre son argent”). En outre, des séquences argumentatives peuvent survenir dans le processus explicatif, s’il se produit un conflit entre les explications proposées. L’opposition argumentation / explication peut comporter un enjeu argumentatif. L’interaction explicative suppose **une répartition inégalitaire des rôles** profane ignorant en position basse / expert, en position haute. En situation d’argumentation, les rôles de proposant et d’opposant sont **égalitaires** (“expliquer à qn” vs “argumenter avec ou contre qn”). La question “*Pourquoi ?*” peut introduire une mise en cause d’une opinion, d’un comportement, et une demande d’explication au sens de justification. **Elle compte donc parmi les actes de mise en question susceptibles d’ouvrir une situation argumentative, où les participants discutent d’égal à égal.** Mais le destinataire de cette question peut **reformer cette situation comme une situation explicative** où les rapports de place sont asymétriques, ce qui lui permet de capter la position haute : “attends, je vais t’expliquer !”. Le changement de cadrage lorsqu’on passe d’un destinataire profane à un destinataire expert s’accompagne d’un passage de l’explication à l’argumentation.

Fallacies d'EXPRESSION (“Misleading expressions”)

Le terme expression est utilisé en relation avec les fallacies dans trois acceptions :

- 1) Pseudo-déduction reposant sur la “forme de l'expression”.
- 2) Paralogismes d'expression, ou paralogismes liés au langage.
- 3) ”Misleading expressions”, ou formulations fallacieuses, en philosophie du langage.

1. Pseudo-déduction reposant sur la “forme de l'expression”

Le concept provient de la *Rhétorique* d'Aristote. Le mode d'expression d'un discours est dit fallacieux lorsqu'il a une forme démonstrative sans avoir rien de démonstratif. Il peut prendre cette forme par exemple grâce à la présence d'un connecteur conclusif, “**A** donc **B**”, alors qu'il n'y a aucun lien entre les segments **A** et **B** reliés par ce connecteur ; on a alors affaire à un enthymème apparent, fallacieux par la forme de l'expression. On énonce une conclusion « sans pour autant avoir opéré une véritable déduction » (*Rhét.*, II, 24, 1401a1 ; Chiron, p. 404), sans qu'il y ait eu une réelle argumentation.

On trouve d'abondants exemples de ce type dans *Candide* de Voltaire ainsi que dans les dissertations bardées de connecteurs, dont on espère qu'ils vont bien finir par produire une argumentation.

Candide et Pangloss arrivent à Lisbonne après le tremblement de terre qui a ravagé la ville.

Quelques citoyens secourus par eux, leur donnèrent un aussi bon dîner qu'on le pouvait après un tel désastre : il est vrai que le repas était triste, les convives arrosaient leur pain de leurs larmes ; mais Pangloss les consola, en les assurant que les choses ne pouvaient être autrement : “Car, dit-il tout ceci est ce qu'il y a de mieux. Car, s'il y a un volcan à Lisbonne, il ne pouvait être ailleurs. Car il est impossible que les choses ne soient pas où elles sont. Car, tout est bien”.

Voltaire, *Candide, ou l'Optimisme*, [1759].[\[1\]](#)

(L'étiquette de “déduction incomplète” parfois utilisée pour désigner ce type de construction ne doit pas être confondue avec la fallacie d'énumération incomplète, qui rend invalide une argumentation au [cas par cas](#).)

Tous les paralogismes liés au langage sont également appelés, à juste titre, paralogismes d'expression.

2. Paralogismes d'expression, ou paralogismes liés au langage

Les Réfutations sophistiques listent six paralogismes « liés au langage » : 1. Homonymie, 2. Amphibolie, 3. Composition et 4. Division, 5. Accentuation, 6. Expression.

[V. Fallacieux \(3\): Aristote.](#)

3. Formulation fallacieuse [Misleading expression]

Dans les Réfutations sophistiques, la fallacie de “forme de l'expression” est aussi appelée fallacie de « forme du discours » (RS, note Tricot, p. 95) ; on trouve également l'étiquette de “figure du discours”, étiquette qui risque d'introduire des confusions redoutables.

Façons de parler qui engendrent des problèmes inexistantes

La fallacie de forme de l'expression correspond exactement aux phénomènes que la philosophe analytique discute sous l'intitulé général de misleading expressions, "expressions fallacieuses". Par exemple, Ryle considère qu'un énoncé comme "Jones déteste l'idée d'aller à l'hôpital" « suggère qu'il y a un objet dans le monde qui est la référence de l'expression "l'idée d'aller à l'hôpital" » c'est-à-dire qu'il induit la croyance en l'existence « des "idées", "conceptions", "pensées" ou "jugements" » (Ryle [1932], p. 14). Or Ryle considère que ces entités sont factices, et qu'en conséquence l'énoncé doit être réécrit sous la forme qui correspond à sa réalité sémantique-ontologique, "Jones est bouleversé [feels distressed] quand il pense à ce qui va lui arriver s'il va à l'hôpital", qui ne contiendrait aucune référence à des entités fallacieuses comme "l'idée d'aller à l'hôpital" (ibid.).

Expressions superficiellement analogues, mais dont la structure sémantique est différente

— Selon l'analyse d'Austin ([1962]), énoncés descriptifs et énoncés performatifs ont la même structure grammaticale de surface, alors que leurs formes de signification sont très différentes : les premiers renvoient à des états du monde, alors que les seconds produisent la réalité qu'ils désignent. La **fallacie descriptiviste** (descriptive fallacy) est l'erreur qui analyse les énoncés performatifs comme des énoncés descriptifs, sur la base de leurs conditions de vérité, V. [Interprétation](#).

— Les énoncés "le sentier est pierreux et pentu" et "le drapeau est rouge et noir" sont syntaxiquement analogues, mais on peut inférer du premier que "le sentier est pierreux" et que "le sentier est pentu", alors qu'on ne peut pas inférer du second que "le drapeau est rouge" et que "le drapeau est noir". Les fallacies de composition et division peuvent être considérées comme un cas particulier d'expression fallacieuse par la forme de l'expression, V. [Composition](#).

— Par la similitude des formes linguistiques, on peut être entraîné à attribuer à un mot une catégorie qui n'est pas la sienne. Par exemple, souffrir et courir sont des verbes fondamentalement intransitifs ; on pourrait donc penser que souffrir exprime une action, comme courir. L'argumentation fondée sur les dérivés peut également être critiquée comme fallacie d'expression, V. [Dérivés](#). Les fallacies substantielles sont de tels "faux concepts", V. [Fallacieux \(2\): Définitions](#)

[1] Paris, La Sirène, 1759, p. 37

Christian Plantin

**Dictionnaire de l'argumentation
2025**

F

Fable - Forme

FABLE	3
Fallacies 1 : LES MOTS FALLACIEUX, FALLACE	4
Fallacieux 2 : DÉFINITIONS – THÉORIES – LISTES	6
Fallacieux 3 : LES LISTES D'ARISTOTE	12
<i>Fallacieux 4 : Les Modernes</i> BACON – PORT-ROYAL – LOCKE	15
FAUSSE PISTE	20
FIGURE	21
FOI - SUPERSTITION	22
Argument sur le FOND de la question	25
Arg. de la FORCE DES CHOSES	27
FORCE d'un argument	29
Arg. sur la FORME du débat ► Arg. sur le FOND du débat	30

FABLE

La fable est un genre littéraire argumentatif où se cumulent intentions esthétiques, politiques et didactiques. On peut la rapprocher de l'anecdote typique rapportée comme un témoignage vécu donneur de leçon politique ou sociale, et qui reste irréfutable à moins de provoquer un incident avec le narrateur.

Selon la *Rhétorique* d'Aristote, la fable est un des trois types d'exemples, les deux autres étant l'analogie, et le fait historique passé (ou précédent). La fable est porteuse de moralité, mais aussi de leçons sociales et politiques, comme le montre la fable du cheval voulant se venger du cerf et, ce faisant, s'est rendu esclave de l'homme, avec une application aux anciens sauveurs de la patrie qui se transforment en tyrans (*Rhét.*, II, 20, 1393a30 ; Chiron, p. 359-360).

Une fable est un récit didactique, relativement bref, dont les acteurs sont des humains ou des animaux. Ce récit se déroule selon un schéma “*situation initiale – complication – action – dénouement*”, dont les différentes étapes sont rapidement parcourues.

La fable trouve son terme dans une maxime exprimant une norme morale ou sociale. Cette maxime est interprétée comme une vérité utile à la formation morale des enfants.

Si cette leçon est vue comme la conclusion tirée du récit qui l'accompagne, la fable a immédiatement une forme argumentative. Par exemple, dans “*Le loup et l'agneau*” (V. [Réfutation par les faits](#)), le récit présente un cas où le plus fort l'emporte contre le faible, alors que les raisons du faible sont irréfutables et que celles du fort sont nulles. La morale est une généralisation d'un constat fondé sur ce seul cas fictif, stylisé comme exemplaire.

La fable a la forme d'une paire < [topos substantiel](#) (le récit et sa morale) – enthymème correspondant (le récit fabuleux) >, soit non plus d'un énoncé, mais d'un topos [autoargumenté](#). Elle donne un corps à un principe argumentatif général qui sera mis en application dans des cas particuliers. L'ensemble, forme et substance, constitue un schème argumentatif, une forme unique à laquelle il suffit de faire allusion pour en tirer argument.

La fable fait [autorité](#), et peut servir de [précédent](#) prototypique pour la catégorie de faits qu'elle met en scène. Elle a dans la vie civile, les mêmes vertus que l'[exemplum](#) dans la vie religieuse. Les deux ont le même pouvoir, de persuader de manière plaisante les enfants, petits et grands.

Réfuter les fables ? En France, les *Fables* de La Fontaine servent de modèle à ce genre. L'institution scolaire en fait un élément idéal de [consensus](#) (V. [Doxa ; Croyances de l'auditoire](#)). Comme dans le cas de la [métaphore](#), la meilleure réfutation d'une fable serait une autre fable. La fable déterritorialise la discussion, dans un univers d'enfance et de fiction hors d'atteinte de la réfutation.

Fallacies 1 : LES MOTS FALLACIEUX, FALLACE

L'adjectif *fallacieux* est pleinement usité en français contemporain ; le substantif *fallace* est sorti de l'usage en français, mais, sous diverses formes proches, subsiste dans les autres langues romanes. Les termes utilisés en français pour le remplacer ne captent pas tous les usages associés à *fallacieux*. D'où l'idée de revitaliser le mot *fallace*, par exemple sous la forme *fallacie*, calqué sur l'anglais.

1. Le latin *fallacia*

Étymologiquement, le substantif *fallace* et l'adjectif *fallacieux* viennent du latin *fallacia*, qui désigne une “tromperie”, une “ruse”, pouvant aller jusqu'au “sortilège”. Cette tromperie peut être précisée comme une tromperie verbale dans l'adjectif *fallaciloquus* « qui trompe par des paroles, astucieux » (Gaffiot [1934], art. *Fallaciloquus*). Le verbe correspondant *fallo*, *fallere* signifie « tromper qn », et, selon les contextes, « décevoir les attentes de qn, trahir la parole donnée à l'ennemi, manquer à ses promesses » (*ibid.*, art. *Fallo*). Ces acceptions montrent qu'étymologiquement les *fallacies* relèvent non pas du domaine logique, ou de l'erreur, mais de celui des interactions.

2. Le français *fallacieux*, *fallace*

En français, l'adjectif *fallacieux* s'applique aussi bien à des discours qu'à des actions non linguistiques : en psychologie, on peut parler d'un patient présentant “une identification fallacieuse” pour signaler le caractère illusoire d'un trait de personnalité.

Le mot est dérivé de la base *fallace*, qui était « encore en usage à l'époque classique » (Rey 1998, art. *Fallacieux*). Ce substantif *fallace* traduisait normalement le latin *fallacia* pour renvoyer aux treize paralogismes des *Réfutations sophistiques* d'Aristote. Duplex l'utilise ainsi dans sa *Logique* de 1607 :

Après avoir traité des erreurs, surprises et fallaces qui proviennent simplement des mots : il reste à discourir de celles qui viennent des choses mesmes, lesquelles sont sept en nombre [suit l'énumération des paralogismes hors du langage]. (p. 351)

Mais le mot *fallace* n'appartient pas à son usage courant ; il définit le paralogisme comme un « syllogisme trompeur et captieux » (*ibid.*, p. 337), et utilise généralement les mots « surprise » et « erreur » pour le désigner.

Fallace est dans Littré, avec la définition « Action de tromper en quelque mauvaise intention » (Littré, *Fallace*) et des exemples de Régnier, Froissart et Marot. Il n'appartient plus au vocabulaire français contemporain. Toutefois, Lacan l'ayant utilisé (en jouant sur *fallace* / *phallace*), il semble être encore en usage dans le milieu de la psychanalyse.

3. L'anglais *fallacy*

L'anglais *fallacy* (pl. *fallacies*) est beaucoup plus usité que les mots français *sophisme* ou *paralogisme*. Il présente au moins deux significations :

— D'une part, le sens très général de “croyance erronée, idée fausse” [« a wrong belief : a false or mistaken idea » Webster, *Fallacy*].

— D'autre part, il désigne une argumentation ou un raisonnement « invalide », « dont la

conclusion ne découle pas des prémisses », et qui peut donc être « trompeur » [« misleading or deceptive »], (*ibid.*).

Le concept de *fallacy* est théorisé dans le cadre de l'étude des conditions de validité des argumentations, V. [Fallacieux: Définitions](#). *Fallacy* étant un mot d'une langue ordinaire, rien ne garantit qu'il désigne un ou des domaines de réalité stables et homogènes, susceptibles de systématisation. Il n'est pas *a priori* évident que l'on puisse théoriser les fallacies plus que la tromperie, les *bévue*s, la *négligence* ou la *bêtise*, pour n'envisager que des termes qui lui sont sémantiquement proches.

4. Traduire *fallacy* : “paralogisme”, “fallace”, “fallacie” ?

Selon les contextes, les termes de *paralogisme*, *sophisme*, *argument fallacieux*, voire *fallacie*, sont utilisés pour traduire le mot anglais *fallacy*.

— *Paralogisme* a un usage technique précis et restreint, où il désigne un syllogisme formellement invalide. Le substantif *paralogisme* et surtout l'adjectif *paralogique* peuvent donc traduire l'anglais *fallacy*, *fallacious*, dans leurs acceptions logiques. Mais, en français, ces termes sont d'usage peu courant et peu intuitif hors de ce domaine spécialisé.

— *Sophisme* renvoie à un discours trompeur à dessein, par paralogisme ou autre manœuvre. Cette imputation d'intention n'est pas forcément présente lorsqu'on parle de paralogisme ou de discours fallacieux.

— *Fallacieux* traduit bien *fallacious*, et le syntagme “N fallacieux” peut donc traduire “*fallacy*”. On pourrait ressusciter sa base nominale historique *fallace*, et utiliser *fallace*, *fallacieux*, sur le modèle de *délice*, *délicieux*. Son correspondant existe dans d'autres grandes langues romanes (esp. *falacia*, it. *falacia*, port. *falácia* ; le mot n'existe pas en roumain). On peut objecter que le terme est maintenant suranné. On peut également franciser le terme anglais *fallacy*, en d'autres termes utiliser *fallacie* comme un anglicisme, correspondant à la substantivation du syntagme “un N fallacieux”. Le mot est utilisé en français dans les discussions orales sur la théorie des *fallacies*, les pluriels anglais et français se recouvrent orthographiquement. On obtient ainsi un couple viable et sémantiquement cohérent, *fallacie*, *fallacieux*. C'est l'usage qui a été adopté dans cet ouvrage.

Fallacieux 2 : DÉFINITIONS – THÉORIES – LISTES

1. Hamblin, *Fallacies*, 1970

Hamblin a refondé la théorie des fallacies dans son ouvrage de 1970, *Fallacies*, non traduit en français et peu commenté dans la littérature francophone. De même que Perelman a fait revivre l'ancienne rhétorique argumentative à partir de la *Rhétorique* d'Aristote, Hamblin a réactivé l'autre source aristotélicienne de l'argumentation, comme théorie critique, à partir de l'ensemble *Topiques – Réfutations sophistiques*. Les théories de l'*Argumentation dans la langue* ou de la *Logique naturelle* n'abordent pas la question critique ; la *Nouvelle Rhétorique* propose une instance critique idéale, l'**auditoire universel**, dans une perspective différente de celle mise en œuvre dans les théories des fallacies, V. [Persuader – Convaincre](#).

À la suite de Hamblin, l'étude de l'argumentation a été développée comme une critique des argumentations fallacieuses, *fallacies* en anglais ; le terme figure dans les titres de très nombreux ouvrages de critique méthodologique.

Le grand intérêt de la théorie des fallacies est de fonder, par une critique des vices du discours et du raisonnement, **une critique du discours argumentatif**.

2. Le concept de fallacie

On trouve dans *Fallacies* les notes définitionnelles suivantes, à propos du concept de *fallacy* ; on remarquera que ces définitions conceptuelles correspondent étroitement à la définition lexicographique, [V. Fallacieux 1 : Les mots](#).

Fallacy₁

Le sens ordinaire de “croyance erronée” est écarté par Hamblin :

Une *fallacy* est une argumentation fallacieuse [...]. Dans une de ses acceptions courantes, le mot *fallacy* ne signifie rien d'autre que “croyance erronée” [*false belief*] (1970, p. 224).

En français, l'adjectif *fallacieux* peut avoir ce même sens :

... l'usage fallacieux qu'on fait de la notion d'identité.

Hamblin ajoute que certaines de ces fallacies ont reçu des noms spécifiques, alors qu'il ne s'agit pas de fallacies au sens logique, mais simplement de croyances erronées (*Ibid.*, p. 48) (voir infra).

Dans cet usage, le mot *fallacy* est lui-même trompeur [*misleading*], voire fallacieux V. [Expression](#).

Fallacy₂

Dans ce second sens, le mot *fallacy* désigne une *contrefaçon d'argument*, pour reprendre un titre de Fearnside & Holther, *Fallacies : the counterfeit of argument* (1959, cité dans Hamblin 1970, p. 11) :

Selon pratiquement toutes les définitions depuis Aristote jusqu'à nos jours, une argumentation fallacieuse, est une argumentation qui semble valide, mais qui ne l'est pas. (*Ibid.*, p. 12).

Cette définition reçue soulève plusieurs problèmes.

— Que signifie “semble valide” ?

À cause de son apparence psychologique, le mot *semble* a souvent été négligé par les logiciens, confortés dans leur croyance que l'étude des fallacies ne les concerne pas. (*Ibid.*, p. 253)

Depuis Frege, les logiciens formalistes ont en effet “dépsychologisé” la logique, qui, en devenant logique axiomatisée, a cessé d'être une théorie de la pensée, V. [Logique, Art de penser](#). Du point de vue logique, la vérité est une, et si l'erreur est multiple, c'est précisément parce qu'elle est liée à la psychologie ; il n'y a pas de théorie logique de l'erreur. En somme, un *fallacious argument* est un argument ou une argumentation qui semblent valides à un lecteur négligent ou mal informé ; c'est le lecteur qui a un problème.

— Argument fallacieux ou argumentation fallacieuse ?

Dans la définition citée supra, par « fallacious argument », Hamblin désigne une *argumentation* fallacieuse, puisqu'il parle de validité. Mais le mot anglais *argument* peut désigner non seulement une argumentation, mais aussi *un argument*, V. [Argument, argumenter](#).

Une *fallacy*₁ est une “croyance erronée” qui peut évidemment servir de prémisse à une argumentation. Comme l'argumentation ordinaire demande la vérité des arguments, une argumentation fondée sur une prémisse fausse est légitimement dite fallacieuse ; c'est une authentique *fallacy*₂. Autrement dit, de cet *argument* fallacieux (*fallacious argument*₁, croyance erronée) dérive une *argumentation* fallacieuse, soit un *fallacious argument*₂. “Avoir l'air d'être vrai ou valide”, “avoir l'air honnête, solide, admissible, croyable”, est une propriété partagée par les arguments et les argumentations. Il n'y a pas entre ces termes de différence telle qu'on puisse rejeter les uns sans rejeter les autres. Comme l'argumentation, la fallacie est un phénomène unitaire, à la fois substantiel et formel.

La distinction entre fallacie de substance (*fallacies*₁) et de forme (*fallacies*₂) est reprise en théorie de l'argumentation, par exemple dans le texte suivant :

On appelle parfois *fallacies* des postulats [*assumptions*], des principes, des façons de voir les choses. Des philosophes ont ainsi parlé de *fallacie naturaliste* [*naturalistic fallacy*], de *fallacie génétique* [*genetic fallacy*], de *fallacie anthropomorphique* [*pathetic fallacy*], de *fallacie de réification des notions* [*fallacy of misplaced concreteness*], de *fallacie descriptiviste* [*descriptive fallacy*], de *fallacie d'intentionnalité* [*intentional fallacy*], de *fallacie d'émotions* [*affective fallacy*], et de bien d'autres. En dehors de la philosophie, on entend aussi des gens brillants [*sophisticated people*] qui utilisent le mot “fallacy” pour désigner des choses qui ne sont ni des arguments ni des substituts d'arguments. Par exemple, le sinologue Philip Kuhn parle d'une “hardware fallacy” : il s'agit selon lui de la croyance erronée, courante chez les intellectuels chinois, que la Chine pourrait importer la science et la technologie occidentales sans importer en même temps les valeurs occidentales (c'est-à-dire décadentes) [1]. Fogelin & Duggan 1987, p. 255-256

La distinction forme / substance n'est pas facile à maintenir. Par exemple, la *fallacie génétique*, citée ici comme exemple de "façon de voir les choses", relève, en ce sens, d'une définition *substantielle* des fallacies (*fallacies*₁). Or cette fallacie désigne bien une *forme* d'argumentation (*fallacy*₂) qui évalue les êtres et les choses en fonction de leur origine, et que d'ailleurs Hamblin admet dans sa liste des fallacies authentiques.

3. Listes de fallacies

Au chapitre intitulé « *Le traitement standard* », Hamblin propose quatre listes :

(1) **La liste d'Aristote** dans les *Réfutations Sophistiques*, V. [Fallacieux 3 : Aristote](#)

(2) **Fallacies ou arguments ad** — Il s'agit d'une liste de fallacies modernes, désignées par des étiquettes latines de cette forme, V. [Arguments en ad](#) —.

(3) **Paralogismes syllogistiques**, V. [Évaluation du syllogisme](#)

(4) **Fallacies de méthode scientifique.**

Sous cet intitulé, Hamblin propose les six cas suivants (*ibid.*, p. 46):

a) **Pseudo-simplicité** (*simplism or pseudo-simplicity*) : "L'explication la plus simple est forcément la meilleure".

b) **Linéarité stricte** (*exclusive linearity*). Elle suppose qu'une série de facteurs s'ordonnent selon une progression strictement linéaire. La fallacie de linéarité néglige l'existence de seuils et de ruptures dans le développement des phénomènes. C'est une fallacie d'extrapolation : par exemple, la conductivité d'un métal ou d'une solution décroît régulièrement puis chute brutalement à l'approche du zéro absolu.

c) **Fallacie génétique** (*genetic fallacy*). Une idée ou une pratique sont condamnées sur la base de leur origine ou de leur provenance : "Le groupe des Méchants dit la même chose que toi".

d) **Induction invalide** (*invalid induction*), V. [Induction](#) ; [Exemple](#).

e) **Statistiques insuffisantes** (*insufficient statistics*) : critique de l'usage laxiste des statistiques.

f) **Généralisation hâtive** (*hasty generalisation*), qui peut correspondre à la fallacie d'[accident](#) ou d'induction.

Fogelin (voir *supra*) ajoute les fallacies suivantes :

g) **L'appel au naturel, ou fallacie naturaliste** (*appeal to nature, naturalistic fallacy*). Moore définit cette fallacie de valorisation du "naturel" de la façon suivante : « soutenir [*to argue*] que quelque chose est "bon" [*good*] parce que c'est naturel, ou "mauvais" [*bad*] parce que ce n'est pas naturel est certainement fallacieux ; et pourtant, de tels arguments sont très fréquents. » (Moore [1903], p. 45)
Cette remarque revient à dire que le mot *naturel* a une orientation argumentative positive, pour bien des gens, mais pas pour le groupe auquel l'auteur s'identifie. La fallacie du *naturel* s'accompagne nécessairement d'une gamme de fallacies de valorisation de *l'artificiel*, du *culturel*, etc., V. [Orientation](#) ; [Force des choses](#).

h) La fallacie descriptiviste (*descriptive fallacy*) est une forme de fallacie d'[expression](#).

i) Fallacie de réification des notions : Whitehead a introduit l'expression (*fallacy of misplaced concreteness*) dans le domaine de la philosophie des sciences, pour désigner l'erreur consistant à oublier la distinction entre le *modèle* et la *réalité*, et, plus généralement, entre les mots et les choses.

j) Fallacie d'intentionnalité (*intentional fallacy*), est surtout invoquée en analyse littéraire, pour condamner les interprétations d'une œuvre fondées sur des intentions attribuées à l'auteur. On note que, à l'inverse, dans le domaine du droit, l'argumentation fondée sur les [intentions du législateur](#) est reconnue comme pertinente.

k) Les fallacies d'engagement émotionnel (*affective fallacy*), V. [Émotion](#) ; [Pathos](#).

4. “Logique non formelle” et “Pragma-dialectique”

À la suite de Hamblin, à partir des années 1970, la littérature sur les fallacies a connu des développements considérables, avec les travaux en logique informelle et en pragma-dialectique. D'une façon générale, ces travaux ont bien mis en évidence la nécessité d'une prise en compte systématique des contextes (linguistique et non linguistique) dans lesquels s'exerce le raisonnement langagier ordinaire.

Woods et Walton représentent une première génération post-Hamblin, qui s'est interrogée sur les conditions logiques et pragmatiques de validité d'argumentations à première vue fallacieuses (Woods & Walton 1989, 1992). Woods met l'accent sur les « erreurs de raisonnement », insistant sur la nécessité du formalisme (Woods 2004, 2013). Walton a notamment développé et systématisé une nouvelle vision des schémas d'argumentation incluant leurs « conditions de réfutation » (Walton & al., 2008). La définition de l'argumentation se rapproche de plus en plus de celle du *raisonnement par défaut* (*presumptive reasoning*).

Les approches dialectiques développées à partir de Hamblin s'intéressent à la forme et à la structure des systèmes de règles pouvant servir de norme à l'argumentation. La théorie pragma-dialectique est un système de ce type (Eemeren et Grootendorst 1992). Elle peut être interprétée de la manière suivante : “*Si vous voulez faire avancer votre discussion dans le sens de la résolution rationnelle de votre différend, vous avez plutôt intérêt à suivre cette procédure et à éviter tel et tel type de manœuvre, qui sont contre-productives – c'est-à-dire fallacieuses*”. À cette fin, elle propose un système de dix [règles](#) dont l'observation est une condition de réussite de l'échange argumentatif.

Toute violation d'une ou plusieurs règles, commise par l'une ou l'autre partie, quel que soit le stade de la discussion, porte préjudice à la tentative de résolution rationnelle de la différence d'opinion, et doit en conséquence être considérée comme un mouvement [*a move*] incorrect dans la discussion. Dans l'approche pragma-dialectique, un tel mouvement constitue une fallacie. (Eemeren et Grootendorst, 1995, s. p.)

Vouloir résoudre rationnellement un différend est la manifestation d'une volonté spécifique, légitime, qui n'est évidemment pas prérequis pour argumenter. On peut aussi argumenter non pas pour résoudre rationnellement le différend, mais pour le résoudre à son profit, à moindre mal, à tout prix, pour en finir avec cette histoire, pour établir la vérité, pour exprimer ses émotions, pour renforcer son ego, pour passer le temps ... **On peut également ne pas être intéressé à le résoudre, mais plutôt à l'approfondir** ; par exemple, lorsque la question est

émergente, on peut trouver plus intéressant, voire plus rationnel, de bien poser le problème et d'approfondir le différend plutôt que de s'attacher à le faire disparaître prématurément.

5. Critique d'une approche des fallacies

L'argumentation langagière se déroule dans des contextes où la question de la vérité est suspendue et parfois le restera au terme du débat. Elle s'exerce également dans le domaine de la décision à prendre d'urgence, alors qu'on est loin de disposer de toutes les informations nécessaires et que, même si on les avait, la décision n'en découlerait pas mécaniquement. Les arguments touchent des domaines de savoir différents, ils sont fortement hétérogènes ; il y a des arguments *intéressants*, qui contiennent **une part de vérité**, vérité dont on sait qu'il est rare qu'elle soit entièrement dans le même camp.

Il est donc impossible de faire intervenir un idéal régulateur unique dans toutes les situations argumentatives. D'autre part, un locuteur peut avancer un argument faible voire douteux, à titre exploratoire, tout en soulignant explicitement son caractère incertain : il n'y a là rien de fallacieux. Il est donc difficile de s'en tenir à une approche des fallacies fondée sur des concepts binaires de vérité et de validité tels qu'ils sont définis en logique traditionnelle pour seuls idéaux régulateurs de l'argumentation.

5.1 Atomisme discursif

La réduction de l'analyse de l'argumentation à la recherche des arguments et à leur validation / invalidation éventuelle suppose une première opération de découpage d'un bref passage discursif dans lequel l'analyste croit déceler tel argument ou tel paralogisme. Mais l'opération de base, la délimitation du fragment discursif pris en considération, doit elle-même être techniquement justifiée. Elle est fallacieuse si le segment a été mal découpé, V. [Balisage](#) ; [Connecteur argumentatif](#) ; [Morphème argumentatif](#). **L'argument est situé dans un contexte plus vaste délimité par la portée de la question argumentative**, incluant les répliques des adversaires, V. [Stase](#) ; [Question](#). L'environnement argumentatif de l'argument doit être traité avec l'argument lui-même.

5.2 Mise hors-jeu de l'évaluateur

Qui porte le diagnostic de *fallacy* ? En principe, le logicien, ou le quasi-logicien, supposé occuper la fonction "méta" d'évaluateur de manière neutre et objective, comme s'il n'avait pas d'intérêt pour la question substantielle déterminant les argumentations, mais seulement un intérêt pour la correction logique des discours, évaluée en fonction de règles *a priori* et externes au débat particulier qu'il s'agit d'évaluer. Des programmes entiers d'enseignement sont construits sur ce présumé. Or, cette position est difficilement tenable et pas forcément souhaitable dans le cas d'argumentations portant sur des questions éthiques ou sociales brûlantes [*actual, practical argument*]. Hamblin (1970, p. 244) le souligne fortement, V. [Normes](#) ; [Évaluation](#). **Les évaluateurs ne sont pas hors-jeu, ils sont des participants comme les autres.**

5.3 Élimination de la langue naturelle

Tous ces éléments — mise hors-jeu de l'évaluateur, atomisme, réductionnisme — se retrouvent dans le conseil pratique par lequel se termine l'article de l'*Encyclopedia of Philosophy* sur les *fallacies* :

Un des instruments les plus efficaces contre les fallacies est la condensation par laquelle on extrait la substance de l'argumentation d'une masse de **verbiage** [*a mass of verbiage*]. Mais cette technique a aussi ses dangers : elle peut conduire à une simplification excessive, en d'autres termes au paralogisme *a dicto secundum quid*, qui omet certains traits pertinents de l'argumentation examinée. Quand nous suspectons une *fallacy*, nous devons d'abord dégager exactement l'argumentation ; et, en général, la meilleure façon de faire est d'en extraire d'abord les caractéristiques principales, puis de tenir compte de toutes les subtilités et de toutes les restrictions pertinentes. (Mackie 1967, p. 179)

Tout le monde en conviendra, mais les détails de la mise en pratique restent à déterminer. Même si l'on était d'accord avec la méthode, le problème de la mise en œuvre de la solution proposée resterait non résolu, rien n'étant dit sur la façon de traiter le langage naturel et la parole, perçus de manière quelque peu contradictoire comme un médium sans substance, mais pourtant vicieux.

Les argumentations communes sont menées en langue naturelle, accusée de travestir la logique, en lui ajoutant du *verbiage* insignifiant, d'être le vecteur de l'erreur, et de permettre le camouflage des intérêts égoïstes sous couvert de poursuite de la vérité. Dès lors, l'analyse des arguments et l'élimination des *fallacies* supposent le contournement du langage. **La fée argumentation doit se dépouiller les oripeaux langagiers de la sorcière rhétorique.**

À quoi on peut objecter que la langue naturelle est à l'argumentation naturelle, ce que la résistance de l'air est au vol de la colombe légère :

C'est ainsi que la colombe légère, pourrait croire lorsqu'elle fend d'un vol rapide et libre l'air dont elle sent la résistance, qu'elle volerait encore plus rapidement dans le vide. (Kant [1781], p. 43)

La langue naturelle n'est pas un *obstacle*, mais la *condition* de l'argumentation ordinaire.

5.4 Le diagnostic de fallacie doit être justifié

La critique de l'argumentation n'échappe pas à l'argumentation. D'une façon générale, le concept de fallacie est un concept critique, qui doit lui-même être critiqué, ce qui ne signifie pas qu'il est sans **pertinence**. Dire qu'une argumentation est fallacieuse est une affirmation diagnostique qui doit s'appuyer sur de bonnes raisons, sous peine d'être elle-même considérée comme fallacieuse. Dans un second temps, l'argumentateur dit fallacieux peut exercer son droit de réponse et s'employer à réfuter l'accusation de sophisme, cette réponse pouvant elle-même être contestée, et ainsi de suite. **La clôture intervient sur une décision des participants, externe au jeu lui-même.**

[1] Exemple remarquable des conditions historiques sous-tendant le diagnostic de *fallacy*, si l'on considère la situation actuelle (2021).

Fallacieux 3 : LES LISTES D'ARISTOTE

Aristote distingue six fallacies liées au langage et sept paralogismes hors du discours. Seules certaines sont de nature inférentielle, les autres sont liées à la violation des règles du jeu dialectique.

Les études d'argumentation se rattachent à deux sources aristotéliennes, d'une part, les théories rhétoriques et dialectiques, exposées dans la *Rhétorique* et les *Topiques*, et d'autre part, l'analyse critique des enchaînements fallacieux (paralogismes, enthymèmes apparents) dans les *Premiers analytiques*, la *Rhétorique* et essentiellement dans les *Réfutations sophistiques*. Cette dernière ligne est à la base du « traitement standard des fallacies » dont Hamblin a retracé l'histoire (*Fallacies*, 1970).

— **Les définitions des *Réfutations sophistiques*** sont reprises par tous les ouvrages qui traitent des argumentations fallacieuses. L'intitulé "*Réfutations sophistiques*" est ambigu : d'abord, selon la plaisanterie traditionnelle, il ne s'agit pas "d'une description adéquate du contenu de l'ouvrage", c'est-à-dire d'un ensemble de réfutations (portant sur des thèses déterminées) qui seraient sophistiques, mais "des réfutations des argumentations des sophistes". L'objet de l'ouvrage est l'analyse des réfutations telles que les pratiquent les sophistes.

Aristote y distingue deux classes de paralogismes, les paralogismes *liés au langage* et les paralogismes *hors du langage*. Par "langage", il faut entendre "langage utilisé dans le raisonnement", le discours contrôlé du raisonnement dialectique, V. [Dialectique](#), V. [Dialectique](#).

— À côté de la liste des 28 schèmes argumentatifs énumérés dans II, 23, la *Rhétorique* énumère dix « lieux des enthymèmes apparents » (*Rhét.*, II, 24, 1400b35-01a5 ; Chiron, p. 403-412), qui sont des « paralogismes dus aux procédés de raisonnement », (*Rhét.* II, 24, note 1 à 1401b1 ; Dufour, p. 127). Ce voisinage pourrait laisser penser que les 28 enthymèmes de *Rhét.*, II, 23 sont logiquement valides, ce qui n'est pas le cas, V. [Typologies, anciennes](#) ; [Expression](#).

1. Les paralogismes des *Réfutations sophistiques*

Six paralogismes liés au discours [*in dictione*] — « Les vices qui produisent la fausse apparence d'un argument en dépendance du discours sont au nombre de six : ce sont l'*homonymie*, l'*amphibolie*, la *composition*, la *division*, l'*accentuation* et la *forme de l'expression* » (Aristote, *R. S.* 165b, 20-30 ; p. 7).

Sept paralogismes hors du discours [*extra dictionem*] — Les paralogismes dits, de manière purement négative "hors du langage", correspondent en fait à des erreurs de méthode et de raisonnement :

Pour les paralogismes indépendants du discours, il y en a sept espèces : premièrement, en raison de l'*accident* ; secondement, quand une expression est prise au sens absolu ou non absolu, mais sous un certain aspect, ou en considérant le lieu, ou le temps ou la relation ; troisièmement, en raison de l'*ignorance de la réfutation* ; quatrièmement, en raison de la *conséquence* ; cinquièmement, en raison de la *pétition de principe* ; sixièmement, c'est de poser comme *cause* ce qui n'est pas cause ; et septièmement, c'est de réunir plusieurs questions en une seule. (*R. S.*, 166b, 20-30 ; p. 14)

Tableaux des paralogismes (*enthymèmes apparents*) — Ces tableaux présentent la liste des paralogismes des *Réfutations Sophistiques*. La première colonne les nomme d’après cet ouvrage, et renvoie à l’entrée qui traite du paralogisme considéré. Ces entrées prennent en compte, le cas échéant, les réflexions sur les paralogismes contenues dans la *Rhétorique*.

Première colonne : Les paralogismes des *Réfutations Sophistiques* (trad. Tricot).

Seconde colonne : Terme latin encore usité — Terme anglais — Entrée correspondante.

Six paralogismes « tenant au discours »

R. S., 165b-167a ; p. 7-14 – lat. *in dictione* ; ang. *dependant on language* ; *verbal fallacies*

- | | |
|----------------------|--|
| 1. Homonymie | lat. <i>æquivocatio</i> — ang. <i>ambiguity, equivocation, homonymy</i> — V. Homonymie |
| 2. Amphibolie | lat. <i>amphibolia</i> — ang. <i>amphiboly</i> — V. Ambiguïté |
| 3. Composition | Lat. <i>fallacia compositionis</i> — ang. <i>composition of words</i> |
| 4. Division | Lat. <i>fallacia divisionis</i> — ang. <i>division of words</i> — V. Composition et division |
| 5. Accentuation | lat. <i>fallacia accentis</i> — ang. <i>wrong accent</i> — V. Paronymie |
| 6. Forme du discours | lat. <i>fallacia figuræ dictionis</i> — ang. <i>form of expression ; misleading expression</i> — V. Expression |

Sept paralogismes « indépendants du discours »

R. S., 166b-168b ; p. 14-23 – lat. *extra dictionem* ; ang. [outside of language](#)

- | | |
|--|---|
| 1. « L’accident » (p. 14) | lat. <i>fallacia accidentis</i> — ang. <i>accident</i>
V. Accident ; Définition ; Catégorisation |
| 2. « Quand une expression employée particulièrement est prise comme employée absolument » et inversement (p. 15) | lat. <i>a dicto secundum quid ad dictum simpliciter</i> — ang. <i>the use of words absolutely or in a certain respect</i>
V. Circonstances ; Distinguo |
| 3. « on n’a pas défini ce qu’est la preuve ou la réfutation » (p. 17) | lat. <i>ignoratio elenchi</i> ; ang. <i>misconception of refutation ; evading the question ; red herring</i> — V. Pertinence |
| 4. « Pétition de principe » (p. 19) | lat. <i>petitio principii</i> ; ang. <i>assumption of the original point ; begging the question</i> — V. Cercle vicieux |
| 5. « en raison de la conséquence » (p. 14) | lat. <i>fallacia consequentis</i> — ang. <i>consequent</i>
Implication , Dédution , Causalité , Conséquence |
| 6. « on prend comme cause ce qui n’est pas cause » (p. 20) | lat. <i>non causa pro causa</i> — ang. <i>non cause as cause</i>
V. Causalité |
| 7. « on réunit plusieurs questions en une seule » (p. 22) | lat. <i>fallacia quæstionis multiplicis</i> — ang. <i>many questions ; complex question</i> V. Questions chargées |

Cette terminologie traditionnelle peut paraître obscure, mais le sens de l’entreprise est parfaitement clair. Il s’agit d’élaborer, par le biais d’une *critique du langage et du discours*, un programme de “grammaire pour l’argumentation”, dont la visée est de favoriser la production d’argumentations ouvertes, compréhensibles et critiquables.

2. Fallacies, jeu dialectique et inférences

Dans la terminologie contemporaine, on appelle *fallacy* une inférence invalide. Or, d'après Hintikka, la notion de fallacie, au sens aristotélicien, renvoie bien à quelque chose *d'invalide*, mais pas à une *inférence* invalide ; et par *inférence*, on peut entendre ici *argumentation* :

Je propose d'appeler "fallacie des fallacies" [*fallacy of fallacies*] l'erreur selon laquelle une fallacie serait une inférence invalide [*mistaken inference*], et j'espère qu'une fois reconnue, elle mettra un point final à la littérature traditionnelle sur les prétendues fallacies. (1987, p. 211)

Autrement dit, on ne peut pas définir une fallacie comme "une argumentation, fallacieuse" ; seules certaines fallacies peuvent être « considérées comme des erreurs d'inférence logiques ou conceptuelles » (*ibid.*). Positivement, Hintikka considère qu'originellement, une fallacie est *un mouvement ne respectant pas une des règles du jeu dialectique*. La notion de fallacie se comprend

dans le cadre de la théorie et de la pratique des jeux interrogatifs [interrogative games]. Les fallacies aristotéliciennes sont essentiellement des erreurs dans les jeux interrogatifs [questioning games], et, accessoirement, il peut s'agir d'erreur dans un raisonnement déductif, ou, plus généralement, logique. (*Ibid.*).

C'est dans cette acception que la théorie pragma-dialectique utilise le terme.

Les fallacies *liées au discours* examinent les conditions de bonne formation d'une proposition, qui lui permettront de figurer comme prémisse dans une inférence syllogistique correcte ; la fallacie d'*accident* est le produit d'une erreur dans la méthodologie de la [définition](#) ; *l'ignorance de la réfutation* traduit une mauvaise conception des enjeux de la discussion et du problème, c'est une question de [pertinence](#) ; la fallacie de [plusieurs questions](#) est également un "coup interdit" dans le jeu dialectique, où les jugements ne peuvent être exprimés implicitement ni traités globalement. Ces différents cas manifestent clairement la nature non inférentielle des fallacies, et, pour les deux derniers, leurs liens à des contextes de discussion régis par des règles explicites et admises par les joueurs.

NB

— Les approches contemporaines de la notion de fallacie sont présentées sous [Fallacieux 2 : Définitions - Théories – Listes](#).

— Les approches modernes de la notion de fallacie sont présentées sous [Fallacieux 4 : Bacon – Port-Royal – Locke](#)

Fallacieux 4 : Les Modernes **BACON – PORT-ROYAL – LOCKE**

La *Logique* de Port-Royal (1662) présente une nouvelle série de sophismes de nature anthropologique et morale. Dans le *Novum Organum* (1620) Francis Bacon groupe les sophismes particuliers sous quatre “sources” qui conditionnent le fonctionnement de l'esprit humain.

Dans son *Essai...* (1690) Locke redéfinit la notion de fallacie hors de toute problématique aristotélicienne, et reconnaît comme seuls valides les arguments positifs de type scientifique, *ad iudicium*.

1. Fallacies et théorie de l'esprit : Bacon, *Novum Organum*, 1620

Hamblin considère que le *New Organon* (“Nouvel Organon”) de Francis Bacon marque un tournant psychologique dans la conception des fallacies (Hamblin 1970, p. 146 ; voir Walton, 1999). Bacon rompt le lien des fallacies à la logique et à la dialectique pour réorienter leur étude vers le champ des sciences empiriques et du développement du savoir. Le savoir étant construit par observation et induction, les fallacies sont le produit de déformations de la perception, auxquelles Bacon assigne quatre sources, ou “idoles”. Le terme grec d'où est tiré *idole* signifie « simulacre, fantôme » (Bailly [1901], [*eidolon*]) ; littéralement, une fallacie est un *simulacre*, un *fantôme d'argument*.

XXXIX Quatre espèces d'Idoles assaillent l'esprit humain, et pour plus de précision, nous leur avons donné des noms, appelant les premières Idoles de la Tribu (*I. of the Tribe*), les deuxièmes idoles de la Caverne (*I. of the Den*), les troisièmes Idoles du Marché (*I. of the Market*) et les quatrièmes Idoles du théâtre (*I. of the Theater*) ([1620], p. 20).

— **Les idoles de la tribu**, c'est-à-dire de l'humanité, correspondent aux déformations que l'esprit humain impose, de par sa structure, à la réalité. L'esprit n'est pas une table rase, mais un miroir déformant ; ce fait est à la source des fallacies de subjectivité épistémique, V. [Fond](#).

— **Les idoles de la caverne** sont le produit de l'éducation et de l'histoire de chaque individu, c'est-à-dire les préjugés et les fausses [évidences](#), notamment celles qui sont attachées à [l'autorité](#).

— **Les idoles de la place publique** sont les mots eux-mêmes, qui souffrent d'ambiguïté et imposent à la pensée de fausses apparences. Ils « font violence à l'entendement, jettent tout dans la confusion et entraînent l'humanité dans de vaines et innombrables controverses et fallacies » (p. 21), V. [Fallacieux 3](#); [Topique politique \(§2\)](#).

— **Les idoles du théâtre** correspondent aux dogmes des systèmes de philosophie, et aux perversions des règles de la démonstration (p. 22) (Bacon [1620], § 39-44 ; p. 17-20). Cette énumération rassemble des inférences fallacieuses et des fallacies substantielles.

2. Une perspective anthropologique et morale sur le débat, Arnauld et Nicole, *La logique ou l'art de penser*, 1662

La *Logique ou l'art de penser*, dite "Logique de Port-Royal" d'Arnauld et Nicole (1662) reprend les paralogismes aristotéliens dans son chapitre XIX « *Des manières de mal raisonner qu'on appelle sophismes* », alors que son chapitre XX « *Des mauvais raisonnements que l'on commet dans la vie civile, & dans les discours ordinaires* » consacre à la fois l'éclatement de la notion de fallacie et son ouverture sur l'anthropologie et la morale. Les citations suivantes respectent l'orthographe, l'accentuation et la ponctuation du texte de l'édition de référence, Clair & Girbal 1965.

1.1 Reprise des sophismes aristotéliens

La liste proposée au chapitre XIX fusionne les deux types de fallacies aristotéliennes, dans et hors du discours, V. [Fallacieux: Aristote](#). Les fallacies liées au discours sont regroupées sous deux rubriques, « *passer du sens divisé au sens composé, ou du sens composé au sens divisé* » et « *abuser de l'ambiguïté des mots, ce qui se peut faire en diverses manières* » (homonymie, amphibolie, accentuation, forme du discours). Quant aux fallacies hors du discours, la liste ajoute deux nouveaux types, la fallacie de *dénombrément imparfait*, V. [Cas par cas](#), et la fallacie d'*induction défectueuse*. Dans les deux cas, l'énumération des cas a été donnée pour complète, alors qu'elle n'a pas été poursuivie jusqu'aux cas qui pourraient invalider les conclusions.

1.2 Une approche anthropologique et morale des fallacies

Le chapitre XX ne correspond plus à un souci logique ou scientifique, et n'a aucun lien avec les exercices dialectiques. Il est orienté vers la construction d'une éthique, voire d'une ascèse du débat ; on peut en extraire des règles pour la discussion guidée par la recherche de la vérité. Dans ce qui suit, les différents sophismes sont désignés par une expression extraite de leur définition.

(1) « Prendre notre intérêt pour motif de croire une chose » — La première des causes qui déterminent la croyance est l'esprit d'appartenance à « une nation, une profession, un Institut ... un pays... un Ordre » (p. 261-262). Les croyances d'un individu sont déterminées non par le vrai en soi, mais par sa position sociale ; il les emprunte au groupe où il trouve « son intérêt » et qui fonde son identité.

(2) « Sophismes et illusions du cœur » — Ce sophisme correspond aux fallacies d'amour et de haine (*ad amicitiam, ad amorem, ad odium*), c'est une forme d'argumentation [pathétique](#).

De sorte qu'encore que [les hommes] ne fassent pas dans leur esprit ce raisonnement formel: Je l'aime, donc c'est le plus habile homme du monde : je le hais, donc c'est un homme de neant; ils le font en quelque sorte dans leur cœur. (p. 263).

(3) « [Les personnes] qui veulent tout emporter par autorité »

[Elles] décident tout par un principe fort general & fort commode, qui est qu'ils ont raison, qu'ils connaissent la vérité; d'où il ne leur est pas difficile de conclure, que ceux qui ne sont pas de leurs sentimens se trompent : en effet, la conclusion est nécessaire. (P. 263).

La prétention à la vérité de la personne autoritaire lui apporte une certitude immédiate, dans le domaine profane comme dans le domaine sacré ; elle ne voit pas la nécessité de l'argumentation, V. [Autorité](#).

(4) « L'habile homme » — Selon le sophisme de l'habile homme,

si cela étoit, je ne serois pas un habile homme, or je suis un habile homme, donc, cela n'est pas. (P. 264).

Ce sophisme est une spécification du précédent. C'est un sophisme, un argument pathétique. La *Logique* de Port-Royal a été publiée en 1662; le principe de la circulation du sang avait été découvert et publié en 1628 par Harvey :

Quoi ? si le sang, disoient-ils, avoit une revolution circulaire dans le corps [...] j'aurois ignoré des choses importantes dans l'Anatomie [...]. Il faut donc que cela ne soit pas. (P. 264).

C'est une fallacie d'orgueil, *ad superbiam*. L'*orgueil* amène au rejet de la découverte, qui aurait dû rendre *humble* tous les orgueilleux qui ne l'ont pas faite, et qui auraient pu la faire.

Les sophismes (1) à (4) relèvent de la psychologie individuelle.

Les sophismes suivants, de 5 à 9, énumèrent les pièges de l'argumentation en interaction.

(5) « Ceux qui ont raison, & ceux qui ont tort parlent presque le même langage »

Tout est dans le *presque* :

Il n'y a presque point de plaideurs qui ne s'entr'accusent d'allonger les procès, & de couvrir la vérité par des adresses artificieuses* ; & ainsi ceux qui ont raison, & ceux qui ont tort parlent presque le même langage, & font les mêmes plaintes, & s'attribuent les uns aux autres les mêmes défauts. (**des artifices* ; p. 261-262).

De ce constat dérive une recommandation, à l'adresse « des personnes sages et judicieuses », que l'on peut désigner comme une *Première Règle* :

[établir suffisamment] la vérité & la justice de la cause qu'ils soutiennent (p. 265),

avant de passer à la méta-discussion critique sur la façon de discuter de leurs opposants. Ceci présuppose que l'argumentateur soit capable d'établir la vérité et de rendre la justice en solitaire.

(6) « La contradiction maligne et envieuse »

“C'est un autre que moi qui l'a dit, cela est donc faux : ce n'est pas moi qui ai fait ce Livre, il est donc mauvais”. C'est la source de l'esprit de contradiction si ordinaire parmi les hommes, & qui les porte, quand ils entendent ou lisent quelque chose d'autrui, à considérer peu les raisons qui les pourraient persuader, & à ne songer qu'à celles qu'ils croient pouvoir opposer. (p. 266).

De ce constat dérive une nouvelle recommandation sur la façon de se comporter vis-à-vis de ses opposants, soit une *Deuxième Règle* : « n'irriter que le moins qu'on peut leur envie & leur jalousie en parlant de soi », et « se cacher dans la presse [*la foule*] », c'est-à-dire ne pas se singulariser (p. 266)

(7) « Les contredisans » ; « l'esprit de dispute »

Ainsi, à moins qu'on ne se soit accoutumé par un long exercice à se posséder parfaitement, il est difficile qu'on ne perde de vue la vérité dans les disputes, parce qu'il n'y a gueres d'activité qui excite plus les passions. (P. 270)

C'est ce qui rend les disputes interminables (*ibid.*). D'où la recommandation adressée aux disputeurs, *Troisième Règle* :

Ils n'accuseront jamais leurs adversaires d'opiniâtreté, de temerité, de manquer de sens commun, avant que de l'avoir bien prouvé. Ils ne diront point, s'ils ne l'ont fait voir auparavant, qu'ils tombent en des absurdités & des extravagances insupportables : car les autres en diront autant de leur côté. (*Id.*)

On prendra soin « de ne tomber pas soi-même le premier dans ces défauts » (p. 271). Le défaut est dénoncé non pas en tant que violation d'un principe logique mais par une petite comédie de mœurs où est mis en scène un dialogue de sourds (p. 270-271). L'éducation au débat n'est pas confiée à la logique dialectique mais au théâtre.

Les observations (6) et (7) ont un lien évident avec le péché de *contentio*, V. [Péchés de langue](#); [Consensus et dissensus](#).

De la constatation que « parler de soi-même et des choses qui nous concernent » peut « exciter l'envie et la jalousie » découle une nouvelle recommandation : lorsqu'on défend la vérité, il convient de ne pas s'exhiber ; les argumentateurs devraient plutôt « chercher, en se cachant dans la foule, à échapper à l'observation, afin que la vérité qu'ils proposent puisse être vue seule dans leur discours » (p. 273).

(8) « Les complaisans »

Car comme les contredisans prennent pour vrai le contraire de ce qu'on leur dit, les complaisans semblent prendre pour vrai tout ce qu'on leur dit ; & cette accoutumance corrompt premièrement leurs discours, & ensuite leur esprit.

Ce sophisme d'acceptation sans examen anticipe sur la fallacie de *modestie* (*ad verecundiam*) définie par Locke. Sont visés ceux qui « au milieu de la contestation se mutinent à se taire, affectant un orgueilleux mépris ou une *sottement modeste fuite de contention* », c'est-à-dire de la dispute (p. 270-271 ; nous soulignons).

(9) « Défendre son sentiment et non pas la vérité » — L'attachement à sa façon de penser fait que

L'on ne regarde plus dans les raisons dont on se sert si elles sont vraies ou fausses ; mais si elles peuvent servir à persuader ce que l'on soutient ; l'on emploie toute sorte d'arguments bons et mauvais, afin qu'il y en ait pour tout le monde. (p. 272).

C'est en somme ce que disait déjà le sophisme (1), avec la précision que non seulement la justification du préjugé remplace l'argumentation du vrai, mais que ces causes jugées bonnes s'accommodent fort bien d'être soutenues par de mauvais arguments.

Pour clore cette section, la *Logique* formule une nouvelle recommandation, qui correspond à une sorte de *Règle préliminaire* :

N'avoir pour fin que la vérité, & n'examiner avec tant de soin les raisonnemens, que l'engagement même ne puisse pas tromper. (p. 274).

— Mais c'est précisément ce que dira de lui-même chacun des disputeurs, voir (5). À travers cette recommandation se lit l'échec pratique de l'entreprise de dénonciation des sophismes.

3. Raisonnements scientifique vs raisonnements fallacieux : Locke, Essai philosophique concernant l'entendement humain, 1690

Dans une brève section de l'*Essai*, Locke présente

quatre sortes d'arguments dont les hommes ont accoutumé de se servir en raisonnant avec les autres hommes, pour les entraîner dans leurs propres sentiments, ou du moins pour les tenir dans une espèce de respect qui les empêche de contredire. ([1690], L. IV, chap. 17, *De la raison*, § 19-22) :

Ces arguments sont les suivants :

[*Ad judicium*](#) – V. [Fond](#)

[*Ad verecundiam*](#) – V. [Modestie](#)

[*Ad ignorantiam*](#) – V. [Ignorance](#) ; [Vertige](#)

[*Ad hominem*](#).

Leur définition est conforme à la définition rhétorique de l'argument comme moyen de pression exercée sur l'auditoire, V. [Logos - Ethos - Pathos](#).

Locke redéfinit la notion de fallacie hors de toute problématique aristotélicienne, et reconnaît comme seuls valides les arguments sur le fond (*ad judicium*), c'est-à-dire les « preuves tirées de quelqu'une des sources de la connaissance ou de la probabilité », éclairées par « une lumière qui naît de la nature des choses elles-mêmes » ([1690], p. 573-574). Il rejette les trois premiers arguments au motif que, au mieux, ils peuvent « me disposer peut-être à recevoir la vérité, mais ils ne contribuent en rien à m'en donner la connaissance » :

Car I. [*ad verecundiam*] de ce que je ne veux pas contredire un homme par respect, ou par quelque autre considération que celle de la conviction, il ne s'ensuit point que son opinion soit raisonnable. II. [*ad ignorantiam*] Ce n'est pas à dire qu'un autre homme soit dans le bon chemin, ou que je doive entrer dans le même chemin que lui par la raison que je n'en connais point de meilleur. III. [*ad hominem*] Dès-là qu'un homme m'a fait voir que j'ai tort, il ne s'ensuit pas qu'il ait raison lui-même. Je puis être modeste [*ad verecundiam*], et par cette raison ne point attaquer l'opinion d'un autre homme. Je puis être ignorant [*ad ignorantiam*], et n'être pas capable d'en produire une meilleure. Je puis être dans l'erreur [*ad hominem*], et un autre peut me faire voir que je me trompe. Tout cela peut me disposer peut-être à recevoir la vérité, mais il ne contribue en rien à m'en donner la connaissance : cela doit venir des preuves, des arguments, et d'une lumière qui naît de la nature des choses mêmes, et non de ma timidité, de mon ignorance, ou de mes égarements. (*Id*)

On remarque que si les trois arguments fallacieux correspondent bien à des schémas d'argumentation, l'argument *ad judicium* ne correspond pas à un seul schéma d'argumentation, mais à tout type de raisonnement reconnu comme scientifiquement valide.

Leibniz ([1765]) a nuancé cette vision des arguments fallacieux (voir aux entrées mentionnées ci-dessus).

NB

— L'approche aristotélicienne est introduite sous [Fallacieux 3 : Aristote](#).

— Les approches contemporaines de la notion de fallacie sont présentées sous [Fallacieux 2 : Définitions - Théories – Listes](#).

FAUSSE PISTE

La stratégie de la fausse piste est une **stratégie de diversion** ayant pour but d'entraîner les partenaires de discussion sur une autre question, [V. Pertinence](#)

Cette stratégie trompeuse est désignée en anglais par l'expression figurée "*red herring fallacy*". Le *red herring* est le hareng fumé, devenu plus ou moins rouge au cours du traitement. On raconte que ces harengs étaient utilisés par les fuyitifs pour lancer les chiens des traîneaux de leurs poursuivants sur une fausse piste. L'expression, très usitée en anglais, est utilisée au sens figuré pour désigner quelque chose permettant de « distraire l'attention de la question fondamentale. » (*OED, Red Herring*). **Le red herring est un distracteur** faisant dévier la discussion vers une fausse piste.

FIGURE

Le terme *figure* est utilisé en rhétorique, en syllogistique et en théorie des fallacies.

— En logique, les *figures du syllogisme* correspondent aux différentes formes du syllogisme, en fonction de la position du moyen terme dans les prémisses.

— En théorie des fallacies, la *fallacie d'expression trompeuse* [*misleading expression*] est parfois désignée comme *fallacie de figure du discours*.

— *Le discours figuré* est la cible de la critique logico-scientifique du langage ordinaire.

FOI - SUPERSTITION

La **foi** au sens de “confiance” est le résultat de la persuasion accomplie. Thomas d'Aquin a organisé le rôle de l'argumentation dans la prédication de la foi. La **superstition** est le nom que les athées donnent à la foi, et que les croyants donnent aux autres croyances.

1. Foi et argumentation

1.1 Foi en rhétorique ancienne et contemporaine

Foi vient du latin *fides*, “foi, confiance, force persuasive”. *Fides* et *foi* appartiennent au lexique rhétorique du latin comme du français contemporain, où ils désignent le résultat de l'acte de *persuader*, “faire foi”, *persuadé* “avoir foi en ...” [1]

1.2 Les contenus révélés comme arguments

Les vérités révélées peuvent être utilisées comme arguments condamnant ou justifiant une certaine conduite ; nous suivons la Loi parce que notre Dieu nous l'a donnée ; parce que nous l'aimons ; parce qu'Il récompensera ses fidèles, les bons, et punira les méchants ; nous nous abstenons de telle nourriture parce qu'Il l'a voulu ainsi.

Les appels aux croyances religieuses peuvent être rejetés comme des appels à la superstition.

1.3 Les contenus révélés comme vérités

Certains théologiens opposent la foi à la raison et à l'argumentation. Selon saint Ambroise, cité par Thomas d'Aquin, « Qu'on rejette les arguments là où c'est la foi qu'on cherche » [2] (V. [Paradoxe](#), §1). Les vérités révélées ont la préséance sur toutes les autres formes de vérité ; essayer de démontrer une vérité révélée serait la dégrader.

Par ailleurs, pour un croyant, les arguments fondés sur *la foi* ne doivent pas être confondus avec les arguments fondés sur *l'autorité* ; la première est d'origine divine, la seconde humaine. Savoir si la tradition religieuse est d'origine humaine ou divine est une question qui divise les théologiens. En tout cas, la foi est autre chose que la soumission à l'autorité.

Mais la préséance de la foi n'invalide pas la nécessité de l'argumentation ; Thomas d'Aquin distingue trois types de situations argumentatives, selon que le prédicateur ou le missionnaire s'adresse à des chrétiens, à des hérétiques ou à des incroyants.

— **Vis-à-vis d'un auditoire chrétien**, l'argumentation est utile dans deux cas, d'une part pour mettre en relation deux articles de foi, dont on montre que l'un est logiquement déductible de l'autre, par exemple, si l'on croit à la *résurrection du Christ*, on doit croire à la *résurrection des morts*.

D'autre part, elle permet d'étendre le domaine de la foi à des vérités secondes, dérivées des vérités premières. L'argumentation permet la manifestation de ces vérités secondes. Ces argumentations renforcent la cohérence du corps de doctrine.

— **Face aux hérétiques** qui sont d'accord sur un point du dogme, l'argumentation permet de montrer qu'ils doivent aussi accepter les autres. On retrouve le premier des cas précédents.

C'est une argumentation par la cohérence du dogme.

Pour les hérétiques comme pour les croyants, l'argumentation de la foi est fondée sur des arguments postulés comme vrais parce que tirés du corpus des vérités révélées.

— **Face aux incroyants**, l'argumentation par la cohérence du dogme ne fonctionne pas, puisqu'il n'y a pas de connaissance partagée.

L'argumentation est alors essentiellement *ad hominem*. On montre par l'argumentation que leurs croyances sont contradictoires (Trottman 1999, p. 148-151).

On voit que le Docteur Angélique n'excluait pas du champ de l'argumentation les situations de désaccord profond, V. [Désaccord](#).

2. *Ad superstitionem*, “Appel à la superstition”

Lat. arg. *ad superstitionem*, de *superstitio*, « superstition ; observation trop scrupuleuse ; objet de crainte religieuse ; vénération » (Gaffiot, *Superstitio*).

Un croyant légitime certaines de ses actions par ses croyances :

Je ne travaille pas le dimanche, parce que Dieu l'a ordonné ; parce que lui-même s'est reposé le dimanche
Je suis contre le mariage homosexuel, parce que Dieu a créé l'homme *homme*, et la femme, *femme*, n'est-ce pas?

Un libre penseur considère que ces croyances sont des *superstitions* et que ces justifications sont fallacieuses.

L'étiquette “appel à la superstition” a été introduite par Bentham de façon bien précise, en lien avec les institutions politiques. Si l'on croit que ces institutions sont fondées sur la loi divine, alors elles sont tout aussi intouchables que la Parole qui les a établies : *le Régime existant est sacré, et nous avons juré de le conserver*.

Bentham considère que ce genre de justification de l'immobilisme est sophistique, V.

[Topiques politiques](#) :

Sophisme des serments ; *ad superstitionem* : “*Mais nous avons juré !*”

Sophisme des lois irrévocables : “*Mais cela nous obligerait à changer la loi !*” ([1824], p. 402)

Il soutient que les institutions et les lois doivent évoluer, et qu'en conséquence, il n'y a pas d'engagement irrévocable (*irrevocable commitment*).

Dans une conception religieuse du pouvoir, les engagements politiques pris sous serment engagent la divinité ou quelque pouvoir surnaturel sacré. Les Pères Fondateurs “*qui en savaient plus que nous*”, et “*à qui nous devons tout*” sont des demi-dieux. Manquer à cet engagement constituerait non seulement un manque de respect vis-à-vis des Puissances fondatrices, mais aussi une faute religieuse ou morale susceptible d'attirer une vengeance surnaturelle.

On peut supposer que ces menaces sont la contrepartie de promesses récompensant la soumission à la Loi surnaturelle. Dans ce cas, l'argument représente une version quelque peu matérialiste de l'argument de la foi.

Les citoyens ordinaires, non cyniques, considèrent que les politiciens doivent honorer leurs engagements électoraux. Il serait difficile pour les politiciens défaillants d'invoquer le *sophisme d'engagement irrévocable* pour justifier perpétuellement leurs renversements d'alliance et de programmes.

[1] Exemples de Gaffiot:

fidei causa Sall. J. 85, 29, “pour inspirer confiance”?

res quæ ad fidem faciendam valent Cic. de Or. 2, 121, “les ressorts qui servent à emporter l'adhésion (persuader)”.

imminuere orationis fidem Cic. de Or. 2, 156, “affaiblir la (confiance dans un discours) force persuasive d'un discours”.

[2] (Thomas d'Aquin, *Somme*, Part. 1, Quest. 1, Art. 8 *Cette doctrine argumente-t-elle ?*)

Argument sur le FOND de la question

L'arguments *sur le fond* traite de l'objet du débat, il apporte une contribution substantielle à la discussion. *Il fait partie de l'ensemble des arguments qui contribuent à construire une réponse [pertinente](#) à la question.*

En anglais, ils sont dits *argument addressed to the thing ; to the point, to the matter; on the merits* ou *on the substance of the case; dealing with the matter (at hand)*.

D'un point de vue évaluatif, les arguments sur le fond sont les seuls dont la force et la valeur méritent d'être discutées et qui doivent être conservées dans le dossier de l'affaire.

Cela ne signifie pas qu'ils sont automatiquement validés. Une partie peut, par exemple, invoquer un précédent, ce qui est clairement une démarche légitime et substantielle. Le précédent peut cependant être critiqué et rejeté, par un argument montrant que les faits allégués comme des précédents ne sont pas suffisamment similaires aux faits discutés. Bien que sur le fond, cet argument est finalement déclaré non pertinent pour la présente discussion.

La discussion sur le fond est évitée, par exemple, lorsqu'une personne accusée de corruption et de détournement de fonds publics répond à l'accusation par une contre-accusation de misogynie, en utilisant un argument classique substituant une arrière-pensée privée et potentiellement honteuse à une bonne raison publique et honorable, V. [Mobiles et motifs](#)

Comme les arguments dits [ad iudicium](#) ou [ad rem](#), les arguments sur le fond **ne sont pas des types d'argument**, c'est-à-dire des formes de raisonnements menant à une conclusion, comme le raisonnement *par analogie* ou *par les contraires*. N'importe quel type d'argument peut en principe être ou ne pas être utilisé pour discuter du fond ou de la forme d'un débat.

1. Argument sur le fond et argument sur la forme

Les arguments sur le *fond* du débat sont complémentaires des arguments sur la *forme* du débat, qui portent sur les *conditions dans lesquelles se déroule la discussion*. Ces derniers ont trait au cadre, à la procédure et aux règles selon lesquels la question est traitée.

Par exemple, les participants peuvent objecter à la tenue d'une réunion que les documents nécessaires à leur bonne information ne leur ont pas été distribués à temps ; ou que le quorum n'est pas atteint.

2. Argument sur le fond et argument fondés sur le logos

Des associations trompeuses pourraient conduire à penser que les arguments liés au *logos* sont *logiques* et donc *objectifs*, qu'ils traitent des *objets* eux-mêmes et, par conséquent, de la substance et du fond des choses en discussion. En tant que tels, les arguments dérivés du logos s'opposeraient alors aux arguments *éthotiques* et *pathémiques*, ces derniers étant davantage liés à la subjectivité, du moins en apparence.

Dans l'argumentation quotidienne, tout comme les arguments "logo-iques", les arguments éthotiques et pathémiques exploitent le *logos*, entendu comme langage et discours. Dans une situation argumentative, c'est la question seule qui détermine l'objet, la substance du débat.

Autrement dit, il ne suffit pas pour un argument de se référer à un *objet* ou à un événement, il faut encore que cet objet soit l'*objet du débat*.

Les arguments faisant référence à des personnes, à leurs valeurs et à leurs émotions sont substantiels (*ad rem* et *ad iudicium*) dans la mesure où ils sont pertinents pour la question. Le rappel des condamnations antérieures d'une personne n'est pas dénué de pertinence dans tous les contextes. La description de l'état de choc émotionnel dans lequel la victime a été trouvée, par exemple, peut être pertinente pour le tribunal. Le problème est de distinguer les aspects de la personnalité qui sont pertinents pour la discussion de ceux qui ne le sont pas.

3. Argument sur le fond et argument périphérique

Il en va de même pour les arguments indirects périphériques qui exploitent les circonstances des événements constituant l'affaire discutée.

Un argument sur la personne, par exemple, peut être un argument sur le fond selon sa pertinence pour la discussion : “*Le témoin déclare avoir vu le suspect près du lieu du crime, au moment du crime*” ; ou non : “*Le témoin déclare que le suspect est un bon ami à lui*”.

Arg. de la FORCE DES CHOSES

En politique, l'argument de la force des choses invoque l'absence de choix qui rend vaines toutes les discussions et oblige la société à s'incliner devant ses déterminismes. À cet argument s'oppose le volontarisme politique.

En droit, l'argument naturaliste renvoie à l'hypothèse d'un législateur ou d'un juge.

1. Argumentation par la force et argumentation volontariste

L'argumentation par la force, le poids ou la nature des choses, ou par les contraintes extérieures, applique au monde social et politique les mécanismes de l'argumentation par la cause telle qu'elle vaut pour le monde physique. Elle présente par exemple une décision comme déterminée causalement par le contexte : “nous n'avons pas le choix”, “aucune autre politique n'est possible” ; “ce qui se passe dans le monde nous contraint à agir ainsi”.

Les accords d'Évian mettant fin à la guerre de décolonisation de l'Algérie (1954-1962) ont été ratifiés par référendum le 1er juillet 1962. Ce référendum a été précédé d'une allocution télévisée du Général de Gaulle, Président de la République Française, appelant à voter “oui” à la question : « Voulez-vous que l'Algérie devienne un État indépendant coopérant avec la France dans les conditions définies par les déclarations du 19 mars 1962 ? » (oui : 99,72% des voix). Le passage suivant est extrait de cette allocution.

Personne ne peut avoir de doute sur l'importance extrême que va revêtir la réponse du pays. Pour l'Algérie, le droit reconnu à ses populations de disposer de leur sort marquera le début d'une vie toute nouvelle. Certains peuvent regretter que des préventions, des routines, des craintes aient empêché naguère l'assimilation pure et simple des Musulmans, à supposer qu'elle fût possible. Mais le fait qu'ils forment les huit-neuvièmes de la population et que cette proportion ne cesse de croître en leur faveur, l'évolution déclenchée dans les gens et dans les choses par les événements, et notamment par l'insurrection, et enfin ce qui s'est passé et ce qui se passe dans l'univers, rendent chimériques ces considérations et superflus ces regrets.

Charles de Gaulle, Allocution radiotélévisée du 20 décembre 1960. [1]

À cette argumentation, par le poids des choses, s'oppose l'argumentation volontariste, qui nie précisément ce déterminisme : “là où il y a une volonté, il y a un chemin”.

En mai-juin 1940, les armées belges, britanniques, françaises et néerlandaises sont mises en déroute par l'armée allemande nazie. Dans une situation qui semblait à beaucoup totalement désespérée, le Général Charles de Gaulle rejeta l'armistice qui venait d'être signé par le Maréchal Pétain, et depuis Londres, appela sur la BBC à la poursuite de la lutte.

Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de l'ennemi. Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non ! [...] Quoi qu'il arrive, la flamme de la Résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.

Charles de Gaulle, Appel du 18 juin 1940. [2]

Argumentation volontariste et argumentation par la force des choses peuvent se combiner.

2. Argument naturaliste

En droit, l'argument naturaliste renvoie à l'hypothèse d'un *législateur impuissant* parce qu'il est impossible de légiférer dans certains domaines, ou d'un *juge impuissant* qui renonce à faire appliquer la loi, dans certaines occasions – on ne légifère pas et on ne juge pas les phénomènes naturels, V. [Topique juridique](#).

L'argument naturaliste est également exploité **dans le domaine de la loi religieuse**.

Luther utilise cet argument à propos de l'interdiction du mariage des prêtres dans l'église catholique romaine. Selon lui, la plupart des prêtres ne peuvent pas se passer de femme, ne serait-ce que pour leur ménage :

Le pape n'a pas pouvoir pour prononcer pareille interdiction, pas plus qu'il n'a pouvoir pour interdire le boire, le manger et les issues naturelles, ou pour défendre de grossir. Aussi personne n'est-il tenu à observer ses prescriptions.

Martin Luther, *À la noblesse chrétienne de la nation allemande, sur l'amendement de l'état de chrétien* [1520].[\[3\]](#)

La fallacie naturaliste (*naturalistic fallacy*) valorise systématiquement le naturel, V.

[Fallacieux 3](#). L'accusation de *fallacie naturaliste* peut servir à réfuter l'argument de la *force des choses*.

L'*argument naturaliste* n'a rien à voir avec la *fallacie descriptiviste* (*descriptive fallacy*), qui est une forme de fallacie d'[expression](#).

[\[1\]](#) <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00063/allocution-du-20-decembre-1960.html>, (20-09-2013).

[\[2\]](#) <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/dossiers-thematiques/1940-1944-la-seconde-guerre-mondiale/l-appel-du-18-juin/documents/l-appel-du-18-juin-1940.php>] (20-09-2013).

[\[3\]](#) Martin Luther, *Les grands écrits réformateurs*, trad. par M. Gravier, Paris, GF-Flammarion, p. 158.

FORCE d'un argument

En argumentation on parle de force au sens de :

— Argument par la force, V. [Menace](#) ; [Dilemme](#).

— Argument de la [force des choses](#).

— **Force d'un argument**, qui dépend du domaine de l'argumentation considéré et de l'objectif poursuivi. Un argument peut être dit fort dans l'absolu ou relativement à un autre argument. La notion graduelle de *force d'un argument* s'oppose à la notion binaire d'argumentation *valide ou non valide*. Cette force est évaluée en fonction de différents critères.

1. Force inhérente à certains types d'arguments

Dans les domaines scientifiques, pour être fort, un argument doit avant tout être probant, **démonstratif**. Pour cela, il doit relever d'un ou de plusieurs *domaines* scientifiques, et l'argumentation qu'il soutient doit se développer selon les *méthodes* acceptées dans ce ou ces domaine et reposer sur des *calculs* corrects,

L'argument fort correspond à l'argument *ad judicium* au sens de Locke.

Dans le langage ordinaire, on peut considérer que **certains schèmes d'argumentation sont par nature plus forts que d'autres**, par exemple, un partisan de la loi naturelle estime qu'un argument fondé *sur la nature des choses*, telle que l'exprime une [définition essentialiste](#), est plus fort qu'un [argument pragmatique](#). Un esprit pragmatique pensera l'inverse, V. [Définition 1](#) ;

2. Force et efficacité

Estimée par rapport à un but comme **la persuasion**, l'argument le plus fort sera celui qui fait le mieux et le plus rapidement atteindre ce but, qu'il s'agisse de vendre un produit ou de faire élire un candidat. Le degré de force d'un argument lui est attribué après une **étude d'impact** sur le public concerné, V. [Persuasion](#).

3. Force d'un argument et acceptation par un type d'auditoire

La *Nouvelle rhétorique* définit la force de l'argument en fonction de l'ampleur et de la qualité des auditoires qui l'acceptent, V. [Persuader](#) ; [Orateur](#).

4. Force et renforcement linguistique des arguments

Les arguments orientés vers une certaine conclusion appartiennent à la même *classe argumentative* ; ils possèdent tous, en ce sens, une certaine force pour cette conclusion. Au sein de la même classe argumentative, la force d'un argument peut être déterminée en référence à **une gradation objective** comme l'échelle des températures, ou être simplement attribuée à l'argument par **le locuteur qui valorise tel argument par rapport à tel autre**. Cette différence est marquée au moyen de [morphèmes argumentatifs](#).

Les transformations des agencements des arguments selon leur force relative sur les [échelles argumentatives](#) sont régies par les *lois de discours*.

Arg. sur la **FORME** du débat ► Arg. sur le **FOND** du débat

Christian Plantin

**Dictionnaire de l'argumentation
2025**

G

Gaspillage - Genre

Arg. du GASPILLAGE.....	3
GÉNÉRALISATION	6
Argument de la GÉNÉRALITÉ DE LA LOI.....	8
Argumentation fondée sur le GENRE.....	9

Arg. du GASPILLAGE

En l'absence de tout signe positif, l'argument du gaspillage s'appuie sur les efforts passés pour justifier les efforts futurs, dont on espère qu'ils compenseront les pertes passées. Cet argument incite à persévérer, alors que l'argument **du petit doigt dans l'engrenage** fait pression pour qu'on s'abstienne de s'engager.

1. Le topos

L'argument du gaspillage est défini comme suit par Perelman & Olbrechts-Tyteca :

L'argument du gaspillage consiste à dire que, puisque l'on a déjà commencé une œuvre, accepté des sacrifices qui seraient perdus en cas de renoncement à l'entreprise, il faut poursuivre dans la même direction. C'est la justification fournie par le banquier qui continue à prêter à son débiteur insolvable espérant, en fin de compte, le renflouer. C'est l'une des raisons qui, selon sainte Thérèse, incitent à faire oraison, même en période de "sécheresse". On abandonnerait tout, écrit-elle, si ce n'était "*que l'on se souvient que cela donne agrément et plaisir au seigneur du jardin, que l'on prend garde à ne pas perdre tout le service accompli et aussi au bénéfice que l'on espère du grand effort de lancer souvent le seau dans le puits et de le retirer sans eau*". ([1958], p. 375).

La définition de ce que le *Traité* appelle ici un « moyen » est une « technique discursive » particulière (*ibid.*, p. 5), un **type d'argument** (topos), c'est-à-dire une schématisation d'ordre linguistico-cognitif.

Conformément à la tradition établie par Aristote dans la *Rhétorique*, le *Traité* introduit le topos du gaspillage par une définition suivie de deux illustrations. Le topos correspond au passage : Puisque l'on a déjà commencé une œuvre, accepté des sacrifices qui seraient perdus en cas de renoncement à l'entreprise, il faut poursuivre dans la même direction.

Le topos met en scène des agents impersonnels (*on*); des situations très générales (*commencé, œuvre, entreprise, sacrifices, direction*). Il met en relation les éléments suivants.

1) Une situation initiale complexe, l'argument :

- (a) On a commencé une œuvre, en vue d'un bénéfice ;
- (b) cette œuvre est longue et difficile ;
- (c) on n'a rien obtenu (implicite).

2) Ces conditions difficiles engendrent une interrogation puis un pari :

(d) **Le désespoir menace** ; il est possible de s'arrêter et on est tenté de s'arrêter, d'où la question "*Faut-il continuer ?*" Ce moment clé reste implicite dans le topos perelmanien.

(e) La situation est maintenant radicalisée, on risque de tout perdre :

Soit (e1) on "renonce", et tous les efforts passés seront perdus.

Soit (e2) on continue, en "espérant" que les choses finiront par aller mieux.

Cet élément clé, **l'espoir**, apparaît explicitement dans le premier exemple.

(e2) est lié à (e1) par le topos des **contraires** :

abandonner et perdre

continuer et ne pas perdre, voire gagner (implicite).

3) D'où la conclusion (f) : “il faut poursuivre dans la même direction”.

Toutes ces conditions sont nécessaires, par exemple (e) ; s'il s'agissait d'une œuvre dont les résultats sont cumulatifs (du type exercices de musculation), alors on pourrait justifier l'arrêt en disant que “*c'est toujours ça de pris*”.

Le schème est structuré par une concaténation d'émotions :

Espoir → tentation du désespoir → espoir renouvelé

NB : Méthode d'identification du topos

L'entrée [Type d'argumentation](#) présente la méthode permettant d'identifier un topos dans un passage en prenant pour exemple l'argument du gaspillage.

2. Schèmes apparentés

Le topos du gaspillage est confirmé par le topos proverbial : “*On ne change pas de cheval au milieu du gué*” ; à quoi on réplique “*Ou tu changes, ou tu te noies*”.

Il est vulnérable à un contre-discours du type : “*On a déjà suffisamment perdu d'argent / de temps comme ça*”.

Pente glissante

L'argument [du petit doigt dans l'engrenage](#) : “*On ne doit pas commencer, car, si on commence, on ne pourra plus s'arrêter*” demande qu'on s'abstienne de s'engager dans une action, parce qu'on soupçonne qu'ensuite il ne sera plus possible de s'arrêter.

L'argument du gaspillage permet de persévérer lorsqu'on a mis le petit doigt dans ce qui semble bien être un engrenage, V. [Direction](#).

“Fallacie des coûts irrécupérables”, ang. *sunk cost fallacy*

La notion d'argument *des coûts irrécupérables (sunk cost argument)* est discutée dans Walton 2002, Walton & al. 2008, p. 326-327. La théorie économique distingue les *coûts irrécupérables* (coûts rétrospectifs), déjà engagés et par conséquent perdus, et les *coûts prévisionnels* (coûts futurs). Cette théorie dit que, dans la prise de décision, seuls doivent être pris en compte les **coûts prévisionnels**. Il s'ensuit que, pour la théorie économique, la prise en compte des coûts passés et des sacrifices déjà consentis est irrationnelle et fallacieuse (Wikipedia, *Sunk cost*). Le banquier doit savoir évaluer la situation de son débiteur à tout moment et décider en fonction de cette évaluation seule, **sans prendre en compte les coûts passés**. Il doit savoir prendre ses pertes, comme il sait prendre ses bénéfices, en temps voulu.

La théorie de l'argumentation constate l'existence d'un schème de raisonnement, sans forcément se mettre à la remorque de la théorie économique pour l'évaluation de ce schème. Il n'est d'ailleurs pas évident d'appliquer une méthode d'évaluation qui vaut peut-être pour l'économie au raisonnement de sainte Thérèse.

3. “Morts pour rien ?”

L'exemple suivant utilise **une formule qui est fréquemment associée à ce topos** lorsqu'il sert à justifier la poursuite d'une guerre “*alors ils seraient morts pour rien !*”. Il s'agit de la guerre d'Irak (2003-2011).

“*Battre en retraite équivaut à reconnaître que tous nos gars sont morts pour rien !*” tranche l’un [des fans de John McCain [11](#)], le soldat Carl Broberg, rentré au pays. *Marianne*, 1er-10 mars 2008, p. 59.

Dans ce second exemple, les éléments clés du topos sont **dispersés** dans tout le passage (segments soulignés par nous). Il s’agit de la Première Guerre Mondiale, 1914-1918.

[Le philosophe Alain] ne croit pas à la guerre du droit. Il est favorable dès la fin de 1914 à une paix de compromis [...]. Mais il ne se fait guère d’illusions : *précisément parce qu’elle est si affreuse, si meurtrière, si aveugle, si entière, la guerre est très difficile à terminer.* Elle n’appartient pas, ou plus, à cette catégorie de conflits armés que des princes cyniques peuvent arrêter s’ils jugent que le coût en dépasse les gains possibles, et que le jeu n’en vaut plus la chandelle. Elle est dirigée par des patriotes, d’honnêtes gens élus par le peuple, *enfermés* chaque jour davantage dans les suites des décisions de juillet 1914. *Les souffrances ont été si dures, les morts si nombreuses que personne n’ose agir comme si elles n’avaient pas été nécessaires.* Et comment s’avancer, sans se désigner comme traître ? *Plus la guerre dure, plus elle va durer.* Elle tue la démocratie, dont elle reçoit pourtant ce qui perpétue son cours.

François Furet, *Le Passé d’une illusion*, 1995. [\[2\]](#)

Selon Furet, les dirigeants des démocraties semblent considérer l’argument du gaspillage comme l’argument essentiel pour continuer la guerre.

[\[1\]](#) Candidat à l’investiture républicaine pour l’élection présidentielle américaine de 2008.

[\[2\]](#) *Le Passé d’une illusion. Essai sur l’idée communiste au XXe siècle*, Paris, Robert Laffont / Calmann-Lévy, 1995, p. 65.

Lors des présentations de cet exemple, des remarques ont été faites sur ce qu’il faut entendre par “*diriger la guerre*” et sur le fait que “*la guerre tue les démocraties*”. Aucun des auteurs de ces remarques n’était historien, tous étaient d’excellents connaisseurs des mécanismes de l’expression textuelle. Ces remarques se résument comme suit.

La guerre de 1914-1918 oppose deux alliances, *La Triple Alliance* (Empire allemand, la Double monarchie austro-hongroise et le Royaume d’Italie jusqu’en 1915 (Wikipedia), et *la Triple entente*, France, Royaume-Uni, Empire Russe (idem).

1 — *La Triple entente* est donc dirigée par deux régimes démocratiques et par un régime non démocratique, et *La Triple Alliance* par des régimes autocratiques, donc par « des princes cyniques de la vieille école » selon Furet. Première remarque : On ne voit donc pas pourquoi ces régimes n’ont pas agi selon les principes que leur attribue Furet.

2 — Furet affirme que la guerre « *est dirigée par des patriotes, d’honnêtes gens élus par le peuple* » ce qui ne vaut, en gros, que pour la Triple Entente.

3 — On peut admettre que “la direction du conflit”, s’il existe quelque chose de tel, est une responsabilité assumée par les deux protagonistes.

4 — Furet soutient deux thèses, l’une sur le mécanisme qui prolonge la guerre, l’autre sur le fait que « la guerre tue la démocratie ». Quatrième remarque, cette dernière observation est juste dans la mesure où la guerre altère le fonctionnement de la démocratie mais si on regarde ce qui s’est effectivement passé, on constate que la guerre n’a pas détruit les démocraties, mais bien les trois régimes autocratiques qui la menaient *contre* les démocraties.

GÉNÉRALISATION

L'opération de généralisation à de nouveaux êtres ou de nouveaux cas permet d'étendre le domaine de validité d'un jugement empirique porté sur un nombre d'abord restreint d'êtres ou de cas. La généralisation peut aller jusqu'à l'affirmation de l'universalité du jugement original.

Un **propos général** n'est pas forcément un propos *vague ou flou*. Un discours d'introduction est un discours *général* qui renvoie à des discours plus spécifiques traitant de points *particuliers*. Du point de vue conceptuel, un discours *général* monte en abstraction pour couvrir plus d'objets, mais apporte moins d'information sur ces objets qu'une théorie *particulière*. **L'argument de la trop grande généralité** permet de réfuter un discours général en l'accusant de ne pas préciser correctement le sens de ses termes et leur domaine d'application en fonction de ce qu'exige la question (manque de [pertinence](#)) : "*Le propos est banal et envoie à des faits connus et admis par tout le monde ; il n'apporte pas d'information nouvelle ; tout cela ne fait pas avancer la discussion.*" En situation argumentative, on soutiendra un discours général en disant qu'il schématise les faits en mettant l'accent sur leurs traits essentiels, ou on le critiquera en disant qu'il appauvrit ses objets.

En sciences, la généralité d'une théorie correspond au nombre de cas dont elle peut rendre compte. Sa capacité de **généralisation** est sa capacité à rendre compte de nouveaux cas. C'est une qualité essentielle d'une théorie.

En droit, le principe de [généralité de la loi](#) pose que l'application de la loi n'admet pas d'exception ; l'application de la loi est *universelle*.

Généralisation, généralisation hâtive

En termes logiques, **la généralisation** est l'opération par laquelle on fait porter le jugement sur une quantité croissante d'individus (on augmente la quantité du sujet d'un prédicat), de la proposition singulière (à sujet concret) à la proposition particulière (certains), à la proposition universelle (V. [Proposition](#)), selon la progression :

Proposition singulière, proposition à sujet (unique) concret : **Paul, l'homme qui..., ce...**

Proposition particulière : **plusieurs / certains / quelques (-uns) / beaucoup de (des) N**

Proposition universelle : **Tout, tous les, les, ... X**

On peut distinguer différents modes de généralisation.

Généralisation sur un cas exemplaire.

À la différence de la généralisation inductive, **l'argument par l'exemple** et l'**exemplum** procèdent à partir d'un seul cas érigé en **paradigme**.

La généralisation inductive opère en extension, alors que l'exemple rhétorique procède en intensification.

Généralisation inductive

La généralisation à partir d'une série ouverte de cas (*les X que je connais*) correspond au passage du quantifieur **certains X** à **(tous) les X**. Cette généralisation définit une **induction valide** dans la mesure où elle repose sur un **constat de fait**, et où elle est posée comme **révisable**, en fonction des nouveaux cas qui se présenteront.

La généralisation est fallacieuse si elle s'appuie sur un nombre clos et insuffisant de cas.

Généralisation hâtive

En principe, la solidité du principe affirmé dépend du nombre de cas cités. On tire argument de leur petit nombre pour rejeter les conclusions qu'on en tire :

On n'a peut-être pas assez remarqué combien est toujours dérisoirement petit le nombre de ces exemples tirés de l'histoire sur lesquels on assied une "loi" qui prétend valoir pour toute l'évolution, passée et future, de l'humanité. Celui-ci (Vico) proclame que l'histoire est une suite d'alternances entre une période de progrès et une période de régression ; il en donne *deux* exemples ; celui-ci (Saint-Simon) qu'elle est une succession d'oscillations entre une époque organique et une époque critique ; il en donne deux exemples ; un troisième (Marx) qu'elle est une suite de régimes économiques dont chacun élimine son prédécesseur par la violence ; il en donne un exemple !

Julien Benda, *La Trahison des clercs* [1927]. [3]

On remarque également que le principe général affirmé par Benda : « le nombre de ces exemples tirés de l'histoire sur lesquels on assied une "loi" qui prétend valoir pour toute l'évolution, passée et future, de l'humanité est toujours dérisoirement petit » est lui-même appuyé sur *trois* exemples.

Les quelques cas cités ne procèdent pas selon la logique de la généralisation inductive, mais selon celle de l'exemple rhétorique, ou, dans le meilleur des cas, de l'ecthèse. Il est très difficile de faire mieux.

Généralisation sur un trait générique,

Pour la technique essentialiste de la définition et de la classification des êtres, le trait **générique** est caractéristique du genre. Le trait générique est général, mais tous les traits généraux ne sont pas génériques.

La généralisation à partir d'un seul cas est fallacieuse si elle prend pour base un trait **accidental (périphérique)**. Elle est valide si elle ne retient que les traits **génériques (essentiels)**, V. Ecthèse.

Argument de la GÉNÉRALITÉ DE LA LOI

L'argument de la généralité de la loi [1] pose que la loi n'admet pas d'autres distinctions que celles qu'elle mentionne explicitement, ce qu'exprime l'adage latin : *ubi lex non distinguit, non nobis est distinguere*.

Si le règlement mentionne que "*l'usage du téléphone portable est interdit pendant les cours*", alors son application est générale. Les excuses qui tentent d'en restreindre la portée en disant que le règlement vaut surtout "*pour les plus petites classes*", ou qu'il ne vaut pas lorsqu'il s'agit de "*gérer son compte en banque*", ou "*pour ceux qui ont eu une bonne note*" ne sont pas recevables.

Le règlement n'admet d'exceptions que pour des cas de force majeure, dûment négociés.

[1] Lat. "*a generali sensu*", lat. *generalis* "général", *sensus* "pensée, idée" ; argument de la généralité de la loi. Ang. *arg. from generality of rule of law*.

Argumentation fondée sur le GENRE

L'arg. fondée sur le *genre* (ang. "genre", vs. "gender") attache à un membre d'une catégorie les stéréotypes de la catégorie.

1. Genre, générique

— Dans le langage courant, *genre* peut être utilisé comme marqueur d'approximation (*je cherche un truc genre foulard*), ou au sens de "par exemple" dans *je cherche un truc genre foulard pour faire un cadeau*. *Genre* fonctionne également comme pur ponctuant discursif :

du coup, on se posait la question parce que: en soi genre ya pas beaucoup de légumes qui poussent dans hm saison quand y fait aussi froid\ c'est fin comment on fait pour manger genre local et de saison si y a pas de légumes (*rire*) local et de saison\

— Dans une **classification**, un **terme générique** est un terme désignant un **genre** admettant plusieurs **espèces** (sous-genres).

En linguistique, le terme général (*chien*) est dit **hyperonyme** de plusieurs termes *particuliers* (*Labradors, caniches...*), qui sont ses **hyponymes**. **Hyperonyme et hyponymes sont dans la relation genre / espèce**. Parler de bouledogue est *plus précis* que parler simplement de chien ; parler de chien est *plus général* que parler de bouledogue.

Un terme générique n'est pas un terme collectif. Un terme collectif est un substantif comme *ensemble, tas, groupe, troupeau, équipe, collection...* Ces noms renvoient au singulier à un ensemble d'objets ou d'individus pris comme une totalité relativement stable. Le substantif collectif au pluriel renvoie à plusieurs ensembles distincts de ce type.

Un terme générique n'est pas un terme ambigu ; le mot *chien* n'est pas ambigu entre les différents noms d'espèces de chien.

Un terme générique n'est pas un terme flou ou obscur. Il peut être *précisé* par le nom d'une des espèces ou sous-espèces qu'il couvre. Il apporte une information dont la valeur est relative aux besoins de l'échange.

Extension et intension — *L'extension* d'un terme est l'ensemble des individus auxquels peut renvoyer ce terme, **V. Définition (1)**. Comme un genre réunit plusieurs espèces, le terme générique a forcément une extension *plus grande* que celle de chacune de ses espèces. Du point de vue langagier, *l'intension* d'un terme correspond au *sens* de ce terme, à sa *définition*. Du point de vue cognitif, l'intension d'un terme est le *concept* associé à ce terme. On voit qu'**extension et intension varient en sens contraire** : ce qu'on gagne en extension, on le perd en intension, et inversement.

— Lorsqu'on passe de *bouledogue* à *chien*, l'extension augmente et l'intension diminue : on perd ou on néglige les caractéristiques spécifiques du bouledogue ; elles ne sont plus pertinentes.

— Lorsqu'on passe de *chien* à *bouledogue*, l'intension augmente, et l'extension diminue : il y a moins de bouledogues que de chiens.

Cette opposition extension/intension est essentielle lorsqu'on évalue la pertinence d'une intervention par rapport à l'objet de la discussion.

2. Argument du genre

L'argumentation du genre applique à un être les propriétés qui caractérisent la catégorie d'êtres à laquelle il se rattache. Il est parfois désigné par son nom latin : argument *ejusdem generis*, de *genus*, "genre" et *idem* "identique".

Au sens strict, il transfère sur un individu **les propriétés et devoirs attachés au genre** dont relève son *espèce*. Au sens large, il attache à un individu les caractères de la *catégorie* à laquelle il appartient, V. [Classification](#) ; [Catégorisation](#) ; [Définition](#) ; [Règle de justice](#) ; [A pari](#) ; [A contrario](#).

En particulier, *genre* peut être pris au sens qu'il a pour les "*études de genre*" qui étudient « les relations et les corrélations entre le sexe physiologique et le genre sexuel » (Wikipedia, *Gender studies*, 20-09-2013). On peut appeler *l'argument du genre* l'argumentation qui fonde une conclusion sur un argument spécifiant le genre (*gender*) de la personne considérée : "*tu es un garçon, joue donc un peu à la poupée !*".

Cette argumentation est simplement une application au cas particulier du *genre* ("gender") de l'argumentation par catégorisation - définition. N'importe quelle argumentation fondée sur la catégorie **X** peut ainsi s'appeler "argument de **X**" : "*Vous êtes professeur de mathématiques, vous devez être capable de calculer !*".

3. Clause d'extension au genre

La clause généralisante "*et les choses du même genre*" permet d'étendre à tous les êtres d'une même catégorie une disposition explicitement prise à propos de certains êtres prototypiques de la catégorie et explicitement énumérés. Le texte a la forme : "*cette disposition concerne les a, les b, les c, et tous les êtres du même genre*", par exemple "... *les voitures, les motos, et tous les moyens de transport*". *Genre* a ici le sens de *catégorie*.

Soit un être **x** ne figurant pas dans l'énumération ; s'il est possible de considérer que **x** appartient à la catégorie définie par l'énumération, alors, la clause "*et tous les êtres du même genre*" permet d'étendre à **x** la disposition concernant les **a**, les **b** et les **c**. Elle montre que les êtres cités (les **a**, les **b** et les **c**) sont là non seulement pour eux-mêmes, mais aussi en tant que prototypes sur lesquels est construite la catégorie, V. [Analogie catégorielle](#).

À la différence de la clause explicite d'extension au genre, la particule *etc.* ouvre la liste sur de nouveaux individus, mais ne donne pas de catégorisation claire.

L'existence d'une telle provision générique permet l'application de la règle de justice ainsi que des argumentations *a pari* et *a contrario*.

On doit payer l'impôt sur les poules, et les oies, *et les autres animaux de basse-cour*.
Conclusion : donc sur les canards et les lapins.

Les poules et les oies sont mentionnées seulement comme exemples prototypiques de la catégorie "animaux de basse-cour". On peut discuter si un paon est un animal de basse-cour. *A contrario*, l'absence de provision générique limite l'application de la mesure aux êtres explicitement cités :

On doit payer l'impôt sur les poules et les oies.
Conclusion : Donc même pas sur les canards.

À moins que l'on n'invoque l'intention du législateur.

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique *ou de toute autre opinion*, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance *ou de toute autre situation*.

Déclaration universelle des droits de l'homme, Art. 2, § 1 [\[1\]](#)

Cette clause extensive se trouve dans les notices d'utilisation précisant le bon usage d'un objet ; le fabricant se prémunit contre de possibles actions en justice :

Barbecue fixe en béton — Attention ! Ne pas utiliser d'alcool, d'essence *ou autre liquide analogue* pour allumer ou réactiver le feu. (Étiquette collée sur un barbecue)

V. [Topique juridique](#).

[\[1\]](http://www.un.org/fr/documents/udhr/) <http://www.un.org/fr/documents/udhr/>], (20-09-2013)

Christian Plantin

**Dictionnaire de l'argumentation
2025**

H-I-J

Homonymie

-

Justification & Délibération

H	Erreur ! Signet non défini.
HOMONYMIE	3
I	Erreur ! Signet non défini.
Arg. sur l'IGNORANCE	5
IGNORANCE DE LA RÉFUTATION, IGNORATIO ELENCHI ► PERTINENCE.....	9
IMITATION – PARANGON – MODÈLE ► EXEMPLE.....	9
Sens INDÉTERMINÉ – VAGUE – FLOU	9
INDICATEUR ►CONNECTEURS ARGUMENTATIFS.....	13
INDICE.....	13
Stratégies d'INDIRECTION.....	16
INDUCTION	18
INFÉRENCE	21
Arg. de l'INTENTION DU LÉGISLATEUR.....	25
INTERACTION – DIALOGUE – POLYPHONIE – INTERTEXTUALITÉ	26
Argumentation fondée sur l'INTERPRÉTATION	30
INTERPRÉTATION, EXÉGÈSE, HERMÉNEUTIQUE	34
Arg. de l'INTITULÉ <i>ou</i> A RUBRICA.....	37
Argument de l'INUTILITÉ d'un article de loi	38
<i>Inventio</i> , INVENTION - La collecte des arguments.....	40
IRONIE.....	47
J	Erreur ! Signet non défini.
Arg. du JUSTE MILIEU	50
Règle de JUSTICE	52
JUSTIFICATION - DÉLIBÉRATION	54

H

HOMONYMIE

Deux signes sont *homonymes* lorsqu'ils ont le même signifiant et des signifiés totalement différents.

En français, le signifiant *bac* correspond à trois mots homonymes (1. Récipient ; 2. Bateau ; 3. Baccalauréat) et à divers acronymes (BAC, Brigade Anti-Criminelle, etc). Ces homonymes sont homographes (même graphie) et homophones. Certains homonymes sont homographes sans être homophones, par exemple, *couvent*, “maison d’une communauté religieuse” et *couvent*, “3^e personne du pluriel du verbe *couver*”.

1. Sophismes d’homonymie

Le dialogue de Platon, l’*Euthydème*, fournit un exemple de la *pratique sophistique* utilisant l’homonymie. Euthydème le sophiste, personnage éponyme de ce dialogue, démontre successivement les propositions contradictoires : « ce sont les savants qui apprennent » / « ce sont les ignorants qui apprennent » (*Euth.*, V, 275c-276c ; p. 114). Les auditeurs, particulièrement le jeune Clinias, en restent tout abasourdis.

Comme l’explique Socrate, « le même mot s’applique à des gens qui sont dans des conditions opposées, à celui qui sait comme à celui qui ne sait pas » (*ibid.*, p.111) : le maître *apprend* à l’élève alors que l’élève *apprend du maître*. *Louer* est lexicalement homonyme entre *louer*, “louange” et *louer*, “location”. Il l’est aussi syntaxiquement, selon la distribution des actants, locataire **L** et propriétaire **P** : **L loue** à **P** comme **P loue** à **L**. *Être l’hôte de*, *apprendre* fonctionnent de la même manière.

Comme *vendre / acheter*, *louer* et *apprendre* sont des *corrélatifs*.
Apprendre et *louer* sont des *corrélatifs* homonymes.

Le *sophisme* n’est pas destiné à *persuader* du faux, mais à déstabiliser les certitudes naïves. Par ce **choc** salutaire, leur public prend conscience de l’opacité et de la forme propre du langage.

2. Paralogisme d’homonymie

La fallacie d'homonymie est une fallacie d'ambiguïté, liée au discours, [V. Fallacieux: Aristote](#). Dans la théorie du raisonnement syllogistique, **un syllogisme fallacieux par homonymie** n'est pas à trois mais à quatre termes, l'un des termes étant pris dans deux sens différents. Le langage scientifique proscrit les glissements homonymiques et demande que l'on n'utilise que des termes définis de manière univoque et stabilisés dans leur signification et leur syntaxe. Dans le raisonnement naturel, le sens des termes se construit et se recompose au fil du discours, [V. Objet de discours](#).

D'une façon générale, on a affaire à une question d'homonymie **lorsqu'un terme a changé de sens d'une étape à l'autre du raisonnement, et, plus largement, de la discussion**, quelle que soit la forme de ce changement de sens, par homonymie ou parce qu'il est pris dans son sens propre puis dans un sens figuré.

C'est ainsi que la discussion sur le *crédit à accorder à une personne* peut hésiter entre la fixation du *montant d'un prêt* et la *confiance* en cette personne. On dit qu'en allemand, la discussion économique de la *dette financière* reste liée à la discussion de la *faute morale*, le même signifiant, *Schuld*, ayant ces deux significations. [\[1\]](#)

La stratégie de [distinguo](#) permet de réfuter un discours jouant sur l'homonymie.

Arg. sur l'IGNORANCE

Le locuteur L1 avance une conclusion C sur la base d'un argument A. Son adversaire L2 refuse d'admettre cet argument (on suppose qu'il est incapable de le réfuter en bonne et due forme), et rejette la conclusion C. À part cela, L2 ne propose rien : on comprend : pas de meilleur argument pour C, ni d'argument pour une autre position C' ; dans ces conditions, L1 somme L2 de se rallier à ses positions, alors que L2 souhaite manifestement rester agnostique. Locke déclare que l'argument de L1 est fallacieux, mais Leibniz est plus prudent.

1. Argumentation par l'ignorance et légitimité du doute

L'argumentation par l'ignorance [1] est définie par Locke comme une des quatre formes fondamentales d'argumentation, [V. Typologies modernes](#) :

Un second moyen dont les hommes se servent pour porter et forcer, pour ainsi dire, les autres à soumettre leur jugement aux décisions qu'ils ont prononcées eux-mêmes sur l'opinion dont on dispute, c'est d'exiger de leur adversaire qu'il admette la preuve qu'ils mettent en avant, ou qu'il en assigne une meilleure. C'est ce que j'appelle un argument *ad ignorantiam*. ([1690], p. 573)

Cette stratégie est déclarée fallacieuse par Locke. La situation où L1 s'appuie sur l'ignorance de L2 peut être schématisée par le dialogue suivant :

- L1₁ : C, puisque A.
L2₁ : Je n'admets pas que A soit une preuve de C, A est un mauvais argument. D'ailleurs, je n'admets pas C.
L1₂ : As-tu quelque raison qui te permette de conclure à quelque chose de différent de C ? As-tu de bonnes raisons de rejeter A comme preuve de C ?
L2₂ : Non
L1₃ : Alors tu dois admettre ma propre preuve et ma conclusion.

(i) Premier tour, L1 propose une conclusion justifiée.

(ii) Deuxième tour, L2 refuse de ratifier l'argumentation de L1. L2 semble n'avoir que sa conviction intérieure à opposer à L1, sans qu'il juge bon de lui donner un contenu quelconque.

(iii) Troisième tour, L1 demande à L2 d'exposer les raisons de son doute. Il est parfaitement dans son droit de le faire, en vertu du principe conversationnel qui demande qu'une suite non préférée soit accompagnée d'arguments. L2 pourrait répondre :

- En présentant des objections contre C ou en réfutant l'argument A en faveur de C.
- En construisant un contre-discours apportant une « meilleure preuve ». Comme le texte ne dit pas pour quelle conclusion, on peut donc supposer les deux cas suivants selon que la preuve souhaitée devrait 1/ conclure à quelque chose de différent de C, mais toujours pertinent pour la discussion, ou bien 2/ apporter « une meilleure preuve » pour C.

(iv) Au quatrième tour, L2 s'avoue incapable de quoi que ce soit.

(v) Au cinquième tour, L1 peut :

- Se résigner au refus de ratifier de L1, tout en maintenant son argumentation :
D'accord, ce n'est pas un très bon argument, mais il est tout de même intéressant et c'est le seul que nous ayons trouvé.

— Sommer L2 d'accepter son argumentation : c'est ce qui constitue, d'après Locke, une fallacie d'argumentation par l'ignorance : *“puisque tu n'as rien à dire contre mon argumentation, tu dois admettre ma conclusion”*.

L1 prétend donc imposer sa conclusion pour deux raisons, d'une part son propre argument et d'autre part l'incapacité de L2 à défendre une autre conclusion.

Si Locke rejette les prétentions de L1 à l'étape (v), c'est qu'il considère comme légitime pour L2 de ne pas admettre une conclusion alors même qu'elle est argumentée et qu'il n'a au fond rien à lui opposer. Locke légitime ici le refus de se soumettre à l'argumentation, même bonne, alors que ce refus n'est fondé sur rien, sinon la seule intime conviction, ou une clause de conscience.

1. 1 *Ad ignorantiam* et présomption

À propos de cette analyse, Leibniz observe que « [l'argument *ad ignorantiam*] est bon dans les cas à présomption, où il est raisonnable de se tenir à une opinion jusqu'à ce que le contraire se prouve » ([1765], p. 437) ; *présomption* a ici le sens de “charge de la preuve”. La prétention de L1 est peut-être excessive et fallacieuse, néanmoins son argumentation crée ou reprend une préférence dans le champ concerné, et, en pratique, on peut s'y tenir jusqu'à ce qu'autre chose ait été prouvée.

L'argumentation par l'ignorance est un raisonnement “faute de mieux”, “en l'absence d'alternative”, qui prend une couleur différente lorsqu'il s'agit non plus de vérité et de savoir, mais de décision et d'action, possiblement urgente :

- L1₁ : *Moi, je propose 1) que nous prenions telle et telle disposition ; 2) que, dans ce cadre, nous explorions telle et telle hypothèse ; maintenant, à vous la parole.*
- L2 : *... [silence]*
- L1₂ : *Vous ne dites rien ? Qui ne dit mot consent :*
1) *En l'absence de contradiction, ma proposition est adoptée.*
2) *En l'absence d'autre hypothèse, mon hypothèse sera adoptée comme hypothèse de travail.*

Il est difficile de trouver quoi que ce soit à redire aux conclusions de L1. Il n'a pas dit que sa proposition était la seule valable, ni que son hypothèse devrait être tenue pour vraie. Il a mis son poids sur cette hypothèse, comme précédemment L1

1.2 Ignorance et tiers exclu

L'argument par l'ignorance est également défini, hors de toute considération sur la qualité de l'argument, comme une application illégitime du tiers exclu :

La proposition **P** est vraie puisque tu es incapable de prouver qu'elle est fausse.

Le seul argument en faveur de **P** est ici l'ignorance de l'interlocuteur. Si on considère que "**on n'a pas prouvé que non P**", est équivalent à "**non-(non-P)**" on conclut que **P**, par application du principe du tiers exclu.

Mais les deux *non-* ne sont pas de même nature : "**non-P** n'est pas prouvée" ne veut pas dire "**non P** est faux" ; il y a confusion entre ce qui est vrai (ordre de l'aléthique) et ce qui est connaissable (ordre de l'épistémique), V. [Absurde](#).

2. Argumentation par l'ignorance, Présomption d'innocence, Principe de précaution

2.1 Présomption d'innocence

Admettre **P** en l'absence de preuve de **non P** est une décision qui revient à l'institution habilitée à discuter et à décider dans le domaine concerné.

Dans le domaine judiciaire, *la présomption d'innocence* fait porter la charge de la preuve sur l'accusation, et fait bénéficier l'accusé de l'absence de preuve positive.

Vous devez prouver ma culpabilité.

Je suis innocent puisque vous êtes incapables de prouver que je suis coupable.

La *présomption de culpabilité* dirait que :

Tu dois prouver ton innocence.

Tu es coupable puisque tu es incapable de prouver ton innocence.

2.2 Principe de précaution

Dans le débat sur la toxicité de nouveaux produits, où il s'agit également de gérer des savoirs insuffisants. Le *principe de précaution* demande qu'on soit vigilant sur l'usage, il consiste en une demande de vigilance sur les preuves qui peuvent apparaître :

Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

Charte de l'environnement 2004, Art. 5^[1]

Pour réfuter le principe de précaution, on le radicalise sous la forme d'une *présomption de toxicité* : "tout produit est présumé toxique jusqu'à ce qu'on ait prouvé son innocuité".

Mais ce rejet du principe de précaution équivaut lui même à une *présomption d'innocuité* :

Il est possible que le produit ait des effets toxiques, mais ce n'est pas prouvé.

Tout produit est présumé non-toxique jusqu'à ce qu'on ait prouvé sa toxicité.

Donc il n'a pas d'effets toxiques. Son usage est autorisé.

3. Ignorance et argument du silence, V. [Silence](#)

[1] [Lat. arg. ad ignorantiam, de ignorantia](#), "[ignorance](#)"; [ang. arg. from ignorance](#).

[2] <http://www.legifrance.gouv.fr/ Droit-francais/Constitution/Charte-de-l-environnement-de-2004>] (20 -09-2013.

Sens INDÉTERMINÉ – VAGUE – FLOU

1. Variétés de l'indétermination du sens

Les langages logiques, formels et scientifiques se distinguent du langage naturel par leur **unicité**. À chaque chaîne signifiante (terme ou expression), simple ou complexe, correspond une référence unique, et une seule *une signification* ; ces langages n'admettent pas l'interprétation.

De telles chaînes ne connaissent ni le *vide* de sens (le *non-sens*), ni l'*obscurité*, ni le *flou* (le vague), ni la *multiplicité* des sens (ambiguïté), ni les *variations* de sens dans un discours comme dans un domaine.

Dans le langage ordinaire, l'interprétabilité des chaînes signifiantes n'est pas garantie. Une chaîne signifiante peut être :

— **Vide de sens**, ou ininterprétable (non-sens) : “abo rolo”

Dans le cas le plus général, il est impossible d'attribuer au segment linguistique un sens quelconque. On ne lui trouve pas de paraphrase satisfaisante (acceptable dans ce contexte). Le texte est totalement obscur, il pose un défi interprétatif, il est inexploitable par le récepteur, qui peut éventuellement se rabattre sur des associations, libres ou savantes, fondées sur le signifiant de la chaîne linguistique considérée.

— **Obscure**. La chaîne signifiante est formée de mots ou de quasi-mots. Il est difficile de lui attacher la moindre interprétation : *Prophéties* de Nostradamus.

Un texte **énigmatique** n'est pas un texte obscur, dans la mesure où on suppose que l'énigme a une clé, qui peut éventuellement être trouvée au terme d'un cheminement interprétatif.

La coexistence dans un même discours d'*orientations* incompatibles est une cause majeure d'obscurité pragmatique.

— **Floue ou vague**. Il est possible d'attacher à la même chaîne signifiante plusieurs interprétations également douteuses et discutables.

On parle de flou et de **vague** à propos de phénomènes limites qui apparaissent particulièrement à propos de la catégorisation et de la définition.

Le vague du discours peut être également lié aux questions de *généralisation* et de *particularisation*.

— **Ambiguë**. Une chaîne signifiante est ambiguë si on peut lui associer plusieurs interprétations nettes, stables, distinctes et incompatibles. L'interprétation hésite entre deux ou plusieurs sens possibles pour le même segment. Le contexte peut faire disparaître cette ambiguïté.

— **Instable.** Le sens d'une même chaîne peut varier ou s'obscurcir, dans un même discours, V. [Objet de discours](#).

Globalement, ces cinq caractéristiques — *non-sens, obscurité, flou, ambiguïté, instabilité* — opposent le langage scientifique, qui est le prototype du langage transparent, au langage naturel qui comporte nécessairement une part d'opacité.

Si l'on définit l'activité de raisonnement à partir du raisonnement logico-scientifique, alors **l'incertitude du sens** dans le discours ordinaire fait apparaître le langage naturel comme un mauvais milieu particulièrement peu favorable au développement du raisonnement.

2. Exploitation argumentative de l'incertitude sémantique

Le sens d'un discours est le produit d'une activité rhétorique *d'expression* et d'une activité herméneutique *d'interprétation*. Le sentiment d'incertitude du sens, peut avoir sa source dans l'incertitude de l'expression ou dans celle de l'interprétation.

Ce sentiment d'indétermination se matérialise par un *jugement* porté par le récepteur. Comme le jugement de clarté, il peut varier avec les récepteurs.

Dans le cas de discours argumentatifs, le jugement d'incertitude porté sur un discours sert à le [réfuter](#). Le discours cible est invalidé sur le plan logique et rejeté sur le plan interactionnel, V. [Destruction du discours](#). On lui dénie toute pertinence pour l'échange en cours. Comme tous les jugements, le jugement d'incertitude demande donc à être justifié.

Dans certains genres de discours et d'interaction, le sentiment d'incertitude peut être vu, à juste titre, comme une richesse stimulant l'interprétation. Ces discours exploitent positivement ce que le discours argumentatif rejette comme fallacieux.

L'interprétation d'un discours tient compte du genre et du type d'échange dans lesquels entre ce discours, et avant tout de son contexte immédiat, de l'échange auquel il apporte une contribution. On peut **réfuter une accusation d'indétermination** en montrant que l'indétermination est levée par la prise en compte d'un ou plusieurs de ces éléments.

Le dialogue collaboratif joue un rôle essentiel dans la levée de l'indétermination ou de la sous-détermination, lorsque le discours n'atteint pas le niveau de pertinence requis par l'échange.

3. Flou

3.1 Le mot *flou*

Flou se dit d'un style artistique (dessin, gravure, peinture, sculpture, photographie) où les traits et les coloris sont "légers, estompés, adoucis, indécis, dégradés" (d'après TLFi, *Flou*). Jugé du point de vue d'une esthétique classique, ce caractère flou est vu comme un « manque de vigueur, de netteté » et interprété comme une insuffisance technique. L'expression "flou artistique" renvoie à l'usage calculé du flou dans un but esthétique, ou dans une tentative de dissimuler des insuffisances de tous ordres. De façon analogue, un discours flou est suspecté de dissimuler des intentions cachées.

Le *flou* s'oppose au *net*. La perception des objets est *nette* si ses contours se détachent de leur environnement, et si on peut observer les détails. Elle est *floue* si la forme des objets n'est pas perceptible. De façon analogue, le *flou* brouille les frontières entre les [catégories](#), efface leurs différences, mettant ainsi en continuité des catégories distinctes.

Flou et *vague* se définissent réciproquement, et s'opposent également au *clair*, au *net* et au *distinct*. Ils ont la même orientation négative.

3.2 Frontières inter-catégorielles et chevauchement des catégories

L'appartenance à une catégorie peut être définie en référence à un ensemble d'êtres appartenant typiquement à la catégorie. On doit alors distinguer, à la périphérie de la **zone nette** qui rassemble les éléments courants de la catégorie autour de ses représentants prototypiques, **une zone de plus en plus floue**. Cette zone est peuplée de cas-limites, constitués par les objets qui appartiennent de moins en moins à la catégorie, et qui relèvent plutôt d'autres catégories.

Les arguments *a pari*, *a contrario* et *par les contraires* jouent sur les phénomènes de continuité / discontinuité des catégories, en privilégiant le rattachement d'un être à telle catégorie ou à telle autre. Cette zone frontière est une zone de discussion.

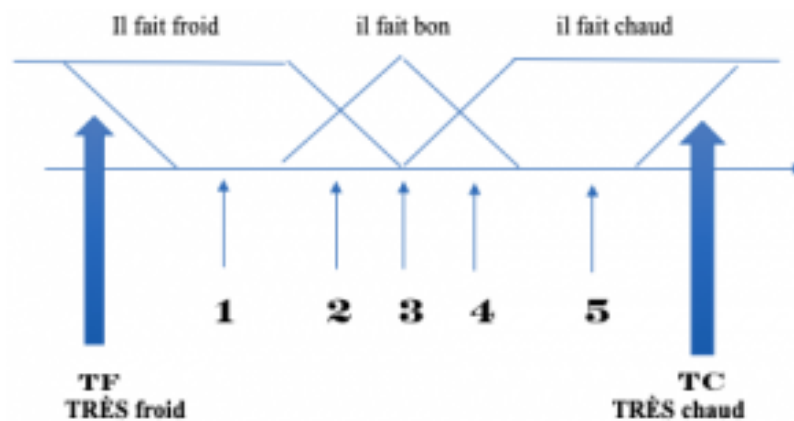
— Le flou comme zone ouverte à la discussion

Peirce (1902) définit le mot anglais *vague* en relation avec les variations de jugement des locuteurs.

Vague (in logic) [Lat, *vagus*, rambling, indefinite]: Ger. *unbestimmt* ; Fr. *vague* ; Ital. *vago*. Indeterminate in intention.

A proposition is vague when there are states of things concerning which it is intrinsically uncertain whether, had they been contemplated by the speaker, he would have regarded them as excluded or allowed by the proposition. By intrinsically uncertain we mean not uncertain in consequence of any ignorance of the interpreter, but **because the speaker's habits of language were indeterminate; so that one day he would regard the proposition as excluding, another as admitting, those states of things**. Yet this must be understood to have reference to what might be *deduced* from a perfect knowledge of his state of mind; for it is precisely because these questions never did, or did not frequently, present themselves that his habit remained indeterminate.

— **La logique floue** (*fuzzy logic*) formalise la notion de flou comme zone frontière où fusionnent deux zones sur une échelle graduée. Par exemple, sur [l'échelle](#) des températures, la zone "il fait bon" chevauche les zones "il fait froid" et "il fait chaud".



D'après Quiroga 1994, p. 9 ; nous avons introduit la numérotation des zones.

Ce que dit Peirce au sujet des zones *floues* comme *zones de variabilité des jugements individuels* s'applique au cas de l'échelle des températures. Peirce pose le problème dans le cadre de la psychologie individuelle où l'on pourrait avoir accès à « une connaissance parfaite de son état d'esprit. » Il considère que l'errance des jugements est liée au fait que les situations de flou sont « peu fréquentes », ce qui est discutable.

La situation peut être décrite non plus comme une variation du jugement individuel, mais comme une variation des jugements *interindividuels*, qui peuvent ouvrir, dans le cas des

températures, une discussion, pas forcément inoffensive sur le temps qu'il fait. Les zones floues sont des *zones argumentatives*.

Unanimité de jugement :	1 : <i>il fait froid</i>
	3 : <i>il fait bon</i>
	5 : <i>il fait chaud</i>
On en discute :	2 : <i>il fait froid / il fait bon</i>
	4 : <i>il fait bon / il fait chaud</i>

À l'intérieur de la zone correspondant aux lexèmes *froid* resp. *chaud*, l'intensifieur *très* définit deux sous-zones argumentatives auxquelles s'appliquent la même représentation :

On en	TF: il fait froid / il fait très froid
discute :	TC: il fait chaud / il fait très chaud

3. Vague, précis, pertinent

Une information peut être dite *floue*, *vague* ou *précise*. Selon le principe de quantité de Grice, la *pertinence* d'une information est relative à la conversation qu'elle alimente. Le principe de quantité demande que soit fournie exactement la quantité d'information nécessaire, ni plus ni moins (V. Principe de coopération). Trois amis voient passer une belle auto :

- L1** : Ça peut coûter combien, une belle auto comme ça ?
- L2** : Bien 50 000 euros
- L3** : 58225 euros hors taxe, plus les options

La réponse **L2** n'est ni floue, ni vague, mais suffisante, elle fournit un ordre de grandeur qui est parfaitement approprié au fil d'une conversation de bistrot. Si les participants ont des revenus très moyens, elle donne à la conversation une orientation claire :

Il faut tout de même être riche pour avoir une voiture comme ça.

La réponse **L3** est plus précise, mais le degré de précision est inutile pour cette conversation. Un acheteur avec un vendeur :

- L1** : Et ce modèle, il vaut combien ?
- L2** : Dans les 50 000 euros
- L3** : 58225 euros hors taxe, plus les options.

Les réponses de **L2** et **L3** ne viennent pas au même moment de l'interaction. La réponse de **L2** n'est pas floue, au sens où elle donne un ordre de grandeur parfaitement adapté alors que le client parcourt les allées de la salle d'exposition. En revanche, la réponse **L3** est seule adaptée au moment de signer la vente.

INDICE

L'indice (signe naturel) est une trace, une donnée constatable, liée à un état de chose hors d'atteinte directe. L'argumentation indiciaire conclut de la présence de l'indice à l'existence nécessaire ou probable de l'état de chose associé. Groupés en faisceaux convergents, les indices simplement probables peuvent devenir concluants.

Un *indice* [1] est une donnée perceptuelle directe, qu'on sait être matériellement liée, à un état de chose non accessible perceptuellement. Si je vois de la fumée (indice), je peux inférer qu'il y a du feu, en vertu des observations résumées par le principe "*il n'y a pas de fumée sans feu*".

L'indice permet parfois d'inférer de manière certaine à l'existence du phénomène global, parfois l'inférence est seulement par défaut.

Les liens entre le signe naturel présent et son référent absent peuvent être de types très divers :

- La première manifestation d'un phénomène : un soleil couchant rouge / un temps pluvieux demain
- Un vestige d'une activité passée : le reste / le repas
- Une trace : empreintes digitales, traces de pas, traces de pneus
- Une partie d'un tout : un cheveu / une personne
- Un effet à sa cause : être fatigué / avoir travaillé

En lui-même, l'indice est irréfutable. L'indice est un fait certain, et « nous tenons pour certain d'abord ce que perçoivent les sens, par exemple, ce que nous voyons, ce que nous entendons, tels les indices [*signa*]» (Quintilien, V, 10, 12).

On emploie parfois le mot **signe** au sens d'*indice*. Un *signe* est :

Une chose dont l'existence ou la production entraîne l'existence ou la production d'une autre chose, soit antérieure, soit postérieure. (Aristote, *P. A.*, II, 27)

Un **signe naturel** est très différent d'un **signe linguistique**, pour lequel le lien entre le signifiant et le signifié est social et arbitraire. Le signe naturel n'est pas une représentation symbolique du phénomène associé, ni un *analogon* global de la chose qu'il "représente", comme dans le cas de [la pensée analogique](#).

Argumentation indiciaire

La relation du signe naturel avec le phénomène qu'il révèle autorise des inférences ; l'argumentation fondée sur l'indice peut s'exprimer sous la forme d'un syllogisme. La majeure est un topos substantiel, c'est-à-dire un principe admis dans une communauté, qui exprime le lien de l'indice au phénomène ; la mineure affirme l'existence de l'indice, et la conclusion affirme l'existence du phénomène associé à cet indice.

La qualité de l'argumentation dépend de la nature du lien qu'elle exploite, **selon que le lien du signe au phénomène est nécessaire ou probable.**

La *probabilité* des signes naturels n'est pas la même chose que la *vraisemblance* des idées courantes majoritaires (*les riches méprisent les gens / les gens méprisent les riches*).

— **L'indice *concluant* (*tekmerion*)** est **nécessairement lié au phénomène**, l'association signe-phénomène correspond à une réalité empirique (non pas logique). L'indice a donc force de preuve. Il entre dans un syllogisme valide, dont la conclusion est certaine, comme dans l'argumentation suivante allant de l'effet à la cause :

Toute femme qui a du lait a enfanté (si **L**, alors **E**).
Cette femme a du lait, elle a donc enfanté.

Les empreintes digitales sont spécifiques de chaque individu
Vos empreintes digitales ont été relevées sur le volant de la voiture,
Vous avez pris le volant de la voiture.

Qui dit cicatrice, dit blessure. Comment avez-vous été blessé ?

Tes mains sentent la poudre, tu es un émeutier !

— **L'indice *probable*, ou *contingent* (*semeion*)**, est **un signe ambigu, qui peut être lié à plusieurs états de choses**. Le syllogisme associé n'est pas valide :

Les femmes qui ont enfanté sont pâles (si **E**, alors **P**).
Cette femme est pâle, elle a donc enfanté.

Une condition nécessaire est prise pour suffisante : on peut être pâle par complexion, ou parce qu'on est malade. L'indice n'apporte pas de preuve, mais peut orienter les recherches ou jeter la suspicion.

Typiquement, les indicateurs périphériques ne sont pas des signes nécessaires : “*il a un air coupable, donc il se sent coupable, donc il est coupable*”, V. [Circonstances](#).

Indice, symptôme, syndrome

La théorie des indices est liée à l'observation médicale : la rougeur est indice (signe, symptôme) de fièvre ; la souplesse de la peau est indice (signe) de l'âge. L'existence d'indices convergents justifie une accusation ou un diagnostic.

Les indices peuvent se constituer en faisceau convergent, constituant une argumentation à prémisses [liées](#), qui elle est concluante. Une zone du corps peut être *rouge*, parce qu'elle a été frottée ; *chaude*, suite à un début de coup de soleil ; *douloureuse* ou *enflée* parce qu'elle a subi un choc. Mais si elle est *à la fois* rouge, douloureuse, chaude et enflée (*rubor, dolor, calor, tumor*), c'est qu'il y a une inflammation.

Les signes médicaux qui se présentent de façon groupée constituent **un syndrome**, c'est-à-dire un groupe de signes et de symptômes qui apparaissent simultanément et caractérisent une anomalie ou une condition physique particulière.

Le syndrome de Widal [...] est un syndrome associant asthme, polyposse naso-sinusienne et intolérance à l'aspirine, aux anti-inflammatoires non stéroïdiens, ainsi qu'à certains colorants alimentaires (Wikipedia, *Syndrome de Widal*)

Ce regroupement de signes est à la base d'un raisonnement médical concluant à une action justifiée : si un patient souffre d'asthme et a un problème de polypes naso-sinusiens, il est probablement allergique à l'aspirine, il doit être testé dès que possible.

Indice et intentions dissimulées

Le raisonnement indiciare est également celui du militaire qui observe les actes et les mouvements de l'ennemi pour deviner ses intentions, sur la base d'un ensemble d'indices convergents.

Roland Dorgelès a eu « [le] singulier privilège de baptiser une guerre » : c'est lui qui le premier a appelé « drôle de guerre » la situation sur le front entre le 3 septembre 1939, date de la déclaration de guerre, et le 10 mai 1940, date de l'invasion de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg et de la France par l'Allemagne nazie. Son ouvrage, « La Drôle de guerre », est constitué d'une série de reportages effectués sur le front pendant cette période. En avril 1940, il est en Alsace, sur un poste d'observation.

De là-haut, on domine les lignes ennemies comme d'un balcon. [...] Le sergent qui ne les quitte pas des yeux, connaît maintenant leurs habitudes, sait d'où ils viennent et où ils vont. — Là, montre-t-il du doigt, ils creusent une sape. Regardez la terre remuée... Cette maison grise, ils l'ont certainement bétonnée. Vous remarquez l'embrasure ? Et ces tuiles déplacées ? Leurs travailleurs en ce moment s'occupent surtout par là. Ce matin, j'en ai compté soixante qui revenaient du chantier. Avec des lampes : donc ils piochent dessous. De l'aube à la nuit, nos guetteurs restent penchés sur la lunette.

Roland Dorgelès, *La drôle de guerre 1939-1940*.^[1]

Tout l'art de Sherlock Holmes réside dans l'observation, l'interprétation et la combinaison des indices, V. [Déduction](#). L'indice est une trace de l'action qui laisse inférer le *modus operandi*. Si les éclats de verre provenant de la fenêtre sont sur les tiroirs arrachés aux armoires et jetés dans la chambre, c'est qu'on a *d'abord* saccagé la chambre et qu'on a *ensuite* fracturé les vitres de l'extérieur, pour faire croire qu'on était entré par la fenêtre – alors qu'on est entré par la porte. Le coupable avait donc la clé. Quelles sont les personnes qui ont cette clé ?

Sciences des indices

L'exploitation des indices pour la reconstruction du scénario d'un crime, du déroulement d'une bataille, la reconstruction d'un squelette ou du tracé d'une ville est le fond des professions de détective, d'historien, de paléontologue et d'archéologue (Ginzburg 1999). Les conditions qui permettent d'inférer de l'existence d'un indice à celle d'un état de chose ou d'un être inaccessibles à l'observation directe définissent les techniques argumentatives spécialisées de ces différentes professions.

[1] Grec *semeion* σημεῖον, “signe ; marque ; preuve” ; *tekmérion* τεκμήριον “signe de reconnaissance, preuve”.
[2] Paris, Albin Michel, 1957, p. 9 ; p. 194.

Stratégies d'INDIRECTION

Utilisée pour contourner une censure : 1) Feindre de confirmer une position et la réfuter de fait ; (2) feindre de réfuter une position et la confirmer de fait.

Une réponse à une question argumentative peut être apportée directement ou indirectement. On adopte une **stratégie d'indirection** lorsqu'il peut être périlleux de dire ouvertement ce qu'il pense. Le paradoxe de la réfutation faible est un cas d'affirmation indirecte de la position que l'on combat en apparence. V. [Paradoxe de l'argumentation](#), §3 ; [Réfutation](#), §5.

Stratégies d'indirection dans l'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert (1751-1772)

Les « **articles détournés** » de l'*Encyclopédie* se jouent d'une censure d'ailleurs disposée à fermer les yeux. Cette stratégie d'indirection est explicitée par Condorcet, un des collaborateurs de L'*Encyclopédie*.

[L'*Encyclopédie*], « est un dépôt où ceux qui n'ont pas le temps de se former une idée d'après eux-mêmes, devaient aller chercher celles qu'avaient eues les hommes les plus éclairés et les plus célèbres ; dans lequel enfin des erreurs respectées seraient ou trahies par la faiblesse de leurs preuves ou ébranlées par le seul voisinage des vérités qui en sapent le fondement. (Condorcet, *Vie de Voltaire*. 1798 [1])

« **Trahies par la faiblesse de leurs preuves** » : Un argument faible pour **P** affaiblit **P** , et une réfutation faible d' une position renforce cette position

« **Ébranlées par le seul voisinage des vérités qui en sapent le fondement** » :

Les effets du mélange d'erreur et de vérité sont redoutables

— Un peu de vérité mélangé au mensonge fait passer le mensonge.

— Juxtaposée à une erreur , la vérité « ébranle » l'erreur traditionnelle, mais l'erreur nouvelle peut aussi bien ébranler la vérité scientifique. Quel que soit l'optimisme des Lumières, la vérité ne peut pas s'auto-certifier.

L'éditeur de Diderot, Jacques-André Naigeon, accompagne l'article de l'*Encyclopédie* [Mosaïque et chrétienne philosophie](#), rédigé par Diderot, de l'avertissement suivant à propos du contraste entre les termes « si mesurés, si respectueux » de l'article et « les principes philosophiques » de leur auteur.

Diderot n'avait donc pour ce qu'il appelle ici très pieusement les saintes écritures, qu'un respect apparent, et à proprement parler, de pure circonstance et il pensait même avec un savant théologal* dont les paroles sont remarquables, que toutes les religions ont cela, qu'elles sont étranges et horribles au sens commun : mais il écrivait sous le règne d'un tyran jaloux de son autorité à qui les prêtres répétaient sans cesse qu'il se rendrait d'autant plus puissant, qu'il saurait mieux faire respecter la religion, c'est-à-dire ses ministres. Il ne se dissimulait pas tout ce qu'il avait à craindre de ces apôtres du mensonge. ([2] P.. 411)

[Diderot] s'exprime avec la même circonspection dans tous les articles où il était à peu près sûr que ses ennemis iraient chercher curieusement** sa profession de foi mais dans d'autres articles détournés & dont les titres assez insignifiants semblent ne rien promettre de philosophique, il foule aux pieds ces mêmes préjugés religieux avec d'autant plus de mépris qu'il avait été forcé de les respecter ailleurs. ([2] p. 412-

413)

(*) professeur de théologie (**) avec grand soin

[1] Cité d'après les *Œuvres complètes de Voltaire*. Tome I. Paris, Ozanne, 1838, p. 27-28.

[2] Naigeon, [*Œuvres de Denis Diderot*](#). publiées, sur les manuscrits de l'auteur, par Jacques-André Naigeon. T. VI. Paris, Desray et Deterville, An VI - 1798 ; p. 411-413.

INDUCTION

L'induction est un procédé de généralisation fondé sur l'examen systématique d'un grand nombre de cas.

La méthode inductive appliquée **en histoire et en littérature** procède par enquêtes sur des cas concrets significatifs et les reprend dans des **synthèses** susceptibles d'être améliorées

L'induction est un des deux modes d'inférence classiques, V. Déduction. L'induction va du particulier au général, elle généralise à tous les cas des constatations faites sur un nombre restreint de cas. Si on ne dispose que d'un seul cas, on a affaire à un exemple, V. Généralisation.

Je plonge la main dans le sac et j'en retire un grain d'avoine. Je plonge une 2^e fois la main dans le sac, et j'en retire un 2^e grain d'avoine. ... Je plonge une 294^e fois la main dans le sac, et j'en retire un 294^e grain d'avoine.

Pour conclure avec certitude, il faudrait examiner grain à grain tout le volume restant ; mais cela prendrait beaucoup de temps. Je procède à un arbitrage entre le degré de certitude atteint et la durée de la tâche, en utilisant l'induction, je décide de gagner du temps et je conclus :

J'ai (certainement) affaire à un sac d'avoine.

La généralisation universelle et nécessaire (apodictique) est le produit de la déduction démonstrative. Elle est notée par une affirmation étendue à *tous les cas*.

L'article défini pluriel convient bien à la totalisation faite sur la base d'une expérience locale répétée : "*les consommateurs apprécient les tomates noires de Crimée*". L'affirmation portant sur *les X* admet des exceptions, "*mais moi je préfère les Green zebra*". Autrement dit, les est orienté vers *tous les*, sans être équivalent à *tous les*.

On réfute une conclusion obtenue par induction en montrant qu'elle procède d'une *généralisation hâtive*, reposant sur l'examen d'un nombre de cas insuffisants ; pour cela, on exhibe des exemplaires de la collection qui ne possèdent pas la propriété qui a été généralisée à partir des cas précédents.

Cette induction, que l'on pourrait appeler *induction catégorielle*, repose sur l'analogie catégorielle:

C'est par la production de cas individuels présentant une similitude que nous nous sentons autorisés à induire l'universel. (Aristote, *Top.* Brunschwig, I, 18, 10 ; p. 32),

Les grains tirés sont "analogues" au sens où, même s'ils sont plus ou moins beaux, ils appartiennent tous à la même catégorie "*être un grain d'avoine*".

1. Formes de l'induction

1.1 Induction complète

L'induction est par nature incomplète. L'induction est dite *complète* si on procède par inspection de chaque cas ; elle permet alors d'attribuer au groupe une propriété constatée empiriquement sur chacune de ses membres. Soit un hameau **H** composé des trois familles, **X**, **Y**, **Z** :

La famille **X** a une salle de bain. La famille **Y** a une salle de bain. La famille **Z** a une salle de bain

Conclusion : Les **H**-iens ont tous une salle de bain.

Les installations examinées sont analogues en ce qu'elles correspondent toutes aux critères définissant la salle de bain : une pièce isolée, avec un lavabo et une douche. L'induction complète

procède en *extension*, par examen exhaustif de chaque cas et totalise de façon certaine ; elle n'est pas toujours possible, non seulement pour des raisons matérielles (temps), mais parce qu'on n'a pas accès à tous les membres de la catégorie. C'est pourquoi on lui préfère l'induction de la partie représentative au tout.

1.2 Induction de la partie représentative au tout

L'induction permet d'inférer, en *intension*, une proposition portant sur le tout à partir du fait qu'on a constaté qu'elle était vraie sur une partie, qui peut être *quelconque* ou *représentative*. Si la partie examinée est quelconque et petite, les risques d'erreur sont grands. Ils se réduisent si la partie est représentative. Soit **E** un échantillon représentatif de la population **P**,

40% d'un échantillon représentatif des votants a déclaré avoir l'intention de voter pour Untel, donc Untel obtiendra 40% des votes le jour de l'élection.

Selon que l'échantillon est ou non réellement représentatif, que les gens ont ou non donné des réponses fantaisistes, et si rien de nouveau ne se produit, la conclusion varie du quasi certain au vaguement probable, V. [Composition](#).

1.3 Raisonnement par récurrence

En mathématique, le raisonnement par récurrence constitue **une forme d'induction qui permet de conclure de façon certaine** (Vax 1982, art. *Induction mathématique* ou *raisonnement par récurrence*). Il se pratique sur des domaines tels que l'arithmétique, où peut être définie une relation de succession. On montre que la propriété vaut pour **1** ; puis que si elle vaut pour un individu quelconque **i**, elle vaut pour son successeur **i + 1**. On en conclut qu'elle vaut pour tous les individus du domaine.

3. L'induction comme méthode positive de l'histoire littéraire

Le procédé inductif est typique de la méthode positive, en littérature comme en histoire. On ne peut dégager les lignes de force des événements et leurs causes générales qu'à partir d'études particulières en nombre suffisant, dont la synthèse suscitera de nouveaux travaux :

De ces travaux partiels, méthodiquement conduits, nous n'avons encore qu'un petit nombre et d'aucuns soutiendront peut-être, non sans pertinence, que le temps d'une étude d'ensemble n'est pas encore venu. On peut objecter pourtant qu'il n'est pas mauvais de faire le point, et qu'en signalant les questions à résoudre et en suggérant des solutions on a chance de susciter et d'orienter des recherches nouvelles.

Georges Lefebvre, *La grande peur de 1789*, 1932^[1]

En science historique de la littérature, on procède de même, par accumulation de témoignages.

2 Diffusion de l'irréligion dans la noblesse et le clergé

Cette diffusion est considérable dans la haute noblesse. Les témoignages généraux abondent : "L'athéisme, dit Lamothe-Langon, était universellement répandu dans ce que l'on appelait la haute société ; croire en Dieu devenait un ridicule dont on avait soin de se garder". Les mémoires de Ségur, ceux de Vaublanc, ceux de la marquise de la Tour du Pin confirment Lamothe-Langon. Chez Mme d'Hénin, la princesse de Poix, la duchesse de Biron, la princesse de Bouillon, dans les milieux d'officiers, on est, sinon athée, du moins déiste. La plupart des salons sont "philosophes" et des philosophes en sont le plus bel ornement. Non seulement

chez ceux ou celles qui font profession de philosophie, chez d'Holbach, Mme Helvétius, Mme Necker, Fanny de Beauharnais (où l'on voit Mably, Mercier, Cloots, Boissy d'Anglas) mais chez les grands seigneurs. Chez la duchesse d'Enville, on rencontre Turgot, Adam Smith, Arthur Young, Diderot, Condorcet ; chez le comte de Castellane, d'Alembert, Condorcet, Raynal. Dans les salons de la duchesse de Choiseul, de la maréchale de Luxembourg, de la duchesse de Grammont, de Mme de Montesson, de la comtesse de Tessé, de la comtesse de Ségur (sa mère), Ségur rencontre ou entend discuter Rousseau, Helvétius, Duclos, Voltaire, Diderot, Marmontel, Raynal, Mably. L'hôtel de la Rochefoucauld est le rendez-vous des grands seigneurs plus ou moins sceptiques et libéraux, Choiseul, Rohan, Maurepas, Beauvau, Castries, Chauvelin, Chabot qui s'y mêlent aux Turgot, d'Alembert, Barthélémy, Condorcet, Caraccioli, Guibert. Il faudrait en énumérer bien d'autres : salons de la duchesse d'Aiguillon "très entichée de la philosophie moderne, c'est-à-dire de matérialisme et d'athéisme", de Mme de Beauvau, du duc de Lévis, de Mme de Vernage, du comte de Choiseul-Gouffier, du vicomte de Noailles, du duc de Nivernais, du prince de Conti, etc.

Daniel Mornet, *Les origines intellectuelles de la révolution française. 1715-1787.* [1]

L'affirmation à justifier est : « la diffusion de l'irréligion est considérable dans la haute noblesse » ; elle est soutenue d'un témoignage explicite, accompagné de trois autres simplement évoqués. Suit une affirmation du même ordre, « la plupart des salons sont philosophes, et des philosophes en sont le plus bel ornement », soutenue par vingt-huit noms de philosophes. La lecture est ennuyeuse, mais le raisonnement irrésistible.

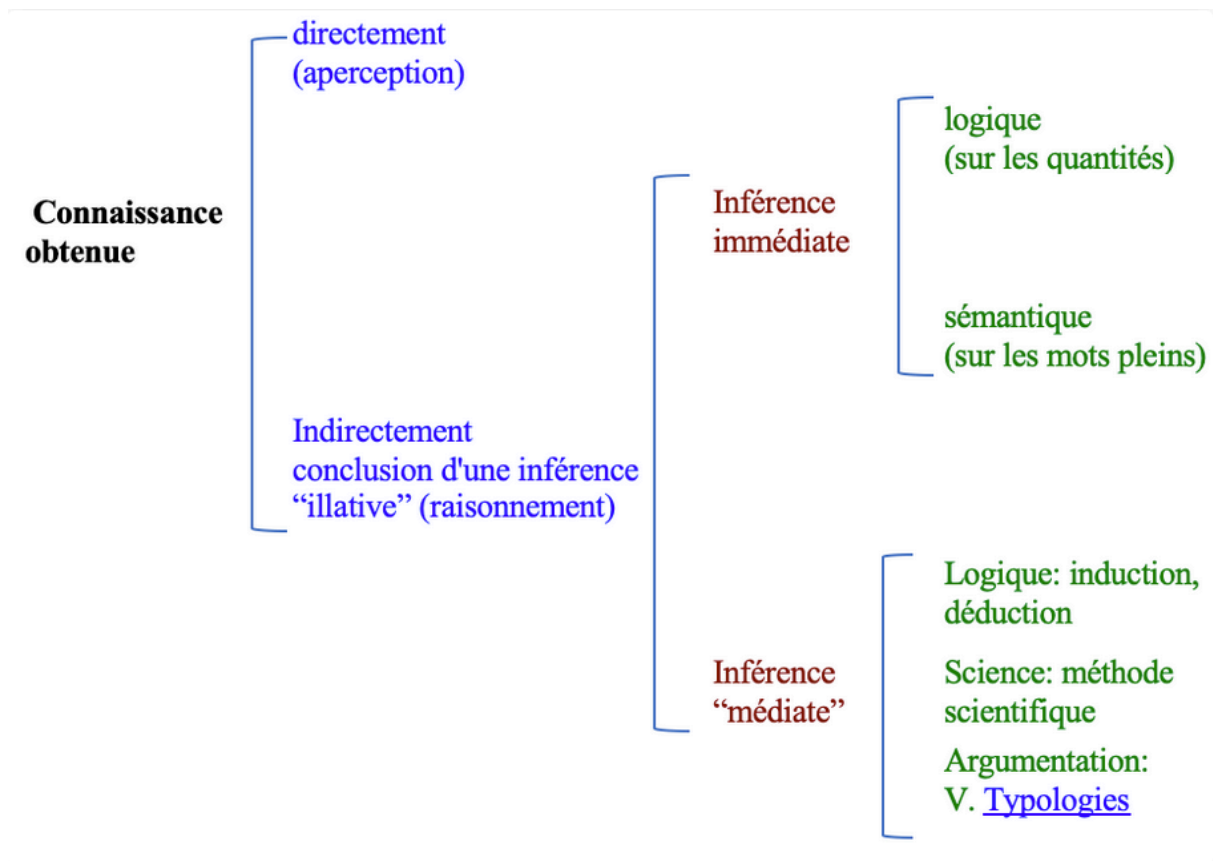
L'induction suppose une abondance qui n'a rien à voir ni avec l'*exagération* ni avec le *verbiage*.

[1] Paris, Armand Colin, p. 270-271.

INFÉRENCE

L'inférence est définie comme « la dérivation d'une proposition (la conclusion) à partir d'un ensemble d'autres propositions (les prémisses) » (Brody 1967, p.66-67). Elle permet d'établir une vérité nouvelle sur la base de vérités déjà connues (resp. une croyance nouvelle sur la base de croyances déjà **établies**).

L'argumentation est une forme *d'inférence*, et, comme telle, elle peut produire une connaissance. D'une façon générale, les connaissances proviennent de diverses sources par diverses opérations, qu'on peut présenter schématiquement de la manière suivante.



Cette présentation situe l'argumentation comme affirmation d'une connaissance par inférence. L'affirmation porteuse d'une connaissance est produite dans un discours composé :

— **D'un seul énoncé** : la connaissance est obtenue **directement**, c'est-à-dire sans intervention d'une inférence. Cette connaissance (dite *immédiate*) correspond à la certitude qui naît de l'évidence, V. [Évidence](#).

– **De deux énoncés** : la connaissance est exprimée dans un énoncé conclusion inféré *directement*, **par inférence immédiate**, d'un autre énoncé. C'est une inférence à prémisse unique, V. [Proposition](#).

L'inférence immédiate peut se faire sur la base des quantificateurs, (inférence immédiate logique), ou bien sur la base des mots pleins (inférence sémantique).

– **De trois (ou plus de trois) énoncés** : la connaissance est exprimée dans un énoncé conclusion inféré à partir de deux (ou de plus de deux) énoncés (prémises), l'un ayant la fonction de loi de passage, V. [Syllogisme](#) ; [Modèle de Toulmin](#).

L'inférence est "illative" (Peirce). Elle permet d'acquérir des connaissances nouvelles à partir de vérités déjà admises. Elle correspond à la problématique de la démonstration syllogistique comme à celle de l'argumentation qui est présentée comme sa "contrepartie" rhétorique.

2. Inférence logique

L'inférence proprement dite part de trois propositions. La logique traditionnelle distingue l'inférence déductive ou [déduction](#) et l'inférence inductive ou [induction](#) ; elle traite à la marge la question de l'[analogie](#).

On oppose traditionnellement la déduction à l'induction sur deux critères.

L'orientation particulier / général — L'inférence déductive et l'inférence inductive sont considérées comme deux processus complémentaires. L'induction va du moins général au plus général :

Ce Syldave est roux, donc les Syldaves sont roux.

alors que, la déduction irait du plus général au moins général :

Les hommes sont mortels, donc Socrate est mortel.

Mais la déduction syllogistique peut être généralisante :

Tous les chevaux sont des mammifères, tous les mammifères sont des vertébrés,
donc tous les chevaux sont des vertébrés.

Le degré de certitude — L'inférence déductive conclut de façon certaine et l'inférence inductive 'seulement de façon probable. qu'en conséquence, la déduction seule peut apporter un savoir scientifique substantiel (*science* étant pris au sens aristotélicien du terme).

3. Inférence argumentative

3.1 Théorie standard de l'argumentation

L'[enthymème](#) est la contrepartie rhétorique de l'inférence déductive et l'[exemple](#) la contrepartie de l'inférence inductive.

En argumentation, on considère que l'inférence de la donnée à la conclusion repose sur une loi de passage caractérisant un [type d'argument](#) et un mode de raisonnement.

La grande diversité de types d'arguments considérés comme des modes de raisonnement mêlant le substantiel et le formel s'oppose à l'unicité de l'inférence déductive.

3.2 Inférence et suite idéale

La théorie de l'argumentation dans la langue établit une opposition fondamentale entre *l'acte d'argumenter* et *l'acte d'inférer*. Par *l'acte d'argumenter*, le locuteur préforme les suites

qu'il va donner à son propre discours ; il prétend "enrégimenter" la parole de son interlocuteur, en la limitant à ces suites ; il trace une *suite idéale* à son propre discours. L'acte *d'inférer* prend appui sur un énoncé pour en calculer des conséquences indifférentes à la suite idéale (Ducrot 1980, p. 7-10).

Soit l'énoncé : *Cette fois, Pierre était presque à l'heure.*

— Suite idéale : *Excusez-le !*

— Suite inférée :

S'il était presque à l'heure cette fois, c'est qu'il était encore une fois en retard : punition renforcée !

Soit les énoncés :

1. Pierre *n'a pas lu tous* les romans de Balzac,
2. Il *a lu quelques* romans de Balzac

Suites idéales :

— Sur 1. : *Il ne pourra pas te donner les informations que tu cherches*

— Sur 2. : *Il pourra peut-être te donner l'information que tu cherches.*

Mais les locuteurs à qui l'on demande à qui ils s'adresseraient pour avoir l'information cherchée, à *celui qui n'a pas lu tous les romans* ou à *celui qui en a lu quelques-uns*, choisissent *celui qui ne les a pas lus tous* (Ducrot 1980, p. 7-11). Il y a donc intervention d'un calcul implicite. Par exemple, si on dit *qu'il ne les a pas lus tous*, c'est qu'il en a lu au moins *beaucoup* ; ou que la négation montre qu'on pourrait penser *qu'il les a lus tous*.

3.3 Inférence pragmatique

La notion d'inférence pragmatique est utilisée pour rendre compte de l'interprétation des énoncés dans le discours. Dans le dialogue :

L1 : — Qui avez-vous rencontré à ce dîner ?

L2 : — Paul, Pierre et Ginette

De la réponse de **L2**, **L1** infère que **L2** n'a rencontré aucune autre connaissance commune. Cette inférence se fait sur la base d'une loi de passage, qui correspond à la maxime de quantité (loi d'exhaustivité) de Grice. Si cette loi n'a pas été respectée, si Bruno, personne bien connue de **L1**, a rencontré **L2** à la soirée, alors **L2** a menti par omission, V. [Coopération](#).

3.4 Inférence immédiate analytique

Un énoncé analytique est un énoncé vrai "par définition", c'est-à-dire en fonction de son sens : "*un célibataire est une personne adulte non mariée*". Alors que l'inférence immédiate *logique* procède à partir des quantificateurs ou "*mots vides*", l'inférence immédiate *analytique* opère à partir du sens même des "*mots pleins*" de l'énoncé de base :

Il est célibataire, donc il n'est pas marié.

Dans des argumentations comme "*c'est notre devoir, nous devons donc le faire*", la proposition introduite par *donc* ("*nous devons le faire*") est tirée analytiquement de l'argument "*c'est notre devoir*". Si l'on peut parler ici de conclusion, c'est de conclusion "immédiate" qu'il

s'agit. Plus largement, l'inférence analytique est une inférence où la conclusion est inscrite dans l'argument, la conclusion développant seulement les contenus sémantiques de l'argument. Ainsi, à partir de "*Pierre a cessé de fumer*", je peux déduire que, dans le passé "*Pierre fumait*" : "*si tu dis que Pierre a cessé de fumer, tu affirmes que Pierre fumait autrefois*", V. [Présupposition](#).

3.5 Coexistence des formes d'inférence dans l'argumentation ordinaire

V. [Orientation](#)

Arg. de l'INTENTION DU LÉGISLATEUR

L'argument de l'intention du législateur est un principe d'interprétation qui prend en compte l'ensemble des conditions historiques de production de la loi, à côté ou en concurrence avec la lettre de la loi.

1. Intention du législateur

En droit, l'argumentation *de l'intention du législateur*, (ou *argument téléologique*), prend pour argument non pas la *lettre* de la loi, mais *l'intention* du législateur : dans quel type de situation se trouvait-il, quel type de problème envisageait-il et quelle solution entendait-il y apporter. Cette forme d'argumentation est reconnue comme pertinente, V. [Topique juridique](#).

2. Argument historique ; argument génétique ; argument psychologique

Ces buts peuvent être établis en exploitant les matériaux fournis par l'histoire de la loi en question : on parle alors d'*argument historique* ou d'*argument génétique*. Cette histoire est connue par les travaux préparatoires, les exposés des motifs de la loi, les débats auxquels son adoption a donné lieu, etc. Lorsqu'il s'appuie sur l'état antérieur de la législation, l'argument historique suppose que le législateur est conservateur et que les textes nouveaux s'inscrivent dans la tradition juridique (*présomption de continuité* du droit).

L'intention du législateur peut également être dégagée en référence à l'esprit de la loi : on parlera d'*argument psychologique* (Tarello, cité in Perelman 1979, p. 58).

3. Des principes généraux d'interprétation

Ces différents types d'argumentation fonctionnent pour toutes les normes ; on reconnaît la validité d'une argumentation appuyée non pas sur la lettre du règlement, mais sur l'intention de la personne ayant produit le règlement ou la norme.

Ils ont des correspondants hors du domaine juridique. Par exemple, dans le domaine philosophique ou littéraire, il est possible de légitimer une interprétation d'un texte en s'appuyant sur l'intention de l'auteur, elle-même fondée sur les *travaux préparatoires* et des données *historiques* (notes, manuscrits ; déclarations de l'auteur accompagnant son œuvre), ou sur des données *psychologiques* (l'esprit de l'œuvre ou de l'auteur tels que les comprend l'interprète).

L'argument de l'intention est considéré comme fallacieux par l'analyse structurale, qui prône une approche immanente du texte littéraire.

INTERACTION – DIALOGUE – POLYPHONIE – INTERTEXTUALITÉ

La conversation, le dialogue et l'interaction supposent prototypiquement le face à face, le langage oral, la présence des interlocuteurs (face à face ou à distance), et l'enchaînement continu de tours de parole relativement brefs à propos d'un thème développé par les participants. Le dialogue est orienté vers un thème précis et suppose une certaine distance entre les positions des locuteurs. Il suppose la prééminence du langagier dans une situation supposée égalitaire. L'interaction prend en compte les inégalités de statut des participants.

Goffman et Ducrot ont montré la pluralité des rôles qui interviennent aussi bien dans le format de production polyphonique de la parole que dans son format de réception. Selon la vision monolithique classique du locuteur, la rhétorique considère que l'argumentateur est la source de son discours, qu'il maîtrise et pilote à volonté. Selon le concept d'intertextualité, les discours préexistent aux locuteurs.

Les approches rhétoriques de l'argumentation sont fondées sur l'examen de données monologiques écrites. Les approches dialectiques prennent pour objet une forme de dialogue régi par un système de règles inspirées de celles définies par la dialectique ancienne ; ces dialogues spéciaux sont analysés sur des cas reconstruits par l'analyste. L'étude des dialogues formels reconstruit les lois logiques au moyen de dialogues normés, V. Logiques du dialogue.

Les approches interactionnelles de l'argumentation sont liées au développement des études d'interactions verbales (en français Kerbrat-Orecchioni 1990-1992-1994 ; Vion 1992 ; Traverso 2000). Elles sont apparues à partir des années 1980 aux États-Unis (Cox & Willard 1982 ; Jacobs et Jackson 1982 ; van Eemeren *et al.* 1987). L'argumentation est nécessairement biface, elle combine du monologique et de l'interactionnel, V. Argumentation: Définitions

Les questions argumentatives peuvent être discutées de façon pertinente sous une grande variété de formats, depuis le traité philosophique jusqu'au forum Internet en passant par la conversation à table.

1. Interaction, dialogue, dialogue argumentatif

La conversation, le dialogue et l'interaction supposent prototypiquement le face à face, le langage oral, la présence des interlocuteurs (face à face ou à distance), et l'enchaînement continu de tours de parole relativement brefs à propos d'un thème développé par les participants.

Le dialogue est orienté vers un thème précis et suppose une certaine distance entre les positions des locuteurs. Il est pratiqué d'abord entre humains, et, par extension, entre humains et animaux supérieurs, entre humains et machines.

Ce n'est pas forcément le cas pour l'interaction : les particules interagissent, elles ne dialoguent pas. On parle d'interactions verbales ou non verbales, mais difficilement d'un dialogue non verbal, seulement des aspects non verbaux d'un dialogue. On peut ne pas dialoguer, mais on ne peut pas ne pas interagir. Les organisations sociales interagissent nécessairement ; elles peuvent ouvrir un dialogue, peut-être précédé par des conversations informelles, afin de promouvoir leurs intérêts respectifs ou communs, ou de résoudre leurs différends.

La notion de dialogue suppose la prééminence du langagier dans une situation supposée égalitaire. La notion d'interaction prend en compte les inégalités de statut des participants. Elle met l'accent sur la coordination entre langage et autres formes d'action (collaboratives ou compétitives) se déroulant dans un environnement matériel complexe, incluant des tâches de manipulations d'objets.

On parle d'*interactions* de travail, et non pas de *dialogues* de travail ; le dialogue au travail évoque plutôt des discussions entre partenaires sociaux. Les *conversations* au travail excluent le travail. Les notions de dialogue argumentatif et d'interaction argumentative ne se recouvrent donc pas ; le dialogue est un cas particulier d'interaction.

La perspective interactionnelle a ouvert le champ de l'argumentation en situation de travail et d'acquisition de connaissances scientifiques, et l'a ainsi amené à se poser le problème de l'exercice de l'argumentation au cours d'activités pratiques matérielles, imposant la manipulation d'objets et de savoirs.

Le dialogue a une unité de propos, qui l'oppose à la conversation ordinaire, qui tend à se développer d'un thème à un autre. Le mot *dialogue* a une orientation positive quasi prescriptive : le dialogue est *bon, il faut* dialoguer ; les philosophies du dialogue ont une couleur humaniste marquée; les personnalités ouvertes au dialogue s'opposent aux *fondamentalistes, fermés* au dialogue. Entre deux parties, *dialoguer* signifie se concerter, et pratiquement "négocier" ; *rompre le dialogue* ouvre un espace à la violence. Comme en témoigne le titre de l'ouvrage de Tannen, *The argument culture : Moving from debate to dialogue* (1998), il est possible d'opposer le *débat* un peu vif — *argument* en anglais — au *dialogue*, et de voir un progrès dans le passage de l'un à l'autre.

2. Dialogal, dialogique, dialogisme

Les concepts de *dialogisme*, de *polyphonie* et d'*intertextualité* permettent d'appliquer les méthodes et les concepts issus de l'analyse des dialogues et des interactions aux discours monologiques et, plus généralement, aux textes écrits. Le discours monologique est défini comme un discours tenu par un seul locuteur, parlé ou écrit, éventuellement long et complexe.

Sur le mot *dialogue* sont formés les deux adjectifs, *dialogal* et *dialogique*.

— L'**adjectif dialogal** renvoie au *dialogue* authentique, quotidien, ou naturel, entre deux ou plusieurs participants, dans une situation de face à face.

— L'**adjectif dialogique** et le nom *dialogisme* s'utilisent pour désigner un ensemble de phénomènes correspondant à la mise en scène d'une situation de dialogue dans la parole d'un locuteur unique. Ce locuteur lie des contenus sémantiques à des sources constituant une gamme de voix auxquelles il peut s'identifier ou non.

En rhétorique, le *dialogisme* est une figure de rhétorique mettant en scène un dialogue dans un passage d'une œuvre littéraire ou philosophique. Mikhaïl Bakhtine a introduit les concepts de dialogisme et de polyphonie, pour décrire un arrangement fictionnel spécifique. Dans la perspective classique du roman du XIXe siècle, les personnages de la fiction sont pilotés par le narrateur ; leurs actes et discours sont cadrés en fonction de leur contribution à l'intrigue. Dans une disposition dialogique, **le narrateur est en retrait** ; les discours des personnages tendent à se développer de façon autonome par rapport aux exigences de l'intrigue qui en vient à se dissoudre. L'unité de l'œuvre est celle d'une polyphonie, elle tient aux rapports des voix entre elles.

Le dialogisme n'est pas réservé au discours monogéré. Dans une conversation, **il est courant qu'un tour de parole, forcément dialogal, soit également dialogique**. Dans un dialogue entre L0 et L1 il se peut que l'interlocuteur réel L1 (plan dialogal) ne cadre pas avec l'interlocuteur L'1 construit dans les divers tours de L0, V [Connecteurs argumentatifs](#). Ce hiatus se manifeste alors par divers ajustements et négociations entre les partenaires (Kerbrat-Orecchioni, 2000b). On peut utiliser le mot *dialogal* pour couvrir à la fois le dialogal proprement dit et le dialogique (polyphonique et intertextuel), afin de mettre l'accent sur un aspect fondamental de l'argumentation, celui d'articuler deux discours contradictoires, à l'oral comme à l'écrit.

3. Polyphonie

Les concepts bakhtiniens de dialogisme et de polyphonie permettent d'étendre la conception dialoguée de l'argumentation au discours monolocuteur.

En musique, une polyphonie est « la combinaison de plusieurs mélodies ou de parties musicales, chantées ou jouées en même temps », par opposition à une texture à une seule voix ou monophonique (Wikipédia, Polyphonie).

Le mot *polyphonie* peut être utilisé **métaphoriquement** pour désigner un ensemble de phénomènes correspondant globalement à la mise en scène monologique d'une situation de dialogue, par un seul *locuteur* (Ducrot, 1988) ou *animateur* (Goffman, 1981).

La théorie de la polyphonie conceptualise le discours monologique comme **un espace polyphonique**, articulant une série de voix clairement distinctes, chacune développant sa propre mélodie, c'est-à-dire exprimant un point de vue spécifique. À la différence de la citation directe qui mentionne la personne source, ces voix polyphoniques ne sont pas rapportées à des personnes.

Dans la théorie de la polyphonie, le “for intérieur” est vu comme un espace dialogique, où différents contenus sont attribués à différentes “voix” que le locuteur prend en considération et par rapport auxquelles il se situe pour s'aligner ou s'opposer à elles. L'activité du “locuteur polyphonique” est celle d'un “metteur en scène”, l'énoncé produit exposant le résultat de ses **identifications et distanciations**.

Ce concept d'identification est au cœur de la théorie de l'argumentation dans la langue. Il est totalement étranger au concept psychologique d'identification qui est discuté à propos de la question de la persuasion.

Le dialogue polyphonique est libéré des contraintes du face à face, mais il reste un discours biface, **articulant des positions opposées**. Par exemple, l'énoncé “*Pierre ne participera pas à la réunion*” met en scène deux voix, la première exprimant le contenu positif *Pierre participera à la réunion*, et une seconde rejetant la première : *Non !* Le locuteur s'identifie à la deuxième voix et se fait l'énonciateur de ce rejet, V. [Négation](#). L'analyse de la coordination **P, mais Q**, est menée dans le même cadre conceptuel.

Un même locuteur peut développer un discours à deux faces, mettant en scène deux voix, chacune articulant des arguments et des contre-arguments, comme dans une interaction argumentative. **Le dialogue argumentatif est alors intériorisé**, dans une confrontation intérieure libérée des contraintes liées à l'interaction face à face. C'est le cas au théâtre, lorsqu'un personnage s'engage dans un **monologue délibératif**. Le locuteur polyphonique parle d'une voix, puis d'une autre, opposée à la première, pour finalement rejeter telle option pour accepter l'autre, en s'identifiant à cette dernière voix.

Le concept de polyphonie n'est pas limité à l'analyse des monologues développés. Un tour de parole conversationnel, nécessairement dialogique, peut aussi être polyphonique, comme le montre l'utilisation de la négation. Les décalages possibles entre l'interlocuteur en tant que personne réelle et l'interlocuteur tel que le voit, le comprend et le fait parler son partenaire peuvent être analysés dans une perspective polyphonique.

Les deux adjectifs **dialogal et dialogique** font tous deux référence au dialogue. On peut utiliser *dialogique* pour couvrir les aspects polyphoniques et intertextuels du discours d'une part, et *dialogal* pour couvrir les phénomènes liés à l'interaction d'autre part. De toute façon, l'argumentation à part entière articule deux voix contestataires, c'est une activité dialogique.

4. Intertextualité

Selon la vision monolithique classique du locuteur, la rhétorique considère que l'argumentateur est la source de son discours, qu'il maîtrise et pilote à volonté. Selon le concept d'intertextualité,

les discours préexistent aux locuteurs, ils lui imposent leurs propres réalités et leur propre dynamique. Dans le cas de l'argumentation, ces rapports d'intertextualité sont spécifiquement pris en compte à travers la notion de [script](#) argumentatif,

Le concept d'intertextualité **rabaisse le rôle du locuteur**, qui ne vient qu'en second par rapport aux nappes textuelles dans lesquelles il baigne. Il est considéré comme une instance de coordination et de reformulation de discours déjà élaborés et affirmés ailleurs. Le locuteur n'est pas la source intellectuelle de ce qui est dit, mais simplement le vocalisateur plus ou moins conscient de formules et de contenus préexistants. Le discours n'est pas produit par le locuteur, mais le locuteur par le discours.

Appliquée à l'argumentation, cette vision du locuteur comme **machine à répéter et à reformuler arguments et points de vue hérités** est en totale opposition avec l'image classique d'un orateur créatif et "inventif". L'objet de l'étude de l'argumentation n'est plus seulement les productions concrètes de tel ou tel locuteur, mais la façon dont sa parole manifeste le script de la question qu'il aborde.

Argumentation fondée sur l'INTERPRÉTATION

Le fils a désobéi à l'ordre du père de laisser mourir son oncle. L'ordre ayant été donné, il ne restait au fils qu'à obéir. Mais le fils **argumente par interprétation de l'ordre donné par le père** : il estime que cet ordre n'était pas valide, et contraire à l'intention du père ; et qu'il a **obéi (à l'intention du père)**, tout en désobéissant à son discours. La stase d'interprétation ainsi provoquée correspond à l'opposition d'Austin entre langage constatif (c'est l'intention qui donne à l'ordre sa réalité) et langage performatif (c'est la formule qui crée l'ordre). La défense récuse l'accusation en produisant une interprétation des faits (l'ordre donné) qui innocente l'accusé, et devrait même lui valoir des éloges.

La notion d'interprétation renvoie :

- Au processus général de compréhension, V. [Interprétation, exégèse, herméneutique](#).
- En argumentation, on parle d'interprétation pour désigner :

1. Une forme de *question argumentative*.
2. Une figure de *reprise* d'un terme par un synonyme
3. Un schème d'argument de la famille des *mobiles et motifs*.

1. Question d'interprétation

Dans la théorie des [stases](#), l'interprétation correspond à un type de “question”, *l'état de cause légal*. Dans le cadre judiciaire, ou, plus largement, toutes les fois que le débat s'appuie sur une règle normative, il se pose une “question d'interprétation” lorsque les deux parties fondent leurs conclusions sur des lectures de la loi différentes, une des parties s'appuyant par exemple sur la *lettre* du règlement, et l'autre sur son *esprit*, V. [Stase](#) ; [Catégorisation](#) ; [Définition](#).

2. Interprétation, figure de reprise par un synonyme

Comme figure de répétition, l'interprétation consiste à reprendre, dans le même énoncé, un premier terme par un second terme, quasi-synonyme (*À Her.*, IV, 38 ; p.177). On a donc affaire à une suite “Terme₁, Terme₂”, où le Terme₂ “interprète” le Terme₁, c'est-à-dire l'explique, le clarifie par une reformulation. Le Terme₂ est par exemple une traduction du premier dans un langage plus courant :

Nous avons trouvé des marasmius oreades, des mousserons.

L'interprétation peut porter sur toute une expression, qu'elle précise et dont elle maintient l'orientation argumentative :

Le Président a annoncé une politique de contrôle des dépenses, **une politique de l'état sobre.**

Dans la bouche d'un opposant, l'interprétation peut modifier l'orientation argumentative du Terme₁ :

Le Président a annoncé une politique de contrôle des dépenses, **c'est-à-dire une politique d'austérité.**

Ce changement est marqué par l'introduction d'un connecteur de reformulation (on pourrait dire d'interprétation) : *en d'autres termes, c'est-à-dire, autrement dit, ce qui veut dire que, ...*

3. La réfutation par interprétation

3.1 Le fils interprète l'ordre du père

Le *Traité de l'Argumentation* classe l'*interpretatio* parmi les figures du choix et donne un exemple emprunté à Sénèque dit l'Ancien (ou le Rhéteur). Sénèque l'Ancien est l'auteur d'un recueil de *Controverses*, recueil de cas judiciaires plus ou moins imaginaires, traités par différents rhéteurs de son époque (I^{er} siècle), dans le cadre d'une sorte de concours d'éloquence judiciaire.

Perelman et Olbrechts-Tyteca prennent pour exemple le premier cas de ce recueil ([1958] p.233). Le sujet proposé à une bonne vingtaine d'experts orateurs est une histoire ingénieuse de fils qui a *nourri son oncle malgré l'interdiction de son père* ; puis, la roue de la fortune ayant tourné, c'est le père qui se trouve dans la difficulté, et le fils, cette fois, *nourrit son père malgré l'interdiction de son oncle*. Le malheureux fils se trouve ainsi chassé successivement par le père et par l'oncle. Dans le passage suivant, il se justifie devant son père d'avoir nourri son oncle ; ses avocats parlent en son nom.

[*Première plaidoirie*] Fuscus Arellius Père [...] Je pensais que, nonobstant ta défense, tu voulais que ton frere fût nourri. Tu ne le défendais que par la monstre [*l'aspect*] de ton visage, ou je le croyais ainsi.

[*Seconde plaidoirie*] Cestius parlait plus hardiment. Il ne se contenta pas de dire, j'ai pensé que tu le voulais & tu le veux encore aujourd'hui. Il dit avec une belle façon, toutes les raisons pour lesquelles il le devait vouloir. Pourquoi donc m'abdiques-tu ? [*me chasses-tu ?*] Je pense que tu t'es offensé de ce que je t'ai devancé en ce bon office que tu lui voulais faire. Sénèque le Rhéteur, *Controverses et suasoires*.^[1]

Les interventions des deux avocats sont co-orientées ; le premier, Fuscus Arellius, plaide sur un ordre donné à contrecœur ou sur une mauvaise interprétation de l'ordre ; le second, Cestius, va plus loin, il attribue au père **une intention contraire à ses paroles**. En théorie des stases, cette situation a trait à la *qualification* de l'acte "*et même plus, au fond, vous souhaitiez que je vous désobéisse. Vous devriez plutôt me féliciter*".

Perelman et Olbrechts-Tyteca voient à juste titre dans ces interventions une « figure argumentative » ([1958], p.233). Il s'agit de la mise en œuvre d'un topos de la famille des *mobiles* privés et publics. Le jeu ici porte sur la substitution du vouloir *privé réel*, au vouloir *publiquement affirmé*, conforme aux valeurs sociales.

3.2 Argument de l'interprétation et analyse performative

Ce que dit la langue a pu dire et ce que l'esprit a pensé

Selon le fils, l'ordre du père n'était pas valide parce qu'il n'était pas soutenu par une intention. Ce cas rappelle l'exemple emprunté à l'*Hippolyte* d'Euripide par lequel Austin soutient son analyse de la performativité. Hippolyte se dégage du serment qu'il a prêté par un argument totalement identique, le défaut d'intention : "*ma langue prêta serment, mais non pas mon cœur*".

Mais pour Austin, le serment est valide dès que **la langue a dit**, quoi que **l'esprit**, simple acteur de second plan, **ait pu penser** :

Il nous arrive souvent d'avoir l'impression que le sérieux des mots leur vient de ce qu'ils ont été prononcés seulement comme le signe extérieur et visible d'un acte intérieur et spirituel – signe commode dont le rôle serait de conserver les traces de l'acte ou d'en informer les autres. Dès lors, le pas est vite franchi qui mène à croire ou à supposer, sans s'en rendre compte, que dans bien des cas l'énonciation extérieure est la description, vraie ou fausse, d'un événement intérieur. On trouvera l'expression classique de cette idée dans Hippolyte (v. 612) où Hippolyte dit [...] «ma langue prêta serment, mais non pas mon cœur» (ou mon esprit ou quelque autre acteur dans les coulisses [*backstage artist*]). C'est ainsi que «*je promets de...*» m'oblige : enregistre mon acceptation spirituelle de chaînes non moins spirituelles. Il est réconfortant de remarquer, dans ce dernier exemple, comment l'excès de profondeur – ou plutôt de solennité – fraye tout de suite la voie à l'immoralité. ([1962] / 1970, p. 44)

Austin ne tient pas compte que l'échange se déroule dans un contexte argumentatif, comme c'est souvent le cas dans le drame classique. Phèdre aime le chaste Hippolyte, qui ne se rend compte de rien. Afin de tenter « [d']*arranger* » les affaires de sa maîtresse, la Nourrice fait part à Hippolyte de l'amour de Phèdre. En réponse, Hippolyte l'accable d'injures, hurle, on l'entend à travers la porte (v. 575), mais indistinctement (v. 585) ; puis il « *sort du palais* » et prend à témoin les dieux élémentaires « *Ô Terre-Mère, et toi, rayonnement du soleil ! Quels infâmes discours ont frappé mon oreille !* ». La nourrice lui demande de se « *taire* » ; c'est alors qu'elle lui rappelle son serment :

- N — Ces propos, mon enfant, n'étaient pas faits pour tous.
H — Ce qui est bien, il vaut mieux le dire en public.
N — Mon enfant, ne va pas mépriser ton serment.
H — Ma langue l'a juré, mais non pas ma conscience.

Hippolyte sauvera son honneur en n'agissant pas dans le sens de son argument ; il tiendra son serment en ne disant rien à Thésée : « *C'est ma piété qui te sauve, femme. Si je n'avais été surpris sans défense par des serments sacrés, jamais je ne me serais tenu de tout conter à mon père* » (v. 656). La toute-puissance de la formule est donc bien respectée, mais pour des raisons religieuses, et non pas austiniennes ; ce sont les lois des dieux, et non pas celles du langage qu'entend respecter Hippolyte.

Le serment d'Hippolyte, du moins dans cette traduction française, parle non pas d'événement intérieur mais de « *conscience* », qui n'est pas forcément un *backstage artist* quelconque pour Hippolyte. Quoiqu'il en soit, l'essentiel est ailleurs : le serment d'Hippolyte est un serment très spécial, *cataphorique*, de *ne rien révéler de ce qui allait lui être dit*. Le serment préliminaire, à contenu vide, a la forme des serments conditionnels explicites ou sous-entendu : « *je te le promets sauf si ça va contre mon honneur, ma morale, mes intérêts, ou quelque chose de ce genre* ». Or la Nourrice a proposé à Hippolyte des « *horreurs* » (v. 604), qui l'ont souillé (v. 653). Que faire ? On voit émerger une stase : se taire et laisser le vice impuni, ou parler et trahir son serment imprudent ?

Hippolyte et la nourrice, le fils et le père du drame de Sénèque, parlent en situation argumentative. Dans la stase où ils sont pris, la sémantique, la pragmatique, la moralité se discutent et s'argumentent.

Il est en fait extraordinaire de voir Austin taxer le chaste Hippolyte d'immoralité parce qu'il viole son serment, alors qu'Hippolyte viole son serment parce qu'il veut sauver sa moralité.

3.3 La réfutation par interprétation

Dans Sénèque, le fils, par la voix de ses avocats, reconnaît les faits et plaide non coupable de désobéissance, en soutenant que l'ordre exprimé ne reflétait pas la volonté réelle du père. On

est exactement dans le cas de l'opposition chère à Austin entre ce qu'a dit la langue du père, et ce qui se passait dans son esprit. La question est celle de la validité de l'interdiction formulée par le père.

— Pour l'avocat du fils comme pour le fils, **une condition de bonne formation de l'acte d'interdiction est d'avoir l'intention d'interdire**. Ils considèrent que, pour être valide, l'énoncé “*je t'interdis de P*” doit dénoter un contenu qui est “la volonté de non-P”. En l'absence de ce contenu, l'interdiction est mal formée.

— Pour le père et pour Austin, l'interdiction est **valide, car il a prononcé la formule**, c'est le *dire* seul qui *fait*, qui rend l'acte valide. Le fils est coupable du double péché austinien, fallacie analytique et péché moral.

Mais l'analyse du père austinien est contestable. Il faut prendre en compte les conditions pragmatiques de l'énonciation, et notamment la notion de polyphonie. **La situation est analogue à celle de l'ironie**. Le *locuteur ironique* dit quelque chose de manifestement faux et fait porter ce dire par une voix qui n'est pas la sienne. Le *récepteur ironique* entend quelque chose de faux, d'incroyable, de stupide, dit par quelqu'un dont il prend généralement la parole au sérieux, ce qui le contraint à une interprétation de ce dire étrange. De même, dans le cas présent, on doit se situer du côté de la *réception* : le fils entend son père proférer un interdit dans une voix dans laquelle il ne reconnaît pas celle de son père. Il doit résoudre ce *paradoxe*, donc interpréter : l'ordre du père va évidemment contre la nature (selon le topos de l'amour fraternel, du père à l'oncle) ; or il a capté les indices lui permettant d'inférer que cet ordre n'était pas donné **dans la voix morale du père, mais dans sa voix sociale** ; et qu'en conséquence, lui, le fils, s'est aligné sur la première, et abstenu. Chacune de ces voix correspond à un type de loi, loi morale et loi sociale du langage, et il n'y a pas de raison de penser que la loi sociale du langage soit supérieure à la loi morale.

Décider que cette dernière interprétation serait “la bonne” c'est prendre parti pour le fils contre le père ; décider que l'interprétation d'Austin est la bonne, c'est prendre le parti du père contre le fils. Dans les deux cas, prendre position pour l'une ou pour l'autre analyse, c'est prendre position pour l'une ou l'autre des parties.

[1] *Les controverses et suasoires de M. Annaeus Seneca, Rhéteur*, de la traduction de M. Mathieu de Chalvet [...]. Rouen, Robert Valentin, 1618, p. 16.

INTERPRÉTATION, EXÉGÈSE, HERMÉNEUTIQUE

Interprétation, exégèse, herméneutique sont des arts de comprendre, d'attacher un sens aux textes anciens, lointains. La rhétorique, "art de persuader", est la contrepartie de l'herméneutique, "art de comprendre" ; ensemble, elles fondent la compétence communicative ; comprendre et se faire comprendre. La relation d'interprétation lie deux discours, et le lien entre énoncé interprété et énoncé interprétant se fait selon des règles qui ne sont pas différentes des règles liant l'argument à la conclusion. La relation argumentative n'est pas différente de la relation interprétative :

1. Des arts de comprendre

Herméneutique, exégèse et interprétation sont des arts de comprendre des données textuelles complexes comme – par ordre alphabétique – la Bible, le Code pénal, le Coran, l'Iliade, le Manifeste du parti communiste, le Talmud, les Upanishad (Boeckh [1886], p. 133 ; Gadamer [1967], p. 277 ; p. 280). Ces textes requérant une exégèse sont historiquement lointains, hermétiques, obscurs, profonds ou mystérieux ; leur sens n'est pas immédiatement accessible au lecteur contemporain. Il s'agit de l'établir le mieux possible afin de le préserver et de le transmettre correctement ; pour le croyant, une interprétation correcte est d'une importance vitale.

L'herméneutique est une approche philosophique de l'interprétation définie comme le partage d'une forme de vie, une recherche d'empathie avec le texte rapporté à la langue et à la culture où il a été produit. L'explication herméneutique s'oppose ainsi à l'explication physique, recherchée dans les sciences de la nature, où "expliquer" a le sens de "subsumer sous une loi physique".

La psychanalyse et la linguistique ont montré que des actes et des paroles ordinaires demandent également à être interprétés.

Mots et concepts — Le langage théorique est compliqué par la morphologie du lexique, comme toujours lorsqu'il n'a pas rompu avec la langue ordinaire. Quelle différence faut-il faire entre herméneutique, exégèse et interprétation ? Leurs trois séries lexicales ont un terme désignant l'agent (exégète, herméneute, interprète). Deux ont un processif-résultatif (interprétation, exégèse), qui sert aussi, avec herméneutique, pour désigner le champ d'investigation. Une seule comporte un verbe, interpréter ; c'est donc sur ce verbe servant pour les trois séries, que fusionne leur sens.

Substantif :

- domaine : exégèse - interprétation - herméneutique
- processif-résultatif : exégèse - interprétation
- agent : exégète - interprète - herméneute

Adjectif : exégétique interprétatif herméneutique

Verbe : interpréter

Au sens philologique et historique, l'exégèse est une activité critique ayant pour objet un texte de la tradition pris dans ses conditions matérielles de production : conditions linguistiques (grammaire, lexique), conditions rhétoriques (genre), contexte historique et institutionnel, genèse de l'œuvre dans ses liens avec la vie et le milieu de l'auteur. Idéalement, l'exégèse établit un état du texte, en dégage le ou les sens, contribuant ainsi à trancher entre des interprétations

en conflit ou permettant d'articuler en niveaux des interprétations également possibles. Faire l'exégèse, c'est, par l'activité critique, établir quelque chose comme "le sens littéral", ou le noyau de signification de textes appartenant à la tradition et fixer ainsi les *conditions* de toute interprétation. Au sens large, l'exégèse recouvre l'interprétation, il s'agit, dans l'un et l'autre cas, de surmonter la distance creusée, principalement par l'histoire, entre le texte et ses lecteurs.

L'exégèse philologique vise à dire le sens du texte ; l'exégèse *interprétative* (l'interprétation, l'herméneutique) cherche en outre à reformuler ce sens pour le rendre accessible à un lecteur actuel. Le mouvement de l'exégèse philologique vise à permettre une certaine projection du lecteur dans le passé ; celui de l'exégèse interprétative vise à l'établissement (ou à la production) d'un sens actuel ; c'est là que se situe le lien entre herméneutique et rhétorique de la prédication religieuse.

L'exégèse vise la compréhension du sens *dans* le texte, le sens du texte ; l'interprétation et le commentaire poussent au-delà du texte le sens du texte. **Contrairement à l'exégèse, l'interprétation peut être allégorique.** L'interprétation philologique est exotérique, l'herméneutique peut être ésotérique.

2. Rhétorique et herméneutique

La tâche herméneutique est de rendre intelligible à une personne la pensée d'une autre via son expression discursive. En ce sens, **la rhétorique, "art de persuader", est la contrepartie de l'herméneutique, "art de comprendre"** : l'une s'exerce du locuteur/ écrivain à l'auditeur/lecteur qu'il s'efforce de *persuader*, l'autre s'exerce du lecteur/ auditeur vers le locuteur/écrivain, qu'il s'efforce de *comprendre*. La rhétorique est liée à la parole immédiate, elle tient compte des croyances du lecteur auxquelles il s'agit d'adapter une parole projetée ; tout obéit au "principe du moindre effort pour l'auditeur". L'herméneutique est liée à la parole distante, à la lecture : c'est le lecteur qui s'adapte au sens de la parole, qui remonte vers le texte. **Ensemble, elles fondent la compétence communicative : il s'agit de comprendre et de se faire comprendre.** Le refus de la rhétorique au nom de l'exigence intellectuelle pure a pour conséquence le transfert sur le lecteur du fardeau de la compréhension, ce qui rend nécessaire le recours à l'herméneutique.

3. Interprétation et argumentation

Le processus interprétatif part d'un énoncé ou d'une famille d'énoncés, pour en dériver le "sens", qui ne peut s'exprimer que sous la forme d'un second énoncé. La relation d'interprétation lie donc deux *discours*, et le lien entre énoncé *interprété* et énoncé *interprétant* se fait selon des règles qui ne sont pas différentes des règles liant l'argument à la conclusion. Dans le cas de l'argumentation générale, l'énoncé argument est recherché dans la réalité disponible et produit au terme du processus d'invention ; dans le cas de l'interprétation, la donnée, l'énoncé argument, est l'énoncé à interpréter, sous la forme précise qu'il a dans le texte. Une fois posé cet énoncé, la mécanique langagière est la même. Si l'on considère, dans sa plus grande généralité, la relation "argument — conclusion", on dira que la conclusion, c'est ce qu'a en vue le locuteur lorsqu'il énonce l'argument, et que le *sens* de l'argument, c'est *la conclusion*. **Sous cette formulation, la relation argumentative n'est pas différente de la relation interprétative** : la conclusion, c'est ce qui donne sens à l'énoncé ; seule la saisie de la conclusion caractérise une authentique compréhension de l'énoncé. Ce qui revient à considérer que le sens fait toujours défaut à l'énoncé, qui ne trouvera son sens qu'un énoncé plus loin, V. [Orientation](#).

L'interprétation est légitime dans la mesure où elle s'appuie sur des principes qui correspondent à des lois de passage admises dans la communauté interprétative concernée, communauté des juristes ou des théologiens, par exemple :

Le rabbin considérait le *Pentateuque* comme un texte unifié, d'origine divine, dont toutes les parties sont consistantes. En conséquence, il était possible de découvrir un sens plus profond et de permettre une application plus complète de la loi en adoptant certains principes d'application (*middot*, "mesure", "norme").

L. J., Article "Hermeneutics" [\[1\]](#).

Les mêmes principes valent pour l'interprétation juridico-religieuse musulmane (Khallâf [1942]) et pour l'interprétation juridique. Mutatis mutandis, les formes argumentatives utilisées en droit sont les mêmes que celles qui régissent l'interprétation de tous les textes auxquels on prête un caractère *systematique*, pour quelque raison que ce soit, parce qu'ils sont l'expression de l'esprit légal-rationnel, de la pensée divine ou du génie d'un auteur.

La situation n'est pas différente pour l'interprétation des textes littéraires.

Dans les deux cas, l'argument *génétique* construit le sens d'un texte par des dérivations justifiées par les "travaux préparatoires" que sont les manuscrits, ou les "intentions" de l'écrivain, telles qu'on peut les saisir à travers sa correspondance, par exemple, V. [Intention du législateur](#). Dans le cas des textes sacrés, le recours à des argumentations faisant appel à des données génétiques est un des aspects du travail philologique sur le texte. Il peut ne pas être vu favorablement par les vrais croyants, car le recours à cet argument suppose qu'on attribue au texte une origine non pas divine, mais au moins en partie humaine. De même, la critique structuraliste considère que le texte est fortement cohérent et auto-suffisant, et se méfie en conséquence d'une approche génétique qui conduirait à réduire l'œuvre à ce qui n'est pas elle.

[\[1\]](#) *Encyclopedia Judaica* Vol. 8., 3e édition, 1974, col. 368-372. Jacobs & Derovan, 2007, p. 25.

Arg. de l'INTITULÉ ou A RUBRICA

L'argument de l'intitulé rappelle qu'un article d'un Code doit être interprété dans le cadre de l'intitulé de la section du Code dans laquelle il figure.

L'argument de l'intitulé ou argument *a rubrica* [1] relève de la *logique juridique*, il intervient lors de l'interprétation des lois et règlements. Les codes et règlements sont divisés en parties et sous-parties pourvues d'intitulés, titres et sous-titres. Ces intitulés n'ont pas en eux-mêmes de valeur normative, mais ils peuvent intervenir dans l'interprétation d'une loi. L'intitulé circonscrit le domaine d'application des articles qu'il gouverne. L'argumentation fondée sur l'intitulé légitime ou suspend l'application d'un article selon qu'il relève ou non du domaine couvert par l'intitulé.

Si le règlement de l'école comporte une rubrique "*Règles de comportement pendant les cours*" dont l'article premier précise que "*Il est interdit d'utiliser son téléphone portable*", on ne peut pas se fonder sur cet article pour interdire le téléphone portable dans la cour de récréation.

Si l'interdiction ne figure pas à la rubrique "*Cours*", mais à la rubrique "*Dispositions générales*", en revanche, elle s'applique au comportement en cours. C'est la disposition la plus haute dans la hiérarchie qui l'emporte.

[1] Lat. *a rubrica* ; de *rubrica* "rubrique, titre écrit en couleur rouge ; recueil des lois où les titres de chapitre étaient inscrits en rouge" (*rubor*, "couleur rouge") (Gaffiot [1934], *Rubrica*).

En latin, le mot *rubrica* "rubrique", désignait la terre rouge dont se servaient les charpentiers pour marquer sur le bois la ligne à suivre en le coupant. Le même nom était donné aux titres rouges sous lesquels les juristes rangeaient les annonces des lois. Dans les textes liturgiques médiévaux, la couleur noire était utilisée pour le texte des prières, et la couleur rouge pour les remarques et les indications faites sur ces prières, d'où l'aphorisme "*lege rubrum si vis intelligere nigrum*", "lis le rouge si tu veux comprendre le noir". Cette règle s'applique aux textes légaux comme aux textes religieux.

(D'après <https://www.ecatholic2000.com/cathopdia/vol13/volthirteen203.shtml>)

Argument de l'INUTILITÉ d'un article de loi

L'argument de l'inutilité de la loi invalide les interprétations qui amèneraient à considérer que deux lois sont redondantes, donc que l'une d'entre elles est *inutile*. L'interprétation est rejetée, et on lui en préfère une autre qui n'interfère pas avec une autre loi.

Ce principe permet de rejeter une proposition de loi qui serait redondant avec une loi existante.

L'argument de l'inutilité de la loi (*ab inutilitate legis* [1]) relève de la [logique juridique](#). Il intervient lors de l'interprétation des lois et règlements. Cet argument invalide les argumentations qui amèneraient à considérer que deux lois sont redondantes, donc que l'une d'entre elles est *inutile*. C'est un principe d'économie.

Cet argument présuppose que le code est bien fait, et qu'aucun de ses éléments n'en paraphrase un autre ; il est supposé être laconique. Autrement dit, une interprétation d'une loi qui aboutit à rendre superflue une autre loi doit être rejetée : "l'interprétation I du passage A fait du passage B une reformulation du passage A, qui devient dès lors inutile. Il faut donc préférer une autre interprétation du passage A". C'est une forme d'argumentation par l'[absurde](#) (conséquences indésirables).

L'argument de l'inutilité de la loi s'applique aux cas où l'énoncé d'une loi présuppose un état de fait ; toute nouvelle loi sur cet état de fait est donc inutile :

— *Si l'établissement est interdit aux mineurs*, il n'est pas besoin de préciser qu'il est interdit aux mineurs de consommer de l'alcool dans cet établissement ; il est inutile de légiférer sur ce point.

— Mais *si il est interdit aux mineurs de consommer de l'alcool dans l'établissement*, c'est qu'il leur est permis de fréquenter l'établissement ; sinon, la loi leur interdisant la consommation d'alcool serait inutile.

Supposons que le règlement d'une association demande que les décisions soient prises en assemblée générale, et qu'elle interdise à ses membres de voter sur les questions qui les concernent. Ces adhérents peuvent-ils être présents lors de la discussion de ces questions, ou doivent-ils sortir de la salle? Peuvent-ils participer aux séances de discussion sur ces questions ?

— *Argumentation par l'inutilité du règlement* : Oui, ils peuvent participer. Non, on n'a pas besoin d'établir une nouvelle règle précisant qu'ils peuvent participer. En effet, pour voter il faut faire partie de l'assemblée ; si on vous interdit de voter, c'est bien parce que vous faites partie de l'assemblée ; si vous ne faisiez pas partie de l'assemblée, alors il ne servirait à rien de vous interdire de voter. La précision est donc inutile. La disposition interdisant de voter doit être prise *stricto sensu*, elle n'a pas à être renforcée par une interdiction de participation ou de discussion.

— Argument "*ce qui va sans dire va encore mieux en le disant*" : "les personnes concernées ne prennent pas part au vote, mais participent à la séance de discussion sur les questions les concernant" ; le nouveau règlement est plus clair, au prix d'une légère redondance.

Principe d'économie et textes sacrés

Ce principe d'économie vaut pour les textes sacrés. Considérons le problème de l'application du topos des [contraires](#) à une prescription de la forme : "*Ne faites pas cela dans telles et telles conditions*". Dans les cas ordinaires, on conclut que "*Hors de ces conditions, vous pouvez le*

faire”. La discussion a été menée dans le cas du Coran. Dans certains passages, on constate que parfois le texte mentionne explicitement le cas contraire (Coran, 4-23), selon le schéma :

(a) Ne faites pas cela dans telles et telles conditions. Hors de ces conditions, faites-le.

Alors que dans d’autres cas, le cas contraire n’est pas explicité :

(b) Ne faites pas cela dans telles et telles conditions !

Dans ce second cas, peut-on “compléter” par le topos des contraires ? Si on se donne la latitude d’ajouter au texte “*Hors de ces conditions, faites-le !*”, comme on le fait dans les cas courants, on rend inutile la précision littérale apportée dans le premier cas. Si l’on postule que le texte sacré est parfait, où rien n’est inutile ou superflu, alors on n’a pas de droit de conclure quoi que ce soit sur ce qu’il convient de faire ou de ne pas faire dans le cas (b) ; ou alors, on doit se fonder sur une autre source de droit, par exemple la tradition.

[1] Arg. *ab inutilitate (legis)* ; de *utilitas* “utilité, intérêt”, et *lex* “loi” ; argument de l’inutilité (de la loi). Angl. *arg. from superfluity*.

***Inventio*, INVENTION - La collecte des arguments**

L'*inventio* [rhétorique](#) a mis au point une méthode universelle de fouille du réel procédant par un questionnement systématique qui permet de dégager, structurer et exploiter l'information disponible.

La théorie de l'argumentation comprend un volet formel et un volet **substantiel**. Le premier s'intéresse aux différents *modes de passage* d'un argument à une conclusion, autrement dit aux *types d'argumentations*. Le second porte sur la recherche et la sélection de *contenus* exploitables comme arguments, objet propre de la théorie de *l'inventio*. Le mot peut se traduire par "invention", mais seulement au sens que le mot a dans *l'invention, inventeur d'un trésor* pour parler de la "découverte" et de son auteur. La rhétorique n'*invente* pas ses arguments au sens courant du terme, elle les *découvre*.

1. Une technique universelle de recherche de l'information

1.1 Organisation et questionnement du réel ordinaire

Le questionnement de *l'inventio* repose sur une ontologie, qui est dérivée des *Catégories* d'Aristote (1b 25 sq. ; Tricot, p. 5). Cette ontologie organise le monde des événements selon les paramètres suivants :

Personne, Action, Temps, Lieu, Manière, Cause ou Raison ...

Il s'agit d'une ontologie *occidentale* ; nous parlons d'ontologie tout court par ignorance d'autres ontologies. Les paramètres qui la composent varient selon les auteurs. Selon Benveniste (1966, ch. VI), ces catégories de pensée sont liées aux catégories de langue. Ces paramètres sont des "têtes de chapitre" qui permettent d'effectuer un premier découpage de la réalité. Ils peuvent être rapprochés du système de complémentation des phrases, et de celui des mots interrogatifs.

Paramètres	Question	Exemple
Personne focus	Qui ?	<i>Pierre</i>
Temps	Quand ?	<i>hier</i>
Action	Quoi ?	<i>a pu rencontrer Paul</i>
Quantité	Combien ?	<i>deux fois</i>
Lieu	Où ?	<i>à la brasserie Georges</i>
Manière	Comment ?	<i>avec beaucoup de précautions</i>
Moyen	Comment ?	<i>grâce à la complicité de Paul</i>
But, raison	Pourquoi ?	<i>pour discuter de leurs affaires</i>

On peut parler de *topique interrogative* en référence aux questions elles-mêmes, ou de *topique substantielle* en référence aux informations concrètes qui leur répondent.

L'application systématique de cette grille interrogative fournit une méthode d'enquête permettant de collecter exhaustivement et d'organiser les informations relatives à un événement quelconque. Cette *méthode interrogative* est extrêmement efficace, toujours utilisée dans les

enquêtes ordinaires sur le monde, et on ne voit pas comment elle pourrait ne pas l'être. Elle est connue actuellement comme la méthode “QQOQCCP, *Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ? Pourquoi ?*” (“Five W” en anglais). Au Moyen Âge, elle guidait la pratique des confesseurs pour traquer le péché (Robertson & Olson, 2017). On peut parler de questions “inquisitoires” [1], au sens où une *inquisition* est définie comme une « enquête, recherche méthodique, rigoureuse » (TLFi, *Inquisitoire*). Elle constitue un socle de la pensée ordinaire occidentale.

Les mots interrogatifs ont déjà été reconnus dans diverses langues à des fins différentes : à des fins spéculatives, dans le latin des scolastiques : *cur, quomodo, quando* [pourquoi, comment, quand] ; à des fins militaires en allemand, où la tétralogie “*Wer ? Wo ? Wann ? Wie ?*” est enseignée à toutes les recrues militaires comme canevas des renseignements que tout éclaireur en reconnaissance doit être capable de se procurer et de rapporter à ses chefs. (Tesnière 1959, p. 194)

[1] Bien distinctes des questions inquisitoriales, posées par l'Inquisition, tribunal religieux créé au au Moyen Age par l'église catholique.

1.2 Exploitation de la topique interrogative

Du point de vue de la rhétorique, ces questions topiques guident la quête d'arguments, en focalisant sur chacun des points les plus généraux où il faut chercher les informations constituant **la substance des arguments**. Ces points sont désignés métaphoriquement comme des *lieux*, *topoi* (sg. *topos*) en grec, *loci* (sg. *locus*) en latin, V. [Topos](#) ; [Types d'argument](#).

Examinons maintenant les lieux [*loci*] qui fournissent les arguments. [...] pour moi, ce sont des bases [*sedes*] où se cachent les arguments et d'où il faut les tirer. En effet, toutes les terres ne produisent pas la même chose [...] ; de même parmi les poissons, les uns aiment les fonds plats, les autres les fonds rocheux [...] ; de même, n'importe quel argument ne peut être tiré de n'importe où et il ne faut pas chercher sans discrimination. (Quintilien, *I. O*, V, 10 § 20-21 ; p. 132-133)

La discussion de la méthode de questionnement est reprise par Quintilien, dans la discussion des « états de cause » (*I. O*. III, 6 ; Cousin p. 160 sq. V. [Stase](#)). La liste des questions permettant de trouver des informations sur l'événement s'étend à

La définition, le genre, l'espèce, les différences, les propriétés, l'élimination (*finitio*), la division, l'origine, les accroissements, les similitudes, les dissemblances, les contraires, les conséquences, les causes efficientes, les effets, les résultats, la comparaison, qui est subdivisée en plusieurs espèces. (id. V, 10, 94).

Cette liste utilise le même principe de liste de points qui doivent être interrogés pour constituer un tableau du fait discuté. Dans une perspective judiciaire, la question de l'acte “*Quoi ? De quoi s'agit-il ?*” porte sur la **définition**, et se subdivise selon les éléments essentiels de la définition. Se constitue ainsi une **liste de types d'arguments** en fonction de leur source : **arguments tirés de la définition, du genre, de l'espèce... de l'origine (de la cause...), des analogues, des contraires**, etc.

Une *question topique* est une question portant sur un de ces paramètres, considéré métaphoriquement comme un “lieu”. L'ensemble de ces questions constitue ainsi une *topique*. Chacun de ces lieux généraux constitue un domaine spécifique, lui-même structuré selon un ensemble de paramètres liés à des sous-questions constituant des sous-topiques, voir §2 *Topique de la personne*). Les “têtes de chapitres” pertinentes ainsi déterminées sont les points d'engendrement du texte.

D'une façon générale, tout domaine structuré est organisable selon cette méthode de questionnement. Comme ces "têtes de chapitres" correspondent à des types d'arguments, le terme topique peut être utilisé pour désigner un ensemble des types d'arguments caractérisant le domaine, ou les plus courants dans le domaine, V. [Topique politique](#) ; [Topique juridique](#).

1.3 La méthode

Ces rubriques permettent d'atteindre des informations qui peuvent être très précises et concrètes,

- Quand [*avez-vous établi le contact*] ?
- Le 23 juillet 2020 à 20 h 32.

L'ensemble des informations recueillies permet de constituer une documentation exhaustive et méthodique sur un événement. Cette documentation peut être utilisée comme base d'une description, d'une narration, d'un rapport, d'un article de journal, d'un essai, etc. Elle n'est pas, dans son principe, liée spécifiquement à un souci argumentatif, mais les informations qu'elle réunit peuvent aussi être traitées comme des *données* qui, structurées par un principe inférentiel, conduiront à des conclusions.

La qualité de la documentation obtenue dépend entièrement de la façon dont sont obtenues les réponses, selon qu'elles sont ou non construites sur une base empirique.

— Elles peuvent être fournies *a posteriori*, c'est-à-dire après une enquête complète et documentée sur les spécificités du cas. Les arguments obtenus sont dits "non techniques", parce qu'obtenus sans le secours de l'art rhétorique.

— Elles peuvent être forgées *a priori*. L'argumentation s'alimente alors d'*endoxa*, de représentations socialement admises et d'idées préconçues *plausibles*, au sens d'approuvées par le groupe social concerné. Les conclusions de ces argumentations sont des "preuves rhétoriques", "[preuves techniques](#)", qui peuvent être d'une efficacité redoutable lorsqu'elles se substituent à l'enquête empirique, V. [Probable, plausible, vraisemblable](#).

Dans les deux cas, la base documentaire réunie nourrit la machine inférentielle argumentative. Si elle fonctionne sur la base de données endoxales, a priori, obtenues par la méthode "technique", une argumentation de bureau produira une conclusion *elle-même endoxale*. Cette *argumentation endoxale* se développe naturellement lorsque les données concrètes manquent, ou que l'information disponible ne va pas dans le sens de la cause. C'est alors que le rhéteur déploie, *à ses risques et périls*, son habileté "technique" en suppléant à l'information *factuelle* manquante l'information *plausible* exprimée par les lieux communs. Les certitudes s'appuyant sur la doxa viennent alors combler les lacunes de l'information.

2. Topique de la personne

2.1 Paramètres de la personne

Dans le cadre des représentations et des valeurs de la société romaine du 1^{er} siècle, Quintilien considère les paramètres suivants qui guident l'enquête sur une personne :

- Famille ? — Nation, patrie ? — Sexe ? — Âge ? — Fortune, condition ? — Dispositions caractérielles ? — Genre de vie ?

Cet ensemble constitue la sous-topique attachée à la question *Qui ?* de la topique substantielle universelle précédemment définie. Tous les autres lieux admettent leurs propres sous-topiques : topique du lieu, du temps, etc.

L'argumentation rhétorique "technique" élabore ses conclusions sur ces endoxa, en l'absence ou au mépris des données concrètes de l'enquête. Quintilien propose les lignes argumentatives suivantes.

« **La famille**, car on croit généralement que les fils ressemblent à leurs père et mère et à leurs ancêtres, et cette ressemblance est parfois la cause de leur comportement, honnête ou honteux » (*I. O.*, V, 10, 24 ; p. 133). L'enquête sur la famille permettra par exemple de recueillir des informations "son père est de bonne famille", ou "son père a été condamné". Les informations venant sous ce topos fournissent les arguments permettant par exemple l'application de la règle "tel père, tel fils", qui fonde des inférences comme :

Le père a été condamné, donc le fils a une "lourde hérédité".
Il a commis une erreur, mais son père est de bonne famille ;
bon sang ne saurait mentir, il mérite donc une seconde chance.

Le topos "*À père avare, fils prodigue*" s'oppose au précédent : si le père a un vice, le stéréotype sociolinguistique n'attribue pas au fils *la vertu* correspondante, mais soit le même vice, soit *le vice* opposé.

« **La nation** », « **la patrie** » (*ibid.*, 24 ; 25 ; p.133). La question sur la nation permet de dégager les stéréotypes nationaux : "*s'il est Espagnol, il est fier, s'il est Britannique, il est flegmatique*". Ces conclusions "*il est fier, il est flegmatique*" serviront ensuite comme prémisses pour d'autres conclusions désirées.

« **Le sexe**, étant donné qu'on croit plus aisément à un vol de la part d'un homme, à un empoisonnement de la part d'une femme » (*ibid.*, 25 ; p. 133-4). Si l'enquête sur l'empoisonnement conclut à la culpabilité d'une femme, tout est dans l'ordre.

« **L'âge** », qui peut être une circonstance atténuante ou aggravante ; « l'état physique, car l'on invoque souvent comme argument pour la débauche la beauté, pour l'agressivité la force » (*ibid.*, 25 ; p. 134).
Autrement dit, "*il est beau, c'est un débauché*" est plus vraisemblable-persuasif que "*il est beau, donc il mène une vie de saint*".

Si **A** est plus fort que **B**, alors "*A est plus agressif que B*" est vraisemblable, et, en conséquence, si **A** et **B** se sont battus, "*c'est A qui a attaqué B*", en d'autres termes, **A** supporte la charge de la preuve. Ces inférences se retournent par appel au paradoxe du vraisemblable : "*c'est B qui a attaqué A, parce qu'il savait que les vraisemblances (les apparences) étaient contre A*".

« **La fortune** », « *la différence de condition* entre un homme célèbre ou un homme obscur, un magistrat ou un simple particulier, un père ou un fils, un citoyen ou un étranger, un homme libre ou un esclave, un homme marié ou un célibataire, un père de famille ou un homme sans enfants » (*ibid.*, 26 ; p. 134).

Sous cette rubrique viennent l'ensemble des rôles sociaux et les lieux communs qui leur sont associés. S'il est possible de dire de quelqu'un que c'est un *paysan du Danube*, on pourra lui appliquer le topos de la personne qui dit forcément la vérité, V. [Richesse](#). Un vieil homme de la campagne, assis sur un banc dans le soleil couchant, donnera certainement quelque réflexion profonde et vraie sur le temps qu'il va faire et l'état actuel du monde.

« **Les dispositions caractérielles** : car l'avarice, l'irascibilité, la pitié, la cruauté, la sévérité, et autres traits semblables, portent souvent à croire ou à ne pas croire à un acte donné » (*ibid.*, 27, p. 134) :

“*l'assassinat a été commis de manière particulièrement cruelle, Pierre est cruel, donc l'assassin, c'est lui*”.

« **Le genre de vie** », « fastueux ou frugal ou sordide ; les occupations aussi (car l'activité diffère s'il s'agit d'un paysan, d'un homme de loi, d'un homme d'affaire, d'un soldat, d'un marin, d'un médecin. »

(*Ibid.*). Se situent sous cette rubrique toutes les caractéristiques relevant de l'éthos professionnel.

« **Les prétentions des individus** à paraître riches ou éloquents, justes ou influents » (*id.*, 28), V. Mobiles

« **Les activités et les paroles antérieures** », qui servent à déterminer les mobiles et les précédents (*ibid.*, 28, p. 134).

« **Les troubles de l'âme**, [...] la colère, l'épouvante » (*ibid.*, 28, p.134-135), V. Émotions.

« **Les desseins** » (*ibid.*, 29, p.135), c'est-à-dire les prétentions et les intentions.

« **Le nom** », V. Nom (*ibid.*, 30, p.135).

2.2 Tirer le portrait

Les questions associées à ces paramètres de la personne permettent de recueillir et de structurer l'information caractérisant un être ou un événement donné. En regroupant les réponses à ces questions, on peut construire un portrait comme le suivant :

Un homme de trente ans, français, breton, allure sportive, de bonne famille, n'ayant jamais terminé ses études, très aimable avec ses voisins, vivant seul, ayant beaucoup d'amis, menant une vie rangée, employé dans une pharmacie, sans grande ambition...

Chacun des éléments constituant ce portrait est en lui-même parfaitement recevable, et peut être légitimement pris pour prémisse dans une enquête concernant cette personne.

D'autre part, à chacune de ces informations correspond des endoxa caractéristiques, *sur les hommes de trente ans, les Français, les Bretons, etc.*

2.3 Argumenter sur les données collectées

Le questionnement guide la constitution d'un stock de prémisses. Le raisonnement part d'information comme “*Pierre est un X*”, prend pour principe de caractérisation le stéréotype “*les X sont comme ça*”, et conclut que “*Pierre est comme ça*”.

Soit la question argumentative “*Untel a-t-il commis ce crime affreux ?*”

1) L'enquête suit le fil du questionnement, à commencer par la question *Qui ? Qui est Untel ?* ; cette question couvre la question dérivée “*Quelle nationalité ?*”. On enregistre ici le fait que Untel est Syldave.

Cette information factuelle figure normalement dans le dossier de Untel, mais on ne sait pas si elle se révélera pertinente pour l'enquête. Elle peut l'être, par exemple si Untel est à l'étranger et si se pose la question de son extradition. Dans ces cas, l'information est un élément matériel

du dossier, indiscutable (*a-stasique*) et, comme telle, elle est considérée par la rhétorique comme un élément *non technique*.

2) Endoxon sur les Syldaves. De nombreux stéréotypes de tous ordres sont attachés à la nationalité, “*les Syldaves sont comme ça*”. Chacun de ces jugements comporte une orientation argumentative particulière. Par exemple, supposons qu'il se dise que “*les Syldaves sont d'un naturel paisible/sanguinaire*”.

3) L'instanciation de cet endoxon est exploitée comme un argument allant dans le sens de l'innocence / de la culpabilité de Untel. Si l'instanciation de la définition endoxale dit que “*Untel est (certainement) d'un naturel paisible / sanguinaire*”, on en dérive, par application directe au cas considéré, “*la culpabilité de Untel est peu plausible/plausible*”.

On continuera la recherche en posant toutes les questions constituant la topique interrogative de la personne, voir *infra*. Puis on enchaînera par les autres questions composant la topique interrogative générale ... *où, quand, ... cela s'est-il passé ?*

D'autres questions topiques posées à propos du même Untel pourraient fournir d'autres orientations, éventuellement incompatibles.

Ces questions mettent à jour des possibilités, qui créent des présomptions et placent la charge de la preuve sur la base de jugements préétablis, indépendamment du résultat de toute enquête détaillée sur l'affaire.

2.4 La littérature de “caractères”

Elle fournit une technique de construction du *portrait*. Elle établit ainsi un lien entre argumentation et littérature, littérature des “Caractères”, en premier lieu ceux de Théophraste, mais, d'une façon générale, littérature des *portraits* et des *mœurs*. On passe de l'éthos à l'*éthopée*. On n'est plus dans le domaine de l'auto-fiction mais dans celui de la fiction tout court. Cet éthos fictionnel articule l'éthos en action et en paroles : on décrit les actions de l'Avare ou du Bavard et on reproduit ses discours.

De tels portraits décontextualisés peuvent être utilisés comme des stocks de jugement autorisés sur le type de personnage qu'ils dépeignent, V. [Autorité](#). Ils servent de préparation à l'exercice de l'argumentation en situation, qui les appliquera à une personne particulière.

Historiquement, la littérature des portraits est liée à un processus éducatif, esthétique et cognitif cohérent d'écriture et de pensée contrôlées et systématiques, l'antithèse même d'une écriture automatique.

3. « Cette mauvaise fertilité des pensées communes » (Port-Royal)

Un lieu commun substantiel, ou lieu commun tout court, est fondamentalement un jugement partagé dans une communauté, sans aucun sens péjoratif. Un tel jugement trouve son usage optimal quand il est utilisé comme argument, puisqu'il est difficilement récusable dans cette communauté. Il exprime un accord socialement ratifié, préalablement à son usage dans une argumentation particulière. Les lieux communs constituent un plus petit dénominateur social partagé, et en tant que tels, sont de puissants instruments de cohésion orateur-auditoire.

Ces lieux communs peuvent porter sur n'importe quel élément de réalité ; leur liste n'est pas close. Les plus prestigieux de ces lieux communs substantiels étaient rassemblés dans des “*commonplace books*”, ou “*livres de sagesse*”, comme les *Adages* d'Erasmus, une forme littéraire qui n'a plus cours.

Mais la machine à collecter les prémisses est en fait surpuissante. Lorsqu'elle repose exclusivement sur des associations de certitudes constituant la doxa, elle permet de produire rapidement

des images *plausibles - persuasives*, des choses et des événements, et par conséquent difficiles à réfuter, sinon par d'autres endoxa, — mais empiriquement vides.

Port-Royal a sévèrement blâmé « cette mauvaise fertilité de pensées communes » :

Car tout ce qu'on peut prétendre par cette méthode est de trouver sur chaque sujet diverses pensées générales, ordinaires, éloignées [...]. Or tant s'en faut qu'il soit utile de se procurer cette sorte d'abondance, qu'il n'y a rien qui gêne davantage le jugement.

Rien n'étouffe plus les bonnes semences que l'abondance des mauvaises herbes : rien ne rend un esprit plus stérile en pensées justes et solides que cette mauvaise fertilité de pensées communes. L'esprit s'accoutume à cette facilité, et ne fait plus d'effort pour trouver les raisons propres, particulières et naturelles, qui ne se découvrent que dans la considération attentive de son sujet. (Arnauld & Nicole, [1662], III, XVII; p. 235)

IRONIE

L'ironie est une stratégie de destruction du discours, qui ridiculise un discours en s'appuyant sur une évidence contextuellement irréfutable.

1. L'ironie comme réfutation par l'évidence

Au point de départ de l'ironie, il y a un discours **D0 hégémonique**. Un discours hégémonique est un discours considéré comme vrai dans un groupe, ayant le pouvoir d'orienter ou de légitimer les actions du groupe et dans un rapport conflictuel avec un discours minoritaire. Dans une situation **S0**, le participant **L1**, le futur **ironisé**, cible de l'**ironiste L2**, a tenu un certain discours **D0** avec lequel le futur ironiste n'était pas d'accord. Ce discours s'est constitué en discours micro-hégémonique. Le futur ironiste s'est soumis, sans être convaincu.

L1₁ (futur ironisé) : *Et si on faisait une grande balade jusqu'au sommet ?*
L2₁ :(futur ironiste) : *Hmm... Paraît qu'il y a des passages scabreux*
L1₂ : *Pas de problème, je connais la balade, c'est facile*
L2₂ : *Ah bon alors...*

Dans une situation ultérieure, l'ironiste reprend des éléments de ce discours premier alors que les circonstances rendent ce discours intenable. Plus tard, alors qu'ils sont perdus sur un à-pic, l'ironiste dit :

L2_x : — *Pas de problème, je connais la balade, ça passe facile !*

Ce dernier énoncé est étrange :

— À l'évidence, les circonstances le rendent absurde.

— Si la discussion originelle a été oubliée, l'énoncé est interprété comme une antiphrase.

— Si elle est encore présente dans la mémoire des participants, alors il y a ironie : **L2_x** refait entendre l'affirmation **L1₂**, alors que les circonstances la rendent manifestement fausse. Le mécanisme est du type *ad hominem*, où l'on oppose ce que l'adversaire dit à ce que tout le monde peut constater. Dans la mesure où les faits sont évidents, **L1** se retrouve accusé non seulement de dire le faux, mais de dire des absurdités. L'ironie est méchante.

2. Destruction ironique et réfutation scientifique

On peut opposer comme suit la destruction ironique et la réfutation scientifique :

Réfutation scientifique	Destruction ironique
L1 dit D0	L1 dit D0 en S0
Le réfuteur L2 cite D0 , en l'attribuant à L1	L'ironiste L2 dit D en S1 : — D reprend D0 — L'attribution de D0 à L1 n'est pas explicite ; soit elle est présente dans la mémoire discursive ; soit elle est signifiée indirectement dans D
Le réfuteur falsifie D0 par des arguments explicites et concluants	L'évidence contextuelle détruit D=D0 . Cette évidence est telle que (L2 estime que) elle n'a pas à être explicitée.

3. L'ironie argumentative est défaisable

Ducrot propose l'exemple suivant, constitué d'un énoncé et d'une description de la situation d'énonciation ; par commodité, les différents stades ont été numérotés :

(1) Je vous ai annoncé hier que Pierre viendrait me voir aujourd'hui (2) et vous avez refusé de me croire. Je peux, aujourd'hui, (3) en vous montrant Pierre effectivement présent, vous dire sur le mode ironique. (4) « *Vous voyez, Pierre n'est pas venu me voir.* » (Ducrot 1984, p. 211)

(1) *Vous* a produit une suite non préférée, il y a donc eu débat entre les protagonistes en **S0**. (2) Le (futur) ironiste, *Je*, a perdu ce débat. (3) L'évidence de la présence de Pierre est donnée par *Je* mieux que comme un argument concluant, comme une "vraie preuve", supposée "clouer le bec" et donner une bonne leçon à *Vous*.

Mais le fait ne fait pas preuve. Il n'y a pas de raison d'arrêter l'analyse en ce point. L'ironie est surtout étudiée en prenant pour objet l'énonciation ironique, alors que c'est un phénomène séquentiel, connaissant deux issues, l'une où l'ironie est heureuse, l'autre où elle est malheureuse. *Je* constate bien que Pierre est effectivement présent, mais cela ne prouve pas qu'il soit *venu voir Je* ; *Vous* peut répliquer :

— *Non, Pierre n'est pas venu te voir. Il est venu voir ta sœur.*

L'application du topos de substitution des intentions, a permis ici de réfuter l'ironie, V. [Mobiles](#). Pas plus que la [métaphore](#), l'ironie n'est inaccessible à la réfutation.

4. L'ironie peut se passer de toute marque

Dans les années 1979-1980, la ville de Zürich a connu un mouvement de protestation des jeunes, qui a marqué les esprits. Müller est le nom des deux délégués du mouvement, Hans et Anna Müller.

Deux émissions TV ont provoqué un choc extrême dans le public Suisse alémanique. La première fut une programmation genre grand débat qui vu le chahut occasionné par des membres du mouvement, fut interrompue. La seconde, surnommée par la suite "Show des Müller" montra deux militants de la *Bewegig* (mouvement) habillés en bourgeois zurichois et tenant le discours de leurs adversaires (accroître la répression, fermer le centre autonome, etc.). La presse à sensation et certains individus orchestrèrent une véritable campagne de diffamation après le choc de la seconde émission. Signalons au passage que le terme "*müllern*" est entré dans le vocabulaire du mouvement avec un sens proche de "épater le bourgeois". La mise en évidence de situations paradoxales fut une des spécialités des mouvements, restant à la fois insaisissables et sachant pertinemment qu'il fallait "chauffer les médias" selon l'expression de McLuhan.

Gérald Bérout, *Valeur travail et mouvement de jeunes*, 1982. [\[1\]](#)

Le discours ironique **D** consiste dans la simple reprise « d'un air sérieux » du discours ironisé **D0**. **D** et **D0** se recouvrent parfaitement. Le discours ironisé **D0** est le discours bourgeois, non seulement dans ses contenus, ses modes d'énonciation et ses codes vestimentaires, mais aussi dans sa pratique de l'argumentation soumise aux normes bourgeoises de calme et de courtoisie, flanquée de son rituel contre-discours. C'est toute la pratique de "l'honorable discussion" contradictoire, poppérienne, qui est rejetée par les pratiques de rupture des Müller.

Avec son appel à l'évidence, l'ironie se situe à l'extrême bord de l'argumentation. Elle continue à fonctionner dans des situations dramatiques où l'argumentation est vaine ou impossible. Les

remarques suivantes ont été écrites sous le régime dictatorial, de la Tchécoslovaquie d'avant 1989 :

Dans les milieux intellectuels, l'attitude à l'égard de la propagande officielle se traduit souvent par le même mépris condescendant que celui que l'on a pour le radotage d'un ivrogne ou les élucubrations d'un graphomane déséquilibré. Comme nos intellectuels apprécient particulièrement les subtilités d'un certain humour absurde, il peut leur arriver de lire pour le plaisir l'éditorial de *Rude Pravo** ou les discours politiques qu'on y imprime. Mais il est très rare de rencontrer quelqu'un qui prend cela au sérieux. [...]

Petr Fidelius, *Prendre le mensonge au sérieux*, 1984[2]

Le *Rude Pravo* était le journal du Parti communiste de Tchécoslovaquie, à l'époque du pouvoir communiste.

[1] *Revue Internationale d'Action Communautaire* 8/48, 1982, note 62, p. 28. L'émission de télévision en suisse allemand est disponible à l'adresse : [http:// www.srf.ch/player/video?id=05f18417-ec5b-4b94-a4bf-293312e56afe](http://www.srf.ch/player/video?id=05f18417-ec5b-4b94-a4bf-293312e56afe) (20-09-2013).

[2] *Esprit*, 91-92, 1984, p. 16.

J

Arg. du JUSTE MILIEU

L'argument de la modération s'oppose à l'appel au radicalisme. L'argument du juste milieu cherche un point d'équilibre entre les positions en présence.

1. Appel à la modération, appel à la radicalisation

En politique, la modération s'oppose au radicalisme ou à l'extrémisme, comme le réformisme à la révolution. L'argument de la *modération* [1] privilégie la nécessité de s'en tenir à la pratique, au compromis, de tenir des positions inclusives, de changer petit à petit les choses, etc.

L'appel au *radicalisme* se développe dans des discours qui mettent en avant l'urgence de la décision, la nécessité d'un nouveau départ, d'éviter l'enlisement, la volonté d'être fidèle à tout prix à ses principes posés comme des antinomies, « la liberté ou la mort ».

Les éthos et les états émotionnels associés respectivement à la modération et au radicalisme sont nettement contrastés :

Conservateur vs révolutionnaire.
Ouvert au dialogue et au compromis vs intransigeant.
Réaliste vs idéaliste.
Calme vs exaltation.

2. Argument du juste milieu

L'argument du juste milieu cherche à attribuer à chacun son dû. Il justifie une mesure en montrant qu'elle ne donne totalement satisfaction à aucune des parties. Il permet à son utilisateur de se situer dans la position du tiers responsable, V. Rôles.

Les organisations patronales m'attaquent, les syndicats ouvriers aussi, donc ma politique est juste. Je me tiens éloigné des extrêmes.

Le christianisme a rétabli dans l'architecture, comme dans les autres arts, les véritables proportions. Nos temples, moins petits que ceux d'Athènes, et moins gigantesques que ceux de Memphis, se tiennent dans ce sage milieu où règnent le beau et le goût par excellence.

Châteaubriand, *Le Génie du christianisme* [1802].[\[1\]](#)

La position intermédiaire est valorisée.

La vertu est dans l'entre-deux" (lat. *in medio jacet virtus*)

Ni téméraire, ni lâche, simplement courageux.

Contre le juste milieu

La recherche du juste milieu est impossible entre le persécuteur et le persécuté : “C'est ça, cinq minutes pour les Juifs et cin minutes pour Hitler ! Un peu pour l'un, un peu pour les autres.!”

L'argument du *juste milieu* est combattu par l'argument de la *situation exceptionnelle* qui demande des *mesures radicales*.

Celui qui choisit le compromis sera stigmatisé comme une personne indécise ou qui ne veut pas examiner en détail les arguments des parties, “assez de discussion, coupons la poire en deux”. Comme le montre, si l'on ose dire, le cas du jugement de Salomon, cette division n'est pas toujours possible.

[1] Lat. arg. *ad temperentiam*; *temperantia*, “modération, mesure”

[1] 3e partie, livre 1, chap. 6. Tours, Mame, 1877, p. 194-195.

Règle de JUSTICE

La « règle de justice » demande que « tous les êtres d'une même catégorie soient être traités de la même façon » (Perelman), c'est-à-dire selon l'ordre et le rang qui leur sont assignés dans cette catégorie.

Perelman & Olbrechts-Tyteca présentent la *règle de justice* comme un principe argumentatif fondamental, et citent quelques-unes des catégories qui, historiquement, ont réglé la répartition des biens, c'est-à-dire la façon de partager le gâteau :

Tous les êtres d'une même catégorie doivent être traités de la même façon.
À chacun selon son mérite ; à chacun selon sa naissance ; à chacun selon ses besoins. (Perelman [1963], p. 26).

Ce principe fonde les revendications comme “à travail égal, salaire égal” ; “à rendement égal, salaire égal”. Les domaines d'application sont nombreux :

à chacun la même chose
à chacun selon son ordre d'arrivée (répartition des prix)
à chacun selon le tirage au sort (service militaire ; loterie)
à chacun selon sa taille (uniformes)
à chacun selon ses revenus (impôt)

Pour que la règle de justice puisse fonctionner, il faut disposer 1) d'une catégorie et d'une échelle définissant et hiérarchisant ses membres, et 2) d'une catégorie et d'une échelle définissant et hiérarchisant les traitements qui leur sont réservés.

(1) Définition et hiérarchisation des « êtres » concernés

Qui peut travailler ? Comment se hiérarchisent les tâches ?

Les individus sont d'abord classés comme membres d'une **catégorie générale** comme : “être né” ; “avoir des besoins” ; “avoir du mérite” (on peut mériter une punition ; démériter c'est avoir un mérite négatif) ; “avoir travaillé tant d'heures, fabriqué telle quantité de produits”, etc. Il faut donc d'abord donner les critères d'appartenance à la catégorie considérée, c'est-à-dire définir ce qu'on entend par “naissance, mérite, travail”.

On doit ensuite établir une **hiérarchie interne à la catégorie** des modes de naissance, des types de mérite, et des quantités de travail. Cette hiérarchie fondera les jugements :

P a travaillé autant que /plus que /moins que Q ou R.

(2) Définition et hiérarchisation des modes de « traitements » des êtres concernés

Qu'est-ce qui constitue une rémunération ? Comment les rémunérations sont-elles liées à la hiérarchie des tâches ?

On doit ensuite convenir d'une **échelle des récompenses** (et des peines) associées à la hiérarchie intra-catégorielle précédente : “*Quel salaire pour quel travail ?*” Ces hiérarchies ordonnées peuvent être représentées par des [échelles argumentatives](#).

Il s'ensuit que la règle de justice engendre trois types de questions argumentatives spécifiques,

- Conflits de catégorisation sur l'opération **(1)** : définition d'une catégorie (*qui est mathématicien ?*), et conflit de catégorisation : l'individu **X** fait-il bien partie de la tribu (*est-il un vrai mathématicien ?*)
- Conflits de hiérarchisation sur l'opération **(2)**, sur la définition d'une métrique (les critères d'excellence en mathématique).
- Conflits sur l'opération **(3)**, définissant l'échelle des récompenses et des peines.

Ces hiérarchisations rendent la règle de justice plus complexe que a *a pari*. La pratique suivante est fondée sur un argument *a pari* strictement appliqué (pas de hiérarchie des crimes, pas de hiérarchie des peines) :

Le général Baclay, c'était aussi un drôle de numéro matricule. Mais une drôle de femme, très juste à sa façon. Elle fusillait de la même manière femme et homme, tous les voleurs, que ça ait volé une aiguille ou un bœuf. Un voleur c'est un voleur et ça les fusillait tous. C'était équitable.

Ahmadou Kourouma, *Allah n'est pas obligé*, 2000 [1]

La justice comme exclusion de l'arbitraire

L'opération **(1)** met "chacun dans sa catégorie", et la règle de justice prend ces catégories comme des données, sans s'interroger sur leur constitution. Le second exemple de Perelman "à chacun selon sa naissance" montre que la règle dite de justice peut servir l'injustice : "à chacun selon son genre ; à chacun selon la couleur de sa peau".

Au niveau de l'opération **(2)**, la règle de justice est supposée s'appliquer de façon linéaire, à tous les membres du groupe, mais les règles concrètes incluent des bornes, des seuils et des principes de lissage. Pour l'impôt, la règle "à chacun selon son revenu" s'applique à partir d'un certain revenu ; elle est non linéaire, elle admet des seuils.

En vertu du principe "Qui favorise défavorise", la règle de justice, crée obligatoirement d'innombrables sentiments d'injustice. Si les biens sont répartis selon les mérites, ils ne le sont pas selon la naissance ni selon les besoins. Elle ne peut être dite "de justice" qu'en tant qu'elle s'oppose à l'arbitraire du principe "À chacun selon mon bon plaisir". C'est une règle d'exclusion de l'arbitraire, non pas de l'injustice.

La règle de justice n'est dite "juste" que parce que la catégorie et la relation d'ordre ont été définies en faisant abstraction des cas à juger : "C'est juste parce que la règle existait avant votre cas".

[1] Paris, Le Seuil, p. 111.

JUSTIFICATION - DÉLIBÉRATION

La différence entre la justification et la délibération est une question de référence temporelle. On délibère sur une question argumentative dont on ne connaît pas la réponse et on justifie une réponse déjà donnée à une question argumentative. La délibération se fait dans le *doute*, la justification sur la base d'une *certitude*.

— La délibération intervient dans un *contexte de découverte*. La délibération, intérieure ou collaborative, porte sur une décision à prendre, Le raisonnement se développe des arguments jusqu'à une conclusion introduite par *donc*. Les arguments conditionnent la conclusion.

Question délibérative : *Dois-je démissionner ?*

Arguments : — *J'ai envie d'aller à la pêche ; il faut que je passe plus de temps avec mes enfants*

Conclusion / Réponse : *je dois démissionner.*

La décision étant prise, l'action suivra peut-être.

— Dans un *contexte de justification*, le discours va de la conclusion aux arguments. J'ai démissionné, c'est un fait :

Question justificative : *Pourquoi as-tu démissionné ? Justifie ta décision !*

Réponse : *J'ai consenti trop de sacrifices.*

Alors que la délibération est en *donc*, la justification est en *parce que*. Elle rappelle les arguments qui ont motivé la démission. Pour *expliquer, rendre compte* de la décision prise, je rappelle toutes les bonnes raisons qui m'ont poussé à le faire et, si nécessaire, j'en invente de nouvelles. Les mobiles intervenant lors d'une délibération intérieure peuvent n'avoir rien de commun avec les bonnes raisons avancées publiquement pour justifier la décision prise, V. [Mobiles et motifs](#).

	justificative
Argumentation	
	délibérative

Dans le cas de la délibération, il y a une vraie incertitude sur la conclusion, qui est construite au cours d'un processus argumentatif cognitif et interactionnel. Dans le cas de la justification, la conclusion est déjà là. Le doute et le contre-discours sont fonctionnels dans la délibération, alors que la justification les efface.

Les mécanismes de l'argumentation valent pour la justification et pour la délibération. Les mêmes arguments, qui étaient *délibératifs*, deviennent *justificatifs* : on *explique* la décision prise, V. [Explication](#). La *disposition* textuelle (monologale) *justificative* expose en premier la conclusion, puis les arguments la justifiant, et réfute les arguments qui s'y opposent. La disposition textuelle (monologale) *délibérative* part des données, des arguments, et construit la conclusion. Le jury délibère, le jugement justifie la décision.

Les situations de délibération et de justification pures représentent des cas limites : je ne sais *vraiment pas* ce que je vais conclure et faire ; je *suis sûr* d'avoir bien fait. Un même argumentateur peut osciller d'une posture (footing) délibérative à une posture justificative, par exemple si, au terme de sa justification, il remet en question la décision qu'il a prise.

Si l'on postule que toute argumentation qui se présente comme délibérative est en fait orientée par une décision inconsciemment prise, tout est justification. Mais l'organisation institutionnelle des débats ré-introduit de la délibération. Le débat peut parfaitement être délibératif alors que chacune des parties

vient avec des positions et des conclusions fermement établies et dûment justifiées. Le choc des justifications produit de la délibération.

Christian Plantin

**Dictionnaire de l'argumentation
2025**

L - M

Lettre - Mobile & Motif

L	3
Arg. fondée sur la LETTRE du discours	3
Arg. à prémisses LIÉES <i>LINKED</i> - <i>COORDINATE arg.</i>	6
LIEU COMMUN ► TOPOS	9
LOGIQUES : ART DE PENSER - BRANCHE DES MATHÉMATIQUES	9
LOGIQUES du DIALOGUE	16
LOGOS – ÉTHOS – PATHOS	18
LOI DE DISCOURS ► ÉCHELLE ARGUMENTATIVE	20
LOI DE PASSAGE ► MODÈLE DE TOULMIN ; TOPOS ; SCHÈMES ARGUMENTATIFS	20
M	21
MANIPULATION	21
MAXIMISATION - MINIMISATION	26
MENACE – PROMESSE	28
Arg. du MÉPRIS	32
MÉTAPHORE – ANALOGIE – MODÈLE	34
MÉTONYMIE — SYNECDOQUE	40
MODÈLE DE TOULMIN	43
Arg. de la MODESTIE	50
MOBILE — MOTIF	54



Arg. fondée sur la LETTRE du discours

La lettre du discours s'oppose à son esprit. L'argumentation sur la lettre du discours prend en compte ce que *dit* le discours afin d'esquiver ce que le discours *veut dire*.

1. La lettre contre l'esprit

En droit, l'argument de *la lettre de la loi* (*ad litteram, ad orationem*) sert à justifier une application de la loi fondée sur le sens considéré comme évident du texte légal, V. [Sens strict](#). Cet appel à la lettre est contré par *l'appel à l'esprit de la loi*, fondé, par exemple, sur [l'intention du législateur](#). Inversement, l'appel à la lettre d'un texte oral ou écrit peut être invoqué pour rejeter les appels à [l'interprétation](#).

2. Dans l'argumentation quotidienne

— **Dans une interaction**, le second tour de parole “à la lettre” s'en tient au *sens littéral*, à ce qui vient d'être *expressément dit*, mot pour mot, par le premier locuteur, en laissant de côté ce qu'il a *voulu dire*.

C'est le cas de la réponse suivante à un acte de parole indirect de *demande de faire*, adouci en une *question* :

L1 : Pouvez-vous me passer le sel ?
L2 : Oui

Mais **L2** ne passe pas la salière à **L1**. **L2** a répondu à la lettre de la question de **L1**, sans tenir compte du fait que **L1** *ne sollicitait pas une information* sur la capacité de **L2** à faire circuler la salière, mais demandait à **L2** de *faire quelque chose*, lui passer le sel.

— **Dans une situation argumentative**, la réponse à la lettre est une manœuvre de [destruction](#) du discours. Pour cela, **L2** s'en tient au sens de l'énoncé, du discours (oral ou écrit) produit par **L1**, sans tenir compte des *intentions communicationnelles* de **L1** (du *sens de l'interlocuteur*).

Dans un troisième tour, **L1** peut rejeter cette réponse :

Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire !

L2 peut alors justifier sa réponse en donnant pour *argument* la lettre de ce qu'a dit **L1** dans son premier tour de parole :

Je ne sais pas ce que vous avez voulu dire, mais c'est ce que vous avez dit.

L2 satisfait à son obligation de parole, et renvoie la parole à son interlocuteur, à charge pour ce dernier de reformuler ce qu'il veut dire. **L2** considère qu'il n'a pas à contribuer à la recherche de la vérité, V. [Silence](#), et qu'il peut légitimement chercher à bloquer le discours de **L1** par tous les moyens.

La réponse sur la lettre du discours est un bon indicateur de situation conflictuelle. Elle s'oppose à une réponse qui, charitablement, tient compte de l'intention du discours et ne cherche pas à tirer avantage d'une formulation indirecte ou maladroite.

L'exemple suivant est un cas extrême de réponse à la lettre :

Le policier : — *Tu me dis "Untel a fait le coup" et je te libère*

Le suspect : — *"Untel a fait le coup" [2].*

Le suspect a dit à la lettre ce que le policier lui demandait de dire, mais il ne sera probablement pas libéré pour autant.

Exemple : Objectif officiel et objectif caché d'une recherche scientifique

Le cas suivant est un cas particulier de l'opposition [Motif — Mobile](#), où on oppose à la bonne raison expressément formulée une raison inavouable cachée, ici parce qu'elle est illégale.

— **SITUATION** : Un litige sur le statut juridique d'une recherche et de son financement.

Cadre général : La recherche dans le domaine **D** est soumise à une disposition légale **L** interdisant la recherche susceptible de conduire à des résultats de type **U**.

Cas particulier : Un groupe de recherche **R** soumet à l'institution **I** un projet **P** relevant du domaine **D**. Les objectifs de recherche sont définis dans le projet accompagnant la demande de financement.
— Le financement est accordé.

— La recherche produit un résultat **X** apparemment de type **U**.

QUESTION : Cette recherche a-t-elle respecté la disposition légale **L** interdisant la recherche conduisant à des résultats de type **U** ?

— **OUI** : La défense peut soutenir que 1) **X** n'est pas de type **U**, ou que 2) **X** est bien de type **U**, mais qu'il a été obtenu involontairement, donc que la loi a été respectée. Dans ce second cas, la défense argumente en deux temps, d'abord sur la lettre de ce que dit et ne dit pas expressément le projet **P** :

*Aucune recherche susceptible de produire des résultats de type **U** ne figure dans les objectifs de recherche.*

Elle rend compte ensuite du résultat **U** :

X (U) est un résultat inattendu, comme cela arrive régulièrement dans la recherche scientifique.

— **NON** : **L'accusation rejette l'argument fondé sur la lettre du projet** :

*Si le cahier des charges ne fait pas explicitement référence à **U** comme un objectif de la recherche c'est pour éviter les conséquences juridiques et politiques évidentes.*

Puis elle réinterprète le projet :

*Des membres éminents de la communauté scientifique concernée disent que le cahier des charges décrit des travaux correspondant à la définition communément admise de **U**. Il s'agit donc bien d'une recherche de type **U**. Le résultat en question n'a pas "émergé", mais a été produit intentionnellement. Financeurs et chercheurs ont donc sciemment enfreint la disposition légale **L**.*

Conclusion :

Les chercheurs avaient un agenda caché. Ils ont effectivement effectué des recherches de type U, qu'ils les aient désignées comme telles ou non.

Les responsables de la recherche et de l'institution l'ayant financée doivent être condamnés. [3]

[1] Lat. arg. *ad litteram*, de *littera*, “lettre”. Lat. arg. *ad orationem*, de *oratio*, “propos, parole”. Les deux étiquettes peuvent se référer à un discours écrit ou oral.

[2] Exemple venant du séminaire d'Oswald Ducrot.

[3] Exemple adapté de Glenn Kessler, "The repeated claim that Fauci lied to Congress about 'gain-of-function' research". *The Washington Post*, 29 octobre 2021. <https://www.washingtonpost.com/politics/2021/10/29/repeated-claim-that-fauci-lied-congress-about-gain-of-function-research/>

Arg. à prémisses LIÉES (LINKED - COORDINATE arg.)

L'argumentation *liée* est définie comme une argumentation où la conclusion repose sur plusieurs propositions dont la combinaison produit un argument.

On dit également que la conclusion est soutenue par un ensemble de prémisses *interdépendantes* ; ou que ces propositions ne sont *suffisantes* pour la conclusion que si elles *sont prises conjointement*.

Ce vocabulaire risque de mélanger deux questions bien distinctes :

— D'une part, celle du mode de liaison de propositions dont l'ensemble constitue un seul argument, la notion de liaison étant alors constitutive de celle *d'argument*.

— D'autre part, celle du mode de combinaison d'arguments de façon à produire une conclusion concluante. La notion de liaison est alors constitutive de celle *d'argument concluant*.

1. Propositions liées de façon à produire un argument

L'expression *argumentation liée* s'entend comme *argumentation reposant sur des prémisses liées*. Comme on ne parle de prémisses (majeure, mineure, V. [Syllogisme](#)) que dans la perspective d'une conclusion, l'expression *prémisses liées* est un *pléonasme*, mais il est difficile de s'en passer. En fait, ce sont des *propositions* qui sont liées, de façon à les constituer en *prémisses*, cette combinaison constituant un seul *argument* soutenant une conclusion.

Le syllogisme classique a une structure liée : “*tous les membres de cette Société ont plus de 30 ans*”, n'est un argument pour “*Pierre a plus de 30 ans*” que si on la combine avec la proposition “*Pierre est membre de cette Société*”.

Schématisation de l'argumentation liée :



Dans la composante assertive du [modèle de Toulmin](#), l'énoncé pris pour Donnée (*Data*) ne devient un argument que lorsqu'il est pris conjointement avec sa Loi de passage (*Warrant*) et sa Garantie (*Backing*). Ce schéma présente donc une structure liée.



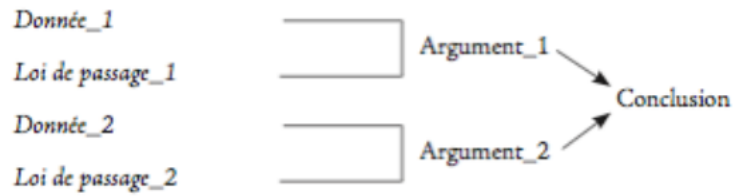
2. Convergence et liaison

2.1 Argumentation à prémisses liées et argumentation convergente

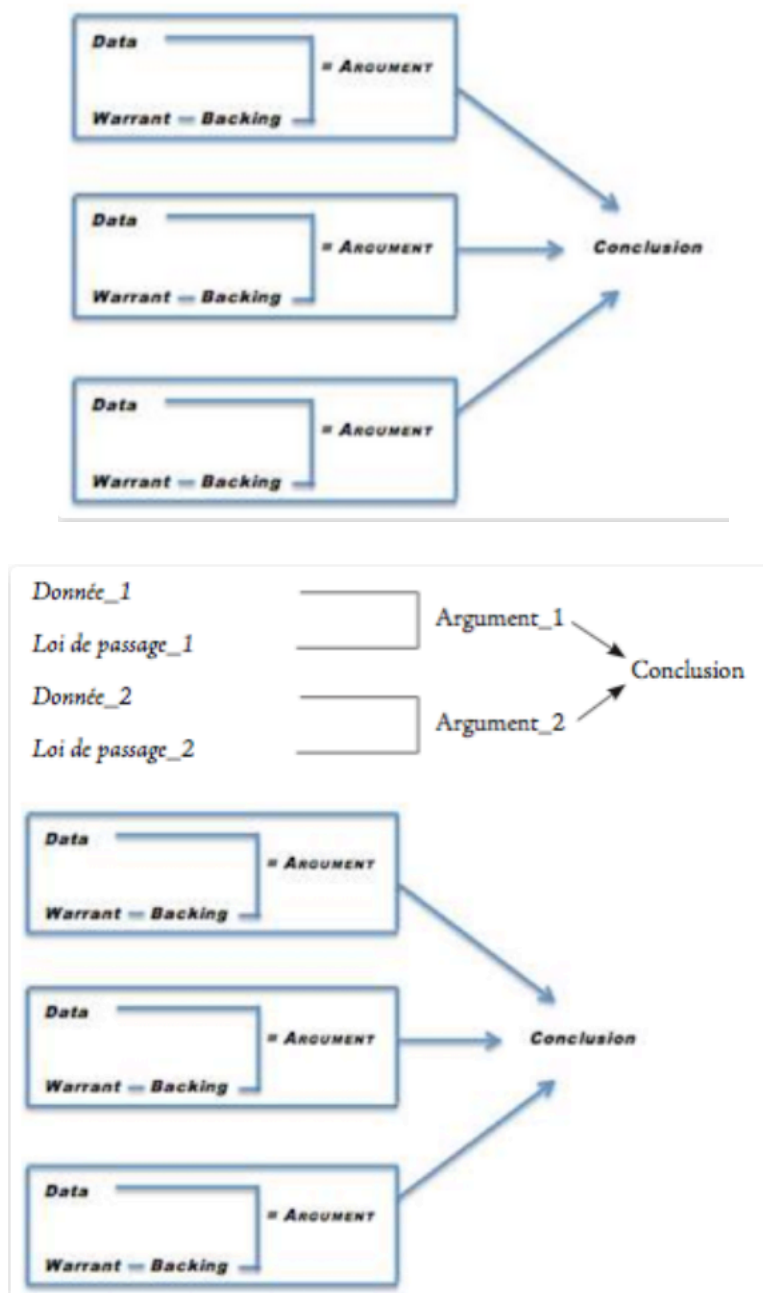
Les notions de *liaison* et de *convergence* ne décrivent pas des phénomènes de même niveau ; plusieurs *arguments* convergent *sur une même conclusion*, et plusieurs *énoncés* sont liés de façon à constituer un *argument* (pour une certaine conclusion).

Comme toutes les argumentations convergentes sont constituées de plusieurs arguments, il s'ensuit que toutes les argumentations convergentes sont aussi, à un autre niveau, à prémisses liées, comme le montre le schéma complet de l'argumentation convergente :

— Schéma “Donnée + Loi de passage”



— Schéma “Donnée + Warrant + Backing” :



2.2 Arguments liés de façon à produire une conclusion probante

L'effet de liaison joue également sur les arguments entrant dans une argumentation convergente, dont la force n'est pas la simple résultante du cumul des forces individuelles des arguments. Les argumentations *indicielles*, lorsqu'elles combinent des indices *nécessaires* en un faisceau *nécessaire et suffisant*, ainsi que les argumentations *au cas par cas* lorsqu'elles sont *exhaustives* bénéficient d'un effet de liaison, faisant que le tout a une force supérieure à celle de l'addition de chacune des parties.

2.3 Arguments convergents ou prémisses liée ?

Pour répondre à cette question, on considère une conclusion soutenue par un ensemble de prémisses, on prend une prémisses particulière, on regarde ce qui se passe si elle est fautive ou si on la supprime (Bassham 2003) :

— Si ce qui reste fournit une argumentation, on a affaire à une argumentation convergente :

- (1) Pierre est intelligent, il présente bien, il fera un excellent négociateur
- (2) Pierre est intelligent, il fera un excellent négociateur.
- (3) Pierre présente bien, il fera un excellent négociateur.

Toutes ces argumentations sont recevables ; “*Pierre est intelligent*” et “*Pierre présente bien*” sont **coorientés** vers la même conclusion.

— Si ce qui reste ne constitue plus une argumentation, on a affaire à une *argumentation liée* :

- (1) Il a plu et il a gelé, il doit y avoir du verglas.
- (2) Il a plu, il doit y avoir du verglas ?!
- (3) Il a gelé, il doit y avoir du verglas ?!

La première argumentation est recevable telle quelle, les autres non, sauf considération du contexte, c'est-à-dire ajout de prémisses manquantes.

Walton considère que l'intérêt de cette distinction est de l'ordre de la *réfutation* :

— Dans le cas de l'argumentation *liée*, il suffit de montrer que l'une des prémisses est fautive ou inadmissible.

— Dans le cas d'argumentations *convergentes*, pour réfuter la conclusion, on doit réfuter chaque argument (Walton 1996, p. 175).

Il est possible de concéder un argument dans le cas de l'argumentation convergente, on ne peut pas renoncer à une prémisses dans le cas de l'argumentation liée.

L'utilité et la praticabilité de la distinction convergent/lié ont été mises en cause par Goddu (2007).

Fondamentalement, il s'agit de déterminer si on a affaire à *une* ou *plusieurs* bonnes raisons, de structurer le flux verbal en déterminant quels sont les blocs discursivement cohérents qui viennent étayer une conclusion.

LOGIQUES : ART DE PENSER - BRANCHE DES MATHÉMATIQUES

La logique classique comprend deux branches principales, la logique des propositions (inanalysées) et la logique des prédicats. Cette logique constitue l'art de penser qui correspond, mutatis mutandis, à ce que nous nommons maintenant "argumentation".

En s'axiomatisant à la fin du 19^e siècle, la logique, d'une part, devient la "science de l'inférence" et s'intègre aux mathématiques ; d'autre part, elle renonce à sa fonction rectrice de la pensée naturelle (humaine), y compris dans sa fonction critique. Elle est plus ou moins remplacée par l'argumentation dans son rôle indispensable de formation ; depuis le début du 20^e siècle, "Argumentation" s'est substitué à "Logique" dans les intitulés des manuels.

Dans les années 1950 et 1970, les logiques dites *naturelle, non-formelle, substantielle...* cherchent explicitement à dépasser cette perte. Quoi qu'il en soit, la pratique de l'inférence est aussi l'exercice d'une compétence langagière. Construire et comprendre un syllogisme c'est parler sa langue.

1. Logique classique

1.1 Le cadre aristotélicien

Aristote n'utilise pas le terme "logique" dans les *Premiers* et les *Seconds analytiques* ; il parle du «[raisonnement, discours] analytique démonstratif », ce qui correspond à l'acception actuelle du terme *logique* (Kotarbinski [1964], p. 5).

Les *Seconds analytiques* définissent ce qu'est le *savoir scientifique* :

Ce que nous appelons ici *savoir*, c'est connaître par le moyen de la démonstration. Par *démonstration* j'entends le syllogisme scientifique. (*S. A.*, i, 2, 15-25 ; p. 8)

Il s'ensuit que :

Il est nécessaire que la science démonstrative parte de prémisses qui soient vraies, premières, immédiates, plus connues que la conclusion, antérieures à elle, et dont elles sont les causes. (*Ibid.*).

Dans une note à ce passage, Tricot précise que:

Syllogisme est le genre, *scientifique* (producteur de science) la différence spécifique qui sépare la démonstration des syllogismes *dialectiques* et *rhétoriques*. (*Ibid.*, note 3).

Le syllogisme scientifique produit du *catégorique*, le syllogisme dialectique du *probable*, et le syllogisme rhétorique du *persuasif*. C'est dans ce cadre que se comprend la position de la [persuasion](#) dans la rhétorique d'Aristote.

La logique traditionnelle consiste en une analyse des *propositions* comme des constructions *sujet-prédicat*, une théorie des relations entre les quatre formes de *proposition analysées* et une théorie du *syllogisme* et des *paralogismes*.

1.2 Logique et raison

Au Moyen Âge, Thomas d'Aquin (1225-1274) reprend la définition aristotélicienne de la logique, en relation avec la réflexivité de l'acte de raisonnement :

La raison maîtrise non seulement les opérations des facultés qui lui sont soumises, mais encore son acte propre. [...] L'intelligence s'auto-comprend et la raison peut se pencher sur sa propre activité. (Thomas d'Aquin, *Sec. An., Com.*, p. 46)

La logique est la *science de la raison* :

L'intelligence possède une sorte d'art directeur de son propre acte, grâce auquel l'homme raisonne avec méthode, aisance et sûreté. Cet art, c'est la logique, la science rationnelle [science de la raison]. (*Ibid.*)

Cette définition est fondamentale pour la logique néo-thomiste, notamment pour Maritain qui définit la logique comme : « l'art QUI DIRIGE L'ACTE MÊME DE LA RAISON » (Maritain [1923], p. 1 ; majuscules dans le texte), définition reprise par Chenique (1975), cf. infra §2.4.

Dans une perspective proche, l'objet de la logique peut être déplacé de la *raison* au *raisonnement* (de la capacité à son produit concret), mettant au premier plan la valeur normative de la logique formelle, définie comme :

une science qui détermine quelles sont les *formes correctes* (ou valides) de *raisonnement* » (Dopp 1967, p. 11 ; italiques dans le texte).

1.3 La logique comme étude de l'inférence

Selon les logiciens mathématiciens :

- (La logique est) la discipline qui traite de l'inférence correcte.
(Vax 1982, Logique)
- La logique a pour objet les principes de l'inférence valide.
(Kneale & Kneale [1962], p. 1)
- La logique a la fonction importante de dire qu'est-ce qui s'ensuit de quoi.
(Kleene [1967], p. 11)

1.4 La logique est une science

Comme toute science, la logique a pour tâche la poursuite de la vérité.
(Quine [1973], p. 11)

Les stoïciens ont les premiers défini la logique non pas, à la manière d'Aristote comme un *organon*, un *instrument* (au service des sciences), **mais comme** une science.

1.5 Logique classique

La logique dite *classique* (ou *logique traditionnelle*, selon Prior 1967) est par nature une *logique formelle* : c'est un des mérites révolutionnaires d'Aristote d'avoir introduit l'usage systématique des variables. Elle est constituée d'un ensemble de thèses qui synthétisent des propositions d'origine aristotélicienne, stoïcienne, ou médiévale. Elle comprend deux parties :

- La logique des *propositions analysées* ou calcul des prédicats, qui correspond à la théorie aristotélicienne du *syllogisme*.
- La logique des *propositions inanalysées* ou *calcul des propositions*, qui s'intéresse à la construction, à l'aide de *connecteurs logiques*, de *propositions complexes* à partir de propositions elles-mêmes simples ou complexes, ainsi qu'à la détermination des *formules valides* (lois logiques, ou tautologies). Le calcul des propositions est d'origine stoïcienne.

“Lois de la pensée”

La logique classique est fondée sur divers principes, qu'elle considère comme des “lois de la pensée” :

- Principe de *non-contradiction*
- Principe du *tiers exclu*, V. *Proposition §321*
La définition de la négation logique découle de ces deux principes.
- *Principe d'identité*, “ $a = a$ ”.
Toute chose est identique à elle-même ; toute chose est ce qu'elle est.

L'époque contemporaine a vu la multiplication des formalismes logiques dits “non classiques”. Ces formalismes logiques sont parfois inspirés par certains phénomènes du langage ordinaire non pris en compte par la logique classique, comme le temps ou la modalité, qu'elles se proposent de formaliser.

2. De l'art de penser à une branche des mathématiques

2.1 La logique “art de penser” et l'émergence de la méthode scientifique

D'Aristote jusqu'à la fin du 19^e siècle, la logique classique est considérée comme *l'art de penser correctement*, c'est-à-dire de combiner les propositions de façon à transmettre à la conclusion la vérité des prémisses dans un même univers de sens stabilisé.

Les règles du raisonnement valide (de l'argumentation correcte) sont données par les *règles d'évaluation* du *syllogisme*, qui permettent de trier les syllogismes valables et de rejeter les *paralogismes* (raisonnement vicieux, paralogismes proprement dits, sophismes). Déterminant ainsi les schémas de raisonnement valides, la logique fournit la théorie du discours rationnel-scientifique.

À l'époque moderne, cette conception de la logique comme science du raisonnement discursif assimilant raisonnement scientifique, raisonnement syllogistique et pensée naturelle a été déstabilisée par l'émergence des sciences structurées par le *raisonnement expérimental* fondé sur l'observation, la mesure, la prédiction et l'expérimentation, le tout régulé par le *calcul mathématique*.

À l'époque contemporaine, la logique a été intégrée aux mathématiques. Cette évolution a commencé à la Renaissance, et on peut la repérer chez Ramus (1515 - 1572, Ong 1958), pour qui jugement, logique et méthode doivent être pensés comme des opérations autonomes, sur un plan que nous appellerions épistémique ou cognitif, hors rhétorique et hors langage. La mutation apparaît avec évidence si l'on compare *La Logique ou l'art de penser contenant outre les règles communes, plusieurs observations nouvelles propres à former le jugement* d'Arnauld et Nicole (1662) au *Traité de l'art de raisonner* (1796) de Condillac. Dans ce dernier ouvrage le langage du raisonnement n'est plus la langue naturelle dans sa capacité syllogistique, mais la *géométrie*. L'argumentation rhétorique n'est jamais prise en compte ; ainsi de l'analogie, n'est retenue que la proportion mathématique ([1796], p. 130). Les règles de la méthode scientifique ne sont désormais plus celles du syllogisme, mais celle des sciences ayant recours à l'observation, à l'expérience et au calcul.

2.2 Mathématisation de la logique

La logique est par nature *formelle* : elle s'intéresse non pas au contenu (à la substance, à l'objet particulier) des raisonnements ou des inférences, mais à leur *forme*. Elle a été *formalisée*, au sens d'axiomatisée et mathématisée, à l'époque contemporaine. La publication de la *Begriffsschrift* ("écriture du concept") par Frege, en 1879, marque le point à partir duquel la logique ne peut plus être vue comme un "art de penser", mais comme un "art de calculer", une branche des mathématiques.

Au début du XX^e siècle, la logique classique est gagnée par le « crépuscule des évidences » :

On passe de *la* logique *aux* logiques qu'on construira à volonté, et à son tour, cette pluralité de logiques retire son privilège à la logique classique, qui n'est plus qu'un système parmi d'autres, comme eux simple architecture formelle dont la validité ne dépend que de sa cohérence interne. (Blanché 1970, p. 70 ; p. 71-72)

En s'axiomatisant, la logique renonce à sa fonction rectrice de la pensée, donc à sa fonction critique. Elle ne fournit plus le modèle du discours rationnellement argumenté ou de l'échange dialectique. C'est à cette époque que la logique est devenue cette discipline formalisée contre laquelle devaient s'opposer, dans les années 1950 et 1970, les logiques dites *naturelle, non-formelle, substantielle...* De fait, *la logique classique maintenue* doit être ajoutée à cette liste.

2.3 Résistance à la formalisation : Le néo-thomisme

La problématique de l'argumentation logique comme méthode de pensée s'est maintenue en théologie, comme partie importante du cursus philosophique néo-thomiste. En 1879 — date également de la publication de la *Begriffsschrift* de Frege —, le pape Léon XIII publie l'encyclique *Aeterni Patris*, qui établit Thomas d'Aquin et son interprétation de l'aristotélisme comme une sorte de philosophie officielle de l'église catholique romaine, promouvant ainsi une vision de la logique comme fondement de la pensée au moment même où cette orientation était scientifiquement dépassée.

Néanmoins, le néo-thomisme a produit un courant d'enseignement et de recherche sur la logique classique comme méthode de pensée et cadre analytique pour la cognition en langage naturel. On trouve des développements substantiels relatifs à la logique traditionnelle, comme ainsi d'intéressantes considérations sur les types d'arguments, les sophismes et paralogismes,

dans des manuels de philosophie d'inspiration néo-thomiste pour l'éducation religieuse à un niveau supérieur. D'importants travaux, comme la *Petite logique* de Maritain ([1923]), Tricot (1928), Chenique (1975) témoignent de cet intérêt pour la logique comme structure et méthode de la cognition naturelle, ainsi que du refus des conceptions formalistes de la logique.

Ce courant a ainsi développé une vision des liens entre logique et argumentation bien distincte de celle de la "Nouvelle rhétorique", qui *oppose* logique et argumentation.

La théorie des trois opérations de l'esprit

La théorie des trois opérations de l'esprit vient de Maritain (1937, §2-3). Elle reprend ainsi la logique classique, abandonnée par les logiciens attirés par les potentiels des modèles mathématiques. Elle met particulièrement en lumière la nécessité de prendre en compte *la genèse progressive de l'argumentation* à partir du terme et de la proposition. Elle a ainsi toute sa place dans une analyse des raisonnements en langue ordinaire.

L'argumentation comme processus mental

Comme *processus mental*, l'argumentation est définie par trois "opérations de l'esprit", *l'appréhension*, le *jugement* et le *raisonnement* :

— **Appréhender** [1]. Par *l'appréhension*, l'esprit saisit un concept, "homme", puis le délimite "tous les hommes", "certains hommes".

— **Juger**. Par le jugement, l'esprit affirme ou nie quelque chose du concept ainsi délimité, pour aboutir à une *proposition*, "*l'homme est mortel*".

— **Raisonner**. Par le raisonnement, l'esprit enchaîne ces propositions, de façon à progresser de vérités connues vers des vérités nouvelles.

L'argumentation comme processus discursif

Ces trois opérations cognitives correspondent respectivement à trois opérations linguistiques : nommer, prédiquer, enchaîner les propositions ou *argumenter*.

— **Nommer**. Cette opération correspond à l'ancrage langagier du concept, au moyen d'un *terme*, selon sa quantité ; elle ouvre la question de la référence.

— **Prédiquer**, dire quelque chose à propos des êtres ainsi nommés et quantifiés, c'est-à-dire construire un *énoncé*.

— **Argumenter**, enchaîner de façon ordonnées les propositions déjà connues, les prémisses, en un *discours*, *l'argumentation*, de façon à produire une proposition nouvelle, la conclusion, à partir de propositions déjà connues. *L'argumentation* au niveau discursif correspond au *raisonnement au niveau cognitif*.

Ce modèle linguistique-cognitif correspond assez bien au concept d'argumentation comme *schématisation* défini dans la logique naturelle de Grize.

3. Logique et argumentation

3.1 Mise à distance de la logique formalisée

Les logiques classiques ont un lien essentiel avec certaines formes du discours en langue naturelle ; elles sont, à leur manière, des théories de l'argumentation. Les logiques pragmatiques — logique non formelle, substantielle, ou naturelle — relèvent d'un mouvement de **critique des formalismes axiomatisés** pour une meilleure prise en compte des conditions écologiques de l'argumentation : l'argumentation est irréductiblement liée à la langue naturelle, et au contexte. La logique formalisée est décontextualisée et s'exprime dans un langage contraint, "enrégimenté", qui exploite et oublie la langue naturelle, [V. Argumentation et démonstration, §5.](#)

Dans la tradition de la philosophie du langage, et sans prendre en compte la tradition de la rhétorique argumentative, [Toulmin](#) a montré que le mouvement de formalisation de la logique appelait un accompagnement, une contrepartie prenant en charge la pratique logique (« logical practice », [1958], p. 6), mobilisant des **argumentations substantielles** (« substantial argument », *ibid.*, p. 125), dépendant du domaine considéré (« field dependant », *ibid.*, p. 15), dont le modèle est la pratique juridique (« logic is generalized jurisprudence » *ibid.*, p. 7) et dont le but premier est justificatif (« justificatory », *ibid.*, p. 6)

À la différence d'autres théories de l'argumentation, peut-être en opposition au rejet de la logique par la *nouvelle rhétorique*, la *logique non formelle* (*informal logic*) et la *logique naturelle* ont conservé le mot *logique* dans leurs intitulés, V. [Études d'argumentation; Argumentation: Définitions.](#)

3.2 Langage logique et langue naturelle : Éléments différentiels

— **L'intersubjectivité**, exclue du langage logique, structure la langue, le discours et le raisonnement naturels.

— L'usage de la langue logico-scientifique est **guidé par le principe de vérité**, le langage commun par la [véridiction](#).

— La langue des sciences est référentielle, la langue naturelle peut être utilisée. [figurative-ment](#). Elle permet la *ruse*, le *mensonge*, la [manipulation](#), la *fiction* et *l'humour*, et [l'ironie](#).

— La logique et la science demandent des **termes stables** et **définis de manière univoque**. Le lexique de la langue naturelle est marqué par *l'ambiguïté*, le *flou*, la *polysémie* et *l'homonymie*. Les conflits de [catégorisation](#) et de [définition](#) sont courants. Dans un discours en langue naturelle, le sens global des mots se construit progressivement, parallèlement à celui de [l'objet de discours](#) qu'ils désignent.

Le *sens* des mots est défini en langue ; le sens des mots dans le dictionnaire est un condensé, extrait de leurs usages constatés. La *signification* des mots en discours s'ajuste au contexte, qui peut redéfinir leur sens. Le sens donné aux termes scientifiques stabilise leur usage, quel que soit le contexte.

L'apparition ou la redéfinition d'un terme scientifique est l'œuvre explicite de la communauté concernée (voir le cas du mot *planète*). Les définitions sont et restent stipulatives. Les mots nouveaux ordinaires ou les nouveaux sens de mots apparaissent peu à peu, et peuvent n'être enregistrés que tardivement dans le dictionnaire.

— La syntaxe de la langue logique définit et construit des **expressions bien formées** et les enchaîne de façon univoque selon de règles de construction **explicites**. Les énoncés de la langue naturelle peuvent correspondre à plusieurs schémas syntaxiques, V. [Composition et division](#) ;

[Connecteurs logiques](#) ; [Connecteurs linguistiques](#).

Le langage ordinaire admet le raisonnement hypothético-déductif (*mutatis, mutandis*), mais également une variété de formes hétérogènes de raisonnement dont la théorie des [types d'argumentation](#) s'efforce de donner une idée.

— Un langage où termes et opérations sont définis de manière univoque *élimine la redondance*. Le discours naturel *exploite la redondance* sous toutes ses formes : marques de personne, de nombre, de temps ; redondance des traits sémantiques et des informations etc. La redondance peut faciliter la communication, ou peut, au contraire, lui faire obstacle, selon les intentions du locuteur, V. [Verbiage](#).

— Toutes les opérations logiques se développent sur le registre *de l'explicite*. Le discours se déploie sur la base de *plusieurs couches sémantiques*, V. [Présupposition](#). La pleine compréhension d'un discours demande qu'on tienne compte des *projections* du discours, c'est-à-dire *du non-dit*, des significations *implicites, sous-entendues*, ainsi que des *allusions* dont le déchiffrement, toujours incertain, dépend en particulier du contexte et de la connaissance qu'on a de l'interlocuteur.

— Le langage logique exprime pleinement un sens univoque. Le discours ordinaire projette son sens dans des directions incertaines, d'où la nécessité de *l'interprétation*.

Ces caractères différentiels qui, du point de vue de la la logique, peuvent être vus comme autant de *défauts* de la langue ordinaires, constituent, dans le discours naturel autant de *ressources contextuellement exploitables* par les locuteurs, en fonction de leurs intentions communicationnelles.

[1] Ce sens de *appréhender*₁, *appréhension*₁ “saisir par l'intelligence” “acte d'appréhender₁” n'a rien à voir avec celui de leurs homonymes *appréhender*₂, “craindre”, *appréhension*₂ “crainte”.

LOGIQUES du DIALOGUE

Dans les années 60 du 20^e siècle, ont été développés, d'une part, différents systèmes visant à représenter formellement le dialogue argumentatif, ainsi que des recherches cherchant à définir un « ortho-langage » correspondant à la norme du comportement dialogal rationnel, capable de résoudre les différends interindividuels. Ces recherches sont associées à l'émergence du modèle pragma-dialectique, dans les années 70.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, ont été construits différents systèmes visant à donner une représentation formelle du dialogue argumentatif.

— Else Barth et Jan L. Martens ont développé une *dialectique formelle (formal dialectic)* pour l'analyse de l'argumentation (Barth & Martens, 1977).

— Jaakko Hintikka s'est intéressé à la sémantique des questions et à la construction d'un type de dialogue spécifique, le **dialogue de recherche de l'information (information-seeking dialogs)** [1].

— Outre l'exposé et la critique de ce qu'il a appelé le « traitement standard des fallacies », Charles L. Hamblin (1970) a proposé une *dialectique formelle (formal dialectics)*.

— À partir des travaux de Hamblin, Douglas Walton et John Woods ont développé une approche logique des fallacies (Woods & Walton 1989) et des **dialogues argumentatifs (dialog games)** (Walton 1989).

— La *Logique dialogique (Dialogische Logik, dialog logic)* de Lorenzen & Lorenz (1978) est une référence fondamentale pour le courant pragma-dialectique. Deux aspects de ces travaux peuvent être distingués, d'une part une contribution à la logique formelle, d'autre part l'extension de ce modèle à la définition du dialogue rationnel.

1. De la logique dialogique à la pragma-dialectique

La logique dialogique utilise trois formes de règles (van Eemeren *et al.* 1996, p. 258) :

- Règle d'ouverture (*Starting rule*) : le proposant commence par affirmer une thèse.
- Règles sur les coups permis et défendus dans le dialogue (voir *supra*).
- Règle de clôture, déterminant qui a gagné (*Winning rule*).

La pragmadialectique applique des règles similaires à l'analyse de l'argumentation :

- **Règle d'ouverture** (*Starting rule*) :

Règle 1. *Liberté* — les parties ne doivent pas faire obstacle à la libre expression des points de vue ou à leur mise en doute. Eemeren, Grootendorst, Snoeck Henkemans 2002, p. 182-183

- **Règle de clôture**, déterminant qui a gagné (*Winning rule*) :

Règle 9. Clôture – si un point de vue n'a pas été défendu de façon concluante, celui qui l'a avancé doit le retirer. Si un point de vue a été défendu de façon concluante, l'autre partie doit retirer les doutes qu'il avait émis vis-à-vis de ce point de vue. (*ibid.*).

Les autres règles visent à assurer le bon déroulement d'un dialogue argumentatif en langue ordinaire visant à éliminer les différences d'opinion.

2. Une contribution à la théorie de la rationalité

Dans leur ouvrage intitulé *Logische Propädeutik ; Vorschule des vernünftigen Redens (Propédeutique logique : Préliminaire au discours rationnel, 1967)*, Kamlah et Lorenzen se fixent pour but de fournir « les éléments et les règles de tout discours rationnel » ([*the building blocks and rules for all rational discourse*], cité dans van Eemeren *et al.* 1996, p. 248). Dans la même perspective, « si l'on veut éviter que les participants à une discussion ou à une conversation ne se lancent dans d'interminables dialogues de sourds [*speaking at cross purposes in interminable monologues*], leurs pratiques langagières doivent observer certaines normes et règles ». L'objectif de l'entreprise est donc la construction d'un « ortho-langage » (*ibid.*, p. 253), définissant le comportement dialogal rationnel capable de résoudre les différends interindividuels.

Il y a évidemment une très grande différence entre cette approche de l'argumentation comme dialogue *logique*, et les approches *interactionnelles* de l'argumentation, fondées sur le dialogue *naturel*, qui commencent à se développer à la même époque.

[1] Hintikka, J., Saarinen, E. 1979. Information-seeking dialogues: Some of their logical properties. *Studia Logica* 38, 355–363 (1979). <https://doi.org/10.1007/BF00370473>.

LOGOS – ÉTHOS – PATHOS

Selon l'autoreprésentation traditionnelle de la rhétorique argumentative, la persuasion n'est qu'une étape sur le chemin de la décision et de l'action. Pour cela, elle mobilise trois moyens de pression sur son auditoire, les “preuves” dites logo-iques, éthotiques et pathémiques sont les trois moyens de pression possibles sur l'auditoire ; seul le logos produit des arguments propositionnels

Les théories de l'argumentation rhétorique orientées vers la persuasion et l'action mettent au premier plan la construction et la gestion stratégique des personnes, de leurs intérêts, valeurs et émotions. Sous sa forme la plus accomplie, la rhétorique se donne comme une technique du discours visant à **déclencher une action** : faire penser, faire dire, faire éprouver et, finalement, *faire faire*. C'est l'action accomplie qui fournit l'ultime critère de la [persuasion](#) réussie, qu'on réduirait indûment à un simple état mental, à une “adhésion de l'esprit”. On ne peut pas dire que le juge rhétorique a été persuadé s'il ne se prononce pas en faveur de la partie qui l'a convaincu.

Les liens entre **conviction et action** sont loin d'être clairs. On raconte qu'un parlementaire de la troisième République répondit à quelqu'un qui avait entrepris de le convaincre : “*vous pouvez tout à fait changer mon opinion, mais vous ne changerez pas mon vote*” : cette boutade manifeste bien la différence entre les déterminants de la représentation et ceux de l'acte.

Pour atteindre ses buts – *faire croire, orienter la volonté, déterminer l'action*, dans la mesure du possible – la rhétorique exploite **trois types d'instruments de persuasion** (Grec *pistis*, “moyens de pression”). Ces voies vers la persuasion constituent les “[preuves techniques](#)” qui définissent son domaine propre. Aristote distingue trois types de preuves techniques :

Parmi les moyens de persuasion, fournis par le moyen du discours, il y a trois espèces. Les uns, en effet, résident dans le caractère (*èthos*) de celui qui parle, les autres dans telle ou telle dispositions (*diatheinai pôs*), les autres dans le discours (*logos*) lui-même, par le fait qu'il démontre ou paraît démontrer. (*Rhét.*, I, 2, 1356a1; Chiron, p. 126)

Les preuves “logo-iques” sont de type discursif et para-discursif, les preuves [éthotiques](#) et [pathémiques](#) mobilisent en outre toutes les ressources de la sémiotique du corps. La mise en parallèle “éthos, pathos, logos” pousse à assimiler les trois types de preuves, ce qui amène à définir la preuve rhétorique, l'argument (*pistis*), comme **tout moyen de pression, verbal ou paraverbal**, capable d'induire une croyance et d'amener à une action. Le discours rhétorique est défini par ses effets perlocutoires (attachée aux effets non linguistiques de la parole).

Cette apparente unité fonctionnelle masque **la différence structurelle qui oppose ces trois formes “d'arguments”**. Comme la construction de la personne (éthos), l'appel à l'émotion (pathos) diffuse sur tout le discours, alors que les preuves liées au logos par exemple, l'argument par les conséquences ont nécessairement une forme verbale.

Cicéron assigne trois buts à l'orateur : prouver, plaire, émouvoir (*probare, conciliare, movere*) (*De l'or.*, II, XXVII, 115 et note ; p. 53). *Prouver* relève du logos ; *conciliare*, traduit par “plaire”, de l'éthos, et *émouvoir*, du pathos.

Le discours doit d'abord enseigner par le *logos*, c'est-à-dire *informer* (raconter, narrer) et *argumenter*, V. [Invention](#). Cet enseignement emprunte la voie intellectuelle vers la persuasion, celle de la preuve et de la déduction. **Mais information et argumentation sont, d'une part,**

menacées par l'ennui et l'incompréhension, il faut donc, donner aux auditeurs des indices **indirects** (mais en pratique décisifs) de vérité : c'est la fonction de l'**éthos** (“*tu ne comprends rien, mais tu peux me faire confiance...*”). D'autre part, elles ne suffisent pas à **déclencher le “passage à l'acte”**, d'où le recours au **pathos**. Il ne suffit pas de voir le bien, il faut encore le vouloir ; les **stimuli émotionnels** quasi physiques, qui constituent le **pathos** sont les déterminants de la volonté.

La preuve logo-iques est considérée sinon comme objective, du moins la seule des trois pouvant servir de preuve au sens propre du terme. En effet, elle remplit, au moins partiellement, **la condition propositionnelle du raisonnement** — être formulé dans un énoncé *identifiable*, pouvant être *évalué* plus ou moins indépendamment de la conclusion qu'il soutient —, ce qui la rend ouvert à la *réfutation*. En contraste, les preuves pathémiques et éthotiques sont diffuses, et exprimées par le biais des canaux signifiants non verbaux, et sont donc **difficilement accessibles à la réfutation verbale**. Ceci explique peut-être pourquoi les textes classiques insistent sur la supériorité pratique des preuves éthotiques et pathémiques sur les preuves logo-iques, V. **Persuasion**.

Afin de construire des représentations **objectives** du monde, **les théories de l'argumentation orientées vers la construction des connaissances** focalisent *sur les objets du débat* : (définitions et catégorisations ; environnements des faits ; indices probables et nécessaires ; réseaux causaux et analogiques, etc.), et *sur la fonction représentationnelle* du langage et du discours (définitions bien construites et univoques, énoncés sans ambiguïté, etc.). En termes rhétoriques, il s'agit d'aligner le logos “technique” sur le logos “non technique”, en d'autres termes, de **désubjectiviser** le logos.

LOI DE DISCOURS ► ÉCHELLE ARGUMENTATIVE

**LOI DE PASSAGE ► ; TOPOS ;
SCHÈMES ARGUMENTATIFS**

M

MANIPULATION

1. Le mot et les domaines

Dans la forme “N° manipule N1”, *manipuler* a deux significations :

1. *Manipuler*₁ : N1 désigne **un inanimé** (“*manipuler des sacs de ciment*”) ; **une partie du corps**, ou le corps physique lui-même (“*masser*” : “*manipuler les vertèbres*” ; “*je vais me faire manipuler à 10 h*”).

2. *Manipuler*₂ : N1 désigne **une personne** en tant que synthèse de représentations et capable d'autodétermination. Dans ce second sens, qui est récent (Rey [1992], *Manipuler*), *manipuler quelqu'un*, c'est l'instrumentaliser : “considérer une personne comme un objet, un pur instrument pour une certaine fin.”

Les deux sens sont liés, leurs familles dérivationnelles sont identiques (*manipulateur*, *manipulation*, *manipulatoire*). On parle de *manipulation* au second sens dans les domaines suivants.

— En **psychologie**, dans la vie quotidienne : “*une personnalité manipulatrice*”.

— Dans le domaine **politico-militaire** : la propagande *blanche* est destinée à l'opinion publique du propre pays ; elle peut être mensongère et manipulatrice ou non. La propagande *noire* est nécessairement manipulatrice, elle dissimule son origine et son intention réelle, elle se présente comme émanant d'une source amie, alors qu'elle provient de l'ennemi ; elle est du domaine de la désinformation et de “l'intox”.

— Dans le champ de l'**action commerciale** et des techniques de marketing, on manipule les gens pour les pousser à acheter quelque chose plutôt que rien, ou ceci plutôt que cela, sans tenir compte de leurs intérêts et de leur volonté informée. Cette manipulation fait appel à différentes techniques pour *amorcer* et *ferrer* le client, V. [Étapes](#).

— Dans les domaines **politique, idéologique et religieux**.

Dans ces différents domaines, la question de la manipulation croise celle de l'argumentation.

2. “Faire faire” : de la collaboration à la manipulation

La manipulation est une ressource qui peut être mobilisée dans des situations où une personne **M** poursuit un but **β** ; pour atteindre ce but, il a besoin qu'une autre personne, **N**, pense ou agisse de telle et telle manière.

2.1 Tractation à but ouvert

1) M estime que β est dans l'intérêt de N ; N est d'accord.

N a une représentation positive de β ; il estime que β est important, agréable, dans son intérêt ; il poursuit β spontanément, pour des raisons indépendantes. Il s'ensuit que M a besoin de N, et N a besoin de M : M et N coopèrent sur β .

Éventuellement, si l'engagement de N est moins évident, dans une démarche ouverte, M persuade, par des arguments, N de s'associer à lui pour réaliser β : N sait que M a l'intention de l'amener à faire β , et ils se parlent.

2) Faire β n'est pas vraiment dans l'intérêt de N.

Faire β est indifférent ou légèrement ennuyeux pour N. Spontanément, il n'interviendrait pas, ne collaborerait pas avec M sur β . M peut alors agir sur la volonté de N ou sur ses représentations.

(a) Action sur la volonté de faire

Dans cette situation, M peut entreprendre de persuader N de faire β . Il menace N (*ad baculum*), le soudoie (*ad crumenam*), l'apitoie (*ad misericordiam*), lui fait du charme, le séduit (*ad amicitiam*), V. Émotion. N a toujours une représentation plutôt négative de β . Mais ces arguments, s'il s'agit d'arguments, ont transformé la volonté d'agir de N, et finalement N veut bien faire β même si β ne lui plaît toujours pas. Il fait β “*quand même, même si, à contrecœur*” ; “*c'est bien parce que ça te fait plaisir*”. On peut discuter pour savoir s'il y a eu ou non manipulation de la volonté de N.

(b) Action sur les représentations de l'action à faire

M reformate β de façon à ce que β apparaisse agréable à N, dans son intérêt ; on retrouve la première possibilité : N veut bien faire β parce que, maintenant, ça lui paraît bien. Dans le cas (a), N fera un travail qu'il sait dangereux, bien qu'il soit dangereux, parce qu'il est bien payé. Dans le cas (b), N fera un travail, dangereux ou non, dont il pense qu'il n'est pas dangereux. M peut combiner les deux stratégies : “*tu peux bien faire ça pour moi, c'est pas si dangereux*”. Dans ces deux cas, il n'y a pas forcément manipulation. M a présenté ouvertement à N son but, lui faire faire β . N s'est laissé convaincre, peut-être par de bons arguments. Il se peut que le travail ne soit pas si dangereux, et fort bien payé.

Il n'y a clairement manipulation que si M sait que le travail est dangereux, et qu'il a sciemment mal représenté ou dissimulé le danger à N. Le mensonge est à la base de la manipulation.

3) Faire β est contre les intérêts et les valeurs de N

Dans ce cas, β est franchement contraire aux intérêts de N ; dans les circonstances normales, N s'opposerait spontanément à M sur β . Il reste néanmoins possible pour M :

— De persuader N de *vouloir faire* quelque chose de contraire à ses intérêts ou à ses valeurs, par exemple de se suicider, de se sacrifier, même s'il n'a pas envie de mourir, au nom d'un intérêt ou d'une valeur supérieurs : “*Dieu, le Parti, la Nation, te le demandent*” ; “*Tu dois sacrifier des enfants pour faire triompher notre cause.*”

— De persuader N que l'action à laquelle on le pousse est bonne et qu'il la fait dans son propre intérêt. M inspire à N le désir du sacrifice : “*D'ailleurs, tu m'as dit que tu aimerais bien aller au Paradis.*”

Les argumentations par lesquelles **M** a persuadé **N** de consentir à β sont dites manipulatoires, parce qu'elles ne respectent pas une hiérarchie des valeurs que l'on considère comme naturelle. Il y a manipulation, parce que, par des discours condamnables, on a persuadé **N** de faire quelque chose auquel aucune personne de sang-froid, dans son bon sens, dans les conditions normales ne souscrirait ; la problématique de la manipulation rejoint celle du lavage de cerveau.

2.2 Tractation à but masqué

Dans les cas précédemment évoqués, **N** est plus ou moins conscient de ce qu'il est réellement en train de faire. Le mensonge sur les intentions réelles de **M**, le masquage du but réel β auquel est substitué un but secondaire auquel **N** adhère sont les éléments essentiels de la manipulation "profonde".

Les propres intérêts de **N**, ou la conception qu'il a de ses intérêts, le poussent à poursuivre des buts diamétralement opposés à β ; **M** et **N** poursuivent des buts antagonistes. **M** doit donc dissimuler à **N** son objectif β . Dans ce cas, **M** trouve un but leurre, β_{leurre} , tel que :

- (1) β_{leurre} est positif pour **N** : **N** pense que son intérêt est de faire β_{leurre} .
- (2) β_{leurre} conduit fatalement à $\beta_{\text{caché}}$.
- (3) **N** ignore, ne se rend pas compte que (2).

Si tout marche comme **M** le souhaite, **N** réalise le but-leurre, **M** empêche la mise, et **N** subit le dommage. **N** comprend ou ne comprend pas qu'il a été manipulé.

Il n'y a pas forcément communication verbale entre **M** et **N** au cours de ce processus. Cette forme de manipulation est celle du *pieux mensonge*, mensonge qui poussait à mettre des édulcorants dans l'huile de foie de morue qu'on administrait aux enfants, ou mensonge que Calvin attribue aux moines voulant amener le peuple à son salut par tous les moyens, fussent-ils condamnables, car *la fin justifie les moyens*. Il s'agit de multiplication des reliques de la vraie croix :

Que saurait-on dire autre chose, sinon que tout cela a été controuvé [*inventé*] pour abuser le simple peuple ? Et de fait, les cafards, tant prêtres que moines, confessent bien qu'ainsi est, en les appelant *pias fraudes*, c'est-à-dire des tromperies honnêtes pour émouvoir le peuple à dévotion.

Jean Calvin, *Traité des reliques* [1543]. [1]

Un cas limite est celui où le manipulateur dissimule simplement son but interactionnel. On vend une grosse encyclopédie à des gens ravis par cet achat ; mais ils savent à peine lire, ils n'ont aucun usage de ce type d'ouvrage, et, de toute façon, ils n'ont pas les moyens de payer les traites (d'après Lorenzo-Basson 2004). Il y a manipulation parce que le vendeur réussit le tour de force de maintenir dans l'arrière conscience des acheteurs la nature réelle de la rencontre, une *interaction de vente* (β) avec ses aspects financiers, et de la faire paraître comme une *conversation amicale* (β_{leurre}).

3. Manipulation et pratique du pouvoir

Le statut accordé à la manipulation est lié à une vision du pouvoir et de l'action : le pouvoir s'exerce-t-il par la force et par le mensonge, ou par la raison et l'argumentation ? Sur la nécessité du mensonge d'État, Lénine rejoint Churchill et rencontre Rumsfeld :

Je dois avouer que ce qu'on appelle les milieux cultivés de l'Europe occidentale et d'Amérique sont incapables de comprendre ni la situation actuelle, ni le rapport réel des forces. Ces milieux doivent être considérés comme sourds-muets.

Dire la vérité est un préjugé bourgeois mesquin, tandis que le mensonge est souvent justifié par les objectifs.

Lénine, cité dans V. Volkoff, *La désinformation, arme de guerre*, 2005. [2]

Parlant de la nécessité vitale de garder secrets le lieu et l'heure du débarquement en Normandie, en juin 1944, Churchill a déclaré :

En temps de guerre, la vérité est si précieuse qu'il faut toujours l'entourer d'une garde de mensonges. [*In wartime, truth is so precious that she should always be attended by a bodyguard of lies.*]

N'empêche que :

La vérité est irréfutable [*incontrovertible*], l'ignorance peut s'en moquer, la panique peut la détester, la méchanceté peut la détruire, mais elle est là. [3]

La guerre autorise sans doute beaucoup de choses que la démocratie s'interdit en temps de paix. Au début du 21^e siècle, le courant néo-conservateur américain [4] a réactivé cette notion de "noble mensonge", de la nécessité d'un corps de "bodyguards of lies", construisant une vérité qui n'est ni adéquation au réel ni le meilleur accord humainement réalisable, mais une "vérité stratégique", imposée si nécessaire par une "fraude pieuse [*pious fraud*]" auprès des citoyens. En Argentine de l'entre-deux-guerres, certains avaient développé la notion de "fraude patriotique" [*fraude patriótico*] aux élections, adaptant aux temps modernes les pratiques que Calvin attribue aux moines médiévaux.

4. Argumentation et manipulation

Signifier n'est pas manipuler

Dans le cadre de la logique naturelle, l'étude des [schématisations](#) est l'étude du processus discursif de construction du sens, par lequel le locuteur construit, « aménage » (Grize 1990, p. 35) une signification synthétique, cohérente, stable, à l'intention de son interlocuteur. Dans tous les cas, cette signification n'est pas la réalité, mais un éclairage de la réalité. En ce sens, toutes les perspectives constructivistes de la réalité par le discours peuvent être dites *manipulatoires*, au sens 1, sur le matériau discursif, d'où *manipulatoires*₂ sur l'interlocuteur. Cette vision manipulatrice₂ résulte d'une dramatisation du processus de signification, qui ne correspond pas au sens ordinaire du terme de *manipulation*, qui suppose le mensonge délibéré.

Argumentation et propagande

Un fil très ténu sépare l'étude de l'argumentation telle que la définit le *Traité de l'argumentation* de celle de la propagande politique, telle que la définit Domenach : dans le premier cas, il s'agit de « provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on propose à leur assentiment » au moyen de procédés discursifs (Perelman et Olbrechts-Tyteca [1958], p. 5), dans le second de « créer, transformer ou confirmer des opinions », au moyen de procédés pluri-sémiotiques (image, musique, participation à des mouvements de foule (Domenach 1950, p. 8). Cette différence est peut-être celle de la *ratio-propagande* à la *senso-propagande* de Tchakhotine (1939, p. 152) ; la première agit « par persuasion, par raisonnement » et la seconde « par suggestion » (*ibid.*).

Manipulation et mensonge

Le mensonge et le masquage des intentions font, dans tous les cas, basculer de l'argumentation à la manipulation. Le discours manipulateur est fondamentalement tromperie et mensonge qui s'entend par action (dire sciemment le faux) et par omission (omettre de dire tout le vrai alors que l'interlocuteur l'attend) : Mensonge *référentiel*, parce qu'on présente comme vraies des informations qui ne le sont pas, ou qu'on affiche un but qui n'est pas son vrai but ; mensonge des *constructions discursives* qui présentent comme inéluctables des enchaînements qui ne le sont pas ; mensonge sur *l'identité du locuteur*, qui n'est pas ce qu'elle prétend être ; mensonge *émotionnel* emporté par de fausses représentations.

La dénonciation du discours manipulateur est une dénonciation du mensonge, or le mensonge n'est pas toujours lisible dans le discours, il n'y a pas de marque du discours mensonger. C'est pour cela que, comme le dit Hamblin, « le logicien n'est ni le juge ni la cour d'appel ; et un tel juge ou une telle cour d'appel n'existent pas » (*[The logician] is not a judge or a court of appeal, and there is no such judge or court*) (1970, p. 244). La dénonciation ne peut se faire qu'au nom d'une vision de la réalité, en d'autres termes, elle est l'affaire des *participants informés eux-mêmes*, [V. Évaluations](#).

[1] *Œuvres choisies*. Éd. présentée, établie et choisie par O. Millet, Paris, Gallimard, 1995, p. 199.

[2] Lausanne, L'Âge d'Homme, 2004, p. 35.

[3] http://quotations.about.com/cs/winstonchurchill/a/bls_churchill.htm (20 - 09 - 2013)

[4] Donald Rumsfeld, US Department of Defense Briefing, 25 sept. 2001.

MAXIMISATION - MINIMISATION

La maximisation facilite la [réfutation](#), la minimisation ouvre la voie au traitement **par le mépris** des arguments de l'opposant.

Comme il est plus facile de réfuter des affirmations catégoriques générales que des affirmations restreintes, il est tentant, pour réfuter un énoncé, de le mettre au haut degré :

L1 : — *Dans ce jardin, il y a tout de même des coins qui sont mal entretenus !*

L2 : — *Écoute, ce n'est quand même pas la jungle !*

Le processus de maximisation est connu en rhétorique comme figure *d'exagération* (Gr. *deinōsis*) :

Sans avoir montré que la personne a ou non commis l'acte, on amplifie (*auxèsèi*) cet acte. Cela donne l'impression soit que l'accusé n'a pas accompli l'acte quand c'est lui qui amplifie, soit qu'il a commis l'acte, quand c'est l'accusateur. (*Rhét.*, II, 24, 1401b1-10 ; Chiron, p. 407)

Le défenseur utilise le topos sémantique :

“plus le crime est grave, moins il est vraisemblable” ;

l'accusateur utilise le topos :

“plus le crime est grave, plus il doit être sévèrement puni”.

À cette tactique d'exagération correspond l'euphémisation ou minimisation, V. [Stase](#). Dans les interactions ordinaires, la maximisation des similitudes et la minimisation des différences permet l'alignement des catégories, V. [A pari](#).

1. Exagération absurdifiance

La manœuvre d'exagération absurdifiance est une figure de réfutation connue en rhétorique sous le nom *d'adynaton* : « On utilise dans l'argumentation à la fois hyperbole et apodixie pour établir une position par l'exagération de l'absurde de la position contraire » (Molinié 1992, *Adynaton* ; V. [Mépris](#)). La réfutation par l'[absurde](#), est radicalisée par exemple en transposant analogiquement les conclusions à d'autres situations :

Pour éviter la récidive, exécutons tous les suspects, pour ne pas risquer d'accident, laissons les voitures au garage.

Elle peut utiliser des mécanismes de l'argumentation par la [pente glissante](#) :

Tu veux manger végétarien, pas de problème, mange de la salade, va brouter la pelouse.

Soit la question “*Faut-il juger les criminels psychopathes juridiquement irresponsables*”, “*les fous*” ? Le rejet de la proposition “*il faut juger les psychopathes*”, est un cas de rejet pour cause de pente glissante, une invitation à “*ne pas s'arrêter en si bon chemin*” :

Jugeons tous les actes criminels. Quel que soit le niveau de conscience de l'auteur. Et pourquoi pas un chien ? L'actualité fournit une tragique occasion de faire encore progresser la justice. [...] Et pourquoi le cyclone qui a récemment ravagé les Antilles, faisant plusieurs victimes et d'immenses dégâts matériels, échapperait-il aux foudres de la justice ?

M. Horeau, Flagrants délirants. [1]

C'est une manœuvre de destruction du discours qui ridiculise la position adverse en généralisant son raisonnement à d'autres situations inappropriées.

La maxime "tout ce qui est exagéré est insignifiant" est une première ligne de défense possible qui fonctionne contre la maximisation et possiblement contre la minimisation "exagéré en moins".

2. Euphémisation

La stratégie de *minimisation* ou d'*euphémisation* se produit lorsque le fait est reconnu, mais la nature du préjudice ou la portée de l'acte critiqué sont considérées comme quasi nulles (indifférentes). Si on me reproche d'avoir volé une mobylette, je peux répondre : "Oh, ça n'est jamais qu'une vieille mobylette toute cassée et sans valeur aucune". Le sentiment associé est l'indifférence, et l'accusateur est incité à se calmer. Tout peut être euphémisé, même la torture des gens sans importance :

30-7-84 Christian Von Wernich (aumônier [*capellán*] de la Police de Buenos-Aires, actuellement prêtre à Bragado) (déclaration à la revue *Siete Días* "Qu'on me dise que Camps a torturé un pauvre type que personne ne connaît, bon, d'accord, et alors ? ; mais comment aurait-il pu torturer Jacobo Timermann, un journaliste à propos de qui il y avait une pression mondiale constante et décisive, ne serait-ce que pour cela !")

Carlos Santibáñez et Mónica Acosta, [*Les deux Églises*] (souligné par nous) [2]

Dans les conflits de catégorisation traités par l'argumentation a pari, les partisans de l'alignement des catégories *minimisent* les différences entre catégories, les partisans du maintien de catégories différenciées *maximisent* ces différences,

3. Tension exclamative

La tension *exclamative* radicalise les contenus et les pose au-delà de la contestation (Plantin 2020). En termes de véridiction, il s'ensuit que la seule ouverture à la contestation est l'attaque personnelle.

[1] *Le Canard Enchaîné*, 29 août 2007, p. 1.

[2] Carlos Santibáñez et Mónica Acosta, *Las dos Iglesias*. Rapport élaboré par Carlos Santibáñez et Mónica Acosta, en commémoration du vingtième anniversaire de l'assassinat de Monseigneur Angelelli, <http://www.desaparecidos.org/nuncamas/web/investig/dosigles/02.htm>, 20-09-2013

MENACE – PROMESSE

La perspective d'un dommage plus ou moins imminent constitue une *menace*. "A menace B" admet deux lectures, selon que la source de la menace 1) correspond à une cause matérielle (*l'orage menace*) ou 2) est un agent humain (*Pierre menace Paul*).

Face à un dilemme de double menace au sens (2), l'une relativement supportable (donner la bourse), et l'autre beaucoup plus (la vie), le menacé opte généralement pour la première. La menace peut être équilibrée par une contre-menace (stratégie de dissuasion). Elle peut être camouflée sous un voile de causalité.

1. La source de la menace est une cause matérielle

*L'éruption menace le village
L'orage menace les récoltes
La falaise menace de s'effondrer.*

En parlant de *menace*, quelles qu'en soient la source et l'objet, le locuteur définit la situation comme source de *crainte*, de *peur*, voire *d'angoisse*. En tant que sentiment, la peur est forcément liée à un expérienceur, et prototypiquement à un humain, [V. Émotion](#).

L'être sous le coup de la menace est toujours humain ou lié aux humains, qu'il s'agisse d'un dommage infligé directement et immédiatement aux humains (récolte, village) ou de façon indirecte et lointaine :

Le réchauffement climatique menace les glaciers.

Si nécessaire, l'interprétation lie aux humains l'être sous le coup de la menace, et, à la limite, humanise l'être menacé, ce qui est plus facile lorsqu'il s'agit d'un arbre (Proche, Animé) que lorsqu'il s'agit d'une météorite (Lointain, Inanimé) :

*Le rocher menace l'arbre
Les radiations menacent la météorite : ?*

2. Le locuteur H est l'agent du dommage encouru

Si H est un humain agent volontaire du dommage potentiel encouru par M, on a affaire à une menace ouverte et directe, la menace par excellence :

La bourse ou la vie !
Alors, ce terrain, je te l'achète à toi ou à ta veuve ?

La menace est double, et le menaceur offre au menacé le choix entre deux maux, l'un plus grave que l'autre du point de vue du menacé et sans intérêt pour le menaceur, l'autre correspondant à la rançon demandée. Si bien que le menacé se retrouve dans une situation de dilemme, contraint à opter pour le moindre mal, satisfaire le menaceur. "ou bien... ou bien...", ou "si... alors...", [V. Connecteurs logiques](#) :

Soit vous perdez seulement votre argent, soit vous perdez votre vie et votre argent.
Soit vous faites cela pour moi - ce qui est, je suis d'accord, assez désagréable pour vous - soit je vous fais cela - ce qui sera vraiment beaucoup plus désagréable pour vous.

Schématiquement :

- H annonce à M qu'il risque de souffrir un dommage X_0
- La réalisation de ce dommage dépend de H (agent du dommage).
- Ce dommage peut être suspendu si M réalise telle chose X_1 , explicitement exigée par H, et que M ne ferait pas spontanément, de bon gré.
- Pour M, X_1 est moins dommageable que X_0 .

On peut discuter de la nature argumentative d'un tel discours. Mais devant l'alternative "la bourse ou la vie !", il semble raisonnable de sacrifier la bourse ; en tout cas, lorsqu'il faudra expliquer où est passé l'argent, l'existence d'une telle menace sera considérée comme une *explication* pleinement satisfaisante de sa disparition.

Le moyen suggéré doit réellement supprimer la menace actuelle. Si le menaceur laisse ouverte la possibilité d'un nouveau rançonnement, alors il ne reste plus au menacé que l'espoir de résister (cas des rançongiciels).

3. La menace, fondement du discours de la peur

La tradition des études argumentatives, s'intéresse à la situation où le locuteur est source de la menace ou représente un humain, une institution source de la menace.

La manœuvre a été abondamment désignée métonymiquement par *l'instrument* de la menace :

- Menace du *bâton* donc métonymiquement appel à la force, à la contrainte physique. Il peut s'agir de bâton au sens propre de châtiment physique dans ce monde ou dans l'autre (*enfer*), ou au sens symbolique de blâme. [V. Foi et superstition](#). (Lat. *ad baculum*, de *baculum* "bâton" ; ang. *arg. from the stick*).
- Menace de la *prison*, sous-espèce de la précédente. (Lat. *ad carcerem*, de *carcer*, prison).
- Menace plus ou moins métaphorique de *foudroyer* toute résistance (Lat. *ad fulmen*, de *fulmen*, foudre ; ang. *thunderbolt arg.*).
- Menace de *frapper au portefeuille*. L'argument du portefeuille (différent de l'argument de la [richesse](#)) recouvre toutes les formes de menace et de récompense liées aux intérêts financiers.

L'argument du portefeuille est parfois désigné sous son nom latin, *ad crumenam*, de *crumena* "bourse" ; ang. *argument to the purse*).

Le sentiment associé est toujours la crainte, la peur : Latin argumentation *ad metum* ; de *metus*, peur. Anglais : *appeal to fear*, "peur" ; *scare tactics*, "stratégie de la peur" ; arg. from *threat*, "menace".

Dans tous les cas, la menace produit de la peur (*a contrario* : "*Vos menaces ne me font pas peur*"). La caractérisation précise de l'émotion induite dépend du mode de construction de la menace, selon qu'elle a ou non **une source précise** ("*On sent qu'il va nous arriver quelque chose*"), qu'il existe **un agent** identifié à l'origine de la menace ; qu'il existe ou non **des possibilités de contrôle** ("*Nous allons vers un conflit des civilisations*"). Si la menace est causale, sans source précise ni possibilité de contrôle ou de refuge ("*Tout fout le camp*"), le discours de la menace construit de l'inquiétude diffuse, de la peur, de l'angoisse, voire des crises de panique. La substitution de l'agentivité à la causalité permet de se livrer à la quête de responsables, et donne des moyens de combattre la peur.

4. Menace et contre-menace : la dissuasion

Tout ceci se déroule dans la logique du malandrin, qui suppose que le rapport de force est en sa faveur. Mais l'agresseur peut avoir mal évalué la situation ; s'il s'en prend à Fanfan la Tulipe, il sortira perdant de l'aventure. En restant sur le plan de la négociation, le menacé peut disposer de ressources lui permettant de faire chanter le maître chanteur. Il peut à son tour proférer des *contre-menaces*, qui permettent de rétablir le statu quo.

Si les forces sont exactement équilibrées, la réciprocité des menaces détruit la menace, comme le dit du moins la doctrine de la dissuasion ou de l'équilibre de la terreur. Selon le discours officiel, la menace n'a pas pour objet d'obtenir quelque avantage sur l'autre, mais seulement de préserver sa propre existence. **Seul le mal peut contenir le mal**, ce qui n'est pas satisfaisant du point de vue moral, V. ["Toi aussi !"](#).

5. Prévenir et menacer

L'agentivité de *menacer* peut être dissimulée sous la causalité d'*avertir*.

5.1 H informe M et l'avertit

M peut ne pas être conscient des conséquences de ses choix :

X : — Dois-je vraiment mettre ces gants très peu commodes ?

Y : — Ces gants sont des maniques, si tu ne les mets pas, tu te brûleras.

Il ne s'agit pas de menace, mais d'argument par les conséquences négatives, or les conséquences négatives se coordonnent très bien aux menaces. Si l'effet redouté est présenté comme une conséquence négative inexorable d'un comportement de **M**, **M** est l'artisan de son propre malheur. **H** prévient **M** et lui indique un moyen d'éviter ce malheur.

Si tu continues comme ça, tu vas droit à la catastrophe
Tu travailles dur pendant les vacances ou tu vas à la catastrophe.

La causalité est celle du monde social tel qu'il est envisagé par **H** :

X : — *Dois-je vraiment faire mes devoirs ?*

Y : — *Si tu ne fais pas tes devoirs, pas de cinéma ce week-end, tu échoueras à ton examen, plus tard tu ne trouveras pas de travail, et tu iras en enfer.*

5.2 A avertit - menace B

Le locuteur peut voiler sa menace sous la forme d'une argumentation par les conséquences ; autrement dit, **l'agentivité est dissimulée sous la causalité**. Dans le cas de la menace *ouverte*, le locuteur prend en charge son rôle de *méchant* en se présentant comme l'agent de l'événement négatif pour l'interlocuteur menacé. Si l'événement négatif est présenté comme causé par le comportement de l'interlocuteur lui-même, on a affaire à une argumentation par les conséquences négatives. L'interlocuteur est alors construit comme **l'agent de son propre malheur**. Dans cette configuration, le locuteur dégage sa responsabilité, il se met dans le rôle du *conseiller*.

Le changement de stratégie est identique à celui que l'on observe dans le cas du passage d'une politique résultant d'un *choix volontaire* à une politique orientée par [la force des choses](#).

Question : L'entreprise doit-elle accorder une augmentation de salaire à ses employés ?

Le syndicat : — S'il n'y a pas d'augmentation, les ouvriers vont tout casser !

Le patronat : — Si vous persistez dans vos revendications, vous allez nous contraindre à la fermeture de l'usine.

6. *Ad baculum carotamque*, “le bâton et la carotte”

Dans les mains du pouvoir établi, la menace et la peur, comme la joie et la récompense, peuvent être utilisées comme de puissants instruments de dissuasion et d'incitation, “*Que les bons se réjouissent et que les méchants tremblent !*”.

Le philosophe chinois Han-Fei propose une théorie du pouvoir comme usage expert des « deux manipules » (Han-Fei, *Tao*), qui sont les deux intérêts matériels motivant les actions humaines, les *châtiments* et les *récompenses*, hors de tout souci de rationalité ou de valeur d'un autre type, comme la justice. La gestion des actions humaines exploite deux mouvements psychiques antagonistes, la *peur* et la *souffrance* du châtiement ; le *désir*, puis la *joie* de la récompense. Les actes argumentatifs par excellence seraient ainsi la *promesse* (de récompense) et la *menace* (de châtiements) — si l'on admet qu'argumenter c'est persuader de faire ceci, ou dissuader de faire cela, V. [Autorité](#) ; [Pragmatique](#).

La locution courante “*manier la carotte et le bâton*” associe ces deux formes d'appel à l'intérêt financier. L'argument dit *ad baculum* devrait plutôt être nommé *ad baculum carotamque*. On s'est intéressé principalement à l'argument du *bâton*, comme si l'argument de la *carotte* était tout de même plus acceptable ou plus rationnel. On peut également appeler “*argument du portefeuille*” l'argument de la carotte et du bâton utilisé par celui qui impose ses décisions par des sanctions financières (*frapper au portefeuille*) et des récompenses : “*travaillez plus sinon vous serez renvoyés*” (menace) ; “*travaillez plus, vous gagnerez plus*” (récompense). Il s'agit de “*faire, parce que sinon...*” ou de “*faire, parce que ça rapporte*”. La récompense joue ce que tous les humains sont supposés désirer, soit *honos, uoluptas, pecunia* : la gloire, le pouvoir, le plaisir, l'argent, V. [Valeur](#).

Arg. du MÉPRIS

L'argument du mépris **minimise** l'argument de l'adversaire jusqu'à l'**ignorer** totalement. Si l'argument méprisé se dénonce, et du même coup, dénonce celui qui l'utilise, alors, pourquoi ne pas contribuer à sa diffusion pour discréditer le groupe des opposants ? Mais rien n'est moins partagé que l'évidence.

1. Le coup du mépris

Les formes standard de réfutation reposent sur l'examen de la teneur du discours rejeté, ou sur des considérations plus ou moins pertinentes liées à la personne qui le tient. Même dans ce dernier cas, le rejet est fondé sur quelque motif, aussi faible soit-il.

La rhétorique ancienne définit l'*apodioxis* comme le rejet d'un argument déclaré « enfantin » ou « évidemment absurde, pratiquement nul » (Dupriez 1984, *Apodioxis* ; Molinié 1992, *Apodioxis*) ; V. [Minimisation](#). C'est ce que dit l'expression « *sans commentaire* », par laquelle on se dispense de toute réfutation argumentée, V. [Pathétique](#). Elle correspond à la lettre au sens du mot grec *apodioxis* « expulsion » (Bailly, [apodioxeis] ; l'argument de l'opposant est « éjecté »).

L'*argument du mépris*, qu'il vaudrait mieux appeler *coup du mépris*, répond au discours de l'opposant par une réplique à la limite de la [réfutation](#) et de la [destruction](#). Le locuteur refuse de contre-argumenter en déclarant que l'argumentation proposée s'autoréfute ; que sa mauvaise qualité suffit à la détruire. C'est la réaction de l'oncle Toby, « sifflant une demi-douzaine de mesures de Lillabullero », V. [Ab —, ad —, ex —](#).

Tes arguments sont insuffisants, misérables, minables.
Je ne ferai pas à votre exposé l'honneur d'une réfutation.
Ce que vous dites n'est même pas faux.

Je ne me charge point de répondre aux pauvretés verbeuses, si plaisantes quelquefois par le non-sens, mais si méprisables par l'intention, que de petites femmes et de petits hommes débilitent ridiculement sur l'épouvantable mot d'*égalité*. Ces malveillantes puérités n'auront qu'un temps, et ce temps passé, un écrivain serait bien honteux d'avoir employé sa plume à réfuter de pitoyables radotages, qui étonneraient alors ceux-mêmes qui s'en honorent aujourd'hui et leur feraient dire avec dédain : *Mais cet auteur nous prend donc pour des imbéciles !*
Emmanuel Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers État ?* 1789.[1].

En français le mot *argutie* « subtilité de langage, raison spécieuse qui dissimule l'absence réelle d'arguments **sérieux** » (Larousse) désigne précisément un tel argument méprisable.

2. Argument *ad lapidem* (anglais, *argument by dismissal*)

Cette manœuvre, parfois désignée par l'étiquette latine, *ad lapidem* (de *lapis*, « pierre »), qui fait allusion à un bon mot de Samuel Johnson (1709-1784). Selon la philosophie spiritualiste de Berkeley il n'y a pas d'objets matériels dans le monde, mais seulement des esprits et des idées dans ces esprits. On raconte que le Dr. Johnson, à qui on demandait son avis sur cette thèse, répondit en donnant un coup de pied à une grosse pierre en disant « *C'est comme ça que je la réfute !* » (d'après Wikipedia, *Ad lapidem*). On prouve l'existence de la pierre en lui donnant un coup de pied (en trébuchant ?), et comme le dit Engels, « *la preuve du pudding, c'est qu'on le*

mange ». L'évidence se passe d'arguments, et on s'abaisserait en la justifiant. Mais l'évidence de l'un n'est pas forcément l'évidence de l'autre.

3. De l'insignifiance à l'autoréfutation

L'opposant qui choisit de mépriser l'argument de l'adversaire peut être de parfaite bonne foi, mais il peut s'engager dans des situations paradoxales. Il suffirait d'entendre ce que dit tel parti extrémiste pour en être scandalisé :

On devrait donner la parole plus souvent à Untel, plus il parlera, moins il aura de voix.

Autrement dit, puisque le discours de l'adversaire, s'autodétruit, il faut qu'il se diffuse. Cette stratégie, inspirée davantage par la confiance en soi du locuteur que par l'évidence des choses, a ses dangers. À la limite, il ne reste plus qu'à diffuser la parole de l'adversaire pour la réfuter. Le mécanisme touche à celui de l'ironie : c'est le cas extraordinaire que rapporte Wayne Booth, à propos de manifestations ayant eu lieu dans son université, où s'affrontaient deux groupes d'étudiants :

À un moment, les choses ont si mal tourné que chacune des deux parties s'est retrouvée en train de dupliquer les attaques de l'autre et de les diffuser par milliers de copies, sans commentaires. Chacun estimait que la rhétorique de l'autre était devenue si absurde qu'elle se dénonçait elle-même [*as if the other side's rhetoric was self-damning, so absurd had it become*]. Booth, 1974, p. 9

L'opposant ne peut pas entendre une telle forme de disqualification, qui est destinée aux tiers. Utilisée dans les formes particulièrement polémiques de l'argumentation, elle exclut toute négociation et tout accord, V. [Conditions de discussion](#). Du point de vue de l'[éthos](#), l'émotion affichée est de l'ordre du *mépris* indigné. Par réaction, le locuteur prête le flanc à l'accusation d'arrogance (*ad superbiam*), et le jeu du mépris se développe, le peuple méprisant ceux qui le méprisent, V. *Ad populum*.

[1] Cité d'après l'éd. Flammarion, Paris, 1988, note p. 174-175.

MÉTAPHORE – ANALOGIE – MODÈLE

La métaphore est une figure de *ressemblance*, qui s'oppose à la métonymie, figure de *contiguïté*. La première se développe sur l'axe paradigmatique du discours, la seconde sur l'axe syntagmatique.

La métaphore (focus) fournit un **modèle** pour le cadre dans lequel elle est présentée. En d'autres termes, elle **identifie** son foyer à son cadre, alors que l'analogie ne fait que les rapprocher. L'analogie **trahit** ainsi la métaphore, la rend **la métaphore malheureuse vulnérable à la réfutation**.

1. Un trope

La métaphore est un *trope* (une figure) en un seul mot : “*Aucun homme n'est une île*” (John Donne). On est en présence d'un trope lorsqu'un mot fait saillie et obstacle dans un texte ; pris dans son sens habituel, ce mot ne convient pas au contexte ; **à la lettre**, l'énoncé est faux, inacceptable, énigmatique.

Le mot est le « foyer » et le contexte le « cadre » (*focus / frame*, Black 1979, p. 28) du trope. L'effet “tropique” est produit par le sentiment d'une incompatibilité cadre / foyer, qui ne permet pas de construire immédiatement un sens global.

Cette situation déclenche un processus interprétatif. Il y a *métaphore* lorsque l'interprétation procédant par analogie permet de composer un sens rétablissant la cohérence de l'énoncé.

1.1 Interprétation

Cette interprétation peut aboutir à extraire du terme foyer un “trait sémantique”, c'est-à-dire un mot ou une expression, qui, permet de composer un “sens littéral” acceptable lorsqu'on le substitue au foyer en conservant le cadre. Ici, le trait [coupé des autres], permet de reconstruire le sens littéral acceptable, “*aucun homme n'est coupé des autres*”.

En pratique, le contraste cadre / foyer est un stimulus, une machine à produire de nouveaux discours dans lesquels le langage de l'île (foyer) sera utilisé pour dire l'homme (cadre). Il est certes vrai que, comme l'île, aucun homme n'est coupé des autres, mais que faire de l'océan qui bat les côtes de l'île ? Peut-on l'intégrer à la description de la condition humaine ? C'est pourquoi **la substitution au foyer du premier trait venu est toujours une perte**, désamorçant l'image et annihilant la dynamique de la métaphore, qui, du point de vue cognitif, a tendance à se développer jusqu'à l'identité. Le langage métaphorique de l'île tend à recouvrir l'humain pour le révéler. **C'est ce potentiel de découverte qui est exploité dans la métaphore argumentative**.

La comparaison “*Pierre est paresseux comme un lion*” est une comparaison intéressante, puisque le lion est de fait un animal paresseux — c'est la lionne qui chasse et qui s'occupe des enfants. Mais ce sens ne peut pas être métaphorisé ; “*Pierre est un lion*” dit toujours que Pierre est fort et courageux, et non pas qu'il laisse son compagnon faire tout le travail. L'interprétation métaphorique est conditionnée par la pratique commune des stéréotypes.

La métaphore ouverte à l'interprétation est dite métaphore *vive*. La métaphore lexicalisée ou catachrèse est une métaphore *effacée* passée dans le langage courant pour désigner un objet qui n'a pas de signifiant propre (*feuille* de papier). Elle a, de fait, perdu son caractère de métaphore.

1.2 Métaphore et analogie

La métaphore se distingue de l'analogie. L'analogie, bonne ou mauvaise, a toujours quelque chose de vrai “*j'écris mon journal chaque matin comme je me brosse les dents*” ; elle peut être

contredite et discutée. L'énoncé métaphorique « *l'électeur est un veau* » (Charles de Gaulle), est trivialement faux, c'est une erreur de catégorisation, et « *aucun homme n'est une île* » trivialement vrai (correction d'une erreur de catégorisation). Même réduite à l'analogie, la métaphore maintient une ambiguïté, en introduisant un niveau de signification parasite, un sens figuré, apparemment dépassé mais toujours là, comme un potentiel de développement sémantique, parallèle au sens littéral, seul pertinent pour la discussion sérieuse sur le fond des choses. C'est pourquoi la métaphore vive est bannie du langage argumentatif logique, comme elle l'est du langage de l'exposé des résultats scientifiques. Même si on lui reconnaît un rôle heuristique, elle ne peut être discutée que si elle est mise sous la forme d'une comparaison (Ortony 1979, p. 191). En revanche, ses capacités de suggérer au-delà du sens littéral sont bienvenues dans une démarche **heuristique**, ou lorsqu'il s'agit de populariser des résultats scientifiques complexes.

2. Métaphore et coopération interprétative

Par la métaphore, le locuteur sollicite ouvertement la coopération interprétative du destinataire ; il lui laisse quelque chose à faire. Créant de la coopération, la métaphore force les accords préalables. Cette explication fonctionnelle de la métaphore est identique à celle qu'on donne de l'enthymème comme syllogisme abrégé, reconstruit au terme d'un processus de coconstruction liant l'orateur et l'auditoire. Dans les deux cas, la fonction argumentative de cette condensation est **l'activation du partenaire**. Cette analyse suppose que le langage argumentatif non-métaphorique est moins complexe que le langage métaphorique, voire transparent, et que son interprétation ne nécessite pas de coopération ou une coopération moindre, ce qui ne va pas de soi.

3. Comme l'analogie, la métaphore opère un transfert de langage

La métaphore trouve sans peine une solution à l'énigme de la métaphore :

La métaphore est le travail du rêve du langage, et comme tout travail du rêve, son interprétation en dit autant sur l'interprète que sur son auteur. L'interprétation des rêves demande une coopération entre le rêveur et le réveillé [*waker*], même s'il s'agit de la même personne ; et l'acte d'interprétation est lui-même un produit de l'imagination. De même, la compréhension d'une métaphore est une tâche aussi créative que sa production, et tout aussi peu guidée par des règles. (Davidson, 1979, p. 29)

Il est difficile de résister à la métaphore "métaphore, travail du rêve" même si elle commet la fallacie *ad obscurum per obscurius*, c'est-à-dire qu'elle prétend éclairer l'obscur (la métaphore) par le plus obscur (le travail du rêve). Dans *L'interprétation des rêves* (1900), Freud définit le travail du rêve comme le processus par lequel le contenu *latent* d'un rêve est recouvert par son contenu manifeste, par déplacement, distorsion, condensation et symbolisme. D'où l'idée que les mêmes mécanismes sont à l'œuvre pour reconstruire le sens de la métaphore.

La métaphore est un modèle (Black 1962), et un modèle impérialiste, qui pousse vers l'identité totale :

À propos d'économie casino, on devrait appliquer aux traders drogués aux transactions financières les règles qu'on applique aux joueurs addicts dans les casinos : on leur interdit l'accès aux salles de jeu.

Dire que “l'électeur est un veau”, c'est dire que “l'électeur est indécis, faible et manipulable comme un veau” ; le veau étant ici le parangon cumulant ces défauts, ce qui en fait un modèle (une représentation) de l'électeur.

La métaphore est ouverte : si l'électeur est catégorisé comme un veau, on peut lui faire adopter des comportements directement contraires à ses intérêts, par exemple le conduire à un abattoir plus ou moins métaphorique.

Au domaine du **corps** est attaché un langage sinon complet et cohérent, du moins usité et compris, celui des flux de matières organiques, de la physiologie, de la bonne santé et de la maladie, de la vie et de la mort. À travers ce langage, l'intuition du corps est bien partagée. Soit un autre domaine, comme la **société**, domaine mal connu, mal pensé, non doté d'un langage cohérent, fonctionnel efficace. L'analogie métaphorique projette le langage du domaine **Ressource**, le corps humain, sur le domaine **Problématique**, la société. Par ce transfert, la cible peut alors être parlée et pensée, dans un langage dans lequel on a confiance. D'un seul coup, dans le langage introduit par la métaphore, la société devient dicible et discutable. Alors que l'analogie est une invitation à observer le Problème à travers la lunette de la Ressource, la métaphorisation permet d'oublier la lunette.

Le peuple s'était séparé des sénateurs pour s'affranchir des impôts et du service militaire, et l'on tentait, pour le rappeler, d'inutiles efforts. “Un jour, dit Agrippa (*), député vers lui, les membres du corps humain, voyant que l'estomac restait oisif, séparèrent leur cause de la sienne, et lui refusèrent leur office. Mais cette conspiration les fit bientôt tomber eux-mêmes en langueur ; ils comprirent alors que l'estomac distribuait à chacun d'eux la nourriture qu'il avait reçue, et rentrèrent en grâce avec lui. Ainsi, le sénat et le peuple, qui sont comme un seul corps, périssent par la désunion, et vivent pleins de force par la concorde.” Cet apologue ramena le peuple, qui cependant créa des tribuns de son ordre pour défendre sa liberté contre l'orgueil des nobles.

Sextus Aurelius Victor, *Origine du peuple Romain*. (*) Consul en 503 av. J.-C. [1]

Pour exploiter la métaphore argumentative, on la développe en une fable. L'analogie met en correspondance deux domaines bien distincts de réalité, sans pour autant les confondre. La métaphore pousse l'analogie jusqu'à l'**identification** du domaine problème au domaine ressource. C'est pourquoi la réduction de la métaphore à l'analogie sous-jacente trahit la métaphore, en re-distinguant les domaines que la métaphore assimile.

3. Le saut de l'analogie à l'identité ?

L'analogie catégorielle ou structurelle est une identité *partielle*. La question de l'identité *totale*, sous-jacente à des différences immédiatement discernables, joue un rôle essentiel dans certaines analogies :

Les congères, c'est comme de la tôle ondulée
Les congères, c'est comme des dunes.

Les structures syntaxiques de ces deux énoncés sont identiques. En donnant à l'interlocuteur les traits /amas, ondulation/, la première analogie lui permet de visualiser l'aspect des congères, et de s'approcher du sens du mot *congère*. La seconde est plus profonde, elle ouvre la voie à une identité profonde :

neige : congère :: sable : dune

Ce rapport suggère que l'analogie peut être expliquée par l'action du vent sur, respectivement, les particules de neige et les grains de sable. On est ainsi sur la voie de la construction d'un

modèle physico-mathématique couvrant les deux phénomènes (compte tenu des différences entre les deux types de particules, grains de sable et flocons de neige, ainsi que de leurs lois d'agglomération respectives). À partir de deux phénomènes bien distincts au départ (on peut savoir ce qu'est une dune sans savoir ce qu'est une congère et vice-versa), **on touche à l'identification : leur être réel, physico-mathématique, est-il le même ?**

L'établissement d'une analogie peut ainsi être considéré comme la première étape vers l'affirmation d'une identité abstraite. Cette dynamique, ou ces glissements, de *l'analogie explicative* vers *l'identité* est au centre d'une classe de disputes autour de l'analogie, qui s'inscrivent dans le cadre d'une vision de la métaphore non seulement comme modèle, mais comme expression de l'essence authentique du phénomène métaphorisé.

4. Réfutation des métaphores

4.1 Métaphore contre métaphore

La toute-puissance argumentative des métaphores se traduit par l'idée que « la métaphore n'est guère réfutable ... Comment répondre à une métaphore, si ce n'est par une autre métaphore ? » (Le Guern 1981, p. 74). L'opposant peut en effet accepter le duel et tirer la ligne métaphorique vers une conclusion opposée. Il peut :

— Substituer à la métaphore originelle une seconde métaphore :

L1 : *L'homme est un loup pour l'homme, homo homini lupus*

L2 : *Oh non, l'homme est un lemming*

— Minorer la misanthropie par la misogynie :

L1 : *L'homme est un loup pour l'homme*

L2 : *Les Romains disaient que les femmes sont pires pour les femmes, femina feminæ lupior*

— Filer et retourner la métaphore originale vers une autre conclusion :

L1 : *Notre sous-discipline est au cœur de la discipline, votez pour notre candidat !*

L2 : *Oui, mais*

— *Une discipline a aussi besoin d'un cerveau pour penser, d'yeux pour y voir clair et de jambes pour avancer ;*

— *Attention, le cœur peut continuer à battre dans un bocal.*

— S'accorder littéralement à la métaphore pour la rejeter :

S1 : *Les électeurs sont des lemmings qui suivent leurs leaders*

S2 : *Si seulement ça pouvait être vrai... (dit par un leader politique)*

Ces techniques mettent les rieurs du côté de l'opposant.

4.2 La métaphore malheureuse

Considérons le point de vue de la réception. On attache à la métaphore sa suite préférée, celle qui correspond à l'intention ouverte du métaphoriseur. La métaphore est heureuse si elle est reçue dans la ligne de cette suite préférée, c'est-à-dire ratifiée par une manifestation de surprise agréable, ou par un comportement séduit. On peut concevoir un monde où les productions verbales seraient toujours reçues selon leur

suite préférée, c'est-à-dire où elles agiraient causalement sur leur destinataire. Dans *l'Éloge d'Hélène*, Gorgias affirme que tel est le cas du discours persuasif, qui agirait avec la même violence contraignante que la “drogue” ou la force physique [2].

Néanmoins, dans le monde réel, les productions verbales ne sont pas toujours reçues selon leur suite préférée. On n'est pas forcément d'accord avec une assertion, on ne croit pas toutes les promesses, et on ne persuade pas parce qu'on a l'intention de persuader. Il faut donc distinguer intention de persuasion et persuasion, même pour la métaphore. La métaphore est *heureuse* si le partenaire *consent* à la congruence préexistante entre les deux désignations.

S'il lui refuse son assentiment, la métaphore est *malheureuse*. La métaphore de Cocteau “Guitare, bidet qui chante” est jugée très basse par Philippe Soupault, qui lui fait [le coup du mépris](#) :

J'avais pris la résolution de ne plus prononcer le nom de M. Jean Cocteau. Cela me paraissait inutile. On ne parle pas de ce qu'on méprise. Mais ce monsieur vient de publier un livre qu'il a l'audace d'intituler *Poésie*. Il ne doit pas savoir ce que cela veut dire lui qui a écrit ce vers (entre autres) :

Ô guitare, bidet qui chante (sic)

Quel poète, n'est-ce pas ? [...] M. Cocteau qui ne pouvait faire croire à personne qu'il était un poète capable d'écrire selon son temps, essaie de discuter la poésie, celle d'Apollinaire, de Max Jacob ou de Reverdy. [...] Qu'on sache bien que la « pouasie » (Fargue dixit) de M. Cocteau ne représente rien et ne signifie rien (45).

Philippe Soupault, *Littérature et le reste*. [3]

Pouasie est un mot valise agglomérant *poésie* à l'interjection *pouah !* qui exprime et communique le dégoût : C'est cette interjection qui détruit la métaphore en tant que telle. Si l'on a pu décrire la métaphore comme “un coup d'état discursif, un îlot insolite, une anomalie, une incohérence, une incongruence, une incongruité, une rupture, une contradiction avec la logique, une incompatibilité, un coup de force” (Kleiber, 2016, 18-19). Il ne faut pas s'étonner qu'elle soit parfois jugée conforme aux qualités qu'on lui reconnaît, et rejetée en conséquence. Si on lui fait gloire de son incohérence, on l'expose à être rejeté pour son incohérence par tous ceux qui ne veulent pas jouer le jeu de l'incohérence

4.3 La métaphore révoltante : “l'état, une famille”

Le passage suivant est extrait d'un article de Paul Krugman, prix Nobel d'économie :

Les politiciens vendent un budget qu'on tend à construire par analogie avec les finances familiales. Quand John Boehmer, le leader Républicain, s'est opposé aux plans de relance sous prétexte que “*les familles américaines se serrent la ceinture, mais elles ne voient pas que le gouvernement se serre la ceinture*”, les économistes se révoltent devant cette stupidité [cringed at the stupidity], reprise dans des discours d'Obama ou par les travaillistes. (*The Guardian* 19 avril 2015. [4])

On retrouve dans la description de Krugman les éléments essentiels de l'analyse aristotélicienne de la métaphore : dans des institutions médiocres, les politiciens font de la retape auprès d'un public tout aussi médiocre (Aristote, *Rhétorique*, trad. P. Chiron, p 425 ; 427).

La « stupidité » est celle de l'inférence “les familles se serrent la ceinture, l'état doit se serrer la ceinture”. La loi de passage peut se reconstruire sous la forme d'une métaphore “*l'état, la nation, le pays... est une famille*”. On peut également y voir une sorte de composition “*l'état est composé de familles, donc c'est une famille*”. La métaphore de la famille est fondamentale pour l'économie ; elle repose sur l'étymologie du mot, en grec *oikonomia* “gestion de la maison”, qui doit être faite *en bon père de famille*.

Mais quand on en vient à la métaphore de la famille appliquée à l'économie moderne, les économistes à la Krugman « cringed at the stupidity », ils se révoltent et font des grimaces, « montrant sur leur visage et leur corps leur sentiment de dégoût et d'embarras » (d'après MW, *Cringe*). C'est par de telles réactions de surprise et de répulsion que sont réfutées les métaphores *en tant que* métaphores. Une fois la métaphore réfutée, Krugman poursuit par une réfutation, sur le fond, menée dans le langage de la vulgarisation économique : les affirmations de ceux qu'il appelle les Austériens [*Austerians*] sont mal fondées théoriquement ; leurs prédictions sont infirmées par les faits ; les politiques qu'elles impulsent échouent. Soit une réfutation a priori, une réfutation par l'[absurde](#) et une réfutation pragmatique. Cette réfutation de la métaphore en deux temps, d'abord sur la forme métaphore, puis sur le contenu, est typique du discours “contre les métaphores”.

La métaphore en débat : **Société humaine et “société” des rats taupes nus**



[1] Trad. nouvelle par M. N. A. Dubois, Paris, Panckouke, 1816, p. 80.

[2] Gorgias, Éloge d'Hélène. *Les Présocratiques*, Folio, p. 710-714. /burmat.free.fr/Textes/Gorgias-Helene.pdf (01-11-16)

[3] Cité d'après Béatrice Mousli, in *Les Cahiers Max Jacob*, N° 8.

[4] www.theguardian.com/business/ng-interactive/2015/apr/29/the-austerity-delusion (15-08-16)

MÉTONYMIE — SYNECDOQUE

Traditionnellement, on distingue une *rhétorique des tropes*, qui serait une rhétorique à la fois sémantique et ornementale, et une *rhétorique des arguments* qui serait une rhétorique du raisonnement. Les mécanismes linguistiques en jeu dans les deux cas sont cependant les mêmes.

1. Tropes

Un trope est défini comme « [une *figure* par laquelle] on fait prendre à un mot une signification qui n'est pas précisément la signification propre de ce mot » (Dumarsais [1730], p. 69). Parallèlement, la définition de l'argumentation pourrait être reformulée comme *une figure par laquelle on fait prendre à un énoncé (la conclusion) la valeur de croyance (ou la valeur de vérité) accordée à un autre (l'argument)*. Les règles de transfert sont les mêmes.

Les quatre “maîtres tropes” de Burke (1945), *métaphore*, *ironie*, *métonymie* et *synecdoque*, sont tous pertinents pour la caractérisation du lien argument-conclusion, quoique de façon différente.

2. Métonymie

Dans la métonymie classique, *la plume est plus puissante que l'épée*, la plume est “un instrument pour écrire ou dessiner à l'encre...” ; l'épée est “une arme avec une longue lame en métal et une poignée avec un protège-main”. Dans le proverbe cité, *plume* et *épée* sont utilisés métonymiquement, et signifient respectivement “mot, pensée et discours, communication verbale...” et “violence physique, force militaire”, la signification globale étant que “la force ne prévaut pas sur le discours raisonné”.

Le processus métonymique peut être décrit comme suit.

- Il existe un signe {S / C₁}, de signifiant S et de contenu C₁ : {*plume* / “instrument pour écrire”}.
- Le signifiant S est utilisé métonymiquement pour désigner le contenu C₀ : *plume* / “discours”.
- Ce transfert de sens opère sous une garantie, exprimée dans une loi de transition telle que “C₀ est dans une relation de contiguïté remarquable avec C₁” ; ici, “*la plume est l'instrument utilisé pour produire et enregistrer le discours*”.

Ce mécanisme fonctionne qu'il existe ou non un signifiant S₁ désignant ordinairement C₀ (autrement dit qu'il s'agisse de figure ou de catachrèse).

On distingue traditionnellement différents types de métonymies selon le type de relation de contiguïté existant entre C₀ et C₁, par exemple :

- L'effet pour la cause, “*La mort est dans le pré*”
- La cause pour l'effet, l'agent (ou la “cause efficiente”) l'objet produit, “*Demandez le nouveau Houellebecq !*”
- Le contenant pour le contenu, “*Il aime bien la bouteille*”
- L'instrument pour l'agent, “*Il est la plume de la Présidente*”
- L'instrument pour l'objet produit, “*La plume est plus forte que l'épée*”
- Le nom du lieu de production pour le produit, “*J'ai besoin d'un petit cognac*”
- L'action en cours pour le participant, “*Monsieur, votre rendez-vous vient juste de sortir*”.

Les mécanismes permettant d'enchaîner argumentativement des énoncés ne sont pas différents des mécanismes permettant de désigner métonymiquement les objets. La figure et l'argument sont fondés sur le même genre de loi de passage.

Considérons l'argumentation de l'effet vers la cause. Elle transfère le prédicat “— est un fait établi” de l'effet à la cause :

L'air, les métaux se dilatent lorsqu'ils sont chauffés

Ce métal est dilaté, c'est un fait établi, donc, indubitablement, il est (a été) chauffé.

La métonymie *de l'effet* pour la cause est fondée sur une relation causale (C0 cause de C1) ; le signifiant S désignant l'effet C1 est mis pour la cause C0. “*La mort est dans le pré*” signifie littéralement que les produits phytosanitaires Ph (également appelés produits phytopharmaceutiques) utilisés en agriculture conventionnelle, peuvent être mortels pour les humains. M. Le signifiant “mort” désignant normalement l'effet M désigne maintenant la cause, Ph. Le signifiant *mort* fait référence à la mort ; dans le cas de la métonymie, son domaine référentiel est étendu de manière à inclure *la cause* de la mort, “*mort* désigne les produits phytosanitaires”. Dans notre vision standard de référence, un mot (un signifiant) renvoie à un objet ; en réalité, il renvoie à une famille d'objets comprenant l'objet de référence et les objets qui lui sont contextuellement connectés de façon signifiante. Le signifiant renvoie à tout élément appartenant au [faisceau de cet objet](#). Le langage ordinaire exprime clairement ce fait :

Il a de la fièvre, donc il a une infection.

=> Donnez-lui des antibiotiques, cela réduira la fièvre.

L'antibiotique agit en fait sur *l'infection* et *fièvre* dans (2) doit donc être considérée comme une désignation métonymique (l'effet pour la cause) de l'infection. Par contre, la fièvre est un signe naturel d'infection : “*il a de la fièvre ça veut dire qu'il a une infection*” : c'est précisément ce que dit l'analyse métonymique.

3. Synecdoque

Comme le montre l'exemple du rendez-vous (§1), la dénomination métonymique opère sur n'importe quelle paire d'objets connectés, cette connexion étant accidentelle (locale) ou essentielle. La *synecdoque* opère sur les constituants d'un tout et sur le lien genre / espèce. Le mot *métonymie* est parfois utilisé pour désigner à la fois métonymie et synecdoque.

3.1 Synecdoques “Partie – Tout” et “Tout – Partie”

Aux *synecdoques partie - tout* et *tout - partie* correspondent les argumentations de la partie vers le tout et du tout vers la partie. Dans *trouver un toit*, *toit* renvoie à “habitation” ; de même, l'argumentation :

le toit est en mauvais état, la maison ne doit pas être bien entretenue,

transfère au tout le prédicat attaché à la partie, V. [Composition et division §3](#).

3.3 Synecdoque du genre et de l'espèce

La synecdoque du genre permet de désigner par le nom du genre une des espèces qui lui sont subordonnées, “l’animal” pour “le lion”. Cet usage est fréquent dans les phénomènes de corréférence :

Nous avons vu un lion ; la pauvre bête était maigre et malade.

De même, l’argumentation par le genre attribue à l’espèce les prédicats du genre : “*cet être est un animal, donc il est mortel*”.

Les lions sont des animaux, les animaux sont mortels, donc les lions sont mortels.

On retrouve sous cette argumentation elliptique toute la problématique du syllogisme articulée à celle d’une catégorisation d’êtres naturels organisée en une classification.

4. L'arbre et les fruits

L’argumentation suivante a été avancée en défense de Paul Touvier, chef de la Milice à Lyon pendant l’occupation nazie (1940-1944). Fugitif et condamné à mort pour crimes contre l’humanité à la Libération [1].

Le passage suivant est extrait d’une lettre adressée par le R. P. Blaise Arminjon, S. J., au Président de la République, Georges Pompidou, en date du 5 décembre 1970, afin d’appuyer le recours en grâce de Paul Touvier.

Comment comprendre qu’il puisse être un “criminel”, être un “mauvais Français”, celui dont la conduite depuis vingt-cinq ans, et l’éducation qu’il a donnée à ses enfants sont à ce point admirables ? **On reconnaît un arbre à ses fruits.**

René Rémond *et al.*, *Paul Touvier et l’Église*, 1992 [2]

Une analyse à la Toulmin s’applique à ce paragraphe, la loi de passage étant fournie par le topos biblique, « *on reconnaît un arbre à ses fruits* » :

16 Vous les reconnaîtrez à leurs fruits. Cueille-t-on des raisins sur des épines, ou des figues sur des chardons ? 17 Tout bon arbre porte de bons fruits, mais le mauvais arbre porte de mauvais fruits. 18 Un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits, ni un mauvais arbre porter de bons fruits. (Matthieu, 7)

On peut aussi bien décrire le transfert des valeurs par un mécanisme de métonymie. Parler de « *la conduite de Touvier depuis vingt-cinq ans* » c’est désigner métonymiquement Touvier ; dire que cette conduite est « *admirable* », c’est dire métonymiquement que Touvier est *admirable*. De même, une évaluation positive portée sur l’acte, « *l’éducation que Touvier a donnée à ses enfants* » est « *admirable* », se transfère métonymiquement sur l’auteur de l’acte, le père, forcément tout aussi admirable. Le même phénomène s’analyse dans le langage des tropes ou dans celui de l’argumentation, **les deux mettent en œuvre le même genre de rationalité.**

[1] « Fugitif, [Paul Touvier] est gracié en 1971 par le président Georges Pompidou, mais des plaintes pour crimes contre l’humanité imprescriptibles étant déposées contre lui, il repart en cavale dans des réseaux catholiques, puis est finalement arrêté en 1989, jugé et condamné en 1994 à la réclusion criminelle à perpétuité. Il est le premier jugé de nationalité française condamné pour crimes contre l’humanité. » (Wikipédia, *Paul Touvier*)

[2] Paris, Fayard, 1992, p. 164. Texte intégral de la lettre p. 372

MODÈLE DE TOULMIN

Dans *Les usages de l'argumentation (The Uses of argument)* Toulmin propose une représentation de l'épisode argumentatif dans le chapitre intitulé "*The layout of argument*", que l'on traduit en français comme "structure, schéma ou modèle de l'argumentation".

Ce modèle Toulmin est une représentation du passage argumentatif selon 1) une composante positive "Donnée - Loi de passage et Support - Conclusion", et une composante négative "Modal - Réfutation". La première établit une proposition, la seconde précise ses conditions de réfutation, faisant entendre la voix d'un "challenger". L'argumentation est ainsi définie comme un raisonnement par défaut.

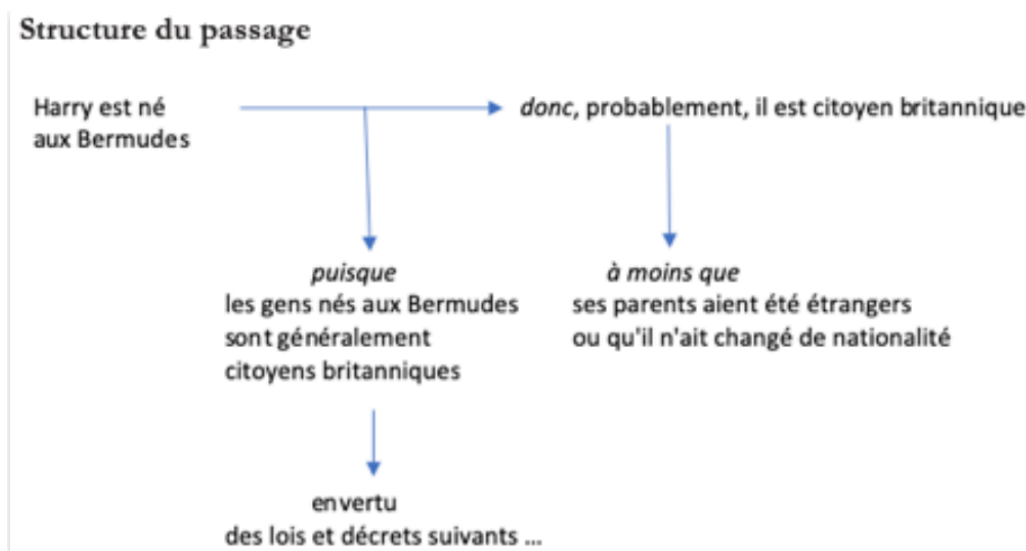
1. Structure du dialogue et du monologue argumentatif prototypique

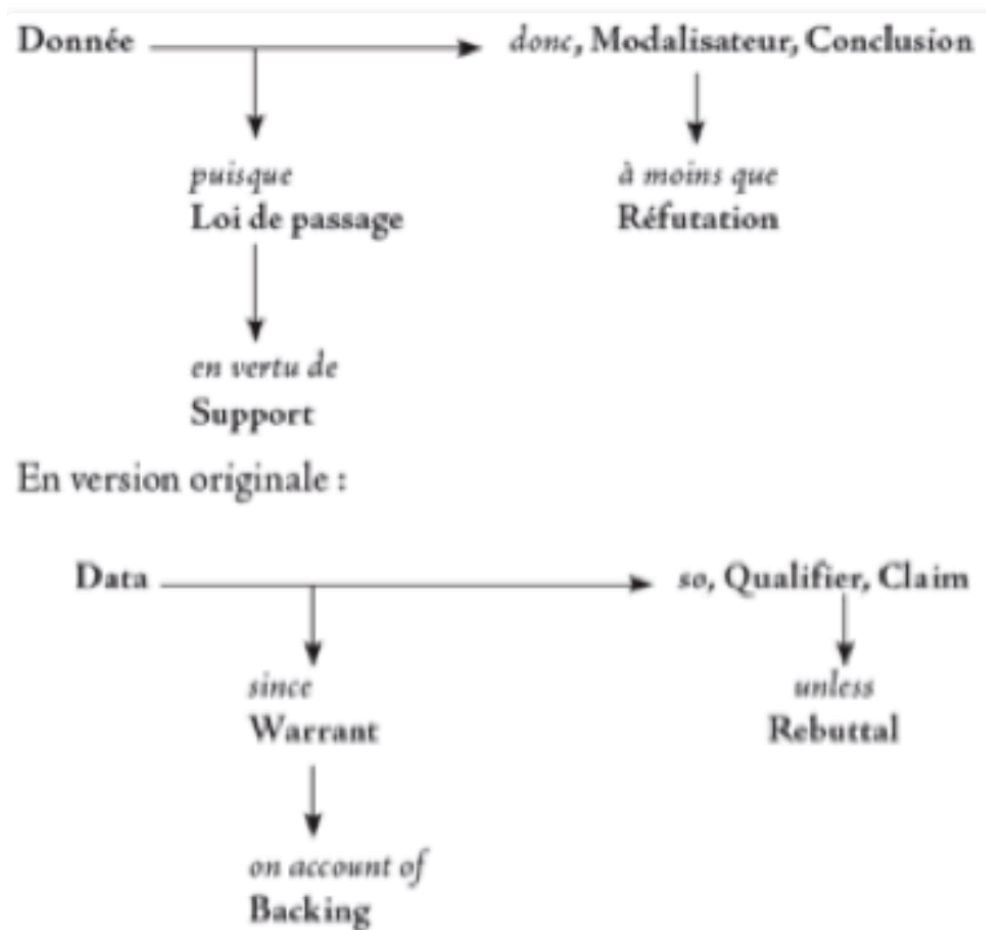
Pour Toulmin, le monologue polyphonique suivant est un discours argumentatif élémentaire typique complet ([1958], p. 99)

Harry est né aux Bermudes ; or les gens qui sont nés aux Bermudes sont en général citoyens britanniques, en vertu des lois et décrets sur la nationalité britannique ; donc Harry est probablement citoyen britannique ; à moins que ses parents n'aient été étrangers, ou qu'il n'ait changé de nationalité.

La représentation conceptuelle de ce passage est donnée sous forme d'un schéma, articulant six composantes fonctionnelles.

Structure du passage





Cette structure combine deux composantes, faisant entendre deux voix :

— Une composante positive, qui justifie une **Conclusion (Claim)** par une **Donnée (Data)**, appuyée sur des principes généraux de généralité croissante, la **Loi de passage (Warrant)** et son **Support (Backing)**.

— Une composante négative, attachant à la conclusion un Modalisateur (*Qualifier*) pointant vers les conditions de Réfutation (*Rebuttal*) du raisonnement positif.

2. Une lecture dialogale

Ce monologue peut être rejoué comme un dialogue argumentatif prototypique, à partir d'une question d'enquête, et se développant sous la pression exercée par un tiers, le *challenger*.

1) Issue, Question

— *Quelle est la nationalité de Harry ?*

2) Claim, Conclusion

Une assertion exprimant une position (C, *Claim*)

— *Harry est sujet britannique* (ibid., p. 99).

Le terme anglais *claim* désigne « une revendication [*demand*] de quelque chose que l'on considère, à tort ou à raison, comme son dû » (Webster, *Claim*), on le traduit par “conclusion”. Il

signifie également “affirmation, demande, revendication” de quelque chose dans un contexte de contestation « *to lay claim to sth* : [+ position, *throne*] “prétendre à qch. [+ *land, right, title*], revendiquer qch. » (Collins, *Claim*).

Le modèle de Toulmin fonctionne dans une situation de dissensus, comme le montre l'intervention suivante, mettant en scène une voix qui refuse de ratifier la conclusion positive sur la base de sa seule affirmation.

3) La position avancée n'est pas ratifiée par l'opposant (*Challenger*)

Challenger : — Qu'est-ce qui vous permet de dire ça ?
What have you got to go on ? (ibid. p. 98)

Le mécanisme de la justification est déclenché par l'intervention d'un “challenger” (opposant) :

Lorsque nous faisons une assertion [*assertion*], nous nous engageons de ce fait même [*thereby*] à la position [*claim*] qu'elle exprime. *Si cette position est mise en cause [if this claim is challenged]*, nous devons être en mesure de la fonder [*establish*], c'est-à-dire de montrer qu'elle est justifiable [*justifiable*]. Comment faire pour cela ? ([1958], p. 97).

4) *Data, donnée*

Le proposant doit être capable de justifier sa proposition **C** par un fait **D** capable de la soutenir. (*Id.*, p. 97) :

— Harry est né aux Bermudes

Le terme anglais *data* signifie : « quelque chose que l'on sait ou que l'on suppose être vrai ; faits ou chiffres dont on peut tirer une conclusion ; information » (Webster, *Data*).

Les mots *Data* et *Claim* sont des termes corrélatifs. Les *Claims* s'appuient sur des *Data*, et les *Data* sont réunis en fonction des *Claims*.

5) *Warrant, Loi de passage*

Le challenger peut considérer que l'information **D** n'est pas satisfaisante et exiger du locuteur qu'il précise en quoi cette donnée est pertinente pour la conclusion (*id.*, p. 98) :

Challenger : — Et alors ?
How do you get there ? (*Ibid.*)

Le locuteur répond en explicitant « la règle (*Warrant*) (le principe, le permis d'inférer) » (*ibid*) qui lie la donnée à la conclusion. **C** découle de **D**, *puisque* :

— Les gens nés aux Bermudes sont citoyens britanniques. (*Id.*, p. 99)

Le terme anglais *warrant*, traduit par “mandat, garantie, justification”, signifie « 1. Autorisation ou approbation [*sanction*] donnée par un supérieur ou une loi. » (Webster, *Warrant*). La transition de l'argument à la conclusion est permise par une décision faisant autorité. Il signifie également « 2. Justification ou bonne raison [*reasonable ground*] pour une action, un comportement, une affirmation ou une croyance » (*id.*).

Le *warrant* est une loi qui transforme la donnée comme fait (*data*) en un *argument* corroborant la conclusion (*claim*). Un autre *warrant* orienterait le même fait vers une autre conclusion. Par exemple, le *warrant* “Aux Bermudes, de mai à octobre, la chaleur est éprouvante et le degré d'humidité spécialement élevé”, oriente “Harry est né aux Bermudes” vers la conclusion “Harry est certainement habitué au climat subtropical humide”.

6) **Backing, Support**

Le challenger méthodique peut continuer à se demander “si le *warrant* est vraiment acceptable” (id., p. 103) :

Challenger : « Vous supposez qu'une personne née aux Bermudes est britannique ; [...] qu'est-ce qui vous fait croire ça ? » (*Ibid.*).

Le proposant est ainsi mis en demeure de fournir un support **B** (*Backing*) rendant le *warrant* acceptable :

P — Je le pense “sur la base des lois et statuts suivants : ... (*id.*, p. 105).

Le terme anglais *backing* signifie “renforcement, support, appui, aval” : « 1. Quelque chose placé à l'arrière pour soutenir ou renforcer ; 2. Soutien ou aide apportée à une personne ou à une cause ; soutien [*endorsement*]. » (Webster, *Backing*).

7) **Qualifier, Modalisateur**

Le *Modalisateur* (*Qualifier*) est un adverbe qui correspond à des *Réserves*, ou *Restrictions*, qui conditionnent l'acceptabilité de la conclusion. Lors de ses interventions précédentes, le Challenger demandait des explicitations ; maintenant, il passe à des objections substantielles, et pousse le locuteur à « détailler les circonstances dans lesquelles il faudrait laisser de côté l'autorité du *warrant* » (*Ibid.*, p. 101), par exemple :

Challenger : — Mais « il se peut que le cas de Harry soit un cas particulier, et que la règle invoquée soit sujette à exceptions » (id., p. 101).

Le verbe anglais *to qualify* signifie notamment « 4. Modifier ; restreindre ; limiter, rendre moins catégorique [*positive*] (une affirmation) ; 5. atténuer, adoucir (un châtement) » (Webster, *Qualify*). “Modalisateur, modal, restriction” sont les traductions traditionnelles. “Adoucisseur” ou “mitigateur” n'expriment pas le lien précis aux contre-discours.

Le modalisateur introduit dans le modèle un second type de dialogue, non plus entre le *tiers challenger* et le *proposant* mais introduisant un *opposant*, disposant d'arguments capables de *réfuter* (*Rebut*) la conclusion **C**.

8) **Rebuttal, Réfutation**

Le proposant accepte ces réserves. Sa conclusion n'est qu'une *présomption* (*presumption*), probable, mais pas certaine. Le *Qualifier* (**Q**) « pointe sur les conditions exceptionnelles qui, si elles étaient réalisées, annuleraient (*defeat or rebut*) la conclusion (**C**) » (id. p. 102-103)

Locuteur : — Ma conclusion « est probablement vraie, dans la mesure où ne savons pas si ses deux parents étaient étrangers, ou s'il a été naturalisé Américain. (*ibid.*).

Le terme anglais est *rebuttal* ; *to rebut* signifie : « contredire, réfuter, s’opposer, particulièrement d’une façon formelle, par un argument ou une preuve » (Webster, *Rebut ou rebutt*). Sa traduction stricte est “réfutation” (Collins, *Rebuttal*) ; il s’agit d’une *réfutation potentielle*. Le système *Qualifier-Rebuttal* ne doit donc pas être considéré comme l’expression d’une vague restriction mentale, permettant au locuteur de se couvrir au cas où les choses tourneraient mal. Il ne s’agit pas d’adoucisseurs (*softeners* ou *mitigators*) permettant de sauver la face et de préserver la relation, mais d’enregistrer le fait que les lois argumentatives admettent des *exceptions*, [V. Raisonnement par défaut](#).

Le modèle de Toulmin prévoit ses conditions de réfutation. En facilitant ainsi le travail de l’opposant, il réintroduit de la [coopération](#) dans une situation d’enquête, [V. Règles](#).

9. Les deux composantes du modèle

Le schéma ([1958], chap. 3) articule la *cellule argumentative* autour de six éléments, articulés selon deux composantes (deux voix) :

— Une composante affirmant une conclusion, la structure :

Data — Warrant — Backing — Claim

La *conclusion* est affirmée sur la base d’une *donnée*. Ce “pas” ou “saut” argumentatif est autorisé par une *loi de passage*, qui elle-même est appuyée sur un *support*.

— Une composante réfutative, la structure :

Modal + Rebuttal

Cette composante fait état de cas exceptionnels possibles pouvant annuler cette construction, elle définit le “*default component*” du modèle.

L’ensemble définit le *raisonnement présomptif* (*presumptive reasoning*), qui établit une préférence, c’est-à-dire attribue la [charge de la preuve](#) à l’opposant éventuel qui soutiendrait que “*Harry n’est pas citoyen britannique*”.

3. Corollaires

3.1 Développement du *backing* et mise en cause de l’argument

3.1.1 Développement du *backing*

Supposons qu’il s’agisse non pas des Bermudes, mais des îles Falkland (nom anglais) / îles Malvinas (nom argentin). On peut alors rajouter sous le Backing « *en vertu des lois et décrets sur la nationalité britannique* » un fondement sur la force, « *en vertu du résultat des combats de 1823* », puisque les Malouines ont été conquises sur l’Argentine en 1823.

Or l’Argentine ne reconnaît pas cet état de fait. Si tel était le cas, le backing terminal, du point de vue juridique, serait “*en vertu du traité de 1823*”. En l’absence d’un tel traité, le backing terminal ne peut être que “*en vertu du droit de conquête*”, expression particulière du *droit du plus fort*, qui est la négation du droit.

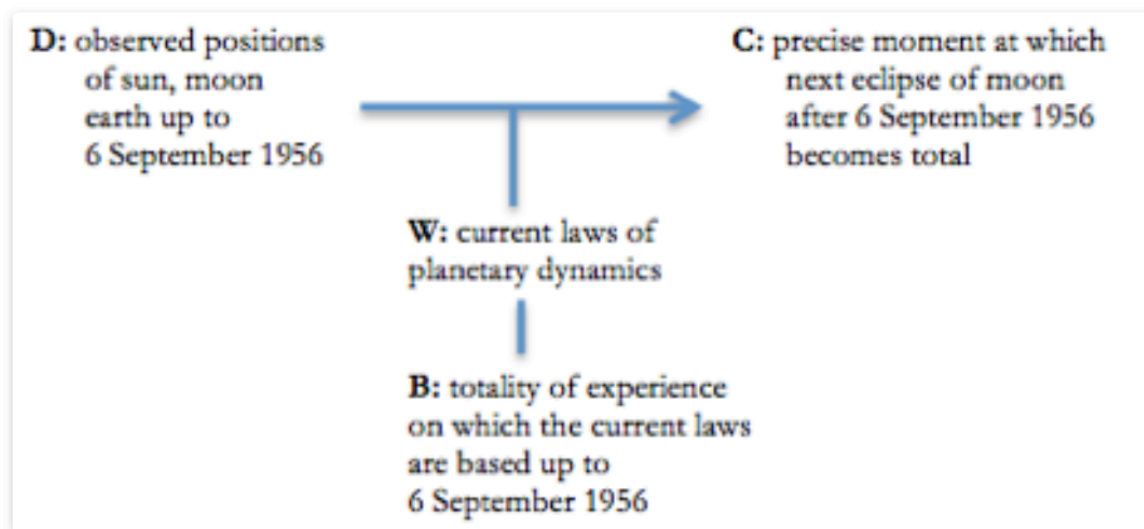
En fondant la loi de passage sur une garantie, on entame une régression potentielle de longueur indéterminée, puisque la garantie doit elle aussi être garantie).

3.1.2 Mise en cause de l'argument

La même régression pourrait s'observer sur l'argument, qui peut demander lui-même à être étayé, ici "Comment savez-vous que Harry est né aux Bermudes ?". Cette problématique rejoint celle du [sorite](#) et de l'[épichérème](#).

3.2 Un modèle *nomologique*, applicable aux phénomènes scientifiques

Mettre ainsi un syllogisme au fondement de l'activité argumentative explique peut-être la faveur dont jouit le modèle de Toulmin auprès des scientifiques intéressés par l'argumentation. L'exemple suivant tiré des *Usages de l'argumentation*, moins souvent cité que le précédent, correspond à l'expression d'une prédiction scientifique fondée sur un calcul faisant intervenir des lois issues de l'expérience et de l'observation ([1958], p. 184) :



Donnée : La position observée du soleil, de la lune et de la terre jusqu'au 6 sept. 1956.

Loi : Les lois sur la dynamique des planètes.

Support de la loi : L'ensemble de l'expérience [totality of experience] sur lequel sont fondées ces lois, jusqu'au 6 sept. 1956.

Conclusion : le moment précis où surviendra la prochaine éclipse de lune après le 6 sept. 1956.

La prémisse à sujet général est remplacée par une gamme d'observations astronomiques. L'absence de la composante exprimant le défaut *Modal + Rebuttal*, dans cet exemple est caractéristique du passage au domaine scientifique qui n'admet pas de contre-discours sur la question posée, "Quand la prochaine éclipse de lune se produira-t-elle ?".

3.3 Un syllogisme juridique catégorisant

L'exemple choisi par Toulmin pour illustrer son schéma correspond au syllogisme juridique :

Loi de passage : Les gens nés aux Bermudes sont sujets britanniques.

Argument : Harry est né aux Bermudes.

Conclusion : Donc Harry est sujet britannique.

Ce syllogisme articule une prémisse à sujet général (la loi de passage), à une prémisse à sujet concret (ou proposition singulière, l'argument) pour en déduire une proposition à sujet concret (la conclusion). Il correspond à une démarche de catégorisation, faisant entrer un individu dans une classe, dont il devra assumer les droits, les devoirs et les stéréotypes, c'est-à-dire tous les prédicats définitoires. Cet exemple attire justement l'attention sur l'importance de la [catégorisation](#) et de la [déduction syllogistique](#) dans l'activité argumentative ordinaire. Le passage suivant a la même structure :

Composante positive :

Loi : *tout automobiliste franchissant la ligne jaune se met en contravention*

Fait avéré : *l'automobiliste X a franchi la ligne jaune*

Conclusion : *X est en contravention.*

Restrictions (exceptions) : *à moins qu'il ne s'agisse d'une voiture des pompiers en mission, d'un cortège officiel, ou encore que des travaux ou un danger pressant..., ne l'aient obligé à franchir la ligne jaune.*

La restriction mentionne un ensemble de critères légaux susceptibles d'entrer en concurrence avec le principe le plus général ; il introduit un élément de défaisabilité (*défaut*) de l'argumentation.

C'est pourquoi Toulmin parle de son approche de l'argumentation comme d'une « jurisprudence généralisée » ([1958], p. 7). Le processus de justification d'un énoncé est en effet schématisable comme une confrontation de différents points de vue.

3.4 La « redécouverte des topoï »

D'une façon générale, le modèle de Toulmin réactualise le concept de traditionnel de *topos* (Bird 1961). Un *topos* est un énoncé général susceptible d'engendrer, par actualisation et amplification, une infinité d'argumentations concrètes particulières ou enthymèmes, en “garantisant” (*Warranting*) l'acceptabilité du lien argument-conclusion.

Ehninger et Brockriede ([1960]) ont souligné que la notion de loi de passage pouvait couvrir les diverses relations argumentatives connues autres que de catégorisation, par exemple la [généralisation](#) :

Dans les trois régions où elles ont été testées, la création de zones franches n'a pas eu d'influences sur le développement économique ; donc la création d'une zone franche dans une quatrième région n'aura probablement pas d'influence sur son développement économique.

La loi de passage est une [induction](#), sur un nombre limité de cas :

Si le phénomène n'a pas été observé dans les cas 1, 2, 3, ... alors il ne le sera pas dans le cas 4.

Le schéma de Toulmin est parfaitement compatible avec une approche par [types d'arguments](#). Chacun de ces types peut être soumis à un examen critique par le biais des contre-discours, c'est-à-dire des *Rebuttals*, qui lui sont spécifiquement liés.

3.5 Un modèle de la cellule argumentative

Ce modèle est à mettre en parallèle avec d'autres visions de la cellule argumentative, V. [Épichérème](#).

Argument de la MODESTIE

L'argument de la modestie (*ad verecundiam*) est la contrepartie interactionnelle de l'argument d'autorité (citée). Au premier tour, le participant L1 cite une opinion faisant autorité, ce qu'il est tout à fait en droit de faire. Son interlocuteur L2 a des doutes, mais il craint de passer pour prétentieux s'il les formule. Inhibé par son sentiment de modestie, il s'incline et se tait : c'est cette crainte qui est fallacieuse.

1. Critique et définition de Locke

L'éthos fonctionnalise la personne et ses émotions. Pour le locuteur argumentant, il s'agit moins de partager avec les autres une forme de jouissance de soi, que de tenir les autres sous son emprise afin de les orienter vers une décision. Locke a proposé une critique radicale de cet usage de l'éthos sous le nom d'argument *ad verecundiam*, argument de la « modestie excessive » (Gaffiot, *Verecundia*).

Ce sentiment de modestie pousse celui qui le ressent à s'incliner devant l'autorité et le prestige de quelqu'un qu'il estime lui être supérieur ; c'est typiquement un processus de soumission à l'éthos. Il est donc le symétrique de l'autorité, raison pour laquelle on traduit parfois argument *ad verecundiam* par *argument d'autorité*. La modestie excessive de l'un correspond à l'autorité excessive de l'autre.

Locke définit l'argument *ad verecundiam* dans le passage suivant :

Le premier [de ces arguments fallacieux] consiste à citer les opinions des personnes qui, par leur esprit, par leur savoir, par l'éminence de leur rang, par leur puissance, ou par quelque autre raison, se sont fait un nom et ont établi leur réputation sur l'estime commune avec une espèce d'autorité. Lorsque les hommes sont élevés à quelque dignité, on croit qu'il ne sied pas bien à d'autres de les contredire en quoi que ce soit, et que c'est blesser la modestie de mettre en question l'autorité de ceux qui en sont déjà en possession. Lorsqu'un homme ne se rend pas promptement à des décisions d'auteurs approuvés que les autres embrassent avec soumission et avec respect, on est porté à le censurer comme un homme trop plein de vanité ; et l'on regarde comme l'effet d'une grande insolence qu'un homme ose établir un sentiment particulier et le soutenir contre le torrent de l'antiquité, ou le mettre en opposition avec celui de quelque savant docteur, ou de quelque fameux écrivain. C'est pourquoi celui qui peut appuyer ses opinions sur une telle autorité croit dès-là être en droit de prétendre la victoire, et il est tout prêt à taxer d'impudence quiconque osera les attaquer. C'est ce qu'on peut appeler, à mon avis, un argument *ad verecundiam* Locke [1690], p. 573

Cet argument est jugé fallacieux,

Car, I. de ce que je ne veux pas contredire un homme par respect, ou par quelque autre considération que celle de la conviction, il ne s'ensuit point que son opinion soit raisonnable. (Ibid, p. 574)

De façon analogue, le topos n° 11 de la *Rhétorique* définissant le précédent tient compte du fait que le jugement émane d'instances autorisées, et parmi elles,

ceux dont il n'est pas possible de contredire le jugement, par exemple ceux qui ont pouvoir sur nous, ou ceux dont il n'est pas beau de contredire le jugement, tels les dieux [25] notre père ou nos maîtres. (*Rhét.*, II, 23, 1398b15-25 ; Chiron, p. 388)

Il serait même « **honteux** » de les contredire (*id.*, 1398a1-5, Chiron, p. 389). Le respect et la politesse vont dans le sens de la soumission à l'autorité : le contradicteur inhibé s'incline et se tait, prenant ainsi la figure du « **complaisant** » de Port-Royal, V. [Fallacieux 4, §2](#).

2. Autorité ou pusillanimité ?

2.1 La modestie mal placée

La critique de Locke englobe les deux formes d'autorité, l'autorité *incarnée*, autorité primaire, détenue par certains locuteurs, qui leur donne le statut d'autorité *citée*, celle qui est attachée aux « décisions d'auteurs approuvés », c'est-à-dire aux opinions qui font autorité, depuis l'antiquité jusqu'aux « savants docteurs » du moment.

Il ressort des éléments de portrait contenus dans cette définition que l'autorité à laquelle il s'agit de s'opposer est celle de l'*éthos de réputation*, que confère l'estime commune. Les caractéristiques conférant de l'autorité à une opinion sont de type social (« rang, puissance, dignité »), ou intellectuel (« savoir, auteur approuvé, savant docteur, fameux écrivain ») ; l'autorité religieuse n'est pas mentionnée.

La situation mise en scène par Locke est celle d'une interaction, où l'un des partenaires cite une de ces opinions qui font autorité. Il est remarquable que Locke ne vise pas l'*expression* des opinions autorisées dans un premier tour de parole, mais *voit seulement la censure d'un second tour critique*, contredisant le précédent, ou faisant état d'un sentiment particulier. Le sophisme ne relève pas d'un jugement erroné ou d'une intention de tromper, mais de la *faiblesse de caractère*. Comme le dit l'étiquette "*modestie excessive*", c'est une fallacie non pas d'autorité, mais de *pusillanimité*. La *verecundia* est la *vergogne* ou la fausse honte qui empêche de dire haut et fort ce que l'on pense, par crainte de *manquer de respect* à une personne éminente. L'opposant est pris d'un côté par son sentiment de la vérité et de l'autre par les exigences de la *politesse*. *La préférence pour l'accord* inhibe la critique.

Le problème n'est donc pas localisé au premier tour, mais dans la crainte d'un troisième tour non plus *autorisé*, mais *autoritaire*, qui substituerait à la discussion *ad judicium* de l'objection une évaluation négative de l'opposant (*ad personam*), comme le souligne l'énumération « blesser la modestie, vanité, insolence, impudence ».

2.2 De l'affirmation autorisée [*authoritative*] à l'interaction autoritaire [*authoritarian*]

Le problème de l'autorité est ainsi recadré comme celui de l'*interaction autoritaire*, c'est-à-dire du dialogue où est fait usage d'une autorité, au premier tour de parole par citation, au troisième en imposant silence au nom de l'autorité, en considérant donc que l'autorité citée donne au citeur le pouvoir de clore la discussion. Le problème réside moins dans la citation de l'autorité que dans la possibilité de contredire l'autorité. La *politesse*, la *modestie*, le *respect*, le souci des faces, la préférence pour l'accord sont autant d'inhibiteurs intellectuels qui produisent une situation *antidialectique*.

Cet usage *autoritaire* de l'autorité est absolument opposé à celui qui en est fait dans un jeu *dialectique*, où l'opinion autorisée est introduite pour être soumise à discussion. L'autorité est acceptée comme un fait, le problème est la possibilité qui est ou non donnée de la mettre en

cause. L'autorité n'est fallacieuse que si elle prétend se soustraire au dialogue, faire taire et non pas répondre à son contre-discours. On en conclut que ce qui est fallacieux ou non, c'est le dialogue ; sur ce thème, voir [Fallacieux 3, §2](#).

4. La modestie justifiée

En ce qui concerne l'autorité elle-même, le problème est double. Au premier tour, le participant **L1₁** a cité une opinion faisant autorité, ce qu'il est tout à fait en droit de faire. Supposons que **L2** surmonte son inhibition *ad verecundiam*, et exprime librement son opinion, dans un deuxième tour. Ensuite, si dans un troisième tour **L1₂** barre les remarques de **L1₁** au nom de l'autorité, tout en critiquant son adversaire pour son audace et sa fierté, son discours est certainement fallacieux. Certaines situations sont néanmoins embarrassantes. Si **L1** a une bonne formation en physique et **L2** aucune, et si **L1** cite Einstein, alors **L2** serait bien avisé de demander plus d'explications avant d'exprimer ses doutes et son indignation. Sinon, **L1₂** céderait légitimement à une exaspération quelque peu autoritaire.

MORPHÈME ARGUMENTATIF

La notion de *morphème argumentatif* a été développée par Anscombe et Ducrot dans la théorie de l'argumentation dans la langue. Un morphème est dit argumentatif si son introduction dans un énoncé ne modifie en rien la valeur référentielle, factuelle, de cet énoncé mais **modifie :**

— Son *orientation* argumentative, c'est-à-dire *les conclusions* qu'il est possible d'atteindre à partir de cet énoncé (ses suites discursives possibles, les énoncés par lesquels on peut enchaîner sur cet énoncé), V. [Orientation](#) ; [Inversion d'orientation](#).

— La force de ces arguments vis-à-vis de ces conclusions, V. [Échelle argumentative](#).

MOBILE — MOTIF

La volonté, les désirs, les motifs et mobiles, les raisons d'agir... de la personne sont interprétés comme des **causes** intérieures dont les actions sont des **effets** ou des **conséquences**. Réciproquement, une action est interprétée et évaluée en fonction des **motifs (honorables, publics)** ou des **mobiles (cachés, inavouables)** qu'on attribue à son auteur.

1. Les notions

Motif, motiver

Motiver est homonymique.

— *Motiver* au sens de “susciter chez quelqu'un un très grand désir de faire quelque chose” produit la famille lexicale

(il) *motive* (V) ; *motivé* (PP/Adj) ; *motivant* (PPrst/Adj) ; *motivation* (N déverbal).

— Dans un second sens, *motif*, *motiver* sont liés à la thématique des bonnes raisons. Un *motif* est une “(bonne) raison invoquée” : demander “*pour quel motif ?*” c'est demander “pour quelle raison ?”. *Motiver une décision*, c'est la *justifier* ; c'est-à-dire l'accompagner des motifs - bonnes raisons qui ont poussé à la prendre. La *motivation*, comme procès, est l'acte par lequel sont prises ces décisions, et, comme produit, l'ensemble des motifs invoqués.

La famille lexicale : *motif* (N) ; (il) *motive* (V) ; *motivé* (PP/Adj) ; *motivation* (N déverbal) est sémantiquement homogène autour de cette signification, qui se rattache à l'idée d'argumentation comme *justification*.

Mobile

Le substantif *mobile* a le sens *passif* de “qu'on peut déplacer, qui se déplace” et, dans le domaine psychique, le sens *actif* de “qui peut mettre en mouvement” : on attribue au mobile un rôle causal dans le domaine psychique. Un mobile est un déterminant de l'action, une raison d'agir.

Dans la psychologie classique, les mobiles essentiels sont de l'ordre de la satisfaction des désirs élémentaires. Par opposition au motif, le mobile est plutôt inavouable ou inconscient ; **les mobiles ne peuvent pas servir à motiver une décision. Le motif caché est proche du mobile.**

La paire *mobile / motif* constitue ainsi une paire topique : on accuse par les *mobiles* (privés), on réfute en substituant *des motifs* (avouables), des *bonnes raisons*, aux mobiles privés.

2. Argumentation fondée sur l'existence de raisons d'agir

Deux topoï fondamentaux transposent la loi de causalité matérielle dans la conduite humaine, les raisons, les motifs étant substitués aux causes. Lorsque la cause existe, l'effet suit ; en vertu de ce principe, **si quelqu'un a le désir, un motif ou une raison de faire quelque chose, dès qu'il en a l'occasion, il le fait.** Ce type d'argument sur les motivations, désirs, volontés de l'action humaine correspond au topos n° 20 de la *Rhétorique* d'Aristote :

Il faut prendre en considération ce qui persuade et ce qui dissuade d'agir, ainsi que ce que visent les gens quand ils agissent ou évitent de le faire.
(*Rhét.*, II, 23, 1399b15-25 ; Chiron, p. 395-396).

Le topos sert à l'accusation :

Ça lui était profitable, il désirait le faire, l'occasion s'est présentée, donc il l'a fait. Qui veut la fin veut les moyens.

comme à la défense :

L1 : — *Tu as fait cela !*

L2 : — *Je n'avais aucune raison de le faire, j'avais même toutes les raisons de ne pas le faire.*

De même, le topos n° 24 « se tire de la cause. Si la cause existe, l'effet existe, et si cette cause n'existe pas l'effet non plus. » (III, 24, 1399b25 ; p. 396). Comme le montre l'exemple illustrant ce topos, *cause* est à prendre au sens de *bonne raison* :

“Les Trente” (tyrans) sont les magistrats imposés par Sparte à Athènes en 404 av. J.-C.

— *Thrasybule accuse Léodamas* « d'avoir eu son nom gravé sur la stèle d'infamie de l'Acropole et de l'avoir fait effacer sous les Trente. »

— *Léodamas répond que* « cela ne se pouvait pas, car les Trente lui auraient fait davantage confiance si sa haine pour le peuple était restée gravée. » (*Id.*)

Qui se ressemble s'assemble : sous un régime tyrannique, “haïr le peuple” est une recommandation.

[L'argument pathétique](#) repose sur une variante de ce topos, où le grand désir qu'on a de quelque chose est considéré comme suffisant pour l'obtenir.

3. Argumentations sur les “vraies raisons” : Bonne raison affichée (motif) et mobile réel

3.1 Bonne raison et mobile réel

Le topos n° 15 de la *Rhétorique* procède par substitution d'un **mobile** (vraie raison) à un **motif** (prétexte, fausse raison), V. [Interprétation](#). L'accusation substitue d'un mobile *caché*, intéressé, à un motif, une bonne raison *publiquement invoquée* et *socialement approuvée*.

[On] ne loue pas les mêmes choses au grand jour et en secret, mais qu'au grand jour on loue surtout le juste et le beau, tandis qu'en privé on privilégie l'intérêt.
(*Rhét.*, II, 23, 1399a25-30 ; Chiron, p. 392).

L'argument avance un (possible) mobile privé mesquin pour réfuter la raison grandiose, donnée comme justification d'une action :

L1 : — *Nous faisons la guerre pour établir une démocratie.*

L2 : — *Vous faites la guerre pour vous emparer du pétrole.*

L1 : — *En militant pour les Restos du cœur, je lutte pour une noble cause.*

L2 : — *Tu luttas surtout pour ta propre publicité.*

C'est une stratégie de démasquage, qui peut servir une [contre-accusation](#). Une personne ayant à répondre à une accusation de *détournement de biens publics* esquive la discussion sur le fond en répliquant par une *contre-accusation de misogynie*, imputant ainsi à son accusateur un mobile privé et inavouable qu'elle substitue à un motif public et honorable, la lutte contre la corruption.

3.2 Réinterprétation honorable d'un mobile apparent coupable

Le topos n° 23 rappelle qu'on peut se défendre d'une accusation en « [donnant] la raison de la fausse opinion », qui a conduit à l'accusation :

Une femme ayant renversé sous elle son fils à force de l'embrasser, on crut qu'elle faisait l'amour avec le jeune homme ; la cause expliquée, la suspicion disparut. (*Rhét.*, II, 23, 1400a31 ; Dufour, p. 125).

“*Je l'embrasse non parce que c'est mon amant (mobile honteux), mais parce que c'est mon fils ! (motif honorable)*” L'[interprétation](#) malveillante donnée à un acte est rejetée en substituant une raison *socialement respectable* (motif), au mobile *coupable* incriminé :

Je l'ai assommé non pas pour qu'il se noie, mais pour pouvoir le sauver de la noyade. Vous devriez plutôt me féliciter.

V. [Stase](#) ; [Orientation](#).

3.3 Le cadeau empoisonné

La formulation du topos n° 19 de la *Rhétorique* d'Aristote, sur les motifs possibles et les motifs réels est quelque peu énigmatique : ce topos

consiste à affirmer qu'une fin possible d'un fait ou d'une action a été la fin réelle de ce fait ou de cette action ; par exemple, si l'on donnait quelque chose à quelqu'un pour le peiner en la lui retirant. (*Rhét.*, II, 23, 1399b21 ; Dufour, p. 123).

L'exemple d'enthymème qui en dérive est clair : Les dieux lui ont donné la prospérité non pas par bonté à son égard mais pour que sa chute soit plus spectaculaire. Les dieux aiment se divertir aux dépens des humains.

La situation est schématisable comme une réinterprétation négative d'un acte autrefois positivement évalué : “*elle l'a séduit non par amour, mais par haine, pour mieux le faire souffrir en l'abandonnant*”.

C'est le principe du *Dîner de cons* : “*ils l'invitent non pas parce qu'ils t'apprécient, mais pour se moquer de lui*”.

Une intention cachée malveillante est substituée à une intention auparavant considérée comme bienveillante. Ce topos permet de réduire la dissonance cognitive qui naît d'une situation où le bienfaiteur change de face. Il est particulièrement efficace pour détruire le sentiment de gratitude, V. [Pathos](#) ; [Émotion](#). La tirade suivante est structurée par ce topos n° 19 (Plantin 2017) :

Saül a été choisi par Dieu pour être le premier roi d'Israël. Mais il a eu le tort de se montrer trop clément, et de ne pas massacrer tous les Amaléchites, comme Dieu le lui avait ordonné. C'est ce que lui rappelle le prophète Samuel, rappelé « des Enfers » par « la Phytônisse », avant de lui dévoiler le triste avenir qui l'attend — pour les détails de l'affaire, voir dans la Bible les Livres de Samuel. Dieu est très mécontent de Saül, il va le dépouiller de sa royauté pour la donner à David ; toute sa famille et lui-même vont périr. Saül s'évanouit, et, revenu à lui prononce la tirade suivante (vers 793-812) (mes

italiques).

*Cette tirade est structurée par le topos ≠ 19 qui correspond aux passages mis en italiques.
Les passages entre crochets explicitent le sens des expressions suivies d'un astérisque.*

O grandeur malheureuse, en quel gouffre de mal
M'abismes-tu* *hélas, ô faux degré royal [me précipites-tu]*
Mais qu'avois-je offensé quand de mon toit champestre, 795
Tu me tiras, ô Dieu, envieux de mon estre*, *[de ma condition]*
Où je vivois content sans malediction,
Sans rancueur, sans envie, et sans ambition,
Mais pour me faire choir d'un sault plus miserable,
D'entree tu me fis ton mignon favorable*. *[tu fis de moi ton préféré]* 800
*(O la belle façon d'aller ainsi chercher
Les hommes, pour apres les faire trebuscher !)*
Tu m'allechas d'honneurs, tu m'eslevas en gloire,
Tu me fis triomphant, tu me donnas victoire,
Tu me fis plaie à toy, et comme tu voulus 805
Tu transformas mon cueur, toy-mesme tu m'esleus
Tu me fis sur le peuple aussi hault de corsage* *[au sens propre, buste]*
Que sont ces beaux grands pins sur tout un paysage
Tu me fis sacrer Roy, tu me haulsas expres
A fin de m'enfondrer en mil malheurs apres ! 810
Veux-tu donc (inconstant) piteusement destruire
Le premier Roy qu'au monde il pleut à toy d'eslire

Jean de La Taille, *Saül le furieux*. Publié en 1572.^[1]

^[1] Cité d'après l'édition critique de Elliott Forsyth. Paris, Marcel Didier, 1968.

Christian Plantin

**Dictionnaire de l'argumentation
2025**

N

Arg. Naturaliste – Progrès

Arg. NATURALISTE ► Arg. de la FORCE DES CHOSES	3
NÉGATION – DÉNÉGATION	3
NÉGATION DE L’ANTÉCÉDENT ► DÉDUCTION.....	6
Argument du NOM PROPRE.....	6
Arg. du NOMBRE ► CONSENSUS	11
NOMINATION ► CATÉGORISATION – NOMINATION.....	11
Principe de NON-CONTRADICTION	11
NORMES ► RÈGLES — NORMES.....	13
Arg. de la NOUVEAUTÉ ► Arg. du PROGRÈS	13

NÉGATION – DÉNÉGATION

1. Négation de mot

La relation lexicale de contrariété ou d'*opposition* peut relier :

— Des mots morphologiquement différents, {*gentil, méchant*} {*présent, absent*}

— Des paires de mots produites par préfixation du mot de base, V. Termes contraires.

Le mot produit par préfixation appartient à la même catégorie grammaticale que le mot de base. *Les préfixes négatifs* produisent des termes négatifs dérivés.

Le terme de base et les termes dérivés sont des *antonymes*, c'est-à-dire des opposés. La nature précise de cette opposition peut être idiosyncrasique, comme il arrive fréquemment avec les mots *dérivés*. Cependant, le mot dérivé par préfixation négative correspond couramment à l'ajout d'un “*ne pas*” prédicat formé avec le terme de base :

{accord, être d'accord}

{désaccord, ne pas être d'accord}

2. Négation de phrase

Dans le cadre de la théorie de l'argumentation dans la langue, Ducrot distingue trois types de fonctionnement de la négation de phrase “*ne pas*” (Ducrot 1972, p. 38 ; Ducrot, s.d.).

2.1 Négation dialogique

E° est un énoncé attesté, produit antérieurement par un autre participant à la même action linguistique. La négation totale E1 = “*ne pas E°*” le rejette radicalement ; Ducrot parle de « négation conflictuelle métalinguistique ».

C'est cette forme de négation qui est à l'œuvre dans la réfutation face à face : elle *rejette* (négation totale), *corrige* (négation partielle), *réfute*, *rectifie*, *répare*, *rétorque à*, *rédargue* (en français du 16e siècle) ... l'énoncé E°.

Exemples (d'après Ducrot, s. d.) ; on remarque que le *non* initial de tour marque le refus de l'énoncé formant le tour précédent.

— Rejet d'un complément essentiel :

L0 : *La prochaine élection présidentielle aura lieu dans deux ans.*

L1 : Non, *elle aura lieu l'année prochaine.*

— Invalidation d'un présupposé :

L0 : *Pierre a cessé de fumer.*

L1 : Non, *Pierre n'a jamais fumé.*

— Rectification d'un degré :

L0 : *Les enfants de Pierre sont grands.*

L1 : *Non, Ils ne sont pas grands, ils sont tout petits / immenses.*

— Correction d'un défaut linguistique quelconque :

L0 : *Regarde les chevaux.*

L1 : *Non, c'est pas les chevaux, c'est les chevaux.*

— Correction d'une inadéquation contextuelle, ici relationnelle et institutionnelle; L1 est impatient de partir :

L0 : *Hiiii, il est 4 heures* (fin du cours, sur un ton geignard et revendicatif).

L2 : *Non, il n'est pas 4 heures* (dit sur le même ton), *il est 4 heures* (dit sur un ton factuel et positif).

Dans le cas de corpus de textes ou d'interactions argumentatives, la règle pratique pour l'analyse d'un énoncé négatif **E1** = <*ne pas E°*> est de rechercher s'il y a, dans le contexte antérieur, un énoncé adressé **E°** tel que **E1** rectifie, réfute... **E°**, et de définir, pour chaque cas, en quoi consiste la rectification, au vu de la question argumentative qui structure l'échange. **E°** peut se trouver dans la "mémoire courte" ou "longue" de l'interaction. S'il s'agit d'une formation argumentative complexe, c'est-à-dire d'une question débattue sur plusieurs sites et dans plusieurs genres, il se peut qu'il faille parcourir une distance discursive relativement grande pour récupérer **E°**.

2.2 Négation polyphonique

Il se peut que **E°** ne soit pas récupérable dans le contexte. Le locuteur de **E1** peut par exemple devancer une objection qu'on ne lui a jamais faite, mais qu'on pourrait lui faire, V. [Prolepse](#). Dans ce cas, en suivant la version originale et robuste de la théorie ducrotienne de la polyphonie, on dira que l'énoncé négatif fait entendre deux voix, celle du *rectificateur* et celle du *rectifié*, le locuteur prenant, comme précédemment, la position du rectificateur. Ducrot parle dans ce cas de « **négation conflictuelle polémique** » (*ibid.*).

Les deux usages de la négation, selon que **E0** est ou n'est pas récupérable en contexte, sont en parfaite continuité : si l'énoncé **E0** ne figure pas dans le contexte immédiat, on est tenté par l'analyse polyphonique, en termes de voix. Il reste alors un doute sur la portée précise de la rectification. On pourrait parler de négation *dialogale* vs *dialogique*.

2.3 Négation descriptive

Ducrot envisage également le cas d'une « **négation descriptive** » qui échapperait à l'analyse polyphonique :

Certains emplois d'une phrase syntaxiquement négative n'ont aucun caractère conflictuel ou oppositif. On utilise la négation sans faire attention à son caractère négatif, sans donc y introduire aucune fonction de contestation ou de mise en doute. Ainsi, pour vous signaler qu'il fait aujourd'hui un temps parfaitement beau, je peux aussi bien recourir à une phrase négative ("il n'y a aucun nuage au ciel") qu'à une phrase positive ("le ciel est totalement pur") » (*ibid.*).

Cette analyse pourrait correspondre aux énoncés à polarité négative, à partir desquels il est impossible de récupérer un énoncé positif sous-jacent :

Tu ne bougerais pas le petit doigt pour m'aider.

Elle est également vérifiée pour les mots à préfixe négatif sans terme positif en contrepartie, comme *impotent* (**potent*)

3. Dénégation

Le caractère dialogique de la négation est systématiquement exploité en psychanalyse, où l'énoncé négatif est considéré comme un énoncé négocié entre conscient et inconscient :

La façon dont nos patients présentent les idées qui leur viennent à l'esprit pendant le travail analytique nous donne l'occasion de faire quelques observations intéressantes. *“Vous allez penser maintenant que je veux dire quelque chose d'offensant, mais je n'ai vraiment pas cette intention.”* Nous comprenons que c'est là le refus, par projection, d'une idée qui vient de surgir. Ou bien : *“Vous demandez qui peut être cette personne dans le rêve. Ce n'est certes pas ma mère.”* Nous rectifions : c'est donc bien sa mère. Nous **prenons la liberté, lors de l'interprétation, de faire abstraction de la négation et d'extraire le pur contenu de l'idée.** C'est comme si le patient avait dit : *“C'est certes ma mère qui m'est venue à l'esprit à propos de cette personne, mais je n'ai pas envie d'admettre cette idée.”*

Un contenu de représentation ou de pensée refoulé peut donc se frayer un passage à la conscience, à condition qu'il puisse être dénié. La dénégation est une façon de prendre connaissance du refoulé, c'est en fait déjà une levée du refoulement, mais bien sûr, ce n'est pas l'acceptation du refoulé. On voit comment la fonction intellectuelle se sépare ici du processus affectif.

Freud, *La Dénégation (Die Verneinung)*, 1925 je souligne [1]

La dénégation est un acte de parole par lequel on « [nie] formellement, [refuse] d'admettre comme vrai (un fait, une déclaration, des propos, etc.). *Dénier un crime. Dénier une dette* » (TLFi, art. *Dénier*). Celui qui dénie un *crime* ne nie pas *qu'il y ait eu crime*, il nie *en être l'auteur*, il dénie l'accusation. Celui qui dénie *une dette* nie qu'il y ait une dette, ou que ce soit lui qui ait contracté cette dette. Une dénégation est le rejet d'une accusation. Dans le cas évoqué par Freud, il s'agit bien d'une dénégation, dans la mesure où la vérité refoulée, *c'était ma mère*, a quelque chose d'inavouable, au moins du point de vue de Freud.

4. Stratégies argumentatives utilisant diverses formes de négation

Dans la mesure où l'on fait de la relation “discours vs contre-discours” la structure de base de l'argumentation, la négation entre en jeu dans la définition même de ce champ.

[Contraire](#) ; [Contre-discours](#), [Destruction](#) ; [Réfutation](#) ; [Objection](#) ; etc.

[1] Cité d'après <http://www.khristophoros.net/verneinung.html> (20-09-2013).

Argument du NOM PROPRE

Le nom propre est donné par **convention**, il est vide d'information sur son porteur, mais il se charge de signification par **contamination onomastique** : les locuteurs savent l'utiliser comme indice d'origine, comme indicateur d'un caractère, ou comme marque d'un destin professionnel. La rime et les déformations phoniques ou graphiques lui attachent sans peine des caractéristiques (surtout négatives). **Le nom propre est une ressource argumentative toujours disponible et inépuisable.**

1. Conventionnalisme et réalisme

1.1 Conventionnalisme

Le nom propre marque la filiation et fixe l'identité sociale de la personne ; en cela, il est une institution sociale. Il est attribué à un individu par un acte socialement organisé et validé, qui donne à l'enfant le nom propre du père et/ou de la mère, et les prénoms choisis par le/les parents.

Nom et prénom sont **conventionnels** au sens où ils ne correspondent pas à une **description** de la personne qu'ils désignent.

Il s'ensuit qu'on ne peut se livrer sur le nom propre à aucune des inférences du type de celles qui sont possibles à partir des noms de catégories naturelles. C'est en fonction de ses traits distinctifs ou d'un air de famille qu'un champignon est appelé "mousseron", et qu'on le reconnaît comme tel lorsqu'on le rencontre pour la première fois. Si je croise un inconnu qui se trouve être M. Dupont, je n'ai aucun moyen de déterminer son nom propre à partir de considérations sur sa personne ; si je sais qu'untel s'appelle Dupont, je ne sais rien de sa personne.

Il en va autrement du surnom personnel, attribué à la personne par son groupe en fonction d'une particularité qu'on a cru observer chez lui : le Traînard arrive en retard et Mouche adore aller à la pêche.

1.2 Réalisme

Dans certaines sociétés, le nom propre exprime la nature de la personne, physique et morale. Selon Jean Bottéro, dans l'ancienne Mésopotamie, « le nom n'était rien d'autre que la traduction du destin, en d'autres termes, la propre expression de la nature » de la personne qu'il nommait (p. 126) :

Le nom a sa source [...] dans la chose nommée, [il] en est inséparable : comme l'ombre portée, le calque, la traduction de sa nature. (p. 125)

Chaque dénomination [du dieu Marduk] contenait, en quelque sorte matériellement, tous les pouvoirs, les mérites, les attributs qu'il définissait de lui. (p. 125-126)

Nom propre et personne vivent alors de la même existence. Il est donc possible d'atteindre la personne à travers son nom. Tout ce qui affecte l'un affecte l'autre ; poignarder le nom, c'est

poignarder la personne. Il s'ensuit que le vrai nom doit être tenu secret par celui qui veut se protéger des maléfices

Cette conception *réaliste* du nom propre est maintenant considérée comme une superstition. Aucune personne raisonnable ne songerait à inférer quoi que ce soit sur la personne à partir de considérations liées à son seul nom propre. C'est pourtant ce que chacun fait quotidiennement. Cependant les rapports du nom propre à son porteur sont complexes ; on peut en être fier ou le détester. L'interprétation profonde de ces constructions est l'affaire de la psychanalyse, de l'histoire et de l'anthropologie.

Certains usages argumentatifs du nom propre réactivent une conception *réaliste* du nom propre, selon laquelle le nom et la personne ont réellement des propriétés communes, autrement dit forment une seule et même catégorie.

2. Argumentation sur le nom propre conventionnel :

La contamination onomastique

2.1 Le nom propre comme indice

Le nom propre étant une désignation sociale conventionnelle ne peut pas être exploité par des argumentations par la définition, mais il peut l'être par une *argumentation indicielle*.

Indice d'origine

On peut associer le nom propre à certains groupes humains qui portent généralement ce genre de nom, par une argumentation prenant le nom propre comme *indice*. Si je dois rencontrer M. Martin-Dupont je peux seulement penser qu'il est très probablement d'origine française, — à moins que ... V. [Modèle de Toulmin](#).

Si la personne porte le nom d'une célébrité, on le rattache à cette célébrité, du moins, on en cause.

Indice de lignage

D'une façon générale, l'identité du nom propre peut être signe de *parenté*, ce qui peut être flatteur ou non. Porter le nom du mauvais ou du coupable est extrêmement lourd. Si *Jean Untel* est unanimement condamné et stigmatisé comme pédophile antisémite incestueux... alors, au paroxysme de la tempête médiatique, les *Untel* lui sont associés pour être soupçonnés ou plaints d'être soupçonnés. On voit apparaître des mises au point : "*Alain Untel n'est pas parent de Jean Untel*".

2.2 « Caractères » du nom et du prénom

L'argumentation suivante attribue à une personne portant tel nom les caractéristiques d'autres personnes portant ou ayant porté le même nom. La science populaire des prénoms lie le prénom à un « caractère » qui n'est pas loin de fonctionner comme le nom commun d'une catégorie naturelle :

Caractère du prénom Fleury

Fleury a tendance à avoir un caractère attachant. ... il se montre également positif. Il est une personne proche de sa famille. Mais quelquefois, il peut être trop charmeur... [1]

On est sur la voie de faire du nom propre un nom d'espèce naturelle : Les mousserons poussent dans les prairies et les Fleury vivent en famille. Le nom annonce le caractère, et on peut appliquer l'argumentation par la définition ; s'il s'appelle Fleury, il est gentil, c'est normal, naturel.

L'argumentation suivante propose deux argumentations sur le nom :

Chez Pablo Iglesias_i, son ex-mentor [d'*Íñigo Errejón*] devenu adversaire, tout est ringard, suranné, dépassé. Son_i patronyme d'abord. Et la meilleure preuve, c'est qu'il a déjà existé un Pablo Iglesias_j, homme politique marqué à gauche, dans les années 1920. Il y a un siècle ! De plus, les Espagnols parlent de sa_i doctrine politique en la nommant le « pablisme ». Or, il a déjà existé par le passé un pablisme_k, du nom d'un dinosaure trotskiste !
Marc Crapez *Divisions de la gauche espagnole : Comment Íñigo Errejón a ringardisé Pablo Iglesias*, 2019 [1] (Nous avons ajouté les indices)

Une première argumentation attribue le caractère “ringard” à toutes les personnes qui ont l'infortune de s'appeler actuellement Pablo Iglesias, parce qu'un certain Pablo Iglesias_i a vécu “*Il y a un siècle !*”. D'autre part, sa_i doctrine politique dont le nom *pablisme_i* est dérivé de son prénom *Pablo* est homonyme d'une doctrine politique, le pablisme_k qui déplaît à l'auteur.

Un vague soupçon qu'ils pourraient bien être *des Landru* pèse sur tous les gens qui s'appellent Landru. Lorsque le nom propre d'une personne est le même que celui d'une personne célèbre élevée au rang de parangon, on attribue par antonomase le caractère du parangon.

On donne à un enfant abandonné le nom d'un homme célèbre et influent du moment, ça pourra peut-être lui servir plus tard.

2. L'homonymie nom propre / non commun

2.1 Aptonyme : Le nom propre, marque d'une nature et d'un destin

À la différence du *surnom*, qui désigne la personne par un trait dominant de sa personnalité, le nom propre n'est pas motivé, il ne signifie pas son porteur.

Lorsque le nom propre est homonyme d'un nom commun (*Lespoir*, *Lebœuf*), l'argument du nom propre donne au nom propre le sens du nom commun ; le nom propre signifie son porteur. Il permet dès lors d'attribuer à la personne les caractéristiques de la chose homonyme. Du fait que quelqu'un s'appelle *Lenfant*, on déduit qu'il a un rapport essentiel aux enfants, et qu'il est donc normal qu'il devienne pédiatre, instituteur, ... ou encore qu'il ait un caractère *enfantin* : le nom propre est ici un *aptonyme*, qui renforce l'adéquation de la personne à sa tâche, confirme l'attribution d'un trait de caractère, justifie le fait que telle personne occupe telle profession.

Les phrases “*Ce n'est pas pour rien qu'il s'appelle ...*”, “*Avec un nom pareil !*”, “*Il porte bien son nom*” font du nom propre un argument. Du fait que l'opposant s'appelle *Mauvais*, on déduit qu'il a l'âme noire, et on le soupçonne de *noirs desseins* ; s'il est pris dans une mauvaise affaire, on estimera que son nom l'y prédestinait. Le nom propre fonctionne comme un surnom, et tout se passe comme si la personne cherchait par ses actes à rejoindre son signifiant.

C'est à ce genre de processus que renvoie le topos du nom propre :

Un autre [lieu] se tire du nom ; par exemple, comme le fait Sophocle, *Ayant la dureté du fer, tu portes bien ton nom* » (Aristote, *Rhét.*, II, 23, 1400b18 ; Dufour, p. 126).

La note précise qu'il s'agit d'un jeu entre un nom propre grec, *Sidero* et le substantif grec signifiant “fer, instrument de fer” : “*C'est quelqu'un d'inflexible, d'ailleurs il s'appelle Dacier*”.

En *juin* 2017 des élections générales convoquées par Mme Theresa *May*, Premier ministre conservateur, ont eu lieu au Royaume Uni. Selon un slogan travailliste, la défaite du Premier ministre était inscrite dans son patronyme :

June will be the end of May, “Juin verra la fin de mai = May”

Dans l'évangile en latin, c'est par ce procédé que le Christ choisit Pierre comme premier chef de l'Église :

Tu es Pierre (lat. *Petrus*), et sur cette pierre (lat. *petram*) je bâtirai mon église.

Cette construction est un cas particulier d'*annomination*, répétition dans un énoncé du même mot pris dans deux sens différents. Dans le cas général, la propriété de la chose est prédiquée directement sur le nom propre.

2.2 Faire signifier le nom propre

Attaquer ou louer la personne par son nom est toujours condamné et toujours pratiqué. Le nom propre est ouvert à tous les jeux de mots. Les ressources de la [paronymie](#) et de la rime sont infinies, “*Morand, fainéant*”, “*La belle Isabelle*”

Lorsque le nom propre ne correspond à aucun nom commun, il est toujours possible de l'orienter en déformant son signifiant. Cette déformation donne au nom propre une orientation parfois affectueuse et positive “*Mélanchon, Méluche*”, souvent négative :

“Durand, Durandasse”,
“Les Martin, la Martinaille”.

Si le directeur s'appelle Durand ou Martin, la déformation du nom propre par suffixation péjorative est un moyen de défense contre l'autorité.

2.3 La stigmatisation par le nom propre

Faire enrager l'autre, l'humilier en déformant son nom est une pratique de cour de récréation. Mais personne, même les plus grands esprits, ne renonce à retourner le nom propre de l'adversaire contre l'adversaire. Au fil d'une polémique, Jacques Derrida rebaptise le philosophe *J. Ronald Searle* “Sarl”, que l'on peut lire comme l'acronyme SARL et certainement de bien d'autres manières.

Par le même procédé, en réponse à Michelle Loi, Pierre Ryckmans, alias Simon Leys, publie un pamphlet intitulé *L'oie et sa farce* (Wikipédia, *Simon Leys*).

Le procédé de stigmatisation par déformation du nom propre est un instrument d'expression de la haine antisémite et politique :

[Dans cette presse sympathisante de l'extrême-droite] on trouve des noms propres malmenés, des noms propres retravaillés : André Glucksmann devient « André Glücksmann », Simone Veil devient “Shimone Veil”, Robert Hue devient « Hue-coco » (*)
Krieg 1999, p. 12 [3] Ex Premier Secrétaire du Parti Communiste français ; *coco* pour *communiste*.

[1] <https://www.parents.fr/prenoms/fleury-40932#Caract%C3%A8re-du-pr%C3%A9nom-Fleury>

[2] Le *Figaro*, www.lefigaro.fr/vox/societe/divisions-de-la-gauche-espagnole-comment-inigo-errejon-a-ringar-dise-pablo-iglesias-20191011 (13-01-2020)

[3] Krieg, Alice, 1999. Vacance argumentative : l'usage de (*sic*) dans la presse d'extrême droite contemporaine. *Mots* 58, p. 11-34. https://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1999_num_58_1_2523

NOMINATION ► CATÉGORISATION – NOMINATION

Principe de NON-CONTRADICTION

1. Principe logique de non-contradiction

En [logique](#), la [contradiction](#) est définie comme une relation entre deux propositions. le *principe de non contradiction* et le *principe du tiers exclu* disent que 1) l'une des deux propositions “P” et “non-P” est nécessairement vraie, et que 2) les deux ne peuvent pas être vraies simultanément, V. [Proposition, §321](#)

Ces deux principes définissent simultanément ce qu'est la *vérité* et ce qu'est la *négation* logique. Ils interdisent d'affirmer des choses contradictoires, une chose et son contraire.

Le principe de non contradiction est considéré par la logique classique comme une *loi de la pensée* et comme un *axiome* possible depuis que la logique s'est mathématisée. Un système logique respectant le principe de non-contradiction ne contient pas d'antinomies, il est dit *constant*.

2. La contradiction moteur de l'argumentation

L'argumentation est un mode de traitement d'une contradiction entre deux locuteurs tenant des discours défendant les conclusions générales incompatibles.

La contradiction argumentative peut avoir différents statuts discursifs.

- Elle peut émerger et être thématifiée dans un même dialogue.
- Elle peut se dégager de la confrontation entre deux discours monologiques, quelle que soit leur distance temporelle, que ces discours fassent ou non référence l'un à l'autre.
- Elle peut être portée intentionnellement par un discours contre un autre discours.

V. [Désaccord](#) ; [Question argumentative](#) ; [Stase](#) ; [Négation-Dénégation](#) ; [Destruction](#) ; [Réfutation](#) ; [Contre-discours](#).

La contradiction argumentative exploite les relations d'opposition entre propositions et entre termes, V. [Proposition](#) ; [Contraire et Contradictoire](#) ; [Termes Opposés](#).

3. Non contradiction comme impératif de cohérence

Appliqué au discours monologal, l'application du principe de non contradiction se traduit par une exigence de [cohérence](#).

La mise en évidence de contradictions est un puissant instrument de réfutation, V. *Ad hominem* ; [Absurde](#) ; [Dialectique](#).

4. S'émanciper du principe de non contradiction

En politique — Selon la règle fondamentale de la dialectique aristotélicienne, tout discours qui aboutit à une contradiction est irrationnel et doit être abandonné. La dialectique hégélienne voit dans la contradiction le moteur de l'Histoire. L'homme politique cynique peut se réclamer de Hegel pour dissimuler son opportunisme.

Le *Discours sur le plan quinquennal* de Staline présente une ardente apologie du contradictoire en tant que “valeur vitale” et “instrument de combat”. Une des grandes forces de Lénine [...] était son aptitude à ne jamais se sentir prisonnier de ce qu'il avait prêché la veille comme vérité. [...] Le fameux mot de Mussolini, “*Méfions-nous du piège mortel de la cohérence*” pourrait être signé de tous ceux qui entendent poursuivre un œuvre au sein de courants qu'ils ne peuvent prévoir.

Julien Benda, *La trahison des clercs* [1927].

En poésie, l'affirmation d'un paradoxe, par exemple sous la forme d'un *oxymore*, permet de résister à la mise en contradiction : “*Ô blessure sans cicatrice !*” : comment comprendre ? Blessure qui ne cicatrise pas, blessure qui n'a pas laissé de trace ? En tout cas, une telle affirmation n'est pas considérée comme absurde ou fallacieuse et éliminée en tant que telle. Elle déclenche une quête d'un sens symbolique plus profond pouvant être attaché à *blessure* et *cicatrice* dans tel ou tel contexte.

NORMES ▶ RÈGLES — NORMES

Arg. de la NOUVEAUTÉ ▶ Arg. du PROGRÈS

Christian Plantin

**Dictionnaire de l'argumentation
2025**

O

Objection - Ornement vs Argument

OBJECTION.....	3
OBJET DE DISCOURS	5
Argument de l'OBJET DE LA LOI.....	8
Arg. ONTOLOGIQUE ► Arg. A PRIORI— A POSTERIORI	10
OPPOSANT ► RÔLES.....	10
Termes OPPOSÉS, OPPOSITION	10
ORATEUR – AUDITOIRE.....	21
ORIENTATION ARGUMENTATIVE	23
Inversion d'ORIENTATION ARGUMENTATIVE.....	29
ORNEMENT vs ARGUMENT	36

OBJECTION

Le proposant mentionne les réfutations de l'opposant comme des objections, c'est-à-dire comme des réfutations polies et faibles. La réfutation est agonistique, alors que l'objection est coopérative.

Comme la [réfutation](#), l'*objection* est un tour de parole réactif, non préféré. *Objecter*, c'est présenter un argument n'allant pas dans le sens de la conclusion de l'interlocuteur, par exemple en soulignant une conséquence négative de ses propositions :

- L1 : *C'est donc là que nous devons construire la nouvelle école.*
L2 : *Mais si on construit la nouvelle école sur cet emplacement, les élèves auront des déplacements beaucoup plus longs...*

Du point de vue de son *contenu*, l'objection peut être considérée comme une réfutation poliment adoucie, dont le contenu possède en fait toute la force d'une réfutation. Le choix de présenter un contre-argument comme une réfutation ou une objection serait le prix modique que la logique accepte de payer à la politesse.

On peut aussi considérer l'objection comme l'expression d'un contre-argument plutôt faible ou négligeable, donc facile à éliminer. Réfuter, c'est *abattre*, alors qu'objecter, c'est seulement *faire obstacle*.

Mais cette [contre-argumentation](#) par les conséquences négatives aurait aussi bien pu être avancée comme une *réfutation* :

- L3 : *C'est inadmissible. Vous rallongez encore le temps de trajet des élèves. Les classes commencent à 8 h, et certains élèves ont déjà plus de 45 min de transport. J'appelle à voter contre votre (= L1) proposition.*

Objection ou réfutation, la [contre-argumentation](#) est traitée comme une objection par le proposant :

- L1 : *Je comprends votre objection. Nous devons en effet/probablement créer une nouvelle ligne de bus, mais je maintiens que c'est bien là que doit être construite la nouvelle école.*

De même, dans une [prolepse](#) faisant allusion à un possible contre-discours, le locuteur désigne ce contre-discours non pas comme une *réfutation*, mais comme une *objection* :

P
On pourrait objecter que X
mais R
alors, P

P = Proposition, affirmation
X = discours antiorienté à M
R = réponse à l'objection X, concession – réfutation
Reprise de la proposition P

[L'éthos](#) et les états émotionnels affichés lors de ces deux opérations ne sont pas les mêmes : À la réfutation et à la réplique sont associées agressivité et fermeture ; à l'objection, esprit de mesure, dialogue et ouverture.

Objection et réfutation ont essentiellement **des statuts interactionnels différents**. La réfutation est *agonistique*, et prétend clore le débat sans qu'il soit même besoin d'écouter la réponse.

L'objection est *coopérative*, le contre-argument est présenté comme en quête de réponse. Elle se situe dans la problématique de l'autre discours, admis comme hypothèse de travail.

OBJET DE DISCOURS

Le concept d'objet de discours a été développé, en relation avec ceux de [schématisation](#) et de faisceau d'objet, par Grize dans le cadre de sa logique naturelle. Un objet de discours est un être, un objet, une situation... qui se transforme et s'enrichit par accréation de nouvelles propriétés tout au long du discours ou de l'interaction.

1. Faisceau d'un objet de discours

L'objet de discours est défini par son *faisceau*, formé par l'ensemble de ce qui « a affaire avec » l'objet considéré (Grize 1990, p. 78), soit :

Un ensemble d'aspects normalement attachés à l'objet. Ses éléments sont de trois espèces : des propriétés, des relations et des schèmes d'action. Ainsi, dans le faisceau de "la rose" on a des propriétés comme 'être rouge' [...], des relations comme [...] "être plus belle que", des schèmes d'action comme "se faner" [...] » (*ibid.*, p. 78-79).

Le faisceau d'objet est ainsi défini au niveau notionnel et ne correspond pas à des catégories linguistiques telles que celles de l'analyse en traits sémantiques (*ibid.*, p. 79), ni à des données lexicographiques telles que celles utilisées dans les dictionnaires, ni à des traits ontologiques prétendant saisir l'être de l'objet (différenciant ses caractéristiques essentielles et accidentelles, V. Catégorie), ni à des éléments associés à l'objet par des principes dont la base serait, en fin de compte, psychologique.

Le faisceau caractérisant un objet de discours se définit et s'enrichit par progressive accréation au fil d'un texte ou d'un corpus donné (par rapport à *agrégation*, le terme *accréation* souligne qu'il s'agit des transformations d'un même objet). On le reconstruit à partir de l'ensemble des syntagmes renvoyant à cet objet (chaînes coréférentielles évolutives) ou associés à cet objet par prédication, connexion avec d'autres objets (par causalité, analogie, incompatibilité...) selon les événements et situations auxquels il participe.

Les éléments qui entrent dans le faisceau d'un objet donné ne sont pas déterminables *a priori* ; ils sont établis à partir de l'examen « de textes effectivement produits » (*ibid.*, p. 80). Ainsi, à partir d'un texte de La Mettrie, on constitue le faisceau de l'objet constituant l'objet "corps" :

{corps, mouvement du sang, les fibres du cerveau, les muscles} (*Ibid.*, p. 78)

La notion d'objet de discours est centrale pour la discussion du statut discursif des objets. Un objet de discours (autogéré ou interactif) est un être, une propriété, un fait, un événement... saisi à travers la façon dont le discours le produit, le manifeste et le transforme. L'étude des objets de discours met au premier plan la plasticité des notions : mode d'introduction, évolution propre, évolution de leurs domaines. Elle recoupe l'étude des mécanismes d'isotopie, de cohésion et de cohérence thématique, et en particulier des *paradigmes désignationnels* (Mortureux 1993). Un paradigme désignationnel est constitué par l'ensemble des mots et expressions constituant la chaîne anaphorique permettant de tracer l'objet de discours. Elle retrouve des observations de la rhétorique sur les déplacements de signification.

L'importance de la notion d'objet de discours tient à la rupture qu'elle inaugure avec la tradition logique qui repose sur la stabilité des objets, et considère comme [fallacieuses](#) toutes les variations de sens et de référence introduites au fil du discours.

2. Objets de discours en situation argumentative

Le discours peut mobiliser un grand nombre d'objets, et se pose alors la question de la délimitation pratique de l'étude. L'argumentation, en tant qu'elle porte sur des discours en confrontation, introduit un critère de pertinence spécifique, permettant de limiter les *objets de discours* à prendre en compte : les objets argumentatifs sont ceux à propos desquels il y a *opposition*. De même que les affirmations non contredites valent les affirmations vraies, les objets de discours non divisifs ou "pacifiques" valent les objets réels et restent périphériques. L'étude de l'argumentation est contrastive ; elle porte d'abord sur les objets *disputés*, tels que les construisent les discours en opposition sur une question donnée. L'étude des développements discursifs de ces objets conflictuels est une tâche fondamentale de l'étude des questions argumentatives.

3. "Des travailleurs" / "Des personnes à problèmes"

Les données suivantes sont extraites d'une discussion entre étudiants et concernent les conditions qu'une personne doit remplir pour obtenir la nationalité française ; la question clé "Qui peut/doit obtenir la nationalité française ?" structure immédiatement le débat. Les deux positions antagonistes prises par les participants se reflètent clairement dans les deux systèmes de désignations qu'ils utilisent pour construire ce "qui ?".

Des êtres consensuels : "les persécutés"

Tous les étudiants s'accordent à dire qu'il existe un groupe non problématique, qui devrait avoir un droit automatique à la nationalité française, à savoir « les persécutés ».

Des êtres conflictuels : "des droits" / "des problèmes"

Des personnes ayant des droits

Un groupe d'étudiants soutient que *le processus d'obtention de la citoyenneté devrait être facilité*. Les immigrants sont construits comme des personnes *ayant droit à la nationalité française* ; ce groupe est en outre spécifié comme :

- Une force de travail ; des gens qui sont venus travailler en période de prospérité.
- Des gens à qui nous avons demandé de venir.
- Des gens que nous avons accueillis.
- Des gens qui sont là depuis très longtemps.
- Par extension, leurs proches ; leurs enfants, nés : en France ; dans d'autres pays.

Des personnes problématiques

Un autre groupe soutient que *le processus d'obtention de la citoyenneté devrait être durci*. Dans cet ensemble de discours co-orientés, les immigrants sont construits comme des personnes n'ayant pas droit à la nationalité française, et ces individus sont désignés comme :

- Des immigrants sans papiers.
- Des immigrants illégaux
- Des personnes ayant des problèmes.
- Des personnes créant des problèmes.
- Des immigrants par « praticité » (migrants économiques)
- N'importe qui, *c'est-à-dire* tous les étrangers qui demandent la citoyenneté sans raison valable.

Dans la réalité, on constate évidemment que, parmi les personnes qui demandent la nationalité française, il y a **à la fois** *des immigrants illégaux et des personnes qui sont venues en France il y a de nombreuses années pour travailler*. Malgré cela, chaque groupe d'étudiants schématise les immigrants comme appartenant à **l'un ou l'autre groupe**.

Pour un autre exemple de constructions divergentes de la causalité comme objet de discours, V. [Causalité](#).

Cette méthode montre comment les locuteurs « éclairent » un objet de discours conflictuel en fonction de leurs intentions argumentatives, ou, en termes perelmaniens, comment ils donnent de la « présence » aux objets qui les occupent (Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], p. 154 sv.).

Argument de l'OBJET DE LA LOI

Le texte de la loi doit être pris *à la lettre* ou interprété d'une façon reçue par la tradition. L'argument du sujet de la loi demande qu'elle soit en outre interprétée *conformément à son objet*.

L'argument de *l'objet de la loi* ou du *sujet dont il est question dans la loi [1]* demande que telle expression figurant dans le texte de la loi soit interprétée non pas absolument, mais en relation avec "ce à propos de quoi est faite la loi dont il s'agit", V. [Topique juridique](#).

L'argument de l'objet de la loi rappelle que l'interprétation est soumise au principe de *pertinence*, ici pertinence du contexte que constitue les rubriques du Code.

Alors que dans une lecture *au sens strict*, le mot est pris dans son sens général, dans la lecture *pro subjecta materia*, le mot est pris dans le sens qu'il a dans le contexte de la loi dans laquelle il entre.

Lorsque la rubrique exposant la disposition réglementaire est dotée d'un titre, l'argument *de l'objet de la loi* peut correspondre à l'argument de *l'intitulé de la loi (a rubrica)*.

Deux cas

"Territoire entièrement couvert de neige"

Dans le cas suivant, l'argument amène à définir l'expression : « territoire entièrement couvert de neige » comme signifiant :

Lieu où la couche de neige est suffisante pour qu'on puisse y suivre le gibier à la trace,

puisque l'objet de la loi (*materia*) est la *protection du gibier*. Cet objet correspond à *l'intention du législateur*, « *prévenir la destruction* » du gibier ». Le sens de la même expression serait défini de façon totalement différente si la loi avait pour objet la réglementation du ski hors-piste.

L'interprétation fondée sur le *sens strict* de l'expression, "*territoire entièrement couvert de neige*" viderait la loi de tout contenu ; pour lui donner une substance, il faut définir l'expression en fonction de l'objet de la loi.

Qu'entend-on par ces mots, "*territoire entièrement couvert de neige*" ? Si l'on interprétait cette condition à la lettre, la suspension de la chasse en temps de neige ne pourrait presque jamais produire aucun résultat. [...] Le but, qu'on se propose, c'est de prévenir la destruction – or, cette destruction n'est pas préservée si je chasse, hors les bois, sur des terrains où je peux suivre le gibier à la trace, quoique les terrains avoisinants soient dépouillés de neige.

Il importe donc peu que la neige soit fondue sur une superficie de cent hectares de rochers ou de terrains marécageux, si je chasse à la neige sur le terrain voisin qui en reste couvert. Est-il vrai – oui ou non – que, dans notre hypothèse, le but de la prohibition serait éludé, si l'on pouvait admettre une interprétation contraire – évidemment ; dès lors, il faut se ranger à notre opinion, puisque le mot *entièrement*, ici employé, est d'une application impossible – force est donc de ne lui attribuer que le sens et l'étendue qu'il comporte *pro subjecta materia*.

Ainsi, je pense qu'il y a délit toutes les fois qu'on est trouvé chassant, hors les bois, sur des terrains couverts de neige, du moment qu'on peut y suivre le gibier à la trace.

Renacle Bonjean, *Code de la chasse*, 1816 [\[2\]](#)

“Cinquante jours de trêve” pour “huit jours de négociation”

Dans l'exemple suivant, pour donner un sens au traité, le même mot “jour” doit recevoir deux interprétations différentes.

It may be necessary to affix a different signification to the same term in different parts of the same instrument, *the term being construed according to the subject matter, pro subjecta materia*. Vattel illustrates this position by an example showing that the word *day* might be employed in two meanings in one and the same Treaty. It might be stipulated in a Treaty that there should be a truce for fifty *days* upon the condition that during eight successive *days* the belligerent parties should, through their agents, endeavour to effect a reconciliation ; the *fifty days* of the truce would be *days* and *nights* or days of twenty-four hours, according to the ordinary legal computation ; but it would be irrational to contend that the condition would not be fulfilled unless the agents of the belligerent parties were, during the eight days, to labour night and day without intermission.

Robert Philimore. *Commentaries upon international law*. 1871 [\[3\]](#)

[\[1\]](#) Arg. *pro subjecta materia* : lat. *subjectus*, “soumis, présenté” ; *materia* “thème, sujet, objet”.
Anglais, *arg. from the subject matter of the law*.

[\[2\]](#) Renacle Joseph Bonjean, *Code de la chasse ou Commentaire de la loi nouvelle sur la chasse*, vol. 1, Liège, Félix Oudard, 1816, p. 68-69.

[\[3\]](#) Robert Philimore, *Commentaries upon international law*. Vol. II, 2nd ed. London, Butterworths, 1871, p. 96

OPPOSANT ► RÔLES

Termes OPPOSÉS, OPPOSITION

1. Opposition entre termes

En philosophie, à la suite d'Aristote, on distingue quatre formes d'opposition entre concepts. La relation d'opposition est introduite dans les *Catégories* (Chap. 10 et 11) et dans la *Méta-physique* (L. I, Chap. 4). Les concepts entrant dans une relation d'opposition sont classés sous quatre catégories :

- | | |
|--|--|
| 1. Les relatifs (corrélatifs) | <i>le double / la moitié (2)</i> |
| 2. Les contraires | <i>le mal / le bien — blanc / noir</i> |
| 3. La privation et l'habitude (possession) | <i>la cécité / la vue</i> |
| 4. L'affirmation et la négation | <i>il est assis / il n'est pas assis</i> |

Selon Hamelin (1), ces corrélatifs se déduisent par « filiation », à partir des deux oppositions polaires, 1. et 4., par renforcements successifs du contenu négatif de l'opposition de 1. à 4, ou par affaiblissement de ce contenu de 4. à 1.

— *La négation s'origine au pôle 1., l'opposition des relatifs.* C'est « celle qui contient le moins de négation » (id.), les relatifs étant définis l'un par l'autre :

[Le relatif se réfère] de quelque manière que ce soit à son corrélatif. [II] n'est ce qu'il est que par référence à son opposé.

[Les corrélatifs] sont ontologiquement simultanés. (Hamelin, p. 132-133)

— *La négation atteint son maximum au pôle 4,* avec « l'opposition la plus absolue [qui] est celle des *contradictaires* » (p. 141) :

Cette opposition « a pour caractère propre et privilégié de séparer le vrai du faux, l'un ou l'autre des deux opposés contradictoires étant vrai et l'autre faux. » (H. p. 140).

Dans cette généalogie, la relation de *possession / privation* se situe du côté de la négation forte, entre l'opposition des contraires et l'opposition des contradictoires. Elle admet une zone intermédiaire où on peut voir plus ou moins bien, avant de devenir plus ou moins aveugle. (3)

Les termes **contraires** sont une variété de termes **opposés**. Le terme *contraire* recouvre les contraires au sens strict et les contradictoires.

Figures et fonctions de l'opposition en argumentation (récapitulation)

Entrées principales

[Antithèse](#)
[Argumentation A contrario](#)
[Contradiction – Non Contradiction](#)
[Argumentation par les Contraires](#)
[Propositions Contraires et Contradictaires](#)

[Argumentation sur les termes Corrélatifs](#)
[Négation — Dénégation](#)
[Figures d'Opposition](#)
[Réfutation](#)
[Réfutation par l'impossibilité du contraire](#)

Listes de figures d'opposition

Les rhétoriques des figures situent diversement les figures d'opposition, et ne réunissent **pas** les mêmes figures sous cet intitulé.

— Bonhomme : **l'opposition** recouvre l'*antithèse* et l'*oxymore* ; c'est une figure *syntactique*, opposée aux figures *morphologiques*, *sémantiques*, et à base *référentielle* (1998 : 47).

— Fontanier : **l'opposition** est une espèce du genre trope « en plusieurs mots, ou improprement [dit] », et recouvre les variétés *prétérition*, *ironie*, *épitrope*, *astéisme* et *contrefision* ([1977]/1821 :143-154).

Dans le traité *Des figures du discours autres que les tropes* ([1977]/1827), **l'antithèse** est une « figure de style par rapprochement », comme la *comparaison*, la *réversion*, l'*enthymémisme*, la *parenthèse* et l'*épiphonème*.

— Lausberg ; dans le monde de l'*ornatus*, **l'antitheton** est une des quatre figures *sémantiques* (avec la *finitio*, la *conciatio*, la *correctio*), et recouvre cinq figures : la *regressio*, la *commutatio*, la *distinctio*, la *subiectio* et l'*oxymoron* (§§787-807).

La liste suivante réunit 22 figures d'opposition.

Annomin ation	▶	Paronymie
Adynaton	▶	Maximisation
Antanaclase	▶	Inversion d'orientation
Antéoccupation	▶	Prolepse
Antimétabole	▶	Inversion d'orientation
Antiparastase	▶	Inversion d'orientation ; Antithèse
Apodioxis	▶	Mépris
Astéisme	▶	Paronymie
Contraires		
Dilemme		
Distinguo		
Dubitation	▶	Question argumentative
Énantiose	▶	Désaccord
Épitrope		
Euphémisme	▶	Maximisation
Hypobole	▶	Prolepse

Interrogation	▶	Question argumentative ; Question rhétorique ; Ironie
Oxymore	▶	Non Contradiction
Métathèse	▶	Prolepse
Paradiastole	▶	Inversion d'orientation
Préoccupation	▶	Prolepse
Procatalepsis	▶	Prolepse
Prolepse		
Subjection	▶	Question argumentative

Cette liste, certainement redondante et non exhaustive, est proposée dans l'ordre alphabétique. Chacun de ces termes n'apparaît pas forcément dans toutes les typologies des figures, et si un terme apparaît dans une typologie, il peut y occuper des positions très différentes, en fonction des principes de classement adoptés. En outre, dans chaque typologie, « chaque catégorie de figure est définie par son marquage dominant, tout en présentant des traits secondaires non négligeables » (Bonhomme 1998, p. 14), qui seront peut-être mis en avant dans une autre typologie. Chacun de ces classements a sa logique, et chacune de ces logiques a ses limites.

Regroupement de figures selon les phases de développement de la situation argumentative

Le regroupement suivant se propose d'ordonner schématiquement quelques figures de la contradiction dialogique, en les rapportant aux moments clés du développement de la situation argumentative. Ce procédé permet également d'évoquer, par attraction, d'autres figures possibles, principalement celles qui ont trait au traitement monologique de la question, et quelques figures qui apparaissent au terme du développement du processus argumentatif.

- **Émergence d'une situation argumentative** ▶ [Désaccord](#), [Énantiiose](#)
- **S'approprier la question argumentative**
Le locuteur s'approprie la question pour la traiter monologiquement par des figures dites de communication : interrogation (*interrogatio*), subjection (*subjectio*), dubitation (*dubitatio*).
▶ [Question argumentative](#)
- **Invalider le discours opposé**
Dans les figures d'*invalidation du discours*, l'argument présenté ou la position construite par l'interlocuteur **ne sont pas considérés en substance** dans le discours du locuteur, mais **rejetés en bloc**, par des évaluations visant à :
 - le [détruire](#), notamment sur la base d'un défaut langagier.
 - en particulier, le [ridiculiser](#) :
par le coup du [mépris](#) (*apodioxis*)
par [maximisation](#) absurdiifiante (*adynaton*)
par l'[ironie](#).
- **Désorienter le discours opposé**
Une série de figures de déstabilisation tendent à **désorienter le discours contraire**. On utilise les mots de l'opposant pour leur faire dire le contraire de ce qu'ils disent : “*ton propre discours, tes propres mots te réfutent*” : *antanaclase* ; *antimétabole*.

- **Objecter, Concéder, Réfuter**

Il est extrêmement difficile pour un argument de pénétrer le discours de l'autre. Il ne suffit pas qu'un argument soit dit, qu'un point de vue soit exprimé, il faut encore qu'il soit entendu et repris, même pour être réfuté ou déformé ; ces actes, pour négatifs qu'ils puissent paraître, marquent en fait l'émergence de la *collaboration argumentative*. Les formes suivantes intègrent des éléments du discours de l'autre :

- Intégration partielle, ► [Distinguo](#) ; [Dissociation](#)
- Intégration à des fins de réfutation, après reprise et reformatage :
antéoccupation (prolepse, hypobole) métathèse,
► [Réfutation](#), [Épitrope](#), [Objection](#).
- Réfutation faible correspondant en pratique à une confirmation :
► [Réfutation](#), [Paradoxe](#), [Prolepse](#).

Ces figures peuvent être mises en relation systématique avec diverses facettes du développement des situations argumentatives. Elles correspondent à des moments stratégiques de l'argumentation dialoguée. Elles sont de claires manifestations d'une argumentation qui opère par confrontation directe des points de vue en compétition, *avant même l'apparition des arguments*.

(1) Hamelin Octave 1905 / [1985]. *Le système d'Aristote*. Publié par L. Robin. Paris, Vrin.

(2) Comprendre : "le double est le double de ce qui en est la moitié" (id. p. 148)

(3) Les plantes ne possèdent pas la vue, mais elles ne sont pas faites pour la posséder ; en ce sens, *on ne dit pas que le géranium est aveugle*.

Selon Hamelin, « le type de l'opposition de l'habitude (possession) et de la privation, c'est la cécité et la vue dans un sujet fait pour en jouir de la vue, et à l'époque où il doit en jouir. » (p. 136), ce qui n'est pas le cas des végétaux. Ne peuvent être dits aveugles que les êtres d'un genre capable de voir. Certains humains ont perdu la vue, *ils sont dits aveugles*. Certains animaux terrestres (taupe, lombric), ont des yeux dysfonctionnels, incapables de voir, sont également dits aveugles. De même, les poissons ne sont pas des mammifères, mais ils ont des yeux. Certains poissons ont des yeux dysfonctionnels, et sont en conséquence également dits *aveugles*.

Argumentation par les termes OPPOSÉS ou CONTRAIRES

Cette argumentation permet de soutenir ou de réfuter une assertion combinant deux termes, en substituant à ces deux termes deux termes opposés. Selon que ce nouvel énoncé est ou non vrai (plausible), la première assertion est confirmée ou réfutée.

1. Topos des contraires

En anglais, “topic from the opposite” (Freese et Rhys Roberts) ; “from the contrary” (Ryan). Comme les contraires sont un type particulier d’opposés, et que le topos vaut pour les contradictoires, on peut parler du topos des contraires.

Le topos jouant sur deux paires d’opposés, on peut utiliser le pluriel “topos des opposés”. On dit avec le même sens argument *a contrario*.

Cicéron considère que l’enthymème fondé sur les opposés est l’enthymème par excellence ; Ce topos est le premier dans la liste des topoï rhétoriques d’Aristote :

Un lieu des enthymèmes démonstratifs se tire des contraires : il faut examiner si le contraire d’un sujet a un prédicat contraire à celui du premier ; réfuter dans la négative, confirmer dans l’affirmative. (*Rhét.*, II, 23, 1397a7 ; Dufour, p. 115)

Cet énoncé abstrait définit le topos des opposés et son contexte d’usage, l’examen d’une question. Il y a un doute à propos de la vérité d’un jugement.

Jugement : S (sujet) — P (prédicat)

Question d’enquête : “Est-ce que S est P ?” ; “la chose S a-t-elle la qualité P ?” ; “P est-il prédicable de S ?”

Règle: « Examiner si le contraire d’un sujet a un prédicat contraire à celui du premier »

Le contraire du sujet S est **non-S**. Le contraire de la qualité P est **non P**

On regarde si “**non-S est non-P**”

Conclusion:

si “**non-S est non-P**” est vraie, alors “S est P” est vraie”

si “**nonS est non P**” est fausse, alors “S est P” est fausse.

En bref, le topos des opposés permet de tester la proposition “S est P”:

si **non-S** n’est pas **non P**, alors S n’est pas P => “S est P” est réfutée
si **non-S** est **non-P**, alors S est P => “S est P” est confirmée.

De même, si “S est P” est (tenu pour) vraie, le topos légitime la conclusion “**non-S est non-P**” :

si S est P alors **non-S est non-P**

Ce topos produit des argumentations comme la suivante, qui suggère une action concrète.

Si respirer la poussière de charbon noir l’a rendu malade, alors en buvant du lait blanc, il retrouvera la santé.

Si la pluie froide l’a enrhumé, une tisane chaude lui fera du bien.

Le topos des opposés correspond à la loi de négation opérant sur les [échelles argumentatives](#)

1.1. Un topos transculturel

L'application du topos des opposés est un réflexe sémantique. Raisonner à partir d'opposés est un mode de pensée fondamental, tout comme le raisonnement causal, le raisonnement par analogie ou par définition. Comme le topos *a fortiori*, le topos des opposés a une validité transculturelle. Les deux exemples suivants proviennent de la tradition chinoise.

68, 1 Les gens se conforment communément à quatre interdits. Le premier commande de ne pas construire d'annexe à l'ouest de la maison. On estime que cela porte malheur et peut être fatal. [...].

68, 2 Bâtir une aile à l'ouest porterait malheur : cela signifie-t-il que démolir une telle annexe, ou en construire une à l'est, soit au contraire source de chance ?

Wang Chong. *Discussions critiques*, "De quatre interdits"[1].

[Les épouses] souhaitent ardemment la mort du roi. Ce qui me le fait croire ? Les épouses n'ont aucun lien de sang avec le souverain, aussi ne lui sont-elles chères que tant qu'elles sont désirables. Et du proverbe qui dit fort justement "À mère aimée, fils chéri" on peut déduire la réciproque "À mère délaissée, fils méprisé".

Han Fei Tse ou le Tao du Prince, *Les précautions contre les siens*. [2]

1.2 Forme générique et forme logique du topos des opposés

Le topos des opposés est exprimé par Aristote dans une langue à la fois ordinaire dans sa construction et technique par l'usage qu'elle fait d'un vocabulaire spécialisé, termes rhétoriques comme *topos* ou *enthymème*, ou relevant d'une ontologie grammaticale comme *sujet* ou *prédicat*. Ces termes sont indéterminés, "un sujet (un être), une propriété (un prédicat)". Il s'agit d'une *formulation générique* du topos.

Le topos exprimant une structure commune à un ensemble d'enthymèmes, on parle également du topos comme d'une *forme logique*. La forme logique du topos des opposés est très simple (ce n'est pas le cas de tous les topoï) ; selon la formulation de Ryan (1984, p. 97), elle s'écrit :

1A — Si **A** est le contraire de **B**, et **C** le contraire de **D**,
Alors, si **C** n'est pas prédiqué de **A**, alors **D** n'est pas prédiqué de **B**.

1B — Si **A** est le contraire de **B**, et **C** le contraire de **D**,
Alors, si **C** est prédiqué de **A**, alors **D** est prédiqué de **B**.

Selon la formulation de Walton & al. (2008, p 107) l'argumentation "from opposites" a deux formes :

— Forme positive :
L'opposé du sujet **S** a la propriété **P**
donc **S** a la propriété **non-P** (l'opposée de la propriété **P**)

— Forme négative:
L'opposé du sujet **S** a la propriété **non-P**
donc, **S** a la propriété **P** (l'opposé de la propriété **non-P**)

En pratique, on voit que la "forme logique" s'obtient en remplaçant les indéfinis (les variables), par des lettres. La proposition de départ est notée sous la forme standard des

propositions analysées “A est C” (Ryan), ou “S est P” (Walton). Il s’agit d’une abréviation d’écriture, très utile, car elle permet d’éviter les formulations tortueuses parfois nécessaires pour bien exprimer la corréférence.

Néanmoins, une réelle “forme logique” serait une expression pouvant entrer dans un calcul ; en fait, ici, le seul calcul nécessaire est de l’ordre de l’actualisation de la forme générique (topos) dans une forme spécifiée (enthymème).

2. Une ressource dialectique

Le topos des opposés est une ressource [dialectique](#). Si le proposant soutient que “A est B”, l’opposant peut examiner ce qu’il en est de la relation du contraire de A avec le contraire de B. Sous forme de dialogue :

— Confirmation :

Proposition : Le courage est une vertu

Topos des contraires :

 Contraire de *courage* : couardise, lâcheté ;

 Contraire de “— être une vertu” : “— être un vice”.

Argumentation : “Le courage est (bien) une vertu, puisque la lâcheté est (indiscutablement) un vice”.

C’est dans cette fonction de confirmation que le topos des opposés sert à l’amplification oratoire ou poétique.

— Réfutation

Proposition : l’agréable est bon (les choses agréables sont toujours bonnes)

Topos des opposés : contraire de *agréable* : *désagréable* ; contraire de *bon* : *mauvais*.

Nouvelle question : “Le désagréable, est-il (toujours) mauvais ?” Non, car l’huile de foie de morue est désagréable, mais elle est bonne pour la santé. Donc on en déduit que *l’agréable n’est pas toujours bon*, et la proposition “*l’agréable est bon*” est réfutée.

Argumentation : “Ce qui est agréable n’est pas toujours bon, puisque ce qui est désagréable n’est pas toujours mauvais”.

Il s’ensuit que “agréable” n’est pas un trait définitoire de “bon”. “Être bon” n’est pas un prédicat propre ou *essentiel* de “être agréable”, V. [Classification](#). Les choses *agréables* ne sont *bonnes* que par *accident*. En revanche “être une vertu” est un trait définitoire de *courage*; le courage est une espèce du genre vertu. Le topos des opposés est l’instrument permettant de construire une définition essentialiste.

3. Le topos des opposés est-il intrinsèquement fallacieux ?

3.1 Le topos des opposés est logiquement invalide

Appliqué à [l’implication logique](#), “P implique Q”, le topos valide la conclusion “non P implique non Q”. Cette conclusion n’est pas “quasi-logique”, mais simplement fausse, une condition suffisante étant prise pour nécessaire et suffisante.

La négation logique s’applique à un *prédicat* en tant qu’il affirme quelque chose d’un sujet, mais pas à un nom. Une bouteille et une sombre pensée sont des non-vaches : Comme le topos est formulé en langue naturelle, l’application de la négation sous l’une ou l’autre de ses formes à un terme quelconque sera toujours discutable. Mais celui qui demande qu’on précise les choses devient vulnérable à l’accusation de “chercher des querelles sémantiques”.

3.2 Le topos des opposés est valide sous condition

Considérons un univers dont on sait qu'il contient deux sortes d'objets, des cubes et des balles ; que ces objets sont rouges ou verts (*ou* exclusif) ; que les objets de même forme sont de même couleur. Situation : l'observateur ne peut voir qu'un seul objet, par exemple une balle, qui est verte. Dans ce cas, une balle est un non cube ; et le non vert est le rouge. On voit que les balles sont vertes ; on peut donc conclure que les "non balles" (les cubes) sont "non verts" (c'est-à-dire rouges).

4. Topos des opposés en littérature

Dans ses fonctions de confirmation et de réfutation, le topos des opposés permet de développer une amplification oratoire poétique sans perdre sa valeur argumentative de confirmation. L'exemple suivant est tiré du *Paradis perdu* de Milton.

Satan mène la guerre contre les anges, et vient de subir une cruelle défaite. Il « appelle de nuit ses potentats au conseil » et leur explique comment une nouvelle arme de son invention — la poudre et le fusil — leur permettra de prendre leur revanche.

He ended, and his words their drooping cheer
Enlighten'd, and their languish'd hope reviv'd
Th'invention all admir'd, and each how he
To be th'inventor mifs'd; *so easy' it feemed*
Once found, which yet unfound moft would have thought
Impossible.

[Il dit : ses paroles firent briller leur visage abattu et ravivèrent leur languissante espérance. Tous admirent l'invention ; chacun s'étonne de n'avoir pas été l'inventeur ; *tant paraît aisé, une fois trouvée, la chose qui non trouvée aurait été crue impossible !*] (Trad. Chateaubriand Milton, *Paradise Lost*, [1667], Book VI, 498-501. Milton, *Le Paradis perdu* [1667]. Livre 6, v. 498-501)

La même conclusion vaut pour l'œuf de Christophe Colomb : "*ce qui semblait impossible avant paraît facile après*".

5. Comment s'applique le topos

Dans les exemples précédents, le topos transforme de manière assez transparente une structure "**S est P**" en "**non-S est non-P**". Dans d'autres cas, le sujet est plus profondément enraciné dans le discours, sa perception et sa reconstruction sont plus complexes. Considérons le passage suivant :

It took billions of years and ideal conditions before humans appeared on the planet, maybe one global warming will be enough to make it disappear. (texte original)
Il a fallu des millions d'années avant que les humains n'apparaissent sur la planète, peut-être suffira-t-il d'un seul réchauffement global pour qu'elle disparaisse.

Dans tous les cas, une argumentation est nécessaire pour montrer que tel passage correspond à tel type d'argument, V. [Type d'argumentation](#). Ce passage composé de deux énoncés juxtaposés est-il structuré par le topos des opposés ?

1) On a affaire à une structure inférentielle bien marquée, qui part d'une affirmation catégorique portant sur le *passé*, pour proposer une affirmation restreinte, modalisée sur le futur :

E1, maybe (futur) E2

Dans le langage de Toulmin, on est dans une structure “Data, so, Modal, Claim”. Les énoncés corrélés ont la même structure, et expriment des consécutives. Ce parallélisme laisse bien augurer d’une occurrence du topos des opposés.

La structure à prendre en considération pour l’opération n’est pas la structure grammaticale simple “S est P”, mais la structure consécutive “Conditions, Résultat”, “C a abouti à R”, “C (résultatif) R” :

It took billions of years and ideal conditions before humans appeared on the planet
it took B before A = B has been necessary for A
[condition C1] *billions of years and ideal conditions* [résultat R1] *humans appeared on the planet*

Maybe one global warming will be enough to make it disappear
Maybe W will be enough for D
[condition C2] *one global warming* [résultat R2] [makes] *it disappear*

2) On recherche donc de possibles opposés sur les éléments fondamentaux de la structure “C (résultatif) R”.

— Les résultats *appear / disappear* sont clairement opposés :

humans appeared on the planet / to make [humanity] disappear

— Les conditions sont-elles dans une relation d’opposition ? La condition C2, *one global warming* n’est pas quelque chose de simple, qu’on puisse opposer directement à la condition de C1, *it took billions of years and ideal conditions*. Néanmoins, C1 et C2 ont clairement des orientations argumentatives opposées.

- a) C1, « *it took billions of years and ideal conditions before ...* » :
- *billions of years* est orienté vers “c’est très long” ;
 - *ideal conditions* est orienté vers “c’est très rare et difficile à obtenir” ;
 - la construction “*it takes X to Y*” est orientée vers “il a fallu beaucoup pour réaliser Y”.

Les trois orientations déterminées par C1 convergent sur la conclusion “c’est un processus très complexe”.

- b) C2, “*one global warming will be enough*”
- le déterminant “one” oriente vers l’unicité, “just one”, et la simplicité ;
 - *will be enough* signifie “as much as needed” pour un certain accomplissement. La condition est *suffisante*, alors que pour la production de l’humanité, il a fallu la conjonction de deux conditions.
 - *will be enough* est orienté vers une limitation, “no more than”, peut-être “less than expected”, pour l’obtention de tel ou tel résultat.

Les deux orientations déterminées par C2 convergent sur la conclusion “c’est un processus très simple”.

Selon cette reconstruction, la structure du discours analysé correspond bien au topos des opposés :

Produire A a été très difficile — so — maybe — détruire A sera très simple.

De tels exemples suggèrent que la formulation classique du topos est très simplifiée.

6. Conclusions triviales et non-triviales produites par le topos des opposés

Le raisonnement par les opposés peut produire des conclusions banales, de vaines reformulations analytiques de l'énoncé originel. Lorsque argument et conclusion ont exactement le même degré d'évidence, il n'y a pas de réduction de l'incertitude et la règle semble tourner à vide.

Néanmoins, il peut être utile de clarifier le sens des mots, et le topos des opposés peut y contribuer :

Il est bon d'être tempérant, attendu qu'il est nuisible de manquer de contrôle (Aristote, *Rhét.*, II, 23 ; Chiron, p. 376)

Il existe cependant des cas où l'inférence réflexive vers les opposés peut ou doit être inhibée. Appliqué à la prière de demande "*Paix à ceux qui vous aiment*", le topos des opposés conclut quelque chose comme "*Guerre à ceux qui ne vous aiment pas*".
Considérons l'argumentation :

Si la guerre est cause des maux présents, c'est avec la paix qu'il faut les réparer.
(*Ibid.*)

Cette conclusion se heurte à l'argument suivant, "*nous avons échoué par manque de détermination et de radicalité*" :

Si nous avons en effet de gros problèmes, c'est parce que nous avons mené une *guerre limitée* ; c'est la *guerre totale*, et non la paix qui résoudra nos problèmes.

L'opposant utilise toujours le topos des contraires. Il oppose toujours "*maux présents / plus de problèmes*" ; il n'oppose plus la *paix* à la *guerre*, mais deux types de guerres "*guerre limitée (problèmes) / guerre totale (plus de problème)*".

Le topos des opposés peut réfuter une proposition de renouvellement du leadership politique:

Ceux qui ont plongé le pays dans la crise ne sont peut-être pas les mieux placés pour nous sortir du pétrin.
Nous ne pouvons pas faire confiance aux mêmes mécanismes de marché défaillants pour réussir à sortir le pays de cette crise. (d'après Linguee, 25-10-2015)

De même, les conclusions suivantes ne sont pas triviales :

S'il n'est pas juste de se laisser aller à la colère envers qui nous a fait du mal contre son gré, celui qui nous a fait du bien parce qu'il y était forcé n'a droit à aucune reconnaissance. (Aristote, *Rhét.*, II, 23; 1397a10-15 ; Dufour, p. 115)

Autrement dit, "pour faire réellement le bien, il faut avoir la capacité de faire le mal", V. [Réfutation par l'impossibilité du contraire](#).

Mais si les mensonges débités aux mortels les peuvent persuader, tu dois aussi admettre le contraire : combien de vérités ne trouvent chez eux aucune créance ! (*Id.*)

Le réflexe des opposés est un exemple typique de la façon dont l'argumentation conduit, par des formulations différentes, à voir les choses sous un nouvel angle, ou, comme dirait Grize, sous un nouvel *éclairage*, V. [Schématisation](#).

7. L'opposition "*argument a pari VS argument sur les opposés*"

V. [A pari](#)

[1] Wang Chong, *Discussions critiques*. Trad. du Chinois, présenté et annoté par Nicolas Zuffery. Paris, Gallimard, 1997, p. 200-201. Wang Chong a vécu de 27 à 97 (environ).

[2] Chap. 17 *Han Fei Tse ou le Tao du Prince*, Présenté et trad. du chinois par J. Levi. Paris, Le Seuil. 1999

ORATEUR – AUDITOIRE

La réflexion sur l'argumentation a son origine dans l'observation de pratiques fondatrices de la vie sociale en Grèce et à Rome, où des orateurs tenants de positions opposées, traitent une question d'intérêt général devant un auditoire institutionnel ayant pouvoir de décision.

1. Les partenaires de l'adresse rhétorique classique

Orateur et **auditoire** sont les termes classiques consacrés pour désigner le producteur et les récepteurs du discours **rhétorique** argumentatif. L'adresse rhétorique se situe dans un **espace public institutionnel** : assemblée politique, assemblée religieuse, tribunal), parfois cérémonie ritualisée pour le genre épideictique.

L'orateur parle sur une **question** intéressant toute la communauté et sur laquelle l'assemblée a **pouvoir de décision**. Le discours de l'orateur est partisan, au sens où il prend parti et propose une **solution** à cette question. Il est en principe sur le même plan que ses opposants, qui sont **d'autres orateurs** intervenant sur le même problème en défendant d'autres conclusions, c'est-à-dire, d'autres solutions.

L'orateur et l'auditoire sont fonctionnellement définis par leurs *caractères* respectifs, ou *éthos*, et leurs *émotions* ou *pathos*. Le discours apporte **l'information pertinente** du point de vue de l'orateur) et **l'argumentation** qui fonde en raison la décision.

2. Se concilier, persuader, neutraliser ... l'auditoire

La rhétorique argumentative ne parle pas d'**interlocuteur** mais d'auditoire : l'auditoire entend, on suppose qu'il écoute, mais on "ne donne pas la parole au public" en tant que tel, ce qui ne l'empêche pas forcément de la prendre.

Au moins en situation de face à face, auditoire institutionnel et public réel disposent de moyens de **rétroaction** leur permettant d'influencer l'orateur, de l'encourager ou de le déstabiliser. Ces réactions peuvent être ou non sollicitées par l'orateur, et lui être ou non favorables.

L'auditoire rhétorique est composé d'auditeurs alignés sur l'orateur (ses alliés) et d'autres qui lui sont hostiles (ses opposants) et d'autres qui sont indécises. L'orateur doit agir sur ces trois groupes, **persuader** les indécis, **neutraliser ou retourner** ses opposants et **se concilier** les indécis.

3. Auditoire particulier et auditoire universel

Dans le cadre de la nouvelle rhétorique, les contours de l'auditoire varient, sur le long chemin qui mène à l'auditoire 'universel ; seuls certains auditoires sont définis par une fonction institutionnelle.

Perelman et Olbrechts-Tyteca élargissent d'abord la notion d'auditoire pour lui faire englober la communication écrite : « Tout discours s'adresse à un auditoire et on oublie trop souvent qu'il en est de même pour l'écrit » ([1958], p. 8). C'est cet auditoire élargi — le public — qui

intéresse principalement la *Nouvelle Rhétorique*, ce qui explique en particulier qu'elle ne s'arrête pas réellement à l'échange oral en face à face, un des objets essentiels de la rhétorique classique.

Sur cette base, sont définis deux types d'auditoires, *l'auditoire universel* « constitué par l'humanité tout entière, ou du moins par tous les hommes adultes et normaux » (*ibid.*, p. 39) et *les auditoires particuliers*.

Cette opposition correspond à la distinction effectuée entre *persuader* et *convaincre*, et elle a valeur normative. Pour la nouvelle rhétorique, la norme de l'argumentation est constituée par la hiérarchie des auditoires qui l'acceptent. Cette position distingue fortement la nouvelle rhétorique des théories standard des fallacies, pour lesquelles la norme est donnée par les lois logiques, ou par un système de règles définissant la rationalité. V. [Persuader et convaincre](#) ; [Normes](#) ; [Évaluation](#).

ORIENTATION ARGUMENTATIVE

La théorie de l'argumentation dans la langue définit la conclusion visée par un énoncé argumentatif comme l'explicitation d'un sens contextuel de l'énoncé. La loi de passage argument – conclusion n'est pas vue comme une loi physique, mais une loi grammaticale correspondant aux relations de sélection de l'énoncé argumentatif. Dans : “*c'est une proposition absurde, il faut donc l'éliminer*” la pseudo-conclusion “*à éliminer*” ne fait que développer un trait définitionnel de “*c'est absurde*”. L'argumentation en langue ordinaire se développe sur le mode du cercle vicieux, et son caractère rationnel – raisonnable est un leurre.

La théorie des orientations argumentatives a été développée à partir de l'idée de classe argumentative et d'échelle argumentative (Ducrot 1972) jusqu'à la théorie dite de «l'argumentation dans la langue», (AdL) (Anscombe et Ducrot 1983 ; Ducrot 1988 ; Anscombe 1995a, 1995b). Dans cette entrée, le mot discours renvoie uniquement au monologue polyphonique, et non pas au dialogue ou à l'interaction.

Les équivalences suivantes permettent de saisir la notion *d'orientation* d'un énoncé, dit “argument” vers l'énoncé suivant, dit “conclusion”.

— L dit E1 ; son interlocuteur lui demande *Qu'est-ce que ça veut dire ?* Cette question est ambiguë entre (1) *ce que le locuteur veut dire*, par opposition à (2) *ce que l'énoncé veut dire* ; en fait, on ramène (2) la signification de l'énoncé à (1) l'intention linguistique de son locuteur :

L dit E1 dans la perspective de E2
La raison pour laquelle L a dit E1 est E2
Le sens de E1, c'est E2
E1, c'est-à-dire E2

Le sens est ici défini comme la *cause finale* de l'énoncé ; l'AdL réactualise ainsi une terminologie ancienne, où l'on désignait la conclusion d'un syllogisme comme son *intention*. Cela rend compte du fait qu'un connecteur de reformulation comme *c'est-à-dire* puisse introduire une conclusion :

L1 : *Ce restaurant est cher.*
L2 : *C'est à dire ? Tu ne veux pas qu'on y aille ?*

La théorie des orientations s'applique à trois domaines principaux :

- [Connecteurs argumentatifs](#)
- [Morphèmes argumentatifs](#)
- [Topoi sémantiques](#)

1. Exemples

1.1 Mais V. [Connecteurs](#)

1.2 Mots pleins

La valeur argumentative d'un mot est par définition l'orientation que ce mot donne au discours. (Ducrot 1988 ,p. 51)

L'orientation argumentative d'un terme exprime le *sens* de ce terme.

“Intelligent”

La signification linguistique du mot *intelligent* n'est pas recherchée dans sa valeur descriptive d'une capacité que mesurerait le quotient intellectuel de la personne concernée, mais dans *l'orientation* que son usage dans un énoncé impose au discours subséquent, par exemple :

Pierre est intelligent, *donc* il pourra résoudre ce problème.

L'argumentation (3) est convaincante dans la mesure où la conclusion *résoudre des problèmes* appartient à l'ensemble des prédicats sémantiquement liés au prédicat *être intelligent*. Un ensemble de conclusions préétablies est donné dans le sémantisme du prédicat utilisé comme argument.

“Absurde”

Ces contraintes de prédicat à prédicat sont particulièrement visibles sur des enchaînements quasi-analytiques, comme “*cette proposition est absurde, il faut donc la rejeter*”. De par le sens même des mots, dire qu'une proposition est *absurde*, c'est dire “*il faut la rejeter*” ; cette conclusion apparente est une pseudo-conclusion, car elle ne fait qu'exprimer le *definiens* du mot *absurde*, « qui ne devrait pas exister », comme en témoigne le dictionnaire :

A.– [En parlant d'une manifestation de l'activité humaine : parole, jugement, croyance, comportement, action] Qui est manifestement et immédiatement senti comme contraire à la raison au sens commun ; parfois quasi-synonyme de *impossible* au sens de “qui ne peut ou ne devrait pas exister”. (TLFi, *Absurde*)

Le langage n'est pas inerte. Invoquer l'existence d'une absurdité inhérente au réel de la proposition discutée pour soutenir la conclusion “*il faut la rejeter*” serait ignorer l'existence de la dynamique propre au langage.

La relation argument **E1** – conclusion **E2** est réinterprétée dans une perspective énonciative où c'est la conclusion qui donne le sens de l'argument (dans un discours idéal monologique). Comprendre ce que signifie l'énoncé “*il fait beau*”, ce n'est pas le référer à un état du monde, mais aux intentions affichées par le locuteur, c'est-à-dire “*allons à la plage*”. Ce sens contextuel dépend du monde dans lequel on se trouve : on peut dire “*il fait beau*” pour signaler que la terre s'est réchauffée et qu'on peut planter le millet.

Cette vision du sens est en accord avec le proverbe (Chinois) : “quand le sage montre les étoiles (*sens contextuel*), le fou regarde le doigt (*sens référentiel*)”.

2. L'orientation comme relation de sélection d'énoncé à énoncé

Comme les approches classiques, l'AdL considère l'argumentation comme une combinaison d'énoncés “**E1**, argument + **E2**, conclusion”. La différence essentielle est dans la nature du lien ([topos sémantique](#)) permettant le passage de **E1** à **E2**. Ducrot définit l'*orientation argumentative* (ou la *valeur argumentative*) d'un énoncé comme

L'ensemble des possibilités ou des impossibilités de continuation discursive déterminées par son emploi. (Ducrot 1988, p. 51)

Cette idée peut s'exprimer dans le langage syntaxique des restrictions de sélection. Dans son emploi non métaphorique (*le chef aboyait dans son bureau*), l'énoncé "Titsu aboie" suppose que Titsu est un chien ; *aboyer* est porteur d'une restriction de sélection déterminant la classe des êtres qu'il admet pour sujet, les chiens.

De même, mais au niveau du discours, le prédicat *absurde* de **E1** est porteur d'une restriction de sélection sur la classe des énoncés **E2** qui peuvent lui succéder ; *rejeter* respecte cette restriction. Une argumentation est constituée d'une paire d'énoncés (**E1**, **E2**) tels que **E2**, la *conclusion*, respecte les conditions d'orientation imposées par **E1**, l'argument.

4. Conséquences

Le concept d'orientation redéfinit la notion d'argumentation ; Anscombe parle ainsi d'argumentation « en notre sens. » (1995b, p. 16). Elle entraîne également une nouvelle vision de notions linguistiques fondamentales

Homonymie

La théorie des orientations a pour conséquence que, si le même segment **S** est suivi dans une première occurrence, du segment **Sa**, et, dans une seconde occurrence, du segment **Sb**, contradictoire, incompatible avec **Sa**, alors **S n'a pas la même signification dans ces deux occurrences**. Puisqu'on peut dire "il fait chaud (**S**), restons à la maison (**Sa**)" aussi bien que "il fait chaud (**S**), allons nous promener (**Sb**)", c'est qu'« il ne s'agit pas de la même chaleur dans les deux cas » (Ducrot 1988, p. 55). C'est une nouvelle définition de l'homonymie. Par des considérations analogues, Anscombe conclut qu'il y a deux verbes *acheter*, correspondant aux sens de "plus c'est cher, plus j'achète" et "moins c'est cher, plus j'achète" (Anscombe 1995, p. 45).

Synonymie

Inversement, on peut penser que doit s'établir une forme d'équivalence entre énoncés orientés vers la même conclusion : si le même segment **S** est précédé, dans une première occurrence, du segment **Sa**, et dans une seconde occurrence, du segment **Sb**, alors **Sa et Sb ont la même signification car ils servent la même intention** : "il fait chaud (**Sa**), restons à la maison (**S**)" vs "j'ai du travail (**Sb**), restons à la maison (**S**)". C'est une nouvelle définition de la synonymie, relativement à une même conclusion.

Signe

« Si le segment **S1** n'a de sens qu'à partir du segment **S2**, alors la séquence **S1 + S2** constitue un seul énoncé » (Ducrot 1988, p. 51). On pourrait sans doute dire *un seul signe*, **S1** devenant une sorte de signifiant de **S2**. Cette conclusion ramène l'ordre propre du discours à celui de l'énoncé, voire du signe.

Information

La théorie de l'argumentation dans la langue suppose donc que deux énoncés peuvent avoir des contenus informationnels identiques et ne pas admettre les mêmes conclusions, **s'ils ont des orientations argumentatives différentes**. Autrement dit, l'argumentation est définie non pas par les contenus qu'elle articule, mais par l'orientation de l'énoncé, qui n'est pas déterminée par les contenus. Par exemple, selon Ducrot (1970) [1] l'alternance *peu / un peu* 1) n'affecte pas la quantité du prédicat qu'ils modifient et 2) inverse son orientation argumentative

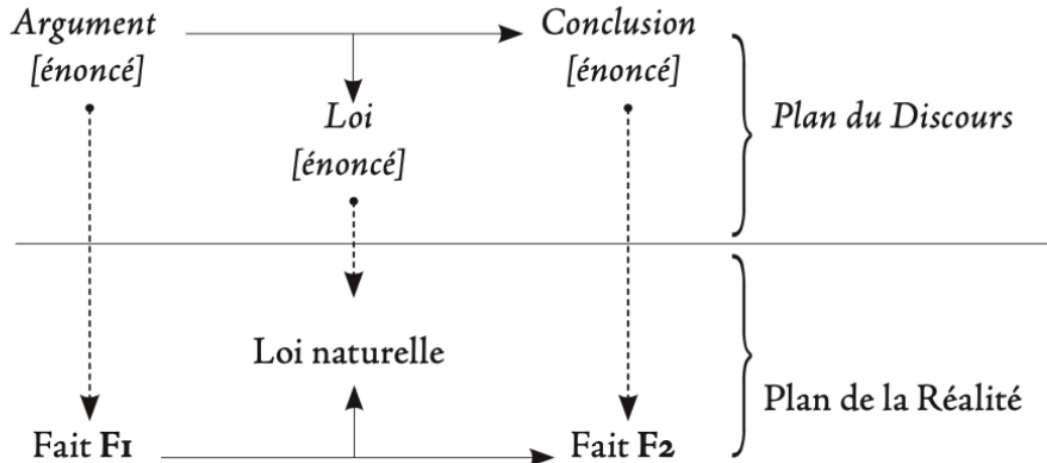
Pierre est malade et on s'inquiète pour son rétablissement. Quelqu'un annonce:
 "Pierre a **peu** mangé" est orienté vers "son état ne s'améliore pas"
 "Pierre a **un peu** mangé" est orienté vers "son état s'améliore".

3. Argumentation à la Ducrot et à la Toulmin : Deux visions du langage

Le point de vue « sémantique » de Ducrot, s'oppose à ce qu'il appelle la vision « traditionnelle ou naïve » de l'argumentation, sans la rapporter à des auteurs précis, (Ducrot 1988, p. 72-76). Cette vision dite traditionnelle correspond bien à celle que représente le modèle de Toulmin :

- Elle distingue **deux énoncés**, deux segments linguistiques, l'argument et la conclusion.
- Chacun de ces énoncés est pourvu d'une **signification autonome**, il désigne des faits distincts, ils sont donc évaluables indépendamment, l'énoncé argument renvoie à un fait **F1** et l'énoncé conclusion renvoie à un fait différent, **F2**. Le point essentiel est que **F1** et **F2** sont des faits bien définis, constatables indépendamment l'un de l'autre.
- Il existe une **relation d'implication**, une loi physique, extralinguistique, unissant ces deux faits (Ducrot 1988, p. 75).

Cette conception dite naïve, et qui ne l'est dans aucun des deux sens du mot, peut se schématiser comme suit. Les flèches en pointillé allant du plan du discours au plan de la réalité matérialisent le processus de signification référentielle.



Cette conception postule un langage qui soit un médium transparent et inerte, pur reflet de la réalité, ce qui n'est pas le cas du langage naturel (Récanati 1979). Ces conditions de transparence ne sont réalisées que pour des langages contrôlés comme les langages des sciences, en relation avec une réalité qu'ils construisent autant qu'ils la désignent.

À l'opposé de cette vision, la théorie de l'argumentation dans la langue met l'accent sur les contraintes inter-énoncés proprement langagières. L'orientation d'une assertion est sa capacité à projeter sa signification non seulement sur, mais aussi sous la forme de l'énoncé qui suit, de sorte que ce qui apparaît comme ladite "conclusion" n'est qu'une reformulation dudit "argument". Le discours est une machine à argumenter, qui fonctionne selon le principe du cercle vicieux.

3.1 Raison et discours

Tarski soutient qu'il n'est pas possible de développer un concept cohérent de *vérité* dans le langage ordinaire. Selon Ducrot, il n'est pas non plus possible d'implémenter, dans le langage ordinaire, un concept de *raisonnement* comme capacité à développer des connaissances par inférence. La *validité* d'une argumentation est réinterprétée comme une **validité grammaticale**. Une argumentation est valide si la conclusion est grammaticalement en accord avec son argument, si elle respecte les restrictions imposées par l'argument, si l'enchaînement argument-conclusion est fortement soudé. Il s'ensuit que le caractère *rationnel* et *raisonnable* qu'on souhaiterait attacher à la dérivation argumentative ne sont que les reflets inconsistants d'une concaténation discursive routinière de moyens, ou, comme le dit Ducrot, une simple "*illusion*", V. [Démonstration](#). Cette conséquence est cohérente avec le projet structuraliste réduisant l'ordre du discours à celui de la langue (saussurienne).

3.2 Coexistence des formes d'inférence dans la langue ordinaire

La transition de l'argument à la conclusion peut reposer sur une loi physique ou sociale ou sur le couplage sémantique de leurs prédicats. Ces deux types d'inférences se combinent sans problème dans le discours ordinaire :

(1a) Tu parles de la naissance des dieux, donc (1b) tu affirmes qu'à une certaine époque, les dieux n'existaient pas...

(2a) Nier l'existence des dieux (relativement à une époque quelconque), (2b) constitue une impiété.

Donc (3) tu dois subir le châtimeut prévu par cette loi, tout comme le subissent, d'ailleurs, *a pari*, ceux qui parlent de la mort des dieux.

Dans (1a), la *naissance* est définie comme le « *point de départ de l'existence* » (TLFi, art. *naissance*). La conclusion (1b) ne reproduit pas directement cette définition, elle est obtenue au terme d'une étape supplémentaire, *développant le sens de "point de départ"* ; pour cette raison, la conclusion (1b) peut rester inaperçue. On est, dans le domaine de *l'inférence sémantique*, exploitant en plusieurs étapes les seules ressources du langage.

Sur la base de cette conclusion sémantique, (2a-2b) exploite une loi sociale, externe au discours et à la langue, qui qualifie les faits discutés comme une impiété punissable par le tribunal. Finalement, par (3) le juge détermine la peine applicable par un alignement *a pari*.

Parfois, les deux types de loi se mélangent :

Tu es un impie, l'impiété est punie de mort, tu dois mourir.

Il est difficile de dire dans quelle mesure le sens même du mot « impie » a intégré la loi : "l'impiété est punie de mort". Néanmoins, le lien avec la réalité sociale est clair : si je souhaite réformer la législation sur l'impiété, ma révolte n'est pas une révolte sémantique.

3.3 La persuasion comme contrainte langagière

La théorie de l'argumentation dans la langue est une théorie sémantique. Elle rejette les conceptions de la signification comme adéquation au réel, qu'elles soient d'inspiration logique (théories des conditions de vérité) ou analogique (théories des prototypes), au profit d'une conception du sens comme *direction* : ce que l'énoncé **E1** (ainsi que le locuteur en tant que tel) *veut dire*, c'est la conclusion **E2** vers laquelle cet énoncé est orienté.

Cette vision de l'argumentation s'oppose aux conceptions anciennes ou néoclassiques de l'argumentation comme technique de planification discursive consciente, fonctionnant selon des données et principes référentiels, jouant sur le probable, l'improbable, le vrai et le faux, le valide et le fallacieux.

L'argumentation ainsi définie ne fait que développer un énoncé, en mettant en relief un de ses contenus sémantiques. La force de la contrainte argumentative est entièrement une question de langage ; plus la contrainte de **E1** sur **E2** est stricte, plus l'argumentation est sinon convaincante, du moins difficile à réfuter. C'est une affaire de cohérence ; l'art d'argumenter est l'art de gérer les transitions discursives. Si les transitions inter-énoncés sont bien faites, si elles suivent les lignes de force tracées par la langue, alors l'interlocuteur se laissera porter jusqu'à la conclusion, et trouvera l'argumentation très convaincante.

Ce fait est largement corroboré par l'expérience commune : en fait, il suffit d'entendre l'argument, pour connaître la conclusion, autrement dit, la conclusion est déjà tout entière dans l'argument.

[1] DUCROT Oswald (1991) « Peu et un peu » in *Dire et ne pas dire : Principes de sémantique linguistique*. Paris : Hermann, p. 191-220 (1ère éd. 1970).

Cette entrée a été publiée dans [Non classé](#) le [18 avril 2021](#) par [Christian Plantin](#). [Modifier](#)

Inversion d'ORIENTATION ARGUMENTATIVE

Deux énoncés, deux termes ou deux occurrences d'un même terme sont antiorientés s'ils sont orientés vers des conclusions **opposées**.

1. Termes antiorientés

Un énoncé est linguistiquement orienté vers une certaine conclusion s'il peut servir d'argument pour cette conclusion. "*Pierre est intelligent*", est orienté vers la conclusion "*il saura résoudre le problème*".

Par extension, *un terme* est orienté vers un certain type de conclusion lorsqu'il admet un prédicat orienté vers ce type de conclusion : "*être intelligent*" est orienté vers « *savoir résoudre les problèmes* »

Deux énoncés sont *coorientés* s'ils peuvent servir d'argument pour la même conclusion. Les termes sont orientés en fonction des traits qui définissent leur catégorie et caractérisent leur stéréotype, dont on retrouve les éléments principaux dans la définition du dictionnaire, V. [Argumentation par la définition](#) :

Bourg :

- Agglomération rurale plus importante que le village et moins importante que la ville.
 - Assez important pour former une unité administrative, religieuse et ayant une vie propre.
 - Où se tient ordinairement le marché des villages environnants.
- (Synthèse de TLFi, Village ; Bourg)

L1 : *C'est un bourg assez important*

L2 : *Donc il doit y avoir un marché, un bar PMU, un collège, ...*

Les substantifs et les adjectifs peuvent entrer dans des *oppositions* à multiples dimensions. *En contexte argumentatif*, l'opposition des positions tend à se polariser sous la forme de deux séries de termes cruciaux antiorientés, V. [Question argumentative](#)

c'est un terroriste / c'est un héros (de la nation opprimée)
une personne serviable / servile.

Les éléments de tels couples peuvent être des mots simples, comme dans le cas précédent, ou des mots composés, dont la stabilité est extrêmement variable :

Bébé médicament / bébé sauveur, bébé docteur (V. [Biais langagiers](#))

Un mot peut former un couple antiorienté avec son correspondant suffixé :

Un être bon // un être bonasse.
Les Martin sont arrivés // La Martinaille est arrivée.

2. Inversion d'orientation par modification adverbiale de l'énoncé

2.1 Introduction de l'adverbe *trop*

La théorie sémantique des *topoi* est régie par un principe sémantique “plus (argument), plus (conclusion)” : plus on est haut sur l’échelle, plus on est proche de la conclusion. Mais ce principe conduit à un paradoxe :

Quand l’eau est à vingt-deux degrés, tu te baignes ; quand elle est à vingt-cinq c’est mieux, et à trente encore mieux, plus l’eau est chaude, mieux c’est : donc tu devrais essayer dans la bouilloire !

Trop interrompt l’escalade, en inversant l’orientation argumentative :

L1 : *C’est bon marché, achète-le.*

L2 : *Non, c’est trop bon marché, c’est louche.*

Parfois, *trop* renforce l’orientation : *cher* et *trop cher* sont coorientés vers je n’achète pas (voir infra pour l’adverbe *justement*)

Ces phénomènes ont reçu un traitement dans la théorie des blocs sémantiques (Carel 1995).

2.2 Substitution d’un adverbe à un autre

Presque / à peine

La permutation *presque* / *à peine* inverse l’orientation argumentative des énoncés dans lesquels ils entrent :

L1 : *Tu es presque guéri, tu peux bien venir à notre soirée !*

L2 : *Je suis à peine guéri, je ne peux pas aller à votre soirée.*

Le *presque* est paradoxal : “*presque P*” présuppose **non P** et argumente comme **P**. Si Léo est presque à l’heure, il n’est pas à l’heure. Mais on peut dire :

Excusez-le, il était presque à l’heure, il ne doit pas être puni.

Autrement dit, “*presque à l’heure*” argumente comme “*à l’heure*”. L’orientation argumentative d’un énoncé en *presque* peut être rejetée par un supérieur inflexible, qui rejette le cadrage positif qu’on prétend lui imposer.

L’argument du *sens strict* ou de la lettre du règlement s’oppose à l’effacement des seuils produits par *presque* et *à peine*.

Vous reconnaissez donc qu’il n’était pas à l’heure. Puniton maintenue.

Cette coorientation de **P** et *presque P* ne vaut pas toujours pour certains prédicats qui marquent le franchissement d’un seuil. Si le scénario est celui du transport d’un grand malade, l’infirmier peut dire à l’ambulancier : “*dépêche-toi, il est presque mort*”, mais pas, avec la même intention de soins : “*dépêche-toi, il est mort*”.

Cependant, si le scénario est celui d’un assassinat un peu laborieux, l’assassin à l’œuvre peut dire à son complice, “*dépêche-toi, il est presque mort, et tu n’as toujours rien trouvé pour le découper correctement*”.

Peu / un peu

Ces deux adverbes donnent aux prédicats qu’ils modalisent des orientations argumentatives opposées (Ducrot 1972, Chap.7) :

Pierre **a un peu mangé**, son état s'améliore.
Pierre **a peu mangé**, son état ne s'améliore pas.

“*Pierre a un peu mangé*” est orienté comme “*il a mangé*”, alors que “*Pierre a peu mangé*” est orienté comme “*il n'a pas mangé*”. La substitution d'un morphème à un autre ne porte pas sur la quantité de nourriture (*un peu* serait plus que *peu*), mais purement sur l'orientation donnée à une quantité qui est fondamentalement la même.

2.3 Des réorientations indépendantes du contenu sémantique

Les orientations sont-elles dérivées des contenus sémantiques ou référentiels des mots ? Soit les énoncés :

(1) *Pierre est serviable* vs (2) *Pierre est servile*

Ces deux énoncés décrivent-ils deux comportements, ou bien une seule et même attitude ?
Les deux positions peuvent être soutenues.

— **Deux comportements** — Aider sa grand-mère à découper le poulet, ce serait être *serviable* ; proposer à son chef de porter son unique petite valise serait *servile*. En conséquence, à chaque type de comportement est attachée une valeur différente, positive pour la serviabilité, négative pour la servilité ; pour déterminer la nature du comportement de Pierre, on doit scruter la réalité.

— **Deux visions d'un même comportement** — Selon la thèse ducrotienne, il est impossible d'opposer des adjectifs comme *serviable* et *servile* sur la base des contenus sémantiques référentiels de ces mots. La différence entre un acte serviable et un acte servile est indiscernable, que ce soit dans la réalité des comportements des personnes ou dans leurs intentions. Ces deux mots décrivent *un seul comportement*, mais font intervenir deux points de vue sur ce comportement, c'est-à-dire deux subjectivités, *deux jugements de valeur*, deux états émotionnels. Je juge positivement ce comportement, et je dis : *Pierre est serviable* ; je le juge négativement, alors *Pierre est servile*. La réalité ne dit rien sur la serviabilité ni sur la servilité. L'origine de la distinction n'est pas dans la réalité, mais dans **la perception subjective structurante des locuteurs** (celle qui fait qu'on peut voir la même personne comme un terroriste dangereux ou comme un humain en perdition). Les mêmes remarques s'appliquent aux oppositions *presque / à peine*, *peu / un peu*, qui s'appliquent aux mêmes contenus.

Le fait tangible est que les énoncés (1) et (2), créent chez l'auditeur des *attentes* opposées. *Serviable* oriente vers “*je le veux bien pour ami*”, alors que *servile* annonce “*je ne veux pas entendre parler de ce type*” ; celui qui cherche des amis *serviles* ne cherche pas de “vrais amis”. En d'autres termes, *serviable* et *servile* sont antiorientés dire “*Pierre est serviable*”, c'est le *recommander* comme “*quelqu'un de bien*” ; dire “*Pierre est servile*”, c'est le disqualifier, “*je ne peux pas le supporter*”. Si la fonction pour laquelle Pierre est pressenti doit s'exercer auprès d'une personne particulièrement soucieuse qu'on lui marque de la déférence, alors “*Pierre est servile*” sert de recommandation ironique, englobant une réprobation des deux personnes : “*ça fera une belle paire*”.

Ces oppositions d'orientation jouent dans les stratégies de paradiastole (cf. infra) : “*le monde va à l'envers : l'avare est économe, l'inconscient courageux*”. Elles sont interprétées comme l'expression de *biais* parasites par les théories normatives d'inspiration logique.

3. Inversions d'orientation par reprise et restructuration du même matériel lexical

La rhétorique classique a repéré de nombreux phénomènes de retournement du même ordre, comme les suivants.

3.1 Ironie : Réorientation par recontextualisation d'un énoncé

Tout est possible avec la SNCF, ça c'est bien le meilleur slogan que vous ayez trouvé !
— Dit par une voyageuse à un contrôleur alors que le train est arrêté en pleine campagne depuis deux heures.

Le slogan est orienté vers “*la SNCF est capable de l'incroyablement positif*”; les circonstances montrent que “*la SNCF est capable de l'incroyablement négatif*”.

3.2 Antanaclase — Paronymie

Le mot antanaclase est un calque du grec *antanaclasis*, “1. répercussion, réfraction de la lumière, du son, 2. Répétition d'un mot en un autre sens.” (d'après Bailly 2020)

L'*antanaclase* (en latin *adnominatio*, *annomination*) exploite les différentes acceptions d'un terme pour inverser son orientation argumentative.

L'antanaclase reprend dans le discours de l'opposant un terme polysémique ou homonymique. Dans cette seconde occurrence, l'opposant donne au terme un sens et une orientation différents de celui qu'il avait dans la première. En d'autres termes, le signifiant **S0** peut avoir les significations **Sa** et **Sb**. Il a le sens **Sa** avec l'orientation **Oa** dans sa première occurrence et le sens **Sb** avec l'orientation **Ob** dans la seconde. Le mot est en quelque sorte antiorienté avec lui-même, dans son propre espace sémantique.

La reprise du signifiant **S0** doit avoir lieu dans une même unité discursive, énoncé, passage ou échange. Elle peut être effectuée soit par un même locuteur dans un même discours, soit par un second locuteur dans une intervention réactive.

— **Dans une même intervention**, l'antanaclase introduit de la confusion, puisqu'on emploie le même mot pour désigner des choses différentes.

— **Dans un syllogisme**, l'antanaclase introduit en fait deux termes sous le couvert d'un même signifiant **S0**, et produit ainsi un syllogisme non pas à trois mais à quatre termes, c'est-à-dire un paralogisme, V. [Évaluation du syllogisme](#)

— **Dans l'interaction**, l'antanaclase est une forme de rétorsion ironique, échoïque et agressive. Les deux sens du terme sont actualisés dans deux tours de parole consécutifs, le second invalidant le premier.

L1 : *Monsieur, un peu de tolérance !* (tolérance vertu)
L2 : *La tolérance, il y a des maisons pour ça !* (tolérance vice)

L1 : *Nous n'avons pas pu vous réserver un hôtel, en ce moment, c'est la foire à Lyon.*
L2 : *J'ai l'impression que c'est souvent la foire à Lyon.*

Dans le second exemple, le second terme de l'antanaclase réoriente ce qui était dit comme une excuse vers le reproche : “*vous êtes incapables de vous organiser*”.

L'antanaclase a quelque chose de l'autoréfutation; la reprise mot pour mot ridiculise le discours de **L1**, V. [Destruction](#).

Le recours aux [dérivés](#) permet des manœuvres de ce type. Celui qui trouve son travail *aliénant* est un *aliéné*, ou, dans la version de Thierry Maulnier :

Le policier idéologique du collectivisme peut dire à peu près de même à l'opposant : “*Pour qui vient protester contre l'aliénation, dans notre société, nous avons des asiles d'aliénés.*”

Thierry Maulnier, *Le Sens des mots*. 1976. [1]

La réorientation opérée par antanaclase diffère de celle qu'opère *justement*. Cet adverbe prend un énoncé orienté vers une conclusion donnée, concède l'énoncé (accepte l'information), et lui fait servir la conclusion opposée ; dans le cas précédent, cela donne : “*Justement, si c'est la foire, c'était annoncé depuis longtemps et vous auriez dû prendre vos précautions*”. L'antanaclase ne prend pas au sérieux l'information, elle désoriente le discours.

La [paronymie](#) correspond à l'antanaclase étendue au cas des quasi-synonymes.

3.3 Antimétabole : Introduction d'une nouvelle orientation par conversion de l'énoncé

Comme l'antanaclase, l'antimétabole est une technique de réorientation – désorientation du discours de l'adversaire.

L'antimétabole permute les composantes d'un groupe syntaxique, V. [Conversion](#).

Ce discours est repris et restructuré syntaxiquement de façon à le désorienter ou à lui donner une orientation différente ou opposée à son orientation primitive. Dupriez cite les mécanismes de permutation déterminant/déterminé, un discours sur « *la vie des mots* » pourra être détruit, ironiquement, par l'affirmation d'une préférence pour « *les mots de la vie* » (Dupriez 1984, p. 53-54).

Nous ne vivons pas une époque de changement, nous vivons un changement d'époque.

Ces effets d'annonce se réduiront vite à des annonces sans effet.

L'antiorientation n'est plus portée par le même mot comme dans le cas de l'antanaclase, mais par le même matériel lexical restructuré.

3.4 Paradiastole : la nuance qui change tout

Dans le cas de la paradiastole, l'antiorientation est produite par **l'opposition d'un mot à un de ses quasi-synonymes**.

Le terme *paradiastole* est un calque d'un mot grec composé sur une base exprimant les idées d'expansion et de distinction. Dans le monologue, la paradiastole « [établit] un système de nuances ou de distinctions précisantes, en général développées sur des parallélismes de phrase » (Molinié 1992, art. *Paradiastole*). On retrouve la même idée dans le terme latin *distinguo*, qui désigne une figure du même type. Les exemples de paradiastole sont donnés sous la forme d'énoncés, opérant des raffinements de définition d'un même concept ou de distinction de concepts ou de mots souvent rapprochés, mais qui, du point de vue du locuteur, doivent être néanmoins distingués : “*la tristesse ce n'est pas la dépression*”.

En dialogue, la paradiastole est une figure de contradiction, portant sur le langage utilisé par le locuteur. La distinction est opérée entre deux mots considérés comme des synonymes. *Chagrin* et *tristesse* sont des synonymes très proches (*DES, Chagrin ; Tristesse*), mais on peut néanmoins les opposer sur des bases plus ou moins fondées :

Un esprit **chagrin**, ce n'est pas un esprit **triste**.

La tristesse, ce n'est pas le chagrin; on a du chagrin pour une cause précise, alors qu'on peut être triste sans savoir pourquoi.

Elle peut servir un changement d'orientation argumentative :

L1 : *Je suis déprimé, je dois voir un psy.*

L2 : *Non, tu n'es pas déprimé, tu es triste, et la tristesse, ça ne relève pas de la médecine.*

À la différence de la renomination (cf. §, il s'agit non pas de donner un autre nom à la même chose, mais de rectifier une désignation trompeuse.

4. Inversion d'orientation par renomination

La langue a lexicalisé sous forme de deux termes, *serviable* et *servile*, les désignations antio-orientées appliquées à une même forme de comportement ; le discours produit sans cesse des paires antio-orientées qui ont exactement le même fonctionnement argumentatif :

Et l'on voit les amants vanter toujours leur choix ; [...]

La trop grande parleuse est d'agréable humeur,

La muette garde une honnête pudeur.

Molière, *Le Misanthrope*, II, 4 ; cité dans Douay 1993, p. 233.

L'opposition est entre l'être de la personne (du point de vue du locuteur, *une trop grande parleuse*, une bavarde), et ce qu'en dit son amant ("*elle est d'agréable humeur*"). On voit sur cet exemple que cette situation se généralise au discours, où la paradiastole n'opère plus strictement entre deux termes, mais entre deux discours ; il y a traduction d'un point de vue dans un autre.

L1 : *Il est courageux.*

L2 : *Je ne dirais pas cela. Il sait affronter le danger, d'accord, mais il me semble que pour être vraiment courageux, il faut aussi avoir un système de valeurs...*

L'adéquation d'un terme à son objet est contestée dans un discours plus ou moins ample. Sous sa forme la plus radicale, on a une opposition terme à terme :

L1 : *Il est courageux.*

L2 : *Je n'appelle pas ça du courage mais de l'inconscience.*

5. Inversion d'orientation par changement de la loi de passage

L'adverbe *justement*, dans un de ses emplois, peut opérer une inversion d'orientation argumentative :

L1 : *Pierre ne veut pas sortir, il est déprimé.*

L2 : *Eh bien **justement**, ça lui changera les idées.*

"*Il est déprimé*" justifie la décision de ne pas sortir ; *justement* admet la vérité de cet argument, mais l'oriente vers la conclusion opposée : Pierre devrait plutôt sortir (Ducrot 1982), en lui appliquant la règle différente : « *quand on est déprimé, on veut rester à la maison* » vs « *sortir, c'est bon pour la dépression* ».

Le discours de l'inversion s'appuie sur la lettre de ce que dit l'adversaire et lui rétorque : "*Ton discours ne dit pas ce que tu veux lui faire dire ; il dit même le contraire ; tu es ton propre réfutateur*". L'inversion s'approprie le dire de l'interlocuteur et le réoriente vers une conclusion opposée à la conclusion primitive. Elle oppose à l'interlocuteur son propre dire, et porte ainsi

atteinte à sa face conversationnelle. Ce procédé est plus proche des stratégies de *destruction* du discours de type *ad litteram* que des stratégies de *réfutation* ou d'*objection*, orientées vers le contenu.

6. Inversion d'orientation par recatégorisation de la situation : antiparastase

L'*antiparastase* retourne la qualification d'une action. C'est une réévaluation de l'action dans un contexte accusatoire ; le mot renvoie à la théorie des *stases*. C'est une stratégie de repositionnement de l'accusé face à l'accusation qui le vise : l'accusé reconnaît les faits qui lui sont reprochés et inverse leur qualification en « [revendiquant] hautement la justesse de sa position » (Molinié 1992, Antiparastase):

Ce n'est pas un délit, mais un acte citoyen : je me fais donc gloire d'avoir fauché le champ d'OGM.

L1 : *Vous l'avez tué !*

L2 : *À sa demande, j'ai mis fin à ses souffrances.*

Le premier énoncé est accusatoire, "*vous méritez une lourde condamnation !*" ; le second introduit un argument qui inverse cette orientation : "*ce que j'ai fait est un acte de courage*", V. [Mobiles](#).

Cette forme de contre-argumentation donne d'un même fait deux orientations opposées. Dans l'antanaclase, il y a une feinte d'acceptation et un retournement implicite. Dans l'antiparastase, le renversement d'orientation est explicite.

L'antiparastase suppose une hiérarchie des modalités d'évaluation binaire "louable – blâmable" ; on ne considère pas le cas où on opposerait à l'accusation que l'action dite blâmable est en fait *indifférente*. C'est un cas de passage [des contraires aux contradictoires](#).

Ce choix de défense confère au locuteur un *éthos* militant ou rebelle. Dans le cas de l'euthanasie, à l'accusation de meurtre répond la revendication du fait comme une action louable, ayant permis de soulager des souffrances insupportables, à quoi on ajoute non seulement que l'action a été faite avec le consentement de la personne, mais à sa demande.

Antigone oppose à Créon une telle contre-évaluation. Le potentiel dramatique d'une telle situation où se confrontent des discours fondés sur des valeurs radicalement opposées explique peut-être pourquoi ce cas a été jugé digne d'une étiquette, mais toutes les stratégies de repositionnement sont d'un intérêt égal.

[1] Paris, Flammarion, 1976, p. 9-10.

ORNEMENT vs ARGUMENT

On oppose à un discours *argumentatif* idéalement sans sujet ni figure, le discours orné, figuré, ou *rhétorique* dont les Belles-Lettres sont l'expression par excellence ; Locke (1690) prononce contre la rhétorique « puissant instrument d'erreur et de fourberie », un jugement sans appel, mais qui équivaut à un rejet du langage naturel.

L'opposition entre une *rhétorique des arguments* et une *rhétorique des figures* est une survivance et une exacerbation de la distinction entre les deux moments fondamentaux de la rhétorique ancienne, l'invention, la mise au point des arguments et leur expression. Cette rupture entre *inventio* et *elocutio* est généralement attribuée à Ramus (1515-1572 ; voir Ong, 1958), pour qui seules l'*elocutio* et l'*actio* relèveraient du langage rhétorique ; l'*inventio*, la *dispositio* et la *memoria* devraient être réaffectées, en toute indépendance, à la pensée, nous dirions à la cognition. Cette opposition, devenue populaire, entre, d'un côté, un discours orné, figuré, ou *rhétorique* dont les Belles-Lettres sont par excellence l'expression, et, d'un autre côté, un discours *argumentatif* qui serait idéalement sans sujet ni figure, a été fortement réaffirmée par Locke, dans la perspective moderne d'un discours visant à la préservation et au développement de la vérité et du savoir. Le discours *patient* de la *raison* rejette le discours *agent* du *plaisir*.

1. La rhétorique massivement fallacieuse

Socrate, principalement dans le *Gorgias* et le *Phèdre* de Platon, rejette, au nom de la *vérité de l'être*, l'entreprise de la rhétorique, comme art de construire du *vraisemblable persuasif*, V. *Probable*. À l'époque moderne, cette critique multiséculaire a été renforcée par une nouvelle vague de critiques condamnant le discours rhétorique *fallacieux* au nom de la vérité scientifique. La rhétorique est reconstruite comme un discours dont l'ornementation dissimule la fausseté et la tromperie, un discours de passion, un peu pervers, un peu magique.

Les figures et les tropes sont définis dans le cadre de l'*ornatus*, puis, par synecdoque, l'*elocutio* est assimilée à l'*ornatus*, et finalement la rhétorique elle-même à l'*elocutio*. C'est cette vision ornementale d'une rhétorique du *fard* qu'on a opposée au discours *sain et naturel* de l'argumentation. Le texte suivant de Locke est une référence du discours "contre le langage orné".

Les termes figurés doivent être comptés pour un abus de langage.

Comme ce qu'on appelle esprit et imagination est mieux reçu dans le monde que la connaissance réelle et la vérité toute sèche, on aura de la peine à regarder les termes figurés et les allusions comme une imperfection et un véritable abus du langage. J'avoue que dans des discours où nous cherchons plutôt à plaire et à divertir qu'à instruire et à perfectionner le jugement, on ne peut guère faire passer pour une faute ces sortes d'ornements qu'on emprunte des figures. Mais si nous voulons représenter les choses comme elles sont, il faut reconnaître qu'excepté l'ordre et la netteté, tout l'art de la rhétorique, toutes ces applications artificielles et figurées qu'on fait des mots, suivant les règles que l'éloquence a inventées, ne servent à autre chose qu'à insinuer de fausses idées dans l'esprit, qu'à émouvoir les passions et à séduire par là le jugement ; de sorte que ce sont en effet de parfaites supercheries. Et par conséquent, l'art oratoire a beau faire recevoir ou même admirer tous ces différents traits, il est hors de doute qu'il faut les éviter absolument dans tous les discours qui sont destinés à l'instruction, et l'on ne peut les regarder que comme de grands défauts dans le langage ou la personne qui s'en sert, partout où la vérité est intéressée. Il serait inutile de dire ici quels sont ces tours d'éloquence, et de combien d'espèces

différentes il y en a ; les livres de rhétorique dont le monde est abondamment pourvu, en informeront ceux qui l'ignorent. Une seule chose que je ne puis m'empêcher de remarquer, c'est combien les hommes prennent peu d'intérêt à la conservation et à l'avancement de la vérité, puisque c'est à ces arts fallacieux qu'on donne le premier rang et les récompenses. Il est, dis-je, bien visible que les hommes aiment beaucoup à tromper et à être trompés, puisque la rhétorique, ce puissant instrument d'erreur et de fourberie, a ses professeurs gagés, qu'elle est enseignée publiquement, et qu'elle a toujours été en grande réputation dans le monde. Cela est si vrai, que je ne doute pas que ce que je viens de dire contre cet art, ne soit regardé comme l'effet d'une extrême audace, pour ne pas dire d'une brutalité sans exemple. Car l'éloquence, semblable au beau sexe, a des charmes trop puissants pour qu'on puisse être admis à parler contre elle ; et c'est en vain qu'on découvrirait les défauts de certains arts décevants par lesquels les hommes prennent plaisir à être trompés. (Locke [1690], p. 413)

De Man a montré que l'enjeu est ici le statut de la langue naturelle en science et en philosophie :

il semble parfois que Locke aurait souhaité par-dessus tout pouvoir se passer [*forget about*] complètement du langage, aussi difficile que cela puisse paraître dans un essai consacré à l'entendement. (1972, p. 12)

Cette remarque n'invalide cependant pas directement la thèse de Locke, car il est possible de considérer que cette thèse porte sur le langage ordinaire et sur sa capacité à porter les nouvelles formes mathématiques de la connaissance scientifique. De fait, depuis l'époque moderne, le langage naturel n'est pas, ou n'est plus, le langage dans lequel on préserve et développe la vérité et le savoir, la science se développant dans les langages du calcul. Néanmoins, de Man souligne à juste titre le caractère contradictoire d'une entreprise qui se proposerait d'analyser le raisonnement en langue naturelle en condamnant le langage naturel.

2. Contre le discours orné

On peut schématiser comme suit le discours *contre les figures*, qui les assimile à des ornements pour conclure à leur caractère fallacieux.

Fallacie de pertinence et de contradiction

Dans le discours argumentatif, toute décoration est un divertissement, c'est-à-dire un *distracteur*. Elle fait du locuteur un histrion (*ad ludicrum*), qui, pour amuser l'auditoire (*ad populum*), sacrifie la réflexion au plaisir.

En conséquence, les figures manifestent un défaut de pertinence, elles sont fallacieuses par *ignorance de la question*, elles mettent l'auditeur sur une *fausse piste*.

Les figures violent sciemment trois principes de coopération (Grice), elles pèchent contre les maximes de **qualité, de quantité et de pertinence** ; pour reprendre le mot de Klinkenberg, elles sont *impertinentes*. Qui plus est, elles jouent avec la contradiction : la métaphore est à la fois vraie et fausse, coupable d'ambiguïté et d'erreur catégorielle (Klinkenberg 1970, p. 129-130). Le plaisir qu'on y prend est *malin*.

Fallacies de verbiage et d'émotion

Le concept classique de *discours figuré* est fondé sur l'idée de choix possible entre deux chaînes de signifiants pour exprimer *la même chose* : même être, même contenu sémantique ou même état du monde. Ceci présuppose une surabondance des mots par rapport aux strictes exigences de l'exposé et du développement de la vérité. L'existence de plusieurs chaînes de

formes expressives équivalentes est à la source de la fallacie de *verbiage*, une sorte de méta-fallacie qui ouvre la voie à toutes les autres.

En outre, la forme figurée favorise systématiquement le *compliqué* (le rare, le recherché...) par rapport à la façon de parler ordinaire, simple et directe ; et si c'est la forme *simple* qui est choisie, elle n'est telle que par une double subtilité : le locuteur simple attend du simple ; le locuteur sophistiqué sait que cette attente sera déçue et attend du figuré ; et, finalement, son attente de second niveau est elle-même frustrée : on lui donne du simple. **Les attentes de l'auditeur ou du lecteur sont perpétuellement dépassées.** La figure ornementale est décalée, elle introduit une différence et une surprise ; or, par définition, la **surprise** suppose une perte de contrôle, elle est le prodrome d'une émotion. Elle ouvre ainsi la porte au vaste ensemble des fallacies *ad passiones*, qui condamne les émotions esthétiques comme les autres ; ce lien est explicite dans la citation précédente de Locke.

3. Le sophisme de la transparence du langage

Le langage scientifique est *ad iudicium*, (Locke [1690]) il doit garantir un accès direct aux objets et à leurs connexions naturelles. Si on souhaite en faire le modèle du langage argumentatif ordinaire, ce dernier doit être régulé, sans ambiguïté, sans défaut ni excès, exactement proportionné à la nature des choses en d'autres termes, **il doit être rendu transparent et pour cela, privé de son pouvoir figuratif.** La vérité doit sortir nue du puits; les figures qui prétendent l'ornement, en fait la voilent. Les ornements sont pires que les fallacies, ils en sont la source et le masque.

Le problème est que les figures sont la chair et l'os de l'expression quotidienne ; pour s'en débarrasser, il faudrait renoncer à l'expression justement dite *naturelle*. Cette orientation est en tout cas difficilement compatible avec l'intention affichée par les théories de l'argumentation, de dire quelque chose de substantiel sur le discours *ordinaire*, où l'argumentation est nécessairement *figurée* et *subjective*.

4. Un argument étymologique contre la conception décorative de l'*ornatus*

Les figures sont-elles des ornements ? Le mot *ornement*, qu'on attache aux figures, est une copie du substantif latin *ornamentum* (adjectif *ornatus*, verbe *ornare*). Le sens premier de *ornamentum* est :

appareil, attirail, équipement [...] harnais, collier [...] armure (Gaffiot [1934], *Ornamentum*)

Ce sens fondamental est se retrouve dans le participe passé adjectif *ornatus*. L'expression

Naves omni genere armorum ornatissimae (Jules César, *De bello gallico* 3, 14, 2)

se traduit donc par :

navires abondamment pourvus de tout l'équipement nécessaire [armes et agrès] (Gaffiot [1934], *Ornatus*).

Ainsi, **un discours bien orné (*ornatus*) est un discours bien équipé pour remplir sa fonction.** S'il s'agit d'un discours produit dans le cadre d'une esthétique de la décoration, on pourra parler d'un discours bien *décoré* – cet adjectif ne sous-entend aucune critique du discours orné, ni une aversion de principe pour la recherche du vrai par le beau. Mais, si l'on a affaire à une intervention faite dans le cadre d'un choix à opérer dans les affaires publiques, **le discours**

bien *équipé* sera un discours bien *argumenté* ; les arguments font partie des *ornamenta* du discours, c'est-à-dire de son *équipement*.

Cette perspective évite d'avoir à regrouper les figures sous un même "niveau" décoratif-communicationnel antagoniste des contenus cognitifs. Les définir comme *l'équipement* du discours permettrait de rejoindre la perspective de la logique naturelle, qui peut sans difficulté les intégrer au titre d'instruments de la construction des *objets de discours* et des *schématisations* ; la rhétorique est une *sémantique du discours*.

5. Un argument décisif : *La médiocrité des hommes et des institutions rend nécessaires les arts du langage (Aristote)*

Dans la *Poétique*, Aristote définit la métaphore comme « l'application à une chose d'un nom qui lui est étranger par un glissement du genre à l'espèce, de l'espèce au genre, de l'espèce à l'espèce, ou bien selon un rapport d'analogie » (1457b5 ; Magnien, p. 139). Cette définition couvre largement le domaine des figures des mots, dont la métaphore est un cas particulier. Les exemples de métaphore, au sens contemporain du terme, cités par Aristote sont des métaphores proportionnelles, $a / b :: c / d$, soit : "bouclier / Dionysos :: coupe / Arès"

Une coupe entretient avec Dionysos le même rapport qu'un bouclier avec Arès. On dira donc que la coupe est "le bouclier de Dionysos" et que le bouclier est "la coupe d'Arès" ; ou encore, la vieillesse entretient avec la vie le même rapport que le soir avec la journée, on dira donc que le soir est "*la vieillesse du jour*" et la vieillesse "*le soir de la vie*".

1457b20 ; Magnien, p. 140

La *Rhétorique* traite de la recherche des moyens de persuasion disponibles dans une affaire donnée. Ces moyens sont tirés du *pathos, de l'éthos et du logos* :

La persuasion résulte toujours ou bien des sentiments qu'éprouvent les juges eux-mêmes, ou bien de l'image qu'ils se font de l'orateur, ou bien d'une démonstration. (1403b10 ; Chiron, p. 425)

La persuasion par le logos est tirée de « ce qui donne aux faits eux-mêmes la capacité de persuader » (1403b15 ; id., p. 426). *Idéalement, « ce qui est juste, c'est de débattre à l'aide des faits eux-mêmes »* (1404a, id. p. 427), la persuasion éthotique et pathémique est alors superflue. *Mais cela n'est pas possible « à cause de la médiocrité de la vie politique [...] [et] « des auditeurs »* (1403a30 ; id. p. 427); (1404a5 ; *ibid.*). Il s'ensuit que les arts du langage, de l'action et du style « ont quand même un petit quelque chose de nécessaire dans tout enseignement » (1404a5 ; *ibid.*) — mais pas dans la science : « personne n'en tient compte pour enseigner la géométrie » (1404b10 ; *ibid.*).

En situation oratoire, *pathos* et *ethos* sont des outils de persuasion efficaces. À l'oral, la persuasion par l'émotion et l'image de soi est produite par l'action oratoire, en particulier par la voix, et à l'écrit, par le style, « car les discours écrits tirent leur force davantage du style que de la pensée » (1404a15 ; Chiron, p. 428). Et dans tous les discours, en poésie comme en prose, c'est la métaphore (c'est-à-dire la figure) qui a « le plus grand pouvoir » (1405a1 ; Chiron, p. 433); elle donne au langage « clarté, agrément et étrangeté » (1405a1 ; p. 405). La conclusion générale est claire : la métaphore est l'arme ultime d'une persuasion efficace. Néanmoins, selon la *Rhétorique*, pour être efficaces, le travail de l'expression « [doit] passer inaperçu » ; l'orateur doit « faire l'effet de parler de façon non pas fabriquée mais naturelle »

(1404b15 ; p. 431), car seul le naturel est persuasif — la métaphore doit concilier étrangeté et naturel.

Quoi qu'il en soit, la figure est dite convaincante dans la mesure où elle est astucieusement enfouie dans le discours, ce qui est tout à fait opposé au concept baroque moderne de métaphore surprenante et brillante, qui soumet les auditeurs par le plaisir qu'elle leur procure.

5. Figures et arguments sont solidaires

Les dictionnaires de rhétorique littéraire incluent des entrées relevant du champ de l'argumentation. Dans *Gradus. Les procédés littéraires – Dictionnaire* de Dupriez (1984), on trouve par exemple, les entrées *argumentation, argument, déduction, enthymème, épichérème, exemple, induction, réfutation, paralogisme, prémisse, raisonnement, sophisme...* ainsi que divers types d'arguments. Ces concepts de base du champ de l'argumentation ne relèvent pas spécifiquement du domaine littéraire.

Les figures de rhétorique sont des variations dans la manière de signifier « qui donnent au discours plus de grâce et de vivacité, d'éclat et d'énergie » (Littré, *Figure*). La rhétorique des figures distingue d'une part, les figures de *mots* ou tropes, comme la métaphore, et, d'autre part, les figures de *discours*, comme le parallélisme ou l'ellipse.

Toute forme d'organisation discursive saillante et récurrente peut être considérée comme une figure de discours, à commencer par l'argumentation ou la description en général. L'[enthymème](#) peut être considéré comme une figure de discours (*enthymémisme*), ainsi que la [réfutation](#), la [prolepse](#), ou encore l'*antanaclase* qui renverse les [orientations argumentatives](#), l'[analogie](#), ainsi que tous les schèmes argumentatifs, par exemple les figures dites d'*annomination* jouant sur les [noms propres](#) et l'[interprétation](#).

Les [figures d'opposition](#) sont toutes directement interprétables comme argumentatives, dans la mesure où elles correspondent à divers formats de la confrontation Discours / Contre-discours. D'autres types de figures jouent un rôle dans la construction des schèmes argumentatifs. Par exemple, une figure de disposition syntaxique, comme le *parallélisme*, peut jouer le rôle de marqueur d'*analogie* ou d'[antithèse](#) ; elle caractérise l'argumentation par [le cas parallèle](#).

Métaphore, métonymie, synecdoque et ironie sont considérées par Burke comme **les quatre principaux tropes** (« four master tropes »).

La [métaphore](#) comme modèle tendant vers l'identification des domaines a une fonction argumentative bien spécifique.

D'autre part, il y a une correspondance entre les mécanismes de la [métonymie et de la synecdoque](#) et ceux qui légitiment le passage d'un argument à une conclusion.

L'[ironie](#) est un cas très particulier d'argumentation, où le locuteur réfute une assertion en la répétant dans une situation où elle est clairement intenable.

Sans prétendre ramener toutes les figures à la situation argumentative, on peut ajouter que la définition rationaliste classique de l'argumentation repose sur l'idée qu'argumenter c'est tenter de faire admettre un discours (la conclusion) sur la base de bonnes raisons (arguments). Or faire admettre, c'est d'abord faire paraphraser et faire répéter ; pour faire répéter il faut faciliter la mémorisation, et on peut employer pour cela des figures de sons, des parallélismes ou n'importe quel autre format d'expression.

On en revient à la [colombe kantienne](#); les figures semblent faire obstacles à l'argumentation ; mais si on élimine les figures, on perd l'argumentation.

Christian Plantin

***Dictionnaire de l'argumentation
2025***

P

**Paradoxes de l'argumentation
-
Propter quid**

PARADOXES DE L'ARGUMENTATION ET DE LA RÉFUTATION	3
PARALOGISME ► ÉVALUATION DU SYLLOGISME	8
PARONYMIE	8
Argumentation PATHÉTIQUE	10
LE PATHOS, MOYEN DE PERSUASION	12
PATHOS et FALLACIES <i>AD PASSIONES</i>	17
PÉCHÉS DE LANGUE et FALLACIES	22
Arg. de la PENTE GLISSANTE	25
PERSUADER – CONVAINCRE	28
PERSUASION	31
PERTINENCE	39
PÉTITION DE PRINCIPE, <i>PETITIO PRINCIPII</i> ► CERCLE VICIEUX	42
POLÉMICITÉ ► DÉSACCORD ; PRÉSUPPOSITION	42
POLITESSE ARGUMENTATIVE	42
POLYPHONIE ► INTERACTION	44
POLYSYLLOGISME	44
Argument PRAGMATIQUE	47
PRÉCÉDENT	52
PRÉSUPPOSITION	55
PREUVE ET ARTS DE LA PREUVE	58
“PREUVES TECHNIQUES” “PREUVES NON TECHNIQUES”	62
PROBABLE — VRAISEMBLABLE — PLAUSIBLE	68
Argument du PROGRÈS	71
PROLEPSE	73
Analogie de PROPORTION	75
PROPOSANT ► RÔLES ARGUMENTATIFS	78
Argumentation <i>PROPTER QUID – QUIA</i> ► A PRIORI - A POSTERIORI	78

PARADOXES DE L'ARGUMENTATION ET DE LA RÉFUTATION

Six paradoxes :

1. Argumenter pour P affaiblit P.
2. Mettre une position en question, c'est légitimer toutes les réponses qu'on lui apporte.
3. Réfuter P renforce P ; ne pas le faire, encore plus.
4. Réfuter faiblement une position renforce cette position ; Échouer à réfuter une position consacre cette position.
5. Réfuter (trop) fortement une position renforce cette position.

1. Argumenter pour P affaiblit P

Argumenter pour **P** affaiblit **P**, en vertu d'abord des attendus généraux du *discours contre l'argumentation*, qui recoupe le discours contre le débat :

“Les gens n'acceptent pas de rester dans le doute, de ne pas s'engager, de ne pas savoir, de ne pas avoir d'opinion ; on argumente pour ou contre tout et n'importe quoi. Le goût d'argumenter est légitimement tenu en suspicion : les théologiens médiévaux faisaient de la dispute un péché ; la querulence est une maladie, la manie d'avoir toujours raison est le masque transparent de la volonté de puissance ; attachons-nous plutôt à décrire et à raconter proprement.”

Ensuite, parce que la *connaissance par inférence*, caractéristique de l'argumentation, est souvent considérée comme inférieure à la connaissance *directe*, comme la connaissance par révélation, exprimée dans une affirmation simple, V. [Évidence](#).

Newman a formulé cette idée de façon particulièrement énergique, d'abord en épigraphe de sa *Grammaire de l'assentiment* [1870], par la bouche de saint Ambroise : « Ce n'est pas par la dialectique qu'il a plu au Seigneur de sauver son peuple », et plus loin :

Beaucoup sont capables de vivre et de mourir pour un dogme ; personne ne voudra être martyr pour une conclusion [...]
Pour la plupart des gens, l'argumentation rend le point en question encore plus douteux et considérablement moins impressionnant. (p. 153, 154)

Face à l'inquisition, Galilée a en effet préféré dire, « J'abjure et maudis d'un cœur sincère et d'une foi non feinte mes erreurs », [\[1\]](#) plutôt que de maintenir explicitement des conclusions justes : la Terre n'est pas au centre du monde.

C'est pourquoi Thomas d'Aquin discutant la question « Faut-il disputer de la foi avec les infidèles ? » relève l'objection suivante :

On mène une dispute par des arguments. Mais un argument, c'est “une raison qui fait croire des choses douteuses”. Comme les vérités de foi sont très certaines, elles n'ont pas à être mises en doute. Il n'y a donc pas à en disputer publiquement. [\[2\]](#)

S'il y a argumentation, c'est qu'il y a *question, débat*, donc contre-discours, attesté ou envisageable, *doute* jeté sur l'une et l'autre des positions en présence. Le fait qu'on argumente dans une telle situation explique l'existence du premier paradoxe de l'argumentation : contester une position, c'est à la fois accepter que la sienne soit mise en doute et légitimer un peu la position que l'on attaque. Cela explique que la première étape du processus de légitimation d'une position nouvelle soit de *produire un débat* à son sujet, et, pour cela, de *trouver des contradicteurs*.

2. Mettre une position en question, c'est légitimer les réponses qu'on lui apporte

L'organisation d'un débat légitime les diverses positions prises dans ce débat. Par exemple, faut-il organiser un débat scientifique sur la question de l'existence de chambres à gaz dans l'Allemagne nazie ? C'est ce que souhaite le révisionniste Roger Garaudy devant le tribunal :

Roger Garaudy "doute" toujours de l'existence des chambres à gaz. Plus loin dans le livre, Roger Garaudy évoque Shoah, le film de Claude Lanzmann, qu'il traite de "navet". "Vous parlez de 'Shoah business', vous dites que ce film n'apporte que des témoignages sans démonstration. C'est une façon de dire que les chambres à gaz n'existent pas", suggère le président. "Certainement pas, proteste Roger Garaudy. Tant qu'un débat scientifique et public n'aura pas été organisé sur la question, le doute sera permis".
Le Monde, 11-12 janvier 1998, p. 7.

Garaudy revendique la position de tiers. Il peut même dire que le président commet un sophisme d'argumentation sur l'ignorance (dire qu'on n'a pas prouvé **P**, n'est pas dire que **non-P**). La réfutation ne saurait s'en tenir au discursif local, mais doit prendre en compte les savoirs contextuels : On sait que les chambres à gaz ont existé, car le travail historique et scientifique est fait, les bibliothèques sont ouvertes, et tout est disponible sur Internet. On est exactement dans la situation de l'in-disputabilité aristotélicienne.

3. Réfuter P renforce P ; mais ne pas le faire, encore plus

Il vaut mieux être critiqué qu'ignoré ; être à la source d'une polémique est souvent considéré comme une position idéale. Si chercher des contradicteurs est une stratégie argumentative donnant un début de légitimité à un point de vue, réciproquement, **on valide un discours en lui apportant la contradiction : l'acte de s'opposer en dressant un discours contre engendre une question là où il n'y en avait pas, et cette question, par rétroaction, légitime les discours qui y répondent**. Le proposant est faible en ce qu'il supporte la charge de la preuve, mais il est fort, car il crée une question. P. Vidal-Naquet a décrit ce piège argumentatif dans le cas du discours négationniste :

J'ai longtemps hésité avant d'écrire ces pages sur le prétendu révisionnisme, à propos d'un ouvrage dont les éditeurs nous disent sans rire : "Les arguments de Faurisson sont sérieux. Il faut y répondre". Les raisons de ne pas parler étaient multiples, mais de valeur inégale. [...]

Enfin, répondre, n'était-ce pas accrédi-ter l'idée qu'il y avait effectivement débat, et donner de la publicité à un homme qui en est passionnément avide ? [...]

C'est la dernière objection qui est en réalité la plus grave. [...]

Il est vrai aussi que tenter de débattre serait admettre l'inadmissible argument des deux « écoles historiques », la « révisionniste » et « l'exterminionniste ». Il y aurait, comme

ose l'écrire un tract d'octobre 1980, les « *partisans de l'existence des "chambres à gaz" homicides* » et les autres, comme il y a des partisans de la chronologie haute ou de la chronologie basse pour les tyrans de Corinthe. [...]

Du jour où R. Faurisson, universitaire dûment habilité, enseignant dans une grande université, a pu s'exprimer dans *Le Monde*, quitte à s'y voir immédiatement réfuté, la question cessait d'être marginale pour devenir centrale, et ceux qui n'avaient pas une connaissance directe des événements en question, les jeunes notamment, **étaient en droit de demander si on voulait leur cacher quelque chose**. D'où la décision prise par *Les Temps modernes* et par *Esprit* de répondre.

Répondre comment, puisque la discussion est impossible ? En procédant comme on fait avec un sophiste, c'est-à-dire avec un homme qui ressemble à celui qui dit le vrai, et dont il faut démonter pièce à pièce les arguments pour démasquer le faux-semblant. Pierre Vidal-Naquet, *Un Eichmann de papier*. [3]

4. Réfuter faiblement une position renforce cette position

La **loi de faiblesse** dit qu'un argument faible pour une conclusion est un argument pour la conclusion opposée. Symétriquement, **une réfutation faible d'une thèse renforce cette même thèse** ; c'est une telle manœuvre que flaire le journaliste dans le passage suivant.

Gérard Chauvy comparait pour diffamation à l'égard de Raymond et Lucie Aubrac.

Il avait cité un mémoire de Klaus Barbie les décrivant comme des résistants "retournés". Gérard Chauvy, qui dit avoir eu connaissance du mémoire de Klaus Barbie en 1991, a été le premier à assurer à ces soixante pages qui circulaient sous le manteau, une diffusion publique, en les reproduisant in extenso dans les annexes de son ouvrage. En partage-t-il pour autant les thèses, comme le soutient la partie civile ? **Les réserves que ce mémoire paraît lui inspirer ne sont-elles qu'une manœuvre de plus pour l'accréditer ?** En tout cas, ce document est au centre du débat.

Le Monde, 7 février 1998, p. 10 (souligné par nous).

Quel que soit le domaine, la *contre-argumentation contextuelle faible* fonctionne comme la *réfutation structurelle faible*, elle renforce la position qu'elle attaque, V. [Contre-discours](#).

4. Échouer à réfuter une position consacre cette position

La *contre-argumentation jugée faible* renforce la position qu'elle attaque. Dans le passage suivant, N. Chomsky tire argument de ce qu'il construit comme l'échec de la contre-argumentation de son adversaire, le philosophe H. Putnam, pour suggérer que lui, Chomsky, pourrait bien avoir raison :

Jusqu'ici, à mon sens, non seulement [Putnam] n'a pas justifié ses positions, mais il n'est pas parvenu à préciser ce que sont ces positions. Le fait que même un philosophe de son envergure n'y parvienne pas nous autorise peut-être à conclure que...

Noam Chomsky, Discussion sur les commentaires de Putnam 1979 [1]

Les points de suspension terminant la phrase sont de Chomsky. L'éloge des compétences de son adversaire, « un philosophe de son envergure », fait partie de cet important topos de la **confirmation tirée de l'échec (prétendu) de la réfutation**. V. [Politesse](#) ; [Ignorance](#).

5. Paradoxe de la réfutation faible protégeant la position attaquée

La mise en œuvre d'une **réfutation** suppose **une reconstruction** du discours attaqué. Si la réfutation proprement dite démolit un épouvantail, elle peut rendre la position contestée moins attractive, mais sur le fond, elle reste indemne.

Il se peut que cette confirmation par la réfutation faible corresponde à une intention cachée. On le soupçonne par exemple, si la réfutation s'appuie sur une reconstruction contenant des erreurs manifestes qui alertent le lecteur vigilant ; s'il y a un contraste entre la finesse dans l'exposition de la position attaquée et le caractère sommaire de la réfutation qu'on lui oppose ; ou si la réfutation n'est pas dans le style argumentatif habituel de l'auteur. Par exemple, un fin théologien expose sur le mode dialectique et dans le détail une position condamnée par les autorités officielles de sa religion, puis la réfute rapidement, seulement par quelques arguments tirés de diverses autorités (dont le lecteur sait peut-être qu'il les considère par ailleurs comme douteuses). Que peut-on penser, sinon que cette bizarrerie est stratégique ? Le discours a été *réfuté* en surface pour être mieux *affirmé*, la négation servant alors à *couvrir* l'auteur. L'exemple suivant correspond à une telle situation.

C'est ainsi qu'un inquisiteur lira les "Discours des Anciens" (Huehuetlatolli) recueillis au Mexique par le moine franciscain Bernardino de Sahagún, après la conquête espagnole [5]

Sahagún tente, si l'on regarde les choses avec les yeux des inquisiteurs, de préserver la tradition païenne incarnée par les « Discursos de los viejos », et, sous prétexte de les réfuter, de les reproduire et de les diffuser.

Salvador Díaz Cántora, 1993/1995, *Introducción a los Huehuetlatolli*, p. 14.

Ce cas d'[indirection](#) a été théorisé par Strauss (1953) : si, dans des circonstances historiques, sociales, religieuses... particulières, un interdit frappe un discours, il reste néanmoins possible de donner voix à ce discours à condition de le faire sous couvert de sa réfutation, la négation servant alors à protéger le locuteur vis-à-vis des autorités considérées comme tyranniques.

Cette stratégie de confirmation indirecte par la réfutation réfutable, est risquée. Les autorités ne sont pas forcément stupides, elles peuvent percevoir les intentions du faux réfuteur, dont la réfutation et les *négations* seront interprétées comme des *dénégations* d'une croyance dont on dira qu'elle est effectivement la sienne : "*D'où te viennent cette expertise sur les positions hétérodoxes et cette imbécillité sur l'orthodoxie ?*".

Cette authentique [stratégie argumentative](#), qui repose sur l'opacité des intentions, présuppose une double adresse : les intentions réelles apparaissent seulement au *lecteur attentif*, alors qu'elles restent dissimulées au *lecteur pressé*, qui apprécie la réfutation faible, parce qu'il la comprend et qu'il peut la répéter.

6. Réfuter (trop) fortement une position renforce cette position

En 2001, Élisabeth Tessier, femme très sympathique et astrologue de renom, a défendu "en Sorbonne" une thèse de doctorat en sociologie intitulée *Situation épistémologique de l'astrologie à travers l'ambivalence fascination-rejet dans les sociétés postmodernes*. Cette thèse a été reçue avec beaucoup d'indignation par un vaste public d'universitaires ; quatre prix Nobel, des professeurs au Collège de France sont intervenus pour lui refuser toute validité scientifique, et l'accuser de prendre le parti de l'irrationnel et des pseudosciences. D'un côté, le camp des *autorités* et des *grands professeurs*, de l'autre *une faible femme* : un *rapide argument indirect* conduit à conclure que cette thèse "les dérange", et le piège de la réfutation *trop forte* se referme : le prestige même des réfuteurs a renforcé

la thèse réfutée, du moins aux yeux de ceux qui argumentent par les indices externes, mais ils sont nombreux.

Cette argumentation indirecte mobilise le topos des [mesures proportionnées](#), en l'occurrence des "contre-mesures" proportionnées. Si quelqu'un se défend très vivement d'avoir mis les doigts dans le pot de confiture, la vivacité même de sa défense devient un motif supplémentaire de suspicion, V. [Maximisation](#).

[1] [fr.wikipedia.org/wiki/Galil%C3%A9_\(savant\)#Le_Dialogue_et_la_condamnation_de_1633](http://fr.wikipedia.org/wiki/Galil%C3%A9_(savant)#Le_Dialogue_et_la_condamnation_de_1633)

[2] *Somme*, Part. 2, Quest. 10, Art. 7.

[3] In *Les assassins de la mémoire*, Paris, La Découverte, 1987, p. 11-13.

[4] *Théorie du langage, théorie de l'apprentissage*, Massimo Piattelli-Palmarini (éd.), Paris, Le Seuil, 1979, p. 461.

[5] « Sahagún intenta, si vemos las cosas con ojos de inquisidores, conservar la tradición pagana incorporada en los "*Discursos de los viejos*" y, so pretexto de refutarlos, reproducirlos y difundirlos » Salvador Díaz Cíntora, 1993 / 1995. *Introducción a los Huehuetlatolli. Libro Sexto del Códice Florentino*. Universidad Autónoma de México. México.

PARALOGISME ► ÉVALUATION DU SYLLOGISME

PARONYMIE

Deux mots sont des *paronymes* si la différence de leurs signifiants (phonétique ou graphique) est minimale (porte sur une seule lettre ou sur un seul son) alors que leurs signifiés diffèrent totalement : *prise / crise*.

La paronymie [10] est une forme élargie d'*homonymie*. Comme l'antanaclase, la paronymie (*paronomase, annomination*) est une opération argumentative capable de brouiller, voire d'inverser l'orientation argumentative du discours de l'opposant.

1. Fallacie d'accent

On distingue, à côté des fallacies d'ambiguïté, une fallacie *d'accent*, [V. Fallacieux 2: Aristote](#). Dans une langue où l'accent de mot est linguistiquement pertinent (accentuation à l'oral, accent graphique à l'écrit), **la différence d'accentuation** provoque un changement de la signification du mot ; les deux termes sont, de ce fait, *paronymes*. Par exemple, en espagnol,

- *Hacia*: accent sur la seconde syllabe, 3e pers. sg du verbe *hacer*, "faire"
- *Hacia*: accent sur la première syllabe, "mouvement vers".

Comme la fallacie *d'homonymie* qui passe d'un sens à un autre le signifiant restant le même, la fallacie *d'accent* passe d'un sens à un autre avec un changement de signifiant *minimal*. Tout se passe comme si cette différence entre les signifiants était trop ténue pour discriminer les variations de signification. Du point de vue logique, V. [Évaluation du syllogisme](#), §2.

2. Paronymie et désorientation du discours

En dialogue, la **reprise** d'un terme utilisé dans le discours de l'adversaire en lui opposant un terme paronymique **brise l'orientation de ce discours**, V. [Inversion d'orientation](#) ; [Destruction](#) :

ce n'est pas une prise de conscience, c'est une crise de conscience.

Le discours politique promouvant les **premiers de cordée** est déstabilisé par le discours qui lui oppose les **premiers de corvée**. **La pertinence et l'humour de la reprise** sont ici tels que le slogan originel est discrédité. V. [Répétition](#)

Dans un discours monolocuteur, la *paronymie* est un phénomène de cooccurrence, dans un même acte de langage ou une même séquence discursive, de deux termes paronymiques afin d'en rapprocher la signification. La rhétorique utilise les étiquettes de *paronomase, annomination, astéisme* pour désigner ce type de phénomènes.

lenones (marchands d'esclaves) et *leones* (lions) (Quintilien, I. O., 9, 3, 66.)

On a affaire à un glissement paronymique lorsque le même discours passe plus ou moins subtilement du thème de la *crise* de conscience à celui de la *prise* de conscience, La discussion des fallacies liées au discours est une entreprise grammaticale et philologique. La critique vise à stabiliser les significations des termes du discours, à considérer “ce qui a été réellement dit”, pour travailler avec un texte exact.

3. Paronymie et interprétation : ne pas varier d’un iota

Comme dans le cas de [l’ambiguïté syntaxique](#), la question de la paronymie peut parfois sembler relever de la bévue ou du jeu de mots. Mais, lorsqu’il s’agit de textes sacrés, la différence peut engager la séparation d’une orthodoxie d’une hétérodoxie. Lors du Concile de Nicée (325), ce qui deviendra l’orthodoxie catholique soutenait qu’il y a *identité de substance* entre le Père et le Fils (*homoousios*). Les Ariens soutenaient qu’il y a *similitude de substance* entre le Père et le Fils (*homoiousios*) ; c’est le *i*, le *iota* marquant la différence qui fit des seconds des hérétiques.

[10] Le mot *paronymie* calque le terme grec [*paronomasia*] παρονομασία, de παρά [*pará*] “à côté [de]”, et ὄνομα [*ónoma*] “nom”, traduit en latin par *adnominatio* “annomination”. En grammaire et en rhétorique, le mot paronymie correspond à l’[antanaclase](#).

Argumentation PATHÉTIQUE

L'argumentation pathétique est dite telle quand le locuteur considère que la force de son désir va finir par provoquer la réalisation de ce qu'il souhaite, ou que celle de sa crainte va empêcher l'événement redouté de se produire.

1. Argument pathémique

Pathémique est construit sur la racine *pathos* ; un argument *pathémique* est un argument qui exploite un ou des moyens de pression (para)discursifs liés au pathos.

Les arguments pathémiques s'opposent aux arguments "logo-iques" (liés au *logos*), et aux arguments *éhotiques* (liés à l'*éthos*), V. [Émotions](#). Les arguments *pathémiques* ne sont pas tous des arguments *pathétiques*.

2. Argumentation pathétique

2.1 Une argumentation magique

L'argumentation suivante est fondée sur une conception courante de l'action :

Je désire **P**, donc je fais **P**, j'agis de façon à ce que **P** advienne.
Je crains **P**, donc j'évite **P**, j'agis de façon à ce que **P** ne se produise pas.

L'argumentation pathétique passe directement d'une représentation évaluée positivement à sa réalisation effective, et d'une représentation évaluée négativement à sa non-réalisation :

Je désire **P**, donc **P**
Je crains **P**, donc **non P**.

C'est une forme de *causalité magique* qui fonctionne dans les contes de fées : le vœu formulé se réalise d'un coup de baguette. Symétriquement, le fait de redouter tel événement annule cet événement :

C'est pas possible qu'il pleuve dimanche, notre pique-nique serait à l'eau !
Je désire qu'il fasse beau, donc il ne peut pas pleuvoir.

L'argument pathétique sous sa forme positive est l'argument de la toute-puissance, sous sa forme négative l'argument du désespoir.

Le sophisme de l'habile homme est un argument pathétique, V. [Fallacieux 4 : Les modernes](#).

L'argumentation pathétique peut se présenter comme une argumentation par l'*absurde*, ici par des conséquences jugées tragiques ou scandaleuses :

Si les valeurs sont irrationnelles, alors notre monde est absurde.
Si cette critique était valable, que deviendraient les études d'argumentation ?

L'argumentation par l'absurde fonctionne dans le domaine de l'action :

Telle action — que nous sommes libres d'entreprendre ou non — aurait telle conséquence. Si cette conséquence est positive, agissons ainsi. Si cette conséquence est négative, abstenons-nous !

Dans le cas de l'argumentation pathétique, il ne s'agit pas d'une telle action, mais d'un état de fait. Il n'est pas impossible que le monde soit absurde, et tout domaine d'étude peut avoir à se réformer sérieusement sous le coup d'une critique percutante et justifiée. Sous une lecture décontextualisée, les discours suivants sont des argumentations pathétiques :

Une telle pollution est inenvisageable, il y aurait des milliers de victimes.
La Syldavie ne peut pas suspendre ses paiements. C'est impossible. Parce que personne ne sait ce qui pourrait se passer. Et parce que nous ne saurions probablement pas comment gérer une telle situation.

Cependant, **ces argumentations sont recevables** si elles appuient le recours à une mesure extrême : “*Nous devons donc empêcher cela par tous les moyens*”. Il faut donc avant tout délimiter correctement les frontières de l'argumentation.

2.2 Une argumentation nulle

On peut également parler d'un *argument pathétique* pour désigner un argument quelconque que l'on estime désespérément nul : “*Je trouve cet argument pathétique*” (vs **Je trouve cet argument a pari*), V. [Mépris](#).

3. “Fallacie pathétique”

La *pathetic fallacy*, **fallacie anthropomorphique ou de personnification**, attribue des sentiments humains aux non-humains. L'expression a été forgée par Ruskin :

Ainsi, par exemple, dans *Alton Locke* :

They rowed her in across the rolling foam / The cruel, crawling foam” [1]
[“Ils la ramenèrent à la rame à travers l'écume tourbillonnante /
L'écume cruelle et rampante”].

L'écume n'est pas cruelle, et elle ne rampe pas. On lui attribue ces traits caractéristiques d'un être vivant lorsqu'on est dans un état d'esprit où la raison est dérangée [*unhinged*] par le chagrin. Tous les sentiments violents ont le même effet. Ils produisent en nous une distorsion [*falseness*] des impressions que nous recevons des choses extérieures que j'appellerai, de façon générale, “fallacie pathétique” [*pathetic fallacy*].

John Ruskin, *Of the pathetic fallacy* [1856]. [2]

Cruel se dit d'un humain qui « prend plaisir à provoquer volontairement la souffrance » (TLFi, *Cruel*). Le syntagme “écume cruelle” attribuée à l'écume le rôle d'agent expérimenteur d'une émotion.

[1] *They rowed her in across the rolling foam / The cruel crawling foam, / The cruel hungry foam, / To her grave beside the sea.* Ces vers se trouvent dans le roman de Charles Kingsley, *Alton Locke* (1850).

[2] *Modern Painters*, vol. III, part IV, Londres, Smith Elder, p. 160

LE PATHOS, MOYEN DE PERSUASION

Selon la suggestion des auteurs latins, on peut considérer le pathos et l'éthos comme deux formes d'affect, l'éthos correspondant à l'humeur et le pathos à l'émotion. Le pathos est systématiquement décrit comme un ensemble d'émotions que l'orateur sait manipuler, de façon quelque peu magique, au bénéfice de sa cause.

Le mot *pathos* est un calque du mot grec πάθος [pathos] signifiant « ce qu'on éprouve, par opposition à ce que l'on fait » (Bailly [1901], [*Pathos*]).

En latin, *pathos* est parfois traduit par *dolor*. Ce terme a pour sens premier “douleur”, mais Cicéron l'utilise pour désigner la classe des émotions qui constitue le pathos et l'éloquence pathémique (Gaffiot [1934], *Dolor*).

Dans la configuration rhétorique classique, le pathos est un type de preuve rhétorique, complémentaire des preuves tirées du logos et de l'éthos ; preuve signifie ici “moyen de persuasion”, voire de pression et d'emprise sur l'auditoire. La notion de *pathos* est un terme couvrant un ensemble d'émotions socio-langagières que l'orateur exploite pour orienter son auditoire vers les conclusions et l'action qu'il préconise.

1. Éthos et pathos, deux niveaux d'affect

La présentation trinitaire “éthos, logos, pathos” sépare chacune de ces composantes, en particulier éthos et pathos. Or Quintilien comprend pathos et éthos comme deux types de sentiments :

Le [pathos] et [l'éthos] participent parfois de la même nature, sauf qu'il y a entre eux une différence de degré, le premier en plus, le second en moins ; l'amour, par exemple, est un pathos, l'affection un ethos (*I. O.*, VI, 2, 12 ; p. 26).

8. Or les sentiments, comme nous le savons selon l'antique tradition, se répartissent en deux classes : l'une est appelée par les Grecs *pathos*, terme que nous traduisons exactement et correctement par *adfectus*, l'autre, *éthos*, terme pour lequel, du moins à mon avis, le latin n'a pas d'équivalent : il est rendu par *mores* et, de là vient que la section de la philosophie nommée [éthique] a été dite *moralis*.

9. [...] Des écrivains plus prudents ont préféré exprimer l'idée plutôt que de traduire le mot en latin. Par conséquent, ils ont rendu [pathos] par “émotions vives” et [éthos] par “émotions calmes et mesurées” : dans une catégorie, il s'agit d'un mouvement violent, dans l'autre doux ; enfin, les premières commandent, les dernières persuadent ; les unes prévalent pour provoquer un trouble, les autres pour incliner à la bienveillance. 10. Certains ajoutent que [l'éthos] est un état continu, le [pathos] un état momentané. (Quintilien, *I. O.*, VI, 2, 8-10 ; p. 25)

Le tableau suivant récapitule les principales dimensions selon lesquelles la rhétorique oppose éthos et pathos.

éthos

Source : *le caractère de l'orateur*

L'éthos incline le public à la *bienveillance* vis-à-vis de l'orateur ; il lui permet de **se concilier le public**

L'éloquence de l'éthos est *affable (conciliare)*

L'éthos **persuade**

— produit un affect *doux* calme et mesuré, de l'ordre de *l'humeur* (état)

— provoque l'*empathie* du public

— fixe la **tonalité** émotionnelle de l'échange

— se construit particulièrement dans l'*exorde*

L'éthos correspond au genre *comédie*

L'éthos convient aux causes relevant des **mœurs** (*morales*)

L'éthos apporte une satisfaction *morale*

pathos

Source : *l'occasion, la cause elle-même*

Le pathos émeut ; il “met en mouvement”, **arrache la décision** du public

L'éloquence du pathos est *violente (movere)*

Le pathos ordonne, **impose**

— produit des affects *véhéments*, de l'ordre de *l'émotion*

— provoque un **trouble** dans le public

— produit des **épisodes** émotionnels

— dans la conclusion (*péroration*)

Le pathos correspond au genre *tragédie*

Le pathos convient aux causes **pathétiques**

Le pathos apporte une satisfaction *esthétique*

L'éthos détermine la tonalité fondamentale du discours, qui sera modulée par des variations d'intensité qui caractérisent les épisodes émotionnels.

2. Pathos : un faisceau d'émotions

Aristote distingue dans la *Rhétorique* une douzaine d'émotions de base qui vont par paires (*Rhét.*, II, 1-11) :

colère	/	calme
amitié	/	inimitié, haine
crainte, peur	/	confiance, assurance
honte	/	impudence
obligeance	/	(moyens de détruire l'image de la personne obligeante)
pitié	/	indignation
envie	/	émulation

Cette énumération ne couvre pas l'ensemble des émotions politiques et judiciaires :

Aristote néglige comme non pertinent pour son propos un certain nombre d'émotions qu'un traitement plus général et autonome des émotions considérerait certainement comme très importantes. Ainsi, le *chagrin*, la *fierté* (de son nom, de ses possessions, de ses réalisations), *l'amour (érotique)*, la *joie*, le *vif désir* de revoir un être aimé ou absent ([*yearning*], grec *pothos*)... il en va de même pour le *regret*, dont on pourrait penser qu'il est particulièrement important pour un ancien orateur, surtout dans le contexte judiciaire. (Cooper 1996, p. 251)

On trouve la *joie*, le *regret de ce qui a plu* et *l'appétit* dans l'*Éthique à Nicomaque* qui propose une liste ouverte d'émotions de base, suivie d'une définition :

J'entends par états affectifs, l'appétit, la colère, la crainte, l'audace, l'envie, la joie, l'amitié, la haine, le regret de ce qui a plu, la jalousie, la pitié, bref

toutes les inclinations accompagnées de plaisir et de peine. (*Éth. Nic.* II, 5 ; Tricot, p. 101)

Les théoriciens latins proposent des listes ouvertes de même inspiration :

Les sentiments qu'il nous importe le plus de faire naître dans l'âme des juges, ou de nos auditeurs, quels qu'ils soient, sont *l'affection*, la *haine*, la *colère*, *l'envie*, la *pitié*, *l'espérance*, la *joie*, la *Crainte*, le *mécontentement*. (Cicéron, *De l'or.*, II, LI, 206 ; p. 91)

Quintilien abrège un peu la liste : « le pathos tourne presque tout entier autour de la *colère*, la *haine*, la *Crainte*, *l'envie*, la *pitié* » (*I. O.*, VI, 2, 20-21 ; p. 28-29). La liste de Cicéron comprend cinq émotions négatives (*haine*, *colère*, *envie*, *Crainte*, *mécontentement*), et trois émotions positives (*affection*, *espérance*, *joie*). On peut admettre que les émotions négatives représentent le couple émotion positive / négative ; il reste la *honte* et l'*obligance* aristotéliennes qui n'ont pas de correspondant direct chez Cicéron ; réciproquement, l'émotion positive *joie* de Cicéron n'a pas de correspondant évident dans la liste de la *Rhétorique*.

Ces listes d'émotions composant le pathos donnent une impression de familiarité qui paraîtra suspecte au philologue. La honte, la colère grecques et latines sont-elles encore les nôtres ? Au-delà de ces variations, il reste que le pathos est bien un ensemble d'émotions.

3. Le pathos manipulateur

3.1 Primat du pathos manipulateur

Les textes classiques abondent en déclarations opposant le pathos au logos (les émotions à la raison et au jugement) en termes de capacité décisionnelle. Alors qu'Aristote affirme le primat de l'éthos, Cicéron et Quintilien rapprochent éthos et pathos, pour affirmer la suprématie pratique du pathos. Une affirmation éclatante de cette supériorité se trouve chez Cicéron, dans la bouche de l'orateur Antoine :

J'étais pressé d'en venir à un objet plus essentiel : rien n'est en effet plus important pour l'orateur que de gagner la faveur de celui qui écoute, surtout **d'exciter en lui de telles émotions qu'au lieu de suivre le jugement et la raison, il cède à l'entraînement de la passion et au trouble de son âme.** Les hommes, dans leurs décisions, obéissent à la haine ou à l'amour, au désir ou à la colère, à l'espérance ou à la crainte, à l'erreur, bref, à l'ébranlement de leurs nerfs, bien plus souvent qu'à la vérité, à la jurisprudence, aux règles du droit, aux formes établies, au texte des lois. (*De l'or.*, ii, xlii, 178 ; p. 77-78)

Dans un passage spectaculaire, Quintilien oppose le caractère pédestre de l'argument à l'action "violente", vicieuse peut-être mais décisive, de l'émotion :

De fait, les arguments naissent, la plupart du temps, de la cause et la meilleure cause en fournit toujours un plus grand nombre, de sorte que si l'on gagne grâce à eux, on doit savoir que l'avocat a seulement fait ce qu'il devait. Mais **faire violence à l'esprit des juges et le détourner précisément de la contemplation de la vérité, tel est le propre rôle de l'orateur.** Cela, le client ne l'enseigne pas, cela n'est pas contenu dans les dossiers du procès. [...] Le juge pris par le sentiment cesse totalement de chercher la vérité.

De tels éloges sont à la source de la vision manipulatoire, toujours prévalente, de la rhétorique. La question de l'impact de l'émotion sur le jugement est celle des relations entre preuves logiques et moyens de pression éthotiques et pathémiques. Alors que les arguments logo-iques agissent plus ou moins **sur la représentation**, que la représentation agit plus ou moins sur la **volonté**, et que la volonté détermine plus ou moins l'**action**, le pathos est capable de transformer instantanément, **quasi de façon magique**, les représentations, d'emporter la **volonté** et de provoquer le passage à l'acte. C'est ce pouvoir qui en fait quelque chose de sacré, un peu surhumain, un peu démoniaque.

Cette architecture des "preuves" et de leur action est totalement dépendante d'une théorie classique du fonctionnement de l'esprit humain, qui oppose la raison à l'émotion, la vérité et la représentation à l'action et la volonté.

3.2 Magie du verbe

On se scandalisera légitimement du caractère cynique, immoral et manipulatoire ainsi ouvertement reconnu à l'entreprise de persuasion. Comme le fait remarquer Romilly, **on transfère volontiers à la parole rhétorique pathémique les vertus prêtées à la parole magique** : « Qu'est-ce à dire, sinon que, par des moyens qui semblent irrationnels, les mots lient l'auditeur et l'affectent malgré lui ? » (Romilly 1988, p. 102). Socrate considère en effet que l'art des faiseurs de discours « fait partie de l'art des enchantements » (Platon, *Euth.*, XVII, 289 c-290 c ; p. 130). La parole rhétorique serait capable d'altérer la perception même des choses.

Mais on peut néanmoins rester quelque peu sceptique, surtout si on prend en compte la structure discours / contre-discours, qui oppose un enchantement à un autre. On peut donc lire aussi ces proclamations comme des **slogans publicitaires** destinés à magnifier les pouvoirs du rhéteur et éventuellement à faire monter les tarifs auprès des élèves. Quoi qu'il en soit, il convient sans doute de garder le sens de **l'humour** :

Plutarque cite le mot d'un adversaire de Périclès à qui l'on demandait qui, de lui ou de Périclès, était le plus fort à la lutte ; sa réponse fut : « *Quand je l'ai terrassé à la lutte, il soutient qu'il n'est pas tombé, et il l'emporte en persuadant tous les assistants* » (*Périclès*, 8). (Id., p. 119)

On notera que Périclès vaincu adresse son discours persuasif **au public, et non pas à son vainqueur**, qui le maintient solidement au sol. La situation argumentative est bien tripartite.

3.3 Ne pas tordre la règle

En contraste avec de telles déclarations, Aristote affirme le primat du caractère (*éthos*) :

Le caractère constitue, pourrait-on presque dire, un moyen de persuasion tout à fait décisif. (*Rhét.*, i, 2, 1356a10 ; p. 126).

Il met en garde contre le recours, trop efficace, au pathos :

Il ne faut pas dévoyer le juré en l'amenant à éprouver de la colère, de l'envie ou de la pitié. Cela revient à tordre la règle dont on va se servir. (*Rhét.*, i, 1, 1354a20; trad. Chiron, p. 116).

Le juge est « la règle » ; le rejet du pathos est fondé non pas sur des considérations morales, mais sur un impératif cognitif : fausser la règle, c'est faire du tort non seulement aux autres, mais d'abord à soi-même. La tromperie annonce l'erreur.

PATHOS et FALLACIES AD PASSIONES

Selon la “Théorie standard des fallacies” exposée par Hamblin (1970), les arguments qui “substituent l’émotion au raisonnement” sont fallacieux, ce qui équivaut à un rejet global du pathos. Mais peut-on étudier l’argumentation ordinaire en excluant la subjectivité affective ?

La théorie *rhétorique* de l’argumentation considère les *émotions* comme un moyen de preuve ou de pression particulièrement efficace pour produire la persuasion, V. [Pathos 1](#). L’étiquette *ad passiones* relève de la **théorie standard des fallacies**, qui considère les affects comme les polluants majeurs du discours rationnel.

Pour être valide, le discours argumentatif doit se purger des passions, qui composent une famille de *fallacies*, les sophismes *ad passiones* (ang. *affective fallacies*). Ces sophismes doivent être identifiés et éliminés. Tout recours au pathos, composante essentielle de l’argumentation rhétorique, est, en conséquence, banni.

La théorie des *fallacies* est la réponse du berger logique à la bergère rhétorique, qui affirmait la priorité des émotions dans les discours sociopolitiques et judiciaires. C’est un point d’articulation et d’opposition essentiel de l’argumentation *rhétorique* à l’argumentation *logico-épistémique*.

1. Arguments *ad passiones*

Il y a *argumentum ad passiones*, appel aux émotions, aussi bien à des émotions négatives comme la *peur*, la *haine* qu’à des émotions positives comme l’*enthousiasme*, toutes les fois que l’analyste considère que “l’émotion se substitue au raisonnement”. Cette classe de sophismes passionnels est une création moderne, elle ne figure pas dans la liste aristotélicienne, [V. Fallacieux 3](#). La *Logick* de Watts (1725) la mentionne :

Pour conclure, j’ajoute que lorsqu’un argument est tiré d’un thème [*topic*] susceptible de rallier à l’orateur les inclinations et les passions des auditeurs plutôt que de convaincre leur jugement, c’est un *argumentum ad passiones*, un appel aux passions [*address to the passions*] ; et, si cela se passe en public, c’est un appel au peuple [*an appeal to the people*].
(Watts, *Logick*, 1725 ; cité in Hamblin 1970, p. 164).

Il s’ensuit que, dans une situation argumentative, l’émotion, qui est une fallacie, sera toujours l’émotion de l’autre : “*Moi, je raisonne ; vous, vous vous énervez*”. C’est une stratégie extrêmement fréquente, particulièrement dans la polémique sur des thèmes scientifiques et politiques (Doury 2000) ; l’**accusation d’émotion** sert à un participant à réfuter-récuser son adversaire. C’est un cas exemplaire d’argument *ad fallaciam*, [V. Fallacieux \(2\)](#) ; [Évaluation](#).

La forme d’étiquette “**argument ad + nom latin d’une émotion**” est largement utilisée à l’époque moderne pour désigner des “fallacies d’émotion”, et on retrouve encore des traces de cet usage. On le constate sur la liste d’arguments fallacieux en *ad* proposée par Hamblin, où la majorité des termes font clairement référence aux affects. Nous avons laissé le terme anglais traduisant le latin :

L’*argumentum ad hominem*, l’arg. *ad verecundiam*, l’arg. *ad misericordiam*, et les *argumenta ad ignorantiam, populum, baculum, passiones*,

superstitionem, imaginationem, invidiam (envie [envy]), *crumenam* (portemonnaie [purse]), *quietem* (tranquillité, conservatisme [repose, conservatism]), *metum* (peur [fear]), *fidem* (foi [faith]), *socordiam* (stupidité [weak-mindedness]), *superbiam* (fierté [pride]), *odium* (haine [hatred]), *amicitiam* (amitié [friendship]), *ludicrum* (théâtralisme [dramatics]), *captandum vulgus* (jouer pour la galerie [playing to the gallery]), *fulmen* (tonnerre [thunderbolt]), *vertiginem* (vertige [dizziness]) and *a carcere* (prison [from prison]). On a envie d'ajouter *ad nauseam* – Mais cela aussi a déjà été dit. (Hamblin, 1970, p. 41).

Cette liste ne contient pas uniquement des arguments émotionnels : par exemple, l'appel à l'ignorance (*ad ignorantiam*) est un argument de nature épistémique, non pas émotionnelle ; d'autres désignent des formes diverses d'appel à la subjectivité. Mais la plupart des formes mentionnées qui font intervenir des intérêts ou mettent en jeu la personne ont un contenu émotionnel évident, même si les manœuvres argumentatives désignées par ces différentes étiquettes sont parfois peu claires et les définitions proposées rares et peu substantielles.

On parle de “*argument ad + (nom d'émotion)*”. Mais, pour inspirer la confiance ou émouvoir, la meilleure stratégie n'est pas forcément de se borner à dire qu'on est une personne de confiance ou qu'on est ému. Il est bien préférable de structurer émotionnellement son dire et d'agir simultanément sur d'autres registres sémiotiques non verbaux. La notion *d'argument* évoque sinon une forme propositionnelle, du moins un segment de discours bien délimité ; étant donné que l'émotion a tendance à diffuser sur tout le discours, **il sera souvent plus clair de parler d'appel à telle ou telle émotion, plutôt que “d'argument + (nom d'émotion)”**, par exemple, ***d'appel à la pitié* plutôt que *d'argument de la pitié***.

Globalement, on trouve dans la littérature une douzaine de fallacies faisant appel aux émotions, principalement des fallacies en *ad* :

- La peur, désignée soit directement, *ad metum*, soit métonymiquement par l'instrument de la menace, *ad baculum, a carcere, ad fulmen, ad crumenam*
- La crainte, la crainte respectueuse, *ad reverentiam*
- L'affection, l'amour, l'amitié, *ad amicitiam*
- La joie, la gaieté, le rire, *ad captandum vulgus, ad ludicrum, ad ridiculum*
- La fierté, la vanité, l'orgueil, *ad superbiam*
- Le calme, la paresse, la tranquillité, *ad quietem*
- L'envie, *ad invidiam*
- Le “sentiment populaire”, *ad populum*
- L'indignation, la colère, la haine, *ad odium ; ad personam*
- La modestie, *ad verecundiam*
- La pitié, *ad misericordiam*.

On remarquera que cette liste mêle aux émotions de base des *vices* (*orgueil, envie, haine, paresse*) et des *vertus* (*pitié, modestie, amitié*), c'est-à-dire des états émotionnels évalués aussi bien négativement que positivement.

Comme l'autorise l'étiquette générique *ad passiones*, la liste de fallacies d'émotion doit être élargie à toutes les émotions, *confiance* (*l'absence de crainte*), *mépris, honte, chagrin, l'enthousiasme*...

Si on rapproche la liste d'émotions énumérées comme composantes du [pathos](#) et la liste d'émotions stigmatisées comme fallacies, on constate qu'elles se recoupent largement :

Les *preuves passionnelles* de la rhétorique sont devenues sophismes *ad passiones* de la théorie critique moderne de l'argumentation.

On peut ainsi opposer rhétorique et argumentation sur la base de leur relation aux affects. S'il existe un concept d'argument *défini* dans la rhétorique (*inventio*), il existe également un concept d'argument *défini contre* la rhétorique. La rhétorique est orientée vers la production du discours, tandis que l'argumentation est orientée vers sa réception critique. Confrontée à une action rhétorique par nature proactive, voire agressive, l'argumentation critique est défensive.

2. Quatre argumentations en appelant à l'émotion

Ad hominem, ad baculum, ad populum, ad ignorantiam

Toutes les émotions peuvent intervenir dans la parole argumentative ordinaire, mais toutes n'ont pas reçu la même attention. Les réflexions principales tournent autour des quatre fallacies en *ad* (Walton, 1992). Le rôle de l'affect n'étant pas le même dans ces différentes formes, le cas le plus clairement émotionnel étant celui de la pitié.

Les arguments sur la personne, *ad hominem* et *attaque personnelle*

La mise en contradiction *ad hominem* montre l'inconsistance d'une position et jette ainsi l'adversaire dans l'embarras.

Par une *attaque personnelle*, le locuteur structure l'échange argumentatif autour d'émotions de l'ordre du *mépris*, de la *colère*, ou même de la *haine*.

L'**argumentation dite par la force** (*ad baculum*) joue sur la *peur*, la *crainte*, éventuellement *respectueuse*. Les émotions négatives provoquées par les menaces s'opposent aux émotions positives comme *l'espoir* produit par la promesse de récompense.

L'**appel aux sentiments populaires** *ad populum* porte sur une gamme complexe de mouvements émotionnels positifs ou négatifs que, dans un mouvement de distanciation, on attribue au peuple / aux gens / à la populace : on *amuse* le public, on *l'enthousiasme*, lui *fait plaisir*, *honte*, on fait appel à sa *fierté*, à sa *vanité*, on l'incite à la *haine* etc. V. [Rire](#) ; [Ironie](#).

L'**appel à la pitié** (*ad misericordiam*) peut servir d'exemple fondamental de construction argumentative de l'émotion. Ce discours donne en effet à sa cible des bonnes raisons qui doivent précisément produire en lui un *mouvement de pitié*, un authentique épisode émotionnel, se terminant par une action en faveur de celui qui implore la pitié.

Inévitablement, l'enquête sur l'argumentation ordinaire rencontre toutes les manifestations affectives possibles et imaginables. Il ne nous semble ni possible ni souhaitable de limiter la réflexion sur l'émotion à des remarques au coup par coup, pour ne pas dire ad hoc, émotion après émotion. Il faut tenter d'articuler les questions de l'argumentation et de l'émotion dans le discours.

3. Rationalité alexithymique ?

La "Théorie standard" des fallacies considère que les émotions disloquent le discours et font obstacle à l'acquisition de la vérité et à l'action rationnelle qui en découle (voir supra). Mais la psychologie contemporaine des émotions voit les choses de façon plus complexe. Les psychologues ont défini *l'alexithymie* ou *anémotivité* (Cosnier 1994, p. 139) comme un trouble du discours. Le mot est composé de *a-lexis-thymos*, "manque de mots

pour l'émotion", et s'applique à un langage d'où est bannie toute expression des sentiments :

Alexithymie : terme proposé par Sifneos pour désigner des patients prédisposés à des atteintes psychosomatiques et caractérisés par : 1) l'incapacité à exprimer verbalement ses affects ; 2) la pauvreté de la vie imaginaire ; 3) la tendance à recourir à l'action ; 4) la tendance à s'attacher à l'aspect matériel et objectif des événements, des situations et des relations. (Cosnier 1994, p. 160)

Le discours sans émotion est réduit à l'expression de la pensée opératoire, qui est un « mode de fonctionnement mental organisé sur les aspects purement factuels de la vie quotidienne. Les discours **alexithymiques** sont « empreints d'objectivité et ignorent toute fantaisie, expression émotionnelle ou évaluation subjective » (*ibid.*, p. 141). Par d'autres voies, le refoulement du névrosé peut conduire au même résultat.

Dans une perspective neurobiologique, Damasio s'oppose à ceux qui pensent qu'il est possible de représenter le traitement « [des problèmes auxquels] chacun de nous est confronté presque tous les jours » par une théorie du « raisonnement pur », en laissant de côté les émotions. Cette théorie du pur calcul rationnel excluant l'émotion « ressemble plus à la façon dont les personnes atteintes de **lésions préfrontales** procèdent pour prendre une décision qu'à celle des individus normaux » (1994/2001, p. 236 ; p. 238).

Si l'argumentation veut réellement dire quelque chose sur le traitement langagier des problèmes quotidiens, elle ne peut prendre pour idéal un discours en tout point semblable à celui du névrosé ou du grand traumatisé frontal. Le traitement des émotions dans les discours et les interactions nécessite la mise en place de problématiques autrement complexes que celle d'une simple censure *a priori* : le langage ordinaire étant par nature subjectif, on ne voit pas comment on pourrait étudier l'argumentation dans le discours ordinaire – everyday discourse – en faisant l'impasse sur la subjectivité affective.

4. La Nouvelle rhétorique : l'émotion, supplément permettant de passer de l'argumentation à l'action ?

Le domaine de l'argumentation comme critique des fallacies se construit sur le rejet des preuves que la rhétorique considère comme les plus fortes, les preuves éthotiques et pathémiques. Cette argumentation sans émotion et sans sujet correspond à une théorie classique et populaire du fonctionnement de l'esprit humain, qui oppose la *raison* à l'*émotion*, l'*entendement* à la *volonté*, la *contemplation* et l'*action*, dont le passage suivant est une synthèse :

Jusqu'ici, nous avons traité des preuves de la vérité, qui contraignent l'entendement qui les connaît ; et pour cela, elles sont efficaces pour persuader les hommes habitués à suivre la raison ; mais elles sont incapables d'obliger la volonté à les suivre, puisque, comme Médée, selon Ovide, « *je voyais et j'approuvais le meilleur, mais je faisais le pire* ». Cela provient du mauvais usage des passions de l'âme, et c'est pour cela que nous devons en traiter, en tant qu'elles produisent la persuasion, et cela à la manière populaire [*popularmente*], et non pas avec toute cette subtilité possible si on en traitait philosophiquement.

Mayans y Siscar 1786, p. 144

La question de l'action est un souci pour les théories de l'argumentation. Elle trouve une solution simple en répercutant la dissociation "raison / passion" sur la paire "conviction / action". Au milieu du XXe siècle, les psychologues Fraisse & Piaget considéraient que l'émotion correspond à un **trouble de comportement** entraînant une « diminution du niveau de performance » (1968, p. 98) :

On se met en colère quand on substitue paroles et gestes violents aux efforts pour trouver une solution aux difficultés qui se présentent (résoudre un conflit, tourner un obstacle). Mais une réaction émotive comme la colère a une organisation et des traits communs que l'on retrouve de colère en colère. Elle est aussi une réponse adaptée à la situation (frapper sur un objet ou une personne qui vous résiste), mais **le niveau de cette réponse est inférieur à ce qu'il devrait être, compte tenu des normes d'une culture donnée.** (Ibid.)

L'émotion déclenche des comportements de mauvaise qualité, donc des raisonnements de mauvaise qualité. Dans l'interaction, l'émotion serait forcément manipulatrice : le candidat ou la candidate pleurent pour faire oublier leurs lacunes, reformatant ainsi magiquement la situation d'examen en une situation plus humaine.

On est ainsi conduit à un paradoxe. D'une part, conformément au sens étymologique du mot, *émouvoir*, c'est *ex-movere*, mettre "hors de soi", "en mouvement", l'émotion déterminerait la volonté et permettrait le passage à l'action, V. [Pathos 1](#) ; [Persuasion §3](#). Mais d'autre part, elle détériorerait l'action qu'elle provoque.

Perelman & Olbrechts-Tyteca partagent cette vision des émotions comme obstacles à la raison, incompatibles avec une argumentation solide. Pourtant, ils conservent la fonction motivationnelle de l'émotion afin de **lier le discours argumentatif à l'action**. La solution proposée par la *Nouvelle rhétorique* est de mettre hors champ les émotions en leur substituant les valeurs :

Notons que les passions, en tant qu'obstacles, ne doivent pas être confondues avec les passions qui servent d'appui à une argumentation positive, et qui seront d'habitude qualifiées à l'aide d'un terme **moins péjoratif**, tel que "*valeur*" par exemple. (Perelman [1958], Olbrechts-Tyteca, p. 630 ; nous soulignons)

Cette habile *dissociation*, permet de se débarrasser des émotions en tant que telles, qui restent péjorativement marquées comme des *obstacles* aux lumières de la raison, tout en conservant leur potentiel dynamique, transféré aux valeurs. Dès lors, par définition, *on argumente sans s'émouvoir* (id., p. 45), V. [Persuasion](#).

PÉCHÉS DE LANGUE et FALLACIES

Dans *Les Péchés de la langue* au Moyen Âge, Casagrande et Vecchio (1991) montrent le lien de la parole au *péché* ; la norme n'est plus fondée sur un impératif logique (*fallacies*) mais sur un impératif religieux de contrôle de sa langue. De la même manière, dans la tradition musulmane, les paralogismes deviennent “les règles du Diable”.

À l'époque contemporaine, la théorie des fallacies se réclame d'une exigence de vérité et de rationalité et affiche une défiance de principe vis-à-vis de la parole spontanée, vectrice d'erreur et de tromperie, V. [Fallacies](#) ; [Critique](#) ; [Évaluation](#) ; [Norme](#). D'autres cultures donnaient d'autres fondements à la critique de la parole ; dans un ouvrage riche d'enseignements où elles font l'histoire des *Péchés de la langue* au Moyen Âge, Casagrande et Vecchio (1991) montrent le lien de la parole au *péché*. Il ne s'agissait pas alors d'établir les normes d'un discours *rationnel*, mais d'un discours sans péché, *impeccable*, sinon “saint”. La faute s'est déplacée : l'acte de langage qui était déclaré *peccamineux* au nom de la religion est considéré comme *fallacieux*, *sophistique* ou *paralogique* au nom de la rationalité. Qu'il s'agisse de *péché* ou de *fallacie*, de faire son salut ou de se comporter rationnellement, il s'agit toujours de normer les comportements verbaux, d'inciter au *contrôle de sa langue*.

Rapprocher la théorie des fallacies de celle des péchés de la langue n'est pas commettre le péché de *derisio*, ni envers l'une ni envers l'autre. Ce rapprochement permet au contraire de montrer l'*enracinement anthropologique de l'idée de critique du discours*. Casagrande et Vecchio synthétisent les données des différents traités médiévaux en une liste de quatorze péchés, qui peuvent être interprétés en termes de comportements argumentatifs interactionnels fallacieux. Cette stigmatisation des péchés-fallacies a pour fonction de réguler l'interaction, dans un contexte religieux où la dissymétrie des places et la valorisation de l'autorité jouent un rôle central, V. [Politesse](#).

Les catégories et les noms des péchés proviennent de Casagrande et Vecchio ; nous proposons les rubriques et leurs titres.

(1) Péchés contre la vérité

Mensonge (*mendacium*) – Le mensonge, en tant que parole disant le faux à quelqu'un qui n'a pas les moyens d'accéder à la vérité, correspond à une violation du *principe de coopération* au plan interindividuel, considéré comme un péché dans le système de normes religieuses.

Parjure et faux témoignage – En rhétorique, le [serment](#) et le [témoignage](#), instruments majeurs de manifestation de la vérité, sont considérés comme des *preuves non techniques*. Leur correspondent les *péchés de parjure (*perjurium*)*, et de *faux témoignage (*falsum testimonium*)*. Ce sont des formes socialement aggravées de refus de coopération alors que l'institution l'exige solennellement.

(2) Péchés de dispute

La rivalité, le conflit (*contentio*), la supputation, la discussion (*disputatio*) sont les noms désignant l'activité même de “disputer”, d'argumenter, qui est ainsi considérée comme

pécheresse par son essence. C'est le péché sans doute le péché d'Abélard (1079-1142), le premier des intellectuels.

Le passage du peccamineux au fallacieux est explicite dans la *Logique* de Port-Royal où est condamné l'amour excessif de la dispute, « l'esprit de contradiction », comme sophisme d'amour-propre (n° 6 et 7), trait fondamental du caractère des « contredisan[t]s » (Arnauld et Nicole [1662], p. 270, V. [Fallacieux: Les Modernes](#)). L'exercice du débat est soumis à un impératif moral : la contradiction doit être l'expression d'un sentiment authentique, et non pas « maligne et envieuse. » (Ibid.)

Cette addiction à la dispute lorsqu'elle se manifeste dans le domaine judiciaire est considérée comme une pathologie, la *querulence*, « tendance pathologique à la revendication, [...] revêtant parfois une forme processive ».

On voit que si la mise en discussion des opinions et des autorités est fondamentalement légitime, V. [Règles §2](#), il est tout aussi légitime de refuser la discussion lorsque l'interlocuteur est motivé par la recherche paranoïaque du débat pour le débat.

On discerne ensuite deux familles de péchés de positionnement interactionnel, d'une part, les péchés "envers l'autre", le partenaire avec qui on dispute, et, d'autre part, les péchés commis "envers soi-même", en tant que locuteur. Dans les deux cas, il s'agit de bannir des traitements illégitimes des partenaires de l'interaction.

(3) Trois sortes de péchés envers le partenaire

Traitement négatif indu

Propos blessants (*contumelia*) ou médisance (*detractio*). Ces deux péchés correspondent globalement à la fallacie d'[attaque personnelle](#), *ad personam*. On peut également rattacher à cette fallacie la *derisio*, en tant que moquerie méprisante.

Traitement négatif sous couvert du positif

C'est le mécanisme de la réfutation par l'évidence à l'œuvre dans l'[ironie](#) (*ironia*). Ce traitement blessant de l'autre n'est mentionné que latéralement dans les théories contemporaines de l'ironie.

Traitement positif indu

Courtisanerie, flatterie (*adulatio*), et même de simple éloge (*laudatio*). Ces deux péchés mettent en jeu des mécanismes interactionnels que l'on retrouve dans la fallacie de [modestie](#) (*ad verecundiam*). Par l'*adulatio* et la *laudatio*, le locuteur s'humilie indûment devant son partenaire, l'élève et le pousse à l'orgueil. La logique, la religion, la politesse disent la même chose.

(4) Deux sortes de péchés envers soi-même

Traitement positif indu

Le péché de vantardise (*iactantia*) stigmatise un traitement survalorisé de l'image de soi projetée dans la discussion. Dans la théorie de la politesse, la *iactantia* pèche contre la modestie. Dans la théorie de l'argumentation, c'est une fallacie d'[éthos](#) surdimensionné.

Traitement négatif indu

Le péché de celui qui se tait (*taciturnitas*) se rattache à la famille des fallacies de [modestie](#) (*verecundia*), dans laquelle le "respect humain" inhibe la parole vraie.

Le défaut de parole se manifeste aussi bien lorsqu'il faudrait parler pour exprimer une vérité profane, pour proclamer la vérité religieuse, ou simplement pour assurer la circulation routinière de la parole qui soude la communauté.

Ce silence transgressant l'obligation de parole est différent des [silences](#) dont on tire argument.

(5) Un péché d'insoumission, le murmure

Celui qui se plaint toujours, qui grommelle contre l'autorité commet le péché de *murmure* (*murmur*). Parallèlement, celui qui refuse de se plier à la force du meilleur argument alors qu'il n'a pas grand-chose à lui opposer sauf son intime conviction ou son intime sentiment de la justice se rend coupable de fallacie, V. [Dissensus](#) ; [Règles](#). L'insoumission est considérée comme irrationnelle-illégale-peccamineuse.

(6) Le péché d'éloquence

L'éloquence, vue comme abondance de mots, amplification, redite, grossissement, est la mère de toutes les fallacies, V. [Verbiage](#).

La même évaluation doit s'appliquer à la parole oiseuse (*vaniloquium*), comme au bavardage (*multiloquium*).

(7) Blasphèmes et malédictions, péchés liés à la colère

Un dernier groupe de péchés sanctionne la violation de l'interdit sur les paroles obscènes (*turpiloquium*), le péché d'irrespect qui blesse la pudeur (*ad reverentiam*), la blasphémie (*blasphemia*) et la malédiction (*maledictum*), qui sont des péchés de colère. On peut rapprocher ce groupe des *fallacies ad passiones* faisant appel au désir ou à la colère.

En résumé, la théorie des péchés de la langue est une théorie critique du discours qui condamne le refus de coopération, le goût de la dispute pour elle-même, les positionnements interactionnels inadaptés, l'insoumission à l'autorité du vrai et à ses représentants, la perte du contrôle de soi et de ses paroles.

Chacun des comportements visés est également stigmatisé, *mutatis mutandis*, par les règles du dialogue poli et rationnel.

Les paralogismes comme « règles du diable » dans la tradition musulmane

La liste des fallacies-péchés ne mentionne pas les violations de règles logiques, comme l'affirmation du conséquent (confusion des conditions nécessaires et des conditions suffisantes), V. [Déduction](#). On pourrait penser que le domaine logique échappe par nature à la norme religieuse. On trouve cependant dans la tradition musulmane des réflexions du même ordre appliquées aux *paralogismes*, qu'Al-Ghazali considère comme des « règles du diable », c'est-à-dire des péchés (*Bal.* p. 171 ; *Dég.*). Un *exemplum* médiéval met aussi en enfer le logicien, assimilé au sophiste.

Arg. de la PENTE GLISSANTE

L'argument de la pente glissante [1] sert à réfuter une mesure proposée. Il consiste à montrer que cette mesure amorce de fait [un processus par étapes](#) qu'il sera impossible de stopper si on le laisse s'installer.

1. Réfutation par l'argument de la pente glissante

1.1 “Si on légalise la drogue, ça veut dire qu'il faut tout légaliser”

Dans l'extrait suivant, **AC** soutient qu'il faut **légaliser la drogue**. Son interlocuteur **FC** rejette cette proposition, qui, selon lui, serait un premier pas sur **une pente glissante**, amenant à légaliser toutes les drogues, y compris les plus dures.

Nouvel Observateur : — Anne Coppel (AC), dans le livre que vous publiez avec Christian Bachmann, “*Le Dragon domestique*”, vous prenez parti pour la légalisation de la drogue. Vous ne craignez pas de passer pour des suppôts de Satan ?

AC : — Plutôt que de légalisation, nous préférons parler de domestication, car cela suppose une stratégie progressive ; ce n'est pas une politique que l'on peut mettre en œuvre du jour au lendemain. Elle ne supprimera pas le problème de la drogue. Mais c'est une solution plus rationnelle, qui éliminera les mafias, réduira la délinquance, réduira aussi tous les fantasmes qui alimentent la drogue elle-même et font partie de son marketing.

FC : — [...] Troisièmement, si on légalise la drogue, cela veut dire qu'il faut tout légaliser, sans exclusive. Il y a dans la démarche du toxicomane quelque chose qui l'incite à prendre un produit justement parce qu'il est interdit. Vous légalisez le cannabis, bien. Puis la cocaïne, puis l'opium, puis l'héroïne ... Et pour le crack, qu'allez-vous faire ? Il vous faudra bien le légaliser aussi. Et ensuite l'ice, et puis de nouveaux produits, toutes les saloperies que l'homme est capable de créer. Il faudra les légaliser au fur et à mesure, sinon les marchés parallèles s'organiseront sur les produits qui resteront interdits.

Le Nouvel Observateur, 12-18 octobre 1989

1.2 Schéma

L'argument de la pente glissante procède selon les étapes suivantes.

Question argumentative — *Faut-il faire A ? Ici, “Faut-il légaliser le cannabis ?”*

Proposition — **L1** propose de légaliser le cannabis, pour telle et telle raison. **AC** appuie sa proposition de légaliser/ domestiquer la consommation de cannabis par une [argumentation pragmatique](#) sur les conséquences positives.

Opposition — L'opposant **FC** est réticent à accepter cette proposition ; pourtant, il pourrait peut-être le faire ; les raisons présentées par **AC** sont peut-être à prendre au sérieux. Mais il refuse de “rentrer dans le jeu” que propose **AC**, car il fait l'analyse suivante de la situation dans laquelle se pose la question.

(I) Opération de catégorisation.

La proposition porte sur un objet, un être, une substance qui entre dans la [catégorie](#) S. Cette catégorie regroupe, outre **A**, les substances **A1**, **A2**, ... Ici, **FC** classe le

À l'inverse, dans une démarche plus polémique, l'opposant peut imputer au proposant une manœuvre machiavélique, le soupçonner d'agir avec des **intentions cachées**, dans une démarche **manipulatrice** du type *amorçage* ou *pied dans la porte*.

Le proposant peut se défendre de cette accusation en invoquant la sixième règle de Hedge :

On ne doit pas imputer à une personne les conséquences de sa thèse, à moins qu'elle ne les revendique expressément. (1838, p. 159-162).

On retrouve la différence entre l'imbécillité paralogique "*il n'est même pas conscient des conséquences de ses actes*" et la crapulerie sophistique "*il nous cache ses intentions réelles*", V. **Sophisme**.

1.4 Mécanismes d'enchaînement

Les mécanismes d'entraînement mis en jeu au stade 4 peuvent être très différents.

— Organique, causal

La métaphore du petit doigt qui entraîne le bras qui entraîne tout le corps met l'accent sur la causalité physique qui meut le processus.

En ce sens, l'effet *petit doigt dans l'engrenage* est un effet domino qui s'emballe : non seulement la chute du premier domino entraîne mécaniquement celle du second, mais les dominos sont de plus en plus gros.

— Psychologique : le pied dans la porte.

Le contre-argument de la pente glissante est fondé sur le principe de précaution, visant à prévenir un risque d'extension de la décision adoptée. En termes stratégiques, la manœuvre vise à contrecarrer la stratégie d'**amorçage**, ou *pied dans la porte*, qui permet de grignoter les positions de l'adversaire.

1.5 Pente glissante et gaspillage

La structure générale de l'argument de la pente glissante est complémentaire de celle de l'argument du gaspillage.

— Pente glissante : *Ne commencez pas, vous ne pourrez plus vous arrêter !*

— Gaspillage : *Puisque vous avez commencé, vous devez continuer.*

2. Répliques à la réfutation par l'argument de la pente glissante

Pour se défendre, le proposant peut notamment remonter au stade (1) et soutenir que la catégorisation de A avec A1, A2, ... est inacceptable.

Pour cela, il *recatégorise* le haschich comme une *drogue douce*, avec le bon vin et le bon tabac, "*qui n'ont rien à voir avec l'héroïne et encore moins avec le crack*", V. **A pari**.

[1] Argument de la *direction* ; du *petit doigt dans l'engrenage*. Ang. *slippery slope argument*.

PERSUADER – CONVAINCRE

Les verbes *persuader* et *convaincre* sont utilisés comme des quasi-synonymes dans les traductions classiques. Le *Traité de l'argumentation* établit une distinction dans leurs usages, selon la qualité des auditoires : l'acceptation par l'auditoire universel valide une argumentation comme convaincante ; l'acceptation par certains auditoires particuliers établit seulement qu'elle est persuasive.

L'opposition de *persuader* à *convaincre* est une des thématiques majeures qui organisent le *Traité de l'argumentation* (1958) de Perelman & Olbrechts-Tyteca.

1. L'héritage des mots

En grec, le mot utilisé pour désigner la preuve rhétorique est *pistis* (πίστις). À la différence du mot français *preuve*, qui met l'accent sur la référence à une réalité, *pistis* appartient à une famille de termes exprimant les idées de « confiance en autrui, ce qui fait foi, preuve » (Bailly [1901], [*Pistis*]), mettant ainsi l'accent sur la relation interpersonnelle. La famille lexicale de termes grecs que l'on traduit par *persuader*, *persuasion* associe les sens de « persuader, séduire, tromper qn », ainsi que « obéir à qn » (*ibid.*, [*Peitho*]). À cette famille appartient également le nom propre *Peithô*, nom de la compagne d'Aphrodite, parfois Aphrodite elle-même, déesse de la beauté, de la séduction et de la persuasion. Vu au travers des dictionnaires, le terme *pistis* est, pour nous, synchrétique ; il couvre le champ de la preuve, de la séduction, de la soumission et de la persuasion. Il en résulte en somme que dire “la preuve rhétorique persuade” est un pléonisme.

En latin, le verbe *suadere* signifie « conseiller » ; l'adjectif correspondant, *suadus*, signifie « invitant, insinuant, persuasif » (Gaffiot [1934], *Suadeo*).

Persuadere est formé de *suadere* et du préfixe aspectuel *per-* indiquant l'aboutissement du procès. Il a le sens de « 1. Décider à faire quelque chose [...] 2. Persuader, convaincre » (*ibid.*, *Persuadeo*).

Convincere est composé de *con-* (*cum-*) + *vincere*, vaincre, “vaincre parfaitement” (*ibid.*, art. *Convinco*) ; le préfixe *cum-* a, dans ce mot, le sens d'un accompli, comme le *per-* de *persuadere*. Il a pour premier sens « confondre un adversaire » (*ibid.*). Le même sens se retrouve dans l'expression française “convaincre X de mensonge”, où *convaincre* est suivi d'un objet direct désignant un être humain X et d'un groupe nominal “de + substantif” désignant quelque chose de condamnable, que X se défendait d'avoir commis.

Persuadere et *convincere* marquent tous deux des accomplissements, mais de types différents : pour *persuadere* jusqu'à l'action ; pour *convincere* jusqu'à l'irréfutabilité. En anglais, la tradition voudrait que, conformément à leur étymologie, *to convince* soit réservé pour des situations dans lesquelles les croyances sont changées sans qu'il y ait passage à l'action, et que *to persuade* le soit pour des situations où une action est entreprise. Mais en pratique, les deux termes sont utilisés comme synonymes.

2. L'opposition conceptuelle *persuader* vs *convaincre*

Alors que les traducteurs des grands textes de la rhétorique classique emploient indifféremment *persuader* et *convaincre*, la théorie néo-classique de l'argumentation de Perelman & Olbrechts-Tyteca, oppose ces deux verbes sur la base de la qualité des auditoires qui les acceptent :

Nous proposons d'appeler *persuasive* une argumentation qui ne prétend valoir que pour un auditoire particulier et d'appeler *convaincante* celle qui est censée obtenir l'adhésion de tout être de raison. ([1958], p. 36).

C'est une définition stipulative, dont la visée est normative :

C'est donc la nature de l'auditoire auquel des arguments peuvent être soumis avec succès qui détermine dans une large mesure et l'aspect que prendront les argumentations et le caractère, la portée qu'on leur attribuera. Comment se représentera-t-on les auditoires auxquels est dévolu le rôle normatif permettant de décider du caractère convaincant d'une argumentation ? Nous trouvons trois espèces d'auditoires, considérés comme privilégiés à cet égard, tant dans la pratique courante que dans la pensée philosophique. Le premier, constitué par l'**humanité** tout entière, ou du moins par tous les hommes **adultes et normaux** et que nous appellerons l'auditoire universel ; le second, formé dans le dialogue par **le seul interlocuteur** auquel on s'adresse ; le troisième, enfin, constitué par **le sujet lui-même**, quand il délibère ou se représente les raisons de ses actes. (*Ibid.*, p. 39-40).

Le *Traité* ne parle pas de fallacies, mais *l'évaluation des arguments* est une question clé du livre. L'acceptabilité par l'auditoire universel est le critère absolu de validité d'une argumentation. L'instance évaluatrice n'est pas le logicien juge rationnel, mais les auditoires, chacun selon son degré de rationalité. La critique et l'évaluation des arguments en présence, l'exercice de la réfutation, ne sont pas seulement du ressort de l'orateur, mais incombent également à l'auditoire.

3. L'opposition lexicale *persuasion* vs *conviction*

Les verbes *persuader* et *convaincre* appartiennent à un champ synonymique incluant les verbes suivants, désignant des actions sur autrui pouvant se réaliser sous forme d'actes de parole :

catéchiser, conseiller, convertir, (exercer une) emprise, exciter, exhorter, inculquer, influencer, insinuer, inspirer, inviter, prêcher, suggérer, ... (DES, *Persuader* ; *Convaincre*).

Cette base lexicale est une riche source d'orientations et d'oppositions sémantiques dont l'exploitation devrait contribuer à la réflexion sur *la diversité des effets attendus du discours en général et du discours argumentatif en particulier.*

En français contemporain, les familles dérivationnelles de *persuader* et *convaincre* sont homologues :

V	PPrst/Adj (actif)	PP/Adj (passif)	Subst -ion
<i>persuader</i>	<i>persuasif</i>	<i>persuadé</i>	<i>persuasion</i>
<i>convaincre</i>	<i>convaincant</i>	<i>convaincu</i>	<i>conviction</i>

Mais il existe une opposition aspectuelle *persuasion* / *conviction* : “la conviction est le résultat du processus de persuasion” ; cette opposition se manifeste dans les paires :

<i>la persuasion</i>	<i>la conviction</i>
<i>le processus de persuasion</i>	<i>*le processus de conviction</i>
<i>l'auto-persuasion</i>	<i>*l'auto-conviction</i>

Les deux oppositions suivantes sont plus récentes, mais bien installées dans la pratique.

<i>*c'est ma persuasion</i> (en fr. actuel)	<i>c'est ma conviction</i>
<i>*une, la, les persuasion(s) de Pierre</i>	<i>une, la, les conviction(s) de Pierre</i>

Le *Traité* discute l'opposition conceptuelle sur des verbes, *persuader* vs *convaincre*, et non pas, comme on le fait généralement, sur des substantifs, *persuasion* et *conviction*. C'est parce que ces substantifs ne s'opposent pas comme croyance / savoir, mais sur une base aspectuelle d'un autre type. Il y a des contraintes strictement lexicales sur la construction du langage conceptuel.

Le script de l'acte rhétorique de *persuasion*, produisant de nouvelles *convictions* est le suivant.

— Un orateur développe devant un auditoire un discours (se voulant) persuasif, soutenant la position **P**, dans le cadre d'une question **Q**.

— Si cet orateur réussit dans son entreprise,

A est *convaincu* ou *persuadé* de **P**
A a de nouvelles *convictions* (**persuasions*).

PERSUASION

La rhétorique est associée à l'entreprise de persuasion par le langage, produisant une croyance et une disposition à l'action. Cette définition courante ne doit pas faire oublier, d'une part, qu'à l'époque moderne la rhétorique n'a pas le monopole de l'étude de la persuasion, et que, définie comme un art de bien dire, elle a su renoncer à la persuasion, – parfois dénoncée comme une forme de colonisation des esprits.

1. La persuasion, essence de la rhétorique

Depuis Isocrate et Aristote, la parole rhétorique argumentative est couramment définie par sa fonction, *persuader* :

Posons que la rhétorique est la capacité (dunamis) de discerner (*theôrein*) dans chaque cas ce qui est potentiellement persuasif. (*Rhét.*, i, 2, 1355b26 ; trad. Chiron, p.124).

Cette définition est reprise par Crassus, mis en scène par Cicéron :

Crassus : *Ainsi, j'ai appris que le premier devoir de l'orateur est de s'appliquer à persuader* (*De l'or.* I, XXXI, 138 ; p. 51),

Perelman & Olbrechts-Tyteca mettent au centre de leur définition,

l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment (*Traité*, p. 5)

avant d'élaborer la notion d'adhésion au moyen de l'opposition entre [persuader et convaincre](#), V. [Argumentation 1](#) ; [Assentiment](#).

Selon ces définitions de référence, la rhétorique s'intéresse fondamentalement au discours structuré par l'intention de persuader (illocutoire, s'exprimant ouvertement dans le discours), c'est-à-dire de communiquer, expliquer, légitimer et faire partager le point de vue qui s'y exprime et les mots qui le disent. La persuasion (perlocutoire) résulte de la réalisation de ces intentions.

Dans ses conditions de réalisation, la persuasion rhétorique ouverte s'oppose à la manipulation. Les thèses que défend l'argumentation sont *présentées*, et non *imposées*, à l'esprit des auditeurs, c'est-à-dire aux humains, en tant que dotés d'une capacité d'examen et d'un pouvoir de décision, et, il faut le préciser, vivant dans des conditions économiques et sociales qui leur permettent d'exercer pleinement ces capacités. Cette action sur les esprits est opposée à la manipulation des âmes et des corps – apparemment considérés comme les lieux de l'irrationnel : les âmes avec leurs capacités d'émotion et de sensibilité aux appels romantiques ou mystiques ; des corps qui peuvent marcher et vibrer à l'unisson sous l'influence d'une image ou d'un mantra musical.

La tradition rhétorique lie le discours de persuasion à la production d'une représentation [probable-vraisemblable-plausible](#), que les philosophes essentialistes, comme Platon, opposent parfois au discours [vrai](#). (vs. [vraisemblable](#)).

2. Une rhétorique sans persuasion : l'*ars bene dicendi*

Le chapitre 15 du livre II de l'*Institution oratoire* de Quintilien met en question les définitions de la rhétorique fondées sur la persuasion :

La définition la plus commune de la rhétorique, c'est qu'elle est "*le pouvoir de persuader*" (I. O., ii, 15, 3 ; p. 76),

dont il attribue la paternité à Isocrate. Toutes les définitions qui lient la rhétorique à la persuasion sont rejetées :

— Soit comme pouvoir de persuader :

Mais, au vrai, la persuasion n'est-elle pas apportée aussi par l'argent, le crédit, l'autorité et le rang du sujet parlant, ou même, enfin, sans l'aide de la voix, par le seul aspect, lorsque, par exemple, le rappel des mérites de quelqu'un, ou un visage qui inspire la pitié ou la beauté physique, dicte le verdict ? (*Ibid.*, 6 ; p. 76-77)

— Soit comme ouvrière de persuasion, y compris avec la restriction « pouvoir de persuader par la parole » :

Car d'autres que les orateurs persuadent par leur parole et conduisent où ils veulent, les filles galantes, les adulateurs, les corrupteurs. (*Ibid.*)

Finalement, Quintilien reprend à son compte la définition de la rhétorique attribuée aux Stoïciens et à Chrysippe :

La définition qui conviendra parfaitement à la substance de la rhétorique, c'est « "la science de bien dire" [*rhetorice esse bene dicendi scientiam*]. » (*Ibid.*; p.84)
Sa finalité est de « penser et de parler comme il se doit. (*Ibid.*)

Cette opposition entre rhétorique de la communication et de la persuasion et rhétorique introvertie du bien dire a été diversement nommée :

primaire / secondaire [primary / secondary rhetoric], Kennedy 1999)
extrinsèque / intrinsèque [extrinsischen / intrinsischen rhetoric], Kienpointner 2003).

On pourrait également opposer une rhétorique de l'interaction à une rhétorique de l'énonciation. La rhétorique de l'énonciation, introvertie, centrée sur le locuteur et son for intérieur, est orientée vers la justesse de la pensée et de l'expression. La rhétorique de l'interaction, extrovertie, est focalisée sur l'interlocuteur, elle est communicationnelle et parfois éloquente.

Cette distinction ne correspond pas à celle qu'on pratiquait, dans les années 1960, entre une rhétorique restreinte opposée à une rhétorique générale, et elle n'a rien à voir avec celle qui opposerait une rhétorique des arguments et une rhétorique des ornements, V. [Figure](#).

La rhétorique énonciative est une rhétorique dont les dimensions communicationnelle et interactionnelle, donc persuasives, sont affaiblies, mais qui n'en reste pas moins une rhétorique argumentative. La Bruyère a exprimé le sentiment profond de cette rhétorique qui a renoncé à l'éloquence et à la persuasion :

Il faut chercher seulement à penser et à parler juste, sans vouloir amener les autres à notre goût et à nos sentiments ; c'est une trop grande entreprise.
Jean de La Bruyère, *Des ouvrages de l'esprit* [1688]. [1]

3. De la persuasion à l'action

Dans un complément indispensable à la définition de base de l'argumentation, mais souvent négligé, car il n'est sans doute pas facilement articulable à la notion d'auditoire universel, le *Traité de l'argumentation* prolonge jusqu'à l'action la réflexion sur la persuasion ; l'argumentation produirait une « disposition à l'action » :

Le but de toute argumentation, avons-nous dit, est de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment : une argumentation efficace est celle qui réussit à accroître cette intensité d'adhésion de façon à déclencher chez les auditeurs l'action envisagée (action positive ou abstention), ou du moins à créer, chez eux, une disposition à l'action, qui se manifeste au moment opportun.
Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], p. 59)

Cette position réaffirmée un peu plus loin :

Seule l'argumentation, [...] permet de comprendre nos décisions. [...] Elle se propose de provoquer une action » (*ibid.*, p.62).

Le point final du processus argumentatif n'est donc pas la persuasion vue comme un simple état mental, une "adhésion de l'esprit" ; l'ultime critère de la persuasion complète est l'action accomplie dans le sens suggéré par le discours, au terme d'un processus où les valeurs ont pris le relai de l'émotion. On espère trouver dans cette combinaison une réponse au problème philosophique de l'action.

4. Persuasion, identification, auto-persuasion ?

4.1 Identification en rhétorique

Burke a souligné que la persuasion rhétorique suppose une identification :

Quand vous êtes avec les Athéniens, il est facile de louer les Athéniens, mais pas quand vous êtes avec les Lacédémoniens : tel est peut-être le cas de persuasion le plus simple. Vous persuadez quelqu'un seulement dans la mesure où vous parlez son langage, par la parole, le geste, la tonalité, la disposition, l'image, l'attitude, l'idée, en identifiant vos façons de faire avec les siennes [*identifying your ways with his*]. (1950, p. 55)

Selon la doxa rhétorique, l'orateur qui veut persuader un auditoire doit fonder son discours sur des accords préalables avec lui, V. [Conditions de discussion](#). Mais ces accords doivent rester implicites, toute négociation des accords ne pouvant se faire que par un dialogue argumentatif préalable au dialogue argumentatif principal, ce qui engage dans un paradoxe : pour parvenir à un accord, il faut déjà être d'accord. Sous peine de régression à l'infini, l'orateur doit se résoudre non pas à *se mettre d'accord avec*, mais à *s'accorder à son auditoire*. Pour cela, il s'informe sur cet auditoire dont il se fait une image ; c'est bien ce que prévoit la théorie des [éthè](#) des auditoires.

Le discours de l'orateur réfracte ce travail sur l'auditoire par trois moyens appelés "preuves", chacun d'eux étant calculé en fonction de l'auditoire et correspondant à une forme d'accord implicite ou explicite, passé avec lui, V. [Logos – Éthos – Pathos](#). D'une part, par des [preuves éthotiques](#), il se présente et se construit discursivement en fonction de son auditoire ; ensuite, par des preuves logiques, il choisit et schématise ses objets et ses jugements en fonction de, ou parmi ceux que l'auditoire peut admettre (il argumente [ex datis](#)) ; enfin, par des [preuves pathémiques](#), il se met en empathie avec son auditoire. En conséquence, pour obtenir l'identification de son auditoire à sa propre personne, l'orateur doit d'abord s'identifier à cet auditoire. Au terme de ce processus d'adaptation, on peut se demander, en fin de compte, qui a absorbé qui, qui a persuadé qui ? La rhétorique de la persuasion, dite extrovertie, est menacée par le solipsisme de l'identification ; elle n'exprime qu'une introversion de groupe. L'étrange concept de « communion » proposé par le *Traité* caractérise bien l'aboutissement de ce processus d'empathie fusionnelle.

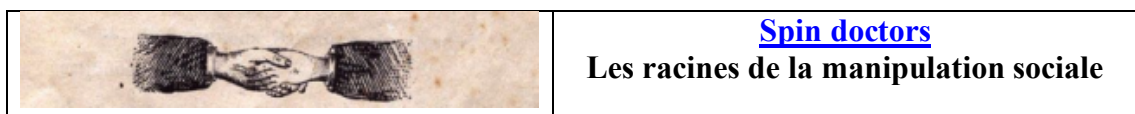
4.2 NB : Identification dans la théorie de l'Argumentation dans la Langue

La notion d'identification est fondamentale dans la théorie de l'argumentation dans la langue (Anscombe & Ducrot, 1983). Le producteur de l'énoncé met en scène une gamme d'énonciateurs, sources des points de vue évoqués dans l'énoncé, puis il s'identifie à tel énonciateur et non pas à tel autre, cette identification étant marquée dans la structure grammaticale, V. [Rôles](#). Mais ce concept linguistique d'identification est totalement étranger au concept psychologique d'identification discuté en liaison avec la question de la persuasion.

5. Qui étudie la persuasion ?

L'argumentation rhétorique ne peut pas être caractérisée par son objet qui serait le processus de persuasion, pour la simple raison que la persuasion est un objet revendiqué par bien d'autres disciplines : sciences et philosophie de la cognition, neuropsychologie, "programmation neurolinguistique", "Public Relations", etc.

L'ouvrage de Vance Packard, *La persuasion cachée* [*Hidden persuaders*], célèbre et évité dans les études d'argumentation, est paru en 1957, un an avant le *Traité de l'argumentation*. Il développe une critique mordante de l'approche de la décision comme dérivée de bonnes raisons exposées dans un discours persuasif : les gens énumèrent sans problème toutes les bonnes raisons qu'ils ont d'acheter tel type de produit, et, au bout du compte, ils en achètent un autre. Cette critique a été élaborée dès le début des années 1920 par Walter Lippman (1922), puis par Edward L. Bernays (1928), qui ont jeté les bases d'une recherche des motivations inconscientes des acheteurs et des électeurs, mais néanmoins déterminantes pour leurs choix, fondant ainsi le nouveau champ d'étude des "**Relations Publiques**" [*Public Relations, PR*].



Le neuromarketing poursuit cette entreprise de dissolution du concept de persuasion par la recherche des méthodes capables d'orienter l'acheteur et de déclencher le réflexe d'achat. L'analyse de la persuasion est également un des objets de la **psychologie sociale**. Cette discipline compte parmi ses objets fondamentaux l'étude théorique et expérimentale des influences sociales : la persuasion, les convictions, la suggestion, l'emprise, l'incitation..., la formation et les manifestations des attitudes, des représentations, et les transformations des manières d'agir des individus ou des groupes. Le mouvement du monde, les événements matériels, parmi lesquels les découvertes scientifiques, les innovations techniques et les flux langagiers qui les accompagnent ou les constituent, produisent et rectifient les représentations, les pensées, les paroles et les actions des individus et des groupes.

Les grandes études classiques de psychologie sociale publiées au siècle dernier sur la persuasion ne mentionnent guère la rhétorique, ni d'ailleurs l'argumentation ; par exemple, on ne trouve ni le mot rhétorique ni le mot argumentation dans un recueil de textes sur la psychologie de la persuasion, intitulé *La persuasion* (Yzerbit et Corneille 1994). La problématique de la persuasion peut être légitimement invoquée à propos du discours, mais l'étude du processus de persuasion, y compris sous ses facettes langagières, ne peut en aucun cas être menée dans le seul cadre des études rhétoriques (Chabrol & Radu 2008).

Dans le monde contemporain, l'accent est mis sur l'influence et sur les **influenceurs** plus que sur la persuasion, ce qui peut s'interpréter comme une prédominance de la suggestion et de l'imitation, sinon de la manipulation, sur les processus persuasifs argumentatifs *ouverts*.

6. La persuasion, une fonction du langage

De même que la rhétorique ne peut pas se définir par la persuasion, elle ne peut pas se définir comme l'étude des genres langagiers persuasifs, dans la mesure où **la fonction persuasive n'est pas liée à un genre, mais est coextensive à l'exercice du langage**. La fonction persuasive est un aspect de ce que les différents modèles des fonctions du langage classent comme fonction d'action sur le destinataire (*fonction d'appel*, Bühler [1933], ou *fonction conative*, (Jakobson [1963])).

Si la persuasion est définie comme un changement des représentations et, par conséquent, du comportement de l'interlocuteur, alors tout énoncé informatif comme "*il est 8 h*" est argumentatif. Si le destinataire doit prendre le train de 7 h 55 et savoure un dernier café, pensant qu'il est huit heures moins le quart, alors l'information change radicalement sa vision de son avenir immédiat.

La logique naturelle s'intéresse à la façon dont les locuteurs schématisent et transmettent les aspects pour eux pertinents de la réalité ; à ce titre, c'est également une étude généralisée de la persuasion.

Benveniste oppose l'histoire (le récit) au discours, et fait de l'intention d'influencer une caractéristique de tout discours :

Nous avons, par contraste, situé d'avance le plan du discours. Il faut entendre "discours" dans sa plus large extension : toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière. C'est d'abord la diversité des discours oraux de toute nature

et de tout niveau [...] Mais c'est aussi la masse des écrits qui reproduisent les discours oraux ou qui en empruntent le tour et les fins. (Benveniste [1959], p. 242 ; nous soulignons).

Nietzsche, dans ses leçons sur la rhétorique, généralise la force rhétorique pour en faire « l'essence du langage » :

La force [*Kraft*] qu'Aristote appelle rhétorique, qui est la force de démêler et de faire valoir, pour chaque chose, ce qui est efficace et fait de l'impression, cette force est en même temps l'essence du langage : celui-ci se rapporte aussi peu que la rhétorique au vrai, à l'essence des choses ; il ne veut pas instruire [*belehren*], mais transmettre à autrui [*auf Andere übertragen*] une émotion et une appréhension subjective. ([1971], p. 111

Ces tendances à la généralisation de la persuasion à tout discours sont compatibles avec toutes les définitions classiques de la rhétorique comme technique capable de développer la capacité langagière des individus (Lausberg [1960], §1-11).

7. Persuasion et alignement

Dans cette perspective, se dégage une définition strictement langagière de la persuasion : tenter de persuader, c'est cadrer, c'est-à-dire tenter d'inscrire la réaction langagière de l'interlocuteur dans une suite conforme au schéma ébauché dans l'intervention du locuteur. Cette suite idéale a pour caractéristique majeure de respecter les présupposés, et sans doute bon nombre de sous-entendus et d'apporter de nouveaux développements sur le thème donné. Il s'ensuit qu'être persuadé, c'est s'aligner, ratifier le discours qui vous est adressé, respecter le cadrage imposé et produire des interventions argumentativement coorientées à celles de l'heureux persuadeur. On externalise ainsi la notion de persuasion, en d'autres termes, on en fait l'économie.

8. Persuasion et « colonisation des esprits »

Le mot *persuasion* a une orientation positive. Toute la réflexion sur la persuasion rhétorique est guidée par le présupposé que l'œuvre de persuasion est intrinsèquement bonne, même si les hommes et les femmes ont une tendance fâcheuse à faire un mauvais usage des meilleures choses. Le persuadeur est mis dans la position haute, de l'"homme de bien", porteur de l'intérêt général, aristocrate de la parole, alors que l'auditoire est dans la position basse, inconsistante, de ceux qui ne savent pas trop, qui sont incapables de mener à terme un raisonnement soutenu (voir la définition dite rhétorique de l'enthymème) ni de décider par eux-mêmes, qui risquent de se laisser manipuler, et qu'il faut donc guider, V. Orateur – Auditoire.

Dans les domaines religieux et politique, la persuasion est le nom décent du prêche et de la propagande ; convertisseurs et propagandistes se veulent également "hommes de bien" désireux de persuader. À l'époque même du *Traité*, Domenach attribue à la propagande la fonction de « créer, transformer ou confirmer des opinions » ([1950], p. 8), la fonction même que la *Nouvelle rhétorique* attribue à l'argumentation, V. Manipulation.

Persuader, c'est convertir ou « coloniser les esprits », selon l'expression de Margaret Mead (Dascal 2009), pour les sauver de quelque mal et les orienter vers quelque bien dont ils ne sont ni persuadés ni convaincus. Pas plus que de juges et de tribunaux, les dictatures et les intégrismes n'ont jamais manqué de persuadeurs. V. Dissensus.

On peut répondre à ce discours contre la persuasion qu'il y a plusieurs différences essentielles entre argumentation et propagande.

— D'une part, l'argumentation est **une activité critique**, qui suppose un dialogue entre partenaires en principe égaux ; encore faut-il que leurs droits politiques et humains et leur sécurité soient assurés et qu'ils disposent du temps nécessaire à la réflexion et à la discussion.

— L'argumentation est par nature **ouverte**. L'intention persuasive s'avoue comme telle, alors que l'influence exercée par la propagande est infraconsciente, et se dissimule pour paraître refléter la nature des choses. La propagande est diffuse et lancinante. Elle met en œuvre tous les moyens, y compris l'argumentation. Bien au-delà du langage, elle a recours à la suggestion, la théâtralisation, la ritualisation, et s'articule bien avec l'action violente, V. [Probable §3](#).

8. Argumenter dans une structure d'échange

La théorie de la persuasion rhétorique est discutée dans le cadre d'une interaction orateur-auditoire *sans structure d'échange*, ce qui explique le rôle essentiellement passif attribué à l'auditoire.

8.1 L'argumentation dialectique : réduire la diversité des positions

La pragma-dialectique part non pas d'une opinion à transmettre, mais d'une différence d'opinion, qui accorde à chaque opinion une égale dignité de principe, le but final étant de réduire cette différence. Elle « prend pour objet la résolution des divergences d'opinions par le moyen du discours argumentatif » (van Eemeren & Grootendorst 1992, p. 18). Elle ouvre au maximum, dans sa règle 1 l'espace du débat et de la controverse :

Liberté – Les parties ne doivent pas faire obstacle à la libre expression des points de vue ou à leur mise en doute.
Eemeren, Grootendorst, Snoeck Henkemans 2002, p.182-183

Elle se propose de parvenir à un consensus rationnel, par **élimination du doute ou du point de vue mis en doute**. Cette résolution se fait par élimination de l'opinion qui n'a pas été défendue de façon concluante :

Clôture — si un point de vue n'a pas été défendu de façon concluante, celui qui l'a avancé doit le retirer. Si un point de vue a été défendu de façon concluante, l'autre partie doit retirer les doutes qu'il avait émis vis-à-vis de ce point de vue. (*Ibid.*)

Ces opérations doivent conduire à un consensus soit sur l'opinion, soit sur son retrait de l'interaction actuelle, sinon de l'esprit de l'autre, du moins de l'interaction actuelle. **La persuasion pragma-dialectique valide l'opinion qui a soutenu l'épreuve du feu de la critique.**

8.2 Approches interactionnelles : combiner les positions

Les approches interactionnelles de l'argumentation s'orientent vers une direction différente, celle de la **coconstruction des positions**, qui substitue l'effort de coopération à l'effort de persuasion, et renonce à l'idée que l'autre point de vue peut / doit être éliminé. **La thèse que l'on propose à l'assentiment de l'interlocuteur peut sortir profondément**

transformée de la rencontre. Mieux que par élimination des différences, le consensus peut être obtenu par fusion des points de vue primitifs ou par coconstruction d'une nouvelle argumentation produisant un nouveau point de vue. En somme, les interactants se comportent comme des dialecticiens évolutionnistes hégéliens procédant par synthèse des positions en présence, et non pas comme des dialecticiens aristotéliens, qui avancent par élimination du faux, V. [Dialectique](#).

[1] *Les Caractères ou les mœurs de ce siècle* [1688]. In *Œuvres complètes*. Texte établi et annoté par J. Benda, Paris, Gallimard, 1951.

PERTINENCE

Deux défauts de pertinence peuvent être reprochés à une argumentation :

- 1) l'argument n'est pas pertinent pour la conclusion (n'est pas un bon argument),
- 2) la conclusion soutenue par l'argument n'est pas pertinente pour la question (ne répond pas à la question).

1. “Ignorance de la réfutation” : Une fallacie de méthode dialectique

La fallacie dite “d’ignorance de la réfutation” (*ignoratio elenchi* [1]) est une fallacie indépendante du discours, V. [Fallacieux: Aristote](#). C’est une fallacie méthodologique, qui se produit,

parce qu’on n’a pas défini ce qu’est la preuve ou la réfutation et parce qu’on a laissé échapper quelque chose dans leur définition. (Aristote, *R. S.*, 167a20 ; p. 17)

Cette erreur méthodologique a été définie d’abord dans le cadre du jeu [dialectique](#), qui permet d’éliminer une proposition si elle conduit à une contradiction. Un participant, le *Répondant* (dit aussi le *Proposant*), affirme une proposition **P** et son partenaire, le *Questionneur* (*l’Opposant*), doit l’amener à se contredire, c’est-à-dire à assumer **non P**. Le Répondant est ainsi logiquement contraint de retirer la thèse qu’il avait posée en début de partie.

Le jeu est défini sur des propositions contradictoires **P** et **non P**, l’une seulement des deux propositions est vraie. L’opposant doit se conformer aux règles de la méthode logique afin de réfuter réellement (et non pas en apparence) l’affirmation primitive.

Le concept de mauvaise conception de la réfutation peut être étendu à l’argumentation en général : « *Il argumente et ne sait pas argumenter ; il pense qu’il a prouvé ou réfuté quelque chose, alors qu’il n’a pas avancé d’un pas, etc.* »

Ce genre de critique souligne les défauts de *pertinence interne* : l’argument n’étaye pas la conclusion, ou de *pertinence externe* : la position défendue est à côté de la [question](#) débattue.

2. Pertinence interne : l'argument est pertinent pour la conclusion

Dans le cadre d’une partie de dialectique, le Répondant affirme **P**. Au terme de l’échange, le Questionneur a construit une chaîne de propositions, toutes approuvées par le Répondant, au terme de laquelle il parvient à la proposition **non P**. Apparemment, il a donc réfuté son adversaire, le Répondant, et gagné la partie.

Pour le Répondant, la première manière de réfuter la réfutation construite par le Questionneur est ainsi de montrer que les propositions qu’il a admises ne s’enchaînent pas de façon valide pour soutenir cette conclusion **non P**. Autrement dit, le Répondant a démontré que la conclusion est certes pertinente pour le débat, mais que les arguments ne sont pas pertinents pour la conclusion.

Ceci correspond à la situation où un locuteur prétend avoir réfuté l’adversaire *ex datis*, ou *ad hominem*, c’est-à-dire en utilisant uniquement des croyances et des modes d’inférence supposément admis par l’adversaire. Cet adversaire peut résister à la réfutation **en brisant la chaîne d’inférence menant à la conclusion** qu’il est censé être obligé de concéder.

Dans le cas général, la démonstration du défaut de pertinence de l'argument pour la conclusion s'appuie sur tout le programme de critique du discours fallacieux.

3. Pertinence externe : la conclusion est pertinente pour la question

Toujours dans un échange dialectique, le Répondant ayant affirmé **P**, le Questionneur construit une chaîne de propositions dont il s'assure pas à pas qu'elles sont toutes admises par le Proposant. Au terme de cette construction, il parvient à la proposition **Q**, dont il affirme qu'elle est la proposition contradictoire de **P**, autrement dit que "**Q est équivalent à non-P**". Le proposant reconnaît ou non la validité de l'enchaînement déroulé par l'opposant, mais il affirme que la proposition **Q** n'est pas la contradictoire de **P**, et, qu'en conséquence, il n'a pas été réfuté. Les arguments sont peut-être pertinents pour la conclusion, mais la conclusion ne réfute pas la thèse en question.

D'une façon générale, l'intervention sans pertinence externe est dite à côté de la question, elle est hors sujet, et peut être soupçonnée de vouloir mettre l'adversaire sur une *fausse piste*. L'accusation de paralogisme se renforce alors d'un soupçon de sophisme.

Les critiques sur la pertinence interne et sur la pertinence externe sont cumulables ; elles invalident un discours en disant qu'il enchaîne mal les propositions, ou que ses conclusions n'ont rien à voir avec le problème, ou les deux.

4. Pertinence de la question pour le "vrai débat"

Le cadre dialectique est binaire : ce que l'autre a vraiment dit est exprimé dans une proposition simple et explicite, ainsi que ce qui compte pour sa réfutation, l'affirmation de la thèse contradictoire. Comme la question est "**P ou non-P ?**", dire que la conclusion du Questionneur ne réfute pas la proposition avancée, c'est dire également qu'elle n'est pas pertinente pour le débat.

Dans une discussion ordinaire, la situation peut être tout aussi claire. Un étudiant conteste (veut "réfuter") la note qui lui a été attribuée : "*si vous maintenez votre note, je ne serai pas dans les trois premiers de la classe ; il faut que vous m'ajoutiez trois points !*" L'argumentation par les conséquences est on ne peut plus valide. Mais, selon le régime scientifique classique, les conséquences de la note sont non pertinentes pour la détermination de la note. La conclusion de l'élève est à côté de la question officielle "*Quelle note le devoir mérite-t-il en lui-même ?*". La question de l'élève n'est pas celle du professeur, mais le professeur reste maître de la question.

Les choses peuvent être plus compliquées. Lorsque le proposant réfute la réfutation qui lui est opposée en disant "*ce avec quoi tu es en désaccord n'a rien à voir avec ce que je dis*", ce qu'il a réellement dit peut être difficile à cerner, et peut en permanence être reformulé et réinterprété, V. [Reprise](#) ; [Épouvantail](#).

D'autre part, même lorsque la proposition et la réfutation proposée sont fixées (actées par écrit, par exemple), le lien entre les deux n'a pas forcément la clarté de la contradiction binaire. Par exemple, **L2** réfute-t-elle **L1** ou montre-t-elle simplement que la situation est complexe ?

L1 : *Les spéculateurs achètent des matières premières à l'avance juste pour spéculer sur les futures variations de prix. Ces opérations sur les matières premières devraient être interdites par la loi.*

L2 : *Absolument pas. Pour se couvrir des fluctuations des cours, les entreprises doivent pouvoir acheter à l'avance les matières premières dont elles ont besoin.*

Enfin, dans le cadre d'une argumentation ordinaire, la question elle-même peut être controversable. Lorsqu'aucun des participants n'est le maître naturel ou conventionnel de la question, chaque participant clé est tenté de s'appropriier la question en la redéfinissant, ce qui lui permet de rejeter la réponse de l'opposant comme étant sans rapport avec "le vrai problème".

L1 : *Ce n'est pas la question !*

L2 : *C'est ma réponse aux problèmes qui se posent réellement. Vous posez mal la question, vous ne comprenez rien au problème.*

À la *réfutation* par (accusation de) défaut de pertinence de la conclusion pour le débat en cours, on peut donc répondre par la *contre-réfutation* de fallacie de *question mal posée*, ou mal orientée, non pertinente pour le "vrai débat".

Dans tous les débats sociopolitiques sérieux, la question peut être un enjeu négociable. Le tiers institutionnellement autorisé, par exemple le juge, a pour fonction de stabiliser et de maintenir la question. Il est seul habilité à trancher sur ce qui est pertinent ou non par rapport à la question .,

[1] Lat. *ignoratio elenchi*. Le mot grec *élenkhos* [έλεγχος] signifie : « 1. Argument pour réfuter [...] 2. Preuve en général » (Bailly [1901], έλεγχος). Le substantif latin *elenchus* est utilisé pour rendre les diverses significations grecques. Dans la littérature anglo-saxonne, *elenchus* est parfois pris au sens de "débat", par une nouvelle extension de sens. Le titre latin de l'ouvrage d'Aristote *Des réfutations sophistiques* est *De Sophisticis elenchi* (Hamblin 1970, p. 305).

PÉTITION DE PRINCIPE, PETITIO PRINCIPII ► CERCLE VICIEUX

POLÉMICITÉ ► DÉSACCORD ; PRÉSUPPOSITION

POLITESSE ARGUMENTATIVE

Dans une situation argumentative, les règles de la politesse linguistique s'appliquent pour tout ce qui ne concerne pas l'objet du débat. **Sur le fond**, le débat est régi par une **préférence pour le désaccord** (et non pas pour l'accord). Sur la forme, les règles de la politesse sont remplacées par les règles de la politesse argumentative : par définition de la situation argumentative, **chacun est amené à s'en prendre à la face et aux territoires de l'autre**.

La politesse linguistique a une fonction de régulation de la relation interpersonnelle :

Relèvent de la politesse, tous les aspects du discours :

- 1) qui sont régis par des règles,
- 2) qui interviennent au niveau de la relation interpersonnelle,
- 3) *et qui ont pour fonction de préserver le caractère harmonieux de cette relation.*

Au pire, neutralisation des conflits potentiels ; au mieux, faire en sorte que chacun des participants soit envers l'autre le mieux disposé possible. (Kerbrat-Orecchioni 1992, p. 159 ; p. 163 ; souligné dans le texte)

Dans le cas général, la conversation est régie par un principe de préférence pour l'**accord** et la **coopération**. La théorie interactionniste de la politesse décrit les conditions qui réduisent l'agressivité et favorisent cet accord. Brown & Levinson 1978 ; Kerbrat-Orecchioni, *ibid.*) définissent l'individu par ses *faces* et ses *territoires*. L'intervention polie respecte des *règles de politesse positive* et des *règles de politesse négative*, vis-à-vis de *soi* comme vis-à-vis de *l'autre*.

Ce système est transformé en situation argumentative : la préférence pour l'accord devient une « **préférence pour le désaccord** » (Bilmes 1991). Les différences sont maximisées, ce qui a des conséquences sur toutes les composantes du système de la politesse linguistique. L'argument de la **modestie** fournit une illustration typique de ces transformations.

1. Principes de politesse orientés vers l'allocutaire

La *politesse négative* enjoint d'éviter les actes menaçants envers les territoires ou la face de l'allocutaire, et la *politesse positive* recommande que soient *produits des actes positifs* à leur égard (Kerbrat-Orecchioni 1992, p. 184).

La situation argumentative inverse ces principes, pour des raisons qui tiennent à la nature même de cette situation. D'une part, les règles de la politesse positive ne sont pas appliquées ; d'autre part, celles de la politesse négative sont inversées. Par exemple, la règle de politesse générale « évitez d'empiéter sur les réserves [de l'interlocuteur] » (*ibid.*, p. 184) correspond au principe de non-agression, “ne violez pas le territoire de l'autre”. Mais, dans une situation argumentative, le territoire étant disputé, il y a forcément une forme d'agression et de conflit territorial, avec empiètements et contre-empiètements. Une règle de politesse recommande de « [s'abstenir] de faire [à l'interlocuteur] des remarques désobligeantes, des critiques trop acerbes, des réfutations trop radicales, des reproches trop violents » (*ibid.*), alors qu'en situation argumentative, la réfutation radicale est recherchée plutôt qu'évitée et la mise en cause négative de l'adversaire est une stratégie standard. S'il y a éloge de l'adversaire, c'est pour le retourner contre la position qu'il défend dans l'interaction en cours, V. [Contre-argumentation](#).

2. Principes de politesse orientés vers soi-même

Comme la précédente, cette rubrique réunit deux familles de principes, les uns négatifs, les autres positifs. En règle générale, il est demandé au locuteur de protéger ses faces et ses territoires :

[1] Sauvegardez dans la mesure du possible votre territoire ; résistez aux incursions par trop envahissantes ... Ne vous laissez pas traîner dans la boue, ne tolérez pas que votre image soit injustement dégradée, répondez aux critiques, aux attaques et aux insultes,

[2] Sauf circonstance exceptionnelle, le plaidoyer *pro domo* est proscrit dans notre société, qui juge sévèrement les manifestations trop insolentes de l'auto-satisfaction. (*Ibid.*, p. 182-183)

En situation argumentative, le locuteur applique vigoureusement les principes positifs, jouant en sa propre faveur. La protection et la promotion de son point de vue demandent que ses positions soient défendues, et les attaques réfutées. Les plaidoyers *pro domo* sont non seulement admis, mais prescrits. L'argumentateur n'hésite pas à faire l'éloge de sa personne aussi bien que de son territoire, ici son point de vue. Cette valorisation est de règle quand elle s'applique aux objets “en question”, qui constituent des enjeux de l'interaction, qu'il s'agisse de la personne ou de ses biens.

Selon les principes de modération dans la valorisation de soi, « si vous avez à faire votre propre éloge, qu'au moins ce soit sur le mode atténué de la litote » (*ibid.*, p. 184) ; et vous pouvez même léser légèrement votre propre territoire et pratiquer une légère autocritique (*ibid.*, p. 154). Ce principe demande qu'on accepte de transiger, de faire des concessions, toutes choses que l'argumentateur peut choisir de faire ou de ne pas faire sans qu'on puisse parler de politesse ou d'impolitesse.

Les règles de politesse concernant les faces et les territoires sont suspendues pour tout ce qui concerne les participants et les objets en relation avec la [question](#) débattue, mais elles restent applicables pour tout ce qui n'est pas objet de débat. Il est donc possible qu'un argumentateur grandisse sa face et ses territoires et abaisse ceux de son adversaire, dans une interaction où il se comportera, *par ailleurs*, de façon polie ou impolie. Les règles de la politesse argumentative sont celles du débat “honorabile” (Hedge, 1838), V. [Règles](#).

POLYPHONIE ► INTERACTION

POLYSYLLOGISME

Le polysyllogisme est un “sorite syllogistique”. C'est une suite de syllogismes telle que la conclusion de l'un sert de prémisse au suivant.

1. Polysyllogisme progressif

Un polysyllogisme progressif est une suite ouverte de syllogismes telle que la conclusion de l'un sert de prémisse majeure au suivant.

Les conclusions intermédiaires (= prémisses majeures) peuvent être supprimées.

Tout vertébré a le sang rouge, tout mammifère est vertébré, tout carnassier est mammifère, tout félin est carnassier, donc, tout carnassier a le sang rouge.

Ce polysyllogisme progressif s'analyse comme suit.

Tableau

1e col. : le polysyllogisme progressif

En italique, les conclusions (= prémisses majeures) du syllogisme suivant.

2e col. : les trois syllogismes composant le polysyllogisme progressif

tout vertébré a le sang rouge	Syl. 1 – Prém. Maj.
tout mammifère est vertébré	Syl. 1 – Prém. Min.
<i>tout mammifère a le sang rouge</i>	<i>Syl. 1 – Concl. = Syl. 2 – Prém. Maj.</i>
tout carnassier est mammifère	Syl. 2 – Prém. Min.
<i>tout carnassier a le sang rouge</i>	<i>Syl. 2 – Concl. = Syl. 3 – Prém. majeure</i>
tout félin est carnassier	Syl. 3 – Prém. mineure
Tout carnassier a le sang rouge	Syl. 3 – Concl.

Diagramme



Les contours représentent des ensembles dont le nom figure dans le contour, du plus englobant au moins englobant.

“L'ensemble des vertébrés contient l'ensemble des mammifères, qui contient l'ensemble des carnassiers, qui contient l'ensemble des félins”. La flèche du raisonnement va du large à l'étroit : “Vertébré => Mammifère => Carnassier => Félin”

Il faut partir du prédicat qui a dans son extension un moyen terme très étendu et « descendre » grâce à des moyens termes dont l'extension est de plus en plus restreinte jusqu'au sujet dont le lien avec le prédicat se trouve ainsi établi. (Id., p. 255-256)

2. Polysyllogisme régressif

Un polysyllogisme régressif est une suite de syllogismes telle que la conclusion de l'un sert de prémisse mineure au suivant. Les conclusions = prémisses majeures peuvent être supprimées.

Chenique (1975, p. 256) donne comme exemple de polysyllogisme régressif le texte suivant (l'expression “*rebuts de la société*” est choquante, voire risible dans le contexte de l'affirmation précédente). Le prédicat “— sera sauvé”, est ambigu, d'une part, entre un sens religieux (« Les premiers seront les derniers, et les derniers seront les premiers » (Évangile de Marc 10:31), et, d'autre part, un sens matériel, “— sera secouru”. Nous nous contenterons de reproduire le raisonnement contenu dans ce “polysyllogisme régressif” tel qu'il est reconstruit par Chenique.

L'indigent est malheureux
Tous les malheureux sont des rebuts de la société
donc l'indigent est un rebut de la société
Les rebuts de la société doivent être secourus
donc l'indigent doit être secouru
ce qui est secouru sera sauvé
donc l'indigent sera sauvé

Tableau

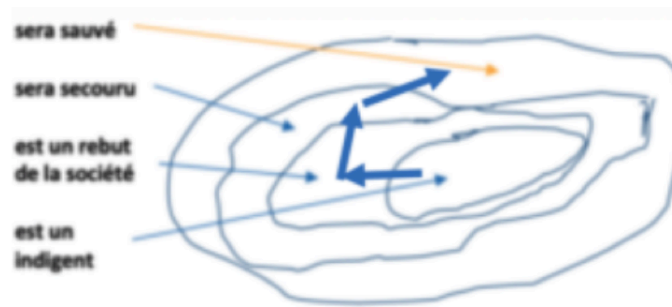
1e col. : le polysyllogisme régressif

En italique, les conclusions = prémisses mineures du syllogisme suivant. Elles peuvent être omises.

2e col. : les trois syllogismes composant le polysyllogisme régressif

L'indigent est malheureux	Prém. Min. de Syl. 1
tous les malheureux sont des rebuts de la société	Prém Maj. de Syl. 1
DONC <i>L'indigent est un rebut de la société</i>	<i>Concl. de Syl.1 = Prém min. de Syl. 2</i>
les rebuts de la société doivent être secourus	Prém Maj. de Syl. 2
DONC <i>L'indigent doit être secouru</i>	<i>Concl. de Syl.1 = Prém min. de Syl. 2</i>
Ce qui est secouru sera sauvé	Prém Maj. de Sy. 3
DONC <i>L'indigent sera sauvé</i>	Concl. de Syl. 3

Diagramme



L'ensemble des « indigents » est inclus dans l'ensemble des « rebuts de la société » : l'ensemble des « rebuts de la société » est inclus dans l'ensemble des « gens qui doivent être secourus » ; l'ensemble des « gens qui doivent être secourus » est inclus dans l'ensemble des gens qui « seront sauvés » ; donc les « indigents » « seront sauvés »

On « remonte » du sujet jusqu'au prédicat par des moyens termes de plus en plus étendus. (id. p. 257)

Argument PRAGMATIQUE

Dans l'expression "argument pragmatique", l'adjectif *pragmatique* est pris au sens de "qui met au premier plan l'action, la pratique ; qui se place dans une perspective utilitaire, et non pas théorique ou idéologique". Le mot n'a rien à voir avec *la pragmatique* comme discipline linguistique.

1. Le schème argumentatif

L'argument pragmatique correspond au topos n° 13 de la *Rhétorique* d'Aristote :

Puisque, la plupart du temps, il se trouve que de la même chose s'ensuivent un bien ou un mal, on se servira du conséquent pour persuader ou dissuader, accuser ou défendre, louer ou blâmer. (*Rhét.*, II, 23, 1399a10 ; Chiron, p. 390-391)

On peut toujours recommander une mesure, politique ou autre, en soulignant ses effets positifs ou la critiquer en montrant ses effets négatifs (effets réels ou supposés tels dans les deux cas).

L'argument pragmatique est construit par la suite d'opérations suivantes.

- Une question : *Dois-je agir ainsi ? Dois-je appuyer telle ou telle proposition ? (I)*
- Des positions argumentatives : *Oui/non (II)*
- *Une argumentation de la cause à l'effet* : À partir d'un comportement ou d'une mesure donnée, en s'appuyant sur une loi (prétendue) causale, on prédit qu'elle aura / n'aura pas un certain effet. **(III)**
- *Une évaluation*, positive ou négative, est portée sur cet effet. **(IV)**
- Enfin, en prenant pour argument cette conséquence, *une remontée vers la source*, la proposition originelle, *pour la recommander* si le jugement de valeur porté sur elle est positif, *pour la rejeter* si ce jugement est négatif. **(V)**

Cette dernière opération caractérisant ce type d'arguments, l'argumentation pragmatique est parfois dite *argumentation par les conséquences* (de la conséquence à la cause), qui détermine une cause à partir d'une de ses conséquences constatées. Mais dans le cas de l'argument pragmatique, le problème n'est pas la détermination de la cause qui est précisément la mesure proposée. Il s'agit d'évaluer métonymiquement cette mesure-cause en lui attribuant tous les mérites manifestes supposés en découler.

D'autre part, le lien causal présumé par l'argumentation pragmatique dans le domaine politique, est bien différent du lien exploité dans l'argumentation pragmatique scientifique.

Dans ce dernier domaine, l'argumentation par la cause part d'un fait attesté, "vous fumez", s'appuie sur un corps d'investigations scientifiques permettant d'affirmer que "fumer accroît les risques de cancer" ; on se trouve exactement dans le cas de la déduction scientifique telle que la caractérise Toulmin (1958, p. 184). Appliquée à un fumeur, cette loi

permet de déduire la conséquence “vous accroissez vos risques de cancer” ; comme personne n’aime avoir le cancer, le jugement négatif rétroagit sur la cause “j’arrête de fumer”.

En revanche, dans le domaine socio-politique, la déduction causale nécessaire au stade (iii) de l’argumentation pragmatique, peut se réduire à une suite d’éléments corrélés de façon vaguement plausible, c’est-à-dire à un *roman causal*, et le plus couramment à une simple affirmation “ceci aura pour conséquence cela”, V. [Métonymie](#).

2. Réfutation de l’argument pragmatique

2.1 Morale et religion :

L’action désintéressée contre l’argument pragmatique

Dans le domaine religieux, la conséquence positive a ceci de particulier qu’elle sera obtenue dans un autre monde :

Si tu respectes les dix Commandements, tu iras au Paradis.
Si tu violes les interdits, tu iras en Enfer, au mieux au Purgatoire.

Le pari de Pascal est un calcul sur les conséquences positives (ce qu’on gagne) et négatives (ce qu’on perd) en devenant croyant.

Si vous gagnez, vous gagnez tout ; si vous perdez, vous ne perdez rien. Gagez donc, qu’il est sans hésiter. Blaise Pascal, [L’argument du pari], *Pensées [1]*

Ce côté intéressé rend l’usage de l’argument pragmatique un peu délicat dans le domaine religieux. Les mystiques préfèrent mettre l’accent sur l’attraction exercée par l’amour divin.

De même, l’usage de l’argument pragmatique peut sembler déplacé dans le domaine de l’action morale : “Donnez un peu d’argent aux pauvres, comme cela ils ne viendront pas brûler votre beau château.”

2.2 L’effet positif attendu sera contrebalancé par d’autres effets négatifs

L’argument pragmatique en faveur de telle ou telle décision peut se réfuter par un autre argument pragmatique, construit cette fois sur la base des conséquences négatives qu’on lui attribue.

Nouvel Observateur — Anne Coppel, dans le livre que vous publiez avec Christian Bachmann, “Le Dragon domestique”, vous prenez parti pour la légalisation de la drogue. Vous ne craignez pas de passer pour des suppôts de Satan ?

Anne Coppel (AC) – Plutôt que de légalisation, nous préférons parler de domestication, car cela suppose une stratégie progressive [...]. Elle ne supprimera pas le problème de la drogue. Mais c’est une solution plus rationnelle, qui éliminera les mafias, réduira la délinquance, réduira aussi tous les fantasmes qui alimentent la drogue elle-même et font partie de son marketing.

Jean-Paul Jean (J-PJ) – Je crois que la légalisation produirait un effet d’appel dont on ne peut absolument pas maîtriser les conséquences. Plus un produit est présent sur le marché, plus il y a de consommateurs potentiels qui y ont accès. On aboutirait donc à ce que beaucoup plus de gens se droguent.

Le Nouvel Observateur, 12-18 octobre 1989, V. [Pente glissante](#).

AC argumente par les *effets positifs* qu’aura, selon elle, la légalisation de la drogue. **J-PJ** la réfute par les *effets négatifs* qu’elle entraînera ; on remarque que et **J-PJ** au conditionnel. Les effets négatifs non désirés sont considérés comme des *effets pervers*. Ces effets sont dits *pervers* parce que la personne qui propose la mesure ne les recherche pas, ne les souhaite pas, et son adversaire lui en fait crédit. Dans le passage ci-dessus, **J-PJ** n’accuse pas **AC** de proposer cette mesure *pour que* « beaucoup plus de gens se droguent ».

Parfois, on se trouve à la marge :

- L1 : *Cette politique rendrait les laboratoires ingérables et conduirait à leur explosion !*
- L2 : *C’est précisément le but recherché.*

Ce cas relève de la règle no 6 de Hedge : « On ne doit pas imputer à une personne les conséquences de sa thèse » — cas de **J-PJ** —, « à moins qu’elle ne les revendique expressément » — cas du locuteur **L2**. Dire à quelqu’un que sa politique qu’il propose mènera le pays à la ruine et au chaos est une argumentation par les conséquences négatives. Dire qu’il propose cette politique pour mener le pays à la ruine et au chaos, c’est l’accuser de complot, V. [Règles](#) ; [Évaluation](#).
L’accusation de poursuivre un agenda caché renvoie également au topos du dévoilement des vraies intentions, V. [Mobiles](#).

2.3 L’effet réellement produit sera contraire à l’effet attendu

Dans l’exemple précédent, les conséquences positives espérées sont “*éliminer les mafias, etc.*” (**AC**), et les conséquences négatives objectées sont “*on aboutirait à ce que beaucoup plus de gens se droguent*” (**J-PJ**). Ces deux types de conséquences sont sans lien entre elles ; tout se passe comme si **J-PJ** reconnaissait qu’en effet, la mesure proposée, la légalisation de la drogue permettrait entre autres d’éliminer les mafias. **J-PJ** aurait pu adopter une stratégie plus frontale en disant “*vous n’éliminerez pas les mafias, bien au contraire, vous les renforcerez*”, c’est-à-dire en montrant que l’effet produit sur les mafias ne sera pas positif, mais *négatif, contraire à l’effet attendu*.

- L1 : *Pour combattre la crise, il faut investir !*
- L2 : *Pour investir, vous devrez emprunter, et, en empruntant, vous renforcerez la crise.*

C’est une stratégie de maximisation par le renversement opéré par les contraires, V. [Enthymème](#) ; [Causalité \(2\)](#).

2.4 Dilemme des conséquences opposées

Le topos 14 de la *Rhétorique* envisage le cas suivant (nous avons numéroté les paragraphes) :

- [L1] Une prêtresse interdisait à son fils de parler devant l’Assemblée en lui disant : “*Si tu parles selon la justice, les hommes te haïront, si tu parles contre elle, ce seront les dieux.*”

[L2] Par conséquent, **il faut haranguer l'Assemblée**, car si tu parles selon la justice, les dieux t'aimeront, et si tu parles contre elle, ce seront les hommes. (*Rhét.* 1399a20 ; p. 391)

Chiron suppose, en note, que ce passage est **un dialogue**, où le second locuteur **L2** montre que, pris à la lettre, le même argument conduit aussi bien à une conclusion contraire à celle qui est avancée par **L1** (notre notation).

Il est courant que la même action ait des conséquences opposées sur deux groupes ou deux personnes, ce qui crée un *dilemme* :

Si vous faites ceci, vous plairez à Pierre et vous irriterez Paul
Si vous ne le faites pas, vous plairez à Paul et vous plairez à Pierre.

On résout le dilemme par un calcul de préférences : préfère-t-on plaire aux dieux ou aux hommes ? à Pierre ou à Paul ? Et on se résigne aux dommages collatéraux.

2.5 Rejet de l'argument pragmatique

En tant que déterminant d'une action, l'argument pragmatique est un universel anthropologique, consubstantiel à l'activité humaine : on sème pour récolter, et on récolte pour manger. Mais le cycle du positif évolue toujours vers le négatif.

— L'effet prétendument positif peut s'avérer néfaste

Les exemples suivants sont pris dans la Dispute sur le sel et le fer, ouvrage censé reproduire une dispute tenue en 81 avant notre ère, dans la Chine des Han postérieurs. Le Grand Secrétaire, Sang Hong Yang, affronte un groupe de soixante Lettrés sur des questions de politique économique et sociale ; l'argument pragmatique est l'arme favorite du Grand Secrétaire.

La discussion porte sur la politique d'expansion territoriale menée par le Prince de Shang. L'accroissement du territoire présenté comme quelque chose de positif par le Grand secrétaire est rejeté par les Lettrés :

— *Le grand secrétaire*

[Grâce aux réformes entreprises par le prince de Shang, l'État] put à peu de frais agrandir le territoire de Qin jusqu'à englober tout l'ouest du fleuve Jaune.

— *Les Lettrés*

Le malheur grandit en proportion de l'extension territoriale.

Huán Kuān, *Dispute sur le sel et le fer*. 1er S. av. J-C. [2]

Cette maxime des Lettrés peut être considérée comme un argument par les conséquences négatives de l'argument par les conséquences positives avancées par le Grand Secrétaire.

— L'argumentation pragmatique est viciée dans son concept même

De façon bien plus fondamentale, la théorie du Yin et du Yang, dont les développements positifs ou négatifs sont corrélés dans leurs cycles d'expansion/restriction.

L'argumentation pragmatique dans son principe suppose que l'action préconisée est sinon entièrement, du moins **plutôt positive**, qu'elle amènera une amélioration dans le monde, même si elle peut avoir quelques petits *effets négatifs collatéraux*. Le Grand Secrétaire,

emporté par son lyrisme, suppose même qu'il est possible d'apporter du bien dans le monde sans apporter quelque mal :

[*Le Grand Secrétaire*] Par les profits tirés des monopoles du sel et du fer et du sel, nous sommes en mesure de satisfaire aux besoins de l'empire en période de crise et de faire face à l'entretien des armées en prévision des périodes de pénurie. Bénéfiques au pays, ils ne lèsent pas les masses. (*Id.*)

Le Grand Secrétaire est un esprit moderne, auquel la philosophie des lettrés est radicalement opposée. Cette philosophie dit qu'il est impossible d'apporter du bien, du profit, pour les uns sans apporter du mal, de la misère, en égale quantité pour les autres. Le bilan du positif et du négatif est à somme nulle :

[*Les Lettrés*] Le profit ne tombe pas du ciel, pas plus qu'il ne jaillit spontanément des entrailles de la terre. Il est entièrement tiré de la sueur et du sang du peuple. Dire qu'il a centuplé est une duperie. (*Id.*, p. 40)

Le profit des uns est inséparable des pertes des autres. Selon cette conception du monde, il n'y a pas de "progrès" global. Le monde humain comme le monde naturel fonctionne selon un principe d'équilibre ; le bien qui advient ici est corrélatif d'un mal qui advient ailleurs. Quatre arguments soutiennent cette conclusion qui détruit l'idée même d'argument pragmatique (notre numérotation) ; la récapitulation (5) est confirmée par un principe théorique (6) et par une constatation empirique (7)

(1) Cela fait penser à ce simple d'esprit qui retournait sa fourrure pour protéger le poil, sans s'aviser qu'ainsi il usait la peau. (2) Si une année les prunes sont abondantes, elles seront rares l'année suivante. (3) Le grain nouveau ne mûrit qu'au détriment de l'ancien. (4) Le ciel et la terre ne peuvent atteindre leur plénitude en même temps ; il en va de même des activités humaines. (5) Ce qu'on gagne d'un côté, on le perd nécessairement de l'autre, ainsi (6) le *yin* et le *yang* ne peuvent briller simultanément, et (7) le jour alterne avec la nuit. (*Id.*)

[1] <http://www.penseesdepascal.fr/II/II1-moderne.php>

[2] Huán Kuān, *Dispute sur le sel et le fer*. Texte présenté, traduit et annoté par Jean Levi. Paris, Les Belles-Lettres, 2010, p. 39.

PRÉCÉDENT

Un précédent est un événement passé, semblable à celui auquel on a affaire actuellement. Le droit a élaboré un concept légal de précédent soumis à des règles spécifiques. Le précédent ordinaire est tiré de l'expérience, expérience civique, historique, quotidienne, professionnelle ... Le recours au précédent est un pilier du raisonnement.

1. Un événement “pré-jugé” :

Un événement passé, semblable à celui auquel on a affaire

Selon le topos ≠ 11 d'Aristote, constitue un précédent :

Un jugement (*ek kriseōs*) prononcé sur la même question, une question semblable ou une question contraire. (*Rhét.*, II, 23, 1398b15-25 ; Chiron, p. 388)

Ainsi définis, les précédents sont en nombre illimité. Tout événement passé, mémorable ou simplement mémorisé, rappelé à l'occasion d'un problème actuel, peut être invoqué comme un précédent pour tout événement présent ou futur jugé "analogue".

L1 : *Je me demande si ma fille a raison de vouloir épouser ce frétilant vieillard ?*

L2 : *Hmm ... Rappelle-toi l'École des femmes de Molière...*

La force du précédent allégué dépend d'abord du degré de similitude entre cas ancien et cas nouveau et ensuite du type et du degré d'autorité de l'instance ou de la personne qui a porté ce jugement. Le jugement peut avoir été porté par des autorités comme celles de la *fable*, de la *parabole* ou de l'exemple, qui constituent également des précédents (Lausberg [1960], § 426).

En droit, le précédent est toujours **analogue** au cas examiné. Le précédent ordinaire part aussi bien d'un événement “contraire”, raisonné a contrario, par les termes opposés. Le précédent personnel correspond à l'expérience personnelle : chat échaudé craint l'eau froide.

L'application du principe du précédent (par analogie) se fait selon les grandes lignes suivantes :

- Un problème : On est en présence d'un cas **P₁** à propos duquel une décision doit être prise et suivie d'une action (I)
- Une recherche de cas connus (déjà jugés), **P₀**, présentant des *analogies* avec **P₁**
La recevabilité de l'analogie invoquée peut faire l'objet d'un débat. (II)
- Par une opération de catégorisation, **P₁** est mis dans la même catégorie qu'un ou plusieurs de ces cas, **P₀** (III)
- La décision, le jugement, l'évaluation ... **E** a été portée, à l'époque, sur le cas **P₀** par telle personne ; telle action **A** a été tentée, avec tel résultat. (IV)
- Par application de la règle de justice, on doit porter un jugement analogue sur le cas **P₁** ,
- L'action **A** a réussi => il faut faire la même chose ; elle a échoué => il faut faire le contraire.

On rejette le précédent :

- En montrant que le cas actuel P_1 présente des différences pertinentes avec P_0 , donc qu'il n'entre pas dans la même catégorie que P_0 (stade 3).
- Par désir d'innover dans la vie quotidienne : *Et si cette fois on changeait un peu ?*

2. Précédent en droit

Sur ces principes empiriques, le droit a élaboré un concept légal de précédent soumis à des règles spécifiques qui varient selon les régimes légaux.

D'une part, le stock des cas déjà jugés concrètement disponibles correspond à ce que contiennent les archives. D'autre part, le recours au précédent est lui-même codifié : est-il systématique, obligatoire ou facultatif ? De même, l'instance qui peut invoquer le précédent doit être d'un certain niveau ainsi que les instances dont les jugements passés peuvent établir des précédents. En outre, ces dernières instances peuvent être ou non liées par leurs propres précédents ? (voir Frison-Roche [1])

3. Précédent ordinaire

Le précédent ordinaire porte sur un événement passé mémorable, rappelé à l'occasion d'un problème actuel, quel que soit le domaine concerné, pas forcément une question de droit :

L'autre fois, on avait *remplacé* le lait thérapeutique approprié par du lait entier mélangé à de l'huile et du sucre (D'après linguae, *remplacer*)

D'une façon générale, par "jugement", il faut entendre non seulement le jugement d'un tribunal, mais toute forme d'évaluation ou de décision prise dans le passé, quel que soit le domaine considéré, en particulier dans les menues décisions de la vie quotidienne :

L1 : – *Allons nous baigner à Toponyme !*

L2 : – *La dernière fois, il y avait de gros embouteillages.*

Peut recourir aux précédents celui qui **a de l'expérience** dans le domaine considéré (voir infra §3).

3.1 Précédent comme expérience historique :

“Ce qui NOUS est arrivé, À NOUS, À NOTRE PAYS”

Ce sont des expériences mémorables qui servent de référents aux prises de position et aux décisions en matière politique et sociale.

Expérience stratégique

Le cas suivant est classé considéré comme un [exemple](#) par Aristote :

Dans le passé, Darius ne passa pas en Grèce avant de s'être emparé de l'Égypte. Quand il l'eut prise, il traversa. Xerxès, à son tour, ne lança pas son offensive avant d'avoir pris l'Égypte. Quand il l'eut prise, il traversa. (Rhét., II, 20, 1393a30-b5 ; trad. Chiron, p. 357-358)

En tant qu'exemple, ce cas fonctionne comme un précédent pour justifier la décision "il nous faut donc empêcher le présent roi de s'emparer de l'Égypte". L'orateur procède à une forme de généralisation aboutissant à la conclusion, "il faut faire des préparatifs de guerre contre le présent roi". Il ne s'agit pas vraiment d'induction, dans la mesure où le but n'est pas d'établir une loi générale "*tous les conquérants qui s'emparent de l'Égypte passent ensuite en Europe*". Le raisonnement est orienté vers une action particulière, "*attaquons préventivement le Grand Roi*". Tous les faits sur lesquels s'appuie l'expérience stratégique sont de ce type.

Expérience politique — Certains événements historiques "devant servir de leçon" jouent le rôle de *parangons* : la signature des accords de Munich en 1938 et la défaite diplomatique des démocraties face à la volonté expansionniste nazie, le génocide des juifs, des tziganes et des homosexuels au cours de la seconde guerre mondiale, sont autant de grands analogues qui servent d'*antimodèles* pour penser tous les conflits actuels (Perelman & Olbrechts-Tyteca, [1958], id.). Pour les Américains, le Vietnam est le grand analogue appelé à la rescousse lorsqu'il s'agit de s'opposer à de possibles interventions militaires à l'étranger ; il tend à être remplacé dans ce rôle par l'Irak, ou l'Afghanistan.

Ces événements parangons fournissent une grille de lecture et d'action applicable aux événements nouveaux ; ils fonctionnent en cela sur le principe du [précédent](#). Ils mettent en scène des personnages source d'antonomase (figure par laquelle un membre de la catégorie est désigné par le nom du parangon de cette catégorie) : un *Daladier* ou un *Chamberlain* est une personne qui capitule devant un dictateur au lieu de le combattre, comme se sont conduits à Munich Édouard Daladier ou Neville Chamberlain vis-à-vis de Hitler.

3.2 Le précédent comme expérience personnelle certifiée authentique : "Ce qui M'est arrivé À MOI, À MA TRIBU"

Les énoncés généraux correspondant à des idées reçues se diffusent et se justifient par des anecdotes certifiées par leur narrateur. C'est une forme d'argumentation particulièrement puissante :

Mon beau-frère qui travaille dans un supermarché m'a raconté que lors du premier confinement, on leur avait d'abord demandé de faire ceci et cela. Il ont fait ce qu'on leur demandait de faire, et il n'ont jamais été remboursé.

Les gens avec leurs portables sont vraiment incroyables. L'autre jour, je faisais du camping dans un endroit magnifique...

Suit une anecdote soulignant le comportement détestable d'un utilisateur de portables et [généralisant](#) sur ce cas.

Le procédé tient de l'exemple et de la fable. La généralisation à laquelle il aboutit a la force d'un *témoignage*, impossible à réfuter sans endommager gravement la relation avec le narrateur. Alors que le précédent historique tend à rejoindre la doxa, le précédent personnel permet de la combattre, le cas échéant.

[1] Marie-Anne Frison-Roche <https://mafr.fr/fr/article/precedent>

PRÉSUPPOSITION

Un énoncé à présupposé est un énoncé élémentaire qui contient plusieurs jugements, ayant des statuts sémantiques et discursifs différents. La notion de présupposition peut être abordée comme un problème logique ou un problème langagier.

1. Un problème logique

Le problème de la présupposition a été d'abord traité en logique. La logique des propositions analysées postule que des propositions comme “*tous les A sont B*” sont susceptibles de prendre deux valeurs de vérité, le vrai et le faux. Le problème survient lorsqu'il n'existe pas de A ni de B, comme dans “*aucune licorne n'est un dragon*”. La proposition “*tous les A sont B*” est-elle alors vraie ou fausse ?

Soit le jugement “*le roi de France est chauve*”, énoncé en 1905 ; il n'est pas possible de lui attribuer une valeur de vérité, puisqu'il n'y a pas de roi de France (Russell 1905) à cette date.

Du point de vue de la technique logique, il suffit d'ajouter les prémisses “*il existe des A*”, “*il existe des B*”. Cet énoncé, d'apparence monopropositionnel, se traduit en langage logique par une conjonction de trois jugements, c'est-à-dire de trois propositions, ayant chacune sa valeur de vérité (& = et) :

“*Il y a un roi de France*” & “*Il n'y a qu'un roi de France*” & “*il est chauve*”.

Actuellement, comme en 1905, la première proposition de la conjonction est fausse, donc la conjonction de propositions logiques représentant l'énoncé “*le roi de France est chauve*” est simplement fausse.

On a reproché à cette analyse de ne pas rendre compte du sentiment linguistique du locuteur ordinaire, pour qui les phrases “*il y a un roi de France*” et “*ce roi est chauve*” n'ont pas le même statut sémantique dans la phrase d'origine. Mais cette objection n'est pas pertinente du point de vue de la logique, qui ne cherche pas à représenter l'intuition linguistique, mais veut simplement régler un problème technique.

2. Un problème de langage

Les énoncés ordinaires peuvent contenir plusieurs jugements, ayant différents statuts sémantique et discursif.

2.1 La structure multicouche de la signification

La présupposition est définie comme un élément du contenu sémantique de l'énoncé qui résiste à la négation et à l'interrogation. L'énoncé “*Pierre a cessé de fumer*” :

- présuppose que “*auparavant Pierre fumait*”,
- pose que “*maintenant, Pierre ne fume plus*”.

La proposition négative “*Pierre n'a pas cessé de fumer*” et la proposition interrogative “*Pierre a-t-il cessé de fumer ?*” portent sur le posé (*Pierre fume maintenant*). et conservent le présupposé “*auparavant Pierre fumait*”.

Cette structure **multicouche** des énoncés en langue naturelle est une des principales caractéristiques qui les différencient des propositions logiques.

2.2 La présupposition comme acte de langage

Ducrot (1972) définit la présupposition comme un acte de langage illocutoire *réduisant* les possibilités de parole de l'interlocuteur. L'acte de présupposition est une manœuvre par laquelle le locuteur tente de **préempter la parole de l'interlocuteur**, en tablant sur le principe de "préférence pour l'accord".

Cette idée qu'un énoncé projette (est orienté vers) une "suite idéale" pré-structurée est à la base de ce qui deviendra la théorie de l'argumentation dans la langue.

Le refus d'inscrire sa parole dans la perspective ouverte par le locuteur précédent, et particulièrement le rejet par l'interlocuteur des présupposés introduits dans le tour précédent (Ducrot 1972, p. 69-101), produit un effet « polémique ».

Ducrot ne postule pas un principe d'accord irénique qui déterminerait les relations d'interlocution (ce qui n'est pas non plus le cas de la théorie des interactions) ; il souligne que l'accord est imposé : ce n'est pas *nous sommes d'accord, c'est merveilleux !* mais bien, *vous êtes d'accord avec moi, n'est-ce pas ?*

La description de l'acte de présupposer est entièrement faite dans le registre du coup de force. En introduisant un présupposé dans son énoncé, le locuteur accomplit :

Un acte à valeur juridique, et donc illocutoire [qui] transforme du même coup les possibilités de parole de l'interlocuteur. [...]

Ce qui est modifié chez l'auditeur, c'est son droit de parler. (*ibid.*, p. 91).

2.3 Rejet des présupposés

L'opération est proche de celle que met en œuvre la [question rhétorique](#), V. [Biais ; Question chargée](#). Soit la question posée par un intervieweur :

— Qu'allez-vous faire pour lutter contre la corruption au sein de votre propre Parti ?

La question présuppose "*il y a de la corruption au sein de votre Parti*". L'interviewé peut :

1) **Accepter l'assertion présupposée** en donnant une réponse dans la gamme des réponses attendues, par exemple :

— Nous allons suspendre toutes les personnes inculpées.

Cette réponse s'inscrit dans le cadre du dialogue tel qu'établi au premier tour, elle respecte l'orientation linguistique de la question. L'interviewé **se soumet** à l'intervieweur.

2) L'interviewé pourrait également **rejeter le présupposé de la question** :

— À ma connaissance, il n'y a pas de cas (prouvé) de corruption au sein de mon Parti

Cette seconde réponse rejette le présupposé que l'intervieweur voulait lui imposer. L'interviewé **résiste** à l'intervieweur. Le dialogue est reformaté et prend un caractère, polémique, ouvrant une situation argumentative structurée par la question "*Y a-t-il des cas (avérés) de corruption dans ce Parti ?*".

Le présupposé prétend imposer « un cadre idéologique » (*ibid.*, p. 97) au dialogue ultérieur, c'est-à-dire **canaliser la parole de l'autre**. La violence de cette imposition est proportionnelle à celle qui est nécessaire pour la repousser :

[la remise en cause des présupposés est] toujours vécue comme agressive, et contribu[e] largement à personnaliser le débat, à le transformer en querelle. [...]
Attaquer les présupposés de l'adversaire, c'est attaquer l'adversaire lui-même (*ibid.*, p. 92).

Cette polémique est inscrite dans l'acte de langage de présupposition. C'est un cas particulier de refus d'[accord](#), V. [Conditions de discussion](#) ; [Persuasion](#).

Les phénomènes de présupposition ne se limitent pas au dialogue, mais, comme toujours, le dialogue permet de clarifier les problèmes. Un monologue qui ne respecterait pas ses propres présupposés serait *incohérent*, alors que, dans un dialogue, le rejet d'une présupposition est *polémique*. Le dialogue 1) se développe dans les mêmes conditions qu'un monologue.

PREUVE ET ARTS DE LA PREUVE

La preuve est couramment opposée à l'argument, comme la démonstration à l'argumentation. Le langage ordinaire suggère que les éléments du lexique de base des arts de la preuve - autour de démontrer, argumenter, prouver, raisonner - entretiennent des relations autres et plus complexes que de simple opposition. La preuve est multifonctionnelle, et ne se limite pas à exprimer un bloc d'évidence. Un certain nombre de traits plaident pour une forme de continuité entre les divers arts de la preuve, qui rend assez artificiel l'antagonisme créé entre argumentation d'une part, preuve et démonstration de l'autre, chacun dans sa culture.

Prouver est issu du latin *probare*, "faire l'essai, éprouver, vérifier". Cette valeur étymologique se retrouve dans les dérivés *éprouver*, *épreuve*, *probant*, *probatoire*, *probation*, qui tous, tout comme *preuve*, évoquent la sanction de l'expérience concrète. Dans le langage courant, on *apporte* une preuve, on *fait* la preuve d'une affirmation, et chacun attend que son partenaire lui apporte des preuves d'amour.

1. Lexique de base

Argumenter, prouver, démontrer : un champ lexico-sémantique — Le langage ordinaire propose les termes suivants pour désigner la famille de notions et d'activités inférentielles qui constituent ce qu'on peut appeler *les arts de la preuve*.

Le signe " ≠ " signale que le mot qui suit n'est pas lié sémantiquement au verbe définissant la famille morphologique.

Verbe	Substantif	Adj -able	N Déverbal	N d'agent	Adjectif
démontrer		(in)démontrable	démonstration	≠ démonstrateur	démonstratif
argumenter	argument	*argumentable	argumentation	argumentateur	argumentatif
prouver	preuve	(im)prouvable	probation	≠ prouveur	probatoire
raisonner	la/une raison	raisonnable	raisonnement	≠ raisonneur	

Ce champ s'organise selon les lignes suivantes.

Nom d'agent — Seul *argumenter* a produit un nom d'agent, *argumentateur*. On parle de *démonstrateur* seulement pour les appareils ménagers ; *prouveur* a été remplacé par *avocat*. *Argumenter* marque un engagement subjectif dans le mécanisme de construction de la preuve. Le *raisonneur* veut raisonner, mais il ne prouve pas, ni ne démontre, ni n'argumente.

Processus et résultat — *Prouver* n'admet les dérivés *probatoire* et *probation* que dans le domaine du droit. Le processus et le résultat de l'action "**probatoire*" en science ne peuvent donc être désignés que comme une *démonstration*, ce qui contribue à brouiller les distinctions théoriques qu'on souhaiterait établir entre les concepts de *preuve* et de *démonstration*.

Vérité de la complétive — *Démontrer* et *prouver* admettent les complétives en *que* et posent que cette complétive est vraie : "*Pierre a prouvé, démontré que Paul était le vrai coupable*", donc, pour le locuteur, *Paul est le vrai coupable*. *Argumenter* ne pose pas la vérité de son complément, ni l'aboutissement du procès :

Pierre [*argumente ??] soutient que Paul est le vrai coupable.
Pierre argumente dans le sens de, pour... une reprise des relations diplomatiques.

En anglais, *to argue* accepte une complétive en *that*, mais ne pose pas la vérité de cette complétive, V. [Argument](#).

Aspect — Il semble que la relation de *argument* à *preuve* relève de la distinction aspectuelle opposant l'inaccompli à l'accompli : *argumenter n'est pas plus une forme faible de prouver que chercher n'est une forme affaiblie de trouver*. La preuve est le "terminator" de l'argument, l'argument (que l'on donne pour) irréfutable, le « *knock-down argument* » (Hamblin 1970, p. 249). La preuve est l'intention, la visée, elle donne le sens de l'argument.

C'est pourquoi *preuve*, *argument* et *démonstration* peuvent cependant fonctionner en co-orientation, comme des *quasi-synonymes*, dans bien des contextes : l'avocat se livre à une belle *démonstration* dans laquelle il apporte des *preuves* décisives et des *arguments* convaincants.

Des marqueurs de position — Ces termes quasi-synonymes dans certains contextes peuvent, dans le débat, apparaître clairement comme des marqueurs de positions argumentatives antagoniques. Dans le domaine judiciaire, le juge entend *les dires et les arguments* des parties ; chacune de ces parties apporte (ce qu'elle considère comme) des *preuves* et rejette celles qu'apporte son adversaire comme des *arguties* : *on n'a plus affaire à des synonymes, mais à des termes antiorientés*. La différence entre la *preuve*, *l'argument*, et *l'argutie* devient une simple question de point de vue ; la valeur probante se confond avec l'appréciation positive que j'accorde à mon argumentation et que je refuse à celle de mon adversaire. D'une façon générale, une objection polie peut être présentée comme un simple *argument* ; *argument* est alors un adoucisseur lexical de *preuve*, son usage manifeste une distance, un moindre engagement du locuteur dans son discours.

Statut dialogal — La distinction *démonstration* / *preuve* / *argument* paraît avant tout sensible à la présence ou à l'absence de contre-discours. C'est ce qui explique que l'on retrouve l'usage du terme *argument* aux deux extrémités de l'activité scientifique, lors de l'apprentissage, et dans les controverses les plus pointues sur les questions ouvertes, où les discours les plus armés théoriquement ou techniquement reprennent le statut d'argument, du simple fait qu'il y a désaccord.

2. Hétérogénéité du discours de la preuve

Dans tous les domaines, la preuve remplit diverses fonctions, totalement hétérogènes :

- **Aléthique** : elle établit la vérité d'un fait ou d'une suite d'événements incertains ou contestés.
- **Épistémique** : elle permet d'accroître et de stabiliser les connaissances et fonde une croyance justifiée.
- **Explicative** : elle rend compte d'un fait certain, en l'intégrant dans un discours cohérent.

- **Cognitive et esthétique** : elle est relativement évidente, et si possible élégante.
- **Psychologique** : elle élimine le doute et inspire confiance.
- **Rhétorique** : elle convainc.
- **Dialectique** : elle élimine la contestation et clôt le débat ; la preuve n'est pas remise en cause facilement.
- **Sociale** : elle tranquillise et soude *la communauté* concernée, dans le domaine judiciaire particulièrement. Inversement, la preuve *exclut* : il faut être faible d'esprit, fou, aveuglé par la passion, pour rejeter la preuve qu'on vous apporte.
- **Professionnelle** : elle fonde un *consensus légitime* dans la communauté compétente, qui définit la problématique, stabilise la forme de la preuve et l'accomplit en l'intégrant dans ses manuels.

La preuve ne peut donc être caractérisée comme un bloc d'évidence que l'on pourrait opposer à l'argument.

4. Unité des arts de la preuve

Les arts de la preuve – argumentation, démonstration et preuve – y compris en sciences, partagent les caractères suivants.

- **Une interrogation.** On part d'un **problème**, d'une affirmation sensée mais **douteuse**.
- **Un langage et un discours.** Qu'il s'agisse de prouver, d'argumenter, de démontrer, de justifier, d'expliquer, toutes ces activités supposent **un support sémiotique**, un langage et une combinaison linéaire d'énoncés. Il en va probablement de même pour le raisonnement, bien que le terme mette l'accent sur les aspects cognitifs du processus.
- **Une intention.** Comme tout discours ordinaire, le discours de la preuve est **orienté** par un objectif.
- **Une inférence.** La notion d'**inférence** est une notion primitive, définie par le moyen de termes qui en sont synonymes : “dérivation d'une proposition à partir d'une autre”. On saisit ce qu'elle est par opposition : **la démarche inférentielle s'oppose à l'intuition** pour laquelle une proposition est affirmée “immédiatement” sur la base de sa perception directe, V. **Évidence**. Dans le cas de l'inférence, le vrai est affirmé *indirectement*, via des données ou des prémisses, exprimées par des énoncés et appuyées sur des principes dont la nature dépend du domaine concerné.
- **Des institutions et des communautés de pratiquants**, l'ensemble des locuteurs dans un cas, des groupes restreints d'experts dans l'autre.
- Argumentation et démonstration en sciences se font **en référence à quelque chose, c'est-à-dire sous la contrainte d'un monde extérieur**. On peut certes toujours dire n'importe quoi, mais **parfois la réalité dit non**. La réalité contribue à la détermination de la validité. Les pratiques de la preuve et de l'argumentation ne relèvent pas de la pure virtuosité linguistique, mais supposent l'expérience, la référence aux êtres et aux événements du monde.

- **Des domaines.** Les modes de production des preuves diffèrent selon le type de langage technique et de méthode utilisée dans le **domaine** considéré. La mise en place de grandes classes de preuves scientifiques incombe aux épistémologues. L'argumentation en langage naturel se caractérise par sa capacité à combiner une grande variété de preuves hétérogènes, correspondant aux divers schémas d'arguments.

3. La preuve entre fait et discours

La preuve se construit dans un langage, naturel ou formel, et est apportée dans un discours. Selon la conception formelle, la *preuve formelle* apportée par la démonstration hypothético-déductive est la preuve par excellence. Son correspondant en langage ordinaire serait l'argumentation par la définition essentialiste telle qu'on l'utilise en philosophie et en théologie. Dans les autres domaines d'activités, le discours probatoire nécessite un "supplément de réalité", et on s'oriente vers *la preuve comme fait*. La preuve y est construite par une série de manipulations et d'investigations dont la désignation renvoie à des réalités concrètes : on réunit "*des éléments de preuve*", "*des moyens de preuve*" ; on "*fait la preuve*" comme on "*fait ses preuves*", on "*apporte des preuves*". C'est dans ce rapport au réel que la preuve quotidienne se différencie de la démonstration formelle.

Le passage de la preuve comme *démonstration* à la preuve comme *fait* suppose un double effacement du discours, d'abord celui de l'énoncé rapportant le fait et ensuite celui du lien entre le probant et le prouvé. **La preuve-fait nie le discours qui la soutient.** Elle suppose l'évidence non discursive des réalités matérielles (données à voir et à toucher) et des réalités intellectuelles, claires, distinctes et nécessaires. La preuve que je n'ai pas assassiné Pierre est qu'il est là bien vivant devant vous ; ou, comme le dit Grize, « le fait est le meilleur des arguments » (1990, p. 44). **Mais on sait d'expérience que les faits n'exercent qu'une contrainte toute relative sur les croyances,** même dans les milieux les plus intéressés à obtenir des preuves, comme le montre la cruelle expérience de Semmelweiss (Plantin 1995, chap. 7), V. [Réfutation par les faits](#).

La preuve peut certes être transmise en silence au juge compétent, mais un élément matériel ne devient preuve que relativement à un problème et à une procédure, qui, elles, ont nécessairement une formulation langagière. C'est par son insertion dans ce **contexte langagier d'enquête, de preuve** que la donnée matérielle devient preuve.

Si certains faits "parlent d'eux-mêmes" à ceux qui entendent leur langage, ils restent "silencieux" pour tous ceux qui ignorent tout du domaine et du contexte dans lesquels se déroule la quête à laquelle le fait vient mettre un terme. **Une configuration matérielle ne prend le statut de fait que relativement à un savoir qui s'exprime dans un langage plus ou moins technique.** Le scanner que le médecin obligeant montre à son patient pour lui "faire voir" que son cancer est "guéri" reste opaque à ce dernier, qui accepte la preuve sans y "voir" quoi que ce soit.

“PREUVES TECHNIQUES” “PREUVES NON TECHNIQUES”

La rhétorique distingue entre les preuves rhétoriques proprement dites ou “preuves techniques”, **produites par l'orateur et apportées par son discours**, et un ensemble de preuves “non techniques” regroupant la loi, les serments, les contrats, les témoignages, etc., données avec le procès, que **l'orateur doit exploiter**.

Cette distinction est parallèle à celle établie entre éthos rhétorique (technique) et réputation (non technique) ou entre émotion rhétorique (contrôlée et adaptée au cadre du procès) et émotion spontanée.

À l'époque contemporaine, l'opposition est devenue contre-intuitive.

1. Les preuves apportées par le discours et les autres

Lorsqu'il s'agit de rhétorique, *preuve* traduit *pistis* [1] “moyen de pression sur l'auditoire”, exercé par le discours. À la suite d'Aristote, la rhétorique argumentative distingue preuves *techniques* (*pisteis entechnoi*) c'est-à-dire relevant de la *technique rhétorique* et les preuves *non-techniques* (*pisteis atechnoi*), ne relevant pas de la rhétorique,

Parmi les moyens de persuasion, les uns sont non techniques, les autres techniques. J'appelle non technique tout ce qui n'est pas fourni par nous, mais existait préalablement, comme les témoins, les dépositions obtenues sous la torture, les engagements écrits, etc. ; est technique tout ce qu'il est possible d'élaborer par la méthode [*] et par nous-mêmes. Aussi, parmi ces moyens, les uns sont à utiliser, les autres à découvrir.

Aristote, *Rhét.*, i, 2, 1355b35 ; Chiron, p. 125. [*] La méthode rhétorique.

On trouve également la terminologie “preuves avec ou sans art”, preuves *artificielles* et *non artificielles*, terminologie qui calque le latin *genus artificiale* et *genus inartificiale* (Lausberg [1960], § 351-426), *art* étant l'équivalent de *technique*.

Cette distinction technique / non-technique est faite sur les moyens de persuasion liés au *logos*, mais elle peut être étendue aux moyens de persuasion par l'[éthos](#) et le [pathos](#).

L'**éthos technique** est produit par le discours, il correspond à *l'image de soi* telle que l'orateur la construit sciemment dans le discours (Amossy 1999), et l'*éthos non technique* correspond à la *réputation*. Éthos technique et réputation peuvent entrer en contradiction. La clause (supra) « les uns (les moyens non techniques) sont à utiliser, les autres (les moyens techniques) sont à découvrir » est à rapprocher de l'opposition caractérisant l'[éthos](#) (technique) par rapport à la réputation (non technique). Comme la preuve, la personne technique de l'orateur est à produire, alors que sa personne sociale est un donné à exploiter.

Le **pathos technique** correspond à la manifestation-communication *stratégique* de l'émotion, et le *pathos non technique* à la manifestation-communication *spontanée* de l'émotion. Cette distinction correspond à celle que l'on peut établir entre communication *émotive* (technique) et communication *émotionnelle*, V. [Émotion](#).

L'opposition du “technique” au “non-technique” peut être construite à la manière structuraliste, l'émotion, le caractère et la situation étant redéfinis au sens technique comme des objets *discursifs*, opposés à leurs correspondants non techniques dans la réalité, c'est-à-dire hors discours.

Cette approche s'est révélée fructueuse, néanmoins, elle a ses limites. L'enjeu est la définition de l'objet des études d'argumentation, si elles ne doivent prendre en compte que des données purement verbales, ou si elles doivent également traiter des données en situation, tenant compte du contexte et des actions en cours.

La distinction entre preuves “techniques” et “non techniques” est établie relativement à la situation judiciaire. Les premières sont produites discursivement par le rhéteur sur la base de sa compétence professionnelle. Les secondes concernent les données relatives aux faits soumis au tribunal, avant tout discours. Elles « décident du fait même soumis à la justice » (Quintilien, *I. O.*, V, 11, 44 ; p. 176). Elles font l'objet d'un traitement rhétorique discours / contre discours, mais leur constitution échappe au travail des rhéteurs.

2. Les preuves judiciaires “non techniques”

Aristote considère que les moyens de persuasion non techniques, propres au discours judiciaire, « sont au nombre de cinq : lois, témoins, contrats, témoignages obtenus sous la torture, serments » (*Rhét.*, I, 15, 1375a22 ; Chiron, p. 125). Daremberg & Saglio font remarquer que

l'ordre où les énumère Aristote : lois, témoins, contrats, dires des esclaves, serments, n'a pas de valeur pratique, car, en fait, les dires de l'esclave tiennent le premier rang.

(1877-1911, *Testimonium*, p.150, col. 1) [1]

Quintilien considère comme non techniques « les précédents judiciaires, les rumeurs, les tortures, les pièces, le serment, les témoins » (*I. O.*, V, p. 103), supprimant les lois et ajoutant les précédents et les rumeurs à la liste d'Aristote.

En pratique, les données “non techniques” peuvent être traitées selon la méthode discours /contre discours, exactement comme pour n'importe quel objet de discours “technique” : à un discours demandant l'application de telle loi, on répond que la loi est mal faite, à un discours accablant d'un témoin, on répond que le témoin n'est pas crédible, etc.

Ce qui suit présente quelques données grecques et latines, contemporaines des textes fondateurs de la théorie occidentale de l'argumentation.

« La loi »

La question est celle de l'applicabilité de la loi à une affaire particulière. Les réponses mobilisent toutes les ressources de la [topique juridique](#) et de l'[interprétation](#).

On plaidera, selon la position défendue :

La loi (des hommes) vs *la justice* (naturelle)

L'esprit de la loi, *l'intention* du législateur vs *la lettre* de la loi

Et en dernier recours, l'autonomie de décision du juge par rapport à la loi.

On peut encore tenter de se défaire des contraintes de la loi en soutenant que

Elle est *mal faite* (elle est en contradiction avec une autre loi ; elle est ambiguë)

Elle est *dépassée*, elle ne correspond plus aux nécessités du moment.

« Les pièces »

— *Les éléments matériels* (arme du crime, tunique ensanglantée de la victime...) sont des éléments essentiels du procès. Ils jouent un rôle essentiel, soit en tant qu'ils peuvent faire l'objet d'une démonstration experte, soit en tant que (ré)activateurs d'émotions.

— *Les documents écrits*, notamment **les contrats**. Selon la position défendue, on attaque ou on défend le contrat par les mêmes moyens qui permettent d'attaquer ou de défendre l'application de la loi.

Le concept de contrat est « défaisable » [*defeasible*]. Un article fondamental de Hart, qui anticipe sur le modèle de Toulmin, analyse de façon détaillée un ensemble des contre-discours capables de défaire un contrat (les *rebuttals* de Toulmin). (Hart, 1948, p. 175-176).

Autorité, précédent

L'appel à l'**autorité** a parfois été considéré comme technique, parfois comme non technique. Le **précédent** jouit de l'autorité d'une décision de justice prise par un juge reconnu pour sa compétence. Il fonde la continuité de la tradition judiciaire. *L'opinion publique, les rumeurs, les proverbes*, qui jouissent de l'autorité de l'ancestrale sagesse populaire, constituent des précédents.

Témoignages

Sont considérés comme des témoins du cas non seulement les témoins des faits, mais aussi des autorités comme les auteurs anciens, les oracles, les proverbes, les dits des contemporains prestigieux.

Aux **témoignages** peuvent se rattacher « les on-dit et les bruits publics ». Les uns les considèrent comme une sorte de « témoignage public », d'autres y voient l'effet combiné de la malignité et de la crédulité permettant de persécuter « l'homme le plus innocent » (Quintilien, *I. O.*, V, 3 ; p. 106), constatations que l'on peut rattacher aux techniques de désinformation les plus contemporaines.

Serment

En vertu de l'intervention de puissances surnaturelles qu'il engage, le **serment** a valeur de *preuve*. Il décide de l'issue du procès. C'est donc un instrument trop puissant, dont le droit a dû codifier l'usage.

Tortures

Cités, démocraties et républiques anciennes s'accoutumaient de l'esclavage et de la torture. De même que la validité du témoignage est garantie par le serment des hommes libres, la validité de la déposition de l'esclave est garantie par la torture. En Grèce, le témoignage de l'esclave « n'est admis et valable que par la torture, sauf dans des cas très rares » (Daremberg & Saglio, *Testimonium*, p. 147, col. 1),

Dans toute la Grèce, la torture passe pour la meilleure des preuves, supérieure aux témoignages libres ; c'est un lieu commun chez les orateurs. Mais si la cause qu'ils défendent le demande, ils montrent l'incertitude et le danger de ces renseignements, arrachés par la souffrance, souvent obtenus par des promesses et par la corruption. (*Ibid.*, col. 2).

De même à Rome, où :

Les déclarations des esclaves ne constituent pas des témoignages proprement dits, mais des réponses à un interrogatoire avec torture, à une *quaestio*, où la torture remplace le serment. (Id., 152, col. 2)

La *Rhétorique à Herennius* décrit ainsi le traitement rhétorique des données obtenues sous la torture pour être [présentées au tribunal](#) :

En faveur des interrogatoires sous la torture, nous montrerons que c'est pour découvrir la vérité que nos ancêtres ont voulu employer question et supplices, et forcer par une vive souffrance les hommes à dire tout ce qu'ils savent. [...]

[Contre les tortures, nous parlerons ainsi](#) : nous commencerons par dire que nos ancêtres ont voulu que ces interrogatoires interviennent dans des cas précis quand on pouvait s'assurer de la véracité des aveux ou réfuter les mensonges échappés sous la torture, par exemple pour savoir où a été placé tel objet ou pour résoudre tout problème analogue dont la solution peut être constatée de visu ou par une preuve du même ordre. Nous ajouterons qu'il ne faut pas s'en rapporter à la douleur parce qu'un individu y résiste mieux qu'un autre, que tel autre a plus d'imagination, qu'enfin l'on peut souvent savoir ou deviner ce que le juge veut entendre et que l'on comprend qu'en le disant on mettra un terme à ses souffrances.

À Her., II, 10 ; p. 40-41

On voit que deux fonctions complémentaires sont données à la *questio* (torture) : d'une part, c'est une formalité procédurale, qui conditionne formellement le traitement de la *questio* (le lien entre *question (judiciaire)* et *question (torture)* est métonymique). D'autre part, la *quaestio* (torture) donnant du crédit à sa parole, garantit que l'esclave dit bien la vérité, et toute la vérité. La torture est supposée transformer la parole de l'esclave en faisant de celui-ci faire une personne [véridique](#).

Il s'agit ici de torture judiciaire. Le recours à la torture pour obtenir de bonnes informations est moralement condamné et pratiquement reconnu comme inefficace. Selon une formulation contemporaine, « la bière et les cigarettes marchent mieux que la baignoire [la torture par l'eau]. » [3]. Mais la torture survit à sa condamnation [4].

Ordalies, miracles et ADN

On pourrait allonger la liste des preuves dites “non techniques” à d'autres époques, et d'autres cultures ou croyances. Par exemple, [le miracle](#) constitue une forme de persuasion non technique. Au premier Moyen Âge, [l'ordalie](#), ou jugement de Dieu, était de même supposée faire éclater la vérité de manière non technique : si l'accusé traverse le brasier et en sort vivant, c'est qu'il est innocent ; s'il meurt, c'est qu'il est coupable, la punition prouve la faute.

À l'époque contemporaine, il faut joindre à la liste les preuves apportées par la police scientifique, par exemple les tests ADN, que nous considérons typiquement comme une preuve *technique*.

3. Prééminence des preuves “non techniques”

Dans les cas courants, les faits, les documents, les témoins, soit les preuves matérielles, permettent de décider : « quand une des parties disposait de preuves non techniques [l'affaire était claire pour les juges, et on n'avait besoin que de peu de paroles](#) » (Vidal 2000, p. 56). La preuve factuelle est de toute évidence essentielle dans le domaine judiciaire, le langage jouant bien entendu un rôle important dans la présentation des faits.

Mais lorsque dans un procès on ne dispose d'aucun élément de preuve factuelle — pas de témoin, pas de contrat, pas de preuve —, ou lorsque ces preuves sont non concluantes, on a recours, faute de mieux, aux preuves relevant de la pure “technique” rhétorique. La preuve “non technique” est donc essentielle dans le domaine judiciaire. La preuve “technique” ne vient au premier plan que dans des cas tout à fait spéciaux, faute de mieux — pas de témoin, pas de contrat, pas de preuve.

C'est cette situation exceptionnelle qui est mise en scène dans l'anecdote cocasse où s'opposent Tisias et Corax (6^e siècle av. J-C). Corax accepte d'enseigner ses techniques rhétoriques à Tisias, et d'être payé en fonction des résultats obtenus par son élève. Si Tisias gagne son premier procès, alors il paie son maître ; s'il le perd, il ne le paie pas. Après avoir terminé ses études, Tisias intente un procès à son maître, où il soutient ne rien lui devoir. Première possibilité, il gagne ce procès : de par le verdict des juges, il ne doit rien à son maître. Seconde possibilité, il le perd : de par la convention privée passée avec son maître, il ne lui doit rien. Dans les deux cas, Tisias ne doit rien à Corax.

Que répond Corax ? Il construit son contre-discours en reprenant mot pour mot le schéma de l'argumentation de Tisias, mais en le renversant. Première possibilité, Tisias gagne le procès : de par la convention privée, Tisias doit payer. Seconde possibilité, Tisias perd le procès ; de par la loi, Tisias doit payer pour l'enseignement reçu. Dans les deux cas, Tisias doit payer. On dit que les juges chassèrent les plaideurs à coups de bâton.

La preuve dite “technique”, opérant dans un langage coupé du monde, représente le cas extrême de la preuve *faute de mieux* ; quand on n'a plus rien, il reste tout de même la parole et les ressources des stéréotypes, V. [Invention](#). Ce cas très spécial d'argumentation “hors sol” illustre un mode de fonctionnement *possible* de l'argumentation, mais ne doit pas être considéré comme *prototypique* ; l'argumentation compte avec la réalité.

4. Une terminologie difficilement exploitable

Les notions de preuves “techniques” et “non techniques” et leur opposition sont difficilement utilisables pour les raisons suivantes.

- **L'opposition est incertaine.** Un moyen d'argumentation aussi important que l'appel à *l'autorité* a été considéré tantôt comme technique, tantôt comme non technique.
- Elle néglige le fait que tous ces éléments dits “non techniques”, aussi probants puissent-ils paraître, **passent par un traitement argumentatif** « pour les soutenir ou les réfuter » (Quintilien *I. O.*, V, 2, 2 ; p. 104). Les données matérielles reçoivent du discours leur orientation argumentative, et les avocats tentent d'accréditer ou de discréditer les témoins et les témoignages en fonction des intérêts des parties qu'ils représentent.
- Enfin, **elle entraîne des confusions avec l'usage contemporain des termes *preuve et technique***. Si la rhétorique est bien une *technique* du langage et du discours, elle n'est certainement pas prototypique de ce que nous appelons *technique*, et la *preuve* qu'elle produit n'est dite telle que par abus de langage, puisqu'il s'agit d'un moyen de pression. Un beau discours enflammé uniquement peuplé de présomptions fondées sur des lieux communs ne prouve strictement rien, mais peut en effet soulever les foules et les pousser à l'action. **En fait, la terminologie s'est inversée**, et nous appelons typiquement *preuve technique* les preuves que la rhétorique appelle “non techniques”, et nous appellerions avec beaucoup

d'indulgence “preuves non technique” les suggestions d'un discours fondé sur la pure magie verbale. Il s'agit manifestement d'autre chose.

L'opposition entre les deux types de “preuves rhétoriques” est faite dans un domaine argumentatif spécifique, le droit. Les preuves “techniques” se définissent par l'exploitation des *endoxa*, des lieux *communs* au groupe, V. [Invention](#), alors que les thèmes “non techniques” demandent des connaissances *spéciales*, sur les matières et les modes de raisonnement juridique, comme le montre l'existence d'une topique juridique, distincte de la topique commune (Aristote, I, 2, 1358a1, 10-35). La technique du droit s'exerce donc essentiellement sur le “non technique” de la rhétorique.

La terminologie rhétorique s'avère totalement contre-intuitive. Pour ces raisons, et afin de souligner ces difficultés, les termes *technique* et *non technique*, lorsqu'ils sont utilisés dans le sens qu'ils ont en rhétorique ancienne, sont mis systématiquement **mis entre guillemets** dans cet ouvrage.

5. Preuves “techniques”

V. [Logos - Pathos - Éthos](#)

[1] Le mot grec *pistis* [πίστις] signifie “confiance, qui donne confiance ; bonne foi” ; “moyen d'inspirer confiance, moyen de persuasion, argument, preuve ; preuve juridique” ; (d'après Bailly, [πίστις])

[2] Daremberg Charles, Saglio Edmond (dirs), 1877-1911. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*. Paris, Hachette. <http://dagr.univ-tlse2.fr/>

[3] <https://www.military.com/daily-news/2016/11/23/mattis-trump-beer-cigarettes-work-better-waterboarding.html>

[4] « La *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* est un traité de droit international relatif aux droits de l'homme, adopté dans le cadre des Nations Unives. » (Wikipedia, *Convention contre la torture*)

PROBABLE — VRAISEMBLABLE — PLAUSIBLE

Le *probable* est lié à l'enquête réduisant l'**incertitude**. Le *vraisemblable* est conforme au **sens commun**, et conforte le préjugé ; le *plausible* préempte l'approbation. Mais *le vrai* peut être *improbable*, *invraisemblable* et “*insoutenable*”.

Probable, *vraisemblable*, *crédible*, *plausible* se disent d'un récit, d'une affirmation, d'une représentation possible, en tant qu'elles sont *données à croire*.

Ces mots sont **intermédiaires** entre *vrai* et *faux*, mais tous orientent vers le vrai. Ils sont équivalents dans de nombreux contextes. Il y a cependant entre eux des différences importantes.

1. Probable!iii

Probable se dit d'un événement, et, par dérivation, d'un récit. **Le probable s'appuie sur l'examen des faits, de ce qui relève de l'ordre des choses et du calcul**, comme le montre son dérivé nominal, *probabilité*.

En relation avec le probable, l'argumentation se définit comme un **raisonnement révisable**, tendant à réduire l'incertitude.

Ce mode d'argumentation caractérise bien la recherche du diagnostic médical, ainsi que l'enquête judiciaire ou historique.

2. Vraisemblable

Du point de vue cognitif, un récit, une affirmation, une explication, une représentation d'un état de choses deviennent ou non *crédibles*, *vraisemblables* s'ils sont jugés conformes au sens commun ; aux croyances partagées par un groupe ; aux conventions régissant les genres de discours courants sur les choses ou événements du même type (V. [Doxa](#) ; [Lieu commun](#) ; [Indice](#) ; [Enthymème](#)) :

Le vraisemblable est le rapport du texte particulier à un autre texte général et diffus, que l'on appelle : opinion publique. (Todorov, 1968, p. 2)

Le récit d'événements passés sur lesquels on s'interroge peut être dit *probable* ou *vraisemblable*. **La fiction est de l'ordre du vraisemblable, et non pas du probable**. Une pièce de fiction (théâtre, roman) est vraisemblable si elle est conforme aux lois du récit et aux lois du genre :

Chez les classiques français, (...) la comédie a son propre vraisemblable, différent de celui de la tragédie ; il y a autant de vraisemblables que de genres, et les deux notions tendent à se confondre (*Ibid.*, p. 2). (Todorov, 1968, p. 2. Cité in *TLFi, Vraisemblable*)
Le vraisemblable est le masque dont s'affublent les lois du texte, et que nous devons prendre pour une relation avec la réalité. (*Ibid.*, p. 3. *Id.*)

Le jugement de vraisemblance se réfute sous le précepte stratégique “**le vrai n'est pas toujours vraisemblable**” :

Il n'est pas vraisemblable que l'ennemi attaque par les marais, mais l'ennemi attaque par les marais.

Il n'est pas vraisemblable qu'une mère tue ses enfants, mais Médée a tué les siens.

Il est vraisemblable qu'on espionne quelqu'un par jalousie ; la jalousie est un motif vraisemblable, mais d'autres raisons le sont tout autant : on l'espionne pour le faire chanter.

L'argumentation pragmatique par les conséquences positives est fondée sur le vraisemblable, comme le roman réaliste ; c'est pourquoi on peut parler à son sujet de *roman causal*.

Les règles du vraisemblable sont celles auxquelles le récit mensonger s'efforce de se conformer.

Le probable s'évalue par examen du cas au terme d'une enquête sur la réalité des faits. Le vraisemblable s'évalue par la conformité intuitive du récit à certaines *conventions* de narration et *stéréotypes* de faits. L'enquête permettant de penser que les choses se sont *probablement* passées ainsi peut être longue et difficile ; l'intuition partagée de la "normalité" suffit pour conclure qu'elles se sont *vraisemblablement* déroulées ainsi.

3. Plausible

Plausible vient du latin *plaudere*, "applaudir ; approuver" (Gaffiot) [1]. En français classique, un motif *plausible* est un motif *louable*. En français contemporain, le sens de "digne d'estime, qui mérite l'approbation" est "rare, vieilli" (TLFi).

Le *plausible* est défini en premier lieu comme « ce que l'on peut admettre ou croire parce que vraisemblable » (TLFi). Le sens de *plausible* "approuvé" a donc fusionné avec celui de *vraisemblable* "conforme aux conventions de vérité", objet de la rhétorique *stricto sensu*.

On peut retenir de l'étymologie que le plausible est un mode de vraisemblable qui recherche particulièrement l'*approbation*. Le récit obtient cette approbation d'autant plus facilement qu'il est non seulement *vraisemblable* ("conforme aux stéréotypes courants"), mais *bienvenu*, ce qui sera le cas si les préjugés qui le structurent sont ceux-là mêmes que le groupe promeut activement. L'apparence de la vérité et l'approbation sociale assurent le succès des *fake news*.

4. *Vraisemblable* et preuves techniques VS. *Probable* et preuves non techniques

La distinction entre le *plausible-vraisemblable* et le *probable* correspond à celle que la rhétorique opère entre deux types de preuves, les preuves rhétoriques et les preuves non-rhétoriques, qu'elle appelle respectivement "*preuves techniques*" (rhétoriques) et "*preuves non techniques*" (non rhétoriques).

Le vraisemblable rhétorique se définit par l'usage *spécifique* fait des données obtenues par les techniques d'*invention*. C'est une construction fondée sur les "preuves" dérivées d'*endoxa*, de croyances communes, affirmées *a priori*, toujours entremêlées d'un peu de *probable* manifestant la réalité.

Sur de telles bases, on peut construire une représentation très vraisemblable d'événements, parfaitement possibles, mais n'ayant absolument rien à voir avec ce qui s'est réellement passé. L'enquête sur les réalités du cas est l'affaire des spécialistes des domaines

non-rhétoriques. La construction du vraisemblable rhétorique fait l'impasse des *preuves dites "non techniques"* qui seules permettent au réel d'impacter le discours.

Le vraisemblable est alors défini ***hors du réel et contre le réel***. C'est contre cette vision de la rhétorique fondée sur le *probable-vraisemblable* que s'élève Socrate, alors qu'Aristote verra dans les topoi de l'argumentation des voies permettant d'*approcher* une vérité probable, au sens de vérité construite au terme d'une enquête exploitant des indices tirés de la réalité, V. [Vrai VS Vraisemblable](#).

5. Le vraisemblable comme masquage du réel : Le récit nazi de la "Nuit des longs couteaux"

La construction d'un monde possible où se déroulent des événements *vraisemblables* est une affaire de cohérence fictionnelle. Le monde *du complot et de la manipulation* est un monde de ce genre. Le possible est ainsi considéré comme l'expression d'un "réel alternatif" aussi réel et plus convaincant parce que beaucoup plus excitant que l'autre. Le récit vraisemblable et plausible ("approuvé par un grand nombre") est particulièrement dangereux lorsqu'il semble rendre l'enquête factuelle superflue : "*Puisque tout est parfaitement clair, pourquoi toutes ces recherches ?*".

Au cours de "la nuit des longs couteaux" (30 juin 1934) et les jours suivants, les nazis SS ont massacré les nazis SA, partisans de Röhm, le chef des SA, lui-même victime du massacre, plus un certain nombre d'opposants catholiques ou conservateurs au régime hitlérien. Les opposants de gauche avaient déjà été éliminés.

L'explication donnée par Hitler de ces massacres est l'existence d'un complot des SA contre lui-même et son régime. Il est effectivement possible qu'une clique proche du pouvoir complotte contre les hommes au pouvoir appartenant à la même tendance, l'histoire est riche en exemples célèbres, et la conjuration de Pison contre Néron peut servir de modèle. L'explication est parfaitement vraisemblable. Mais les historiens ont montré que Röhm n'avait jamais comploté contre Hitler. Le récit vraisemblable n'était pas vrai, mais il est devenu hégémonique.

Peut-on dire pour autant que la rhétorique du vraisemblable a imposé le passage du possible au vrai, prouvant ainsi sa toute-puissance persuasive ? Le récit hitlérien a été accepté non seulement parce qu'elle était après tout possible, vraisemblable, mais aussi parce qu'il a été imposé dans l'espace public par la propagande et la violence des milices nazies à l'œuvre durant ces semaines cruciales. L'enthousiasme public manifestant aussi bien l'adhésion des uns que la terreur des autres.

[1] C'est le sens du portugais *plausível*, « Digno de aplauso, de aprovação. = APLAUSÍVEL » *Dicionário Priberam da Língua Portuguesa* <https://dicionario.priberam.org/plausivel> [21-02-2021].

Argument du PROGRÈS

1. Argument du progrès

Par définition, “*le progrès avance*” : l’argument du progrès valorise l’ultérieur comme étant le meilleur ; si F_2 vient après F_1 , alors F_2 est préférable à F_1 , V. [Valeur](#) ; [Syzygie](#). L’argument du progrès réfute les appels aux anciens, à la tradition et à toutes les formes d’autorités qu’ils appuient. C’est un puissant instrument de critique des pratiques traditionnelles : elles sont dépassées du fait qu’elles viennent avant. Les pratiques contemporaines qui les revendiquent et les continuent sont dites *rétrogrades*. Cet argument qui est utilisé contre les corridas dans le passage suivant,

On ne brûle plus les chats sur les parvis des cathédrales, les combats d’animaux ont été interdits en 1833, on ne cloue plus les chouettes, et les rats ne sont plus crucifiés comme cibles au jeu de fléchettes. Quoi qu’en disent les milieux taurins, la corrida avec mise à mort est condamnée. (*Le Monde*, 21-22 sept. 1986)

Cette argumentation est organisée selon les étapes suivantes :

- La corrida est d’abord [catégorisée](#) avec d’autres pratiques de maltraitance animale, par exemple *brûler les chats, organiser des combats de coqs, clouer les chouettes sur les portes des granges, prendre des rats pour cible au jeu de fléchette*.
- Ces pratiques sont plus ou moins [ordonnées temporellement](#).
- On constate que les plus anciennes de ces pratiques sont [unanimentement condamnées](#) et sont sorties des usages.
- Cette ligne factuelle est ensuite *extrapolée* pour aboutir à la conclusion que [les corridas doivent également disparaître](#), au vu des progrès de la société et de la marche de l’histoire, et que le plus tôt sera le mieux.

2. Argument de la nouveauté

Orientation traditionnelle

L’étiquette *ad novitatem* est parfois utilisée pour désigner l’argument de la nouveauté au premier sens (voir infra). Le mot latin *novitas* signifie “nouveauté ; condition d’un homme qui, le premier de sa famille, arrive aux honneurs”, en l’occurrence, au statut de sénateur (Gaffiot [1934], *Novitas*). L’orientation argumentative de “l’argument *ad novitatem*” peut être :

- *Positive* : la *novitas* est alors opposée à la *nobilitas* décadente,
- Ou *négative* : *l’homo novus*, “l’homme nouveau”, issu de nulle part, est tenu en suspicion.

Traditionnellement, **dans le domaine religieux**, dire d’une idée ou une doctrine que c’était une nouveauté, c’était la condamner comme hérétique :

La nouveauté apparaissant alors comme un signe de l’erreur et la *novitas* étant, autant que la *pertinacia*, l’indice de l’hérésie.

Le Brun 2011, § 1. (*) La *pertinacia* est l’entêtement dans l’erreur.

Orientation contemporaine

Dans son interprétation contemporaine, l'argument de la nouveauté, assimilé à l'argument du progrès, a une orientation positive ; cette inversion recoupe celle qui touche la [charge de la preuve](#) qui, traditionnellement, pesait sur l'innovation.

L'argument de la nouveauté valorise *l'innovation* et *le changement* par rapport au *conservatisme*, et le *neuf* (*le sang neuf*) par rapport à *l'usé*. Trivialement, il sous-tend des évaluations comme “*ce qui vient de sortir*” est *super* et le “*déjà vu*” est dépassé. D'où l'appel *Soyez le premier à l'adopter !* Le manuel qui *vient de paraître* est forcément supérieur à ses prédécesseurs, et, en politique, *l'homme nouveau* est déjà un sauveur.

L'argument du progrès s'oppose à **l'argument de la décadence** du monde depuis son hypothétique *âge d'or*, dont *le bon vieux temps* est la variante contemporaine. Il attribue toutes les vertus et les bonheurs aux Anciens.

Il structure l'éternelle **querelle des Anciens et des Modernes**. Sous sa forme radicale, cet argument affirme la supériorité absolue des Modernes sur les Anciens, dans le domaine des arts et des institutions comme dans celui des sciences. À la limite, cette supériorité serait celle de l'individu moderne sur ses ancêtres. Sous une forme relative, l'argument du progrès est compatible avec la supériorité individuelle des anciens : “*nous sommes des nains sur les épaules des géants*”, nous sommes non pas *plus grands*, mais *plus haut*, nous voyons donc plus loin que les géants eux-mêmes.

On réfute la métaphore en faisant remarquer que les poux sur la tête des géants ne voient pas plus loin que les géants.

PROLEPSE

Par la prolepse, le locuteur peut choisir de mettre ses arguments et ses conclusions en relation avec un contre-discours qu'il prévoit et qu'il rejette. Ce contre-discours peut être une reformulation du discours originel, ce qui facilite sa réfutation. Le locuteur **anticipe ainsi sur la parole d'un opposant qu'il met en scène polyphoniquement**.

La situation est la même s'il évoque des objections qui lui ont été adressées en une autre occasion par un opposant réel, sans le citer explicitement.

Dans les deux cas, il adopte une stratégie préventive, par phagocytage des objections ou de la réfutation qu'il sent poindre :

Je sais (mieux que vous) ce que vous allez me dire, et vous avez tort.

Les énoncés circonstanciels concessifs-réfutatifs, les énoncés coordonnés par *mais* sont de ce type : “*Tu dis / tu vas me dire que (le restaurant est bon) mais il est cher*”

La structure proleptique couvre des schémas discursifs plus amples, dont la configuration correspond à la mise en scène de deux discours antiorientés, avec identification du locuteur à l'un des énonciateurs,

V. [Interaction §3 Polyphonie](#)

V. [Destruction](#) ; [Concession](#) ; [Réfutation](#)

1. Traitement du contre-discours dans la prolepse

Dans la prolepse, le contre-discours peut être diversement reformulé.

— Il peut être **maximisé**, d'une façon qui le rend plus facilement réfutable, qui lui faire dire quelque chose d'**absurde**. Il peut être reformulé comme auto-réfuteur ce qui garantit son rejet,

S'agit-il pour nous de ruiner tous les petits épargnants ? Non, bien au contraire, et pour bien des raisons ...

— Dans le processus de raisonnement par défaut, **le contre-discours donne toute sa force à l'objection**, tenue pour valide jusqu'à plus ample information. Le cas échéant, le contre-discours peut être explicitement et fidèlement cité.

La composante Modalisateur-Réfutation du [modèle de Toulmin](#) est interprétable comme une prolepse de ce dernier type.

2. Autres terminologies

La rhétorique utilise plusieurs termes pour décrire une telle situation.

— **L'antéoccupation** désigne une structure réfutative, composée d'une *prolepse*, qui évoque la position d'un opposant réel ou fictif, suivie d'une *hypobole*, qui réfute cette position (Molinié 1992, art. *Antéoccupation*), ou qui exprime la position effectivement soutenue par le locuteur. Les [structures argumentatives en *mais*](#) correspondent à l'antéoccupation.

— Lausberg ([1963], § 855) mentionne notamment, avec le même sens, les termes **pré-occupation**, où *pré-* est un préfixe ayant le sens de *anté-*, “par avance” ou **métathèse**, mot qui renvoie à **une** configuration discursive par laquelle le locuteur « rappelle aux

auditeurs des faits passés, leur présente les faits à venir, prévoit les objections » (Larousse du XXe siècle, cité in Dupriez 1984, p. 290). Le terme de *métathèse* désigne également le déplacement d'une lettre ou d'un son à l'intérieur d'un mot, ou une permutation de deux lettres ou deux sons.

PROPORTION

L'analogie de proportion a reçu une définition mathématique en arithmétique et en géométrie. Dans sa définition générale, l'analogie de *proportion* affirme que deux couples d'êtres sont liés par le même genre de relation.

1. Métaphore et analogie de proportion

Dans la *Poétique*, Aristote définit la métaphore comme

l'application à une chose d'un nom qui lui est étranger, par un glissement du genre à l'espèce, de l'espèce au genre, de l'espèce à l'espèce, ou bien selon un rapport d'analogie. (Trad. Magnien, p. 139).

Le « rapport d'analogie » est défini à l'aide d'exemples de métaphore proportionnelle :

Une coupe entretient avec Dionysos le même rapport qu'un bouclier avec Arès. On dira donc que la coupe est « le bouclier de Dionysos », et que le bouclier est « la coupe d'Arès ». Ou encore, la vieillesse entretient avec la vie, le même rapport que le soir avec la journée, on dira donc que le soir est « la vieillesse du jour » et la vieillesse [...] « le soir de la vie », ou « le crépuscule de la vie ». (*Id.*, p. 140)

La notion de *proportion* [1] est définie comme une *analogie* non pas entre des individus mais sur une *relation* entre deux ou plus de deux rapports, V. [Analogie catégorielle](#) ; [Analogie structurelle](#).

En mathématique, un rapport est une relation entre deux termes a/b , c/d / e/f , $3/5$, $2/3$, $3/4$... L'analogie de proportion met donc en jeu au moins quatre termes. Elle est notée :

$$a/b \sim c/d$$
$$2/3 = 14/21$$

— **En arithmétique**, la *proportion* correspond à l'équation du premier degré à une inconnue, équation qui formalise la « règle de trois » :

$$a/b = x/c \text{ d'où } ac = bx \text{ et } x = ac/b$$

— Trois œufs coûtent 1,20 €, combien coûtent quatre œufs ?
— Quatre œufs coûtent 1€60, puisque trois œufs coûtent 1€20

— **En géométrie**, on parle de *similitude*. Deux figures semblables sont de même forme et de dimensions différentes. Deux triangles semblables ont leurs angles égaux et leurs côtés proportionnels.

— **D'une façon générale**, l'analogie de *proportion* affirme que deux couples d'êtres sont liés par le même genre de relation :

écaille : poisson	=	plume : oiseau
gant : main	=	chaussure : pied
chef : groupe	=	pilote : navire

vieillesse : vie = soir : jour

L'argumentation exploite l'analogie de proportion, par des mécanismes de parallélismes :

(Puisque) à tout navire il faut un pilote, à tout groupe il faut un chef !

Le processus de compréhension est le même pour l'arithmétique et pour l'argumentation parlée. Le raisonnement par lequel la valeur de x est extraite mathématiquement de la proportion arithmétique est le même que celui qui extrait la nécessité d'un chef de l'analogie de proportion "pilote : navire = chef : groupe".

Destruction de l'analogie proportionnelle

La forme de base "Un **A** sans **B**, c'est comme un **X** sans **Y**" peut être utilisée pour dé-truire un discours qui argumente sur cette analogie de proportion :

L1 — *Un groupe sans chef, c'est comme un pilote sans navire*

L2 — *Oui, et une femme sans homme, c'est comme un poisson sans bicyclette (MLF).*

2. Mesure proportionnée [1]

L'argument de la *mesure proportionnée* justifie une disposition en affirmant qu'elle est *raisonnable, bien dosée*, et qu'elle peut *s'adapter* aux évolutions de son objet. Une justice qui ne serait pas proportionnée (proportionnelle) appliquerait la même peine à tous les coupables.

L'argument de la proportionnalité est invoqué *a contrario* dans le communiqué récurrent :

(L'association, le syndicat, le gouvernement ...) **X** condamne l'usage *disproportionné* de la force.

Cet argument suppose qu'il existe une échelle graduée de la gravité des troubles, ainsi qu'une échelle graduée de la sévérité de la répression, en fonction de la gravité des troubles.

L'idée de proportion correspond à la covariance sur ces deux échelles

plus / moins la manifestation "met en danger la sécurité de l'État, des citoyens, de leurs bien..." plus / moins on doit s'attendre à une répression sévère.

Montrer ses muscles pour intimider

Montrer ses muscles, c'est annoncer une répression sévère, et par application de la loi de proportionnalité, proclamer la force de l'ennemi.

Soit une situation de troubles, décrite comme l'œuvre de quelques factieux isolés. Selon le principe de proportionnalité de la répression, on s'attend à ce que les mesures de répression ordinaires soient suffisantes : *manifestation peu dangereuse : répression légère*. Or les autorités décident d'organiser une grande exhibition militaire pour impressionner l'adversaire et "rassurer les populations". L'argument de la mesure proportionnée fonde un calcul qui met en échec cette stratégie psychologique :

La force étalée, loin de minimiser l'ennemi, le grandissait.

Pierre Miquel, *La guerre d'Algérie*, 1993[3]

La conclusion est fondée sur le topos : “*On ne tire pas au canon contre des mouches*” ; si on avait réellement affaire à quelques excités isolés, on ne positionnerait pas les chars devant les immeubles officiels. C'est donc qu'il s'agit d'un vrai soulèvement populaire. On retrouve ce paradoxe dans le cas d'une réfutation forte d'une position déclarée faible, [V. Paradoxes](#).

La mesure *proportionnée* est une forme d'argument sur la mesure *juste*, qui peut également être définie comme la mesure *intermédiaire*, [V. Juste milieu](#).

[1] Lat. *proportio*, “rapport ; analogie” ; traduit le grec *analogia* [ἀναλογία], “1. Proportion mathématique
2. Correspondance, analogie” (Bailly ἀναλογία)

[2] L'idée de mesure proportionnée se retrouve sous deux étiquettes latines :

— Arg. *ad modum*, de *modus* “mesure”

— Arg. *ad temperentiam*, de *temperentia*, “juste mesure, juste proportion”. Ang. *arg. of gradualism*

[3] Paris, Fayard, p. 190.

PROPOSANT ► RÔLES ARGUMENTATIFS

Argumentation *PROPTER QUID – QUIA* ► A PRIORI - A POSTERIORI

Christian Plantin

**Dictionnaire de l'argumentation
2025**

Q

**“Quasi-logique
–
Question délibérative**

Argumentation “QUASI-LOGIQUE”	3
QUESTION	5
QUESTION ARGUMENTATIVE	6
QUESTION CHARGÉE	13
QUESTION DÉLIBÉRATIVE.....	15
QUESTION RHÉTORIQUE.....	16

Argumentation “QUASI-LOGIQUE”

La notion d’argumentation quasi-logique est proposée par Perelman & Olbrechts-Tyteca. Elle correspond à la première des trois catégories de « schèmes de liaison », “liant” un argument à une conclusion ([1958], p. 257). On comprend les arguments quasi-logiques :

En les rapprochant de la pensée formelle, de nature logique ou mathématique. Mais un argument quasi-logique diffère d’une déduction formelle par le fait qu’il présuppose toujours une adhésion à des thèses de nature non formelle, qui, seules, permettent l’application de l’argument. (Perelman 1977, p. 65)

Six schèmes “quasi-logiques” sont analysés, trois formes relevant de « la logique » et trois « des mathématiques » :

Nous analyserons, parmi les arguments quasi-logiques, en premier lieu ceux qui font appel à des structures logiques – contradiction, identité totale ou partielle, transitivité ; en second lieu, ceux qui font appel à des relations mathématiques – rapport de la partie au tout, du plus petit au plus grand, rapport de fréquence. Bien d’autres relations pourraient évidemment être examinées. (1976, p. 261)

Perelman & Olbrechts-Tyteca considèrent que les définitions, « quand elles ne font pas partie d’un système formel et qu’elles prétendent néanmoins identifier le *definiens* avec le *definiendum*, seront considérées par nous comme de l’argumentation quasi-logique » ([1958], p. 283), dont elles constituent « le type même » ([1958], p. 288).

Toute la problématique du sens des mots et de leur définition est ainsi considérée comme relevant d’une quasi-logique.

Les arguments quasi-logiques ont une caractéristique commune :

[Ils] prétendent à une certaine force de conviction, dans la mesure où ils se présentent comme comparables à des raisonnements formels, logiques ou mathématiques. Pourtant, celui qui les soumet à l’analyse perçoit aussitôt les différences entre ces argumentations et les démonstrations formelles, car seul un effort de réduction ou de précision, de nature non-formelle, permet de donner à ces arguments une apparence démonstrative ; c’est la raison pour laquelle nous les qualifions de quasi-logiques. ([1958], p. 259).

Selon la définition traditionnelle, une fallacie est une argumentation qui ressemble à une argumentation valide, mais qui ne l’est pas. De même, dans le *Traité*, les arguments quasi-logiques « se présentent comme comparables » aux raisonnements formels, mais ne le sont pas, V. [Fallacies](#) ; [Logique](#) ; [Typologies contemporaines](#).

La théorie logique des fallacies en conclurait que ces arguments sont pour cette raison fallacieux. La Nouvelle rhétorique échappe à cette conclusion, dans la mesure où elle conditionne la validité de l’argument à l’acceptabilité par l’auditoire universel.

Quasi-logique et mécanismes langagiers

L'étiquette quasi-logique est symptomatique de l'attitude des auteurs du Traité vis-à-vis de "la logique" que d'une part ils rejettent, mais par rapport à laquelle ils définissent l'argumentation en général, et ce type d'argument en particulier. Cette catégorie inclut toutes les stratégies argumentatives mettant en jeu des phénomènes langagiers comme la négation, la gradation, les transformations d'énoncés, les stéréotypes définitionnels, etc. : ce sont les mécanismes langagiers qui sont considérés comme une quasi-logique.

V. [Définition](#) ; [Catégorisation](#) ; [A pari](#); [Réciprocité](#); [Relations](#) ; [Composition et division](#) ; [Proportion](#) ; etc.

QUESTION

1. Question informative

Une question informative est un énoncé qui cherche à obtenir une information de l'interlocuteur au moyen des morphèmes et des transformations syntaxiques caractéristiques de la **forme interrogative** à l'écrit, ainsi que par une intonation spécifique à l'oral.

2. Question chargée

Une *question biaisée* (*chargée, orientée*) est une interrogation portant sur un énoncé complexe, contenant **plusieurs affirmations implicites**, notamment à titre de **présupposés**.

La question chargée présuppose la vérité de ces affirmations et tente de les imposer à l'interlocuteur.

3. Question argumentative

Une question peut être **un sujet de discussion, un problème**. Dans ce sens, la question n'a pas nécessairement une forme interrogative et ne renvoie pas à une quête d'information stricto sensu.

La *question argumentative* matérialise la confrontation discursive autour de laquelle se configure une situation argumentative.

4. Question rhétorique

Au sens traditionnel du terme, la *question rhétorique* restructure une question problème comme **une question n'admettant qu'une seule réponse**, donnée pour évidente et posée comme un défi lancé aux opposants.

5. Question topique

Le système des questions topiques est constitué par **l'ensemble des questions correspondant aux axes ontologiques définissant un événement**. Ce système permet de définir, de produire, de recueillir et d'organiser l'information pertinente relative à un événement concret, en particulier dans la perspective de son traitement argumentatif, V. [Invention](#).

QUESTION ARGUMENTATIVE

La théorie des questions argumentatives est le premier chapitre de la théorie de l'argumentation. La détermination de la question argumentative à laquelle on a affaire est la première étape de l'analyse de l'argumentation.

1. Le jeu “Question => RéponseS” en dialogue

La notion de *question argumentative* a son origine dans la notion de stase, développée par la rhétorique argumentative sur le cas de l'interaction judiciaire.

Une question argumentative est produite au point où des discours, écrits ou oraux, se développant sur un même thème, *divergent* du point de vue même des locuteurs, qui sortent du procès collaboratif de co-construction du discours et de l'action, V. Désaccord. Lorsqu'elle est ratifiée et thématisée, cette divergence produit une *question*, un problème, un point controversé.

En conséquence, l'argumentation est vue comme un mode de construction des réponses à une question recevant des réponses également sensées, mais incompatibles, et se trouvant ainsi à la source d'un conflit discursif.

Ce processus de *mise en question (problématisation)* d'un thème discursif est une condition nécessaire au déroulement d'une argumentation. Il définit un état d'argumentation *avant les arguments* (segments discursifs en support d'une conclusion).

L'existence d'une telle *question* est à l'origine des paradoxes de l'argumentation.

1.1 Proposer, s'opposer, douter : la question argumentative

L'exemple suivant, construit autour de la question récurrente “*Faut-il légaliser la drogue ?*” permet de montrer schématiquement comment, à partir de la question, se distribuent les rôles argumentatifs, sur les trois actes argumentatifs fondamentaux, *proposer, s'opposer, douter et s'interroger*, V. Rôles argumentatifs.

— Proposer

En Syldavie, “*le commerce, la possession et la consommation de la drogue sont interdits*”. Cet énoncé correspond à l'état de la législation, et est en principe conforme à l'opinion dominante, à la “doxa”. Il existe un autre discours orienté vers une proposition opposée à cette prohibition :

P : *Légalisons la consommation de certains de ces produits, par exemple le haschich ! Qui n'a jamais fumé son petit joint ? Ça fait du bien, c'est thérapeutique !*

Le locuteur **P** prend le rôle argumentatif de proposant. Le proposant a l'initiative ; dans les futurs débats où il devra supporter la charge de la preuve, on lui donnera d'abord la parole. Sa proposition est nécessairement accompagnée d'une forme d'argumentation, ici une forme de minimisation et une recatégorisation (ironique ou provocatrice) du haschich comme un médicament.

Les locuteurs alignés sur cette proposition sont ses alliés dans ce rôle.

— S'opposer

Un autre discours rejette cette proposition :

O : *C'est absurde ! Qu'est-ce qui faut pas entendre maintenant !!*

À ce stade, l'opposant peut se contenter de mépriser la proposition. Le locuteur O prend le rôle argumentatif d'**opposant**, et trouve également des **alliés** dans ce rôle.

— **Douter et (s')interroger : la question argumentative**

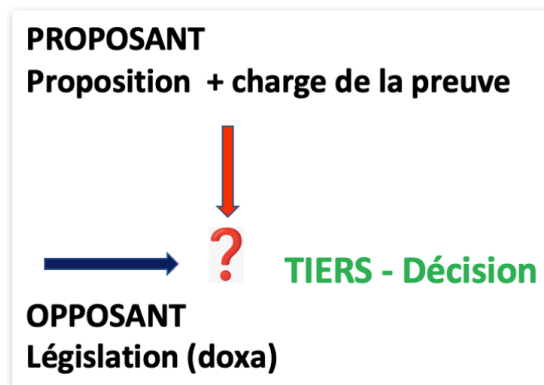
Certains locuteurs ne s'alignent pas sur l'un ou l'autre de ces discours ; ils se trouvent dans la position de tiers, transformant ainsi la confrontation en question argumentative :

T : *On ne sait plus qu'en penser. Faut-il maintenir l'interdit sur tous ces produits ?*

Schématiquement :

Proposition VS Opposition => Question argumentative (QA)

La représentation équivalente suivante permet de visualiser l'asymétrie des discours, le proposant supportant la **charge de la preuve**. Cette asymétrie peut s'inverser, si, sur un site argumentatif, la charge de la preuve est transférée à l'opposant.



Sur la genèse de la question : V. [Désaccord](#) ; [Stase](#).

1.2 Échanges en situation argumentative

Dans une situation argumentative stabilisée, les interventions des participants sont globalement co-orientées avec :

— *Les argumentations confirmatives* apportant des arguments positifs en faveur de leur position.

— *Les argumentations réfutatives* rejetant les arguments de la partie adverse, V. [Schéma de Toulmin](#).

— **Le proposant** doit assumer la charge de la preuve, et pour cela, renforcer ses arguments en faveur de la nouveauté qu'il préconise :

Question argumentative : *Faut-il légaliser l'usage du haschich ?*

Réponse – Conclusion du proposant : *Oui ! Légalisons le haschich !*

Arguments du proposant : *Le haschich n'est pas plus dangereux que l'alcool ou les anxiolytiques ; or l'alcool n'est pas interdit, et les anxiolytiques font même l'objet de prescriptions médicales. La légalisation réduira les maffias et la clandestinité qui alimentent les fantasmes autour de la drogue.*

Réfutation du discours de l'Opposant : *Et il faudrait quand même que vous réalisiez que votre régime de pénalisation à tout va favorise en fait les développements du marché de la drogue.*

— Quant à l'opposant, il doit montrer que le discours du proposant est intenable. D'une part, il réfute les arguments du proposant (il détruit le discours de proposition), d'autre part, il contre-argumente en faveur d'une autre position, par exemple, le status quo :

Question argumentative : — ***Faut-il légaliser l'usage du haschich ?***

Réponse – Conclusion de l'opposant – *Certainement pas ! Rejetons cette proposition inepte !*

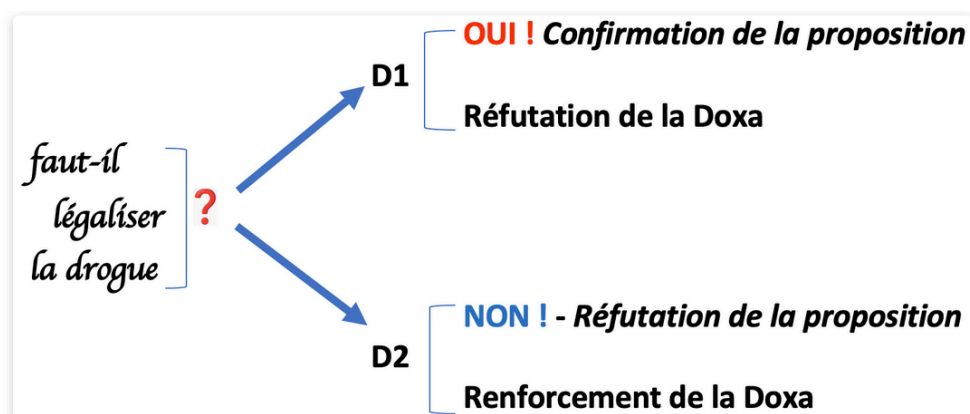
Réfutation du Proposant – *Quant à l'alcool, il fait partie de notre culture, pas le haschich. Et si on légalise le haschich, il faudra vite tout légaliser (V. [Pente glissante](#)). En Sidonie, ils ont essayé de légaliser la drogue, et l'expérience a échoué. Nous en avons assez de ces expérimentations sociales nuisibles à notre jeunesse.*

Arguments de l'opposant en faveur du status quo : *Nos lois fonctionnent et permettent aux honnêtes gens de vivre en paix. La situation est sous contrôle. Moi, je pencherai pour une application sans faiblesse de la législation en cours, et, le cas échéant, pour son renforcement. Il n'y a pas de solution indolore.*

On voit que la doxa, qui normalement “va sans dire” doit maintenant se justifier.

Le discours de l'opposant se schématise selon les mêmes principes que celui de l'opposant. Cependant, le proposant présente une argumentation *délibérative*, projective ; l'argumentation de l'opposant est *justificative* en faveur du maintien de l'existant ; mais elle peut aussi porter une proposition différente, relevant du même domaine : *l'urgence, c'est de soigner les malades.*

La question étant stabilisée, chacun des deux partenaires argumente pro et contra (on admet que D2 plaide a minima pour le maintien d'une politique répressive).



Cette présentation symétrique de D₁ et D₂ correspond à un moment d'équilibre (isosthénie) des deux discours en présence.

Cet équilibre est rompu lorsqu'on passe sur un site donné, où la charge de la preuve pèse sur l'un ou l'autre discours.

1.3 La conclusion comme réponse à la question argumentative

La syntagmatique d'un discours argumentatif monologal supportant une prise de position peut se représenter comme suit :



Une question argumentative matérialise un conflit discursif ratifié. L'argumentation est vue comme une manière de construire des réponses sensées, bien construites, mais incompatibles, à de telles questions.

- La question trouve sa réponse dans la conclusion de l'argumentation.
- L'argumentation est un mode de construction d'une réponse à une question argumentative.

1.4 Question argumentative et question informative

Les questions argumentatives sont bien distinctes des questions informatives. Les réponses aux questions informatives sont couramment directes, et satisfaisantes pour l'interlocuteur, dans la limite de ce que peut savoir le répondeur :

- S0₁ *Et dans quel hôtel êtes-vous ?*
S1 *Au Grand Beach Hôtel, comme d'habitude.*
S0₂ *Très bien ! Vous faites quelque chose ce soir ?*

Les questions argumentatives utilisées comme telles n'admettent pas ce genre de réponse (sauf dans les sondages d'opinion) :

- S0 *Est-ce que la lutte contre le terrorisme autorise les limitations de la liberté d'expression ?*
S1 *Oui.*
S0₂ *Ah, très bien. Question suivante.*

1.5 Phénomènes caractéristiques du discours argumentatif

Contagion argumentative

Ce principe pose que, dans une situation argumentative, tous les actes sémiotiques produits par les participants sont interprétables en termes d'argumentation, c'est-à-dire sont 1) des soutiens de leurs positions respectives ; 2) des réfutations de celle à laquelle ils s'opposent ; ou 3) des concessions faites à l'autre partie.

Maximisation et minimisation argumentatives

Les participants maximisent l'argumentativité de leur propre discours et minimisent l'argumentativité du discours de leurs opposants : “*Si c'est tout ce que vous avez à nous opposer / proposer, je pense que la discussion est close.*”

Sorties de la situation argumentative

La question argumentative est par nature ouverte, dans la mesure où une certaine validité est reconnue aux interventions pour et contre qu'elle recouvre.

S'il est parfois possible de la clore, parce qu'une réponse s'impose à une autre, à d'autres moments, s'il subsiste un certain doute lié à la conclusion retenue et à la décision prise, elle peut être rouverte.

La réponse ne peut être totalement séparée de la question et du contre-discours qu'elle a produit. Imposer au jeu argumentatif une fin avec un perdant et un gagnant, délégitimer la survie du doute dans l'échange, c'est rendre l'argumentation non révisable, V. [Règles](#).

La clôture dépend de la nature de la question, de la qualité des arguments et de l'existence d'une instance de décision, c'est-à-dire du cadre socio-institutionnel dans lequel la question est traitée. En fonction de ces paramètres, il est parfois possible de clore la question, une réponse, définitive ou provisoire, s'imposant ou étant imposée aux participants.

Le fait qu'une question soit tranchée sur un site institutionnel n'entraîne pas qu'elle le soit sur tous les autres sites où peuvent continuer à se rencontrer les participants.

Une réponse est plus ou moins stable ; elle n'est **pas totalement détachable de la question** et de l'ensemble des discours pro et contra qui l'ont engendrée. Le principe “fire and forget”, “tire et oublie”, ne s'applique pas.

Question et positions sont des objets de discours

Les positions exprimées dans la séquence d'ouverture et définissant la question peuvent être modifiées au cours de l'échange et lors de la décision qui n'est que partiellement conditionnée par l'argumentation qui l'accompagne. La question argumentative et les réponses qui lui sont associées (positions argumentatives, conclusions) sont des objets de discours tout aussi malléables que les autres. La décision peut ne pas avoir grand'chose à voir avec l'une ou l'autre des positions initiales.

Effets de la double contrainte sur l'argumentation des parties

L'argumentation se construit sous une double contrainte : elle est **orientée par une question**, et elle est **soumise à la pression d'un contre-discours**. Des phénomènes macro discursifs caractérisent cette situation :

— **Bipolarisation des discours** : Les locuteurs intéressés sont attirés dans le champ de parole structuré par la question. Ils s'identifient aux argumentateurs en vedette, normalisent leur langage et l'alignent sur l'un ou l'autre des discours en présence ; symétriquement, ils excluent les tenants du discours opposé (*nous vs eux*).

— **Répétition et figement** : sémantisation argumentative des discours confrontés, production d’antinomies, tendance à la stéréotypisation, congélation des arguments en argumentaires ou *scripts* prêts à énoncer.

— **Apparition de mécanismes de résistance à la réfutation** : présentation des argumentations sous forme d’énoncés autoargumentés, mimant l’analyticité, V. [Autoargumentation](#).

Question et pertinence

La question fonctionne comme principe de [pertinence](#) pour les contributions argumentatives

— Pertinence **des arguments** pour la conclusion.

— Pertinence **de la conclusion** comme réponse à la question.

— Pertinence **de la question** elle-même : la question peut être elle-même “mise en question” et être contestée comme mal posée, biaisée, ou secondaire par rapport à des questions “plus profondes”.

Changement d'opinion comme changement de rôle

Au cours de l’échange, et non seulement à son terme, les participants peuvent réaliser un quatrième type d’acte, peut-être le plus complexe : changer d’avis et de langage, c’est-à-dire changer de rôle argumentatif.

2. Le jeu “Question => RéponseS” en monologue

L’approche précédente de l’argumentation est opératoire en monologue comme dans les interactions.

2.1 Monologue ne donnant pas la parole au contre-discours

L’argumentation peut être *monologale monologique*, c’est-à-dire exclusivement orientée vers la construction d’une conclusion, sans référence aux objections qu’on pourrait lui adresser, c’est-à-dire, sans faire entendre la voix du “challenger” (V. [Modèle de Toulmin](#)). Une telle argumentation n’en est pas moins conditionnée par l’existence d’un contexte de discussion polyphonique. Il faut alors rechercher dans l’environnement de ce discours s’il existe des interventions répondant au même genre de question argumentative. Selon le “postulat structuraliste”, le plaidoyer en faveur de **P** est mieux compris si on le met en relation avec la question qui l’organise et les réponses qui sont apportées à cette question ailleurs, et par d’autres.

2.2 Monologue argumentatif mettant en scène la question

Dans l’argumentation *monologale dialogique*, le locuteur met en scène les discours développés autour de la même question et les attribue à des figures reconstruites des participants réels ou potentiels à la même discussion, V. [Réfutation](#) ; [Destruction](#). En prenant seul en charge le jeu question-réponse, l’énonciateur transforme le dialogue en monologue.

Ce *phagocytage* de la parole des autres, opposants ou tiers, lui permet de s’avancer sous diverses figures, en redistribuant à sa guise les rôles argumentatifs de proposant, d’opposant et de tiers. En conséquence, l’affirmation est introduite sous un voile de participation des opposants et des tiers.

Les différentes stratégies de monologisation de la question sont identifiées dans la rhétorique ancienne comme des *figures de phrase*, selon trois modalités :

(1) Le locuteur considère que la question a une réponse évidente, ne nécessitant pas d'argumentation : Question rhétorique, *interrogatio*. [1].

(2) Le locuteur apporte une réponse argumentée et catégorique à la question, *subjectio*. [2]

La question est suivie de son traitement argumentatif qui aboutit à une seule réponse. Le discours tend vers la *clarification* et l'*explication*; le locuteur est le seul maître de l'espace argumentatif, les contre-discours possibles sont mentionnés et réfutés. **C'est cette construction argumentative de la réponse qui fait la différence avec la question rhétorique.**

Le locuteur prend la position de l'enquêteur ou du professeur qui pose la bonne question et la résout objectivement. L'interlocuteur est mis en position d'assumer la question directrice et le traitement proposé pour les réponses, qui sont avancées selon **une logique de coconstruction pédagogique** :

Voici la situation, voici les données et voici la question. On peut penser à trois réponses différentes... La solution (a) est une variante de la solution (b), comme nous allons le montrer. Pour telle et telle bonne raison, la solution (c) doit être préférée à la solution (b). Donc, la bonne réponse est (c).

Les exposés scientifiques utilisent cette stratégie de présentation. Pendant la séance de discussion, les auditeurs sont invités à re-dialectiser le monologue, par exemple en exprimant différemment la solution proposée, en inversant l'évaluation de (c) par rapport à (b) ou en proposant une nouvelle solution (d).

(3) Le locuteur laisse apparaître ses doutes, modalise sa réponse et laisse ouverte la question, *dubitatio*. [3]

La question est présentée comme une question ouverte, à laquelle le locuteur tente d'apporter une réponse en temps réel. Le locuteur se donne la place du tiers, de l'ignorant qui doute, et qui soumet la question à l'auditoire. Par une forme d'inversion des rôles, l'interlocuteur est placé dans la position haute de l'auxiliaire ou du conseiller (Lausberg [1960], § 766 sq.).

Ces trois formes de monologisation de la situation argumentative jouent sur la préférence pour l'accord. Le locuteur prévient la parole de l'interlocuteur pour la canaliser ou pour se l'approprier, via un repositionnement de la question.

[1] *Lat. interrogatio*, “interrogation rhétorique, interrogation” (Gaffiot, *Interrogatio*).

[2] *Lat. subjectio*, « action de mettre sous, devant » (*Ibid.*, *Subjectio*)

[3] *Lat. dubitatio*, “examen dubitatif, hésitation”

QUESTION CHARGÉE

Une question est dite chargée si elle contient plusieurs jugements, que le locuteur présente comme allant de soi. Cette opération qui peut être une manœuvre pour rendre leur contestation plus difficile.

1. Une fallacie dialectique

Le problème des *questions chargées* (*questions pièges* ou *questions multiples*) [1] est examiné par Aristote dans le cadre de l'échange dialectique, où le travail intellectuel est divisé entre un Répondant et un Questionneur. Dans ce cadre, une question est dite chargée si, en la posant, le questionneur « réunit plusieurs questions en une seule » (R. S., 167b35 ; p. 22).

Les questions chargées sont des questions contenant des implicites qu'elles tentent de faire ratifier subrepticement par l'interlocuteur :

- L1 :** *Vous devriez vous interroger sur les raisons de l'échec de votre politique.*
L2 : *Mais notre politique n'a pas échoué !*

L2 rejette le *présupposé* de **L1** “votre politique a échoué”.

L'imposition d'un jugement présupposé est contraire au principe logique et dialectique qui veut qu'un énoncé exprime un seul jugement. Si un énoncé contient plusieurs jugements, notamment à titre de présupposés, il ne peut pas être accepté ou refusé tel quel, autrement dit, il est fallacieux.

Pour être évaluable, il doit être décomposé en une conjonction de propositions exprimant chacune un seul jugement, et chacun de ces jugements doit être examiné et ratifié ou rejeté séparément.

L1 ne pourrait donc poser à **L2** la question “*Pourquoi P ?*” que si **L1** et **L2** sont d'accord sur l'existence factuelle de **P**.

Dans une perspective perelmanienne, la question des présupposés devrait être réglée dans le cadre des accords préalables, V. Conditions de discussion.

2. Un jeu de langage ordinaire

Dans la langue ordinaire, tous les énoncés sont plus ou moins chargés, en premier lieu du fait de leur orientation. Il est toujours possible d'extraire des présupposés et, d'une façon générale, des sous-entendus, pour les reprocher à l'interlocuteur. Soit une discussion entre un particulier mécontent et son banquier habituel qui lui a proposé un crédit à un taux peu avantageux.

- L1₁ :** *Je suis allé à la banque dans la rue en face de chez moi, et ils m'ont immédiatement proposé un prêt à un taux inférieur à celui que vous-même m'aviez proposé.*
L2 : *C'est parce qu'ils voulaient vous avoir comme client.*
L1₂ : *Parce que vous, vous ne voulez pas me conserver comme client ?*

L1₂ impute à **L2**, ou reconstruit à partir de son intervention, un sous-entendu que **L2** refuse certainement, mais qui lui montre néanmoins que sa justification est contestable.

La question des présupposés touche toute l'organisation de l'interaction

L1 effectue un virement d'argent liquide auprès de son banquier. La transaction en est au stade de préclôture. L1 demande :

L1 : Vous ne donnez pas de reçu ?

La forme interro-négative active un présupposé situationnel, inscrit dans le script de la transaction “*faire un dépôt d'argent liquide à sa banque*”. Ici, le banquier n'a pas l'air de penser au reçu, et **L1** s'en inquiète. Son intervention peut être décompressée en quatre énoncés :

Habituellement, quand on dépose de l'argent à la banque, on reçoit un reçu

Je vous ai fait un dépôt

Vous ne m'avez pas donné de reçu

Donnez-moi *donc* un reçu !

Cette question surchargée n'a évidemment rien de fallacieux. Les énoncés informatifs sont également chargés de présupposés :

L1 : *Il est 8h* (introduit le thème de l'heure qu'il est)

L2 : *Pourquoi tu me dis ça ?*

L'énoncé informatif apparemment très élémentaire **L1** **présuppose néanmoins que l'information qu'il donne est pertinente pour l'interlocuteur, dans la situation présente**. Il est au moins chargé de ce présupposé. On ne dit pas “il est 8h” sans une telle intention, à moins d'être une horloge parlante.

Les questions et les affirmations du langage ordinaire sont chargées, et ce fait sémantique est une des conditions d'exercice du langage ordinaire, V. [Orientation](#) ; [Biais](#).

[1] Lat. *fallacia quæstionis multiplicis*. Ang. *loaded questions, many questions*.

QUESTION DÉLIBÉRATIVE

En linguistique, les questions délibératives sont définies comme des questions n'exprimant pas une demande d'information, mais une demande de conseil. C'est une forme de **dubitatio**, V. Question argumentative, §2.2.3.

D'un point de vue pragmatique, [les questions délibératives] semblent véhiculer un acte de délibération, c'est-à-dire l'expression d'une réflexion sur le bien-fondé d'une action. [...] Certaines langues disposent d'une forme spécifique pour exprimer cet acte. C'est le cas du subjonctif dit délibératif en grec (Faure 2012, p. 4) :

L1 : — *Que dois-je faire ?*

L2 : — *Partir ! / Pars !* (d'après *id.*, p. 3).

Lorsqu'elle est posée à soi-même, la question délibérative introduit un débat intérieur destiné à produire une décision dans une situation ouverte, par exemple (d'après Douglas 2013, p. 124-125) :

Dois-je aller au concert ? Comment vais-je m'habiller ?

Ces questions ont été étudiées en philosophie du langage par Wheatly (1955).

La question délibérative correspond à la figure de *dubitatio* ; la *question argumentative* qui l'oriente est formatée comme une question ouverte à laquelle le locuteur construit une réponse en temps réel, au théâtre sous la forme d'un monologue intérieur polyphonique à haute voix. Rien n'empêche d'utiliser également l'expression "question délibérative" pour désigner une question argumentative délibérative débattue non plus sous la forme du monologue intérieur, mais dans un dialogue impliquant plusieurs participants.

QUESTION RHÉTORIQUE

L'interrogation dite rhétorique est une forme de **monologisation** de la question argumentative. Dans un cadre politique, elle renforce le **consensus** qu'elle présuppose, et lance un « **défi** » (Fontanier) aux éventuels opposants, à qui, par ailleurs, elle ne laisse pas la possibilité de se faire entendre.

Dans leurs fonctions habituelles, informatives, les questions sont posées principalement :

- Pour rechercher des informations auprès de l'interlocuteur : *Quelle heure est-il ?*
- Pour solliciter directement son action : *Pourriez-vous me passer le sel ?*
- Les questions d'examen vérifient que l'interlocuteur connaît la réponse : *Quelle est la date de la chute du mur de Berlin ?*
- L'enquêteur pose de telles questions : *Avez-vous rencontré Untel le jour d'avant ?* afin de recouper ses informations : il connaît la réponse et feint de ne pas la connaître.

Une transposition monologique de la question argumentative

La question rhétorique est une fausse mise en question d'un consensus qu'on travaille à renforcer. C'est une des trois formes de transposition monologique de la question argumentative, l'*interrogatio*, V. [Question argumentative, §5](#). Alors que la question posée sur le mode de la *subjection* ouvre une séquence argumentative substantielle **justifiant sa réponse** à la question argumentative ; par l'interrogation rhétorique, le locuteur prend possession de la question argumentative, et la “désambiguïse”, au sens argumentatif du terme, en lui **imposant une réponse** présentée comme consensuelle.

Un défi aux opposants

Selon Fontanier [1], l'interrogation “*figurée*” (ou i. rhétorique) consiste à

Prendre le tour *interrogatif* non pas pour marquer un doute et provoquer une réponse, mais pour indiquer, au contraire, la plus grande persuasion, et défier ceux à qui l'on parle de pouvoir nier ou même répondre. (P. 368) [1]
Mais avec une singularité frappante, c'est qu'avec la négation elle affirme et que sans négation, elle nie. (Id. P. 369)

La question rhétorique permet à l'orateur de faire coup double, face à un auditoire partagé entre, d'une part, ceux qui partagent cette “plus grande persuasion” de l'orateur, et, d'autre part, des opposants, qu'il s'agit de museler.

Considérons un meeting politique de soutien au candidat **X**, en compétition électorale avec **Y**. L'orateur **O** parle sur la base d'un consensus : il soutient **X**, et postule que son public soutient **X**.

(i) **O** – *X est-il un meilleur candidat que Y ?*

Réponse provoquée / attendue : *Oui !* – **X** est ovationné, **Y** est hué.

Hors contexte, la question (i) admet les réponses **oui/non**. Ici, sur la base du consensus pré-supposé, cette réponse est **Oui !**

Formellement, la question semble mettre en débat ce consensus, “X est un meilleur candidat que Y”, en laissant ouverte la possibilité que Y *soit* un meilleur candidat que X. O feint de vouloir relancer un débat qui est clos pour l’assistance. La question rhétorique titille l’assistance.

(ii) O — *X n’est-il pas un meilleur candidat que Y ?*

Réponse provoquée / attendue : *Si !* – X est ovationné et Y hué.

Hors contexte, la question de O admet les réponses *oui! – si !/non*. Du fait du consensus établi, cette réponse est **Si !**

Dans son emploi standard, l’interrogative “X n’est-il pas M” présuppose que “X est M” alors que quelque élément du contexte pourrait laisser penser le contraire [2].

En fait, la structure de l’énoncé reproduit en miroir celle de l’assistance : consensus pré-supposé et possibilité d’opposant dans l’assistance.

Des questions “sur- chargées”

La question rhétorique est d’abord une question radicalement orientée par son contexte, mais elle peut en outre porter la même orientation dans son expression même. Elle peut cumuler différents modes et degrés de rhétoricité, selon le type de contrainte mis en œuvre pour influencer la réponse.

(iii) *Un tel individu pourrait-il faire un meilleur président que notre candidat ?*

L’orientation est donnée par le terme orienté *individu*. Elle peut être renforcée de toute une argumentation :

(iv) *Alors maintenant, Y, ce candidat de dernière minute. Peut-on prendre au sérieux un candidat qui a l’air de ne pas trop savoir s’il est candidat ?*

Le consensus affiché est contre Y. Face à un interlocuteur ou à un public qui ne partage pas les orientations du locuteur, la question rhétorique prend une allure de défi. Il serait tout de même embarrassant de répondre “Oui !” à la question, dans la mesure où il est facile d’interpréter ce *oui à la lettre* pour en faire une approbation donnée à “Je soutiens un candidat qui a l’air de ne pas savoir s’il est candidat”.

Il reste à l’opposant la ressource de la protestation explicite. Pour cela, il doit remonter la pente, c’est-à-dire réfuter le reproche d’indécision fait à Y, et, pour cela, exposer ses raisons positives de le soutenir. Il doit donc contredire l’orateur, c’est-à-dire, le cas échéant, briser l’atmosphère empathique créée par la préférence pour l’accord, et assumer la polémique, comme dans le cas de rejet du présupposé.

Dans une conversation, tout cela peut se faire dès le prochain tour de parole. Mais dans une interaction publique institutionnellement réglée, il doit attendre qu’on lui donne la parole, et justement, on ne la lui donne pas. La question rhétorique est une façon d’imposer le silence à l’interlocuteur rebelle, et d’inférer de ce silence que tout le monde partage l’orientation du locuteur.

Cette manœuvre rappelle celle qui est utilisée dans l'argument sur l'[ignorance §1.1](#). Par ailleurs, la difficulté dans laquelle est mis l'opposant face à une question rhétorique est du même ordre que la difficulté de celui qui veut réfuter une [métaphore, §4](#) ; mais les métaphores sont plus faciles à rejeter que les questions rhétoriques.

[1] Pierre Fontanier,

— (1977 [1827]), *Traité général des figures du discours autres que les tropes*.

— (1977 [1831]), *Manuel classique pour l'étude des tropes ou Elémens de la science des mots*.

Textes réunis dans *Les Figures du discours*. Introduction par G. Genette, Paris, Flammarion.

Christian Plantin

***Dictionnaire de l'argumentation
2025***

R

Raisonnement à deux termes

-

Rôles argumentatifs

RAISONNEMENT À DEUX TERMES.....	3
RAISONNEMENT PAR DÉFAUT.....	5
RATIONALITÉ ► CRITIQUE	8
Argumentation fondée sur la RÉCIPROCITÉ.....	8
Argumentation fondée sur la RÉFLEXIVITÉ.....	10
RÉFUTATION	11
RÉFUTATION PAR LES FAITS.....	14
RÈGLES et NORMES	19
RELATION	24
RÉPÉTITION PERSUASIVE	25
REPRISE DU DISCOURS.....	27
Argument du RESPECT.....	28
RÉTORSION ► <u>AUTO-RÉFUTATION</u>	32
RHÉTORIQUE ARGUMENTATIVE CLASSIQUE.....	32
Argument de la RICHESSE – Argument de la PAUVRETÉ.....	38
RIRE et SÉRIEUX.....	40
RÔLES argumentatifs : PROPOSANT, OPPOSANT, TIERS	42

RAISONNEMENT À DEUX TERMES

1. Raisonnement transductif

La notion de *raisonnement transductif* a été élaborée par Piaget ([1924], p. 185) dans le cadre de l'analyse du développement de l'intelligence de l'enfant, où le raisonnement transductif est défini comme un mode de pensée prélogique et intuitif du jeune enfant. C'est un raisonnement qui passe directement d'un individu ou d'un fait particulier à un autre individu ou un autre fait particulier, sans l'intermédiaire d'une loi générale.

D'après Grize, « le jeune enfant qui dit “*Ce n'est pas l'après-midi parce qu'il n'y a pas eu de sieste*” s'appuie sur son expérience quotidienne qui fait de la sieste un ingrédient de l'après-midi », procède par transduction (1996, p. 107), c'est-à-dire sans intervention d'un principe général sous-jacent de la forme “*qui dit après-midi dit sieste*”, “*nous sommes dans l'après-midi seulement s'il y a eu sieste*”.

L'association transductive “*sieste = après-midi*” donne, par application du [topos des contraires](#) : “*pas sieste = pas après-midi*”. Dans le langage de la logique naturelle, le terme *sieste* est « un ingrédient » du faisceau lié au terme *après-midi*. En pratique, tout se passe comme si “*faire la sieste*” était un trait essentiel définitoire de “*après-midi*”.

Grize observe que les adultes utilisent aussi ce type de raisonnement :

Lorsque nous disons que nous nous sommes arrêtés au feu parce qu'il était au rouge. [...] Notre pensée ne passe pas par l'intermédiaire d'une loi générale du genre : “*tout feu de la circulation de couleur rouge implique arrêt.*” (*Ibid.*)

Il n'y a peut-être là qu'un pur réflexe associatif, stimulus-réponse. Toutefois, l'adulte n'applique pas la négation comme l'enfant : “*ce n'est pas un feu rouge puisque je ne me suis pas arrêté*”. On raconte cependant qu'un automobiliste, profondément imprégné du respect dû au Code de la route, refusait de croire qu'il avait été heurté de plein fouet par un autre véhicule *parce que la rue où il circulait était en sens unique*, soit :

je n'ai pas été heurté de plein fouet par un autre véhicule puisque la rue est en sens interdit,

— Ce qui n'est pas une réaction insensée : un immeuble a pu s'effondrer, quelque chose a pu tomber de l'étage.

2. Raisonnement à deux termes

Dans un cadre très différent, Gardet et Anawati parlent d'un « raisonnement à deux termes », caractéristique « [d'] un rythme de pensée proprement sémitique que le génie de l'arabe a su utiliser avec un rare bonheur » (Gardet, Anawati [1967], p. 89), et qui semble être de même nature que le raisonnement transductif.

La logique “dialectique”, conaturale au génie arabe, s'organise selon des modes de raisonnement à deux termes qui procèdent du singulier au singulier, par affirmation ou négation, sans moyen terme universel. Faut-il dire, comme on l'a fait parfois, que ce dernier, non explicitement saisi, n'en est pas moins explicite dans l'esprit qui raisonne ? Nous ne le croyons pas. Sans doute, on peut “traduire” en syllogisme à trois termes un raisonnement à deux termes [...]. Mais dans le mécanisme logique de la pensée, c'est bien la mise en regard, par opposition, similitude ou inclusion, des deux termes du raisonnement qui donne à la “preuve” valeur de conviction.

Le moyen terme universel n'est point présent dans l'esprit, même sous mode implicite. Il ne s'agit pas d'établir une preuve discursive, mais de promouvoir une évidence de certitude. (Bouamrane, Gardet 1984, p. 75)

Dans cette tradition, le théologien et logicien al-Sumnânî a distingué différents procédés rationnels (types d'arguments), relevant du raisonnement à deux termes. Il s'agit :
de constatations, puis d'un mouvement de l'esprit qui opère soit par élimination, soit par analogie du semblable au contraire ou du semblable au semblable. Il s'agit toujours de passer du fait "présent", du "témoin" (*shâhid*), à l'absent, (*gha'ib*). Aucune recherche abstractive d'un principe universel. (Gardet, Anawati [1948], p. 365-367).

En l'absence d'informations supplémentaires, on peut comprendre que le raisonnement est uniquement fondé sur la catégorisation, combinée à la négation : *ceci est / n'est pas dans la même classe que cela*.

RAISONNEMENT PAR DÉFAUT

Les recherches en intelligence artificielle ont développé l'étude formelle de l'argumentation comme *raisonnement par défaut* ou *raisonnement révisable*, du point de vue logique et du point de vue épistémologique.

1. Raisonement par défaut

Du point de vue *logique*, le raisonnement révisable est étudié dans le cadre des logiques dites *non monotones*. À la différence des logiques classiques (ou "monotones"), elles admettent la possibilité qu'une conclusion soit déductible d'un ensemble de prémisses $\{P1\}$ et ne le soit pas de $\{P1\}$ augmenté de nouvelles prémisses. En termes de *révision des croyances*, il s'agit de formaliser l'idée simple qu'un apport nouveau d'information peut amener à réviser une croyance déduite d'un premier ensemble restreint de données.

Du point de vue *épistémologique*, la théorie du "defeasible reasoning" (Koons 2005) porte sur des croyances permettant des inférences qui admettent des *exceptions*. *Defeasible* se traduit par "révisable", "susceptible d'être invalidé". L'inférence *révisable* s'oppose à l'inférence *nécessairement (apodictiquement) vraie* de la logique classique.

Sur la base de la régularité "*les oiseaux volent*", la théorie de l'inférence révisable considère que 1) l'inférence suivante est valide :

Piouiou est un oiseau, donc Piouiou vole

et que 2) cette régularité admet des exceptions. Les sphéniciformes, autrement appelés manchots, sont des oiseaux, pourtant ils ne volent pas. Si l'on sait que Piouiou est un oiseau et rien d'autre on ne peut donc, en logique classique, rien conclure sur le fait qu'il vole ou non. La théorie du raisonnement révisable fait ce que fait le raisonnement ordinaire et admet la conclusion "*Piouiou vole*", à défaut d'information permettant de penser que Piouiou est un manchot.

Les oiseaux est alors lu "la plupart des oiseaux" ; la possibilité d'exceptions, est notée par la présence d'un modal :

Piouiou est un oiseau, donc, *normalement* il vole.

La prémisses étaye la conclusion, mais il est possible que cette prémisses soit vraie et que la conclusion soit fausse. Une conclusion tirée des connaissances disponibles au moment T_0 peut être légitime et ne plus l'être en T_1 si entre-temps nos connaissances se sont accrues et précisées.

La présence d'une exception touche d'autres raisonnements portant sur des phénomènes liés au fait de voler ou de ne pas voler. Par exemple, on sait que :

- (1) Les oiseaux volent
- (2) Piouiou est un oiseau
- (3) Les oiseaux ont les muscles des ailes très développés
- (4) *Donc* Piouiou a les muscles des ailes très développés.

Mais qu'en est-il si Piouiou ne vole pas ? Il y a un lien entre la capacité de voler et le fait d'avoir les muscles des ailes très développés. Puisque d'après (5), "*Piouiou ne vole pas*", on doit donc suspendre l'inférence vers "*Piouiou a les muscles des ailes très développés*". En

d'autres termes, la conclusion "il a les muscles des ailes très développés" est déductible non pas de "Pioupiou est un oiseau", mais "Pioupiou est un oiseau qui vole".

Non interrogatif de fin de phrase et l'adverbe de phrase *a priori* sont des indicateurs linguistiques de l'affirmation par défaut :

Il est étudiant de l'Université Paris XX,
 — donc il s'inscrit en thèse à Paris XX, *non?*
 — donc *a priori*, il s'inscrit en thèse à Paris XX.

Pioupiou est un oiseau,
 — donc il vole, *non?*
 — donc *a priori* il vole.

2. Conditions de réfutabilité du raisonnement par défaut

On distingue deux types de conditions de réfutabilité (*defeasability*) d'une conclusion **C** affirmée dans le cadre d'un raisonnement défaisable.

— Il existe de bons arguments (*rebutting defeaters* Koons 2005) pour une conclusion incompatible avec **C**. Par exemple, si on sait que Pioupiou est un oiseau en peluche, alors on sait qu'il ne peut pas voler.

— Il existe de bonnes raisons de penser que la loi de passage invoquée habituellement dans l'argumentation ne s'applique pas au cas envisagé (*undercutting defeaters, ibid.*). Par exemple, si l'on sait que l'univers du discours porte sur la faune antarctique, alors on a de bonnes raisons de suspendre l'inférence.

3. Schématisation de l'inférence par défaut

L'inférence révisable est schématisée comme une règle par défaut [*default rule*] :

Si Tweety est un oiseau,
 en l'absence d'information selon laquelle Tweety est un manchot,
 il est légitime de conclure que Tweety vole.

Ce raisonnement est noté et représenté comme suit :

$$\begin{array}{c} \text{Tweety est un oiseau : Tweety n'est pas un manchot} \\ \hline \text{Tweety vole} \\ \zeta : \eta \\ \hline \theta \end{array}$$

ζ : prérequis : on sait que ζ
η : justification : η est compatible avec l'information disponible
θ : conclusion : Tweety vole

Cette schématisation exploite les mêmes intuitions et les mêmes concepts que ceux mis en jeu dans le schéma de Toulmin, que l'on peut écrire de la même manière :

$$\begin{array}{c} \mathbf{D} \text{ (Donnée, } Data) : \mathbf{R} \text{ (Réfutation, } Rebuttal) \\ \hline \mathbf{C} \text{ (Conclusion, } Claim) \end{array}$$

D, Donnée : on sait que **D**, *Piouiou est un oiseau*

R, Condition de réfutation : on n'a pas d'information permettant de penser que la réfutation possible est effectivement vraie, autrement dit que *Piouiou est une exception à la règle selon laquelle les oiseaux volent, c'est-à-dire que Piouiou est un manchot*

C, Conclusion : Jusqu'à plus ample information, **C** peut être acceptée et prise comme hypothèse de travail.

Gabbay & Woods (2003) développent une théorie du raisonnement pratique combinant théorie de la [pertinence](#) et raisonnement par défaut.

4. Clarification, raisonnement révisable, argumentation

Les modèles de raisonnement révisable s'appliquent dans des situations où l'information fait défaut. Ces situations sont bien distinctes de celles où l'information est suffisante, mais inégalement répartie entre les participants. Il s'agit alors de clarification, d'explication et d'élimination des malentendus, après quoi la conclusion est supposée s'imposer à tous.

Comme le modèle de Toulmin, la théorie du raisonnement révisable fonctionne sur des domaines de connaissance normalisés, où les données et les règles sont connues et admises de tous, en particulier les conditions de réfutation.

D'une façon générale, en situation d'argumentation, non seulement l'information importante peut faire défaut, mais les conditions de confirmation et de réfutation ne sont pas forcément bien définies et la question elle-même peut être négociable.

Tout cela est dû au fait que l'argumentation est non seulement un mode de *raisonnement*, mais une activité *intersubjective de raisonnement*. Les données comme les règles utilisées par chaque partie sont marquées par leurs propres intérêts, valeurs et émotions. Il s'ensuit qu'il est délicat d'éliminer totalement une position ; en excluant la position, on exclut de fait la personne.

Argumentation fondée sur la RÉCIPROCITÉ

Soit un énoncé reliant deux groupes nominaux : “N 1 – Verbe – N2”. Par permutation des actants (conversion), on obtient l'énoncé : “N 2 – Verbe – N1”

La relation établie par le verbe entre les deux actants est *symétrique* (ou *réciproque*) si ces deux énoncés sont des paraphrases l'un de l'autre. “A est égal à B” est un verbe symétrique, alors que “A mange B” n'est pas un verbe symétrique, même s'il peut être symétrique dans certains de ses emplois, certains êtres étant autophages.

L'énoncé (a) “*le poids des pommes est égal à celui des cerises*” et l'énoncé (b) obtenu par permutation des actants “*le poids des cerises est égal à celui des pommes*”, sont **logiquement** équivalents.

Les énoncés obtenus par permutation des actants ne sont **pas nécessairement** équivalents. Dans l'énoncé (c) “*Pierre regarde le fauve*”, le verbe *regarder* lie deux actants, *Pierre*, sujet, et *le fauve*, objet. En permutant ces deux actants (conversion) on obtient l'énoncé (d) “*le fauve regarde Pierre*”, où le rôle de sujet est tenu cette fois par *le fauve* et celui d'objet par *Pierre*, et (c) n'est pas équivalent à (d). Les deux énoncés ne disent pas la même chose.

Les prédicats “... est l'ami de ...” “... est le frère ou la sœur de ...” sont symétriques ; si **a a rencontré b**, alors **b a rencontré a**, autrement dit, **a et b se sont rencontrés**.

La *distance* du point **M** au point **N** est une relation symétrique, mais la *durée* pour parcourir cette distance ne l'est pas forcément.

1. Une relation “quasi-logique ?

La relation de réciprocité (symétrie) est considérée comme une relation “quasi-logique” par Perelman & Olbrechts-Tyteca. En mathématique, **R** est *symétrique* (réciproque, convertible) si elle lie à la fois **a** à **b** et **b** à **a** ; autrement dit, si **R** est symétrique, alors “**aRb**” et “**bRa**”.

Les exemples précédents montrent que cette relation correspond à des déductions impeccables et banales dans le discours ordinaire. Le principe de réciprocité est inscrit dans le sémantisme des relations considérées et savoir l'appliquer, c'est simplement savoir parler sa langue.

2. Principe de réciprocité

Dans les relations humaines, la réciprocité n'est pas un constat de fait, mais un impératif moral de première importance, par lequel se matérialise l'égalité des personnes et des groupes. S'agissant d'actes impliquant deux personnes, le strict principe de réciprocité dit que si **A** agit de telle manière vis-à-vis de **B**, alors **B** fait / doit faire / peut faire la même chose à **A**.

Positivement, si **A** a fait un cadeau à **B**, par exemple, l'a invité à dîner, alors **B** conclut qu'il doit faire la même chose, c'est-à-dire faire un cadeau à **A** ou l'inviter.

L'argument du “*retour d'ascenseur*” dit que si **A** a procuré à **B** un avantage décisif, alors **B** doit faire quelque chose d'équivalent pour **A** lorsque la situation se présentera : “un bienfait n'est jamais perdu”.

Le principe de réciprocité ne peut être strictement appliqué que dans la mesure où il s'agit d'actes pour lesquels **A** et **B** peuvent traiter d'égal à égal. Il n'a pas de sens lorsqu'il existe entre **A** et **B** une inégalité fondamentale : si **A** fait l'aumône à **B**, ou si **A** condamne **B** à une amende, il n'est pas question pour **B** d'appliquer mécaniquement la réciproque stricte. Mais dans un roman rose, **B** peut cependant sauver la vie de **A** et dans un roman policier se venger de celui qui l'a (fait) condamné(er).

Dans cette limite, l'appel au principe de réciprocité est une ressource applicable à la régulation des interactions sociales : “*Je suis poli avec vous, alors soyez poli avec moi*”.

Le locuteur se définit lui-même et définit son partenaire comme des membres d'une même [catégorie](#), qui doivent être traités de la même façon, V. [Règle de Justice](#).

3. Réciprocité comme loi du talion

La loi du talion, *œil pour œil, dent pour dent*, est une règle de “justice” fondée sur la lettre du principe de réciprocité : si **A** a causé un dommage à **B**, il est légitime pour **B** de causer le même dommage à **A**.

Si ton amoureux déçu t'a défigurée au vitriol, le tribunal t'accorde le droit de le traiter de même.

Dans le domaine des relations internationales, le principe de réciprocité permet aux États d'affirmer leur égalité dans leurs relations et éventuellement de justifier une mesure de *rétorsion*,

Si le pays A exige un visa des ressortissants du pays B, il est juste que le pays B exige également un visa des ressortissants du pays A.

La dissuasion nucléaire, qui repose sur la certitude de destruction réciproque, réactualise le principe du talion. Ces formes qui compensent un dommage par un dommage sont apparentées à l'argument “[Toi aussi !](#)”.

4. Réciprocité comme principe de morale naturelle

Elle s'énonce par les maximes :

Faites aux autres ce que vous voudriez qu'ils vous fassent,
Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'ils vous fassent.

Sous la forme “*ne faites pas aux autres ce que vous n'auriez pas voulu qu'ils vous fassent*”, ce second principe s'oppose à la loi du talion.

Argumentation fondée sur la RÉFLEXIVITÉ

Soit un énoncé de la forme : “N 1 – Verbe – N2”. La relation notée par le verbe est réflexive si elle relie N1 à lui-même, c'est-à-dire si N1 – Verbe – N1 est vraie. L'exigence de réflexivité est une exigence d'authenticité exploitable [ad hominem](#) : “*Comment peux-tu aimer ton prochain comme toi-même si tu ne t'aimes pas toi-même ?*”

“... est contemporain de ...” est une relation réflexive ; **a** est contemporain de tous les gens qui vivent à la même époque que lui, et en particulier il est strictement contemporain de lui-même. **La relation causale** n'est pas réflexive ; **A** n'est pas sa propre cause. Seul Dieu est *causa sui*, sa propre cause – bien qu'il soit possible d'être fils *de ses œuvres*.

La réflexivité peut être exploitée dans l'argumentation [ad hominem](#). Le principe “*charité bien ordonnée commence par soi-même*” force la réflexivité de la relation “*faire la charité à*”. De même, on peut utiliser *l'amour universel* pour inciter à *l'amour de soi* :

Toi qui veux aider la terre entière, tu ferais bien de commencer par t'aider un peu toi-même !

On peut contester la compétence d'un conseiller en l'incitant à faire un usage réflexif de ses talents :

Tu me donnes des conseils et toi, tu agis n'importe comment, commence par te conseiller toi-même !

Tu milites pour la libération de la femme, et (= mais) à la maison tu ne fais jamais la vaisselle.

Médecin, guéris-toi toi-même !

Vous prétendez apprendre aux autres à argumenter, mais vous êtes incapable d'argumenter vous-même !

Ou encore :

Parmi les gens déguenillés, il en est qui portent de longues robes,

Et qui se vantent d'enseigner, en maîtres, l'art de transmuter les métaux.

Pourquoi donc ces gens-là ne font-ils pas un peu d'or pour eux-mêmes ?

C'est que tout leur art consiste à vendre un peu d'eau claire aux hommes crédules.

Les Alchimistes. *Six Nouvelles chinoises*. [1885] /1999 [\[1\]](#)

[\[1\]](#) (Anonyme) Les Alchimistes. *Six nouvelles chinoises*, vol. 1. Bleu de Chine. . 1999 [1885]

RÉFUTATION

Le processus de réfutation proprement dit porte sur la structure et les contenus des argumentations visées, argument, conclusion, ainsi que la loi de passage qui assure la **pertinence de l'argument pour la conclusion**. L'argumentation peut globalement être rejetée sans examen si on juge que sa conclusion n'apporte pas une **réponse pertinente à la question**.

Le rejet du discours peut viser sa destruction. Tous les éléments entrant dans la formation du discours écrit comme le discours oral en situation peuvent alors être utilisés ou manipulés afin de présenter ce discours comme intenable, y compris le ton de la voix ou la tenue vestimentaire de son locuteur.

Ce locuteur peut, en particulier, être la cible d'une attaque personnelle, sans rapport avec sa position et les arguments qui la soutiennent.

L'argumentation est prise en compte a minima lorsqu'elle est déclarée infra-argumentative et traitée par le mépris ou par la dérision, lorsque son adversaire s'amuse à la désorienter argumentation et argumentateur.

La réfutation proprement dite est un acte réactif de rejet d'un discours visant à **invalidier une argumentation en tant que telle**. Par extension, le mot *réfutation* peut être utilisé pour désigner la simple dénégation d'une affirmation.

Du point de vue du dialogue ordinaire, une proposition est réfutée si, après avoir été discutée, elle est **abandonnée par l'adversaire**, explicitement ou implicitement ; il n'en est plus question dans l'interaction.

La réfutation suppose que soit établie une connexion explicite avec ce discours. Cette reprise peut s'effectuer sous diverses modalités dans le discours réfuteur, par exemple maximisation ou minimisation.

Alors que la réfutation pose une relation discursive agonistique, les **objections** sont présentées dans un cadre a priori coopératif et peuvent être intégrées à la discussion.

Le mot *réfuter* peut désigner toutes les formes de rejet explicite d'une position, à l'exception des propositions d'action : on *réfute* des thèses, des opinions prétendant à la vérité, mais on *repousse*, on *rejette* plus qu'on ne *réfute* (?) un projet ; les accusations peuvent être *réfutées* ou *repoussées*.

1. Réfutation portant sur l'argumentation elle-même

Chacune des composantes de la structure argumentative peut être la cible de l'acte de réfutation.

1.1 Rejet de l'argument

L'argument donné en faveur d'une conclusion peut être rejeté de différentes façons. L'argument peut être factuellement rectifié,

L1 : — *Le vent vient de l'Ouest, on va avoir la pluie, notre pique-nique est fichu !*

L2 : — *Non, non, pas de problème, c'est le vent du Sud qui souffle aujourd'hui.*

L'argument peut être admis comme tel, mais néanmoins rejeté en raison de son défaut de pertinence pour la conclusion (voir § 4.3)

Il peut être admis comme tel, reconnu *pertinent* pour la conclusion, mais considéré comme trop *faible*, de mauvaise qualité :

- L1 : — *Le Président a parlé, la Bourse va remonter.*
- L2 : — *Que voilà une excellente raison !*

Le rejet de l'argument n'entraîne pas automatiquement celui de la conclusion :

- L1 : — *Pierre arrivera mardi, il veut être là pour l'anniversaire de Paul.*
- L2 : — *L'anniversaire de Paul est lundi,*
- L1₁ : — *Mais Pierre arrive bien mardi, c'est moi qui lui ai pris son billet.*

Néanmoins, seuls les locuteurs les plus ascétiques réfutent les arguments *discutables ou mauvais* avancés en faveur de conclusions qu'ils considèrent *bonnes ou vertueuses*.

1.2 Rejet de la conclusion déclarée non pertinente pour la vraie question

La conclusion peut être rejetée alors même qu'une certaine validité est reconnue à l'argument (possiblement sur le mode ironique) ; c'est une forme inoffensive de concession :

- L1 : — *Il faut légaliser la consommation du haschich, les taxes permettront de combler le déficit de la sécurité sociale.*
- L2 : — *Ça augmentera sûrement les rentrées fiscales, mais ça augmentera encore plus le nombre de drogués et la course aux drogues dures. Il faut maintenir l'interdit.*
- L3 : — *La question n'est pas le déficit de la sécurité sociale, mais la santé publique.*

La contre-argumentation établit une contre-conclusion, en laissant intacte l'argumentation à laquelle elle s'oppose.

1.3 Rejet de la loi de passage

La loi de passage peut être mise en cause et l'argument considéré comme *sans pertinence* pour la conclusion,

- L1 : — *Le vent vient de l'ouest, on va avoir la pluie, notre pique-nique est fichu !*
- L3 : — *Non, ici c'est plutôt le vent du sud qui apporte la pluie.*

Le rejet de l'argument peut entraîner l'ouverture d'une stase de définition et l'ouverture d'une nouvelle question argumentative (sous-débat),

- L1 : — *Il est très intelligent, il a lu tout Proust en trois jours.*
- L2 : — *L'intelligence n'a rien à voir avec la vitesse de lecture.*

- L1 : — *Ce soir, on mange des nouilles !*
- L2 : — *Encore ! On en a déjà mangé à midi.*
- L1 : — *Oui, et il faut les finir.*

L'adverbe “*justement*” est un indice de la substitution d'un principe inférentiel à un autre, par laquelle les données sont réorientées vers une conclusion opposée (Ducrot *et al.* 1982), V. [Orientation](#)

L2 : — *Encore ! C'est anti diététique, on en a déjà mangé à midi.*

L1 : — *Justement, il faut les finir. On ne doit pas gaspiller la nourriture.*

1.4 Réfutation d'un type d'argument par mise en œuvre d'un élément spécifique de son contre-type.

Réfutation standard, mobilisant une des règles critiques (*discours contre*) associées au type argumentatif : “contre un témoignage” ; “contre une argumentation fondée sur une autorité” ; “contre une définition” ; “contre une induction” ; “contre une affirmation de causalité”, etc.

Par exemple, on sait qu'un [témoignage](#) peut être rejeté si l'on montre que le témoin n'était pas en position de voir ce qu'il prétend avoir vu. Cette règle est invoquée dans l'argumentation suivante :

Vous prétendez avoir reconnu Paul. Mais tout cela se passait à la tombée de la nuit et vous étiez en voiture. (Voir exemple [Argument§1.1](#))

Les règles critiques concernant les *discours contre* peuvent être exploitées sous sa forme d'une réfutation, d'une objection ou d'une concession.

Réfutation par rejet du type argumentatif lui-même

À la différence des précédentes, les réfutations suivantes s'en prennent au *type argumentatif lui-même*. On soutient alors un discours général, qui rejette *a priori* toutes les formes d'autorité, d'analogie, etc. (V. exemple [Analogie catégorielle §4](#)).

L1 : — *Voyez ce qui s'est passé en 1929 !*

L2 : — *Mais en 29, il y avait un certain Hitler ...*

L3: — *Oh, vous savez, en histoire, tout est toujours analogue à n'importe quoi...*

L2 réfute l'analogie en mobilisant la règle critique sur les différences essentielles.

L3 la réfute en l'englobant dans un refus général de l'analogie.

2. [Paradoxes de la réfutation faible protégeant la position attaquée](#)

3. [Réfuter ou accepter la réfutation](#)

La réfutation porte sur une proposition soutenue par un autre locuteur. Normalement, le locuteur lui-même peut faire des concessions à propos des thèses qu'il défend actuellement, mais il ne les réfute pas. Il y a des subordonnées *concessives*, mais pas de subordonnées *réfutatives*.

Face à l'opposant qui prétend *réfuter* son discours, le proposant peut réfuter la réfutation ou faire des *concessions*. Il peut aussi admettre la réfutation. C'est ce qui se passe dans le genre *retractatio*, où le locuteur remanie une position qu'il avait défendue antérieurement (Gaffiot, *Retractatio*) ce remaniement pouvant aller jusqu'au rejet de ses anciennes positions, [V. Ad hominem](#).

RÉFUTATION PAR LES FAITS

L'affirmation d'un fait concret se réfute par la constatation que ce fait ne correspond pas à la réalité : “*Pierre est roux*” se réfute dès qu'on constate que Pierre est brun. L'affirmation d'un fait générique “*tous les Syldaves sont roux*” se fait par simple contre-exemple, “ce Syldave est brun”.

Mais pour cela, il faut croire aux faits. Leur impact sur les croyances et les théories est beaucoup moins net que ne le laissent penser ces exemples. Elles fonctionnent en réseau et on peut s'arranger d'un fait gênant en déclarant le fait marginal ou mal observé.

L'affirmation d'un fait concret se réfute par la constatation qu'elle est démentie par la réalité : “*Pierre est roux*” se réfute dès qu'on constate que Pierre est brun. L'affirmation d'un fait générique “*tous les Syldaves sont roux*” se fait par simple contre-exemple, “ce Syldave est brun”.

Mais l'impact des faits sur les croyances et les théories est beaucoup moins net que ne le laissent penser ces exemples. Elles fonctionnent en réseau et on peut s'arranger d'un fait gênant en déclarant le fait marginal ou mal observé.

1. Falsification d'une affirmation factuelle

Dans le langage ordinaire, une affirmation factuelle peut être produite comme le rapport d'une évidence (donnée) sensible immédiate, ou comme conclusion d'une argumentation combinant des données sensibles :

Tu es tout rouge, tu te sens fatigué, tu as certainement de la fièvre.

Toutes les assertions de ce type peuvent être cibles d'une réfutation par constatation d'une réalité contraire.

En philosophie, « an atomic fact is the simplest kind of fact and consists in the possession of a quality by some specific, individual thing » (SEP, *Logical atomism*). Un énoncé élémentaire rapporte un fait élémentaire. En langue naturelle, on peut admettre que l'énoncé élémentaire attribue à un être une propriété relevant de l'évidence empirique et donc réfutable empiriquement.

Si on admet 1) qu'une proposition logique élémentaire correspond à un énoncé élémentaire, et 2) les constructions scientifiques les plus complexes sont des enchaînements de propositions élémentaires, 3) sans effet de composition, alors, on peut faire l'hypothèse qu'elles sont toutes accessibles à la réfutation factuelle. Mais sciences et croyances fonctionnent en réseau, ce qui rend les choses plus compliquées. Quine et Ullian l'ont souligné dans *The web of belief* (1978) [1].

1.1 Réfutation d'une assertion rapportant un fait élémentaire

L'affirmation d'un fait concret se réfute par la constatation qu'elle est démentie par la réalité :

Tu dis ceci, mais moi je constate cela.

C'est une application du principe de non contradiction ; la règle des contraires dit que deux [termes contraires](#) ne peuvent être vrais du même sujet.

Affirmation : *Pierre a les cheveux bruns*

Constat : *Pierre a les cheveux roux*

Règle des contraires : “noir” et “roux” sont des contraires ; ils peuvent être simultanément faux, mais ils ne peuvent pas être simultanément vrais.
L'affirmation *Pierre a les cheveux noirs* est réfutée.

Le fait allégué et le fait constaté doivent appartenir à la même classe de contraires : on ne réfute pas “*Marie a un chat*” en affirmant, sur la base d’un constat, que “*Marie a un lapin*”.

La même procédure fonctionne également sur les **contradictaires**. Dans un régime sexuel binaire, on réfute “*Marie est un homme*”, en constatant que Marie est une femme. On réfute l’affirmation en montrant que sa contradictoire est vraie.

De même, si deux termes sont dans la relation de **possession / privation**, autre forme de **contraires** : on m’accuse d’avoir, dans ma colère, arraché l’oreille de quelqu’un. Je demande à ce quelqu’un de venir devant le tribunal montrer qu’il a bien ses deux oreilles.

La présence constatée d’un contraire permet d’éliminer tous les autres termes de la famille de contraires à laquelle il appartient. Cet argument a une portée immense, **il constitue le régime de réfutation standard des affirmations fausses portant sur des constatations de faits**.

L’affirmation d’un **fait concret générique**, “*tous les Syldaves ont les cheveux roux*” se réfute par un **contre exemple**, en trouvant un Syldave aux cheveux noirs. Cette réfutation générique est en principe beaucoup plus aisée que la réfutation d’une allégation sur un cas singulier : n’importe quel Syldave aux cheveux noirs fait l’affaire dans le premier cas, tandis que l’allégation singulière demande la connaissance concrète de l’être mentionné.

2. Théories et croyances résistent aux faits

On résiste à la réfutation par les faits d’abord en maintenant l’affirmation de fait originelle :

“Pour moi, il a bien les cheveux roux”

On admet alors qu’il y a entre le brun et le roux une zone **floue**.

Il est normal de vérifier ce qui est présenté comme un fait. Si les faits élémentaires, comme ceux précédemment invoqués, sont supposés s’imposer (mais voir infra), les faits complexes doivent être déconstruits et reconstruits pour s’ajuster aux théories, et réciproquement, les théories peuvent être remaniées pour s’ajuster aux faits.

2.1 Sauver les croyances, sauver la théorie

Considérons le cas où le constat de fait soutient une théorie, par exemple, s’il est présenté comme conforme à une prédiction théorique.

Le constat du contraire est moins concluant qu’il n’y paraît avec l’exemple précédent. La théorie affirme, directement ou indirectement que **P**. Or le bon sens, l’intuition linguistique, poussent plutôt à “constater” **Q**, quelque chose de contradictoire avec **P**. Plusieurs options sont possibles pour sortir du dilemme.

- **Rejeter la théorie**, mais c’est une solution coûteuse et douloureuse.
- **Minorer le fait gênant**, en l’opposant à la masse des faits qui confirment la théorie, ou que la théorie permet d’expliquer ou de coordonner de façon satisfaisante.

- **Mettre le fait gênant entre parenthèses** en attendant de pouvoir l'intégrer dans la théorie.
- **Admettre des exceptions**, et passer de l'universalité à la généralité. En logique classique, on ne peut pas soutenir que "tous les cygnes sont blancs" et concéder que ce cygne particulier, lui, est noir. Le quantifieur *tous* marque qu'il s'agit d'une affirmation universelle, l'existence d'un cygne noir réfute de façon concluante *l'universalité stricte* de l'affirmation, mais pas sa *généralité*, qui elle, permet des exceptions, V. [Raisonnement par défaut](#).
- **Réformer l'intuition**, et décider que la théorie est géniale, précisément parce qu'elle nous fait voir les choses "autrement", de façon plus riche et plus profonde, et qu'en fait **P** est une sorte de structure profonde de l'intuition élémentaire exprimée par **Q**. En d'autres termes, on peut résister à la réfutation en choisissant de réformer les hypothèses internes (la théorie) ou les hypothèses externes (ce qui compte pour un fait).

2.2 L'impuissance des faits : quelques cas paradigmatiques

Le loup et l'agneau ou l'impuissance des faits

La fable de la Fontaine *Le loup et l'agneau* (Fables, i, X) illustre un fonctionnement ordinaire du discours de la preuve factuelle, et montre que celle-ci n'est d'aucun poids lorsqu'il s'agit, par exemple, de besoins vitaux.

La raison du plus fort est toujours la meilleure :
Nous l'allons montrer tout à l'heure.

Situation :

Un agneau se désaltérait
Dans le courant d'une onde pure.
Un loup survient à jeun qui cherchait aventure,
Et que la faim en ces lieux attirait.

L'interaction s'ouvre par un violent reproche, comme les humains en font habituellement à leurs futures victimes :

"Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage ?"
Dit cet animal plein de rage :
"Tu seras châtié de ta témérité"

Le délit est présumé (*tu troubles mon breuvage*). La demande d'explication sur les mobiles (*[qu'est-ce] qui te rend si hardi ?*) semble laisser à l'agneau une possibilité de justification, mais elle est immédiatement suivie de la condamnation (*tu seras châtié de ta témérité*). Cette prise de parole est mystérieuse : pourquoi le loup parle-t-il ? Il pourrait simplement mettre à profit la nourriture qu'il quêtait et qu'il rencontre enfin ; il pourrait manger l'agneau comme l'agneau boit l'eau. L'agneau répond par un constat d'[évidence](#) :

— Sire, répond l'agneau, que Votre Majesté
Ne se mette pas en colère ;
Mais plutôt qu'elle considère
Que je me vas désaltérant
Dans le courant,
Plus de vingt pas au-dessous d'Elle,
Et que par conséquent, en aucune façon,
Je ne puis troubler sa boisson.

La conclusion est rigoureuse, puisque les lois physiques font que le ruisseau ne remonte jamais à sa source. Mais “concluant” ne signifie pas “impossible à contredire”. Le loup réitère sa première accusation et en introduit une deuxième :

— Tu la troubles, reprit cette bête cruelle,
Et je sais que de moi tu médis l’an passé.

L’agneau repousse cette deuxième accusation, puis une troisième, toujours de façon concluante :

— Comment l’aurais-je fait si je n’étais pas né ?
Reprit l’agneau, je tette encor ma mère.
— Si ce n’est toi, c’est donc ton frère.
— Je n’en ai point.

Mais la dernière attaque est irréfutable, et ne laisse plus la parole à la défense :

— C’est donc quelqu’un des tiens :
Car vous ne m’épargnez guère,
Vous, vos bergers, et vos chiens.
On me l’a dit : il faut que je me venge.

Et l’on conclut que les bonnes raisons ne déterminent pas le cours de l’histoire :

Là-dessus, au fond des forêts
Le loup l’emporte, et puis le mange,
Sans autre forme de procès.

La croyance brave l’échec de la prophétie

Le discours prédictif est en principe soumis au contrôle des faits : Le Prophète prédit que tel événement va se produire, mais, le moment venu, tout le monde peut constater que rien ne se passe. On prédit la fin du monde pour mercredi prochain, mais mercredi arrive, le monde continue, le prophète renvoie à plus tard la réalisation de sa prophétie et conserve intacte la foi de ses disciples.

« Les faits ne pénètrent pas dans le monde où vivent nos croyances »

Le « culte » que M. Vinteuil voue à sa fille malgré sa conduite scandaleuse inspire à Proust la leçon suivante.

Les faits ne pénètrent pas dans le monde où vivent nos croyances, ils n’ont pas fait naître celles-ci, ils ne les détruisent pas ; ils peuvent leur infliger les plus constants démentis sans les affaiblir, et une avalanche de malheurs ou de maladies se succédant sans interruption dans une famille, ne la fera pas douter de la bonté de son Dieu ou du talent de son médecin. Mais quand M. Vinteuil songeait à sa fille ou à lui-même du point de vue du monde, du point de vue de leur réputation, quand il cherchait à se situer lui-même au rang qu’ils occupaient dans l’estime générale, alors ce jugement d’ordre social, il le portait exactement comme l’eût fait l’habitant de Combray qui lui était le plus hostile, il se voyait avec sa fille dans le dernier bas-fonds. (Marcel Proust, *Du côté de chez Swann*, 1913^[1])

Le *mais* qui enchaîne sur la première phrase, la plus souvent citée, de ce passage suggère que les choses vont plus loin qu’une simple suppression, ou refoulement. « Les faits » n’altèrent pas le culte, — l’amour —, que Vinteuil voue à sa fille, mais il « se [voit] avec sa fille dans le dernier bas-fonds. » Les faits restent là, sous le régime “*Je sais bien, mais quand même*”.

La croyance scientifique peut également résister au fait élémentaire qu'on lui oppose

Lorsque l'affirmation mise en avant correspond à un résultat d'expérience, on la réfute en refaisant l'expérience, pour constater que ce qui se passe réellement n'a rien à voir avec ce qui avait été dit, ou que l'expérience, telle qu'elle a été décrite, ne fonctionne pas.

Mais il ne suffit pas qu'elle fonctionne de manière irréfutable pour qu'elle soit acceptée, comme le prouve le cas d'Ignace Semmelweis (1818-1865), “l'inventeur du lavage des mains”.

Au XIXe siècle, les femmes mourraient beaucoup de fièvre puerpérale. L'hôpital central de Vienne avait deux services d'accouchement, et on constatait que les femmes mourraient beaucoup plus dans l'un que dans l'autre, 11,4 % pour le service n°1 contre 2,7 % pour le Service n°2, pour l'année 1846. Cette différence était expliquée par l'hypothèse d'un choc psychologique subi par les femmes du service n°1 ; les prêtres qui assistaient les femmes au moment de leur mort devaient traverser tout ce service, où la mortalité était particulièrement importante, alors que, dans l'autre service, ils pouvaient se rendre directement au chevet des mourantes, sans être remarqués. Semmelweis, médecin dans cet hôpital testa cette hypothèse en demandant aux prêtres de ne plus passer par ce service pour se rendre au chevet des mourantes ; le différentiel de mortalité resta le même.

Il observa que le service n°1 servait à la formation des étudiants en médecine qui pratiquaient des dissections le matin, avant de s'occuper des femmes dans le service d'accouchement. Le service n°2 servait à la formation des sages-femmes, qui ne prenaient pas part aux séances de dissection. Semmelweis remarqua qu'après ces dissections ses doigts avaient une odeur bizarre ; il se lava donc les mains dans une solution que nous dirions désinfectante, et demanda à chacun de ses étudiants d'en faire autant. Résultats : en avril 1847, dans le Service n°1, 20% des femmes mouraient de fièvre puerpérale. A partir de mai, et après introduction du lavage des mains, la mortalité tomba aux environs de 1% dans ce même service.

Ce fait a une force de persuasion qu'on pourrait croire irrésistible. Mais le fait est une chose et la conviction une autre. **Comment admettre que les mains des médecins, qui apportent la vie puissent ainsi apporter la mort ?** Vingt ans plus tard, certains collègues de Semmelweis attribuaient toujours la mortalité des femmes après l'accouchement à un choc psychologique attribuable à leur sensibilité si particulière.

[1]. Quine, W. van O., Ullian, J. S., 1982. *The Web of Belief*. New York, Random House.

[2] Marcel Proust, *Du côté de chez Swann*, T. 1. Paris, France Loisirs, p. 226.

RÈGLES et NORMES

Les échanges argumentatifs institutionnels sont soumis aux **règles d'interaction attachées au site** sur lequel se produit l'échange. Dans des cadres privés, les règles de la politesse ordinaire sont plus ou moins remplacées par les **règles de la politesse argumentative**.

Du point de vue spécifiquement argumentatif, ces règles sur le comportement verbal des participants sont supplémentées par des **règles normatives** tendant, d'une part, à sauvegarder le maintien de relations humaines décentes et, d'autre part, à permettre l'examen approfondi du différend afin de progresser vers un accord se matérialisant par l'émergence d'une vérité partagée par les adversaires.

Le mot *norme* a deux acceptions principales.

— La norme description de ce que les gens font effectivement

En France, l'âge moyen du premier rapport sexuel est de 16,8 ans. 27% des jeunes ont une activité sexuelle avant 16 ans. Dans une vie, les Français(es) ont, en moyenne, 16,7 partenaires. Seuls 10 % se contenteront du même toute la vie. En moyenne, nos contemporains effectuent 121 galipettes par an. *Sexualité en chiffres*. [1]

Cette norme s'exprime par des moyennes, correspondant aux réalités observées.

— La norme comme impératif, non plus ce que les gens font, mais ce qu'ils doivent ou devraient faire.

Cette norme définit le comportement normé, valorisé, conforme à une obligation à laquelle doivent se conformer les membres d'un groupe. La transgression de la norme s'accompagne de sanctions dont la nature et le contenu dépendent du domaine concerné :

— Domaine moral et légal : *Tu ne tueras pas*. Sanction morale et judiciaire.

— Bon usage langagier : *Tu ne diras pas* “vous disez”, *tu diras* “vous dites”. Sanction : jugement social négatif.

La norme s'exprime par des règles approuvant ou réprouvant des comportements observés.

1. Le contexte argumentatif modifie systématiquement les règles générales de l'interaction

Les **règles générales de l'interaction** sont ajustées aux spécificités de l'argumentation ; par exemple, dans le corps de l'échange, la préférence pour l'accord devient une préférence pour le désaccord, autrement dit, les suites produites par les interlocuteurs sont des suites non préférées.

Le **Principe de coopération** demande que les interlocuteurs fournissent des informations vraies, pertinentes et dans la quantité souhaitable. Ce principe est inapplicable en situation argumentative, où coopérer avec l'adversaire peut signifier collaborer à son propre dommage.

Les **Principes de politesse** — Les principes de politesse linguistique régulent la relation en fonction des concepts de face et de territoire. Dans la conversation ordinaire, ces règles jouent *contre* la ratification des contradictions et le développement d'argumentations explicites. En situation argumentative, les faces sont en jeu et les territoires sont au centre des revendications de chacun.

2. Règles de parole attachées au site argumentatif

En tant que *lieu de parole*, chaque *site argumentatif*, parlement, tribunal, salle de classe produit son règlement et sa coutume auxquelles doivent se soumettre les intervenants dans ce lieu, V. [Site](#). Ce règlement peut être élaboré et révisé selon des procédures *sui generis* explicites, et son application contrôlée par les autorités compétentes sur ce lieu. Les règles déterminent les thèmes qui seront traités, définissent les rôles qui s'y jouent et les personnes qualifiées pour prendre ces rôles, ainsi que les procédures selon lesquelles se déroule une action légitime, *du point de vue de ce lieu*. Elles précisent les droits à la parole, à quelle quantité de parole, ainsi que l'ordre de succession des tours de parole ; elles peuvent par exemple interdire et réprimer les chevauchements et les interruptions. En l'organisant, elles contribuent à définir la rationalité du lieu comme rationalité locale.

L'Assemblée nationale française est dotée d'un Règlement [1] dont le chapitre XII porte sur « La tenue des séances plénières ». Il contient entre autres les règles suivantes.

— Sur la prise de parole

Art. 54, 1 – Aucun membre de l'Assemblée ne peut parler qu'après avoir demandé la parole au Président et l'avoir obtenue, même s'il est autorisé exceptionnellement par un orateur à l'interrompre. En ce dernier cas, l'interruption ne peut dépasser deux minutes.

— Sur la position de l'orateur

Art. 54, 3 – L'orateur parle à la tribune ou de sa place ; le Président peut l'inviter à monter à la tribune.

— Sur la durée des interventions

Art. 54, 3 – Quand le Président juge l'Assemblée suffisamment informée, il peut inviter l'orateur à conclure. Il peut également, dans l'intérêt du débat, l'autoriser à poursuivre son intervention au-delà du temps qui lui est attribué.

Art 55, 1 – Dans tous les débats pour lesquels le temps de parole est limité, les orateurs ne doivent, en aucun cas, excéder le temps de parole attribué à leur groupe.

— Sur le contenu des interventions

Art. 54, 6 – L'orateur ne doit pas s'écarter de la question, sinon le Président l'y rappelle. S'il ne défère pas à ce rappel, de même que si un orateur parle sans en avoir obtenu l'autorisation ou prétend poursuivre son intervention après avoir été invité à conclure, le Président peut lui retirer la parole.

3. Règles sur le contenu de la parole argumentative

3.1 « Règles pour une controverse honorable »

Levi Hedge, dans ses *Elements of Logick, or a Summary of the General Principles and Different modes of Reasoning* propose l'ensemble suivant de sept « Rules for honorable controversy » (1838, p. 159-162).

Règle 1. Les termes dans lesquels est formulée la question à débattre, le point précis en question, doivent être définis de façon suffisamment claire pour qu'il n'y ait aucune incompréhension à leur égard.

Règle 2. Les parties en présence doivent considérer qu'elles sont sur un pied d'égalité en ce qui concerne le thème débattu. Chacune doit considérer que l'autre possède autant de talent, de connaissance, et est animé du même désir de la vérité qu'elle-même ; et qu'il est donc possible qu'elle ait tort et que son adversaire ait raison.

Règle 3. Tout usage d'expressions dénuées de sens ou de pertinence par rapport au thème du débat doit être strictement évité.

Règle 4. On [2] ne doit se permettre aucune considération touchant à la personne de l'adversaire.

Règle 5. Personne n'a le droit d'accuser son adversaire d'avoir des mobiles cachés [*indirect motives*].

Règle 6. On ne doit pas imputer à une personne les conséquences de sa thèse, à moins qu'elle ne les revendique expressément [*The consequences of any doctrine are not to be charged on him who maintains it, unless he expressly avows them*].

Règle 7. Comme la vérité et non pas la victoire est le but proclamé de toute controverse, toutes les preuves produites par l'une ou l'autre partie doivent être examinées avec objectivité et sincérité [*fairness and candor*]. Toute tentative pour piéger [*ensnare*] un adversaire par des artifices sophistiques [*by the arts of sophistry*], ou pour affaiblir la force de son raisonnement par l'humour, la chicane ou en le tournant en ridicule [*by wit, caviling, or ridicule*] est une violation des règles de la controverse honorable.

Levi Hedge, « Rules for honorable controversy », *Elements of Logick, or a Summary of the General Principles and Different modes of Reasoning*, 1838, p. 159-162.

Ces règles sont, pour certaines, familières. La règle 5 correspond à l'accusation de mobile caché : « *vous vous ralliez à cette proposition non pas parce que vous l'approuvez mais pour plaire à la directrice* », [V. Mobile](#).

La règle 6 est originale et renvoie au problème de l'agenda caché, voire du complot, [V. Pragmatique](#).

Ces règles visent d'une part à assurer la permanence de relations humaines décentes au-delà des désaccords, locaux ou permanents, qui peuvent opposer deux personnes, et d'autre part à permettre l'émergence de la vérité, ou d'une vérité.

3.2 Règles pragma-dialectiques pour la résolution des différences d'opinion

La pragma-dialectique définit les règles de la rationalité critique, qui doivent fonctionner comme « un code de conduite pour des interlocuteurs raisonnables » (*“A Code of Conduct for Reasonable Discussants”*, van Eemeren & Grootendorst 2004, p. 190). Elles sont destinées à des partenaires ayant recours à la discussion comme moyen de résoudre leurs différences d'opinion. Une fallacie est définie comme une violation d'un de ces « dix commandements » (*id.*, 190-196),

1^e commandement. **Liberté.** Les parties ne doivent pas faire obstacle à la libre expression des points de vue ou à leur mise en doute.

2^e — **Charge de la preuve.** Celui qui avance un point de vue est obligé de le défendre si l'autre partie le lui demande.

3^e — **Point de vue.** Lorsqu'on attaque un point de vue, cette attaque doit porter sur le point de vue tel qu'il a été authentiquement proposé par l'autre partie.

4^e — **Pertinence.** On ne peut défendre un point de vue qu'en avançant une argumentation relative à ce point de vue.

- 5^e — **Prémises implicites**. On ne doit pas nier une prémisse qu'on a laissée implicite ou présenter faussement comme une prémisse quelque chose qui a été laissé implicite par l'autre partie.
- 6^e — **Point de départ**. On ne doit pas présenter faussement une prémisse comme un point de départ accepté, ni nier une prémisse représentant un point de départ accepté.
- 7^e — **Schème argumentatif** [*argument scheme*]. On ne doit pas considérer qu'un point de vue a été défendu de façon concluante si la défense n'a pas été effectuée au moyen d'un schème d'argument approprié [*an appropriate argumentation scheme*] et correctement appliqué.
- 8^e — **Validité** : On ne doit utiliser dans son argumentation que des arguments logiquement valides ou qu'on peut rendre valide en explicitant une ou plusieurs prémisses implicites.
- 9^e — **Clôture** : Si un point de vue n'a pas été défendu de façon concluante, celui qui l'a avancé doit le retirer. Si un point de vue a été défendu de façon concluante, l'autre partie doit retirer les doutes qu'il avait émis vis-à-vis de ce point de vue.
- 10^e — **Usage** : On ne doit pas faire usage de formulations insuffisamment claires ou dangereusement ambiguës [*insufficiently clear or confusingly ambiguous*] et on doit interpréter les formulations de l'autre partie de façon aussi prudente et exacte [*carefully and accurately*] que possible.

Eemeren, F. H. van R. Grootendorst et A. F. Snoeck Henkemans, 2002, p. 182-183.

“On” traduit l’expression “*a party*” toutes les fois qu’elle s’applique à l’une et l’autre des parties en présence.

Cette version de base du système de règles pragma-dialectiques est inspirée des propositions de l’école d’Erlangen pour la définition d’un “ortholangage” rationnel, V. [Logiques pour le dialogue](#). Dans un esprit gricéen, elles introduisent ou imposent de la *coopération* là où elle ne serait pas spontanément pratiquée par les participants. Le jeu repose sur la notion de *standpoint*, “point de vue”. Il correspond à un traitement dialectique de la différence de point de vue, avec un proposant affirmant le point de vue et répondant aux attaques d’un opposant qui le met en doute. La règle 9 rappelle le but du jeu : régler la différence d’opinion soit en éliminant l’opinion insoutenable, soit en éliminant le doute sur l’opinion bien justifiée.

Ce système de règles rend compte des jugements de validité des locuteurs (Eemeren, Garssen, Meuffels 2009). Il est également possible de dégager les règles implicites auxquelles les locuteurs se réfèrent pour leurs évaluations à partir de l’observation de leurs pratiques (Doury 2003, 2006).

3bis ATCCT — Règles du débat dans les textes classiques [chinois traduits](#)



Tradition mohiste: La recherche de la vérité par le débat
Tradition confucéenne: Conditions pour s'entretenir avec le Maître

4. Théories non normatives de l'argumentation

Les théories généralisées de l’argumentation, comme la théorie de *l’argumentation dans la langue* ou la *logique naturelle*, ne rencontrent pas la question des normes éthiques ou rationnelles telles que celles précédemment mentionnées. Elles s’attachent à dégager des règles observationnelles, comme le font, dans leurs domaines, les sociologues et les historiens.

Lorsque la théorie de l’argumentation dans la langue parle de norme, c’est de *norme linguistique* qu’il s’agit. Elle s’exprime en termes d’*acceptabilité* ou de non-acceptabilité des énoncés et des enchaînements d’énoncés. Les règles sont les règles de la grammaire, exprimant les formes structurelles du langage.

4. Sur la question des règles applicables à l'échange argumentatif

En rhétorique classique, les règles de la convenance portent sur l'adaptation du discours à son objet et à ses partenaires et à son lieu d'énonciation (gr. *prepon*, lat. *aptum*, Lausberg [1960] § 1055-1062), pour une aristocratie de la langue et de l'esprit.

Le système des *péchés de langue* est un système de contrôle de la parole dans un milieu religieux.

À la suite de Grice et dans le système pragma-dialectique, la [coopération](#) est vue comme un impératif de la communication rationnelle.

Voir aussi :

[Fallacies](#) ; [Argumentation \(2\)](#) ; [Tranquillité](#) ; [Paradoxes](#) ; [Dialectique](#) ; [Charge de la preuve](#) ; [Évidence](#) ; [Reprise discursive](#) ; [Pertinence](#) ; [Rôles](#); etc.

[1] www.google.com/search?client=firefox-bd&q=r%C3%A8glement+de+l%27assembl%C3%A9e+nationale

[2] “*On*” traduit l’expression “*a party*” toutes les fois qu’elle s’applique à l’une et l’autre des parties en présence.

RELATION

En sémantique, une relation est un prédicat (verbe ou locution verbale) à deux places associant deux êtres ou deux objets, **a** et **b**.

Trois propriétés générales permettent de caractériser les relations :

— **Réciprocité** ou *symétrie* : La relation qui lie **a** à **b** lie-t-elle **b** à **a** ?

Considérons les relations **P** “– être le père de –” et **F** “– être le frère ou la sœur de –”

Si **a** est le père de **b**, **b** n'est pas le père de **a**
P n'est pas symétrique

Si **a** est le frère ou la sœur de **b**, alors **b** est le frère ou la sœur de **a**
F est symétrique

— **Réflexivité** : La relation lie-t-elle **a** à **a** ? (à lui-même ?)

La relation **P** n'est pas réflexive, personne n'est son propre père.
La relation d'égalité **E** “– être égal à –” est réflexive : “**a** est égal à **a**”

— **Transitivité** : Si la relation lie **a** à **b** et **b** à **c** lie-t-elle **a** à **c** ?

Les ennemis de mes ennemis sont mes amis : l'inimitié proverbiale n'est pas transitive,
Si **a** est l'ennemi de **b** et **b** l'ennemi de **c**, alors **a** est l'ami de **c**.

Les amis de mes amis sont mes amis : l'amitié proverbiale est transitive,
si **a** est l'ami de **b** et **b** l'ami de **c**, alors **c** est l'ami de **a**

Les inférences fondées sur ces propriétés font partie des évidences généralement inaperçues (faisant consensus) exploitées par l'argumentation quotidienne. Savoir jongler avec la réciprocity, la réflexivité et la transitivité, c'est savoir parler sa langue, compétence qui sera redéfinie et développée par l'éducation mathématique.

Soit la relation de termes opposés corrélatifs, par exemple : “mère - fille”. Cette relation

— est symétrique : **a** est la mère de sa fille **b** et **b** est la fille de sa mère **a**

— n'est pas réflexive : personne n'est sa propre mère

— n'est pas transitive : **a** la mère de **b** et **b** la mère de **c**, **a** est la grand'mère de **c**.

RÉPÉTITION PERSUASIVE

À la différence de la [reprise discursive](#), la répétition persuasive porte sur une affirmation ou une injonction relativement brèves et figées dans leur forme.

Un segment discursif bien identifiables comme une même unité forme-sens est **répété** s'il compte plusieurs occurrences dans la même séquence textuelle ou conversationnelle.

Le moteur de la répétition peut être un organisme commercial ou idéologique et **s'inscrit dans une stratégie d'influence à moyen ou à long terme.**

La force de la répétition pour faire admettre une affirmation a été soulignée par le sociologue Gustave Le Bon :

L'affirmation n'a d'influence réelle qu'à la condition d'être constamment répétée, et, le plus possible, dans les mêmes termes. **C'est Napoléon, je crois, qui a dit qu'il n'y avait qu'une seule figure sérieuse de rhétorique, la répétition.** La chose affirmée arrive, par la répétition, à s'établir dans les esprits au point qu'ils finissent par l'accepter comme une vérité démontrée. [...] De là, la force étonnante de l'annonce. Quand nous avons lu cent fois que le meilleur chocolat est le chocolat X, nous nous imaginons l'avoir entendu dire de bien des côtés et nous finissons par en avoir la certitude.

Gustave Le Bon, *La psychologie des foules* [1895] [1], Paris, PUF, 1988, p. 70.

La répétition est aussi bien **une nécessité pédagogique**, pour les grands comme pour les petits : *Lavez-vous les mains !*

Sous forme de prière ou d'invocation, la répétition joue un rôle fondamental dans **l'expression du sentiment religieux**. Elle porte sur des discours de toutes dimensions, depuis la brève formule (*Seigneur prend pitié !*) jusqu'à la répétition de l'intégralité du texte sacré (Coran).

La propagande politique et la publicité font un usage massif de la répétition persuasive sous la forme de syntagmes figés et rythmés, les **slogans**.

La répétition - slogan produit une pseudo-légitimation par l'**autorité** du grand nombre, "*on entend ça partout*", **V. Consensus**. À la limite, le but semble être de **saturer l'environnement** visuel ou sonore (noms de marques).

Elle est supposée produire mécaniquement l'accoutumance et la familiarité qui sont celles de **l'évidence** de la quotidienneté et, au-delà, **créer un trait de reconnaissance mutuelle** chez les personnes cibles.

L'expression répétée peut comporter une bonne raison, "*nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts*". Mais sa nature mécanique **soustrait cette bonne raison à la critique**. Le contre-discours est transformé en "discours des autres" et discrédité.

On parle d'"*argumentation*" par la répétition et de "*preuve*" par l'affirmation (*proof by assertion*), mais par dérision et antiphrase. **Par la mécanique de la répétition, argumentation et preuve sont ou exclus ou neutralisés et transformés en vérités mécaniques.**

Les mécanismes de défense : dégoût et détournement

La répétition des meilleures choses conduit au dégoût : "*toujours la même chose !*" ; "*on en a débattu jusqu'à la nausée.*"

La "preuve" par la répétition est parfois désignée métonymiquement par l'étiquette latine, "argument *ad nauseam*" (lat. *nausea*, "mal de mer, nausée"), qui nomme "l'argument" à partir de

la réaction de rejet physique de satiété ou *d'écœurement* qu'elle peut provoquer, comme si, dans l'impossibilité d'opposer efficacement un contre-discours, le corps prenait en charge la seule critique possible.

Comme le *logo* et le *geste signe de ralliement*, le slogan impose un cadre communicationnel excluant tout échange.

La répétition-slogan est considérée comme fallacieuse, elle constitue même la fallacie par excellence, puisqu'elle impose l'acceptation d'un énoncé non seulement *sans* justification, mais *contre* toute justification.

Elle peut être combattue *dans un autre cadre*, en premier lieu par des arguments touchant au fond de la question, procédure lente et peu attractive pour certains publics. La répétition est toutefois particulièrement vulnérable aux répliques construites *dans le même cadre*, par des slogans et des logos *détournés* et des gestes *parodiés* qui neutralisent et renversent leur orientation. On trouve de nombreux exemples de tels *détournements* sur Internet (voir : slogans détournés - logo détournés).

L'humour est un moyen très efficace de [réfutation](#) et de [destruction](#) d'un discours insupportable, aussi argumenté et répété soit-il. V. [Rire – Sérieux](#) ; [Ironie](#) ; [Paronymie](#).

[1] Paris, PUF, 1988, p. 70.

REPRISE DU DISCOURS

D'une façon générale, tout phénomène d'évaluation met en jeu la **reprise discursive**, phénomène omniprésent dans le dialogue argumentatif, où le locuteur est constamment amené à “ré-animer” des paroles prises dans d'autres discours soit pour les rejeter, soit pour les soutenir. Ces reprises sont inhérentes aux mécanismes de **réfutation** des discours ([Ad hominem](#)), etc.) comme dans ceux de la **citation** des discours pouvant appuyer ses propres positions (argument d'[autorité](#), etc.), quitte à devoir les reformuler ou les réinterpréter.

Ces reprises se font en gros sous trois modalités, correspondant à des stratégies argumentatives différentes.

Allusion — L'allusion, positive ou négative, a la forme d'une trace qui permet de repérer un discours autre, **sans que l'on puisse désigner précisément l'auteur ou le passage visé**. L'acte de reprise tombe dans le vide si ce discours primaire n'est pas identifiable.

Citation explicite référencée — Aux antipodes de l'allusion, la citation explicite référencée est exprimée par **un passage entre guillemets, accompagné de ses références, de manière à construire un objet non équivoque : ce qui a été dit, par qui, quand, où, etc.** Cette forme de citation est caractéristique du régime scientifique de la réfutation, adressée à la lettre à ce qui a été dit. Elle suppose que le discours source est disponible, et que la citation est correctement extraite de son contexte primaire et correctement insérée dans son nouveau contexte.

Citation libre — La citation libre reformule le passage cité pour l'adapter à son nouveau contexte et aux intentions présentes du locuteur. Cette reformulation peut contenir des éléments du texte originel.

Les opérations de reformulation et de reconstruction discursive peuvent inverser l'orientation argumentative du passage cité, le reconstruire comme une contradiction auto-réfutatrice, V. [Épouvantail](#), ou enfin le [détruire](#) totalement.

Ces transformations peuvent être jugées fallacieuses par les opposants, qui peuvent rejeter une citation libre en montrant que **son montage est tendancieux ou caricatural**.

— S'il s'agit d'un texte écrit, on peut soutenir que le passage est mal cité : **la citation est incomplète, mal découpée, décontextualisée et coupée du système de pensée qui lui donne sens**. S'il s'agit d'une parole orale, la contestation touchant “ce qui a été réellement dit” peut s'étendre, jusqu'à ce que le Tiers s'efforce de la clore.

— La citation a été intentionnellement mal comprise ; on fait un procès d'intention à son auteur.

— **Sa reformulation est tendancieuse ou caricaturale**, c'est-à-dire qu'elle contient une réinterprétation de la position attribuée à la source citée lui faisant dire ce qu'elle n'a jamais dit.

— Elle omet des circonstances pertinentes, et laisse de côté des éléments essentiels,

— On lui fait dire des absurdités, la nouvelle orientation qu'on veut lui donner est contraire aux intentions de l'auteur dans l'ouvrage dont est extraite la citation (v. Argument [systématique](#)).

Argument du RESPECT

Le respect est lié à la distance et au sacré, à la crainte et à la soumission. Le respect dû aux personnes et aux institutions est garanti par le Code Civil. Le respect se mérite. Les comportements dits irrespectueux peuvent être considérés par leurs représentants comme un outrage punissable, à quoi on oppose la liberté d'expression et de critique.

Le respect est un **sentiment moral et social** qui règle, d'une part, les rapports interindividuels, et, d'autre part, les rapports des personnes aux institutions ainsi que les rapports des personnes à leur hiérarchie à l'intérieur de l'institution.

L'argument du respect [1] est invoqué par un plaignant qui fait état d'un manque de respect et demande réparation.

Le lien du respect à la crainte et à l'obéissance est explicite dans les expressions “*se faire respecter*”, “*tenir en respect*”. On peut voir dans cette crainte la source du sentiment de respect, V. [Modestie](#). Demander le respect, rappeler qu'on doit être craint et obéi, qu'il s'agisse de la crainte de la police ou de la crainte du sacré.

1. Respect mérité et droit au respect

Le respect se matérialise fondamentalement par une application stricte des règles générales de politesse, selon lesquelles respecter quelqu'un, c'est ne pas empiéter, voire maximiser son territoire et rehausser sa face.

Le cas échéant, ces règles peuvent être augmentées de règles spécifiques précisant le comportement à adopter dans les tractations avec les institutions, notamment les institutions religieuses et les hautes autorités civiles.

1.1 Respect dû aux personnes

L'impolitesse n'est pas punie par la loi, mais l'atteinte au *respect dû à la personne* l'est, par le Code civil, art. 16 :

La loi assure la primauté de la personne, interdit toute atteinte à la dignité de celle-ci et garantit le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie. [1]

La discrimination, la diffamation, le harcèlement moral sont des atteintes à la dignité de la personne.

1.1 Respect dû aux autorités et aux institutions

Le respect est le sentiment que l'**autorité** souhaite rencontrer : on doit *s'incliner*, voire se *courber* devant elle ; elle demande qu'on obéisse à ses ordres, qu'on prévienne ses désirs, et cela même en dépit de son propre sentiment. L'autorité demande des sujets *respectueux*, voire *humbles*, V. [Autorité](#) ; [Modestie](#) ; [Péchés de langue](#).

L'autorité réclame le **respect formel**, et demande qu'il lui soit manifesté selon les formes prescrites. Dans la correspondance, le respect se marque dans les formules de politesse :

À un évêque, on écrit : “*Je vous prie de croire, Monseigneur, à l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.* — On appréciera ce mélange de dévouement / dévotion qui semble excéder, pour un non croyant, les bornes de la politesse citoyenne.

À un magistrat : “*Veillez agréer, Monsieur le Juge, l’expression de mes sentiments respectueux*” [4].

Le respect se manifeste par de la *déférence*, à la fois **marque de respect et d’obéissance**.

Déférer à. Se conformer au désir, explicite ou implicite, de quelqu’un par respect pour lui ; lui céder par égard pour son âge ou sa qualité. (TLFi)

En tant que sentiment positif, le respect, non plus formel, mais **substantiel**, se mérite ; c’est **une reconnaissance positive** que les personnes et les institutions peuvent *gagner* par leurs actions ; dans ce cas, le respect va bien avec le sentiment d’*admiration*.

Néanmoins, si un comportement, intentionnel ou non, est ressenti comme irrespectueux, il n’est plus question de savoir si l’institution *mérite* ou non respect et admiration, mais uniquement de respect *formel*. **L’argument du respect dû est essentiellement utilisé pour appeler ou justifier une sanction pour manque de respect.**

Du point de vue institutionnel, la magistrature, les forces de l’ordre revendiquent un *respect* qu’elles estiment *mérité* :

Les Forces de l’ordre méritent la gratitude et le respect de tous les Français. (*La Dépêche du Midi*, 27/05/2016 [1])

Cette demande est liée au caractère potentiellement conflictuel ou violent des interactions policières et judiciaires, et tend à créer une distance qui fait obstacle à cette violence. La demande de respect s’exprime a contrario dans le fait que, le *manque de respect*, l’*outrage* est une **infraction**. L’*outrage à agent* est défini comme « un acte qui nuit à la dignité ou au respect dû à la fonction d’un agent public » [2], punissable comme tel.

2. Droit au respect, droit au blasphème, liberté d’expression

Toute personne se trouvant en position d’autorité et estimant que ses prérogatives ne sont pas respectées, autrement dit qu’on ne lui obéit pas, qu’on ne le craint pas, qu’on rit de lui, peut invoquer *l’argument du respect* au nom de la communauté qu’il représente.

Le problème surgit lorsque cette prétention à l’autorité n’est pas reconnue comme légitime par tout le monde, voire considérée comme oppressive par certains. C’est le cas, dans notre société, des autorités religieuses. Par une montée en abstraction, le *délit d’outrage* est revendiqué pour toutes les croyances en général et pour la sienne en particulier.

L’irrespect en matière religieuse est alors considéré comme une *provocation*, une *profanation*, un *scandale*, un *blasphème* qui *blessent gravement* le croyant, le *touchent au cœur* ; une *insulte*, un *affront* dont il est fondé à demander réparation devant les autorités civiles.

Une œuvre photographique de l’artiste américain Andres Serrano intitulée Immersion Piss Christ, mettant en scène un crucifix trempé dans l’urine de l’artiste, a été vandalisée dimanche 17 avril 2011 dans les locaux de la collection d’art contemporain Yvon Lambert à Avignon. Suite à cette action, l’archevêque d’Avignon a publié un communiqué protestant contre l’exposition de cette œuvre. L’argument du respect est invoqué dans le passage suivant :

Les autorités locales n’ont-elles pas entre autres pour mission d’assurer le respect de la foi des croyants de toute religion ? Or une telle œuvre reste une profanation qui, à la

veille du vendredi saint où nous ferons mémoire du Christ qui a donné sa vie pour nous en mourant sur la Croix, nous touche au plus profond de notre cœur.

Il est amplifié dans l'ensemble de la protestation, qu'il structure (souligné par nous) :

- *L'odieuse profanation* d'un Christ en croix (titre)
- L'art peut-il être d'un tel mauvais goût sans autre raison que de servir *d'insulte*.
- Devant le côté *odieux* de ce cliché qui *bafoue* l'image du Christ sur la Croix, cœur de notre foi chrétienne, je me dois de réagir. Toute *atteinte* à notre foi *nous blesse*, tout croyant *est atteint* au plus profond de sa foi.
- Devant la gravité d'un tel *affront*.
- Pour moi, évêque, comme pour tout chrétien et tout croyant, il s'agit là d'une *provocation*, d'une *profanation* qui *nous atteint au cœur même de notre foi* !
- La collection Lambert n'a-t-elle pas perçu qu'elle exposait une photographie qui *blessait* gravement tous ceux pour qui la Croix du Christ est le cœur de leur foi ? Ou bien a-t-elle voulu *provoquer* les croyants en bafouant ce qui pour eux est au cœur de leur vie.
- Une *profanation grave*, un *scandale* touchant la foi de ces croyants.
- [Des] photos qui *portent gravement atteinte* à la foi des chrétiens.
- Des comportements qui *nous blessent* au cœur de notre foi

“L'odieuse profanation d'un Christ en croix”, *Infocatho*, 14-04-2011 [\[4\]](#)

Certains pays ont des lois qui considèrent que le **blasphème** est un crime, et punissent ce qu'elles qualifient d'irrespect envers la religion d'État. Les campagnes contre les lois sur le blasphème développent un contre-discours affirmant que ces lois sont médiévales et obscurantistes, qu'elles sont incompatibles avec les principes démocratiques de liberté d'expression et de croyance, et qu'elles rendent impossible toute recherche philosophique et historique sur les religions.

D'autres pays n'ont pas de religion d'État, mais ont des **lois interdisant les discours haineux** ou discriminatoires envers les communautés minoritaires, religieuses ou autres. Ces lois garantissent ces communautés, entre autres, contre tout traitement discriminatoire en ce qui concerne leurs croyances.

L'argument du (manque de) respect était au cœur de l'affaire concernant **les caricatures du prophète Mahomet** publiées en 2005 dans un hebdomadaire satirique danois. Cette affaire a culminé en 2015 avec l'attaque terroriste contre le journal satirique français *Charlie Hebdo*, qui a entraîné l'assassinat de 11 journalistes et collaborateurs par deux terroristes islamistes.

3. Contre l'argument du respect

Respect formel et respect mérité

On peut répondre à l'argument du respect en réactivant l'opposition entre *respect formel* et *respect mérité*, c'est-à-dire en soutenant que le respect (formel) ne peut être exigé que s'il est mérité, et, qu'en l'occurrence, il ne l'est pas.

De façon plus radicale, on peut repousser la demande de respect formel, en arguant qu'elle n'est qu'une manifestation d'**autoritarisme**.

Droit au respect VS Droit d'expression

On peut également opposer **au droit au respect le droit d'expression**, qu'il s'agisse du droit d'expression du **citoyen**, du philosophe ou de l'**artiste**.

- Vous devez respecter ma croyance.

— Et vous, vous devez respecter mon scepticisme.

Le débat sur ces conflits de [valeurs](#) exemplaires se déroule dans l'espace public, il implique également les philosophes, les citoyens et les législateurs. En dernière instance, et dans des cas d'espèce, intervient la justice concrète, qui, en France, appliquera les lois de la République.

[1] Lat. argument *ad reverentiam*, du lat. *reverentia* “1. Crainte 2. Crainte respectueuse, respect, déférence” (Gaffiot, *Reverentia*).

[2] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006419320/

[3] http://tice.inpl-nancy.fr/modules/lang/forprint_fle/fle-utc/pages/chapitre2/LETMOT/letdemformules.pdf

[4] <https://www.ladepeche.fr/article/2016/05/27/2353107-forces-ordre-meritent-gratitude-respect-tous-francais.html> (29-07-2017)

[5] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33322>

[6] [http://infocatho.ccf.fr/fichiers_html/archives/deuxmil11sem/semaine15/210nx151europeb.html (20-09-2013)]

RHÉTORIQUE ARGUMENTATIVE CLASSIQUE

La rhétorique argumentative classique a pour objet le *discours rhétorique*, c'est-à-dire le *discours* dans son acception traditionnelle : un discours délivré face à un auditoire, par un orateur qui, dans un contexte de compétition discursive, défend une position sur une Question dont le traitement est l'objet de la réunion. Cette première théorie détaillée de l'argumentation a connu une fortune pédagogique et éducative extraordinaire en Occident.

La rhétorique argumentative classique est une technique (Lausberg, §1-11), qui part de la compétence naturelle de parole, et la développe en l'orientant vers les pratiques langagières institutionnelles. Elle combine des capacités énonciatives et interactionnelles.

Cette rhétorique a pour objet le *discours rhétorique* (angl. *public address*) c'est-à-dire le *discours* dans son acception traditionnelle, soit « ce qui, dit en public, traite d'un sujet avec une certaine méthode, et une certaine longueur » (Littré, art. *Discours*). Cette notion rhétorique de discours n'a rien à voir avec le *discours* tel qu'il est défini par Foucauld (1969, 1971) ou Pêcheux (Maldidier, 1990). Le *discours rhétorique* ne figure pas parmi les six acceptions du mot *discours* retenues par Maingueneau dans le cadre de *l'analyse du discours* (1976, p. 11-12).

Une *adresse rhétorique* est un discours ayant les caractéristiques principales suivantes.

- C'est un discours **oral**, s'inscrivant dans le cadre d'un *débat* public à propos d'une question d'intérêt général.
- C'est un discours **monocuteur**, relativement long, *planifié*, composé d'un ensemble d'actes de discours construisant une *représentation motivée de la situation* en vue d'une action.
- Il est prononcé par un **orateur**, devant un **auditoire**, dans une situation de prise de décision *urgente* ou supposée telle.
- L'orateur développe **une proposition** concrète devant un *auditoire* ayant un pouvoir de décision ou d'influence sur la question traitée.
- Il *prétend s'imposer* dans un contexte de **compétition discursive** entre différents discours d'opposants, porteurs de propositions incompatibles. Dans cet espace peuplé de discours contradictoires, toutes les interventions sont reçues et interprétées en fonction les unes des autres ; même si l'orateur cherche à effacer toute trace des contre-discours qui le cernent, son discours est néanmoins structuré "en creux" par ces contre-discours.
- L'**auditoire** est composé d'indécis et de partisans décidés de l'une ou l'autre proposition. L'orateur doit simultanément persuader les indécis (éliminer le doute), renforcer les certitudes de ses partisans et "enfoncer" les opposants.

La rhétorique argumentative a décrit, codifié et stimulé cette pratique communicationnelle. Ses conditions d'exercice ont été transformées par le monde de la radio, de la télévision et de la

communication électronique ; son objet théorique, la circulation de la parole dans un groupe, décisionnel ou non, où circulent des discours contradictoires, reste bien défini.

1. Le « catéchisme »

Depuis l'antiquité, la rhétorique argumentative a constitué la colonne vertébrale de l'enseignement humaniste dans le monde occidental jusqu'à l'époque moderne (Curtius 1948). Au Moyen Âge, l'argumentation rhétorique est un des trois arts de la parole constituant le *trivium* (grammaire, logique, rhétorique), propédeutique au *quadrivium* (géométrie, arithmétique, astronomie, musique).

La rhétorique se donne une autoreprésentation normalisant aussi bien le *procès* de production du discours que son *produit*, le discours prononcé.

- Cinq moments de la production du discours, ***invention, disposition, élocution, mémorisation, prononciation.***
- Trois types de discours, ***délibératif, épideictique, judiciaire.***
- **Trois actants** : l'interaction rhétorique est tripolaire, elle rassemble « l'orateur qui veut persuader, l'interlocuteur qu'il doit persuader et son *contradicteur* qu'il doit réfuter » (Fumaroli 1980, p. iii), V. [Rôles](#)
- **Trois types de preuves** correspondant à trois types d'action co-orientées sur le public : l'orateur cherche à *plaire* par son [éthos](#), l'image de lui-même qu'il projette dans son discours ; à *informer, enseigner* par son [logos](#), par la logique de ses descriptions, de ses narrations et de son argumentation ; à *émouvoir*, par son [pathos](#).

Traditionnellement, les actes visant à produire ces effets sont concentrés dans les moments stratégiques du discours. *L'introduction* est le moment *éhotique*, l'orateur capte l'attention de l'auditoire. *La narration et l'argumentation* sont les lieux du *logos*, elles informent et argumentent ; la *conclusion* ferme le discours sur une envolée *pathémique*, par laquelle l'orateur espère arracher la décision.

Dans les *Divisions de l'art oratoire*, Cicéron a disposé les concepts de la rhétorique ancienne sous une forme question-réponse, « toute semblable à un catéchisme » [1], comme le note Bornecque (Introd. à Cicéron, *Div.*, p. VII). La rhétorique a peut-être souffert de sa mise en système, prétendument pédagogique, sous forme de listes rigides énumérant des distinctions supposées claires et distinctes : la rhétorique de la présentation de la rhétorique est singulièrement figée.

1.1 Ordonnement procédural

Le *procès* de construction du discours rhétorique argumentatif comporte traditionnellement cinq étapes.

Invention (*inventio*) — C'est l'étape cognitive de l'argumentation :

L'invention consiste à trouver les arguments vrais ou vraisemblables propres à rendre la cause convaincante (*À Her.*, i, 3 ; p. 3).

Le mot latin *inventio* ne signifie pas “inventer” au sens moderne de “créer” quelque chose qui n'existait pas auparavant. Le sens est celui de « trouver, découvrir » (Gaffiot [1934], *Inventio*),

V. [invention](#). Le sens ancien subsiste dans l'expression juridique qui désigne comme "l'inventeur d'un trésor" celui qui l'a découvert.

L'argumentation religieuse a introduit un changement fondamental dans la technique de production des arguments en les tirant non plus d'une ontologie linguistique, mais du texte sacré fondateur et, à un degré moindre, des textes de la tradition : le prédicateur médiéval utilisait des encyclopédies. C'est une méthode de travail peut-être plus moderne, en tout cas complémentaire de celle qui consiste à rechercher des arguments dans le fonds commun de l'esprit humain, V. [Subjectivité](#) ; [Topos](#) ; [Typologies](#) ; [Script](#). Les recherches en psycholinguistique et en sciences cognitives ont pris le relais de la réflexion rhétorique sur la production du discours écrit et oral.

Disposition (*dispositio*)

La disposition ordonne et répartit les arguments. (*À Her., ibid.*)

La détermination de l'ordre dans lequel les arguments seront présentés à l'auditoire est le moment de la [planification du discours](#).

Ces deux premières étapes, *inventio* et *dispositio*, sont d'ordre linguistico-cognitif.

Expression (*elocutio*)

Le style adapte, à ce que l'invention fournit, des mots et des phrases appropriées. (*À Her., ibid.*)

Le terme "style" risque d'évoquer un arrangement ornemental superficiel de l'expression.

L'*elocutio* est plus que cela, elle correspond à [la mise en langue des arguments, à leur sémantisation, correspondant à la totalité de l'expression linguistique aboutissant au discours](#). L'*elocutio* est caractérisée par quatre qualités, la [correction grammaticale \(*latinitas*\)](#), la [clarté du message pour les interlocuteurs \(*perspicuitas*\)](#), l'[adaptation du message aux circonstances sociales de l'adresse \(*aptum*\)](#) et enfin, [la force de son langage et de son style \(*ornatus*\)](#).

Le mot latin *elocutio* et le mot français contemporain *élocution* sont des faux amis. L'élocution correspond à la qualité de la voix, ce qui la rattache à l'action oratoire (*pronuntiatio*).

Mémorisation (*memoria*)

Le discours doit être mémorisé puisqu'il est supposé être délivré oralement, sans le support d'un document papier ou d'un prompteur. Comme l'invention et la disposition, la mémoire met en jeu des facteurs cognitifs. L'enjeu civilisationnel de ce travail de mémorisation, qui pourrait paraître anecdotique, a été révélé par Yates ([1966]).

Action oratoire (*pronuntiatio*)

L'action oratoire consiste à discipliner et à rendre agréables la voix, les jeux de physiologie et les gestes (*À Her., ibid.*).

Le mot latin *pronuntiatio* renvoie non seulement à ce processus physique de production et de modulation de la parole, mais exprime en outre l'idée [d'affirmer le discours](#) (Gaffiot [1934] *Pronuntiativus*). De même qu'au tribunal la sentence n'est pas "dite" ou "lue", mais *prononcée* par le juge, le discours est un acte, une déclaration et une proposition.

La tradition rhétorique voit la *pronuntiatio* comme [le moment de la performance](#), de la délivrance, de la spectacularisation du discours. La technique rhétorique est ici celle du corps, du geste, de la voix. Les contraintes de l'action rhétorique pèsent également sur le rhéteur, sur l'acteur ou le prédicateur, même si les genres de ces exercices et les statuts sociaux des locuteurs sont très différents (Dupont 2000).

En résumé, chercher des arguments, les mettre en ordre, les exprimer par écrit ou oralement : les prescriptions rhétoriques forment un système pédagogique facile à enseigner, sinon à mettre en pratique, que l'on invoque toujours pour la dissertation de bureau sans document.

1.2 Ordonnement structural

Au terme de ce procès, on obtient le *produit* fini, c'est-à-dire le discours en situation tel qu'il a été énoncé. Il s'articule en parties, traditionnellement nommées :

- **Exorde**
- **Narration**
- **Argumentation** (confirmation *suivie de* réfutation)
- **Conclusion**

L'argumentation est la partie centrale du discours. Elle repose sur l'exposé des points litigieux et des positions soutenues ; elle comprend une partie positive, la *confirmation* de la position défendue et une partie négative, la *réfutation* de la position de l'adversaire. Contrairement à une vision scolaire, il n'y a pas d'opposition entre argumentation et narration, pas plus qu'il n'y en a entre argumentation et description, qui ont toujours une orientation argumentative particulière, déterminée par les intérêts et les valeurs sous-tendant le point de vue défendu dans le discours.

2. Extensions et restrictions

La rhétorique argumentative ancienne a été redéfinie sur diverses dimensions.

2.1 Restriction à sa dimension expressive

La rhétorique argumentative peut être orientée vers la communication persuasive ou vers la justesse de l'expression, V. [Persuasion](#).

2.2 Généralisation à sa dimension persuasive

Nietzsche assimile la fonction rhétorique à la fonction persuasive du langage, V. [Persuasion](#), §6

2.3 Restriction à sa dimension littéraire aux dépens de sa dimension cognitive

L'apparente logique des cinq composantes de la production rhétorique a été profondément mise en cause à la Renaissance, notamment par Ramus (Ong 1958). Tout ce qui relève de l'exercice de la pensée (invention, disposition, mémoire) a été séparé de ce qui relève du langage (élocution et énonciation). Orpheline de *l'inventio*, la rhétorique recentrée sur la modulation du discours redéfinit son objet discursif en se détournant des discours sociaux pour aller vers les **belles-lettres** et se passionne pour une pensée exclusive des figures.

L'argumentation, renvoyée à la pensée, n'est plus considérée comme le moment fondamental du processus discursif ; elle est rejetée hors rhétorique et hors langage. Le problème est alors celui d'un langage sans pensée et d'une pensée sans langage. C'est cette rhétorique des belles-lettres qui sera l'objet des violentes attaques de Locke, V. [Ornement](#).

En opposition à l'ancienne rhétorique dite « générale », Genette qualifie de « **restreinte** » (1970), cette rhétorique des figures, dont Fontanier ([1827], [1831]) serait, au XIXe siècle, la figure emblématique. Douay (1992, 1999) a montré que la situation était plus complexe et que la position de Fontanier n'était pas forcément représentative ni du développement théorique ni des pratiques scolaires rhétoriques au XIXe siècle.

La question d'une "renaissance" de la rhétorique, sous l'une ou l'autre de ses formes, est un *topos* (au sens de Curtius) des études de rhétorique, parfois utilisé pour situer le *Traité de l'argumentation*. [2]

2.4 Généralisation de la dimension langagière

La rhétorique *restreinte* au langage est elle-même *généralisée* : cette expression paradoxale correspond à l'approche du "Groupe μ ", qui reprend la question des figures (de *l'elocutio*) dans le cadre de sa *Rhétorique générale* (1970). Cette approche linguistique inscrit la rhétorique dans la langue définie par ses deux axes, syntagmatique et paradigmatique. Cette rhétorique exploite une vision structuraliste de la langue, qui ne touche pas aux questions d'argumentation, de parole, d'interaction ou de communication, ni d'ailleurs à l'esthétique des figures.

Cette *Rhétorique générale* était pratiquement la seule prise en compte dans la littérature francophone en rhétorique des années 1970, où le *Traité de l'Argumentation* n'occupait qu'une position marginale ; Wenzel a consacré un paragraphe vengeur à la vision « alarmante » que, selon lui, elle donne de la rhétorique (1987, p. 103 ; voir Klinkenberg 1990, 2001).

2.5 Extension à la parole ordinaire

La *rhétorique de la parole* étend l'approche rhétorique à toutes les formes de parole, dans la mesure où elles impliquent un mode de gestion des faces des interactants (*éthos*) ; un traitement des données orienté vers une fin pratique (*logos*) ; un traitement corrélatif des affects (*pathos*) (Kallmeyer 1996). La trilogie rhétorique peut ainsi être considérée comme l'ancêtre des différentes théories sur les *fonctions du langage* (Bühler 1933 ; Jakobson 1963).

Ce rapprochement de la parole rhétorique et de la parole ordinaire rappelle que l'une et l'autre sont des interventions langagières liées au développement d'une action, la première d'une action sociale parfois dramatique, la seconde d'une action microsociale quotidienne, V. [Question ; Stase](#).

Cette extension peut rappeler la définition que Bitzer donne de la situation rhétorique marquée par "l'urgence" d'une tâche en cours :

On peut définir les situations rhétoriques comme des complexes de personnes, d'événements, d'objets et de relations présentant une urgence [*exigence*] actuelle ou potentielle, qui peut être partiellement ou entièrement éliminée par une intervention discursive permettant d'orienter la décision ou l'action humaine dans le sens d'une modification souhaitée de cet impératif [*exigence*]. (Bitzer [1968], p. 252)

2.6 Extension aux différents domaines sémiotiques

Toute mise en œuvre stratégique d'un système sémiotique peut être légitimement considérée comme une pratique rhétorique : rhétorique de la peinture, de la musique, de l'architecture, etc. ; rhétorique étendue du verbal au co-verbal mimo-posturo-gestuel, etc.

Les rhétoriques restreintes, la rhétorique introvertie, les rhétoriques étendues à la langue ou à la parole ordinaires, dans leur version nietzschéenne ou dans leur version interactionniste, remettent en cause le rapport de la rhétorique à *l'éloquence*, et suggèrent la possibilité d'une « **rhétorique sans éloquence** », selon l'expression de Lévinas ([1981]).

[1] « La Réforme protestante invente le catéchisme. » (Wikipedia, *Catéchisme*)

[2] Avant *la Nouvelle Rhétorique*, il existait une *Rhétorique nouvelle*, Dionys Ordinaire, Paris, Hetzel (1867).

Argument de la RICHESSE – Argument de la PAUVRETÉ

Les riches ont raison, la preuve, ils sont riches : les pauvres, les opprimés ont raison, Qui n'a pas d'argent n'a pas de vices. Ces deux formes d'argumentations, au fond similaires, sont extrêmement courantes.

Richesse et pauvreté sont deux sources d'autorité, au sens où on peut donner un poids spécial à la parole du riche parce qu'il est riche, comme à celle du pauvre parce qu'il est pauvre. Le Riche et le Pauvre sont alors crus *sur parole*. Cette forme d'autorité peut être exploitée par un locuteur, qui valide sa position en la mettant dans la bouche d'un riche ou d'un pauvre, V. [Autorité](#) ; [Invention](#).

1. Argument de la richesse

L'argument de la richesse est sous-tendu par le principe général : « *les riches ont raison, la preuve, ils sont riches* » (IEP, art. *Fallacies*).

Ils sont riches donc ce qu'ils disent est vrai : leurs décisions financières sont les meilleures ; leurs avis sont autorisés ; leurs goûts artistiques sont remarquables, comme le prouve la valeur de leurs collections. — Je vote pour eux !

Les riches disent, font **P**, donc **P**, je fais **P**.

Un jour, je serai riche, alors je prends juste un peu d'avance, je dis, je pense, je fais, je vote comme les riches.

Cet argument s'étend aux classes supérieures, aux classes dirigeantes, aux élites, aux professions les plus prestigieuses et lucratives, etc. Il est vulnérable au discours [ad populum](#), contre les riches et contre les élites.

2. Argument de la pauvreté

La forme symétrique de l'argument de la richesse est l'argument qui valide un dire par l'autorité tirée de la pauvreté, "les pauvres ont raison".

Le pauvre est bon et authentique, parce que celui qui n'a pas d'argent n'a pas de vices. Ce qu'il dit est vrai ; son opinion doit être prise en compte ; ses goûts artistiques sont authentiques.

Le Pauvre, les pauvres... dit, fait, pense **P**, donc **P**, je fais **P**

Cet argument s'étend aux classes exploitées, aux "gens de peu", aux défavorisés, aux "premiers de corvée", etc.

Contre le pauvre, le riche supporte une lourde charge de la preuve. La parabole rapportée dans Luc 16, 20-23) [1] donne définitivement raison au pauvre contre le riche, car le pauvre ira au paradis, « dans le sein d'Abraham », tandis que le riche est en enfer, « en proie aux tourments ».

²⁰ Un pauvre, nommé Lazare, était couché à sa porte, couvert d'ulcères,

²¹ et désireux de se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche; et même les chiens venaient encore lécher ses ulcères.

²² Le pauvre mourut, et il fut porté par les anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, et il fut enseveli.

²³ Dans le séjour des morts, il leva les yeux ; et, tandis qu'il était en proie aux tourments, il vit de loin Abraham, et Lazare dans son sein.

²⁴ Il s'écria : Père Abraham, aie pitié de moi, et envoie Lazare, pour qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau et me rafraîchisse la langue ; car je souffre cruellement dans cette flamme.

²⁵ Abraham répondit : Mon enfant, souviens-toi que tu as reçu tes biens pendant ta vie, et que Lazare a eu les maux pendant la sienne; maintenant il est ici consolé, et toi, tu souffres.

On utilise parfois l'expression latine "argument *ad Lazarum*" pour renvoyer à cette justification finale, Lazare étant considéré comme le parangon du malheur et de la pauvreté. Cette parabole fait des pauvres les personnes véridiques par excellence, celles qui non seulement disent vrai, mais vivent dans le vrai.

L'adage *vox populi vox dei*, "la voix du peuple est la voix de Dieu", qui sous-tend l'argument *d populum* prend sa *garantie* autant dans l'argument de la pauvreté que dans celui du nombre.

Les arguments de la richesse et de la pauvreté n'ont rien à voir avec l'argument du portefeuille (*appeal to money*), vu comme une forme d'argumentation par le châtement et la récompense, V. Menace.

[1] Bible Louis Segond. <https://www.biblegateway.com/passage/?search=Luc%2016%3A20-31&version=LSG>

RIRE et SÉRIEUX

Le **rire et la plaisanterie** sont considérés comme des coups bas fallacieux par l'argumentation **sérieuse**. Cependant, dans une situation d'oppression, **le rire ironique** est peut-être la dernière ressource de ceux qui n'ont pas d'autre moyen de faire valoir leur parole.

Le rire et le sérieux sont l'expression de deux états psychiques antagonistes. Le rire, comme la joie, exprime, en principe, une *émotion* positive. Il s'oppose aux larmes, mais aussi au *sérieux*, du côté du calme, V. [Émotion](#), [Éthos](#).

Le rire est du côté de la rhétorique et le sérieux du côté de l'argumentation. Dans une situation argumentative dialogale, **rire et sérieux correspondent à des stratégies de positionnement de la parole** : si l'autre rit et plaisante, on répond par un discours sérieux et objectif ; à un discours austère et technique, on répond par un sourire et une plaisanterie que tout le monde peut comprendre.

1. Amuser le public, ridiculiser l'opposant

La liste que donne Hamblin des fallacies standard en *ad* contient deux formes qui font allusion au rire, les fallacies *ad ludicrum* et *ad captandum vulgus* (1970, p. 41).

— *Ad ludicrum* : le substantif latin *ludicrum* signifie “ jeu ; spectacle ” ; Hamblin traduit par “ *dramatics* ”.

— *Ad captandum vulgus* (latin *vulgus*, “ le public, la populace ” ; de *captare* “ chercher à saisir, tâcher de gagner par insinuation ”). Hamblin traduit par “ *playing to the gallery* ” ou “ *playing to the crowd* ”, qui se disent d'un acteur dont le jeu démagogique fait appel aux goûts populaires ; il “ joue le public ” et non pas la pièce. La désignation de l'argument étend analogiquement cette façon de faire de l'acteur à l'orateur qui amuse la galerie.

Le locuteur tente de mettre les rieurs de son côté et son opposant rejette avec indignation **l'his-trionisme discursif**. La critique touche toutes les formes de théâtralisation du discours, qui n'épargnent aucune forme d'adresse à un public, même scientifique, lorsque l'exposé est transformé en spectacle et cherche avant tout à accrocher le public.

Dans *l'Euthydème*, Platon met en scène des sophistes donnant de tels spectacles, V. [Sophisme](#). Dans le même esprit, la septième [règle](#) de Hedge interdit de faire rire aux dépens de l'adversaire :

Toute tentative pour [...] affaiblir la force [du raisonnement d'un adversaire] par l'humour, la chicane ou en le tournant en ridicule [*by wit, caviling, or ridicule*] est une violation des règles de la controverse honorable. (1838, p. 162)

Hamblin (*ibid.*) mentionne l'argument *ad ridiculum* (lat. *ridiculum*, “ ridicule ”). Au sens strict, c'est un type de réfutation par l'**absurde**, qui réfute la proposition avancée en montrant qu'elle a des conséquences inacceptables, contre-intuitives, amORALES ... en bref, absurdes et ridicules, et le ridicule de la proposition se transfère à celui qui propose.

Le ridicule n'est pas forcément comique et le rire accompagnant la réfutation par le ridicule est sarcastique, et non pas joyeux comme celui qui se efforce de stimuler l'amuseur public.

2. Humour et destruction du discours

Au-delà de la réfutation, le rire et l'humour permettent, de [désorienter](#) et de [détruire](#) un discours. L'[ironie](#) permet de réfuter un énoncé en le répétant dans une situation qui le rend de toute évidence insoutenable.

Certains moyens de pression discursifs ou para-discursifs comme la [répétition](#), le *slogan*, le *logo*, ne s'expriment pas sous une forme propositionnelle “argument, conclusion”, ni dans un format communicationnel ouvert à l'échange, donc à la réfutation. L'humour, les jeux de mots comme ceux que permet la [paronymie](#), permettent de réorienter voire de détruire ce genre de discours **en feignant de rester dans leur cadre et de simplement développer leurs suggestions.**

On retrouve de telles manœuvres lorsqu'il s'agit de réfuter une métaphore. Ramenée à une analogie, la métaphore est accessible à la réfutation ; elle peut également être contrée dans son propre cadre, V. [Métaphore §4.1](#).

L'ouvrage de Lucie Olbrechts-Tyteca *Le comique du discours* (1974) est consacré à l'exploitation comique des mécanismes argumentatifs.

RÔLES argumentatifs : PROPOSANT, OPPOSANT, TIERS

Dans un échange argumentatif, les participants sont positionnés dans des rôles qui canalisent leurs paroles et leurs actions. 1) Certains de ces rôles sont généraux, non spécifiquement liés à l'argumentation, principalement ceux qui définissent le cadre participatif (Goffman ; Ducrot). D'autres sont spécifiques à la situation argumentative, ce sont les rôles de Proposant et d'Opposant et de Tiers, qui définissent la rencontre argumentative sérieuse comme une situation fondamentalement trilogale.

Dans un échange argumentatif, les participants sont positionnés dans des rôles qui canalisent leurs paroles et leurs actions. Certains de ces rôles sont généraux, d'autres sont spécifiques à la situation argumentative.

1. Rôles non spécifiquement liés à l'argumentation

1.1 Rôles liés au cadre participatif

La notion de *cadre participatif* détaille et clarifie le concept traditionnel d'échange verbal entre un locuteur et un ou plusieurs auditeurs. En argumentation, la notion de cadre participatif est indispensable pour l'analyse de toutes les formes d'interactions argumentatives, de l'adresse rhétorique jusqu'aux interactions argumentatives quotidiennes. Elle est pertinente pour l'analyse de l'[éthos](#) et de la structure polyphonique du texte argumentatif.

Ce cadre est composé des deux instances complexes entre lesquelles circulent la parole, le *format de production* et le *format de réception* (Goffman [1981] ; Kerbrat-Orecchioni, 1990, chap. 2).

1.1.1 Système de Goffman

(A) Format de réception (ibid., p. 141-142).

Les personnes qui peuvent entendre les mots prononcés par un locuteur ont différents statuts en relation avec ces paroles.

— Participants ratifiés [*ratified participants*]

Ils peuvent être *adressés* et *non adressés*, mais susceptibles de l'être lors d'un autre tour de parole.

Les participants adressés sont les personnes auxquelles les actes de langage sont ouvertement dirigés ; les pronoms *tu*, *vous* réfèrent au(x) participant(s) visé(s). Les conversations de groupe quotidiennes montrent que s'adresser avec succès à une personne spécifique peut nécessiter des manœuvres complexes.

Dans un échange dialectique codifié, l'opposant est le seul participant à la fois ratifié et adressé. Les deux participants prennent alternativement la parole. L'arbitre du débat, s'il y en a un, est un participant ratifié, qui ne sera adressé qu'en tant que ressource en cas de crise ou dans des créneaux prévus pour faire avancer, évaluer et conclure le débat. Si le débat est ouvert à un public plus large, les membres du public sont des participants ratifiés, mais non adressés. Dans un discours rhétorique classique, l'auditoire est ratifié et adressé. Il est en position de pouvoir par rapport à l'orateur. La différence avec la situation dialectique est que l'auditoire n'a

pas de droit officiel à la parole ; néanmoins, il peut acclamer ou huer l'orateur (Goffman 1981). Il faudrait encore mentionner le **public** admis à assister au débat, mais sans pouvoir de décision.

— Participants non ratifiés [*bystanders*]

Toutes les personnes qui passent à portée de voix sont des participants non ratifiés. Les *intrus* (*overhearers*) entendent par hasard les sons et les mots de la conversation, éventuellement sans même écouter. Les *espions* (*eavesdroppers*) surprennent les échanges entre participants ratifiés, sans que ceux-ci en aient conscience.

(B) Format de production

Traditionnellement, la parole est rapportée globalement au locuteur. Goffman (1981) et Ducrot (1980) ont montré indépendamment que le locuteur ne doit pas être considéré comme une entité unifiée, mais comme une articulation complexe de différents êtres de discours, qui, dans la terminologie de Goffman, sont *l'Animateur*, *l'Auteur*, *la Figure* et *le Responsable* (*Animator*, *Author*, *Figure* et *Principal*) (id., p. 144 ; p. 167) et, dans la terminologie de Ducrot, *le sujet parlant*, *le locuteur* et *l'énonciateur*.

Animateur [*Animator*] — *L'Animateur* [*Animator*] est la machine parlante. La contrepartie dans le format de réception de cette machine parlante est la machine auditive, c'est-à-dire les auditeurs, l'ensemble des participants, ratifiés ou non, en tant que personnes qui entendent physiquement la parole et l'écoutent ou non (Ducrot 1980, p. 35).

Auteur [*Author*] — *L'Auteur* [*Author*] choisit les pensées exprimées et les mots pour les encoder. Le pronom *je* désigne *l'Auteur* du discours (sauf dans les discours cités). Celui qui lit un livre ou cite une autre personne est *l'Animateur* des mots qu'il reprend sans être leur auteur (Schiffrin 1990, p. 242).

Image [*Figure*] - *L'Image* [*Figure*] correspond à l'image de soi, intentionnelle ou non, projetée par le locuteur dans son discours, V. [Éthos](#).

Responsable [*Principal*] — Le mot anglais *principal* désigne « la personne qui détient l'autorité, qui dirige » (d'après Merriam-Webster). *Le principal* est « au sens légal, l'être dont l'énoncé fixe la position, qui prend en charge les croyances énoncées, qui est engagé par ce qui est dit ... la personne agissant sous une certaine identité, dans un certain rôle social » (Goffman 1987, p. 144). « Un même individu peut modifier très vite le rôle social dans lequel il agit alors même qu'il conserve ses qualités d'animateur ou d'auteur » (*ibid.* p. 145). La même personne peut s'adresser à un élève en tant qu'enseignant, en tant qu'adulte, en tant que citoyen, en tant que New-Yorkais, etc. Défini comme « quelqu'un qui croit personnellement à ce qui est dit et prend la position qui est sous-entendue dans les propos » (id., p. 167), le *Principal* assume la responsabilité de ce qui est dit. V. [Interaction](#).

En bref, « *l'Animateur* [*Animator*] produit [matériellement] le discours, *l'Auteur* [*Author*] crée le discours, *la Figure* [*Figure*] est l'Auteur tel qu'il est représenté dans le discours et le *Responsable* [*Principal*] prend en charge le discours » (Schiffrin 1990, p. 241).

1.1.2 Système de Ducrot

Dans le cadre d'une linguistique de l'énonciation, Ducrot oppose terme à terme les trois êtres linguistiques entrant dans l'instance de production *Sujet parlant*, *Locuteur*, *Énonciateur* aux êtres composant l'instance de réception *Auditeur*, *Allocutaire*, *Destinataire*.

Sujet parlant / Auditeur — Le sujet parlant est « l'être empirique » auquel correspondent toutes les déterminations externes de la parole. À cet être se rattachent :

Le processus psychologique voire physiologique qui est à l'origine de l'énoncé.
Les intentions, les processus cognitifs qui ont rendu [les énoncés] possibles.
(Ducrot 1980, p. 34)

Dans l'ordre de la réception, au sujet parlant correspond le ou les auditeurs, « personnes qui, simplement, entendent le discours, [ou même] qui l'écoutent. » (1980, p. 35)

Locuteur / Allocutaire

Un énoncé se présente comme produit par un locuteur, désigné en français, sauf dans le discours rapporté en style direct, par le pronom *je* et par les différentes marques de la première personne. (*ibid.*, p. 35)

L'allocutaire est désigné, sauf dans le discours rapporté en style direct, par les pronoms et les marques de la deuxième personne. (*ibid.*, p. 35)

Énonciateur / Destinataire

Arbitrairement, j'appellerai *énonciateur* et *destinataire* respectivement, la personne à qui est attribuée la responsabilité d'un acte illocutionnaire et celle à qui cet acte est censé s'adresser. (*ibid.*, p. 38).

1.2 Rôles attachés aux différents types et genres discursifs

La prise en compte des types discursifs introduit de nouveaux rôles : *narrateur* et *narrataire* pour la narration ; *expert* et *profane* pour l'explication ; *proposant*, *opposant* et *tiers* pour l'argumentation (voir *infra*).

Les genres interactionnels apportent également leur lot de rôles professionnels ou occupationnels : *vendeur* et *client* pour les interactions de boutique ; *professeur* et *élèves* pour les interactions didactiques ; *médecin* et *malade* pour les interactions thérapeutiques, etc.

1.3 Rôles interactionnels et sociaux

Les rôles langagiers se combinent avec un ensemble de "rôles sociaux", où l'on distingue (d'après Rocheblave-Spenlé [1962]) :

- Rôles de société globale : honnête homme, gentleman, "chic type", "emmerdeur"...
- Rôles "bio-sociaux" : âge, genre, couleur de la peau...
- Rôles de classe sociale : bourgeois, aristocrate, ouvrier, paysan...
- Rôles professionnels : ingénieur, boulanger, professeur...
- les rôles d'association : syndicats, partis politiques, sports, religions...
- Rôles familiaux : mari, femme, enfant, père, oncle...
- Rôles de groupes restreints : rôle de chef, corrélatif des rôles de membres comme l'encourageur, le médiateur, le négateur, l'isolé, le meneur...

- Rôles personnels : tous les modèles personnels présentés par la presse, la radio, le cinéma : la vedette, la star.
- ...

La notion de rôle socio-interactionnel est aussi indispensable et aussi complexe que, dans un autre domaine, celle de genre de discours ou d'interactions. La prise en charge de tel ou tel rôle par une personne constitue un élément essentiel de son [éthos](#).

2. Actants de l'argumentation : Proposant, Opposant, Tiers

La situation d'argumentation est définie comme une situation tripolaire, c'est-à-dire à trois actants : *proposant*, *opposant*, *tiers*. À chacun de ces pôles correspond une modalité discursive spécifique, discours de *proposition* (soutenu par le proposant), discours *d'opposition* (soutenu par l'opposant) et discours du *doute* ou de la mise en question, définitoire de la position du tiers, V. [Question argumentative](#).

— *Proposant et opposant*

Les termes de proposant (Répondant) et d'opposant (Questionneur) ont été définis dans la théorie [dialectique](#), qui voit dans l'argumentation un jeu entre ces deux partenaires. Dans une perspective interactive, l'argumentation devient dialectique lorsque le Tiers est éliminé et que chaque acteur se voit attribuer un rôle ("*tu fais le proposant, je fais l'opposant*") auquel il doit se tenir durant toute la "partie de dialectique" (Brunschwig 1967). L'élimination du Tiers va de pair avec l'expulsion de la rhétorique et la constitution d'un système de normes objectives-rationnelles ; de façon à peine figurée, on pourrait dire que le Tiers est alors remplacé par la Raison ou par la Nature, autrement dit par les règles du Vrai.

Dans la conception oratoire de l'argumentation, le jeu argumentatif est défini d'abord comme une interaction entre le proposant, l'orateur, et un auditoire à convaincre, le public tiers, réduit au silence. Opposant et contre-discours sont non pas absents, mais repoussés à l'arrière-plan.

— *Tiers*

Retenir la Question argumentative parmi les composantes systémiques de l'interaction argumentative pousse à mettre en avant le rôle du Tiers. Dans cette figure se matérialisent la publicité des enjeux et le contact entre les discours contradictoires ; le Tiers prend en charge la question et décide ce qui est et n'est pas pertinent dans la discussion (hors sujet).

Dans sa forme prototypique, la situation argumentative apparaît comme une situation d'interaction entre discours du proposant et contre-discours de l'opposant, médiatisée par un discours tiers, donc [une situation trilogale](#), qui s'incarne de façon exemplaire dans l'échange public contradictoire. Les situations argumentatives reconnues comme fondamentales, le débat politique et la confrontation au tribunal sont *trilogales*.

La parole argumentative est systématiquement pluri-adressée, le destinataire n'étant pas seulement ou pas forcément l'adversaire-interlocuteur, mais dans le cas du judiciaire, le juge, dans le cas du délibératif, le public et son bulletin de vote.

Le Tiers peut être le mou et l'indécis, mais aussi celui qui refuse son assentiment à l'une comme à l'autre des thèses en présence et maintient le doute ouvert afin de pouvoir se prononcer "en connaissance de cause". [Le juge arbitre est une figure prototypique du tiers.](#)

Sont également dans cette position les acteurs qui considèrent que les forces argumentatives s'équilibrent, ou, plus subtilement, que même si l'une semble l'emporter, l'autre ne peut être tenue pour nulle. À la limite, le Tiers aboutit à la figure du sceptique méthodologique, qui n'exclut absolument aucune vision des choses.

La prise en compte du tiers et de la question argumentative au titre d'éléments clés de l'échange argumentatif permet de laisser aux actants l'entière responsabilité de leurs discours ; l'un répondra "non !" l'autre "oui ! Mais si !", sans qu'aucun des deux puisse être systématiquement accusé de tenir des discours manipulateurs ou d'être de mauvaise foi.

L'attribution des rôles de proposant et d'opposant à des acteurs supposés coller strictement à ces rôles tout au long d'une rencontre est une fiction utile. Les institutions peuvent définir et stabiliser les rôles argumentatifs. Dans une interaction ordinaire, les rôles argumentatifs correspondent non pas à des rôles permanents, mais à des positions [footing] au sens de Goffman (1987, chap. 3), en particulier, en ce qu'ils sont labiles.

Dans un même tour de parole, un acteur peut être sur un footing de proposant sur une question et d'opposant sur une autre question. Il peut affirmer une position tout en manifestant un certain doute à son sujet :

Moi je voudrais être augmenté de 20€ (footing de proposant), maintenant, je sais que dans le contexte actuel, c'est pas évident (footing d'opposant), enfin, je me demande, à vous de décider (footing de tiers)

3. Actants et acteurs L'opposition des actants se traduit-elle par une guerre des acteurs ?

Les actants de l'argumentation sont le proposant, l'opposant et le tiers. Les acteurs de la situation argumentative sont les individus concrets engagés dans la communication. Les acteurs peuvent occuper successivement chacune des positions argumentatives (ou rôles actanciels), selon tous les trajets possibles.

— Un acteur peut abandonner son discours d'opposition pour un discours de doute, c'est-à-dire passer de la position d'opposant à celle de tiers. Il se peut même que les rôles s'échangent, les partenaires s'étant convaincus mutuellement, ce qui fait que la question n'est toujours pas résolue.

— La même position d'actant argumentatif peut être occupée simultanément par plusieurs acteurs, c'est-à-dire par plusieurs individus produisant des interventions co-orientées : on parlera alors d'alliance argumentative, ou de co-argumentation.

L'étude de l'argumentation s'intéresse aux phénomènes de co-énonciation (interventions co-orientées) comme d'anti-énonciation (interventions anti-orientés).

La distinction actants / acteurs permet de revenir sur le fameux slogan bizarrement tant prisé : "l'argumentation c'est la guerre", ainsi que sur la famille de métaphores belliqueuses qu'on se plaît parfois à lui rattacher (Lakoff & Johnson 1980, V. Argument).

L'opposition entre discours – entre actants – ne se confond pas forcément avec les éventuelles collaborations ou oppositions entre personnes – entre acteurs. La situation d'argumentation n'est conflictuelle que lorsque les acteurs s'identifient à leurs rôles argumentatifs. Dans le cas le plus évident, celui de la délibération intérieure, le même acteur peut parcourir pacifiquement tous les rôles actanciels. Si un groupe fortement lié par un intérêt commun examine une question mettant en jeu cet intérêt commun, il arrive fort heureusement que ses membres examinent successivement les différentes facettes du problème, c'est-à-dire les différentes réponses

possibles à la question et les arguments qui les soutiennent. Au cours de ce processus, ils occupent de façon méthodique les différentes positions actanciennes, sans identification nette à l'une de ces positions et sans qu'apparaissent forcément des antagonismes d'acteurs. La polémique n'est pas inhérente à la situation argumentative, mais l'échange devient certainement polémique lorsque les croyances et pratiques définissant les identités des participants sont mises en question dans l'échange.

Christian Plantin

**Dictionnaire de l'argumentation
2025**

S

Schéma – Syzygie

SCHÉMA, SCHÈME, SCHÉMATISATION	3
SCHÉMATISATION en LOGIQUE NATURELLE	4
SCHÈME ARGUMENTATIF (TOPOS)	9
SCRIPT ARGUMENTATIF	15
Fallacie <i>SECUNDUM QUID</i>	17
ou fallacie d'OMISSION DES RESTRICTIONS LINGUISTIQUES PERTINENTES. ..	17
Argument du SENS STRICT	20
Argumentations en SÉRIE	21
SERMENT	24
SILENCE	26
SITE argumentatif	30
Situation argumentative ► QUESTION ARGUMENTATIVE	32
SOPHISME, SOPHISTE	32
SORITE	34
STASE	39
STRATÉGIE ARGUMENTATIVE	44
STRUCTURE ARGUMENTATIVE	47
STASES sur les QUESTIONS ARGUMENTATIVES	48
SUBJECTIVITÉ	51
Suivisme ► <i>AD POPULUM</i> ; CONSENSUS	54
Superstition ► FOI – SUPERSTITION	54
SYLLOGISME	54
Argument SYSTÉMATIQUE	59
Symétrie ► RÉCIPROCITÉ	61
Synecdoque ► MÉTONYMIE	61
Arg. par la SYZYGIE	61

SCHÉMA, SCHÈME, SCHÉMATISATION

1. Schéma ou schème

On parle de *schéma de l'argumentation* en général pour désigner une représentation graphique de la structure (des traits essentiels et de leurs relations) d'une argumentation, simple ou complexe : V. [Modèle de Toulmin](#) ; [Épichérème](#) ; [Convergence – Liaison – Série](#).

La *structure* (*schème* ou *schéma*) d'une interaction ou d'un texte argumentatif correspond à l'ordonnement des informations, arguments, conclusions, concessions et réfutations dans cet événement discursif particulier tel qu'il apparaît au terme de l'opération de [balisage](#) du texte qui lui correspond.

2. Schème

L'expression *schème d'argument* [*argument scheme*] est synonyme de [type schème](#) ou [type d'argument](#), et de *topos* (inférentiel).

Le *schème logique d'une argumentation particulière* correspond à la traduction sous forme d'une inférence ou d'une déduction en langage logique d'une argumentation produite en langue naturelle, V. [Logique](#).

Le *schème* retraçant le *développement d'une question argumentative* particulière se représente sous la forme d'une carte argumentative, représentant les articulations des différents niveaux de questions dérivées à la question principale, V. [Script](#).

3. “Schématisation”

La logique naturelle utilise *schématiser* et [schématisation](#) comme un terme technique pour désigner le produit de la mise en discours d'une situation par un sujet parlant.

En général, *schématiser* désigne l'action et *schématisation* le processus et le résultat des opérations par lesquelles on établit un schéma (ou schème).

SCHÉMATISATION en LOGIQUE NATURELLE

Grize définit l'argumentation comme une "logique naturelle". L'objet de cette logique est l'étude des processus de pensée dont le discours nous fournit les traces. Ces processus cognitifs obéissent à des mécanismes spécifiques, que la logique naturelle se propose de représenter au moyen des concepts de *schématisation* et *d'organisation raisonnée*.

« Schéma » a ici un sens totalement différent de « schéma d'argument », notion qui correspond à une « organisation raisonnée » dans le vocabulaire de Grize. L'organisation raisonnée est un phénomène de second niveau, celui de la combinaison des énoncés, tandis que la schématisation est un phénomène de premier niveau, celui de la production de l'énoncé.

1. Donner à voir : la notion d'éclairage

Le locuteur construit, « aménage » (*ibid.*, p. 35) une signification synthétique, cohérente, stable, « de ce dont il s'agit » (1990, p. 29). Son discours présente à l'interlocuteur un « micro-univers » se donnant pour « un reflet exact de la réalité » (*ibid.*, p. 36) : les schématisations sont la contrepartie cognitive des constructions langagières.

Selon la métaphore favorite de Grize, celle de *l'éclairage*, argumenter, c'est montrer à un auditoire une situation telle qu'elle est « éclairée » par le discours de l'orateur. Les schématisations ont pour fonction « de faire voir quelque chose à quelqu'un » (1996, p. 50) : schématiser [...] est un acte sémiotique : c'est donner à voir. (*ibid.*, p. 37).

La notion d'éclairage peut rappeler la notion de « présence » proposée par Perelman & Olbrechts-Tyteca ([1958], p. 154 sv.). Mais toutes les opérations de construction du discours deviennent chez Grize des « techniques argumentatives ».

Ces images sont la source de la persuasion :

Agir sur [l'interlocuteur], c'est chercher à modifier les diverses représentations qu'on lui prête, en mettant en évidence certains aspects des choses, en occultant d'autres, en proposant de nouvelles, et tout cela à l'aide d'une schématisation appropriée.

Grize 1990, p. 40 ; je souligne

On voit que, dans la perspective de Grize, une argumentation n'est pas nécessairement un ensemble d'énoncés organisés selon un schéma modèle comme celui de Toulmin ; la capacité persuasive d'un texte et sa rationalité ne sont pas liées à certains types de discours, ni à l'utilisation de telle et telle technique discursive, ou schème d'argumentation. La critique d'une représentation ne peut être qu'une autre représentation concurrente. La rationalité au sens où on l'entend dans les études d'argumentation n'a pas vraiment de place dans ce modèle.

Tout énoncé, toute succession cohérente d'énoncés, qu'elle soit traditionnellement considérée comme descriptive, narrative, explicative ou argumentative, est, de fait, *argumentative*, dans la mesure où elle construit un schéma de la réalité qu'elle traite.

La notion de schématisation par la parole des objets et des situations est d'un grand intérêt pour l'étude de l'argumentation, et on le voit de façon particulièrement claire dans les épisodes de confrontation discours/contre-discours. L'échange suivant provient d'un dialogue à propos du remplacement des personnels grévistes. Si les grévistes sont remplacés, alors la grève perd son moyen d'action essentiel, qui est de faire pression sur les usagers et les

responsables de l'institution (ici une institution étatique disposant de l'argent des contribuables). Le changement d'éclairage se fait ici par un changement du mode de désignation des sommes en cause.

L1 : — *Ces remplaçants, vous allez les payer avec l'argent des grévistes !*

L2 : — *C'est pas l'argent des grévistes, c'est l'argent des contribuables !*

L1 considère que faire servir "l'argent des grévistes" pour combattre leur propre grève est une indignité. L2 redéfinit les sommes employées comme "l'argent des contribuables", qu'il est normal d'employer pour assurer le bon fonctionnement du service public, donc pour payer des remplaçants.

Cette conception aboutit à reconsidérer toute information comme argumentative.

V. [Argumentation \(1\) : Définitions](#) ; [Argumentation \(2\) : Carrefours et positions](#).

Ce concept d'argumentation sous-tendant description, narration ou explication évoque notamment la vision de l'argumentation comme "storytelling" et "image drawing" représentant un monde de façon globale, cohérente et possiblement très détaillée.

Cette approche peut être réconfortante pour les étudiants découragés par la difficulté de donner un compte rendu dense de textes ou d'interactions en termes de schémas d'argumentation, même lorsque ceux-ci sont complétés par un vaste répertoire de figures de style, V. [Objet de discours](#).

1. Opérations construisant les schématisations

La logique naturelle postule l'existence de « notions primitives », de nature pré-langagière (Grize 1996, p. 82), liées à la fois à la culture et à l'activité des sujets parlants. Ces notions correspondent aux « préconstruits culturels », aux idées reçues et au pré-jugé (sans connotations péjoratives). La langue « [sémantise] » ces notions primitives pour en faire « [des] objet[s] de pensée » associés aux mots (Grize 1996, p. 83).

Les schématisations s'ancrent dans ces « notions primitives » (*ibid.*, p. 67) et se construisent par une série d'opérations. Le petit texte :

Il est regrettable que le bord de l'image soit tout à fait flou, et cela doit être corrigé

est construit, à partir des notions primitives associées à *image* et à *flou*, notées /flou/ et /image/, par la succession d'opérations suivantes.

- **Opération de constitution des notions primitives en objets de discours** ou classes-objets, que le discours va enrichir d'éléments liés culturellement ou linguistiquement à l'élément de base de la classe-objet (1982, p. 227). La classe-objet correspond au faisceau d'objet pour un texte donné (1990, p. 86-87). Le texte construit la classe-objet (*image*, *bord de l'image*), ainsi que le couple prédicatif (*être flou*, *ne pas être flou*).
- **Opérations de caractérisation**, qui produisent des « contenus de jugements » ou prédictions, et sont accompagnées de modalisations, opérées sur les classes-objets. Le contenu de jugement correspondant est "[que le bord de l'image] [être] tout à fait flou". Ce contenu de jugement pourra être ensuite asserté ou nié.
- **Opérations d'énonciation**, le contenu de la prédication est pris en charge par un sujet et produit un énoncé. Ici : "*il est regrettable que le bord de l'image soit tout à fait flou*".

- **Opération de configuration**, ou de liaison de plusieurs énoncés, au niveau de l'enchaînement discursif. L'opération d'étayage est une opération de configuration particulière. L'énoncé (iii) est coordonné par *et* avec un second énoncé, produit selon un mécanisme similaire, "*cela doit être corrigé*".

Les objets ainsi schématisés vont évoluer au fil du discours. Les opérations dites de « configuration », c'est-à-dire de composition d'énoncés où la tradition voit l'essence logique de l'argumentation, interviennent en dernier lieu (1990, p. 66). Le grand intérêt de cette approche est de souligner que toutes les opérations que l'on peut distinguer dans la production de l'énoncé ont également valeur argumentative. L'argumentation est autant une affaire de construction de l'énoncé que d'enchaînement des énoncés.

Ces différentes opérations du langage ou de l'esprit peuvent être mises en relation avec des notions de [logique classique](#) :

- L'opération de constitution des notions primitives en objets de discours construit *des termes et des prédicats*.
- L'opération de caractérisation produit *des contenus propositionnels non assertés*.
- L'opération d'énonciation correspond à *l'assertion*.
- L'opération de configuration correspond à *l'insertion de l'énoncé dans un discours*.

3. Opérations d'étayage

La notion d'étayage, développée en logique naturelle, est définie comme

Une fonction discursive consistant, pour un segment de discours donné (dont la dimension peut varier de l'énoncé simple à un groupe d'énoncés présentant une certaine homogénéité fonctionnelle), à accréditer, rendre plus vraisemblable, renforcer, etc. le contenu asserté dans un autre segment du même discours. (Apothéloz & Miéville 1989, p. 70)

Avec cette notion, la logique naturelle rejoint les problématiques de l'argumentation comme composition d'énoncés, un ou des énoncé-argument soutenant un énoncé-conclusion, V. [Argumentation: Définitions](#)

Pour désigner le résultat du processus d'étayage, la logique naturelle emploie le terme d'*organisation raisonnée* :

De nombreux énoncés ne servent en fait qu'à appuyer, à étayer l'information donnée. Ceci relève de l'ordre général de l'argumentation et permet d'envisager des blocs plus ou moins étendus de séquences discursives comme des organisations raisonnées. (Grize 1990, p. 120)

L'étude des organisations raisonnées est un instrument pour l'étude des *représentations*, définies comme « un réseau de contenus articulés entre eux » (Grize 1990, p. 119-120).

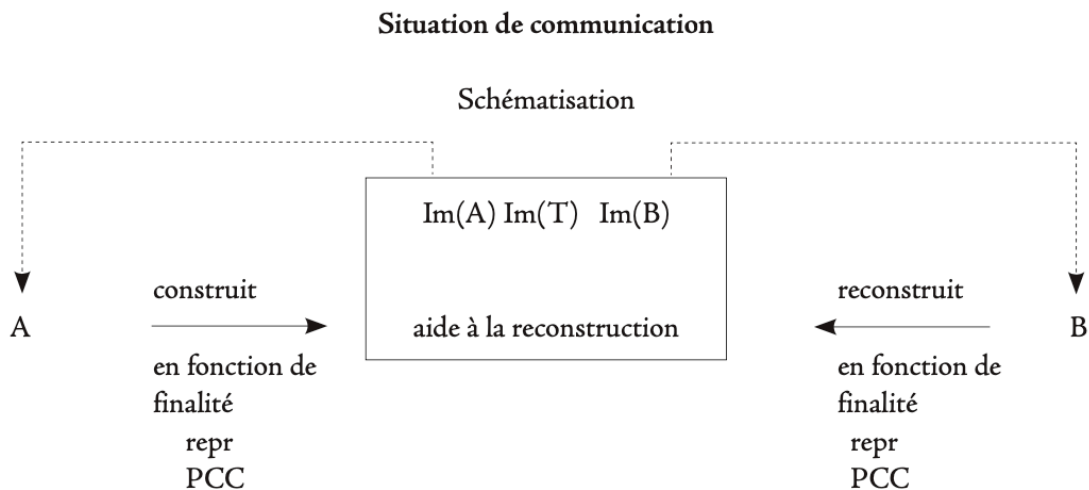
Grize parle de représentation pour focaliser sur le contenu cognitif du discours argumentatif. Pour la logique naturelle, ce qui est *raisonné* ne se limite pas à la combinaison d'énoncés, mais inclut tout le processus dynamique de production et de structuration de l'énoncé, qu'il soit argument ou conclusion.

4. Schématisation et situation de communication

Les schématisations sont construites en dépendance de la situation de communication. Elles sont le produit de « l'activité de discours [qui] sert à construire des objets de pensée » (1990, p. 22) ; en cela elles relèvent d'une *logique des objets*, ces objets entrant dans un dialogue où ils « [servent] de référents communs aux interlocuteurs » (*ibid.*). En tant que *logique des sujets*, la logique naturelle envisage une relation d'interlocution strictement analogue à celle de l'adresse rhétorique. Elle est « de nature essentiellement dialogique » (1990, p. 21) :

J'entends par là non l'entrelacs de deux discours, mais la production d'un discours à deux : celle d'un locuteur (orateur) [...] en présence d'un locuté (auditeur) [...]. Il est vrai que, dans la quasi-totalité des textes examinés, [l'auditeur] reste virtuel. Cela ne change toutefois rien au problème de fond : [l'orateur] construit son discours en fonction des représentations qu'il a de son auditeur. Simplement, si [l'auditeur] est présent, il peut effectivement dire “*Je ne suis pas d'accord*” ou “*Je ne comprends pas*”. Mais si l'auditeur est absent, [l'orateur] doit bel et bien anticiper ses refus et ses incompréhensions. (1982, p. 30)

Les schématisations langagières sont construites en situation d'interlocution, selon le modèle suivant (Grize 1990, p. 29) :



A = Locuteur ; B = Interlocuteur ; T = Thème ; PCC = Préconstruits culturels
 Im(A), Im(T), Im(B) = Image de A, du Thème, de B

Im(A), Im(T), Im(B) : le locuteur construit dans son discours son image, celle de son interlocuteur et celle de la situation. Il y a une construction stratégique de tous les « objets de discours », pour reprendre la terminologie de Grize : images de l'opposant, du juge, du public, du suspect, des témoins, de tous les protagonistes de la cause. La thématique de l'*éthos* correspond à celle de la « schématisation de soi » et des autres partenaires de l'interaction. Ce schéma est profondément rhétorique, mais avec un renoncement à la persuasion, au profit de la *monstration* :

L'orateur ne fait jamais que construire une schématisation devant son auditoire sans la lui “transmettre” à proprement parler. (1982, p. 30).

Les modes d'interaction entre les schématisations respectives des participants restent à déterminer.

5. Logique, Logique naturelle, Logique substantielle et Argumentation dans la langue

Grize définit la logique *naturelle* par opposition à la logique *formelle* :

À côté d'une logique de la forme, d'une logique formelle, il est possible d'envisager une "logique des contenus", c'est-à-dire une logique qui se préoccupe des procédés de pensée qui permettent d'élaborer des contenus et de les relier les uns aux autres. La logique formelle à base de propositions rend compte des relations entre concepts, la logique naturelle se propose, elle, de mettre en évidence la façon dont se construisent les notions et les liens qui les unissent. (Grize 1996, p. 80)

La notion de « logique des contenus » peut rappeler la « *substantial logic* » du [modèle de Toulmin](#). Mais, à la différence de Toulmin qui caractérise l'argumentation par un agencement d'énoncés sur la structure interne desquels il ne s'interroge que secondairement, Grize travaille en priorité sur les opérations de production de l'énoncé lui-même.

Comme la théorie de l'argumentation dans la langue, la logique naturelle généralise l'argumentation, mais, alors que l'argumentation dans la langue généralise l'argumentation sur des caractéristiques de *langue*, la logique naturelle généralise sur des caractéristiques de *discours* : la logique naturelle est une théorie généralisée de l'argumentation qui fait confiance au discours.

Alors que la théorie de l'argumentation dans la langue s'attache à dégager des faits de langue, la logique naturelle est une logique du discours, applicable à n'importe quel discours. Dans la première, les faits langagiers sont appréhendés dans leur rapport à la théorie. La seconde s'intéresse immédiatement à des cas dont il s'agit de dégager la schématisation qu'ils opèrent. La notion de schématisation a la même valeur fondatrice pour la logique naturelle que la notion d'[orientation](#) pour l'argumentation dans la langue, mais, alors que l'argumentation dans la langue généralise l'argumentation sur des caractéristiques de *langue*, la logique naturelle généralise sur des caractéristiques de *discours* : la logique naturelle est une théorie généralisée de l'argumentation qui fait confiance au discours.

SCHÈME ARGUMENTATIF (TOPOS)

Un schème argumentatif (topos, type d'argumentation) est une formule semi-abstraite, une forme sémantique de type inférentiel, associant un argument à une conclusion. Le schème/topos et l'argumentation sont dans la relation type/occurrence.

Cette forme inférentielle est partagée un grand par un certain nombre d'argumentations concrètes ou enthymèmes : argument a fortiori, d'autorité, par les termes opposés... etc. L'identification des schèmes dans un texte est un moment clé de l'analyse argumentative.

1. Le schème, calque de la structure de l'argumentation

Les arguments par la cause, par l'autorité, par les termes contraires, par le dilemme, par la catégorisation, par la définition, par le genre, par l'espèce, par l'analogie, par l'absurde... sont les schèmes argumentatifs les plus connus et les plus utilisés.

Un **schème argumentatif** (ou topos, type d'argument) est une formule inférentielle semi-abstraite qui associe de façon stable un type d'argument à un type de conclusion.

Le schème argumentatif correspond à la forme sémantique qui définit une catégorie d'argumentations concrètes.

La tradition nous a légué des inventaires plus ou moins systématisés des schèmes argumentatifs, et la recherche continue à les enrichir et à les préciser, V. Typologies : [Anciennes](#) – [Modernes](#) – [Contemporaines](#)

Le schème peut être implicitement contenu dans le texte, en continu ou dispersé dans un passage (exemple, V. [Gaspillage](#)) ou encore y figurer explicitement sous la forme d'un énoncé générique, V. [Tranquillité](#), §2.

Terminologie — Les expressions *type d'argumentation*, *schème (schéma) d'argumentation*, *schème argumentatif* désignent d'une façon non ambiguë une classe d'inférences argumentatives.

[Le mot topos et l'expression lieu commun](#) sont ambigus entre un sens formel inférentiel et un sens substantiel. En français, l'expression "lieu commun" désigne par défaut un *lieu commun substantiel* ; il faut donc préciser, le cas échéant, qu'on parle bien d'un lieu commun *inférentiel*.

Le mot *topos* a la même ambiguïté, mais comme depuis la *Rhétorique* d'Aristote, il est associé à une forme argumentative et qu'il a le grand avantage de la brièveté, on utilise par défaut *topos* au sens de type d'argumentation lorsque le contexte le permet.

L'ambivalence de *topos* et *lieu commun* entre *croyance substantielle vraisemblable* et *inférence acceptable* se retrouve dans *fallacie*, mauvais raisonnement et croyance fausse.

L'expression *ligne argumentative* est ambiguë et peut renvoyer à un type d'argument ou à une stratégie argumentative, éventuellement adoptée par plusieurs participants.

2. Topos et enthymème

Un *type* d'argumentation engendre un nombre indéterminé d'*occurrences* d'argumentations concrètes. Cette relation *type/occurrence* d'une argumentation correspond à la relation *topos/enthymème*. Dans la formulation d'Aristote :

un lieu [topos] est une tête de chapitre sous laquelle se rangent un grand nombre d'enthymèmes.
(*Rhét.*, II, 26, 1403a17 ; trad. Chiron, p. 420).

Par une métaphore célèbre, Cicéron définit les lieux (*loci*, sg. *locus*) comme

Les magasins où l'on cherche les arguments [les enthymèmes].
La formule [de l'argumentation] (*Top.*, I, 8 ; p. 69 ; I, 9 ; p. 70).

Notation du topos

Certains schèmes sont exprimés sous forme de proverbes ou de maximes, par exemple le proverbe “*qui peut le plus peut le moins*” correspond à la variante “*du plus au moins*” du schème “à plus forte raison”, *a fortiori*.

On peut aussi les exprimer sous la forme de formules typiques, comme celles que propose Bentham “*attendons un peu, le moment n'est pas favorable*”, pour rejeter une mesure sans avoir à se prononcer sur son intérêt. En contexte, lorsque son application est immédiate, l'énoncé du proverbe ou de la formule générale peut tenir lieu d'argumentation.

Le topos peut être exprimé dans une notation inspirée de la logique, en remplaçant les composantes indéfinies par des variables. Soit le schème *a fortiori*, “à plus forte raison” (d'après Ryan 1984) :

si “P est O” est plus vraisemblable (recommandable...) que “E est O”
et si “P est O” est faux (n'est pas vraisemblable, pas recommandable),
alors < E est O > est faux (pas vraisemblable, pas recommandable)

Enthymème (argumentation) fondé sur ce topos :

Si les professeurs ne savent pas tout, à plus forte raison les élèves.

Soit le topos des **contraires** : si “A est B”, alors “non-A est non-B”, et l'*enthymème* correspondant :

Si je ne t'ai servi à rien pendant ma vie, au moins que ma mort te soit utile.

Cette notation n'exprime rien de plus que la formule discursive générique qu'elle abrège et clarifie. Elle ne doit pas être prise pour une forme exprimant le contenu “logique” de celle-ci. Elle exprime la structure profonde de l'enthymème qui la réalise, ni plus ni moins que ne le fait une formulation générique. Son incontestable intérêt est de permettre une présentation plus claire des liens coréférentiels entre les termes généraux et de la structure de la liaison “argument-conclusion”.

3. Exemple : Schème et argumentations sur le gaspillage

Détecter un schéma dans un texte est un moment clé de l'analyse argumentative, mais cette identification n'est pas toujours facile ; elle nécessite une reconstruction méthodique, qui peut s'effectuer selon les lignes suivantes.

- **Délimiter le passage** dont on pense qu'il correspond à une argumentation structurée par ce topos (ce passage est reconnu comme un enthymème correspondant au même topos).
- Prendre **une définition explicite** du topos concerné.
- **Montrer comment le topos se projette sur le passage** ; pour cela, il faut établir une correspondance point par point entre le schéma et le passage analysé. Ces liens consistent essentiellement en des opérations linguistiques de reformulation plus ou moins strictes.

L'application de la méthode topique à l'analyse d'argumentations concrètes peut être illustrée par le topos du *gaspillage* et les exemples (enthymèmes) qui en sont les manifestations concrètes, dans Perelman & Olbrechts-Tyteca ([1958], p. 375) :

L'argument du gaspillage consiste à dire que, puisque l'on a déjà commencé une œuvre, accepté des sacrifices qui seraient perdus en cas de renoncement à l'entreprise, il faut poursuivre dans la même direction. C'est la justification fournie par le banquier qui continue à prêter à son débiteur insolvable espérant, en fin de compte, le renflouer. C'est l'une des raisons qui, selon sainte Thérèse, incitent à faire oraison, même en période de "sécheresse". On abandonnerait tout, écrit-elle, si ce n'était "*que l'on se souvient que cela donne agrément et plaisir au seigneur du jardin, que l'on prend garde à ne pas perdre tout le service accompli et aussi au bénéfice que l'on espère du grand effort de lancer souvent le seau dans le puits et de le retirer sans eau*". ([1958], p. 375).

Le topos est exprimé dans le passage suivant ; nous avons ajouté deux implicites mis en italique.

Puisque l'on a déjà commencé une œuvre, [*dont on espère tirer bénéfice*], accepté des sacrifices qui seraient perdus en cas de renoncement à l'entreprise, il faut poursuivre dans la même direction, [*en espérant toujours en tirer un bénéfice*]

Ce qui permet de dire que tel passage "contient" une occurrence de tel topos, c'est qu'il est possible de mettre en relation terme à terme le topos avec ce passage, ce qui donne le tableau suivant pour le second enthymème

C'est l'une des raisons qui, selon sainte Thérèse, incite à faire oraison, même en période de "sécheresse". On abandonnerait tout, écrit-elle, "*si ce n'était que l'on se souvient que cela donne agrément et plaisir au seigneur du jardin, que l'on prend garde à ne pas perdre tout le service accompli et aussi au bénéfice que l'on espère du grand effort de lancer souvent le seau dans le puits et de le retirer sans eau*".

Tableau des opérations linguistiques associant le topos à l'enthymème qu'il structure.

ARGUMENTATION <i>Italique : formulation de l'arg.</i>	OPÉRATION LANGAGIÈRE <i>Italique : formulation de l'arg.</i> Gras: formulation du topos	TOPOS Gras: formulation du topos
<i>le service accompli</i>	“accompli” présuppose commencé un “service” ≈ une œuvre	on a déjà commencé une œuvre
<i>le grand effort de lancer souvent le seau dans le puits</i>	“grands efforts” ≈ sacrifice	accepté des sacrifices
<i>en période de sécheresse et de le retirer sans eau</i>	<i>sécheresse</i> [métaphore mystique traditionnelle pour “pas d’accroissement de la foi”] ≈ servi à rien	qui n’ont servi à rien
<i>perdre tout le service accompli le bénéfice que l’on espère on abandonnerait tout</i>	<i>perdre</i> ≈ perdu <i>abandonner</i> ≈ renoncement	seraient perdus en cas de renoncement
<i>faire oraison même en période de sécheresse</i>	<i>continuer à [prier]</i> ≈ même direction	poursuivre dans la même direction

Le topos peut être disséminé dans le texte dont il organise la cohérence, V. [Gaspillage §3](#). Identifier un topos dans un texte (ou lui appliquer un topos), c’est, à la fois, enrichir ce texte et en fournir une interprétation.

4. Désignation des schèmes argumentatifs

Les types d’arguments sont nommés selon leur forme ou leur contenu. Sur l’usage de termes latins, et le type de relations exprimées par les diverses prépositions “argument par, sur, de...”, V. [Ab —](#), [ad —](#), [ex —](#).

4.1 Étiquettes spécifiques à un type de question argumentative

Certains arguments célèbres ont été nommés en référence à leur contenu spécifique, par exemple :

— *L’argument du troisième homme* est une objection faite par Aristote à la théorie platonicienne des formes intelligibles opposées aux individus. Selon cette objection, cette théorie implique une régression à l’infini. Il s’agit d’une variante de l’argument du [vertige](#).

— *L’argument contre les miracles* : entre la probabilité que le mort ait été ressuscité et la probabilité que le témoin se trompe, la seconde est la plus forte (Hume, 1748, §86 “Of Miracles”). C’est un raisonnement *au cas par cas* où un cas est éliminé sur la base de probabilités.

— *L’argument ontologique* prétend démontrer l’existence de Dieu à partir de la notion d’être parfait. C’est une forme d’argument *a priori*, par la [définition](#) : l’idée de perfection implique(l’ait) l’idée d’existence.

4.2 Étiquettes couvrant des regroupements d'argumentations de différents types

Certaines étiquettes désignent non pas des types, mais des regroupements de types d'arguments, en fonction de leur contribution au traitement de la question.

— Argumentation répondant à la lettre du discours, *ad litteram*, V. [Sens strict](#).

— Argument sur le *fond* vs. sur la *forme* ; argument *ad rem* ; sur le discours, *ad orationem*.

— Argument [central vs. périphérique](#).

Ces étiquettes désignent des arguments ou des discours argumentatifs de différents types, et les positionnent selon leurs degrés et leur type de [pertinence](#) pour la discussion de cette question.

4.3 Étiquettes neutres et étiquettes orientées

Dans le cas général, l'étiquette désignant une argumentation réfère à la nature du lien entre argument et conclusion : l'argument fait référence aux conséquences (*ad consequentiam*), à l'autorité (*ab auctoritate*), à la cohérence de la personne (*ad hominem*), à l'émotion (*ad passionem*) ou à telle émotion particulière (*ad odium*). L'argumentateur peut reconnaître, sans se désavouer, qu'il argumente par les conséquences, *ad hominem*, *ex datis*, sur des croyances religieuses (*ad fidem*) ou à la rigueur sur le nombre, *ad numerum*. Ces arguments peuvent être évalués, dans une seconde étape, normative.

Certains arguments mettant en jeu la personne sont désignés par [des étiquettes orientées](#). On ne peut pas désigner un argument comme un appel à la stupidité ou à la paresse intellectuelle (*ad socordiam*), à la superstition (*ad superstitionem*), voire à l'imagination (*ad imaginatorem*), sans l'invalider et s'en prendre indirectement à la personne qui l'utilise (*ad personam*). L'appel à la foi sera jugé comme fallacieux ou non selon que l'analyste partage ou non les croyances du locuteur.

Il s'ensuit que l'intervention normative est partisane. [Le métalangage est biaisé, les étiquettes simultanément nomment et évaluent, description et évaluation se confondent.](#)

5. Les schèmes dans les textes argumentatifs

La notion de type d'argument ancre l'étude de l'argumentation dans le concret de la parole argumentative. La capacité à identifier un argument d'autorité, un argument pragmatique, un argument hypothético-déductif fait partie des compétences indispensables à la fois à la production, à l'interprétation et à la critique du discours argumentatif, V. [Balisage](#).

Certains ouvrages, comme la *Somme théologique* de Thomas d'Aquin ou le texte de Montesquieu « De l'esclavage des nègres », sont entièrement descriptibles comme une succession dense et sèche d'arguments. [D'autres textes donnent une impression de fluidité difficilement réductible à des formes argumentatives.](#) Les schémas argumentatifs étant relativement sous-déterminés par les contenus langagiers, il existe parfois plusieurs possibilités d'analyse d'un même segment textuel, certaines invalidantes, d'autres non. Les considérations contextuelles, la reconstruction des implicites jouent alors un rôle crucial.

Cette indétermination ne doit pas systématiquement être retenue comme une mauvaise qualité de l'argumentation. On doit toujours se demander si on a affaire à un mauvais argumentateur ou à un virtuose de la pragmatique.

On peut comparer le texte argumentatif à une prairie naturelle, dont les plus belles fleurs correspondraient aux types d'arguments canoniques. Mais il faut aussi se demander de quoi est fait le tissu végétal de la prairie où vivent ces fleurs, s'intéresser, comme dirait Francis Ponge, à "La fabrique du pré", c'est-à-dire prendre en compte le fait qu'il y a de l'argumentation avant les arguments, non seulement dans les énoncés mais aussi dans toutes les opérations produisant l'énoncé, dans les prises de position qui engendrent la question, et, d'une façon générale, dans tous les actes et phénomènes sémiotiques dans lesquels s'insèrent les énoncés argumentatifs, V. [Schématisations](#).

6. Schème argumentatif et liaisons entre phrases

La notion de type d'argumentation se propose de capter la spécificité des enchaînements argumentatifs ; elle s'inscrit à ce titre dans la problématique de la [cohérence textuelle](#). Dans le discours, les transitions entre énoncés successifs s'effectuent selon des principes hétérogènes : un contenu qui en implique un autre, un champ sémantique qui développe son isotopie, une idée reçue qui en convoque une autre, des constructions syntaxiques qui, en parallèle ou en opposition, se complètent, des sonorités et des rythmes qui s'appellent et s'organisent en formes globales, etc. ; tous les plans linguistiques et encyclopédiques peuvent donner du liant aux suites d'énoncés.

Le progrès du discours n'est pas réductible à une série de connexions entre idées, réglées par une sorte de mathématique. Il reste soumis à la pression de la réalité et au surgissement d'événements que le locuteur ne contrôle pas ; s'il se tord le pied, si un événement imprévu survient dans son voisinage, le fil de son discours s'en trouve forcément brisé pour repartir sur des formes totalement nouvelles.

Dans tout discours, les idées se nouent parfois de façon étrange, comme le montrent les connecteurs *au fait*, ou *à propos*, qui marquent une rupture thématique. Lorsque les liaisons combinent syntagmes figés, calembours et coq à l'âne, l'enchaînement est dit sémantiquement incohérent, sans liaison, a pu être reçu comme un symptôme de l'égaré mental :

Une femme atteinte à soixante-huit ans, de folie maniaque pour la sixième fois, manifeste une grande activité d'esprit. [...] Un jour, elle s'exprime en ces termes : on dit que la vierge est folle ; on parle de la lier ; ce qui ne fait pas l'affaire des gens du département de l'Allier.

J.-B. M. Parchappe, *Symptomatologie de la folie* [1851][\[1\]](#)

En outre, même si l'on traite un discours où on peut s'attendre à trouver des liaisons Argument - Conclusion c'est-à-dire dans une situation argumentative, les connexions aux frontières de ce discours échappent aux topoï et sont gérées au moyen d'organiseurs (ou planificateurs) méta-discursifs, comme, par exemple, l'annonce "*je proposerai quatre arguments*". Un argument tiré de l'observation peut coexister avec un argument tiré du livre saint, un calcul arithmétique et un argument par les contraires. Ce genre de succession suppose des sauts thématiques aux frontières des passages développant chacun de ces arguments, ainsi que de divers effets de liste ou phénomènes de coordination qui s'organisent sur un plan totalement différent de celui des schèmes argumentatifs.

Dans la [rhétorique argumentative](#) classique, ces problèmes d'organisation textuelle étaient rattachés à l'*elocutio* et à la *dispositio*.

[\[1\]](#) Cité par Jean Rigoli, *Lire le délire. Aliénation, rhétorique et littérature en France au 19e siècle*, Paris, Fayard, p. 230.

SCRIPT ARGUMENTATIF

Dans une question argumentative persistante, par exemple, *Faut-il légaliser la drogue ?* arguments et les contre-arguments répétés tendent à se figer et à se constituer en *scripts* (répertoires) dont les éléments deviennent les standards des débats qui reprennent cette question.

Certaines questions argumentatives peuvent se développer et se résorber lors de brefs épisodes qui ne laissent aucune trace affective ou mémorielle, par exemple :

Quand pouvons-nous aller chez nos amis ?

D'autres questions, privées ou publiques, restent ouvertes et peuvent se développer sur plusieurs épisodes plus ou moins corrélés.

Où allons-nous construire notre nouvelle maison ?

Les questions politiques, philosophiques et sociales, prises en charge professionnellement, ont une durée de vie indéterminée :

Faut-il légaliser la consommation des drogues douces ?
Faut-il réviser la Constitution ?
Les ordinateurs peuvent-ils penser ? [1]
Les animaux ont-ils conscience d'eux-mêmes ?

De telles questions argumentatives ouvertes attirent les arguments, les contre-arguments et les réfutations. Ces ensembles se stabilisent en *argumentaires* et *scripts argumentatifs*, qui peuvent être représentés sous forme de *cartes argumentatives*.

Ces scripts sont à la disposition des acteurs prenant position sur cette question, que ce soit dans le rôle de proposant ou celui d'opposant.

1. Argumentaire et ligne argumentative

Le mot *argumentaire* est utilisé pour désigner les argumentations proposées par une partie : « argumentaire d'un parti politique, argumentaire de vente ... » (Rey [1992], art. *Argument*, qui précise que le mot *argumentaire* est récent, 1960).

L'expression *ligne argumentative* peut être utilisée pour désigner un discours développant une série d'arguments co-orientés, ou l'ensemble des discours co-argumentés par différents locuteurs alliés au cours d'un débat.

2. Script

Le *script* argumentatif attaché à une question est constitué par l'ensemble des arguments et des réfutations standards mobilisés par l'une ou l'autre partie lorsque la question est débattue.

Le script correspond à la conjonction des argumentaires des parties en présence.

Il peut varier avec le site argumentatif, en particulier selon qu'il s'agit d'un site privé ou public.

Le script argumentatif se développe avec l'état de la question argumentative. Il est susceptible d'être actualisé un nombre de fois indéterminé, sur une grande variété de sites. Il pré-existe et informe les discours argumentatifs concrets, dont il constitue un élément

déterminant, mais non unique. Il recueille les arguments **sur le fond** de la question, de façon relativement indépendante des circonstances spécifiques aux rencontres particulières. Il peut cependant inclure des caractéristiques génériques des intervenants dans le débat et des considérations sur les conditions dans lesquelles il se déroule.

L'argument "*la sécurité sociale est en crise*" fait partie de l'argumentaire *anti-immigration* ; sa réfutation "*vous manquez de générosité/ soyons généreux*" relève de l'argumentaire *pro-immigration*. Les deux font partie du script de la même question. Un argument visant la personne, comme "*et c'est vous qui portez des diamants qui osez nous parler de la crise de la sécurité sociale !*" ne fait pas partie du script, l'interlocuteur ne portant pas forcément de diamants. Mais le type d'attaque sur la personne attaché à une question figure dans le script.

Script et invention

La notion de script modifie traditionnelle selon laquelle les arguments sont "**inventés**", c'est-à-dire produits spontanément par le locuteur. Ils peuvent l'être dans certains cas, mais ils ne le sont pas forcément dans l'argumentation socio-politique, en philosophie, et dans toutes les disciplines ouvertes où il existe un **état de la question**. Dans ces domaines, le stock structuré d'arguments de base n'est pas trouvé mais *hérité*, fourni "clés en main". La créativité argumentative s'exerce sur cette base d'un tel **script ouvert**.

Le travail du locuteur consiste à prendre connaissance du script qui correspond à la question à laquelle il est confronté, puis à jouer sa partition, c'est-à-dire à sélectionner, mettre en parole, actualiser et amplifier les différents éléments de l'argumentaire auquel il s'intéresse, autrement dit à effectuer un parcours sur le script, et si possible, **à l'augmenter**.

Ce fait a des répercussions sur l'éducation à l'argumentation. Il valorise l'information préalable à la discussion, ainsi que les capacités d'expression et de style de l'argumentateur.

[1] Une fraction du script correspondant à cette question est disponible à l'adresse [http:// web.stanford.edu/~rhorn/a/topic/phil/artclISSAFigure1.pdf](http://web.stanford.edu/~rhorn/a/topic/phil/artclISSAFigure1.pdf) (29-09-2013).

Fallacie *SECUNDUM QUID*

ou fallacie d'OMISSION DES RESTRICTIONS LINGUISTIQUES PERTINENTES

L'étiquette “fallacie d'omission des restrictions linguistiques pertinentes” cherche à rendre la définition latine “*fallacia a dicto secundum quid ad dictum simpliciter*” soit

fallacie par laquelle on passe d'une affirmation restreinte (*a dicto secundum quid*) à une affirmation absolue, (*ad dictum simpliciter*).

dictum, “parole, mot”

secundum quid, “derrière quelque chose” marque la *dépendance*

simpliciter, “simplement, isolément, séparément”, d'où *absolument*.

La préposition **a** marque le point de départ, *l'affirmation originelle*, et la préposition **ad** le point d'arrivée, *l'affirmation transformée*.

L'étiquette “fallacie *secundum quid*” est détachée de cette définition. Elle reprend le point fondamental, l'idée *de termes liés, conditionnés*, inséparables d'une construction plus ample. Supposons que la séance se soit mal terminée pour Pierre, et qu'il soit *sorti de la pièce*. On peut rapporter cet épisode en disant (1) “*Pierre a pris la porte*”. Dans les circonstances normales de la conversation, on ne peut ni inférer ni comprendre que (b) “*Pierre a pris quelque chose*”, et demander (c) “*qu'est-ce qu'il a pris ?*”. Dans l'expression figée *pris la porte*, pris est utilisé *secundum quid*, dans (b) et (c) il est utilisé *simpliciter*, dans son sens le plus courant.

Cette fallacie fait partie de la liste originelle des fallacies dressée par Aristote, qui la considère comme une fallacie hors du langage. Il s'agit de distinguer « si une expression est employée au sens absolu ou sous un certain aspect excluant son sens propre », car la fallacie survient,

quand une expression employée particulièrement est prise comme employée absolument. Tel est l'argument* : *Si le non-être est objet d'opinion, le non-être est.*

(*) “comme c'est le cas dans l'argument suivant”

Aristote, R. S., 5, 166b35 ; p. 15

De cet argument, on tire la conclusion suivante : [**Si tu dis que le non-être est objet d'opinion, alors tu dis que le non-être est**].

— Dans cette argumentation, **l'argument** proprement dit est « *le non-être est objet d'opinion* », en d'autres termes, “certaines personnes défendent des opinions au sujet de *ce qui n'est pas, de ce qui n'existe pas, du néant*”. C'est un énoncé sémantiquement complet, syntaxiquement intégré, correspondant à un acte de parole unique, et qui se trouve être vrai.

— On tire de cet argument **la conclusion** que « *le non-être est* ». Cette conclusion est construite en soustrayant de l'énoncé argument le segment “*objet d'opinion*”. L'énoncé est relu comme suit “[Si tu dis que *le non être est objet d'opinion*, alors tu dis que *le non être est*]”.

Cette argumentation est un sophisme. Dans l'argument, *est* est un pur support de la prédication, dont tout le contenu sémantique est donné par l'attribut “objet d'opinion”. Dans la rude terminologie utilisée dans la traduction, *est* est employé *secundum quid*, en dépendance de “objet d'opinion”. Dans le second énoncé, *est* est employé *absolument*, comme prédicat d'existence.

Radicalisation de la position citée par suppression des limites qu'elle s'imposait

Dans des cas moins sophistiqués, la manipulation permet de radicaliser les affirmations de l'adversaire par suppression des qualifications qui restreignaient la portée de l'affirmation originelle. Ce qui avait été affirmé *sous réserve*, dans un contexte particulier, avec des intentions bien précises est radicalisé :

- L dit : “En temps de pandémie, il est nécessaire de restreindre la liberté de circulation”
- Première reprise : Il a dit qu'il fallait restreindre la liberté de circulation.
- Autre reprise : Il a dit qu'il fallait restreindre les libertés.

À l'accusation de raisonnement manipulatoire, on répond en disant que l'intention de ceux qui restreignent la liberté de circulation en temps de pandémie est de restreindre la liberté de circulation en général, pour, dans une troisième phase, restreindre les libertés tout court, V. [Mobiles](#)

Inversion de l'orientation argumentative de la position citée

La manœuvre est particulièrement vicieuse lorsqu'elle fait prendre en charge par un locuteur ce qu'il avait fait dire à un énonciateur auquel il ne s'identifiait pas, autrement dit, on lui fait prendre en charge ce qu'il n'avait admis qu'à titre de concession :

Premier Ministre **PM** : — 1. La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais 2. elle doit en prendre sa part. (Notre numérotation)

Reprise par un opposant politique **O** : — Comme le dit notre Premier Ministre, “La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde.”

Dans l'affirmation **P1**, le **PM** cite une position politique, soutenue par des énonciateurs non précisés, qui, reformulée de son point de vue, donne “La France peut accueillir toute la misère du monde”, et, il rejette cette position.

Son adversaire **O** cite 1. sans le lier à 2., qui préconise un accueil des réfugiés. **O** préconise la fermeture des frontières, se fait un allié du Premier Ministre qui en fait rejette cette position de fermeture.

Alors que le **PM** citait le propos 1. pour le rejeter, **O** le lui fait prendre en charge.

Dans un contexte d'opposition politique radicale ou d'interrogatoire policier, tous les coups capables de déstabiliser l'interlocuteur sont permis, et il vaut mieux éviter de parler polyphoniquement, ou par antiphrase.

1.4 Omission du contexte non linguistique du dire

Dans les cas précédents, la manipulation portait sur des énoncés extraits de leurs contextes linguistiques explicites, effaçant ainsi les limites qui fixaient expressément la portée de ce qui avait été originellement dit.

Il est également possible de déformer un discours en le sortant de son contexte d'énonciation ; la déformation porte non plus sur le dit, sur ce qui a été dit, mais sur le dire, sur l'état du

monde auquel s'appliquait le discours. Comme les circonstances peuvent rendre vraie ou fausse une affirmation empirique, il est toujours possible de la ridiculiser en la sortant de son contexte :

L1 : *Il fait vraiment beau temps !* (Dit le matin, alors qu'il fait beau).

L2 : *Ah ah il fait vraiment beau* (dit avec *ironie* le lendemain, alors qu'il pleut).

Argument du SENS STRICT

Le principe de l'application stricte interdit de restreindre ou d'élargir les dispositions de la loi ou du règlement ; elles doivent être **interprétées littéralement**, *stricto sensu*, à la lettre [1]. On peut y voir un cas particulier du principe "*on n'interprète pas ce qui est clair*". V. [Topique juridique](#).

Si l'âge légal du vote est de 18 ans, alors on ne peut pas interdire à quelqu'un de voter le jour de son anniversaire parce qu'il a "*à peine*" 18 ans, ni le lui permettre la veille de son anniversaire parce qu'il a "*presque*" 18 ans. Or :

il a presque 18 ans est linguistiquement co-orienté avec *il a 18 ans* ;

il a à peine 18 ans est linguistiquement co-orienté avec *il n'a pas 18 ans*.

Le principe d'interprétation *stricto sensu* annule ces co-orientations. La règle établit des seuils, et admet des effets de seuil alors que *presque* et *à peine* les effacent. V. [Orientation](#) ; [Morphème argumentatif](#).

Le principe de la *généralité de la loi* pose que la loi doit être appliquée à tous les cas concrets qu'elle recouvre. Le principe du *sens strict* pose qu'elle doit être appliquée selon son sens évident à tous ces cas.

Sur l'opposition "*stricto sensu*" ou sens strict, sens littéral, *ad litteram*, *ad orationem* **vs.** "*lato sensu*" ou sens large, sens interprété, voir Argumentation fondée sur la [Lettre](#) du discours.

[1] Lat. arg. *a ratione legis stricta* ; *stricta lege*, *stricto sensu*, vs. *lato sensu*, "au sens large".

Lat. *ratio*, "raison" ; *lex*, "loi" ; *strictus*, "serré, étroit" ; *sensu* "sens".

Argumentations en SÉRIE

1. Définition

L'argumentation *en série* est une argumentation où les conclusions obtenues sont immédiatement réutilisées comme arguments pour une nouvelle conclusion, jusqu'à une conclusion ultime. En logique, elle correspond au polysyllogisme, suite de syllogismes tel que la conclusion de l'un sert de prémisses au suivant. Il s'agit d'une forme particulière de sorite ("tas").

L'argumentation *en chaîne* ou *en série* (ang. *serial argumentation*, Beardsley 1975, cité in Wreen 1999, p. 886) est également appelée argumentation *subordonnée* (*subordinate argumentation*, Eemeren et Grootendorst 1992). Elle est connue traditionnellement sous le nom de *polysyllogisme* ou de *sorite*.

L'argumentation en série se schématise comme suit :

$$\text{Arg}_1 \Rightarrow \text{Concl}_1 = \text{Arg}_2 \Rightarrow \text{Concl}_2 = \text{Arg}_3 \Rightarrow \dots \Rightarrow \text{Concl}_n$$

Les argumentations élémentaires composant l'argumentation en série peuvent exploiter n'importe quel type d'argument, et avoir une structure d'argumentation *simple*, *convergente* ou *liée*.

Dans le cas d'une chaîne où chaque argumentation conclut par défaut, il y a un affaiblissement des conclusions au fur et à mesure que l'on tire de nouvelles conclusions sur la base des conclusions précédentes. Dans ces séries, tout se passe comme si les poids des réfutations potentielles (*Rebuttal*, V. Modèle de Toulmin) allaient s'accumulant jusqu'à la rupture de la chaîne. C'est ce qui fait sans doute la principale faiblesse du raisonnement par défaut.

Argumentation en série et argumentation convergente

Certaines argumentations peuvent être représentées comme des argumentations en série ou des argumentations convergentes. L'exemple suivant est inspiré de Bassham (2003, p. 72) :

Pierre est têtu, c'est un Taureau, il ne saura pas négocier.

(I) Première reconstruction, une argumentation en série

Pierre est Taureau, DONC il est têtu, DONC il ne saura pas négocier.

Pierre est têtu, (EN EFFET, PUISQUE...) c'est un taureau ; il ne saura pas négocier.

(A) Première argumentation (1) *Pierre est Taureau, DONC (2) il est têtu.*

(A.i) : Définition technique de "être un Taureau" :

« [Le Taureau] reste sur ses positions sans accepter d'en changer » [1]

(A.ii) : Instanciation de la définition et conclusion :

« Pierre reste sur ses positions sans accepter d'en changer ».

(A.iii) : Définition lexicale de *têtu* :

« B.1a Qui est obstinément attaché à ses opinions, à ses décisions ; qui est insensible aux raisons, aux arguments qu'on lui oppose. » (TLFi, *Têtu*)

(A.iv) : (A.i) et (A.iii) sont dans une relation de paraphrase.

(A.v) : Conclusion, par substitution du défini (*têtu*) à la définition, (2) *Pierre est têtu*.

(B) Seconde argumentation, (2) *Pierre est têtu*, DONC (3) *il ne saura pas négocier*

- (B.i) : Définition technique de *négociation* :
« [La *négociation*] implique la confrontation d'intérêts incompatibles sur divers points (de *négociation*) que chaque interlocuteur va tenter de rendre compatibles par un jeu de concessions mutuelles » (Wikipedia, *Conciliation* , 20 – 09 – 2013).
- (B.ii) : « *Être têtu* » (v. A.iii) et rentrer dans « un jeu de concessions mutuelles » sont des [contraires](#).
- (B.iii) : On ne peut pas affirmer les contraires d'un même sujet, Pierre.
- (B.iv) : Conclusion : (3) *Pierre ne saura pas négocier*.

On a donc affaire à une argumentation en série :

$$\text{Arg}_1 \Rightarrow [\text{Concl}_1 = \text{Arg}_2] \Rightarrow \text{Concl}_2$$

(II) Seconde reconstruction, deux arguments convergent vers la même conclusion

(C) Première argumentation, (1) *Pierre est un Taureau*, (3) *il ne saura pas négocier* ou bien :

- (C.i) : Les deux définitions techniques (A.i) et (B.i) sont en relation de contrariété.
- (C.ii) : On ne peut pas affirmer les contraires d'un même sujet, Pierre.
- (C.iii) : Conclusion : (3) *Pierre ne saura pas négocier*.

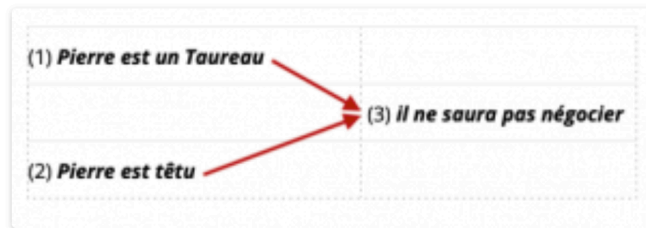
ou bien :

- (C.i') Définition technique : « le négociateur doit demeurer souple, calme, et faire preuve de sang-froid »[\[2\]](#)
- (C.ii') « [la *promptitude du Taureau*] à accumuler aussi bien les sentiments et les rancunes le rend capable de fortes colères » [\[3\]](#)
- (C.iii') C.i') et C.ii') sont des contraires.
- (C.iv') On ne peut pas affirmer les contraires d'un même sujet, Pierre.
- (C.v) Conclusion : (3) *Pierre ne saura pas négocier*.

(D) Seconde argumentation, (2) *Pierre est têtu*, (3) *il ne saura pas négocier* :

- (D.i) : (A.iii) et (B.i) sont des contraires, voir (B.ii).
- (D.ii) : On ne peut pas affirmer les contraires d'un même sujet, Pierre.
- (D.iii) : Conclusion : (3) *Pierre ne saura pas négocier*.

On a maintenant affaire à deux argumentations *convergentes*, qui soutiennent la même conclusion :



On peut également penser que le second énoncé “*Pierre est têtu*” ne fait qu’expliciter le premier énoncé “*Pierre est Taureau*”, et qu’il n’y a finalement qu’un seul et même argument dans cette argumentation.

SERMENT

1. Promesse

La promesse est une obligation librement contractée de faire quelque chose dans le futur.

Dans le langage ordinaire, la promesse est un simple renforcement du dire ;

Je viendrai => il m'a dit qu'il viendrait

Je te promets de venir => il m'a promis de venir.

La promesse reçue est une bonne raison pour l'interlocuteur de croire en sa réalisation (Walton, V. [Typologie Contemporaines](#)).

Si Pierre a dit / promis à Paul de passer vers 8 h, alors a l'obligation "d'y aller". Cette obligation constitue à elle seule une bonne raison ; "On a promis d'y aller, on y va".

Si Pierre a dit / promis à Paul de passer vers 8 h, alors Paul a une bonne raison de croire que Pierre passera vers 8 h, d'attendre Paul vers 8 h, etc.

La promesse correspond au serment dit *promissoire*. Le serment *purgatoire* porte sur le passé et permet de se disculper d'une accusation, même hors de tout cadre juridique : "j'ai pas fait ça, je te jure / je te promets que je l'ai pas fait".

2. Serment dans la rhétorique ancienne

Le serment dont il est question dans la rhétorique ancienne est le [serment judiciaire](#), V. [Preuves "techniques" et "non techniques"](#).

Prêté dans les formes requises devant le tribunal, il appelle les puissances surnaturelles à garantir la vérité de ce qui est affirmé sous serment. Il a en conséquence la valeur d'une [preuve absolue ou décisive](#), devant emporter la décision. Le faux serment appelle la colère des Dieux.

Le serment *décisive* certifie la vérité d'une déclaration, comme l'[ordalie](#) certifie l'innocence d'une personne :

À l'origine, le serment probatoire et décisive ne se distingue pas de l'ordalie ou jugement de Dieu : l'ordalie est un serment en action ; le serment, une ordalie en parole. (*Ibid.*, p. 762, col.2)

Le serment certifie la véracité du [témoignage](#), qui est réservé aux citoyens. Le mot *témoignage* lui-même contient peut-être une trace du serment qui le fonde. *Témoignage* vient du latin *testimōnium*. Le mot latin *testis* est donné par Gaffiot comme homonyme entre "1. Témoin ; 2. Testicule". Un lien entre les deux sens est peut-être fourni par le fait que le serment validant le témoignage aurait été accompagné d'un geste du témoin sur ses testicules. La *Genèse* mentionne métonymiquement, un tel geste lors de la prestation de serment *promissoire*, mais sur *la personne à qui on prête serment* (ici, Abraham), non pas *sur celle qui prête serment* (ici, le serviteur) :

² Abraham dit à son plus ancien serviteur, [...] : « Mets ta main sous ma cuisse ³ et je vais te faire jurer au nom de l'Éternel, [...]

⁹ Le serviteur mit sa main sous la cuisse de son seigneur Abraham et lui jura de se conformer à ces paroles. [1]

3. Serment, charge de la preuve et présomption d'innocence

Dans le droit ancien, toute la procédure judiciaire est sous le signe du serment. Le juge, les orateurs, les parties prêtent serment, les témoins sont liés par le serment prêté par leur partie :

Dans le droit primitif, le serment des parties et celui des témoins se confondent presque, parce que les témoins se déclarent toujours pour l'une ou l'autre partie. Ils ne déposent pas sur ce qu'ils savent ; ils manifestent leurs préférences. Ils le font ouvertement, solennellement. Parents ou amis, ce sont des partisans assermentés, des cojureurs. (Darembert & Saglio, *Jusjurandum*, p. 765, col. 1)

Toutes les preuves apportées par la “technique rhétorique” sont développées sur ce fond de témoignages et de serments supposés constituer des preuves absolues et décider de l'issue du procès. Mais la force même du serment fait sa faiblesse : c'est un instrument *trop puissant*, que le droit a dû restreindre :

Les législateurs recherchèrent avec soin lequel des deux adversaires devait avoir un droit de préférence exclusive pour le serment ou, si on les faisait jurer tous les deux, lequel devait avoir un droit de priorité et être cru sur son serment. Le meilleur exemple de cette évolution est la loi de Gortyne. Le juge y doit juger d'après le serment de la partie dans des cas formellement déterminés lorsque la preuve ordinaire par témoignage est inapplicable ou insuffisante. Tantôt un seul des adversaires est obligé ou admis à prêter serment ; tantôt ils peuvent y être autorisés tous les deux, mais [...] le plus souvent, le défendeur jure seul ou a l'avantage du serment privilégié. La règle, d'où l'on ne s'écarte que dans des circonstances spéciales, c'est encore la prestation du serment par le défendeur. (*Ibid.*, p. 763, col. 1)

Le serment étant *libératoire*, chacune des parties serait sans doute heureuse de pouvoir prêter serment. Le juge doit donc arbitrer, c'est-à-dire *déférer le serment*, à la partie à laquelle il accorde de fait la possibilité de se disculper. En Grèce ancienne, le serment était déféré préférentiellement au *défenseur*, ce qui est une façon de lui accorder une *présomption d'innocence*, et de faire peser sur l'accusateur le poids de la *charge de la preuve*. En déférant le serment au défendeur, le juge manifeste que l'accusateur n'a pas réussi à apporter la preuve incontestable de son accusation.

En pratique, le serment est déféré au défendeur pour suppléer à cette insuffisance des preuves apportées par l'accusateur. De décisive, le serment devient simplement *supplétoire*. Il s'ensuit que si la partie à qui le serment est déféré refuse de prêter serment, son refus sera considéré comme un aveu de culpabilité.

V. Force d'un argument

[1] Genèse 24, 2 et 24, 9, trad. Segond. <https://saintebible.com/lsg/genesis/24.htm>

SILENCE

On peut distinguer **deux statuts du silence** en argumentation, selon qu'il est intentionnel ou non intentionnel.

— Silence non intentionnel : absence d'information

Cette absence d'information peut être exploitée par un argument classique du silence (§1). Dans un texte juridique, le silence de la loi constitue une lacune (§2)

— Silence stratégique : choix du silence

“Silence” a ici son sens de base, “*ne rien dire*” ; ce silence est *audible*, qu'il s'agisse du silence de l'accusé (§4) ou du silence du participant ratifié à une discussion (§5)

Les médias **n'étant pas** supposé inventer des faits, ils font normalement silence sur les faits qui n'existent pas ; leur silence sur un fait notoire attesté relève du silence stratégique (intentionnel) (§3).

1. Argument du silence du texte

L'argument du silence [1] est invoqué dans le cadre d'une recherche d'une personne ou d'un événement à travers un texte (ou un corpus de textes).

- On montre que le texte interrogé est cohérent et pertinent pour la recherche
- On montre que l'événement recherché devrait logiquement y être mentionné
- Or le textes ne mentionnent pas cet événement
- On conclut que l'événement lui-même n'a jamais eu lieu.

L'argument du silence dit que si les chroniqueurs ne mentionnent pas tel fait qui aurait dû attirer leur attention, c'est que ce fait ne s'est pas produit. Y a-t-il eu une tempête dévastatrice dans la région au cours d'une période donnée ? Les chroniqueurs, relèvent en principe tous les faits marquants de leur époque. Si un tel fait s'était produit, ils l'auraient mentionné (*a fortiori*, s'ils mentionnent des faits d'importance moindre). Or ils ne disent rien à ce sujet. Donc il n'y a pas eu de tempête dévastatrice pendant la période considérée.

La valeur de l'argument dépend de la quantité, de la qualité et de la pertinence de la documentation consultée dont on dispose pour l'époque concernée. L'argument se renforce considérablement si on sait que les chroniqueurs notent régulièrement les événements atmosphériques.

Dans l'exemple suivant, l'argument du *silence des historiographes* a tout son poids :

Metz est peut-être la seule ville où les croisés n'aient pas trempé leurs mains dans le sang des Juifs. Louis le Jeune, partant pour la Palestine, y assembla son armée, et cependant, il n'est pas dit qu'ils y aient reçu aucun outrage. Le silence de l'Histoire à cet égard vaut une preuve positive, si l'on considère que Metz avait alors des historiographes.

Abbé Grégoire, *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*, 1789. [2]

L'argument du silence est explicitement invoqué. La **prolepse** « *si l'on considère que Metz avait alors des historiographes* » répond à l'objection possible “*Mais y avait-il des historiographes à Metz à l'époque ?*”.

Dans ce cas, c'est la lecture de l'interprète qui produit le silence dont il tire argument. Ce silence n'est pas "audible", le texte n'a pas choisi de rester silencieux.

L'argument sur l'ignorance affirme que puisqu'on ne peut pas prouver **P**, alors je dois admettre que **non P**.

L'argument du silence affirme que si le texte ne parle pas de **P**, alors **non P**. Dans le premier cas, il s'agit de *savoir*, dans le second, *d'information*.

1.1 Objection à l'argument du silence

On objecte à l'argument du silence que si tel fait n'est pas mentionné, c'est peut-être parce qu'il est courant et sans intérêt pour le texte considéré.

On répond ainsi à l'argument du silence par *l'argument du chameau* : on ne parle pas de chameau dans le Coran. Donc il n'y avait pas de chameaux dans l'Arabie du VIIe siècle, ce qui est absurde. La réfutation est belle, mais on parle de chameaux dans le Coran.



[Les chameaux et le Coran : Gagner, Gibbon, Borges et les autres](#)

Dans son principe, l'objection est valide, et elle serait sans doute mieux illustrée par l'exemple suivant :

Le livre *L'histoire de Belgique pour les nuls* ne parle pas de frites.
Donc, les Belges n'ont jamais connu les frites. [3]

L'argument du silence est un argument indirect, qui ne peut être utilisé que par défaut, en l'absence de preuves ou d'informations directes.

1.2 Argument du silence et datation des événements

Les historiens utilisent l'argument du silence pour établir la datation relative des événements historiques, par exemple la date de publication d'un texte.

Pour être mentionné dans un document, le texte a dû être publié : la date de la mention la plus ancienne de ce texte fixe la limite *supérieure* (*terminus ad quem*) de la période où il a été publié.

On peut parfois utiliser l'argument du silence. Marie de France a écrit les *Lais* (poèmes dont le thème est l'amour courtois) vers la fin du XIIe siècle. Peut-on préciser la date ? L'éditeur des *Lais* raisonne comme suit (d'après Rychner, 1978 [4]) :

- 1) « Pour dater plus précisément les *Lais*, on les situe par rapport aux autres œuvres de l'époque ».
- 2) Pour ce faire, Rychner s'appuie sur « un argument *ex silentio*, que l'on invoquera avec prudence, mais qu'il serait faux de négliger. »
- 3) « On ne relève chez Marie aucune trace certaine de la lecture de Chrétien de Troyes », auteur du roman courtois *Eneas*, publié en 1178.
- 4) « Or, j'ai peine à imaginer, pour ma part, que, l'ayant lu, elle eût pu rester si complètement elle-même et tellement différente de lui, dans son "écriture" comme dans son inspiration générale. »
- 5) Conclusion : les *Lais* doivent avoir été écrits avant 1178.

Le point 4. répond à l'objection “*Mais Christine de Pisan n'était pas intéressée par Chrétien de Troyes*”.

2. Argument du silence de la loi

Alors que le texte du commentateur évoqué au §1 était impeccable, le texte de la loi est dit lacunaire. L'argument du silence de la loi est avancé par un juge pour motiver un refus de juger tel acte, en arguant que le Code des lois ne contient aucun article qui lui soit applicable. L'argument du silence est récusé par un méta-principe qui impose au tribunal *l'obligation de juger*, sous peine de commettre un *déni de justice* :

Le juge qui refusera de juger, sous prétexte du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi, pourra être poursuivi comme coupable de déni de justice.

Dalloz, *Prohibition du déni de justice*.[\[6\]](#)

L'institution répond donc à l'argument du *silence de la loi* par l'argument de la *nécessité de l'interprétation*, c'est-à-dire par l'obligation faite au juge de trouver dans le corpus de lois existant un article applicable au cas qui lui est soumis.

3. Silence des médias

Un texte informationnel est dit “silencieux” à propos d'un événement s'il ne le mentionne pas alors qu'il pourrait intéresser son lectorat. Ce silence peut être intentionnel ou stratégique. À propos d'une information reçue provenant d'une source quelconque :

— *Tiens ! Je n'ai rien vu sur X / Le journal n'en parle pas.*

3.1 Silence non intentionnel

L'argument du silence des médias dit que telle chose — ce dont on parle, ce dont parle la rumeur —, n'a pas dû se produire puisque les médias n'en parlent pas.

C'est une variante de l'argument du silence classique. Les médias n'étant pas supposés inventer des faits, ils font normalement silence sur les faits qui n'existent pas.

L'argument du silence fonctionne de façon routinière si l'événement est un fait divers ; les médias ne disent rien de l'accident qui a tant ému le voisinage parce qu'il n'y a jamais eu d'accident.

Mais pour savoir que les médias n'en parlent pas, il faut bien en avoir entendu parler. L'information sur la fausse agression apparaît lorsque la rumeur est démentie.

Dans le cas précédent, *le silence de la loi* correspond à une lacune de la loi. Ici, *le silence des médias* ne constitue pas une lacune de l'information.

3.2 Silence intentionnel

Mais si le fait est attesté et socialement ou politiquement exploitable, alors on déduit plutôt qu'il constitue une lacune suspecte dans l'information et que ce silence est une manipulation stratégique de l'information.

Les médias sont silencieux sur tel point

— Parce qu'ils sont censurés par leur actionnaire principal ; par le pouvoir en place

— Parce qu'ils sont des partenaires actifs du Système qui ne veut pas qu'on parle de ça ; ils entrent dans le vaste complot qui nous manipule et Satan conduit le bal.

Ce silence relève de la dissimulation, du mensonge par omission. Le silence est alors considéré comme un silence “assourdissant”, l'adjectif soulignant le fait que l'omission est intentionnelle. On entre alors dans le processus des dénégations et des démentis, et de leurs paradoxes.

4. Argument du silence de l'accusé et droit au silence

Appliqué au cas du prévenu interrogé qui refuse de répondre, l'adage courant “*qui ne dit mot consent*” pousse à **interpréter le silence de l'accusé comme un aveu de culpabilité** (V. [Ignorance](#)).

Cette inférence est bloquée par un principe légal, **le droit de se taire**, qui « découle du principe de présomption d'innocence », selon lequel c'est l'accusation qui doit prouver la culpabilité. [5]

Il s'ensuit que l'accusé n'a pas à collaborer à la recherche de la vérité, qu'il a le droit de se taire et de ne pas contribuer à sa propre incrimination (Daloz, *Droit de se taire* [6])

5. Silence d'un participant ratifié

Dans une interaction argumentative où tous les participants ratifiés ont les mêmes droits à la parole, un participant peut néanmoins persister à garder le silence.

Ce silence pleinement audible par les autres participants peut être sans lien avec la discussion (*j'ai un énorme mal de tête*) ou être un acte sémiotique intentionnel

— de rejet de la discussion : *J'en ai marre de ces débats*

— de réfutation visant la question discutée, V. [Tranquillité](#) :

Je n'interviens pas parce que :

— *Nous n'avons pas à / je ne veux pas discuter de cela ici, maintenant, avec toi...*

— *Tout cela est résolu de façon satisfaisante depuis longtemps.*

— *Mon opinion est faite, et je n'ai pas l'intention de revenir sur ce sujet.*

[1] Lat. *argument a silentio* ou *ex silentio*, du latin *silentio*, “silence”. Ang. *from silence*.

[2] Abbé [Henri Jean-Baptiste] Grégoire, *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*. Préface de R. Badinter. Paris, Stock, 1989, note p. 179.

[3] Je dois cet exemple à Michel Goldberg, qui m'a signalé que le *Dictionnaire* (2016) reproduisait l'erreur traditionnelle des chameaux et du Coran.

[4] Jean Rychner, Introduction aux *Lais de Marie de France*, Paris, Champion, 1978, p. X-XI

[5] <https://actu.dalloz-etudiant.fr/focus-sur/article/le-droit-de-se-taire-en-droit-penal/h/1bc5e68a0f69dab55c8216f26a7de43d.html> (15-10-21).

[6] <https://actu.dalloz-etudiant.fr/a-la-une/article/prohibition-du-deni-de-justice-le-juge-ne-peut-echapper-a-levaluation-du-dommage/h/aade02cd02164fc021451a46b67f768b.html> (15-10-21)

SITE argumentatif

Un site argumentatif est un site **dédié** à l'argumentation, dont les règles **organisent, protègent et favorisent** le développement des positions des participants.

Certaines questions argumentatives se résolvent en un temps relativement bref (“*qui va sortir la poubelle ?*”) ; d’autres ne peuvent pas se résoudre aussi facilement sur le seul plan privé, et sont portées devant des institutions spécialisées. Un *site* ou *espace argumentatif* est un lieu plus ou moins dédié et institutionnalisé, où sont débattues des questions argumentatives, en fonction des normes et usages d’une culture et de ses institutions.

Les interventions qui se déroulent sur un tel site sont planifiées notamment par les conventions qui caractérisent le site, en tout premier lieu la codification spécifique des tours et des droits à la parole. Ces [règles](#) donnent un sens et une cohérence à l’expression *rationalité locale*. Cette approche située permet de dépasser une vision idéalisée de l’argumentation comme exercice soumis aux seules lois de la raison dialectique, réglant les échanges verbaux entre deux acteurs artificiellement a-socialisés, V. [Rôles](#).

La question cruciale de la charge de la preuve est liée non seulement à l’état de l’opinion générale (la doxa) au moment de la discussion, mais aussi au site où se tient la discussion, V. [Charge de la preuve](#).

Les tribunaux et les assemblées politiques peuvent être considérés comme des forums typiques. Il existe bien d’autres forums, marchés et foires aux arguments, où les points de vue s’expriment, se confrontent et s’ajustent, où se construit la démocratie des échanges quotidiens. Soit la dispute sur la légalisation de la drogue en France ; elle peut être agitée en des lieux aussi divers que le compartiment de métro, la table familiale, le bistrot du coin, les médias, la salle polyvalente, la salle du parti où est mise au point la position officielle, la commission des lois, l’Assemblée nationale, etc. Certains de ces forums ont un pouvoir décisionnaire, d’autres non, et visent plutôt l’amplification du débat que sa clôture.

1. Des sites argumentatifs dédiés

Le texte suivant est extrait d’un discours prononcé par Alfredo Cristiani en 2002. Alfredo Cristiani a été Président du Salvador de 1989 à 1994. Sous sa présidence ont été signés les accords de paix de Chapultepec, qui mettaient fin, en 1992, à la guerre civile entre l’extrême droite et la guérilla marxiste qui durait depuis 1980. Son discours de 2002 a été prononcé à l’occasion du dixième anniversaire de la signature de ces accords. Il souligne le rôle crucial pour la vie démocratique de l’existence d’espaces dédiés à la discussion argumentée.

On ne peut pas comprendre l’importance de ce qui s’est passé au Salvador si on se limite au passé récent. La crise qui a emporté la nation salvadorienne au cours de la dernière décennie n’est pas surgie du néant, pas plus qu’elle n’a été le fruit de volontés isolées. Cette crise si douloureuse et tragique a d’anciennes et profondes racines sociales, politiques, économiques et culturelles. **Par le passé, une des failles pernicieuses de notre forme de vie nationale fut l’inexistence ou l’insuffisance des espaces et des mécanismes nécessaires pour permettre le libre jeu des idées, le développement naturel des différents projets politiques qui découlent de la liberté de penser et d’agir, en bref, l’absence d’un véritable cadre de vie démocratique.**

Discours d’Alfredo Cristiani pour la cérémonie anniversaire de la signature des Accords de paix[1] ; (nous soulignons).

2. Dialectique au bord de l'Ilissos

Les échanges ayant lieu sur les sites argumentatifs publics sont forcément marqués par la forte implication des participants, V. [Émotion](#). Selon Platon, le discours sophistique règne sur les forums publics et les lieux institutionnels, en particulier sur le tribunal et l'assemblée, dominés par les sophistes professionnels.

C'est pourquoi l'interaction dialectique socratique, orientée uniquement par la recherche de la vérité, se déroule dans un lieu argumentatif très particulier et désocialisé, dans le cadre typique d'un *locus amœnus* un lieu et un moment parfaits : une journée chaude, un ruisseau, un arbre, une brise légère et de l'herbe pour s'allonger.

Phèdre : Mais où veux-tu que nous allions asseoir pour faire cette lecture [du discours de Ly-sias] ?

Socrate : Tournons par ici et descendons l'Ilissos ; nous nous assoirons tranquillement à l'endroit qui nous plaira.

Phèdre : J'ai bien fait, je vois, de venir pieds nus ; pour toi, tu l'es toujours, ainsi nous pourrons très bien entrer dans l'eau et nous baigner les pieds, ce qui ne sera pas désagréable, surtout en cette saison, à cette heure.

Socrate : Avance donc, et cherche en même temps un endroit pour nous asseoir.

Phèdre : Vois-tu là-bas ce platane si élevé ?

Socrate : Eh bien ! *Phèdre* : Il y a là de l'ombre, une brise légère et du gazon pour nous asseoir ou, si nous voulons, pour nous coucher.

Socrate : Avance donc !

Phèdre : Dis-moi, Socrate, n'est-ce pas ici près, au bord de l'Ilissos, que Borée enleva, dit-on, Orythye ?

Socrate : On le dit.

Phèdre : N'est-ce donc pas ici ? Ce mince courant paraît si charmant, si pur, si transparent, et ses bords sont si propices aux ébats des jeunes filles !

Platon, *Phèdre*, II, 228b-229c, *Le Banquet. Phèdre* ; Chambry, p. 87-88.

[1] <http://www.elsalvador.com/noticias/especiales/acuerdosdepaz2002/nota18.html> (20-09-2013)

SOPHISME, SOPHISTE

On parle de sophismes et de sophistes dans deux contextes bien distincts, en philosophie et dans le discours ordinaire. Les sophistes historiques sont des philosophes grecs qui ont amené les locuteurs ordinaires à affronter les paradoxes de l'expression ordinaires. Dans le langage contemporain, un sophisme est un raisonnement fallacieux ouvertement absurde destiné à tromper l'interlocuteur.

1. Les sophistes historiques

Les *sophistes historiques* représentent la première école de mise en pratique d'une réflexion sur le langage dans l'interaction sociale. Au moyen d'interventions discursives appelées *sophismes*, les sophistes déstabilisent les représentations courantes sur le langage, mettent en avant son arbitraire au sens saussurien, ce qui est une provocation pour les locuteurs ordinaires pour qui le langage est transparent et non problématique.

Ces discours ont moins l'intention de tromper que de mettre leurs interlocuteurs face aux paradoxes de l'expression telle qu'on la pratique couramment.

Dans l'*Euthydème*, Platon met en scène Socrate en train d'examiner les raisonnements que le sophiste Dionysodore propose à son naïf interlocuteur, Ctésippe, dont le suivant est un exemple.

- Dis-moi en effet : tu as un chien ?
 - Oui, et très méchant, dit Ctésippe.
 - A-t-il des petits ?
 - Oui, et aussi méchants que lui.
 - Le chien n'est-il pas leur père ?
 - Je l'ai vu de mes yeux, répondit-il, couvrir la chienne.
 - Eh bien, le chien n'est-il pas à toi ?
 - Certainement, dit-il.
 - Donc, il est père et à toi, en sorte que ce chien devient ton père, et toi frère des petits chiens.
- Platon, *Euthydème*. [1] XXIV, 298a-299d ; Chambry, Paris, Garnier. p. 141-142.

Il est évident que ce discours n'est pas fait pour convaincre Ctésippe qu'il est fils et frère de chien. Le discours sophistique ne trompe pas ses auditeurs, il les plonge dans le désarroi ou la fureur.

Les problèmes proposés par les sophistes, comme le *paradoxe du menteur* ou le *paradoxe du tas (sorite)* restent ouverts, De même, la question éthique des premiers devoirs de l'homme reste ouverte : sont-ils définis par la société ou directement dans une négociation de personne à personne ?

[Antiphon le sophiste affirmait que] la loi, en obligeant l'homme à témoigner la vérité devant

les tribunaux, nous oblige souvent à faire tort à qui ne nous en a fait aucun, c'est-à-dire à contredire le premier précepte de la justice.

Émile. Bréhier, *Histoire de la philosophie*, [1928]^[2]

La sophistique représente, avec le scepticisme, un mouvement intellectuel essentiel pour l'argumentation, V. [Assentiment](#).

Les sophistes ont formulé le principe du **débat pied à pied entre discours contradictoires**, les **anti-logies** (Antiphon, *Disc.*), la notion de point de vue, la réflexion sur le vraisemblable et les paradoxes du langage. Ces positions ont été stigmatisées par l'idéalisme platonicien, qui leur a imposé des déformations dont elles ont souffert au moins jusqu'à Hegel en philosophie et que **seul** le langage courant a retenu.

Les anciens sophistes n'étaient pas plus des sophistes au sens contemporain du terme que Duns Scott, le "Docteur subtil" n'était *a dunce*, "un cancre stupide", alors que le mot *dunce* provient de son propre nom, *Duns*.

2. *Sophisme, sophiste dans le parler contemporain*

Dans le langage contemporain, un sophisme est un raisonnement *éristique*, c'est-à-dire fallacieux, paralogique. Du point de vue interactionnel, c'est un discours embarrassant, mensonger, manipulateur et dangereux, **dénoncé comme évidemment faux**, mais dont la réfutation est difficile. Quel que soit le type de discours qu'on dénonce en le mettant dans la catégorie de "sophisme", le concept est essentiel pour l'analyse de la réception polémique du discours argumentatif.

Un *sophisme* est un paralogisme enveloppé dans un discours malintentionné, produit pour faire perdre pied à l'adversaire. La distinction sophisme/paralogisme repose sur une imputation d'intention inavouable, qui peut ou non être portée à bon droit. Le paralogisme est du côté de l'erreur et de la bêtise ; le sophisme est un paralogisme servant les intérêts ou les passions de son auteur. En vertu du principe "*cherchez à qui profite le crime*", une telle "erreur" est chargée d'intention maligne par celui qui en est le destinataire et la victime potentielle. De la description on passe ainsi à l'accusation, que l'on retrouve dans l'orientation contemporaine négative de termes comme *sophisme*, *sophiste*, *sophistique* (adjectif), V. [Fallacie](#); [Évaluation du syllogisme](#); [Preuve](#).

[1] XXIV, 298a-299d ; Chambry, Paris, Garnier. p. 141-142.

[2] T.I. *Antiquité et Moyen Âge*, Paris, PUF, 1981, p. 74.

SORITE

Un sorite (du grec *soros*, “tas”) est un discours qui progresse par répétition de la même forme logico-syntaxique.

Le sorite logique correspond à l'[argumentation en série \(polysyllogisme\)](#)

1. Paradoxe du tas

Le paradoxe du tas est l'un des fameux paradoxes proposés par Eubulide, philosophe grec, contemporain d'Aristote :

Un grain de blé ne suffit pas pour faire un tas de blé, ni deux grains, ni trois grains, etc. En d'autres termes, si n grains de blé ne font pas un tas, $n + 1$ pas davantage. *Donc* aucune quantité de grains de blé ne peut constituer un tas de blé. [1]

De même, si on retire un grain d'un tas de blé, il reste un tas de blé, et ainsi de suite, jusqu'au dernier grain. Un grain de blé est donc lui-même un tas de blé.

Ce paradoxe peut être illustré à partir de n'importe quel nom collectif : *amas, cluster, foule, troupeau, armée, collection, bouquet...*

2. Sorite rhétorique

Un sorite rhétorique (*gradatio*, climax) est un discours progressant par la répétition d'une même relation cause-effet, engendreur-engendré, ou d'une simple succession temporelle d'événements qui s'enchaînent jusqu'à atteindre un climax, comme dans le poème suivant de Robert Desnos (1923) [1] [3]:

Maudit
soit le père de l'épouse
du forgeron qui forgea le fer de la cognée
avec laquelle le bûcheron abattit le chêne
dans lequel on sculpta le lit
où fut engendré l'arrière-grand-père
de l'homme qui conduisit la voiture
dans laquelle ta mère
rencontra ton père !

3. Sorite logique : le polysyllogisme

Le terme *sorite* désigne également le [polysyllogisme](#) :

On appelle polysyllogisme une série de syllogismes enchaînés de telle façon que la conclusion de l'un serve de prémisses au suivant (Chenique 1975, p. 255).

Le *sorite* correspond à l'argumentation *en chaîne* ou *en série* (*serial argument*), encore appelée *argumentation subordonnée* (“subordinate argumentation”).

Un enchaînement, aussi long soit-il, de syllogismes valides produit une conclusion valide. Mais la conclusion finale délivrée par une suite d'argumentations n'a que la force de

l'argumentation la plus faible. On retrouve la métaphore de la chaîne démonstrative opposée au filet argumentatif, V. [Convergence](#).

4. Sorite dit “chinois”

L'expression “sorite chinois” ou “sorite confucéen” est proposée par Masson-Oursel ([1912], p. 17) pour désigner d« [des] argumentations exprimant un enchaînement de moyens mis en œuvre par l'activité humaine en vue d'une fin » (1912, p. 20).

À propos de cette forme d'argumentation utilisée dans un passage de Confucius, Graham parle de « the sorite form later so common (if **A** then **B**; if **B** then **C**...) » (1989, p. 24), considérant sans doute que la qualification “chinois” n'a pas lieu d'être, les phénomènes désignés par le mot “sorite” étant du même ordre dans la tradition chinoise et la tradition occidentale.

Eno utilise l'expression “chain syllogism” (2016, p. 11) pour désigner le célèbre passage des *Analectes* où Confucius justifie la priorité donnée à la rectification des noms:

[Zilu] — Si le Prince de Wei vous attendait pour régler avec vous les affaires publiques, à quoi donneriez-vous votre premier soin ?

— À rendre à chaque chose son vrai nom, répondit le Maître.

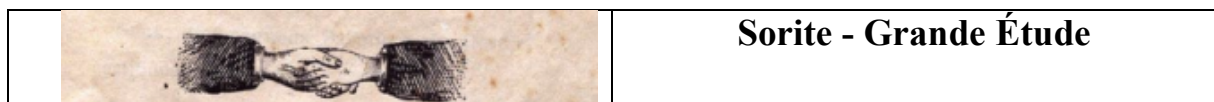
— Est-ce raisonnable ? répliqua Tzeu lou. Maître, vous vous égarez loin du but. À quoi bon cette réforme des noms ?

Le Maître répondit : — Que [Zilu] est grossier ! Un homme sage se garde de dire ou de faire ce qu'il ne sait pas. « Si les noms ne conviennent pas aux choses, il y a confusion dans le langage. S'il y a confusion dans le langage, les choses ne s'exécutent pas. Si les choses ne s'exécutent pas, les bienséances et l'harmonie sont négligées. Les bienséances et l'harmonie étant négligées, les supplices et les autres châtiments ne sont pas proportionnés aux fautes. Les supplices et les autres châtiments n'étant plus proportionnés aux fautes, le peuple ne sait plus où mettre la main ni le pied. Un prince sage donne aux choses les noms qui leur conviennent, et chaque chose doit être traitée d'après la signification du nom qu'il lui donne. Dans le choix des noms, il est très attentif. (*Analectes*, VII.13.3)

Zilu est un disciple senior de Confucius et, comme lui, un personnage officiel important de l'État de Lu. D'une façon générale, dans les *Analectes*, Zilu parle avec le Maître sans trop de souci des prescriptions rituelles réglant les interactions Maître - Disciple. Ici, il n'hésite pas à déclarer que ce qu'avance Confucius lui paraît étrange, s'en prenant ainsi directement à la face du maître.

Le processus de dégradation présenté dans ce sorite se déroule en cinq étapes, qui s'enchaînent en vertu d'une relation de type cause - conséquence, “si... (alors)...”. La première est celle où les noms sont employés n'importe comment; la dernière est le chaos social qui en résulte.

La progression du sorite peut être temporelle (avant > après) ou causale (cause > effet), ou logique (antécédent > conséquent) ou inversement (après > avant) jouer sur une combinaison de ces relations, engendrement, fil narratif, etc.



Sorite progressif et régressif

Masson-Oursel (1912) [4] oppose le sorite progressif et le sorite régressif.

— Le sorite *progressif* part d'une première étape, d'un état initial où s'amorce le processus, et énumère les étapes de son développement menant jusqu'à un but ou un résultat ultime.

— Le sorite *régressif* part du but ou du résultat, et énumère les étapes à rebours, en remontant jusqu'à un état initial, source du développement qui vient d'être retracé.

Schème d'inférence temporel dans le sorite progressif:

E^0 (État initial); après $E^0 = E^1$; après $E^1 = E^2$; ... = E^m (État final, Climax)

Dans le sorite régressif:

E^m (état final, climax; avant $E^m = E^l$; avant $E^l = E^k$; ... = E^0 (état initial))

Idem pour la cause et l'effet, l'antécédent et le conséquent., etc.

Selon que l'état final est désirable ou non, le sorite peut être dit positif ou négatif.

Le sorite positif progressif est pédagogique ; il précise le plan de la tâche à accomplir, étude ou transformation de la personne. Le sorite positif régressif permet de magnifier quelque peu l'état final, il fixe l'objet du désir

Le sorite régressif négatif est dissuasif; il s'appuie sur un enchaînement d'événements négatifs de plus en plus graves. Le sorite régressif négatif peut servir à réfuter un désir.

Le processus du sorite repose sur l'explicitation d'un mécanisme par étapes. Le sorite progressif négatif procède comme l'argument de la pente glissante ou du petit doigt dans l'engrenage (*slippery slope*). La différence étant que la réfutation par la pente glissante se contente souvent d'évoquer la seconde étape et tout ce qui se passe avant que ne surgisse la catastrophe finale. Le sorite précise les étapes, mais se montre tout aussi discret sur les processus.

[1] Le concept de tas est tri-dimensionnel, typiquement de forme pyramidale stable. Il s'ensuit que deux ou trois grains ne peuvent constituer un tas puisqu'ils ne tiennent pas, ou mal, l'un sur l'autre, le tas n'est pas stable. En revanche, il est possible de constituer un tas de quatre grains à partir d'une base de trois grains. On pourrait donc dire que pour des objets à équilibre instable comme le grain, le tas est possible à partir de quatre objets.

[2] *Corps et biens*. Œuvres, Gallimard, Quarto, p. 536,

www.robertdesnos.asso.fr/index.php/Content/Article/la-colombe-de-l-arche, 20-09-2013

La grande étude en deux sorites

Le bref traité de Confucius intitulé *La Grande Étude* (*Dàxué*, Great Learning) articule un premier sorite régressif suivi d'un sorite progressif sur un contenu identique.

Le sorite régressif va du désir suprême des anciens rois, **l'exaltation universelle des vertus**, et pose sa raison **immédiate** : pour cela, il leur a fallu et il faut d'abord *gouverner leur*

pays ; pour **gouverner le pays**, il leur a fallu et il faut *faire régner l'ordre dans leur maison* ; et ainsi de suite, on remonte à la *nature des choses*.

Les anciens (rois) qui voulaient faire briller les brillantes vertus dans l'univers auparavant gouvernaient leur (propre pays).
Voulant gouverner leur pays, auparavant ils faisaient régner l'ordre dans leur maison.
Voulant faire régner l'ordre dans leur maison, auparavant ils se cultivaient eux-mêmes.
Voulant se cultiver eux-mêmes, auparavant ils corrigeaient leur cœur.
Voulant corriger leur cœur, auparavant ils rendaient sincère leur pensée.
Voulant rendre sincère leur pensée, auparavant ils tendaient à développer leur connaissance.
Tendre à développer sa connaissance, c'est saisir la nature des choses.
(Trad. Masson-Oursel, 1912, p. 20; notre présentation et numérotation)

Toujours selon Masson-Oursel, ce sorite régressif correspond au *sorite progressif* suivant, qui prend pour première étape la personne parfaite du Sage et parvient au monde parfait. **Le premier sorite allait du monde à l'individu, le suivant va de la personne au monde.**

Quand la réalité est atteinte, alors la connaissance est complète ;
quand la connaissance est complète, alors les pensées sont sincères ;
quand les pensées sont sincères, alors le cœur est rectifié ;
quand le cœur est rectifié, alors le moi est cultivé ;
quand le moi est cultivé, alors la famille est réglée ;
quand la famille est réglée, alors l'État est bien gouverné ;
quand l'État est bien gouverné, alors le monde est **en paix.** [3]

Les marqueurs du sorite progressif sont les **suivants** :

- La transition est marquée par l'expression *tse*, "alors" [...] (Id., p. 19)
- Le schème du raisonnement est : « *Ceci, alors cela* ». Ainsi s'exprime en chinois le jugement hypothétique, rendu en français par *si* ou *quand*. [...]
- La connexion peut également « s'affirmer très énergiquement par **la formule** : *A ne peut pas aller sans B* » (*id.*) ce qui définit **A** comme une condition suffisante de **B**, "**A => B**"
- « La condition première fait pour ainsi dire tache d'huile et se propage en des conditions nouvelles issues les unes des autres. Ainsi, dans Mencius IV, 1, 27, chaque terme s'unit au suivant par l'expression : "le principal fruit (*ch'eu*) de **A** est **B**" ». (Id., p. 19).

La différence entre sorite progressif et régressif est purement dans l'organisation textuelle des étapes qui les composent. Ces étapes sont énumérées sous forme de parallélismes : "*quand A, alors B*". *Quand...* appartient à la famille des connecteurs temporels comme à la famille "*si... alors*", utilisée pour noter l'implication logique.

Masson-Oursel propose une seconde formulation exprimant la progression (ou la régression) caractéristique du sorite :

Chaque pas en avant représente une anticipation qui se justifie après coup, grâce à la formule : "*en vue de B, il y a un moyen, une voie à suivre* (*yeou tao*) ; **A** étant donné, alors (seu) **B** est donné" (Masson Oursel, 1912, p. 20).

Le sorite progressif répond à la **question quelle sera la conséquence de tel acte ?** le sorite régressif à la question **quelles sont les conditions qui permettent d'atteindre A ?**:

Le sorite progressif propose un chemin à suivre, une *voie* sur laquelle sont marquées des étapes successives. On est autant dans le registre de la *méthode* que de l'inférence logique. Le

sorite régressif énumère les conditions sous lesquelles il est possible d'atteindre un but souhaité.

En somme, le sorite propose un chemin à suivre, une “*Voie*” sur laquelle sont marquées des étapes successives. On serait alors plus dans le registre de la *méthode, ou du parcours*, que de l'inférence logique.

STASE

Il y a **stase discursive** puis **question argumentative** lorsque la circulation consensuelle du discours (préférence pour l'**accord**) est **bloquée** par l'apparition d'une contradiction ou d'un doute. **L'art argumentatif** s'applique à rétablir le flux coopératif, du dialogue. Pour cela, il faut d'abord déterminer exactement la question qu'il s'agit de résoudre.

La médecine est une source importante d'exemples et d'inspiration pour la théorie argumentative, V. **Indice**. Le mot *stase* utilisé en argumentation est **une métaphore médicale** : « Méd. Arrêt ou ralentissement considérable dans la circulation ou l'écoulement d'un liquide organique... Congestion » (*PR., Stase*). Il y a stase lorsque, les humeurs étant bloquées, l'art médical doit intervenir pour rétablir la bonne circulation des fluides. Le mot **stase** est un calque du grec stasis (στάσις) ; il correspond au latin **quaestio**, et à l'anglais **issue**, "question, problème" (Nadeau 1964, p. 366).

De même, il y a **stase puis question argumentative** lorsque la circulation consensuelle du discours (préférence pour l'**accord**) est bloquée par l'apparition d'une contradiction ou d'un doute, et l'art argumentatif s'applique à rétablir le flux coopératif, du dialogue. Nadeau définit la situation de stase comme

« une position d'équilibre ou de repos qui s'établit entre deux discours opposés » (*ibid.*, p. 369).

Dans un état de stase, l'équilibre est celui d'une **aporie** : « le verbe grec *aporein* décrit la situation de celui qui, se trouvant devant un obstacle, ne trouve pas de passage » ; l'état psychique associé est *l'embarras* (Pellegrin 1997, *Aporie*). Dans l'usage moderne, une *aporie* est « une contradiction insoluble dans un raisonnement » (*TLFi, Aporie*).

La tradition rhétorique française traduit *stase* par "état de cause" ; on utilise aussi "point à débattre", "point en question" ou **question argumentative**.

1. L'authentique « question rhétorique »

Dans le domaine judiciaire, une stase correspond à une question, nœud d'un conflit que doit trancher le tribunal. La *Rhétorique à Herennius* définit le premier stade de la rencontre judiciaire comme la détermination du point essentiel constituant la cause :

L'état de cause est défini à la fois par le point essentiel de la riposte du défenseur et par l'accusation portée par l'adversaire. (*À Her.*, i, 18 ; p. 17)

Lorsque les parties sont d'accord, les faits sont considérés comme établis et dits "**pacifiques**". La question n'apparaît qu'avec le désaccord. Tout dépend donc de la nature de la réplique apportée par l'accusé à l'accusateur.

Le texte suivant présuppose que l'adultère est un crime ; que le mari trompé peut légalement tuer son rival et sa femme. Seul le meurtre de l'homme est discuté ici, alors que le mari a également tué sa femme.

5. Le premier point que je m'efforçais de déterminer — c'est assez facile à dire, mais cela doit être cependant l'objectif primordial — était ce que chaque partie désirait établir ainsi, puis les moyens qu'elle voulait utiliser, et voici comment je procédais. Je réfléchissais à ce que le

demandeur dirait en premier lieu : c'était un point ou avoué (*) ou controversé. 6. S'il était avoué, il ne pouvait y avoir aucune question. [...]

C'était seulement au moment où les parties cessaient d'être d'accord que surgissait le point à débattre [*quaestio*]. Ainsi : « Tu as tué un homme ! » — « Oui, je l'ai tué ». Il y a accord, je passe. 7. L'accusé doit produire le motif de l'homicide. « Il est licite, dit-il, de tuer un adultère avec sa complice ». Le fondement légal est indiscutable. Il y a désormais à voir en troisième lieu sur quoi porte la contestation : « Ils n'étaient pas adultères » ; « Ils l'étaient ». Point à discuter : il y a doute sur les faits ; c'est une question de conjecture. (*I. O.*, VII, 1, 5-7 ; (* : accordé, accepté)

La notion de stase comme “question” correspond, dans le domaine rhétorique, à la notion aristotélicienne de “problème” dans le domaine dialectique (Aristote, *Top.*, i, 11, 104b-105a10 ; p. 25-28) ; la question est un “problème rhétorique”. La théorie des stases est, de fait, la théorie des « questions rhétoriques » :

La *constitutio* de l'auteur du *ad Herennium* correspond donc à la stase de la rhétorique grecque, [...] ou à la “question rhétorique” comme l'a nommée Sextus Empiricus (*Contre les Géomètres*, III, 4) (Dieter 1950, p. 360)

Ce sens de “question rhétorique” est distinct du sens courant et bien établi qui désigne une question dont le locuteur connaît la réponse et sait que ses interlocuteurs la connaissent, et dont la valeur est celle d'un défi porté aux contradicteurs potentiels, V. [Question rhétorique](#). Pour éviter les confusions, on peut parler de *question argumentative*.

Il y a stase discursive quand, dans une délibération ou une action, sont produites deux affirmations contradictoires, manifestant l'existence d'un désaccord ouvert, qui inhibe la construction collaborative de l'interaction, et de l'action.

Cette contradiction produit une *question controversée*, dont la réponse est “ambiguë” au sens étymologique du terme, c'est-à-dire double, les deux réponses étant incompatibles.

L'état de stase peut être résolu de multiples façons, par un débat contradictoire où la parole a une importance fondamentale, mais aussi de manière autoritaire, comme Alexandre tranchant le nœud gordien.

L'étude des discours produits dans une telle situation est l'objet des études d'argumentation. Au début du *De Inventione*, Cicéron reproche à Hermagoras une vue trop large de ce qu'est une question, incluant les questions philosophiques et scientifiques : « Faut-il s'en rapporter au témoignage des sens ? » ou scientifiques, « Quelle est la grosseur du soleil ? » (Cicéron, *De Inv.*, I, VI, 8 ; p. 17). Il restreint la théorie des questions relevant du domaine de l'orateur à celles qui sont traitées dans le cadre des genres rhétoriques, épideictique, délibératif, judiciaire. Néanmoins, le concept de question ne semble pas, en lui-même, comporter de telles limites.

2. Stratégies stasiques

La théorie d'Hermogène et d'Hermagoras — La première formulation systématique d'une théorie des stases ou “états de cause” se trouve chez **Hermagoras de Temnos** (2^e partie du II^e S. av. J.-C. ; Bennett 2005). On peut retrouver la technique des stases en action chez les rhéteurs avant Hermagoras, mais il a le premier identifié formellement et nommé quatre “états de cause” (Nadeau 1964, p. 370).

Cette théorie nous est surtout connue par le traité d'**Hermogène de Tarse** rhéteur grec de la seconde moitié du II^e siècle ap. J.-C. (Hermogène, *A. R.* ; Patillon 1988). Ce traité oppose :

1) D'une part, les **questions mal formées**, qui ne peuvent donner lieu à débat argumentatif soit parce que la réponse est évidente, soit parce qu'elles sont indécidables, *in-discutables* rationnellement, V. [Conditions de discussion](#).

2) D'autre part, les **questions bien formées**, discutables rationnellement. Dans le cas de la situation judiciaire, Hermogène distingue quatre types de questions clés (« *stock issues* », Nadeau 1964, p. 370-374) :

- **Stase conjecturale** : *Le fait est-il avéré ?* Si l'une des parties conteste le fait, alors, la stase est dite conjecturale.
- **Stase sur la définition de l'acte**, quelle est la qualification du fait, c'est-à-dire de quelle catégorie relève-t-il ? En pratique, il s'agit de déterminer **le nom qu'il faut donner à l'acte** : Quelqu'un vole quelque chose à une personne privée dans un temple ; est-il un *pilleur de temple* ? Quelqu'un est mort ; s'agit-il d'un *meurtre* ou d'un *accident* ? V. [Catégorisation](#).
- **Stase sur la qualité** : *Dans quel contexte le fait a-t-il eu lieu ?* Y a-t-il des circonstances atténuantes ou aggravantes ?
- **Stase sur la procédure**, la façon dont est mené le jugement en cours : *La procédure est-elle appropriée ?* Convient-il de saisir le Tribunal ou le Conseil de discipline ?

Ces questions font système (d'après Patillon 1988, p. 59) :

L'accusé ne reconnaît pas le caractère criminel de l'acte : **antilepse**
("contradiction, objection", Bailly, [Antilepsis])

ou bien L'accusé admet le caractère criminel de l'acte : **opposition** =>

=> Il en assume la responsabilité : **compensation**
ou bien
Il en rejette la responsabilité, =>

=> blâme la victime : **contre-accusation**
ou bien
blâme quelqu'un ou quelque chose d'autre =>

=> qui peut être coupable : **report d'accusation**
ou bien
qui ne peut pas être coupable : **excuse**

La théorie des stases est un instrument puissant permettant de structurer le chaos des discours des personnes impliquées dans une affaire et d'indiquer la direction que doivent suivre les débats.

3. Exemples

Face à l'accusation "*Tu as volé ma mobylette !*" (stase conjecturale), diverses stratégies de défense peuvent être adoptées, ce choix déterminant le type de débat qui s'ensuit.

1) **L'accusé peut nier avoir commis l'acte** : *Je l'ai même pas touchée, sa mobylette.*

2) Accepter le fait et nier la qualification de vol (stase de définition), et re-catégoriser le fait, ce qui peut se faire de différentes manières :

J'ai cru que c'était la mienne.

Ta mobylette ? Mais c'est ma mobylette, celle que tu m'as volée l'an dernier !

Mais cette mobylette m'appartient, tu ne m'as jamais rendu l'argent que je t'avais prêté.

Ta mobylette, je ne l'ai pas volée, mais empruntée.

Je t'ai demandé la permission de la prendre.

3) Reconnaître qu'il y a eu vol, et accuser quelqu'un d'autre :

Ce n'est pas moi, c'est lui !

4) Accuser l'accusateur, contre-accusation :

Ce n'est pas moi, c'est toi, toi qui m'accuses, qui a volé et détruit ta mobylette pour toucher la prime d'assurance.

C'est une réfutation radicale, V. [Relation](#) ; [Causalité](#).

5) Minimiser les faits :

C'est une vieille mobylette sans valeur

6) Reconnaître les faits et leur définition mais invoquer des circonstances atténuantes (“qualité”):

C'était juste pour aller chercher des bonbons à ma petite sœur malade.

7) Reconnaître les faits et leur définition, mais dégager sa responsabilité :

Le chef de bande m'a obligé.

8) Récuser le tribunal (“stase de procédure”) :

Mais qui êtes-vous pour me juger ?

Il n'appartient pas au vainqueur de juger le vaincu.

9) Récuser l'accusateur :

Ça te va bien de me reprocher cela !

10) Reconnaître les faits et s'excuser :

J'ai fait une erreur, Monsieur le Président.

11) Reconnaître les faits et s'en faire gloire, (*antiparastase*, V. [Orientation \(2\)](#)) :

Tu étais ivre, je t'ai sauvé la vie en t'empêchant de la prendre, remercie-moi plutôt !

Certaines de ces stratégies sont exclusives les unes des autres, V. [Chaudron](#).

4. En résumé

- **La théorie des questions argumentatives est le premier chapitre de la théorie de l'argumentation**
 - **La détermination de la question argumentative à laquelle on a affaire est la première étape de l'analyse de l'argumentation.**
-

STRATÉGIE ARGUMENTATIVE

Une stratégie argumentative est un ensemble d'actions et de choix discursifs et interactifs planifiés et coordonnés en vue de faire triompher un point de vue, soit en général, soit dans une rencontre particulière

Une stratégie peut être *antagonique* ou *coopérative*. Les stratégies *antagoniques* se développent et s'opposent dans des champs d'actions non coopératifs, comme la guerre, les échecs ou la concurrence commerciale. Chacune vise à s'assurer un avantage décisif sur un adversaire qui poursuit des buts opposés. Les stratégies antagoniques sont dissimulées à l'adversaire, auquel elles se dévoilent au fur et à mesure de leur mise en œuvre, V. [Manipulation](#).

Les stratégies *coopératives* fonctionnent dans des champs d'actions où les partenaires collaborent à la réalisation d'un même but, dont chacun espère tirer un avantage. Les intentions stratégiques sont alors transparentes pour tous les partenaires. On parle d'une "stratégie de recherche", pour désigner un plan d'action devant permettre de résoudre un problème, ou de "stratégie pédagogique" à développer avec les élèves.

La *stratégie* et la *tactique* s'opposent selon différentes dimensions. Dans le domaine militaire, la stratégie opère avant le combat et la tactique pendant le combat. On parle également de tactique pour désigner l'implémentation locale d'une stratégie globale.

1. Stratégies argumentatives

Les *stratégies argumentatives* sont des formes de stratégies langagières et communicatives (stratégies énonciatives, stratégies interactionnelles). Une stratégie argumentative est un ensemble d'actions et de choix discursifs et interactifs planifiés et coordonnés en vue d'étayer un point de vue, soit en général, soit dans une rencontre particulière.

Une stratégie argumentative est *antagonique* si elle a pour but de faire triompher un point de vue contre celui d'un adversaire en éliminant celui de l'adversaire.

Elle est *coopérative* dans deux cas :

- Les acteurs sont dans le même rôle actanciel, ils partagent un point de vue commun et collaborent pour l'étayer ;
- Les acteurs sont dans différents rôles actanciels sans s'identifier à ces rôles, ils collaborent à la construction d'une solution partagée, V. [Rôles](#).

L'expression *tactique argumentative* pourrait servir en référence à des phénomènes argumentatifs locaux, s'intégrant dans une stratégie globale. Par exemple, le choix d'utiliser tel ou tel type d'argument peut être vu comme un choix tactique, dans le cadre de l'implémentation d'une stratégie argumentative générale.

Une authentique stratégie nécessite la mobilisation coordonnée de différents types d'instruments, par exemple la coordination d'un choix des mots, le choix d'arguments d'un mode de présentation de soi (comme ouvert ou fermé aux objections ; calme ou en colère ; etc.). Un schème d'argument peut être identifié sur la base d'un bref passage, tandis que l'étude d'une stratégie nécessite un corpus étendu qui représente adéquatement une position argumentative.

2. Exemples de stratégies

- Le premier niveau stratégique est celui du **choix de la réponse** qu'on va donner à la question, V. [Stase](#).
- La **stratégie défensive de réfutation** se contente de réfuter les propositions de l'adversaire.
- La **stratégie de contre-proposition** ignore la proposition **P** de l'adversaire et argumente une proposition **P'** incompatible avec **P**. Dans ce contexte, l'argumentation peut virer à l'[explication](#).
- La **stratégie d'objectivation** se concentre sur les objets sans mettre en cause les personnes.
- La **stratégie de pourrissement** cherche à faire dégénérer le débat pour éviter que la question soit discutée, V. [Destruction](#).
- Bentham a identifié les types d'arguments dont l'usage coordonné définit une **stratégie de temporisation**, visant à remettre à plus tard le débat dans l'espoir qu'il n'aura jamais lieu : "*Les conditions ne sont pas encore remplies pour votre adhésion à l'Union européenne*".

3. Changement de stratégie : conciliation/rupture

Les stratégies de *conciliation* ou de *rupture* avec l'opposant se caractérisent par l'*acceptation ou le refus* des concessions, la *souplesse ou la radicalisation* des propositions présentées comme *compatibles ou incompatibles*. La stratégie de conciliation utilise des informations admises par l'auditoire, présente ses conclusions et recommandations comme dans la continuité des croyances et des actes antérieurs. La stratégie de rupture défie l'auditoire, rejette en bloc ses représentations pour lui en substituer de nouvelles. La première est réformiste, la seconde révolutionnaire.

Ces deux stratégies sont successivement utilisées par Paul, l'apôtre du christianisme. Dans le passage suivant, afin de capter l'attention des Athéniens qu'il aborde pour la première fois, il utilise une stratégie typique de séduction de l'auditoire (*captatio benevolentiae*), et commence son discours par une référence à leurs propres croyances, V. [Rhétorique](#) ; [Croyance de l'auditoire](#) :

21. Tous les Athéniens et les étrangers résidant (chez eux) ne passaient leur temps qu'à dire ou à écouter les dernières nouvelles. 22. Paul, debout au milieu de l'Aréopage, dit : "Athéniens, en tout je vous vois éminemment religieux." 23. Car, passant et regardant ce qui est de votre culte, j'ai trouvé même un autel avec cette inscription : "Au dieu inconnu." Ce que vous adorez sans le connaître, c'est ce que je vous annonce. (*Actes des Apôtres*, 17, 21-23.[\[1\]](#)).

Néanmoins, le message chrétien est accueilli avec scepticisme par les Athéniens, qui, en particulier, n'admettent pas la résurrection des morts. Plus tard, dans des circonstances bien différentes, Paul abandonnera cette attitude rhétorique conciliante, pour parler en rupture avec « la sagesse des sages et la science des savants » :

17. Ce n'est pas pour baptiser que le Christ m'a envoyé, c'est pour prêcher l'Évangile, non point par la sagesse du discours, afin que la croix du Christ ne soit pas rendue vaine. 18. En effet, la doctrine de la croix est une folie pour ceux qui périssent ; mais pour nous qui sommes sauvés, elle est une force divine. 19. Car il est écrit : "Je détruirai la sagesse des sages, et j'anéantirai la science des savants." 20. Où est le sage ? Où est le docteur ? Où est le disputeur de ce siècle ? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse du monde ? 21. Car le monde, avec sa sagesse,

n'ayant pas connu Dieu dans la sagesse de Dieu, il a plu à Dieu de sauver les croyants par la folie de la prédication. 22. Les Juifs exigent des miracles, et les Grecs cherchent la sagesse ; 23. Nous, nous prêchons un Christ crucifié, scandale pour les Juifs et folie pour les Gentils. *Première épître de Saint Paul aux Corinthiens, 17-2.*^[2]

2. “Manœuvre stratégique”

La pragma-dialectique a introduit le concept de manœuvre stratégique [*strategic maneuvering*] pour concilier les exigences dialectiques et rhétoriques. L'exigence rhétorique est définie comme une recherche d'efficacité : chaque partie souhaite faire triompher son point de vue. L'exigence dialectique est une recherche de rationalité. Au cours d'une rencontre concrète, chacune des parties poursuit simultanément ces deux objectifs. En pratique, la dimension dialectique s'apprécie en fonction des règles pragma-dialectiques pour la résolution rationnelle d'une différence d'opinion, V. [Règles – Normes](#). La dimension rhétorique est essentiellement d'ordre communicationnel et présentationnel ; elle intègre notamment les dimensions classiques d'adaptation à l'auditoire du sujet et du style (Eemeren, Houtlosser 2006).

[1] <http://bible.catholique.org/actes-des-apotres/3301-chapitre-17>

[2] <http://bible.catholique.org/1ere-epitre-de-saint-paul-apotre-aux/3361-chapitre-1> (20-00-2013)

STRUCTURE ARGUMENTATIVE

On parle de structure argumentative dans trois sens différents :

1. Structure de base de l'acte d'argumenter

La structure de base de l'argumentation correspond à son organisation interne, c'est-à-dire à la forme générale de la relation du ou des arguments à la conclusion, V. [Modèle de Toulmin](#) ; [Convergence – Liaison – Série](#); [Épichérème](#).

2. Structure d'une question argumentative

La structure d'une question argumentative particulière se représente sous la forme d'une carte argumentative, représentant les articulations des différents niveaux de questions dérivées à la question principale, V. [Script](#).

3. Structure d'une interaction ou d'un texte argumentatif

La structure d'une interaction ou d'un texte argumentatif correspond à l'ordonnement des informations, des arguments, des concessions et des réfutations dans un événement discursif particulier. La structure d'une interaction argumentative institutionnalisée reprend les arrangements institutionnels des séquences successives. Dans les deux cas, les sous-séquences ne sont pas toutes nécessairement argumentatives, V. [Balisage](#).

STASES sur les QUESTIONS ARGUMENTATIVES

Il y a stase sur une question argumentative lorsque les personnes potentiellement intéressées sont en désaccord sur l'opportunité historique, politique, sociale ou morale, d'ouvrir un débat sur cette question.

1. Peut-on argumenter à propos de tout ?

La définition et la formulation de la question mise en discussion sont des enjeux argumentatifs fondamentaux. Les positions des participants peuvent ne pas s'accorder sur l'interprétation de la question, alors même qu'ils s'affirment d'accord pour discuter. En outre, la question peut être restructurée au cours de la rencontre.

Dans le cas le plus radical, le désaccord se manifeste sur le fait même de traiter telle ou telle question. Il y a alors stase sur la question argumentative.

Cette opposition peut se manifester ouvertement, ou indirectement, par l'usage de stratégies de fait dilatoires. On peut s'affirmer d'accord pour discuter de telle question, tout en repoussant la discussion en mettant en avant les difficultés pratiques de son organisation : Où va-t-elle se tenir ? Quand ? Qui va présider ? Qui va parler ? Comment seront réglés les tours de parole ? etc. V. [Topique politique](#).

L'existence de la question repose sur la possibilité de soutenir sérieusement deux réponses divergentes. D'une part, le principe de libre expression veut que toutes les opinions puissent être librement affirmées ou contestées, soit en réponse à une question, soit afin d'en ouvrir une. D'autre part, on peut soutenir que certaines questions, pour des raisons très diverses, n'admettent en fait qu'une seule réponse, que cette réponse est évidente, et qu'en conséquence, la question ne se pose pas et n'a pas à être posée.

La confrontation entre ces deux positions définit une [stase](#) sur les questions elles-mêmes.

2. Maximisation du droit d'expression et de discussion

Il est très facile de se débarrasser d'une question gênante en soutenant qu'elle n'admet pas d'alternative ; ou, ce qui revient au même, qu'il y a consensus sur la réponse ; que l'opinion opposée au consensus est de toute évidence absurde et perverse, donc insoutenable.

C'est pourquoi il est utile de poser comme un principe que toute affirmation peut être affirmée ou rejetée, donc discutée. Selon van Eemeren et Grootendorst (2004), le premier des « Dix commandements pour une discussion raisonnable (*Ten commandments for reasonable discussions*) » est la *règle de liberté (freedom rule)*, selon laquelle :

Les partenaires ne doivent pas faire obstacle à l'expression ou à la mise en doute des points de vue. van Eemeren & Grootendorst 2004, p. 190)

C'est également la position de Stuart Mill :

Si toute l'humanité sauf une personne était d'un seul et même avis, il ne serait pas plus justifié pour l'humanité de faire taire cette personne qu'il ne le serait pour cette personne de faire taire l'humanité. (John Stuart Mill, *On Liberty* [1859]) [1]

V. [Règles – Normes](#)

3. Conditions sur le droit d'expression et de discussion

Ces prises de position font cependant abstraction des conditions concrètes de disputabilité d'une question donnée. Par exemple, le principe de la chose jugée, pose qu'il est impossible de revenir sur une cause jugée à moins de produire un fait nouveau. De même, lorsqu'on considère que la question a été amplement discutée et/ou a été suivie d'une décision, il faut une sérieuse raison pour rouvrir tout le processus.

L'existence d'un *paradoxe* de la situation argumentative fait que la simple mise en discussion d'une opinion opère déjà une légitimation de la position discutée. Qui souhaite ouvrir une question sur l'existence des chambres à gaz ou la dépénalisation de l'inceste ?

Une liberté d'expression absolue laisserait libre cours aux discours racistes, aux discours de haine, à la persécution verbale collective des individus choisis comme boucs émissaires. Chacun est libre de discuter *en privé* de tout et de rien, à condition toutefois de trouver un partenaire disposé à lui renvoyer la balle. Mais les législateurs soumettent à certaines conditions l'expression publique. V. [Respect](#).

Le bon fonctionnement d'un groupe argumentatif se caractérise en particulier par le fait qu'on n'y met pas en question à tout moment, tout et n'importe quoi. Selon Érasme, quand on parle de questions théologiques,

Il est permis de dire le vrai, mais il ne convient pas de le dire devant n'importe qui, à n'importe quel moment et de n'importe quelle manière. (Désiré Érasme, *Du libre arbitre*^[2], p. 470)

À propos de questions argumentatives, on pourrait ajouter *n'importe quoi* et *n'importe où*. Perelman & Olbrechts-Tyteca sont également très sensibles au "*n'importe qui*" :

Il y a des êtres avec qui tout contact peut sembler superflu ou peu désirable. Il y a des êtres auxquels on ne se soucie pas d'adresser la parole ; il y en a aussi avec qui on ne veut pas discuter mais auxquels on se contente d'ordonner. ([1958], p. 20)

Aristote limite la discussion légitime aux *endoxa*, et rejette rondement les débats mettant en question "*n'importe quoi*", c'est-à-dire des affirmations que personne ne songe à mettre en doute :

Il ne faut pas, du reste, examiner toute thèse ni tout problème : c'est seulement au cas où la difficulté est proposée par des gens en quête d'arguments, et non pas quand c'est un châtimeur qu'elle requiert ou qu'il suffit d'ouvrir les yeux. Ceux qui, par exemple, se posent la question de savoir s'il faut ou non honorer les dieux et aimer ses parents, n'ont besoin que d'une bonne correction, et ceux qui se demandent si la neige est blanche ou non, n'ont qu'à regarder. (*Top.*, 105a ; Tricot, p. 28)

L'*in*-disputable considéré ici porte sur trois types d'évidences, l'évidence sensible, "*la neige est blanche*", l'évidence religieuse, "*on doit honorer les dieux*", et l'évidence sociale "*on doit aimer ses parents*". Ces déclarations sont *in*-disputables car il est inconcevable que quiconque élabore un discours soutenant leurs contraires, dans la société athénienne d'Aristote pour les deux dernières. Pour qu'une opinion soit digne d'être mise en doute, il faut qu'elle relève de la *doxa*, c'est-à-dire qu'elle soit défendue sérieusement par quelque membre ou groupe honorable de la communauté. Il faut, en outre, que celui qui la met en doute le fasse sérieusement,

et, pour cela, qu'il s'appuie sur des *raisons de douter* ; en d'autres termes, il supporte une *charge de la preuve* plus ou moins forte.

[1] Harmondsworth, Penguin Classics, 1987, p. 76

[2] Érasme, Désiré *Du libre arbitre*. in Luther, *Du serf arbitre* [1525], *suivi de Érasme, Du libre arbitre* [1524].
Présentation, trad. et notes par Georges Lagarrigue, Paris, Gallimard, 2001, p. 470.

SUBJECTIVITÉ

Dans le langage ordinaire, subjectif est synonyme de "arbitraire, **tendancieux**". On oppose à l'**objectivité** de la démonstration la **subjectivité** de l'argumentation. La **subjectivité affective**, est liée au fait que le locuteur y défend sa position, c'est-à-dire ses intérêts et ses valeurs et y exprime ses émotions (subjectivité affective). La **subjectivité épistémique** se manifeste de façon particulièrement claire dans la définition de ce que sont les "conséquences négatives", ou dans les stratégies de détermination d'une cause qui est, de fait, celle sur laquelle on a prise.

Le discours naturel est structuré par la **subjectivité** des interlocuteurs. Le substantif *subjectivité* vient de l'adjectif *subjectif*, qui a une forte orientation négative ; est subjectif ce qui

ne correspond pas à une réalité, à un objet extérieur, mais à une disposition particulière du sujet qui perçoit. Synon. *apparent, illusoire*. [...] *Péj.* Qui se fonde sur un parti-pris. (TLFi)

Dans cette acception, le mot *subjectivité* renvoie à une position arbitraire, prétendant se dérober au contrôle qu'exercent les autres et la réalité. En argumentation, on dit "*tout cela reste très subjectif*" pour rejeter un discours, en le ramenant à l'expression d'un "je", d'une position strictement individuelle, dénuée de substance et de généralité.

Émile Benveniste a défini la **subjectivité linguistique** en soulignant que le *je* est inséparable du *tu*, et la relation intersubjective, l'échange *je - tu* fonde l'être humain comme être de langage et de dialogue :

C'est dans et par le langage que l'homme se constitue comme sujet. [...] La **subjectivité dont nous traitons ici est la capacité du locuteur à se poser comme « sujet »**. Elle se définit [...] comme l'unité psychique qui transcende la totalité des expériences vécues qu'elle assemble, et qui assure la permanence de la conscience. Or nous tenons que cette « subjectivité » [...] n'est que l'émergence dans l'être d'une propriété fondamentale du langage. **Est « ego » qui dit « ego »**. Nous trouvons là le fondement de la « subjectivité » qui se définit par le statut linguistique de la « personne ».

La conscience de soi n'est possible que si elle s'éprouve par contraste. Je n'emploie *je* qu'en m'adressant à quelqu'un, qui sera dans mon allocution un *tu*. **C'est cette condition de dialogue qui est constitutive de la personne**, car elle implique en réciprocité que *je* deviens *tu* dans l'allocution de celui qui à son tour se désigne par *je*.

Benveniste, [1958]/1963, p. 259-250

Si « la condition de dialogue est constitutive de la *personne* », c'est la réduction de la subjectivité à une condition individuelle qui est fallacieuse, puisqu'elle suppose un *je* qui ne deviendrait jamais un *tu*.

Cette subjectivité se manifeste dans le fonctionnement corrélatif des pronoms *je* et *tu*, qui fixent les repères de la parole sur **le moment de son** énonciation. Le discours s'oriente selon les coordonnées de la deixis, personne – lieu – temps : Est ***je*** celui qui dit "***je - ici - maintenant***".

On rencontre des phénomènes relevant de la subjectivité à chaque pas de l'étude de l'argumentation naturelle (Polo 2020) ; leur étude générale croise celle de l'anthropologie de l'argumentation, V. [Fallacieux 2](#)

On peut distinguer deux formes de subjectivité dans l'argumentation, deux formes qui sont l'avvers et le revers d'une même médaille : la subjectivité *affective*, et la subjectivité *épistémique*.

1. Subjectivité affective et relationnelle

La relation argumentative étant tripolaire, le locuteur doit d'abord gérer *trois types de relations je – tu*, selon qu'il s'adresse directement ou indirectement à un allié, à un opposant ou à un tiers. Il lui faut maintenir trois types de faces et de positions, trois modalités de *politesse*. La relation avec l'opposant est la plus étudiée : *attaque personnelle*, jeu sur l'*autorité* de l'un et la *modestie* de l'autre, etc., mais les relations aux tiers et aux alliés sont tout aussi complexes.

Toute situation argumentative sérieuse met en jeu la *subjectivité affective* des participants.
— Les affects et les émotions corrélés aux points de vue ; V. *Pathos* ; *Émotion* ; *Ornement*.
— L'effort de valorisation de soi, la capacité à porter et défendre un point de vue, V. *Éthos*.

2. Subjectivité épistémique

Lorsqu'on parle de subjectivité, on pense d'abord aux affects, elle n'est pas moins présente dans les opérations cognitives, qui caractérisent l'argumentation : **il y a subjectivité dès qu'il y a contextualisation du raisonnement.**

Par exemple, l'effet de subjectivité est particulièrement évident dans une forme d'argumentation qu'on pourrait croire des plus "objectives", l'argumentation faisant intervenir *la cause*. La détermination d'une cause repose en effet sur la construction de "chaînes causales" et d'une sélection d'un point de cette chaîne qui sera dit être la cause, V. *Causalité (2)*.

L'argumentation *pragmatique* fait intervenir une *évaluation des conséquences* en fonction des intérêts des personnes. Dans les affaires humaines, une argumentation est dite *par l'absurde* si, d'une façon générale, ses conséquences contrarient des intérêts humains partagés.

Une fallacie est une erreur, intentionnelle ou non. Or, si la vérité est universelle, l'erreur est toujours l'erreur de quelqu'un ou de quelques-uns, donc une manifestation de subjectivité. Si l'erreur est subjective, on conclut, par affirmation du conséquent, que toute manifestation de la subjectivité est trace d'erreur, et on engage le combat contre la subjectivité.

Commentant Whately sur les arguments *ad hominem*, *ad verecundiam*, *ad populum*, et *ad ignorantiam*, auxquels il ajoute *ad baculum* et *ad misericordiam*, considérés comme fallacieux, Walton note qu'ils s'opposent aux arguments *ad rem* et *ad iudicium*, arguments visant la chose elle-même, et considérés comme valides, V. *Ad iudicium* ; *Fond*. Ces arguments sont jugés fallacieux parce qu'ils contiennent

un élément "personnel", c'est-à-dire qu'ils sont dépendants de leur source [*source-based*], ils sont relatifs à (aimed at) une source ou une personne (un participant à l'argumentation) et non pas à la chose même. Ils ont un caractère subjectif, qui s'oppose à la preuve objective [*objective evidence*] traditionnellement invoquée en argumentation (Walton 1992, p. 6).

La connaissance absolue n'admettant de prémisses qu'apodictiquement vraies, tout raisonnement local est rejeté, ce qui amène à se priver des ressources du *raisonnement par défaut*, et à considérer toute théorie effective comme fausse, V. *Vrai*.

Personnes et groupes raisonnent non seulement sur des stocks de connaissances forcément **limités**, mais leurs conclusions sont **orientées** par leurs intérêts et leurs affects. Les argumentations qui développent ces systèmes locaux sont polluées par ces péchés originels. Le localisme du raisonnement est manifeste dans toutes les argumentations concluant à partir des **croances admises** par l'interlocuteur. Il en va de même pour les argumentations fondées sur le défaut de savoir qu'il soit lié à une personne particulière ou à une lacune de l'information ; ou sur les capacités limitées de l'humanité (*ad vertiginem*), V. [Silence](#) ; [Ignorance](#) ; [Vertige](#).

Les fallacies désignées comme des appels à la superstition (*ad superstitionem*), à l'imagination (*ad imaginationem*), à la bêtise ou à la paresse intellectuelle (*ad socordiam*) ; ou encore, appels à la **foi** (*ad fidem*), sont ainsi **deux fois invalidées** : non seulement par les limitations épistémiques inhérentes à toute argumentation, mais aussi **parce que** leurs arguments sont *vicés dans leurs contenus mêmes*, V. [Type d'argumentation](#).

La condamnation du raisonnement local conduirait à rejeter le *raisonnement par défaut*, et à considérer toute théorie effective comme fausse, V. [Vrai](#).

3. Position subjective et preuve scientifique

Dans un passage célèbre, Gaston Bachelard oppose radicalement la *science* à l'*opinion* et aux *besoins*.

La science, dans son besoin d'achèvement comme dans son principe, s'oppose absolument à l'opinion. S'il lui arrive, sur un point particulier, de légitimer l'opinion, c'est pour d'autres raisons que celles qui fondent l'opinion ; de sorte que l'opinion a, en droit, toujours tort'. L'opinion pense mal ; elle ne pense pas : elle traduit des besoins en connaissances. En désignant les objets par leur utilité, elle s'interdit de les connaître. **On ne peut rien fonder sur l'opinion : il faut d'abord la détruire.** Elle est le premier obstacle à surmonter. Il ne suffirait pas, par exemple, de la rectifier sur des points particuliers, en maintenant, comme une sorte de morale provisoire, une connaissance vulgaire provisoire. L'esprit scientifique nous interdit d'avoir une opinion sur des questions que nous ne comprenons pas, sur des questions que nous ne savons pas formuler clairement. (1938, p. 14)

En parlant d'*utilité* et de *besoin*, Bachelard retrouve des éléments fondamentaux de la *subjectivité* ; les besoins sont la manifestation organique et psychique de l'existence subjective, avec le développement concomitant des *valeurs* et des *émotions*. Les choses étant ce qu'elles sont, la recherche de la satisfaction de ces besoins n'est pas dissociable de la condition humaine. Il n'y a pas de question à ce sujet ; la recherche scientifique est elle-même, un prodigieux outil au service des *intérêts* de l'humanité ou de groupes particuliers. **Le refus de cette subjectivité constitutive conduit au *vertige* dont parle Leibniz.**

4. Jusqu'où peut-on aller avec le langage ordinaire ?

Nous considérons ici la question de la subjectivité dans l'exercice du langage ordinaire. **Dans son aboutissement**, le langage scientifique exclut le langage ordinaire, ou n'en fait qu'un usage résiduel, dans les interstices du raisonnement parlé. **Dans son développement**, comme le dit Quine, il s'appuie sur le langage ordinaire, « jusqu'au moment où il y a un gain décisif à l'abandonner » (1972, p. 20-21), V. [Démonstration](#).

SYLLOGISME

Le syllogisme est un moteur direct de formes fondamentales d'argumentation, comme la [catégorisation](#), la [définition](#) et les raisonnements fondés sur les [classifications](#). On oppose le raisonnement syllogistique au raisonnement argumentatif, V. [Preuve](#). Mais le syllogisme combine dans un discours ordinaire réglé des propositions exprimées dans une langue ordinaire attentive à ce qu'elle dit. Construire et comprendre un syllogisme, c'est parler sa langue. La seule particularité de l'exercice est que, de par l'usage qu'elle fait de variables, la théorie du syllogisme ne fournit aucune accroche à la subjectivité. Un syllogisme peut être valide ou non, mais ce n'est pas parce qu'une argumentation est valide qu'elle cesse d'être une argumentation.

“Aucun **B** n'est **A**”, “certains **C** sont **B**”, DONC “certains **C** ne sont pas **A**” :

Le syllogisme aristotélicien est un discours enchaînant trois prédications (trois propositions, trois jugements) articulant deux termes, le terme sujet et le terme prédicat. Chacune de ces propositions peut être positive ou négative, “**A est / n'est pas B**”.

Le syllogisme met en jeu **trois** termes, dont deux apparaissent dans une prémisse et dans la conclusion, un apparaît dans les deux prémisses.

Les deux propositions prémisses contiennent chacune **deux termes**, un de ces deux termes est commun aux deux prémisses.

Les termes sujets sont pris selon une certaine quantité : **nulle** (*aucun A ...*) **indéterminée** (*un certain A ... certains A ...*) ; **universelle** (*tous les A*).

Deux de ces propositions constituent **les prémisses**, ou bases du raisonnement. La troisième proposition, est **la conclusion**. Le syllogisme est valide si cette conclusion est une conséquence nécessaire des deux prémisses.

1. Le syllogisme aristotélicien

Aristote est "l'inventeur" de la théorie formelle du syllogisme, qui se caractérise par l'usage de **variables**, c'est-à-dire de lettres minuscules **a, b, c, ...** ou majuscules **A, B, C ...** remplaçant les termes concrets et permettant l'étude du raisonnement dans toute sa généralité.

En logique aristotélicienne, le syllogisme est défini comme,

Un discours dans lequel, certaines choses étant posées, une autre chose différente d'elles en résulte nécessairement par les choses mêmes qui sont posées. (Aristote, *Top.*, i, 1, 25 ; p. 2)

Le syllogisme classique est un discours composé de trois [propositions quantifiées](#). Les « choses posées » sont les deux [prémises](#) du syllogisme, « la chose différente qui en résulte nécessairement » est la [conclusion](#).

Le syllogisme classique fait intervenir deux prémisses, l'[inférence immédiate](#) une seule.

Un syllogisme *valide* (*valid*) est un syllogisme tel que, si ses prémisses sont *vraies* (*sound*), sa conclusion est nécessairement *vraie* ; il est impossible que ses prémisses soient vraies et sa conclusion fausse. Un tel syllogisme est une [démonstration](#).

La définition, le mode de construction et l'étude des conditions de validité du syllogisme constituent la [logique des propositions analysées](#), c'est-à-dire des propositions dont la forme générale "A est B", soit "Sujet est Prédicat".

La [logique des propositions non analysées](#) part de propositions dont on ne connaît pas la structure interne et dont on sait seulement qu'elles peuvent être vraies ou fausses. Elle étudie les modes de combinaison de ces propositions au moyen des [connecteurs logiques](#). Cette logique n'est pas d'origine aristotélicienne, mais stoïcienne.

2. Termes, figures et modes du syllogisme

Le syllogisme articule trois termes, dits *grand terme T*, *petit terme t* et *moyen terme M* :

- Le *grand terme T* est le terme [prédicat de la conclusion](#). La prémisses où figure le grand terme est dite prémisses *majeure*.
- Le *petit terme t* est le terme [sujet de la conclusion](#). La prémisses où figure le petit terme est dite prémisses *mineure*.
- Le *moyen terme M* connecte le grand terme et le petit terme ; il disparaît dans la conclusion, qui est de la forme "t est T".

La forme du syllogisme dépend de la position sujet ou prédicat du moyen terme dans la majeure et la mineure. Il y a *quatre possibilités*, qui constituent les quatre "figures" du syllogisme. Par exemple, un syllogisme où le moyen terme est *sujet dans la majeure et prédicat dans la mineure* est un syllogisme de la première figure :

Majeure	M — T	<i>homme — raisonnable</i>
Mineure	t — M	<i>cheval — homme</i>
Conclusion	t — T	<i>cheval — raisonnable</i>

Chaque [proposition](#) peut être, d'une part, *universelle* ou *particulière*, d'autre part, *affirmative* ou *négative*, soit *quatre possibilités*. On a donc 4 possibilités pour la majeure ; chacune de ces 4 possibilités se combine avec une mineure qui admet également 4 possibilités, *idem* pour la conclusion, soit en tout $4 \times 4 \times 4 = 64$ formes. En outre, chacune de ces formes admet les 4 *figures*, soit en tout **256 "modes"**, ou formes possibles de syllogisme.

Ces modes constituent l'inventaire des discours syllogistiques possibles. Certains syllogismes sont valides, d'autres non ; un syllogisme non valide est un *paralogisme*, V. [Évaluation du syllogisme](#).

Exemple : modes valides de la première figure

Les déductions syllogistiques s'exposent clairement dans le langage de la théorie des ensembles. On considère des ensembles non vides :

- Deux ensembles *disjoints* n'ont pas d'éléments en commun ; leur intersection est vide.
- Deux ensembles *sécants* ont certains éléments en commun ; leur intersection est non vide.
- Un ensemble est *inclus* dans un autre ensemble quand tous les éléments du premier appartiennent au second.

M, P, S sont des ensembles réunissant respectivement les éléments, $m_1 \dots m_j$; $p_1 \dots p_j$; $s_1 \dots s_j$.

Syllogisme de forme A – A – A

Il combine trois propositions universelles affirmatives, notées **A**.

tout **M** est **P** tout élément de **M** est aussi élément de **P**
 M est inclus dans **P**
 “— être un **M**” implique “— être un **P**”

or tout **S** est **M** tout élément de **S** est aussi élément de **M**
 S est inclus dans **M**
 “— être un **S**” implique “— être un **M**”

donc tout **S** est **P** tout élément de **S** est aussi élément de **P**
 S est inclus dans **P**
 “— être un **S**” implique “— être un **P**”

Syllogisme de forme E – I – O

Il combine une proposition universelle négative **E** avec une proposition particulière affirmative **I** pour produire une proposition particulière négative **O**.

aucun **M** n'est **P** Aucun élément de **M** n'est élément de **P**
 L'intersection de **M** et **P** est vide
 M et **P** sont disjoints

or certain(s) **S** sont **M** *certain(s) = “un certain... ou plusieurs...”*
 Certain(s) éléments de **S** sont aussi éléments de **M**
 L'intersection de **S** et **M** n'est pas vide

donc certain(s) **S** ne sont pas des **P** Certain(s) éléments de **S** ne sont pas éléments de **P**
 S n'est pas inclus dans **P**

3. Constructions syllogistiques

3.1 Syllogismes avec prémisse à sujet concret

Les définitions précédentes correspondent au syllogisme *catégorique* traditionnel (aristotélien). On parle également de syllogisme lorsqu'une ou les deux prémisses sont à *sujet concret*.

Un sujet concret est un sujet désignant un individu unique, au moyen de diverses expressions comme “ceci”, “cet être”, “Pierre”, “la chose qui —”.

B est C” sont des évidences facilement sous-entendues, il n'en va pas forcément de même pour des formes comme “Certains **A** sont **B**, aucun **B** n'est **C**” dont les conclusions doivent être tirées explicitement : “*Certains artistes sont racistes, aucun racisme n'est innocent*”. Les syllogismes faisant intervenir des modalités déontiques, “*Certains accusés sont innocents, aucun innocent ne doit être condamné*”, sont au centre de l'argumentation pratique.

On oppose le raisonnement syllogistique au raisonnement argumentatif, V. [Preuve](#). Mais le syllogisme est une combinaison de propositions simples, positives ou négatives, quantifiées. Il combine dans un discours ordinaire réglé des propositions exprimées dans une langue ordinaire attentive à ce qu'elle dit. Le syllogisme correspond à une zone limitée et réglée du raisonnement ordinaire. Il en va de même pour l'arithmétique et les calculs mathématiques ordinaires. Le raisonnement syllogistique est l'exercice d'une compétence langagière ; **construire et comprendre un syllogisme, c'est parler sa langue**. La seule particularité de l'exercice est que, de par l'usage qu'elle fait de variables, la théorie du syllogisme ne fournit aucune accroche à la subjectivité, ce qui explique peut-être pourquoi on l'oppose aux autres formes d'argumentation.

Comme bien d'autres formes de raisonnements ordinaires, un syllogisme peut être valide ou non. Mais ce n'est pas parce qu'une argumentation en langue ordinaire peut être valide qu'elle cesse d'être une argumentation.

Capacité de raisonnement syllogistique et théorie du syllogisme

Cette capacité linguistique de raisonnement syllogistique est indépendante de l'existence d'une théorie du syllogisme. Selon Graham (1989, p. 168) :

La civilisation chinoise n'a jamais abstrait les formes selon lesquelles elle raisonne, comme le montre ce syllogisme de Wang Ch'ung (AD 27- c.100), qui sonne si familier :

“L'homme n'est qu'une créature [parmi les autres], et même s'il est roi ou marquis, sa nature ne diffère pas de celle des [autres] êtres : Tous les êtres meurent, comment un homme pourrait-il donc devenir immortel ?”

Wang Chong (27~104), *Discussions critiques* (~80) [\[1\]](#)

[\[1\]](#) Traduction, présentation et notes de Nicolas Zufferey. Paris, Gallimard, 1997, p. 77

Argument SYSTÉMATIQUE

L'argument systématique fonctionne sur un *système* organisé, une *structure* où tout se tient. Le principe de systématisme dit que chaque élément d'un système prend son sens non pas en lui-même, mais en relations avec les autres éléments de ce système.

Dans le cas d'un texte, le principe affirme que chaque énoncé doit être compris non pas en lui-même, mais dans ses relations avec les autres énoncés de ce même texte.

Ce principe s'applique aux recueils de lois et règlements, comme aux textes sacrés et aux chefs-d'œuvre littéraires.

Pour être systématique, le texte doit être *non contradictoire*, *non redondant*, et *exhaustif*, V. [Cohérence](#) ; [Inutilité](#) ; [Complétude](#).

Les arguments fondés sur le contexte de la disposition légale comme l'argument de *l'objet de la loi*, ou l'argument de *l'intitulé* de la section du code présupposent la systématisme du code de lois.

Sur ce caractère systématique repose également la possibilité d'une application relativement rigoureuse des arguments *a pari*, par les *contraires*, *a fortiori*.

Pourquoi le “Code” de Hammourabi n'est pas un Code

Selon Wikipédia, le *Code de Hammurabi* est un code :

Le *Code de Hammurabi* est un texte juridique babylonien daté d'environ 1750 av. J.-C., à ce jour le plus complet des codes de lois connus de la Mésopotamie antique.
(*Code de Hammurabi*, 27-08-20)

Jean Bottéro a montré dès 1982 que le texte gravé sur la stèle de Hammourabi *n'est pas un Code*. Il conclut que cette désignation passée dans l'usage est erronée, et ne peut être maintenue que mise entre guillemets. La question est la suivante :

Le “Code” de Hammourabi est-il bien [un Code de lois] ? *Non !* Et voici pourquoi. (Jean Bottéro, *Le “Code” de Hammourabi*, 1982) [\[1\]](#)

La démonstration se base sur les constatations suivantes.

— Le texte *n'est pas exhaustif*, il comporte *des carences*, « des lacunes en matière législative » (*Id.*), par exemple, certains délits ne sont pas mentionnés,

Si les coups portés par un fils à son père sont prévus, ne le sont ni le parricide ni l'infanticide.
(*Id.*, p. 196-197)

— Le texte est *redondant* et *contradictoire*. Le même délit, une affaire de dépôt non restitué, est traité deux fois, le texte est donc redondant.

Les sanctions sont contradictoires. Dans un cas, il est dit que

Cette affaire ne comporte aucun recours en justice ;

alors **que le second cas précise que le** dépositaire « sera mis à mort ».

Ce texte n'est pas un code, car il ne remplit aucune des conditions qui caractérisent un Code comme système.

Bottéro en conclut que les articles ne sont pas des lois, mais des « sentences », et que le “Code” de Hammourabi est un « **recueil de jurisprudence** », qui n'est pas soumis aux contraintes structurelles du Code législatif.

Arg. par la SYZYGIE

1. Dans l'exégèse catholique

En exégèse catholique traditionnelle, on dit que deux êtres, événements, actions forment une syzygie [1] lorsque

- 1/ ils ne sont pas contemporains ;
- 2/ ils présentent une forte *analogie* ;
- 3/ le premier préfigure, signifie ou annonce le second.

L'élément précurseur, appelé "Type", annonce l'événement à venir, dit "Antitype". Le Type a sa réalité profonde dans sa fonction de **signifiant de l'Antitype**.

Le mot *antitype* est un calque du grec ancien [ἀντίτυπος, *antitypos*]. L'antitype est l'image, l'impression que le type concret, actuel produit dans l'esprit (d'après Bailly, [*Antitype*]).

Cette opposition type/antitype est spécifique, elle n'a rien à voir avec celle de modèle/antimodèle. Le préfixe *anti-* n'indique pas ici l'opposition (*antialcoolique*) ni l'ordre temporel (*antidaté*).

Dans l'exégèse catholique traditionnelle, ce concept sert à articuler l'Ancien et le Nouveau Testament. **L'Ancien Testament est le lieu des Types, le Nouveau Testament le lieu des Antitypes**. La méthode d'interprétation fondée sur cette vision théologique de l'histoire est connue sous le nom de *figurisme* ou de *typologie* :

La typologie rapproche deux événements ou deux personnages historiques dont l'un annonce l'autre en vertu de "correspondances", mais qui sont l'un et l'autre également réels et insérés dans la trame d'un continuum historique... L'antitype non seulement répète, mais complète et "parfait" le type.

Noé, Abraham, Moïse... sont des "types" du Christ. (Ellrodt 1980, p. 38 ; p. 43)

Ce qui est en germe dans l'Ancien Testament s'accomplit dans le Nouveau. Ainsi le déluge est le *typos* du baptême, le baptême est *anti-typos* du déluge. (Wikipédia, *Figurisme*)

Appliqué au monde présent, considéré comme un Type, le principe de syzygie le projette sur l'au-delà qui en est l'Antitype. Dans cet emploi, il a une fonction pédagogique qui est de donner au croyant une idée de son état futur : le Roi actuel est le Type, dont le Père Tout-Puissant est l'Antitype.

Pour [l'homme], Dieu fit alterner les images des syzygies, lui présentant en premier lieu les images des choses petites, en second lieu des choses grandes, comme le monde et l'éternité. Le monde actuel en effet est éphémère, tandis que le monde à venir est

éternel.

Les Homélies Clémentines [Premiers siècles du christianisme].^[1]

La théorie des syzygies est un moyen d'ordonner l'histoire, elle permet de définir et d'évaluer l'antérieur par rapport au postérieur : ce qui vient avant est analogue à, mais a moins d'être que ce qui vient après. L'argumentation par la syzygie est une variante locale et spécialisée de l'argument du *progrès* dans un monde à deux états seulement, si on admet que la bougie (type) "annonce" l'ampoule électrique (antitype).

2. Une interprétation de la répétition historique

Le 18 Brumaire (9 novembre) 1799, Napoléon Bonaparte exécuta un coup d'État qui renversa le Directoire et instaura sa dictature. Par la « deuxième édition du 18 Brumaire », Marx désigne le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte en décembre 1851.

Hegel fait quelque part cette remarque que tous les grands événements et personnages historiques se répètent pour ainsi dire deux fois. Il a oublié d'ajouter : la première fois comme tragédie, la seconde fois comme farce [...]. Et nous constatons la même caricature dans les circonstances où parut la deuxième édition du 18 Brumaire.

Karl Marx, *Le 18 Brumaire de L. Bonaparte*, 1851 ^[2]

Le précepte marxien "l'histoire se vit d'abord sous forme de tragédie et se répète sous forme de farce" est une forme *inversée de la syzygie*, posée comme loi historique : le second élément est dévalorisé par rapport au premier.

[1] Le mot *syzygie* est une adaptation du mot grec *sizigia* (συζυγία) au sens de "appariement, conjonction".

[2] Trad. A. Siouville. Paris, Rieder, 1933, p. 110.

[3] <https://www.marxists.org/francais/marx/works/1851/12/brum3.htm> (20-09-13).

Christian Plantin

**Dictionnaire de l'argumentation
2025**

T

Témoignage

–

Trois Typologies contemporaines

TÉMOIGNAGE	3
TERME – PROPOSITION – CARRÉ LOGIQUE – INFÉRENCE IMMÉDIATE	7
L'argument “<i>TOI AUSSI !</i>”	15
TOPIQUE JURIDIQUE	17
TOPIQUES POLITIQUES	21
TOPIQUE DU PRÉFÉRABLE.....	25
TOPOS – LIEU COMMUN.....	27
TOPOS en SÉMANTIQUE.....	29
Arg. de la TRANQUILLITÉ.....	32
Arg. de la TRANSITIVITÉ.....	34
TYPLOGIE DES ARGUMENTATIONS	35
TYPLOGIES ANCIENNES.....	40
Quatre TYPLOGIES MODERNES	45
Trois TYPLOGIES CONTEMPORAINES	48

TÉMOIGNAGE

Les témoignages sont produits dans les conditions suivantes. 1/ La question **Q** actuellement discutée est liée à un événement **E** pertinent pour une communauté. 2/ Les intervenants clés de la discussion n'ont pas d'accès direct à **E**. 3/ **T** était en position de recueillir directement des informations sur **E**. 4/ **T** affirme que **P**.

L'examen du témoignage porte sur 1/ sa recevabilité ; 2/ La crédibilité du témoin ; 3/ La crédibilité du témoignage.

Un **témoin** est une personne qui rapporte des faits spécifiques, dont elle a une expérience directe, à d'autres personnes, qui peuvent avoir à en connaître dans un cadre professionnel ou privé.

Le témoignage par excellence est celui qui porté lors du procès judiciaire ; *témoignage* vient du latin *testimōnium*, "serment". Mais, d'une façon générale, le témoignage est un moyen de preuve qui caractérise les *sciences humaines* (droit, histoire, théologie). Dans le cadre *d'interviews médiatiques*, il participe à la construction des représentations sociales des événements marquants. Sous la forme du récit conversationnel, il rend compte et structure les expériences privées des participants à l'interaction en cours, et justifie les prises de positions du locuteur.

1. L'acte de témoigner

Dans un type de discussion dont le prototype est le procès judiciaire "porter témoignage, apporter son témoignage" est un acte de langage qui a la forme d'un argument d'autorité "le témoin **T** dit que **P**, donc **P**".

— **Conditions préliminaires** devant être satisfaites pour qu'une personne **T** puisse être considéré comme témoin d'un événement **E**

- La question **Q** actuellement discutée est liée à un événement **E** pertinent pour une communauté.
- Les intervenants clés de la discussion n'ont pas d'accès *direct* à **E**.
- **T** remplit les conditions générales lui permettant de témoigner sur la question **Q**
- **T** était en *position* de recueillir *directement* des informations sur **E**.

— **Condition essentielle** : le témoignage est soumis à un engagement spécial de dire la vérité :

- **T** affirme que **P**
- **P** est pertinent pour **Q**
- Dans le domaine judiciaire, la vérité de la parole de **T** est institutionnellement garantie (le faux témoignage est un délit)
- **P** est vrai

Sur le plan judiciaire, on distingue le témoin *judiciaire* qui dépose son récit des faits, et le témoin *instrumentaire* qui doit être présent lors de la rédaction d'un acte officiel.

2. Poids du témoignage

La rhétorique ancienne considère que le témoignage fait partie des "preuves non techniques", où il joue un rôle pivot. Le témoignage de l'homme libre est garanti par le serment, son poids

dépend de la réputation du témoin (de son autorité). Le témoignage de l'esclave est garanti par la torture.

2.1 Évaluation intrinsèque du témoignage

Le témoignage et les témoins dans une action judiciaire peuvent être attaqués sous différents angles, *recevabilité* institutionnelle du témoignage, *examen du témoin*, *examen du fait* tel qu'il est rapporté.

Le poids du témoignage dépend de sa capacité à résister à ces **examens** critiques. Dans la Grèce ancienne, la critique du témoignage et des témoins est un morceau de bravoure de l'avocat :

L'interrogatoire des témoins constitue la partie essentielle de l'*altercatio*. C'est là que les avocats déploient leur talent, leur souplesse pour embarrasser, déconcerter, effrayer, discréditer, décrier, diffamer les témoins opposés, faire ressortir leurs contradictions, leurs variations, les représenter comme suspects à cause de leur nationalité, de leur condition, de leurs antécédents, comme hostiles à l'accusé, favorables à l'accusateur, de parti pris, par haine, collusion, vengeance, corruption. (Daremberg & Saglio, *Testimonium*, p. 154-155)

De ces discours *contre les témoins* « les jurisconsultes et les empereurs ont tiré plus tard les règles sur la valeur des témoignages ». Ces règles sont au fondement de la tradition occidentale de **critique du témoignage**, même si on n'évalue plus la qualité d'un témoignage par le statut social ou le genre du témoin, ni par l'intensité de la torture que peut supporter le témoin ; en fait, « la bière et les cigarettes marchent mieux que la baignoire » [1].

(1) Recevabilité du témoignage

Dans la Rome ancienne « témoigner est un droit « qui n'appartient qu'aux personnes libres, particuliers ou magistrats, citoyens ou étrangers, hommes ou femmes. » (*Testimonium*, 152, col. 1) ; concernant le témoignage instrumentaire « sont incapables en général les impubères, les fous, les femmes, les esclaves » (155, col. 1). L'admissibilité des femmes libres au témoignage dépend de la nature de l'affaire traitée. Sur le paradoxe du témoignage des femmes comme témoignage faible voir §5 infra.

(2) Crédibilité du témoin

Même si le témoin a la capacité requise, l'avocat peut diminuer le poids de son témoignage par les arguments suivants.

— ***Il a mauvaise réputation, c'est un traîne-misère*** : « à Rome, l'étranger, surtout le Grec, l'Oriental, vaut moins que le citoyen, l'*humilior* moins que l'*honestior*, surtout au Bas Empire » (*Testimonium*, 155, col. 1)

Selon Cicéron, dans les tribunaux romains, la garantie apportée par le serment est complétée par celle qu'apporte le statut social du témoin, son éthos, au sens de “réputation”,

Nous appelons ici témoignage tout ce qui est emprunté à une circonstance extérieure pour fonder la conviction. Mais on n'attache pas de poids à tout témoignage ; en effet, la conviction se fonde sur l'autorité, et l'autorité résulte de la nature ou des circonstances. L'autorité venant de la nature est contenue surtout dans la vertu ; comme circonstances interviennent de nombreuses considérations qui donnent de l'autorité, talent, richesse, âge, chance, beauté, art, expérience, force inéluctable et même quelquefois événements fortuits.

(Cicéron, *Top.*, XIX, 73 ; p. 91)

— **Le témoin est de mauvaise foi, il ment** ; il est intéressé à l'affaire ; il est ami, parent de l'accusé, il appartient au même clan... Ou, inversement, il a un compte à régler avec l'autre partie, etc.

— Dans d'autres cas où son témoignage a pu être vérifié, **son témoignage s'est révélé peu fiable**.

(3) Crédibilité du témoignage

— *Selon sa position déclarée*, il n'est pas matériellement possible qu'il ait vu ou entendu ce qu'il rapporte (sur ce critère, voir le dialogue Beaumont-Sloss, in [Argument... les mots](#)).

— *Il se trompe* : il n'a pas "la science du fait", il n'est pas compétent ; il a été abusé.

— *D'autres témoins* disent le contraire.

— Il est le seul à l'affirmer, son témoignage ne peut être retenu (adage "*testis unus, testis nullus*" "un seul témoin, pas de témoin"), règle qui connaît des exceptions.

— *Son récit comporte des contradictions* ; le fait tel qu'il est rapporté est matériellement impossible.

2.2 Témoignage et autres types de preuves

La valeur accordée au témoignage par rapport aux autres types de preuve est variable,

À Gortyne, où les seules preuves admises sont le serment et le témoignage, ce dernier a une importance prépondérante ; [...] Dans le reste de la Grèce, le juge a au contraire une entière liberté d'appréciation. A Cnide le juge jure de ne pas juger selon le témoignage s'il lui paraît faux. Solon cite sans ordre de préférence les contrats et les témoignages. Il n'y a pas de classement légal des preuves. L'ordre où les énumère Aristote : lois, témoins, contrats, dires des esclaves, serments, n'a pas de valeur pratique, car en fait les dires de l'esclave tiennent le premier rang. (*Testimonium*, 150, col. 1)

Cette valeur est toujours forte, mais :

Abstraction faite des exagérations des avocats, la preuve testimoniale a été discréditée en Grèce par les défauts de la procédure et surtout par cette mauvaise foi des Grecs, passée en proverbe chez les autres peuples, et qui ressort des plaidoyers et des autres textes. (*Testimonium*, 150, col. 1)

La notion de témoignage dans les textes anciens couvre un domaine beaucoup plus vaste que le témoignage personnel sur un événement particulier. Constituent des témoins « les auteurs anciens, les oracles, les proverbes, les dires des contemporains illustres » (Vidal 2000, p. 60). Le témoignage correspond alors à toute parole faisant foi, soit sur les *faits*, et il s'agit alors de témoins au sens actuel, soit sur *les lois et les principes*, et il s'agit alors d'*autorités*. Dans les *Topiques*, Cicéron considère que le témoignage fait partie des *données* du procès, autrement dit des preuves "non techniques", c'est-à-dire ne relevant pas de l'argumentation produite par l'orateur. Il 'ensuit que le témoignage est la preuve par excellence dans le domaine judiciaire ; sa force est supérieure à celle des arguments rhétoriques.

3. Témoignage en matière de foi

La croyance que le désir de clamer la vérité de la parole divine est plus fort que n'importe quelle sorte de douleur est inhérente à la tradition chrétienne du *martyre*. Le substantif *martyre* désignant la personne qui subit le martyr, provient d'un mot grec qui signifie "témoin" ; le martyr chrétien est le témoin de la parole divine. Avec l'importance donnée aux martyres, le monde chrétien a donné une nouvelle vigueur à la problématique de la validation d'un dire par la torture :

Je ne crois que les histoires dont les témoins se feraient égorger.
Pascal, *Pensées*, fragment 672

La validation de la parole par le martyr n'échappe pas au paradoxe. C'est un fait que des gens ont été torturés et sont morts pour des croyances et des valeurs les plus diverses ; Giordano Bruno est un "martyre de l'athéisme". Il faut donc que la définition soit renversée : selon Saint Augustin « ce qui fait le martyr, ce n'est pas la peine (subie) mais la cause (défendue) »^[2]. Si la cause est mauvaise (hérésie), le "martyre", c'est-à-dire la personne torturée, n'est qu'un délinquant justement puni comme tel.

4. Est-on témoin de soi-même ?

Dans notre culture, l'*aveu* est un argument fort pour la culpabilité. Ce n'est pas toujours le cas : selon la loi juive, on croit le témoin de ce que j'ai fait plutôt que les aveux que je fais. C'est ce que dit l'évangéliste Jean : « Si c'est moi qui rends témoignage de moi-même, mon témoignage n'est pas vrai. » (V, 31^[3]). Le témoignage n'est pas réflexif, V. [Relations](#). Autrement dit, les aveux sont considérés comme un témoignage contre soi-même, qui ne l'emporte pas forcément sur les autres témoignages et preuves. D'une façon générale, le problème est celui de l'évaluation de la parole de l'accusé contre celle du témoin. Le témoignage à *charge* peut se heurter aux *dénégations* de l'accusé, comme le témoignage à *décharge* peut aussi se heurter aux *aveux* de l'accusé. On pourrait penser que le témoignage à charge l'emporte sur les dénégations et que les aveux l'emportent sur le témoignage à décharge. Après tout, le criminel est mieux placé que n'importe qui pour savoir et dire ce qu'il a fait. Mais tout cela n'est que vraisemblance, qui ne permettent pas de faire l'économie de l'enquête.

5. Paradoxe du témoignage faible

Le mot latin *testis* signifie "témoin" et "testicule". Dans la culture romaine, comme dans certaines cultures contemporaines, le témoignage est le privilège des hommes ; le témoignage d'une femme, s'il est admis, est considéré comme plus faible et moins crédible ; il faut plusieurs témoignages de femmes pour équilibrer le témoignage d'un seul homme. Si le témoignage d'un homme équivaut à celui de deux femmes, alors le fait qu'un texte présente le témoignage de *femmes* pour accréditer un fait est une preuve de la *véracité* du dire ; si le texte était inventé, alors on aurait fait témoigner des *hommes*. Cet argument est développé à partir des évangiles relatant la résurrection du Christ. Ils rapportent que ce sont des femmes qui ont découvert le tombeau vide et la *faiblesse du témoignage* est donnée pour preuve de l'authenticité du fait.

^[1] "Mattis to Trump: beer, cigarettes work better than waterboarding (torture par l'eau)." <http://www.military.com/daily-news/2016/11/23/mattis-trump-beer-cigarettes-work-better-waterboarding.html> (07-05-2017)

^[2] « "Martyrem non facit poena, sed causa" (Augustin *Contra Cresconium*, III, 47) » André Mandouze, *Les persécutions à l'origine de l'Église*. In Jean Delumeau *Histoire vécue du peuple chrétien*. Toulouse, Privat, 1979, p. 54.

^[3] *Bible Segond Nouveau Testament*.

TERME – PROPOSITION – CARRÉ LOGIQUE – INFÉRENCE IMMÉDIATE

Les *propositions* logiques analysées sont composées de *termes*. Elles ont la forme “S est P”, “Terme *sujet* — [est] — Terme *Prédictat*”. Elles expriment un *jugement*. Les relations de ces propositions sont représentées par le *carré logique* en fonction de la *quantité* de leur sujet (*tous, aucun, certains* S [est] / [n'est pas] P), et de leur *qualité*, négative ou positive.

1. Terme

Le langage logique utilise deux sortes de termes, les termes *catégorématiques* et les termes *syncatégorématiques*.

1.1 Termes *catégorématiques*

La **proposition simple** est une structure prédicative “Sujet - Prédictat” exprimant un jugement, “Paul court”. Ce jugement porte sur le sujet et s'exprime dans le prédicat.

Les termes *catégorématiques* fonctionnent comme *noms d'individus* (position sujet) ou noms de *concepts* (position prédicat).

La notion de terme catégorématique en logique correspond à celle de *mot plein* en grammaire (verbes, substantifs, adjectifs, adverbes).

Employé sans autre précision, le mot *terme* renvoie à un terme catégorématique.

Le langage logique utilise des symboles qui renvoient à des *êtres* (termes) ou à des *jugements* (propositions), ou à des *particules* réglant la combinaison des propositions, les connecteurs.

Les êtres et les propositions sont désignés par des *lettres*, majuscules ou minuscules. Les *connecteurs* sont notés par divers *symboles* définis en logique des propositions.

On pose que les lettres renvoient à un contenu non vide et stable, V. [Présupposition](#).

L'emploi des lettres respecte **le principe d'identité**, considéré comme une loi de la pensée : “A = A ” ; toute chose est identique à elle-même ; toute chose est ce qu'elle est.

Si deux êtres sont identiques, ils sont *indiscernables*. Le principe d'indiscernabilité pose que si l'être désigné par la lettre **A** est identique à l'être désigné par la lettre **B**, alors tout ce qui est vrai de **A** est vrai de **B**. **A** et **B** partagent toutes leurs propriétés.

Il s'ensuit que si les êtres **A** et **B** sont indiscernables, leurs *noms*, “**A**” et “**B**” sont équivalents. Ils sont *substituables* l'un à l'autre dans tous les contextes, ils constituent des synonymes parfaits.

Dans un même raisonnement et dans un même langage, les êtres sont *stables*, leurs signifiants sont stables et *non ambigus*, et le lien des êtres à leurs signifiants respectifs est explicité dans une définition stable.

Contrairement au langage logique, les langues naturelles changent avec le temps et les usages. Les mots peuvent acquérir de nouvelles significations. Ils peuvent être polysémiques et homonymiques. Il n'y a pas de synonymes parfaits. Dans le même discours, ils peuvent passer d'une signification à une autre, etc.

1.2 Termes syncatégorématiques

Le sens des termes *syncatégorématiques* se limite à leur fonction. Cette notion logique correspond à celle de mots dits *vides*, dépourvus de contenu sémantique, comme les mots de liaison ou les particules discursives.

Ces termes syncatégorématiques sont notés par divers symboles.

— Les *connecteurs logiques* ‘&’ (*et*), ‘V’ (*ou*), ‘→’ (*si... alors...*), etc., sont définis en logique des propositions. Leur fonction est de construire des propositions complexes en combinant des propositions elles-mêmes simples ou complexes.

— La *négation* ‘¬’ (*non, ne pas*). Sa fonction est d’inverser la valeur de vérité d’une proposition.

— Les *quantificateurs* ‘∀’ (*tous*) et ‘∃’ (*il existe*). Leur fonction est de noter l’extension du terme sujet.

2. Proposition

Les grammairiens et les logiciens définissent le concept de proposition dans le cadre de leurs objets d’étude et de leurs modèles théoriques respectifs. Dans ce qui suit, l’approche de la proposition grammaticale est inspirée du modèle actanciel de Tesnière (1959), et l’approche de la proposition logique est empruntée à la logique traditionnelle. Ces approches permettent de mettre en parallèle les structures grammaticales comme condition de *l’expression* et les exigences de la logique comme technique de *pensée*.

2.1 “Proposition” en grammaire

2.1.1 Proposition, phrase, énoncé, tour de parole

En grammaire, on reconnaît traditionnellement quatre types de phrase, la phrase *assertive, interrogative, impérative et exclamative*.

Chacune de ces phrases peut être *affirmative ou négative*. Une phrase est simple ou complexe selon qu’elle est composée d’une ou de plusieurs propositions. La *phrase simple* est définie comme un ensemble de termes sémantiquement cohérent, organisé autour d’un verbe conjugué et de ses compléments essentiels ou *actants*, sujet, complément direct, compléments indirects.

La *phrase complexe* est composée de plusieurs propositions par subordination ou coordination. Chacune de ces propositions correspond à l’intégration d’une phrase simple dans une structure complexe.

L’énoncé est une proposition assertée, autrement dit, produite par un locuteur dans un discours et dans des circonstances données. Il correspond à une occurrence d’une phrase, qui est un être linguistique abstrait. Il est oralisé selon une courbe intonative spécifique, précédée et suivie de pauses.

Dans une conversation, un *tour de parole* est une suite linguistique produite par un même participant.

2.1.2 Verbe, prédicat, actant

Dans un vocabulaire inspiré de la théorie des fonctions, on dit que la *fonction* ou *prédicat* correspond au *verbe*, centre organisateur de la phrase. Le prédicat peut avoir plusieurs

arguments (au sens de *place vide* ou *variable* (V. [Argument... Les mots](#)), correspondant aux actants de la théorie grammaticale ; le sujet de la phrase est un actant parmi les autres. D'une façon générale, les énoncés peuvent ainsi être schématisés selon la *valence*, le nombre de compléments demandé par leur pivot, le verbe. Les places vides d'un prédicat peuvent être notées par les lettres 'x', 'y', 'z' ... :

Dormir est un prédicat à 1 place (*unaire*), noté “– dort” ou “x dort”, “quelqu'un dort”.

Manger est un prédicat à 2 places (*binaire*), noté “– mange –” ;
“x mange y”.

Donner est un prédicat à 3 places (*trinaire*), noté “– donne – à –” ; “x donne y à z”

Les places actanciennes peuvent être occupées :

— Par des **expressions indéfinies**, *quelque chose, quelqu'un, certains, tous, aucun...*

Ces pronoms indéfinis correspondent à des quantificateurs avec ellipse du substantif support, qu'il est possible de récupérer en contexte : *tous pensent = tous les x pensent*.

— Par des **expressions définies**, *termes* ou *syntagmes nominaux référentiels*

Noms propres (“*Pierre*”), attachés de façon stable à des individus, *Pierre mange*.

Pronoms (“*ceci*”), *Pierre a donné ceci à Paul*. L'ancrage référentiel de pronoms comme “*celui-ci*”, “*l'autre*”, “*le premier*”, “*le suivant*” repose à la fois sur des manœuvres de désignation et sur des éléments de description définie récupérables dans le contexte.

Syntagmes référentiels : *l'homme, l'homme assis, l'homme à la barbe blanche, l'homme qui fait semblant de regarder ailleurs*.

Un même objet peut être rattaché à une infinité de prédicats. Le même objet peut satisfaire le prédicat “– est une voiture” ; “– est un moyen de transport” ; “– est un objet qu'on peut acheter” ; “– est un facteur de pollution” ... Le discours peut en créer sans cesse de nouveaux, en fonction des intérêts des locuteurs, comme “– a circulé le 10 juin 1999” ; “– est disponible pour samedi prochain”.

Dans un prédicat à plusieurs places, une ou plusieurs de ces places peuvent être occupées par un syntagme référentiel désignant un individu particulier. Le schéma actantiel est alors dit *partiellement saturé*, ce qui produit un nouveau prédicat :

Prédicat à trois places : “– donne – à –”, “x donne y à z”,

Prédicat à deux places : “*Paul donne – à –*”, etc.

Prédicat à une place : “*Pierre donne — à Jean*”, etc.

Cette notation simple explicite le squelette syntaxico-sémantique de la proposition et constitue la base d'une analyse sémantique plus détaillée de sa structure interne et de sa position dans le discours dans lequel elle s'intègre.

Les schémas argumentatifs sont couramment exprimés dans une telle notation semi-symbolique, par exemple l'argumentation par les [contraires](#).

2.2 Proposition en logique

En logique classique, une proposition exprime un **jugement**, susceptible de prendre pour valeur de vérité le **vrai** (noté **V**) ou le **faux** (noté **F**) (*ou est ici exclusif, voir [Connecteur logique](#) ; [Vrai](#)*). Ce jugement est grammaticalement une assertion. Les interrogations, ordres, exclamations ne sont pas des propositions au sens logique du mot. Les actes de langage performatifs (*je te promets de venir*) ont la forme d'une assertion (*je lui dis de venir*), mais ne peuvent pas être dits vrais ou faux, seulement sincères ou insincères.

Un énoncé comme *Pierre est ici* est vrai ou faux selon la personne Pierre et les circonstances de temps et de lieu, V. [Subjectivité](#). Détaché de ses conditions d'énonciation, on en saisit seulement le sens ; il est en principe ramenable à une proposition vraie ou fautive si l'on

explicite ses coordonnées de personne, d'espace et de temps dans un univers de discours donné.

Une proposition est dite *inanalysée* si on ne dispose d'aucune information sur sa structure interne. Une proposition inanalysée est notée **A, B, C...** Les connecteurs logiques et les lois de leurs combinatoires sont définis sur la base de propositions inanalysées. **A, B, C...** peuvent renvoyer à une proposition inanalysée simple, ou à une chaîne syntaxiquement bien formée de propositions simples.

Une proposition simple est dite *analysée* si on a des informations sur sa structure interne. Sa structure de base est formée d'un prédicat **P**, dit d'un sujet **S**, "**s est P**".

Le *sujet* réfère spécifiquement (s'il s'agit d'une constante), ou généralement (s'il s'agit d'une variable) aux éléments de l'univers de référence.

Le *prédicat* dit quelque chose des êtres auxquels réfère le terme sujet.

La *proposition* logique affirme ou nie que le prédicat convienne au sujet. Elle est dite *catégorique* (sans condition ni alternative) ; elle ne comporte pas de *modalité* : *peut-être, nécessairement...*.

Une proposition est seulement une manière de dire le vrai ou le faux, abstraction faite de son sens et de ses conditions d'emploi.

En argumentation, pour noter actants et prédicats, on utilise souvent des lettres permettant de repérer aisément de quoi il s'agit, par exemple pour exprimer le topos des contraires :

arrêter le sport est facile, continuer le sport est difficile

A est F, C est D

A est F, non A est non F

3. Négation

3.1 Négation grammaticale, V. [Négation – Dénégation](#)

3.2 Négation logique

On parle de la *qualité* d'une proposition pour renvoyer à ses deux dimensions, *affirmative* ou *négative*.

La négation d'une proposition logique est définie sur la base de deux principes fondamentaux, le principe de contradiction et le principe du tiers exclu. Ces principes sont considérés comme des lois de la pensée : leur vérité est dite apodictique, c'est-à-dire nécessaire, absolue et universelle.

Le *principe de non-contradiction* dit qu'on ne peut pas simultanément affirmer et nier la même proposition. Les deux propositions **P** et **non P** ne peuvent être simultanément vraies (V).

P	non-P	P & non-P	
V	V	F	<i>Non-contradiction</i> : on ne peut pas simultanément affirmer et nier la même proposition

Le principe du tiers exclu (*tertium non datur*) dit que, pour toute proposition, soit elle est vraie, soit sa négation est vraie. Les deux propositions ne peuvent être simultanément fausses (F) :

P	non-P	P & non-P	
F	F	F	<i>Tiers exclu</i> : Pour toute proposition, soit elle est vraie, soit sa négation est vraie

Pour définir la négation, à partir de ces principes, on considère d'abord **P** et **nég P** comme des propositions indépendantes du point de vue de leur valeur de vérité. On a 4 cas possibles, présentés dans les deux premières colonnes : **P** peut être vraie ou fausse ; **nég P** peut être vraie ou fausse. En combinant les deux, on obtient la définition de la négation logique :

P	nég P	nég P est la négation de P
V	V	F (<i>non contradiction</i> : pas les deux)
F	V	V
V	F	V
F	F	F (<i>tiers exclu</i> : au moins une)

La langue ordinaire considère que la même affirmation peut être plus ou moins vraie, plus ou moins fausse ; aussi vraie que fausse. Autrement dit, le vrai et le faux sont les pôles d'un continuum, où chaque affirmation prend *sa part de vrai* et *sa part de faux*. C'est la situation qui prévaut en argumentation, où tout se passe comme si à chaque argument était attachée **une part de vérité**. Certains régimes de parole suspendent le vrai et le faux : l'humour, la littérature, etc., ce qui n'est jamais le cas en logique.

4. Quantité d'une proposition logique

La *quantité* de la proposition varie selon que le sujet réfère à *un* être, à *certain*s êtres, à *tous* les êtres ou à *aucun* être de l'univers de référence. La quantité est exprimée par les quantificateurs, '∀' (*tous*) et '∃' (*il existe*). Les mots déterminants comme *tous* (*tous les P*, *tout P*, *les P*) ou *certain*s (*certain*s P, *quelques P*), les articles (*le*, *les*, *un*, portent des indications de quantité.

Selon leur quantité, les propositions sont dites *universelles* (*tous les poètes*, *aucun poète*) ou *particulières* (*certain*s poètes). La proposition dite particulière ne réfère donc pas à un individu particulier. Sous sa forme traditionnelle, la logique ne traite pas de propositions prédiquant quelque chose d'un individu particulier, comme "*Pierre*" ou "*ce poète*", V.

Syllogisme.

En combinant *quantité* et *qualité*, on distingue quatre formes de propositions.

Traditionnellement, les *affirmatives* sont désignées par les lettres **A** et **I** (deux premières voyelles du verbe latin **A**ff**I**rmo "*j'affirme*") et les *négatives* par les lettres **E** et **O** (**nEgO**, "*je nie*") :

A	universelle affirmative	<i>tous les S sont P</i>
E	universelle négative	<i>aucun S n'est P</i>
I	particulière affirmative	<i>certain</i> s S sont P
O	particulière négative	<i>certain</i> s S ne sont pas

5. Inférence immédiate

5.1 Inférence immédiate sur les termes quantifiés

Une *inférence immédiate* est une inférence qui porte sur le contenu quantifié d'une seule proposition :

Tous les **A** sont **B**, *donc* certains **B** sont **A**

L'inférence immédiate est une inférence effectuée à partir *d'une seule* prémisse ; les deux termes de la prémisse unique se retrouvent dans la conclusion (exemples *supra*). Dans le cas du *syllogisme*, l'inférence se fait à partir de *deux* prémisses et de trois termes, le moyen terme fonctionnant comme un "médiateur", un intermédiaire, entre le grand terme et le petit terme ; il disparaît dans la conclusion.

Dans le cas de l'inférence immédiate, il n'y a pas "médiation" par un moyen terme, elle s'opère "im-médiatement". Les deux termes de cette prémisse unique se retrouvent dans la conclusion, seule change la quantité de la proposition. On peut discuter du fait qu'il s'agit ou non d'un "vrai raisonnement".

L'inférence immédiate est une *inférence*, ce n'est pas une *reformulation*, qui suppose l'identité de sens des deux énoncés :

Certains A sont **B**, *donc certains B* sont **A** (conversion, voir *infra*).

Tous les A sont **B**, *donc certains B* sont **A** (subalternation, voir *infra*).

Dans le premier cas, l'inférence immédiate correspond à une équivalence, mais pas dans le second (du fait que certains **B** sont **A** on ne peut pas déduire que tous les **A** sont **B**).

5.2 Inférence immédiate sur les contenus des mots pleins en langue naturelle

Dans le discours naturel, l'inférence immédiate peut porter sur les pronoms indéfinis quantifieurs (voir *supra*), ainsi que sur les contenus des mots pleins.

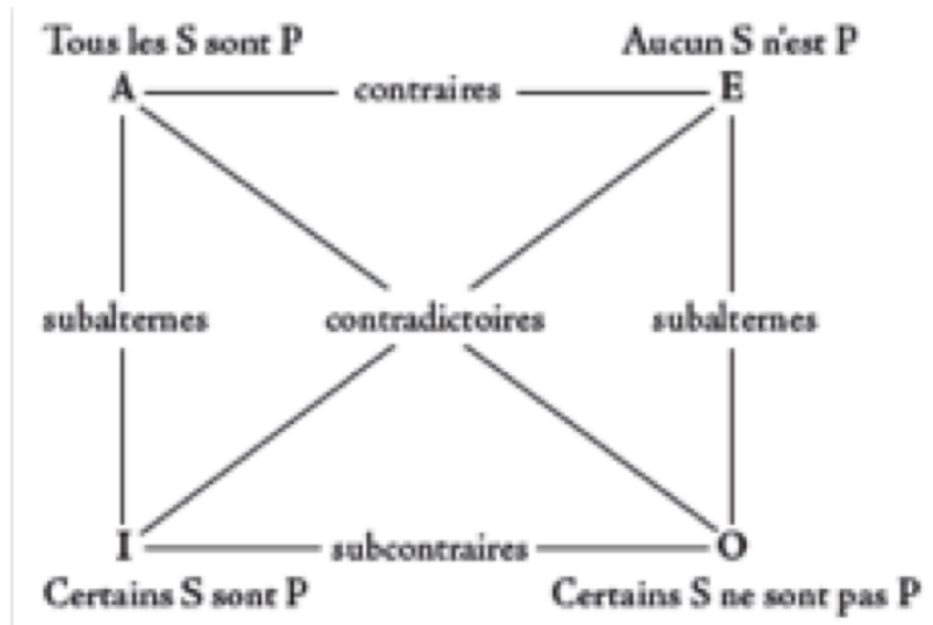
— Les inférences immédiates correspondent à des principes sémantiques liant les uns aux autres les pronoms indéfinis quantifieurs *tous, chaque, certains, d'autres, aucun, plusieurs*, etc.

— L'argumentation par la *définition* constitue une inférence *sémantique immédiate*, une inférence substantielle à partir de la signification d'un mot plein.

Les deux types d'inférences fonctionnent comme des réflexes sémantiques en combinaison avec des calculs fondés sur les *lois du discours* et le *principe de coopération*. Le maniement de ces inférences passe souvent inaperçu à cause de son évidence apparente, mais il n'est toutefois pas libre d'erreurs. Il doit être pleinement pris en compte comme un élément essentiel de la compétence argumentative.

6. Carré logique

Le carré logique exprime un ensemble d'*inférences immédiates* entre les propositions analysées de la forme sujet – prédicat en fonction de leur *qualité*, affirmative ou négative et de la *quantité* de leur sujet (**A**, **E**, **I**, **O**, voir *supra*).



Ces quatre propositions sont liées par les relations suivantes.

— **Contrariété**, entre l'universelle affirmative **A** et l'universelle négative **E**. **A** et **E** ne sont pas simultanément vraies, mais peuvent être simultanément fausses. En termes d'inférence immédiate, de la vérité de l'une, on peut inférer immédiatement la fausseté de l'autre.

— **Subcontrariété**, entre la particulière affirmative **I** et la particulière négative **O**. Au moins l'une des deux propositions **I** et **O** est vraie ; elles peuvent être simultanément vraies et ne peuvent pas être simultanément fausses. En termes d'inférence immédiate, de la fausseté de l'une, on peut inférer immédiatement la vérité de l'autre.

— **Contradiction**, entre :

- L'universelle négative **E** et la particulière affirmative **I**.
- L'universelle affirmative **A** et la particulière négative **O**.

E et **I** ne peuvent pas être simultanément vraies ni simultanément fausses (l'une seulement d'entre elles est vraie). De même pour **A** et **O**. En termes d'inférence immédiate, de la vérité de l'une, on peut inférer immédiatement la fausseté de l'autre, et inversement.

— **Subalternation** entre :

- A** et **I**, l'universelle affirmative et la particulière affirmative ;
- E** et **O**, l'universelle négative et la particulière négative.

Si la superalterne est vraie, sa subalterne est vraie. Inférence immédiate :

Tout S est P, donc certains S sont P.

Si la subalterne est fautive, sa superalterne est fautive. Inférence immédiate :

Il est faux que certains **S** sont **P**, donc il est faux que tout **S** est **P**.

La subalterne peut être vraie et la superalterne fautive.

— **Convertibilité** entre les propositions **E** et **I** : la proposition de départ a les mêmes conditions de vérité que la proposition obtenue en permutant sujet et prédicat :

E : aucun **S** n'est **P** *si et seulement si* aucun **P** n'est **S**

I : certains **S** sont **P** *si et seulement si* certains **P** sont **S**

L'argument "TOI AUSSI !"

L'argument "toi aussi !" est nommé d'après la réplique qui typiquement le réalise : L1 fait quelque chose, L2 le lui reproche, et L1 lui rétorque "Toi aussi (tu le fais, tu fais la même chose !)". L2 se justifie par l'exemple donné précisément par L2, et lui retourne le reproche.

Action quelconque

Lorsque L2 demande à L1 d'expliquer ou de justifier son action α , ou plus largement, pourquoi il agit de telle manière, L1 peut répondre :

— qu'il a toujours fait comme ça, et qu'ainsi il obtient de bons résultats,
— ou que d'autres font la même chose, *mon voisin fait (aussi) comme ça, et on s'en trouve bien tous les deux.*

D'une façon générale, la réplique "*je fais α parce que X le fait*" est une stratégie banale de légitimation par l'imitation lorsque α est une action quelconque, non évaluée :

X fait une action quelconque α .

Le fait que X fasse α crée un précédent susceptible de légitimer les actions de ce type.

X peut en outre être considéré comme un modèle, ce qui donne à α une seconde forme de légitimité, V. [Précédent](#), [Modèle](#). Si L2 demande à L1 de justifier son action, L1 répond : *X le fait, et moi je suis son exemple. Il légitime, explique, rend compte de son action en attribuant la même action à l'acteur de référence X.*

Action prohibée

Dans le scénario de l'argumentation "*Toi aussi !*", L2 reproche à L1 une action non plus quelconque mais *prohibée* :

L1 fait telle action défendue, $\alpha(-)$.

L2 le lui reproche.

Face à ce reproche, L1 a différentes stratégies à sa disposition.

1) Il peut d'abord ne pas souscrire à l'évaluation négative implicite ou explicite de L2, en considérant qu'il n'y a rien à justifier :

Et pourquoi je ne le ferais pas ? Je fais ce qui me plaît

2) S'il rentre dans le jeu de la justification, il peut répondre à L2 que *d'autres en font bien autant* :

Landru assassinait bien ses maîtresses, pourquoi pas moi ?

La force d'une telle légitimation dépend de la gravité de la transgression et du nombre de transgresseurs. Si on ne respecte pas les feux en pleine campagne, quand la circulation est nulle et la visibilité parfaite on se justifie en disant "*c'est interdit, mais tout le monde le fait*", "*le type devant est passé, j'ai suivi*". L'expression anglaise "*two wrongs make a right*" (voir *infra*) pourrait ainsi être amplifiée "*many wrongs make a right*" : la fréquence et la régularité des transgressions crée une légitimité par application de l'argument du nombre, ou de l'usage contre la loi, V. [Consensus](#).

Dans le cas où L2 lui-même fait α , deux possibilités pour L1.

— Il peut simplement légitimer son action par le (mauvais) exemple donné par L2 : *on a bien raison de faire comme ça !*

— Il peut également répliquer par une contre-accusation “*Toi aussi !*” qui cherche à met L2 face à la contradiction entre ce qu’il prêche et ce qu’il fait, V. [Ad hominem](#) :

— *Mais toi aussi tu le fais ! tu fais bien la même chose !*

L1 reconnaît qu’il n’a pas le droit d’agir ainsi, mais il met L2 hors d’état de lui en faire le reproche. En termes de [stase](#), la réplique porte sur la légitimité du juge :

L1 : — *Ça te va bien de me reprocher ça ! Je t’en prie, pas toi ! Je n’ai pas de leçons de morale à recevoir de toi.*

Pour L1, L2 n'est pas un locuteur [véridique](#).

“Two wrongs (don't) make a right”

En anglais, la maxime “*two wrongs don't make a right*”, est citée en relation avec l'argument “*you too !*”, “*Toi aussi*”. Elle s'applique au vrai /faux comme au moralement juste / injuste : *Deux erreurs ne font pas une vérité, deux transgressions ne créent pas un droit, on ne répare pas un mal par un mal*

Dans le domaine moral

Dans le domaine moral, la maxime peut être prise en deux sens différents.

— Un délit, un mauvais comportement ne devient pas légitime parce qu’il est répandu.

— On ne doit pas rendre le mal pour le mal, comme pousse à le faire l'argument de [réciprocité](#).

On ne peut justifier un mauvais traitement fait à quelqu’un en arguant, par une sorte de loi du talion par anticipation, qu’à notre place, c’est ce que lui nous aurait fait[1].

— On ne combat pas le mal par le mal, on ne corrige pas une injustice par une autre injustice. On ne peut combattre le mal que par des moyens légaux et moraux, même si on est tenté d'ajouter : dans la mesure du possible. En d'autres termes, un but, même louable, ne peut être poursuivi par des moyens répréhensibles. Par exemple, on ne peut en finir avec la torture en torturant le dernier tortionnaire, ce serait un cas d'[auto-réfutation](#) pragmatique.

Quand deux erreurs font une vérité

La maxime “two wrongs (don't) make a right” semble défier la règle “moins par moins égale plus”. Mais, non plus dans la vie morale mais dans la vie pratique, il arrive parfois que deux erreurs ou deux malentendus se corrigent. C’est semble-t-il ainsi que Kepler a découvert sa seconde loi, ou “loi des aires” selon laquelle « le rayon-vecteur reliant une planète au Soleil balaie des aires égales en des temps égaux » :

Il convient de souligner l’étrange situation épistémologique de cette découverte. De la combinaison de deux lois fausses (force inversement proportionnelle à la distance, force proportionnelle à la vitesse) Képler déduit un résultat exact.

Russo, La genèse des lois de Képler, 1973)[2]

[1] Le nom de l'argument en latin “*tu quoque !*”, reprend la célèbre mot de César à Brutus qu’il découvre parmi ses assassins.

[2] D’après [fallacyfiles.org/twowrong.html], (20-09-2013)

[3] *L’Astronomie - Société Astronomique de France*. Vol. 87, p.13. http://articles.adsabs.harvard.edu/cgi-bin/nph-iarticle_query?1973L Astr..87....1R&defaultprint=YES&filetype=.pdf

TOPIQUE JURIDIQUE

La topique juridique est une topique inférentielle regroupant un ensemble de schèmes d'arguments considérés par les juristes comme les plus importants pour leur domaine. L'étude de ces schèmes constitue la base de la "logique juridique" de Perelman (1979).

La topique juridique intéresse la théorie générale de l'argumentation dans la mesure où les problèmes qu'elle traite sont la spécialisation, dans le domaine du droit, de schèmes généraux que l'on rencontre dans l'argumentation ordinaire et dans d'autres domaines. C'est à ce titre qu'elle est abordée ici ; la liste d'arguments discutés par Cicéron dans ses *Topiques*, et dont on considère qu'elle a une portée générale, est une topique juridique. V. [Typologies anciennes](#).

Une topique juridique est un ensemble d'instruments discursifs qui constituent les règles d'interprétation des textes juridiques. Ces règles permettent l'application d'un texte à un cas, éventuellement en étendant sa signification et sa force légale, si, en l'état, le texte s'applique mal à la situation considérée. Étant donné un fait **f** soumis à l'évaluation sur la base d'un code (légal, religieux...), il peut se faire que **f** entre clairement dans une catégorie **M** prévue par le code ; le règlement dispose que les **M** sont traités de telle et telle façon ; donc **f** doit être traité de telle et telle façon, et le problème est réglé.

Mais il peut se faire aussi que **f** ne se rattache pas clairement à telle catégorie **M** plutôt qu'à telle autre catégorie **X** ; le code ou le règlement ne propose pas de catégorie immédiatement applicable à la situation. Cette situation correspond à une *stase de catégorisation* et de définition. Il faut alors étendre **M** ou **X** jusqu'à ce que l'une de ces catégories puisse couvrir **f**. Cette extension constitue le processus d'[interprétation](#). Sous la contrainte du cas particulier à résoudre, le juge (ou la personne chargée d'appliquer le règlement) doit prendre une initiative, qui créera peut-être un [précédent](#) ; elle doit non plus *interpréter* la loi, mais *produire* la loi. La topique juridique est la boîte contenant les outils qui autorisent de telles dérivations.

Dans ce cas, l'interprétation se fait sous la pression du cas particulier à catégoriser. Elle peut également se faire en général, indépendamment de tout cas particulier. L'argumentation part alors de la proposition **P** à interpréter, qui a le statut d'argument, Cette proposition est admise parce qu'elle appartient à un stock d'énoncés, Code, Règlement, Texte sacré..., lui-même admis par la communauté des interpréteurs. On en dérive une proposition **Q**, ayant le statut de conclusion, qui correspond à une *interprétation* de **P** ; l'extension produit du sens et participe du processus de *compréhension*.

La limite de l'interprétation est fixée par le principe "on n'interprète pas ce qui est clair" (parfois cité sous sa forme latine : "*interpretatio cessat in claris*"), V. [Sens strict](#). Ce principe consacre l'existence d'un sens littéral, fondé sur les données grammaticales. Si, pour être électeur, il faut avoir 18 ans et être de nationalité française, on ne peut pas demander à voter si l'on ne remplit que l'une des deux conditions : ce serait faire du *et* un *ou* ; il n'y a rien à interpréter. Il existe cependant des cas où le sens clair doit être rejeté, par exemple si le texte est manifestement altéré par une erreur typographique.

1. Trois topiques

Les topiques de Kalinowski et de Tarello sont fréquemment reprises dans le cadre général des études d'argumentation (Perelman 1979 ; Feteris 1999 ; Vannier 2001). Nous y avons joint la topique *lawoutlines.com*, sans nom d'auteur[1]. Elles font largement usage de la terminologie latine. Chaque colonne cite les arguments listés dans la topique concernée, dans l'ordre qui leur est donné dans cette topique.

Les renvois aux entrées du dictionnaire sont faits infra §2, Les schèmes.

Kalinowski (1965) — 11 formes

- Arg. *a pari*
- *a contrario sensu*, ou *a contrario*
- *a fortiori ratione*, ou *a fortiori*
- *a maiori ad minus*, “du plus grand au plus petit”
- *a generali sensu*, arg. de la généralisation de la loi
- *a ratione legi stricta*
- *pro subjecta materia*, argument du sujet de la loi
- tiré des travaux préparatoires
- *a simili*, argument analogique
- *ab auctoritate*, ou argument d'[autorité](#)
- *a rubrica*, ou argument du titre

Tarello (1974) (in Perelman 1979, p. 55), 13 formes

- Arg. *a contrario*
- *a simili*, arg. analogique
- *a fortiori*
- *a completudine*
- *a coherentia*
- psychologique
- historique
- apagogique
- téléologique
- économique
- ab exemplo
- systématique
- naturaliste

lawoutlines, 10 formes

- Arg. by analogy or arg. *a pari*
- of greater justification ; or arg. *a fortiori*
- by contrast or arg. *a contrario*
- of absurdity or *ab absurdum*
- from generality or *a generali sensu*
- from superfluity or *ab inutilitate*
- from context or *in pari materia*
- from subject matter or *pro subjecta materia*
- from title or *a rubrica*
- from genre or *ejusdem generis*

2. Les schèmes

Au total, trente-quatre schèmes d'arguments sont mentionnés.

— Trois formes sont communes aux trois topiques :

- A contrario* — [a contrario sensu](#) — by contrast or *a contrario*
- [A fortiori ratione](#) — *a fortiori* — of greater justification or *a fortiori*
- [A pari](#) — by analogy or *a pari* — *a simili*.

— Quatre formes sont communes à deux topiques :

A generali sensu, argument de la [généralité de la loi](#)
Pro subjecta materia ; argument tiré de *l'objet de la loi*, ou du sujet de la discussion
A rubrica , argument de *l'intitulé de la loi*
Argumentation apagogique, ou *par l'absurde, ad absurdum*.

— **Quinze formes sont spécifiques à l'une ou l'autre des trois topiques :**

- Arg. *in pari materia*, argument tiré de la cohérence des lois, s'appliquant à un même objet, V. [Cohérence](#)
- *ratione legi strict*, arg. tiré de la lettre de la loi, V. [Sens strict](#)
- *ab auctoritate*, V. [Autorité](#) ; [Précédent](#)
- *a completudine*, V. [Complétude](#)
- *a coherentia*, V. [Non contradiction](#) ; [Cohérence](#)
- économique, V. [Inutilité](#)
- *ab exemplo*, V. [Précédent](#) ; [Exemple](#); [Précédent](#)
- [systématique](#)
- naturaliste, V. [Force des choses](#)
- de la superfluité, *ab inutilitate*, V. [Inutilité](#)
- du [genre](#), *eiusdem generis*
- des travaux préparatoires, V. [Intention du législateur](#)
- historique, V. *id.*
- psychologique, V. *id.*
- téléologique, V. *id.*

On obtient **ainsi** vingt-deux formes distinctes, ou dix-neuf si on admet que sous des étiquettes diverses, les arguments dits *des travaux préparatoires, historique, psychologique et téléologique* visent également à prendre en compte « l'intention du législateur » (Perelman 1979, p. 55).

3. Regroupements

Du point de vue du sens de ces arguments, on peut opérer les regroupements suivants.

(i) Schèmes généraux, non spécifiques au droit.

Une série d'arguments utilisés en droit sont des formes générales applicables à d'autres situations d'argumentation. Arguments :

- Arg. de cohérence (*a coherentia*)
- *a pari, a simili*, analogie
- du genre
- *a contrario*
- *a fortiori*
- par l'absurde
- du précédent
- d'autorité.

En droit, ces deux dernières formes d'argument font appel à la continuité historique de la pratique juridique légale.

(ii) Arguments sur des données relatives à la genèse de la loi

Une classe d'arguments légitime les interprétations fondées sur les conditions de production de la loi :

- Arg. des travaux préparatoires
- historique
- téléologique
- psychologique.

(iii) Arguments sur le caractère systématique du code des lois

Les formes suivantes fondent des interprétations sur le caractère systématique attribué au Code. Arguments :

- de la cohérence, *a coherentia*,
- sur la cohérence des lois sur un même sujet, *in pari materia*,
- de la complétude
- de l'inutilité (non redondance)
- du titre, *a rubrica*.

Ces différentes formes argumentatives reposent sur le postulat que le texte à interpréter est parfait : on n'y relève ni contradiction, ni redondance ; tout y est nécessaire : rien d'inutile, ou de superflu ; tout se tient : les éléments n'ont de sens que par leur relation dans la structure. Cette insistance sur le caractère systématique du code légal pousse vers une vision mécanique de la loi et de son application. À la limite, on attribue au code des propriétés qui sont celles d'un système formel.

Les définitions de ces formes argumentatives dans le domaine du droit, leurs conditions d'application, les exemples pouvant les illustrer ainsi que les problèmes liés à leur usage reviennent aux ouvrages spécialisés.

4. Fonction prescriptive de cette topique

Cette topique fournit les instruments pour légitimer les interprétations de la loi en vue de leurs applications à des cas concrets. Comme toutes les topiques, elle peut être mise sous forme prescriptive, elle devient alors un guide pour la rédaction des lois. Le rédacteur sait que ses écrits seront interprétés en fonction des principes énumérés : il sait qu'on appliquera au texte qu'il est en train de rédiger des arguments par analogie, qu'on l'interprétera en fonction de la rubrique dans laquelle il sera classé, etc. Si l'argument "économique" ou de l'inutilité suppose que les lois ne sont pas redondantes, le législateur devra s'efforcer d'exclure toute redondance dans la rédaction de la loi.

5. Généralisation à d'autres domaines d'interprétation

V. Interprétation

[1] legal tradition-trahan.doc, p. 21-22. www.lsulawlist.com/lsulawoutlines/index.php?folder=/tRaDitions, 20-09-2013.

TOPIQUES POLITIQUES

Cette entrée présente, d'une part, une *topique substantielle interrogative* spécifique au champ politique (§1) du XXe siècle, et, d'autre part, *deux collections de schèmes discursifs argumentatifs* avancés dans les débats parlementaires et plus généralement dans les débats politiques des sociétés démocratiques, la collection de Bentham (1824), à laquelle fera écho celle d'Hirschman (1991).

1. Paramètres du débat politique

La délibération politique est, entre bien d'autres choses, une activité de résolution de problème. Considérée sous cet angle, elle mobilise une *topique substantielle interrogative* (V. [Invention](#)) constituée par l'ensemble des questions générales, spécifiques de ce champ, qu'il convient de se poser avant de prendre une décision :

Cette mesure (cette action...) est-elle légale, juste, honorable ? Opportune ? Utile ? Nécessaire ? Sûre ? Possible ? Facile ? Agréable ? Quelles en sont les conséquences prévisibles ? (D'après Nadeau 1958, p. 62)

Cette topique substantielle simple, robuste et efficace, a été conçue à la fin du IIe siècle avant notre ère. Elle s'applique à l'action en général, publique ou privée.

Elle peut être mise sous forme :

1) Interrogative-délibérative : “*Si vous vous interrogez sur la nécessité de telle mesure, regardez si elle est juste, nécessaire, réalisable, glorieuse, rentable, et si elle aura des conséquences positives*”. La topique est utilisée comme une heuristique ; on construit une position politique sur un sujet donné en répondant (de façon argumentée) à ces questions.

2) Prescriptive-justificative : “*Si vous voulez soutenir telle mesure, montrez qu'elle est juste, nécessaire, etc.*”

3) Évaluative : “*Vous avez bien montré que cette mesure est juste, nécessaire, glorieuse ; (mais) vous ne dites rien sur ses conséquences et sur les modalités pratiques de sa réalisation*”.

2. Arguments et fallacies du débat parlementaire : L'inventaire de Bentham

Dans le *Manuel de sophismes politiques* (1996 ; *The Book of Fallacies* [1824]), Bentham s'intéresse aux arguments produits dans les assemblées délibératives. Cette topique est fortement orientée vers la réfutation du discours conservateur, qui s'oppose aux réformes, c'est pourquoi il parle globalement de fallacie. La valeur argumentative de chacune de ces formes est discutée en détail aux chapitres correspondants.

Bentham ne rapporte pas ses fallacies à des formes logiques, mais les présente sous forme d'énoncés qui constituent des condensés d'argumentation, parfois proches du slogan. Les [schèmes d'argumentation](#) sont ici des formules discursives.

1. L'inventaire

Bentham propose une typologie à deux niveaux, où il distingue quatre grandes catégories de fallacies, qui en appellent à :

- 1) **L'autorité**, celle des sages ancêtres ou celle des institutions.
- 2) **L'alarmisme**, réprimant la discussion par des discours de peur.
- 3) **La temporisation**, dont l'objet est de renvoyer la discussion aux calendes grecques.
- 4) **La confusion**, catégorie dont le principe unitaire n'est lui-même pas très clair.

1) L'autorité [f. of authority]

- “Nos ancêtres étaient plus sages” (“l'argument chinois”) ; *ad verecundiam*.
- “Les lois sont irrévocables”, parce qu'elles sont garanties par des contrats sacralisés ; *ad superstitionem*.
- Les lois ont été faites alors que les législateurs avaient prêté serment ; or “les serments sont irrévocables, ils sont gagés sur des puissances surnaturelles” [*ad superstitionem*]. Cette manœuvre met en avant le caractère sacré des lois pour interdire toute réforme.
- “C'est sans précédent !” ; *ad verecundiam*.
- L'autorité dissimulée sous de la fausse modestie [*self-assumed authority ; ad ignorantiam ; ad verecundiam*].
- L'autorité outragée : il y a des gens qu'on doit croire sur parole ; toute enquête à leur sujet serait une offense : “Moi, faire des choses pareilles ! Soupçonner un homme comme moi !” [*self-trumpeter's fallacy*].
- Personnalité dont l'avis est déterminant [*laudatory personalities ; ad amicitiam*]. Telle mesure doit être rejetée parce que des gens très bien s'y opposent.

2) Fallacies alarmistes [f. of danger]

Elles font appel à la peur (*ad metum*) ou à la haine (*ad odium*) pour légitimer l'opposition aux réformes :

- Attaquer la personne [*vituperative personalities ; ad odium*] : “Celui qui propose cette réforme entretient de mauvais desseins ; il a mauvaise réputation ; de mauvaises fréquentations ; il porte le même nom que quelqu'un qui a laissé un mauvais souvenir.”
- Crier au loup-garou [*hobgoblin argument*] : “Pas d'innovation ! Elles conduisent à l'anarchie !”
- Inspirer la méfiance : “On se demande ce qui se cache derrière tout ça.”
- Se réfugier derrière les institutions [*official malefactor's screen*] : “Celui qui nous attaque, attaque le gouvernement, la Constitution, la République ...”
- Intimider l'accusateur [*accusation-scarer device*], en le traitant systématiquement de calomniateur, particulièrement si les preuves qu'il apporte ne sont pas absolument concluantes.

3) Fallacies de temporisation [f. of delay]

Ces manœuvres permettent de gagner du temps, dans l'espoir que, sans cesse repoussée, la décision ne sera jamais prise. Certaines de ces manœuvres font appel à la stupidité et à la paresse d'esprit (*ad socordiam*).

- Tranquilliser, apaiser : [*the quietist fallacy ; ad quietem*] : “Pourquoi changer ? Personne ne se plaint !”
- Donner une consolation fallacieuse [*false consolation ; ad quietem*] : “Allez donc voir ailleurs, c'est bien pire !”
- Renvoyer à plus tard, aux calendes grecques [*procrastinator's argument ; ad socordiam*] : “Attendez donc, ce n'est pas le bon moment”.
- Ralentir la procédure, faire de l'obstruction [*snail's pace argument ; ad socordiam*] : “Chaque chose en son temps ! Pas de précipitation !”.
- Opérer des diversions subtiles (*artful diversion ; ad verecundiam*) : “Pourquoi cette mesure ? Discutons plutôt de telle autre, qui est plus intéressante !”

4) Fallacies de confusion [f. of confusion]

Leur objet est de créer le doute et d'embrouiller la discussion lorsqu'elle ne peut plus être évitée.

- Utilisation de termes biaisés, introduisant une pétition de principe (*question-begging appellatives*), par exemple *générosité / prodigalité*.
- Imposture terminologique (*impostor terms*); parler de *zèle religieux* pour désigner la persécution religieuse.
- Généralités vagues (*vague generalities*), liées à l'usage de termes comme *Religion, État...*
- “Idoles”, mots sacrés et intouchables (*allegorical idols*), par exemple, parler des “*autorités gouvernementales*” pour désigner les membres du gouvernement ; ou n'importe quelle institution dont le nom est magnifié par une majuscule : *l'Église, l'Université*.
- Généralisation abusive (*sweeping classifications*), par exemple, “*les crimes des rois*” ; certains rois ont commis des crimes ; on peut donc intituler un ouvrage “*Les crimes des rois*” et résumer l'ouvrage en disant que “*les rois sont des criminels*”.
- Pseudo-distinctions, fausses symétries, (*sham distinctions*), par exemple l'opposition liberté / licence (voir 4.1).
- “Le peuple est intrinsèquement corrompu” (*popular corruption*), ce qui rend inapplicable tout régime parlementaire.
- Sophismes antirationnels [*anti-rational fallacies*], qui brouillent la pensée et font obstacle à l'examen, par exemple, l'usage d'oppositions comme “*c'est bien en théorie, mais en pratique ça ne marche pas*”, ou d'un qualificatif comme “spéculatif”.
- Affirmations paradoxales [*paradoxical assertions*], qui permettent par exemple de rejeter une demande de “simplification” comme une mesure “jacobine”, c'est-à-dire populiste.
- Erreurs d'attribution causale [*non causa pro causa*]. Considérons un système ayant des points positifs et des points négatifs. Pour ne pas réformer le négatif, on dit qu'il est à la source du positif ; ainsi l'effet, “notre peuple est vertueux”, (*national virtue*), est rattaché à une cause, “l'opulence du clergé”.
- Parti-pris, esprit de parti (*partiality-preacher's argument*), on argumente contre l'usage en arguant des abus qu'il peut occasionner, ou contre une institution en arguant qu'elle a des effets négatifs, sans dresser un bilan où les effets positifs peuvent équilibrer les effets négatifs.
- “La fin justifie les moyens” (*the end justifies the means*)
- Opposition systématique, 1 : L'intérêt général prime sur l'intérêt de parti (*opposer-general's justification*).
On ne doit pas argumenter contre sa propre opinion ; une mesure qu'on estime bonne doit être soutenue, même si on est dans l'opposition.
- Opposition systématique, 2 : présenter comme dirimante une objection qui pourrait être intégrée à titre d'amendement [*rejection instead of amendment ; ad judicium*].

2. Les étiquettes latines

Bentham accompagne fréquemment la description des diverses fallacies d'étiquettes latines, qui font référence aux états cognitifs-émotionnels qui leur sont associés.

— ***Ad judicium***, lat. *judicium* “tribunal ; jugement”

Cette étiquette est régulièrement utilisée pour caractériser les fallacies de confusion. Celles-ci ont en effet pour objectif d'embrouiller l'interlocuteur, de jeter le trouble dans son esprit. La fallacie *ad judicium* correspond donc à un *état cognitif-émotionnel* de celui dont l'esprit est paralysé.

Cet usage est tout à fait compatible avec la définition que Locke donne de l'argument *ad judicium*, qui présuppose que les locuteurs ont leur intelligence à leur disposition, V.

[Typologie modernes.](#)

Quatre étiquettes renvoient à des états émotionnels corrélés à des états cognitifs spécifiques.

- *Ad verecundiam*, lat. *verecundia*, sentiment de modestie, exploité par l'usage fallacieux de l'autorité pour intimider l'interlocuteur, V. [Modestie](#).
 - *Ad odium*, lat. *odium*, « haine », associée à *ad socordiam*, lat. *socordia*, “insouciance ; stupidité”.
 - *Ad superbiam*, lat. *superbia*, “arrogance ; orgueil”
 - *Ad quietem*, lat. *quies*, “Repos [...] 2. Vie calme en politique, neutralité » (Gaffiot, *Quies*),
-

TOPIQUE DU PRÉFÉRABLE

Perelman & Olbrechts-Tyteca traitent les valeurs au moyen des “*lieux du préférable*”, présentés comme distincts des “techniques argumentatives”.

De fait, ces lieux dits du préférable sont bien des schèmes argumentatifs s'appliquant à tous les objets de l'argumentation.

1. Topique perelmanienne du préférable

Perelman & Olbrechts-Tyteca considèrent que *le réel* et *le préférable* définissent les deux objets de l'argumentation, le premier étant lié aux faits et le second aux [valeurs](#) :

— *Le préférable* inclut « les valeurs, les hiérarchies et les lieux du préférable », soit les valeurs, leurs principes d'organisation et leurs règles de fonctionnement.

— *Le réel* constitué par « les faits, les vérités et les présomptions » (Perelman et Olbrechts-Tyteca [1958], p. 88).

Perelman & Olbrechts-Tyteca traitent les valeurs au moyen des *lieux du préférable*, distincts des « techniques argumentatives », qui correspondent aux [types d'argumentation](#). Ces lieux du préférable sont définis comme « des prémisses d'ordre général permettant de fonder des valeurs et des hiérarchies ».

Quatre lieux essentiels organisent le préférable : les lieux de la *quantité*, de la *qualité*, de *l'existence*, de *l'essence* et de *l'ordre* (proche du lieu de *l'essence*), (*ibid.*, p. 115). Nous faisons suivre ces lieux d'exemples qui les appliquent à des situations ordinaires.

— **Quantité** : selon le lieu de la quantité, « quelque chose vaut mieux qu'autre chose pour des raisons quantitatives » (*ibid.*, p. 115) :

“plus il y en a, mieux c'est”.

Je préfère les magasins Xaro, c'est moins cher, ils en donnent plus pour le même prix.

— **Qualité** : le lieu de la qualité « conteste la vertu du nombre » (*ibid.*, p. 119) :

“plus c'est rare, plus c'est précieux”.

Je préfère la boutique Naoré, c'est plus sélect !

— **Ordre** : ce lieu affirme tantôt « la supériorité de l'antérieur sur le postérieur », par exemple de la cause sur l'effet ou des principes sur les conséquences, et tantôt la supériorité du postérieur sur l'antérieur, par exemple la supériorité de la fin ou du but sur les moyens (*ibid.*, p. 125).

Je préfère boire à la source.

— **Les lieux de l'existant** « affirment la supériorité de ce qui existe, de ce qui est actuel, de ce qui est réel sur le possible, l'éventuel ou l'impossible » (*id.* p. 126). Ces lieux s'expriment dans le proverbe “*un tiens vaut mieux que deux tu l'auras*” :

Je préfère être vivant dans un monde imparfait que mort dans un monde idéal.

— **Le lieu de l'essence** « affirme la supériorité de l'individu qui incarne le mieux l'essence » sur les autres individus dérivés de la même essence (*ibid.*, p. 126-127). Il correspond au topos :

“Plus quelque chose est proche de son prototype, mieux c'est”

De toutes les contrefaçons, je préfère celle qui se rapproche le plus de l'original.

Du point de vue formel, ces topoï fonctionnent de manière scalaire, selon la forme “plus... plus...” et “moins... plus...” caractérisant les topoï sémantiques :

Plus on a d'argent, mieux c'est (le financier)

Moins on a d'argent, mieux c'est (le savetier).

Selon le *Traité*, ces lieux des valeurs correspondent aux lieux de l'accident des *Topiques* d'Aristote (*ibid.*, p. 113). Ils opèrent donc, dans leur principe, sur un domaine plus vaste que celui des valeurs.

2. Topique aristotélicienne du préférable

Les lieux propres au préférable ou lieux propres sont les lieux qui s'appliquent aux valeurs. Ils sont présentés sous la même forme dans les *Topiques* d'Aristote (L. III) et dans sa *Rhétorique* (I, 7). De Pater propose le tableau suivant (p. 126) :

<i>Est préférable, meilleur :</i>	<i>Topiques</i>	<i>Rhétorique</i>
1. Ce que choisirait plutôt l'homme prudent	116a14	1364b11-12
2. Ce qui relève d'une meilleure science	116a21-22	1364b10
3. Ce qui est désirable en soi (santé, non gymnastique)	116a29-30	1364b3-5
4. Le possible plus que l'impossible	116a26	1365a35
5. Ce dont la privation est plus sensible	117b4-7	1364a31
6. Ce qui est plus difficile	117b28-29	1364a29
7. De deux choses ajoutées à une même troisième, celle qui rend le tout plus grand (ou meilleur)	118a31, b10	1365b13

Comme tous les autres lieux, les lieux du préférable jouent leur rôle de loi de passage (De Pater, 1965, p. 164). Dans la mesure où les préférences et les valeurs imbibent l'action et le discours ordinaires, les lieux dits propres à ce domaine du préférable sont des lieux communs de la parole ordinaire.

Les modes de justification du préférable correspondent aux collocations favorites des verbes *préférer*, *choisir*... Il est donc possible de les déterminer empiriquement, dans une langue donnée.

[1] La Fontaine, *Le savetier et le financier*. *Fables*, 8, 2.

TOPOS – LIEU COMMUN

À la différence de *type d'argument*, le mot *topos* et l'expression *lieu commun*, sont ambigus entre une interprétation formelle et une interprétation substantielle.

1. Topos

1.1 Topos inférentiel

Pour désigner les types d'argumentations, Aristote utilise le mot grec *topos* (sg. τόπος, pl. τόποι, *topoi*). Le *topos des contraires*, le premier de la liste des *topoi* de la *Rhétorique* est introduit comme suit :

Un lieu (*topos*) des enthymèmes démonstratifs se tire des contraires (*Rhét.*, II, 23, 1397a7 ; Dufour, p. 115)

Un *topos inférentiel* est un *schème argumentatif* ou *type d'argumentation*, c'est-à-dire un schème discursif général associant de façon plausible un énoncé argument à un énoncé conclusion.

L'actualisation d'un *topos*, d'une forme argumentative, produit une argumentation concrète ou *enthymème*.

Le terme *topos* n'est jamais péjoratif lorsqu'il désigne un type d'argument.

Une *topique* est un ensemble plus ou moins systématique de *topoi* inférentiels fonctionnant dans un domaine argumentatif particulier, V. [Topique juridique](#) ; [Topique politique](#).

À la différence de *type d'argument*, le mot *topos* est ambigu entre une interprétation formelle et une interprétation substantielle.

Le concept de *topos* a été redéfini dans la théorie de l'argumentation dans la langue, V. [Topos en sémantique](#).

1.2 Topos en analyse littéraire

En analyse littéraire, le concept de *topos* a été introduit par Curtius, pour désigner une donnée substantielle, thème, matière, permanente, amplifiable et adaptable ; « un archétype, une représentation du subconscient collectif au sens où l'entendait C. G. Jung » (Curtius [1948], I, p. 180). Par exemple, l'association « le vieillard et l'enfant » constitue en ce sens un *topos*, toujours exploité dans les publicités pour les sociétés de gestion de patrimoine.

Le *topos* substantiel permet de remplir une case discursive obligée. Ainsi, l'évocation d'éventuels contre-exemples ou même d'une réfutation auxquels on déclare se soumettre docilement par avance est un *topos* de clôture des exposés scientifiques. Les propositions de Curtius ont été à l'origine d'un important courant de recherche sur les *topoi*, notamment en Allemagne (Bornscheuer 1976 ; Breuer et Schanze 1981). L'expression *lieu commun* est également utilisée avec ce même sens.

2. Lieu commun

Comme *topos*, *lieu commun*, souvent réduit à *lieu*, peut désigner une formule inférentielle ou un lieu commun substantiel, V. [Invention](#).

2.1 Lieu commun inférentiel

Cicéron traduit *topos* (*inférentiel*) par *locus* “lieu” (pl. *loci*), *locus communis*, “lieu commun” (pl. *loci communes*, “lieux communs”).

La définition du lieu [*locus*] pourrait donc être : magasin des arguments, et celle de l'argument : moyen servant à convaincre d'une chose douteuse. (*Top.*, II, 16, 8 ; p. 69-70)

L'expression *lieu commun* correspond au latin *locus communis*, qui traduit le mot grec *topos*.

En ce sens, un **lieu commun est une forme inférentielle, un schème argumentatif.**

Dans cet emploi, *lieu commun* peut être réduit à *lieu* ; on parle ainsi du *lieu de la personne*, du *lieu des contraires*, etc.

2.2 Lieu commun substantiel : le cliché

Un *lieu commun substantiel*, ou *lieu commun* tout court, correspond à l'expression formulaire d'une pensée courante. C'est le sens courant de l'expression, qui est synonyme de “cliché”, dont elle partage l'orientation dépréciative : “pensée commune, non critiquée, donc probablement fausse, sans originalité ni valeur esthétique ou conceptuelle”.

Comme dans le cas de *fallacie*, la frontière est floue entre le formel et le substantiel.

Le terme *topos* peut avoir le même sens dépréciatif lorsqu'il désigne un lieu commun substantiel.

3. Lieux communs inférentiels et prémisses propres à chaque genre

La *Rhétorique* distingue *topoi universels* et *prémisses propres à un domaine de la réalité* :

Par “espèces” j'entends les prémisses propres à chaque genre et par “lieux” j'entends les lieux qui sont communs de façon indifférenciée à tous les domaines de réalité.

Aristote, I, 2, 1358a1, 30 ; Chiron. p.138

Les *topoi* (modes de raisonnement) sont universels :

Les lieux (*topoi*) « sont ce qui s'applique en commun aux questions de justice, de physique, de politique et à nombre d'autres questions d'espèces (*eidos*) différentes, par exemple le lieu du plus et du moins ; car un syllogisme ou un enthymème tiré de ce lieu ne seront pas plus applicables à une question de justice qu'à une question de physique ou à n'importe quel autre sujet. (*Ibid.*, 10-15, p. 136-137).

Les domaines de connaissance se distinguent les uns des autres non pas parce qu'ils mobilisent des *lieux* (modes de raisonnement) spécifiques, mais **parce que certaines prémisses leur sont propres, « spécifiques » :**

Il y a en physique des prémisses dont on ne peut tirer ni enthymème ni syllogisme qui soit valable sur des questions d'éthique (*Ibid.*, 15, p. 137), – et inversement.

La distinction entre prémisses spécifiques et *topoi* est tributaire de l'ontologie aristotélicienne et de la vision de la logique et des sciences qui lui est attachée.

TOPOS en SÉMANTIQUE

Dans la théorie de l'argumentation dans la langue de Ducrot et Anscombe, les *topoi* sont définis comme des principes généraux, communs « présentés comme acceptés par la collectivité » (Ducrot 1988, p. 103 ; Anscombe & Ducrot, 1986 ; Anscombe 1995a). Ces principes mettent en relation graduelle des propriétés (prédicats ou [échelles](#)) elles-mêmes graduées. Ils prennent quatre formes :

+ D, + B	« Plus on s'élève dans l'échelle P, plus on s'élève dans l'échelle Q » (Ducrot 1988, p. 106) : (+) <i>régime démocratique</i> , (+) <i>bonheur des citoyens</i>
- T, - S	Plus on descend dans P, plus on descend dans Q : (-) <i>temps de travail</i> , (-) <i>stress</i>
+ A, - V	Plus on a P, moins on a Q : (+) <i>argent</i> , (-) <i>vrais amis</i>
- S, + M	Moins on fait P, plus on est Q : (-) <i>sport</i> , (+) <i>maladies</i>

Cette forme de liaison entre prédicats correspond à celle est utilisé par Perelman & Olbrechts-Tyteca dans leur discussion des [valeurs](#) ([1958], p. 115-128), V. [Topique du préférable](#).

1. *Donc, et, pourtant*

Les mêmes prédicats peuvent être associés par les quatre formes d'un même topos associant par *donc* ou *et* par exemple “être riche”, (R), “être heureux”, (H) .

Selon M. Tout-le-monde :

- (i) +R, donc +H *il est riche (donc, et_{donc}) heureux*
- (ii) -R, donc -H *il est pauvre (donc, et_{donc}) malheureux*

Ces deux cas se correspondent par application du topos des [contraires](#).

Par ailleurs, “*l'argent ne fait pas le bonheur*”, comme le montre le cas du savetier heureux et du financier malheureux (La Fontaine, *Le savetier et le financier*). Ces deux cas correspondent à la version en *mais* ou *pourtant* des topoi (i) et (ii) :

- (iii) +R, mais -H *il est riche, (mais, pourtant) malheureux*
- (iv) -R, mais +H *il est pauvre, (mais pourtant) heureux*

Ces quatre formes délimitent ce que la doxa, les croyances communes portées par la langue, infèrent entre l'argent et le bonheur, la santé et le sport. Il s'agit d'inférences sémantiques, donc de pseudo-raisonnements dans la mesure où ils ne disent rien du réel ; c'est la langue qui parle. Cette vision fonde le scepticisme de la théorie de l'argumentation dans la langue vis-à-vis de l'argumentation ordinaire comme forme de raisonnement, V. [Critique](#) ; [Démonstration](#). Le *Nouveau testament* organise les topoi de la [richesse – pauvreté](#) ; les riches sont heureux en attendant, mais seront finalement malheureux et les pauvres sont malheureux en attendant, mais seront finalement heureux :

Je vous le dis encore, il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu. (Matthieu, 19, 24 ; Bible Louis Segond)
Ainsi les derniers seront les premiers, et les premiers seront les derniers. (Matthieu, 20, 16 ; Bible Louis Segond)

On trouve donc les quatre inférences : “+/- P, +/- Q”, mais pas dans les mêmes systèmes de croyances, sachant qu'un même locuteur peut avoir recours, selon ses nécessités, à plusieurs

systèmes de croyances contradictoires. Certaines croyances sont préférées, aucune n'est interdite par la langue, mais les croyances paradoxales sont des croyances militantes, qui s'accompagnent d'une argumentation.

2. Trop

Considérons le cas du sport **Sp** et de la santé **Sa**. L'existence d'un lien de causalité est reprise dans les topoï suivants :

< +, + >, < -, - >

+**Sp**, +**Sa** *il fait du sport, donc il est en bonne santé*

-**Sp**, -**Sa** *il irait mieux s'il faisait plus de sport ! Quand j'arrête le sport, je me sens mal !*

Cependant, le développement < +, + > peut trouver sa limite, marquée par *trop*.

Il fait trop de sport, donc il est en mauvaise santé

< +(trop), - >

D'autre part, le topos "+**Sp**, +**Sa**" peut être contesté par le topos < +, - >, qui a ses partisans :

+**Sp**, -**Sa** : *Les sportifs meurent jeunes*

Ou < -**Sp**, +**Sa** >, topos obtenu à partir du précédent, par application du topos des contraires, utilisé ironiquement par Churchill, interrogé sur les raisons de sa bonne santé

< -**Sp**, +**Sa** > : « *no sport* »

3. Application des topoï et effets de seuil

Il est parfois délicat d'appliquer les quatre formes topiques "+/- **P**, +/- **Q**", à certaines combinaisons de prédicats. Considérons la situation où deux personnes, **L1** et **L2**, doivent prendre le train et sont soucieuses à la fois de ne pas manquer le train et de ne pas arriver trop en avance à la gare. Soit elles "*vont y arriver*", soit elles ont déjà irrémédiablement "*raté leur train*". **T** note le prédicat "*avoir du temps*"; **D** note le prédicat "*se dépêcher*". "+ **T**" note "*plus on a de temps*"; "- **T**" note "*moins on a de temps*"; *idem* pour **D**.

1. On va y arriver : sans se dépêcher ou en se dépêchant

Trois situations correspondent à ce cas.

<+**T**, -**D**>

L1 se dépêche ; **L2** trouve qu'il n'y a pas de raison de se dépêcher :

Pas la peine de te dépêcher, il est huit heures, et même huit heures moins cinq.

On a beaucoup de temps, donc on va y arriver, prenons notre temps !

Cet enchaînement correspond au topos < + **T**, - **D** >, "*plus on a de temps, moins on doit se dépêcher*".

<-**T**, +**D**>

L1 traîne dans les préparatifs ; **L2** pense que, si ça continue comme ça, ils vont rater leur train. Il alerte **L1** :

Dépêche-toi : il est huit heures, il est même huit heures cinq.

On n'a plus beaucoup de temps, il reste peu de temps, vraiment peu !

Cet enchaînement correspond au topos $\langle -T, +D \rangle$, “moins on a de temps, plus on doit se dépêcher”.

$\langle -T, +D \rangle$ réfute “on n'a plus le temps nécessaire pour attraper le train”

L1 pense qu'ils ont raté leur train ; L2 pense qu'ils ont encore une chance, à condition de se dépêcher:

L2 : – *Dépêche-toi : il est huit heures, il est même huit heures moins cinq.*

“Mais si, on va y arriver ! On n'a pas beaucoup de temps, mais il reste quand même un peu de temps ! ; On est en retard, mais on peut encore y arriver !”

Cet enchaînement semble utiliser directement le topos “+T, +D”, “plus on a de temps, plus il faut se dépêcher”, ce qui peut sembler paradoxal. Le contexte montre qu'il y a un effet de seuil.

L2 part d'une représentation qu'il attribue à L1 “on n'a pas assez de temps”, donc “pas la peine de se dépêcher, puisqu'on va sûrement rater le train”. L2 réfute cette représentation :

L2 : — *il reste en effet peu de temps (-T), mais suffisamment pour qu'on puisse attraper le train si tu te dépêches, donc dépêche-toi ! (“-T, +D”)*

L2 n'applique pas “+T, +D”, il réfute “on n'a pas assez de temps”. Ce n'est pas “plus on a de temps” qui joue ici, mais “plus de temps que tu ne penses”, à savoir “encore un peu de temps”, et cette prémisse mobilise normalement le topos “-T, +D”.

(2) On ne va pas y arriver, même si on se dépêche

(d) L1 s'active fébrilement alors que L2 a perdu tout espoir d'attraper le train :

L2 : — *Pas la peine de te dépêcher : il est huit heures, et même huit heures cinq.*

“On ne va pas y arriver, on n'a plus assez de temps”. L2 raisonne *a fortiori* : à huit heures, on n'aurait plus le temps d'y arriver, *a fortiori* à huit heures cinq on n'y arrivera pas.

Se dépêcher pour faire quelque chose présuppose qu'on a assez de temps pour le faire en se dépêchant. C'est ce présupposé que rejette L2 ici. L1 se comporte comme s'il pensait avoir suffisamment de temps *en se dépêchant*.

L2 ne présuppose pas “moins on a de temps, moins on doit se dépêcher”, il réfute “on peut y arriver si on se dépêche”. Comme dans (c), il faut tenir compte d'un effet de seuil. Dans ce contexte, l'évocation du topos “-T, -D” “moins on a de temps, moins on doit se dépêcher” serait ironique.

Arg. de la TRANQUILLITÉ

Le calme s'oppose à l'excitation émotionnelle et à la tension psychique. L'appel à la tranquillité est un moyen de s'opposer à la discussion d'un problème pénible dans l'espoir qu'il ne sera jamais abordé.

1. Le calme et l'argumentation des émotions

Le calme peut être défini négativement comme l'absence d'excitation, l'état psychique et physique d'une personne vivant selon ses routines, n'ayant aucune préoccupation urgente. Dans la typologie aristotélicienne des émotions rhétoriques, le *calme* s'oppose à la *colère*, V. [Émotion](#). Le calme est donc considéré comme un état émotionnel parmi d'autres. En théorie des émotions, le calme correspond au *niveau de base* (humeur de base) de la vie psychique. Par opposition à l'excitation émotionnelle initiale, le *retour au calme* est le moment où toute émotion, positive ou négative se résorbe. On peut ramener au calme un groupe d'enthousiastes qui s'excite joyeusement à l'idée de partir à la guerre, ou quelqu'un qui fait une crise de honte.

Du point de vue de l'argumentation des émotions, à tout discours argumentant une émotion forte *négative* (appels à la haine, à l'indignation, à la colère, la honte, la peur...), comme une émotion forte *positive* (discours de l'enthousiasme, de la joie, de l'exaltation, de la ferveur...), on peut opposer un *contre-discours* déconstruisant l'émotion et *appelant au calme*.

2. Contre le changement : L'appel à la tranquillité

L'argument de la tranquillité [1] a été défini et nommé par Bentham (1824), V. [Topiques politiques §2](#). Il s'agit d'une tentative pour repousser la discussion d'un problème dans l'espoir qu'il ne sera jamais abordé. On substitue à la discussion d'un problème une méta-discussion sur l'urgence de sa discussion.

Bentham considère cette manœuvre comme fallacieuse, et la classe dans la catégorie des *fallacies de temporisation* [*fallacies of delay*], dirigées contre la liberté de proposition et l'innovation politique : “*tout ça n'est pas très important, en pratique c'est déjà réglé, on a d'autres priorités, tu es bien le seul à voir là un problème...*”

Attachée au [consensus](#), la tranquillité est construite comme une valeur qui serait menacée par l'ouverture d'une situation argumentative. Le désir de ne pas être dérangé peut être invoquée comme argument pour ne pas participer à la vie politique et sociale:

Le vote ne regarde que les hommes, puisque les femmes, – heureusement pour leur tranquillité, – n'ont pas de droits politiques.

Clarisse Juranville, *Manuel d'éducation morale et d'instruction civique*, [s. d.].[\[1\]](#)

3. Un cas : « *Le gouvernement a actuellement d'autres priorités* »

La séquence suivante est extraite d'un débat entre étudiants sur l'immigration et la nationalité. Tout d'abord, l'étudiante **Am** donne une description soigneusement formulée et légèrement orientée des deux parties et de leurs positions, V. [Orientation](#). Ensuite, elle prend une position implicite mais claire en faveur du parti soutenant « *que le gouvernement actuellement a*

d'autres priorités qui sont plus importantes et que ce n'était pas nécessaire de revenir sur ça", sur la base d'un typique argument "laissez-nous tranquilles".

L'argument de la tranquillité, qu'on pourrait d'ailleurs appeler l'argument "fichez-nous la paix avec ..." a cette particularité qu'il a une version non verbale parfaitement claire, le refus de participer à la discussion : c'est cet argument incarné que tente de vaincre le professeur dans la première intervention.

Prof alors vous restez muets silencieux rien vous avez rien retenu là-dedans rien ne vous a frappés quels sont les points on va commencer à les lister donc pouvez les donner oui

Am déjà ya deux points de vue en fait fin

Prof y a deux points de vue vous avez vu qu'il y avait oui

Am deux partis qui s'opposent ya ceux qui veulent heu comme la pétition de tous les artistes cinéastes etcétera qui veulent que: la que l'imfin le que le code de nationalité soit illimité soit pour tout le monde et que que tous les sans tous les sans-papiers soient régularisés donc euh sans limite

Prof hum hum hm hm

Am et le deuxième point de vue c'est ceux qui disent que y faut pour qu'y ait un droit des personnes y faut qu'y ait: un droit d'état donc y faut qu'y ait justement des limites et que: et aussi fin généralement ces personnes sont celles qui disent que le gouvernement actuellement a d'autres priorités qui sont plus importantes et que ce n'était pas nécessaire de revenir sur ça

Prof d'accord

Débat sur l'immigration[2]

L'appel au calme valorise la tranquillité en tant qu'état politique conservateur compatible avec l'apathie, l'inertie et la paresse. Un tel état est menacé par des proposants insatisfaits, prêts à exiger des changements et à entamer des discussions, c'est-à-dire à ouvrir une situation argumentative, qui provoquera une poussée d'adrénaline, se traduisant par de la colère, de l'enthousiasme ou de l'anxiété au sein du groupe. C'est parce qu'il trouble le calme, dérange le consensus, que le proposant paie le prix de la *charge de la preuve*.

[1] Lat. *ad quietem*, lat. *quies*, « repos ; vie calme en politique, neutralité » (Gaffiot [1934], *Quies*). Ang. *appeal to repose, conservatism*.

[2] Paris, Vve P. Larousse, 5e édition, "conforme au programme de 1882" [1re partie Éducation morale, chap. Le vote. § Les femmes et la politique].

[3] Corpus *Débat sur l'immigration – TP étudiants*, http://clapi.univ-lyon2.fr/V3_Feuilleter.php?num_corpus=35 (30-09-2013)

Arg. de la TRANSITIVITÉ

Soit un énoncé reliant deux groupes nominaux par un verbe, N1 — Verbe —N2. Le verbe exprime une relation transitive

Si N1 — Verbe —N2 et N2 — Verbe —N3) ALORS nécessairement N1 Verbe N3

Si Pierre est un ancêtre de Paul et Anatole est un ancêtre de Pierre, alors Anatole est un ancêtre de Paul.

La relation exprimée par l'expression verbale “— est un ancêtre de —” est dite transitive [1].

Si a est un ancêtre de b, ET si b est un ancêtre de c, ALORS a est un ancêtre de c.

Si m est la mère de n et n la mère de o, alors m n'est pas la mère de o.

La relation exprimée par l'expression verbale “— est la mère de —” n'est pas transitive.

En mathématiques, un prédicat **R** est dit transitif si, lorsqu'il lie **a** à **b** et **b** à **c**, il lie aussi **a** à **c**; autrement dit :

SI “**aRb**” ET “**bRc**” ALORS “**aRc**”.

La transitivité est à la base du **raisonnement par récurrence** en mathématique.

En langue naturelle, la relation “— un ancêtre de —” est transitive ; le verbe *manger* n'est pas transitif : si **a mange b** et **b mange c**, alors **a ne mange pas forcément c**. Le carnivore mange l'herbivore, l'herbivore mange de l'herbe, mais le carnivore ne mange pas forcément l'herbe, sauf en cas d'urgence. De même, le verbe *aimer* :

SI **a aime b**, ET SI **b aime c**, ALORS **a N'AIME PAS FORCÉMENT c** :

La relation *aimer* n'est pas transitive.

Les inférences fondées sur la transitivité d'un prédicat font partie des automatismes argumentatifs exploités par l'argumentation quotidienne. Leur possibilité ou impossibilité est inscrite dans le sens des mots *aimer*, *mère de*, *ancêtre de*.

Elles sont mobilisables toutes les fois qu'on a affaire à une **hiérarchie** d'au moins trois objets positionnés sur une **échelle graduée** :

Si a est plus grand, plus vieux, plus riche... que b,

et si b plus grand, plus vieux, plus riche... que c,

alors a est plus grand, plus vieux, plus riche... que c.

La transitivité est à la base du fonctionnement des échelles argumentatives.

[1] Cette transitivité est totalement différente de celle qui, en grammaire, lie un verbe transitif (*manger*) à son objet direct (*manger la pomme*).

TYOLOGIE DES ARGUMENTATIONS

Une typologie des schèmes argumentatifs a pour but, autant que faire se peut, de classer ces schèmes en grandes familles et de situer ces familles les unes par rapport aux autres. Selon les principes adoptés (forme linguistique, pouvoir persuasif, productivité, etc) on peut construire différentes typologies.

En argumentation, le mot *typologie* est utilisé dans deux contextes.

(i) On parle parfois de typologie des modes de structuration des passages argumentatifs où une série de prémisses vient soutenir une conclusion, V. [Convergence](#) ; [Liaison](#) ; [Série](#) ; [Épichérème](#) ; [Sorite](#)

(ii) On parle généralement de typologie des argumentations pour désigner l'ensemble des schèmes liant l'argument à la conclusion selon un certain rapport sémantique. Les typologies classiques comptent d'une à plusieurs dizaines de schèmes, V. [Typologies anciennes](#); [Typologies modernes](#); [Typologies contemporaines](#)

1. Typologie – Topique

Une typologie est une [classification](#), c'est-à-dire un système de catégories emboîtées, où on peut distinguer un **niveau de base** (niveau 1) ; des catégories **super-ordonnées** (niveau +1, etc.), de plus grande généralité que le niveau de base ; des catégories **subordonnées**, plus détaillées (niveau -1, etc.).

Un [catalogue](#) ou une collection de formes constitue une typologie à un seul niveau.

Catégoriser c'est identifier un être comme membre d'une catégorie, en reconnaissant dans cet être les traits qui définissent la catégorie, et l'intégrer dans la classification où figure cette catégorie, cf. *infra*, §5.

Le mot [topique](#) est formé sur le mot [topos](#) au sens de "type d'argument, schème argumentatif" pour désigner **une collection de types d'arguments**.

La [topique juridique](#) rassemble les types d'arguments particulièrement utilisés dans le domaine du droit.

La collection d'arguments réunie par Bentham constitue une [topique politique](#) du discours conservateur, telle que la voient leurs adversaires.

On utilise aussi le mot *topique* pour désigner des ensembles récurrents d'arguments. Dans ce sens, le [script](#) d'une question argumentative, rassemblant les argumentations et contre-argumentations attachées à une question, constitue **la topique attachée à cette question**.

2. « Réviser la tradition »

Les collections de schèmes argumentatifs, semblent engagées dans un perpétuel mouvement de renouvellement et de redéfinition, motivées par une série de d'interrogations récurrentes.

— **Sur leur nombre**, Voir *infra*.

— **Sur leur nature** : Les schèmes argumentatifs correspondent-ils à des formes de raisonnements ? Si oui, comme certaines listes de schèmes sont assez longues, chaque schème illustre-t-il une forme de raisonnement bien spécifique ? Quelle relation ces éventuels raisonnements ont-ils avec les raisonnements déductifs et inductifs ?

— **Sur leur caractère systématique** : Qu'est-ce qui, à travers la diversité des schèmes, fait système dans une typologie qui les regroupe (Blair 2012, Chap. 12 and 13) ?

— **Sur leur nature et leur origine :**

D'où viennent les types d'argument ? S'agit-il de structures *linguistiques* saillantes et stables qu'on peut empiriquement repérer sur des discours argumentatifs de divers types ? Ces structures sont-elles des universaux de raisonnement liés aux universaux linguistiques ? Correspondent-ils à des êtres *logiques*, des catégories a priori de l'esprit humain ? Ou à des structures *anthropologiques* générales de l'expérience humaine ? Quel est leur lien aux cultures où ils fonctionnent ?

— **Sur leurs variations culturelles et historiques :** Comment ces schèmes sont-ils affectés par l'histoire, s'ils le sont ? La question se pose particulièrement quand on compare les 9 “formes de raisonnement” de Toulmin, Rieke & Janik ([Typologies contemporaines](#)) avec les listes de topoï cicéronienne et post-cicéroniennes ([Typologies anciennes](#)).

Alors que la tradition intellectuelle générale change, changent également les nœuds associant activement les idées [*the active associative nodes for ideas*] ainsi que leur classification. Réviser la tradition a été un phénomène courant dans l'Antiquité ; Aristote propose une liste des topoï différente de celle des sophistes, Cicéron une liste différente de celle d'Aristote, Quintilien propose autre chose que Cicéron, Thémistius ne s'accorde pas avec ses prédécesseurs, non plus que Boèce qui, par-dessus le marché, n'est pas non plus d'accord avec Thémistius.

Cette révision continue de nos jours, avec les “Grandes idées” [*Great Ideas*] du Professeur Mortimer Adler (augmentées au-delà de la centaine d'origine), et avec des articles comme l'étude très utile du Père Gardeil sur les lieux communs dans le *Dictionnaire de théologie catholique* ; après avoir reproduit la description ainsi que l'organisation des lieux de Melchior Cano (dont il note qu'ils sont parfois repris d'Agricola mot pour mot), **Gardeil propose, dans la grande tradition topique, une classification encore meilleure, la sienne.**

Walter J. Ong, Ramus. *Method and the decay of dialogue*, 1958, p. 122[1]

On retient de ce passage d'abord la définition générale des topoï comme des « **active associative nodes for ideas** », théorisés depuis la naissance de la rhétorique dans le cadre d'une théorie de l'argumentation dans le discours. Mais son intérêt tout particulier vient de ce qu'il décrit clairement le piège taxinomique : pour en finir avec la prolifération des typologies des arguments, on se propose de construire la typologie qui mettra tout le monde d'accord. Mais au bout du compte, on constate qu'on n'a fait qu'ajouter une typologie supplémentaire à une liste déjà trop longue, c'est-à-dire qu'on a aggravé le mal auquel on prétendait porter remède. Cette observation peut être lue comme un contrepoint historique ironique, aux travaux qui, en cette même année, 1958, allaient relancer la réflexion sur l'argumentation et les topiques.

3. Place de la typologie des arguments dans les théories de l'argumentation

La question des types d'arguments joue un rôle majeur dans certaines théories de l'argumentation, d'autres redéfinissent la notion, d'autres encore ne lui accordent qu'un rôle secondaire.

(i) L'exemple illustrant le [schéma de Toulmin](#) correspond à une forme très productive, le processus de [catégorisation-nomination](#).

Dans la terminologie de Toulmin, un type de loi de passage (warrant) correspond à un type d'argument, comme l'ont montré Ehninger et Brockriede ([1960]).

Toulmin, Rieke et Janik (1984) ont proposé une typologie des arguments, [V. Typologies contemporaines](#).

(ii) La notion de type d'argument est **centrale** pour la Nouvelle Rhétorique de Perelman et Olbrechts-Tyteca comme pour la Pragma-Dialectique et la Logique Informelle.

(iii) La théorie de l'Argumentation dans la langue d'Anscombe et Ducrot ne rencontre pas la question des types d'arguments. La notion de [topos sémantique](#) est définie comme un lien entre prédicats, et correspond assez bien, sur le plan cognitif à la définition des “lieux” comme des « active, associative nodes for ideas » (Ong, cf. *supra*). Les grandes différences entre topoï sémantiques et topoï argumentatifs classiques sont que :

— Le nombre des topoï sémantiques est très grand, alors que le nombre des topoï argumentatifs plafonne à moins d'une centaine.

— Les topoï sémantiques ne sont pas des types de raisonnement mais des couples de prédicats.

(iv) La logique naturelle de Grize est fondée sur l'analyse des [schématisations](#). Les opérations de *configuration* et *d'étayage* renvoient à la notion classique de soutien d'une conclusion par un argument ; les types d'arguments correspondent en principe aux “types d'étayage”. Cette ligne n'est pas développée dans le sens d'une théorie des types d'arguments, mais elle pourrait l'être. Concrètement, la recherche de Grize se concentre sur trois types d'étayage, l'inférence logique, la causalité et l'explication.

4. Nombre de schèmes d'argumentation

Les collections classiques de types d'arguments en énumèrent d'une dizaine à une petite centaine de schèmes.

La *Rhétorique* d'Aristote propose un ensemble de vingt-huit topoï, plus quelques “lieux des enthymèmes apparents”. Les *Topiques* de Cicéron en énumèrent une douzaine, vingt-cinq pour l'*Institution oratoire* de Quintilien. Boèce transmet au Moyen Âge quinze formes, V. [Typologies anciennes](#). La *Logique* de Duplex (1607) celle de Bossuet (1677), qui peuvent sans doute être considérées comme des représentants, à l'époque moderne de cette tradition, énumèrent respectivement quatorze et vingt formes.

D'autres typologies modernes sont très divergentes : Locke propose une typologie à quatre éléments, augmentée d'un par Leibniz (Locke [1690] ; Leibniz [1765]), mais dans un monde scientifique totalement différent du monde classique.

Bentham relève trente et une formules argumentatives pour le seul champ de l'argumentation politique, V. [Typologies modernes](#).

À l'époque contemporaine, Conley compte dans le TA « plus de quatre-vingt types d'argument » (Conley 1984, p. 180-181), V. [Typologies contemporaines](#).

5. Formes des typologies

On pourrait opposer les typologies à la Aristote et les typologies à la Perelman & Olbrechts-Tyteca. Alors qu'Aristote énumère une série de topoï dans une succession qui paraît arbitraire, V. [Typologie \(I\)](#). Perelman & Olbrechts-Tyteca ont construit une typologie des différentes “techniques d'association” clairement organisée en quatre niveaux.

— Catégoriser un **segment de discours** comme un “**argument pragmatique**”, c'est identifier dans ce segment les traits caractéristiques qui définissent l'argument pragmatique (niveau 1).

— La catégorie 1 “argument pragmatique” peut elle-même entrer dans la catégorie 2, “**argument exploitant une relation causale**”. Elle constitue une **espèce** de cette seconde catégorie.

— Dans la typologie perelmanienne, cette catégorie 2 **est rangée** dans la catégorie 3 des « **argumentation[s] basée[s] sur la structure du réel** ».

— Toujours dans la typologie perelmanienne, cette catégorie 3 serait rangée dans la catégorie 4, regroupant les “**techniques d'association**” avec les techniques de *dissociation*.

— Cet ultime niveau est coiffé du sommet “**techniques d'argumentation**”, qui correspondrait en quelque sorte à un des principaux “**règles** discursifs” regroupant, à côté de l'argumentation, d'autres êtres discursifs dont Perelman ne parle pas : Techniques de narration, techniques de description ?

5. Fondements des typologies

Les typologies des formes d'arguments peuvent être envisagées de différents points de vue.

1) Du point de vue de leur contribution à l'accroissement des connaissances, on opposera les **arguments non probants et les arguments probants**, depuis l'époque moderne généralement assimilés aux moyens de preuves scientifiques. Dans les termes de Locke, seuls les seconds sont « accompagné[s] d'une véritable instruction, et [nous avancent] dans le chemin de la connaissance » (Locke [1690], p. 573), [V. Typologies modernes](#). Dans ce cadre, les argumentations les plus intéressantes sont les argumentations analytiques liées à la définition conceptuelle, les argumentations inductives, les argumentations mettant en jeu des relations causales, etc. Dans ce cadre, l'argumentation par analogie peut avoir une valeur heuristique ou pédagogique, alors que les argumentations rasant avec le langage naturel et manipulant la relation interpersonnelle sont sans pertinence.

2) Du point de vue de leur fonctionnement linguistique. On peut opposer les arguments reposant sur une relation de contiguïté, de type *métonymie* et les arguments reposant sur une relation de ressemblance, de type *analogie catégorielle* ou *structurelle*, ou sur l'exploitation d'une *métaphore*.

Cette opposition correspond en gros à celle que Perelman et Olbrechts-Tyteca établissent entre les arguments qui reposent *sur la structure du réel* (type causal) et ceux qui *fondent la structure du réel* (type analogique), [V. Typologies contemporaines](#).

3) Du point de vue de leur productivité. La productivité d'un topos est plus ou moins grande selon le nombre d'argumentations concrètes (enthymèmes) qui en dérivent. On peut opposer les topoï très productifs comme l'argumentation exploitant le binôme *catégorisation - définition* ou le *topos des contraires*, à des topoï relativement peu productifs, comme l'argumentation par le *gaspillage*.

4) Du point de vue de leur force relative (de leur pouvoir de légitimation). Un bel exemple d'organisation des formes topiques selon leur force est donné par la hiérarchie des arguments juridico-théologiques dans le domaine arabo-musulman, telle que l'établit Khallâf ([1942]). Il distingue dix sources, ordonnées selon leur degré de légitimité.

Les formes les plus légitimes sont celles qui s'appuient *sur le Coran ou la Tradition des Hadiths*.

Celles qui ont le degré de légitimité le plus bas sont, dans l'ordre, *les lois des peuples monothéistes* suivies des *avis des compagnons du prophète* ; les arguments mettant en avant

les pratiques de l'Islam originel sont considérés comme les plus faibles. Telle était la situation en 1942 ; elle a connu de grands changements avec la montée du Salafisme.

6. Quelques typologies

[Quatre typologies anciennes](#)

[Quatre typologies modernes](#)

[Trois typologies contemporaines](#)

[1] Cambridge, Harvard University Press, 1958, p. 122.

Quatre TYPOLOGIES ANCIENNES

La typologie d'Aristote (*Rhétorique*) est un simple catalogue de 28 *topoi* (schèmes argumentatifs). Cicéron (*Topiques*) présente une liste structurée, orientée vers la pratique judiciaire et centrée sur les questions de définition. Ce legs a été transmis par Boèce au Moyen Âge.

1. Aristote, *Rhétorique* (entre 329 et 323 av. J.-C.)

1.1 Système des preuves et catalogue d'arguments rhétoriques

Le catalogue de la *Rhétorique* doit être rapporté au cadre de la typologie aristotélicienne des différents types de raisonnements portés par les différents types de discours, **rhétorique**, **dialectique** et **scientifique** (syllogistique).

Tricot souligne que « le syllogisme est le genre, le scientifique (producteur de science) [est] la différence spécifique qui sépare la démonstration scientifique des syllogismes dialectiques et rhétoriques » (in Aristote, *S. A.*, I, 2, 15-25 ; p. 8, note 3).

Le concept rhétorique de persuasion doit être situé dans ce contexte : le discours scientifique produit une connaissance **apodictique** (certaine), l'interaction dialectique produit une vérité **probable** et le syllogisme rhétorique ou l'enthymème est un élément du discours **persuasif**, *ni probant ni probable*.

1.2 Des distinctions hésitantes

Aristote établit les distinctions suivantes entre les différents types de preuves rhétoriques (preuve = *pistis*, "moyen de pression") (*Tableau p. suivante*)

Les preuves attachées au *logos* sont l'**enthymème**, qui correspond à la déduction ; l'**exemple**, qui correspond à l'induction ; et, par ailleurs, sont introduits les arguments fondés sur les **indices**, probables ou certains. L'enthymème et l'exemple sont dits communs aux trois genres rhétoriques.

Mais l'articulation de ces différents types de preuves et la cohérence du texte de la *Rhétorique* tel qu'il nous est parvenu est problématique (McAdon 2003, 2004). La classification des preuves rattachées au *logos* connaît des variantes :

(a) J'appelle *enthymème* le syllogisme rhétorique et *exemple* l'induction rhétorique [...] Il n'y a rien d'autre en dehors de cela. (*Rhét.*, I, 2, 1356b4 ; trad. Chiron, p.128).

(b) Les enthymèmes se tirant des vraisemblances et des signes. (*Rhét.*, I, 2, 1357a30 ; trad. Chiron, p. 133).

(c) On énonce les enthymèmes à partir de quatre sources : [...] le vraisemblable, l'exemple, la preuve et le signe. (*Rhét.*, II, 25, 1402b1 ; trad. Chiron, p. 415).

L'exemple est mis sur le même plan que l'enthymème en (a), mais considéré comme une forme d'enthymème en (c); les enthymèmes ont quatre sources en (c) et deux en (b). Il est difficile de trouver un système rigoureux à travers ces exposés des preuves rhétoriques, V. [Schème argumentatif](#) ; [Exemple](#) ; [Indice](#) ; [Vrai](#) ; [Vraisemblable](#).

À ces trois formes (enthymème – exemple – indice) s'ajoutent de fait les lieux des *Topiques*, qui correspondent aux diverses formes de déduction syllogistique, V. [Syllogisme](#).

"Preuves"	
non techniques	
techniques	
	pression éthotique
	pression pathémique
	preuves "logiques"
	enthymème
	exemple
	indice

1.3 Les topoï de la *Rhétorique*

La *Rhétorique* énumère vingt-huit « topoï des enthymèmes démonstratifs » (*Rhét.*, II, 23 ; trad. Chiron, p. 377 et sv.).

Dans le tableau (*p. suivante*), ces 28 topoï sont énumérés dans l'ordre de la *Rhétorique* ; ils sont désignés soit par l'étiquette qui leur est donnée dans la traduction de P. Chiron, soit par une expression proche ; ils sont suivis de renvois aux entrées correspondantes.

La *Rhétorique* ne propose pas de typologie articulée en plusieurs niveaux, mais une simple liste. On peut suggérer certains regroupements qui ne font que reproduire ceux qu'opéreront les typologies ultérieures ; en résumé :

- Centralité des questions de la **définition, de la relation causale, de la déduction – consécution, de l'analogie.**
- Famille de topoï qui exploitent des **structures logico-linguistiques.**
- Famille de topoï reposant sur des **stéréotypes comportementaux, sur le caractère des humains et la motivation de leurs actions.** Ces topoï transposent ou adaptent à l'action humaine des principes logiques ou causaux, par exemple voir topoï 6, 14, 15, etc.

- | | |
|--|---|
| 1. « Les contraires » | V. Contraires |
| 2. « Les flexions semblables » | V. Dérivation |
| 3. « Les termes corrélés » | V. Corrélatifs |
| 4. « Le plus et le moins » | V. A fortiori |
| 5. « L'examen du temps » | V. Cohérence |
| 6. « Retourner [les critiques] contre leur auteur » ; le caractère :
"toi tu ne le ferais pas, et moi je le ferais ?" | V. Éthos ; Échelle ; A fortiori |
| 7. « La définition »— V. Définition | |
| 8. « Les différentes manières dont un mot peut s'entendre » | V. Définition ; Ambiguïté ;
Distinguo ; Dissociation |
| 9. « La division » | V. Cas par cas |
| 10. « L'induction » | V. Généralisation ; Induction ;
Exemple |
| 11. « Le jugement déjà prononcé sur la même question »
par des personnes d'autorité | V. Précédent ; Autorité |
| 12. « Les parties » | V. Cas par cas ;
Composition et division |
| 13. Les conséquences positives et négatives | V. Pragmatique |
| 14. L'antithèse entre les contraires (cas particulier du topos ¹³) | V. Pragmatique ; Dilemme |
| 15. « Au grand jour et en secret » | V. Mobile |
| 16. Des rapports proportionnels | V. Comparaison ; A fortiori |
| 17. Même effet, même cause | V. Causalité ; Conséquence |
| 18. Les choix inconséquents | V. Cohérence |
| 19. « Le motif » | V. Mobile ; Interprétation |
| 20. « Ce qui persuade et ce qui dissuade d'agir » | V. Pragmatique |
| 21. « Les faits qui passent pour avérés alors qu'ils sont incroyables » | V. Vrai ; Vraisemblable |
| 22. « Pointer les incohérences » des affirmations adverses | V. Contradiction ; Cohérence |
| 23. « Donner la raison de la fausse opinion » | V. Mobile ; Interprétation |
| 24. « La cause » | V. Causalité |
| 25. « S'il aurait été possible de faire mieux » | V. Cohérence ; Force des choses |
| 26. « Quand des actions successives amènent une contradiction » | V. Contradiction ; Cohérence |
| 27. Des erreurs commises par l'accusation | V. Cohérence |
| 28. Du nom | V. Nom propre |

2. Cicéron, *Topiques* (44 av. J.-C.)

Cicéron propose une typologie des arguments dans une œuvre de jeunesse, *De l'invention*, et dans son dernier ouvrage consacré à l'argumentation, les *Topiques*. À la différence de la *Topique* d'Aristote qui expose une méthode pour trouver des arguments dans le cadre d'un échange dialectique, la *Topique* de Cicéron est orientée vers la pratique judiciaire, où il prend ses exemples. À la différence également de la typologie-catalogue d'Aristote dans la *Rhétorique*, la typologie de Cicéron est une typologie systématique, qui efface la distinction entre une argumentation scientifique (syllogistique-ontologique) et une argumentation rhétorique exploitant en vrac des procédés sans principes unificateurs.

Dans ce cadre, Cicéron propose la typologie suivante.

(i) Arguments *intrinsèques*, « inhérents au sujet même » ou ayant « quelque rapport au point en question » (*Top.*, II, 8; p. 69 ; p. 70).

(ii) Arguments pris *en dehors* du point en question, correspondent aux preuves dites non-techniques, qui « reposent sur le témoignage » porté par des personnes jouissant d'une autorité (*Top.*, XIX, 72; p. 91).

Les objets et les faits sont construits et discutés sur la base d'arguments tirés de cinq sources principales. La terminologie latine utilisée par Cicéron et ses continuateurs a été prolongée par la terminologie néolatine développée à l'époque moderne.

Définition

Arguments sur le genre et les espèces (*a genere; a forma generis*) :

— par énumération des parties (*partium enumeratio*)

— sur “l'étymologies” (*ex notatione*)

— des mots de la même famille (*a conjugata*)

— sur la différence (de genre) (*a differentia*).

V. [Catégorisation](#) ; [Définition](#) ; [Cas par cas](#) ; [Sens vrai](#) ; [Dérivation](#)

Relation causale

Arguments de la cause à l'effet (*ab efficientibus causis*)

— de l'effet à la cause (*ab effectis*).

V. [Causalité](#) ; [Conséquence](#)

Analogie (*a similitudine*) – V. [Analogie](#)

Opposés (*ex contrario*) – V. [A contrario](#) ; [Contraires](#)

Circonstances

— sur ce qui précède, *ab antecedentibus*

— sur ce qui suit, *a consequentibus*

V. [Circonstances](#)

Cette liste brève et articulée d'arguments est d'une importance capitale dans la tradition occidentale des études d'argumentation. Elle a été transmise au Moyen Age par Boèce (vers 480-524 ; *Top.*, vers 522) et a été reprise par la logique, la dialectique et la philosophie médiévales. Elle n'est pas si éloignée de celle que proposent Toulmin, Rieke & Janik, V. [Typologies Contemporaines](#), §2

3. Quintilien, *Institution oratoire* (autour de 95)

Au § 10 du Livre V de l'*Institution oratoire*, intitulé *Des arguments*, Quintilien récapitule une liste de 24 formes argumentatives (*I. O.*, V, 10, 94 ; p. 153-154). Une première série de topoi se rattache à la topique substantielle, V. [Invention](#). Une seconde série présente un catalogue de schèmes argumentatifs. Le traducteur, J. Cousin, note que :

Cette liste-résumé, qui paraît être un emprunt, rappelle néanmoins des classifications antérieures, dont les éléments sont rangés dans un ordre différent : [...] ; quant aux rhéteurs postérieurs, ils renchérisent ou condensent sans raison apparente. (Note au Livre X, p. 240)

4. Boèce, *Des différences topiques* (autour de 522)

L'ouvrage de Boèce (vers 480-524), *De topicis differentiis* sur les *Différences topiques* contient ce qui a été transmis au Moyen Âge des théories anciennes de l'argumentation. Il fixe un vocabulaire technique qui sera repris par la dialectique, la logique et la philosophie médiévales. Ce vocabulaire sera encore en usage à l'époque moderne, avec Duplex et Bossuet, [V. Typologie \(II\)](#).

Le tableau suivant correspond au texte de Boèce. Il a été établi à partir de la traduction de E. Stump (Boethius [1978], p. 74) et du texte latin.

Première colonne : terme de Cicéron cité par Boèce.

Deuxième colonne : terme de Thémistius cité par Boèce. Si les deux colonnes sont fusionnées, c'est que Cicéron

et Thémistius emploient le même terme.

Troisième colonne : traduction Stump de la première colonne (du terme de Cicéron cité par Boèce).

Quatrième colonne : traduction Stump de la deuxième colonne (du terme de Thémistius cité par Boèce).

L'équivalence entre le terme de Cicéron et le terme de Thémistius est affirmée par Boèce.

Cicéron	Thémistius	Trad. Stump Cicéron	Trad. Stump Themistius	Entrées
A toto	a substantia	from the whole	f. substance	Définition
A partium enumeratione	a diuisione	f. the enumeration of parts	f. division	Division Tout / parties
A notatione	a nominis interpretatione	f. a sign, f. designation	f. explanation of the name	Définition Sens vrai du mot
A coniugatis		f. conjugates		Dérivation
A genere	a toto	f. genus	f. the whole	Catégorisation Classification Genre
A forma	a parte OU a specie	f. kind	f. species	Catégorisation Classification Genre
A similitudine	a simili	f. similarity		Analogie
A differentia	a toto OU a parte	f. differentia		Genre Composition
A contrario	ab oppositis	f. a contrary		Contraires A contrario Contradictoire
Ab adiunctis		f. associated things		Circonstances
Ab antecedentibus		f. antecedents		Circonstances
A consequentibus		f. consequents		Circonstances Conséquence
A repugnantibus	ab oppositis	f. incompatibles		Contraires Contradictoire
Ab efficientibus	a causis	f. causes		Cause
A comparatione — maiorum — minorum — parium		f. comparison, of a — greater thing, — lesser thing — equal thing		Comparaison A fortiori

Le tableau est complété par l'argument tiré de l'[autorité](#) (*ab auctoritate*).

Il est difficile de faire la guerre aux Carthaginois, Scipion l'Africain l'a dit, et il les connaissait bien (Bk III, 1199C ; trad. p. 70).

Quatre TYPOLOGIES MODERNES

Les typologies de Duplex et Bossuet (17e S.) sont d'inspiration cicéronienne. D'une inspiration toute nouvelle, la typologie de Locke (1690), examinée par Leibniz (1765), valide les arguments de type scientifique et introduit la notion de fallacie. La typologie de Bentham propose une typologie des argumentations politiques (1735).

1. Jacques-Bénigne Bossuet, *Logique du Dauphin*, 1677 Scipion Duplex, *Logique*, 1603

Les deux typologies du Grand Siècle présentées ci-dessous sont tirées de *La logique, ou art de discourir et raisonner* de Scipion Duplex ([1607]) et de la *Logique du Dauphin*, de Bossuet ([1677]). Ces ouvrages n'ont peut-être pas d'importance historique particulière, mais elles donnent une idée de l'état de la terminologie au XVIIe siècle, clairement apparentée au système cicéronien, V. [Typologies \(I\)](#).

Comme le dit son titre, la *Logique* de Bossuet est un manuel d'éducation des princes ; le Dauphin est l'héritier présomptif du royaume.

Tableau p. suivante

Pour faciliter la lecture, les schèmes d'arguments identiques ont été mis en regard. L'ordre des lignes est celui de Bossuet, l'ordre de Duplex a été modifié, les numéros correspondent à l'ordre des schèmes dans le texte originel.

Les deux typologies donnent la priorité aux arguments exploitant les ressources qui contribuent à la *définition d'un mot ou d'un concept*, en vue de leur exploitation dans le raisonnement syllogistique. Cette énumération de l'ensemble des arguments de base est suivie par l'énumération habituelle des schémas d'arguments s'appuyant sur la causalité, l'analogie, la comparaison, les circonstances périphériques, les oppositions et l'induction.

Tableau

Pour faciliter la lecture, les schèmes d'arguments identiques ont été mis en regard. L'ordre des lignes est celui de Bossuet, l'ordre de Duplex a été modifié, les numéros correspondent à l'ordre des schèmes dans le texte originel.

- Première colonne, Duplex ([1607]).
- Deuxième colonne, Bossuet ([1677]).
- Troisième colonne, entrée(s) correspondante(s).

Dupleix [1607]	Bossuet [1677], p. 139 sqq.	Entrées
3. Étymologie	1. Étymologie <i>notatio nominis</i>	V. Sens vrai du mot
4. Conjugués	2. <i>Conjugata</i>	V. Dérivation
1. Définition	3. Définition	V. Catégorisation ; Définition
2. Dénombrement des parties	4. Division	V. Composition ; Cas par cas
5. Genre et espèce	5. Genre 6. Espèce 7. Propre 8. Accident	V. Genre ; Classification ; Catégorisation ; Définition ; A pari ; Analogie
6. Similitude 7 Dissimilitude	9. Ressemblance, <i>a simili</i> 10. Dissemblance, <i>a dissimili</i>	V. Analogie ; Comparaison
13. Cause	11. Cause	V. Causalité
14. Effets	12. Effets	V. Conséquence
10. Antecedens 9. Adjoincts ou conjoincts 11. Consequens	13. Ce qui précède 14. Ce qui accompagne 15. Ce qui suit	V. Circonstances
8. Contraires	16. Contraires 17. <i>A repugnantibus</i> (1)	V. Contraires V. A repugnantibus ; Ad hominem
12. Repugnans (1)	18. Tout et partie (2)	V. Contraires V. Composition et division Cas par cas
15. Comparaison des choses plus grandes, égales et moindres	19. Comparaison <i>a minori, a majori, a pari</i> 20. Exemple, ou induction	V. Analogie ; Comparaison V. Exemple ; Généralisation ; Induction

(1) Topos 17 de Bossuet : l'étiquette *a repugnantibus* fait référence à une variété d'[ad hominem](#).

Le topos 12 de Dupleix fait référence aux prédicats ne convenant pas (*repugnans*) à un sujet ; par exemple, *pierre* et *homme* sont incompatibles parce que “être une pierre” ne peut pas être dit de *homme*.

(2) Le topos 2 de Dupleix, *tout et partie*, se rapporte davantage à la composition et à la division.

Le topos 18 de Bossuet, par *énumération des parties*, est apparenté au topos de la définition. Par exemple, “être un bon capitaine” est défini par l'énumération des qualités pertinentes : “être courageux, sage, etc.”

2. John Locke, *Essais sur l'entendement humain*, 1690

Gottfried Wilhelm Leibniz, *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, 1765

Dans l'*Essai sur l'entendement humain*, John Locke mentionne

Quatre sortes d'arguments dont les hommes ont accoutumé de se servir en raisonnant avec les autres hommes, pour les entraîner dans leurs propres sentiments, ou du moins pour les tenir dans une espèce de respect qui les empêche de contredire. ([1690], L. IV, chap. 17, *De la raison*, § 19-22) :

Il s'agit des arguments :

— *Ad verecundiam*, argument d'autorité ou de modestie, fondé sur la difficulté de contredire une autorité. Il correspond à la preuve éthotique : V. [Modestie](#) ; [Autorité](#) ; [Éthos](#).

— *Ad ignorantiam*, ou argument sur l'*ignorance*

— *Ad hominem*, sur la cohérence et la révision des croyances de la personne

— *Ad judicium*, ensemble d'arguments sur les choses, appliquant la méthode scientifique, V. [Fond](#).

Cette typologie distingue entre arguments valides et fallacieux : seul le quatrième, l'argument *ad judicium*, apporte « une véritable instruction, et nous avance dans le chemin de la connaissance. »

Cette brève typologie n'a rien à voir avec les listes précédentes, inspirées de Cicéron : c'est que sous l'intitulé *ad judicium* sont introduites toutes les formes de raisonnement utilisées en mathématique et dans les sciences expérimentales.

Contrairement aux typologies classiques, les arguments ne sont plus rapportés à une logique liée à une ontologie naturelle, mais aux exigences de la méthode scientifique, V. [Fallacieux](#).

On entre dans un nouvel univers.

Dans les *Nouveaux essais sur l'entendement humain* [1765], Leibniz tempère le verdict de *fallacie* frappant tous les arguments qui ne sont pas *ad judicium*, en prenant en considération le contexte de l'argumentation. Il ajoute l'argument du *vertige* (*ad vertiginem*), qui porte sur la négation du principe de contradiction (*ibid.*, p. 437).

3. Jeremy Bentham, *Le livre des fallacies* [*The Book of fallacies*], 1824.

V. [Topiques politiques](#)

Trois TYPOLOGIES CONTEMPORAINES

— Perelman & Olbrecht-Tyteca (1958) proposent une réelle typologie des schèmes d'arguments, articulée sur plusieurs niveaux, selon des principes originaux. Toulmin, Rieke & Janik (1984) proposent une liste de neuf « formes de raisonnement ». Walton, Reed & Macagno reviennent à une liste systématique et détaillée des schèmes d'argument.

1. Perelman & Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'Argumentation*, 1958

Perelman & Olbrecht-Tyteca proposent une première typologie des arguments, dans le *Traité de l'argumentation* (1958). Perelman la reprend en 1977 avec quelques simplifications significatives dans *L'Empire rhétorique* ; la *Logique juridique* (1979), présente l'ensemble des arguments juridiques.

1.1 Typologie du *Traité*

D'après Conley, le *Traité* contient « plus de quatre-vingt formes différentes d'argumentation, et des remarques éclairantes sur plus de soixante-cinq figures » (1984, p. 180-181), richesse qu'il oppose à la « logique honteuse » [*renegade logic*] de Toulmin.

Ces formes d'argumentations sont présentées dans la troisième partie du *Traité*, « *Les structures argumentatives* », qui est composée de cinq chapitres :

- Chap. 1. Les arguments quasi-logiques
- Chap. 2. Les arguments basés sur la structure du réel
- Chap. 3. Les liaisons qui fondent la structure du réel
- Chap. 4. La dissociation des notions
- Chap. 5. L'interaction des arguments

Le chapitre 5 correspond à la structure argumentative textuelle ; y sont discutées des questions de *dispositio*. Les autres chapitres sont consacrés aux techniques argumentatives ; ils opposent *les techniques d'association* (chap. 1 à 3) à la *technique de dissociation* (chap. 4).

Les *techniques d'association* correspondent aux classiques topos, ou schèmes d'argumentation. Elles sont décrites dans les trois premiers chapitres.

La technique de dissociation est une stratégie spécifique qui repose sur une redéfinition des termes. V. [Dissociation](#), [Distinguo](#) ; [Définition persuasive](#).

1.1 « Les techniques d'association »

Perelman souligne les liens entre les trois grands types d'arguments permettant « d'associer » un argument à une conclusion.

« Arguments quasi-logiques » (§46-59)

Cette catégorie couvre les schémas d'argumentation suivants :

- 46-49. Contradiction et incompatibilité ; le ridicule
- 50-51. Identité et définition ; analyticité, analyse et tautologie
- 52. Règle de justice
- 53. Réciprocité
- 54. Transitivité
- 55-56. Partie/tout
- 57. Comparaison
- 58. L'argumentation par le sacrifice
- 59. Probabilités

Les arguments quasi-logiques « prétendent à une certaine force de conviction, dans la mesure où ils se présentent comme comparables à des raisonnements formels logiques ou mathématiques » (p. 258).

Cette définition peut être rapprochée de la définition d'un argument *fallacieux* comme étant « un argument qui semble valable, mais qui ne l'est pas ». (Hamblin 1970, p. 12).

« Arguments basés sur la structure du réel » (§60-77)

L'étiquette générale « argument fondé sur la structure du réel » recouvre les arguments « censés être en accord avec la nature même des choses » (p. 191), qui « utilisent [la structure de la réalité] pour établir une solidarité entre les jugements acceptés et d'autres que l'on souhaite promouvoir » (p. 261). Les liaisons de succession et de causalité structurent cet ensemble d'argumentations. Figurent d'abord parmi les arguments de cette catégorie :

— Le lien causal, l'argument pragmatique, §61-63

Les §63-73 présentent les arguments où la causalité est liée à l'action humaine :

— Les fins et les moyens : l'argument du gaspillage ; l'argument de la direction (§64-68)

— La personne et ses actes, L'argument d'autorité ; le groupe et ses membres (§68-73)

— La notion de “relation de coexistence” est étendue à “l'acte et l'essence” et à “la relation symbolique” (§74-75).

— Les §76-77 présentent des arguments « plus complexes », de second niveau :

L'argument de double hiérarchie (§74)

Arguments concernant les différences de degré et d'ordre. (§75)

Le chapitre VIII de *L'Empire rhétorique* reprend l'intitulé « Arguments basés sur la structure du réel » et regroupe les mêmes schèmes sous trois intitulés :

— Les relations de succession

— Les relations de coexistence

— La liaison symbolique, les doubles hiérarchies, les différences d'ordre.

« Liaisons qui fondent la structure du réel » §78-88

Cette étiquette correspond à des arguments exploitant des liaisons paradigmatiques ou métaphoriques. La catégorie correspondante est divisée en deux sous-catégories :

— « Le fondement par le cas particulier » : argumentation par l'exemple ; illustration ; Modèle et antimodèle (§78-81).

— « Le raisonnement par analogie » et la métaphore (§82-88).

L'intitulé « ... qui fondent la structure du réel » n'est pas retenu dans *L'Empire rhétorique*. Les contenus correspondants sont regroupés sous deux chapitres distincts :

Chap. IX, L'arguments par l'exemple, l'illustration et le modèle

Chap. X, Analogie et métaphore

On ne retrouve donc pas la distinction opérée par le *Traité* entre les arguments “fondant” la structure du réel et ceux “basés sur” la structure du réel.

La distinction faite dans le présent ouvrage entre [argumentation établissant / exploitant](#) une relation de *causalité*, un lien *d'analogie*, une *définition*, une *autorité* est d'une autre nature.

L'utilisation réussie d'un argument *fondé sur* l'autorité, etc. présuppose que l'autorité *exploitée* a été préalablement *établie*.

1.2 Les techniques de dissociation

La différence fondamentale entre les techniques d'association et de dissociation est que [les premières opèrent sur des jugements](#) ; elles « établissent une solidarité entre les jugements acceptés et les autres que l'on souhaite promouvoir » (p. 261) ; elles correspondent aux *schémas argumentatifs* proprement dits.

En revanche, [les techniques de dissociation opèrent sur des « concepts »](#) (p. 411 ; je souligne) : « [elles] se caractérisent principalement par les modifications qu'elles introduisent dans les notions, puisqu'elles visent moins à utiliser le langage accepté qu'à s'orienter vers une nouvelle formulation » (p. 191-192). Les deux termes de l'opposition association/dissociation sont donc de nature très différente.

2. Toulmin, Rieke, Janik, *An introduction to reasoning* [Introduction au raisonnement], 1984

Toulmin, Rieke, Janik distinguent neuf formes argumentatives « most frequently to be met with in practical situations. » (1984, p. 147-155 ; p. 155)

— Quatre formes fondamentales

<i>reasoning from</i>	raisonnement par :
<i>analogy</i>	analogie
<i>generalization</i>	généralisation
<i>sign</i>	signe
<i>cause</i>	cause

— Cinq autres formes :

<i>dilemma</i>	dilemme
<i>authority</i>	autorité
<i>classification</i>	classification
<i>opposites</i>	contraires
<i>degree</i>	degré

Dans l'argumentation fondée sur le degré, « the different properties of a given thing are presumed to vary in step with one another » (id., p. 155)

Ce groupe restreint a un air de famille avec les listes classiques dérivées de Cicéron, V. [Typologies anciennes, §2](#)

4. Douglas Walton, Chris Reed, Fabrizio Macagno, *Argumentation schemes* [“Schèmes argumentatifs”], 2008.

L’ouvrage propose un aide-mémoire des types d’arguments [*A user’s compendium of schemes*] (2008, p. 308-346). Les différents schémas ou schèmes (*schemes*) sont désignés par le mot *argument*, à l’exception de (19), (20), (21), respectivement *Argumentation from values, from sacrifice, from the group and its members*. Chacune de ces formes admet des sous-types.

4.1 Autorités : position, expertise, témoignage, plus grand nombre (p. 309-314)

- | | |
|--|---|
| 1. argument from position to know : | a. fondée sur le fait qu’on est <i>bien placé pour savoir</i> |
| 2. a. from expert opinion | a. fondée sur <i>l’expertise</i> |
| 3. a. from witness testimony | a. fondée sur <i>un témoignage</i> |
| 4. a. from popular opinion,
<i>ad populum</i> | a. invoquant <i>l’opinion courante, ad populum</i> |
| 5. a. from popular practice | a. invoquant <i>la pratique courante</i> |

Les arguments (4) sont tirés de ce que les gens croient généralement, tandis que les arguments (5) se réfèrent à ce que les gens font généralement.

4.2 Exemple, analogie (p. 315-316)

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| 6. a. from example | a. fondée sur un exemple |
| 7. a. from analogy | a. fondée sur une analogie |
| 8. Practical reasoning from analogy | Raisonnement pratique par analogie |

Les arguments (7) concernent les croyances ; les arguments (8) justifient une façon de faire par le fait qu’elle est conforme à la façon de faire courante.

4.3 Composition et division (p. 316-317)

- | | |
|------------------------|-------------------------------------|
| 9. a. from composition | a. fondée sur <i>la composition</i> |
| 10. a. from division | a. fondée sur <i>la division</i> |

4.4 Négation, opposition (p. 317-318)

- | | |
|--|---|
| 11. a. from opposition (contradictory, contrary, converse, incompatible) | a. fondée sur <i>une opposition (contraire, contradictoire, converse, incompatible)</i> |
| 12. Rhetorical argument from opposition | <i>Argumentation rhétorique par opposition (topos des contraires)</i> |

Les schémas d’argumentation basés sur la négation peuvent être logiquement valables ou non ; leur définition est toujours délicate.

4.5 Alternative (p. 318-319)

13. argument from alternatives *Argumentation fondée sur l'existence d'une alternative (connecteur ou, disjonction)*

(13) exprime le raisonnement sur la disjonction exclusive ; le rejet d'un terme entraîne l'acceptation de l'autre.

4.6 Classification (p. 319-320)

14. a. from verbal classification *A. de la classification verbale*
« *a* a la propriété **F**, et pour tout *x*, si *x* a la propriété **F**, alors *x* a la propriété **G**, donc *a* a la propriété **G** » (*ibid.*, p. 319). L'ensemble des **F** est inclus dans celui des **G**. »
15. a. from definition to verbal classification *A. de la définition à la classification*
« *a* est défini (catégorisé) comme un **D**, et pour tout *x*, si *x* tombe sous la définition **D**, alors *x* a la propriété **G**, donc *a* a la propriété **G** » (*ibid.*, p. 319).
16. a. from vagueness of a verbal classification *a. du vague d'une classification verbale*
17. a. from arbitrariness of a verbal classification *a. de l'arbitraire d'une classification verbale*

Si, dans un dialogue donné, un segment n'atteint pas le degré de précision requis par ce dialogue, (est « too vague »), ou s'il est « arbitrairement défini », alors ce segment doit être rejeté (*ibid.*, p. 319-320). Ces cas relèvent des maximes conversationnelles prévues par le [principe de coopération](#) de Grice.

4.7 Personnes, valeurs, actions et sacrifice (p. 321-327)

18. Argument from interaction of act and person *Arg. de l'acte à la personne et de la personne à l'acte*
19. Argumentation from values *Arg. fondé sur des valeurs*
20. Argumentation from sacrifice *Arg. fondée sur le sacrifice*

Le schème 20 exprime le fait que la valeur d'un objet est proportionnelle à celle des sacrifices qu'on consent pour l'obtenir. Ce schème n'a rien à voir avec 24. *Argument from waste* ni 25. *Argument from sunken costs*, (voir infra).

21. a. from the group and its members: *Arg. généralisant au groupe une qualité de ses membres*

Remarque CP « Si un membre *m* d'un groupe **G** possède telle propriété **Q** (« *m* has [...] **Q** »), alors tous les membres du groupe la possèdent également (« **G** has [...] **Q** »). Le schème 21 exprime le topos proverbial « *Qui se ressemble s'assemble* » : si une personne est raciste, on suppose que les gens qu'elle fréquente le sont également. La propriété est généralisée aux autres membres du groupes, puis au groupe lui-même. Si un individu est grand, le groupe auquel il appartient n'est pas forcément grand.

22. Practical reasoning *Raisonnement pratique*

23. Two-person practical reasoning *Raisonnement pratique impliquant deux personnes*

Selon (21) on poursuit une fin, alors on doit accepter les moyens et étapes nécessaires pour l'atteindre. 22. précise que l'on doit accepter les moyens suggérés par quelqu'un d'autre.

24. argument from waste a. du *gaspillage*
25. a. from sunk costs a. *des coûts irrécupérables(i)*

Les pages 10-11 (*ibid.*) donnent pour synonymes *argument from waste*, référé à Perelman et Olbrechts-Tyteca, et *argument from sunk costs*. Ils figurent cependant ici sous deux entrées.

4.8 Ignorance (p. 327-328)

26. a. from ignorance a. fondée sur *l'ignorance*
27. epistemic argument from ignorance a. *épistémique fondée sur l'ignorance*

Le schème 27. couvre le cas “*si c'était vrai, les journaux en auraient certainement parlé*”.

4.9 Cause, effet ; abduction ; conséquence (p. 328-333)

28. argument from cause to effect a. fondée sur la *cause* et concluant à *l'effet*
29. a. from correlation to cause a. concluant d'une *corrélation* à une *causalité*
30. a. from sign a. fondée sur le *signe*
31. abductive argumentation scheme Schème pour l'argumentation abductive
32. argument from evidence to a hypothesis a. justifiant ou rejetant une hypothèse à partir des faits
33. a. from consequences a. pragmatique, par les conséquences positives ou négatives
34. Pragmatic argument from alternatives a. pragmatique dans le cas d'une alternative

Le schème 34. est un cas particulier de (33), le choix est entre faire/ne pas faire quelque chose et souffrir/ne pas subir de conséquences négatives.

4.10 Les émotions : peur et pitié (p. 333-335)

35. argument from threat menacer (arg.) pour faire agir
36. a. from fear (appeal to f.)) faire *peur* (arg.) pour faire agir
37. a. from danger dissuader de faire en arguant d'un *risque* encouru
Les schèmes (35), (36), (37) correspondent à différentes stratégies utilisant la peur.
38. a. from need for help une action est justifiée par *l'aide* qu'elle apporte à quelqu'un
39. a. from distress une action est justifiée par *l'aide* qu'elle apporte à - quelqu'un qui est dans la *détresse*

Les deux émotions envisagées sont la *peur* (35, 36, 37) et la *pitié* (38, 39). La *colère*, la *honte*, sont également des émotions à grand potentiel argumentatif. V. [Émotion](#) ; [Menace](#).

4.11 Engagement, ethos ethos, *ad hominem* (p. 335-339)

- | | |
|---|--|
| 40. a. from commitment | Arg. fondée sur les engagements
Comme pour les formes (16) et (17), l'univers de discours de référence est ici un jeu dialectique ou un dialogue tendant à se dialectiser. L'argumentation sur l'engagement (prise en charge, <i>commitment</i>) soutient que, ayant pris en charge P , le locuteur doit aussi prendre en charge Q (<i>is committed to</i>) Q , car Q est une conséquence (est déductible ?) de P . |
| 41. ethotic argument | a. éthotique |
| 42. generic <i>ad hominem</i> | a. <i>ad personam</i> |
| 43. Pragmatic inconsistency | a. <i>ad hominem</i> opposant les croyances et les actes |
| 44. argument from inconsistent commitment | a. <i>ad hominem</i> |
| 45. Circumstantial <i>ad hominem</i> | Arg. <i>ad hominem</i> contextuel |

Le schème 44. porte sur la fluctuation et l'incohérence des principes et croyances du locuteur.

Les schèmes (43) et (45) expriment des formes de contradictions entre les engagements personnels et les actions.

Les formes (43), *Pragmatic inconsistency*, et (45), *Circumstantial ad hominem*, semblent très proches.

- | | |
|----------------------------|--|
| 46. argument from bias | Arg. <i>du parti pris</i> |
| 47. bias <i>ad hominem</i> | Arg. <i>de la personnalité biaisée</i> |

Les formes (46) et (47) sont très proches : (46), *A. from bias* : "L est de parti-pris ; ses conclusions sont suspectes" ; (47), *Bias ad hominem* : "L est de parti-pris ; je ne lui fais pas confiance". Le parti-pris est relatif à un domaine, mais il est commode de considérer que toute la personnalité est biaisée (ce qu'on appelait naguère un "esprit faux").

4.12 Gradation ; pente glissante (p. 339-341)

- | | |
|---------------------------------------|---|
| 48. argument from gradualism | Arg. fondé sur la progression, l'itération
D'après les commentaires pages 114-115 (<i>ibid.</i>), la forme (48) relève de la pente glissante, <i>slippery slope</i> , formes (49) à (53). Elle exprime le paradoxe du <i>sorite</i> , également mentionné en (52). |
| 49. Slippery slope argument | Arg. de la <i>pente glissante</i> |
| 50. Precedent slippery slope argument | Arg. combinant pente glissante et <i>précédent</i> |

Le schème 50. exprime le cas de la pente glissante utilisée pour rejeter un traitement exceptionnel, car cette exception fonderait une ligne de précédents aboutissant à l'inacceptable.

51. sorite slippery slope argument Arg. du *sorite* comme pente glissante
52. Verbal slippery slope argument Arg. de la *pente glissante verbale* (p) (r)
(52) envisage le cas de la pente glissante utilisée pour rejeter l'attribution d'une propriété à un objet, car cette propriété se transmet de proche en proche jusqu'à un objet qui ne la possède manifestement pas. Voir aussi (48).
53. Full slippery slope argument Arg. de la *pente glissante radicale* (s)
L'argument de la pente glissante est invoqué pour ne pas s'engager dans une série sans fin.

4.13 Règles, exceptions, précédent (p. 342-345)

54. Argument for constitutive-rule claim Arg. justifiant *une règle constitutive* d'un jeu de langage

Le schéma (54) concerne les règles de la langue (synonymie) et les principes de codification dans les langues institutionnellement codifiées (“**D** compte comme **W**”).

55. a. from rules Arg. fondée sur une *règle*
56. a. for an exceptional case Arg. visant à suspendre la règle en invoquant :
— *une exception*
57. a. from precedent — *un précédent*
58. a. from plea for excuse — *une excuse*

Les schèmes 56. et 58. permettent de suspendre à la règle habituelle en invoquant respectivement une exception, ou une excuse ; ou alors de la changer, en invoquant un précédent, 57.

4.14 Perception, mémoire (345-346)

59. a. from perception on affirme P en invoquant *la perception* de P
60. a. from memory — *le souvenir* de P

Les schèmes 59. et 60. expriment le fait qu'on peut raisonnablement croire en un fait donné sur la base de la perception ou du souvenir dudit fait.

Christian Plantin

**Dictionnaire de l'argumentation
2025**

V

Vague - Vraisemblable

Sens VAGUE ► Sens INDÉTERMINÉ	3
VALEUR	3
VERBIAGE	11
Argument du VERTIGE.....	12
Argument du VRAI SENS du mot.....	14
Le VRAI contre le PROBABLE-VRAISEMBLABLE	17
VRAI – VÉRIDIQUE.....	20
VRAISEMBLABLE ► INVENTION ; PROBABLE ; VRAI.....	25

VALEUR

Les valeurs sont au fondement de la théorie de l'argumentation de Perelman et Olbrechts-Tyteca. Le *Traité* (1958) les introduit comme des objets essentiels de l'argumentation et postule, semble-t-il, la spécificité des principes qui les régissent. Mais, du point de vue de l'argumentation, rien dans le *Traité* ne semble s'opposer à ce qu'on fasse des valeurs des objets de discours comme les autres.

En argumentation, le terme *valeur* renvoie à :

- La *valeur de vérité* d'une [proposition](#), V. [Présupposition](#).
- La *valeur d'une argumentation* ou d'un argument, V. [Évaluation](#) ; [Normes](#) ; [Force](#).
- La question *des valeurs et des jugements de valeur*, qui fait l'objet de cette entrée.

1. La Nouvelle Rhétorique et les valeurs

1.1 La découverte des valeurs

La tradition philosophique considère que les questions « sur le bien, les fins, le juste, le nécessaire, le vertueux, le vrai, le jugement moral, le jugement esthétique, le beau, le vrai, le valide » (Frankena 1967 : *Value and Valuation*) relèvent de domaines séparés (morale, droit, esthétique, logique, économie, politique, épistémologie).

Ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle qu'elles ont été repensées dans le cadre d'une théorie générale des valeurs, de lointaine ascendance platonicienne. De là, « cette ample discussion sur la valeur, les valeurs, les jugements de valeur s'est ensuite répandue jusqu'en psychologie, dans les sciences sociales, les humanités et même dans le discours ordinaire » (*ibid.*).

La notion de valeur a été introduite dans le domaine de l'argumentation par la Nouvelle Rhétorique de Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], dans la filiation philosophique de Dupréel (1939) (Dominicy s. d.). Elle est également au centre des travaux de Carl Wellman (1971) sur le raisonnement [conductif](#).

La question des valeurs est non seulement à l'origine du développement de la nouvelle rhétorique, mais elle en constitue le fondement permanent, comme le montre le chapitre introductif de la *Logique juridique* (1979) intitulé « La nouvelle rhétorique et les valeurs ».

Perelman présente sa découverte de la théorie de l'argumentation comme le dépassement d'un programme de recherche sur une « logique des jugements de valeur » (1979, § 50, p. 101 ; 1980, p. 457). Cette recherche l'a conduit aux constats suivants :

- « Il n'y a pas de logique des jugements de valeur » (*ibid.*) qui permettrait leur organisation rationnelle, conclusion qui est dite « inattendue » (*ibid.*).
- Contrairement au projet de la philosophie classique, il est impossible de construire une ontologie qui permettrait un *calcul des valeurs* réglant leur *hiérarchisation*.

- Le traitement des valeurs par le positivisme logique aboutit à une impasse. Il maintient une coupure entre les *valeurs* et les *faits* dont elles ne peuvent être dérivées. Cette coupure a pour conséquence de rejeter dans l'irrationnel tout recours aux valeurs ; or les valeurs sont au fondement du raisonnement pratique, aboutissant à la prise de décision. En particulier, selon la vision positiviste, le droit devrait être considéré comme irrationnel puisqu'il repose sur des affirmations de valeurs. Cette conclusion est unanimement considérée comme absurde et inacceptable.

À la recherche d'autres méthodes capables de rendre compte de l'aspect rationnel du recours aux valeurs, Perelman les découvre dans la *Rhétorique* et les *Topiques* d'Aristote, qui lui fournissent les instruments permettant une étude empirique de la manière dont les individus justifient leurs choix raisonnables. Il a ainsi été amené à redéfinir son objectif théorique non plus comme une *logique* mais comme une (nouvelle) *rhétorique* (*ibid.*).

1.2 L'opposition "valeur / fait" : jugement de valeur / jugement de réalité

La *NR* articule deux questions concernant les valeurs.

— La première est d'origine logique. Elle concerne *les jugements de valeur*, portés sur un être ou sur une situation concrète.

— La deuxième est d'origine philosophique. Elle concerne *les valeurs substantielles* telles que le vrai, le beau et le bien, qui sont les plus générales de toutes les valeurs.

La *NR* approche les valeurs par les distinctions suivantes.

L2.1. Les bases de l'opposition selon le TA

— Les faits sont nécessaires et contraignent l'esprit, alors que les valeurs demandent une *adhésion* de l'esprit.

Mais en pratique, les jugements de valeurs et les jugements de réalité sont difficiles à distinguer. Des considérations contextuelles peuvent être nécessaires pour caractériser un jugement comme un jugement de valeur : "c'est une voiture" peut être un jugement de fait ou un jugement de valeur ; "c'est une vraie voiture" est seulement un jugement de valeur (voir Dominicy, n. d., p. 14-17).

— *Les jugements de valeur* ne peuvent être ni dérivés de, ni opposés aux *jugements de réalité*. Valeurs et faits vivent dans des mondes distincts.

— En science, si deux jugements de vérité sur une même réalité sont contradictoires, l'un d'eux est nécessairement faux (principe du tiers exclu). Mais deux jugements de valeur contradictoires sur un même objet, "ceci est beau ! vs ceci est laid !", peuvent tous deux être justifiés (mais pas d'une même voix), indépendamment de tout appel à la réalité.

— Les contradictions légitimes entre jugements de valeur ne peuvent être résolues en éliminant une des valeurs en conflit, comme on élimine une proposition fautive. On peut seulement hiérarchiser les valeurs (*ibid.*, p. 107).

Le *Traité* conclut en maintenant, « à titre précaire », et pour des auditoires particuliers, l'opposition entre jugement de fait et jugement de valeur (p. 680)

La dichotomie fait/valeur est au fondement de la construction argumentative perelmanienne. Elle absolutise l'écart entre le *raisonnable* des pratiques courantes et du droit et le *rationnel* de la logique et des sciences, consacrant ainsi le fossé entre “les deux cultures”, celle des faits (sciences) et celle des valeurs (humanités), V. [Démonstration](#) ; [Preuve](#).

1.2.2 Faits et valeurs : deux types « d'objets d'accord » en argumentation ?

Les accords dans le *Traité*

Pour Perelman, le fonctionnement comme argument des affirmations de valeur comme des affirmations de réalité et de vérité présuppose l'[accord](#) des participants. L'ensemble de ces « accords préalables » à l'argumentation proprement dite crée une atmosphère de « communion » (p. 74) permettant le développement de la situation argumentative-rhétorique proprement dite.

Toujours selon le *Traité*, l'argumentation peut se fonder sur [deux classes d'objets](#), un objet étant défini comme tout ce sur quoi on peut être ou non d'accord :

Nous nous demanderons quels sont les objets d'accord qui jouent un rôle différent dans le processus argumentatif. Nous croyons qu'il sera utile, à ce point de vue, de [grouper ces objets en deux catégories](#), l'une relative au [réel](#), qui comporterait les faits, les vérités et les présomptions, l'autre relative au [préférable](#), qui contiendrait les valeurs, les hiérarchies et les lieux du préférable

Id., p. 88 ; souligné dans le texte).

Le *Traité* dit encore que

La notion de “fait” est caractérisée uniquement par l'idée que l'on a d'un certain genre d'accords au sujet de certaines données, celles qui se réfèrent à une réalité objective. (Id. p. 89)

Les faits se définiraient par un accord sur les données objectives et les valeurs se définiraient par un accord sur quelque chose qui ne relève pas de la réalité objective : on a le sentiment que la notion d'accord efface la distinction fait/valeur.

On retient que, pour les nécessités de l'argumentation et de la communication, l'accord peut se réaliser sur les faits comme sur les valeurs, ce qui leur permet d'être utilisés comme arguments.

Remarque : L'accord est-il un prérequis de l'argumentation ?

L'argumentation fonctionne aussi bien en régime de désaccord qu'en régime d'[accord](#).

Les participants peuvent être en désaccord sur les faits comme sur les valeurs. Comme les valeurs, les faits ne s'imposent pas à l'esprit, mais doivent faire l'objet d'une adhésion. L'absence d'accord ne fait nullement obstacle à leur utilisation argumentative. A fortiori, dans une situation argumentative où se développe un *désaccord profond*, les discours des uns et des autres prennent appui sur des valeurs *radicalement incompatibles* et des *faits contestés* par l'autre partie. Faits et valeurs doivent alors être négociés par les parties et composés par le médiateur. C'est dans ces processus d'ajustement que l'argumentation prend toute sa raison d'être. Le [rôle](#) des tiers (juge, électeur, médiateur, votant) devient alors essentiel pour trancher les conflits de valeurs et de réalité, toujours en référence à un cas particulier.

1.2.3 Statut de l'épidictique

Selon Perelman, le processus d'acquisition des valeurs est différent du processus d'acquisition de la vérité. Les valeurs sont acquises en particulier à travers l'éducation et le langage et font l'objet de renforcement spécifique à travers le genre épидictique.

Les genres délibératif et judiciaire sont des genres argumentatifs, visant à la prise de décision collective en situation de conflits de positions. Selon Perelman, le genre épидictique a un statut tout différent, il n'admet pas la contradiction ; son objet est le renforcement de l'adhésion aux valeurs du groupe afin de déclencher l'action, V. Émotion. Sans les valeurs, « les discours visant à l'action ne pourraient trouver de levier pour émouvoir et mouvoir leurs auditeurs. » (1977, p. 33)

Alors qu'il insiste sur les contradictions irréductibles qui règnent dans le domaine des valeurs, Perelman soustrait finalement les valeurs à la contradiction sociale effective en faisant de l'épidictique un genre par nature unanimiste.

Le genre épидictique peut exclure le blâme et se restreindre à l'éloge, par des conventions littéraires et sociales alignant sur l'hagiographie des saintes et des saints les hommages rendus aux femmes et aux hommes vivants et morts. Ces conventions ne sont pas différentes de celles qui veulent qu'un groupe dresse des statues à ses héros et ses saints et pas à ses canailles et ses démons.

C'est le cadre social des discours d'hommage et de vénération et non pas la nature des choses qui, le cas échéant, exclut le blâme. L'avocat du Diable a toujours un rôle à jouer, même dans les dossiers de canonisation. Si l'éloge des défunts est unanime, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'opposant ou que les opposants n'ont rien à dire, mais parce que, par convention de deuil, ils se taisent. L'éloge épидictique de la vertu cesse d'être unanime dès qu'on lui donne un contenu précis.

Pris hors de cette pratique conventionnelle, l'épidictique se définit par deux actes de langage symétriques, *l'éloge et le blâme*. Ces actes définissent moins un genre qu'une *position (footing)* qui peut être prise aussi bien dans le discours politique que dans le discours judiciaire.

2. Schèmes argumentatifs et « lieux des valeurs » : deux types de règles ?

1.1 Valeurs et lieux des valeurs VS. Faits et schèmes argumentatifs ?

Selon le *Traité*, à l'opposition des valeurs et des faits correspond l'opposition des principes argumentatifs qui les régissent. Les valeurs sont régies par les lieux (loci, topoi):

Quand il s'agit de fonder des valeurs ou des hiérarchies ou de renforcer l'intensité de l'adhésion qu'elles suscitent, on peut les rattacher à d'autres valeurs ou à d'autres hiérarchies pour les consolider, mais on peut aussi avoir recours à des prémisses d'ordre très général, que nous qualifierons du nom de lieux, les [tópoi] d'où dérivent les Topiques [d'Aristote], ou traités consacrés au raisonnement dialectique. (P. 112)

Le *Traité* est formel sur ce point :

Nous n'appellerons *lieux* que des prémisses d'ordre général permettant de fonder des valeurs et des hiérarchies, et qu'Aristote étudie parmi les lieux de l'accident. (P. 113)

À contrario, on comprend que les principes qui fondent, c'est-à-dire qui justifient, les conclusions factuelles ne seront pas appelées *lieux* (loci, topoi), et c'est bien ce que l'on constate dans

la 3e partie du *Traité*. Cette partie, qui forme l'essentiel de l'ouvrage, est intitulée « Techniques argumentatives », techniques qui sont caractérisées par l'emploi de « **schèmes** argumentatifs » (p. 251).

Mais on constate évidemment que les schèmes, les techniques d'association correspondent étroitement à ce que la tradition appelle "**lieux** communs argumentatifs", ce que le *Traité* ratifie dans une incidente d'une importance capitale si l'on considère les tentatives précédentes pour opposer faits et valeurs : **ces schèmes**

[peuvent être aussi être considérés] comme des lieux de l'argumentation (p. 255).

On renonce donc à réserver l'appellation *lieu* aux seules règles des valeurs. Il resterait à apprécier les conséquences de ce réalignement terminologique sur l'opposition conceptuelle fait/valeur.

1.2 Les lieux des valeurs

Sont considérés comme les loci "les plus courants" les suivants (*id.*, p. 95) :

- **Lieu de la quantité**, selon lequel quelque chose vaut mieux qu'autre chose pour des raisons quantitatives. (*id.*, 115)
- **Lieu de la qualité**, utilisé « quand l'on conteste la vertu du nombre ». (*id.*, p. 119)
- **Lieu de l'ordre**, qui affirme la supériorité de l' antérieur sur le postérieur. (*id.*, p. 125)
- **Lieu de l'existence**, qui affirme la supériorité de ce qui existe, de ce qui est actuel, de ce qui est réel, sur le possible, l'éventuel, ou l'impossible. (*id.*, p. 126).
- **Lieu de l'essence**, qui « [accordent] une valeur supérieure aux individus en tant que représentants bien caractérisés de [l']essence » (*id.*, p. 126).

Ces lieux dits des valeurs correspondent aux **lieux de l'accident des Topiques** d'Aristote (*id.*, p. 113), V. [Topique du préférable](#). L'accident est une prédication sur un objet. Les lieux de l'accident sont, par définition, opératoires sur le champ des objets aussi bien que sur celui des valeurs. De telles liaisons graduelles peuvent être représentées par des échelles argumentatives corrélées, V. [Échelle](#) ; [Topos en sémantique](#).

Le processus de valorisation se comprend par la justification qu'on en donne :

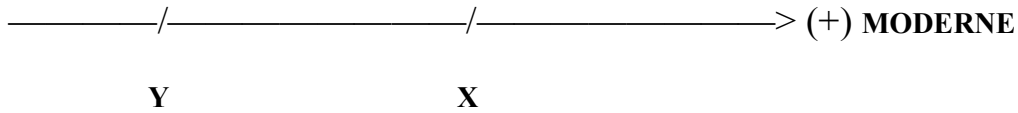
	il y en a beaucoup, peu
	c'est rond, c'est lourd, ça n'a pas de forme,
	c'est couleur moutarde
X est (+) parce que	j'aime
	ça vient de sortir
	il l'a fait avant, c'est un classique
	c'est là, c'est disponible, c'est facile, c'est difficile, c'est possible

La justification est satisfaisante dès que l'interlocuteur est satisfait. Du point de vue argumentatif, la structure justificative n'est pas différente de :

C'est inflammable, c'est très sec, et ils ont mis des produits dedans.

La préférence correspond aux mêmes structures au comparatif, qu'on peut représenter sur une échelle :

X est (+) que Y parce qu'encore plus (+) (moderne, etc.



Les valeurs ne se distinguent ni par leur nature ni par leur règle d'usage dans l'argumentation. Elles peuvent plus ou moins se classer selon leur degré de généralité. Les plus abstraites ne sont privilégiées et retenues pour fondamentales que par une valorisation réglée sans doute par le lieu de l'essence.

Elles ne sont pas régies par des schèmes argumentatifs spécifiques, mais par les schèmes communs. C'est ce qu'on constate également lorsqu'on passe aux opérations permettant de justifier des valeurs et aux opérations de valorisation (infra, §4).

1.3 Valeur, émotion et orientation

Le passage suivant est peut-être clé pour la compréhension du rôle des valeurs dans la philosophie de Perelman. Par une habile dissociation, la *Nouvelle rhétorique* met hors champ les « passions » au profit des valeurs :

Notons que **les passions, en tant qu'obstacles**, ne doivent pas être confondues avec les passions qui servent d'appui à une argumentation positive, et qui seront d'habitude qualifiées **à l'aide d'un terme moins péjoratif, tel que valeur**, par exemple.

Ibid., p. 630 ; je souligne)

Voir également la citation supra (§2.1.B) : le rôle des valeurs est « [d']émouvoir et mouvoir » l'assistance.

La notion de valeur renvoie aux questions de la *subjectivité*, de l'*émotion*, et, sur le plan sémantique, de l'*orientation* et des *biais* constitutifs du parler ordinaire. Les mots exprimant des valeurs sont des mots porteurs d'orientations argumentatives, constitués en couples antonymiques. Ce lexique organisé par l'antonymie peut être considéré comme un gigantesque réservoir de "couples antagonistes", générateurs et organisateurs de situations argumentatives :

plaisir/déplaisir	savoir/ignorance	beauté/laideur
vérité/mensonge	vertu/vice	harmonie/chaos, discorde
amour/haine	justice/injustice	liberté/oppression ...

L'antonymie s'exprime également par des syntagmes plus ou moins figés ("*expression de soi / refoulement*", "*vie au grand air / vie dans les bureaux*"). Le discours peut enfin construire de longues séquences anti-orientées, sous la figure de l'*antithèse*.

Le rapport de valorisation/dévalorisation peut être inversé : esthétique de la laideur/(beauté), éloge classique de la cohérence et de la constance, éloge baroque de l'inconstance, etc.

La pomme et les trois libidos

La tendance à l'atomisation et à la multiplication des valeurs ne met pas en cause le fait que le discours rhétorique a toujours tablé sur certaines valeurs substantielles, peut-être plus prosaïques que “le Vrai, le Bien, le Beau, l'Absolu” (voir supra), mais solidement attachées à la condition humaine et ayant un contenu relativement spécifiable, à savoir *honos, uoluptas, pecunia*, la gloire, c'est-à-dire le désir de reconnaissance sociale ; le plaisir sous toutes ses formes ; l'argent et les biens matériels. Ces trois investissements libidinaux constituent ainsi, d'après la Genèse, les trois valeurs principales objets des désirs humains.

C'est la valorisation du réel par les trois libidos qui a mis fin à l'état d'innocence :

La femme vit que l'arbre était bon à manger et agréable à la vue et qu'il était précieux pour ouvrir l'intelligence. (Genèse 3, 6)

« Bon à manger » : le *bon*, comme plaisir des sens ; « agréable à la vue » : le *beau*, plaisir des yeux ; « précieux pour ouvrir l'intelligence » ; le *vrai*, plaisir du savoir, qui ne figurait pas dans la précédente trinité des valeurs. Ces trois valeurs sont disponibles pour une valorisation immédiate dans l'argumentation pragmatique, qui est en fait le schème d'argument préféré du Diable ; conjugués, ces trois plaisirs définissent le divin : « le jour où vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront, et vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal. » (*id.* 3, 5).

3. Fonder et exploiter les jugements de valeur

Les jugements de valeur entrent dans les argumentations avec **un statut d'axiome — joker serait peut-être plus exact – utilisable à tout moment pour infléchir ces argumentations.** Ils fonctionnent selon les schèmes ordinaires.

3.1 Argumentation justifiant un jugement de valeur

En français, le terme “valorisation” a une orientation positive ; le mot suppose l'apport d'un surcroît de valeur : il s'agit toujours d'une « hausse de la valeur marchande » ; de « donner plus de valeur » ; de « passer à une utilisation plus noble » (Larousse, *Valorisation* [1]). Il est impossible de parler de “valorisation” au sens d'évaluation négative. On parlera donc d'*évaluation* (positive ou négative) pour désigner l'opération argumentative situant un fait, une déclaration, une proposition d'action par rapport à une valeur.

La prédication d'une valeur sur un fait ou un objet s'effectue selon une procédure argumentative standard. Par exemple, la souveraineté nationale est une valeur, comme en témoignent les usages des syntagmes “la souveraineté est une valeur”. Sa racine se trouve dans l'article 3 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789* :

La souveraineté est au principe de l'autorité légitime. Le fait de figurer dans cette “Déclaration” lui confère **son statut d'axiome, utilisable à tout moment pour infléchir une argumentation.**

Une question concrète d'évaluation se pose si, par exemple, telle disposition d'un traité demande à être évaluée par rapport à cette valeur. Pour cela, on recourt aux précédents, c'est-à-dire aux éléments de définition de référence, enrichis de leurs corollaires légaux et des expériences tirées des situations passées, le tout avec les marges de négociation habituelles. L'opération d'évaluation a la forme suivante :

- La souveraineté nationale se définit par les conditions $C^i, C^j, C^k \dots$ (souveraineté financière, militaire...) telles qu'elles ont été invoquées pour motiver les décisions D^a, D^b, \dots
- Dans des circonstances analogues, telle assemblée de référence a décidé que tel traité respectait/ne respectait pas ces conditions. Donc, le présent traité se situe/ne se situe pas dans la ligne de telle et telle décision passée.
- Donc, nous pouvons/ne pouvons pas signer ce traité (sans renoncer à notre souveraineté nationale).

3.2 Argumentation exploitant des évaluations

L'argumentation par l'*absurde*, l'argumentation *pragmatique* supposent des opérations de valorisation :

- Question : *Faut-il faire F ?*
- Argumentation : *F aura pour conséquence C^1*
- Évaluation positive de C^1 :
 C^1 est (+) du point de vue de la valeur V^i : "C'est bénéfique pour la santé publique."
- Conclusion : *Faisons F.*

La réfutation peut emprunter deux chemins :

(i) Contre-évaluation de C^1 :

C^1 est (-) du point de vue de la valeur V^j : "C'est une atteinte aux libertés".

Cette intervention ouvre une stase d'évaluation, $V^i(+)$ vs. $V^j(-)$. Le dilemme est tranché par une hiérarchisation des valeurs V^i et V^j en fonction des circonstances de la discussion.

(ii) Introduction d'une autre conséquence :

- *F aura pour conséquence C^2*
- Évaluation de C^2 : C^2 est (-) du point de vue de la valeur V^m .
- V^m peut être identique à V^i , ce qui donne à la réfutation une teinte *ad hominem* :
La légalisation du cannabis réduira certes l'activité des petits trafiquants, mais elle développera celle des gros trafiquants.

Dans les deux cas, la conclusion reste : Ne faisons surtout pas A. On peut sortir de l'impasse par une hiérarchisation adaptée aux circonstances du moment : "Mais là, V^i est moins importante que V^m ".

En période de pandémie, les impératifs de santé publique permettent de restreindre les libertés. La liberté est proclamée dans la devise républicaine, pas la santé publique.

On peut également invalider une valeur par ses conséquences pratiques ; ce schème d'argument semble privilégié pour toutes les formes de traitement des valeurs :

Au nom de la liberté, on dit et on fait n'importe quoi

Liberté, que de crimes on commet en ton nom ! (Manon Roland, Girondine, guillotinée pendant la Révolution française).

[1] [<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/valorisation/81001>], (20-09-2013).

[2] Cité d'après <https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789> (20-01-2022).

VERBIAGE

La *Logique* de Port-Royal stigmatise la technique de l'*invention* comme stimulant la « mauvaise fertilité des pensées communes » (Arnauld et Nicole [1662], p. 235), V. *Rhétorique*. La même critique est adressée aux techniques de l'*elocutio* qui, en vantant et stimulant l'abondance des mots, produisent un discours verbeux et redondant, V. *Inutilité*.

Parmi les causes qui nous conduisent à l'erreur par un faux éclat nous empêchant de la reconnaître, il faut mentionner une certaine éloquence grandiose et pompeuse. [...] Car il est merveilleux de voir avec quelle douceur un faux raisonnement s'insinue par période qui flatte notre oreille, ou par une figure surprenante dont la contemplation nous charme.
(*Ibid.*, p. 279)

On reconnaît le discours “contre le langage *orné*”. Selon Cicéron, l'abondance de mots, *copia verborum*, définit l'**éloquence**. Le rejet de l'éloquence, renommée *verbiage*, est un point clé de l'opposition de la logique à la rhétorique.

La *fallacie de verbiage* est une sorte de méta-fallacie, la mère de toutes les fallacies, car elle ouvre la voie à toutes les autres. D'après Whately :

Une très longue discussion est l'un des masques les plus efficaces des fallacies ; [...] une fallacie, qui, affirmée sans voile [...] ne tromperait pas un enfant peut tromper la moitié du monde si elle est délayée dans un gros in-quarto (*Elements of Logic* [1844], p. 171).
Cité par Mackie (1967, p. 179)

Le verbiage n'a rien à voir avec la nécessaire accumulation des faits dans l'*induction*, comme dans toute vision empirique et positive de la science.

Argument du VERTIGE

Locke rejette l'argumentation par l'[ignorance](#). Leibniz nuance cette condamnation et admet la validité de cet argument dans le cas d'une discussion où l'argumentation du proposant le conduirait à rejeter une vérité première.

L'opposant, par hypothèse, est dans l'incapacité de prouver positivement ces vérités premières ou de réfuter les preuves du proposant. Selon Leibniz, il peut invoquer légitimement l'argumentation par l'ignorance pour maintenir sa croyance dans de telles vérités : “si ce que vous dites était vrai, alors nous ne pourrions rien savoir”.

L'argument du vertige ou de la régression infinie est défini par Leibniz en relation avec sa discussion de l'argument sur l'ignorance (*ad ignorantiam*) de Locke :

On pourrait encore apporter d'autres arguments dont on se sert, par exemple celui qu'on pourrait appeler *ad vertiginem*, lorsqu'on raisonne ainsi : “*Si cette preuve n'est point reçue, nous n'avons aucun moyen de parvenir à la certitude sur le point dont il s'agit*”, et qu'on prend pour une absurdité. Cet argument est bon en certains cas, comme si quelqu'un voulait nier les vérités primitives et immédiates, par exemple que rien ne peut être et n'être pas en même temps, ou que nous existons nous-mêmes, car s'il avait raison, il n'y aurait aucun moyen de connaître quoi que ce soit. (Leibniz [1765], Livre IV, p. 511)

L'argumentation a la forme d'une argumentation par les conséquences dites absurdes parce que dramatiques, V. [Pathétique](#) ; [Ignorance](#). Il s'agit des premiers principes de la connaissance, comme le principe de contradiction, que toute personne doit admettre sous peine de ne pouvoir rien dire. On a donc affaire à une forme d'argument sur les limites mêmes de notre possibilité de savoir.

À la différence de l'argument par l'ignorance, l'argument *ad vertiginem* serait donc valide dans la mesure où l'impossibilité sur laquelle il se fonde n'est pas une impossibilité subjective, liée à telle ou telle personne ou groupe, mais une impossibilité objective et rationnelle concernant l'humanité en tant que telle.

Leibniz ajoute à cela un développement sur les preuves convenant « à nos doctrines reçues et à nos pratiques » :

Mais quand on s'est fait certains principes et quand on les veut soutenir, parce qu'autrement tout le système de quelque doctrine reçue tomberait, l'argument n'est point décisif ; car il faut distinguer entre ce qui est nécessaire pour soutenir nos connaissances, et entre ce qui sert de fondement à nos doctrines reçues et à nos pratiques. On s'est servi quelquefois chez les jurisconsultes d'un raisonnement approchant pour justifier la condamnation ou la torture des prétendus sorciers sur la déposition d'autres accusés du même crime ; car on disait : si cet argument tombe, comment les convaincrions-nous ? Et quelquefois, en matière criminelle, certains auteurs prétendent que dans les faits où la conviction est plus difficile, des preuves plus légères peuvent passer pour suffisantes. Mais ce n'est pas une raison. Cela prouve seulement qu'il faut employer plus de soin, et non pas qu'on doit croire plus légèrement, excepté dans les crimes extrêmement dangereux, comme, par exemple, en matière de haute trahison où cette considération est de poids, non pas pour condamner un homme, mais pour l'empêcher de nuire ; de sorte qu'il peut y avoir un milieu, non pas entre coupable et non coupable, mais entre la condamnation et le renvoi (*) dans les jugements où la loi et la coutume l'admettent.

Ibid. p. 511-512.

Leibniz distingue entre les situations épistémiques où notre pouvoir de connaître est en jeu, « ce qui est nécessaire pour maintenir nos connaissances », et les situations sociales traitant des

affaires humaines et de l'idéologie, qui « [servent] de fondement à nos doctrines reçues et à nos pratiques ». Le raisonnement démonstratif ne pouvant s'appliquer dans ce dernier cas, le « raisonnement probable » doit y être réhabilité faute de mieux.

Mais devoir se contenter de preuves plus faibles (comme le témoignage) dans le domaine pénal implique qu'une personne peut être condamnée sur la base de preuves insuffisantes, ce que Leibniz juge indésirable. Dans ce cas, il propose de rééquilibrer la faiblesse des preuves motivant la condamnation par des mesures de renvoi (pour complément d'enquête ou devant une autre juridiction), et pourquoi pas, dans le cas des sorciers, vers une “mise hors de cour”, soit un non-lieu.

Si les arguments pour la culpabilité du suspect sont faibles, selon la loi de faiblesse, ces arguments faibles pour sa culpabilité deviennent des arguments pour son innocence. C'est une variante du principe selon lequel l'absence de preuves joue en faveur de l'accusé.

[1] Lat. arg. *ad vertiginem*, du lat. *vertigo* “mouvement de rotation, vertige”.

Argument du VRAI SENS du mot

Cet argument oppose à l'usage ordinaire d'un mot son *vrai sens*, défini comme : 1) son *sens* étymologique ; 2) le sens correspondant à l'analyse de *sa structure* ; 3) le sens qu'on reconstruit à partir de *son signifiant* ; ou 4. le sens du mot dans une autre langue.

La question du sens d'un mot courant est largement résolue par l'autorité des dictionnaires de langue, celle d'un mot technique, par celle des dictionnaires spécialisés.

Des désaccords peuvent se manifester sur le “vrai sens” des mots ou des expressions qui jouent un rôle central dans le débat, et être formulés comme un défi porté à l'adversaire :

Qu'est-ce que ça veut dire “prestige” ?

Qu'est-ce que tu entends par “liberté” ?

On peut chercher alors le sens exact du mot ailleurs que dans son sens courant tel qu'il est, ou en opposition avec lui. Chacune de ces sources du “vrai sens du mot” donne naissance à des argumentations spécifiques fondées sur :

- le sens étymologique ;
- le sens déduit de l'examen morphologique du mot ;
- le sens déduit du signifiant du mot ;
- le sens du mot correspondant dans une autre langue.

L'appel à ce genre de définition du sens du mot permet notamment de s'opposer à des discours qui utilisent le mot selon l'usage contemporain et de produire une [stase de définition](#).

1. Argument par l'étymologie

L'étiquette “argument par l'étymologie” correspond à différentes formes d'arguments, selon le sens que l'on donne à *étymologie*.

Dans certains textes modernes, sous l'intitulé « du lieu de l'étymologie » sont décrits des phénomènes qui se rattachent au lieu des [dérivés](#) (Dupleix [1607], p. 303).

Au sens contemporain, l'étymologie d'un terme correspond au sens le plus ancien du mot ou de la racine que l'on puisse identifier dans l'histoire de ce mot. L'argumentation par l'étymologie considère que ce sens ancien correspond au **sens vrai et permanent** de ce mot, qui a été altéré par l'évolution historique pour donner le sens contemporain, **affaibli et fallacieux**. À partir de ce sens ancien, elle procède comme l'argumentation par la définition :

Atome signifie insécable ; donc on ne peut pas diviser l'atome.

Démocratie signifie gouvernement par le peuple. Chez nous, le peuple ne gouverne pas, il vote. Nous ne sommes donc pas en démocratie.

Cette forme d'argumentation est soutenue elle-même par une argumentation par l'étymologie, puisque le mot *étymologie* calque le mot grec *etumologia* (ἐτυμολογία), « sens véritable ou primitif d'un mot » ; cf. *etumegoria* (ἐτυμηγορία) « action de dire la vérité », « discours vrai » (Pape) [1]

La connaissance de l'étymologie étant culturellement valorisée, l'argument par l'étymologie donne au locuteur une certaine posture éthotique de majesté et d'autorité savante. Il sert très bien la stratégie de destruction du discours “*tu ne connais pas la langue que tu prétends parler*”, V. [Destruction](#).

2. Argument sur la structure du mot

En latin, argument *ex notatione*, de *notatio*, qui peut signifier 1. « action de marquer d'un signe [...] de désigner [...] de noter », ainsi que 2. « étymologie » (Gaffiot [1934], *Notatio*). Cicéron définit l'argument « *ex notatione* » dans *les Topiques*, (VIII, 35 ; p. 78). Cette étiquette est traduite par « argument par l'étymologie ». Cette traduction prend le mot *étymologie* au sens du mot en grec ancien, «vrai», le «vrai» sens étant ici celui qui est **reconstruit par l'analyse correcte du mot dans son domaine d'application.**

L'un des exemples d'argumentation discutés par Cicéron traite d'un conflit d'interprétation d'un terme juridique composé (encore en usage actuellement), le *postliminium*, « droit de rentrer dans sa patrie » (*Top.*, VIII, 36 ; p. 78), c'est-à-dire du droit qu'a un prisonnier rentrant dans sa patrie de récupérer ses biens et son état antérieur à sa captivité. La discussion de Cicéron porte sur l'établissement du sens correct du mot, en s'appuyant sur sa structure linguistique, sans allusion claire à son étymologie au sens historique du terme.

L'argumentation par la structure du mot est un moyen de sortir d'un conflit d'interprétation. Elle enchaîne deux argumentations :

— La première établit la signification du mot composé sur la base de la signification des termes qui le composent et de sa structure morphologique. Cette forme d'argumentation est pertinente pour tous les syntagmes figés ou semi-figés, dont le sens dépend plus ou moins de celui des termes qui les composent ; elle relève de la technique linguistique.

— La seconde exploite la «vraie» signification ainsi établie pour une certaine conclusion juridique, selon les mécanismes généraux de l'argumentation par la définition.

3. Argument sur le signifiant du mot

La définition d'un mot se fait principalement à partir de l'examen de ses usages ordinaires et scientifiques. Le lien signifiant-signifié est arbitraire, ce qui signifie que rien dans la forme signifiante (sonore ou graphique) du mot ne permet de déduire son signifié. Par exemple, on ne peut pas déduire le sens du mot à partir de l'examen des unités de première articulation (lettres, sons, syllabes) qui le composent. Par des argumentations et des méthodes différentes, le cratylisme et la Kabale soutiennent la position contraire.

Dans l'argumentation courante, un jeu de mot sur le signifiant d'un mot peut détruire radicalement le discours de l'adversaire, en forçant le changement du thème de la conversation. Par exemple, on peut jouer sur le fait que le mot *imaginer* a pour anagramme *migraine* :

Arrête d'imaginer, ça te donne la migraine.
Stressed, «stressé» a pour palindrome *desserts*. Le remède est écrit dans le nom du mal.
«*Je mange du sucre, c'est bon pour le stress*» ; «*je me demande pourquoi le sucre me calme*».

On considère que le sens «migraine» est inscrit dans le signifiant *imaginer*.
Les principes d'association sont très divers : anagramme, paronymie, rime, calembours...

Parisien, tête de chien : à ta place, je me méfierais.
Un tireur sans cible devient presque humain [2]

Le signifiant d'un mot-clé de l'argument se retrouve, ou trouve un écho, dans la conclusion, ce qui produit un effet d'analyticité, donc de vérité ou de validité. Le discours qui associe ces termes est *auto-argumenté*, il jouit d'une forme d'évidence. Il est difficile à réfuter dans son cadre ; il faudrait pour cela que la rétorsion se fasse sur la base d'un autre jeu de mot, valorisant,

par exemple, l'acte d'imaginer ou le fait d'être parisien. Cette technique est très efficace pour déstabiliser (désorienter) le sens d'un discours.

4. Argument sur le sens du mot dans une autre langue

On peut aller chercher le vrai sens d'un mot dans d'autres langues, qui, pour des raisons diverses, sont considérées comme plus proches de "l'origine" ou de "l'essence des choses", comme le chinois ou l'anglais. Par exemple, en français, les différents sens du mot *crise* se rattachent à deux composantes sémantiques :

- I.– [L'accent est mis sur l'idée de manifestation brusque et intense de certains phénomènes, marquant une rupture] (...)
- II.– [L'accent est mis sur l'idée de trouble, de difficulté] (*TLFi, Crise*)

À la recherche du vrai sens de "*la crise que nous traversons*" on peut appeler à la rescousse le mot chinois signifiant "crise" ; il est composé de deux signes-mots "danger" et "opportunité". Donc les crises sont des opportunités ; et, par une argumentation fondée sur la définition chinoise, on en déduit que :

L'approche opportuniste de la crise prend alors, selon nous, tout son sens : ne pas tenter de saisir l'opportunité d'une crise, c'est laisser passer une chance, peut-être cachée, mais à portée de main.

Stéphane Saint Pol, Wei Ji, retour aux sources [3].

Tout se passe comme si la langue chinoise était considérée comme ayant un meilleur concept de crise, à la fois plus proche de l'essence de la chose et mieux adapté au monde moderne.

[1] <https://outils.biblissima.fr/fr/eulexis-web/?lemma=&dict=Bailly>

[2] <http://cafet.1fr1.net/sequence-theatre-f28/comique-de-mots-les-calembours-t301-30.htm> 20-09-2013)

[3] <http://www.communication-sensible.com/articles/article0151.php>, (20 – 09 – 2013).

Le VRAI contre le PROBABLE-VRAISEMBLABLE

Socrate s'oppose violemment à la rhétorique, qui n'a pas « le moindre souci de la vérité » et se satisfait du vraisemblable. Aristote propose quatre arguments contre cette incompatibilité fondamentale et fonde la rhétorique non plus sur l'illusion de la vérité, mais sur l'approche de la vérité.

1. La dramatisation platonicienne : La vérité essentielle contre le vraisemblable persuasif

La question du probable et du vraisemblable apparaît dans la rhétorique argumentative, sous deux formes, soit comme *illusion de vérité*, sous la forme d'une construction sociale arbitraire prise pour une vérité absente, soit comme *approximation de la vérité*.

Dans le *Phèdre* de Platon, Socrate définit la rhétorique comme “l'art de conduire les âmes” :

Socrate : — Eh bien, somme toute, l'art de la rhétorique n'est-il pas “l'art d'avoir de l'influence sur les âmes” par le moyen de discours prononcés non seulement dans les tribunaux et dans toutes les autres assemblées publiques, mais aussi dans les réunions privées ?

Platon, *Phèdre*, 261a ; Brisson p. 143-144

Cette *psychagogie*, sans doute dépouillée de sa fonction religieuse d'évocation des âmes des *morts*, mais non de ses connotations magiques, marque d'emblée la fonction *d'emprise* attribuée à la persuasion rhétorique, qu'elle prétende l'exercer ou qu'elle l'exerce effectivement. C'est ce même besoin de l'âme des autres, qui motive le prosélytisme religieux. Les âmes doivent être conduites à la vérité. Mais Socrate *dramatise* le problème de la vérité en radicalisant l'opposition du vraisemblable-persuasif au vrai :

[Socrate :] En effet, dans les tribunaux, personne n'a là-dessus [= sur la *vérité*, sur la justice et la bonté des choses ou même des hommes] le moindre souci de vérité ; on se soucie plutôt de ce qui est susceptible de convaincre, c'est-à-dire du vraisemblable, à quoi doit s'attacher qui-conque veut parler suivant les règles de l'art.

Phèdre, 272d-e ; Brisson, p. 173)

Dès lors, la bonne manière de conduire les âmes est renvoyée à un temps futur où enfin on connaîtra l'être et la vérité de toutes choses :

Tant qu'on ne connaîtra pas la vérité sur chacune des questions dont on parle et sur lesquelles on écrit ; tant qu'on ne sera pas capable de définir toute chose en elle-même ; tant que, après avoir défini cette chose, on ne saura pas, à l'inverse, la diviser selon ses espèces jusqu'à ce qu'on atteigne l'indivisible ; tant que, après avoir selon la même méthode analysé la nature de l'âme et découvert l'espèce de discours qui correspond à chaque nature, on ne disposera et on n'organisera pas son discours en conséquence – en offrant à une âme complexe des discours complexes et qui correspondent exactement à ce qu'elle demande, et des discours simples à une âme simple –, on restera incapable de manier le genre oratoire avec autant d'art que sa nature le permet, voilà ce que nous a révélé toute la discussion précédente.

Platon, *Phèdre*, 277b ; trad. Brisson, Paris, Garnier-Flammarion, p. 184).

Le *vraisemblable* est “semblable au vrai”. Mais pour dire que **P** est vraisemblable, c'est-à-dire semblable à l'événement ou à l'affirmation **E**, il faut connaître **E**. La position de Socrate est forte en ce qu'elle s'appuie sur l'impossibilité de dire de façon sensée “*A ressemble à B*, *Pierre*

ressemble à Paul, mon récit ressemble à ce qui s'est vraiment passé" si l'on ne connaît pas B, ne sait pas qui est Paul, ou ce qui s'est vraiment passé. Lorsqu'on aura trouvé la vérité, on pourra parler en vérité et vivre dans la vérité ; la rhétorique adaptée à cette situation ne sera plus une rhétorique de la persuasion, mais une pédagogie de la vérité. D'après Perelman, « quand Platon rêve, dans le Phèdre, d'une rhétorique qui, elle, serait digne du philosophe, ce qu'il préconise, c'est une technique qui pourrait convaincre les dieux eux-mêmes. » (Platon, Phèdre, 273c) » (Perelman, Olbrechts-Tyteca [1958], p. 9). Dans le passage cité, il ne s'agit pas vraiment de convaincre les dieux, mais plutôt de détourner l'homme sensé des autres hommes :

Ce n'est pas pour parler et pour entretenir des rapports avec les hommes que l'homme sensé se donnera toute cette peine, mais pour être capable de dire ce qui plaît aux dieux et d'avoir, en toute chose, une conduite qui les agrée, autant que faire se peut.

Phèdre, 273e ; Brisson, p. 175

Socrate a ainsi imposé *le pathos de la vérité inaccessible*, avec pour corollaire que le discours rhétorique se construit toujours sur du *vraisemblable*, c'est-à-dire comme du simili-vrai, *contre la vérité*. Le vraisemblable n'a pas de rapport avec le vrai. **Vivre dans la persuasion**, c'est vivre dans la croyance et l'opinion, **vivre dans la caverne** et non pas *dans la vérité*.

Cette vision apparemment indéradicable de l'argumentation rhétorique, c'est-à-dire langagière, est ancrée dans la critique antidémocratique et antisociale que Socrate adresse aux discours **institutionnels, politiques et judiciaires**, où sont traités les problèmes de la Cité.

2. La dédramatisation aristotélicienne : Le vraisemblable est orienté vers le vrai

La recherche socratique de la vérité se déploie dans cette atmosphère de radicalité tragique. Aristote a dédramatisé la question de la vérité en soutenant qu'il y a non pas *opposition*, mais *continuité* entre opinion et vérité, et cela au moins pour quatre raisons. D'une part, un premier faisceau de trois raisons (numérotées par nous) :

- (1) L'examen du vrai et du semblable au vrai relève de la même capacité, et, en même temps,
- (2) les hommes sont par nature, suffisamment doués pour le vrai, et (3) ils arrivent la plupart du temps à la vérité ; en conséquence, celui qui a déjà l'aptitude à viser la vérité possède aussi l'aptitude à viser les opinions communes (*endoxa*).

Aristote, *Rhét.*, Chiron, p. 119).

Enfin, la rhétorique falsificatrice ne fonctionne pas : « le vrai et le juste ont naturellement plus de force que leurs contraires » (*ibid.*, p. 120) ; et, en supplément, il est possible d'établir un contrôle éthique sur la parole : « on ne doit pas persuader de ce qui est mal » (*ibid.*, p. 121).

Le probable-vraisemblable est donc défini non pas comme du faux portant le masque du vrai, mais comme une orientation positive vers la vérité, un premier pas vers la vérité, exprimée sous la forme d'un *endoxon*, qui doit être mis à l'épreuve de la critique, c'est-à-dire travaillé argumentativement dans des discours anti-orientés. Il s'ensuit que la persuasion a pour office de faire progresser l'auditoire vers "la meilleure vérité" possible *hic et nunc*.

3. L'argumentation au-delà du vraisemblable

Depuis lors, la position attribuée au discours rhétorique n'a cessé d'osciller entre vraisemblable trompeur et probable comme approximation du vrai, V. [Argumentation \(1\)](#). En particulier, pour Perelman et Olbrechts-Tyteca

Le domaine de l'argumentation est celui du vraisemblable, du plausible, du probable, dans la mesure où ce dernier échappe aux certitudes du calcul.
([1958], p. 1).

L'argumentation est définie par opposition au « calcul » qui, de fait, caractérise l'activité scientifique dans son ensemble. En conséquence, les objets discursifs prototypiques de l'argumentation seront

Les journaux, ... les discours [de politiciens], ... les plaidoiries [des avocats],
... les attendus [des juges], ... les traités [des philosophes]. (*Id.*, p. 13).

Il est donc postulé que les attendus des juges ne font jamais état de preuve, au sens tant soit peu consolidé du terme. Cette position reproduit de fait l'opposition des [preuves](#) dites [techniques et non-techniques](#), avec exclusion des secondes.

Selon cette ligne de pensée, il faudrait admettre que les différents genres de discours mentionnés ne contiennent aucun élément scientifique-démonstratif, soit se limiter à prendre en compte, dans ces discours, ce qui relève du vraisemblable. La première position est difficile à tenir ; même dans les journaux, deux et deux font parfois quatre ; la seconde correspond bien à l'usage des exemples dans le *Traité*.

Mais si l'on souhaite analyser les argumentations dans leur intégralité discursive et leur cohérence, on doit affronter le mélange des genres, du rhétorique et du logico-scientifique.

VRAI – VÉRIDIQUE

Le mot “vrai” peut être utilisé comme prédicat métalinguistique (*c'est vrai !*) ou comme catégorisant au plus proche du prototype catégoriel (*un vrai camembert*).

Le vrai argumentatif a la forme du **véridique** ; la théorie argumentative est une **théorie effective de ce vrai ordinaire**.

— **Vrai prédicatif, métalinguistique, “— est vrai”.**

“*C'est vrai, c'est la vérité*” sont des énoncés métalinguistiques, portant sur un [DIRE] (idée, jugement, récit, description, argument, information...) à propos d'un fait. “Être vrai, être la vérité” ne peuvent pas être dits d'un humain.

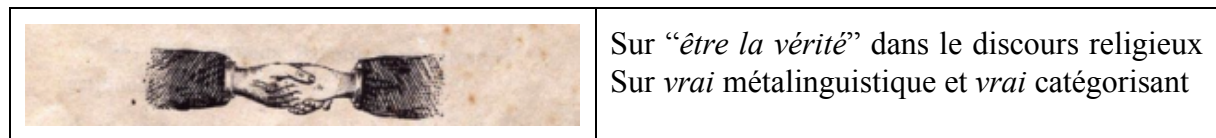
— **Vrai catégorisant.**

Vrai peut d'autre part qualifier un substantif désignant un [OBJET] ; *vrai* est antéposé. *Un vrai patriote, un vrai camembert* sont des membres prototypiques des catégories *patriote* et *camembert*. “*Untel est un vrai salopard*” présuppose [1] que “*Untel est un salopard*” est vrai et pose qu'il est prototypique de cette catégorie.

Ces deux valeurs de *vrai* peuvent contraster lorsque le substantif est susceptible des deux interprétations, [DIRE] ou [OBJET] : *Une idée vraie* est forcément vraie ; *une vraie idée* est une idée intéressante, mais qui peut se révéler fautive ou mauvaise. On peut dire :

ça, c'est une vraie information, enfin, si c'est vrai.

Cette opposition entre *vrai* métalinguistique et vrai catégorisant est fondamentale en langue naturelle. La logique considère seulement le vrai métalinguistique.



1. Logique

En logique, le vrai [1] et le faux sont des propriétés des propositions obéissant au principe de non-contradiction et au principe du tiers exclu, V. [Proposition](#).

Le calcul logique porte sur des propositions vraies par hypothèse ou dont la vérité a été prouvée lors d'un calcul antérieur.

Selon la célèbre définition de Tarski, « [l'énoncé] “*la neige est blanche*” est vrai si et seulement si la neige est blanche » (Tarski [1935]). L'exemple reprend un énoncé qu'Aristote présente comme indiscutable (non problématisable) (Top., 105a ; Tricot, p. 28). Sur cet exemple apparemment trivial, Tarski construit un concept de vérité dont la définition et l'usage sont hors d'atteinte en langage ordinaire :

En ce qui concerne le langage courant [*colloquial*] non seulement la définition de la vérité semble impossible, mais même l'utilisation cohérente de ce concept conformément aux lois de la logique. [1935], p. 153).

Selon cette position, la vérité est un ineffable de la parole ordinaire. Il y a bien un mot *vrai*, mais l'usage que nous en faisons est non seulement incohérent, mais inamendable.

2. Vrai, Véridique

2.1 L'ordinaire du vrai argumentatif

Selon la conception réaliste, la vérité se définit, du point de vue cognitif, comme l'adéquation entre la représentation d'un état de choses et cet état de choses lui-même. Le prédicat "être vrai" peut se dire d'une représentation juste de la réalité ; la vérité est « l'adéquation entre la chose et l'intelligence » (Thomas d'Aquin, *Somme*, Part. 1, Quest. 16, Art. 1). Ce réalisme correspond à la vision ordinaire de la vérité.

Pour accéder au monde, les représentations et les propositions logiques doivent s'incarner dans un langage, a minima celui des symboles et de la syntaxe logique. Le vrai et le faux se disent *d'une affirmation portant sur une certaine réalité et faite dans un certain langage*.

La vérité ordinaire se construit et se transmet dans des discours en langue ordinaire confrontés à la réalité ordinaire. Elle est tributaire, d'une part, du type de réalité qu'elle exprime : réalité matérielle ou ressentie ; envisagée, calculée, planifiée, redoutée... D'autre part, elle est tributaire des contraintes linguistiques produisant l'affirmation, notamment de la contrainte globale d'*intersubjectivité* — [subjectif](#) est pris ici au sens de Benveniste, où il ne signifie *jamais* arbitraire. Le langage ordinaire n'est pas *transparent* pour la vérité.

Les jugements ordinaires de vérité oscillent entre le pôle de la vérité inférée au terme d'une argumentation et le pôle de l'évidence, perceptive ou intellectuelle.

L'argumentation est un processus de transformation d'un argument en une conclusion au moyen des schèmes argumentatifs. La conclusion erronée est considérée comme le produit d'une argumentation viciée, soit parce qu'elle utilise une forme fallacieuse de raisonnement (*fallacy*₂) soit parce qu'elle part d'un argument matériellement fallacieux₁ (*fallacy*₁) qui doit être rectifié en tant que telle.

Le processus argumentatif est long et compliqué et ses résultats sont parfois incertains. C'est pourquoi, pour le sens commun, la vérité fuit le langage et tente de s'accrocher à *l'évidence*. Les faits seraient les meilleurs arguments, la preuve du pudding, c'est qu'on le mange, [V. Mépris](#).

Le rêve du vrai serait de pouvoir "apporter" le fait probant. La charrue montrée au tribunal atteste que c'est par son travail que l'accusé a obtenu de bonnes récoltes. Encore faut-il que l'on en croie ses yeux, que l'évidence ne soit pas trompeuse et qu'elle soit soutenue par un discours, un silence ou un geste *éloquents*.

Vérité de l'argument et récession [ad vertiginem](#)

Il n'y a pas d'argumentation intéressante sans information adéquate, c'est-à-dire sans arguments plutôt vrais, V. Fallacieux (1)

Le développement argumentatif peut aussi bien reposer sur une croyance plutôt fausse ou mensongère. Le cas est fréquent dans les débats idéologico-politiques où la situation de désaccord radical est banale, ce qui se manifeste par la réciprocité des accusations : "You are fake news !". La vérité de l'argument peut toujours être contestée, et la vérification des faits un à un est impossible ; pour paraphraser Lefort et Castoriadis [1], on ne peut assécher avec la petite cuillère de la critique les océans de la bêtise, de la crapulerie et de l'erreur. D'autre part, les croyances et doctrines n'affrontent pas le réel une à une, mais en corps constitué (Quine & Ullian, 1982). Ce réseau est constitué et défendu par des narrations exemplaires, irréfutables car invérifiables, V. [Exemple](#) ; [Exemplum](#).

Vérité de la conclusion

De même que la nature langagière de l'argumentation fait qu'elle ne distingue pas faits et valeurs, elle ne distingue pas l'épistémique, où il s'agit de croyance et de vérité (V. [Démonstration](#)), et le pratique, où il s'agit d'optimiser une action.

Dans les deux cas, l'argumentation est testée au moyen de l'arsenal très efficace des “discours contre”, V. [Réfutation](#).

Du point de vue de l'argumentation dialoguée, et dans le meilleur des cas, le vrai est une propriété attribuée *par défaut* à un énoncé qui a survécu à l'examen critique, mené, dans des circonstances adéquates, par les groupes intéressés et compétents. Mais la *résistance à la réfutation* n'est pas forcément une garantie de vérité, et la vérité argumentative est une vérité par défaut. Le vrai ainsi construit doit être révisé si l'on obtient d'autres informations, ou si l'on met au point une meilleure méthode d'observation ou d'exploitation des données existantes, V. [Raisonnement révisable](#). En d'autres termes, la prétention à la vérité d'un énoncé n'est pas détachable des argumentations qui la construisent ou qui la reconstruisent. La vérité est un produit de l'authentique septième fonction du langage, la *fonction critique*, lorsqu'elle peut s'exercer dans des conditions adéquates.

La vérité n'est une condition ni nécessaire ni suffisante du [consensus](#). Elle n'entraîne pas le *consensus* ; et le consensus peut se réaliser sur une erreur.

La vérité d'une assertion ne la garantit pas contre la contestation. Non seulement l'argumentation ne garantit pas automatiquement le triomphe de la vérité, mais elle peut l'affaiblir, V. [Paradoxes](#).

2.2 Réalisme intersubjectif : Le véridique comme vrai argumentatif

Le vrai réaliste et intersubjectif de l'argumentation est caractérisé par les traits suivants.

Scalarité

En logique, une proposition ne peut pas être *plus ou moins* vraie ou fausse, ce qui exclut qu'une proposition et sa négation puissent être toutes deux *quelque peu vraies et/ ou quelque peu fausses*. *Vrai* et *faux* sont définis en logique comme des termes [contraires](#) (dont ils sont le prototype), alors que dans la langue ordinaire, ils fonctionnent comme des termes *scalaires*, V. [Probable](#).

Pour une affirmation ordinaire renvoyant au monde partagé par les humains, le 100 % vrai et 100 % faux représentent les deux pôles de l'échelle du vrai/faux. Une affirmation peut être *presque vraie*, ou *plus ou moins* vraie ou fausse ; elle peut contenir un *noyau de vérité*. Une affirmation *fausse* peut être néanmoins *quelque peu vraie*, une affirmation *vraie* peut être néanmoins quelque peu *fausse*. *Être faux* est un compliment tout relatif, mais un compliment : le faux peut être rectifié, le *même pas faux* est sans espoir. De même, le mensonge est modalisable ; il contient une demi-vérité, une part de vérité.

Par de telles gradations, les affirmations essaient de s'ajuster à une réalité elle-même en perpétuelle transformation, alors que le réalisme postule la stabilité de la réalité considérée.

Effet de position

Le vrai logique échappe à la subjectivité ; alors que le vrai d'une affirmation peut être rapporté à une *position* : *vrai d'un certain point de vue*. Cela revient à restreindre la portée d'une affirmation, pour la maintenir dans la vérité, opération très légitime, mais dont il ne faut pas abuser,

car elle peut rendre l'affirmation absolument irréfutable à bon marché (Doury 2003) : *C'est vrai de mon point de vue*. Si elles ouvrent une situation argumentative, ces positions sont très légitimes. Si elles permettent de soustraire les affirmations à la discussion, elles stérilisent la discussion.

Pertinence

La condition de vérité n'est pas une condition suffisante pour la parole ordinaire, pour qui *toute vérité n'est pas bonne à dire*,

1) Pour des raisons politiques ou morales, [V. Conditions de discussion](#),

2) Pour des raisons de [pertinence](#) : tout le monde peut être d'accord que tel discours est parfaitement *vrai* mais absolument *sans intérêt* pour la discussion et l'action courantes (Sperber & Wilson, 1995).

Considérer que seul le 100% vrai est vrai reviendrait à exiger le maximum de précision sur tout ce qui est dit. C'est une façon de bloquer une interaction.

Véridicité du locuteur

Le dictionnaire donne à *véridique* deux sens principaux :

— [En parlant d'une personne] Qui dit la vérité ; qui exprime ce qu'il ressent ouvertement, sans dissimulation.

— [En parlant d'une chose] Conforme à la vérité ; confirmé par les faits. (TLFi, *Véridique*)

Véridique se dit d'un dire (témoignage, récit, propos, appréciation...) et d'une représentation (portrait). Le dictionnaire distingue ainsi ce qu'il en est de la personne, *le dire vrai* et ce qu'il en est du dire, *le vrai*. On peut se demander s'il s'agit de polysémie, ou si le mot *véridique* prend comme unité le vrai et le dire-vrai. La vérité apparaît attachée tant à une personne qu'à un énoncé ; c'est ce que reprend la rhétorique qui considère que l'assentiment va autant à une personne, dans un certain état émotionnel, qu'à un énoncé. La vérité ne peut être reçue que dans une relation de *confiance*, [V. Éthos](#).

La croyance absolue accordée aux dires autocertifiés d'un Maître relève de la même attitude, [V. Autorité](#). Il y a du vrai qu'on ne veut entendre que dans telle bouche, comme si le vrai avait déserté certains locuteurs pour en investir d'autres : "*C'est vrai, mais pas dans ta bouche*".

Cette fusion du *dire* et du *dit* évoque la croyance qui, en Grèce archaïque,

[accordait] à trois types de personnages [...], l'aède, le devin et le roi de justice, le commun privilège de dispenser la "Vérité" — du moins traduisons-nous ainsi le mot grec *aléthéia* (Verant, 1969, p. 194 - à propos de l'ouvrage de Detienne, 1967).

Les gens vrais

Il n'y a pas de marque linguistique de l'énoncé vrai, seule l'identité et la tautologie se manifestent comme telles. Il n'y a pas davantage de marque de l'énonciation du vrai, c'est-à-dire d'indice apparent de véridicité du locuteur, sauf Pinocchio dont le nez s'allonge quand il ment.

Dans le monde contemporain, mis à part les sages et les gourous qui disent toujours le vrai à ceux qui les croient [V. Autorité](#), le privilège de dire le vrai est accordé à certaines personnes dans certaines conditions.

D'abord, les gens pauvres et malheureux vivent dans le vrai, donc disent forcément vrai et pensent juste, selon les paroles rapportées par Luc 6, 20-26 « Heureux, vous les pauvres, car le royaume de Dieu est à vous. », [V. Pauvreté](#).

De même, les enfants dont la parole est par essence véridique, et qui osent dire que le roi est nu.

Le privilège de véridicité est également accordé à tous ceux qui se trouvent dans une certaine condition, par exemple s'ils sont ivres, en vertu de l'adage *in vino veritas*, ou mourants, ou en proie à une grande émotion, comme dans la colère où on dit à l'autre "ses quatre vérités".

Erreur, ruse et mensonge

Erreur, ruse et mensonge sont des effets de subjectivité qui délimitent la véridicité. La parole décolle de la réalité quand on ment, mais aussi quand on se trompe, on ignore, on oublie, on est distrait, on confond le rêve et la réalité (personnes âgées), on raconte une histoire... ou on veut simplement rester poli.

L'erreur de calcul, la confusion mémorielle, l'oubli, la confusion relèvent de la subjectivité *épistémique*, autrement dit de la faiblesse de l'esprit et du corps individuels. Le mensonge relève de la subjectivité *des affects et des intérêts*. La différence entre l'erreur et le mensonge est une affaire de condition d'interaction et d'intentionnalité, [V. Sophisme](#).

La communication est soumise à la *maxime de qualité*, qui suppose la sincérité, [V. Coopération](#). Les conventions de vérité sont variables selon les situations d'interlocution. On dit à l'un des choses que l'on ne dit pas à l'autre, sans qu'il y ait erreur ni mensonge. La vérité n'est ni due ni dite à tout le monde, et pas dans la même extension.

On ment seulement dans des situations régies par la transparence des intentions, où le récepteur attribue au locuteur l'intention qu'il affiche dans ce qu'il dit : le mensonge est alors l'instrument de la [manipulation](#).

3 L'argumentation comme une théorie effective de la vérité ordinaire

Le concept de *théorie effective* est apparu en physique théorique, et peut être généralisé à tous les domaines. L'idée est que les théories ne se détruisent pas mutuellement, que leur évolution est cohérente et non contradictoire et que leur complexité croissante correspond à des différences d'échelle des phénomènes analysés. Sur fond de progrès technologiques, les théories progressent sans se renier, en s'articulant les unes aux autres comme des poupées russes. L'idée d'effectivité correspond à celle de niveau de pertinence d'une théorie :

Newton's laws work extremely well. They are sufficient to devise the path by which we can send a satellite to the far reaches of the Solar System and to construct a bridge that won't collapse. Yet we know quantum mechanics and relativity are the deeper underlying theories. Newton's laws are approximations that work at relatively low speeds and for large macroscopic objects. (Lisa Randall *Effective Theory* [\[1\]](#))

La vérité *scientifique* est un *continuum* produit par les différentes sciences. Ses étapes correspondent à des moments de stabilité qui définissent des domaines où des théories considérées comme *absolument* vraies, sont maintenant considérées comme *localement* vraies, mais *toujours vraies*.

La vérité ordinaire est une vérité *effective*, c'est-à-dire *concrète et efficace du point de vue des humains*. La première des théories effectives correspond à la conception ordinaire de la réalité, qui est par définition une théorie *subjective*. C'est cette théorie implicite (ou animale) qui fait que nous marchons comme si nous étions pleinement conscients que le sol ne s'effondrera pas

sous nos pas. Un tel événement peut arriver, ce qui nous rappelle que notre conscience instinctive de ce qu'est le sol est bien une théorie, et qu'elle doit être révisée sous la pression de l'expérience. Cette théorie machinale est une théorie *effective* de la réalité des matériaux qui forment le sol.

Les physiciens d'après Newton nous disent que le sol est fait d'atomes, et que, selon Rutherford (1871-1937), leur noyau est composé de protons et de neutrons autour duquel gravitent des électrons. Dans la seconde moitié du XXe siècle, les physiciens ont montré que ces constituants n'avaient rien d'ultime, et qu'ils étaient eux-mêmes faits de quarks dont l'assemblage obéit aux lois de la mécanique quantique. Selon ces résultats, la matière est surtout faite de vide. Mais cela n'a pas modifié notre théorie machinale de la marche, du sol et du point d'appui, qui reste parfaitement opératoire au niveau du monde habité par les animaux ordinaires.

[1] Le présupposé est maintenu dans la négation, *Untel n'est pas un vrai salopard* et dans l'interrogation (*Untel est un salopard, mais) est-ce un vrai salopard ?*

[1] <https://www.edge.org/response-detail/27044> (30-11-2020)

VRAISEMBLABLE ► INVENTION ; PROBABLE ; VRAI
